BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO
1750595

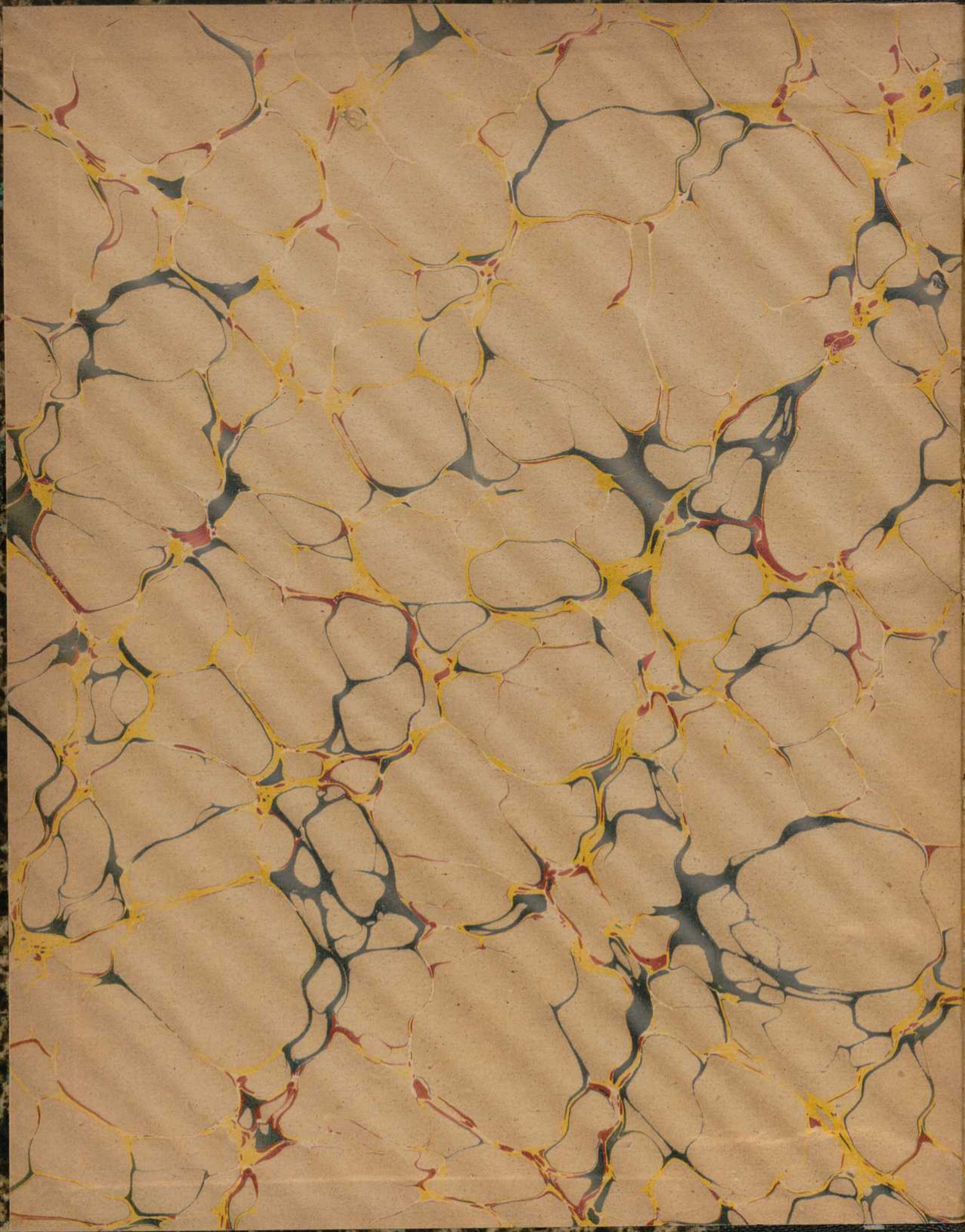

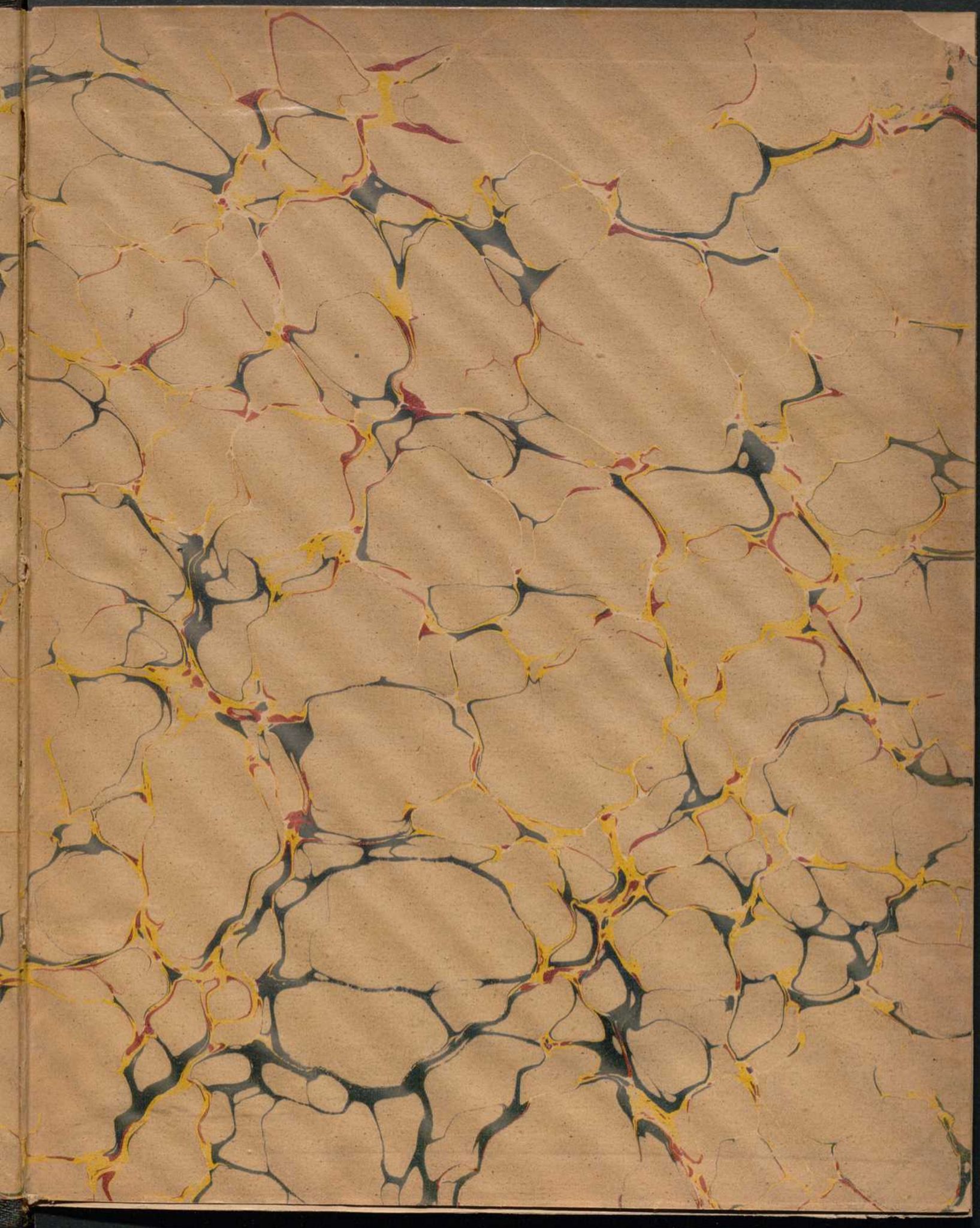

COMPTE GÉNÉRAL

DE L'ADMINISTRATION

DES FINANCES

RENDU

POUR L'ANNÉE 1841

PAR LE MINISTRE SECRETAIRE D'ÉTAT DES FINANCES.

Ire PARTIE.

RECETTES ET DÉPENSES DES BUDGETS,
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE, ET SERVICES SPÉCIAUX.

Coll folio 16

LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

PARIS.
IMPRIMERIE ROYALE.

MARS 1842.

TABLE SOMMAIRE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

RECETTES ET DÉPENSES DES BUDGETS, OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE, ET SERVICES SPÉCIAUX.

(NOTA. Ces documents forment l'objet du présent volume.)

			PAGES
NOTE PRÉLIMINAIRE			4 à 10.
COMPTES généraux.	Compte des opérations de l'année 1841		13 à 34.
	——— des contributions et revenus publics		35 à 72.
	——— des dépenses publiques		73 à 124.
	——— de trésorerie		125 à 150.
	Compte des budgets	Compte définitif de l'exercice 1840	151 à 260.
		Situation provisoire de l'exercice 1841	261 à 322.
		État des opérations relatives à l'exercice 1842	323 à 326.
		Situation financière des travaux publics extraordinaires	327 à 336.
		Résultats généraux sur les budgets de 1814 à 1841	337 à 350.
	Bilan et situation générale de l'administration des finances		351 à 378.
COMPTES spéciaux.	Compte d'apurement des exercices clos		379 à 398.
	——— des emprunts contractés pour ponts, canaux et travaux divers		399 à 408.
	——— de l'emprunt de 150 millions négocié le 18 octobre 1841		409 à 412.
	——— de la dette inscrite		413 à 468.
	——— des opérations de la caisse d'amortissement		469 à 496.
	——— de l'ancien domaine extraordinaire		497 à 504.
	——— des débets, des créances litigieuses et des prêts au commerce		505 à 516.
	——— de la fabrication des monnaies et médailles		517 à 536.
	——— des opérations des comptables des finances en Algérie		537 à 552.
	Situation de divers services en liquidation		553 à 560.
TABLE DÉTAILLÉE des matières			561 à 568.

DEUXIÈME PARTIE.

DÉVELOPPEMENTS SUR LES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS DE L'EXERCICE 1840.

(NOTA. Ces développements forment un volume séparé.)

Note préliminaire	5 et 6.
Tableau modificatif des évaluations de recettes de la loi de finances	7 à 9.
Tableau général, par branche de revenus, des recettes de l'exercice 1840	10 et 11.
État général, par département des mêmes recettes	12 à 15.
États comparatifs des recettes des exercices 1840 et 1839	16 à 18.
Développements sur les contributions directes	19 à 72.
——— sur l'enregistrement, le timbre et les domaines	73 à 102.
——— sur les produits des forêts et de la pêche	103 à 122.
——— sur les douanes et sels	123 à 182.
——— sur les contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)	183 à 220.
——— sur les postes	221 à 236.
——— sur les produits universitaires	237 à 268.
——— sur les salines et mines de sel de l'Est	269 à 274.
——— sur les produits éventuels affectés au service départemental	275 à 284.
——— sur les produits et revenus de l'Algérie	285 à 296.
——— sur les produits divers du budget	297 à 322.
Table détaillée des matières	323 à 327.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Compte général de l'administration des finances est établi dans les formes prescrites par les ordonnances royales des 10 décembre 1823 et 1er septembre 1827, dont les dispositions ont été résumées et complétées par le Règlement général du 31 mai 1838, sur la comptabilité publique.

DISPOSITIONS qui ont réglé la forme du compte général des finances; éléments d'après lesquels il est établi; justifications et contrôles qui garantissent l'exactitude de ses résultats.

Il est extrait du Journal et du Grand-livre tenus au ministère des finances (Direction de la comptabilité générale) pour centraliser toutes les opérations relatives aux différents services financiers dont les mouvements et la situation doivent être annuellement mis sous les yeux des Chambres.

Ces écritures officielles s'appuient, d'une part, sur la comptabilité des agents préposés à l'assiette des impôts ou à la liquidation des dépenses publiques, et, d'autre part, sur les comptes individuels des comptables chargés d'effectuer les recettes et les payements, ainsi que sur les arrêts judiciaires qui en fixent définitivement les résultats. Toutes ces garanties sont complétées par les vérifications d'une commission spéciale nommée chaque année en exécution de l'ordonnance du 10 décembre 1823, pour vérifier le compte des finances, ainsi que tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle, et par la publication du procès-verbal de ses travaux, à la suite duquel se trouvent imprimés la balance des comptes du grand-livre et un résumé analytique du journal. Enfin l'ordonnance du 9 juillet 1826 a placé ce système d'écritures contradictoires et de vérifications administratives sous le contrôle authentique de la Cour des comptes, qui est appelée à déclarer solennellement la conformité de ses arrêts avec les comptes d'exercices et d'année, publiés par les ministères, à l'appui des lois de finances.

DIVISION du compte des finances.

Le compte de l'administration des finances est divisé en deux parties : la première comprend la série des tableaux généraux qui retracent les mouvements annuels et la situation, au commencement et à la fin de l'année, de tous les services financiers de l'État. La deuxième partie développe, par nature de recettes et par départements, les

impôts et produits de l'exercice expiré : ces développements, qui forment un volume séparé, dont la publication a lieu dans les derniers jours du mois de février, font connaître, pour chaque branche de revenus, les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs, et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le trésor public.

Chacune des principales divisions établies dans les deux parties du compte des finances, est précédée d'une Note explicative qui en résume les résultats, et qui rappelle les dispositions législatives ou réglementaires applicables à chaque matière spéciale. Ces explications sont destinées surtout à faciliter l'intelligence des états et à éclairer les investigations des commissions de finances.

DOCUMENTS dont se compose la première partie du compte des finances.

Les documents dont se compose la première partie du compte de l'administration des finances se divisent en deux catégories principales : *Comptes généraux* et *Comptes spéciaux*. Les comptes généraux sont ceux qui retracent la série des opérations concernant les budgets et le service de trésorerie. Les comptes spéciaux se rattachent à plusieurs services publics placés sous la direction du ministre des finances, et dont les mouvements comportent des détails particuliers. Ces deux catégories principales sont elles-mêmes subdivisées en sections distinctes, selon l'ordre des opérations et ainsi qu'on va le faire connaître.

1° *Comptes généraux.*

COMPTE des opérations de l'année. (*Page 13 à 34.*)

Le *Compte des opérations de l'année* forme la première section des comptes généraux. Il constate les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez tous les comptables des finances au commencement de l'année, les recettes et les dépenses qu'ils ont effectuées pendant la gestion annuelle, et les soldes matériels restés entre leurs mains au 31 décembre. Les opérations de l'année y sont récapitulées, en ce qui concerne les budgets, par branches principales de revenus et par départements ministériels, et pour les mouvements de trésorerie, par nature principale de service. Cet exposé est accompagné d'un développement, par classes de comptables, des faits qui s'y trouvent exprimés, et qui sert de base aux Déclarations générales que rend annuellement la Cour des comptes pour constater la conformité de ses arrêts, sur les comptes individuels soumis à son jugement, avec les comptes généraux que les ministres produisent aux Chambres.

COMPTE des contributions et revenus publics. (*Page 35 à 72.*)

La section suivante, intitulée : *Compte des contributions et revenus publics*, développe, par nature de recettes, les produits des budgets, énoncés sommairement dans le compte des opérations de l'année. La série de tableaux dont elle se compose indique les droits liquidés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués pendant chacune des deux années des exercices en cours d'exécution, et les soldes à recouvrer sur les droits constatés. Cette section du compte des finances a

ainsi pour destination de présenter, sous le point de vue distinct de la réalisation des impôts, l'ensemble des ressources applicables tant à l'exercice qui est parvenu au terme de sa clôture, qu'à l'exercice courant. Celles de ces ressources qui se rapportent à l'exercice expiré sont, en outre, l'objet d'un autre ordre de développements formant, comme il vient d'être dit, la deuxième partie du compte des finances, qui est publiée séparément, à l'appui de la loi proposée aux Chambres pour le règlement définitif de cet exercice.

COMPTE des dépenses publiques. (*Page 73 à 124.*)

Il est procédé de la même manière à l'égard des dépenses publiques. Après avoir été inscrites, mais seulement par ministères, dans le compte des opérations de l'année, elles sont développées par chapitres législatifs dans la section intitulée *Compte des dépenses publiques*, dont les tableaux exposent les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les payements effectués, soit pendant l'année, soit antérieurement, d'après les ordonnances des ministres, et enfin les restes à payer sur les liquidations opérées. Cette section du compte des finances donne par conséquent la récapitulation des dépenses, que chaque département ministériel est tenu de justifier dans son compte particulier, et qui forment les éléments, soit du règlement de l'exercice expiré, soit de la situation provisoire de l'exercice courant. Les détails par articles de dépenses, accompagnés de toutes les justifications administratives qui s'y rattachent, ne se trouvent et ne peuvent être en effet produits que dans les comptes rendus par les divers départements ministériels, lesquels complèten ainsi, pour les dépenses, l'ensemble des documents nécessaires au contrôle législatif.

COMPTE de trésorerie. (*Pages 125 à 150.*)

Les informations relatives aux recettes et aux dépenses publiques sont suivies du *Compte de trésorerie*, dans lequel on explique les opérations qui, pendant l'année, ont affecté les créances actives, ainsi que les effets à payer, les comptes courants et autres créances passives de l'administration des finances, les mouvements intérieurs de fonds qui ont eu lieu entre ses comptables, les moyens de crédits réalisés en vertu d'autorisations législatives, l'excédant au profit ou à la charge du service de trésorerie, qui, d'après les sections précédentes du compte des finances, ressort, pour l'année, du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les encaisses matériels des comptables, formant les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

On voit par ces explications que les trois premières sections du Compte général des finances présentent l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses effectuées par tous les agents ou comptables préposés à la liquidation et à la réalisation

des droits de l'État. Il reste à rapprocher entre elles ces opérations, et à les combiner avec les soldes des gestions précédentes, de manière à déterminer, à la fin de l'année dont le compte est rendu, la situation des différents services financiers qu'elle concerne. Tel est l'objet des sections suivantes.

COMPTE des budgets. (*Page 151 à 350.*)

Le *Compte des budgets* se compose d'abord de la série des tableaux qui établissent la situation définitive du dernier budget qui a atteint son époque de clôture, et dont la loi de règlement est proposée aux Chambres. Ces tableaux, dans lesquels on explique les modifications législativement apportées aux prévisions du budget primitif de l'exercice, et qui sont appuyés de plusieurs documents administratifs, comparent, en recette, les évaluations avec les produits réalisés; en dépense, les crédits accordés avec les dépenses faites; fixent les droits restés à recouvrer ou à payer, et déterminent enfin l'excédant ou l'insuffisance de ressources qui constitue la situation finale du budget. D'autres tableaux, offrant les mêmes rapprochements, font ensuite connaître la situation provisoire de l'exercice courant, ainsi que les opérations effectuées, pour des services urgents, sur le budget dont l'exercice s'ouvrira au 1er janvier suivant. Cette partie du Compte général des finances comprend aussi des tableaux analytiques présentant, pour la période de 1814 à 1829, et pour celle de 1830 à 1841, la situation financière du budget de chacun de ces exercices, telle qu'elle est résultée de leurs propres ressources et besoins, ou que le règlement législatif l'a définitivement arrêtée, en la combinant avec les résultats des budgets antérieurs. Des développements, publiés pour cette seconde période, permettent de comparer entre eux les termes correspondants des exercices dont elle est formée.

SITUATION générale des finances. (*Page 351 à 378.*)

La *Situation générale des finances,* à la fin de l'année, se compose, 1° d'un bilan ou balance résumée des comptes ouverts sur le grand livre de la comptabilité générale des finances, dans lequel les recettes et les dépenses de l'année sont rattachées aux résultats de la situation au commencement de ladite année, pour déterminer celle qui ressort à l'époque où s'arrête le compte; 2° d'un exposé de l'actif et du passif de l'administration des finances à cette dernière époque, comprenant les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez tous les comptables, les avances à recouvrer, les effets à payer, les créances passives, les excédants de recette et de dépense produits par le service des budgets et des fonds spéciaux, et enfin les découverts que les anciens budgets ont laissés à la charge du trésor, lesquels sont représentés par l'excédant du passif de l'administration des finances sur les articles constituant son actif.

2° COMPTES SPÉCIAUX.

Les comptes spéciaux n'ont aucune corrélation entre eux, et se rapportent à des services distincts: l'on va successivement indiquer la nature des opérations qu'ils présentent.

Le *Compte d'apurement des exercices clos* rappelle les créances restées à payer sur ceux des exercices réglés législativement qui n'ont pas encore atteint le terme de leur prescription finale, oppose à ce premier résultat les créances dont le payement a été depuis ordonnancé, dans les formes déterminées par la loi, sur les budgets des exercices courants, et dégage les créances qui restent encore à solder. Il donne ainsi la preuve que la dette arriérée du trésor sur les budgets se réduit successivement des payements dont les exercices courants ont eu à supporter la charge.

COMPTE des exercices clos. (*Page 379 à 398.*)

Le *Compte des emprunts spéciaux contractés pour ponts, canaux et travaux divers*, contient le tableau des emprunts de cette nature dont le trésor s'est engagé à rembourser matériellement le capital, les payements qu'il a successivement faits en atténuation de sa dette, et les sommes restant à amortir à la fin de l'année.

COMPTE des emprunts spéciaux. (*Page 399 à 408.*)

Le Compte de l'emprunt de 150 millions, négocié le 18 octobre 1841, énonce les dispositions législatives ou réglementaires relatives à cet emprunt, les conditions auxquelles il a été adjugé, ainsi que l'affectation donnée à la ressource extraordinaire qui en est provenue, et présente la situation comparative des versements effectués et des rentes inscrites.

COMPTE de l'emprunt de 150 millions. (*Page 409 à 412.*)

Le *compte de la dette inscrite* expose les mouvements annuels des différentes parties de la dette publique. Les tableaux de ce compte font connaître, 1° l'origine des rentes créées dans les divers fonds, leur classement par catégories de propriétaires, et l'emploi qui a été fait par le trésor du produit de ces rentes, suivant qu'elles ont été négociées, attribuées à divers services autorisés, ou annulées en vertu d'actes législatifs; 2° la situation de chaque classe de rentes viagères; 3° celle des pensions de toute nature; 4° les capitaux de cautionnements restant dus par l'État à chaque classe de titulaires des emplois, avec la destination qu'ont reçue les fonds de cette origine primitivement versés au trésor; 5° les opérations qui restent encore à terminer, pour compléter la liquidation de l'indemnité accordée par la loi du 27 avril 1825 aux anciens propriétaires dépossédés.

COMPTE de la dette inscrite. (*Page 413 à 468.*)

Le *Compte des opérations de la caisse d'amortissement* résume les versements faits par le trésor à la caisse d'amortissement, ainsi que les rachats effectués par elle; les fonds de réserve qu'ont procurés les rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair; les consolidations successives de bons du trésor représentatifs de cette réserve, et les rentes qui forment la puissance de l'amortissement à la fin de l'année.

COMPTE des opérations de la caisse d'amortissement. (*Page 469 à 496.*)

Le *Compte de l'ancien domaine extraordinaire*, dont la publication est prescrite par diverses lois, indique les créances de l'espèce recouvrées pendant l'année, et la destination donnée aux produits de ces recettes spéciales.

COMPTE de l'ancien domaine extraordinaire. (*Page 497 à 504.*)

COMPTE des débets et créances litigieuses. (*Page 505 à 516.*)

Le *Compte des débets et créances litigieuses et des prêts au commerce* présente, par catégories, les mouvements annuels et la situation des débets et créances dont le trésor fait poursuivre le recouvrement par les soins de l'agence judiciaire, et contient des développements particuliers sur la situation des prêts effectués en 1830 au commerce et à l'industrie.

COMPTE des monnaies. (*Page 517 à 536.*)

Le *Compte de la fabrication des monnaies et des médailles* renferme des tableaux de développement sur les opérations des ateliers monétaires, sur les espèces d'or et d'argent fabriquées selon le système décimal, sur les fabrications faites en monnaie de billon et de cuivre, et sur le mouvement des médailles et des jetons fabriqués et vendus.

COMPTE des opérations en Algérie. (*Page 537 à 552.*)

Le *Compte des opérations des comptables des finances en Algérie* est publié pour remplir, en ce qui concerne le département des finances, l'intention de la loi du 23 mai 1834, qui prescrit aux ministres de distinguer les opérations de l'Algérie dans leurs comptes annuels.

SITUATION de divers services en liquidation. (*Page 553 à 560.*)

Enfin, la *Situation de divers services en liquidation* a pour objet d'expliquer les opérations auxquelles ont donné lieu, pendant l'année, la liquidation de l'ancienne liste civile, de la régie supprimée des poudres et salpêtres, ainsi que de la compagnie des salines et mines de sel de l'Est, dont le bail a été résilié par la loi du 17 juin 1840, et d'indiquer le résultat de ces différentes liquidations au 31 décembre.

RÉSUMÉ des documents de finances, servant de base aux contrôles législatifs.

Le compte général des finances, qui résume à la fois les comptes des ministres et les comptes individuels des comptables, forme la base authentique et invariable sur laquelle repose le règlement législatif des budgets. C'est ce compte, ainsi que ses nombreux développements, qui garantissent l'exactitude matérielle de tous les résultats soumis, chaque année, au contrôle des Chambres, contrôle dont elles trouvent les éléments dans l'ensemble des documents ci-après :

Comptes définitifs rendus par les ministres pour l'exercice expiré;

Situation provisoire de l'exercice courant, réunie sous le titre de Documents divers *aux publications annuelles prescrites par différentes lois;*

Compte général de l'administration des finances;

Rapport au Roi et Déclaration générale de la Cour des comptes;

Éclaircissements publiés par les ministres, en réponse aux observations contenues dans les deux documents émanés de la Cour des comptes;

Rapport et procès-verbal de la Commission instituée par ordonnance royale, pour la vérification des comptes ministériels.

COMPTES GÉNÉRAUX.

COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1841.

NOTE

Sur les Opérations de l'année 1841.

Le compte des opérations de l'année forme la première section du compte général de l'administration des finances. On y récapitule les liquidations de droits ainsi que les recettes et les payements qui ont eu lieu, pendant l'année 1841, sur tous les services publics et qui sont développés, par ordre d'opérations, dans les sections suivantes.

Les faits constatés pour l'année 1841 sont ceux que l'on va exposer :

RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1841.

Les valeurs de caisse et de portefeuille, qui formaient le solde du compte de l'année précédente, montaient à..... 214,748,731f 13c

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances, pendant l'année 1841, se sont élevées à 6,748,823,250 fr. 56 cent., savoir :

Recettes sur les produits ordinaires des budgets.....	1,201,692,985f 10c	
Produit de la consolidation en rentes de bons du trésor formant la réserve de l'amortissement.....	134,036,734 21	
Portion réalisée de l'emprunt de 150 millions.....	34,266,699 13	
Recettes sur des services spéciaux	30,540,074 22	
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement.....	62,040,416 78	
Recettes provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances.....	2,703,516,259 32	
Idem de ses créances actives.....	32,347,990 59	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances.....	2,550,382,091 21	
TOTAL de la recette.....	6,748,823,250 56	6,748,823,250 56

Le compte des finances avait ainsi à faire connaître l'emploi d'une somme totale de 6,963,571,981 69

Les dépenses faites par l'administration des finances s'élèvent à 6,738,731,278f 59c, savoir :

Dépenses des budgets.....	1,455,849,453 84	
Dépenses des services spéciaux.....	24,673,752 75	
Augmentation des avances et découverts du trésor.....	800 00	
Bons du trésor remis par la caisse d'amortissement.....	134,721,959 29	
Payements provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances.....	2,544,669,865 41	
Idem de ses créances actives.....	31,614,620 21	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances.....	2,547,200,827 09	
TOTAL de la dépense.....	6,738,731,278 59	6,738,731,278 59

En y ajoutant le solde en caisse et en portefeuille existant, le 31 décembre 1841, à la caisse centrale du trésor à Paris, à la banque de France et chez les agents extérieurs 224,840,703 10

On retrouve la somme ci-dessus, dont le compte des finances avait à faire connaître l'emploi..... 6,963,571,981 69

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1841.

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Ressources ordinaires.

EXERCICE 1840.

Les droits qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1841, sur les contributions et revenus de l'exercice 1840, s'élevaient à	58,190,546f 31c
Pendant l'année 1841, de nouvelles liquidations de droits ont eu lieu à la charge des redevables de l'État pour 9,323,072 fr. 34 cent.; des non-valeurs ont été constatées et des décharges de droits accordées pour 1,350,314 fr. 75 cent.; en résultat, le solde au commencement de l'année n'a été augmenté que de la différence de	7,972,757 59
Ensemble	66,163,303 90
Les recouvrements effectués pendant l'année 1841 n'ayant été que de	61,435,605 74
Le budget de l'exercice 1840 a présenté à l'époque de sa clôture un restant à recouvrer transporté à l'exercice suivant, de	4,727,698 16

EXERCICE 1841.

D'après les documents adressés périodiquement à la comptabilité générale des finances par les agents administratifs chargés de la liquidation des diverses natures d'impôts, des droits à recouvrer sur l'exercice 1841 ont été inscrits dans les écritures, pendant l'année 1841, pour une somme de	1,195,733,281f 12c
Les recouvrements effectués, par les comptables des finances, ne se sont élevés qu'à	1,140,245,815 76
Et au 31 décembre 1841, il restait à recouvrer	55,487,465 36

EXERCICE 1842.

Quelques recettes ont été faites en 1841 sur les produits de l'exercice 1842, soit pour des droits liquidés sur les exercices précédents, mais que les redevables n'avaient pas acquittés avant la clôture de ces exercices, soit pour des ressources dont la réalisation devance l'ouverture de l'exercice auquel elles sont attribuées. Ces recettes montent à 11,563 francs 60 centimes.

RÉCAPITULATION.

En résumé, les produits ordinaires recouvrés pendant l'année 1841 s'élèvent ensemble à une somme de 1,201,692,985 francs 10 centimes, savoir :

Exercice 1840	61,435,605f 74c
——— 1841	1,140,245,815 76
——— 1842	11,563 60
	1,201,692,985 10

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1841.

Ressources extraordinaires.

L'emploi des fonds disponibles de la réserve de l'amortissement a procuré au trésor, en 1841, une ressource de 134,036,734 fr. 21 cent , résultant des dispositions législatives qui vont être rappelées.

L'article 8 de la loi générale des crédits supplémentaires de l'exercice 1841, portant la date du 11 juin 1841, a décidé que la portion non consolidée de la réserve de l'amortissement réalisée jusqu'au 31 décembre 1840, demeurerait affectée aux dépenses générales du budget de l'exercice 1841, où il en serait fait recette à titre de ressource extraordinaire. Cette consolidation a eu lieu le 7 juillet 1841, au moyen d'une rente 4 pour 0/0 de 4,286,252 francs, représentant, au cours de 98 francs, un capital de 105,013,174 francs.

L'article 5 de la loi du 16 juillet 1840, portant fixation du budget des recettes de 1841, avait autorisé la consolidation de la réserve de l'amortissement pour l'année 1841, jusqu'à concurrence d'une somme de 72,000,000 francs, à laquelle était alors limité le crédit ouvert sur l'exercice 1841, pour les travaux extraordinaires; mais, ce crédit ayant ensuite été réduit à 66,300,000 francs par la loi générale des crédits supplémentaires précitée (tableau D), l'autorisation primitive ne s'est plus trouvée maintenue que pour cette dernière somme. La consolidation de la réserve de l'année 1841 a été faite par semestre, savoir : premier semestre, le 28 juillet 1841, au moyen d'une rente 3 pour 0/0 de 1,137,807 francs, formant, au cours de 76 francs 52 centimes, un capital de 29,023,560 francs 21 centimes. Quant à la consolidation pour le deuxième semestre, elle n'a été effectuée que le 7 février 1842, en une rente 3 pour 0/0, dont le capital, calculé au cours de 78 francs 35 centimes, a été de 32,181,452 francs 88 centimes; mais comme elle exprimait une ressource acquise au budget de l'exercice 1841, on a dû la constater parmi les droits liquidés au profit de cet exercice et restant à recouvrer au 31 décembre.

Par l'article 35 de la loi des recettes de l'exercice 1842, le ministre des finances a été autorisé à négocier la somme de rentes nécessaire pour produire un capital de 450 millions. Cet emprunt n'a encore été contracté que pour la somme de 150,000,000 fr. Il a été adjugé, le 18 octobre 1841, moyennant une rente 3 pour 0/0 de 5,730,659 francs, au cours de 78 francs 52 centimes 1/2. Sur le produit de cette ressource, la loi spéciale des travaux extraordinaires, en date du 25 juin 1841, a attribué (article 6) au budget de l'exercice 1842, une somme de 75,000,000 fr., dont la réalisation a eu lieu jusqu'à concurrence de 34,266,699 francs 13 centimes, le surplus de 40,733,300 francs 87 centimes demeurant à recouvrer sur les adjudicataires au 31 décembre 1840. La seconde moitié de l'emprunt dont il s'agit est destinée à couvrir les travaux extraordinaires de 1843 ; mais, les Chambres n'ayant pas encore statué sur le budget de cet exercice, on n'a pas dû en constater la ressource dans le compte des finances de 1841.

Il résulte de l'emploi des divers moyens extraordinaires dont l'origine vient d'être expliquée, que le trésor a réalisé, pendant l'année 1841, au profit des budgets, une recette totale de 168,303,433 francs 34 centimes, savoir :

Exercice 1841.

Réserve de l'amortissement au 31 décembre 1840.....	105,013,174f 00c	134,036,734f 21c
Réserve de l'amortissement pour le premier semestre de 1841.	29,023,560 21	

Exercice 1842.

Versements effectués sur l'emprunt de 150 millions	34,266,699 13
	168,303,433 34

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1841.

Dépenses.

EXERCICE 1840

Sur les droits précédemment liquidés par les ministères à la charge du budget de l'exercice 1840, il restait à payer au 1er janvier 1841, d'après le compte de l'année précédente..... 292,173,832f 64c

Pendant l'année 1841, ces liquidations ont éprouvé une réduction de..... 35,930,570f 46c

Mais de nouveaux droits ayant été reconnus au profit des créanciers pour..... 1,291,143 40

le reste à payer ci-dessus s'est trouvé atténué de la différence de..... 34,639,427 06

Les dépenses de l'exercice 1840 qui étaient à solder par le trésor pendant l'année 1841 ne s'élèvent, en conséquence, qu'à la somme de..... 257,534,405 58

Les payements ont eu lieu pour..... 253,652,714 74

Et les dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1840, montaient à..... 3,881,690 84

EXERCICE 1841.

Les dépenses liquidées pendant l'année 1841, et celles que l'on a présumé devoir encore être effectuées à la charge de l'exercice 1841, ont été constatées dans les écritures des différents ministères ordonnateurs de ces dépenses et résumées dans celles de la comptabilité générale des finances, pour une somme de..... 1,471,687,326 80

Sur cette somme il a été payé par les comptables des finances, celle de..... 1,189,797,203 88

et au 31 décembre 1841 les services restant à solder par le trésor montaient à.. 281,890,122 92

EXERCICE 1842.

Les approvisionnements d'urgence de vivres et de fourrages pour le service de la guerre, les travaux de fortifications et de bâtiments militaires qui s'exécutent par les soins du même département, les fonds à remettre d'avance aux colonies et aux bâtiments en expédition pour les services de la marine, et, enfin, l'admission des ordonnances de réimpositions pour les contributions directes ont nécessité pour le trésor, pendant l'année 1841, des payements imputables sur les crédits du budget de l'exercice 1842 et montant ensemble à 12,399,535 francs 22 centimes.

RÉCAPITULATION.

La réunion des payements faits sur ces divers exercices fait ressortir, pour l'année 1841, un total de 1,455,849,453 francs 84 centimes, savoir :

Exercice 1840.....	253,652,714f 74c
——— 1841.....	1,189,797,203 88
——— 1842.....	12,399,535 22
	1,455,849,453 84

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1841.

Résultat du service des budgets pour l'année 1841.

D'après les résultats qui précèdent, les payements effectués pour le service des budgets, s'élèvent ensemble à..... 1,455,849,453f 84c

Les recouvrements opérés sur les produits ordinaires des budgets, à..... 1,201,692,985f 10c

D'une autre part, il a été constaté en recette, au profit des budgets, sur les moyens extraordinaires mis à la disposition du trésor, une somme de... 168,303,433f 34c

Mais, pour ramener cette somme à l'expression exacte des ressources extraordinaires que le trésor a effectivement réalisées pendant l'année 1841, il est nécessaire d'en déduire le produit de l'échange de valeurs auquel a donné lieu la consolidation de la réserve de l'amortissement, et qui n'a pas été, pour l'administration des finances, un moyen réel de service..... 134,036,734 21

RESTE.....	34,266,699 13 ci..	34,266,699 13
ENSEMBLE....	1,235,959,684 23 ci.	1,235,959,684 23

Pendant l'année 1841, et sous un point de vue de trésorerie, le service des budgets a, par conséquent, présenté un excédant des payements sur les recettes (*Voir* le tableau, page 144), de..... 219,889,769 61

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LES SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

Les versements de capitaux de cautionnements en numéraire ont monté à 13,755,026 francs 76 cent. et les remboursements à 14,688,094 francs 98 centimes.

Des recettes ont été faites au profit du service spécial de la liquidation de l'ancienne liste civile, pour 927 francs, et ce service a donné lieu à des payements montant à 42,058 francs 78 centimes.

Les mouvements du service colonial de l'Algérie ont été, en recette, de 3,192,835 francs 10 cent., et en dépense, de 2,105,004 francs 82 centimes.

L'avance que la loi du 14 juin 1833 a autorisé le ministre des finances à faire à la Grèce, pour les intérêts annuels et l'amortissement de la portion de l'emprunt contracté par ce Gouvernement, qui a été garantie par la France, s'est augmentée, pendant l'année 1841, d'une somme de 45,299 francs 69 cent.

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1841.

Les créances passives de l'ancienne régie des poudres et salpêtres, supprimée par l'ordonnance royale du 26 février 1839, qui restaient à solder au 31 décembre 1840, pour clore la liquidation définitive de ce service, ont été payées pendant l'année 1841; elles s'élevaient à 6,426 francs 47 centimes.

La liquidation de la compagnie des salines et mines de sel de l'Est, dont le bail a été résilié par la loi du 17 juin 1840, a donné lieu, de la part des comptables des finances, à des opérations qui ont été constatées au compte spécial prescrit par cette loi, en recette, pour 13,591,285 francs 36 centimes, et en dépense, pour 7,786,868 francs 01 centime.

Considérés dans leur ensemble, voici quels ont été les mouvements de ces différents services spéciaux:

Recette	30,540,074f 22c
Dépense	24,673,752 75
Il en est par conséquent résulté, pendant l'année 1841. (*Voir* le tableau page 144), un excédant de recette de	5,866,321 47

DÉPENSE EN AUGMENTATION DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.

Le déficit du trésor sur le service des cautionnements s'est accru, en 1841, de 800 francs, pour un nouveau remboursement fait à un titulaire français, ayant exercé des fonctions dans les départements rétrocédés aux étrangers.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Les opérations de trésorerie de l'administration des finances ont présenté, pendant l'année 1841, les mouvements et le résultat ci-après:

Il a été remis à la caisse d'amortissement, pour les rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair, des bons du trésor montant à...	62,040,416f 78c	
Mais l'abaissement momentané des cours a donné lieu de lui rembourser en numéraire de ces mêmes bons, jusqu'à concurrence de	685,225 08	
En sorte que la somme nette des bons de cette nature n'a été que de	61,355,191 70	61,355,191f 70c
Les créances passives de l'administration des finances se sont accrues de recettes s'élevant à	2,703,516,259 32	
et ont été atténuées de remboursements montant à	2,544,669,865 41	
Leur solde, au commencement de l'année, s'est ainsi augmenté de la différence de	158 846,393 91	158,846,393 91
Les recettes effectuées en atténuation des créances actives à recouvrer par le tré-		
A REPORTER		220,201,585 61

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1841.

REPORT.....		220,201,585f 61c
sor, y compris 14,684,883 francs 46 centimes, pour une opération intermédiaire que nécessite entre les préposés des douanes le payement de leurs traitements d'activité et de retraite, ont été de.....	32,347.990 59	
et les payements faits en accroissement de ces créances, y compris une somme de 14,670,467 francs 85 centimes pour la même opération intermédiaire, n'ayant été que de.....	31,614,620 21	
Le résultat des opérations de l'année les a réduites de...	733,370 38	733,370 38
Total des excédants de recette réalisés, pendant l'année 1841, sur les différents articles qui précèdent, de la situation générale de l'administration des finances. (*Voir* le compte de trésorerie, page 130).....		220,934,955 99

On n'a pas dû comprendre en dépense, dans ce résumé des opérations de trésorerie, les bons du trésor remis par la caisse d'amortissement en échange des rentes inscrites en son nom, pour la consolidation des fonds disponibles de la réserve de l'amortissement, cet échange de valeurs, dont le montant a été déduit ci-dessus des ressources extraordinaires constatées au profit des budgets, n'exprimant pas, comme on l'a déjà dit, un moyen réel de service que l'administration des finances ait eu à sa disposition pendant l'année 1841.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE ET MOUVEMENTS DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES.

Les valeurs de caisse et de portefeuille que les comptables conservent habituellement entre leurs mains, pour les besoins du service, s'élevaient au 1er janvier 1841 à.....		214,748,731f 13c
Pendant l'année 1841, ces comptables ont reçu du trésor ou de leurs collègues		2,550,382,091 21
ENSEMBLE.....		2,765,130,822 34
Les envois de fonds et de valeurs qu'ils ont faits au trésor ou à leurs collègues pendant la même année, montent à.....	2,547,200,827f 09c	
Le solde en caisse ou en portefeuille, au 1er janvier 1842, est de.....	224,840,703 10	2,772,041,530 19
L'encaisse des comptables a, par conséquent, éprouvé pendant l'année 1841, une augmentation (*Voir* le tableau page 145) de.....		6,910,707 85

Note sur le Compte des Opérations de l'annee 1841.

RÉSULTAT GÉNÉRAL DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1841.

Le rapprochement des différents termes que l'on vient d'exposer fait ressortir pour l'ensemble du service de l'administration des finances, pendant l'année 1841, le résultat général qui suit :

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement pour la réserve des rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair :		
Bons consolidés en rentes pendant l'année 1841.....	29,173,711f 15c	
Idem postérieurement au 1er janvier 1842.....	32,181,480 55	
		61,355,191f 70c
Augmentation des créances passives du trésor :		
Bons du trésor remis à divers.....	81,659,467 82	
Fonds en compte courant.....	77,186,926 09	
		158,846,393 91
Recettes en atténuation des créances actives du trésor.....		733,370 38
ENSEMBLE.....		220,934,955 99

Ces ressources ont été employées de la manière suivante :

Excédant des payements sur les recettes, pour le service des budgets, y compris un accroissement de 800 francs sur les anciens découverts du trésor.....	219,890,569f 61c	
A déduire l'excédant, en sens contraire, des services spéciaux qui s'exécutent en dehors du budget.....	5,866,321 47	
Reste pour excédant de payements sur les budgets et les services spéciaux.....	214,024,248 14	214,024,248f 14c
Augmentation de l'encaisse des comptables.....		6,910,707 85
RÉSULTAT comme ci-dessus.....		220,934,955 99

Le tableau placé à la suite de la présente note est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des recettes et des payements de l'administration des finances pendant l'année 1841. Ce tableau sert de base au contrôle attribué à la Cour des comptes par l'ordonnance royale du 9 juillet 1826, et à la déclaration générale qu'elle rend annuellement pour certifier l'exactitude de tous les résultats du compte général des finances.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1841,

Présentant le tableau des Droits constatés au profit ou à la charge de l'État, sur les Contributions et les Dépenses publiques, et le Résumé des Recettes et des Payements faits sur tous les services de l'Administration des finances.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1841.

Numéraire	136,573,354f 71c	213,504,190f 46c	214,748,731f 13c
Effets à recevoir	76,930,835 75		
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées		1,244,540 67	

RECETTE.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

EXERCICE 1840.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1841.	DROITS constatés pendant l'année 1841.	ANNULATIONS de droits constatés antérieurement à 1841.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1841.	RESTE à recouvrer à la clôture de l'exercice.
Contributions directes	47,544,104f 69c	0f 05c	"	47,544,104f 74c	"
Enregistrement, timbre et domaines	914,513 82	2,351,941 86	"	898,464 43	2,367,991f 25c
Produits des forêts et de la pêche	1,062,962 40	532,376 07	"	1,595,338 47	"
Douanes et sels	15,000 00	6,933 02	"	21,933 02	"
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	3,121,478 61	2,586,512 97	"	3,348,884 67	2,359,106 91
Produits des postes	541,758 97	"	2,546f 09c	538,612 88	600 00
Produits universitaires	93,489 34	"	93 83	93,395 51	"
Salines et mines de sel de l'Est	772,652 66	"	34,573 16	738,079 50	"
Produits éventuels affectés au service départemental	"	3,845,308 37	"	3,845,308 37	"
Produits et revenus de l'Algérie	"	"	270,215 95	(A) 270,215 95	"
Produits divers	4,124,585 82	"	1,042,885 72	3,081,700 10	"
	58,190,546 31	9,323,072 34	1,350,314 75	61,435,605 74	4,727,698 16
		7,972,757 59			
		66,163,303 90			

(A) Réduction sur les recettes de l'année précédente.

DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES.

EXERCICE 1840.

			DROITS qui restaient à payer au 1er janvier 1841.	DROITS constatés pendant l'année 1841.	ANNULATIONS de droits constatés antérieurement à 1841.	PAYEMENTS effectués pendant l'année 1841.	RESTE À PAYER à la clôture de l'exercice.
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Chambre des Députés			56,920 00	10,714 10	"	67,634 10	"
Dette publique	Dette perpétuelle		4,703,410 76	"	229 65	4,058,432 59	644,748 52
	Emprunts spéciaux pour ponts et canaux		198,699 88	9,314 21	"	208,014 09	"
	Intérêts de capitaux de cautionnements		9,012,909 78	"	"	8,598,740 22	414,169 56
	Intérêts de la dette flottante		6,050,952 00	"	1,232,192 72	4,818,759 28	"
	Rentes viagères		1,614,127 26	"	142,770 93	1,471,356 33	"
	Pensions		14,212,787 95	"	708,757 95	13,503,255 00	775 00
Dépenses générales des services publics.	Justice et cultes	Dépenses de la justice	1,589,180 67	"	219,968 61	1,362,317 97	6,894 09
		Dépenses des cultes	9,572,022 32	"	134,746 73	9,371,735 92	65,539 67
	Affaires étrangères		2,214,442 48	"	166,874 71	2,039,199 15	8,368 62
	Instruction publique		4,269,782 75	"	755,458 84	3,507,876 16	6,447 75
	Intérieur		30,692,215 26	"	3,562,837 39	26,718,918 98	410,458 89
	Agriculture et commerce		8,375,016 22	"	756,277 64	7,600,928 54	17,810 04
	Travaux publics	Service ordinaire	16,144,786 71	"	781,243 20	15,096,733 11	266,810 40
		Travaux extraordinaires	15,077,526 68	"	1,608,460 45	13,389,581 59	79,484 64
	Guerre		101,253,490 35	"	22,950,072 57	77,540,164 34	763,253 44
	Marine		27,793,828 63	1,271,115 09	"	28,550,067 16	514,876 56
	Finances		4,036,098 77	"	559,203 49	3,475,547 66	1,347 62
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics.			17,112,216 10	"	834,930 47	15,609,586 57	667,699 06
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes			18,193,418 07	"	1,516,545 11	16,663,865 98	13,006 98
			292,173,832 64	1,291,143 40	35,930,570 46	253,652,714 74	3,881,690 84
				34,639,427 06			
				257,534,405 58			

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1841.

Suite de la RECETTE.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

	DROITS constatés pendant l'année 1841.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1841.	RESTE à recouvrer au 1er janvier 1842 sur les droits constatés.
EXERCICE 1841.			
Contributions directes	400,029,566f 07c	353,687,563f 47c	46,342,002f 60c
Enregistrement, timbre et domaines	235,461,971 20	234,526,211 20	935,760 00
Produits des forêts et de la pêche	34,359,622 72	33,730,589 98	629,032 74
Douanes et sels	193,226,958 05	193,208,958 05	18,000 00
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	249,582,231 18	246,647,134 14	2,935,097 04
Produits des postes	48,142,691 74	47,588,656 29	554,035 45
Produits universitaires	3,985,248 60	3,884,304 04	100,944 56
Produits éventuels affectés au service départemental	13,082,620 37	13,082,620 37	"
Produits et revenus de l'Algérie	2,381,166 32	2,368,366 32	12,800 00
Produits divers	15,481,204 87	11,521,411 90	3,959,792 97
	1,195,733,281 12	1,140,245,815 76	55,487,465 36
Ressources extraordinaires	166,218,187 09	134,036,734 21	32,181,452 88
	1,361,951,468 21	1,274,282,549 97	87,668,918 24
EXERCICE 1842.			
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	11,563 60	11,563 60	"
Ressources extraordinaires	75,000,000 00	34,266,699 13	40,733,300 87
	75,011,563 60	34,278,262 73	40,733,300 87

SERVICES SPÉCIAUX.

Recettes de cautionnements en numéraire. (Capitaux.)	13,755,026 76
Recettes affectées à la liquidation de l'ancienne liste civile	927 00
Recettes pour le compte du service colonial de l'Algérie	3,192,835 10
Recettes provenant de la liquidation de l'ancienne compagnie des salines et mines de sel de l'Est	13,591,285 36
	30,540,074 22

Suite de la DEPENSE.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

	DROITS QUI RESTAIENT à payer au 1er janv. 1841.	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1841.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1841.	RESTE A PAYER au 1er janv. 1842 sur les droits constatés.
EXERCICE 1841.				
Liste civile	"	14,000,000f 00c	14,000,000f 00c	"
Chambre des Pairs	"	720,000 00	720,000 00	"
Chambre des Députés	"	701,100 00	645,000 00	56,100f 00c
Légion d'honneur	"	1,057,400 00	1,057,400 00	"
Dette publique — Dette perpétuelle	"	207,730,525 85	200,125,336 23	7,605,189 62
Dette publique — Fonds d'amortissement	"	44,616,463 00	44,616,463 00	"
Dette publique — Emprunts spéciaux pour ponts et canaux	"	10,605,793 16	10,402,047 58	203,745 58
Dette publique — Intérêts de capitaux de cautionnements	"	9,269,819 59	276,439 22	8,993,380 37
Dette publique — Intérêts de la dette flottante	"	14,700,000 00	2,003,056 58	5,870,620 34
Dette publique — Rentes viagères	"	3,420,000 00	8,829,379 66	1,416,943 42
Dette publique — Pensions	"	59,088,845 19	45,561,915 92	13,526,929 27
Dépenses générales des services publics — Justice et cultes — Dépenses de la justice	"	20,958,158 12	19,442,727 20	1,515,430 92
Dépenses générales des services publics — Justice et cultes — Dépenses des cultes	"	36,339,923 75	26,613,176 27	9,726,747 48
Dépenses générales des services publics — Affaires étrangères	"	7,963,136 86	6,183,686 99	1,779,449 87
Dépenses générales des services publics — Instruction publique	"	16,533,395 66	11,915,388 85	4,618,006 81
Dépenses générales des services publics — Intérieur	"	111,748,700 27	79,075,184 37	32,673,515 90
Dépenses générales des services publics — Agriculture et commerce	"	13,733,731 67	8,275,604 27	5,458,127 40
Dépenses générales des services publics — Travaux publics — Service ordinaire	"	61,340,948 95	45,464,705 19	15,876,243 76
Dépenses générales des services publics — Travaux publics — Travaux extraordinaires	"	66,871,904 82	52,233,490 20	14,638,414 62
Dépenses générales des services publics — Guerre	"	417,300,438 89	342,401,175 57	74,899,263 32
Dépenses générales des services publics — Marine	13,620f 39c	124,345,446 97	86,807,583 84	37,551,483 52
Dépenses générales des services publics — Finances	"	21,448,775 06	17,051,760 28	4,397,014 78
Frais de régie, de perception et d'exploitat. des impôts et revenus publics	"	139,691,542 40	117,383,819 37	22,307,723 03
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	"	69,488,656 20	48,712,863 29	18,775,792 91
	13,620 39	1,471,673,706 41	1,189,797,203 88	281,890,122 92
	1,471,687,326 80			
EXERCICE 1842.				
Dépenses du ministère de la guerre — Service ordinaire		2,770,410 25	2,770,410 25	"
Dépenses du ministère de la guerre — Travaux extraordinaires		1,434,941 42	1,434,941 42	"
——— de la marine		7,482,747 51	7,477,937 07	4,810 44
Remboursements et restitutions non-valeurs, primes et escomptes		716,246 48	716,246 48	"
		12,404,315 66	12,399,535 22	4,810 44

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de cautionnements en numéraire. (Capitaux.)	14,688,094 98
Payement sur le service spécial de la liquidation de l'ancienne liste civile	42,058 78
——— pour le compte du service colonial de l'Algérie	2,105,004 82
——— effectués à titre d'avance, pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	45,299 69
Dépenses relatives à la liquidation de l'ancienne régie des poudres et salpêtres	6,426 47
Payements pour la liquidation de l'ancienne compagnie des salines et mines de sel de l'Est	7,786,868 01
	24,673,752 75

DÉPENSE EN AUGMENTATION DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.

Remboursement de cautionnement à un titulaire français dans les départements rétrocédés	800 00

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1841.

Suite de la RECETTE.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement			62,040,416f 78c		
Recettes en augmentation des créances passives.	Bons du trésor remis à divers	181,442,134f 73c	403,033,304f 21c		
	Émission de traites et mandats	221,591,169 48			
	Recette de fonds particuliers des comptables des finances		722,010,922 40	2,703,516,259 32	2,797,904,666f 69c
	——— pour le compte des correspondants du trésor		596,377,669 66		
	——— des correspondants des comptables des finances		982,094,363 05		
Recettes en atténuation de créances actives. (Avances, débets et créances.)				32,347,990 59	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)					2,550,382,091 21
					5,348,286,757 90

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1841.

Contributions et revenus publics.	Exercice 1840	61,435,605f 74c	1,369,996,418f 44
	——— 1841	1,274,282,549 97	
	——— 1842	34,278,262 73	
Services spéciaux			30,540,074 22
Opérations de trésorerie.	Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement	62,040,416 78	5,348,286,757 90
	Recettes en augmentation des créances passives	2,703,516,259f 32c	2,735,864,249 91
	——— en atténuation des créances actives	32,347,990 59	
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)	2,550,382,091 21	
	Total de la recette		6,748,823,250 56
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1841			214,748,731 13
Total général			6,963,571,981 69

Suite de la DÉPENSE.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Bons remis par la caisse d'amortissement.	Bons remboursés en numéraire		685,225f 08c	134,721,959f 29c	
	Bons consolidés en rentes		134,036,734 21		
Payements en atténuation des créances passives.	Remboursements de bons du trésor remis à divers	99,782,666f 91c	317,232,050 37		
	——— de traites et mandats	217,449,383 46			
	——— des obligations de l'emprunt national		700 00		
	Remboursements de fonds particuliers des comptables des finances		704,828,625 24	2,544,669,865 41	2,711,006,444f 91c
	Dépenses pour le compte des correspondants du trésor		541,899,413 85		
	——— des correspondants des comptables des finances		980,709,075 95		
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances constatés à la charge de divers.)				31,614,620 21	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)					2,547,200,827 09
					5,258,207,272 00

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1842.

Numéraire	128,664,240f 59c	222,289,204 19
Effets à recevoir	93,624,963 60	
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées	2,551,498 91	224,840,703 10

Dépenses publiques	Exercice 1840		253,652,714 74	1,455,849,453 84
	——— 1841		1,189,797,203 88	
	——— 1842		12,399,535 22	
Services spéciaux				24,673,752 75
Dépense en augmentation des découverts du trésor				800 00
Opérations de trésorerie.	Bons du trésor remis par la caisse d'amortissement		134,721,959 29	5,258,207,272 00
	Payements en atténuation des créances passives	2,544,669,865 41	2,576,284,485 62	
	——— en augmentation de créances actives	31,614,620 21		
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)		2,547,200,827 09	
	Total de la dépense			6,738,731,278 59
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1842				224,840,703 10
Total général				6,963,571,981 69

Développement, par classe de Comptables, *des Recettes faites par l'Administration des finances,* pendant l'année 1841.

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	CAISSIER du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. RECETTES.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. ANNULATIONS de recettes.	TOTAL des RECETTES.
CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.												
EXERCICE 1840. Contributions directes	"	"	"	"	"	47,544,104f 74	"	"	"	"	"	47,544,104f 74c
Enregistrement, timbre et domaines	898,774f 53c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	310f 10c	898,464 43
Produits des forêts et de la pêche	394,971 19	"	"	"	"	1,218,442 41	"	"	"	"	18,075 13	1,595,338 47
Douanes et sels	"	21,933f 02c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	21,933 02
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	2,902,602f 82c	"	"	"	"	"	"	446,281f 85c	"	3,348,884 67
Produits des postes	"	"	"	538,612f 88c	"	"	"	"	"	"	"	538,612 88
Produits universitaires	"	"	"	"	"	93,395 51	"	"	"	"	"	93,395 51
Salines et mines de sel de l'Est	"	"	"	"	"	"	"	"	"	738,079 50	"	738,079 50
Produits éventuels affectés au service départemental	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,845,308 37	"	3,845,308 37
Produits et revenus de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	16,192f 03c	"	286,407 98	(*à déduire*) 270,215 95
Produits divers	10,045 78	"	"	"	223f 10c	801,247 26	248,194f 45	54,969f 06	9,536 41	3,678,387 58	1,720,903 54	3,081,700 10
EXERCICE 1841. Contributions directes	"	"	"	"	"	353,687,563 47	"	"	"	"	"	353,687,563 47
Enregistrement, timbre et domaines	234,518,564 25	"	"	"	"	"	"	"	"	7,646 95	"	234,526,211 20
Produits des forêts et de la pêche	3,521,536 35	"	"	"	"	30,209,053 63	"	"	"	"	"	33,730,589 98
Douanes et sels	"	193,208,958 05	"	"	"	"	"	"	"	"	"	193,208,958 05
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	248,247,506 35	"	"	"	"	"	"	"	1,600,372 21	246,647,134 14
Produits des postes	"	"	"	47,587,888 29	"	"	"	"	"	768 00	"	47,588,656 29
Produits universitaires	"	"	"	"	"	3,884,304 04	"	"	"	"	"	3,884,304 04
Produits éventuels affectés au service départemental	"	"	"	"	"	"	"	"	"	13,082,620 37	"	13,082,620 37
Produits et revenus de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	2,519,488 42	"	151,122 10	2,368,366 32
Produits divers	"	89 16	"	"	1,264,529 35	4,513,938 50	3,011,132 32	747,865 95	2,779,360 44	3,804,073 72	4,599,577 54	11,521,411 90
Ressources extraordinaires	"	"	"	"	"	"	134,036,734 21	"	"	"	"	134,036,734 21
EXERCICE 1842. Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	11,563 60	"	"	"	"	"	"	"	"	11,563 60
Ressources extraordinaires	"	"	"	"	"	"	34,266,699 13	"	"	"	"	34,266,699 13
SERVICES SPÉCIAUX.	239,343,892 10	193,230,980 23	251,161,672 77	48,126,501 17	1,264,752 45	441,952,049 56	171,562,760 11	802,835 01	5,324,577 30	25,603,166 34	8,376,768 60	1,369,996,418 44
Recettes de cautionnement en numéraire. (Capitaux.)	"	"	"	"	"	8,935,436 42	4,750,090 34	"	68,700 00	800 00	"	13,755,026 76
Recettes affectées à la liquidation de l'ancienne liste civile	"	"	"	"	"	"	"	"	"	927 00	"	927 00
Recettes pour le compte du service colonial de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	3,192,835 10	"	"	3,192,835 10
Recettes provenant de la liquidation de l'ancienne compagnie des salines et mines de sel de l'Est	"	"	"	"	"	"	623,875 00	"	"	12,967,410 36	"	13,591,285 36
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.	239,343,892 10	193,230,980 23	251,161,672 77	48,126,501 17	1,264,752 45	450,887,485 98	176,936,725 45	802,835 01	8,586,112 40	38,572,303 70	8,376,768 60	1,400,536,492 66
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	"	"	"	"	"	"	62,040,416 78	"	"	"	"	62,040,416 78
RECETTES en augmentation des créances passives. Bons du trésor remis à divers	"	"	"	"	"	"	181,442,134 73	"	"	"	"	181,442,134 73
Émission de traites et mandats	"	"	"	"	"	143,383,144 35	63,290,284 42	"	2,016,364 34	12,904,494 08	3,117 71	221,591,169 48
Recette de fonds particuliers des comptables des finances	10,558 75	68,816 98	101,494 21	"	32,878,914 04	688,939,815 36	"	11,211 46	"	111 60	"	722,010,922 40
——— pour le compte des correspondants du trésor	2,071,368 58	63,155,840 23	8,201,384 25	22,386,954 28	180,334,857 67	194,018,780 98	82,691,852 03	1,392,597 68	1,634,574 96	40,529,239 62	39,780 62	596,377,669 66
——— des correspondants des comptables des finances	"	"	"	"	"	978,663,432 79	"	3,430,930 26	"	"	"	982,094,363 05
Recettes en atténuation de créances actives. (Avances, débets et créances.)	289,836 18	21,844,893 75	1,357,016 09	333,714 75	"	2,703,694 77	1,335,441 10	3,905,877 00	497,347 97	187,347 78	107,178 80	32,347,990 59
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)	1,114,123 53	15,167,177 97	9,592,887 79	6,263,731 64	159,561 00	640,605,224 36	595,744,162 13	1,224,681,072 17	65,711,979 63	56 31	8,657,885 32	2,550,382,091 21
TOTAUX DES RECETTES	242,829,779 14	293,467,709 16	270,414,455 11	77,110,901 84	214,638,085 16	3,099,201,578 59	1,163,481,016 64	1,234,224,523 58	78,446,379 30	92,193,553 09	17,184,731 05	6,748,823,250 56
										75,008,822 04		

Développement, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances*, pendant l'année 1841.

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des monnaies.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	CAISSIER du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. PAYEMENTS.	ANNULATIONS de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
DÉPENSES PUBLIQUES.												
EXERCICE 1840. Chambre des Députés	"	"	"	"	"	"	"	67,634f 10c	"	"	"	67,634f 10c
Dette perpétuelle	"	"	"	"	"	"	"	4,058,020 09	413f 50c	"	1f 00c	4,058,432 59
Emprunts spéciaux pour ponts et canaux	"	"	"	"	"	"	"	208,014 09	"	"	"	208,014 09
Intérêts de capitaux de cautionnements	"	"	"	"	"	"	"	8,588,712 35	10,027 97	"	0 10	8,598,740 22
Intérêts de la dette flottante	"	"	"	"	"	957,693f 16c	"	"	"	3,861,866f 07c	799 95	4,818,759 28
Rentes viagères	"	"	"	"	"	"	"	1,471,376 33	"	"	20 00	1,471,356 33
Pensions	"	73,527f 11c	"	"	"	"	"	13,419,989 43	9,738 46	"	"	13,503,255 00
Ministère de la justice et des cultes... Dépenses de la justice	"	"	"	"	"	"	"	1,377,929 83	"	183 37	15,795 23	1,362,317 97
Ministère de la justice et des cultes... ——— des cultes	"	"	"	"	"	"	"	9,373,866 50	"	1,200 00	3,330 58	9,371,735 92
——— des affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	"	1,962,434 99	"	92,119 75	15,355 59	2,039,199 15
——— de l'instruction publique	"	"	"	"	"	"	"	3,511,303 36	"	13,153 64	16,580 84	3,507,876 16
——— de l'intérieur	"	"	"	"	"	"	"	26,662,380 50	"	160,629 48	104,091 00	26,718,918 98
——— de l'agriculture et du commerce	"	"	"	"	"	"	"	7,807,062 44	"	40,980 96	247,114 86	7,600,928 54
——— des travaux publics.. Service ordinaire	"	"	"	"	"	"	"	15,006,058 53	"	128,560 45	37,885 87	15,096,733 11
——— des travaux publics.. Travaux extraordinaires	"	"	"	"	"	"	"	13,296,352 17	"	111,946 33	18,716 91	13,389,581 59
——— de la guerre	"	"	"	"	"	"	"	77,608,215 48	4,722,852 78	7,829,450 00	12,620,353 92	77,540,164 34
——— de la marine	"	"	"	"	"	"	"	30,772,405 66	64,130 64	3,160,636 70	5,447,105 84	28,550,067 16
——— des finances. (Divers services.)	"	"	"	"	"	1,850,073 06	23,653f 80c	1,566,731 97	39,564 78	1,597 03	6,072 98	3,475,547 66
Frais de régie, de percep^on et d'exp^on des impôts et revenus	122,833f 47c	2,553,610 55	2,097,291f 75c	2,736,027f 28c	"	2,348,565 43	"	3,522,702 93	"	2,385,809 31	157,254 15	15,609,586 57
Remboursem^ts et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes.	"	3,949,121 75	25,653 88	5,637 21	"	12,410,377 32	"	238,658 39	2,956 00	1,528 67	67 24	16,663,865 98
EXERCICE 1841. Liste civile	"	"	"	"	"	"	"	14,000,000 00	"	"	"	14,000,000 00
Chambre des Pairs	"	"	"	"	"	"	"	720,000 00	"	"	"	720,000 00
Chambre des Députés	"	"	"	"	"	"	"	645,000 00	"	"	"	645,000 00
Légion d'honneur	"	"	"	"	"	"	"	1,057,400 00	"	"	"	1,057,400 00
Dette perpétuelle	"	"	"	"	"	"	"	200,115,751 23	9,585 00	"	"	200,125,336 23
Fonds d'amortissement	"	"	"	"	"	"	"	44,616,463 00	"	"	"	44,616,463 00
Emprunts spéciaux pour ponts et canaux	"	"	"	"	"	"	"	10,402,047 58	"	"	"	10,402,047 58
Intérêts de capitaux de cautionnements	"	"	"	"	"	"	"	275,940 22	499 00	"	"	276,439 22
Intérêts de la dette flottante	"	"	"	"	"	2,406,728 65	6,663,776 70	"	"	348,106 23	589,231 92	8,829,379 66
Rentes viagères	"	"	"	"	"	"	"	2,003,056 58	"	143,630 78	143,630 78	2,003,056 58
Pensions	"	421,866 68	"	"	"	"	"	45,109,244 06	30,805 18	83,198 39	83,198 39	45,561,915 92
Ministère de la justice et des cultes... Dépenses de la justice	4,434,906 27	"	"	"	"	"	"	15,007,754 18	"	66 75	"	19,442,727 20
Ministère de la justice et des cultes... ——— des cultes	"	"	"	"	"	"	"	26,613,176 27	"	"	"	26,613,176 27
——— des affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	"	6,169,770 62	"	15,300 37	1,384 00	6,183,686 99
——— de l'instruction publique	"	"	"	"	"	"	"	11,915,388 85	"	"	"	11,915,388 85
——— de l'intérieur	"	"	"	"	"	"	"	78,556,839 97	"	520,955 92	2,611 52	79,075,184 37
——— de l'agriculture et du commerce	"	"	"	"	"	"	"	8,253,595 69	"	22,008 58	"	8,275,604 27
——— des travaux publics.. Service ordinaire	"	"	"	"	"	"	"	45,466,726 36	"	1,947 46	3,968 63	45,464,705 19
——— des travaux publics.. Travaux extraordinaires	"	"	"	"	"	"	"	52,177,443 23	"	61,012 95	4,965 98	52,233,490 20
——— de la guerre	"	"	"	"	"	"	"	285,724,604 96	53,561,780 82	5,488,940 51	2,374,150 72	342,401,175 57
——— de la marine	"	"	"	"	"	"	"	84,165,167 88	698,052 55	4,015,051 63	2,070,688 22	86,807,583 84
——— des finances. (Divers services.)	24,344 93	2,362 88	127,837 30	42,231 70	"	5,977,549 90	122,755 65	10,724,362 61	131,675 79	129 00	101,489 48	17,051,760 28
Frais de régie, de percep^on et d'exp^on des impôts et revenus	9,932,896 95	21,743,178 14	36,157,131 38	20,191,251 11	"	8,872,543 90	"	20,480,018 81	"	50,051 02	43,251 94	117,383,819 37
Remboursem^ts et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes.	2,910,961 07	15,714,801 01	1,400,515 77	31,439 62	"	28,457,416 25	"	145,189 44	895 13	50,645 00	"	48,711,863 29
EXERCICE 1842. Dépenses du ministère de la guerre. Service ordinaire	"	"	"	"	"	"	"	1,184,537 09	1,585,873 16	"	"	2,770,410 25
Dépenses du ministère de la guerre. Travaux extraordin^res	"	"	"	"	"	"	"	1,434,941 42	"	"	"	1,434,941 42
——— de la marine	"	"	"	"	"	"	"	6,006,759 17	"	1,471,177 90	"	7,477,937 07
Remboursem^ts et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes.	"	"	"	"	"	716,246 48	"	"	"	"	"	716,246 48
PRÉLÈVEMENTS sur les recettes. Frais de fabricat^on prélevés sur le prod^t des monnaies. Ex^ce 1840.	"	"	"	"	42,714f 62c	"	"	"	"	44,345 81	87,060 43	"
Idem. Ex^ce 1841.	"	"	"	"	1,191,032 27	"	"	"	"	40,180 44	1,231,212 71	"
A reporter	17,425,942 69	44,458,468 12	39,808,430 08	23,006,586 92	1,233,746 89	64,027,194 15	6,810,186 15	1,193,491,028 36	60,868,850 76	30,146,410 50	25,427,390 78	1,455,849,453 84

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances*, pendant l'année 1841.

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS des MONNAIES et médailles.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	CAISSIER du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. PAYEMENTS.	ANNULATIONS de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
SERVICES SPÉCIAUX. *Report*.....	17,425,942f 69c	44,458,468f 12c	39,808,430f 08c	23,006,586f 92c	1,233,746f 89c	64,027,194f 15c	6,810,186f 15c	1,193,491,028f 36c	60,868,850f 76c	30,146,410f 50c	25,427,390f 78c	1,455,849,453f 84c
Remboursements de cautionnements en numéraire. (Capitaux.).....	"	"	"	"	"	"	"	14,662,894 98	25,200 00	"	"	14,688,094 98
Payement sur le service spécial de la liquidation de l'ancienne liste civile.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	42,058 78	"	42,058 78
Payement pour le compte du service colonial de l'Algérie.....	"	"	"	"	"	"	"	"	2,105,004 82	"	"	2,105,004 82
Payements effectués à titre d'avances, pour la portion de l'emprunt grec, garantie par la France.....	"	"	"	"	"	"	"	45,299 69	"	"	"	45,299 69
Dépenses relatives à la liquidation de l'ancienne régie des poudres et salpêtres...	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,426 47	"	6,426 47
Payements pour la liquidation de l'ancienne compagnie des salines et mines de sel de l'Est.....	"	"	"	"	"	"	6,918,983 66	"	"	867,884 35	"	7,786,868 01
DÉPENSE EN AUGMENTATION DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.	17,425,942 69	44,458,468 12	39,808,430 08	23,006,586 92	1,233,746 89	64,027,194 15	13,729,169 81	1,208,199,223 03	62,999,055 58	31,062,780 10	25,427,390 78	1,480,523,206 59
Remboursement de cautionnement à un titulaire français dans les départements rétrocédés.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	800 00	"	800 00
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.	17,425,942 69	44,458,468 12	39,808,430 08	23,006,586 92	1,233,746 89	64,027,194 15	13,729,169 81	1,208,199,223 03	62,999,055 58	31,063,580 10	25,427,390 78	1,480,524,006 59
Remboursement des bons du trésor remis par la caisse d'amortissement.....	"	"	"	"	"	"	134,721,959 29	"	"	"	"	134,721,959 29
PAYEMENTS en atténuation des créances passives. — Remboursement de bons du trésor remis à divers	"	"	"	"	"	"	99,782,666 91	"	"	"	"	99,782,666 91
——— de traites et mandats.....	"	"	"	"	"	27,453,528 92	188,152,113 66	"	1,843,740 88	"	"	217,449,383 46
——— des obligations de l'emprunt national.....	"	"	"	"	"	"	700 00	"	"	"	"	700 00
——— de fonds particul. des comptables des finances.	10,912 00	68,816 98	71,450 23	"	31,302,548 15	672,755,727 07	"	21,437 18	0 55	603,383 08	5,650 00	704,828,625 24
Dépenses pour le compte des correspondants du trésor.....	1,389,009 55	61,554,722 30	6,788,911 29	21,012,618 39	179,985,664 86	176,840,831 67	24,816,710 65	500 00	2,390,477 28	67,131,744 16	11,776 30	541,899,413 85
——— des correspondants des comptables des finances.....	"	"	"	"	"	977,278,145 69	"	3,430,930 26	"	"	"	980,709,075 95
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances.).	326,682 41	21,907,402 17	1,381,874 59	331,713 45	"	1,754,257 45	"	3,788,316 49	483,371 66	5,429,318 48	3,788,316 49	31,614,620 21
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.).....	223,651,280 10	164,487,774 18	220,756,295 05	32,716,847 19	267,281 04	1,179,303,240 36	702,133,652 48	17,725,596 55	6,144,930 35	1,963,512 43	1,949,582 64	2,547,200,827 09
TOTAUX des payements.....	242,803,826 75	292,477,183 75	268,806,961 24	77,067,765 95	212,789,240 94	3,099,412,925 31	1,163,336,972 80	1,233,166,003 51	73,861,576 30	106,191,538 25	31,182,716 21	6,738,731,278 59
										75,008,822 04		

Résumé du Développement, par classe de Comptables, *des Recettes et des Payements faits par l'Administration des finances*, pendant l'année 1841.

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1841.	RECETTES ET VIREMENTS de fonds effectués pendant l'année 1841.	TOTAL. (Voir page 26.)	PAYEMENTS ET VIREMENTS de fonds effectués pendant l'année 1841.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1842.	TOTAL. (Voir page 27.)	OBSERVATIONS.
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines.....	217,839f 26c	242,829,779f 14c	243,047,618f 40c	242,803,826f 75c	243,791f 65c	243,047,618f 40c	
——— des douanes.....	6,055,751 45	293,467,709 16	299,523,460 61	292,477,183 75	7,046,276 86	299,523,460 61	
——— des contributions indirectes.....	240,763 09	270,414,455 11	270,655,218 20	268,806,961 24	1,848,256 96	270,655,218 20	
Directeurs des postes.....	656,128 10	77,110,901 84	77,767,029 94	77,067,765 95	699,263 99	77,767,029 94	
——— des monnaies et médailles.....	1,891,667 23	214,638,085 16	216,529,752 39	212,789,240 94	3,740,511 45	216,529,752 39	
Receveurs généraux des finances.....	33,154,193 55	3,099,201,578 59	3,132,355,772 14	3,099,412,925 31	32,942,846 83	3,132,355,772 14	
Caissier du trésor public.....	158,667,953 72	1,163,481,016 64	1,322,148,970 36	1,163,336,972 80	158,811,997 56	1,322,148,970 36	
Payeurs du trésor public.....	3,689,423 20	1,234,224,523 58	1,237,913,946 78	1,233,166,003 51	4,747,943 27	1,237,913,946 78	
Comptables des finances en Algérie.....	10,175,011 53	78,446,379 30	88,621,390 83	73,861,576 30	14,759,814 53	88,621,390 83	
Agent responsable des virements de comptes.....	"	75,008,822 04	75,008,822 04	75,008,822 04	"	75,008,822 04	
	214,748,731 13	6,748,823,250 56	6,963,571,981 69	6,738,731,278 59	224,840,703 10	6,963,571,981 69	

COMPTE

DES

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS

POUR L'ANNÉE 1841.

NOTE

Sur le Compte des Contributions et Revenus publics.

Le compte des contributions et revenus publics a pour objet de développer, par branche principale de revenus, les différentes ressources dont se compose le budget des recettes de l'État, SAVOIR:

Les contributions directes;

Les produits de l'enregistrement, du timbre et des domaines;

Le produit des forêts et de la pêche;

Les divers droits de douanes, et le droit de consommation sur les sels;

Les droits sur les boissons et les diverses taxes indirectes, ainsi que le produit de la vente des tabacs et des poudres à feu;

Les produits de postes;

Les produits universitaires;

La portion attribuée au trésor dans l'exploitation des salines et mines de sel de l'Est;

Les produits éventuels affectés au service départemental;

Les produits et revenus de l'Algérie;

Et, enfin, diverses recettes accessoires qui sont fixes ou accidentelles, mais qu'en raison de leur nombre et de leur variété, on est dans l'usage de classer au budget sous la désignation commune de *Produits divers.*

Un tableau général fait connaître par branches de revenus, pour l'exercice qui vient d'être clos et pour l'exercice courant, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits, soit antérieurement à la publication du compte, soit pendant l'année, et les sommes restant encore à recevoir.

Ces détails sont ensuite eux-mêmes développés, pour les recettes de l'exercice précédent, dans deux états qui font connaître, selon la nature des impôts et la législation qui les régit, les valeurs, matières ou quantités auxquelles les tarifs ont été appliqués, les perceptions qui en sont résultées au profit du trésor, les différences que ces perceptions font ressortir d'une année à l'autre, et les articles imposables qu'affecte l'accroissement ou la diminution des produits. Ces derniers développements, qui comprennent, en outre, le relevé des recettes effectuées dans chaque département, forment l'objet d'un volume séparé qui a été publié sous le titre de *Deuxième partie du compte général des finances*, et dont la distribution aux Chambres a lieu à l'appui du projet de loi de règlement du budget de l'exercice 1840.

Les différents résultats exposés dans la présente partie du compte général des finances se résument de la manière suivante:

Contributions et Revenus de l'Exercice 1840.

Les droits constatés au profit de l'État, sur cet exercice, se sont élevés à 1,238,860,349 fr. 93 cent., savoir :

Recettes ordinaires	sur les Contributions directes	395,712,058f 86c	1,164,875,349f 93c
	——— Impôts et revenus indirects et produits de domaine.	696,810,055 33	
	——— Produits des forêts et de la pêche	33,189,974 45	
	——— Produits à différents titres	39,163,261 29	
Recettes extraordinaires.	Portion attribuée à l'exercice 1840, sur la consolidation en rentes, des bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement pour les fonds non employés au rachat des rentes dont le cours a atteint le pair		73,985,000 00
	TOTAL		1,238,860,349 93

Sur cette somme il a été reçu par le trésor public antérieurement au 1er janvier 1841	1,172,697,046 03	
Pendant l'année 1841	61,435,605 74	
		1,234,132,651 77
Et il restait à recouvrer, à la clôture de l'exercice 1840		4,727,698 16

Contributions et Revenus de l'Exercice 1841.

Les droits à recouvrer, qui ont été constatés au profit de l'État sur cet exercice, jusqu'au 31 décembre 1841, montent à 1,379,261,982 fr. 35 cent., savoir:

Recettes ordinaires.	Sur les Contributions directes	400,029,566 07	1,195,743,795 26
	——— Impôts et revenus indirects et produits de domaines	726,261,634 94	
	——— Produits des forêts et de la pêche	34,359,622 72	
	——— Produits à différents titres	35,092,971 53	
Recettes extra-ordinaires.	Consolidation en rentes, des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement pour les fonds non employés au rachat des rentes dont le cours a atteint le pair		183,518,187 09
	TOTAL		1,379,261,982 35

Sur cette somme il a été reçu par le trésor antérieurement au 1er janvier 1841	17,310,514 14	
Pendant l'année 1841	1,274,282,549 97	
		1,291,593,064 11
Et il restait à recouvrer, au 1er janvier 1842, celle de		87,668,918 24

SAVOIR :

Sur les Contributions directes	46,342,002 60
——— Impôts et revenus indirects et produits de domaines.	4,348,245 79
——— Produits des forêts et de la pêche	629,032 74
——— Produits à différents titres	4,168,184 23
	55,487,465 36
Sur les ressources extraordinaires	32,181,452 88
SOMME PAREILLE	87,668,918 24

Contributions et Revenus de l'Exercice 1842.

Les recouvrements effectués pendant l'année 1841, sur les droits et produits constatés de l'exercice 1842, ont été de 11,563 fr. 60 cent., pour les contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres) et de 34,266,699 fr. 13 cent. pour les versements effectués sur l'emprunt de 150 millions adjugé le 8 octobre 1841, dont 75 millions ont été affectés, par l'article 6 de la loi du 25 juin 1841, aux travaux extraordinaires de l'exercice 1842.

Récapitulation des Recouvrements de l'année 1841.

D'après les résultats qui précèdent, les recouvrements de toute nature effectués pendant l'année 1841 se sont élevés à 1,369,996,418 fr. 44 cent., et se résument ainsi qu'il suit :

	EXERCICE 1840.	EXERCICE 1841.	EXERCICE 1842.
Contributions directes	47,544,104f 74c	353,687,563f 47c	"
Impôts et revenus indirects et produits de domaines	4,807,895 00	721,902,875 01	11,563f 60c
Produits des forêts et de la pêche	31,595,338 47	33,730,589 98	"
Produits à différents titres	77,488,267 53	30,924,787 30	"
	61,435,605 74	1,140,245,815 76	11,563 60
Ressources extraordinaires	"	134,036,734 21	34,266,699 13
	61,435,605 74	1,274,282,549 97	34,278,262 73
SOMME PAREILLE		1,369,996,418 44	

Cette somme est celle qui se trouve portée en recette dans le tableau général des opérations de l'administration des finances de l'année 1841. (Page 26.)

Il a paru utile de faire suivre les résultats qui précèdent d'un tableau présentant, pour les deux exercices 1840 et 1841, la situation spéciale des impôts et revenus indirects dont l'état comparatif est publié au Moniteur à la fin de chaque trimestre, par les soins de l'administration des finances.

DÉSIGNATION DES IMPÔTS ET REVENUS indirects.	EXERCICE 1840. RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1841.	pendant l'année 1841.	TOTAL.	EXERCICE 1841. RECOUVREMENTS effectués jusqu'au 31 décembre 1841.	RESTE à recouvrer jusqu'à la clôture de l'exercice.	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c	fr. c.
Droits d'enregistrement, de timbre, de greffe et d'hypothèques	224,2879,66 43	781,788 06	225,069,754 49	228,355,474 31	802,805 00	229,158,279 31
Droits de douanes, de navigation, etc.	88,264,048 15	21 933 02	88,285,981 17	93,379,207 83	18,000 00	93,397,207 83
Droits sur les sucres	33,541,218 00	"	33,541,218 00	43,623,036 27	"	43,623,036 27
Droits de consommation des sels, perçus à l'extraction sur les côtes.	56,577,625 54	"	56,577,625 54	56,206,713 95	"	56,206,713 95
Droits sur les boissons	89,269,999 68	1,163,367 34	90,433,367 02	92,063,933 75	1,365,841 82	93,429,775 57
Droits de consommation des sels, perçus à l'intérieur	7,960,406 45	443,859 00	8,404,265 45	8,822,002 71	15,481 24	8,837,483 95
Droit de fabrication du sucre indigène	4,557,431 49	229,033 11	4,786,464 60	6,789,603 21	245,839 62	7,035,442 83
Diverses taxes indirectes. (Voitures publiques, navigation, etc.)	32,415,685 08	1,057,343 52	33,473,028 60	35,661,949 01	1,207,006 15	36,868,955 16
Produit de la vente des tabacs	94,718,581 55	448,120 20	95,166,701 75	97,947,548 34	1,228 51	97,948,776 85
——— des poudres	5,608,568 87	7,161 50	5,615,730 37	5,304,526 59	5,053 00	5,309,579 59
Produit de la taxe des lettres et du droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent	40,063,461 57	538,612 88	40,602,074 45	41,792,687 93	554,035 45	42,346,723 38
Produit de la taxe du service rural des postes	2,310,287 21	"	2,310,287 21	2,402,632 51	"	2,402,632 51
Produit des malles-postes et des paquebots	3,182,341 93		3,182,341 93	3,393,335 85	"	3,393,335 85
	682,757,621 95	4,691,218 63	687,448,840 58	715,742,652 26	4,215,290 79	719,957,943 05

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1840, 1841 et 1842, au 1er Janvier 1842.

PAGES de RENVOI des états de développements.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1841.	Opérations de l'année 1841. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1841. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1841.	pendant l'année 1841.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la clôture de l'exercice 1840.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1840.					
46	Contributions directes	395,712,058f 51c	0f 05c	"	395,712,058f 56c	348,167,953f 82c	47,544,104f 74c	395,712,058f 56c	"	
48 et 50	Enregistrement, timbre et domaines	229,719,320 47	2,351,941 86	"	232,071,262 33	228,804,806 65	898,464 43	229,703,271 08	2,367,991f 25c	
52	Produits des forêts et de la pêche	32,657,598 38	532,376 07	"	33,189,974 45	31,594,635 8	1,595,338 47	33,189,974 45	"	
54	Douanes et sels	178,397,891 69	6,933 02	"	178,404,824 71	178,382,891 69	21,933 02	178,404,824 71	"	
56	Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)	237,652,151 73	2,586,512 97	"	240,238,664 70	234,530,673 12	3,348,884 67	237,879,557 79	2,359,106 91	
58	Produits des Postes	46,097,849 68	"	2,546f 09c	46,095,303 59	45,556,090 71	538,612 88	46,094,703 59	600 00	
60	Produits universitaires	4,125,393 41	"	93 83	4,125,299 58	4,031,904 07	93,395 51	4,125,299 58	"	
66	Salines et mines de sel de l'Est	1,972,652 66	"	34,573 16	1,938,079 50	1,200,000 00	738,079 50	1,938,079 50	"	
62	Produits éventuels affectés au service départemental	13,441,699 66	3,845,308 37	"	17,287,008 03	13,441,699 66	3,845,308 37	17,287,008 03	"	
64	Produits et revenus de l'Algérie	2,103,253 87	"	270,215 95	1,833,037 92	2,103,253 87	(A) 270,215 95	1,833,037 92	"	(A) Cette somme exprime une réduction sur les recettes effectuées pendant l'année 1840.
66, 68 et 70	Produits divers	15,022,722 28	"	1,042,885 72	13,979,836 56	10,898,136 46	3,081,700 10	13,979,836 56	"	
		1,156,902,592 34	9,323,072 34	1,350,314 75	1,164,875,349 93	1,098,712,046 03	61,435,605 74	1,160,147,651 77	4,727,698 16	
	Ressources extraordinaires. (Consolidation de bons du Trésor formant la réserve de l'amortissement.)	73,985,000 00	"	"	73,985,000 00	73,985,000 00	"	73,985,000 00	"	
		1,230,887,592 34	9,323,072 34	1,350,314 75	1,238,860,349 93	1,172,697,046 03	61,435,605 74	1,234,132,651 77	4,727,698 16	
			7,972,757 59							

EXERCICE 1841.

SUITE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1840, 1841 et 1842, au 1er Janvier 1842.*

PAGES de RENVOI des états de développements.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1841.	Opérations de l'année 1841. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1841. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1841.	pendant l'année 1841.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés au 1er janvier 1842.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1841.					
47	Contributions directes	"	400,029,566f 07c	"	400,029,566f 07c	"	353,687,563f 47c	353,687,563f 47c	46,342,002f 60c	
49 et 51	Enregistrement, timbre et domaines	"	235,461,971 20	"	235,461,971 20	"	234,526,211 20	234,526,211 20	935,760 00	
53	Produits des forêts et de la pêche	"	34,359,622 72	"	34,359,622 72	"	33,730,589 98	33,730,589 98	629,032 74	
55	Douanes et sels	"	193,226,958 05	"	193,226,958 05	"	193,208,958 05	193,208,958 05	18,000 00	
57	Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres).	10,514f 14c	249,582,231 48	"	249,592,745 32	10,514f 14c	246,647,134 14	246,657,648 38	2,935,097 04	
59	Produits des Postes	"	48,142,691 74	"	48,142,691 74	"	47,588,656 29	47,588,656 29	554,035 45	
61	Produits universitaires	"	3,985,248 60	"	3,985,248 60	"	3,884,304 04	3,884,304 04	100,944 56	
63	Produits éventuels affectés au service départemental	"	13,082,620 37	"	13,082,620 37	"	13,082,620 37	13,082,620 37	"	
65	Produits et revenus de l'Algérie	"	2,381,166 32	"	2,381,166 32	"	2,368,366 32	2,368,366 32	12,800 00	
67, 69 et 71	Produits divers	"	15,481,204 87	"	15,481,204 87	"	11,521,411 90	11,521,411 90	3,959,792 97	
		10,514 14	1,195,733,281 12	"	1,195,743,795 26	10,514 14	1,140,245,815 76	1,140,256,329 90	55,487,465 36	
	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.									
	Produit de la consolidation des bons du Trésor formant la réserve de l'amortissement :									
	Portion afférente aux dépenses ordinaires du budget	16,000,000 00	105,013,174 00	"	121,013,174 00	16,000,000 00	105,013,174 00	121,013,174 00	"	
	——— aux travaux extraordinaires	1,300,000 00	61,205,013 09	"	62,505,013 09	1,300,000 00	29,023,560 21	30,323,560 21	32,181,452 88	
		17,310,514 14	1,361,951,468 21	"	1,379,261,982 35	17,310,514 14	1,274,282,549 97	1,291,593,064 11	87,668,918 24	EXERCICE 1842.

SUITE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1840, 1841 et 1842, au 1er Janvier 1842.*

PAGES de RENVOI des états de développements.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1841.	Opérations de l'année 1841. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1841. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1841.	pendant l'année 1841.	TOTAL.	RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés au 1er janvier 1842.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE	1842.				
72	Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)..	"	11,563 60	"	11,563 60	"	11,563 60	11,563 60	"	
	Ressources extraordinaires. (Portion de l'emprunt de 150 millions.)....	"	75,000,000 00	"	75,000,000 00	"	34,266,699 13	34,266,699 13	40,733,300 87	
		"	75,011,563 60	"	75,011,563 60	"	34,278,262 73	34,278,262 73	40,733,300 87	
					RÉCAPITULATION.					
	EXERCICE 1840	1,230,887,592 34	7,972,757 59	"	1,238,860,349 93	1,172,697,046 03	61,435,605 74	1,234,132,651 77	4,727,698 16	
	EXERCICE 1841	17,310,514 14	1,361,951,468 21	"	1,379,261,982 35	17,310,514 14	1,274,282,549 97	1,291,593,064 11	87,668,918 24	
	EXERCICE 1842	"	75,011,563 60	"	75,011,563 60	"	34,278,262 73	34,278,262 73	40,733,300 87	
	TOTAUX	1,248,198,106 48	1,444,935,789 40	"	2,693,133,895 88	1,190,007,560 17	1,369,996,418 44	2,560,003,978 61	133,129,917 27	

SUITE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Contributions directes.

(Voir, pour les développements, la 2e partie du compte des finances de la présente année.)

EXERCICE 1840.

DÉSIGNATION DES CONTRIBUTIONS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Contribution foncière.	Principal	155,957,477f 97c	267,314,723f 67c		
	21 centimes 1/10 additionnels généraux sans affectation spéciale	32,907,030 81			
	13 cent. 9/10 pour dépenses ordinaires et facultatives des départts.	21,727,047 35			
	1 cent. pour secours en cas de grêle, incendie et autres cas fortuits.	1,559,574 78			
	1 centime pour non-valeurs et dégrèvements	1,559,574 78			
	Centimes pour dép. facultat. et extraord. d'utilité départementale.	16,195,742 78			
	——— pour dépenses des chemins vicinaux	6,436,142 64			
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	2,623,054 33			
	——— pour dépenses du cadastre	2,512,268 78			
	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes.	17,204,446 72			
	——— pour dépenses des chemins vicinaux	4,664,272 74			
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	2,809,683 25			
	Cent. pour frais de perception des rôles des impositions communal.	739,487 21			
	Fonds de réimpositions	418,919 53			
Contribution personnelle et mobilière.	Principal	34,000,529 94	56,677,704 28		
	21 centimes 1/10 additionnels généraux sans affectation spéciale	7,174,077 99			
	13 centimes 9/10 pour dépenses variables des départements	4,726,051 40			
	1 cent. pour secours en cas de grêle, incendie et autres cas fortuits.	340,003 69			
	1 centime pour non-valeurs et dégrèvements	340,003 72			
	Centimes pour dép. facultat. et extraord. d'utilité départementale.	3,430,125 30			
	——— pour dépenses des chemins vicinaux	1,345,667 14			
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	535,089 61			
	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes.	2,859.768 28			
	——— pour dépenses des chemins vicinaux	842,527 80			
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	456,456 37			
	Cent. pour frais de perception des rôles des impositions communal.	121,111 85			
	Fonds de réimpositions	506,291 19			
Contribution des portes et fenêtres.	Principal	22,687,616 69	30,784,762 41	395,712,058f 56c	
	15 centimes 8/10 additionnels généraux sans affectation spéciale	3,584,643 37			
	3 centimes pour décharges et non-valeurs	680,628 52			
	Centimes facultatifs pour dép. extraord. d'utilité départementale.	1,041,951 91			
	——— des chemins vicinaux	903,213 62			
	——— de l'instruction primaire	359,859 87			
	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	689,998 44			
	——— des chemins vicinaux	523,735 19			
	——— de l'instruction primaire	269,100 64			
	Cent. pour frais de perception des rôles des impositions communal	44,014 16			
Contribution des patentes.	Principal (*réduit de la somme nécessaire pour former le fonds de non-valeurs et d'attributions aux communes*)	28,738,453 80	40,236,230 95		
	6 centimes 8/10 additionnels généraux sans affectation spéciale	2,166,910 76			
	Centimes facultatifs pour dép. extraord. d'utilité départementale.	1,480,463 70			
	——— des chemins vicinaux	1,151,393 38			
	——— de l'instruction primaire	431,759 43			
	Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution — aux réductions et décharges	1,380,427 49			
	Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution — aux attributions des communes	2,758,251 99			
	Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution — aux dégrèvements extraordinaires pour cessation de commerce	582,560 15			
	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	763,414 79			
	——— des chemins vicinaux	530,660 39			
	——— de l'instruction primaire	207,338 19			
	Cent. pour frais de perception des rôles des impositions communal.	44,596 88			
Taxe de premier avertissement. (Article 51 de la loi du 15 mai 1818.)			698,637 25		
(A) Antérieurement au 1er janvier 1841		348,167,953f 82c			
(A) Pendant l'année 1841		47,544,104 74	395,712,058 56	(A) 395,712,058f 56c	

(Les développements seront publiés dans le compte des finances de l'année 1842.)

EXERCICE 1841.

DÉSIGNATION DES CONTRIBUTIONS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1841.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Contribution foncière.	Principal	156,378,806 02	269,525,292 87		
	20 centimes additionnels généraux sans affectation spéciale	31,275,761 20			
	15 centimes pour dépenses ordinaires et facultatives des dépts	23,510,515 06			
	1 centime pour secours, grêle, incendie et autres cas fortuits	1,563,788 06			
	1 centime pour non-valeurs et dégrèvements	1,563,788 06			
	Centimes pour dépenses facultatives et extraord. d'utilité départem.	16,985,862 45			
	——— pour dépenses des chemins vicinaux	6,734,074 53			
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	2,596,974 02			
	——— pour dépenses du cadastre	2,025,924 41			
	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	17,599,823 70			
	——— pour dépenses des chemins vicinaux	5,155,837 57			
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	2,858,114 66			
	Cent. pour frais de confection et de percep. des rôles des imp. comm.	786,561 44			
	Fonds de réimpositions	489,461 69			
Contribution personnelle et mobilière.	Principal	33,999,557 39	57,036,305 09		
	20 centimes additionnels généraux sans affectation spéciale	6,799,944 33			
	15 centimes pour dépenses ordinaires et facultatives des départem	5,099,958 14			
	1 centime pour secours, grêle, incendie et autres cas fortuits	339,997 17			
	1 centime pour non-valeurs et dégrèvements	339,997 16			
	Centimes pour dépenses facultatives et extraordin. d'utilité départ.	3,601,083 24			
	——— des chemins vicinaux	1,404,299 36			
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	532,173 04			
	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	2,890,647 11			
	——— pour dépenses des chemins vicinaux	929,023 16			
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	471,207 04			
	Cent. pour frais de confection et de percep. des rôles des imp. comm.	128,196 76			
	Fonds de réimpositions	500,221 19			
Contribution des portes et fenêtres.	Principal	22,871,374 02	31,325,067 20	353,687,563 47	45,342,002 60
	15 centimes 8/10 additionnels généraux sans affectation spéciale	3,613,677 05			
	3 centimes pour décharges et non-valeurs	686,141 13			
	Centimes facultatifs pour dépenses extraordinaires d'utilité départ.	1,189,379 04			
	——— des chemins vicinaux	945,520 25			
	——— de l'instruction primaire	360,387 25			
	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	748,267 08			
	——— des chemins vicinaux	579,960 83			
	——— de l'instruction primaire	281,073 34			
	Cent. pour frais de confection et de percep. des rôles des imp. comm.	49,287 21			
Contribution des patentes.	Principal (*réduit de la somme présumée nécessaire pour former le fonds de non-valeurs et d'attributions aux communes*)	29,422,608 04	41,439,593 80		
	6 centimes 8/10 additionnels généraux sans affectation spéciale	2,211,917 19			
	Centimes facultatifs pour dépenses extraordinaires d'utilité départ.	1,702,442 10			
	——— des chemins vicinaux	1,225,826 72			
	——— de l'instruction primaire	440,711 91			
	Fonds affectés d'après les rôles et la loi de finances — aux réductions et décharges; aux attributions des communes; aux dégrèvements extraordinaires pour cessation de commerce	4,728,185 02			
	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	835,310 38			
	——— des chemins vicinaux	591,600 33			
	——— de l'instruction primaire	230,896 54			
	Cent. pour frais de confection et de percep. des rôles des imp. comm.	50,095 57			
Taxe de premier avertissement. (Article 51 de la loi du 15 mai 1818.)			703,307 11		
			400,029,566 07	353,687,563 47	46,342,002 60

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Enregistrement, Timbre et Domaines.

(Voir, pour les développements, la 2e partie du compte des finances de la présente année.)

EXERCICE 1840.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.				DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS Antérieurement au 1er janvier 1841.	Pendant l'année 1841.	TOTAL.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Enregistrement.	Droits proportionnels.	Ventes..	de meubles	9,032,120f 31	9,032,096f 11	24f 20c	9,032,120f 31	"
			d'immeubles	86,303,595 86	86,265,939 97	21,966 63	86,287,906 60	15,689f 26
		Donations	en ligne directe	6,442,733 45	6,442,618 23	39 60	6,442,657 83	75 62
			entre époux	44,928 40	44,928 40	"	44,928 40	"
			en ligne collatérale	1,124,704 93	1,124,640 58	64 35	1,124,704 93	"
			entre personnes non parentes	801,903 43	801,739 43	164 00	801,903 43	"
		Successions	en ligne directe	9,127,660 13	9,120,653 72	62 95	9,120,716 67	6,943 46
			entre époux	3,841,909 55	3,838,224 85	1,225 74	3,839,450 59	2,458 96
			en ligne collatérale	16,078,441 14	16,075,582 92	2,448 49	16,078,031 41	409 73
			entre personnes non parentes	3,700,761 15	3,700,761 15	"	3,700,761 15	"
		Actes divers.	Baux et antichrèses	1,593,156 61	1,593,144 34	11 13	1,593,155 47	1 14
			Adjudications au rabais et marchés	927,961 57	926,689 75	776 82	927,466 57	495 00
			Obligations	8,117,769 79	8,116,000 99	"	8,116,000 99	1,768 80
			Cautionnements	863,739 14	863,739 14	"	863,739 14	"
			Libérations	4,262,789 81	4,262,789 81	"	4,262,789 81	"
			Condamnations, collocations et liquidatos.	1,648,928 19	1,648,091 68	633 70	1,648,725 38	202 81
	Droits fixes.	Actes civils et administratifs		6,295,310 34	6,295,310 34	"	6,295,310 34	"
		—— judiciaires		4,173,081 00	4,173,079 90	1 10	4,173,081 00	"
		—— extrajudiciaires		8,880,263 70	8,880,263 70	"	8,880,263 70	"
		—— de l'état civil		3,799 40	3,799 40	"	3,799 40	"
	Droits et demi-droits en sus			1,957,214 97	1,928,193 18	16,088 25	1,944,281 43	12,933 54
TOTAL de l'enregistrement, *y compris le décime pour franc*				175,222,772 87	175,138,287 59	43,506 96	175,181,794 55	40,978 32
Greffes, *y compris le décime pour franc*				4,401,638 98	4,401,470 68	"	4,401,470 68	168 30
Hypothèques (*idem*)				1,961,306 30	1,951,442 75	1,003 69	1,952,446 44	8,859 86
Amendes de toute nature, autres que celles concernant les forêts et la pêche				4,545,991 81	3,395,804 57	399,693 01	3,795,497 58	750,494 23
Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe				112,851 09	112,852 39	"	112,852 39	1 70
Passe-ports et permis de port d'armes de chasse				2,718,402 00	2,718,402 00	"	2,718,402 00	"
Droits de chancell. pour légalisation d'actes et visa de passe-ports des étrangers				45,008 00	45,008 00	"	45,008 00	"
Droits de sceau attribués au trésor				100,113 65	100,113 65	"	100,113 65	"
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation				311,883 91	311,883 91	"	311,883 91	"
Recouvrements de frais de justice				2,724,331 58	1,603,688 57	332,671 81	1,936,360 38	787,971 20
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances				47,280 71	36,007 95	4,883 37	40,891 32	6,389 39
Timbre	sujet au décime pour franc, *y compris le décime*			3,562 26	3,562 26	"	3,562 26	"
	non sujet au décime pour franc			34,469,485 58	34,469,442 11	29 22	34,469,471 33	14 25
A REPORTER				226,664,631 74	224,287,966 43	781,788 06	225,069,754 49	1,594,877 25

(Les développements seront publiés dans le compte des finances de l'année 1842.)

EXERCICE 1841.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.				DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1841.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Enregistrement.	Droits proportionnels.	Ventes..	de meubles	9,657,691f 86	9,656,744f 86	950 f00
			d'immeubles	88,468,560 17	88,445,560 17	23,000 00
		Donations	en ligne directe	6,462,132 69	6,462,072 69	60 00
			entre époux	40,186 49	40,186 49	"
			en ligne collatérale	1,279,119 06	1,279,019 06	100 00
			entre personnes non parentes	848,056 37	847,956 37	100 00
		Successions	en ligne directe	9,246,429 52	9,246,349 52	80 00
			entre époux	3,921,600 56	3,920,300 56	1,300 00
			en ligne collatérale	17,187,909 02	17,185,409 02	2,500 00
			entre personnes non parentes	3,814,883 68	3,814,883 68	"
		Actes divers.	Baux et antichrèses	1,631,678 32	1,631,678 32	"
			Adjudications au rabais et marchés	986,413 31	985,963 31	450 00
			Obligations	7,761,247 18	7,761,247 18	"
			Cautionnements	896,614 50	896,614 50	"
			Libérations	4,307,436 25	4,307,436 25	"
			Condamnations, collocations et liquidations	1,656,417 78	1,656,217 78	200 00
	Droits fixes.	Actes civils et administratifs		6,217,480 13	6,217,480 13	"
		—— judiciaires		4,070,520 30	4,070,520 30	"
		—— extrajudiciaires		8,769,780 30	8,769,780 30	"
		—— de l'état civil		4,121 70	4,121 70	"
	Droits et demi-droits en sus			2,220,908 55	2,203,908 55	17,000 00
TOTAL de l'enregistrement, *y compris le décime pour franc*				179,449,190 74	179,403,450 74	45,740 00
Greffes, *y compris le décime pour franc*				4,459,217 97	4,459,217 97	"
Hypothèques (*idem*)				1,932,291 78	1,930,751 78	1,540 00
Amendes de toute nature, autres que celles concernant les forêts et la pêche				3,818,312 02	3,418,312 02	400,000 00
Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe				112,947 26	112,947 26	"
Passe-ports et permis de port d'armes de chasse				2,819,128 00	2,819,128 00	"
Droits de chancellerie pour légalisation d'actes et de visa de passe-ports des étrangers				42,150 00	42,150 00	"
Droits du sceau attribués au trésor				180,084 33	180,084 33	"
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation				308,590 73	308,590 73	"
Recouvrements de frais de justice				2,075,975 18	1,725,975 18	350,000 00
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances				37,928 53	32,428 53	5,500 00
Droits de timbre				33,922,462 77	33,922,437 77	25 00
A REPORTER				229,158,279 31	228,355,474 31	802,805 00

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de *l'Enregistrement, Timbre et Domaines.*

(Voir, pour les développements, la 2e partie du compte des finances de la présente année.)

Suite de l'EXERCICE 1840.

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1841.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS PENDANT l'année 1841.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
	REPORT	226,664,631f 74	224,287,966f 43	781,788f 06	225,069,754f 49	1,594,877f 25
Revenus et prix de vente de domaines	Revenus des domaines	352,014 16	313,535 36	25,832 66	338,868f 02	13,146 14
	Produits des terrains des fortifications. (Loi du 21 avril 1832.)	621,903 61	597,689 04	17,961 21	615,650 25	6,253 36
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	14,209 70	8,805 44	3,192 99	11,998 43	2,211 27
	Rentes. (Arrérages et rachats.)	52,504 35	46,651 13	1,622 46	48,273 59	4,230 76
	Prix de vente de mobilier et créances exigibles	101,558 33	92,928 09	1,291 14	94,219 23	7,339 10
	Épaves, déshérences et biens vacants	336,217 80	322,874 42	7,645 37	330,519 79	5,698 01
	Domaines et bois engagés ou échangés	584,830 73	194,843 34	9,467 04	204,310 38	380,520 35
	Biens vendus en exécution des lois du 25 ventôse an XII et antérieures	824,227 26	739,115 65	28,028 92	767,144 57	57,082 69
	Produit de l'ancien domaine extraordinaire	903,333 78	902,803 73	100 50	902,904 23	429 55
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes	135,106 41	90,225 60	8,885 26	99,110 86	35,995 55
		230,590,537 87	227,597,438 23	885,315 61	228,482,753 84	2,107,784 03
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères.	Ministère de la justice et des cultes	65,465 15	65,465 15	"	65,465 15	"
	——— des affaires étrangères	73 00	73 00	"	73 00	"
	——— de l'instruction publique	37 58	37 58	"	37 58	"
	——— de l'intérieur	51,709 13	45,907 59	1,471 32	47,378 91	4,330 22
	——— de l'agriculture et du commerce	16,197 92	16,168 82	29 10	16,197 92	"
	——— des travaux publics	27,861 95	27,781 95	80 00	27,861 95	"
	——— de la guerre	437,551 78	437,499 22	(A) 199 95	437,299 27	46 41
	——— de la marine	353,501 71	339,970 96	11,063 25	351,034 21	2,467 50
	——— des finances	202,056 37	202,056 37	"	202,056 37	"
	——— des travaux publics. (Fonds spécial des canaux soumissionnés)	74,155 00	60,464 27	160 00	60,624 27	13,530 73
	Divers ministères. (Prix de vente de terrains acquis pour travaux d'utilité publique)	12,772 21	11,943 51	545 10	12,488 61	283 60
	Vente de quatre hôtels à Paris. (Loi du 21 mai 1826.)	239,548 76	"	"	"	239,548 76
		232,071,262 33	228,804,806 65	898,464 43	229,703,271 08	2,367,991 25

(A) Cette somme exprime une annulation de recette.

(Les développements par nature d'actes et de mutations seront publiés dans le compte des finances de l'année 1842.)

Suite de l'EXERCICE 1841.

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1841.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
	REPORT	229,158,279f 31c	228,355,474f 31c	802,805f 00
Revenus et prix de vente de domaines.	Revenus des domaines	401,657 60	375,657 60	26,000 00
	Produits des terrains des fortifications. (Loi du 21 avril 1832.)	594,375 16	576,375 16	18,000 00
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	12,087 44	8,887 44	3,200 00
	Rentes (arrérages et rachats)	41,314 13	39,614 13	1,700 00
	Prix de vente de mobiliers et créances exigibles	117,974 96	116,774 96	1,200 00
	Épaves, déshérences et biens vacants	415,814 83	407,814 83	8,000 00
	Domaines et bois engagés ou échangés	905,470 85	895,470 85	10,000 00
	Biens vendus en exécution des lois du 25 ventôse an XI et antérieures	968,702 87	938,702 87	30,000 00
	Produit de l'ancien domaine extraordinaire	534,575 45	534,455 45	120 00
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes	103,752 95	93,752 95	10,000 00
		233,254,005 55	232,342,980 55	911,025 00
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères.	Ministère de la justice et des cultes	12,639 58	12,639 58	"
	——— des affaires étrangères	"	"	"
	——— de l'instruction publique	"	"	"
	——— de l'intérieur	53,497 86	51,997 86	1,500 00
	——— de l'agriculture et du commerce	3,258 38	3,258 38	"
	——— des travaux publics	44,006 35	43,908 35	100 00
	——— de la guerre	782,956 05	782,756 05	200 00
	——— de la marine	338,270 06	335,270 06	3,000 00
	——— des finances	183,789 54	183,654 54	135 00
	Ministère des travaux publics (fonds spécial des canaux soumissionnés)	56,195 86	55,995 86	200 00
	Divers ministères (prix de vente de terrains acquis pour travaux d'utilité publique)	27,516 46	26,916 46	600 00
		234,756,135 69	233,839,375 69	916,760 00
Revenus de divers établissements spéciaux.	Écoles vétérinaires	36,715 56	36,715 56	"
	Bergeries	54,066 92	54,066 92	"
	Haras, depôts d'étalons	412,299 32	393,299 32	19,000 00
	Écoles des arts et métiers	99,339 45	99,339 45	"
	Établissement thermaux	103,414 26	103,414 26	"
		235,461,971 20	234,526,211 20	935,760 00

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits des Forêts et de la Pêche.

(Voir, pour les développements, la 2e partie du compte des finances de la présente année.)

EXERCICE 1840.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1841.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1841. Recette.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1841. Annulation de recette.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — MONTANT net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits des coupes.						
Prix principal	24,747,179f 81c					
Charges additionnelles. Décime pour franc	2,476,993 22	26,895,697f 83c	1,087,586f 76c	18,075 13	27,965,209f 46c	"
Charges additionnelles. 3 p. 0/0 pour travaux d'entretien et de réparations	741,036 43					
Charges additionnelles. 1 1/2 p. 0/0 pour frais d'adjudication	414,409 58	411,511 72	2,897 86	"	414,409 58	"
	28,379,619 04	27,307,209 55	1,090,484 62	18,075 13	28,379,619 04	"
Produits divers des forêts.						
Menus produits des forêts. Bois (coupes vendues en détail, chablis, plants sur mesures, etc.)	1,068,801 84	1,012,204 33	56,597 51	"	1,068,801 84	"
Menus produits des forêts. Fruits, semences et herbes	83,912 45	78,899 23	5,013 22	"	83,912 45	"
Menus produits des forêts. Minerai, terre, pierres et sables	23,114 24	21,794 72	1,319 52	"	23,114 24	"
Menus produits des forêts. Redevances et indemnités	72,749 32	63,854 65	8,894 67	"	72,749 32	"
Menus produits des forêts. Recettes diverses et imprévues	18,003 65	16,046 26	1,957 39	"	18,003 65	"
Portion contributive des communes et établissements publics pour les frais d'administration de leurs bois (à rembourser au trésor en vertu de l'article 106 du Code forestier)	1,618,483 92	1,487,628 27	130,855 65	"	1,618,483 92	"
Amendes de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche, y compris le décime pour franc	686,455 16	520,267 75	166,187 41	"	686,455 16	"
Dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'État et pour délits de pêche	119,924 25	89,171 95	30,752 30	"	119 924 25	"
Recouvrements sur les condamnés de frais de poursuites et d'instances concernant les délits forestiers	542,847 99	430,940 82	111,907 17	"	542,847 99	"
Location de la chasse dans les forêts de l'État	164,222 10	162,634 10	1,588 00	"	164,222 10	"
	4,398,514 92	3,883,442 08	515,072 84	"	4,398,514 92	"
Droits de pêche.						
Location de la pêche	411,840 49	403,984 35	7,856 14	"	411,840 49	"
RÉCAPITULATION.						
Produits des coupes	28,379,619 04	27,307,209 55	1,090,484 62	18,075 13	28,379,619 04	"
Produits divers des forêts	4,398,514 92	3,883,442 08	515,072 84	"	4,398,514 92	"
Droits de pêche	411,840 49	403,984 35	7,856 14	"	411,840 49	"
	33,189,974 45	31,594,635 98	1,613,413 60	18,075 13	33,189,974 45	"
			1,595,338 47			

(Les développements seront publiés dans le compte des finances de l'année 1842.)

EXERCICE 1841.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1841.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits des Coupes de bois.			
Prix principal payable en traites	25,628,930f 52c		
Charges additionnelles. Décime pour franc	2,561,847 86	28,815,661f 64c	145,831f 59c
Charges additionnelles. 3 p. 0/0 pour travaux d'entretien et de réparation	770,714 85		
Charges additionnelles. Recouvrement de frais d'adjudication de toute nature concernant les forêts et la pêche	453,665 29	451,265 29	2,400 00
Prix de coupes de bois vendues et détail	583,357 55	537,857 55	45,500 00
	29,998,516 07	29,804,784 48	193,731 59
Produits divers et Droits de pêche.			
Menus produits des forêts. Chablis, plants, surmesures, etc.	644,633 40	637,133 40	9,500 00
Menus produits des forêts. Fruits, semences et herbes	86,729 88	82,929 88	3,800 00
Menus produits des forêts. Minerai, terre, pierres et sables	27,989 25	26,989 25	1,000 00
Menus produits des forêts. Redevances et indemnités	80,090 61	73,590 61	6,500 00
Menus produits des forêts. Recettes diverses et imprévues	29,787 87	26,287 87	1,500 00
Menus produits des forêts. Location de la chasse	175,220 29	173,720 29	1,500 00
Location de la pêche dans les fleuves, rivières et canaux navigables et flottables	493,424 14	485,924 14	7,500 00
Amendes de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche, y compris le décime pour franc	648,840 29	498,840 29	150,000 00
Dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'État et pour délits de pêche	121,589 71	96,589 71	25,000 00
Recouvrements sur les condamnés de frais de poursuites et d'instances concernant les délits forestiers	535,908 07	430,408 07	105,500 00
	2,844,213 51	2,532,413 51	311,800 00
Contribution des Communes et Établissements publics.			
Portion contributive des communes et établissements publics pour les frais d'administration de leurs bois, à rembourser au trésor, en vertu de l'article 106 du *Code forestier*	1,516,893 14	1,393,391 99	123,501 15
RÉCAPITULATION.			
Produits des coupes de bois	29,998,516 07	29,804,784 48	193,731 59
Produits divers et droits de pêche	2,844,213 51	2,532,413 51	311,800 00
Contribution des communes et établissements publics	1,516,893 14	1,393,391 99	123,501 15
	34,359,622 72	33,730,589 98	629,032 74

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Douanes et Sels.

(Voir, pour les développements, la 2e partie du compte des finances de la présente année.)

EXERCICE 1840.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1841.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1841.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Droits de douanes — à l'importation — Marchandises diverses	81,077,135f 10c	81,077,135f 10c	"	81,077,135f 10c	"
Droits de douanes — à l'importation — Sucres exotiques	33,541,218 00	33,541,218 00	"	33,541,218 00	"
Droits de douanes — à l'exportation	1,190,828 08	1,190,828 08	"	1,190,828 08	"
Droits de douanes — au transit	60,072 81	60,072 81	"	60,072 81	"
Droits de douanes — à la réexportation des entrepôts	99,677 72	99,677 72	"	99,677 72	"
Droits de douanes — à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger	511 16	511 16	"	511 16	"
Droits de douanes — à l'entrée des voitures de voyageurs. — Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	45,284 89	45,284 89	"	45,284 89	"
Droits de douanes — à l'entrée des voitures de voyageurs. — Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation n'a pas lieu dans les délais prescrits	24,399 98	24,399 98	"	24,399 98	"
Droits de navigation — Francisation des navires	5,130 90	5,130 90	"	5,130 90	"
Droits de navigation — Transfert de propriété des navires	3,510 83	3,510 83	"	3,510 83	"
Droits de navigation — Entrée des navires. — Droit et demi-droit de tonnage	1,563,147 54	1,563,147 54	"	1,563,147 54	"
Droits de navigation — Entrée des navires. — Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	481,266 95	481,266 95	"	481,266 95	"
Droits de navigation — Sortie des navires. — Congés des bâtiments français	35,115 30	35,115 30	"	35,115 30	"
Droits de navigation — Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	13,005 30	13,005 30	"	13,005 30	"
Droits de navigation — Expédition pour entrée et sortie des navires	76,687 60	76,687 60	"	76,687 60	"
Droits de navigation — Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	214,611 95	214,611 95	"	214,611 95	"
Droits de navigation — Taxes locales, affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — du port du Havre	572,797 40	572,797 40	"	572,797 40	"
Droits de navigation — Taxes locales, affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — de Boulogne	47,070 36	47,070 36	"	47,070 36	"
Droits de navigation — Taxes locales, affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — du bassin de la Sèvre-Niortaise	372 87	372 87	"	372 87	"
Droits de navigation — Taxes locales, affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — du port de Bordeaux	78,589 96	78,589 96	"	78,589 96	"
Droits de navigation — Taxes locales, pour l'entretien du bassin à flot de la Rochelle	6,944 62	6,944 62	"	6,944 62	"
Droits de navigation — Taxes locales, ——— du Havre	9,185 78	9,185 78	"	9,185 78	"
Droits accessoires et produits divers — Timbre des expéditions	363,279 05	363,279 05	"	363,279 05	"
Droits accessoires et produits divers — Droits de sortie qui étaient dus aux colonies françaises, perçus par supplément	93 75	93 75	"	93 75	"
Droits accessoires et produits divers — Droit de magasinage et de dépôt	7,219 53	7,219 53	"	7,219 53	"
Droits accessoires et produits divers — Indemnités reçues des fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques	48,000 00	48,000 00	"	48,000 00	"
Droits accessoires et produits divers — Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires	1,013 52	1,013 52	"	1,013 52	"
Droits accessoires et produits divers — Valeurs des objets réformés donnés en payement aux fournisseurs	2,735 67	2,735 67	"	2,735 67	"
Droits accessoires et produits divers — Recettes accidentelles	43,848 37	43,848 37	"	43,848 37	"
Droits accessoires et produits divers — Produit des amendes et confiscations	1,159,302 79	1,137,369 77	21,933 02	1,159,302 79	"
Produit des taxes de plombage et d'estampillage	1,055,141 39	1,055,141 39	"	1,055,141 39	"
	121,827,199 17	121,805,266 15	21,933 02	121,827,199 17	"
Taxe de consommation des sels	56,577,625 54	56,577,625 54	"	56,577,625 54	"
	178,404,824 71	178,382,891 69	21,933 02	178,404,824 71	"

(Les développements, par nature de valeurs et de marchandises, seront publiés dans le compte des finances de l'année 1842.)

EXERCICE 1841.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1841.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Droits de douanes — à l'importation. — Marchandises diverses	86,056,088 38	86,056,088 38	"
Droits de douanes — à l'importation. — Sucres exotiques	43,623,036 27	43,623,036 27	"
Droits de douanes — à l'exportation	1,422,478 97	1,422,478 97	"
Droits de douanes — au transit	52,665 86	52,665 86	"
Droits de douanes — à la réexportation des entrepôts	82,956 51	82,956 51	"
Droits de douanes — à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger	533 00	533 00	"
Droits de douanes — à l'entrée des voitures de voyageurs. — Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	46,488 23	46,488 23	"
Droits de douanes — à l'entrée des voitures de voyageurs. — Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation n'a pas lieu dans les délais prescrits	28,882 31	28,882 31	"
Droits de navigation — Francisation des navires	4,422 59	4,422 59	"
Droits de navigation — Entrée des navires. — Droit et demi-droit de tonnage	1,661,021 90	1,661,021 90	"
Droits de navigation — Entrée des navires. — Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	437,566 98	437,566 98	"
Droits de navigation — Sortie des navires. — Congés des bâtiments français	35,916 10	35,916 10	"
Droits de navigation — Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	13,256 10	13,256 10	"
Droits de navigation — Expédition pour entrée et sortie des navires	74,199 40	74,199 40	"
Droits de navigation — Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	99,946 55	99,946 55	"
Droits de navigation — Taxes locales, affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — du port du Havre	526,893 25	526,893 25	"
Droits de navigation — Taxes locales, affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — de Boulogne	42,609 22	42,609 22	"
Droits de navigation — Taxes locales, affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — du bassin de la Sèvre-Niortaise	261 99	261 99	"
Droits de navigation — Taxes locales, affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — du port de Bordeaux	77,057 22	77,057 22	"
Droits de navigation — Taxes locales, pour l'entretien du bassin à flot de la Rochelle	7,963 69	7,963 69	"
Droits de navigation — Taxes locales, ——— du Havre	10,163 39	10,163 39	"
Droits de navigation — Taxes locales, pour le séjour des navires de commerce dans le bassin de la marine royale à Dunkerque	15,015 45	15,015 45	"
Droits accessoires et produits divers — Timbre des expéditions	377,335 95	377,335 95	"
Droits accessoires et produits divers — Droits de sortie qui étaient dus aux colonies françaises, perçus par supplément	32 16	32 16	"
Droits accessoires et produits divers — Droit de magasinage et de dépôt	5,870 17	5,870 17	"
Droits accessoires et produits divers — Indemnités reçues des fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques	47,875 00	47,875 00	"
Droits accessoires et produits divers — Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires	732 68	732 68	"
Droits accessoires et produits divers — Valeurs des objets réformés donnés en payement aux fournisseurs	5,538 47	5,538 47	"
Droits accessoires et produits divers — Recettes accidentelles	32,183 21	32,183 21	"
Droits accessoires et produits divers — Produit des amendes et confiscations	1,146,113 77	1,128,113 77	18,000 00
Produit des taxes de plombage et d'estampillage	1,085,139 33	1,085,139 33	"
	137,020,244 10	137,002,244 10	18,000 00
Taxe de consommation des sels	56,206,713 95	56,206,713 95	"
	193,226,958 05	193,208,958 05	18,000 00

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Contributions indirectes (Boissons, Droits divers, Tabacs et Poudres).

(Voir, pour les développements, la 2e partie du compte des finances de la présente année.)

EXERCICE 1840.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1841.	pendant l'année 1841.	TOTAL.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Boissons.					
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, etc	6,409,860f 61c	6,399,468f 44c	9,830f 31c	6,409,298f 75c	561f 86c
—— de 15 centimes par expédition	749,145 15	749,145 00	0 15	749,145 15	"
—— de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, etc	41,089,462 48	40,512,148 65	564,906 40	41,077,055 05	12,407 43
—— de consommation	4,297,997 98	4,297,997 76	0 22	4,297,997 98	"
—— perçu à Paris en remplacement des droits de détail et d'entrée	10,190,350 00	10,190,350 00	"	10,190,350 00	"
—— d'entrée sur les vins, cidres, etc	7,659,471 33	7,562,107 39	93,469 40	7,655,576 79	3,894 54
Taxe unique aux entrées	10,653,113 68	10,217,931 50	377,261 47	10,595,192 97	57,920 71
Droit de fabrication sur les bières	9,458,800 33	9,340,850 94	117,899 39	9,458,750 33	50 00
	90,508,201 56	89,269,999 68	1,163,367 34	90,433,367 02	74,834 54
Droits divers.					
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs et bouilleurs	3,196,200 09	3,175,115 84	20,393 18	3,195,509 02	691 07
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises	8,475,837 49	7,986,384 40	481,285 22	8,467,669 62	8,167 87
Cartes	631,454 95	583,681 26	47,104 49	630,785 75	669 20
Sels. (Droits perçus à l'extraction dans les départements de l'intérieur.)	8,404,265 45	7,960,406 45	443,859 00	8,404,265 45	"
Sucres. (Droit de fabrication.)	4,803,004 35	4,557,431 49	229,033 11	4,786,464 60	16,539 75
Garantie des matières d'or et d'argent	1,913,636 81	1,913,126 41	510 40	1,913,636 81	"
Argues royales	35,900 13	35,900 13	"	35,900 13	"
Navigation sur les rivières et canaux	4,964,397 97	4,963,454 52	647 00	4,964,101 52	296 45
Péages sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — Bassin de la Garonne	181,824 61	181,824 61	"	181,824 61	"
Rivière de l'Allier	21,968 48	21,968 48	"	21,968 48	"
——— de la Seine, de Rouen à la mer	80,488 06	80,488 06	"	80,488 06	"
——— de la Sèvre-Niortaise	38,182 43	38,182 43	"	38,182 43	"
Péages sur les ponts	362,879 39	362,879 39	"	362,879 39	"
Timbre et quittances des expéditions délivrées	3,164,601 40	3,164,194 80	406 60	3,164,601 40	"
Bacs, passages d'eau, etc	940,119 62	845,257 02	26,177 76	871,434 78	68,684 84
Dixième du produit des octrois	7,726,816 65	5,214,279 10	400,531 78	5,614,810 88	2,112,005 77
Portion du trésor dans la valeur des tabacs et des poudres saisis	11,130 25	11,126 20	4 05	11,130 25	"
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,121,387 20	1,072,341 21	11,924 10	1,084,265 31	37,121 89
Recettes extraordinaires	45,768 91	40,733 34	2,554 46	43,287 80	2,481 11
Produit des amendes et confiscations	1,685,013 91	1,641,171 19	7,626 00	1,648,797 19	36,216 72
Recouvrements d'avances pour divers services.					
Sur les communes. — Abonnement pour traitement des employés des octrois	473,315 59	470,436 57	2,879 02	473,315 59	"
——— pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	281,085 66	237,661 35	42,616 48	280,277 83	807 83
——— pour frais d'impressions	110,959 30	97,690 50	12,678 93	110,369 43	589 87
Sur les fabricants de cartes	162,355 55	162,354 55	1 00	162,355 55	"
Sur les employés, pour prix d'instruments, etc	34,514 55	34,511 50	3 05	34,514 55	"
Sur les cultivateurs de tabacs	80,922 22	80,922 22	"	80,922 22	"
	139,456,232 58	134,203,522 70	2,893,602 97	137,097,125 67	2,359,106 91
Produit de la vente des tabacs	95,166,701 75	94,718,581 55	448,120 20	95,166,701 75	"
——— des poudres	5,615,730 37	5,608,568 87	7,161 50	5,615,730 37	"
	240,238,664 70	234,530,673 12	3,348,884 67	237,879,557 79	2,359,106 91

(Les développements par nature de valeurs et quantités seront publiés dans le compte des finances de l'année 1842.)

EXERCICE 1841.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1841.	pendant l'année 1841.	TOTAL.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Boissons.					
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, etc	7,084,894 44	63 37	7,072,839 10	7,072,902 47	11,991 97
Droit de 15 centimes par expédition	770,119 95	0 90	769,906 25	769,907 15	212 80
Droit de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, etc.	40,343,551 93	2,541 47	39,790,933 66	39,793,475 13	550,076 80
Droit général de consommation sur l'alcool et autres liquides spiritueux	4,263,775 08	"	4,263,775 08	4,263,775 08	"
Droit perçu à Paris en remplacement des droits de détail et d'entrée	11,208,359 94	"	11,208,359 94	11,208,359 94	"
Droit d'entrée sur les vins, cidres, poirés, etc	8,538,528 19	23 45	8,443,459 88	8,443,983 33	94,544 86
Taxe unique aux entrées	11,855,727 05	36 83	11,268,553 15	11,268,589 98	587,137 07
Droit de fabrication sur les bières	9,364,818 99	41 74	9,242,898 93	9,242,940 67	121,878 32
	93,429,775 57	2,707 76	92,061,225 99	92,063,933 75	1,365,841 82
Sels. (Droits perçus à l'extraction dans les départements de l'intérieur.)	8,837,483 95	"	8,822,002 71	8,822,002 71	15,481 24
Sucres. (Droit de fabrication.)	7,035,442 83	168 56	6,789,434 65	6,789,603 21	245,839 62
Droits divers.					
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc	3,302,618 02	580 29	3,284,679 97	3,285,260 26	17,357 76
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises	9,064,491 34	543 73	8,631,192 25	8,631,735 98	432,755 36
Cartes	650,571 91	165 50	612,806 34	612,971 84	37,600 07
Garantie des matières d'or et d'argent	2,066,622 27	"	2,066,241 24	2,066,241 24	381 03
Argues royales	51,673 66	"	51,673 66	51,673 66	"
Navigation sur les rivières et canaux	6,467,861 05	"	6,466,477 28	6,466,477 28	1,383 77
Péages sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — Bassin de la Garonne	185,599 68	"	185,599 68	185,599 68	"
Rivière de l'Allier	19,530 24	"	19,530 24	19,530 24	"
——— de la Seine, de Rouen à la mer	82,827 30	"	82,827 30	82,827 30	"
——— de la Sèvre-Niortaise	38,527 21	"	38,527 21	38,527 21	"
Péages sur les ponts	368,674 86	"	368,674 86	368,674 86	"
Timbres et quittances des expéditions délivrées	3,288,692 10	10 60	3,284,456 50	3,284,467 10	4,225 00
Bacs, passages d'eau, etc	1,005,940 60	6 69	934,409 24	934,415 93	71,524 67
Dixième du produit des octrois	5,988,111 30	61 99	5,486,181 55	5,486,243 54	501,867 76
Portion du trésor dans la valeur des tabacs et des poudres saisis	10,518 30	"	10,518 30	10,518 30	"
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,241,363 09	5,171 32	1,211,007 13	1,216,178 45	25,184 64
Recettes extraordinaires	59,212 54	347 34	55,228 20	55,575 54	3,637 00
Produit des amendes et confiscations	1,751,018 21	737 36	1,715,826 63	1,716,563 99	34,454 22
Recouvrements d'avances pour divers services.					
Sur les communes. — Abonnement pour traitement des employés des octrois	530,295 34	"	516,837 43	516,837 43	13,457 91
——— pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	279,412 77	0 10	230,990 84	230,990 94	48,421 83
——— pour frais d'impressions, etc	118,737 33	8 07	103,976 83	103,984 90	14,752 43
Sur les fabricants de cartes	162,553 35	"	162,553 35	162,553 35	"
Sur les employés, pour prix d'instruments, etc	39,658 80	0 40	39,655 70	39,656 10	2 70
Sur les cultivateurs de tabacs	94,443 89	"	94,443 89	94,443 89	"
	146,171,657 51	10,509 71	143,326,978 97	143,337,488 68	2,834,168 83
Produit de la vente des tabacs	97,948,776 85	4 43	97,947,543 91	97,947,548 34	1,228 51
Produit de la vente des poudres	5,309,579 59	"	5,304,526 59	5,304,526 59	5,053 00
	249,430,013 95	10,514 14	246.579,049 47	246.589,563 61	2,840,450 34
Produits de l'exploitation des salines de l'Est (4e trimestre 1841.)	162,713 67	"	(a) 68,084 67	68,084 67	94,646 70
(a) Déduction faite de 1,600,372f 21c pour la valeur des sels et objets mobiliers dont le trésor a pris possession au 1er octobre 1841.	249,592,745 62	10,514 14	246,647,134 14	246,657,648 28	2,935,097 04

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits des Postes.

(Voir, pour les développements, la 2 partie du compte des finances de la présente année.)

EXERCICE 1840.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1 janvier 1841.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1841.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	38,307,218f 15c	38,307,218f 15c	"	38,307,218f 15c	"
——— (Service rural.)	2,310,287 21	2,310,287 21	"	2,310,287 21	"
Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent	970,262 92	970,262 92	"	970,262 92	"
Produit du prix pour transport des espèces et matières d'or et d'argent par les paquebots de la Méditerranée	87,354 50	87,354 50	"	87,354 50	"
Produit des places dans les malles-postes	1,892,285 82	1,892,285 82	"	1,892,285 82	"
——— dans les paquebots — de Calais à Douvres	58,861 55	58,861 55	"	58,861 55	"
——— dans les paquebots — de Toulon en Algérie	62,791 00	62,791 00	"	62,791 00	"
——— dans les paquebots — de Marseille à Constantinople	1,081,049 06	1,081,049 06	"	1,081,049 06	"
Droit de transit des correspondances étrangères	1,293,292 06	759,482 03	533,810f 03c	1,293,292 06	"
Recettes accidentelles	31,901 32	26,498 47	4,802 85	31,301 32	600f 00c
	46,095,303 59	45,556,090 71	538,612 88	46,094,703 59	600 00

(Les développements par nature de produits seront publiés dans le compte des finances de l'année 1842.)

EXERCICE 1841.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1841.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	39,900,736 05	39,900,736 05	"
——— (Service rural.)	2,402,632 51	2,402,632 51	"
Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,094,776 07	1,094,776 07	"
Droit sur le transport des espèces et matières d'or et d'argent par les paquebots de la Méditerranée	183,830 21	183,830 21	"
Produit des places dans les malles-postes	2,235,905 14	2,235,905 14	"
——— dans les paquebots — de Calais à Douvres	42,596 75	42,596 75	"
——— dans les paquebots — de Toulon en Algérie	51,255 00	51,255 00	"
——— dans les paquebots — de Marseille à Constantinople	879,748 75	879,748 75	"
Droits de transit des correspondances étrangères	1,294,819 28	744,283 83	550,535 45
Recettes diverses — Amendes pour transport frauduleux de lettres	22,937 00	19,437 00	3,500 00
Recettes diverses — Amendes pour contravention à la loi du 15 ventôse an XIII. (Droit de 25 centimes au profit des maîtres de postes.)	1,200 00	1,200 00	"
Recettes diverses — Amendes imposées aux postillons	2,033 90	2,033 90	"
Recettes diverses — Reversements d'appointements trop perçus	1,731 24	1,731 24	"
Recettes diverses — Produit de vente du livre des postes	15,926 75	15,926 75	"
Recettes diverses — Recettes accidentelles	12,563 09	12,563 09	"
	48,142,691 74	47,588,656 29	554,035 45

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits universitaires.

(Voir, pour les développements, la 2e partie du compte des finances de la présente année.)

EXERCICE 1840.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1841.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1841.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — MONTANT net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.
Rétribution	Colléges royaux		417,630 30	1,484,476 39	89,116 83	1,573,593 22	"
	Colléges communaux		464,309 20				
	Institutions		242,376 92				
	Pensions		449,276 80				
Droit annuel			62,667 86	59,492 49	3,175 37	62,667 86	"
Produits des facultés.	Facultés de droit	Inscriptions	268,155 00	268,155 00	"	268,155 00	"
		Examens	732,540 00	732,540 00	"	732,540 00	"
		Diplômes	95,156 00	95,156 00	"	95,156 00	"
	Facultés de médecine	Inscriptions	279,498 80	279,498 80	"	279,498 80	"
		Examens	125,060 00	125,060 00	"	125,060 00	"
		Diplômes	110,540 00	110,540 00	"	110,540 00	"
	Facultés de théologie, des sciences et des lettres	Inscriptions	1,524 00	1,524 00	"	1,524 00	"
		Examens	152,602 00	152,602 00	"	152,602 00	"
		Diplômes	128,841 00	128,841 00	"	128,841 00	"
Dotation	Produit d'arrérages de rentes		582,596 00	582,596 00	"	582,596 00	"
	——— de domaines		12,525 70	11,422 39	1,103 31	12,525 70	"
			4,125,299 58	4,031,904 07	93,395 51	4,125,299 58	"

RÉCAPITULATION.

Rétribution	1,573,593 22	1,484,476 39	89,116 83	1,573,593 22	"
Droit annuel	62,667 86	59,492 49	3,175 37	62,667 86	"
Produits des facultés	1,893,916 80	1,893,916 80	"	1,893,916 80	"
Dotation	595,121 70	594,018 39	1,103 31	595,121 70	"
	4,125,299 58	4,031,904 07	93,395 51	4,125,299 58	"

(Les développements, de ces produits, seront publiés dans le compte des finances de l'année 1842.)

EXERCICE 1841.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1841.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Rétribution	Colléges royaux		435,729f 38c	1,495,549f 83c	90,207f 94c
	Colléges communaux		466,285 21		
	Institutions		233,498 68		
	Pensions		450,244 50		
Droit annuel			61,832 18	59,022 63	2,809 55
Produits des facultés.	Facultés de droit	Inscriptions	264,435 00	264,435 00	"
		Examens	704,110 00	704,110 00	"
		Diplômes	95,963 00	95,963 00	"
	Facultés de médecine	Inscriptions	225,557 00	225,557 00	"
		Examens	103,435 00	103,435 00	"
		Diplômes	84,125 00	84,125 00	"
	Facultés de théologie, des sciences et des lettres	Inscriptions	1,410 00	1,410 00	"
		Examens	150,698 00	150,698 00	"
		Diplômes	139,472 00	139,472 00	"
Dotation	Produit d'arrérages de rentes		552,265 50	552,265 50	"
	——— de domaines		16,188 15	8,261 08	7,927 07
			3,985,248 60	3,884,304 04	100,944 56

RÉCAPITULATION.

Rétribution	1,585,757 77	1,495,549 83	90,207 94
Droit annuel	61,832 18	59,022 63	2,809 55
Produits des facultés	1,769,205 00	1,769,205 00	"
Dotation	568,453 65	560,526 58	7,927 07
	3,985,248 60	3,884,304 04	100,944 56

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits éventuels affectés au service départemental.

(Voir, pour les développements, la 2e partie du compte des finances de la présente année.)

EXERCICE 1840.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
		ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1841.	PENDANT l'année 1841.	TOTAL.	
Produits éventuels ordinaires	570,290f 63c	283,879f 84c	286,410f 79c	570,290f 63c	"
—— éventuels pour dépenses facultatives	711,789 37	480,726 53	231,062 84	711,789 37	"
—— de subventions communales et particulières pour travaux de routes	890,952 10	530,239 23	360,712 87	890,952 10	"
Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	7,058,229 81	6,063,598 37	994,631 44	7,058,229 81	"
—— des contingents communaux et des souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication	7,887,459 92	5,999,765 73	1,887,694 19	7,887,459 92	"
Produits spéciaux	168,286 20	83,489 96	84,796 24	168,286 20	"
	17,287,008 03	13,441,699 66	3,845,308 37	17,287,008 03	"

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte des finances de l'année 1842.)

EXERCICE 1841.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1841.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits éventuels ordinaires	184,654f 31c	184,654f 31c	"
—— éventuels pour dépenses facultatives	639,567 36	639,567 36	"
—— de subventions communales et particulières pour travaux de routes	529,053 72	529,053 72	"
Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	5,491,771 98	5,491,771 98	"
—— des contingents communaux et des souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication	6,175,844 99	6,175,844 99	"
Produits spéciaux	61,728 01	61,728 01	"
	13,082,620 37	13,082,620 37	"

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits et Revenus de l'Algérie.

(Voir, pour les développements, la 2e partie du compte des finances de la présente année.)

EXERCICE 1840.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1841.	Opérations de l'année 1841. Recette.	Opérations de l'année 1841. Annulation de recette.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Enregistrement, timbre et domaines.						
Enregistrement et timbre. — Droits d'enregistrement	179,138f 84c	179,138f 84c	"	"	179,138f 84c	"
Droits de greffe. — Mise aux rôles	7,241 50	7,241 50	"	"	7,241 50	"
Droits de greffe. — Rédaction et expéditions	14,316 24	14,316 24	"	"	14,316 24	"
Amendes de contravention aux lois sur l'enregistrement	665 00	665 00	"	"	665 00	"
Domaines. — Revenus des domaines. — Biens urbains	7,101 75	6,978 75	123 00	"	7,101 75	"
Revenus des domaines. — Biens ruraux	7,185 92	6,968 67	217 25	"	7,185 92	"
Prix de vente en rentes. — Biens urbains	9,792 35	9,362 35	430 00	"	9,792 35	"
——— d'objets mobiliers et immobiliers provenant du ministère de la guerre	75,148 46	361,556 44	"	286,407 98	75,148 46	"
Perceptions diverses. — Amendes de condamnation autres que celles attribuées aux communes	2,325 00	2,103 00	222 00	"	2,325 00	"
Recouvrements de frais de justice criminelle et militaire	6,380 44	5,016 75	1,363 69	"	6,380 44	"
Recouvrement de frais de poursuites et d'instances	34 40	34 40	"	"	34 40	"
Recette provenant de vérification de régie des receveurs	108 70	108 70	"	"	108 70	"
Recouvrement de frais de régie de successions vacantes	3 48	3 48	"	"	3 48	"
	309,442 08	593,494 12	2,355 94	286,407 98	309,442 08	"
Douanes et contributions diverses.						
Droits de douanes — à l'importation	708,191 29	708,191 29	"	"	708,191 29	"
Droits de douanes — à l'exportation	8,180 25	8,180 25	"	"	8,180 25	"
Droits de navigation. — Droits de tonnage	389,187 55	389,187 55	"	"	389,187 55	"
Droits de navigation. — Droits de permis relatifs aux cargaisons	6,110 50	6,110 50	"	"	6,110 50	"
Droits de navigation. — Droits de passe-ports à la sortie des navires étrangers	998 50	998 50	"	"	998 50	"
Recettes accessoires. — Droits de magasinage et de dépôt	1,431 63	1,431 63	"	"	1,431 63	"
Recettes accessoires. — Produit des ventes de march. abandonnées en douanes	176 69	176 69	"	"	176 69	"
Recettes accessoires. — Recettes accidentelles	417 00	417 00	"	"	417 00	"
Produits indirects. — Patentes pour la pêche du corail	102,524 40	95,644 80	6,879 60		102,524 40	"
Produits indirects. — Quart revenant au trésor sur le produit des amendes et confiscations	44 00	44 00	"	"	44 00	"
	1,217,261 81	1,210,382 21	6,879 60	"	1,217,261 81	"
Postes et paquebots à vapeur.						
Produits de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	167,942 85	163,231 07	4,711 78	"	167,942 85	"
——— (Service rural.)	792 50	768 60	23 90	"	792 50	"
Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent	9,529 68	9,292 87	236 81	"	9,529 68	"
Prix des places dans les paquebots	115,103 00	113,119 00	1,984 00	"	115,103 00	"
Recettes accidentelles	25 00	25 00	"	"	25 00	"
	293,393 03	286,436 54	6,956 49	"	293,393 03	"
Service des poudres.						
Produit de la vente des poudres à feu	12,941 00	12,941 00	"	"	12,941 00	"
RÉCAPITULATION.						
Enregistrement, timbre et domaines	309,442 08	593,494 12	2,355 94	286,407 98	309,442 08	"
Douanes et contributions diverses	1,217,261 81	1,210,382 21	6,879 60	"	1,217,261 81	"
Postes et paquebots	293,393 03	286,436 54	6,956 49	"	293,393 03	"
Service des poudres	12,941 00	12,941 00	"	"	12,941 00	"
	1,833,037 92	2,103,253 87	16,192 03	286,407 98	1,833,037 92	"
			270,215 95			

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte des finances de l'année 1842.)

EXERCICE 1841.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1840. Recette.	Annulation de recette.	Montant des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Enregistrement, timbre et domaines.					
Enregistrement et timbre. — Droits d'enregistrement	228,714f 21c	228,714f 21c	"	228,714f 21c	"
Droits de greffe. — Mise au rôle	6,886 50	6,886 50	"	6,886 50	"
Droits de greffe. — Rédaction et expéditions	13,954 19	13,954 19	"	13,954 19	"
Amendes de contraventions aux lois sur l'enregistrement	450 00	450 00	"	450 00	"
Domaines. — Revenus de domaines. — Biens urbains	8,719 04	8,619 04	"	8,619 04	100 00
Revenus de domaines. — Biens ruraux	4,925 72	4,725 72	"	4,725 72	200 00
Prix de vente en rentes. — Biens urbains	11,345 17	11,045 17	"	11,045 17	300 00
——— de mobilier de l'État	189 65	189 65	"	189 65	"
——— d'objets mobiliers et immobiliers provenant du ministère de la guerre	411,985 34	562,907 44	151,122f 10c	411,785 34	200 00
Perceptions diverses. — Amendes de condamnation autres que celles attribuées aux communes	3,498 00	2,498 00	"	2,498 00	1,000 00
Recouvrement de frais de justice criminelle et militaire	7,046 00	7,046 00	"	7,046 00	"
——— de poursuites et d'instances	2 75	2 75	"	2 75	"
Recette provenant de vérification de régie des receveurs	41 98	41 98	"	41 98	"
	697,758 55	847,080 65	151,122 10	695,958 55	1,800 00
Douanes et contributions diverses.					
Droits de douanes. — à l'importation	704,719 39	704,719 39	"	704,719 39	"
Droits de douanes. — à l'exportation	9,860 76	9,860 76	"	9,860 76	"
Droits de navigation. — Droits de tonnage	516,320 75	516,320 75	"	516,320 75	"
Droits de navigation. — Droits de permis relatifs aux cargaisons	8,145 50	8,145 50	"	8,145 50	"
Droits de navigation. — Droits de passe-ports à la sortie des navires étrangers	1,471 00	1,471 00	"	1,471 00	"
Recettes accessoires. — Droits de magasinage et de dépôt	680 61	680 61	"	680 61	"
Recettes accessoires. — Recettes accidentelles	31 00	31 00	"	31 00	"
Produits indirects. — Patentes pour la pêche du corail	112,730 00	107,730 00	"	107,730 00	5,000 00
Produits indirects. — Quart revenant au trésor sur le produit des amendes et confiscations	76 25	76 25	"	76 25	"
	1,354,035 26	1,349,035 26	"	1,349,035 26	5,000 00
Postes et paquebots à vapeur.					
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire)	175,279 91	171,279 91	"	171,279 91	4,000 00
——— (Service rural)	590 80	590 80	"	590 80	"
Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent	9,783 96	9,783 96	"	9,783 96	"
Prix des places dans les paquebots	116,273 00	114,273 00	"	114,273 00	2,000 00
Recettes accidentelles	12 10	12 10	"	12 10	"
	301,939 77	295,939 77	"	295,939 77	6,000 00
Produit de la vente des poudres à feu	14,705 38	14,705 38	"	14,705 38	"
Prix de vente de denrées et chevaux pris sur l'ennemi	12,727 36	12,727 36	"	12,727 36	"
RÉCAPITULATION.					
Enregistrement, timbre et domaines	697,758 55	847,080 65	151,122 10	695.958 55	1,800 00
Douanes et contributions diverses	1,354,035 26	1,349,035 26	"	1,349,035 26	5,000 00
Postes et paquebots à vapeur	301,939 77	295,939 77	"	295,939 77	6,000 00
Produit de la vente des poudres à feu	14,705 38	14,705 38	"	14,705 38	"
Prix de vente de denrées et chevaux pris sur l'ennemi	12,727 36	12,727 36	"	12,727 36	"
	2,381,166 32	2,519,488 42	151,122 10	2,368,366 32	12,800 00

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Salines et mines de sel de l'Est. — — Produits divers du budget.

(Voir, pour les développements des produits divers, la 2e partie du compte des finances de la présente année.)

EXERCICE 1840.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1841.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1841. Recette.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1841. Annulation de recette.	MONTANT net des recettes.	RETES à recouvrer sur les droits constatés
Salines et mines de sel de l'Est	1,938,079 50	1,200,000 00	738,079 50	"	1,938,079 50	"
PRODUITS DIVERS.						
1° *Recettes ordinaires prévues au budget.*						
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles. (Voir le développement, page .)	71,092 50	69,238 21	44,568 91	42,714 62	71,092 50	"
Produit des mines. — Redevances fixes et proportionnelles	289,737 42	222,147 34	67,590 08	"	289,737 42	"
Produit des mines. — Produits extraordinaires	6,725 00	6,725 00	"	"	6,725 00	"
Droit de vérification des poids et mesures	926,276 55	392,975 30	533,301 25	"	926,276 55	"
Produit de la taxe des brevets d'invention	640,972 00	640,972 00	"	"	640,972 00	"
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires pour l'exercice 1838	64,025 53	64,025 53	"	"	64,025 53	"
Ressources extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires	356,526 25	280,303 94	76,222 31	"	356,526 25	"
Pensions des élèves des écoles militaires. — École polytechnique	238,702 90	180,099 73	58,603 17	"	238,702 90	"
Pensions des élèves des écoles militaires. — École spécial militaire de Saint-Cyr	304,306 90	246,387 66	57,919 24	"	304,306 90	"
Pensions des élèves des écoles militaires. — Collége royal militaire de la Flèche	29,282 74	23,403 50	5,879 24	"	29,282 74	"
Produit de la moitié de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides sur les dépenses du matériel de la marine — Complément de l'exercice 1839	87,264 41	"	87,264 41	"	87,264 41	"
Produit de la moitié de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides sur les dépenses du matériel de la marine — A compte sur l'exercice 1840.	525,000 00	450,000 00	75,000 00	"	525,000 00	"
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des invalides sur les dépenses du personnel de la guerre	854,077 96	789,527 12	64,555 82	4 98	854,077 96	"
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des invalides sur la solde des officiers de la garde municipale et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris	7,714 69	5,721 41	1,993 28	"	7,714 69	"
Retenues et pensions payées par la marine pour des marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	44,925 48	33,506 23	11,419 25	"	44,925 48	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles vétérinaires	239,787 87	202,560 37	37,227 50	"	239,787 87	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Bergeries	84,228 54	69,969 15	14,259 39	"	84,228 54	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Vacherie expérimentale établie au haras du Pin	14,557 16	"	14,557 16	"	14,557 16	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Haras et dépôts d'étalons	328,899 10	307,513 91	21,385 19	"	328,899 10	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles des arts et métiers	263,724 57	223,813 44	39,911 13	"	263,724 57	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Établissements thermaux	103,564 99	103,564 99	"	"	103,564 99	"
Recettes de diverses natures, attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Produits de compensation de valeurs données en payement de dépenses des budgets	93,573 02	2,370 75	91,202 27	"	93,573 02	"
Recettes de diverses natures, attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	333,667 06	1,199,498 02	325,915 06	1,191,746 02	333,667 06	"
Recettes de diverses natures, attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement	12,956 51	34,187 94	"	21,231 43	12,956 51	"
Recettes de diverses natures, attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Indemnités pour remplacement de militaires	160,261 34	160,725 34	"	464 00	160,261 34	"
Recettes de diverses natures, attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Remboursement de prix de journées d'hôpitaux	23,810 07	37,347 00	"	13,626 93	23,810 07	"
Recettes de diverses natures, attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Remplacement d'effets perdus ou dégradés par des militaires	82,659 24	82,659 24	227 15	224 50	82,661 89	"
Recettes de diverses natures, attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Prix de vente de chevaux de réforme. (Algérie.)	376 25	376 25	"	"	376 25	"
Recettes de diverses natures, attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Remplacement de moins value de mobilier	41,347 18	41,347 18	"	9 29	41,337 89	"
A reporter	6,230,036 59	5,871,056 55	1,629,001 81	1,270,021 77	6,230,036 59	"

(Les développements des produits divers seront publiés dans le compte des finances de 1842.)

EXERCICE 1841.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1841. Recette.	Annulation de recette.	MONTANT net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
PRODUITS DIVERS.					
1° *Recettes ordinaires prévues au budget.*					
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles. (Voir le développement, page 527.)	33,316f 64c	1,264,529f 35c	1,231,212f 71c	33,316f 64c	"
Produit des mines. — Redevances fixes et proportionnelles	306,998 32	228,301 63	"	228,301 63	78,696f 69c
Produit des mines. — Produits extraordinaires	4,950 00	4,950 00	"	4,950 00	"
Droit de vérification des poids et mesures	1,015,599 49	519,178 19	"	519,178 19	496,421 30
Produit de la taxe des brevets d'invention	578,844 00	578,844 00	"	578,844 00	"
Solde non employée du fonds commun des chancelleries consulaires pour l'exercice 1839	77,480 59	77,480 59	"	77,480 59	"
Ressources extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires	321,387 94	321,387 94	"	321,387 94	"
Pensions des élèves des écoles militaires. — École polytechnique	210,666 37	199,066 39	"	199,066 39	11,599 98
Pensions des élèves des écoles militaires. — École spéciale militaire de Saint-Cyr	435,063 20	352,583 00	"	352,583 00	82,480 20
Pensions des élèves des écoles militaires. — Collége royal militaire de la Flèche	45,941 65	26,538 52	"	26,538 52	19,403 13
Pensions des élèves des écoles militaires. — École de cavalerie de Saumur	33,830 00	33,830 00	"	33,830 00	"
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	87,396 10	85,429 39	"	85,429 39	1,866 71
Moitié de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides sur les dépenses du matériel de la marine (à compter sur l'exercice 1841.)	550,000 00	500,00 00	"	500,000 00	50,000 00
Retenue de 2 p. 0/0, pour l'hôtel des invalides, sur les dépenses du personnel de la guerre	904,950 22	854,958 35	8 13	854,950 22	50,000 00
Retenue de 2 p. 0/0, pour l'hôtel des invalides, sur la solde des officiers de la garde municipale et des sapeurs-pompiers	7,755 14	7,755 14	"	5,755 14	2,000 00
Retenues et pensions payées par la marine pour des marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	43,426 75	33,426 75	"	33,426 75	10,000 00
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles vétérinaires	199,176 00	179,768 50	"	179,768 50	19,407 50
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles des arts et métiers	147,346 24	110,032 59	"	110,032 59	37,313 65
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Produits de compensation de valeurs données en payement de dépenses des budgets	100,000 00	48,484 18	"	48,484 18	51,515 82
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	2,504,372 10	4,908,195 56	2,403,823 46	2,504,372 10	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement	14,452 11	37,295 12	22,843 01	14,452 11	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Indemnités pour remplacement de militaires	218,158 83	219,214 57	1,055 74	218,158 83	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Remplacement de prix de journées d'hôpitaux	85,985 25	122,830 49	36,845 24	85,985 25	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Remboursement d'effets perdus ou dégradés par des militaires	411,998 42	142,100 98	102 56	141,998 42	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Remplacement de moins value de mobilier	3,500 71	4,230 51	739 80	3,500 81	"
A reporter	8,072,496 07	10,858,421 74	3,696,630 65	7,161,791 09	910,704 98

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits divers du budget.*

(Voir, pour les développements, la 2e partie du compte des finances de la présente année.)

Suite de l'EXERCICE 1840.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1841.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1841. Recette.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1841. Annulation de recette.	MONTANT net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Report	6,230,036f 59	5,871,056f 55	1,629,001f 81	1,270,021f 77	6,230,036f 59	"
Suite des *Recettes ordinaires prévues au budget.*						
Produit de vente de cartes et plans des dépôts — de la guerre	20,862 20	16,458 40	4,403 80	"	20,862 20	"
Produit de vente de cartes et plans des dépôts — de la marine	20,222 13	"	20,222 13	"	20,222 13	"
Valeur au prix de revient des poudres livrées par le ministère de la guerre — au département de la marine	532,448 77	"	532,448 77	"	532,448 77	"
Valeur au prix de revient des poudres livrées par le ministère de la guerre — ——— des finances	2,313,130 79	"	2,313,130 79	"	2,313,130 79	"
Produit de la rente de l'Inde	1,060,154 64	850,000 00	210,154 64	"	1,060,154 64	"
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations	1,335,441 10	1,335,441 10	"	"	1,335,441 10	"
Recouvrements sur prêts faits en 1830 au commerce et à l'industrie	392,225 52	392,225 52	"	"	392,225 52	"
Recettes sur les débets de comptables et créances litigieuses non compris dans l'actif de l'administration des finances	138,626 48	138,626 48	"	"	138,626 48	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire du trésor, et non compris dans l'actif de l'administration des finances	292,061 91	738,343 76	"	446,281 85	292,061 91	"
Produit des expéditions délivrées aux archives du royaume	1,139 00	1,139 00	"	"	1,139 00	"
Recouvrements d'obligations souscrites par diverses villes, en remplacement de l'impôt sur les boissons	80,543 97	80,543 97	"	"	80,543 97	"
Dixième du produit net de l'octroi dans l'île de Corse	15,693 49	15,693 49	"	"	15,693 49	"
Fonds avancés par divers pour dépenses cadastrales	1,662 00	300 00	1,362 00	"	1,662 00	"
Contingent du département de la Dordogne et de la ville de Bergerac dans le déficit du pont de cette ville	13,000 00	13,000 00	"	"	13,000 00	"
Produit des coupes de bois dépendant des forges de la Chaussade	82,080 49	"	82,080 49	"	82,080 49	"
Retenues sur traitements et pensions	10,768 03	10,910 99	"	142 96	10,768 03	"
Fonds provenant d'ordonnances de non-valeurs restés sans emploi	22,434 18	22,434 18	"	"	22,434 18	"
Redevance de la vallée d'Andore. (Décret du 27 mars 1809.)	960 00	960 00	"	"	960 00	"
Recouvrements d'avances faites à diverses villes	12,000 00	12,000 00	"	"	12,000 00	"
Intérêts en faveur du trésor résultant du décompte de bonifications sur les contributions directes	698 60	698 60	"	"	698 60	"
Recettes sur les exercices clos	35,537 67	35,475 26	62 41	"	35,537 67	"
Recettes à divers titres	17,063 80	17,783 96	260 60	980 76	17,063 80	"
A reporter	12,628,791 36	9,553,091 26	4,793,127 44	1,717,427 34	12,628,791 36	"

(Les développements seront publiés dans le compte des finances de l'année 1842.)

Suite de l'EXERCICE 1841.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1841. Recette.	Annulation de recette.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Report	8,072,496f 67c	10,858,421f 74c	3,696,630f 65c	7,161,791f 09c	910,704f 78c
Suite des *Recettes ordinaires prévues au budget.*					
Produits de la vente des cartes et plans des dépôts — de la guerre	14,613 20	11,414 40	"	11,414 40	3,198 80
Produits de la vente des cartes et plans des dépôts — de la marine	20,000 00	"	"	"	20,000 00
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le ministère de la guerre — au département de la marine	625,395 00	"	"	"	625,395 00
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le ministère de la guerre — au département des finances	2,290,494 19	"	"	"	2,290,494 19
Produit du pénitencier militaire de Saint-Germain-en-Laye	76,461 63	76,461 63	"	76,461 63	"
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,000,000 00	"	1,000,000 00	50,000 00
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations	1,365,161 08	1,395,161 08	"	1,395 161 08	"
Recouvrements sur prêts faits en 1830 au commerce et à l'industrie	756,816 36	756,816 36	"	756,816 36	"
Recettes sur les débets de comptables et créances litigieuses non compris dans l'actif de l'administration des finances	99,405 97	99,405 97	"	99,405 97	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire du trésor et non compris dans l'actif de l'administration des finances	623,190 51	623,191 21	0 70	623,190 51	"
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes, acquis au trésor pour cause de déchéance. (Loi du 31 janvier 1833.)	275,438 70	275,438 70	"	275,438 70	"
Produits des expéditions délivrées aux archives du royaume	1,966 00	1,966 00	"	1,966 00	"
Dixième du produit net de l'octroi dans l'île de Corse	16,788 97	16,788 97	"	16,788 97	"
Fonds avancés par divers pour dépenses cadastrales	914 83	914 83	"	914 83	"
Contingent du département de la Dordogne et de la ville de Bergerac dans le déficit du pont de cette ville	13,000 00	13,000 00	"	13,000 00	"
Produit des coupes de bois dépendant des forges de la Chaussade	60,000 00	"	"	"	60,000 00
Retenues sur traitements et pensions	9,604 89	10,674 39	1,069 50	9,604 89	"
Fonds provenant d'ordonnance de non-valeurs restés sans emploi	23,022 68	23,022 68	"	23,022 68	"
Redevance de la vallée d'Andore. (Décret du 27 mars 1806.)	960 00	960 00	"	960 00	"
Recouvrements d'avances faites à diverses villes	6,000 00	6,000 00	"	6,000 00	"
Intérêts en faveur du trésor résultant du décompte de bonifications sur les contributions directes	7 30	7 30	"	7 30	"
Recettes sur les exercices clos	24,844 65	24,844 65	"	24,844 65	"
Recettes à divers titres	9,416 79	10,136 91	720 12	9,416 79	"
A reporter	15,465,998 82	15,204,626 82	3,698,420 97	11,506,205 85	3,959,792 97

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits divers du budget.*

(Voir, pour les développements, la 2e partie du compte des finances de la présente année.)

Suite de l'EXERCICE 1840.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1841.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1841. Recette.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1841. Annulation de recette.	MONTANT net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Report.....	12,628,791f 36c	9,553,091f 26c	4,793,127f 44	1,717,427f 34	12,628,791f 36	"
2° *Recettes extraordinaires non prévues au budget.*						
Produit des valeurs et créances de l'ancienne régie des poudres et salpêtres remises au trésor, en exécution de l'article 32 de l'ordonnance royale du 26 février 1839.....	660,136 39	654,136 39	6,000 00	"	660,136 39	"
Recettes de capitaux de cautionnements d'anciens comptables rayés du grand-livre de la dette publique, en vertu de décisions ministérielles et faisant retour au trésor.....	145,978 84	145,978 84	"	"	145,978 84	"
Recette provenant de l'application, au budget, du montant de traites des receveurs généraux sur le trésor, échues antérieurement au 1er janvier 1830, et non acquittées à l'époque du 1er janvier 1840.....	50,121 12	50,121 12	"	"	50,121 12	"
Versement de la caisse des dépôts et consignations pour liquidation opérée au profit du département du Haut-Rhin.....	191,283 66	191,283 66	"	"	191,283 66	"
Recette de droit de port d'armes de chasse dont les permis n'ont pas été réclamés.....	7,022 00	7,022 00	"	"	7,022 00	"
Reliquat, sans emploi, sur les fonds de cotisations municipales.....	43,478 18	43,478 18	"	"	43,478 18	"
Fonds restés disponibles à l'époque de la clôture du service spécial des travaux publics créé par la loi du 27 juin 1833. (Art. 16 de la loi du 6 juin 1840.).....	102,836 73	102,836 73	"	"	102,836 73	"
Fonds restés disponibles à l'époque de la clôture du service spécial des ponts, canaux et travaux divers pour lesquels des emprunts ont été contractés. (Art. 17 de la loi du 6 juin 1840.).....	150,188 28	150,188 28	"	"	150,188 28	"
Recettes faites en atténuation des frais de service et de négociations.....	"	"	3,476 20	3,476 20	"	"
TOTAL des Produits divers.....	13,979,836 56	10,898,136 46	4,802,603 64	1,720,903 54	13,979,836 56	"
			3,081,700 10			

(Les développements seront publiés dans le compte des finances de l'année 1842.)

Suite de l'EXERCICE 1841.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1841. Recette.	Annulation de recette.	MONTANT net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report.....	15,465,998 82	15,204,626 82	3,698,420 97	11,506,205 85	3,959,792 27
2° *Recettes extraordinaires non prévues au budget.*					
Recette de droit de port d'armes de chasse dont les permis n'ont pas été réclamés.....	6,325 85	6,325 85	"	6,325 85	"
Reliquat, sans emploi, sur les fonds de cotisations municipales.....	5,520 20	5,520 20	"	5,520 20	"
Prix de vente de documents inédits à l'histoire de France.....	3,360 00	3,360 00	"	3,360 00	"
Fonds provenant de l'ancien domaine extraordinaire.....	"	7,638 00	7,638 00	"	"
Fonds provenant de la liquidation de l'ancienne liste civile.....	"	927 00	927 00	"	"
Recettes faites en atténuation des frais de service et de négociations.....	"	626,967 58	626,967 58	"	"
Recette applicables aux comptes du service de trésorerie.....	"	265.623 99	265.623 99	"	"
TOTAL des Produits divers.....	15,481,204 87	16,120,989 44	4,599,577 54	11,521,411 90	3,959,792 97

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

ÉTAT des Recettes faites en 1841, sur les Droits et Produits constatés de l'Exercice 1842.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1841.	RESTE À RECOUVRER.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES. (BOISSONS, SELS, SUCRES ET DROITS DIVERS.)			
Droits sur les boissons. — Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie, etc.	81f 93c	81f 93c	"
—— de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, etc.	3,851 76	3,851 76	"
—— général de consommation sur les eaux-de-vie et liqueurs	0 01	0 01	"
—— d'entrée sur les vins, cidres, etc.	187 49	187 49	"
Taxe unique aux entrées	116 04	116 04	"
Droit de fabrication sur les bières	274 96	274 96	"
	4,512 19	4,512 19	"
Sels. (Droits perçus à l'extraction dans les départements de l'intérieur.)	69 53	69 53	"
Sucres. (Droit de fabrication.)	0 10	0 10	"
Droits divers et recettes à différents titres. — Licences accordées aux brasseurs, bouilleurs, distillateurs, etc.	671 99	671 99	"
Voitures publiques, estampilles et 10c du prix de transport des marchandises	531 56	531 56	"
Cartes à jouer	346 50	346 50	"
Timbre et quittances des expéditions délivrées	0 40	0 40	"
Bacs, passages d'eau, pêche, francs bords, etc.	81 54	81 54	"
Dixième du produit des octrois	199 37	199 37	"
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	5,024 41	5,024 41	"
Produit des amendes et confiscations	102 40	102 40	"
Recouvrements d'avances pour divers services — sur les communes. — Abonnement pour frais d'exercice	22 73	22 73	"
—— pour frais d'impressions	0 48	0 48	"
sur les employés, pour prix d'instruments, etc.	0 40	0 40	"
TOTAL GÉNÉRAL	11,563 60	11,563 60	"
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Emprunt de 150 millions adjugé le 8 octobre 1841, en vertu de la loi du 25 juin 1841. (Portion affectée aux travaux extraordinaires de l'exercice 1842, par l'article 6 de la loi précitée). Voir page 411 le compte de cet emprunt.	75,000,000 00	34,266,699 13	40,733,300 87

COMPTE

DES DÉPENSES PUBLIQUES

POUR L'ANNÉE 1841.

NOTE

Sur le Compte des Dépenses publiques.

Dans le compte des contributions et revenus publics qui précède, on a détaillé, par branche principale de revenus, les différentes ressources dont se compose le budget des recettes. Dans le compte des dépenses publiques, on fait connaître, par division principale de services, les diverses natures de dépenses représentant les besoins généraux de l'État. Ces deux comptes servent ainsi de développement au compte des budgets, qui a pour destination de retracer l'exécution des lois annuelles de finances, en opposant les recettes réalisées aux évaluations qui les ont prévues, et les dépenses effectuées aux crédits qui les ont autorisées.

Les dépenses de chaque exercice sont classées dans le compte des dépenses publiques, selon les distributions législatives du budget, savoir :

Dette publique, comprenant les rentes perpétuelles, le fonds d'amortissement, la dette viagère, les pensions, les intérêts des cautionnements et la dette flottante.

Dotations, titre sous lequel sont réunis la liste civile, les dépenses des deux Chambres, le supplément à la dotation de la Légion d'honneur.

Dépenses générales des services publics, divisées par département ministériel et par chapitre.

Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus, présentant la distinction de chaque nature d'impôts.

Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes indiquant les revenus auxquels s'appliquent les dépenses de cette espèce.

Les tableaux du compte des dépenses publiques, formés d'après ces divisions principales, n'énoncent les dépenses que par chapitre spécial du budget. Pour les détails par article, ainsi que pour les développements administratifs que comporte chaque nature de service, il est nécessaire de se reporter aux comptes que les ministres ordonnateurs publient à chaque session des Chambres, pour justifier l'emploi des fonds mis à leur disposition par la loi de finances.

Chacun de ces tableaux fait connaître :

Les dépenses résultant des services faits, c'est-à-dire, les droits constatés à la charge de l'État et au profit de ses créanciers;

Les payements effectués sur les ordonnances des ministres avec la distinction de l'année pendant laquelle ils ont eu lieu;

Les annulations de payements constatés pour fonds reversés dans les caisses du Trésor public, d'après les ordres des ministres, pour remboursements d'avances concernant d'autres ministères, et pour changements d'imputation dont la cour des comptes est appelée à reconnaître la régularité;

Enfin, les dépenses qui sont restées à payer, soit à la clôture de l'exercice expiré, soit à la fin de la première année de l'exercice courant.

Il est précédé d'un tableau général qui récapitule les développements placés à la suite pour chaque branche de service, et dont on va résumer les résultats par exercice.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1840.

Les dépenses constatées par les ministres, à la charge de cet exercice, se sont élevées à 1,367,597,793 fr. 37 c.,

SAVOIR :

Dette inscrite			292,663,391f 72c
Fonds d'amortissement			44,616,463 00
Liste civile			14,000,000 00
Chambre des Pairs			720,000 00
Chambre des Députés			707,634 10
Légion d'honneur			1,318,500 00
Dépenses générales des services publics			757,796,362 45
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts			130,808,498 20
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes			59,678,985 12
			1,302,309,834 59
Travaux extraordinaires			65,287,958 78
TOTAL			1,367,597,793 37
Sur cette somme il a été payé par le Trésor public, antérieurement au 1er janvier 1841		1,110,063,387f 79c	
Pendant l'année 1841	272,343,260f 80c		
A déduire les annulations résultant des reversements de fonds, des recouvrements d'avances et des changements d'imputation	18,690,546 06	253,652,714 74	
			1,363,716,102 53
DÉPENSES restant à payer à la clôture de l'exercice 1840 et qui seront ordonnancées par les ministres sur le chapitre spécial ouvert pour les exercices clos, aux budgets des exercices courants			3,881,690 84

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1841.

Les dépenses liquidées par les ministères ordonnateurs jusqu'au 1er janvier 1842, et celles que l'on présume devoir encore être constatées à la charge de cet exercice, montent à 1,485,141,118 fr. 23 cent.;

SAVOIR :

Dette inscrite			304,814,983f 79c
Fonds d'amortissement			44,616,463 00
Liste civile			14,000,000 00
Chambre des Pairs			720,000 00
Chambre des Députés			701,100 00
Légion d'honneur			1,057,400 00
Dépenses générales des services publics			844,482,431 57
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts			139,691,542 40
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes			68,185,292 65
			1,418,269,213 41
Travaux extraordinaires			66,871,904 82
TOTAL			1,485,141,118 23
Les payements faits par le Trésor public jusqu'au 1er janvier 1842 ne s'élèvent qu'à la somme de 1,203,250,995 fr. 31 cent., savoir :			
Payements antérieurs au 1er janvier 1841		13,453,791f 43c	
Payements de l'année 1841	1,195,215,775f 46c		
A DÉDUIRE les annulations résultant des reversements de fonds, des recouvrements d'avances et des changements d'imputation	5,418,571 58	1,189,797,203 88	
			1,203,250,995 31
Il restait, par conséquent, à payer au 1er janvier 1842			281,890,122 92

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1842.

Les payements faits par anticipation sur cet exercice ont eu lieu principalement pour les services des vivres, des fourrages et des travaux de fortifications de la guerre, et pour les envois de fonds exigés par les services militaires aux colonies, etc. Ils s'élèvent ensemble à 12,399,535 fr. 22 cent.

RÉCAPITULATION DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1841.

D'après les résultats qui viennent d'être exposés, les payements de toute nature effectués sur les dépenses publiques pendant l'année 1841 s'élèvent à une somme totale de 1,455,849,453 fr. 84 cent.;

SAVOIR :

	EXERCICE 1840	EXERCICE 1841.	EXERCICE 1842.
Dette inscrite	32,658,557f 51	267,198,175f 19c	"
Fonds d'amortissement	"	44,616,463 00	"
Liste civile	"	14,000,000 00	"
Chambre des Pairs	"	720,000 00	"
Chambre des Députés	67,634 10	645,000 00	"
Légion d'honneur	"	1,057,400 00	"
Dépenses générales des services publics	175,263,488 99	643,230,992 83	10,248,347f 32c
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	15,609,586 57	117,383,819 37	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	16,663,865 98	48,711,863 29	716,246 48
	240,263,133 15	1,137,563,713 68	10,964,593 80
Travaux extraordinaires	13,389,581 59	52,233,490 20	1,434,941 42
	253,652,714 74	1,189,797,203 88	12,399,535 22
	1,455,849,453 84		

Ces payements sont portés en dépense dans le tableau général des opérations de l'administration des finances de l'année 1841. (Voir page 27.)

DÉPENSES PUBLIQUES.

État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les exercices 1840, 1841 et 1842, au 1er janvier 1842.

PAGES de renvoi aux états de développements.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1841.	Opérations de l'année 1841. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1841. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1841.	pendant l'année 1841.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1840.					
	Dette perpétuelle	195,913,446f 50c	"	229f 65c	195,913,216f 85c	191,210,035f 74c	4,058,432f 59c	195,268,468f 33c	644,748f 52c	
	Fonds d'amortissement	44,616,463 00	"	"	44,616,463 00	44,616,463 00	"	44,616,463 00	"	
	Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	10,642,841 60	9,318f 21c	"	10,652,155 81	10,444,141 72	208,014 09	10,652,155 81	"	
	Intérêts de capitaux de cautionnements	9,289,363 13	"	"	9,289,363 13	276,453 35	8,598,740 22	8,875,193 57	414,169 56	
	Intérêts de la dette flottante	14,550,000 00	"	1,232,192 72	13,317,807 28	8,499,048 00	4,818,759 28	13,317,807 28	"	
	Rentes viagères	3,635,470 78	"	142,770 93	3,492,699 85	2,021,343 52	1,471,356 33	3,492,699 85	"	
84	Pensions	52,116,956 47	"	664,747 99	51,452,208 48	38,258,209 54	13,193,998 94	51,452,208 48	"	
	Subvention aux fonds de retraite des finances, etc.	8,189,950 48	"	44,009 96	8,145,940 52	7,838,309 46	307,631 06	8,145,940 52	"	
	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	399,999 80	"	"	399,999 80	397,599 80	1,625 00	399,224 80	775 00	
	Liste civile	14,000,000 00	"	"	14,000,000 00	14,000,000 00	"	14,000,000 00	"	
	Chambre des Pairs	720,000 00	"	"	720,000 00	720,000 00	"	720,000 00	"	
	Chambre des Députés	696,920 00	10,714 10	"	707,634 10	640,000 00	67,634 10	707,634 10	"	
	Légion d'honneur	1,318,500 00	"	"	1,318,500 00	1,318,500 00	"	1,318,500 00	"	
86	Dépenses générales des services publics. — Justice et cultes	57,100,206 38	"	354,715 34	56,745,491 04	45,939,003 39	10,734,053 89	56,673,057 28	72,433 76	
88	Affaires étrangères	10,849,288 67	"	166,874 71	10,682,413 96	8,634,846 19	2,039,199 15	10,674,045 34	8,368 62	
90	Instruction publique	16,102,130 14	"	755,458 84	15,346,671 30	11,832,347 39	3,507,876 16	15,340,223 55	6,447 75	
92 et 94	Intérieur	111,149,132 25	"	3,562,837 39	107,586,294 86	80,456,916 99	26,718,918 98	107,175,835 97	410,458 89	
96	Agriculture et commerce	19,299,687 44	"	756,277 64	18,543,409 80	10,924,671 22	7,600,928 54	18,525,599 76	17,810 04	
98 et 100	Travaux publics (Service ordinaire)	60,975,743 67	"	781,243 20	60,194,500 47	44,830,956 96	15,096,733 11	59,927,690 07	266,810 40	
102 et 104	Guerre	390,946,510 48	"	22,950,072 57	367,996,437 91	289,693,020 13	77,540,164 34	367,233,184 47	763,253 44	
106	Marine	98,346,812 12	1,271,115 09	"	99,617,927 21	70,552,983 49	28,550,067 16	99,103,050 65	514,876 56	
108	Finances	21,642,419 39	"	559,203 49	21,083,215 90	17,606,320 62	3,475,547 66	21,081,868 28	1,347 62	
110 et 112	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	131,643,428 67	"	834,930 47	130,808,498 20	114,531,212 57	15,609,586 57	130,140,799 14	667,699 06	
114	Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	61,195,530 23	"	1,516,545 11	59,678,985 12	43,002,112 16	16,663,865 98	59,665,978 14	13,006 98	
		1,335,340,801 20	1,291,143 40	34,322,110 01	1,302,309,834 59	1,058,244,495 24	240,263,133 15	1,298,507,628 39	3,802,206 20	
100	Travaux extraordinaires	66,896,419 23	"	1,608,460 45	65,287,958 78	51,818,892 55	13,389,581 59	65,208,474 14	79,484 64	
		1,402,237,220 43	1,291,143 40	35,930,570 46	1,367,597,793 37	1,110,063,387 79	253,652,714 74	1,363,716,102 53	3,881,690 84	
			34,639,427 06							

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les Exercices 1840, 1841 et 1842, au 1er janvier 1842.*

PAGES de renvoi aux états de développements.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT, ET DÉPENSES PRÉSUMÉES, antérieurement au 1er janvier 1841.	Opérations de l'année 1841. Droits constatés et présumés.	Opérations de l'année 1841. Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1841.	pendant l'année 1841.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses, au 1er janvier 1842.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1841.					
	Dette perpétuelle	"	207,730,525f 85c	"	207,730,525f 85c	"	200,125,336f 23c	200,125,336f 23c	7,605,189f 62c	
	Fonds d'amortissement	"	44,616,463 00	"	44,616,463 00	"	44,616,463 00	44,616,463 00	"	
	Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	"	10,605,793 16	"	10,605,793 16	"	10,402,047 58	10,402,047 58	203,745 58	
	Intérêts de capitaux de cautionnements	"	9,269,819 59	"	9,269,819 59	"	276,439 22	276,439 22	8,993,380 37	
	Intérêts de la dette flottante	"	14,700,000 00	"	14,700,000 00	"	8,829,379 66	8,829,379 66	5,870,620 34	
	Rentes viagères	"	3,420,000 00	"	3,420,000 00	"	2,003,056 58	2,003,056 58	1,416,943 42	
85	Pensions	"	50,440,845 39	"	50,440,845 39	"	37,248,749 03	37,248,749 03	13,192,096 36	
	Subvention aux fonds de retraite des finances, etc	"	8,248,000 00	"	8,248,000 00	"	7,916,297 09	7,916,297 09	331,702 91	
	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	"	399,999 80	"	399,999 80	"	396,869 80	396,869 80	3,130 00	
	Liste civile	"	14,000,000 00	"	14,000,000 00	"	14,000,000 00	14,000,000 00	"	
	Chambre des Pairs	"	720,000 00	"	720,000 00	"	720,000 00	720,000 00	"	
	Chambre des Députés	"	701,100 00	"	701,100 00	"	645,000 00	645,000 00	56,100 00	
	Légion d'honneur	"	1,057,400 00	"	1,057,400 00	"	1,057,400 00	1,057,400 00	"	
87	Dépenses générales des services publics. — Justice et cultes	"	57,298,081 87	"	57,298,081 87	"	46,055,903 47	46,055,903 47	11,242,178 40	
89	Affaires étrangères	"	7,963,136 86	"	7,963,136 86	"	6,183,686 99	6,183,686 99	1,779,449 87	
91	Instruction publique	"	16,533,395 66	"	16,533,395 66	"	11,915,388 85	11,915,388 85	4,618,006 81	
93 et 95	Intérieur	"	111,748,700 27	"	111,748,700 27	"	79,075,184 37	79,075,184 37	32,673,515 90	
97	Agriculture et commerce	"	13,733,731 67	"	13,733,731 67	"	8,275,604 27	8,275,604 27	5,458,127 40	
99 et 101	Travaux publics (Service ordinaire)	"	61,340,948 95	"	61,340,948 95	"	45,464,705 19	45,464,705 19	15,876,243 76	
103	Guerre	5,676,387f 25c	417,300,438 89	"	422,976,826 14	5,676,387f 25c	342,401,175 57	348,077,562 82	74,899,263 32	
107	Marine	7,093,388 12	124,345,446 97	"	131,438,835 09	7,079,767 73	86,807,583 84	93,887,351 57	37,551,483 52	
109	Finances	"	21,448,775 06	"	21,448,775 06	"	17,051,760 28	17,051,760 28	4,397,014 78	
111 et 113	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	"	139,691,542 40	"	139,691,542 40	"	117,383,819 37	117,383,819 37	22,307,723 03	
115	Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	697,636 45	67,487,656 20	"	68,185,292 65	697,636 45	48,711,863 29	49,409,499 74	18,775,792 91	
		13,467,411 82	1,404,801,801 59	"	1,418,269,213 41	13,453,791 43	1,137,563,713 68	1,151,017,505 11	267,251,908 30	
101	Travaux extraordinaires	"	66,871,904 82	"	66,871,904 82	"	52,233,490 20	52,233,490 20	14,638,414 62	
		13,467,411 82	1,471,673,706 41	"	1,485,141,118 23	13,453,791 43	1,189,797,203 88	1,203,250,995 31	281,890,122 92	
			1,471,673,706 41							EXERCICE 1842.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les Exercices 1840, 1841 et 1842, au 1er janvier 1842.*

PAGES de renvoi aux états de développements.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1841.	Opérations de l'année 1841. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1841. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1841.	pendant l'année 1841.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses au 1er janvier 1842.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1842.					
124	Dépenses du ministère de la guerre	"	2,770,410f 25c	"	2,770,410f 25c	"	2,770,410f 25c	2,770,410f 25c	"	
	——— de la marine	"	7,482,747 51	"	7,482,747 51	"	7,477,937 07	7,477,937 07	4,810f 44c	
	Remboursements et restitutions	"	716,246 48	"	716,246 48	"	716,246 48	716,246 48	"	
		"	10,969,404 24	"	10,969,404 24	"	10,964,593 80	10,964,593 80	4,810 44	
124	Travaux extraordinaires (guerre.)	"	1,434,941 42	"	1,434,941 42	"	1,434,941 42	1,434,941 42	"	
		"	12,404,345 66	"	12,404,345 66	"	12,399,535 22	12,399,535 22	4,810 44	

RÉCAPITULATION.

Exercice 1840	1,402,237,220f 43c	"	34,639,427f 06c	1,367,597,793f 37c	1,110,063,387f 79c	253,652,714 74	1,363,716,102 53	3,881,690 84
——— 1841	13,467,411 82	1,471,673,706 41	"	1,485,141,118 23	13,453,791 43	1,189,797,203 88	1,203,250,995 31	281,890,122 92
——— 1842	"	12,404,345 66	"	12,404,345 66	"	12,399,535 22	12,399,535 22	4,810 44
	1,415,704,632 25	1,484,078,052 07	34,639,427 06	2,865,143,257 26	1,123,517,179 22	1,455,849,453 84	2,579,366,633 06	285,776,624 20
		1,449,438,625 01						

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dette publique, Liste civile et Dotations.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1840.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1841.	Opérations de l'année 1841. Payements.	Opérations de l'année 1841. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
DETTE PUBLIQUE						
Dette perpétuelle. — rentes 5 p. 0/0	147,099,114f 85c	145,237,632f 74c	1,332,177f 59c	1f 00c	146,569,809f 33c	529,305f 52c
Dette perpétuelle. — 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	1,017,882 00	8,029 00	"	1,025,911 00	689 00
Dette perpétuelle. — 4 p. 0/0	11,978,766 00	11,953,944 50	21,484 00	"	11,975,428 50	3,337 50
Dette perpétuelle. — 3 p. 0/0	35,808,736 00	33,000,576 50	2,696,743 00	"	35,697,319 50	111,416 50
Fonds d'amortissement	44,616,463 00	44,616,463 00	"	"	44,616,463 00	"
Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	10,652,155 81	10,444,141 72	208,014 09	"	10,652,155 81	"
Intérêts de capitaux de cautionnements	9,289,363 13	276,453 35	8,598,740 32	0 10	8,875,193 57	414,169 56
Intérêts de la dette flottante	13,317,807 28	8,499,048 00	4,819,559 23	799 95	13,317,807 28	"
Rentes viagères	3,406,694 59	1,935,338 26	1,471,376 33	20 00	3,406,694 59	"
Pensions — de la pairie	809,966 64	609,733 32	200,233 32	"	809,966 64	"
Pensions — civiles	1,470,014 56	1,111,481 76	358,532 80	"	1,470,014 56	"
Pensions — à titre de récompenses nationales	546,780 97	406,121 57	140,659 40	"	546,780 97	"
Pensions — aux vainqueurs de la Bastille	11,457 63	8,395 13	3,062 50	"	11,457 63	"
Pensions — militaires	44,835,013 27	33,349,164 50	11,485,848 77	"	44,835,013 27	"
Pensions — ecclésiastiques	1,703,659 38	1,137,862 79	565,796 59	"	1,703,659 38	"
Pensions — de donataires	1,332,189 63	892,324 07	439,865 56	"	1,332,189 63	"
Pensions — accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	600,000 00	"	"	600,000 00	"
Subvention aux fonds de retraite du ministère des finances, pensions et indemnités temporaires	8,065,990 04	7,758,358 98	307,631 06	"	8,065,990 04	"
Subvention extraordinaire aux fonds de retraite des finances. (*Art. 2 de la loi du 12 avril 1840.*)	79,950 48	79,950 48	"	"	79,950 48	"
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	399,999 80	397,599 80	1,625 00	"	399,224 80	775 00
	337,050,723 06	303,332,472 47	32,659,378 56	821 05	335,991,029 98	1,059,693 08
Rappels d'arrérages de rentes viagères antérieurs à 1840	86,005 26	86,005 26	"	"	86,005 26	"
——— de pensions, *idem*	143,126 40	143,126 40	"	"	143,126 40	"
	337,279 854 72	303,561,604 13	32,659,378 56	821 05	336,220,161 64	1,059,693 08
			32,658,557 51			
LISTE CIVILE ET DOTATIONS.						
Liste civile	14,000,000 00	14,000,000 00	"	"	14,000,000 00	"
Chambre des Pairs	720,000 00	720,000 00	"	"	720,000 00	"
Chambre des Députés	707,634 10	640,000 00	67,634 10	"	707,634 10	"
Légion d'honneur. (Supplément à sa dotation.)	1,318,500 00	1,318,500 00	"	"	1,318,500 00	"
	16,746,134 10	16,678,500 00	67,634 10	"	16,746,134 10	"
			67,634 10			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1841.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1841.	Opérations de l'année 1841. Payements.	Opérations de l'année 1841. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1842.
DETTE PUBLIQUE.						
Dette perpétuelle. — Rentes 5 p. 0/0	147,067,641f 35c	"	144,925,081f 23c	"	144,925,081f 23c	2,142,560f 12c
Dette perpétuelle. — 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	"	1,014,230 50	"	1,014,230 50	12,369 50
Dette perpétuelle. — 4 p. 0/0	20,364,249 00	"	20,331,563 50	"	20,331,563 50	32,685 50
Dette perpétuelle. — 3 p. 0/0	39,272,035 50	"	33,854,461 00	"	33,854,461 00	5,417,574 50
Fonds d'amortissement	44,616,463 00	"	44,816,463 00	"	44,616,463 00	"
Emprunts spéciaux pour ports, canaux et travaux divers. — Intérêts et primes des emprunts	7,020,638 17	"	7,019,813 17	"	7,019,813 17	825 00
Emprunts spéciaux pour ports, canaux et travaux divers. — Amortissement des emprunts	2,424,661 83	"	2,424,661 83	"	2,424,661 83	"
Emprunts spéciaux pour ports, canaux et travaux divers. — Charges annuelles des emprunts contractés à des conditions diverses	1,160,493 16	"	957,572 58	"	957,572 58	202,920 58
Intérêts de capitaux de cautionnements	9,269,819 59		276,439 22	"	276,439 22	8,993,380 37
Intérêts de la dette flottante	14,700,000 00	"	9,418,611 58	589,231f 92c	8,829,379 66	5,870,620 34
Rentes viagères	3,276,369 22	"	2,003,056 58	143,630 78	1,859,425 80	1,416,943 42
Pensions — de la pairie	812,000 00	"	565,033 33	"	565,033 33	246,966 67
Pensions — civiles	1,434,328 50	"	1,087,513 08	1,427 29	1,086,085 79	348,242 71
Pensions — à titre de récompenses nationales	544,375 00	"	397,237 17	675 00	396,562 17	147,812 83
Pensions — militaires	44,112,581 50	"	32,711,161 20	68,304 45	32,642,856 75	11,469,724 75
Pensions — ecclésiastiques	1,522,734 50	"	1,003,157 97	3,182 71	999,975 26	522,759 24
Pensions — de donataires	1,331,627 50	"	884,646 28	9,608 94	875,037 34	456,590 16
Pensions — accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	"	600,000 00	"	600,000 00	"
Subvention aux fonds de retraite des finances; pensions et indemnités temporaires	8,248,000 00	"	7,916,297 09	"	7,916,297 09	331,702 91
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	399,999 80	"	396,869 80	"	396,869 80	3,130 00
	349,204,617 62	"	312,403,870 11	816,061 09	311,587,809 02	37,616,808 60
Rappels d'arrérages de rentes viagères antérieurs à 1841	143,630 78	"	143,630 78	"	143,630 78	"
——— de pensions, *idem*	83,198 39	"	83,198 39	"	83,198 39	"
	349,431,446 79	"	312,630,699 28	816,061 09	311,814,638 19	37,616,808 60
			311,814,638f 19c			
LISTE CIVILE ET DOTATIONS.						
Liste civile	14,000,000 00	"	14,000,000 00	"	14,000,000 00	"
Chambre des Pairs	720,000 00	"	720,000 00	"	720,000 00	"
Chambre des Députés	701,100 00	"	645,000 00	"	645,000 00	56,100 00
Légion d'honneur. (Supplément à sa dotation.)	1,057,400 00	"	1,057,400 00	"	1,057,400 00	"
	16,478,500 00	"	16,422,400 00	"	16,422,400 00	56,100 00
			16,422,400 00			

Dépenses du ministère de la Justice et des Cultes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1840.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1841.	Opérations de l'année 1841. Payements.	Opérations de l'année 1841. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
DÉPENSES DE LA JUSTICE.						
Administration centrale (personnel)	422,000f 00c	419,071f 67c	2,928f 33c	"	422,000f 00c	"
——— (matériel)	106,951 37	80,508 80	26,442 57	"	106,951 37	"
Frais de premier établissement du ministre	12,000 00	12,000 00	"	"	12,000 00	"
Conseil d'État (personnel)	594,109 96	549,525 52	44,167 77	"	593,693 29	416f 67c
——— (matériel)	24,297 82	9,557 53	14,740 29	"	24,297 82	"
Cour de cassation	967,062 50	964,770 83	2,291 67	"	967,062 50	"
Cours royales	4,215,428 67	3,941,511 24	275,158 98	1,737f 39c	4,214,932 83	495 84
——— d'assises	153,400 00	119,150 00	34,250 00	"	153,400 00	"
Tribunaux de première instance	6,189,138 42	5,713,760 73	474,068 12	769 13	6,187,059 72	2,078 70
——— de commerce	179,882 20	158,922 11	20,871 21	"	179,793 32	88 88
——— de police	62,398 00	55,821 86	6,576 14	"	62,398 00	"
Justices de paix	3,093,615 11	2,637,664 02	452,347 13	193 63	3,089,817 52	3,797 59
Frais de justice criminelle et des statistiques civile et criminelle	4,589,891 83	4,589,380 76	13,589 74	13,095 08	4,589,875 42	16 41
Subvention aux fonds de retraite des employés	200,000 00	200,000 00	"	"	200,000 00	"
Dépenses diverses : secours temporaires à d'anciens magistrats et employés	44,680 51	33,999 26	10,681 25	"	44,680 51	"
	20,854,856 39	19,485,644 33	1,378,113 20	15,795 23	20,847,962 30	6,894 09
Dépenses des exercices clos	441 69	441 69	"	"	441 69	"
	20,855,298 08	19,486,086 02	1,378,113 20	15,795 23	20,848,403 99	6,894 09
			1,362,317f 97c			
DÉPENSES DES CULTES.						
Personnel des bureaux des cultes	171,499 70	169,342 54	2,157 16	"	171,499 70	"
Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	26,939 28	12,051 52	14,887 76	"	26,939 28	"
Subvent. au fonds de retraite des employés des cultes	19,664 00	14,020 50	5,643 50	"	19,664 00	"
Traitem. et dép. concern. les cardin., archevéq. et évêq.	1,026,675 85	794,602 14	232,073 71	"	1,026,675 85	"
——— et indem. des membres des chap. du clergé paroiss.	28,247,297 49	20,927,142 46	7,312,824 91	1,247 03	28,238,720 34	8,577 15
Chapitre royal de Saint-Denis	111,048 29	93,626 44	17,421 85	"	111,048 29	"
Bourses des séminaires	996,633 18	744,888 36	251,768 16	63 45	996,593 07	40 11
Secours à des ecclésiastiq. et à d'anciennes religieuses.	1,055,992 17	1,015,307 00	38,344 17	70 00	1,053,581 17	2,411 00
Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	444,457 24	292,892 14	152,565 10	1,000 00	444,457 24	"
Acquisit., construct. et entret. des édifices diocésains.	1,531,384 06	781,587 22	698,022 38	0 10	1,479,609 50	51,774 56
Secours pour acquis. ou trav. conc. les églises presbyt.	799,884 00	545,094 74	252,539 26	"	797,634 00	2,250 00
——— à divers établissements ecclésiastiques	162,300 00	121,725 00	40,575 00	"	162,300 00	"
Dépenses accidentelles	5,000 00	5,000 00	"	"	5,000 00	"
——— du personnel des cultes protestants	838,324 46	611,995 68	226,791 93	950 00	837,837 61	486 85
——— du matériel *idem*	100,000 00	38,139 09	61,860 91	"	100,000 00	"
Frais d'adm. du direct. gén. de la confes. d'Augsbourg.	16,000 00	12,000 00	4,000 00	"	16,000 00	"
Dépenses du culte israélite	89,851 55	64,176 55	25,675 00	"	89,851 55	"
Réparation de la cathédrale de Chartres	37,765 70	"	"	"	37,765 70	"
Frais d'installation du cardinal évêque d'Arras	45,000 00	45,000 00	37,765 70	"	45,000 00	"
Dépenses des exercices périmés	739 80	589 80	150 00	"	739 80	"
	35,726,456 77	26,289,181 18	9,375,066 50	3,330 58	35,660,917 10	65,539 67
Dépenses des exercices clos	163,736 19	163,736 19	"	"	163,736 19	"
	35,890,192 96	26,452,917 37	9,375,066 50	3,330 58	35,824,653 29	65,539 67
			9,371,735f 92c			
RÉCAPITULATION.						
Dépenses de la justice	20,855,298 08	19,486,086 02	1,378,113 20	15,795 23	20,848,403 99	6,894 09
——— des cultes	35,890,192 96	26,452,917 37	9,375,066 50	3,330 58	35,824,653 29	65,539 67
	56,745,491 04	45,939,003 39	10,753,179 70	19,125 81	56,673,057 28	72,433 76
			10,734,053f 89c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1841.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1841.	Opérations de l'année 1841. Payements.	Opérations de l'année 1841. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1842.
DÉPENSES DE LA JUSTICE.						
Administration centrale (personnel)	426,700f 00c	"	426,698f 86c	"	426,698f 86c	1f 14c
——— (matériel)	107,000 00	"	84,169 91	"	84,169 91	22,830 09
Conseil d'État (personnel)	616,200 00	"	554,421 65	"	554,421 65	61,778 35
——— (matériel)	28,900 00	"	16,634 66	"	16,634 66	12,265 34
Cour de cassation	970,500 00	"	966,218 32	"	966,218 32	4,281 68
Cours royales	4,228,550 00	"	3,949,824 06	"	3,949,824 06	278,725 94
Cours d'assises	154,400 00	"	119,550 00	"	119,550 00	34,850 00
Tribunaux de première instance	6,256,145 00	"	5,768,248 02	"	5,768,248 02	487,896 98
——— de commerce	179,900 00	"	159,957 63	"	159,957 63	19,942 37
——— de police	62,400 00	"	55,987 11	"	55,987 11	6,412 89
Justices de paix	3,106,130 00	"	2,649,120 14	"	2,649,120 14	457,009 86
Frais de justice criminelle et des statistiq. civile et crimin.	4,625,000 00	"	4,506,780 99	"	4,506,780 99	118,219 01
Subvention aux fonds de retraite des employés	150,000 00	"	150,000 00	"	150,000 00	"
Dépenses diverses : secours temporaires à d'anciens magistrats et employés	45,000 00	"	33,782 73	"	33,782 73	11,217 27
	20,956,825 00	"	19,441,394 08	"	19,441,394 08	1,515,430 92
Dépenses des exercices clos	1,333 12	"	1,333 12	"	1,333 12	"
	20,958,158 12	"	19,442,727 20	"	19,442,727 20	1,515,430 92
			19,442,727 20			
DÉPENSES DES CULTES.						
Personnel des bureaux des cultes	174,499 59	"	172,330 32	"	172,330 32	2,169 27
Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	27,000 00	"	14,827 37	"	14,827 37	12,172 63
Subv. au fonds de retraite des employés des cultes	18,914 00	"	13,020 50	"	13,020 50	5,893 50
Traitem et dép. concern. les cardin., archevéq. et évêq.	1,029,000 00	"	797,221 84	"	797,221 84	231,778 16
Traitem. et ind. des membres des chap. du clergé parois.	28,450,000 00	"	21,000,897 90	"	21,000,897 90	7,449,102 10
Chapitre royal de Saint-Denis	110,838 27	"	92,983 76	"	92,983 76	17,854 51
Bourses des séminaires	995,000 00	"	748,202 86	"	748,202 86	246,797 14
Secours à des ecclésiastiques et à d'anc. religieuses	1,070,000 00	"	1,011,592 00	"	1,011,592 00	58,408 00
Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	485,000 00	"	339,849 78	"	339,849 78	145,150 22
Acquisitions, constructions et entretien des édif. dioc.	1,600,000 00	"	729,224 06	"	729,224 06	870,775 94
Secours pour acquis. ou trav. conc. les églises et presbyt.	800,000 00	"	535,100 00	"	535,100 00	264,900 00
——— à divers établissements ecclésiastiques	156,300 00	"	117,975 00	"	117,975 00	38,325 00
Dépenses accidentelles	5,000 00	"	"	"	"	5,000 00
——— du personnel des cultes protestants	853,000 00	"	621,379 66	"	621,379 66	231,620 34
——— du matériel (*idem*)	120,000 00	"	75,450 00	"	75,450 00	44,550 00
Frais d'adm. du direct. gén. de la confes. d'Augsbourg.	16,000 00	"	12,000 00	"	12,000 00	4,000 00
Dépenses du culte israélite	91,000 00	"	64,889 99	"	64,889 99	26,110 01
Réparation de la cathédrale de Troyes	100,000 00	"	30,000 00	"	30,000 00	70,000 00
Frais d'installation du cardinal archevêque de Lyon	45,000 00	"	45,000 00	"	45,000 00	"
Dépenses des exercices périmés	51,951 35	"	49,810 69	"	49,810 69	2,140 66
	36,198,503 21	"	26,471,755 73	"	26,471,755 73	9,726,747 48
Dépenses des exercices clos	141,420 54	"	141,420 54	"	141,420 54	"
	36,339,923 75	"	26,613,176 27	"	26,613,176 27	9,726,747 48
			26,613,176 27			
RÉCAPITULATION.						
Dépenses de la justice	20,958,158 12	"	19,442,727 20	"	19,442,727 20	1,515,430 92
——— des cultes	36,339,923 75	"	26,613,176 27	"	26,613,176 27	9,726,747 48
	57,298,081 87	"	46,055,903 47	"	46,055,903 47	11,242,178 40
			46,055,903 47			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Affaires étrangères.

EXERCICE 1840.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1841.	Opérations de l'année 1841. Payements.	Opérations de l'année 1841. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale (personnel)	523,898f 52c	512,946f 68c	10,951f 84c	"	523,898f 52c	"
Frais de premier établissement du ministre	12,000 00	"	12,000 00	"	12,000 00	"
Administration centrale (matériel)	148,991 53	126,475 48	22,516 05	"	148,991 53	"
Traitements des agents politiques et consulaires	4,314,262 97	3,282,897 04	1,032,865 93	1,500f 00c	4,314,262 97	"
Traitements des agents en inactivité	26,460 00	18,000 00	8,460 00	"	26,460 00	"
Frais d'établissement des agents politiques et consulaires	299,055 52	295,055 52	4,000 00	"	299,055 52	"
Frais de voyages et de courriers	778,214 47	550,653 79	225,358 06	1,066 00	774,945 85	3,268f 62c
Frais de service	761,974 17	459,095 48	302,778 69	"	761,874 17	100 00
Présents diplomatiques	11,359 88	8,246 00	3,113 88	"	11,359 88	"
Indemnités et secours	52,265 42	40,475 42	11,790 00	"	52,265 42	"
Dépenses secrètes	650,000 00	650,000 00	"	"	650,000 00	"
Missions extraordinaires et dépenses imprévues	2,476,332 95	2,160,622 52	323,500 02	12,789 59	2,471,332 95	5,000 00
Indemnités temporaires accordées en exécution de l'article 4 de la loi du 1er mai 1822	6,869 00	4,901 75	1,967 25	"	6,869 00	"
Subvention à la caisse des retraites	105,000 00	60,000 00	45,000 00	"	105,000 00	"
Indemnité aux incendiés de Péra	60,000 00	59,000 00	1,000 00	"	60,000 00	"
Reconstruction du palais de France à Constantinople.	299,253 02	250,000 00	49,253 02	"	299,253 02	"
Dépenses des exercices périmés	3,598 96	3,598 96	"	"	3,598 96	"
	10,529,536 41	8,481,968 64	2,054,554 74	15,355 59	10,521,167 79	8,368 62
Dépenses des exercices clos	152,877 55	152,877 55	"	"	152,877 55	"
	10,682,413 96	8,634,846 19	2,054,554 74	15,355 59	10,674,045 34	8,368 62
			2,039,199f 15c			

EXERCICE 1841.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et DÉPENSES présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1841.	Opérations de l'année 1841. Payements.	Opérations de l'année 1841. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1842.
Administration centrale (personnel)	529,122f 00c	"	513,954f 04c	"	513,954f 04c	15,167f 96c
——— (matériel)	162,000 00	"	122,838 24	"	122,838 24	39,161 76
Traitements des agents politiques et consulaires	4,278,800 00	"	3,207,429 21	"	3,207,429 21	1,071,370 79
Traitements des agents en inactivité	28,000 00	"	20,900 00	"	20,900 00	7,100 00
Frais d'établissemt des agents politiques et consulaires.	370,000 00	"	334,518 46	"	334,518 46	35,481 54
Frais de voyages et de courriers	540,000 00	"	363,345 23	1,384f 00c	361,961 23	178,038 77
Frais de service	788,000 00	"	487,283 19	"	487,283 19	300,716 81
Présents diplomatiques	30,000 00	"	23,835 30	"	23,835 30	6,164 70
Indemnités et secours	52,500 00	"	29,278 75	"	29,278 75	23,221 25
Dépenses secrètes	650,000 00	"	650,000 00	"	650,000 00	"
Missions extraordinaires et dépenses imprévues	350,000 00	"	248,690 96	"	248,690 96	101,309 04
Indemnités temporaires accordées en exécution de l'article 4 de la loi du 1er mai 1822	6,869 00	"	5,151 75	"	5,151 75	1,717 25
Subvention à la caisse de retraite des employés	105,000 00	"	105,000 00	"	105,000 00	"
Dépenses des exercices périmés	10,950 88	"	10,950 88	"	10,950 88	"
	7,901,241 88	"	6,123,176 01	1,384 00	6,121,792 01	1,779,449 87
Dépenses des exercices clos	61,894 98	"	61,894 98	"	61,894 98	"
	7,963,136 86	"	6,185,070 99	1,384 00	6,183,686 99	1,779,449 87
			6,183,686 99			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Instruction publique.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1840.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1841.	Opérations de l'année 1841. Payements.	Opérations de l'année 1841. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale. (Personnel.)	405,999f 48c	402,163f 88c	3,801f 60c	"	405,965f 48c	34f 00c
Frais de premier établissement du ministre	12,000 00	12,000 00	"	"	12,000 00	"
Administration centrale. (Matériel.)	115,599 08	66,920 52	49,178 34	499f 78c	115,599 08	"
Conseil royal, inspecteurs généraux de l'Université	191,543 71	183,543 19	8,000 52	"	191,543 71	"
Services généraux de l'Université	296,686 13	240,285 15	56,332 11	"	296,617 26	68 87
Services spéciaux des ressorts académiques	1,033,707 46	888,318 83	145,564 25	317 12	1,033,565 96	141 50
Instruction supérieure. (Facultés.)	2,409,847 51	2,108,143 62	301,608 09	250 00	2,409,501 71	345 80
——— publique. (Colléges royaux.)	1,889,992 83	1,699,760 69	189,791 26	"	1,889,551 95	440 88
——— primaire. (Imput. sur les fonds généraux.)	1,595,127 83	1,181,471 46	409,958 93	1,069 26	1,590,361 13	4,766 70
——— (Imputable sur le produit des centimes additionnels votés par les conseils généraux, en exécution de la loi du 28 juin 1833	3,981,773 50	2,177,553 98	1,807,310 48	3,090 96	3,981,773 50	"
Instruction primaire. (Imputable sur la portion des 5 centimes facultatifs affectés par les conseils généraux aux dépenses de cette nature.)	118,632 30	91,161 77	38,804 67	11,334 14	118,632 30	"
Écoles norm. prim. (Imput. sur le prod. de fonds spéc.)	349,524 96	239,972 90	109,552 06	"	349,524 96	"
Établissements scientifiques et littéraires. — Institut	565,500 00	507,370 89	58,148 69	19 58	565,500 00	"
Établissements scientifiques et littéraires. — Collége de France	144,043 96	129,640 33	14,403 63	"	144,043 96	"
Établissements scientifiques et littéraires. — Muséum d'histoire naturelle	480,445 77	446,674 33	33,771 44	"	480,445 77	"
Établissements scientifiques et littéraires. — Bureau des longitudes	121,759 60	77,591 07	44,168 53	"	121,759 60	"
Établissements scientifiques et littéraires. — Bibliothèque royale	381,000 00	336,887 43	44,112 57	"	381,000 00	"
Établissements scientifiques et littéraires. — Service des bibliothèques publiques	167,219 41	131,407 18	35,312 23	"	166,719 41	500 00
Établissements scientifiques et littéraires. — Établissements divers	117,799 24	92,572 56	25,226 68	"	117,799 24	"
Souscriptions	249,935 00	206,526 00	43,409 00	"	249,935 00	"
Encouragements et secours aux savants et hommes de lettres	242,592 61	187,877 24	54,640 37	"	242,517 61	75 00
Recueil et publications de documents inédits relatifs à l'histoire nationale	149,999 65	105,276 75	44,722 90		149,999 65	"
Subvention aux fonds de retraite	280,000 00	280,000 00	"	"	280,000 00	"
Frais d'un procès perdu par le ministère	12,888 35	11,324 70	1,563 65	"	12,888 35	"
Dépenses à la charge du legs de M. Janson de Sailly	5,150 00	"	5,075 00	"	5,075 00	75 00
	15,318,768 38	11,804,444 47	3,524,457 00	16,580 84	15,312,320 63	6,447 75
Dépenses des exercices clos	27,902 92	27,902 92	"	"	27,902 92	"
	15,346,671 30	11,832,347 39	3,524,457 00	16,580 84	15,340,223 55	6,447 75
			3,507,876 16			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1841.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et DÉPENSES présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1841.	Opérations de l'année 1841. Payements.	Opérations de l'année 1841. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1842.
Administration centrale. (Personnel.)	406,000f 00	"	404,105f 40c	"	404,105f 40c	1,894 60
Administration centrale. (Matériel.)	115,600 00	"	73,947 48	"	73,947 48	41,652 52
Conseil royal, inspecteurs généraux de l'Université	218,000 00	"	199,488 01	"	199,488 01	18,511 99
Services généraux	308,400 00	"	238,475 73	"	238,475 73	69,924 27
Administrations académiques	635,900 00	"	567,469 41	"	567,469 41	68,430 59
Inspection des écoles primaires	400,000 00	"	343,314 69	"	343,314 69	56,685 31
Instruction supérieure	2,533,720 00	"	2,145,490 23	"	2,145,490 23	388,229 77
Instruction secondaire	1,952,600 00	"	1,784,626 71	"	1,784,626 71	167,973 29
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget)	2,000,000 00	"	1,029,567 33	"	1,029,567 33	970,432 67
——— (Dépenses imputables sur les centimes spéciaux votés par les conseils généraux)	4,568,119 67	"	2,251,204 63	"	2,251,204 63	2,316,915 04
——— (Dépenses imputables sur la portion des 5 centimes facultatifs votés par les conseils généraux.)	133,616 53	"	52,404 86	"	52,404 86	81,211 67
——— (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	362,643 42	"	289,794 14	"	289,794 14	72,849 28
Institut	568,500 00	"	515,538 21	"	515,538 21	52,961 79
Collége de France	149,044 00	"	148,236 32	"	148,236 32	807 68
Muséum d'histoire naturelle	480,450 00	"	449,488 94	"	449,488 94	30,961 06
Bureau des longitudes et observatoires	121,760 00	"	94,936 12	"	94,936 12	26,823 88
Bibliothèque royale	280,000 00	"	259,430 90	"	259,430 90	20,569 10
Bibliothèque royale. (Crédit extraord. — 3e annuité.)	105,000 00	"	87,348 75	"	87,348 75	17,651 25
Service des bibliothèques publiques	167,223 00	"	135,519 14	"	135,519 14	31,703 86
Établissements divers	118,600 00	"	95,042 44	"	95,042 44	23,557 56
Souscriptions	200,000 00	"	160,363 50	"	160,363 50	39,636 50
Encouragements aux savants et hommes de lettres	275,200 00	"	198,006 00	"	198,006 00	77,194 00
Recueil et publications des documents inédits de l'histoire nationale	150,000 00	"	108,570 87	"	108,570 87	41,429 13
Subvention aux fonds de retraite	280,000 00	"	280,000 00	"	280,000 00	"
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	16,530,376 62	"	11,912,369 81	"	11,912,369 81	4,618,006 81
Dépenses des exercices clos	3,019 04	"	3,019 04	"	3,019 04	"
	16,533,395 66	"	11,915,388 85	"	11,915,388 85	4,618,006 81
			11,915,388 85			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Intérieur.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1840.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1841.	Opérations de l'année 1841. Payements.	Opérations de l'année 1841. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
ADMINISTRATION CENTRALE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	788,194f 07c	769,511f 78c	18,598f 96c	//	788,110f 74c	83f 33c
Matériel et dépenses diverses des bureaux	208,083 02	151,647 26	43,344 88	//	194,992 14	13,090 88
Archives du royaume	85,999 11	70,351 23	15,647 88	//	85,999 11	//
SERVICES GÉNÉRAUX.						
Dépenses secrètes et ordinaires de police générale	1,957,990 00	1,957,990 00	//	//	1,957,990 00	//
Dépenses du personnel des lignes télégraphiques	865,088 92	794,750 09	70,338 83	//	865,088 92	//
Dépenses du matériel des lignes télégraphiques	156,401 68	100,244 54	56,688·84	531f 70c	156,401 68	//
Dépenses du service extraordinaire des lignes télégraphiques	107,192 75	85,724 64	22,255 72	787 61	107,192 75	//
Dépenses générales du personnel des gardes nationales	192,672 83	121,746 32	70,876 51	//	192,622 83	50 00
——— du matériel *idem*	50,513 26	1,744 34	49,041 99	301 77	50,484 56	28 70
Subvention aux caisses de retraite de l'administration centrale	66,804 35	50,006 15	16,349 90	//	66,356 05	448 30
BEAUX-ARTS.						
Établissements des beaux-arts	450,965 18	386,523 64	50,916 74	133 32	437,307 06	13,658 12
Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	399,975 36	347,261 52	52,713 84	//	399,975 36	//
Conservation d'anciens monuments historiques	398,181 01	126,275 75	270,405 26	//	396,681 01	1,500 00
Encouragements et souscriptions	310,379 20	270,979 10	36,900 10	//	307,879 20	2,500 00
Indemnités ou secours à des artistes	197,385 24	143,353 87	53,131 37	//	196,485 24	900 00
Subventions aux théâtres royaux	1,134,494 81	1,061,273 43	73,221 38	//	1,134,494 81	//
Subventions à la caisse des pensions de l'Académie royale de musique	185,498 34	181,000 00	4,498 34	//	185,498 34	//
SECOURS GÉNÉRAUX.						
Secours aux établissements généraux de bienfaisance	501,000 00	459,249 96	41,750 04	//	501,000 00	//
Secours généraux aux bureaux de charité	617,595 70	554,238 46	63,457 24	200 00	617,495 70	100 00
Secours à des personnes dans l'indigence	199,922 91	184,543 57	15,347 39	//	199,890 96	31 95
Subventions aux compagnies pour l'exécution de travaux	111,000 00	68,500 00	42,500 00	//	111,000 00	//
Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	104,475 00	15,525 00	//	120,000 00	//
Secours aux étrangers réfugiés en France	5,344,238 18	4,573,913 42	771,115 13	8,603 04	5,336,425 51	7,812 67
Secours aux condamnés politiques	267,752 98	213,716 32	53,826 66	//	267,542 98	210 00
Secours aux orphelins et aux combattants de juillet et de juin	22,000 00	20,240 00	1,760 00	//	22,000 00	//
A reporter	14,739,328 90	12,799,260 39	1,910,212 00	10,557 44	14,698,914 95	40,413 95

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1841.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et DÉPENSES présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1841.	Opérations de l'année 1841. Payements.	Opérations de l'année 1841. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1842.
ADMINISTRATION CENTRALE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	782,200f 00	//	775,215f 38	//	775,215f 38	6,984f 62
Matériel et dépenses diverses des bureaux	287,600 00	//	212,795 89	//	212,795 89	74,804 11
Archives du royaume	86,000 00	//	83,407 20	//	83,407 20	2,592 80
SERVICES GÉNÉRAUX.						
Dépenses secrètes ordinaires de la police générale	1,932,000 00	//	1,932,000 00	//	1,932,000 00	//
——— secrètes extraordinaires	300,000 00	//	150,000 00	//	150,000 00	150,000 00
——— du personnel des lignes télégraphiques	900,550 00	//	828,799 24	//	828,799 24	71,750 76
——— du matériel des lignes télégraphiques	173,900 00	//	110,629 78	77 07	110,552 71	63,347 29
——— du service extraordinaire des lignes télégraphiqs.	18,400 00	//	7,079 63	//	7,079 63	11,320 37
——— générales du personnel des gardes nationales	127,000 00	//	113,823 18	0	113,823 18	13,176 82
——— du matériel des gardes nationales	16,000 00	//	4,435 33	//	4,435 33	11,564 67
Subventions aux caisses de retraite de l'administration entrale et du conservatoire de musique,	66,300 00	//	47,470 25	//	47,470 25	18,829 75
BEAUX-ARTS.						
Établissements des beaux-arts	455,500 00	//	385,233 82	//	385,233 82	70,266 18
Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	400,000 00	//	319,515 01	2,000 00	317,515 01	82,484 99
Conservation d'anciens monuments historiques	400,000 00	//	128,117 92	//	128,127 92	271,872 08
Encouragements et souscriptions	311,000 00	//	298,959 26	//	298,959 26	12,040 74
Indemnités ou secours à des artistes, etc	137,700 00	//	101,175 00	//	101,175 00	36,525 00
Subventions aux théâtres royaux	1,086,000 00	//	1,023,389 20	//	1,023,389 20	62,610 80
——— à la caisse des pensions de l'Académie royale de musique	191,000 00	//	147,000 00	//	147,000 00	44,000 00
SECOURS GÉNÉRAUX.						
Secours aux établissements généraux de bienfaisance	501,000 00	//	458,726 55	//	458,726 55	42,273 45
——— généraux aux hospices, bureaux de charité, etc.	620,000 00	//	571,579 92	//	571,579 92	48,420 08
——— à des personnes dans l'indigence	330,000 00	//	282,465 30	//	282,465 30	47,534 70
Subventions aux compagnies pour exécution de travaux, etc	280,000 00	//	217,500 00	//	217,500 00	62,500 00
Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	//	78,575 00	//	78,575 00	41,425 00
——— aux étrangers réfugiés en France	3,750,000 00	//	3,173,178 13	534 45	3,172,643 68	577,356 32
——— aux condamnés politiques	265,000 00	//	210,770 15	//	210,770 15	54,229 85
——— aux orphelins et aux combattants de juillet 1830 et de juin 1832	22,000 00	//	21,500 00	//	21,500 00	500 00
A reporter	13,559,150 00	//	11,683,351 14	2,611 52	11,680,739 62	1,878,410 38

Suite des *Dépenses du ministère de l'Intérieur.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1840.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1841.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1841. — Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1841. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Report	14,739,328f 90	12,799,260f 39	1,910,212f 00	10,557f 44	14,698,914f 95	40,413f 95
SERVICES DÉPARTEMENTAUX À LA CHARGE DE L'ÉTAT.						
Traitem. et indemnités aux fonctionnaires administrat.	3,043,486 75	2,810,189 00	233,866 91	579 16	3,043,476 75	10 00
——— des commissaires de police	86,041 09	74,899 04	11,142 05	"	86,041 09	"
Abonnements pour frais d'administration. (Préfectures et sous-préfectures.)	4,778,953 99	4,528.776 02	249,877 97	"	4,778,653 99	300 00
Inspections administrat. de services départementaux	120,214 91	95,803 14	23,704 77	"	119,507 91	707 00
Dép. ord. des maisons cent. de force et de correction.	4,053,145 92	3,312,702 72	584,528 51	310 39	3,896,920 84	156,225 08
Transport des condamnés aux travaux forcés	774,419 47	385,993 27	222,043 94	"	608,037 21	146,382 26
Bâtiments des cours royales	990,290 42	800,984 73	144,004 27	"	944,989 00	45,301 42
Grosses réparations des maisons centrales de force	93,177 92	47,811 98	44,389 61	"	92,201 59	976 33
Dépenses extraordinaires.						
Reconstruction de la salle Favart	300,000 00	300,000 00	"	"	300,000 00	"
Érection d'une statue et d'un monument en l'hon. de Molière	100,000 00	100,000 00	"	"	100,000 00	"
Peintures et sculptures au palais de la Chamb. des Pairs	199,923 20	61,000 00	138,923 20	"	199,923 20	"
Translation des restes de l'empereur Napoléon	1,599,403 58	259,101 88	1,340,158 85	"	1,599,260 73	142 85
Anniversaire des journées de juillet	299,695 35	299,557 57	137 78	"	299,695 35	"
Dépenses des exercices périmés	9,565 16	9,565 16	"	"	9,565 16	"
	31,187,646 66	25,885,644 90	4,902,989 86	11,446 99	30,777,187 77	410,458 89
Dépenses des exercices clos	99,613 66	99,613 66	"	"	99,613 66	"
TOTAL des dép. imput. sur les fonds gén. du budget	31,287,260 32	25,985,258 56	4.902,989 86	11,446 99	30,876,801 43	410,458 89
SERVICE DÉPARTEMENTAL.						
Dépenses ordinaires.						
Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements et sur le produit du fonds commun	25,699,711 42	19,399,424 19	6,321,564 11	21,276 88	25,699,711 42	"
Dépenses sur produits éventuels ordinaires	929,362 05	433,680 64	495,992 94	311 53	929,562 05	"
Dépenses facultatives.						
Dépenses facultatives d'utilité départementale sur le produit des centimes facultatifs et du fonds commun.	10,737,826 26	7,720,614 48	3,033,949 97	16,738 19	10,737,826 26	"
Dépenses sur produits éventuels facultatifs	455,190 90	237,981 86	217,209 04	"	455,190 90	"
——— sur subventions communales et particulières pour travaux de routes	818,925 28	354,075 10	464,850 18	"	818,925 28	"
Dépenses extraordinaires.						
Dépenses sur le produit des centimes d'impositions extraordinaires autorisées par des lois spéciales	12,316,523 27	8,860,998 62	3,458,054 65	2,530 00	12,316,523 27	"
Dépenses sur fonds d'emprunts autorisées par des lois particulières	6,813,624 82	4,615,602 92	2,225,514 05	27,492 15	6,813,624 82	"
Dépenses spéciales.						
Dépenses des chemins vicinaux sur centimes d'impositions spéciales	10,258,469 86	7,868,217 57	2,406,039 00	15,786 71	10,258,469 86	"
Dépenses sur subventions communales et souscriptions particulières	8,157,551 42	4,942,483 86	3,223,576 11	8,508 55	8,157,551 42	"
Dépenses sur produits spéciaux	111,849 26	38,579 19	73,270 07	"	111.849 26	"
TOTAL des dépenses imput. sur ressources spéciales.	76,299,034 54	54,471,658 43	21,920,020 12	92,644 01	76,299,034 54	"
Report des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	31,287,260 32	25,985,258 56	4,902,989 86	11.446 99	30,876,801 43	410,458 89
	107,586,294 86	80,456,916 99	26,823,009 98	104,091 00	107,175,835 97	410,458 89
			26,718,918 98			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1841.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et Dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1841.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1841. — Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1841. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1842.
Report	13,559,150f 00	"	11,683,351f 14	2,611f 52	11,680,739f 62	1,878,410f 38
SERVICES DÉPARTEMENTAUX À LA CHARGE DE L'ÉTAT.						
Traitem. et indemnités aux fonctionn. administrat., etc.	3,044,400 00	"	2,815,755 26	"	2,815,755 26	228,664 74
——— des commissaires de police	100,000 00	"	86,326 81	"	86,326 81	13,673 19
Abonn. pour frais d'administ. des préfect. et sous-préf.	4,690,300 00	"	4,521,991 69	"	4,521,991 69	168,308 31
Inspections administrat. des services départementaux.	124,000 00	"	102,583 23	"	102,583 23	21,416 77
Dép. ord. des maisons centr. de force et de correction.	5,120,000 00	"	3,888,430 93	"	3,888,430 93	1,231,569 07
Transport des condamnés aux travaux forcés	560,000 00	"	493,254 01	"	493,254 01	66,745 99
Bâtiments des cours royales	460,000 00	"	356,682 48	"	356,682 48	103,317 52
Agrandissement du Palais de Justice (Seine)	500,000 00	"	500,000 00	"	500,000 00	"
Grosses réparations des maisons centrales de force, etc.	200,000 00	"	62,913 02	"	62,913 02	137,086 98
Dépenses extraordinaires.						
Trav. de peinture et sculpture à la Chambre des Pairs	300,000 00	"	112,600 00	"	112,600 00	187,400 00
Anniversaires des journées de Juillet	200,000 00	"	197,307 85	"	197,307 85	2,692 15
Translation des restes de l'empereur Napoléon	200,000 00	"	77,696 97	"	77,696 97	122,303 03
Construction du tombeau de l'empereur Napoléon	500,000 00	"	"	"	"	500,000 00
Transport et pose de la statue de l'empereur Napoléon sur la colonne de la grande armée, à Boulogne	28,000 00	"	951 50	"	951 50	27,048 50
Dépenses des exercices périmés	18,465 66	"	"	"	"	18,465 66
	29,604,315 66	"	24,899,844 89	2,611 52	24,897,233 37	4,707,082 29
Dépenses des exercices clos	205,424 29	"	205,424 29	"	205,424 29	"
TOTAL des dép. imp. sur les fonds génér. du budget.	29,809,739 95	"	25,105,269 18	2,611 52	25,102,657 66	4,707,082 29
SERVICE DÉPARTEMENTAL.						
Dépenses ordinaires.						
Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements et sur le produit du fonds commun.	28,438,470 85	"	20,375,235 11	"	20,375,235 11	8,063,235 73
Dépenses sur produits éventuels ordinaires	351,677 55	"	163,421 00	"	163,421 00	188,256 55
Dépenses facultatives.						
Dépenses facultatives d'utilité départementale sur le produit des centimes facultatifs et du fonds commun.	11,776,787 18	"	7,183,921 41	"	7,183,921 41	4,592,865 77
Dépenses sur produits éventuels et sur le produit des subventions communales	1,379,250 18	"	528,949 58	"	528,949 58	850,300 60
Dépenses extraordinaires.						
Dépenses sur le produit des centimes d'impositions extraordinaires autorisées par des lois spéciales	15,941,114 49	"	9,139,514 11	"	9,139,514 11	6,801,600 38
Dépenses sur fonds d'emprunt autorisées par des lois particulières	5,665,204 47	"	4,000,571 25	"	4,000,571 25	1,664,633 22
Dépenses spéciales.						
Dépenses des chemins vicinaux sur centimes d'impositions spéciales	11,822,185 66	"	7,811,380 21	"	7,811,380 21	4,010,805 45
Dépenses sur subventions communales et souscriptions particulières	6,472,402 71	"	4,734,926 11	"	4,734,926 11	1,737,476 60
Dépenses sur produits spéciaux	91,867 24	"	34,607 93	"	34,607 93	57,259 31
TOTAL des dépenses imputab. sur ressources spéciales.	81,938,960 32	"	53,972,526 71	"	53,972,526 71	27,966,433 61
Report des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	29,809,739 95	"	25,105,269 18	2,611 52	25,102,657 66	4,707,082 29
	111,748,700 27	"	79,077,795 89	2,611 52	79,075,184 37	32,673,515 90
			79,075,184 37			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Ministère de l'Agriculture et du Commerce.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1840.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1841.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1841. Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1841. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
ADMINISTRATION CENTRALE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	465,299f 89	462,415f 78	2,804f 95	"	465,220f 73	79f 16
Frais de premier établissement du ministre	12,000 00	12,000 00	"	"	12,000 00	"
Matériel et dépenses diverses des bureaux	101,997 77	82,231 12	19,766 65	"	101,997 77	"
Subvention à la caisse des retraites	11,990 05	8,967 30	3,022 75	"	11,990 05	"
AGRICULTURE ET HARAS.						
Écoles vétérinaires et bergeries	603,963 12	455,647 77	144,163 18	"	599,810 95	4,152 17
Encouragements à l'agriculture	813,587 30	579,476 52	223,936 78	2,200f 00	801,213 30	12,374 00
Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons	2,007,864 25	1,797,450 62	223.271 51	12,857 88	2,007,864 25	"
MANUFACTURES, COMMERCE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR						
Conservatoire et écoles des arts et métiers	787,879 99	641,147 08	146,209 86	"	787,356 94	523 05
Encouragements aux manufactures et au commerce; publication des brevets d'invention; travaux statistiques	199,980 80	122,497 31	78,583 49	1,100 00	199,980 80	"
Encouragement aux pêches maritimes	5,621,726 00	3,950,944 96	1,670,781 04	"	5,621,726 00	"
Poids et mesures	696,300 21	584,830 72	111,517 82	72 83	696,275 71	24 50
ÉTABLISSEMENTS THERMAUX ET SANITAIRES.						
Établissements thermaux, lazarets, service sanitaire	239,719 16	129,719 41	109,995 59	"	239,715 00	4 16
SECOURS.						
Secours aux colons	878,983 13	746,718 97	131,671 16	60 00	878,330 13	653 00
Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations ou autres cas fortuits	1,904,693 86	856,313 46	1,048,556 40	176 00	1,904,693 86	"
Secours extraordinaires pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations, etc.	4,149,943 99	446,829 92	3,933,762 22	230,648 15	4,149,943 99	"
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	18,495,929 52	10,877,190 94	7,848,043 40	247,114 86	18,478,119 48	17,810 04
Dépenses des exercices clos	47,480 28	47,480 28	"	"	47,480 28	"
	18,543,409 80	10,924,671 22	7,848,043 40	247,114 86	18,525,599 76	17,810 04
			7,600,928 54			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1841.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1841.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1841. Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1841. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1842.
ADMINISTRATION CENTRALE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	465,300 00	"	459,274f 10c	"	459,274f 10c	6,025f 90c
Matériel et dépenses diverses des bureaux	122,000 00	"	90,979 41	"	90,979 41	31,020 59
Subvention à la caisse des retraites	12,168 00	"	8,772 75	"	8,772 75	3,395 25
AGRICULTURE ET HARAS.						
Écoles vétérinaires et bergeries	637,000 00	"	413,851 67	"	413,851 67	223,148 33
Encouragements à l'agriculture	800,000 00	"	550,163 62	"	550,163 62	249,836 38
Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons	2,000,000 00	"	1,745,315 52	"	7,745,315 52	254,684 48
MANUFACTURES, COMMERCE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR.						
Conservatoire et écoles des arts et métiers	828,000 00	"	564,790 61	"	564,790 61	263,209 39
Encouragements aux manufactures et au commerce; publication des brevets d'invention; travaux statist.	230,000 00	"	134,819 72	"	134,819 72	95,180 28
Encouragements aux pêches maritimes	4,000,000 00	"	2,137,625 12	"	2,137,625 12	1,862,374 88
Poids et mesures	700,000 00	"	569,166 98	"	569,166 98	130,833 02
ÉTABLISSEMENTS THERMAUX ET SANITAIRES.						
Établissements thermaux, lazarets, service sanitaire	244,500 00	"	172,763 09	"	172,763 09	71,736 91
SECOURS.						
Secours aux colons	878,000 00	"	739,633 65	"	739,632 65	138,367 35
Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations ou autres cas fortuits	1,930,163 30	"	651,904 67	"	651,904 67	1,278,258 63
Secours extraordinaires pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations, etc.	850,056 01		"	"	"	850,056 01
Dépenses des exercices périmés	10,993 19		10,993 19	"	10,993 19	"
	13,708,180 50	"	8,250,053 10	"	8,250,053 10	5,458,127 40
Dépenses des exercices clos	25,551 17	"	25,551 17	"	25,551 17	"
	13,733,731 67	"	8,275,604 27	"	8,275,604 27	5,458,127 40
			8,275,604 27			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Ministère des Travaux publics.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1840.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1841.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1841. Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1841. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur LES DÉPENSES à la clôture de l'exercice.
Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
ADMINISTRATION CENTRALE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	511,590f 48c	502,533f 04c	9,057f 44c	"	511,590f 48c	"
Frais de premier établissement du ministre	12,000 00	12,000 00	"	"	12,000 00	"
Matériel et dépenses diverses des bureaux	70,725 55	38,868 58	28,126 23	"	66,994 81	3,730f 74c
PONTS ET CHAUSSÉES ET MINES.						
Personnel du corps des ponts et chaussées	2,836,334 50	2,526,095 95	318,557 71	8,319f 82c	2,836,333 84	0 66
Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime et des inspecteurs de la navigation	178,734 26	151,832 26	26,953 17	105 00	178,680 43	53 83
Personnel des conducteurs embrigadés	1,049,630 20	886,604 67	163,184 87	440 61	1,049,348 93	281 27
Personnel du corps des mines, enseignement, écoles.	489,833 94	369,692 95	119,959 48	1,283 96	488,368 44	1,465 50
Matériel des mines. (Services divers.)	132,212 63	32,103 40	100,709 23	600 00	132,212 63	"
Subvention à la caisse des retraites des ponts et chaussées et des mines	282,774 75	164,617 75	118,157 00	9,195 99	282,774 75	"
Routes royales et ponts	28,484,753 86	22,778,960 10	5,686,421 76	13,664 24	28,456,185 87	28,567 99
Navigation intérieure. (Rivières, quais et bacs.)	7,267,616 02	5,725,561 26	1,495,190 79	"	7,207,087 81	60,528 21
——— canaux	4,019,930 70	3,157,578 66	861,053 13	1,524 95	4,018,631 79	1,298 91
Ports maritimes et services divers	5,048,633 84	3,742,017 58	1,302,746 16	"	5,043,238 79	5,395 05
Travaux de navigation et ports sur produits de droits spécialisés	70,656 40	4,000 00	66,656 40	750 00	70,656 40	"
Chemins de fer. (Études des projets.)	49,749 14	41,553 19	8,945 95	1,000 00	49,749 14	"
Frais généraux du service des départements et secours	55,990 94	46,028 59	10,947 10	"	55,975 69	15 25
Subvention aux compagnies pour travaux par voie de concession de péage	496,077 25	104,500 00	391,577 25	"	496,077 25	"
BÂTIMENTS CIVILS ET MONUMENTS PUBLICS.						
Entretien des bâtiments et édifices publics d'intérêt général à Paris	459,631 72	76,067 25	381,266 59	"	457,333 84	2,297 88
Constructions et grosses réparations d'intérêt général à Paris	602,493 18	334,312 09	268,049 09	"	602,361 18	132 00
Achèvement d'édifices publics. (Loi du 18 juillet 1838.)	2,824,342 71	1,875,852 62	837,261 50	"	2,713,114 12	111,228 59
Travaux de la Chambre des Pairs. (Loi du 15 juin 1836.)	302,849 77	180,840 00	122,009 77	"	302,849 77	"
Achèvement de divers monuments de la capitale. (Loi du 6 juillet 1836.)	324,555 06	209,539 54	113,101 05	"	322,640 59	1,914 47
Achèvement du monument de juillet. (Loi du 26 juillet 1839.)	193,907 49	114,152 80	69,796 99	"	183,949 79	9,957 70
Appropriation des caveaux sous le monument de Juillet	34,393 52	14,800 00	18,579 07	"	33,379 07	1,014 45
Travaux à exécuter au ministère de la guerre	99,979 69	22,884 00	77,095 69	"	99,979 69	"
Grosses réparations aux hôtels du ministère de la justice	211,955 25	56,966 60	119,812 46	"	176,779 06	35,174 19
A reporter	56,111,350 85	43,169,962 88	12,715,215 85	36,884 57	55,848,294 16	263,056 69

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1841.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1841.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1841. Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1841. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1842.
Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
ADMINISTRATION CENTRALE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	445,942f 02c	"	444,567f 51c	"	444,567f 51c	1,374f 51c
Matériel et dépenses diverses des bureaux	67,000 00	"	38,185 62	"	38,185 62	28,814 38
PONTS ET CHAUSSÉES ET MINES.						
Personnel du corps des ponts et chaussées	2,912,500 00	"	2,602,826 37	677f 09c	2,602,149 28	310,350 72
Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime et des inspecteurs de la navigation	180,000 00	"	152,322 12	"	152,322 12	27,677 88
Personnel des conducteurs embrigadés	1,050,000 00	"	920,750 22	"	920,750 22	129,249 78
Personnel du corps des mines, enseignement, écoles.	500,000 00	"	400,708 54	2,700 00	398,008 54	101,991 46
Matériel des mines. (Services divers.)	140,000 00	"	73,359 71	"	73,359 71	66,640 29
Conseils des bâtiments civils et bureau du contrôle	65,999 28	"	65,890 95	"	65,890 95	108 33
Subvention à la caisse des retraites des ponts et chaussées et des mines	330,000 00	"	306,164 65	"	306,164 65	23,835 35
Routes royales et ponts	28,597,000 00	"	22,994,875 29	391 54	22,994,483 75	5,602,516 25
Navigation intérieure. (Rivières, quais et bacs.)	7,460,000 00	"	5,223,901 38	"	5,223,901 38	2,236,098 62
——— (Canaux.)	4,530,000 00	"	3,153,851 84	"	3,153,851 84	1,376,148 16
Ports maritimes et services divers	5,010,000 00	"	3,602,163 27	"	3,602,163 27	1,407,836 73
Études de chemins de fer	50,000 00	"	43,406 19	"	43,406 19	6,593 81
Subvention aux compagnies pour travaux par voie de concession de péage	600,000 00	"	180,000 00	"	180,000 00	420,000 00
Frais généraux du service des départements et secours	56,000 00	"	50,819 44	"	50,819 44	5,180 56
BÂTIMENTS CIVILS ET MONUMENTS PUBLICS.						
Entretien et réparations ordinaires des bâtiments civils et édifices publics d'intérêt général à Paris	465,000 00	"	33,226 15	200 00	33,026 15	431,973 85
Constructions et grosses réparations d'intérêt général, à Paris	625,000 00	"	365,284 80	"	365,284 80	259,715 20
Travaux de la Chambre des Pairs. (Loi du 15 juin 1836.)	470,132 94	"	242,680 00	"	242,680 00	227,452 94
Achèvement de divers monuments de la capitale. (Loi du 16 juillet 1836.)	108,444 49	"	44,449 06	"	44,449 06	63,995 43
Achèvement de divers édifices publics. (Loi du 18 juillet 1838.)	2,177,927 93	"	1,220,263 32	"	1,220,263 32	957,664 61
Travaux divers du service des monuments et édifices publics	557,247 84	"	304,465 78	"	304,465 78	252,782 06
Travaux à exécuter dans les bâtiments des bureaux du ministère de la guerre	155,020 31	"	47,120 00	"	47,120 00	107,900 31
Frais de publication des comptes rendus des ponts et chaussées et des mines	16,470 83	"	15,000 00	"	15,000 00	1,470 83
A reporter	56,569,685 64	"	42,526,282 21	3,968 63	42,522,313 58	14,047,372 06

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Ministère des Travaux publics.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1840.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1841.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1841. Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1841. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Report	56,111,350f 85c	43,169,962f 88c	12,715,215f 85c	36,884f 57c	55,848,294f 16c	263,056f 69c
Travaux divers du service des monts et édifices publics.	497,211 71	153,046 60	341,955 47	"	495,002 07	2,209 64
Travaux des fortifications de Paris	2,978,120 05	1,239,920 32	1,739,156 96	1,001 30	2,978,075 98	44 07
Travaux à la Chambre des Pairs à l'occasion du procès des auteurs de l'attentat de Boulogne	59,759 40	"	59,759 40	"	59,759 40	"
Réparats aux routes endommagées par les inondations	158,841 01	5,000 00	152,341 01	"	157,341 01	1,500 00
Rétablissement des communes sur les routes départles.	28,242 55	2,300 00	25,942 55	"	28,242 55	"
Achèvement des phares et fanaux. (Fonds provenant du budget annexe.)	96,584 32	67,766 81	28,817 51	"	96,584 32	"
Travaux du port du Havre. (Fonds libres provenant d'emprunts spéciaux.)	150,188 28	88,275 00	61,913 28	"	150,188 28	"
Dépenses des exercices périmés	14,688 65	5,171 70	9,516 95	"	14,688 65	"
	60,094,986 82	44,731,443 31	15,134,618 98	37,885 87	59,828,176 42	266,810 40
Dépenses des exercices clos	99,513 65	99,513 65	"	"	99,513 65	"
	60,194,500 47	44,830,956 96	15,134,618 98	37,885 87	59,927,690 07	266,810 40
			15,096,733 11			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Routes royales classées avant le 1er janvier 1837	13,277,767 26	10,756,689 49	2,496,701 13	643 10	13,252,747 52	25,019 74
——— depuis le 1er janvier 1837	398,059 71	295,701 08	102,191 39	44 00	397,848 47	211 24
Routes royales et ports maritimes de la Corse	1,840,398 58	1,683,088 38	155,519 28	"	1,838,607 66	1,790 92
Achèvement des routes stratégiques de l'Ouest	352,666 04	282,533 71	69,763 56	188 07	352,109 20	556 84
Reconstructions de ponts	387,584 78	176,889 32	208,880 77	"	385,770 09	1,814 69
Améliorations de rivières	13,617,278 70	11,392,844 69	2,215,430 96	12,865 56	13,595,410 09	21,868 61
——— (Loi du 8 juillet 1840.)	331,108 83	155,572 57	175,536 26	"	331,108 83	"
Achèvement des canaux de 1821 à 1822	4,244,699 18	3,453,330 16	780,549 25	"	4,233,879 41	10,819 77
Études de navigation	17,650 00	14,125 00	3,726 08	201 08	17,650 00	"
Améliorations des ports maritimes	10,038,325 83	7,629,337 62	2,403,264 83	2,044 75	10,030,557 70	7,768 13
Chemins de fer	6,070,639 77	3,042,499 46	3,030,086 11	1,945 80	6,070,639 77	"
Établissements de nouveaux canaux	14,458,105 00	12,809,744 23	1,639,510 62	784 55	14,448,470 30	9,634 70
——— (Loi du 8 juillet 1840.)	157,458 48	30,320 22	127,138 26	"	157,458 48	"
	65,191,742 16	51,722,675 93	13,408,298 50	18,716 91	65,112,257 52	79,484 64
Dépenses des exercices clos	96,216 62	96,216 62	"	"	96,216 62	"
	65,287,958 78	51,818,892 55	13,408,298 50	18,716 91	65,208,474 14	79,484 64
			13,389,581 59			
RÉCAPITULATION.						
Ire SECTION. Service ordinaire	60,194,500 47	44,830,956 96	15,134,618 98	37,885 87	59,927,690 07	266,810 40
IIe SECTION. Travaux extraordinaires	65,287,958 78	51,818,892 55	13,408,298 50	18,716 91	65,208,474 14	79,484 64
	125,482,459 25	96,649,849 51	28,542,917 48	56,602 78	125,136,164 21	346,295 04

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1841.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1841.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1841. Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1841. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1842.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	56,569,685f 64c	"	42,526,282f 21c	3,968f 63c	42,522,313f 58c	14,047,372f 06c
Rétablt des commens interrompues par les inondations	650,000 00	"	339,353 36	"	339,353 36	310,646 64
Secours extraordinaires aux départements qui ont souffert du débordement des eaux	400,000 00	"	253,892 12	"	253,892 12	146,107 88
Réparations de dommages causés par les inondations aux routes royales et départementales	2,600,000 00	"	1,550,472 41	"	1,550,472 41	1,049,527 59
Subventions aux compagnies concessionnaires des ponts endommagés par les eaux	300,000 00	"	126,111 00	"	126,111 00	173,889 00
Reconstruction du pont de Cubzac	16,000 00	"	15,000 00	"	15,000 00	1,000 00
Construction d'un édifice pour l'école normale	250 000 00	"	163,035 20	"	163,035 20	86,964 80
Travaux à faire à la bibliothèque de l'Arsenal	60,000 00	"	8,755 05	"	8,755 05	51,244 95
Travaux au palais de la Chambre des Pairs pour le procès relatifs à l'attentat du 15 octobre 1840	9,490 84	"	"	"	"	9,490 84
	60,855,176 48	"	44,982,901 35	3,968 63	44,978,932 72	15,876,243 76
Dépenses des exercices clos	485,772 47	"	485,772 47	"	485,772 47	"
	61,340,948 95	"	45,468,673 82	3,968 63	45,464,705 19	15,876,243 76
			45,464,705 19			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Routes royales classées avant le 1er janvier 1837	12,000,000 00	"	8,178,852 55	400 70	8,178,451 85	3,821,548 15
——— depuis le 1er janvier 1837	800,000 00	"	347,620 53	"	347,620 53	452,379 47
Routes royales et ports maritimes de la Corse	1,500,000 00	"	1,204,768 16	"	1,204,768 16	295,231 84
Achèvement des routes stratégiques de l'Ouest	130,000 00	"	75,652 41	"	75,652 41	54,347 59
Reconstructions de ponts	700,000 00	"	381,517 46	"	381,517 46	318,482 54
Améliorations de rivières	10,500,000 00	"	7,538,920 87	"	7,538,920 87	2,961,079 13
——— (Loi du 8 juillet 1840.)	1,200,000 00	"	804,006 34	"	804,006 34	395,993 66
Achèvement des canaux de 1821 et 1822	2,500,000 00	"	1,693,644 75	"	1,693,644 75	806,355 25
Études de navigation	"	"	"	"	"	"
Améliorations de ports maritimes	12,500,000 00	"	9,354,926 38	4,565 28	9,350,361 10	3,149,638 90
Chemins de fer	11,500,000 00	"	10,557,044 91	"	10,557,044 91	942,955 09
Établissements de nouveaux canaux	12,000,000 00	"	11,341,939 02	"	11,341,939 02	658,060 98
——— (L. du 8 juil. 1840.)	1,400.000 00	"	617,657 98	"	617,657 98	782,342 02
	66,730,000 00	"	52,096,551 36	4,965 98	52,091,585 38	14,638,414 62
Dépenses des exercices clos	141,904 82	"	141,904 82	"	141,904 82	"
	66,871,904 82	"	52,238,456 18	4,965 98	52,233,490 20	14,638,414 62
			52,233,490 20			
RÉCAPITULATION.						
Ire Section. Service ordinaire	61,340,948 95	"	45,468,673 82	3,968 63	45,464,705 19	15,876,243 76
IIe Section. Travaux extraordinaires	66,871,904 82	"	52,238,456 18	4,965 98	52,233,490 20	14,638,414 62
	128,212,853 77	"	97,707,130 00	8,934 61	97,698,195 39	30,514,658 38

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Guerre.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1840.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1841.	Opérations de l'année 1841. Payements.	Opérations de l'année 1841. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale. (Personnel.)	1,423,069f 96	1,409,319f 13	13,750f 83	"	1,423,069f 96	"
——— (Matériel.)	243,689 24	180,326 81	64,081 33	718f 90	243,689 24	"
Frais généraux d'impressions	189,877 34	118,509 51	73,746 93	2,379 10	189,877 34	"
Gouvernement de l'Algérie	395,774 19	273,359 52	118,407 67	18 00	391,749 19	4,025f 00
États-majors	15,478,592 98	14,171,254 87	1,336,695 55	29,357 44	15,478,592 98	"
Gendarmerie	17,310,509 09	16,218,564 48	1,129,368 04	37,423 43	17,310,509 09	"
Subvention à la ville de Paris. (Garde municipale.)	1,443,928 92	1,451,800 00	"	7,871 08	1,443,928 92	"
Recrutement	470,685 85	402,672 07	67,967 13	"	470,639 20	46 65
Justice militaire	235,931 83	173,630 29	66,553 13	4,794 09	235,389 33	542 50
Solde et entretien des troupes. — Solde et abonnements payables comme la solde	108,481,254 59	105,186,897 76	5,447,221 78	2,152,864 95	108,481,254 59	"
Solde et entretien des troupes. — Vivres et chauffage	41,466,154 37	38,474,239 58	7,651,058 35	4,881,060 93	41,244,237 00	221,917 37
Solde et entretien des troupes. — Hôpitaux	17,139,191 67	12,485,546 98	6,017,821 53	1,372,792 44	17,130,576 07	8,615 60
Solde et entretien des troupes. — Service de marche	4,824,152 85	4,238,843 63	910,353 51	325,344 08	4,823,853 06	299 79
Habillement et campement	29,008,214 62	11,238,295 52	18,131,817 97	367,622 33	29,002,491 16	5,723 46
Lits militaires	8,464,125 81	6,407,661 66	2,305,963 35	280,001 13	8,433,623 88	30,501 93
Transports généraux	4,489,749 16	2,494,647 01	2,016,155 29	25,728 37	4,485,073 93	4,675 23
Remonte générale	25,592,909 63	17,677,258 75	8,313,936 14	306,395 99	25,584,798 90	8,110 73
Harnachement	5,528,328 81	491,161 39	5,060,151 32	22,983 90	5,528,328 81	"
Fourrages	24,889,022 03	22,003,128 47	4,042,839 46	1,219,992 31	24,825,975 62	63,046 41
Solde de non-activité	341,950 55	308,811 41	34,765 86	1,626 72	341,950 55	"
Dépenses temporaires	2,156,371 83	1,879,141 23	289,960 82	12,730 22	2,156,371 83	"
Subvention aux fonds de retraite des employés	548,361 37	516,795 01	31,566 36	"	548,361 37	"
Dépôt de la guerre, et nouvelle carte de France	380,991 58	338,414 23	45,084 20	2,506 85	380,991 58	"
Matériel de l'artillerie	15,595,831 27	5,862,436 90	9,790,196 97	100,296 56	15,546,337 31	49,493 96
Poudres et salpêtres. (Personnel.)	408,546 01	372,193 34	36,352 67	"	408,546 01	"
——— (Matériel.)	3,304,729 78	2,191,957 58	1,114,037 50	2,011 28	3,303,983 80	745 98
Matériel du génie	26,223,367 91	15,004,872 34	12,227,893 49	1,352,834 15	25,879,931 68	343,436 23
Écoles militaires	1,978,648 55	1,425,652 35	537,080 74	1,071 68	1,961,661 41	16,987 14
Invalides de la guerre	2,697,071 01	2,445,555 90	251,670 16	155 14	2,697,071 01	"
Services militaires irréguliers en Algérie	1,944,807 89	962,388 97	1,016,646 12	34,168 40	1,944,566 69	241 20
Services civils en Algérie	1,529,136 15	1,113,456 40	425,763 66	11,657 84	1,527,562 22	1,573 93
Travaux publics extraordinaires en Algérie	1,722,109 20	1,267,516 39	454,924 75	3,602 27	1,718,838 87	3,270 33
Dépenses accidentelles et secrètes	596,637 18	289,803 00	360,878 52	54,044 34	596,637 18	"
Dépenses des exercices périmés	12,315 57	9,391 92	2,923 65	"	12,315 57	"
DÉPENSES ÉTRANGÈRES À L'EXERCICE 1840.	366,516,038 79	289,085,504 49	89,287,634 78	12,620,353 92	365,752,785 35	763,253 44
Dépenses des exercices clos	607,515 64	607,515 64	"	"	607,515 64	"
Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à l'exercice 1840	872,883 48	"	872,883 48	"	872,883 48	"
	367,996,437 91	289,693,020 13	90,160,518 26	12,620,353 92	367,233,184 47	763,253 44
(Voir aux pages 104 et 105 le développement par section législative.)			77,540,164 34			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1841.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1841.	Opérations de l'année 1841. Payements.	Opérations de l'année 1841. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1842.
Administration centrale. (Personnel.)	1,456,100f 00c	"	1,442,984f 36c	"	1,442,984f 36c	13,115f 64c
——— (Matériel.)	244,750 00	"	191,229 74	"	191,229 74	53,520 26
Frais généraux d'impressions	205,000 00	"	151,060 58	"	151,060 58	53,939 42
États-majors	16,629,623 00	"	14,769,183 13	"	14,769,183 13	1,860,439 87
Gendarmerie	19,423,773 00	"	18,024,648 13	18,197f 96c	18,006,450 17	1,417,322 83
Subvention à la ville de Paris. (Garde municipale.)	1,725,826 00	"	1,440,000 00	"	1,440,000 00	285,826 00
Recrutement	474,750 00	"	427,771 01	"	427,771 01	46,978 99
Justice militaire	400,565 00	"	263,992 94	62 00	263,930 94	136,634 06
Solde et entretien des troupes. — Solde et abonnements payables comme la solde		19,189f 99c	120,514,235 99	1,058,029 62	119,475,396 36	
Solde et entretien des troupes. — Vivres et chauffage	190,360,664 00	3,197,069 29	38,609,799 32	693,402 54	41,113,466 07	9,181,685 86
Solde et entretien des troupes. — Hôpitaux		4,000 00	16,369,278 59	1,907 71	16,371,370 88	
Solde et entretien des troupes. — Service de marche		"	4,218,744 83	"	4,218,744 83	
Habillement et campement	20,859,483 00	"	13,840,912 13	"	13,840,912 13	7,018,570 87
Lits militaires	9,439,103 00	"	7,375,542 96	190,033 45	7,185,509 51	2,253,593 49
Transports généraux	4,099,273 00	"	3,143,856 03	917 40	3,142,938 63	956,334 37
Remonte générale	11,999,414 00	"	8,634,412 03	47,045 80	8,587,366 23	3,412,047 77
Harnachement	1,433,997 00	"	625,698 80	"	625,698 80	808,298 20
Fourrages	44,874,698 00	1,410,927 97	41,485,406 14	34,000 00	42,862,334 11	2,012,363 89
Solde de non-activité	375,895 00	"	247,898 92	"	247,898 92	127,996 08
Dépenses temporaires	2,094,700 00	"	1,733,626 44	73 61	1,733,552 83	361,147 17
Subvention aux fonds de retraite des employés	521,500 00	"	449,219 56	"	449,219 56	72,280 44
Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	401,000 00	"	348,512 28	900 00	347,612 28	53,387 72
Matériel de l'artillerie	17,307,960 00	1,000,000 00	7,654,998 15	7,738 63	8,647,259 52	8,660,700 48
Poudres et salpêtres. (Personnel.)	570,140 00	"	437,234 35	"	437,234 35	132,905 65
——— (Matériel.)	4,717,860 00	"	3,248,714 28	"	3,248,714 28	1,469,145 72
Matériel du génie	58,078,126 32	45,200 00	27,412,997 51	"	27,458,197 51	30,619,928 81
Écoles militaires	2,324,085 00	"	1,643,629 56	"	1,643,629 56	680,455 44
Invalides de la guerre	2,720,619 00	"	2,465,817 09	356 03	2,465,461 06	255,157 94
Gouvernement de l'Algérie	396,000 00	"	312,364 18	"	312,364 18	83,635 82
Services militaires irréguliers en Algérie	5,819,000 00	"	4,040,972 50	109,765 34	3,931,207 16	1,887,792 84
Services civils en Algérie	1,535,000 00	"	1,535,623 91	211,720 63	1,323,903 28	211,096 72
Travaux publics extraordinaires en Algérie	1,800,000 00	"	1,274,008 84	"	1,274,008 84	525,991 16
Dépenses secrètes en Algérie	450,000 00	"	209,101 80	"	209,101 80	240,898 20
Dépenses des exercices périmés	14,836 28	"	8,764 67	"	8,764 67	6,071 61
	422,753,740 60	5,676,387 25	344,552,240 75	2,374,150 72	347,854,477 28	74,899,263 32
Dépenses des exercices clos	223,085 54	"	223,085 54	"	223,085 54	"
	422,976,826 14	5,676,387 25	344,775,326 29	2,374,150 72	348,077,562 82	74,899,263 32
			342,401,175 57			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des Dépenses du ministère de la Guerre.

DÉVELOPPEMENT, PAR SECTION LÉGISLATIVE, DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1840.

NATURE DES DÉPENSES.	Ire SECTION. DIVISIONS TERRITORIALES DE L'INTÉRIEUR.			IIe SECTION. ALGÉRIE.			TOTAL.			OBSERVATIONS.
	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS effectués.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS effectués.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS effectués.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	
Administration centrale. (Personnel.)	1,357,090f 85c	1,357,090f 85c	"	65,979f 11c	65,979f 11c	"	1,423,069f 96c	1,423,069f 96c	"	
——— (Matériel)	237,689 24	237,689 24	"	6,000 00	6,000 00	"	243,689 24	243,689 24	"	
Frais généraux d'impressions	179,877 34	179,877 34	"	10,000 00	10,000 00	"	189,877 34	189,877 34	"	
Gouvernement de l'Algérie	"	"	"	395,774 19	391,749 19	4,025f 00c	395,774 19	391,749 19	4,025f 00c	
États-majors	14,342,290 05	14,342,290 05	"	1,136,302 93	1,136,302 93	"	15,478,592 98	15,478,592 98	"	
Gendarmerie	16,828,142 80	16,828,142 80	"	482,366 29	482,366 29	"	17,310,509 09	17,310,509 09	"	
Subvention à la ville de Paris. (Garde municipale.)	1,443,928 92	1,443,928 92	"	"	"	"	1,443,928 92	1,443,928 92	"	
Recrutement	470,685 85	470,639 20	46f 65c	"	"	"	470,685 85	470,639 20	46 65	
Justice militaire	175,309 73	174,767 23	542 50	60,622 10	60,622 10	"	235,931 83	235,389 33	542 50	
Solde et entretien des troupes. — Solde et abonnements payables comme la solde	91,687,057 04	91,687,057 04	"	16,794,197 55	16,794,197 55	"	108,481,254 59	108,481,254 59	"	
Solde et entretien des troupes. — Vivres et chauffage	27,354,920 48	27,327,493 36	27,427 12	14,111,233 89	13,916,743 61	194,490 25	41,466,154 37	41,244,237 00	221,917 37	
Solde et entretien des troupes. — Hôpitaux	11,681,339 27	11,681,329 67	9 60	5,457,852 40	5,449,246 40	8,606 00	17,139,191 67	17,130,576 07	8,615 60	
Solde et entretien des troupes. — Service de marche	4,185,604 32	4,184,744 53	259 79	639,148 53	639,108 53	40 00	4,824,152 85	4,823,853 06	299 79	
Habillement et campement	24,626,797 96	24,624,108 38	2,689 58	4,381,416 66	4,378,382 78	3,033 88	29,008,214 62	29,002,491 16	5,723 46	
Lits militaires	7,822,676 04	7,792,174 11	30,501 93	641,449 77	641,449 77	"	8,464,125 81	8,433,623 88	30,501 93	
Transports généraux	2,656,892 71	2,656,892 71	"	1,832,856 45	1,828,181 22	4,675 23	4,489,749 16	4,485,073 93	4,675 23	
Remonte générale	22,749,029 41	22,749,029 41	"	2,843,820 22	2,835,769 49	8,110 73	25,592,909 63	25,584,798 90	8,110 73	
Harnachement	5,073,648 78	5,073,648 78	"	454,680 03	454,680 03	"	5,528,328 81	5,528,328 81	"	
Fourrages	18,318,571 62	18,314,894 00	3,677 62	6,570,450 41	6,511,081 62	59,368 79	24,889,022 03	24,825,975 62	63,046 41	
Solde de non-activité	341,950 55	341,950 55	"	"	"	"	341,950 55	341,950 55	"	
Dépenses temporaires	2,156,371 83	2,156,371 83	"	"	"	"	2,156,371 83	2,156 371 83	"	
Subvention aux fonds de retraite des employés	548,361 37	548,361 37	"	"	"	"	548,361 37	548,361 37	"	
Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	376,993 33	376,993 33	"	3,998 25	3,998 25	"	380,991 58	380,991 58	"	
Matériel de l'artillerie	14,995,897 28	14,946,484 05	49,413 23	599,933 99	599,853 26	80 73	15,595,831 27	15,546,337 31	49,493 96	
Poudres et salpêtres. (Personnel.)	408,546 01	408,546 01	"	"	"	"	408,546 01	408,546 01	"	
——— (Matériel.)	3,304,729 78	3,303,983 80	745 98	"	"	"	3,304,729 78	3,303,983 80	745 98	
Matériel du génie	22,028,720 24	21,685,284 01	343,436 23	4,194,647 67	4,194,647 67	"	26,223,367 91	25,879,931 68	343,436 23	
Écoles militaires	1,978,648 55	1,961,661 41	16,987 14	"	"	"	1,978,648 55	1,961,661 41	16,987 14	
Invalides de la guerre	2,697,071 01	2,697,071 01	"	"	"	"	2,697,071 01	2,697,071 01	"	
Services militaires irréguliers en Algérie	"	"	"	1,944,807 89	1,944,566 69	241 20	1,944,807 89	1 944,566 69	241 20	
Services civils en Algérie	"	"	"	1,529,136 15	1,527,562 22	1,573 93	1,529,136 15	1,527,562 22	1,573 93	
Travaux publics extraordinaires en Algérie	"	"	"	1,722,109 20	1,718,838 87	3,270 33	1,722,109 20	1,718,838 87	3,270 33	
Dépenses accidentelles et secrètes	147,982 48	147,982 48	"	448,654 70	448,654 70	"	596,637 18	596,637 18	"	
Dépenses des exercices périmés	12,315 57	12,315 57	"	"	"	"	12,315 57	12,315 57	"	
DÉPENSES ÉTRANGÈRES À L'EXERCICE 1840.	300,188,540 41	299,712,803 04	475,737 37	66,327,498 38	66,039,982 31	287,516 07	366,516,038 79	365,752,785 35	763,253 44	
Dépenses des exercices clos	514,369 85	514,369 85	"	93,145 79	93,145 79	"	607,515 64	607,515 64	"	
Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à l'exercice 1840	795,551 81	795,551 81	"	77,331 67	77,331 67	"	872,883 48	872,883 48	"	
	301,498,462 07	301,022,724 70	475,737 37	66,497,975 84	66,210,459 77	287,516 07	367,996,437 91	367,233,184 47	763,253 44	

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Marine.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1840.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1841.	Opérations de l'année 1841. Payements.	Opérations de l'année 1841. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale. (Personnel.)	698,342f 48	689,942f 48	8,400f 00	"	698,342f 48	"
Frais de premier établissement du ministre	12,000 00	12,000 00	"	"	12,000 00	"
Administration centrale. (Matériel.)	210,200 00	108,830 55	101,369 45	"	210,200 00	"
Officiers militaires et civils	6,728,054 22	5,740,511 43	989,465 19	4,876 47	6,725,100 15	2,954f 07
Maistrance, gardiennage et surveillance	1,253,126 85	1,137,201 71	115,240 14	"	1,252,441 85	685 00
Solde et entretien des équipages et des troupes	23,087,149 93	15,662,126 46	7,832,372 45	457,213 07	23,037,285 84	49,864 09
Hôpitaux	1,430,192 71	943,918 18	539,834 69	93,966 45	1,389,786 42	40,406 29
Vivres	14,420,032 85	9,292,461 84	5,652,482 52	525,405 34	14,419,539 02	493 83
Travaux du matériel naval. (Ports.)	26,903,636 37	15,379,417 46	11,917,765 01	407,004 11	26,890,178 36	13,458 01
——— (Établissements hors des ports.)	1,593,341 62	1,139,849 22	453,492 40	"	1,593,341 62	"
Travaux de l'artillerie. (Ports.)	2,833,530 45	1,191,486 08	1,658,940 60	51,324 83	2,799,101 85	34,428 60
——— (Établissements hors des ports.)	488,462 58	287,832 88	216,319 50	16,018 57	488,133 81	328 77
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	6,321,259 39	4,169,706 03	2,156,680 29	5,745 48	6,320,640 84	618 55
Affrétements et transports par mer	333,557 32	182,818 09	158,415 23	8,091 45	333,141 87	415 45
Chiourmes	222,570 15	204,947 41	17,622 74	"	222,570 15	"
Frais généraux d'impressions et achats de livres	212,856 08	161,754 31	54,958 37	4,003 87	212,708 81	147 27
Matériel des services d'administration des ports et objets divers	445,084 89	250,084 38	194,900 58	528 05	441,456 91	627 98
Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	374,431 96	339,668 36	34,891 10	127 50	374,431 96	"
——— (Matériel.)	335,355 43	218,215 86	118,242 11	1,102 54	335,355 43	"
Dépenses temporaires	68,378 11	56,811 60	11,612 21	500 00	67,923 81	454 30
Colonies. (Services militaires)	7,992,047 15	7,587,588 37	892,434 74	852,558 01	7,627,465 10	364,582 05
——— (Services accessoires)	2,149,604 55	1,822,211 99	795,811 22	473,156 46	2,144,866 75	4,737 80
Secours à la colonie de la Martinique pour couvrir le déficit de son budget	800,000 00	724,077 54	75 922 46	"	800,000 00	"
Indemnité au sieur Crevel (Loi du 10 juin 1840.)	30,000 00	29,325 50	"	"	29,325 50	674 50
Dépenses des exercices périmés	3,205 49	3,205 49	"	"	3,205 49	"
Payements faits par le trésor sur les traites de la marine restant à régulariser au 31 décembre 1840	"	2,545,483 64	"	2,545,483 64	"	"
	98,946,420 58	69,881,476 86	33,997,173 00	5,447,105 84	98,431,544 02	514,876 56
Dépenses des exercices clos	671,506 63	671,506 63	"	"	671,506 63	"
	99,617,927 21	70,552,983 49	33,997,173 00	5,447,105 84	99,103,050 65	514,876 56
			28,550,067 16			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1841.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1841.	Opérations de l'année 1841. Payements.	Opérations de l'année 1841. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1842.
Administration centrale. (Personnel.)	722,500f 00	"	716,008f 49	83f 33	715,925f 16	6,574f 84
Administration centrale. (Matériel.)	279,300 00	"	173,055 66	25 25	173,030 41	106,269 59
Officiers militaires et civils	7,958,500 00	45,204f 49	6,446,043 59	118 33	6,491,129 75	1,467,370 25
Maistrance, gardiennage et surveillance	1,424,160 00	"	1,176,914 24	30 00	1,176,884 24	247,215 76
Solde et entretien des équipages et des troupes	30,768 308 00	1,713,959 69	23,199,445 97	21,676 97	24,891,728 69	5,876,579 31
Hôpitaux	1,828,984 00	48,000 00	1,384,057 13	78,856 54	1,353,200 59	475,783 41
Vivres	15,154,660 00	252,063 00	10,030,516 15	4,898 87	10,277,680 28	4,876,919 72
Travaux du matériel naval. (Ports.)	44,559,200 00	90,000 00	26,272,208 75	126,277 07	26,235,931 68	18,323,268 32
——— (Établissements hors des ports.)	2,250,000 00	"	1,446,669 59	"	1,446,669 59	803,330 41
Travaux de l'artillerie. (Ports.)	3,397,000 00	"	1,470,623 67	7,722 14	1,462,901 53	1,934,098 47
——— (Établissements hors des ports.)	650,000 00	"	689,155 17	460,700 00	228,455 17	421,544 83
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	6,516,200 00	"	5,372,595 18	70 76	5,372,524 42	1,143,675 58
École de l'Orion	74,000 00	"	68,487 97	"	68,487 97	5,512 03
Affrétements et transports par mer	418,100 00	"	272,648 35	"	272,648 35	145,451 65
Chiourmes	268,800 00	"	213,335 76	"	213,335 76	55,464 24
Frais généraux d'impressions et achats de livres	180,000 00	"	126,464 27	"	126,464 27	53,535 73
Matériel des services d'administration des ports et objets divers	474,556 08	67 01	293,711 07	"	293,778 08	180,778 00
Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	431,100 00	"	377,030 65	91 67	376,938 98	54,161 02
——— (Matériel.)	398,500 00	"	333,564 79	"	333,564 79	64,935 21
Dépenses temporaires	66,200 00	"	46,718 48	"	46,718 48	19,481 52
Colonies. — Services militaires	10,034,839 00	2,919,576 02	4,234,541 48	9,624 06	7,144,493 44	2,890,345 56
——— Services accessoires	2,169,993 90	350,504 16	1,148,782 95	119 87	1,499,167 24	670,826 66
Secours à la colonie de la Martinique	600,000 00	300,000 00	254,500 00	"	554,500 00	45,500 00
Dépenses des exercices périmés	8,276 34	"	8,276 34	"	8,276 34	"
Payements faits par le trésor sur les traites de la marine à régulariser au 31 décembre 1840	"	1,360,393 36	"	1,360,393 36	"	"
	130,633,057 32	7,079,767 73	85,755,355 70	2,070,688 22	90,764,435 21	39,868,622 11
Dépenses des exercices clos	805,777 77	"	805,777 77	"	805,777 77	"
	131,438,835 09	7,079,767 73	86,561,133 47	2,070,688 22	91,570,212 98	39,868,622 11
			84,490,445 25			
Payements faits par le trésor sur traites de la marine et restant à régulariser au 31 décembre 1841 — À AJOUTER					2,317,138 59	"
Payements faits par le trésor sur traites de la marine et restant à régulariser au 31 décembre 1841 — À DÉDUIRE					"	2,317,138 59
					93,887,351 57	37,551,483 52

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Finances.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1840.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1841.	Opérations de l'année 1841. Payements.	Opérations de l'année 1841. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
COUR DES COMPTES.						
Personnel	1,082,411f 40c	1,082,126f 72c	271f 13c	"	1,082,397f 85c	13f 55c
Matériel et dépenses diverses	67,300 00	55,400 00	11,900 00	"	67,300 00	"
ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES.						
Personnel	5,494,076 72	5,438,889 25	54,157 88	"	5,493,047 13	1,029 59
Matériel	646,203 12	419,240 57	226,922 17	100f 12	646,062 62	140 50
Dépenses diverses	272,702 98	183,997 15	89,343 33	637 50	272,702 98	"
MONNAIES ET MÉDAILLES.						
Personnel	151,985 12	116,023 52	35,874 95	"	151,898 47	86 65
Matériel et dépenses diverses	89,168 94	69,963 33	19,128 28	"	89,091 61	77 33
Pertes sur la fabrication des monnaies résultant des tolérances en fort	2,805 83	"	2,805 83	"	2,805 83	"
CADASTRE.						
Dépenses à la charge du fonds commun	1,005,862 11	922,604 97	84,535 07	1,277 93	1,005,862 11	"
Dépenses à la charge du produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux des départements	2,381,361 77	1,439,589 09	942,727 39	954 71	2,381,361 77	"
SERVICE DE TRÉSORERIE.						
Frais de trésorerie	2,791,686 02	2,080,818 54	713,543 73	2,676 25	2,791,686 02	"
Traitements fixes des receveurs généraux et particuliers des finances	1,176,000 00	1,070,166 68	105,833 32	"	1,176,000 00	"
Taxations aux receveurs généraux sur les contributions directes et sur autres taxes perçues en vertu de rôles	1,175,692 39	920,302 79	255,389 60	"	1,175,692 39	"
Taxations aux receveurs généraux sur produits indirects	981,066 69	761,253 28	219,813 41	"	981,066 69	"
Remises aux receveurs généraux sur produits divers et de coupes de bois	158,319 53	54,941 11	103,378 42	"	158,319 53	"
Bonifications aux mêmes sur les anticipations de recouvrements des contributions directes	1,589,610 32	1,071,633 75	517,976 57	"	1,589,610 32	"
Traitements et frais de service des payeurs	979,992 28	895,702 93	84,289 35	"	979,992 28	"
SERVICES EXTRAORDINAIRES.						
Dépenses des exercices périmés	89,369 09	88,065 35	1,303 74	"	89,369 09	"
Dépenses de la Cour des Pairs	32,000 00	20,000 00	12,000 00	"	32,000 00	"
Liquidation de l'ancienne régie des poudres et salpêtres	"	"	426 47	426 47	"	"
	20,167,614 31	16,690,719 03	3,481,620 64	6,072 98	20,166,266 69	1,347 62
Dépenses des exercices clos	915,601 59	915,601 59	"	"	915,601 59	"
	21,083,215 90	17,606,320 62	3,481,620 64	6,072 98	21,081,868 28	1,347 62
			3,475,547 66			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1841.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1841.	Opérations de l'année 1841. Payements.	Opérations de l'année 1841. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1842.
COUR DES COMPTES.						
Personnel	1,084,200f 00	"	1,082,431f 03	2f 50c	1,082,428f 53c	1,771f 47
Matériel et dépenses diverses	67,300 00	"	55,300 00	"	55,300 00	12,000 00
ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES.						
Personnel	5,541,600 00	"	5,449,838 67	34 04	5,449,804 63	91,795 37
Matériel	634,400 00	"	433,537 09	"	433,537 09	200,862 91
Dépenses diverses	280,500 00	"	191,969 90	21,658 50	170,311 40	110,188 60
MONNAIES ET MÉDAILLES.						
Personnel	152,000 00	"	115,215 17	"	115,215 17	36,784 83
Matériel et dépenses diverses	89,196 00	"	68,186 43	"	68,186 43	21,009 57
Pertes sur la fabrication des monnaies résultant des tolérances en fort	17,425 00	"	"	"	"	17,425 00
CADASTRE.						
Dépenses à la charge du fonds commun	1,069,803 02	"	846,046 70	"	846,046 70	223,756 32
Dépenses à la charge du produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux des départements	2,244,477 54	"	645,340 23	"	645,340 23	1,599,137 31
SERVICE DE TRÉSORERIE.						
Frais de trésorerie	3,060,000 00	"	2,337,272 31	37,735 66	2,299,536 65	760,463 35
Traitements fixes des receveurs généraux et particuliers des finances	1,203,000 00	"	1,071,099 99	"	1,071,099 99	131,900 01
Bonifications d'intérêts sur le recouvrement des contributions directes	1,638,000 00	"	1,126,236 39	"	1,126,236 39	511,763 61
Taxations pour la centralisation du produit de l'impôt direct	1,136,000 00	"	878,158 32	"	878,158 32	257,841 68
Idem des impôts indirects	949,000 00	"	762,515 42	"	762,515 42	186,484 58
Remises sur les produits des coupes de bois et les produits divers	155,000 00	"	59,105 62	"	59,105 62	95,894 38
Traitements et frais de service des payeurs	980,000 00	"	897,033 46	"	897,033 46	82,966 54
SERVICES EXTRAORDINAIRES.						
Dépenses des exercices périmés	221,978 41	"	167,009 16	"	167,009 16	54,969 25
Dépenses de la Cour des Pairs	10,000 00	"	10,000 00	"	10,000 00	"
Liquidation de l'ancienne liste civile	"	"	42,058 78	42,058 78	"	"
	20,533,879 97	"	16,238,354 67	101,489 48	16,136,865 19	4,397,014 78
Dépenses des exercices clos	914,895 09	"	914,895 09	"	914,895 09	"
	21,448,775 06	"	17,153,249 76	101,489 48	17,051,760 28	4,397,014 78
			17,051,760 28			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Frais de Régie, de Perception et d'Exploitation des impôts et revenus.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1840.

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1841.	Opérations de l'année 1841. Payements.	Opérations de l'année 1841. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.							
Service administratif et de perception dans les départements	Personnel	2,004,138f 12	1,828,934f 20	199,113f 05	24,273f 25	2,003,774f 00	364f 12
	Matériel et dépenses diverses	1,754,614 67	1,356,184 56	398,337 55	"	1,754,522 11	92 56
	Frais de perception	11,129,609 13	8,776,806 20	2,352,802 93	"	11,129,609 13	"
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.							
Enregistrement et domaines	Personnel	8,920,519 73	8,901,385 59	19,134 14	"	8,920,519 73	"
	Matériel	292,148 65	232,233 96	58,318 97	"	290,552 93	1,595 72
	Dépenses diverses	702,152 93	618,300 52	78,881 04	"	697,181 56	4,971 37
Timbre	Personnel	378,627 65	378,602 65	25 00	"	378,627 65	"
	Matériel	510,886 84	490,257 09	20,629 75	"	510,886 84	"
FORÊTS.							
Service administratif et de surveillance dans les départements	Personnel	3,117,612 32	2,790,189 61	326,779 54	"	3,117,269 15	343 17
	Matériel	1,197,282 36	622,032 06	565,010 91	80 0	1,186,962 97	10,319 39
	Dépenses diverses	797,494 09	446,980 08	338,402 11	"	785,382 19	12,111 90
Indemnité de radiation de baux à des adjudicataires de la pêche fluviale		10,316 62	9,469 96	846 66	"	10,316 62	"
Dépenses pour l'amélioration des forêts		142,138 61	"	136,729 58	"	136,729 58	5,409 03
DOUANES.							
Service administratif et de perception dans les départements	Personnel	22,879,843 42	20,669,718 57	2,209,451 14	"	22,879,169 71	673 71
	Matériel	504,765 46	200,284 91	304,470 86	24 40	504,731 37	34 09
	Dépenses diverses	873,086 20	683,783 84	189,060 86	"	872,844 70	241 50
Renfort du service des douanes sur la frontière des Pyrénées		149,333 87	136,833 08	12,495 65	"	149,328 73	5 14
Frais résultant, pour le service des douanes, de l'ouverture d'une section de chemin de fer de Strasbourg à Bâle		3,102 12	3,102 12	"	"	3,102 12	"
Contingent de l'État dans les frais de construction d'un bâtiment pour la douane de Paris		100,000 00	"	100,000 00	"	100,000 00	"
Condamnations pécuniaires prononcées contre des préposés des douanes		34,184 80	29,000 00	5,184 80	"	34,184 80	"
CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET POUDRES A FEU.							
Contributions indirectes	Personnel	18,603,179 01	17,125,016 64	1,478,162 37	"	18,603,179 01	"
	Matériel	612,019 68	269,157 99	342,612 72	131 00	611,639 71	379 97
	Dépenses diverses	1,836,929 29	1,732,688 21	104,147 80	"	1,836,836 01	93 28
Poudres à feu	Personnel	60,499 74	58,919 88	1,579 86	"	60,499 74	"
	Matériel	2,493,346 39	167,107 73	2,325,954 91	"	2,493,062 64	283 75
A reporter		79,107,831 70	67,527,289 45	11,568,132 20	24,508 65	79,070,913 00	36,918 70

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1841.

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1841.	Opérations de l'année 1841. Payements.	Opérations de l'année 1841. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1842.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.							
Service administratif et de perception dans les départements	Personnel	2,014,800f 00	"	1,774,148f 07	"	1,774,148f 07	240,651f 93
	Matériel et dépenses diverses	1,816,604 27	"	1,374,688 27	"	1,374,688 27	441,916 00
	Frais de perception	11,233,322 84	"	8,884,843 90	"	8,884,843 90	2,348,478 94
Frais de recensement de la matière imposable sur contributions directes		500,000 00	"	210,328 70	"	210,328 70	289,671 30
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.							
Enregistrement et domaines	Personnel	8,980,000 00	"	8,978,135 97	"	8,978,135 97	1.864 03
	Matériel	348,500 00	"	227,461 90	"	227,461 90	121,038 10
	Dépenses diverses	781,300 00	"	659,112 02	"	659,112 02	122,187 98
Timbre	Personnel	384,150 00	"	382,897 52	"	382,897 52	1,252 48
	Matériel	521,200 00	"	461,044 83	"	461,044 83	60,155 17
FORÊTS.							
Service administratif et de surveillance dans les départements	Personnel	3,161,700 00	"	2,830,655 07	"	2,830,655 07	331,044 93
	Matériel	1,629,000 00	"	757,828 84	"	757,828 84	871,171 16
	Dépenses diverses	825,900 00	"	482,097 82	"	482,097 82	343,802 18
DOUANES.							
Service administratif et de perception dans les départements	Personnel	22,943,350 00	"	20,662,648 40	"	20,662,648 40	2,280,701 60
	Matériel	505,300 00	"	187,089 56	117f 83c	186,971 73	318,328 27
	Dépenses diverses	936,400 00	"	756,838 42	"	756,838 42	179,561 58
Renfort du service des douanes sur la frontière des Pyrénées		112,500 00	"	104,311 38	"	104,311 38	8,188 62
Frais résultant, pour le service des douanes, de l'ouverture d'une section de chemin de fer de Strasbourg à Bâle		10,350 00	"	7,362 38	"	7,362 38	2,987 62
Contingent de l'État dans les frais de construction d'un bâtiment pour la douane de Paris		200,000 00	"	200,000 00	"	200,000 00	"
Réparations extraordinaires aux bâtiments de la douane de Bordeaux		72,000 00	"	24,000 00	"	24,000 00	48,000 00
Reconstruction de bâtiments nécessitée par le débordement du Rhône		1,215 80	"	"	"	"	1,215 80
Remplacement des poids de 25 kilogrammes		32,000 00	"	12,828 72	"	12,828 72	19,171 28
A reporter		57,009.592 91	"	48,978,321 77	117 83	48,978,203 94	8,031,388 97

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Frais de Régie de perception et d'exploitation des Impôts et Revenus.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

Suite de l'EXERCICE 1840.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1841.	Opérations de l'année 1841. Payements.	Opérations de l'année 1841. Annulations des payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
REPORT	79,107,831f 70	67,527,289f 45	11,568,132f 20	24,508f 65	79,070,913f 00	36,918f 70
TABACS.						
Exploitation — Personnel	948,931 45	948,931 45	"	"	948,931 45	"
Exploitation — Matériel	21,442,258 80	21,291,044 68	151,173 24	"	21,442,217 92	40 88
Exploitation — Dépenses diverses	272,912 87	263,309 63	9,739 39	136 15	272,912 87	"
Renouvellement de l'approvisionnement des tabacs de réserve	2,984,461 67	2,801,328 01	183,133 66	"	2,984,461 67	"
Frais de construction de nouveaux magasins	399,306 98	203,310 64	195,996 34	"	399,306 98	"
POSTES.						
Administration et perception — Personnel	8,705,829 15	8,452,961 01	252,586 49	"	8,705,547 50	281 65
Administration et perception — Matériel	738,396 89	538,102 52	200,335 48	50 00	738,388 00	8 89
Administration et perception — Dépenses diverses	1,256,607 98	936,082 20	318,426 61	"	1,254,508 81	2,099 17
Transport des dépêches — Personnel	2,044,719 31	1,538,382 17	498,881 90	"	2,037,264 07	7,455 24
Transport des dépêches — Matériel	8,188,949 42	7,063,730 11	1,177,832 29	132,559 35	8,109,003 05	79,946 37
Transport des dépêches — Dépenses diverses	3,618,938 05	2,745,638 66	869,474 23	"	3,615,112 89	3,825 16
Complément du rachat des malles-postes affectées aux routes de 2e section	16,050 00	"	16,050 00	"	16,050 00	"
Frais de construction de vingt malles-postes du nouveau modèle	105,500 00	105,500 00	"	"	105,500 00	"
Frais de construction de malles spéciales pour le transport de la correspondance de l'Angleterre avec l'Inde	17,468 20	"	17,468 20	"	17,468 20	"
Renouvellement de quatre chaudières pour les paquebots à vapeur du Levant	240,000 00	"	140,877 00	"	140,877 00	99,123 00
Achat d'argenterie pour la table des passagers à bord des paquebots du Levant	20,939 83	"	20,939 83	"	20,939 83	"
Frais d'établissement de deux nouveaux paquebots de correspondance pour le Levant	568,000 00	"	130,000 00	"	130,000 00	438,000 00
Salines et mines de sel de l'Est	131,395 90	115,602 04	15,793 86	"	131,395 90	"
	130,808,498 20	114,531,212 57	15,766,840 72	157,254 15	130,140,799 14	667,699 06
			15,609,586 57			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1841.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1841.	Opérations de l'année 1841. Payements.	Opérations de l'année 1841. Annulations de payements.	TOTAL. des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1842.
REPORT	57,009,592f 91	"	48,978,321f 77	117f 83	48,978,203f 94	8,031,388f 97
CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET POUDRES À FEU.						
Contributions indirectes — Personnel	18,716,300 00	"	17,202,135 34	"	17,202,135 34	1,514,164 66
Contributions indirectes — Matériel	632,100 00	"	247,647 63	172 00	247,475 63	384,624 37
Contributions indirectes — Dépenses diverses	1,913,000 00	"	1,752,470 02	"	1,752,470 02	160,529 98
Poudres à feu — Personnel	63,000 00	"	56,790 73	"	56,790 73	6,209 27
Poudres à feu — Matériel et dépenses diverses	2,526,950 00	"	221,799 80	"	221,799 80	2,305,150 20
Traitements des employés de la banlieue de Paris pour les fortifications	45,842 00	"	41,599 62	"	41,599 62	4,242 38
Service administratif des salines de l'Est et des établissements accessoires — Personnel	25,000 00	"	21,465 81	"	21,465 81	3,534 19
Service administratif des salines de l'Est et des établissements accessoires — Matériel	390,000 00	"	382,644 13	"	382,644 13	7,355 87
Service administratif des salines de l'Est et des établissements accessoires — Dépenses diverses	110,000 00	"	101,171 07	"	101,171 07	8,828 93
Achat de sel pour l'arrondissement de Gex	10,500 00	"	8,124 34	"	8,124 34	2,375 66
Frais de surveillance des fabriques de sel	5,700 00	"	2,683 20	"	2,683 20	3,016 80
TABACS.						
Exploitation — Personnel	980,000 00	"	968,452 33	"	968,452 33	11,547 67
Exploitation — Matériel	26,359,000 00	"	24,074,455 82	"	24,074,455 82	2,284,544 18
Exploitation — Dépenses diverses	295,439 00	"	244,974 11	365 70	244,608 41	50,830 59
Frais de construction de nouveaux magasins	400,000 00	"	399,731 16	"	399,731 16	268 84
Achat de tabac en feuilles pour le renouv. de la réserve	800,000 00	"	"	"	"	800,000 00
POSTES.						
Administration et perception dans les départements — Personnel	8,899,310 00	"	8,657,374 33	"	8,657,374 33	241,935 67
Administration et perception dans les départements — Matériel	720,540 00	"	496,935 50	"	496,935 50	223,604 50
Administration et perception dans les départements — Dépenses diverses	1,436,450 00	"	1,014,333 27	"	1,014,333 27	422,116 73
Transport des dépêches — Personnel	2,158,332 00	"	1,699,210 69	"	1,699,210 69	459,121 31
Transport des dépêches — Matériel	8,766,040 00	"	7,851,319 36	42,596 41	7,808,722 95	957,317 05
Transport des dépêches — Dépenses diverses	3,847,240 00	"	2,916,794 69	"	2,916,794 69	930,445 31
Frais de construction de six paquebots à vapeur destinés à établir une communication directe entre Marseille et Alexandrie	263,500 00	"	200 00	"	200 00	263,300 00
Complément de frais de premier établissement de deux paquebots à vapeur du Levant, pour le service des postes	252,000 00	"	"	"	"	252,000 00
Frais de confection de poids décimaux à l'usage des bureaux de poste	5,000 00	"	"	"	"	5,000 00
Frais de construction de trois paquebots à vapeur destinés au service de communication entre Marseille et la Corse	86,160 00	"	"	"	"	86,160 00
Salines et mines de sel de l'Est	102,313 27	"	86,436 59	"	86,436 59	15,876 68
Charges résultant de la réalisation du bail des salines de l'Est. (Loi du 17 juin 1840.)	2,872,233 22	"	"	"	"	2,872,233 22
	139,691,542 40	"	117,427,071 31	43,251 94	117,383,819 37	22,307,723 03
			117,383,819 37			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1840.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1841.	Opérations de l'année 1841. Payements.	Opérations de l'année 1841. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
RESTITUT. ET NON-VAL. SUR CONTRIBUT. DIR.						
Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	1,653,748f 43	222,845f 34	1,430,903f 09	"	1,653,748f 43	"
Décharges, réductions et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres	393,284 75	134,082 81	259,056 62	"	393,139 43	145f 32c
Décharges, réductcn et non-val. sur la contrib. des patent.	1,376,532 80	646,692 10	729,196 94	"	1,375,889 04	643 76
Attributions aux communes sur patentes	2,758,251 99	"	2,758,251 99	"	2,758,251 99	"
Non-val. extraord. sur patent. pr cessation de commerce.	582,245 85	498,697 99	83,527 85	"	582,225 84	20 01
Décharges et réduct. imput. sur le produit des réimpos.	924,447 44	924,320 40	"	"	924,320 40	127 04
Restitutions sur centimes communaux ordinaires	9,529,770 64	7,604,028 86	1,925,741 78	"	9,529,770 64	"
——— extraordinaires.	11,969,367 19	9,548,308 61	2,421,058 58	"	11,969,367 19	"
——— imposés pour dépenses de l'instruction primaire	3,742,578 45	2,905,722 05	836,856 40	"	3,742,578 45	"
Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses des chemins vicinaux	6,561,188 46	5,105,063 82	1,456,124 64	"	6,561,188 46	"
Idem pour frais de rôles spéciaux des imposit. commun.	18,488 13	15,177 88	3,310 25	"	18,488 13	"
Idem pour frais de perception des imposit. communales.	949,210 10	470,083 29	479,126 81	"	949,210 10	"
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.	40,459,114 23	28,075,023 15	12,383,154 95	"	40,458,178 10	936 13
Restitut. sur la taxe additionn. des bois des communes.	145,270 64	119,178 33	26,092 31	"	145,270 64	"
Non-valeurs sur les redevances des mines	3,852 43	"	3,852 43	"	3,852 43	"
Idem sur les produits universitres et sur le droit annuel.	10,310 83	1,162 68	9,123 90	"	10,286 58	24 25
Idem sur le droit de vérification des poids et mesures.	7,993 98	274 71	7,630 61	"	7,905 32	88 66
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES (*a*).						
Enregistrement et domaines	1,500,271 66	1,500,271 66	"	"	1,500,271 66	"
Forêts	56,103 77	46,967 88	9,135 89	"	56,103 77	"
Douanes	136,798 41	136,798 41	"	"	136,798 41	"
Contributions indirectes	105,583 21	80,856 54	24,726 67	"	105,583 21	"
Postes	29,232 60	26,283 34	2,949 26	"	29,232 60	"
Produits divers	216,362 54	173,091 25	43,271 29	"	216,362 54	"
Prélèvement sur la taxe de plombage et d'estampillage.	1,059,496 63	1,059,496 63	"	"	1,059,496 63	"
RESTIT. DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCAT. (*b*).						
Enregistrement	1,395,717 87	1,395,717 87	"	"	1,395,717 87	"
Forêts	201,864 00	"	201,259 00	"	201,259 00	605 00
Douanes	1,135,542 48	1,135,542 48	"	"	1,135,542 48	"
Contributions indirectes	1,231,065 57	1,231,065 57	"	"	1,231,065 57	"
Postes	10,249 80	7,561 85	2,687 95	"	10,249 80	"
Primes à l'exportation des marchandises (*b*)	9,648,354 68	5,702,775 76	3,934,293 22	67 24	9,637,001 74	11,352 94
Escompte sur le droit de consommation des sels et sur les droits de douanes (*b*)	2,313,709 73	2,298,881 20	14,828 53	"	2,313,709 73	"
Escompte sur le droit de fabrication du sucre	12,090 06	11,162 85	927 21	"	12,090 06	"
	59,678,985 12	43,002,112 16	16,663,933 22	67 24	59,665,978 14	13,006 98
			16,663,865 98			

(*a*) Voir les développements, pages 118 et 120
(*b*) Voir les développements, page 122.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1841.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1841.	Opérations de l'année 1841. Payements.	Opérations de l'année 1841. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer au 1er janvier 1842.
RESTITUT. ET NON-VAL. SUR CONTRIBUT. DIR.						
Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	2,269,580f 90	"	140,255f 79	"	140,255f 79	2,129,325f 11
Décharges, réductions et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres	686,141 13	"	115,020 31	"	115,020 31	571,120 82
Décharges, réduct. et non-val. sur la contrib. des patent.	4,228,185 02	"	487,428 05	"	487,428 05	3,740,756 97
Attributions aux communes sur patentes	640,000 00	"	443,239 32	"	443,239 32	196,760 68
Non-val. extraord. sur patent. pr cessation de commerce.	989,682 88	697,636f 45	291,502 01	"	989,138 46	544 42
Décharges et réduct. imput. sur le produit des réimpos.	9,546,464 94	"	7,595,237 16	"	7,595,237 16	1,951,227 78
Restitutions sur centimes communaux ordinaires	12,527,583 33	"	10,033,976 03	"	10,033,976 03	2,493,607 30
——— ex raor linaires.						
——— imposés pour dépenses de l'instruction primaire	3,841,291 58	"	2,997,911 99	"	2,997,911 99	843,379 59
Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses des chemins vicinaux	7,256,421 89	"	5,698,480 95	"	5,698,480 95	1,557,940 94
Idem pour frais de rôles spéciaux des imposit. commun.	24.502 28	"	19,962 10	"	19,962 10	4,540 18
Idem pour frais de percept. des imposit. communales.	989,638 70	"	502,057 91	"	502,057 91	487,580 79
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.	42,999,492 65	697,636 45	28,325,071 62	"	29,022,708 07	13,976,784 58
Restitut. sur la taxe additionn. des bois des communes	140,000 00	"	111,771 71	"	111,771 71	28,228 29
Non-valeurs sur les redevances des mines	6,000 00	"	"	"	"	6,000 00
Idem sur les produits universitair. et sur le droit annuel.	25,000 00	"	666 64	"	666 64	24,333 36
Idem sur le droit de vérification des poids et mesures.	10,000 00	"	45 81	"	45 81	9,954 19
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES (*a*).						
Enregistrement et domaines	1,381,956 68	"	1,381,956 68	"	1,381,956 68	"
Forêts	55,809 79	"	43,487 03	"	43,487 03	12,322 76
Douanes	176,236 50	"	176,236 50	"	176,236 50	"
Contributions indirectes	92,897 34	"	55,964 79	"	55,964 79	36,932 55
Postes	27,263 77	"	23,675 22	"	23,675 22	3,588 55
Produits divers	299,835 92	"	171,307 63	"	171,307 63	128,528 29
Prélevemt sur la taxe de plombage et d'estampillage.	1,085,000 00	"	1,075,035 16	"	1,075,035 16	9,964 84
RESTIT. DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCAT. (*b*).						
Enregistrement	1,529,004 39	"	1,529,004 39	"	1,529,004 39	"
Forêts	201,523 00	"	"	"	"	201,523 00
Douanes	1,111,359 74	"	1,111,359 74	"	1,111,359 74	"
Contributions indirectes	1,256,365 61	"	1,256,365 61	"	1,256,365 61	"
Postes	12,547 26	"	7,764 40	"	7,764 40	4,782 86
Primes à l'exportation des marchandises (*b*)	15,200,000 00	"	10,933,208 48	"	10,933,208 48	4,266,791 52
Escompte sur divers droits (*b*)	2,575,000 00	"	2,508,941 88	"	2,508,941 88	66,058 12
	68,185,292 65	697,636 45	48,711,863 29	"	49,409,499 74	18,775,792 91
			48,711,863 29			

(*a*) Voir les développements, pages 119 et 121.
(*b*) Voir les développements, page 123.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Développement des Annulations de payements constatées pendant l'année 1841, sur les dépenses des Ministères.

EXERCICE 1840.

MINISTÈRES.		MOTIFS DES ANNULATIONS.				
		FONDS REVERSÉS dans les caisses du trésor public sur les ordonnances des ministres.	REMBOURSEMENTS d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	CHANGEMENTS d'imputation.	RECETTES formant annulation de payements.	TOTAL.
Dette publique		21f 10c	"	"	799f 95c	821f 05c
Chambre des Députés		"	"	"	"	"
Justice	Dépenses de la justice	15,795 23	"	"	"	15,795 23
	Dépenses des cultes	2,130 58	"	1,200f 00c	"	3,330 58
Affaires étrangères		3,355 59	"	12,000 00	"	15,355 59
Instruction publique		4,443 80	"	12,137 04	"	16,580 84
Intérieur		11,474 70	"	92,616 30	"	104,091 00
Agriculture et commerce		246,289 86	"	825 00	"	247,114 86
Travaux publics.	Service ordinaire	11,401 19	"	26,484 68	"	37,885 87
	Travaux extraordinaires	3,674 72	"	15,042 19	"	18,716 91
Guerre		2,219,616 39	719,535f 86c	9,681,201 67	"	12,620,353 92
Marine		753,499 03	1,158,817 07	3,534,789 74	"	5,447,105 84
Finances	Services divers	1,592 61	100 12	1,704 00	2,676 25	6,072 98
	Frais de régie, de perception, etc	261 55	132,559 35	24,433 25	"	157,254 15
	Remboursements et restitutions	67 24	"	"	"	67 24
		3,273,623 59	2,011,012 40	13,402,433 87	3,476 25	18,690,546 06

EXERCICE 1841.

MINISTÈRES.		MOTIFS DES ANNULATIONS.				
		FONDS REVERSÉS dans les caisses du trésor public sur les ordonnances des ministres.	REMBOURSEMENTS d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	CHANGEMENTS d'imputation.	RECETTES formant annulation de payements.	TOTAL.
Dette publique		"	"	226,829f 17c	589,231f 92c	816,061f 09c
Justice	Dépenses de la justice	"	"	"	"	"
	Dépenses des cultes	"	"	"	"	"
Affaires étrangères		1,384f 00c	"	"	"	1,384 00
Instruction publique		"	"	"	"	"
Intérieur		2,611 52	"	"	"	2,611 52
Agriculture et commerce		"	"	"	"	"
Travaux publics.	Service ordinaire	3,768 75	"	199f 88c	"	3,968 63
	Travaux extraordinaires	400 70	"	4,565 28	"	4,965 98
Guerre		260,644 34	22,272f 40c	2,091,233 98	"	2,374,150 72
Marine		26,722 17	673,803 51	1,370,162 54	"	2,070,688 22
Finances	Services divers	21,695 04	"	42,058 78	37,735 66	101,489 48
	Frais de régie, etc	563 53	42,688 41	"	"	43,251 94
	Remboursements et restitutions	"	"	"	"	"
		317,790 05	738,764 32	3,735,049 63	626,967 58	5,418,571 58

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.

EXERCICE 1840. (Voir page 114.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes indûment perçus		1,134,069f 20c	
	——— d'amendes consignées		67,513 25	
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		24,814 76	1,500,271f 66c
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		171,428 45	
	——— à la succession du maréchal de Lobau, de fonds qui lui étaient dus par le domaine extraord.		102,446 00	
Forêts	Remboursem. pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursem. divers sur les produits des forêts.			56,103 77
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	113,119f 30c	
		——— d'exportation	3,296 08	
		——— de transit	1,477 67	
		——— de réexportation d'entrepôts	62 62	
		——— de fonds consignés pour voitures de voyageurs	741 70	132,645 36
		——— de navigation	11,282 09	
		——— de consommation des sels	2,529 45	
		Produit de vente de marchandises non retirées dans les délais prescrits	30 05	136,798 41
		Recettes accidentelles	106 40	
	Remboursements et restitutions diverses		4,153 05	
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons	8,969 08	
		sur les licences	266 80	
		sur les voitures publiques	1,846 43	
		sur la navigation, bacs, etc	24,940 89	
		sur le dixième des octrois	3,025 88	
		sur les frais de casernement	251 30	46,322 00
		sur le droit de fabrication des sucres indigènes	4,175 67	
		sur les divers produits	736 46	
		sur les tabacs	2,109 49	105,583 21
		sur les poudres	"	
	Remboursements pour cause d'exportation	pour la fabrication des bières	18,352 32	59,261 21
		pour la garantie des matières d'or et d'argent	40,908 89	
Postes	Remboursements sur le produit de la taxe des lettres et le droit de 5 p. 0/0 pour envois d'argent		2,248 47	29,232 60
	——— du prix des places dans les malles-postes		26,984 13	
	A REPORTER			1,827,989 65

EXERCICE 1841. (Voir page 115.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes indûment perçus		1,170,232f 05c	
	——— d'amendes consignées		58,261 14	
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		54,900 86	1,381,956f 68c
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		98,562 63	
Forêts	Remboursem. pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursem. divers sur les produits des forêts.			43,487 03
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	143,823f 67c	
		——— d'exportation	2,760 98	
		——— de transit	2,396 92	
		——— de réexportation d'entrepôts	173 56	
		——— de fonds consignés pour voitures de voyageurs	425 02	157,510 43
		——— de navigation	6,320 92	
		——— de consommation de sels	1,405 42	
		——— de magasinage	203 94	176,236 50
		Recettes accidentelles	"	
	Remboursements et restitutions diverses			18,726 07
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons	6,770 91	
		sur les licences	167 90	
		sur les voitures publiques	3,568 24	
		sur la navigation et passages d'eau	4,982 05	
		sur le dixième des octrois	2,073 05	
		sur les frais de casernement	504 99	23,216 80
		sur le droit de fabrication des sucres indigènes	67 10	
		sur divers produits	4,810 58	
		sur les tabacs	207 49	55,964 79
		sur les poudres	64 49	
	Décharges accordées à des receveurs pour fonds enlevés de vive-force dans leur caisse			1,795 38
	Remboursements pour cause d'exportation	pour la fabrication des bières et exportation de boissons	10,060 40	30,952 61
		pour la garantie des matières d'or et d'argent	20,892 21	
Postes	Remboursements sur le prix de la taxe et le droit de 5 p. 0/0 pour envois d'argent			1,582 37
	——— du prix des places dans les malles-postes			22,092 85
	A REPORTER			1,681,320 22

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.*

Suite de l'EXERCICE 1840. (Voir page 114.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et chapitres.
	Suite des RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.		
	REPORT	.....	1,827,989f 65c
Produits divers.	Remboursement de consignations et dépôts faits à l'ancienne caisse d'amortissement antérieurement au 1er janvier 1816	28,856f 75c	
	Remboursements à divers de sommes provenant de retenues ou de produits éventuels portés en recette au budget	2,221 00	
	Restitutions, à la caisse des dépôts et consignations, du produit de successions vacantes, ou de successions de militaires décédés, versé au trésor et compris parmi les recettes du budget	9,012 13	
	Restitutions de sommes appartenant à des communes, à des établissements publics et à différents corps de troupes, dont le montant avait été reçu par le Trésor	1,864 46	
	Remboursements de trop payé sur débets	3,572 24	
	Remboursement au département du Haut-Rhin de fonds reçus par le trésor de la caisse des dépôts et consignations, pour le payement de créances dues en raison de fournitures faites aux troupes étrangères en 1814 et 1815	77,870 57	216,362 54
	Restitutions à divers de trop payé sur les contributions directes	2,143 10	
	Remboursements à diverses communes de fonds de cotisations municipales et particulières, portés en recette au budget	4,145 86	
	Restitutions d'indemnités de remplacements versées par des militaires	320 00	
	Restitutions de taxes pour brevets d'invention	30,304 00	
	Remboursements à des receveurs des finances d'avances faites sur le prix de la pension de divers élèves des écoles militaires	22,679 81	
	Remboursement à divers comptables pour erreur à leur préjudice dans leurs comptes avec le Trésor.	929 29	
	Restitutions de sommes indûment perçues à différents titres	32,443 33	
	TOTAL des restitutions de sommes indûment reçues		2,044,352 19

Suite de l'EXERCICE 1841. (Voir page 115.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	Suite des RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.		
	Report	.....	1,681,320 22
Produits divers.	Remboursement de consignations et depôts faits à l'ancienne caisse d'amortissement antérieurement au 1er janvier 1816	82,678f 17c	
	Restitution de prix de coupes de bois indûment reçu par le trésor	726 00	
	Remboursements à divers de sommes provenant de retenues ou de produits éventuels portés en recette au budget	1,167 61	
	Restitutions, à la caisse des dépôts et consignations, du produit de successions vacantes ou de successions de militaires décédés, versé au trésor et compris parmi les recettes du budget	587 08	
	Restitutions de sommes appartenant à des communes, à des établissements publics et à différents corps de troupes, dont le montant avait été reçu par le trésor	12,976 07	
	Remboursements de trop payé sur débets	9,906 59	
	Restitutions à divers de trop payé sur les contributions directes	967 26	
	Remboursement du montant d'un cautionnement pour garantie d'exécution de marché qui a été imputé à tort dans les recettes des budgets	20,764 22	
	Remboursements à diverses communes de fonds de cotisations municipales et particulières, portés en recette au budget	17,344 02	
	Restitutions d'indemnités de remplacements versées par des militaires	250 00	
	Restitutions de taxes pour brevets d'invention	8,298 00	
	Remboursements à des receveurs des finances d'avances faites sur le prix de la pension de divers élèves des écoles militaires	8,857 25	
	Remboursement à divers comptables pour erreur à leur préjudice dans leur compte avec le Trésor	"	
	Restitutions de sommes indûment perçues à différents titres	7,237 75	
	TOTAL des ordonnances délivrées jusqu'au 1er janvier 1842	171,760 02	
	A DÉDUIRE les ordonnances restant à payer à la même époque	452 39	
	RESTE pour payements effectués pendant l'année 1841	171,307 63	171,307 63
	TOTAL des restitutions de sommes indûment reçues		1,852,627 85

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.*

Suite de l'EXERCICE 1840. (Voir page 114.)

DÉSIGNATION des CHAPITRES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et chapitres.
	RESTITUTIONS DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉES À DIVERS.		
Enregistrement et domaines.	Restitutions des amendes attribuées aux communes et hospices	1,064,441f 13c	1,395,717f 87c
	——— à divers	331,276 74	
Forêts	Restitutions d'amendes attribuées aux agents forestiers	.....	201,259 00
Douanes	Répartition aux ayants droit	782,889 88	1,135,542 48
	Payements sur les fonds réservés provenant de saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	18,969 41	
	Prélèvement au profit de la caisse des retraites	333,683 19	
Contributions indirectes.	Restitutions d'amendes	27,597 81	1,231,065 57
	Remboursement de frais de poursuite	196,980 22	
	Prélèvements des droits fraudés	5,774 74	
	Part de l'octroi dans les saisies communes	97,105 31	
	Part des employés saisissants et des indicateurs	562,683 85	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	340,923 64	
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres	.....	10,249 80
	TOTAL des restitutions de produits d'amendes et confiscations attribués à divers		3,973,834 72
	PRIMES A L'EXPORTATION DES MARCHANDISES.		
	Sucres raffinés	3,388,895 08	9,637,001 74
	Tissus de laine pure et mélangée et fil de laine	3,889,460 14	
	Cotons filés	17,970 02	
	Tissus de coton	849,745 69	
	Savons	938,414 10	
	Acides nitrique et sulfurique	5,012 41	
	Soufres raffinés	3,183 14	
	Meubles en acajou et feuilles de placage	678 63	
	Chapeaux de paille, d'écorce et de sparterie	76,680 78	
	Plomb ouvré	35,276 59	
	Cuivre et laiton ouvrés	4,154 99	
	Peaux apprêtées	37,784 87	
	Viandes salées	349,403 50	
	Sel ammoniac	97 92	
	Beurre salé	40,243 88	
	ESCOMPTE SUR LE DROIT DE CONSOMMATION DES SELS ET SUR LES DROITS DE DOUANES.		
	Escompte sur la taxe de consommation des sels	1,603,264 33	2,313,709 73
	——— sur les droits de douanes à l'importation	710,445 40	

Suite de l'EXERCICE 1841. (Voir page 115.)

DÉSIGNATION des CHAPITRES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RESTITUTIONS DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.		
Enregistrement et domaines.	Restitutions des amendes attribuées aux communes et hospices	1,187,763f 32c	1,529,004f 39c
	——— à divers	341,241 07	
Douanes	Répartition aux ayants droit	788,466 98	1,111,359 74
	Payements sur les fonds réservés provenant de saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	19,712 68	
	Prélèvement au profit de la caisse des retraites	303,180 08	
Contributions indirectes.	Restitutions d'amendes	25,813 13	1,256,365 61
	Remboursement de frais de poursuite	189,573 34	
	Prélèvements des droits fraudés	6,166 51	
	Part de l'octroi dans les saisies communes	97,417 39	
	Part des employés saisissants et des indicateurs	582,615 88	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	354,779 36	
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres		7,764 40
	TOTAL des restitutions de produits d'amendes et confiscations attribués à divers		3,904,494 14
	PRIMES A L'EXPORTATION DES MARCHANDISES.		
	Sucres raffinés	6,410,036 89	10,933,208 48
	Tissus de laine pure et mélangée et fil de laine	2,737,502 58	
	Cotons filés	14,819 02	
	Tissus de coton	657,398 49	
	Savons	653,973 03	
	Acides nitrique et sulfurique	4,870 38	
	Soufres raffinés	19,558 34	
	Meubles en acajou et feuilles de placage	418 60	
	Chapeaux de paille, d'écorce et de sparterie	57,235 57	
	Plomb ouvré	28,573 83	
	Cuivre et laiton ouvrés	3,672 64	
	Peaux apprêtées	44,527 82	
	Viandes salées	253,617 39	
	Beurre salé	41,003 90	
	ESCOMPTE SUR DIVERS DROITS.		
	Escompte sur la taxe de consommation des sels	1,661,317 50	2,508,941 88
	——— sur les droits de douanes à l'importation	833,134 81	
	——— sur le droit de fabrication du sucre indigène	14,489 57	

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses constatées et Payements effectués par anticipation sur l'Exercice 1842.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1841.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.
GUERRE.			
1re ET 2e SECTION. — *Service ordinaire.*			
Solde et entretien des troupes { Solde et abonnements payables comme la solde	5,993f 16c	5,993f 16c	"
Solde et entretien des troupes { Vivres et chauffage	1,970,436 41	1,970,436 41	"
Fourrages	793,980 68	793,980 68	"
	2,770,410 25	2,770,410 25	"
3e SECTION. — *Travaux extraordinaires.*			
Travaux des fortifications des places autres que Paris	1,153,217f 14c	1,153,217f 14c	"
Travaux pour les bâtiments militaires	281,724 28	281,724 28	"
	1,434,941 42	1,434,941 42	"
MARINE.			
Officiers militaires et civils	96,286f 04c	96,286f 04c	"
Solde et habillement des équipages et des troupes	1,668,698 12	1,667,800 12	898f 00c
Hôpitaux	20,000 00	20,000 00	"
Vivres	301,371 00	301,323 00	48 00
Travaux du matériel naval (ports)	20,000 00	20,000 00	"
École navale de l'Orion	3,500 00	"	3,500 00
Matériel des services d'administration des ports et objets divers	64 44	"	64 44
Colonies. — Services militaires	3,500,266 67	3,500,266 67	"
Administration générale des colonies	201,083 34	201,083 34	"
Administration intérieure des colonies	50,000 00	50,000 00	"
Subventions à divers établissements des colonies	150,300 00	150,000 00	300 00
	6,011,569 61	6,006,759 17	4,810 44
Payements faits par le trésor sur traites de la marine et restant à régulariser, au 31 décembre 1841, en atténuation des restes à payer que le budget de la marine, pour l'exercice 1840, présente à la clôture de cet exercice	1,471,177 90	1,471,177 90	"
	7,482,747 51	7,477,937 07	4,810 44
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS.			
Restitutions sur les contributions directes (décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions)	716,246f 48c	716,246f 46c	"

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1841.

NOTE

Sur le compte de Trésorerie.

Le compte des opérations de trésorerie faites par l'administration des finances expose les mouvements de fonds, les émissions et les remboursements d'effets à payer, ainsi que les recettes et les dépenses en compte courant, qui ont eu lieu, tant pour maintenir l'équilibre entre les ressources et les besoins de l'État pendant le cours de l'année 1841, que pour assurer, dans toutes les localités, l'acquittement ponctuel des dépenses publiques.

Les résultats de ces opérations expliquent les modifications qu'a éprouvées la situation de l'administration des finances pendant l'année 1841, et démontrent ainsi l'exactitude de tous les articles de son actif et de son passif au 1er janvier 1842.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1841.

L'état général qui suit la présente note comprend l'ensemble des recettes et des payements du service de trésorerie, et se résume ainsi qu'il suit, savoir :

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1841.

Soldes existant chez les comptables des finances :

Numéraire	136,573,354f 71c	214,748,731f 13c
Valeurs de portefeuille	76,930,835 75	
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	1,244,540 67	

RECETTE.

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement et formant la réserve des rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair				62,040,416 78
Recettes en augmentation des créances passives.				
Émission d'effets à payer :				
Bons du trésor négociés à divers	181,442,134f 73c	403,033,304f 21c		
Traites et mandats	221,591,169 48			
Recettes de fonds particuliers				
des receveurs généraux des finances	688,939,815 36	722,010,922 40		2,703,516,259 32
d'autres comptables	33,071,107 04			
Recettes pour le compte des correspondants				
du trésor	596,377,669 66			
des receveurs généraux	978,663,432 79	1,578,472,032 71		
des payeurs du trésor	3,430,930 26			
A REPORTER				2,980,305,407 23

REPORT		2,980,305,407f 23c
Recettes en atténuation des créances actives.		
Avances pour divers services	30,932,380f 51c	32,347,990 59
Créances sur divers	1,370,627 63	
Débets de comptables	44,982 45	
Mouvements de fonds.		
Recettes provenant des mouvements de fonds entre les comptables des finances		2,550,382,091 21
Service des budgets.		
Recette, par échange de valeurs, provenant de la consolidation en rentes, de bons du trésor remis à la caisse d'amortissement		134,036,734 21
TOTAL		5,697,072,223 24

DÉPENSE.

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement :			
Bons remboursés en numéraire	685,225f 08c		134,721,959 29
Bons consolidés en rentes	134,036,734 21		
Payements en atténuation des créances passives.			
Remboursements d'effets à payer :			
Bons du trésor négociés à divers	99,782,666f 91c	317,232,750f 37c	2,544,669,865 41
Traites et mandats	217,450,083 46		
Remboursements de fonds particuliers			
des receveurs généraux des finances	673,359,110 15	704,828,625 24	
d'autres comptables	31,469,515 09		
Dépenses pour le compte des correspondants			
du trésor	541,899,413 85	1,522,608,489 80	
des receveurs généraux	977,278,145 69		
des payeurs du trésor	3,430,930 26		
Payements en augmentation des créances actives.			
Avances pour divers services	30,043,221f 20c		31,614,620 21
Créances constatées à la charge de divers	1,517,679 88		
Débets de comptables	53,719 13		
Mouvements de fonds.			
Dépenses provenant des mouvements de fonds entre les comptables des finances			2,547,200,827 09
A REPORTER			5,258,207,272 00

REPORT..... 5,258,207,272f 00c

Budgets, services spéciaux, avances et découverts du Trésor.

Excédant des payements sur les recettes, pour les opérations effectives de l'année, savoir :

Services des budgets.....	219,889,769f 61c	219,890,569 61	214,024,248 14
Avances et découverts du trésor.....	800 00		
A déduire : excédant de recette que présentent les services spéciaux.		5,866,321 47	

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 1841.

Soldes existant chez les comptables des finances :

Numéraire.....	128,664,240f 59c	224,840,703 10
Valeurs de portefeuille.....	93,624,963 60	
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.....	2,551,498 91	
TOTAL.....		5,697,072,223 24

RÉSULTAT DU SERVICE DE TRÉSORERIE PENDANT L'ANNÉE 1841.

Il a été remis à la caisse d'amortissement, en échange des fonds provenant de la réserve des rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair, des bons du trésor montant, déduction faite de ceux que le trésor lui a remboursés en numéraire (685,225f 08c), à..... 61,355,191f 70c

Les créances passives de l'administration des finances se sont accrues d'une somme de 158,846,393f 91c. Cette augmentation est le résultat des mouvements que présentent, pendant l'année 1841, les articles ci-après de la dette flottante du trésor :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Bons du trésor remis à divers.....	81,659,467 82	//
Traites et mandats.....	4,141,086 02	//
Fonds particuliers des receveurs généraux.....	15,580,705 21	//
——— des directeurs de la fabrication des monnaies.	1,576,365 89	//
——— des autres comptables des finances.....	25,226 06	//
Fonds placés au trésor par les communes et établissemts publics.	4,803,285 60	//
Fonds déposés par divers corps de troupes de la guerre et de la marine.....	//	196,200 00
Caisse des invalides de la marine.....	1,646,305 68	//
Compte courant de la caisse des dépôts et consignations.....	18,644,523 26	//
Compte de la même caisse pour les fonds sans emploi des caisses d'épargne.....	31,188,000 00	//
Fonds spéciaux à la disposition de divers ministères.....	958,258 41	//
Fonds reçus pour divers services publics.....	//	2,768,241 03
Fonds déposés par divers établissements particuliers.....	//	118,529 64
Fonds à rembourser à divers.....	248,897 53	//
Divers L/C de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées.....	339,396 60	//
Compte de divers avec les receveurs des revenus indirects.....	//	140,570 51
Correspondants du trésor.....	//	126,870 09
Correspondants des receveurs généraux des finances.....	1,385,287 10	//
	162,196,805 18	3,350,411 27
RÉSULTAT en augmentation.....	158,846,393 91	

	158,846,393 91
A REPORTER.....	220,201,585 61

REPORT 220,201,585f 61c

Les créances actives de l'administration des finances ont éprouvé, pendant l'année 1841, une diminution de 733,370 fr. 38 cent., qui affecte celles qui suivent :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
Avances pour divers services	//	889,159f 31c	
Créances administratives	147,052f 25c	//	
Débets de comptables et créances litigieuses	8,736 68	//	
	155,788 93	889,159 31	
RÉSULTAT en diminution	733,370 38		733,370 38

TOTAL de l'excédant de recette réalisé par le trésor pendant l'année 1841 . . . . . 220,934,955 99

Cet excédant de recette a été employé de la manière suivante :

Les opérations relatives aux budgets des exercices courants, aux services spéciaux qui s'exécutent en dehors du budget, et aux avances et découverts du trésor, présentent un excédant de dépense qui se résume ainsi qu'il suit :

		EXCÉDANTS de recette.	EXCÉDANTS de dépense.	
Services ordinaires des budgets	Exercice 1840	//	178,827,527f 41c	
	——— 1841	2,682,102f 08c	//	
	——— 1842	//	12,387,971 62	
Travaux extraordinaires	Exercice 1840	//	13,389,581 59	
	——— 1841	//	52,233,490 20	
	——— 1842	34,266,699 13	//	
Remboursements de cautionnements		//	933,068 22	
Service colonial de l'Algérie		1,087,830 28	//	
Service de la liquidation de l'ancienne compagnie des salines et mines de sel de l'Est		5,804,417 35	//	
Accroissement des découverts du trésor		//	800 00	
Divers services spéciaux		//	92,857 94	
		43,841,048 84	257,865,296 98	
EXCÉDANT de dépense		214,024,248 14		214,024,248 14

A REPORTER 214,024,248 14

REPORT.....			214,024,248f 14c

Les valeurs de caisse et de portefeuille existant entre les mains des comptables ont éprouvé, pendant l'année, une augmentation de 6,910,707 fr. 85 cent., ainsi qu'il résulte des rapprochements qui suivent :

Au 1er janvier 1841, le montant de ces valeurs était de.....		214,748,731 13	
Les fonds que les comptables ont reçus pendant l'année 1841, du trésor ou de leurs collègues, montent à.....		2,550,382,091 21	
ENSEMBLE.....		2,765,130,822 34	
Les envois qu'ils ont faits, pendant la même année, au trésor ou à leurs collègues, sont de.....	2,547,200,827f 09c		
Le solde des valeurs dont ils se trouvaient dépositaires, au 31 décembre 1841, s'élève à.....	224,840,703 10		
		2,772,041,530 19	
RÉSULTAT en augmentation.....		6,910,707 85	6,910,707 85
SOMME pareille à l'excédant de recette qui vient d'être établi.....			220,934,955 99

Le tableau général des opérations de trésorerie indique les états de développements auxquels il est nécessaire de se reporter pour les détails sur chaque nature de service.

A la suite de ces états de développements, il s'en trouve deux dont la destination particulière est de faire connaître le mouvement des bons du trésor, par mois et par classe de prêteurs, le taux des intérêts auquel ils ont été émis, les lois qui en ont autorisé la création, et enfin de présenter, de cinq en cinq jours, les bons qui restaient en circulation, pendant l'année 1841.

SERVICE DE TRÉSORERIE.

État général des Recettes et des Payements de l'Année 1841.

Valeurs en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1841.

Pages des états de développement.				Numéraire.	Effets à recevoir.	Total.	
145.	Comptables dépositaires des valeurs.	Caisse centrale du trésor public.	Valeurs existant au Trésor	3,284,243f 09c	48,929,935f 17c	52,214,178 26	
			Numéraire en dépôt à la Banque	106,453,775 46	//	106,453,775 46	
		Receveurs généraux des finances		12,005,626 09	21,148,567 46	33,154,193 55	
		Receveurs des impôts et revenus indirects		4,641,575 34	3,176,033 12	7,817,608 46	
		Payeurs du trésor public.	Service ordinaire	1,319,792 78	//	1,319,792 78	
			Service spécial à Toulon	2,369,630 42	//	2,369,630 42	
		Comptables en Algérie.	Trésorier payeur à Alger	6,464,356 99	3,676,300 00	10,140,656 99	
			Receveurs de l'enregistrement	2,110 35	//	2,110 35	
			Receveurs des douanes	32,244 19	//	32,244 19	
				136,573,354 71	76,930,835 75	213,504,190 46	214,748,731f 13c
		Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces chez les directeurs de la fabrication des monnaies				1,244,540 67	

RECETTE.

Pages des états de développement.				
146.	Bons du trésor remis pendant l'année à la caisse d'amortissement			62,040,416 78
	RECETTES EN AUGMENTATION DES CRÉANCES PASSIVES.			
134 et 146 à 149.	Émission d'effets à payer.	Bons du Trésor remis à divers	181,442,134f 73c	403,033,304f 21c
		Traites et mandats émis par le caissier du Trésor	63,290,284 42	
		Idem par les comptables extérieurs	158,300,885 06	
135.	Recettes de fonds particuliers des receveurs généraux		688,939,815 36	722,010,922 40
	——— des autres comptables des finances		33,071,107 04	
136 et 137	Recettes pour le compte des correspondants du Trésor		596,377,669 66	1,578,472,032 71
138.	——— des receveurs généraux		978,663,432 79	
	——— des payeurs		3,430,930 26	
				2,703,516,259 32
	RECETTES EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES ACTIVES.			
139.	Recouvrements d'avances pour divers services			30,932,380 51
140.	——— de créances administratives			1,370,627 63
141.	——— de débets de comptables et de créances litigieuses			44,982 45
				32,347,990 59
	MOUVEMENTS DE FONDS.			
142.	Fonds reçus par les receveurs des impôts et revenus indirects			32,271,662 78
	——— les receveurs généraux			638,171,647 66
	——— le caissier du Trésor			589,545,728 97
	——— les payeurs du Trésor			1,224,681,072 17
	——— le trésorier payeur à Alger			65,556,964 35
	——— les receveurs des revenus indirects en Algérie			155,015 28
				2,550,382,091 21
	BUDGETS.			
	Recette, par échange de valeurs, provenant de la consolidation en rentes, de bons du trésor remis à la caisse d'amortissement pour la réserve des rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair. (*Voir ci-contre, à la dépense.*)			134,036,734 21
	Total			5,697,072,223 24

DÉPENSE.

Pages des états de développement.				
147.	Bons remis par la caisse d'amortissement	Bons remboursés en numéraire	685,225f 08c	134,721,959 29
		Bons consolidés — en rentes 4 p. 0/0	105,013,174f 00c	134,036,734 21
		Bons consolidés — ——— 3 p. 0/0	29,023,560 21	
	PAYEMENTS EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES PASSIVES.			
134 et 146 à 149.	Remboursements d'effets à payer.	Bons du Trésor remis à divers	99,782,666 91	317,232,750 37
		Traites et mandats du caissier du Trésor	60,064,570 86	
		——— des comptables extérieurs	157,385,512 60	
135.	Remboursements de fonds particuliers des receveurs généraux		673,359,110 15	704,828,625 24
	——— des autres comptables des finances		31,469,515 09	
136 et 137	Dépenses pour le compte des correspondants du Trésor		541,899,413 85	1,522,608,489 80
138.	——— des receveurs généraux		977,278,145 69	
	——— des payeurs		3,430,930 26	
				2,544,669,865 41
	PAYEMENTS EN AUGMENTATION DES CRÉANCES ACTIVES.			
139.	Avances pour divers services		30,043,221 20	
140.	Créances administratives		1,517,679 88	31,614,620 21
141.	Débets de comptables et créances litigieuses		53,719 13	
	MOUVEMENTS DE FONDS.			
143.	Fonds envoyés par les receveurs des impôts et revenus indirects		641,869,415 81	
	——— les receveurs généraux		1,179,341,081 41	
	——— le caissier du Trésor		702,108,764 28	
	——— les payeurs du Trésor		17,725,596 55	
	——— le trésorier-payeur à Alger		625,232 41	
	——— les receveurs des revenus indirects, en Algérie		5,530,736 63	
				2,547,200,827 09
	BUDGETS, SERVICES SPÉCIAUX, AVANCES ET DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.			
144.	Excédant des payements sur les recettes pour les opérations effectives de l'année			214,024,248 14

Valeurs en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1842.

Pages des états de développement.				Numéraire.	Effets à recevoir.	Total.	
145.	Comptables dépositaires des valeurs.	Caisse centrale du trésor public.	Valeurs existant au Trésor	2,648,798f 90c	55,433,585f 45c	58,082,384f 35c	
			Numéraire en dépôt à la Banque	100,729,613 21	//	100,729,613 21	
		Receveurs généraux des finances		10,789,521 31	22,153,325 52	32,942,846 83	
		Receveurs des impôts et revenus indirects		5,609,416 07	5,417,185 93	11,026,602 00	
		Payeurs du trésor public.	Service ordinaire	1,972,822 48	//	1,972,822 48	
			Service spécial à Toulon	2,775,120 79	//	2,775,120 79	
		Comptables en Algérie.	Trésorier-payeur à Alger	4,084,699 49	10,620,866 70	14,705,566 19	
			Receveurs de l'enregistrement	7,743 16	//	7,743 16	
			Receveurs des douanes	46,463 18	//	46,463 18	
			Entreposeur des poudres à Alger	42 00	//	42 00	
				128,664,240 59	93,624,963 60	222,289,204 19	
		Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces chez les directeurs de la fabrication des monnaies				2,551,498 91	224,840,703 10
		Total					5,697,072,223 24

SUITE DU SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Effets à payer pendant l'année 1841.

DÉSIGNATION DES EFFETS.	EFFETS ÉMIS.	EFFETS REMBOURSÉS.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES EFFETS émis.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES EFFETS remboursés.
Bons du Trésor. (Voir, pour le taux des intérêts attachés aux bons, le développement, pages 146 et 147.) — Remis à divers	159,518,134f 73c	77,858,666f 91c	81.659,467f 82c	"
Bons du Trésor. (Voir, pour le taux des intérêts attachés aux bons, le développement, pages 146 et 147.) — Remis à la caisse des dépôts et consignations	21,924,000 00	21,924,000 00	"	"
Obligations de l'emprunt national remboursables en numéraire	"	700 00	"	700f 00c
Traites du caissier du Trésor sur lui-même	43,719,331 15	40.660,115 96	3,059,215 19	"
Mandats du caissier du Trésor sur les receveurs généraux	19,570,953 27	19,404,454 90	166,498 37	"
Traites tirées sur le Trésor par les receveurs généraux et autres correspondants.	148,655,766 62	147,695,514 36	960,252 26	"
Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	7,628,754 10	7,785,262 52	"	156,508 42
Mandats du trésorier-payeur à Alger sur ses préposés	681,882 12	619,135 89	62,746 23	"
Traites du même comptable sur les receveurs généraux	53,066 31	60,294 84	"	7,228 53
Mandats des préposés du même comptable	1,281,415 91	1,224,604 99	56,810 92	"
	403,033,304 21	317,232,750 37	85,964,990 79	164,436 95
EXCÉDANT des effets émis			85,800,553 84	

État présentant le mouvement des Fonds particuliers des Comptables des finances, pendant l'année 1841.

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	FONDS REÇUS.	FONDS REMBOURSÉS.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, des fonds reçus.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, des fonds remboursés.
Receveurs généraux	688,939,815f 36c	673,359,110f 15c	15,580,705f 21c	"
Receveurs des revenus indirects. — Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	10,558 75	10,912 00	"	353f 25c
Receveurs des revenus indirects. — des douanes et sels	68,816 98	68,816 98	"	"
Receveurs des revenus indirects. — des contributions indirectes	101,494 21	71,450 23	30,043 98	"
Directeurs de la fabrication des monnaies	32,878,914 04	31,302,548 15	1,576,365 89	"
Payeurs du trésor public	11,323 06	15,787 18	"	4,464 12
Comptables en Algérie	"	0 55	"	0 55
	722,010,922 40	704,828,625 24	17,187,115 08	4,817 92
EXCÉDANT des fonds reçus			17,182,297 16	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants du Trésor, pendant l'année 1841.

	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE. DES RECETTES.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE. DES PAYEMENTS.
Communes et établissements publics *L/C* de fonds placés au Trésor.... Ville de Paris	3,500,000f 00c	5,000,000f 00c	"	1,500,000f 00c
Communes et établissements publics *L/C* de fonds placés au Trésor.... Établissements publics à Paris	2,511,582 06	3,046,966 52	"	535,384 46
Communes et établissements publics *L/C* de fonds placés au Trésor.... Départements	68,572,072 43	61,733,402 37	6,838,670f 06c	"
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *L/C* de fonds déposés au Trésor	9,123,272 66	9,319,472 66	"	196,200 00
Caisse des invalides de la marine	9,599,897 91	7,953,592 23	1,646,305 68	"
Caisse des dépôts et consignations *S/C* courant	66,615,523 26	47,971,000 00	18,644,523 26	"
——— *S/C* de fonds non employés des caisses d'épargne	31,188,000 00	"	31,188,000 00	"
DIVERS SERVICES PUBLICS.				
Imprimerie royale	1,004,093 49	785,000 00	219,093 49	"
Compagnie des salines et mines de sel de l'Est	11,528 00	2,674,820 38	"	2,663,292 38
Ministère de la marine *S/C* de fonds coloniaux	1,737,720 58	1,354,448 55	383,272 03	"
——— de l'intérieur *S/C* de ressources éventuelles pour dépenses départementales	17,494,449 77	16,927,928 74	566,521 03	"
——— de l'instruction publique *S/C* de produits extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires	416,002 19	397,610 25	18,391 94	"
Divers *L/C* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	22,077,060 29	22,281,938 36	"	204,878 07
Départements *L/C* de produits éventuels affectés à divers services locaux	4,532,965 86	4,484,697 15	48,268 71	"
Chancelleries consulaires *L/C* de fonds commun	99,304 87	109,231 46	"	9,926 59
Caisse des dépôts et consignations *S/C* chez les receveurs généraux	88,342,389 31	88,500,294 69	"	157,905 38
Légion d'honneur *S/C* chez les receveurs généraux	5,549,321 99	5,558,849 39	"	9,527 40
ÉTABLISSEMENTS PARTICULIERS. (Fonds déposés au Trésor.)				
Caisse des employés et artisans	141,426 95	141,000 00	426 95	"
Tontine du pacte social	40,021 80	38,000 00	2,021 80	"
——— d'épargnes	1,322,613 23	1,400,000 00	"	77,386 77
Ministère de l'instruction publique *S/C* de fondations anglaises	47,335 52	39,658 83	7,676 69	"
——— écossaises	21,907 21	28,522 00	"	6,614 79
——— irlandaises	73,611 85	122,000 00	"	48,388 15
Divers établissements *L/C* de placements de fonds sans intérêts	91,911 39	88,176 76	3,734 63	"
FONDS À REMBOURSER À DIVERS.				
Ex-receveurs généraux *L/C* d'avances à leur rembourser	611,547 98	593,383 13	18,164 85	"
Caisse des dépôts et consignations *S/C* de recettes à lui verser pour divers services spéciaux	2,343,412 79	2,179,094 42	164,318 37	"
Idem pour le service des retraites du ministère des finances	4,910,753 72	4,876,232 95	34,520 77	"
——— de la justice	708,421 73	701,805 09	6,616 64	"
Fonctionnaires de l'instruction publique *L/C* de fonds de retraite	260,958 96	231,639 21	29,319 75	"
Départements inondés *L/C* de fonds de souscriptions	1,290 15	5,333 00	"	4,042 85
Divers *L/C* d'arrérages de rentes départementales non réclamées	33 50	33 50	"	"
Adjudicataires de coupes de bois de l'exerc. 1840, *S/C* de prix de ventes annulées	17,868 80	17,868 80	"	"
A reporter	342,968,300 25	288,562,000 44	59,819,846 65	5,413,546 84

	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
Report	342,968,300f 25c	288,562,000f 44c	59,819,846f 65c	5,413,546f 84c
COMPTES DE DIVERS AVEC LES RECEVEURS DES REVENUS INDIRECTS.				
Compagnie des salines et mines de sel de l'Est *S/C* de vente de sel dans le pays de Gex	30,429 74	30,429 74	"	"
Caisse des dépôts et consignations *S/C* intermédiaire avec les receveurs de l'enregistrement	1,029,757 03	1,029,637 31	119 72	"
Divers *L/C* de valeurs versées en garantie de droits de douanes	40,399,822 59	40,539,623 27	"	139,800 68
——— *L/C* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	18,965,228 56	18,985,568 96	"	20,340 40
——— chez les directeurs des postes	33,117 70	25,946 96	7,170 74	"
Receveurs des douanes *L/C* de fonds de retenues pour l'habillement, le service de santé et celui du casernement des préposés des brigades	2,057,598 93	1,992,397 08	65,201 85	"
——— *L/C* de saisies faites à la requête d'autres administrations	10,223 69	9,986 27	237 42	"
——— *L/C* de primes pour saisies de tabacs et arrestations de fraudeurs	28,202 66	27,146 72	1,055 94	"
Receveurs des contributions indirectes *L/C* de consignations à juger ou à répartir	975,312 00	977,000 10	"	1,688 10
Villes et communes *L/C* avec les receveurs des contributions indirectes. (*Service des octrois*)	2,838,329 89	2,839,030 73	"	700 84
Administration des douanes *S/C* du service des saisies à l'intérieur	"	206 63	"	206 63
Maison d'éducation de la Légion d'honneur à Saint-Denis *S/C* avec le receveur des contributions indirectes	145,699 99	145,699 99	"	"
Communes et établissements publics *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement	155,371 36	187,775 71	"	32,404 35
Receveurs de l'enregistrement *L/C* de frais de délimitation des forêts de l'État à recouvrer sur les riverains	4,532 02	5,527 61	"	995 59
Divers *L/C* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	90,398,876 07	90,059,479 47	339,396 60	"
Directeurs de la fabrication des monnaies *L/C* intermédiaire de conversion de matières à fabriquer	89,906,739 83	89,906,739 83	"	"
Retenues pour frais de coins et coussinets sur les matières versées aux changes par le commerce	19,689 65	13,519 12	6,170 53	"
Retenues pour frais d'affinage d'or et d'argent	2,971 89	2,971 89	"	"
Retenues pour frais de viroles brisées servant à la fabrication des pièces de 5 fr.	3,118 40	2,231 97	886 43	"
Bonifications allouées aux porteurs d'espèces duodécimales d'argent	656 00	722 58	"	66 58
Divers *L/C* de recouvrement de mandats exécutoires décernés par les préfets	54,012 28	53,592 65	419 63	"
Divers *L/C* avec les receveurs des douanes et contributions diverses en Algérie	918,830 23	890,630 70	28,199 53	"
Divers *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	266,284 33	315,928 33	"	49,644 00
Établissements d'aliénés *L/C* de recouvrements de pensions	87,585 06	87,533 98	51 08	"
Légion d'honneur *S/C* avec les receveurs de l'enregistrement	8,040 31	24,735 66	"	16,695 35
Divers *L/C* avec les receveurs des salines et mines de sel de l'Est	2,809,209 87	2,796,750 73	12,459 14	"
DIVERS CORRESPONDANTS.				
Receveurs généraux *L/C* intermédiaire de dépôts antérieurs au 1er juin 1816	41,428 00	46,131 31	"	4,703 31
Ministères *L/C* de service d'estafettes	58,365 49	77,009 74	"	18,644 25
Maîtres des postes *L/C* de services d'estafettes	68,869 80	53,110 92	15,758 88	"
Directeurs des monnaies *L/C* intermédiaire de frais de fabrication	40,180 44	41,539 98	"	1,359 54
Budgets *L/C* de recouvrements à faire sur diverses villes (avances du Trésor et obligations en remplacement de droits sur les boissons)	"	6,000 00	"	6,000 00
Directeurs des monnaies *L/C* d'avances pour tolérances en fort	2,805 83	2,805 83	"	"
Divers comptables *L/C* intermédiaire de mouvements de fonds	1,963,512 43	1,819,777 79	143,734 64	"
Receveurs généraux *L/C* de versements anticipés	"	28,000 00	"	28,000 00
Receveurs *L/C* de payements à valoir sur leurs obligations pour ventes de bois de l'État	77,015 85	304,515 85	"	227,500 00
Divers correspondants	7,551 49	7,708 00	"	156 51
	596,377,669 66	541,899,413 85	60,440,708 78	5,962,452 97
EXCÉDANT des recettes			54,478,255 81	

Suite du SERVICE

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants des Comptables des Finances, pendant l'année 1841.

	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
CORRESPONDANTS DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.				
Receveurs particuliers d'arrondissement *L/C* avec les receveurs généraux	732,174,571f 56c	731,893,550f 22c	281,021f 34c	"
Percepteurs *L/C* courant avec les receveurs particuliers	6,489,595 69	6,443,515 79	46,079 90	"
Divers comptables *L/C* de mandats des receveurs généraux	103,020,481 16	102,263,288 74	757,192 42	"
Communes et établissemts publics *L/C* de produits de coupes extraordin. de bois	9,230,949 90	7,272,439 49	1,958,510 41	"
Adjudicataires de coupes extraordinaires de bois des communes et établissements publics *L/C* d'obligations	7,457,310 89	9,233,812 14	"	1,776,501f 25c
Adjudicatres de coupes ordinres de bois des communes *L/C* d'obligations en dépôt	3,128,292 51	3,772,033 80	"	643,741 29
Receveurs des communes *L/C* d'obligations pour coupes de bois, en dépôt	3,772.033 80	3,128,603 61	643,430 19	"
Trésorier des invalides de la marine	6,507,477 86	6,491,155 79	16,322 07	"
Divers *L/C* de fournitures de l'Imprimerie royale	339,507 88	338,020 08	1,487 80	"
—— *L/C* d'effets à payer	8,386,196 03	8,307,422 96	78,773 07	"
—— *L/C* d'achats de rentes sur l'État	50,694 297 60	50,442,008 40	252,289 20	"
—— *L/C* de ventes de rentes sur l'État	14,725,181 71	14,596,329 68	128,852 03	"
—— *L/C* d'engagements pour la taxe des brevets d'invention	331,662 00	311,012 00	20,650 00	"
Officiers et employés militaires *L/C* de retenues applicables aux contribons directes	23,555 12	23,668 07	"	112 95
Ministères *L/C* de dépôts en numéraire des soumissionres de fournit. et de travaux	16,361,383 92	16,483,762 58	"	122,378 66
—— en effets publics des mêmes	1,835,490 33	1,864,090 33	"	28,600 00
Soumissionnaires de fournit. et de travaux publics *L/C* de dépôt en effets publics	843,177 00	975,977 00	"	132,800 00
Receveur particulier de Bastia *S/C* de caisse de réserve	2,040,000 00	1,968,839 42	71,160 58	"
Compagnies de chemins de fer	13,540 35	12,387 86	1,152 49	"
Receveurs d'hospices *L/C* de versements pour le service des enfants trouvés	7,008,146 85	7,000,292 07	7,854 78	"
Agents comptables des facultés universitaires *L/C* courant	1,895,536 00	1,958,756 00	"	63,220 00
Condamnés libérés *L/C* de masse	238,521 42	238,270 54	250 88	"
Divers correspondants	2,146,523 21	2,258,909 12	"	112,385 91
CORRESPONDANTS DES PAYEURS.	978,663,432 79	977,278,145 69	4,265,027 16	2,879,740 06
Divers *L/C* de retenues exercées à leur profit	3,430,930 26	3,430,930 26	"	"
	982,094,363 05	980,709,075 95	4,265,027 16	2,879,740 06
EXCÉDANT des recettes			1,385,287 10	

DE TRÉSORERIE.

État présentant le Mouvement des Avances pour divers services, pendant l'année 1841.

DÉSIGNATION DES AVANCES.	AVANCES CONSTATÉES.	AVANCES RECOUVRÉES.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES AVANCES constatées.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES AVANCES recouvrées.
AVANCES DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
Frais de régie de l'administration des forêts	93,447f 03c	85,668f 86c	7,778f 17c	"
Frais judiciaires. (Justice militaire.)	24,656 21	23,617 87	1,038 34	"
Frais de poursuites et d'instances concernant l'administration des domaines	190,175 11	175,805 66	14,369 45	"
Divers services	4,711 10	4,743 79	"	32f 69c
AVANCES DES RECEVEURS DES DOUANES.				
Appointements des préposés, à payer par les contrôleurs des brigades. (Compte intermédiaire.)	14,670,467 85	14,684,883 46	"	14,415 61
Pensions de retraites acquittées pour le compte des receveurs des finances	3,278,742 44	3,254,746 87	23,995 57	"
Fonds de masse d'habillement des brigades	65,685 32	66,831 37	"	1,146 05
Frais de saisies	304,315 67	411,538 16	"	107,222 49
Parts de saisies	125,608 61	100,130 19	25,478 42	"
Primes d'arrestation de fraudeurs	1,531 26	1,655 70	"	124 44
Plombage, estampillage et marque de bestiaux	164,183 71	150,409 48	13,774 23	"
Remboursements de consignations	2,484,278 01	2,465,757 77	18,520 24	"
Divers services	812,700 90	708,940 75	103,760 15	"
AVANCES DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.				
Frais judiciaires	1,349,686 12	1,357,016 09	"	7,329 97
AVANCES DES DIRECTEURS DES POSTES.				
Timbre de reconnaissances de dépôts de valeurs	203,700 00	201,421 85	2,278 15	"
Service des voyages de la Cour	99,318 62	111,221 38	"	11,902 76
Frais de poursuites	5,982 62	5,126 96	855 66	"
Divers services	20,561 11	17,589 56	2,971 55	"
AVANCES DES RECEVEURS GÉNÉRAUX DES FINANCES.				
Frais de poursuites pour le recouvrement des contributions directes	935,236 20	988,724 36	"	53,488 16
Avances pour timbres de formules de patentes	819,021 25	1,714,970 41	"	895,949 16
AVANCES DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES EN ALGÉRIE.				
Traitements des préposés de l'enregistrement payés à titre d'avance. (Compte intermédiaire.)	50,204 33	49,886 75	317 58	"
Divers services	8,603 40	12,072 51	"	3,469 11
AVANCES DES RECEVEURS DES DOUANES EN ALGÉRIE.				
Appointements des préposés, à payer par les contrôleurs des brigades. (Compte intermédiaire.)	276,137 75	280,952 22	"	4,814 47
Divers services	148,389 58	152,791 49	"	4,401 91
OPÉRATION D'ORDRE.				
Virement d'écritures, pour l'application aux budgets, des traites de la marine, restant à régulariser au 1er janvier 1841 dans la comptabilité de l'agent spécial de ces traites	3,905,877 00	3,905,877 00	"	"
	30,043,221 20	30,932,380 51	215,137 51	1,104,296 82
EXCÉDANT des avances recouvrées			889,159 31	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État des Créances administratives constatées pendant l'année 1841, et des Recettes effectuées sur ces créances pendant la même année.

CRÉANCES CONSTATÉES.	MONTANT DES CRÉANCES constatées.
Créance constatée à la charge de la caisse des dépôts et consignations, pour le versement à faire par elle au Trésor sur le produit de ses bénéfices de l'année 1841	1,395,161 08
Créance à recouvrer sur le ministère de la marine pour solde des livraisons de poudres qui lui ont été faites	122,518 80
TOTAL	1,517,679 88

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR LES CRÉANCES.	MONTANT des RECOUVREMENTS.
Recouvrements sur prêts faits à diverses villes	29,186 53
Recouvrement sur avances du ministère de la guerre pour le service des lits militaires dans la place de Toulouse, pendant les années 1831 à 1840	6,000 00
Idem par la caisse des dépôts et consignations sur les bénéfices réalisés pendant l'année 1840	1,335,441 10
TOTAL	1,370,627 63

RÉSULTAT.

Les créances constatées sont de	1,517,679f 88c
Les recouvrements effectués sur les créances s'élèvent à	1,370,627 63
EXCÉDANT des créances constatées	147,052 25

État présentant le Mouvement des Débets de Comptables et des créances litigieuses, pendant l'année 1841.

DÉSIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.	ACCROISSEMENTS.	ATTÉNUATIONS. VERSEMENTS effectués dans les caisses du trésor public.	ATTÉNUATIONS. RÉDUCTIONS prononcées par arrêts de la cour des comptes, ordonnances royales, et décisions ministérielles.
DÉBETS DE COMPTABLES.			
Receveurs généraux des finances	"	"	"
Receveurs particuliers et percepteurs	"	"	"
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	13,692f 96c	22,121f 51c	1,472f 12c
Receveurs des douanes	"	503 75	"
Receveurs des contributions indirectes	32,188 47	3,449 65	1,795 38
Directeurs des postes	2,187 70	2,903 89	"
Receveurs de la loterie	"	3,561 15	"
Payeurs du trésor public	5,650 00	5,650 00	"
Ex-caissier du trésor public	"	3,525 00	"
CRÉANCES LITIGIEUSES.			
NÉANT	"	"	"
		41,714 95	3,267 50
	53,719 13	44,982 45	
EXCÉDANT des accroissements de débets	8,736 68		

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le Mouvement des Fonds entre les Comptables des finances, pendant l'année 1841.

FONDS REÇUS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	COMPTABLES par qui les fonds ont été envoyés.	MONTANT des fonds reçus.	
RECEVEURS de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Receveurs généraux	133,596f 78c	1,114,123f 53c
	Leurs collègues	980,526 75	
RECEVEURS des douanes	Receveurs généraux	4,944,840 50	15,167,177 97
	Caissier du Trésor	2,679,018 43	
	Leurs collègues	7,543,319 04	
RECEVEURS des contributions indirectes	Receveurs généraux	4,662,300 00	7,474,035 80
	Caissier du Trésor	2,054,681 58	
	Leurs collègues	757,054 22	
RECEVEURS des salines et mines de sel	Receveurs des contributions indirectes	2,093,032 84	2,093,032 84
DIRECTEURS des postes	Receveurs généraux	4,379,536 85	6,263,731 64
	Caissier du Trésor	157,500 00	
	Receveurs des douanes	22,851 98	
	Leurs collègues	1,703,842 81	
DIRECTEURS de la fab. des monnaies	Leurs collègues	159,561 00	159,561 00
RECEVEURS GÉNÉRAUX	Receveurs de l'enregistrement	191,063,021 74	638,171,647 66
	——— des douanes	86,638,725 94	
	——— des contributions indirectes	169,292,280 98	
	——— des salines et mines de sel de l'Est	2,639,158 35	
	Directeurs des postes	21,810,118 11	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	24,501 07	
	Caissier du Trésor	149,648,998 65	
	Payeurs	56,000 00	
	Agent comptable des traites de la marine	56 31	
	Leurs collègues	16,998,786 51	
CAISSIER DU TRÉSOR	Receveurs de l'enregistrement	31,007,262 99	589,545,728 97
	——— des douanes (numéraire)	13,152,302 18	
	——— (traites de douanes)	56,523,770 74	
	——— des contributions indirectes (numéraire)	32,920,373 88	
	——— (obligations des redevables)	13,422,610 95	
	——— des salines et mines de sel de l'Est	338,752 16	
	Directeurs des postes	9,366,482 67	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	83,218 97	
	Receveurs généraux	432,148,537 30	
	Trésorier-payeur à Alger	579,286 47	
	Agent comptable des traites de la marine	3,130 66	
PAYEURS DU TRÉSOR	Receveurs généraux	718,539,884 78	1,216,948,040 13
	Caissier du Trésor	497,797,681 60	
	Leurs collègues	610,473 75	
AGENT comptable des traites de la marine	Caissier du trésor	7,733,032 04	7,733,032 04
TRÉSORIER-PAYEUR à Alger	Receveurs généraux	582 12	65,556,961 35
	Caissier du Trésor	44,278,390 54	
	Payeurs	15,848,518 30	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	1,360,507 86	
	Receveurs des douanes en Algérie	4,068,965 53	
RECEVEURS de l'enregistrement en Algérie	Trésorier-payeur à Alger	43,000 00	76,160 68
	Leurs collègues	33,160 68	
RECEVEURS des douanes en Algérie	Trésorier-payeur à Alger	10,000 00	64,191 22
	Leurs collègues	54,191 22	
RECEVEURS des contributions indirectes en Algérie	Receveurs des contributions indirectes de l'intérieur de la France	14,663 38	14,663 38
	TOTAL des fonds reçus		2,550,382,091 21

FONDS ENVOYÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont envoyé les fonds.	COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	MONTANT des fonds envoyés.	
RECEVEURS de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Receveurs généraux	191,663,490f 36c	223,651,280f 10c
	Caissier du Trésor	31,007,262 99	
	Leurs collègues	980,526 75	
RECEVEURS des douanes	Receveurs généraux	87,245,530 24	164,487,774 18
	Caissier du Trésor (numéraire)	13,152,302 18	
	——— (Traites de douanes)	56,523,770 74	
	Directeurs des postes	22,851 98	
	Leurs collègues	7,543,319 04	
RECEVEURS des contributions indirectes	Receveurs généraux	168,462,223 90	217,655,295 79
	Caissier du Trésor (numéraire)	32,920,373 88	
	——— (Obligations des redevables	13,422,610 95	
	Receveurs des salines et mines de sel de l'Est	2,093,032 84	
	Leurs collègues	757,054 22	
RECEVEURS des salines et mines de sel de l'Est	Caissier du Trésor	338,752 16	3,100,999 26
	Receveurs généraux	2,762,247 10	
DIRECTEURS des postes	Receveurs généraux	21,630,682 83	32,706,785 44
	Caissier du Trésor	9,366,482 67	
	Leurs collègues	1,709,619 94	
DIRECTEURS de la fabrication des monnaies	Receveurs généraux	24,501 07	267,281 04
	Caissier du Trésor	83,218 97	
	Leurs collègues	159,561 00	
RECEVEURS GÉNÉRAUX	Receveurs de l'enregistrement	133,596 78	1,179,341,081 41
	——— des douanes	4,944,840 50	
	——— des contributions indirectes	4,662,300 00	
	Directeurs des postes	4,379,536 85	
	Caissier du Trésor	429,808,474 84	
	Payeurs	718,412,903 81	
	Trésorier-payeur à Alger	582 12	
	Leurs collègues	16,998,786 51	
CAISSIER DU TRÉSOR	Receveurs généraux	149,691,385 82	702,108,764 28
	——— des douanes	2,676,092 70	
	——— des contributions directes	2,054,681 58	
	Directeurs des postes	157,500 00	
	Payeurs	497,797,681 60	
	Agents comptables des traites de la marine	7,733,032 04	
	Trésorier-payeur à Alger	41,998,390 54	
PAYEURS DU TRÉSOR	Receveurs généraux	56,000 00	17,722,409 58
	Trésorier-payeur à Alger	17,048,698 30	
	Leurs collègues	617,711 28	
AGENT comptable de traites de la marine	Caissier du Trésor	3,130 66	3,186 97
	Receveurs généraux	56 31	
TRÉSORIER-PAYEUR à Alger	Caissier du Trésor	572,232 41	625,232 41
	Receveurs des douanes en Algérie	10,000 00	
	Receveurs de l'enregistrement en Algérie	43,000 00	
Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	Trésorier-payeur à Alger	1,355,476 68	1,388,637 36
	Receveurs de l'enregistrement en Algérie	33,160 68	
Receveurs des douanes en Algérie	Trésorier-payeur à Alger	4,073,244 67	4,127,435 89
	Leurs collègues	54,191 22	
RECEVEURS des contributions indirectes en Algérie	Trésorier-payeur à Alger	14,663 38	14,663 38
	TOTAL des fonds envoyés		2,547,200,827 09

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le Mouvement, pendant l'année 1841, des Fonds des Budgets et des Services spéciaux, ainsi que des avances et des découverts du Trésor sur les mêmes services.

SERVICES ET EXERCICES.		RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT de Recette.	EXCÉDANT de Payement.
		fr. c.	fr. c.	fr. c	fr. c.
BUDGETS.					
Services ordinaires.	Exercice 1840	61,435,605 74	240,263,133 15	"	178,827,527 41
	——— 1841	1,140,245,815 76	1,137,563,713 68	2,682,102 08	"
	——— 1842	11,563 60	12,399,535 22	"	12,387,971 62
Travaux extraordinaires.	——— 1840	"	13,389,581 59	"	13,389,581 59
	——— 1841	"	52,233,490 20	"	52,233,490 20
	——— 1842	34,266,699 13	"	34,266,699 13	"
SERVICES SPÉCIAUX.					
Cautionnements en numéraire		13,755,026 76	14,688,094 98	"	933,068 22
Liquidation de l'ancienne liste civile		927 00	42,058 78	"	41,131 78
Service colonial de l'Algérie		3,192,835 10	2,105,004 82	1,087,830 28	"
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France		"	45,299 69	"	45,299 69
Liquidation de l'ancienne régie des poudres et salpêtres		"	6,426 47	"	6,426 47
——— de l'ancienne compagnie des salines et mines de sel de l'Est		13,591,285 36	7,786,868 01	5,804,417 35	"
AVANCES ET DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.					
Déficit sur le service des cautionnements		"	800 00	"	800 00
		1,266,499,758 45	1,480,524,006 59	43,841,048 84	257,865,296 98
				214,024,248 14	

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Services des budgets.	Services ordinaires	1,201,692,985 10	1,390,226,382 05	"	188,533,396 95
	Travaux extraordinaires	34,266,699 13	65,623,071 79	"	31,356,372 66
		1,235,959,684 23	1,455,849,453 84	"	219,889,769 61
Services spéciaux		30,540,074 22	24,673,752 75	5,866,321 47	"
Avances et découverts du Trésor		"	800 00	"	800 00
		1,266,499,758 45	1,480,524,006 59	5,866,321 47	219,890,569 61
Excédant des payements sur les recettes pendant l'année 1841				214,024,248 14	

État des Valeurs de Caisse et de Portefeuille, au commencement et à la fin de l'année 1841.

DÉSIGNATION DES VALEURS ET DES COMPTABLES.		AU 1er janvier 1841.	AU 1er janvier 1842.	DIFFÉRENCES AU 1er JANVIER 1842. Augmentations.	DIFFÉRENCES AU 1er JANVIER 1842. Diminutions.
NUMÉRAIRE.					
Receveurs de l'enregistrement et des domaines		217,839f 26c	243,791f 65c	25,952f 39c	"
——— des douanes		2,889,732 19	3,114,603 17	224,870 98	"
——— des contributions indirectes		240,763 09	372,758 58	131,995 49	"
Directeurs des postes		646,114 24	689,250 13	43,135 89	"
Directeurs de la fabrication des monnaies		647,126 56	1,189,012 54	541,885 98	"
Receveurs généraux		12,005,626 09	10,789,521 31	"	1,216,104f 78c
Caissier du Trésor public		109,738,018 55	103,378,412 11	"	6,359,606 44
Payeurs du Trésor		3,689,423 20	4,747,943 27	1,058,520 07	"
Comptables en Algérie.	Trésorier-payeur à Alger	6,464,356 99	4,084,699 49	"	2,379,657 50
	Receveurs de l'enregistrement	2,110 35	7,743 16	5,632 81	"
	Receveurs des douanes	32,244 19	46,463 18	14,218 99	"
	Entreposeur des poudres à Alger	"	42 00	42 00	"
		136,573,354 71	128,664,240 59	2,046,251 60	9,595,368 72
				7,909,114 12	
MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT À CONVERTIR EN ESPÈCES.					
Directeurs de la fabrication des monnaies		1,244,540 67	2,551,498 91	1,306,958 24	"
EFFETS À RECEVOIR.					
Receveurs des douanes		3,166,019 26	3,931,673 69	765,654 43	"
Receveurs des contributions indirectes		"	1,475,498 38	1,475,498 38	"
Directeurs des postes		10,013 86	10,013 86	"	"
Receveurs généraux		21,148,567 46	22,153,325 52	1,004,758 06	"
Caissier du Trésor		48,929,935 17	55,433,585 45	6,503,650 28	"
Trésorier-payeur à Alger		3,676,300 00	10,620,866 70	6,944,566 70	"
		76,930,835 75	93,624,963 60	16,694,127 85	"
				16,694,127 85	
RÉCAPITULATION.					
Numéraire		136,573,354 71	128,664,240 59	"	7,909,114 12
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces		1,244,540 67	2,551,498 91	1,306,958 24	"
Effets à recevoir		76,930,835 75	93,624,963 60	16,694,127 85	"
		214,748,731 13	224,840,703 10	18,001,086 09	7,909,114 12

Augmentation, pendant l'année 1841, sur les valeurs de caisse et de portefeuille, dont les comptables des finances étaient dépositaires au 1er janvier de la même année		10,091,971 97
Mais cette augmentation se trouve balancée et remplacée par une diminution de 3,181,264 francs 12 centimes résultant des mouvements de fonds qui ont eu lieu, pendant l'année 1841, entre tous les comptables des finances. (Voir pages 142 et 143.)		
En effet,		
Les fonds envoyés ont été de	2,547,200,827f 09c	
Les fonds reçus se sont élevés à	2,550,382,091 21	
Excédant des fonds reçus	3,181,264 12	
représentant des fonds envoyés antérieurement au 1er janvier 1841, et parvenus depuis cette époque, lesquels balancent l'augmentation de pareille somme qu'a éprouvée l'en-caisse des comptables qui ont reçu les fonds, ci		3,181,264 12
Augmentation effective des valeurs de caisse et de portefeuille pendant l'année 1841		6,910,707 85

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Développement sur les Bons du Trésor émis et remboursés pendant l'année 1841.

Solde des bons restant en circulation et à payer au 31 décembre 1840.	affectés à l'amortissement		104,863,023f 06c	146,884,265f 56c
	à la caisse des dépôts et consignations	10,962,000f 00c	42,021,242 50	
	à divers particuliers	31,059,242 50		

		BONS AFFECTÉS à l'amortissement.	BONS remis à divers.	TOTAL.	
Bons émis pendant chaque mois.	Janvier 1841	4,719,125f 00c	9,446,724f 50c	14,165,849f 50c	243,482,551 51
	Février	4,530,360 00	10,481,560 47	15,011,920 47	
	Mars	5,266,427 00	13,032,044 25	18,298,471 25	
	Avril	4,907,890 00	24,478,938 75	29,386,828 75	
	Mai	4,530,360 00	19,292,670 31	23,823,030 31	
	Juin	5,624,593 07	14,281,834 25	19,906,427 32	
	Juillet	5,102,856 02	16,428,549 40	21,531,405 42	
	Août	4,907,890 00	20,376,321 75	25,284,211 75	
	Septembre	7,071,924 50	19,192,168 55	26,264,093 05	
	Octobre	4,907,890 00	18,273,725 00	23,181,615 00	
	Novembre	4,837,906 86	8,406,895 75	13,244,802 61	
	Décembre	5,633,194 33	7,750,701 75	13,383,896 08	
		62,040,416 78	181,442,134 73	243,482,551 51	
					390,366,817 07

		CAPITAL.	INTÉRÊTS attachés aux bons.	TOTAL.
Montant, par taux d'intérêt, des bons émis pendant l'année.	à 3 1/2 p. 0/0	46,951,000 11	821,642 45	47,772,642 56
	à 4 p. 0/0	91,405,355 37	3,656,213 55	95,061,568 92
	à 3 p. 0/0	98,930,979 86	1,717,360 17	100,648,340 03
		237,287,335 34	6,195,216 17	243,482,551 51

		BONS AFFECTÉS à l'amortissement, consolidés en rentes, ou remboursés en numéraire.	BONS remboursés à divers.	TOTAL.	
Bons remboursés pendant chaque mois.	Janvier 1841	92,520f 00c	2,044f 558f 40c	2,137,078f 40c	234,504,626f 20c
	Février	100,415 64	1,946,076 10	2,046,491 74	
	Mars	107,520 00	2,085,284 80	2,192,804 80	
	Avril	99,840 00	8,304,941 50	8,404,781 50	
	Mai	166,208 00	8,228,748 00	8,394,956 00	
	Juin	33,488 00	4,361,783 25	4,395,271 25	
	Juillet	134,036,745 79	5,188,340 75	139,225,086 54	
	Août	"	6,190,780 95	6,190,780 95	
	Septembre	"	7,174,570 80	7,174,570 80	
	Octobre	"	26,278,025 30	26,278,025 30	
	Novembre	"	14,131,188 56	14,131,188 56	
	Décembre	85,221 86	13,848,368 50	13,933,590 36	
		(a)134,721,959 29	99,782,666 91	234,504,626 20	

Solde des bons restant en circulation et à payer au 31 décembre 1841	affectés à l'amortissement		32,181,480 55	155,862,190 87
	à la caisse des dépôts et consignations	10,962,000 00	123,680,710 32	
	à divers particuliers	112,718,710 32		
				390,366,817 07

Développement, par classe de parties prenantes et par taux d'intérêts, des bons du trésor émis pendant l'année 1841.

		CAPITAL.	INTÉRÊTS.	TOTAL des bons émis.
Remis à divers particuliers	à 3 1/2 p. 0/0	46,931,000f 11c	821,292f 45c	47,752,292f 56c
	à 4 p. 0/0	91,189,155 37	3,647,565 55	94,836,720 92
	à 3 p. 0/0	16,413,700 00	266,103 25	16,679,803 25
Adressés aux receveurs généraux pour être remis à des particuliers qui leur en ont fait la demande	à 3 1/2 p. 0/0	20,000 00	350 00	20,350 00
	à 4 p. 0/0	216,200 00	8,648 00	224,848 00
	à 3 p. 0/0	4,000 00	120 00	4,120 00
Remis à la caisse des dépôts	à 3 p. 0/0	21,600,000 00	324,000 00	21,924,000 00
Affectés à l'amortissement	à 3 p. 0/0	60,913,279 86	(b) 1,127,136 92	62,040,416 78
		237,287,335 34	6,195,216 17	243,482,551 51

(a) Bons remboursés en numéraire 685,225 08
Bons consolidés en rentes ..... 134,036,734 21 } 134,721,959 29

(b) Intérêts acquis à l'amortissement sur les bons de 1841 et années antérieures.

RÉSUMÉ.

DATES DES LOIS qui ont limité la somme des bons en circulation.	MONTANT des crédits.	BONS en circulation au 31 décembre 1840.	BONS émis pendant l'année 1841.	TOTAL.	BONS remboursés à déduire.	BONS RESTANT en circulation au 31 décembre 1841.
Loi du 16 juillet 1840, crédit primitif ..... 150,000,000f Loi du 11 juin 1841, crédit supplémentaire 100,000,000	250,000,000 00	42,021,242 50	181,442,134 73	223,463,377 23	99,782,666 91	123,680,710 32
Loi du 10 juin 1833	Illimité	104,863,023 06	62,040,416 78	166,903,439 84	134,721,959 29	32,181,480 55
		146,884,265 56	243,482,551 51	390,366,817 07	234,504,626 20	155,862,190 87

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Etat présentant, de cinq en cinq jours, 1° le montant des Bons du Trésor qui restaient en circulation et à payer; 2° les avances faites par la Banque de France, pendant l'année 1841.

		AFFECTÉS à L'AMORTISSEMENT.	NÉGOCIÉS à DIVERS.	AVANCES de LA BANQUE.	TOTAL.
Janvier 1841	1er	104,863,023f 06c	42,021,242f 50c	(A) "	146,884,265f 56c
	5	105,429,318 06	42,780,226 30	"	148,209,544 36
	10	106,184,378 06	45,431,340 95	"	151,615,719 01
	15	107,097,363 06	46,613,978 20	"	153,711,341 26
	20	107,833,148 06	48,128,567 25	"	155,961,715 31
	25	108,545,803 06	48,468,884 65	"	157,014,687 71
Février	1er	109,489,628 06	49,423,408 60	"	158,913,036 66
	5	110,410,323 06	52,175,895 32	"	162,586,218 38
	10	111,158,722 06	52,663,984 87	"	163,822,706 93
	15	111,843,157 42	53,653,969 77	"	165,497,127 19
	20	112,786,982 42	55,701,680 77	"	168,488,663 19
	25	113,542,042 42	57,278,550 27	"	170,820,592 69
Mars	1er	113,919,572 42	57,958,892 97	"	171,878,465 39
	5	114,848,037 42	60,308,674 92	"	175,156,712 34
	10	115,587,737 42	62,712,211 97	"	178,299,949 39
	15	116,327,437 42	63,346,458 82	"	179,673,896 24
	20	117,271,262 42	64,698,630 92	"	181,969,893 34
	25	118,153,854 42	67,008,473 42	"	185,162,327 84
Avril	1er	119,078,479 42	68,905,652 42	"	187,984,131 84
	5	119,814,339 42	73,373,348 37	"	193,187,687 79
	10	120,758,164 42	76,202,025 02	"	196,960,189 44
	15	121,494,024 42	79,014,384 62	"	200,508,409 04
	20	122,229,884 42	82,013,505 62	"	204,243,390 04
	25	122,984,944 42	83,857,670 62	"	206,842,615 04
Mai	1er	123,886,529 42	85,079,649 67	"	208,966,179 09
	5	124,433,624 42	86,263,604 67	"	210,697,229 09
	10	125,169,484 42	89,284,670 43	"	214,454,154 85
	15	126,113,309 42	92,007,798 28	"	218,121,107 70
	20	126,660,404 42	92,406,796 03	"	219,067,200 45
	25	127,306,856 42	94,332,207 48	"	221,639,063 90
Juin	1er	128,250,681 42	96,143,571 98	"	224,394,253 40
	5	129,194,506 42	98,879,772 48	"	228,074,278 90
	10	129,949,566 42	99,968,420 23	"	229,917,986 65
	15	130,704,626 42	102,082,699 98	"	232,787,326 40
	20	132,176,389 49	103,435,509 98	"	235,611,899 47
	25	133,086,726 49	105,009,957 23	"	238,096,683 72
Juillet	1er	133,841,786f 49c	106,063,622f 98c	"	239,905,409f 47c
	5	134,596,846 49	107,795,003 33	"	242,391,849 82
	10	30,527,497 49	109,568,194 88	"	140,095,692 37
	15	31,477,523 51	111,011,631 38	"	142,489,154 89
	20	32,232,571 93	113,401,162 33	"	145,633,734 26
	25	32,987,631 93	115,760,146 13	"	148,747,778 06
Août	1er	4,907,896 72	117,303,831 63	"	122,211,728 35
	5	5,662,956 72	119,018,369 63	"	124,681,326 35
	10	6,418,016 72	122,912,575 33	"	129,330,592 05
	15	7,173,076 72	126,751,972 08	"	133,925,048 80
	20	8,116,901 72	128,937,966 18	"	137,054,867 90
	25	8,871,961 72	130,046,402 68	"	138,918,364 40
Septembre	1er	9,815,786 72	131,489,372 43	"	141,305,159 15
	5	10,570,846 72	131,866,568 73	"	142,437,415 45
	10	11,514,671 72	134,612,905 23	"	146,127,576 95
	15	12,269,731 72	136,392,107 18	"	148,661,838 90
	20	13,024,791 72	140,126,692 58	"	153,151,484 30
	25	16,132,651 22	142,414,555 08	"	158,547,206 30
Octobre	1er	16,887,711 22	143,506,970 18	"	160,394,681 40
	5	17,642,771 22	143,515,041 68	"	161,157,812 90
	10	18,397,831 22	144,230,869 33	"	162,628,700 55
	15	19,341,656 22	147,021,487 83	"	166,363,144 05
	20	20,096,716 22	150,162,672 53	"	170,259,388 75
	25	20,851,776 22	150,405,416 28	"	171,257,192 50
Novembre	1er	21,795,601 22	135,502,669 88	"	157,298,271 10
	5	22,550,661 22	132,555,673 63	"	155,106,334 85
	10	23,353,188 08	131,955,825 07	"	155,309,013 15
	15	24,125,028 08	131,236,839 07	"	155,361,867 15
	20	25,089,828 08	130,703,305 57	"	155,793,133 65
	25	25,861,668 08	130,056,555 82	"	155,918,223 90
Décembre	1er	26,633,508 08	129,778,377 07	"	156,411,885 15
	5	27,405,348 08	123,568,854 57	"	150,974,202 65
	10	28,370,148 08	123,910,056 57	"	152,280,204 65
	15	29,125,208 08	123,853,595 57	"	152,978,803 65
	20	29,835,268 08	124,024,600 07	"	153,859,868 15
	25	31,117,029 72	123,848,851 07	"	154,965,880 79
	31	32,181,480 55	123,680,710 32	"	155,862,190 87

(A) Il n'a été fait aucune avance par la Banque pendant l'année 1841.

Le maximum des bons a été, le 25 octobre 1841, de 150,405,416f 28c

Et le minimum a été, à la date du 1er janvier 1841, de 42,021,242 50

COMPTE DES BUDGETS

POUR L'ANNÉE 1841.

NOTE GÉNÉRALE

Indiquant les divers documents dont se compose le Compte des Budgets.

Le compte des budgets fait connaître la situation financière de l'État sur les exercices dont le règlement définitif n'a pas encore été voté par les Chambres; il compare, à cet effet, les évaluations des produits avec les droits établis et recouvrés sur les redevables, et les crédits accordés aux ministres avec les services faits et avec les payements effectués. Ce compte rapproche ainsi les prévisions législatives des opérations réalisées en recette et en dépense, et détermine les non-valeurs sur les revenus ou les excédants de recouvrements, et les crédits sans emploi à annuler ou les compléments de crédits nécessaires pour couvrir les excédants de dépenses.

Il se compose, pour l'année 1841, des documents qui suivent :

1° *Compte définitif du budget de l'exercice 1840;*

2° *Compte provisoire du budget de l'exercice 1841;*

3° *État des recettes et des payements effectués sur le budget de l'exercice 1842;*

4° *Situation financière des travaux extraordinaires autorisés par les lois des 17 mai 1837 et 25 juin 1841.*

Le compte des budgets trouve le développement, la justification et le contrôle des opérations qui y sont retracées, relativement aux droits liquidés au profit ou à la charge de l'État et à leur réalisation par le trésor public, dans les autres sections du compte général des finances, désignées ci-après, où ces mêmes opérations se reproduisent, selon qu'elles ont eu lieu en 1841 ou que la situation en est établie à la fin de l'année; savoir :

Compte des opérations de l'année;

Compte des contributions et revenus publics;

Compte des dépenses publiques;

Compte du service de trésorerie;

Situation générale des finances.

Le compte des budgets repose, en conséquence, sur la garantie des opérations matérielles du Trésor et sur la situation générale des finances, en même temps qu'il est contrôlé, conformément à l'ordonnance royale du 9 juillet 1826, par les *Déclarations générales* émanées chaque année de la Cour des comptes, pour attester, d'après les arrêts rendus par elle sur les comptes individuels des agents chargés des recettes et des dépenses, l'exactitude des comptes publiés par les ministres à chaque session des Chambres.

On joint au compte des budgets, sous le titre de *Résultats généraux sur les budgets de 1814 à 1841*, une série de tableaux dont l'objet est, 1° de rappeler, en les considérant dans leur ensemble, la situation financière des budgets de la période politique de 1814 à 1829, et 2° de résumer, par exercice et par branches principales de service, la situation financière de chacun des budgets de la période du Gouvernement actuel, c'est-à-dire ceux de 1830 à 1841, de manière à déterminer, soit que l'on examine séparément ces différents budgets, soit qu'on les compare entre eux, leurs ressources et leurs besoins respectifs, ainsi que leur résultat final. (Voir pages 339 à 349.)

COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET

DE L'EXERCICE 1840.

Résultat du vote primitif du budget.

Les lois de finances votées pendant la session de 1839, et portant la date du 10 août 1839, ont fixé, ainsi qu'il suit, les ressources et les besoins du budget de l'exercice 1840, savoir :

Recettes...	Ressources ordinaires	1,115,765,222f	1,160,765,222f
	Ressources extraordinaires	45,000,000	
Dépenses...	Services ordinaires	1,099,913,487	1,144,913,487
	Travaux extraordinaires	45,000,000	

Le budget de l'exercice 1840 présentait, par conséquent, d'après son vote primitif, un excédant présumé de recette de..... 15,851,735

Modifications que les prévisions du budget ont éprouvées.

Les prévisions de ce budget ont, depuis, éprouvé des modifications qui sont l'objet des tableaux spéciaux ci-après, pages 177 à 192; ces tableaux les récapitulent par branche de revenus et par ministère, et les justifient, par catégorie, en citant les actes législatifs d'où elles résultent.

1° Évaluations des recettes.

Les modifications portant sur les évaluations de recettes sont celles qui suivent :

Les recettes de l'exercice 1840 ont été évaluées dans la loi de finances, comme on vient de le dire, à..... 1,160,765,222f 00c

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, les ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux, s'accroissent du montant de la plus-value réalisée sur lesdites ressources. Cette plus-value a été de..... 11,632,871 07

Le montant des évaluations rectifiées de l'exercice 1840 est, en conséquence, de..... 1,172,398,093 07

Les voies et moyens assignés à cet exercice s'augmentent, en outre, des ressources ci-après :

1° Sur le produit de la consolidation des fonds de réserve de l'amortissement, autorisée par l'article 15 de la loi des recettes de 1840, il a été attribué aux

A reporter..... 1,172,398,093 07

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1840.

REPORT		1,172,398,093f 07c
travaux extraordinaires de 1840, une somme égale au montant des crédits définitivement ouverts sur cet exercice. (Voir le tableau, page 179.)	73,985,000f	
Et, comme cette ressource extraordinaire n'avait été prévue dans la loi de finances de 1840 que pour	45,000,000	
l'évaluation primitive du budget a été accrue de la différence de	28,985,000	28,985,000 00
2° La loi de règlement de l'exercice 1838, en date du 15 janvier 1840, et celle qui a été soumise aux Chambres pour l'exercice 1839, ont transporté à l'exercice 1840 les fonds restés disponibles à la clôture de ces deux exercices, pour le service départemental et pour divers services spéciaux		8,847,948 23
TOTAL des recettes affectées législativement au budget de 1840		1,210,231,041 30

Les modifications relatives aux crédits se résument de la manière suivante :

2° Crédits ouverts aux ministres.

La loi de finances de 1840 a ouvert aux ministres des crédits qui s'élèvent ensemble, ainsi qu'on l'a annoncé ci-dessus, à	1,144,913,487f 00c
Ceux de ces crédits qui se rapportent au service départemental, ainsi qu'aux autres services spéciaux dont la dépense se règle d'après les ressources particulières que la loi leur affecte, ont été ramenés au montant des produits recouvrés (voir ci-dessus la modification correspondante qu'ont éprouvée les évaluations du budget des recettes)	11,632,871 07
Les crédits applicables aux dépenses des mêmes services, dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds des budgets de 1838 et 1839, ont été transportés, avec la même destination, à l'exercice 1840 (voir ci-dessus)	8,847,948 23
Diverses lois spéciales, rendues pendant les sessions de 1839, de 1840 et de 1841, ont ouvert aux ministres des crédits supplémentaires et extraordinaires qui, compensation faite des annulations de crédits prononcées par les mêmes lois, s'élèvent (voir le tableau, page 184) à une somme de	22,488,914 96
Les deux lois générales de crédits supplémentaires en date des 10 et 11 juin 1841 ont ouvert aux ministres des suppléments de crédits pour 199,261,561f 12c, et prononcé des annulations pour 4,110,500 francs. Les besoins primitivement prévus du budget de 1840 s'accroissent, pour cette cause (voir le tableau, page 186), de la différence de	195,151,061 12
La loi du 23 mai 1834, qui, par les articles 8, 9 et 10, a prescrit le régime à suivre pour l'apurement des dépenses des exercices clos, autorise les ministres	
A REPORTER	1,383,034,282 38

Note sur le compte définitif du budget de l'exercice 1840.

REPORT		1,383,034,282f 38c
à comprendre, parmi les crédits législatifs, le montant des payements qui auront été effectués, chaque année, pour ces dépenses, sur les fonds du budget de l'exercice courant. Les charges présumées de l'exercice 1840 s'augmentent, en vertu de cette loi, d'une somme de 2,882,406 fr. 42 cent. qui s'applique :		
Aux services ordinaires, pour	2,786,189f 80c	2,882,406 42
Aux travaux extraordinaires, pour	96,216 62	
Enfin, les diverses dispositions législatives portant fixation des crédits attribués à l'exercice 1840, pour les travaux extraordinaires à exécuter d'après la loi du 17 mai 1837, les ont alloués (voir le tableau, page 192) pour	74,655,120f 35c	
Et, comme ces crédits n'avaient été primitivement portés au budget de 1840 que pour	45,000,000 00	
Il en est résulté que les prévisions du budget primitif se trouvent accrues, pour cette nature de dépenses, de	29,655,120 35	29,655,120 35
TOTAL des crédits rectifiés de l'exercice 1840		1,415,571,809 15

Résultat des votes législatifs pour le budget de 1840.

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui ont déterminé les évaluations des ressources et les autorisations de dépenses du budget de 1840, la situation de ce budget paraissait devoir être celle qui suit :

Dépenses	1,415,571,809f 15c
Recettes	1,210,231,041 30
EXCÉDANT de dépense	205,340,767 85

Cet excédant de dépense s'appliquait :

Aux services ordinaires du budget, pour	204,574,430f 88c
Et aux travaux extraordinaires (1), pour	766,336 97
SOMME PAREILLE	205,340,767 85

(1) Des ressources spéciales ayant été attribuées au budget de 1840, en somme égale aux crédits directement ouverts sur cet exercice, pour les travaux extraordinaires, l'excédant ci-dessus de dépense provient de crédits reportés de l'exercice 1838, pour 545,202 fr. 61 cent., ainsi que de l'exercice 1839, pour 124,917 fr. 74 cent., et enfin de payements faits en 1840, pour rappels de dépenses des exercices clos, 96,216 fr. 62 cent.

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1840.

Comparaison des prévisions législatives avec les faits réalisés.

L'on va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés, et pour présenter ainsi la situation définitive de l'exercice 1840, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque de sa clôture.

1° Situation des recettes, en clôture d'exercice.

Les évaluations des ressources de 1840 ont été formées d'après les diverses bases indiquées dans les développements mis sous les yeux des Chambres, à l'appui du projet de budget de cet exercice :

Elles s'élèvent, ainsi qu'on vient de l'établir, à.....		1,210,231,041f 30c
Les droits liquidés à la charge des redevables de l'État, sur les différentes branches de revenus dont se composent les ressources du budget, montent à.....	1,238,860,349f 93c	
Les recouvrements effectués en atténuation de ces droits n'ont été que de.....	1,234,132,651 77	
Et il est resté à recouvrer.....	4,727,698 16	

Ce solde s'applique à diverses natures d'impôts indirects ou à des revenus de domaines pour lesquels la liquidation des droits et leur réalisation ne s'opèrent pas simultanément. Ils représentent des ressources assurées pour le trésor; mais, à raison des délais plus ou moins longs dans lesquels les redevables pourront se libérer, la recette successive en sera portée au compte de l'exercice courant, au moment où elle aura lieu.

L'on ne doit, en conséquence, comparer avec les prévisions du budget, que les recouvrements obtenus jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, ci.....	1,234,132,651f 77c	
En ajoutant à ces recouvrements les fonds disponibles des exercices 1838 et 1839, dont le budget de 1840 profite à divers titres, ci.....	8,847,948 23	
l'ensemble des ressources réalisées, sur ce dernier exercice, est de.....	1,242,980,600 00	1,242,980,600 00
Elles excèdent, par conséquent, les évaluations (voir le tableau, page 200) de		32,749,558 70

Ce dernier résultat se décompose ainsi qu'il suit, par branches principales de contributions et revenus :

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1840.

	RECETTES excédant les évaluations.	RECETTES inférieures aux évaluations.
Contributions directes	2,681,309f 33c	"
Produits de domaines	"	663,483c 41c
Produits des forêts et de la pêche	"	324,025 55
Impôts et revenus indirects	30,776,298 98	"
Produits universitaires	"	194,700 42
Salines et mines de sel de l'Est	283,079 50	"
Produits et revenus de l'Algérie	"	487,962 08
Produits divers	679,042 35	"
	34,419,730 16	1,670,171 46
EXCÉDANT des recettes sur les évaluations	32,749,558f 70c	

Les prévisions du budget, quoique établies, en général, sur les recettes d'une année antérieure, renfermant nécessairement plusieurs éventualités, la cause précise des excédants ci-dessus ne saurait être expliquée. Les produits de l'exercice expiré ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison se trouve ci-après (page 256).

2e Situation des dépenses, en clôture d'exercice.

Les crédits ordinaires et extraordinaires accordés aux ministres, tant par le vote primitif du budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a dit plus haut, à.. 1,415,571,809f 15c

Les dépenses liquidées à la charge de l'exercice 1840 montent à..... 1,367,597,793f 37c

Les payements effectués sur ces dépenses, jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, ont été de..... 1,363,716,102 53

Et il est resté à payer, par imputation sur les fonds des exercices suivants, selon le mode réglé par la loi du 23 mai 1834 pour l'apurement des dépenses des exercices clos..... 3,881,690 84

En comparant les crédits mis à la disposition des ministres avec les dépenses payées par le trésor public, ci..... 1,363,716,102 53

il résulte du compte définitif de l'exercice 1840 que, dans leur ensemble, ces dépenses sont restées inférieures aux crédits, de..... 51,855,706 62

Ce dernier résultat se décompose, ainsi qu'on va le faire connaître, d'après la situation des différents services auxquels les crédits ont été attribués (voir page 237).

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1840.

Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement, ci		44,791,394f 21c
Crédits non consommés par les payements, et représentant les dépenses restant à payer à la clôture de l'exercice		3,881,690 84
Crédits pour dépenses départementales ou spéciales, à transporter aux budgets des exercices 1841 et 1842 :		
Service départemental	7,983,483f 21c	8,497,501 25
Diverses services spéciaux	514,018 04	
TOTAL des crédits à annuler ou à transporter		57,170,586 30
A déduire : Crédits complémentaires à accorder pour des dépenses constatées en excédant des prévisions législatives		5,314,879 68
TOTAL semblable à celui qui vient d'être établi		51,855,706 62

Les résultats que les dépenses liquidées présentent, comparativement aux allocations législatives, se résument ainsi qu'il suit par branches principales de services.

		DÉPENSES excédant les crédits. (*Crédits complémentaires à accorder.*)	CRÉDITS excédant les dépenses. (*Crédits à annuler définitivement.*)
Dette publique		229,131f 66c	2,509,216f 02c
Liste civile et dotations		"	"
Ministère de la justice et des cultes	Justice	"	219,968 61
	Cultes	"	177,142 03
——— des affaires étrangères		178,214 47	149,760 14
——— de l'instruction publique		199 24	157,438 97
——— de l'intérieur		374,618 92	673,271 42
——— de l'agriculture et du commerce		121,726 00	899,614 30
——— des travaux publics. (Service ordinaire.)		125,933 45	1,712,176 65
——— de la guerre	Divisions territoriales de l'intérieur	795,551 81	21,890,841 43
	Algérie	109,193 04	1,963,975 99
——— de la marine		1,986,316 09	715,201 00
——— des finances		2,805 83	200,891 36
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus		550,543 09	1,466,416 94
Remboursement et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		840,646 08	2,592,101 16
		5,314,879 68	35,328,016 02
EXCÉDANT des dépenses sur les services ordinaires des budgets		30,013,136f 34c	
Travaux ordinaires (excédant de crédits, à ajouter)		9,463,378 19	
EXCÉDANT, en résultat, des dépenses sur les crédits		39,476,514 53	

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1840.

Les crédits qui doivent être annulés pour les dépenses restant à payer sur les budgets des exercices courants, résultent du règlement des budgets des ministères dont le détail suit :

Ministère de la justice et des cultes			72,433f 76c
——— des affaires étrangères			8,368 62
——— de l'instruction publique			6,447 75
——— de l'intérieur			410,458 89
——— de l'agriculture et du commerce			17,810 04
——— des travaux publics (service ordinaire)			266,810 40
——— de la guerre			763,253 44
——— de la marine			514,876 56
——— des finances...	Dette publique	1,059,693f 08c	1,741,746 74
	Divers services	682,053 66	
			3,802,206 20
Travaux extraordinaires			79,484 64
			3,881,690 84

Les crédits à transporter aux exercices 1841 et 1842, pour conserver aux dépenses ci-après, non soldées sur l'exercice 1840, les ressources qui leur étaient spécialement affectées dans le budget de ce dernier exercice, sont ceux que l'on va résumer par service :

1° Crédits à transporter à l'exercice 1841 :

Dépenses sur produits spéciaux affectés aux écoles normales primaires	41,255f 48c

2° Crédits à transporter à l'exercice 1842 :

Service départemental.	Dépenses de l'instruction primaire	590,747f 88c	7,983,483f 21c	8,456,245 77
	Dépenses départementales	7,038,855 86		
	Dépenses cadastrales sur centimes facultatifs.	353,879 47		
Divers services spéciaux.	Dépenses des écoles normales primaires	8,075 46	472,762 56	
	Secours spéciaux aux départements	18,545 30		
	Dépenses cadastrales sur le fonds commun	58,600 49		
	Non-valeurs sur contributions directes	387,541 31		
				8,497,501 25

Les explications sommaires publiées dans le compte définitif du budget de 1840 font connaître, pour chaque ministère et par chapitre législatif, les opérations qui ont donné lieu aux excédants de crédits ou de dépenses dont on vient de présenter le relevé. Ce sont les comptes rendus par les ministres à l'appui du projet de la loi du règlement de cet exercice, qu'il faut consulter pour les détails par article de dépense, ainsi que pour les éclaircissements administratifs que comporte l'emploi fait par eux, sous leur responsabilité, des crédits mis à leur disposition.

Indépendamment de ce point de vue de contrôle législatif, sous lequel les charges de l'exercice 1840

doivent être examinées, il est encore essentiel de les apprécier comparativement à celles que l'exercice précédent a eues à supporter, et cette comparaison est établie ci-après, page 257.

Résultat général du budget de l'exercice 1840, à l'époque de sa clôture.

L'ensemble des ressources réalisées sur le budget de l'exercice 1840 s'élève, comme on l'a annoncé plus haut, et y compris les fonds disponibles reportés des exercices 1838 et 1839, à 1,242,980,600f 00c

De cette somme, il est nécessaire de déduire :

1° Les fonds non employés à l'époque de la clôture du budget de 1840, tant pour le service départemental que pour divers services spéciaux, et qui sont à transporter, avec la même affectation, aux exercices 1841 et 1842.	8,497,501f 25c	17,274,027 11
2° Le solde que les travaux extraordinaires payés à la charge du budget de 1840 laissent disponible sur les ressources spéciales qui ont été attribuées à ces travaux, et qui est reporté, avec la même affectation, au budget de 1841. .	8,776,525 86	
Reste pour les ressources applicables aux dépenses de l'exercice 1840.		1,225,706,572 89
Les dépenses ordinaires et extraordinaires, payées à la charge de cet exercice s'étant élevées à		1,363,716,102 53
Les dépenses ont ainsi excédé les recettes de		138,009,529 64

Ce dernier terme ressort exclusivement des services ordinaires du budget de 1840, et se reproduit par les rapprochements ci-après :

Dépense. .	Dépenses payées pendant l'exercice	1,298,507,628f 39c	1,307,005,129f 64c
	Fonds reportés aux exercices suivants	8,497,501 25	
Recette. .	Fonds reportés des exercices précédents.	8,847,948 23	1,168,995,600 00
	Recettes effectuées pendant l'exercice	1,160,147,651 77	
	Excédant de dépense		138,009,529 64

Quant au service spécial des travaux extraordinaires, ses résultats se trouvent compensés de la manière suivante dans la loi de règlement de l'exercice 1840 :

Ressources réalisées.			73,985,000f 00c
Dépenses.	Payements effectués pendant l'exercice :		73,985,000 00
	Pour dépenses propres à l'exercice. .	65,112,257f 52c	
	Pour rappels de dépenses d'exercices clos.	96,216 62	65,208,474f 14c
	Fonds disponibles reportés, avec la même affectation, au budget de 1841.	8,776,525 86	

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1840.

Comparaison de la situation du budget de 1840, d'après les votes législatifs, avec celle que présente le règlement définitif de l'exercice.

On a vu, page 159, que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le budget de l'exercice 1840 paraissait devoir présenter, quant à ses services ordinaires, un excédant de dépense de..... 204,574,430f 88c

Le compte définitif de l'exercice 1840, dont on vient d'analyser sommairement les résultats, ne fait ressortir qu'un excédant de dépense de 138,009,529 fr. 64 cent.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Augmentation réalisée sur les ressources prévues.....	32,749,558f 70c	
2° Dépenses non effectuées par les ministres sur celles qui avaient été autorisées par les Chambres, et pour lesquelles des crédits sont à annuler en somme égale (35,328,016f 02c, déduction faite de 5,314,879f 68c de crédits complémentaires), ci.....	30,013,136 34	
3° Dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1840.....	3,802,206 20	
Ensemble.....	66,564,901 24,	ci. 66,564,901 24
Excédant de dépense, d'accord avec celui qui vient d'être établi.....		138,009529 64

En ce qui concerne le service spécial des travaux extraordinaires, les votes législatifs, servant de base à l'établissement du compte définitif de l'exercice 1840, déterminaient un excédant de dépense de 766,336 fr. 97 cent. représentant les autorisations de dépenses auxquelles il n'avait pas été assigné de ressources correspondantes, c'est-à-dire, les crédits reportés de l'exercice 1838, pour 545,202 fr. 61 cent., ainsi que de l'exercice 1839, pour 124,917 fr. 74 cent., et enfin les payements de dépenses d'exercices clos effectués en 1840, pour 96,216 fr. 62 cent. La situation finale de l'exercice 1840 fait, au contraire, ressortir, relativement au service des travaux extraordinaires, un excédant disponible de ressources, à transporter au budget de 1841, de 8,776,525 fr. 86 cent. Ce nouveau résultat s'explique de la manière suivante :

Les dépenses liquidées à la charge de l'exercice 1840 ont été inférieures aux crédits qui leur ont été attribués d'une somme de.....	9,463,378f 19c
De plus, il est resté à payer sur ces dépenses, en clôture d'exercice.....	79,484 64
En sorte que, sur les ressources assignées au budget de 1840, il serait resté disponible un solde de.....	9,542,862 83
Mais comme ce solde s'atténuait précédemment de l'excédant de dépense dont on vient de faire connaître les causes, ci.....	766,336 97
Il n'y a eu réellement à transporter au budget de 1841 que la différence ci-dessus, de.....	8,776,525 86

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1840.

Comparaison de la situation provisoire de 1840; publiée au 1er janvier 1841, avec la situation définitive établie en clôture d'exercice.

D'après la situation provisoire, publié dans le compte des finances de l'année 1840 (page 334), le budget de 1840 paraissait devoir présenter un excédant de dépense :

Pour les services ordinaires du budget, de	169,590,260f 63c
Pour les travaux extraordinaires (1), de	641,419 23
Et, pour l'ensemble des services de l'exercice, une insuffisance de ressources, de	170,231,679 86

Ces résultats, rapprochés de ceux de la situation définitive du budget de 1840, font ressortir les différences dont les causes vont être indiquées distinctement pour les deux grandes divisions de service du budget de 1840.

1° Services ordinaires du budget.

(Voir la note comparative, page 255.)

Résultat des modifications que les recettes ont présenté en situation définitive :

Augmentations (dont 3,845,308f 37c sur les produits éventuels applicables au service départemental)	4,612,023f 57c	
Diminutions (dont 1,042,885f 72c sur les produits divers et accidentels du budget)	1,366,964 14	
Reste en agmentation de recette	3,245,059 43	3,245,059 43

Résultat des modifications portant sur les dépenses probables que prévoyait la situation provisoire :

Diminutions (dont 22,950,072f 57c sur les services de la guerre) ci	29,694,965 52	
Augmentations (dont 3,879,670f 97c pour les services départementaux imputables sur des produits éventuels)	5,161,500 16	
Reste en diminution de dépense	24,533,465 36	24,533,465 36
Dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1840		3,802,206 20
Au moyen de ces diverses causes d'atténuations, s'élevant ensemble à		31,580,730 99
L'excédant de dépense annoncée par la situation provisoire, pour		169,590,260 63
Ne ressort plus, d'accord avec la situation définitive, que pour		138,009,529 54

2° Travaux extraordinaires.

L'excédant de dépense, porté, comme il est dit ci-dessus, dans la situation provisoire, pour (A reporter)	641,419 23

(1) Y compris 96,216f 62c, payés pour exercices clos. (Voir page 331 du compte de l'année 1840.)

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1840.

REPORT.....	641,419f 23c
s'est augmenté de la différence en plus qui ressort de la situation définitive, relativement au solde des ressources disponibles, transportées au budget de 1841 ; ce transport a eu lieu pour 8,776,525f 86c et il n'avait été prévu que pour 7,730,000f, différence.....	1,046,525 86
et aurait ainsi été de.....	1,687,945 09

Il a été couvert par la réduction qu'ont éprouvée les dépenses probables que prévoyait la situation provisoire..... 1,608,460 45

et par les dépenses restées à payer, en clôture d'exercice..... 79,484 64

SOMME PAREILLE..... 1,687,945 09

Situation du budget de l'exercice 1840 considéré sous le rapport des ressources et des besoins qui lui sont propres.

Pour établir la situation de l'exercice 1840, quant aux opérations propres à cet exercice, il faut distinguer les services généraux auxquels subviennent les revenus ordinaires du budget, et les travaux extraordinaires qui s'effectuent sur le produit des ressources spéciales que la loi leur a affectées.

Ainsi présentée, cette situation dégage les résultats suivants :

Services ordinaires du Budget.

Ressources liquidées au profit du trésor sur les produits de l'exercice.....			1,164,875,349f 93c
Dépenses liquidées à la charge du trésor pendant l'exercice.....		1,302,309,834f 59c	
A déduire :			
1° Dépenses du service départemental et des services spéciaux, payées avec des fonds provenant des exercices précédents (1).....	350,446f 98c		
2° Dépenses des exercices clos...	2,786,189 80		
		3,136,636 78	
RESTE pour les dépenses propres à l'exercice 1840 payées avec les ressources de cet exercice.....		1,299,173,197 81	1,299,173,197 81
EXCÉDANT des besoins sur les ressources de l'exercice 1840.....			134,297,847 88

(1) Fonds reportés des exercices 1838 et 1839 au budget de 1840, pour le service départemental et pour divers services spéciaux..... 8,847,948f 23c

Fonds transportés du budget de 1840 aux exercices 1841 et 1842, pour les mêmes services..... 8,497,501 25

Différence représentant les dépenses du service départemental et de divers services spéciaux payées, en 1840, avec des fonds reportés des exercices précédents..... 350,446 98

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1840.

D'après le résultat général du règlement définitif de l'exercice 1840, l'excédant de dépense de ce budget est de		138,009,529f 64c
Mais, pour le rapprocher de celui qu'on vient d'établir, Il faut y ajouter :		
Les dépenses restées à payer à l'expiration de l'exercice		3,802,206 20
ENSEMBLE		141,811,735 84
Et en déduire :		
Les produits restant à recouvrer à l'époque de la clôture de l'exercice	4,727,698f 16c	
Les fonds de l'exercice 1840 employés au payement de dépenses d'exercices clos	2,786,189 80	
	7,513,887 96	7,513,887 96
Et l'on obtient alors un résultat pareil à celui qui est établi ci-dessus, comme exprimant l'excédant des besoins sur les ressources propres à l'exercice 1840.		134,297,847 88
Travaux extraordinaires.		
Ressources extraordinaires attribuées à l'exercice 1840		73,985,000 00
Dépenses liquidées à la charge de cet exercice, y compris les 96,216 fr. 62 c. pour rappels d'exercices clos, ci	65,287,958f 78c	
A déduire : les dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice	79,484 64	
RESTE pour dépenses payées	65,208,474 14	65,208,474 14
Fonds restés sans emploi sur l'exercice 1840, et dont le transport est effectué à l'exercice 1841		8,776 525 86

Comparaison des recettes et des dépenses de 1840 avec celles de 1839.

Ainsi qu'on vient de l'expliquer, les produits de l'exercice expiré ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, ces deux termes exprimant seuls des faits positifs dont la corrélation permet de signaler aux Chambres les résultats qu'il leur importe principalement de connaître, c'est-à-dire les variations de l'impôt d'une année à l'autre. On a fait, en même temps, remarquer, quant aux dépenses, la nécessité d'en apprécier le montant pour l'exercice expiré, comparativement à celles que l'exercice précédent a eues à supporter. Ces deux sortes de comparaisons, établies, cette année, sur les résultats des budgets des exercices 1840 et 1839, sont l'objet des tableaux placés à la suite de la présente note (*pages 256 et 257*).

Note sur le compte définitif du budget de l'exercice 1840.

Des états de recettes, dressés par branche de revenus, et qui sont publiés dans la 2e partie du compte des finances, présentent la comparaison des recettes des exercices 1840 et 1839, en indiquant les causes des augmentations ou des diminutions survenues en 1840. Des états semblables, pour les dépenses, sont joints aux comptes des ministères ordonnateurs, et font également connaître, par nature de services, les causes des différences qui ressortent entre les mêmes exercices.

Avant d'analyser ces tableaux de comparaison, il y a lieu d'en comparer les termes avec ceux qui ont servi de base au règlement législatif des deux budgets.

Ainsi que les résultats qui précèdent viennent de l'établir, le règlement de l'exercice 1840 détermine, en ce qui concerne les services ordinaires du budget, un excédant de dépense de... 138,009,529f 64c

D'après les détails publiés page 207 du compte des finances de l'année 1840 (1re partie), le budget de 1839 se soldait, au contraire, pour les mêmes services, par un excédant de recette de..... 14,387,894 02

Le budget de l'exercice 1840 se présente donc, relativement à celui de 1839, dans une situation moins favorable de la différence résultant de ces deux termes en sens inverse, ajoutés l'un à l'autre, ci..... 152,397,423 66

Ce résultat est produit par les causes ci-après :

1° Excédant de recette du budget précédent qui a profité à l'exercice 1839, tandis que les moyens du budget de 1840 ne se sont pas accrus d'une ressource semblable..... 14,428,112f 21c

2° Augmentation, en 1840, sur les dépenses constatées à la charge du budget :

Dépenses de 1840.....	1,302,309,834f 59f	
Dépenses de 1839.....	1,127,563,772 43	
	174,746,062 16	174,746,062 16

3° Diminution, en 1840, des fonds reportés en recette et en dépense pour le service départemental et pour divers services spéciaux :

Reports au profit de 1839.....	1,446,318f 28c	
Reports au profit de 1840.....	350,446 98	
	1,095,871 30	1,095,871 30

TOTAL des opérations qui ont accru les besoins ordinaires de 1840.... 190,270,045 67

4° Augmentation, en 1840, sur les revenus du budget :

Recettes de 1840.....	1,160,147,651f 77c		
Recettes de 1839.....	1,122,344,821 09		
	37,802,830 68	37,802,830 68	
A REPORTER.....		37,802,830 68	190,270,045 67

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1840.

REPORTS	37,802,830 68	190,270,045 67
5° Différence au profit du budget de 1840, provenant de ce que, comparativement aux dépenses liquidées à la charge des deux exercices, les payements de 1840 ont été inférieurs à ceux de 1839 :		
Dépenses restées à payer sur l'ex^ce 1840. 3,802,206^f 20^c		
——— sur l'ex^ce 1839. 3,732,414 87		
69,791 33	69,791 33	
TOTAL des opérations qui ont augmenté les ressources ordinaires de 1840	37,872,622 01	37,872,622 01
Reste une somme égale à la différence établie ci-dessus entre les résultats que présentent, en situation définitive, les services ordinaires des budgets des exercices 1840 et 1839		152,397,423 66

L'augmentation de recette de la somme de 37,802,830 francs 68 centimes, qui ressort à l'exercice 1840, comparativement à l'exercice 1839, se répartit de la manière suivante entre les diverses branches de revenus; savoir :

	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1840.	
	Augmentations.	Diminutions.
Contributions directes	3,842,925^f 96^c	"
Enregistrement, timbre et domaines	3,849,651 24	"
Produits des forêts et de la pêche	1,968,193 79	"
Douanes et sels	9,855,675 66	"
Contributions indirectes, tabacs et poudres	9,518,323 71	"
Produit des postes	2,181,581 91	"
Produits universitaires	"	50,022^f 43^c
Salines et mines de sel de l'Est	235,522 06	"
Produits éventuels affectés au service départemental	4,104,176 27	"
Produits et revenus de l'Algérie	"	235 43
Produits divers	2,297,037 94	"
	37,853,088 54	50,257 86
AUGMENTATION à l'exercice 1840. (*Voir page 256.*)	37,802,830^f 68^c	

L'augmentation de 174,746,062 fr. 16 cent., que présentent les dépenses de l'exercice 1840, comparées à celles de l'exercice 1839, s'applique aux services ci-après :

Note sur le Compte définitif du Budget de l'exercice 1840.

	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1840.	
	Augmentations.	Diminutions.
Dette publique	620,599f 02c	//
Dotations	//	226,437f 55c
Ministère de la justice et des cultes. Service de la justice	447,124 91	//
Ministère de la justice et des cultes. Service des cultes	139,161 25	//
——— des affaires étrangères	2,091,767 51	//
——— de l'instruction publique	520,385 43	//
——— de l'intérieur	13,953,155 69	//
——— de l'agriculture et du commerce	669,585 64	//
——— des travaux publics. (Service ordinaire.)	8,767,066 43	//
——— de la guerre	126,575,467 47	//
——— de la marine	18,479,934 98	//
——— des finances	//	1,086,293 23
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	5,916,059 16	//
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	//	2,121,514 55
	178,180,307 49	3,434,245 33
AUGMENTATION à l'exercice 1840. (*Voir page 257.*)	174,746,062 16	

Un état particulier (*page 259*) présente la comparaison des dépenses qui sont restées à payer à la clôture de chacun des deux exercices 1840 et 1839.

Enfin, comme les impôts et revenus indirects sont les seules ressources du budget dont les variations se rattachent aux mouvements des valeurs mobilières et immobilières, des transactions civiles, des consommations, du commerce et de l'industrie, il a paru utile d'en établir une comparaison spéciale pour les deux exercices dont on vient de rapprocher les termes généraux.

Cette comparaison se trouve à la page 258, et fait ressortir, à l'exercice 1840, une augmentation de 25,816,293 fr. 73 cent., savoir :

Enregistrement et droits divers	3,699,621f 21c
Timbre	561,091 24
Droits divers de douanes, de navigation, et droits sur les sels	5,976,333 66
Droits sur les sucres coloniaux et étrangers	3,879,342 00
Droits sur les boissons, à l'extraction des sels, et diverses taxes indirectes	3,331,778 71
Droits sur le sucre indigène	1,143,948 45
Produit de la vente des tabacs	4,595,285 36
Produit de la vente des poudres	447,311 19
Produits des postes	2,181,581 91
	25,816,293 73

Note sur le Compte définitif du Budget de l'exercice 1840.

Analyse des suppléments de crédits accordés sur le budget de 1840.

Les crédits définitifs de l'exercice 1840, à fixer par la loi de règlement de ce budget (*voir page 237*), non compris les travaux extraordinaires, dont les résultats sont analysés distinctement dans la présente note, s'élèvent à 1,298,507,628f 39c

Ceux qui ont été accordés aux ministres par le budget primitif (*voir page 180*) ne montent qu'à 1,099,913,487 00

Il ressort de ces deux termes, comme crédits supplémentaires ouverts depuis le vote du budget, une différence de 198,594,141 39

Mais il est nécessaire de déduire de cette différence le résultat de deux modifications purement d'ordre, qui s'y trouve compris pour les services départementaux, savoir :

1° Rectification des crédits primitifs du budget, d'après la plus value des recettes réalisées pour le service départemental et pour divers services spéciaux. (Exécution de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834.) (*Voir page 180*) 11,632,871f 07c

2° Crédits ajoutés au budget de 1840 par les lois de règlement des exercices 1838 et 1839, pour le report des fonds attribués aux mêmes services et non employés sur ces deux exercices. (*Voir page 180*) 8,847,948 23

20,480,819 30

En sorte que les crédits primitifs du budget de 1840 n'ont été réellement augmentés que de la somme de 178,113,322 09

Examiné sous le point de vue de savoir s'il a dépendu ou non des ministres de réclamer ces nouvelles allocations de crédits, ce dernier résultat s'explique et se justifie de la manière suivante :

Voici, d'abord, la composition de l'augmentation de 178,113,322 fr. 09 cent., que présentent les dépenses soldées à la charge de 1840, comparées aux allocations primitives :

1° Nouveaux crédits accordés aux ministres 235,574,985f 33c

2° Annulations de crédits restés disponibles sur les dépenses autorisées 45,161,955 79

Excédant des accroissements sur les annulations de crédits 190,413,029 54

A déduire :

3° Crédits non consommés par les payements, et dont l'annulation est proposée par la loi de règlement :

Pour dépenses générales restées à payer à l'époque de la clôture de l'exercice 3,802,206f 20c
Pour les dépenses du service départemental et de divers services spéciaux, transportées aux budgets des exercices courants . . . 8,497,501 25 } 12,299,707 45

Montant net des augmentations qu'ont éprouvées les crédits primitifs des budgets, déduction faite des annulations de crédits résultant de diverses lois 178,113,322 09

Note sur le Compte définitif du Budget de l'exercice 1840.

On va maintenant faire connaître la nature et le caractère général des dépenses d'où résulte l'excédant ci-dessus, entre les accroissements et les annulations de crédits, selon le détail qui en a été donné par ministère et par service dans les développements annexés au projet de loi de règlement du budget de l'exercice 1840 (*tableau pages 130 à 138*).

1° Dépenses résultant de circonstances qui ne pouvaient pas être prévues au budget primitif :

Crédits accordés	197,879,027f 66c	
A déduire : Crédits annulés	10,169,657 44	
		187,709,370f 22c

2° Dépenses qui ont dû avoir lieu pour l'exécution des services votés par les Chambres, mais dont le montant n'a pu être porté que par approximation au budget primitif :

Crédits accordés	34,647,739f 76c	
A déduire : Crédits annulés	9,808,276 95	
		24,839,462 81
ENSEMBLE		212,548,833 03

A déduire :

5° Réductions sur les dépenses prévues et fixés par le budget primitif :

Crédits annulés	25,184,021f 40c	
A déduire : Crédits accordés	3,048,217 91	
		22,135,803 49
Reste, en définitive, pour les suppléments de crédits excédant les premières fixations du budget de 1840		190,413,029 54

Un développement spécial joint au projet de loi précité (*page 139*) a également fait connaître, pour les crédits complémentaires demandés par la loi de règlement du budget de 1840, et montant à 5,314,879 fr. 68 cent., comment ils se divisent sous le point de vue de la faculté accordée, par l'article 6 de la loi de finances de cet exercice, d'ouvrir provisoirement des crédits par ordonnances royales, en l'absence des Chambres.

Situation définitive des services spéciaux rattachés pour ordre au budget de 1840.

Conformément à l'article 17 de la loi du 9 juillet 1836 qui a soumis les divers services spéciaux rattachés pour ordre au budget, à toutes les règles prescrites par les lois de finances, pour le règlement définitif de chaque exercice, un état spécial a été annexé au même projet de loi. Cet état, semblable à ceux dont il est fait usage pour les services généraux du budget, contient, relativement aux services spéciaux, tous les termes servant à fixer la situation de chacun d'eux, en recette et en dépense.

Ce tableau législatif est appuyé des états de développement compris au présent compte général des finances (*pages 240 à 251*) et dans lesquels les recettes et les dépenses de chaque service spécial sont énoncées par chapitre.

Note sur le Compte définitif du Budget de l'exercice 1840.

Ces derniers états sont, eux-mêmes, le résumé des comptes détaillés qui se trouvent annexés, en conformité de la loi précitée, aux comptes des ministères auxquels ressortissent les divers services spéciaux; savoir : Pour l'Imprimerie royale et la Légion d'honneur, au compte du ministère de la justice; et pour la Caisse des invalides de la marine, au compte du ministère de la marine et des colonies. Quant à la Fabrication des monnaies et des médailles, les recettes et les dépenses énoncées pour ordre au budget, ne se rapportant qu'aux opérations des ateliers monétaires, le compte du mouvement de ces opérations se trouve annuellement publié dans le compte de l'administration des finances, dont il forme une subdivision. Toutefois, pour recomposer les résultats du compte sommaire de 1840, il est nécessaire de recourir aux comptes des deux années pendant lesquelles se sont effectuées les recettes et les dépenses qu'embrasse cet exercice, c'est-à-dire, aux développements publiés dans le compte des finances de 1840 (*page 601*), et à ceux que contient le compte de l'année 1841 (*pages 518 à 535*).

Les comptes que l'on met, pour 1840, sous les yeux des Chambres, présentent les résultats suivants en recette et en dépense :

Légion d'honneur	8,435,174f 40c
Imprimerie royale	2,664,976 81
Caisse des invalides de la marine	9,662,850 99
Service de la fabrication des monnaies et médailles	1,162,066 20
	21,925,068 40

L'article 17 de la loi du 9 juillet 1836 est également applicable au service spécial des chancelleries consulaires; mais les explications publiées dans les comptes rendus par le ministère des affaires étrangères, ainsi que dans le compte général des finances, pour les années précédentes, ont fait connaître qu'à l'époque où le règlement législatif d'un exercice est soumis aux Chambres, il n'a pas encore été possible de réunir tous les éléments du compte du même exercice pour ledit service spécial. La loi de règlement du budget de 1840 ne comprend, en conséquence, que les résultats, en recette et en dépense, de l'exercice 1839, pour la somme de 425,923 fr. 93 cent. (*Voir le tableau pages 250 et 251 du présent compte.*)

Service départemental pour l'exercice 1840.

D'après les explications données à la Chambre des Députés, dans la séance du 3 février 1842, sur la disposition qui était proposée relativement au service départemental de 1839, et les motifs exprimés dans le discours du ministre des finances, lors de la présentation de la loi des comptes de cet exercice à la Chambre des Pairs (séance du 1er mars), il n'y a pas eu lieu, pour l'exercice 1840, de soumettre le règlement spécial de ce service à la sanction législative.

TABLEAUX MODIFICATIFS

A L'APPUI

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉDITS

QUI SERVENT DE BASE

AU

RÈGLEMENT DU BUDGET DE 1840.

BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Tableau modificatif des Évaluations de recettes de la loi de finances de l'exercice 1840.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS de RECETTES de la loi de finances du 10 août 1839.	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE LA RÉALISATION des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. (Exécution de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834. (*Voir le développement d'autre part.*)		MODIFICATIONS APPORTÉES législativement aux ressources spéciales prévues pour les travaux extraordinaires.		ÉVALUATIONS servant DE BASE au règlement définitif du budget de l'exercice 1840.
		Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.	
Contributions directes	388,132,772f00c	4,897,977f23	"	"	"	393,030,749f23c
Enregistrement, timbre et domaines	225,033,000 00	"	"	"	"	225,033,000 00
Produits des forêts et de la pêche	33,514,000 00	"	"	"	"	33,514,000 00
Douanes et sels	168,190,000 00	"	25,946f 46c	"	"	168,164,053 54
Contributions indirectes	224,427,000 00	"	4,511 94	"	"	224,422,488 06
Postes	44,350,000 00	"	"	"	"	44,350,000 00
Produits universitaires	4,320,000 00	"	"	"	"	4320,000 00
Salines et mines de sel de l'Est	1,655,000 00	"	"	"	"	1655,000 00
Produits éventuels affectés au service départemental	10,720,000 00	6,567,008 03	"	"	"	787,008 03
Produits et revenus de l'Algérie	2,321,000 00	"	"	"	"	221,000 00
Produits divers	13,102,450 00	198,344 21	"	"	"	33,300,794 21
	1,115,765,222 00	11,663,329 47	30,458 40	"	"	1,127,398,093 07
Ressources spéciales attribuées aux travaux extraordinaires. (*Voir le développement*, p. 179.)	45,000,000 00	"	"	46,285,000f00c	17,300,000f 00c	73,985,000 00
	1,160,765,222 00	11,663,329 47	30,458 40	46,285,000 00	17,300,000 00	1,201,383,093 07
Fonds reportés des exercices 1838 et 1839 pour le service départemental et pour divers services spéciaux : Exercice 1838 ..... 8,805,618 58; Exercice 1839 ..... 42,329 65	8,847,948 23	"	"	"	"	8,847,948 23
	1,169,613,170 23	11,663,329 47	30,458 40	46,285,000 00	7,300,000 00	1,210,231,041 30
		11,632,871 07		28,985,000 00		

SERVICES SPÉCIAUX RATTACHÉS POUR ORDRE AU BUDGET.

Justice et cultes.	Légion d'honneur	8,358,198f 00c	"	"	"	"	8,358,198f 00c
	Imprimerie royale	2,418,000 00	"	"	"	"	2,418,000 00
Affaires étrangères	Chancelleries consulaires	250,000 00	"	"	"	"	250,000 00
Marine	Caisse des invalides	8,300,000 00	"	"	"	"	8,300,000 00
Finances	Monnaies et médailles	1,350,494 00	"	"	"	"	1,350,494 00
		20,676,692 00	"	"	"	"	20,676,692 00
			"		"		

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Développement des modifications aux Évaluations de recettes, résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES. Augmentation : 4,897,977f 23c		
Centimes additionnels concédés aux départements pour dépenses ordinaires	61,205f 33c	"
Centimes additionnels pour fonds commun réparti entre les départements — applicables aux dépenses ordinaires	35,283 10	"
Centimes additionnels pour fonds commun réparti entre les départements — aux dépenses facultatives	3,600 32	"
Centimes votés par les conseils généraux pour dépenses facultatives	59,988 50	"
Centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales pour dépenses extraordinaires	968,295 19	"
——— spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	1,371,416 78	"
——— pour secours en cas de pertes résultant d'incendie, de grêle, etc	3,678 47	"
Centimes facultatifs votés par les conseils généraux pour dépenses de l'intruction primaire	"	7,236f 76c
——— pour dépenses cadastrales	212,268 78	"
Centimes affectés aux dépenses ordinaires des communes	29,770 64	"
——— aux dépenses extraordinaires des communes et aux frais de bourse et de chambre de commerce	1,119,400 60	"
Centimes affectés aux dépenses des communes pour l'instruction primaire	90,578 45	"
——— pour les chemins vicinaux	561,196 12	"
——— pour frais de confection de rôles spéciaux de diverses impositions communales	18,456 99	"
Centimes affectés aux dépenses des communes pour frais de perception de diverses impositions communales	49,150 10	"
Fonds de non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière	3,678 50	"
——— des portes et fenêtres	7,158 52	"
Fonds de non-valeurs des patentes et attributions aux communes. — Réductions, décharges et non-valeurs		94,572 51
Fonds de non-valeurs des patentes et attributions aux communes. — Attributions aux communes	398,251 99	"
Fonds de non-valeurs des patentes et attributions aux communes. — Non-valeurs extraordinaires pour cessation de commerce	182,560 15	"
Fonds de réimpositions	"	174,789 28
Taxe de premier avertissement	"	1,362 75
DOUANES. Diminution : 25,946f 46c		
Produits de taxes locales affectés à des travaux de navigation	"	25,946 46
CONTRIBUTIONS INDIRECTES. Diminution : 4,511f 94c		
Produits de droits de péage pour travaux de navigation	"	4,511 94
DIVERS REVENUS. Augmentation : 6,567,008f 03c		
Produits éventuels affectés au service départemental. — Dépenses ordinaires	550,290 63	"
Produits éventuels affectés au service départemental. — ——— facultatives	1,202,741 47	"
Produits éventuels affectés au service départemental. — ——— extraordinaires	2,858,229 81	"
Produits éventuels affectés au service départemental. — ——— spéciales sur subventions communales	1,807,459 92	"
Produits éventuels affectés au service départemental. — ——— sur produits spéciaux	148,286 20	"
PRODUITS DIVERS. Augmentation : 198,344f 21c		
Ressources extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires	156,526 25	"
Revenus de divers établissements spéciaux ressortissant au ministère de l'agriculture et du commerce	40,155 96	"
Fonds avancés par divers propriétaires pour dépenses cadastrales	1,662 00	"
	11,941,290 77	308,419 70
RÉSULTAT en augmentation. — Ressources applicables au service départemental. . 9,273,491f 27c	11,632,871 07	
RÉSULTAT en augmentation. — ——— à divers services spéciaux. . 2,359,379 80		

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Développement sur les modifications apportées législativement aux ressources spéciales prévues pour les travaux extraordinaires.

D'après le tableau E annexé à la loi des recettes de 1840, il a été attribué aux travaux extraordinaires de cet exercice montant à 45 millions, un prélèvement de pareille somme à faire sur le fonds spécial créé pour les dépenses de cette nature, par l'article 2 de la loi du 17 mai 1837, ci..... 45,000,000f

Mais cette allocation primitive s'augmente des ressources de la même origine que diverses lois, désignées ci-après, ont affectées à la dépense des travaux extraordinaires autorisés depuis par ces lois, sur le budget de 1840,

SAVOIR :

La loi de règlement de 1837 dont le tableau A contient la nouvelle répartition des crédits pour travaux extraordinaires, a fixé ceux de l'exercice 1840 à.....	60,919,000f		
Et comme ils étaient déjà compris dans la loi de finances de 1840, pour la somme ci-dessus de.....	45,000,000		
Il en est résulté une augmentation de.....	15,919,000 ci.	15,919,000	
La deuxième loi générale des crédits supplémentaires votée pendant la session de 1840, sous la date du 6 juillet, a ouvert au ministre des travaux publics, divers crédits montant à.....		6,500,000	
Une loi spéciale, en date du 8 juillet 1840, a accordé pour divers travaux de navigation intérieure un crédit de.....		2,000,000	
Une autre loi, portant la même date, a autorisé des reconstructions de ponts, pour.....		400,000	
Une dernière loi de la session de 1840, relative à divers chemins de fer, contient de nouvelles allocations, pour.....		10,000,000	
Enfin la loi générale des crédits supplémentaires votée pendant la session de 1841, pour l'exercice 1840, a reporté à cet exercice une portion de crédits non employés sur le budget de 1839, montant à.....		11,466,000	
ENSEMBLE.....		46,285,000	46,285,000
TOTAL des crédits primitifs et supplémentaires déterminant les ressources spéciales qui avaient été d'abord assignées aux travaux extraordinaires de l'exercice 1840.....			91,285,000

Mais par l'état E annexé à la loi générale des crédits supplémentaires de 1840, présentée aux Chambres pendant la session de 1841 et portant la date du 10 juin 1841, les crédits ci-dessus ont été réduits d'une somme de 17,300,000 francs; l'effet de cette annulation a été de rendre une pareille somme de ressources, disponible sur le budget de 1840, et elle a reçu la nouvelle affectation suivante :

1,300,000 francs ont été transportés au budget de 1841 pour couvrir le crédit de pareille somme ouvert sur cet exercice d'après le tableau D, joint à la loi générale des crédits supplémentaires de l'exercice 1841, en date du 11 juin 1841, ci.....	1,300,000f	
16,000,000 francs retranchés d'une manière absolue, des crédits mis à la disposition du ministre des Travaux publics sur 1840, ont été appliqués aux besoins généraux de l'exercice 1841, par l'article 9 de la loi précitée du 11 juin.....	16,000,000	
		17,300,000

En sorte que les ressources législativement attribuées aux travaux extraordinaires autorisés sur l'exercice 1840, ne se sont plus, en définitive, élevés qu'à..... 73,985,000

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Tableau modificatif des crédits accordés par la loi de finances de l'exercice 1840.

MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS ACCORDÉS par la loi de finances du 10 août 1839.	MODIFICATIONS résultant DE LA RÉALISATION DES RESSOURCES affectées au service départemental et à divers services spéciaux (a). Augmentations.	Diminutions.	CRÉDITS REPORTÉS des exercices 1838 et 1839 pour le service départemental et pour divers services spéciaux (b).	AUGMENTATIONS et DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant de lois spéciales (c). Crédits accordés.	Crédits annulés.	AUGMENTATIONS et DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant des lois générales de crédits supplémentaires (d). Crédits accordés.	Crédits annulés.	CRÉDITS pour DÉPENSES des exercices clos payées pendant l'année 1840 (e).	CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget de l'exercice 1840.
Dette publique		325,500,164f	"	30,458f 40c	"	6,973,283f 48c	"	7,116,950f 00c	"	"	339,559,939f 08c
Dotations		16,735 420	"	"	"	10,714 10	"	"	"	"	16,746,134 10
Services généraux des ministères.	Justice et cultes. Justice	20,252,425	"	"	"	"	"	822,400 00	"	441f 69c	21,075,266 69
	Justice et cultes. Cultes	35,759,859	"	"	"	90,000 00	"	53,739 80	"	163,736 19	36,067,334 99
	Affaires étrangères	7,604,000	"	"	"	2,145,000 00	"	752,082 08	"	152,877 55	10,653,959 63
	Instruction publique	15,160,457	163,054f 71c	"	669,954f 87	"	"	122,620 35	"	27,902 92	16,143,989 85
	Intérieur	89,885,180	9,053,032 03	"	7,726,848 37	5,000,000 00	"	3,159,129 16	"	99,613 66	114,923,803 22
	Agriculture et commerce	12,712,868	43,834 43	"	23,660 69	5,000,000 00	"	1,512,000 00	"	47,480 28	19,339,843 40
	Travaux publics (service ordinaire)	52,653,300	"	"	"	2,713,333 95	136,439f 77c	10,144,035 84	3,693,000f 00c	99,513 65	61,780,743 67
	Guerre. 1re section. — Divisions territoriales de l'intérieur	212,213,761	"	"	"	1,250,023 20	"	109,033,097 64	417,500 00	607,515 64	322,686,897 48
	Guerre. 2e section. — Algérie	35,487,709	"	"	"	"	"	32,771,904 00	"	"	68,259,613 00
	Marine	72,015,800	"	"	"	5,030,000 00	5,587,000 00	26,216,505 49	"	671,506 63	98,346,812 12
	Finances	19,867,629	213,930 78	"	285,773 06	"	"	410,846 96	"	915,601 59	21,693,781 39
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts		124,701,485	"	1,362 75	"	"	"	7,024,249 80	"	"	131,724,372 05
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes		59,363,430	2,190,840 27	"	141,711 24	"	"	122,000 00	"	"	61,817,981 51
		1,099,913,487	11,664 692 22	31,821 15	8,847,948 23	28,212,354 73	5,723,439 77	199,261,561 12	4,110,500 00	2,786,189 80	1,340,820,472 18
Travaux extraordinaires. (Loi du 17 mai 1837.)	Crédits pour dépenses de l'exercice 1840	45,000,000	"	"	"	28,443,917 74	"	18,511,202 61	17,300,000 00	"	(f) 74,655,120 35
	Crédits pour dépenses d'exercices clos payées pendant l'année 1840	"	"	"	"	"	"	"	"	96,216 62	96,216 62
		1,144,913,487	11,664,692 22	31,821 15	8,847,948 23	56,656,272 47	5,723,439 77	217,772,763 73	21,410,500 00	2,882,406 42	1,415,571,809 15
			11,632,871f 07c			50,932,832f 70c		196,362,263f 73c			

SERVICES SPÉCIAUX RATTACHÉS POUR ORDRE AU BUDGET.

Justice et cultes	Légion d'honneur	8,358,198	"	"	"	"	"	"	"	"	8,358,198 00
	Imprimerie royale	2,418,000	"	"	"	"	"	300,000 00	"	"	2,718,000 00
Affaires étrangères	Chancelleries consulaires	250,000	"	"	"	"	"	"	"	"	250,000 00
Marine	Caisse des invalides	8,270,000	"	"	"	"	"	"	"	"	8,270,000 00
Finances	Frais de fabrication des monnaies et médailles	1,350,494	"	"	"	"	"	"	"	"	1,350,494 00
		20,646,692	"	"	"	"	"	300,000 00	"	"	20,946,692 00

OBSERVATIONS.

(a) Exécution de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834. (Voir, à la page suivante, le développement de ces modifications, qui affectent, pour des sommes semblables, les évaluations de recettes.)

(b) Voir le développement par ministère et par chapitre, page 183.

(c) Voir *idem*, pages 184 et 185.

(d) Voir *idem*, pages 186 à 191.

(e) Exécution de l'article 8 de la loi de finances du 28 mai 1834. Il n'est pas publié de développement pour cette nature de modifications, parce que les dépenses des exercices clos forment un chapitre spécial dans le budget de chaque ministère, et que le présent tableau n'avait pas à contenir à cet égard d'autres indications que celles qui s'y trouvent énoncées.

(f) Voir le développement, page 192.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Développement des modifications de Crédits résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MODIFICATIONS. AUGMENTATIONS.	MODIFICATIONS. DIMINUTIONS.
	DETTE PUBLIQUE. (Diminution : 30,458f 10c)		
6	Intérêts, primes et amortissement des emprunts spéciaux contractés pour ponts, canaux, etc.	"	30,458f 40c
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (Augmentation : 163,054f 71c).		
9	Dépenses de l'instruction primaire sur les centimes additionnels	"	7,236 76
10	——— sur les centimes facultatifs	13,765f 22c	"
11	Dépenses des écoles normales primaires. (Fonds spéciaux.)	156,526 25	"
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (Augmentation : 9,053,032f 03c).		
32	Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements	61,205 33	"
	——— sur le fonds commun	35,283 10	"
	——— sur produits éventuels ordinaires	550,290 63	"
33	Dépenses facultatives sur les centimes votés par les conseils généraux	105,793 19	"
	——— sur le fonds commun	3,600 32	"
	——— sur produits éventuels et subventions communales	511,789 37	"
	——— sur subventions communales	690,952 10	"
34	Dépenses extraordinaires sur le produit de centimes extraordinaires	908,725 28	"
"	——— sur produits éventuels (emprunts autorisés)	2,858,229 81	"
35	Dépenses spéciales sur centimes votés pour les chemins vicinaux	1,371,416 78	"
	——— sur subventions communales pour les chemins vicinaux	1,807,459 92	"
	——— sur produits spéciaux	148,286 20	"
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE. (Augmentation : 43,834f 43c)		
4	Écoles vétérinaires et bergeries	14,259 39	"
5	Encouragements à l'agriculture	14,557 16	"
6	Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons	11,339 41	"
13	Secours pour perte résultant d'incendie, grêle, etc	3,678 47	"
	MINISTÈRE DES FINANCES (Augmentation : 213,930f 78c).		
31	Dépenses du cadastre sur centimes facultatifs votés par les conseils généraux	212,268 78	"
	——— sur fonds avancés par divers propriétaires	1,662 00	"
	FRAIS DE PERCEPTION DES IMPÔTS ET REVENUS (Diminution : 1,362f 75c)		
37	Service administratif des contributions directes dans les départements	"	817 65
38	Frais de perception des contributions directes	"	545 10
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS (Augmentation : 2,190,840f 27c).		
	Remises et modérations sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	3,678 50	"
	——— sur la contribution des portes et fenêtres	7,158 52	"
	Décharges et réductions sur la contribution des patentes... Décharges et réductions	"	94,572 51
	Décharges et réductions sur la contribution des patentes... Attributions aux communes	398,251 99	"
	Non-valeurs extraordinaires sur patentes pour cessation de commerce	182,560 15	"
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	"	174,789 28
65	Restitutions sur le produit des centimes additionnels pour dépenses ordinaires des communes	29,770 64	"
	——— pour dépenses extraordinaires des communes	1,119,400 60	"
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	90,578 45	"
	——— pour dépenses des chemins vicinaux	561,196 12	"
	Restitution des centimes imposés pour frais de confection des rôles spéciaux des impositions communales	18,456 99	"
	Restitution des centimes imposés pour frais de perception de diverses impositions communales	49,150 10	"
		11,941,290 77	308,419 70
	RÉSULTAT en augmentation... Crédits applicables au service départemental... 9,273,491f 27c ——— à divers services spéciaux... 2,359,379 80	11,632,871f 07c	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Développement des crédits reportés des exercices 1838 et 1839, pour les dépenses du service départemental et de divers services spéciaux.

CHAPITRES spéciaux du budget de 1840.	MINISTÈRES ET SERVICES.			MONTANT DES CRÉDITS reportés à 1840
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.			
	CRÉDITS REPORTÉS DE L'EXERCICE 1838.			
9	Dépenses de l'instruction primaire sur centimes additionnels	611,446f 39c	627,625f 22c	
10	——— sur centimes facultatifs	16,178 83		669,954f 87c
	CRÉDITS REPORTÉS DE L'EXERCICE 1839.			
11	Dépenses des écoles normales primaires sur fonds spéciaux		42,329 65	
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.			
	CRÉDITS REPORTÉS DE L'EXERCICE 1838.			
32	Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements	1,409,216f 75c	1,885,983 89	
	——— sur produits éventuels ordinaires	476,767 14		
33	Dépenses facultatives sur les centimes votés par les conseils généraux	1,604,899 37	1,829,250 65	
	——— sur produits éventuels	128,860 11		
	——— sur subventions communales	95,491 17		7,726,848 37
34	Dépenses extraordinaires sur produits de centimes extraordinaires	2,014,964 01	2,248,481 20	
	——— sur produits éventuels (emprunts autorisés)	233,517 19		
35	Dépenses spéciales sur centimes votés pour les chemins vicinaux	1,205,090 64	1,763,132 63	
	——— sur subventions communales pour les chemins vicinaux	553,982 24		
	——— sur produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 mai 1838	4,059 75		
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.			
	CRÉDITS REPORTÉS DE L'EXERCICE 1838.			
13	Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendie, grêle, etc.			23.660 69
	MINISTÈRE DES FINANCES.			
	CRÉDITS REPORTÉS DE L'EXERCICE 1838.			
31	Dépenses cadastrales imputables sur le fonds commun		64,462 60	
	——— le produit des centimes facultatifs		221,310 46	427,484 30
65	Non-valeurs, sur contributions foncière, personnelle et mobilière		141,711 24	
	TOTAL. Loi de règlement de l'exercice 1838 (du 15 janvier 1840)		8,805,618 58	8,847,948 23
	TOTAL. Loi de règlement de l'exercice 1839		42,329 65	

NOTA. Le résultat général ci-dessus se développe ainsi qu'il suit, sous le rapport des services auxquels les reports sont applicables :

Crédits reportés de l'exercice 1838.	Service départemental	8,575,784f 05c	8,805,618f 58c
	Services spéciaux	229,834 53	
Crédits reportés de l'exercice 1839.	Services spéciaux		42,329 65

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Développement des augmentations et des diminutions de crédits résultant de lois spéciales.

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		1° CRÉDITS ACCORDÉS.		
		DETTE PUBLIQUE.		
12 avril 1840.....	18	Subvention aux fonds de retraite du ministère des finances..... 6,460,000f 00c	6,539,950f 48c	6,973,283f 48c
	73	Subvention extraord. aux fonds de retraite du même ministère.. 79,950 48		
28 *idem*.....	14	Pensions militaires.....	433,333 00	
		DOTATIONS.		
12 juin 1841....	22	Chambre des députés.....	10,714 10	10,714 10
		MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES. *Dépenses des Cultes.*		
3 mars 1840.....	"	Frais d'installation de M. le cardinal de la Tour d'Auvergne.....	45,000 00	90,000 00
Ordonnance royale en date du 21 janvier 1841 rendue en exécution de l'art. 2 de loi du 10 août 1839.	"	Réparation de la cathédrale de Chartres. (Crédit imputable sur le produit de la vente des matériaux provenant de démolition.).....	45,000 00	
		MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.		
12 avril 1840....	12 *bis*.	Subvention à la caisse des retraites du ministère.....	105,000 00	2,145,000 00
20 mai.....	11	Dépenses imprévues. (Blocus de la Plata.).....	1,500,000 00	
18 juin.....	11	*Idem*.....(*Idem.*).....	540,000 00	
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
24 juillet 1839...	30	Agrandissement du palais de justice, à Paris.....	500,000 00	5,000,000 00
7 août.....	38	Reconstruction de la salle Favart.....	300,000 00	
22 mars 1840....	39	Érection de la statue de Molière.....	100,000 00	
Idem.....	19	Secours généraux.....	300,000 00	
19 avril.....	4	Dépenses secrètes de police générale.....	1,000,000 00	
Idem.....	40	Travaux de peinture et de sculpture au palais de la chambre des Pairs.....	200,000 00	
10 juin.....	41	Translation des restes mortels de l'Empereur Napoléon.....	1,000,000 00	
20 juillet.....	42	Anniversaire des journées de juillet 1830.....	300,000 00	
17 janvier 1841...	22	Secours aux étrangers réfugiés en France.....	700,000 00	
25 juin.....	41	Supplément aux dépenses de translation des restes mortels de l'Empereur Napoléon	600,000 00	
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.		
23 novembre 1840.	13 *bis*.	Secours extraordinaires pour pertes résultant des inondations.....	5,000,000 00	5,000,000 00
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. *Service ordinaire.*		
26 juillet 1839...	9	Routes royales et ponts.....	21,000 00	2,713,333 95
Idem.....	9	*Idem*.....	110,000 00	
Idem.....	9	*Idem*.....	10,000 00	
10 juin 1840.....	24	Travaux à exécuter au ministère de la guerre.....	100,000 00	
Idem.....	1	Personnel de l'administration centrale (complément d'organisation du ministère).	36,400 00	
	2	Matériel et dépenses diverses des bureaux (*idem*).....	2,000 00	
15 juillet.....	26	Travaux divers du service des monuments et édifices publics.....	616,000 00	
23 novembre 1840.	29	Rétablissement des communications interrompues sur les routes royales par le débordement des eaux.....	1,000,000 00	
	30	Secours pour le rétablissement des communications sur les routes départementales	500,000 00	
Loi du 6 juin 1840 (art. 16 et 17) et loi de règlement proposée pour l'exercice 1839.....	31	Achèvement des phares et fanaux (fonds provenant du budget annexe).....	97,089 27	
	32	Travaux du port du Havre (fonds provenant de l'ancien service spécial des ponts et canaux).....	150,188 28	
Loi de règlement de l'exercice 1839. (Ord. roy. du 12 avril 1841.).....	12 *bis*.	Travaux de navigation et ports sur produits de droits spécialisés.....	70,656 40	
		A REPORTER.....		21,932,331 53

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Suite du *Développement des augmentations et des diminutions de crédits résultant de lois spéciales.*

DATES DES LOIS.	CHAPITRE spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS. PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS. PAR MINISTÈRE.
		REPORT		21,932,331f 53c
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
		1re Section. — *Divisions territoriales de l'Intérieur.*		
6 mai 1840	18	Matériel de l'artillerie. (Transformation des armes à feu à silex en armes à percussion.)	1,200,000f 00c	
22 juin	26	Dépenses des exercices périmés	12,023 20	1,250,023 20
5 juillet	15	Traitement des intendants militaires en inactivité	38,000 00	
		MINISTÈRE DE LA MARINE.		
10 juin	"	Indemnité au sieur Crevel	30,000 00	5,030,000 00
16 juillet	"	Établissement de paquebots transatlantiques	5,000,000 00	
		TOTAL des crédits accordés sur les services ordinaires.		28,212,354 73
		2° CRÉDITS ANNULÉS.		
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
		Service ordinaire.		
15 juillet 1840	18	Achèvement de divers édifices publics. (Loi du 18 juillet 1838.)		136,439 77
		MINISTÈRE DE LA MARINE.		
15 juin 1841	8	Travaux du matériel naval. (Ports.)	4,337,000 00	5,587,000 00
	10	Travaux de l'artillerie. (Ports.)	333,000 00	
	20	Colonies. (Services militaires.)	917,000 00	
		TOTAL des crédits annulés		5,723,439 77

Résultat des modifications apportées aux crédits par des lois spéciales.

Crédits ouverts	28,212,354f 73c
Crédits annulés	5,723,439 77
RESTE pour crédits ouverts	22,488,914 96

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Développement des modifications de crédits résultant des lois générales de crédits supplémentaires, en date des 17 juin, 6 juillet 1840, 10 et 11 juin 1841.

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.		MONTANT DES CRÉDITS par CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS par MINISTÈRE.
	1° CRÉDITS ACCORDÉS.			
	DETTE PUBLIQUE.			
	Loi du 10 juin 1841.			
4	Rentes 3 p. 0/0		16,950f 00c	
7	Intérêts de capitaux de cautionnements		290,000 00	
8	Intérêts de la dette flottante		5,550,000 00	7,116,950f 00c
11	Pensions civiles		60,000 00	
14	Pensions militaires		1,200,000 00	
	MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.			
	SERVICE DE LA JUSTICE.			
	Loi du 6 juillet 1840.			
1	Administration centrale. (Personnel.)	4,200f 00c		
3	Conseil d'état. (Personnel.)	98,900 00		
	Loi du 10 juin 1841.		822,400 00	
12	Frais de justice criminelle	700,000 00		
4	Conseil d'État. (Matériel.)	7,300 00		
2 *bis.*	Frais de premier établissement du ministre	12,000 00		
	SERVICE DES CULTES.			876,139 80
	Loi du 6 juillet 1840.			
10	Acquisitions, constructions et entretien d'édifices diocésains	25,000 00		
	Loi du 10 juin 1841.		53,739 80	
4	Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	28,000 00		
"	Dépenses des exercices périmés	739 80		
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.			
	Loi du 6 juillet 1840.			
11	Missions extraordinaires et dépenses imprévues		300,000 00	
13 *bis.*	Reconstruction du palais de France à Constantinople		303,483 12	
15	Dépenses des exercices périmés		3,598 96	752,082 08
	Loi du 10 juin 1841.			
11	Missions extraordinaires et dépenses imprévues		133,000 00	
1 *bis.*	Frais de premier établissement du ministre		12,000 00	
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.			
	Loi du 6 juillet 1840.			
19	Souscriptions		50,000 00	
	Loi du 10 juin 1841.			
12	Institut		10,000 00	122,620 35
1 *bis.*	Frais de premier établissement du ministre		12,000 00	
24	Dépenses à la charge du legs fait à l'université par M. Janson de Sailly		37,029 90	
25	Frais d'un procès intenté relativement au loyer d'une maison rue de Belle-Chasse		13,590 45	
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.			
	Loi du 6 juillet 1840.			
5	Dépenses du personnel des lignes télégraphiques		21,473 00	
6	Dépenses du matériel des lignes télégraphiques		3,460 00	
7	Dépenses du service extraordinaire des lignes télégraphiques		12,631 00	
	Loi du 10 juin 1841.			
28	Dépenses ordinaires des maisons centrales de force et de détention		300,000 00	
1	Personnel de l'administration centrale		12,000 00	3,159,129 16
8	Dépenses générales du personnel des gardes nationales		100,000 00	
29	Dépenses générales du matériel des gardes nationales		50,000 00	
22	Secours aux étrangers réfugiés en France		2,550,000 00	
26	Abonnement pour frais d'administration de préfectures et sous-préfectures		100,000 00	
37	Dépenses des exercices périmés		9,565 16	
	A REPORTER			12,026,921 39

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Suite du *Développement des modifications de crédits résultant des lois générales de crédits supplémentaires, en date des 17 juin, 6 juillet 1840, 10 et 11 juin 1841.*

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS par CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS par MINISTÈRE.
	REPORT		12,026,921f 39c
	Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.		
	Loi du 10 juin 1841.		
9	Encouragements aux pêches maritimes	1,500,000f 00c	1,512,000 00
2 *bis.*	Frais de premier établissement du ministre	12,000 00	
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
	SERVICE ORDINAIRE.		
	Loi du 17 juin 1840.		
18 *bis.*	Travaux de la Chambre des Pairs. (Loi du 15 juin 1836.)	746,000 00	
18 *ter.*	Achèvement de divers monuments de la capitale. (Loi du 6 juillet 1836.)	619,000 00	
18	Reconstruction ou achèvement de divers édifices publics. (Loi du 18 juillet 1838.)	2,150,000 00	
22	Achèvement du monument de Juillet. (Loi du 26 juillet 1839.)	185,500 00	
23	Caveaux de sépulture sous le monument de Juillet. (Loi du 26 juillet 1839.)	34,400 00	
	Loi du 6 juillet 1840.		
9	Routes royales et ponts	2,000,000 00	
18 *bis.*	Grosses réparations aux hôtels du ministère de la justice, et translation des bureaux des cultes	180,000 00	10,144,035 84
	Loi du 10 juin 1841.		
2 *bis.*	Frais de premier établissement du ministre	12,000 00	
18	Reconstruction ou achèvement de divers édifices publics. (Loi du 18 juillet 1838.)	1,105,071 78	
18 *bis.*	Travaux de la Chambre des Pairs. (Loi du 15 juin 1836.)	26,982 71	
22	Achèvement du monument de Juillet. (Loi du 26 juillet 1839.)	8,456 75	
23	Appropriation des caveaux sous le monument de Juillet. (Loi du 26 juillet 1839.)	1,038 64	
27	Fortifications de Paris	3,000,000 00	
28	Travaux au palais de la Chambre des Pairs pour le procès relatif à l'attentat de Boulogne	60,000 00	
20	Dépenses des exercices périmés	15,585 96	
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
	Ire SECTION.		
	Divisions territoriales de l'Intérieur.		
	Loi du 17 juin 1840.		
4	États majors	843,000 00	
	Loi du 10 juin 1841.		
1	Administration centrale. (Personnel.)	12,000 00	
4	États-majors	45,000 00	
8	Solde et entretien des troupes	2,224,073f / 28,487,028	30,711,101 00
9	Habillement et campement	19,948,404 00	
10	Lits militaires	3,673,000 00	
11	Transports généraux	1,867,350 00	
12	Remonte générale	19,629,600 00	
13	Harnachement	5,232,113 00	109,033,097 64
14	Fourrages	2,611,035 00	
18	Matériel de l'artillerie	10,262,000 00	
18 *bis.*	Poudres et salpêtres. (Personnel.)	34,600 00	
18 *ter.*	——— (Matériel.)	630,201f / 528,000	1,158,201 00
19	Matériel du génie	12,684,000 00	
20	Écoles militaires	80,000 00	
21	Invalides de la guerre	89,000 00	
24	Dépenses accidentelles et secrètes	150,000 00	
26	Dépenses des exercices périmés	2,693 64	
	A REPORTER		132,716,054 87

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Suite du *Développement des modifications de crédit résultant des lois générales de crédits supplémentaires, en date des 17 juin, 6 juillet 1840, 10 et 11 juin 1841.*

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS. PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS. PAR MINISTÈRE
	REPORT	.....	132,716,054f 87c
	Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
	Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE. — IIe Section. Algérie.		
	Loi du 17 juin 1840.		
4	États-majors	187,000f 00f	
8	Solde et entretien des troupes	11,403,000 00	
9	Habillement et campement	2,700,000 00	
10	Lits militaires	160,000 00	
11	Transports généraux	900,000 00	
12	Remonte générale	2,100,000 00	
13	Harnachement	300,000 00	
14	Fourrages	1,537,000 00	
18	Matériel de l'artillerie	300,000 00	
19	——— du génie	200,000 00	
23	Services civils en Algérie	175,000 00	
24	Dépenses secrètes	200,000 00	
	Loi du 6 juillet 1840.		
8	Solde et entretien des troupes	396,000 00	32,771,904 00
9	Habillement et campement	200,000 00	
10	Lits militaires	126,000 00	
11	Transports généraux	504,000 00	
12	Remonte générale	840,000 00	
13	Harnachement	184,000 00	
19	Matériel du génie	200,000 00	
	Loi du 10 juin 1841.		
4	États-majors	181,760 00	
8	Solde et entretien des troupes (4,575,329 fr. —2,952,813 fr.)	7,528,142 00	
11	Transports généraux	452,824 00	
12	Remonte générale	125,000 00	
14	Fourrages	872,178 00	
19	Matériel du génie	1,000,000 00	
	MINISTÈRE DE LA MARINE.		
	Loi du 6 juillet 1840.		
3	Officiers civils et militaires	231,500 00	
5	Solde et habillement des équipages et des troupes	4,227,600 00	
6	Hôpitaux	326,700 00	
7	Vivres	2,827,000 00	
8	Travaux du matériel naval. (Ports.)	4,487,000 00	
9	——— (Établissements hors des ports.)	200,000 00	
10	Travaux de l'artillerie. (Ports.)	409,000 00	
12	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	192,000 00	
13	Affrétements et transports par mer	200,000 00	
21	Colonies. — Services accessoires	45,000 00	
	Loi du 10 juin 1841.		
1	Administratration centrale. (Personnel.)	4,000 00	
1 *bis.*	Frais de premier établissement du ministre	12,000 00	26,216,505 49
3	Officiers militaires et civils	73,000 00	
5	Solde et habillement des équipages et des troupes	1,790,500 00	
6	Hôpitaux	68,200 00	
7	Vivres	2,043,400 00	
8	Travaux du matériel naval. (Ports.)	3,904,000 00	
9	——— (Établissements hors des ports.)	300,000 00	
10	Travaux de l'artillerie (Ports.)	1,462,000 00	
12	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	1,700,000 00	
13	Affrétements et transports par mer	94,300 00	
15	Frais généraux d'impressions et achats de livres	40,000 00	
20	Colonies. — Services militaires	1,562,100 00	
21	——— Services accessoires	14,000 00	
//	Dépenses des exercices périmés	3,205 49	
	A REPORTER		191,704,464 36

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Suite du *développement des modifications de crédits résultant des lois générales de crédits supplémentaires, en date des 17 juin, 6 juillet 1840, 10 et 11 juin 1841.*

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS. PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS. PAR MINISTÈRE
	REPORT		191,704,464f 36c
	Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
	MINISTÈRE DES FINANCES.		
	Loi du 17 juin 1840.		
35 *bis.*	Dépenses des exercices périmés	85,000f 00c	
	Loi du 6 juillet 1840.		
26	Administration cent ale. (Personnel.)	15,000 00	
27	——— (Matériel.)	40,000 00	
35	Dépenses des exercices périmés	11,582 01	410,846 96
74	Dépenses de la Cour des Pairs	20,000 00	
	Loi du 10 juin 1841.		
32	Frais de trésorerie	200,000 00	
35	Dépenses des exercices périmés	27,264 95	
74	Dépenses de la Cour des Pairs	12,000 00	
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS.		
	Loi du 17 juin 1840.		
"	Douanes. (Renfort temporaire du service des douanes sur la ligne des Pyrénées)	150,000 00	
	Loi du 6 juillet 1840.		
75	Timbre. (Frais de concours pour la fabrication d'un papier de sûreté.)	60,000 00	
45	Forêts. (Dépenses de l'école forestière.)	6,000 00	
46	——— (Dépenses diverses.)	6,400 00	
76	Douanes. (Réparation extraordinaire au bâtiment de la douane, à Bordeaux)	32,000 00	
77	——— (Contingent de l'État dans les frais de construction d'un bâtiment pour la douane de Paris.)	100,000 00	
51	Contributions indirectes. (Matériel.)	22,000 00	
78	Tabacs. (Renouvellement de l'approvisionnement de réserve.)	3,000,000 00	
79	——— (Frais de construction de nouveaux magasins.)	400,000 00	
59	Postes. (Matériel.)	96,000 00	
62	——— (Transport de dépêches. — Matériel.)	352,754 00	
80	——— (Frais de premier établissement de deux nouveaux paquebots pour la correspondance du Levant.)	568,000 00	
81	——— (Renouvellement de quatre chaudières pour les paquebots à vapeur du Levant.)	360,000 00	
82	——— (Achat d'argenterie pour la table des passagers à bord des paquebots à vapeur.)	21,062 00	
84	——— (Frais de construction de 20 malles-postes du nouveau modèle)	105,500 00	
85	——— (Frais de construction de malles spéciales pour le transport de la correspondance de l'Angleterre avec l'Inde.)	17,500 00	
	Loi du 10 juin 1841.		
38	Contributions directes. (Frais de perception.)	215,000 00	
39	Enregistrement et domaines. (Personnel.)	80,000 00	
40	——— (Matériel.)	4,000 00	
41	——— (Dépenses diverses.)	20,000 00	
83	——— (Indemnité de résiliation de baux à des adjudicataires de la pêche fluviale.)	30,000 00	
46	Forêts. (Dépenses diverses.)	120,000 00	
86	Douanes. (Condamnations pécuniaires prononcées contre des préposés des douanes)	34,184 80	
88	——— (Frais de service des douanes à raison de l'ouverture du chemin de fer de Strasbourg à Bâle)	3,376 00	
	A REPORTER		192,115,311 32

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Suite du *Développement des modifications de crédits résultant des lois générales de crédits supplémentaires, en date des 17 juin, 6 juillet 1840, 10 et 11 juin 1841.*

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
	REPORT.....	.....	192,115,311f 32c
	Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
	Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS. *Loi du 10 juin 1841.*		
50	Contributions indirectes. (Personnel.).....	24,000f 00c	
51	——————— (Matériel.).....	10,000 00	7,024,249 80
52	——————— (Dépenses diverses.).....	10,000 00	
87	——————— (Remplacement des poids de 25 kilogrammes.).....	45,500 00	
53	Poudres à feu. (Personnel.).....	12,000 00	
54	——————— (Matériel.).....	444,600 00	
58	Postes. (Personnel.).....	232,500 00	
59	——— (Matériel.).....	30,345 00	
60	——— (Dépenses diverses.).....	40,500 00	
63	——— (Transport de dépêches.).....	354,978 00	
89	——— (Complément pour rachat des malles qui étaient affectées aux routes de 2e section.).....	16,050 00	
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS ET PRIMES. *Loi du 10 juin 1841.*		
66	Remboursements et non-valeurs sur les contributions directes et sur les taxes perçues en vertu de rôles.. — Remises et modérations sur la contribution additionnelle des bois des communes et des établissements publics....	120,000 00	
	Dégrèvements et non-valeurs sur les redevances des mines.	2,000 00	122,000 00
	TOTAL des crédits accordés sur les services ordinaires.....		199,261,561 12

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Développement des modifications de crédits résultant des lois générales de crédits supplémentaires, en date des 17 juin 1840, 10 et 11 juin 1841.

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
	2° CRÉDITS ANNULÉS.		
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
	SERVICE ORDINAIRE.		
	Loi du 11 juin 1841.		
18	Achèvement de divers édifices publics. (Loi du 18 juillet 1838.)	2,950,000f 00c	3,693,000f 00c
18 *bis.*	Achèvement de divers monuments de la capitale. (Loi du 6 juillet 1836.)	273,000 00	
18 *ter.*	Travaux de la chambre des Pairs. (Loi du 15 juin 1836.)	470,000 00	
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
	Loi du 17 juin 1840.		
15	Solde de non-activité. (Divisions territoriales de l'intérieur.)	417,500 00	417,500 00
	TOTAL des crédits annulés sur les services ordinaires		4,110,500 00

Résultat des modifications apportées aux crédits par les lois générales des crédits supplémentaires.

Crédits ouverts	199,261,561f 12c
Crédits annulés	4,110,500 00
RESTE pour crédits ouverts	195,151,061 12

3° CRÉDITS ACCORDÉS SUR LES SERVICES SPÉCIAUX RATTACHÉS POUR ORDRE AU BUDGET.

Loi du 10 juin 1841.

IMPRIMERIE ROYALE.

3	Dépenses d'exploitation non susceptibles d'une évaluation fixe. (Salaires des ouvriers et indemnités pour travaux extraordinaires, 100,000 francs; approvisionnements et achats pour le service des ateliers, 200,000 francs.)	300,000 00
	TOTAL des crédits accordés sur les services spéciaux	300,000 00

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Développement des modifications apportées législativement aux crédits ouverts, pour les travaux extraordinaires.

D'après le tableau C, annexé à la loi de finances du 10 août 1839, les crédits ouverts pour le service des travaux extraordinaires, étaient de					45,000,000f 00c
Mais ces crédits ont depuis éprouvé les modifications ci-après, SAVOIR :					
1° Crédits ouverts par des lois spéciales, savoir :					
Loi du 26 juillet 1839	CHAPITRE	2.	Routes royales de l'île de Corse	600,000f 00c	28,443,917 74
Autre loi du même jour	———	2.	Nouvelle route royale de Thionville à Sierck	269,000 00	
Loi du 1er août	———	10.	Chemin de fer de Paris à Versailles (rive gauche)	1,000,000 00	
— du 9 août	———	9.	Amélioration des ports maritimes	10,650,000 00	
— du 6 juin	———	»	Divers travaux (*crédits résultant de la nouvelle répartition*)	3,400,000 00	
— du 8 juillet	———	6 *bis*.	Amélioration des rivières	1,500,000f	2,000,000 00
	———	11 *bis*.	Etablissement de nouveaux canaux	500,000	
Autre loi du même jour	———	5.	Ponts	400,000 00	
Loi du 15 juillet	———	10.	Chemins de fer	10,000,000 00	
Ordonnance royale du 27 août 1841, rendue en exécution de l'article 8 de la loi du 6 juin 1840.	———	4.	Achèvement des routes stratégiques de l'Ouest	123,197f 01c	124,917 74
	———	8.	Études de navigation	1,720 73	
2° Crédits ouverts par les lois générales des crédits supplémentaires, savoir :					
Loi du 6 juillet 1840.	CHAPITRE	5.	Ponts	300,000 00	6,500,000 00
	———	6.	Amélioration des rivières	800,000 00	
	———	9.	Amélioration de ports maritimes	400,000 00	
	———	11.	Établissement de nouveaux canaux	5,000,000 00	
Loi du 10 juin 1841.	Crédits restés sans emploi sur l'exercice 1838			545,202f 61c	12,011,202 61
	Crédits restés sans emploi sur l'exercice 1839			11,466,000 00	
Ces derniers crédits s'appliquent aux chapitres ci-après :					18,511,202 61
	CHAPITRE	1.	Routes royales classées avant le 1er janvier 1837	1,689,941f 87c	12,011,202f 61c
	———	2.	Routes royales classées depuis le 1er janvier 1837	418,958 28	
	———	3.	Routes royales et ports maritimes de la Corse	304,893 28	
	———	4.	Achèvement des routes stratégiques de l'Ouest	300,278 24	
	———	5.	Ponts	150,448 68	
	———	6.	Améliorations des rivières	430,756 67	
	———	7.	Service des canaux de 1821 et 1822	2,019,925 61	
	———	8.	Études de navigation	17,839 11	
	———	9.	Amélioration de ports maritimes	3,623,905 90	
	———	10.	Chemins de fers	1,000,000 00	
	———	11.	Établissement de nouveaux canaux	2,054,254 97	
			TOTAL		91,955,120 35
A DÉDUIRE :					
3° Crédits annulés par la loi générale des crédits supplémentaires en date du 10 juin 1841, savoir :					
Crédits annulés définitivement				16,000,000f 00c	17,300,000 00
Crédits reportés à l'exercice 1841				1,300,000 00	
Ces annulations de crédits portent sur les chapitres ci-après :					
	CHAPITRE	2.	Routes royales classées avant le 1er janvier 1837	200,000 00	17,300,000 00
	———	4.	Achèvement des routes stratégiques de l'Ouest	100,000 00	
	———	6.	Amélioration des rivières	750,000 00	
	———	6 *bis*.	Amélioration des rivières. (Loi du 8 juillet 1840.)	1,050,000 00	
	———	7.	Service des canaux, de 1821 et 1822	1,000,000 00	
	———	9.	Amélioration de ports maritimes	6,000,000 00	
	———	10.	Chemins de fer	5,500,000 00	
	———	11.	Établissement de nouveaux canaux	2,500,000 00	
	———	11 *bis*.	Établissement de nouveaux canaux. (Loi du 8 juillet 1840.)	200,000 00	
			RESTE pour crédits attribués à l'exercice 1840		74,655,120 35

TABLEAUX DÉFINITIFS

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1840,

À L'ÉPOQUE DE SA CLÔTURE.

BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Tableau définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.								
Contribution foncière	267,009,704f 89c	267,314,723f 67c	267,314,723f 67c	"	"	305,018f 78c	267,314,723f 67c	Voir le tableau, pages 54 et 55 de la 2e partie du compte général des finances, pour la comparaison des recettes de l'exercice 1840 avec celles de l'exercice 1839, et l'explication de différences que présentent ces deux exercices.
——— personnelle et mobilière	56,677,096 35	56,677,704 28	56,677,704 28	"	"	607 93	56,677,704 28	
——— des portes et fenêtres	30,568,444 35	30,784,762 41	30,784,762 41	"	"	216,318 06	30,784,762 41	
——— des patentes	38,076,866 39	40,236,230 95	40,236,230 95	"	"	2,159,364 56	40,236,230 95	
Taxe de premier avertissement	698,637 25	698,637 25	698,637 25	"	"	"	698,637 25	
	393,030,749 23	395,712,058 56	395,712,058 56	"	"	2,681,309 33	395,712,058 56	
					2,681,309 33			
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et perceptions diverses	186,439,000 00	192,191,583 90	190,596,720 90	1,594,863 00	"	4,157,720 90	190,596,720 90	Voir, comme ci-dessus pages 84 et 85.
Droit de timbre	33,297,000 00	34,473,047 84	34,473,033 59	14 25	"	1,176,033 59	34,473,033 59	
Revenus et prix de ventes de domaines	3,980,000 00	3,925,906 13	3,412,999 35	512,906 78	567,000 65	"	3,412,999 35	
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	1,317,000 00	1,480,724 46	1,220,517 24	260,207 22	96,482 76	"	1,220,517 24	
	225,033,000 00	232,071,262 33	229,703,271 08	2,367,991 25	663,483 41	5,333,754 49	229,703,271 08	
					4,670,271 08			
PRODUITS DES FORÊTS ET DE LA PÊCHE.								
Produits des coupes de bois	29,139,000 00	28,379,619 04	28,379,619 04	"	759,380 96	"	28,379,619 04	Voir, comme ci-dessus, pages 120 et 12
Produits divers des forêts	4,054,000 00	4,398,514 92	4,398,514 92	"	"	344,514 92	4,398,514 92	
Droit de pêche	321,000 00	411,840 49	411,840 49	"	"	90,840 49	411,840 49	
	33,514,000 00	33,189,974 45	33,189,974 45	"	759,380 96	435,355 41	33,189,974 45	
					324,025 55			
DOUANES ET SELS.								
Droits de douanes, de navigation et recettes diverses	110,996,053 54	121,827,199 17	121,827,199 17	"	"	10,831,145 63	121,827,199 17	Voir comme ci-dessus, pages 136 et 137
Droit de consommation des sels	57,168,000 00	56,577,625 54	56,577,625 54	"	590,374 46	"	56,577,625 54	
	168,164,053 54	178,404,824 71	178,404,824 71	"	590,374 46	10,831,145 63	178,404,824 71	
					10,240,771 17			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Suite du *Tableau définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DESIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES, TABACS ET POUDRES.								
Droits sur les boissons	86,998,000f 00c	90,508,201f 56c	90,433,367f 02c	74,834f 54c	"	3,435,367f 02c	90,433,367f 02c	Voir le tableau, pages 194 et 195 de la 2e partie du compte général des finances, pour la comparaison des recettes de l'exercice 1840 avec celles de l'exercice 1839, et l'explication des différences que présentent ces deux exercices.
Sels. (Droits à l'extraction dans les départements de l'intérieur.)	7,933,000 00	8,404,265 45	8,404,265 45	"	"	471,265 45	8,404,265 45	
Sucre indigène. (Droit de fabrication.)	6,600,000 00	4,803,004 35	4,786,464 60	16,539 75	1,813,535f 40c	"	4,786,464 60	
Droits divers et recettes à différents titres	32,390,488 06	35,740,761 22	33,473,028 60	2,267,732 62	"	1,082,540 54	33,473,028 60	
Produit de la vente des tabacs	85,451,000 00	95,166,701 75	95,166,701 75	"	"	9,715,701 75	95,166,701 75	
Produit de la vente des poudres à feu	5,050,000 00	5,615,730 37	5,615,730 37	"	"	565,730 37	5,615,730 37	
	224,422,488 06	240,238,664 70	237,879,557 79	2,359,106 91	1,813,535 40	15,270,605 13	237,879,557 79	
					13,457,069 73			
PRODUITS DES POSTES.								
Produit de la taxe des lettres	38,771,000 00	40,617,505 36	40,617,505 36	"	"	1,846,505 36	40,617,505 36	Voir, comme ci-dessus, pages 228 et 229.
Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent	847,000 00	970,262 92	970,262 92	"	"	123,262 92	970,262 92	
Droits sur le transport des matières d'or et d'argent par les paquebots de la Méditerranée	287,000 00	87,354 50	87,354 50	"	199,645 50	"	87,354 50	
Produit des places dans les malles-postes	2,403,000 00	1,892,285 82	1,892,285 82	"	510,714 18	"	1,892,285 82	
——— dans les paquebots	1,302,000 00	1,202,701 61	1,202,701 61	"	99,298 39	"	1,202,701 61	
Droit de transit des correspondances étrangères	698,000 00	1,293,292 06	1,293,292 06	"	"	595,292 06	1,293,292 06	
Recettes accidentelles	42,000 00	31,901 32	31,301 32	600 00	10,698 68	"	31,301 32	
	44,350,000 00	46,095,303 59	46,094,703 59	600 00	820,356 75	2,565,060 34	46,094,703 59	
					1,744,703 59			
PRODUITS UNIVERSITAIRES.								
Rétribution et droits divers	3,720,000 00	3,530,177 88	3,530,177 88	"	189,822 12	"	3,530,177 88	Voir, comme ci-dessus, pages 266 et 267, les développements qui sont publiés sur les produits universitaires de l'exercice 1840.
Produit des rentes et domaines	600,000 00	595,121 70	595,121 70	"	4,878 30	"	595,121 70	
	4,320,000 00	4,125,299 58	4,125,299 58	"	194,700 42	"	4,125,299 58	
					194,700 42			
SALINES ET MINES DE SEL DE L'EST.								
Produits des salines et mines de sel de l'Est	1,655,000 00	1,938,079 50	1,938,079 50	"	"	283,079 50	1,938,079 50	Voir, comme ci-dessus, page 273.
DIVERS REVENUS.								
Produits éventuels affectés aux dépenses ordinaires et extraord. des départements	17,287,008 03	17,287,008 03	17,287,008 03	"	"	"	17,287,008 03	Voir comme ci-dessus, pages 282 et 283.
Produits et revenus de l'Algérie	2,321,000 00	1,833,037 92	1,833,037 92	"	487,962 08	"	1,833,037 92	Voir comme ci-dessus, pages 294 et 295

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Suite du *Tableau définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
PRODUITS DIVERS.								
Bénéfice sur la fabrication et la vente des monnaies et médailles	70,100f 00c	71,092f 50c	71,092f 50c	"	"	992f 50c	71,092f 50c	
Redevances et produits extraordinaires des mines	318,000 00	296,462 42	296,462 42	"	21,537f 58c	"	296,462 42	
Droit de vérification des poids et mesures	1,050,000 00	926,276 55	926,276 55	"	123,723 45	"	926,276 55	
Produit de la taxe des brevets d'invention	621,000 00	640,972 00	640,972 00	"	"	19,972 00	640,972 00	
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires	20,000 00	64,025 53	64,025 53	"	"	44,025 53	64,025 53	
Ressources extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires	356,526 25	356,526 25	356,526 25	"	"	"	356,526 25	
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	678,800 00	572,292 54	572,292 54	"	106,507 46	"	572,292 54	
Moitié de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides sur les dépenses du matériel de la marine	470,000 00	612,264 41	612,264 41	"	"	142,264 41	612,264 41	
Retenue de 2 pour 0/0 pour l'hôtel des invalides sur les dépenses du personnel de la guerre	912,000 00	906,718 13	906,718 13	"	5,281 87	"	906,718 13	
Revenus de divers établissements spéciaux. (Écoles vétérinaires, bergeries, haras et dépôts d'étalons; écoles des arts et métiers, établissements thermaux)	1,197,055 96	1,034,762 23	1,034,762 23	"	162,293 73	"	1,034,762 23	
Produit de compensation de valeurs données en payement de dépenses publiques, reversements de fonds et autres recettes attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique	1,713,000 00	748,644 03	748,644 03	"	964,355 97	"	748,644 03	
Produit de la vente des cartes des dépôts de la guerre et de la marine	43,000 00	41,084 33	41,084 33	"	1,915 67	"	41,084 33	
Valeur au prix de revient des poudres livrées par le ministère de la guerre — au département de la marine	203,250 00	532,448 77	532,448 77	"	"	329,198 77	532,448 77	
Valeur au prix de revient des poudres livrées par le ministère de la guerre — au département des finances	2,046,400 00	2,313,130 79	2,313,130 79	"	"	266,730 79	2,313,130 79	
Produit de la rente de l'Inde	1,000,000 00	1,060,154 64	1,060,154 64	"	"	60,154 64	1,060,154 64	Voir les tableaux, pages 307 et 318 à 321 de la 2e partie du compte général des finances, pour la comparaison des recettes de l'exercice 1840 avec celles de l'exercice 1839.
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations	1,000,000 00	1,335,441 10	1,335,441 10	"	"	335,441 10	1,335,441 10	
Recouvrements sur prêts faits en 1830 au commerce et à l'industrie	400,000 00	392,225 52	392,225 52	"	7,774 48	"	392,225 52	
Recettes sur débets non compris dans l'actif de l'administration des finances	200,000 00	430,688 39	430,688 39	"	"	230,688 39	430,688 39	
Produits des valeurs et créances de l'ancienne régie des poudres et salpêtres remises au trésor, en exécution de l'article 32 de l'ordonnance royale du 26 février 1839	500,000 00	660,136 39	660,136 39	"	"	160,136 39	660,136 39	
Recettes de différentes origines	501,662 00	293,581 23	293,581 23	"	208,080 77	"	293,581 23	
Recettes de capitaux de cautionnements d'anciens comptables rayés du grand-livre de la dette publique, en vertu de décisions ministérielles, et faisant retour au trésor	"	145,978 84	145,978 84	"	"	145,978 84	145,978 84	
Recette du montant de traites des receveurs généraux sur le trésor, échues antérieurement au 1er janvier 1830 et non acquittées à l'époque du 1er janvier 1840	"	50,121 12	50,121 12	"	"	50,121 12	50,121 12	
Versement de la caisse des dépôts et consignations pour liquidation opérée au profit du département du Haut-Rhin	"	191,283 66	191,283 66	"	"	191,283 66	191,283 66	
Recettes de droit de ports d'armes de chasse dont les permis n'ont pas été réclamés	"	7,022 00	7,022 00	"	"	7,022 00	7,022 00	
Reliquat sans emploi sur les fonds de cotisations municipales	"	43,478 18	43,478 18	"	"	43,478 18	43,478 18	
Fonds restés disponibles à l'époque de la clôture du service spécial des travaux publics, créé par la loi du 27 juin 1833	"	102,836 73	102,836 73	"	"	102,836 73	102,836 73	
Idem ——— du service spécial des ponts, canaux et travaux divers pour lesquels il avait été contracté des emprunts	"	150,188 28	150,188 28	"	"	150,188 28	150,188 28	
	13,300,794 21	13,979,836 56	13,979,836 56	"	1,601,470 98	2,280,513 33	13,979,836 56	
					679,042 35			
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								
Produit des ressources extraordinaires réalisées en exécution des articles 2 et 3 de la loi du 17 mai 1837, pour les travaux extraordinaires. (Consolidation en rentes 4 pour 0/0 de bons du trésor formant la réserve de l'amortissement.)	73,985,000 00	73,985,000 00	73,985,000 00	"	"	"	73,985,000 00	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Suite du *Tableau définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.

Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture des exercices 1838 et 1839, et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1840; savoir :

Par la loi du 15 janvier 1841 portant règlement de l'exercice 1838 :		
Service départemental	8,575,784f 14c	8,805,618f 58c
Divers services spéciaux	229,834 44	
Par la loi de règlement de l'exercice 1839 :		
Divers services spéciaux		42,329 65
		8,847,948 23

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Contributions directes	393,030,749f 23c	395,712,058f 56c	395,712,058f 56c	"	"	2,681,309f 33c	395,712,058f 56c	
Enregistrement, timbre et domaines	225,033,000 00	232,071,262 33	229,703,271 08	2,367,991f 25c	"	4,670,271 08	229,703,271 08	
Produit des forêts et de la pêche	33,514,000 00	33,189,974 45	33,189,974 45	"	324,025f 55c	"	33,189,974 45	
Douanes et sels	168,164,053 54	178,404,824 71	178,404,824 71	"	"	10,240,771 17	178,404,824 71	
Contributions indirectes	224,422,488 06	240,238,664 70	237,879,557 79	2,359,106 91	"	13,457,069 73	237,879,557 79	
Produits des postes	44,350,000 00	46,095,303 59	46,094,703 59	600 00	"	1,744,703 59	46,094,703 59	
Produits universitaires	4,320,000 00	4,125,299 58	4,125,299 58	"	194,700 42	"	4,125,299 58	
Salines et mines de sel de l'Est	1,655,000 00	1,938,079 50	1,938,079 50	"	"	283,079 50	1,938,079 50	
Produits éventuels affectés aux dépenses ordinaires et extraordinaires des départements	17,287,008 03	17,287,008 03	17,287,008 03	"	"	"	17,287,008 03	
Produits et revenus de l'Algérie	2,321,000 00	1,833,037 92	1,833,037 92	"	487,962 08	"	1,833,037 92	
Produits divers	13,300,794 21	13,979,836 56	13,979,836 56	"	"	679,042 35	13,979,836 56	
	1,127,398,093 07	1,164,875,349 93	1,160,147,651 77	4,727,698 16	1,006,688 05	33,756,246 75	1,160,147,651 77	
Ressources extraordinaires	73,985,000 00	73,985,000 00	73,985,000 00	"	"	"	73,985,000 00	
	1,201,383,093 07	1,238,860,349 93	1,234,132,651 77	4,727,698 16	1,006,688 05	33,756,246 75	1,234,132,651 77	
					32,749,558 70			
Fonds reportés des exercices précédents	8,847,948 23						8,847,948 23	
	1,210,231,041 30						1,242,980,600 00	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Tableau définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1840.
1	Rentes 5 p. 0/0	147,119,749f 00c	147,099,114f 85c	146,569,809f 33c	529,305f 52c	(a) 20,634f 15c	"	"	20,634f 15c	529,305f 52c	146,569,809f 33c
2	—— 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	1,026,600 00	1,025,911 00	689 00	"	"	"	"	689 00	1,025,911 00
3	—— 4 p. 0/0	11,978,766 00	11,978,766 00	11,975,428 50	3,337 50	"	"	"	"	3,337 50	11,975,428 50
4	—— 3 p. 0/0	35,808,736 00	35,808,736 00	35,697,319 50	111,416 50	"	"	"	"	111,416 50	35,697,319 50
5	Fonds d'amortissement	44,616,463 00	44,616,463 00	44,616,463 00	"	"	"	"	"	"	44,616,463 00
6	Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	10,652,841 60	10,652,155 81	10,652,155 81	"	(b) 685 79	"	"	685 79	"	10,652,155 81
7	Intérêts de capitaux de cautionnements	9,290,000 00	9,289,363 13	8,875,193 57	414,169 56	(c) 636 87	"	"	636 87	414,169 56	8,875,193 57
8	—— de la dette flottante	14,550,000 00	13,317,807 28	13,317,807 28	"	(d) 1,232,192 72	"	"	1,232,192 72	"	13,317,807 28
9	Rentes viagères	3,727,000 00	3,406,694 59	3,406,694 59	"	(e) 320,305 41	"	"	320,305 41	"	3,406,694 59
10	Pensions de la pairie, de veuves de pairs et d'anciens sénateurs	880,000 00	809,966 64	809,966 64	"	(e) 70,033 36	"	"	70,033 36	"	809,966 64
11	—— civiles	1,521,500 00	1,470,014 56	1,470,014 56	"	(e) 51,485 44	"	"	51,485 44	"	1,470,014 56
12	—— à titre de récompenses nationales	560,000 00	546,780 97	546,780 97	"	(e) 13,219 03	"	"	13,219 03	"	546,780 97
13	—— aux vainqueurs de la Bastille	15,000 00	11,457 63	11,457 63	"	(e) 3,542 37	"	"	3,542 37	"	11,457 63
14	—— militaires	45,333,333 00	44,835,013 27	44,835,013 27	"	(e) 498,319 73	"	"	498,319 73	"	44,835,013 27
15	—— ecclésiastiques	1,850,000 00	1,703,659 38	1,703,659 38	"	(e) 146,340 62	"	"	146,340 62	"	1,703,659 38
16	—— de donataires dépossédés	1,360,000 00	1,332,189 63	1,332,189 63	"	(e) 27,810 37	"	"	27,810 37	"	1,332,189 63
17	—— accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	600,000 00	600,000 00	"	"	"	"	"	"	600,000 00
18	Subvention aux fonds de retraite des finances et pensions et indemnités temporaires	8,190,000 00	8,065,990 04	8,065,990 04	"	(f) 124,009 96	"	"	124,009 96	"	8,065,990 04
"	Subvention extraordinaire au fonds de retraite des employés des finances	79,950 48	79,950 48	79,950 48	"	"	"	"	"	"	79,950 48
19	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	400,000 00	399,999 80	399,224 80	775 00	(g) 0 20	"	"	0 20	775 00	399,224 80
		339,559,939 08	337,050,723 06	335,991,029 98	1,059,693 08	2,509,216 02	"	"	2,509,216 02	1,059,693 08	335,991,029 98
"	Rappels d'arrérages de rentes viagères, antérieurs à 1840	"	86,005 26	86,005 26	"	"	86,005 26	86,005 26	"	"	86,005 26
"	Rappels d'arrérages de pensions, antérieurs à 1840	"	143,126 40	143,126 40	"	"	143,126 40	143,126 40	"	"	143,126 40
		339,559,939 08	337,279,854 72	336,220,161 64	1,059,693 08	2,509,216 02	229,131 66	229,131 66	2,509,216 02	1,059,693 08	336,220,161 64
									3,568,909 10		
	LISTE CIVILE ET DOTATIONS.										
20	Liste civile	14,000,000 00	14,000,000 00	14,000,000 00	"	"	"	"	"	"	14,000,000 00
21	Chambre des Pairs	720,000 00	720,000 00	720,000 00	"	"	"	"	"	"	720,000 00
22	Chambre des Députés	707,634 10	707,634 10	707,634 10	"	"	"	"	"	"	707,634 10
23	Légion d'honneur	1,318,500 00	1,318,500 00	1,318,500 00	"	"	"	"	"	"	1,318,500 00
		16,746,134 10	16,746,134 10	16,746,134 10	"	"	"	"	"	"	16,746,134 10
									"		

OBSERVATIONS.

(a) Rentes dont les arrérages étaient à servir à l'ouverture de l'exercice 147,099,344f 50c
A déduire :
Arrérages de rentes dont la propriété est dévolue à l'État par suite d'extinction d'usufruit 229 65
Reste pour les charges de l'exercice 1840. (*Voir le compte de la dette inscrite, pages 462 et 463.*) 147,099,114 85
Le crédit accordé par le budget étant de 147,119,749 00
Le crédit excède les dépenses de 20,634 15

(b) Dépense calculée approximativement et restée au-dessous des crédits qui y avaient été affectés.

(c) Le crédit ouvert chaque année au budget pour une même somme est purement éventuel, et ne saurait exprimer ni limiter la dépense en intérêts de cautionnement que le trésor aura à supporter pendant l'année qui donne son nom à l'exercice, attendu que cette dépense est subordonnée au montant des cautionnements versés au trésor et au temps pendant lequel il en demeure dépositaire. D'après les décomptes établis par titulaires, et consignés sur les livres de la dette inscrite, les cautionnements existant au 1er janvier 1840, ou ceux que le trésor a reçus pendant le cours de l'année, en calculant les intérêts suivant les époques de jouissance, ont mis à la charge de l'exercice 1840 une dépense qui s'est trouvée supérieure au crédit primitif (9,008,000 francs) et pour laquelle un crédit supplémentaire de 290,000 francs a été accordé par la loi du 10 juin 1841. Toutefois ce dernier crédit n'a pas été entièrement employé et a laissé un excédant de 636 francs 87 centimes.

(d) Les intérêts de la dette flottante constituent une dépense éventuelle comme la dette flottante elle-même, dont l'importance varie en raison des besoins et des ressources qui peuvent y être appliquées. Cette dépense n'est donc pas susceptible d'une évaluation rigoureuse : elle est restée au-dessous des prévisions, de 1,232,192 fr. 72 cent., et cette différence trouve son explication dans les faits accomplis.

(e) Les crédits accordés pour le payement de la dette viagère du trésor sont, chaque année, basés sur le montant des inscriptions représentant la dette que le trésor pouvait avoir à supporter au moment où l'administration préparait la loi de finances; mais les budgets étant proposés et votés longtemps d'avance, les besoins présumés d'un exercice sont nécessairement éventuels dans la plupart de leurs termes, à raison des extinctions ultérieures pour cause de décès des titulaires ou des nouvelles concessions de pensions. Il en résulte que les différences ressortant, dans le tableau ci-contre, de la comparaison des dépenses constatées avec les crédits alloués, n'expriment aucun fait positif qui procède de l'action du ministère ordonnateur, et sur lequel, par conséquent, le contrôle législatif puisse avoir à s'exercer. Quant à la dépense qui a formé la charge réelle du budget, d'après les titres préexistants de chaque nature de dettes, on la justifie en la comparant avec celle de l'exercice précédent, et en expliquant les causes des modifications qu'elle a éprouvées pendant le cours de l'exercice dont le règlement est soumis aux Chambres. Ces explications sont l'objet de développements spéciaux que l'on publie à l'appui du compte de la dette inscrite, et auxquels il est nécessaire de se reporter. (*Voir le compte de la dette inscrite comme il est dit ci-dessus.*)

(f) Decès et replacements d'employés réformés.

(g) Appoint non distribué.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. Crédits complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1840.	OBSERVATIONS.
	DÉPENSES DE LA JUSTICE.				MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.							
1	Administration centrale. (Personnel.)	422,000f 00c	422,000f 00c	422,000f 00c	"	"	"	"	"	"	422,000f 00c	(a) Excédant de crédit sur les besoins.
2	Administration centrale. (Matériel.)	107,000 00	106,951 37	106,951 37	"	(a) 48f 63c	"	"	48f 63c	"	106,951 37	
2 *bis.*	Frais de premier établissement du Garde des sceaux	12,000 00	12,000 00	12,000 00	"	"	"	"	"	"	12,000 00	(b) Produit de vacances de places et de l'application de la loi sur le cumul.
3	Conseil d'État. (Personnel.)	613,100 00	594,109 96	593,693 29	416f 67c	(b) 18,990 04	"	"	18,990 04	416f 67c	593,693 29	
4	Conseil d'État. (Matériel.)	24,300 00	24,297 82	24,297 82	"	(c) 2 18	"	"	2 18	"	24,297 82	(c) Appoints restés libres.
5	Cour de cassation	970,500 00	967,062 50	967,062 50	"	(d) 3,437 50	"	"	3,437 50	"	967,062 50	
6	Cours royales	4,232,600 00	4,215,428 67	4,214,932 83	495 84	(d) 17,171 33	"	"	17,171 33	495 84	4,214,932 83	(d) Produits de vacances de places dans les cours et tribunaux.
7	Cours d'assises	154,400 00	153,400 00	153,400 00	"	(d) 1,000 00	"	"	1,000 00	"	153,400 00	
8	Tribunaux de première instance	6,215,495 00	6,189,138 42	6,187,059 72	2,078 70	(d) 26,356 58	"	"	26,356 58	2,078 70	6,187,059 72	(e) Un crédit de 700,000 francs avait été accordé, à titre de supplément, par la loi du 10 juin 1841. Les besoins du service n'ont pas exigé l'emploi de la totalité de ce crédit.
9	Tribunaux de commerce	179,900 00	179,882 20	179,793 32	88 88	(d) 17 80	"	"	17 80	88 88	179,793 32	
10	Tribunaux de police	62,400 00	62,398 00	62,398 00	"	(e) 2 00	"	"	2 00	"	62,398 00	(f) Fonds restés libres par suite de décès.
11	Justices de paix	3,106,130 00	3,093,615 11	3,089,817 52	3,797 59	(d) 12,514 89	"	"	12,514 89	3,797 59	3,089,817 52	
12	Frais de justice criminelle et des statistiques civile et criminelle	4,730,000 00	4,589,891 83	4,589,875 42	16 41	(e) 140,108 17	"	"	140,108 17	16 41	4,589,875 42	
13	Pensions. — Fonds de subvention à la caisse des retraites du ministère de la justice	200,000 00	200,000 00	200,000 00	"	"	"	"	"	"	200,000 00	
14	Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés	45,000 00	44,680 51	44,680 51	"	(f) 319 49	"	"	319 49	"	44,680 51	
		21,074,825 00	20,854,856 39	20,847,962 30	6,894 09	219,968 61	"	"	219,968 61	6,894 09	20,847,962 30	
15	Dépenses des exercices clos	441 69	441 69	441 69	"	"	"	"	"	"	441 69	
		21,075,266 69	20,855,298 08	20,848,403 99	6,894 09	219,968 61	"	"	219,968 61	6,894 09	20,848,403 99	
									226,862 70			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

Suite du MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.

Chapitres spéciaux.	Ministères et services.	Crédits accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	Dépenses résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	Payements effectués sur les ordonnances des ministres.	Reste à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	Crédits excédant les dépenses.	Dépenses excédant les crédits.	Résultats pour le règlement définitif du budget. Crédits complémentaires à accorder.	Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs de l'exercice 1840.	Observations.
	DÉPENSES DES CULTES.											
	ADMINISTRATION CENTRALE.											
1	Personnel des bureaux des cultes	171,500f 00	171,499f 70	171,499f 70	"	0f 30	"	"	0f 30	"	171,499f 70	(a) Excédant de crédit sur l'ensemble des dépenses.
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	27,000 00	26,939 28	26,939 28	"	(a) 60 72	"	"	60 72	"	26,939 28	(b) Fonds non employé par suite du décès d'un pensionnaire.
3	Subvention au fonds de retraites des employés des cultes	21,059 00	19,664 00	19,664 00	"	(b) 1,395 00	"	"	1,395 00	"	19,664 00	
	CULTE CATHOLIQUE.											
4	Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,055,000 00	1,026,675 85	1,026,675 85	"	(c) 28,324 15	"	"	28,324 15	"	1,026,675 85	(c) Fonds restés libres sur les crédits affectés aux traitements des évêques, ci. 41,117f 31c *Idem*..... sur les frais de visites diocésaines..... 2,500 00 Non emploi d'un crédit supplémentaire accordé dans la supposition d'une nouvelle dépense en 1840, pour frais de premier établissement, de bulles et d'informations; dépense qui n'a été effectuée qu'en 1841, ci.. 28,000 00 ENSEMBLE..... 71,617 31
5	Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	28,270,000 00	28,247,297 49	28,238,720 34	8,577f 15	(d) 22,702 51	"	"	22,702 51	8,577f 15	28,238,720 34	
6	Chapitre royal de Saint-Denis	112,000 00	111,048 29	111,048 29	"	(e) 951 71	"	"	951 71	"	111,048 29	
7	Bourses des séminaires	1,000,000 00	996,633 18	996,593 07	40 11	(f) 3,366 82	"	"	3,366 82	40 11	996,593 07	A déduire la somme dont les dépenses ci-après ont excédé les prévisions du budget, savoir : Frais de premier établissement (16,000f), frais de bulles et d'informations (27,293f 16c), ci..... 43,293 16 RESTE..... 28,324 15
8	Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	1,070,000 00	1,055,992 17	1,053,581 17	2,411 00	(g) 14,007 83	"	"	14,007 83	2,411 00	1,053,581 17	
9	Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	445,000 00	444,457 24	444,457 24	"	(h) 542 76	"	"	542 76	"	444,457 24	
10	Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	1,625,000 00	1,531,384 06	1,479,609 50	51,774 56	(i) 93,615 94	"	"	93,615 94	51,774 56	1,479,609 50	
11	Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	800,000 00	799,884 00	797,634 00	2,250 00	(j) 116 00	"	"	116 00	2,250 00	797,634 00	
12	Secours à divers établissements ecclésiastiques	162,300 00	162,300 00	162,300 00	"	"	"	"	"	"	162,300 00	
13	Dépenses accidentelles	5,000 00	5,000 00	5,000 00	"	"	"	"	"	"	5,000 00	
	CULTES NON CATHOLIQUES.											
14	Dépenses du personnel des cultes protestants	843,000 00	838,324 46	837,837 61	486 85	(k) 4,675 54	"	"	4,675 54	486 85	837,837 61	(d) Excédant de crédit qui s'explique par l'éventualité même des prévisions du budget, pour un service aussi étendu, soumis aux modifications résultant du nombre et de l'âge des prêtres, ainsi que des décès parmi les pensionnaires.
15	——— du matériel des cultes protestants	100,000 00	100,000 00	100,000 00	"	"	"	"	"	"	100,000 00	(e) Produit de vacances dans les emplois.
16	Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	16,000 00	16,000 00	16,000 00	"	"	"	"	"	"	16,000 00	(f) Produit de vacances parmi les boursiers et demi-boursiers au delà de la somme évaluée au budget.
17	Dépenses du culte israélite	90,000 00	89,851 55	89,851 55	"	(k) 148 45	"	"	148 45	"	89,851 55	(g) Résultat de décès d'ecclésiastiques et d'anciennes religieuses, tous fort âgés, avant le payement des secours qui leur étaient accordés.
"	Réparation de la cathédrale de Chartres	45,000 00	37,765 70	37,765 70	"	(l) 7,234 30	"	"	7,234 30	"	37,765 70	(h) Inachèvement de quelques dépenses avant la fin de l'année.
"	Frais d'installation de M. Latour-d'Auvergne-Lauraguais, promu au cardinalat	45,000 00	45,000 00	45,000 00	"	"	"	"	"	"	45,000 00	(i) Retard de la liquidation définitive des dépenses dans plusieurs départements.
"	Dépenses des exercices périmés	739 80	739 80	739 80	"	"	"	"	"	"	739 80	(j) Secours pour lequel les conditions de l'allocation n'ont pas été remplies.
		35,903,598 80	35,726,456 77	35,660,917 10	65,539 67	177,142 03	"	"	177,142 03	65,539 67	35,660,917 10	(k) Produit de vacances d'emplois.
18	Dépenses des exercices clos	163,736 19	163,736 19	163,736 19	"	"	"	"	"	"	163,736 19	(l) La dépense pour le complet achèvement des travaux n'a pas atteint le crédit alloué par évaluation.
		36,067,334 99	35,890,192 96	35,824,653 29	65,539 67	177,142 03	"	"	177,142 03	65,539 67	35,824,653 29	
									242,681 70			

RÉCAPITULATION.

Dépenses de la justice	21,075,266 69	20,855,298 08	20,848,403 99	6,894 09	219,968 61	"	"	219,968 61	6,894 09	20,848,403 99
Dépenses des cultes	36,067,334 99	35,890,192 96	35,824,653 29	65,539 67	177,142 03	"	"	177,142 03	65,539 67	35,824,653 29
	57,142,601 68	56,745,491 04	56,673,057 28	72,433 76	397,110 64	"	"	397,110 64	72,433 76	56,673,057 28
								469,544 40		

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses*, *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. —— Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1840.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.											
	ADMINISTRATION CENTRALE.											
1	Administration centrale. (Personnel.)	527,122f 00c	523,898f 52c	523,898f 52c	"	(a) 3,223f 48c	"	"	3,223f 48c	"	523,898f 52c	(a) Économies sur les prévisions du budget. Les besoins de ces services n'ont point exigé l'emploi de la totalité des crédits ouverts.
1 *bis*.	Frais de premier établissement du ministre	12,000 00	12,000 00	12,000 00	"	"	"	"	"	"	12,000 00	
2	Administration centrale. (Matériel.)	149,000 00	148,991 53	148,991 53	"	(a) 8 47	"	"	8 47	"	148,991 53	
	TRAITEMENT DES AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR.											
3	Traitements des agents politiques et consulaires	4,316,300 00	4,314,262 97	4,314,262 97	"	(a) 2,037 03	"	"	2,037 03	"	4,314,262 97	
4	——— des agents en inactivité	30,000 00	26,460 00	26,460 00	"	(a) 3,540 00	"	"	3,540 00	"	26,460 00	
	DÉPENSES VARIABLES.											
5	Frais d'établissement des agents politiques et consulaires	300,000 00	299,055 52	299,055 52	"	(a) 944 48	"	"	944 48	"	299,055 52	(b) Résultat d'expéditions plus fréquentes de courriers occasionnées par les affaires d'Orient.
6	—— de voyage et de courriers	600,000 00	778,214 47	774,945 85	3,268f 62c	"	(b)178,214f 47c	178,214f 47c	"	3,268f 62c	774,945 85	
7	—— de service des résidences politiques et consulaires	762,000 00	761,974 17	761,874 17	100 00	(a) 25 83	"	"	25 83	100 00	761,874 17	
8	Présents diplomatiques	50,000 00	11,359 88	11,359 88	"	(a) 38,640 12	"	"	38,640 12	"	11,359 88	
9	Indemnités et secours	52,500 00	52,265 42	52,265 42	"	(a) 234 58	"	"	234 58	"	52,265 42	
10	Dépenses secrètes	650,000 00	650,000 00	650,000 00	"	"	"	"	"	"	650,000 00	
11	Missions extraordinaires et dépenses imprévues	2,573,000 00	2,476,332 95	2,471,332 95	5,000 00	(c) 96,667 05	"	"	96,667 05	5,000 00	2,471,332 95	(c) Cette économie a été réalisée sur le crédit spécial accordé pour les affaires de la Plata.
12	Indemnités temporaires	7,078 00	6,869 00	6,869 00	"	(a) 209 00	"	"	209 00	"	6,869 00	
12 *bis*.	Subvention à la caisse des retraites	105,000 00	105,000 00	105,000 00	"	"	"	"	"	"	105,000 00	
	SERVICES EXTRAORDINAIRES.											
13	Indemnités aux incendiés de Péra	60,000 00	60,000 00	60,000 00	"	"	"	"	"	"	60,000 00	
13 *bis*.	Reconstruction du palais de France à Constantinople	303,483 12	299,253 02	299,253 02	"	(a) 4,230 10	"	"	4,230 10	"	299,253 02	
15	Dépenses des exercices périmés	3,598 96	3,598 96	3,598 96	"	"	"	"	"	"	3,598 96	
		10,501,082 08	10,529,536 41	10,521,167 79	8,368 62	149,760 14	178,214 47	178,214 47	149,760 14	8,368 62	10,521,167 79	
14	Dépenses des exercices clos	152,877 55	152,877 55	152,877 55	"	"	"	"	"	"	152,877 55	
		10,653,959 63	10,682,413 96	10,674,045 34	8,368 62	149,760 14	178,214 47	178,214 47	149,760 14	8,368 62	10,674,045 34	
									158,128 76			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables aux dépenses des écoles normales primaires, transportés à l'exercice 1841.	CRÉDITS applicables au service départemental et à divers services spéciaux, transportés à l'exercice 1842.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1840.
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.												
	Administration centrale.												
1	Personnel	406,000f 00	405,999f 48	405,965f 48	34f 00	0f 52	"	"	0f 52c	34f 00c	"	"	405,965f 48
2	Matériel	115,600 00	115,599 08	115,599 08	"	0 92	"	"	0 92	"	"	"	115,599 08
"	Frais de premier établissement du ministre	12,000 00	12,000 00	12,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	12,000 00
	Université.												
3	Conseil royal. Inspecteurs généraux de l'Université	208,000 00	191,543 71	191,543 71	"	(a) 16,456 29	"	"	16,456 29	"	"	"	191,543 71
4	Services généraux de l'Université	296,700 00	296,686 13	296,617 26	68 87	(b) 13 87	"	"	13 87	68 87	"	"	296,617 26
5	Services spéciaux des ressorts académiques	1,033,900 00	1,033,707 46	1,033,565 96	141 50	(c) 192 54	"	"	192 54	141 50	"	"	1,033,565 96
6	Instruction supérieure. — Facultés	2,481,380 00	2,409,847 51	2,409,501 71	345 80	(d) 71,532 49	"	"	71,532 49	345 80	"	"	2,409,501 71
7	Instruction secondaire. — Colléges royaux	1,914,000 00	1,889,992 83	1,889,551 95	440 88	(e) 24,007 17	"	"	24,007 17	440 88	"	"	1,889,551 95
8	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget.)	1,600,000 00	1,595,127 83	1,590,361 13	4,766 70	(f) 4,872 17	"	"	4,872 17	4,766 70	"	"	1,590,361 13
9	*Idem.* (Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels votés par les conseils généraux.)	4,561,209 63	3,981,773 50	3,981,773 50	"	(m) 579,436 13	"	"	"	"	"	579,436f 13f	3,981,773 50
10	*Idem.* (Dépenses imputables sur la portion des 5 centimes facultatifs spéciaux votés par les conseils généraux.)	129,944 05	118,632 30	118,632 30	"	(m) 11,311 75	"	"	"	"	"	11,311 75	118,632 30
11	Écoles normales primaires. (Dépenses imputables sur des ressources spéciales.)	398,855 90	349,524 96	349,524 96	"	(n) 49,330 94	"	"	"	"	41,255f 48c	8,075 46	349,524 96
	Établissements scientifiques et littéraires.												
12	Institut	572,000 00	565,500 00	565,500 00	"	(g) 6,500 00	"	"	6,500 00	"	"	"	565,500 00
13	Collége de France	144,044 00	144,043 96	144,043 96	"	0 04	"	"	0 04	"	"	"	144,043 96
14	Muséum d'histoire naturelle	480,450 00	480,445 77	480,445 77	"	(b) 4 23	"	"	4 23	"	"	"	480,445 77
15	Bureau des longitudes	121,760 00	121,759 60	121,759 60	"	0 40	"	"	0 40	"	"	"	121,759 60
16	Bibliothèque royale	381,000 00	381,000 00	381,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	381,000 00
17	Service des bibliothèques publiques	167,223 00	167,219 41	166,719 41	500 00	(b) 3 59	"	"	3 59	500 00	"	"	166,719 41
18	Établissements divers	117,600 00	117,799 24	117,799 24	"	"	(h) 199f 24	199f 24c	"	"	"	"	117,799 24
19	Souscriptions	250,000 00	249,935 00	249,935 00	"	(i) 65 00	"	"	65 00	"	"	"	249,935 00
20	Encouragements et secours aux savants et hommes de lettres	243,800 00	242,592 61	242,517 61	75 00	(j) 1,207 39	"	"	1,207 39	75 00	"	"	242,517 61
21	Recueil et publication des documents inédits relatifs à l'histoire nationale	150,000 00	149,999 65	149,999 65	"	0 35	"	"	0 35	"	"	"	149,999 65
22	Subvention aux fonds de retraite	280,000 00	280,000 00	280,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	280,000 00
	Services extraordinaires.												
23	Frais d'un procès intenté au ministère de l'instruction publique relativement au loyer d'une maison sise rue de Bellechasse	13,590 45	12,888 35	12,888 35	"	(k) 702 10	"	"	702 10	"	"	"	12,888 35
24	Dépenses à la charge du legs de M. Janson de Sailly	37,029 90	5,450 00	5,075 00	75 00	(l) 31,879 90	"	"	31,879 90	75 00	"	"	5,075 00
		16,116,086 93	15,318,768 38	15,312,320 63	6,447 75	797,517 79	199 24	199 24	157,438 97	6,447 75	41,255 48	598,823 34	15,312,320 63
25	Dépenses des exercices clos	27,902 92	27,902 92	27,902 92	"	"	"	"	"	"	"	"	27,902 92
		16,143,989 85	15,346,671 30	15,340,223 55	6,447 75	797,517 79	199 24	199 24	157,438 97	6,447 75	41,255 48	598,823 34	15,340,223 55
									163,886 72				

OBSERVATIONS.

(a) Vacance dans la vice-présidence du conseil et excédant de crédit sur les traitements et sur les frais de tournées des inspecteurs généraux.

(b) Appoints restés libres.

(c) Fonds restés libres par suite de vacance d'emploi.

(d) Résultat de l'ajournement qui a eu lieu relativement à l'organisation de l'enseignement dans les facultés de théologie.

(e) Installation tardive du collége de Saint-Étienne, et excédant du crédit alloué pour remises de rétribution et de droit annuel.

(f) Somme qui n'a pu être employée en temps utile par quelques communes auxquelles elle avait été accordée.

(g) Prix de l'Institut non décernés.

(h) Complément d'un prix décerné par l'Académie royale de médecine 200f 00c
A déduire : appoint resté libre 0 76
SOMME ÉGALE 199 24

(i) Portion de crédit non employée en temps utile.

(j) Résultat de décès parmi les artistes qui ont dû cesser d'habiter dans les bâtiments de la Sorbonne et qui reçoivent des indemnités de logement.

(k) Rabais obtenu après le règlement des mémoires produits par les entrepreneurs.

(l) Le service des rentes et les autres dépenses à la charge du legs n'ont absorbé, en 1840, que 5,150 francs sur le crédit porté au budget. Un nouveau crédit extraordinaire de 31,879 fr. 90 cent., formant l'excédant, et provisoirement ouvert par ordonnance royale sur l'exercice 1842, est compris dans la loi des crédits supplémentaires demandés pour ce dernier exercice.

(m) Excédant du produit des centimes départementaux votés par les conseils généraux, et reportés à l'exercice 1842.

(n) Excédant des produits spéciaux à reporter :
A l'exercice 1841 ..... 41,255f 48c
— 1842 ..... 8,075 46
ENSEMBLE 49,330 94

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables au service départemental, transportés à l'exercice 1842.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1840.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.												
	Administration centrale.												
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale..	788,200f 00c	788,194f 07c	788,110f 74c	83f 33c	(a) 5f 93c	"	"	5f 93c	83f 33c	"	788,110f 74c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux	195,000 00	208,083 02	194,992 14	13,090 88	"	(b) 13,083f 02c	13,083f 02c	"	13,090 88	"	194,992 14	
3	Archives du royaume	86,000 00	85,999 11	85,999 11	"	(a) 89	"	"	0 89	"	"	85,999 11	
	Services généraux.												
4	Dépenses secrètes de police générale	1,957,990 00	1,957,990 00	1,957,990 00	"	"	"	"	"	"	"	1,957,990 00	
5	Dépenses du personnel des lignes télégraphiques (service ordinaire).	879,551 00	865,088 92	865,088 92	"	(c) 14,462 88	"	"	14,462 08	"	"	865,088 92	
6	Dépenses du matériel *idem* (service ordinaire)	156,666 00	156,401 68	156,401 68	"	(d) 264 32	"	"	264 32	"	"	156,401 68	
7	Dépenses du service extraordinaire des lignes télégraphiques	109,431 00	107,192 75	107,192 75	"	(e) 2,238 25	"	"	2,238 25	"	"	107,192 75	
8	Dépenses générales du personnel des gardes nationales	232,000 00	192,672 83	192,622 83	50 00	(f) 39,327 17	"	"	39,327 17	50 00	"	192,622 83	
9	——— du matériel *idem*	76,000 00	50,513 26	50,484 56	28 70	(f) 25,486 74	"	"	25,486 74	28 70	"	50,484 56	
10	Subvention aux caisses de retraite de l'administration centrale et du conservatoire de musique	74,886 00	66,804 35	66,356 05	448 30	(g) 8,081 65	"	"	8,081 65	448 30	"	66,356 05	
	Beaux-Arts.												
11	Établissements des beaux-arts	437,500 00	450,965 18	437,307 06	13,658 12	"	(h) 13,465 18	13,465 18	"	13,658 12	"	437,307 06	
12	Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	400,000 00	399,975 36	399,975 36	"	(a) 24 64	"	"	24 64	"	"	399,975 36	
13	Conservation d'anciens monuments historiques	400,000 00	398,181 01	396,681 01	1,500 00	(i) 1,818 99	"	"	1,818 99	1,500 00	"	396,681 01	
14	Encouragements et souscriptions	311,000 00	310,379 20	307,879 20	2,500 00	(j) 620 80	"	"	620 80	5,500 00	"	307,879 20	
15	Indemnités ou secours à des artistes, auteurs dramatiques, etc....	197,700 00	197,385 24	196,485 24	900 00	(j) 314 76	"	"	314 76	900 00	"	196,485 24	
16	Subvention aux théâtres royaux	1,134,500 00	1,134,494 81	1,134,494 81	"	(a) 5 19	"	"	5 19	"	"	1,134,494 81	
17	Subvention à la caisse des pensions de l'Académie royale de musique	196,000 00	185,498 34	185,498 34	"	(k) 10,501 66	"	"	10,501 66	"	"	185,498 34	
	Secours généraux.												
18	Secours aux établissements généraux de bienfaisance	501,000 00	501,000 00	501,000 00	"	"	"	"	"	"	"	501,000 00	
19	Secours généraux aux bureaux de charité, institutions de bienfaisance et autres	620,000 00	617,595 70	617,495 70	100 00	(l) 2,404 30	"	"	2,404 30	100 00	"	617,495 70	
19 *bis.*	Secours à des personnes dans l'indigence et qui ont des droits à la bienveillance du Gouvernement	200,000 00	199,922 91	199,890 96	31 95	(l) 77 09	"	"	77 09	31 95	"	199,890 96	
20	Subvention aux compagnies pour établissement, par voie de concession de péage, des ponts non compris au budget des ponts et chaussées	400,000 00	111,000 00	111,000 00	"	(m) 289,000 00	"	"	289,000 00	"	"	111,000 00	
21	Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	120,000 00	120,000 00	"	"	"	"	"	"	"	120,000 00	
22	Secours aux étrangers réfugiés en France	5,600,000 00	5,344,238 18	5,336,425 51	7,812 67	(n) 255,761 82	"	"	255,761 82	7,812 67	"	5,336,425 51	
23	Secours aux condamnés politiques	270,000 00	267,752 98	267,542 98	210 00	(o) 2,247 02	"	"	2,247 02	210 00	"	267,542 98	
24	Secours aux orphelins et aux combattants de juillet	22,000 00	22,000 00	22,000 00	"	"	"	"	"	"	"	22,000 00	
	Services départementaux à la charge de l'État.												
25	Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs	3,044,400 00	3,043,486 75	3,043,476 75	10 00	(p) 913 25	"	"	913 25	10 00	"	3,043,476 75	
25 *bis.*	Traitements et indemnités des commissaires de police	86,610 00	86,041 09	86,041 09	"	(p) 568 91	"	"	568 91	"	"	86,041 09	
26	Abonnement pour frais administratifs (préfectures et sous-préfectures)	4,790,300 00	4,778,953 99	4,778,653 99	300 00	(q) 11,346 01	"	"	11,346 01	300 00	"	4,778,653 99	
27	Inspections administratives des services départementaux	120,000 00	120,214 91	119,507 91	707 00	"	(r) 214 91	214 91	"	707 00	"	119,507 91	
28	Dépenses ordinaires des maisons de force et de correction	3,900,000 00	4,053,145 92	3,896,920 84	156,225 08	"	(s) 153,145 92	153,145 92	"	156,225 08	"	3,896,920 84	
29	Transport des condamnés aux travaux forcés, indemnités, etc.	610,000 00	774,419 47	608,037 21	166,382 26	"	(t) 164,419 47	164,419 47	"	166,382 26	"	608,037 21	
30	Bâtiments des cours royales	960,000 00	990,290 42	944,989 00	45,301 42	"	(u) 30,290 42	30,290 42	"	45,301 42	"	944,989 00	
31	Grosses réparations des maisons de force et de correction	100,000 00	93,177 92	92,201 59	976 33	(l) 6,822 08	"	"	6,822 08	976 33	"	92,201 59	
	A REPORTER	28,976,734 00	28,679,059 37	28,268,743 33	410,316 04	672,293 55	374,618 92	374,618 92	672,293 55	410,316 04	"	28,268,743 33	

(a) Appoints restés libres.

(b) Insuffisance du crédit destiné aux frais d'impressions par suite, de la publication du Règlement général de comptabilité et de divers documents.

(c) Économies obtenues sur des traitements d'employés n'ayant pas le grade de leurs prédécesseurs, ou n'ayant pas l'ancienneté nécessaire pour obtenir le traitement maximum affecté à leur classe.

(d) Somme non employée en temps utile.

(e) Acquisitions de terrain non liquidées, et économies obtenues sur diverses dépenses.

(f) Sommes dont les crédits extraordinaires accordés pour les travaux relatifs à la mobilisation des gardes nationales ont excédé les besoins de ce service.

(g) Somme restant disponible par suite de décès de pensionnaires.

(h) Excédant de dépenses de l'école de Rome sur les prévisions du budget, ci 13,658f 12c
A déduire pour appoint de crédit resté libre 192 94
SOMME PAREILLE 13,465 18

(i) Somme affectée à un service qui n'a pas eu lieu en temps utile.

(j) Portions de crédits non employées.

(k) Portion de crédit restée libre par suite de décès de pensionnaires.

(l) Portions de crédits non employée en temps utile.

(m) Fonds restés libres par suite de la non-exécution de travaux qui avaient été prévus pour 1840.

(n) Portion restée libre du supplément de crédit accordé et qui avait été basé sur des besoins difficiles à évaluer à cause de leur éventualité.

(o) Fonds non employés par suite d'extinctions.

(p) Somme restant disponible sur le produit des vacances par suite de mutations ou de congés.

(q) Reste libre sur le crédit extraordinaire accordé pour les travaux de mobilisation des gardes nationales.

(r) Insuffisance de crédit pour les frais de voyage de l'inspecteur général des établissements d'aliénés.

(s) Résultat de l'augmentation de dépenses motivée par l'accroissement de la population des maisons centrales.

(t) Insuffisance de crédit provenant d'augmentation dans le nombre des condamnés à plus d'un an, restés dans les prisons départementales, et dans le nombre des Français rapatriés.

(u) Complément nécessaire pour solder des travaux urgents exécutés aux bâtiments des cours royales d'Aix, Toulouse, Rennes, Paris et Limoges.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables au service départemental, transportés à l'exercice 1842.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1840.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.												
	REPORT.....	28,976,734f00c	28,679,059f37c	28,268,743f33c	410,316f 04c	672,293f 55c	374,618f 92c	374,618f 92c	672,293f 55c	410,316f 04c	"	28,268,743f 33c	
	Dépenses extraordinaires.												
38	Reconstruction de la salle Favart.....	300,000 00	300,000 00	300,000 00	"	"	"	"	"	"	"	300,000 00	
39	Érection d'une statue et d'un monument en l'honneur de Molière...	100,000 00	100,000 00	100,000 00	"	"	"	"	"	"	"	100,000 00	(a) Appoint. restés libres.
40	Travaux de peinture et de sculpture à exécuter au palais de la Chambre des Pairs.....	200,000 00	199,923 20	199,923 20	"	(a) 76 80	"	"	76 80	"	"	199,923 20	
41	Translation des restes mortels de l'empereur Napoléon.....	1,600,000 00	1,599,403 58	1,599,260 73	142 85	(a) 596 42	"	"	596 42	142 85	"	1,599,260 73	
42	Anniversaire des journées de Juillet 1830.....	300,000 00	299,695 35	299,695 35	"	(a) 304 65	"	"	304 65	"	"	299,695 35	
37	Dépenses des exercices périmés.....	9,565 16	9,565 16	9,565 16	"	"	"	"	"	"	"	9,565 16	
		31,486,299 16	31,187,646 66	30,777,187 77	410,458 89	673,271 42	374,618 92	374,618 92	673,271 42	410,458 89	"	30,777,187 77	
36	Dépenses des exercices clos.....	99,613 66	99,613 66	99,613 66	"	"	"	"	"	"	"	99,613 66	
	TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget.	31,585,912 82	31,287,260 32	30,876,801 43	410,458 89	673,271 42	374,618 92	374,618 92	673,271 42	410,458 89	"	30,876,801 43	
	SERVICE DÉPARTEMENTAL.												
32	Dépenses ordinaires. — Dépenses sur centimes additionnels concédés aux départements.....	17,585,572 08	25,699,711 42	25,699,711 42	"	1,211,053 76	"	"	"	"	1,211,053f 76c	25,699,711 42	
	Dépenses sur le fonds commun.....	9,325,193 10											
	Dépenses sur produits éventuels ordinaires.....	1,047,057 77	929,362 05	929,362 05	"	117,695 72	"	"	"	"	117,695 72	929,362 05	
33	Dépenses facultatives. — Dépenses sur les centimes votés par les conseils généraux.....	11,110,692 56	10,737,826 26	10,737,826 26	"	1,324,416 62	"	"	"	"	1,324,416 62	10,737,826 26	
	Dépenses sur le fonds commun.....	951,550 32											
	Dépenses sur produits éventuels.....	840,649 48	455,190 90	455,190 90	"	385,458 58	"	"	"	"	385,458 58	455,190 90	
	Dépenses sur le produit des subventions communales.	986,443 27	818,925 28	818,925 28	"	167,517 99	"	"	"	"	167,517 99	818,925 28	
34	Dépenses extraordinaires. — Dépenses sur le produit des centimes extraordinaires imputés par des lois spéciales.....	14,543,689 29	12,316,523 27	12,316,523 27	"	2,227,166 02	"	"	"	"	2,227,166 02	12,316,523 27	
	Dépenses sur produits éventuels. (Emprunts autorisés par des lois spéciales.).....	7,291,747 00	6,813,624 82	6,813,624 82	"	478,122 18	"	"	"	"	478,122 18	6,813,624 82	
35	Dépenses spéciales. — Dépenses des chemins vicinaux, imputables sur centimes additionnels.....	11,041,507 42	10,258,469 86	10,258,469 86	"	783,037 56	"	"	"	"	783,037 56	10,258,469 86	
	Dépenses sur subventions communales et souscriptions particulières.....	8,441,442 16	8,157,551 42	8,157,551 42	"	283,890 74	"	"	"	"	283,890 74	8,157,551 42	
	Dépenses sur produits spéciaux.....	172,345 95	111,849 26	111,849 26	"	60,496 69	"	"	"	"	60,496 69	111,849 26	
	TOTAL des dépenses imputables sur ressources spéciales.	83,337,890 40	76,299,034 54	76,299,034 54	"	7,038,855 86	"	"	"	"	7,038,855 86	76,299,034 54	
	RÉCAPITULATION.												
	Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget.....	31,585,912 82	31,287,260 32	30,876,801 43	410,458 89	673,271 42	374,618 92	374,618 92	673,271 42	410,458 89	"	30,876,801 43	
	Dépenses départementales imputables sur ressources spéciales....	83,337,890 40	76,299,034 54	76,299,034 54	"	7,038,855 86	"	"	"	"	7,038,855 86	76,299,034 54	
		114,923,803 22	107,586,294 86	107,175,835 97	410,458 89	7,712,127 28	374,618 92	374,618 92	673,271 42	410,458 89	7,038,855 86	107,175,835 97	
									1,083,730 31				

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

Chapitres spéciaux.	Ministères et services.	Crédits accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	Dépenses résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	Payements effectués sur les ordonnances des ministres.	Reste à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	Crédits excédant les dépenses.	Dépenses excédant les crédits.	Résultats pour le règlement définitif du budget. Crédits complémentaires à accorder.	Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits applicables aux secours spéciaux des départements, transportés à l'exercce 1842.	Crédits définitifs de l'exercice 1840.
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.											
	Administration centrale.											
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale.	465,300f00c	465,299f89c	465,220f73c	79f 16c	(a) 0f 11c	"	"	0f 11c	79f 16c	"	465,220f73c
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux	102,000 00	101,997 77	101,997 77	"	(a) 2 23	"	"	2 23	"	"	101,997 77
2 *bis.*	Frais de premier établissement du ministre	12,000 00	12,000 00	12,000 00	"	"	"	"	"	"	"	12,000 00
3	Subvention à la caisse des retraites de l'administration centrale	12,168 00	11,990 05	11,990 05	"	(b) 177 95	"	"	177 95	"	"	11,990 05
	Agriculture et haras.											
4	Écoles vétérinaires et bergeries	639,259 39	603,963 12	599,810 95	4,152 17	(c) 35,296 27	"	"	35,296 27	4,152 17	"	599,810 95
5	Encouragements à l'agriculture	814,557 16	813,587 30	801,213 30	12,374 00	(c) 969 86	"	"	969 86	12,374 00	"	801,213 30
6	Haras, dépôts d'étalons	2,011,339 41	2,007,864 25	2,007,864 25	"	(c) 3,475 16	"	"	3,475 16	"	"	2,007,864 25
	Manufactures, commerce intérieur et extérieur.											
7	Conservatoire et écoles des arts et métiers	788,000 00	787,879 99	787,356 94	523 05	(d) 120 01	"	"	120 01	523 05	"	787,356 94
8	Encouragements au commerce et aux manufactures, publication des brevets d'invention, travaux statistiques	200,000 00	199,980 80	199,980 80	"	(a) 19 20	"	"	19 20	"	"	199,980 80
9	Encouragements aux pêches maritimes	5,500,000 00	5,621,726 00	5,621,726 00	"	"	(e) 121,726f00c	121,726f00c	"	"	"	5,621,726 00
10	Poids et mesures	700,000 00	696,300 21	696,275 71	24 50	(f) 3,699 79	"	"	3,699 79	24 50	"	696,275 71
	Établissements thermaux et sanitaires.											
11	Établissements thermaux, lazarets, service sanitaire	244,500 00	239,719 16	239,715 00	4 16	(g) 4,780 84	"	"	4,780 84	4 16	"	239,715 00
	Secours.											
12	Secours aux colons	880,000 00	878,983 13	878,330 13	653 00	(h) 1,016 87	"	"	1,016 87	653 00	"	878,330 13
13	Secours spéciaux pour pertes résultant de grêle, incendies, etc.	1,923,239 16	1,904,693 86	1,904,693 86	"	(i) 18,545 30	"	"	"	"	18,545f 30c	1,904,693 86
13 *bis.*	Secours extraordinaires. (Loi du 3 août 1839.)	5,000,000 00	4,149,943 99	4,149,943 99	"	(j) 850,056 01	"	"	850,056 01	"	"	4,149,943 99
		19,292,363 12	18,495,929 52	18,478,119 48	17,810 04	918,159 60	121,726 00	121,726 00	899,614 30	17,810 04	18,545 30	18,478,119 48
14	Dépenses des exercices clos	47,480 28	47,480 28	47,480 28	"	"	"	"	"	"	"	47,480 28
		19,339,843 40	18,543,409 80	18,525,599 76	17,810 04	918,159 60	121,726 00	121,726 00	899,614 30	17,810 04	18,545 30	18,525,599 76
									917,424 34			

OBSERVATIONS.

(a) Appoints non employés.

(b) Fonds restés libres par suite du décès d'un pensionnaire.

	Chap. IV.	Chap. V.	Chap. VI.
(c) Crédits du budget	625,000f 00c	800,000f 00c	2,000,000f 00c
Accroissement de crédits résultant de la plus value des produits consommés en nature. (Article 10 de la loi du 4 mai 1834.)	14,259 39	14,557 16	11,339 41
Totaux des crédits	639,259 39	814,557 16	2,011,339 41
Dépenses effectuées	603,963 12	813,587 30	2,007,864 25
Sommes qui se trouvent sans emploi par le résultat final de la liquidation des dépenses	35,296 27	969 86	3,475 16

(d) Excédant des crédits sur les besoins du service.

(e) Insuffisance des prévisions du budget pour laquelle un crédit supplémentaire de 130,000 francs employé jusqu'à concurrence de 121,726 fr. a été provisoirement ouvert par ordonnance royale.

(f) Portion de crédit restée sans emploi, compensation faite d'excédants de dépense sur quelques articles de ce chapitre.

(g) Les besoins du service sanitaire étant variables, cette circonstance explique l'existence du reliquat.

(h) Économie obtenue par suite de décès.

(i) Somme à reporter à l'exercice 1842.

(j) Portion de crédit non employée sur l'exercice 1840 et dont l'allocation sur 1841 est demandée dans le projet de loi des crédits supplémentaires de cet exercice.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses*, à l'époque de la clôture de l'exercice.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1840.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.											
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.											
	Administration centrale.											
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	511,800f00c	511,590f48c	511,590f48c	"	(a) 209f 52c	"	"	209f 52c	"	511,590f48c	(a) Résultat de la liquidation définitive des dépenses.
2	Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale	67,000 00	70,725 55	66,994 81	3,730,f 74c	"	(b) 3,725f 55c	3,725f55c	"	3,730f 74c	66,994 81	
2 *bis.*	Frais de premier établissement du ministre	12,000 00	12,000 00	12,000 00	"	"	"	"	"	"	12,000 00	(b) Cette somme fait partie de celle de 3,730 francs 94 centimes représentant la portion à la charge du ministère des travaux publics dans les frais d'impression, tant du compte définitif des dépenses de 1838, que de la situation provisoire de 1839 et des documents divers : cette dépense n'avait pas été prévue au budget de 1840.
	Ponts et Chaussées et Mines.											
3	Personnel du corps des ponts et chaussées	2,837,500 00	2,836,334 50	2,836,333 84	0 66	(a) 1,165 50	"	"	1,165 50	0 66	2,836,333 84	
4	Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime et des inspecteurs de la navigation	180,000 00	178,734 26	178,680 43	53 83	(a) 1,265 74	"	"	1,265 74	53 83	178,680 43	
5	Personnel des conducteurs embrigadés	1,050 00	1,049,630 20	1,049,348 93	281 27	(a) 369 80	"	"	369 80	281 27	1,049,348 93	
6	——— du corps des mines, enseignements écoles	492,400 00	489,833 94	488,368 44	1,465 50	(a) 2,566 06	"	"	2,566 06	1,465 50	488,368 44	(c) Les besoins du personnel ont encore forcé d'ajourner des pensions de retraites qu'on s'était proposé de régler en 1840.
7	Matériel des mines. (Services divers.)	140,000 00	132,212 63	132,212 63	"	(a) 7,787 37	"	"	7,787 37	"	132,212 63	
8	Subvention à la caisse des retraites	355,000 00	282,774 75	282,774 75	"	(c) 72,225 25	"	"	72,225 25	"	282,774 75	(d) Reliquat sans emploi portant principalement sur le supplément de crédit pour l'entretien des routes qui n'a été alloué qu'au mois de juillet 1840.
9	Routes royales et ponts	28,536,000 00	28,484,753 86	28,456,185 87	28,567 99	(d) 51,246 14	"	"	51,246 14	28,567 99	28,456,185 87	
10	Navigation intérieure (rivières, quais et bacs)	7,260,000 00	7,267,616 02	7,207,087 81	60,528 21	"	(a) 7,616 02	7,616 02	"	60,528 21	7,207,087 81	
11	——— (canaux)	4,030,000 00	4,019,930 70	4,018,631 79	1,298 91	(a) 10,069 30	"	"	10,069 30	1,298 91	4,018,631 79	(e) Portions de crédits non employés sur 1840, et dont la réimputation sur 1840 est demandée dans le projet de loi des crédits supplémentaires de ce dernier exercice.
12	Ports maritimes et services divers	5,057,000 00	5,048,633 84	5,043,238 79	5,395 05	(a) 8,366 16	"	"	8,366 16	5,395 05	5,043,238 79	
12 *bis.*	Travaux de navigation et ports sur produits de droits spécialisés. (Crédits reportés.)	70,656 40	70,656 40	70,656 40	"	"	"	"	"	"	70,656 40	(f) Excédant de dépense sur les travaux dans les bâtiments du ministère de l'instruction publique : il provient de différents changements reconnus nécessaires dans les dispositions primitivement arrêtées, et d'excédants sur les prévisions du devis.
13	Chemins de fer	50,000 00	49,749 14	49,749 14	"	(a) 250 86	"	"	250 86	"	49,749 14	
14	Frais généraux du service des départements, secours, etc.	56,000 00	55,990 94	55,975 69	15 25	(a) 9 06	"	"	9 06	15 25	55,975 69	
15	Subvns aux compag. pour travaux par voie de concession de péage	500,000 00	496,077 25	496,077 25	"	(a) 3,922 75	"	"	3,922 75	"	496,077 25	(g) Excédant de dépenses provenant de l'établissement d'un nouveau corps de garde, d'écuries, d'un logement à l'entresol et d'archives spéciales pour le service des cultes; l'adoption de l'éclairage au gaz et divers changements dans les travaux d'appropriation ont aussi contribué à l'augmentation des dépenses.
	Bâtiments civils et Monuments publics.											
16	Entretien des bâtiments et édifices publics d'intérêt général à Paris	465,000.00	459,631 72	457,333 84	2,297 88	(a) 5,368 28	"	"	5,368 28	2,297 88	457,333 84	
17	Constructions et grosses réparations d'intérêt général à Paris	625,000 00	602,493 18	602,361 18	132 00	(a) 22,506 82	"	"	22,506 82	132 00	602,361 18	
18	Achèvement de divers édifices publics. (Loi du 18 juillet 1838).	2,788,632 01	2,824,342 71	2,713,114 12	111,228 59	(e) 46,927 93	(j) 82,638 63	82,638 63	46,927 93	111,228 59	2,713,114 12	(h) Sur cette somme il est demandé, par imputation sur 1841, 118,735 francs 12 centimes. Le surplus sera annulé définitivement.
18 *bis.*	Travaux de la Chambre des Pairs. (Loi du 15 juin 1836.)	302,982 71	302,849 77	302,849 77	"	(a) 132 94	"	"	132 94	"	302,849 77	
18 *ter.*	Achèvement de divers monuments de la capitale. (Loi du 6 juil. 1836)	346,000 00	324,555 06	322,640 59	1,914 47	(e) 21,444 94	"	"	21,444 94	1,914 47	322,640 59	
22	Achèvement du monument de juillet. (Loi du 26 juillet 1839.)	193,956 75	193,907 49	183,949 79	9,957 70	(a) 49 26	"	"	49 26	9,957 70	183,949 79	(i) L'imputation de cette somme est demandée sur 1841 par le ministère de la guerre, dans les attributions duquel sont rentrées les dépenses de cette nature.
23	Caveaux de sépulture sous le monument de juillet. (*Idem.*)	35,438 64	32,393 52	33,379 07	1,014 45	(a) 1,045 12	"	"	1,045 12	1,014 45	33,379 07	
24	Travaux à exécuter au ministère de la guerre (Loi du 18 juin 1840.)	100,000 00	99,979 69	99,979 69	"	(e) 20 31	"	"	20 31	"	99,979 69	
25	Grosses réparations aux hôtels du ministère de la justice, etc. (Loi du 6 juillet 1840.)	180,000 00	211,953 25	176,779 06	35,174 19	"	(g) 31,953 25	31,953 25	"	35,174 19	176,779 06	(j) Portion de crédit restée sans emploi.
26	Travaux divers du service des monuments et édifices publics. (Loi du 15 juillet 1840.)	616,000 00	497,211 71	495,002 07	2,209 64	(h) 118,788 29	"	"	118,788 29	2,209 64	495,002 07	(k) Dépenses non payées au 31 octobre 1841.
27	Fortifications de Paris	3,000,000 00	2,978,120 05	2,978,075 98	44 07	(i) 21,879 95	"	"	21,879 95	44 07	2,978,075 98	
28	Travaux à la Chambre des Pairs pour le procès relatif à l'attentat de Boulogne	60,000 00	59,759 40	59,759 40	"	(a) 240 60	"	"	240 60	"	59,759 40	
29	Rétablissement des communications interrompues sur les routes royales. (Loi du 23 novembre 1840.)	1,000,000 00	158,841 01	157,341 01	1,500 00	(e) 841,158 99	"	"	841,158 99	1,500 00	157,341 01	
30	Secours extraordinaires aux départements. (Loi du 23 nov. 1840)	500,000 00	28,242 55	28,242 55	"	(e) 471,757 45	"	"	471,757 45	"	28,242 55	
31	Achèvnt des phares et fanaux. (Fonds provenant du budget annexe.)	97,089 27	96,584 32	96,584 32	"	(j) 504 95	"	"	504 95	"	96,584 32	
32	Travaux du port du Havre. (Fonds provenant de l'ancien service spécial des ponts et canaux.)	150,188 28	150,188 28	150,188 28	"	"	"	"	"	"	150,188 28	
20	Dépenses des exercices périmés	15,585 96	14,688 65	14,688 65	"	(k) 897 31	"	"	897 31	"	14,688 65	
		61,681,230 02	60,094,986 82	59,828,176 42	266,810 40	1,712,176 65	125,933 45	125,933 45	1,712,176 65	266,810 40	59,828,176 42	
21	Dépenses des exercices clos	99,513 65	99,513 65	99,513 65	"	"	"	"	"	"	99,513 65	
		61,780,743 67	60,194,500 47	59,927,690 07	266,810 40	1,712,176 65	125,933 45	125,933 45	1,712,176 65	266,810 40	59,927,690 07	
									1,978,987 05			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1840.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS											
	IIe SECTION. — SERVICE DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.											
1	Routes royales classées avant le 1er janvier 1837	13,889,941f 87	13,277,767f 26	13,252,747f 52	25,019f 74	612,174f 61	"	"	612,174f 61	25,019f 74	13,252,747 52	
2	*Idem* depuis le 1er janvier 1837	1,061,958 28	398,059 71	397,848 47	211 24	663,898 57	"	"	663,898 57	211 24	397,848 47	
3	Routes royales et ports maritimes de la Corse	2,404,893 28	1,840,398 58	1,838,607 66	1,790 92	564,494 70	"	"	564,494 70	1,790 92	1,838,607 66	
4	Achèvement des routes stratégiques de l'Ouest	473,475 25	352,666 04	352,109 20	556 84	120,809 21	"	"	120,809 21	556 84	352,109 20	
5	Reconstruction de ponts	950,448 68	387,584 78	385,770 09	1,814 69	562,863 90	"	"	562,863 90	1,814 69	385,770 09	
6	Amélioration de rivières	13,952,456 67	13,617,278 70	13,595,410 09	21,868 61	335,177 97	"	"	335,177 97	21,868 61	13,595,410 09	
6 *bis.*	Améliorations de rivières. (Lois spéciales.)	450,000 00	331,108 83	331,108 83	"	118,891 17	"	"	118,891 17	"	331,108 83	
7	Service des canaux de 1821 et 1822	5,019,925 61	4,244,699 18	4,233,879 41	10,819 77	775,226 43	"	"	775,226 43	10,819 77	4,233,879 41	
8	Études de navigation	19,559 84	17,650 00	17,650 00	"	1,909 84	"	"	1,909 84	"	17,650 00	
9	Amélioration de ports maritimes	14,078,205 90	10,038,325 83	10,030,557 70	7,768 13	4,039,880 07	"	"	4,039,880 07	7,768 13	10,030,557 70	
10	Chemins de fer	7,500,000 00	6,070,639 77	6,070,639 77	"	1,429,360 23	"	"	1,429,360 23	"	6,070,639 77	
11.	Établissements de nouveaux canaux	14,554,254 97	14,458,105 00	14,448,470 30	9,634 70	96,149 97	"	"	96,149 97	9,634 70	14,448,470 30	
11 *bis.*	Établissements de nouveaux canaux. (Lois spéciales.)	300,000 00	157,458 48	157,458 48	"	142,541 52	"	"	142,541 52	"	157,458 48	
		74,655,120 35	65,191,742 16	65,112,257 52	79,484 64	9,463,378 19	"	"	(a) 9,463,378 19	79,484 64	65,112,257 52	
12	Dépenses des exercices clos	96,216 62	96,216 62	96,216 62	"	"	"	"	"	"	96,216 62	
		74,751,336 97	65,287,958 78	65,208,474 14	79,484 64	9,463,378 19	"	"	9,463,378 19	79,484 64	65,208,474 14	
									9,542,862 83			
	RÉCAPITULATION.											
	IRE SECTION. — Service ordinaire	61,780,743 67	60,194,500 47	59,927,690 07	266,810 40	1,712,176 65	125,933 45	125,933 45	1,712,176 65	266,810 40	59,927,690 07	
	IIe SECTION. — Service des travaux extraordinaires	74,751,336 97	65,287,958 78	65,208,474 14	79,484 64	9,463,378 19	"	"	9,463,378 19	79,484 64	65,208,474 14	
		136,532,080 64	125,482,459 25	125,136,164 21	346,295 04	11,175,554 84	125,933 45	125,933 45	11,175,554 84	346,295 04	125,136,164 21	
									11,521,849 88			

(a) Sur cette somme, il est demandé par réimputation sur 1841 et 1842, dans le projet de loi générale de ces deux exercices, savoir :

Sur l'exercice 1841	7,630,000
Sur l'exercice 1842	180,000
	7,810,000

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. Crédits complémentaires à accorder.	Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs de l'exercice 1840.
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.										
	Ire SECTION. — DIVISIONS TERRITORIALES DE L'INTÉRIEUR.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	1,357,100f 00c	1,357,090f 85c	1,357,090f 85c	"	9f 15c	"	"	9f 15c	"	1,357,090f 85c
2	Administration centrale. (Matériel.)	237,750 00	237,689 24	237,689 24	"	60 76	"	"	60 76	"	237,689 24
3	Frais généraux d'impressions	180,000 00	179,877 34	179,877 34	"	122 66	"	"	122 66	"	179,877 34
4	États-majors	15,560,611 00	14,342,290 05	14,342,290 05	"	1,218,320 95	"	"	1,218,320 95	"	14,342,290 05
5	Gendarmerie	17,085,077 00	16,828,142 80	16,828,142 80	"	256,934 20	"	"	256,934 20	"	16,828,142 80
5 *bis.*	Subvention à la ville de Paris pour l'accroissement de la garde municipale	1,487,396 00	1,443,928 92	1,443,928 92	"	43,467 08	"	"	43,467 08	"	1,443,928 92
6	Recrutement	474,750 00	470,685 85	470,639 20	46f 65c	4,064 15	"	"	4,064 15	46f 65c	470,639 20
7	Justice militaire	176,750 00	175,309 73	174,767 23	542 50	1,440 27	"	"	1,440 27	542 50	174,767 23
8	Solde et entretien des troupes	143,004,302 00 (a)	134,908,321 11 (a)	134,880,624 60 (a)	27,696 51	8,095,980 89	"	"	8,095,980 89	27,696 51	134,880,624 60
9	Habillement et campement	30,057,885 00	24,626,797 96	24,624,108 38	2,689 58	5,431,087 04	"	"	5,431,087 04	2,689 58	24,624,108 38
10	Lits militaires	8,206,601 00	7,822,676 04	7,792,174 11	30,501 93	383,924 96	"	"	383,924 96	30,501 93	7,792,174 11
11	Transports généraux	2,700,100 00	2,656,892 71	2,656,892 71	"	43,207 29	"	"	43,207 29	"	2,656,892 71
12	Remonte générale	22,749,584 00	22,749,029 41	22,749,029 41	"	554 59	"	"	554 59	"	22,749,029 41
13	Harnachement	5,436,613 00	5,073,648 78	5,073,648 78	"	362,964 22	"	"	362,964 22	"	5,073,648 78
14	Fourrages	20,565,488 00	18,318,571 62	18,314,894 00	3,677 62	2,246,916 38	"	"	2,246,916 38	3,677 62	18,314,894 00
15	Solde de non-activité	575,825 00	341,950 55	341,950 55	"	233,874 45	"	"	233,874 45	"	341,950 55
16	Dépenses temporaires	2,484,292 00	2,156,371 83	2,156,371 83	"	327,920 17	"	"	327,920 17	"	2,156,371 83
16 *bis.*	Subvention aux fonds de retraite des employés	548,400 00	548,361 37	548,361 37	"	38 63	"	"	38 63	"	548,361 37
17	Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	377,000 00	376,993 33	376,993 33	"	6 67	"	"	6 67	"	376,993 33
18	Matériel de l'artillerie	17,223,550 00	14,995,897 28	14,946,484 05	49,413 23	2,227,652 72	"	"	2,227,652 72	49,413 23	14,946,484 05
18 *bis.*	Poudres et salpêtres. (Personnel.)	442,219 00	408,546 01	408,546 01	"	33,672 99	"	"	33,672 99	"	408,546 01
18 *ter.*	——— (Matériel.)	3,421,042 00	3,304,729 78	3,303,983 80	745 98	116,312 22	"	"	116,312 22	745 98	3,303,983 80
19	Matériel du génie	22,818,000 00	22,028,720 24	21,685,284 01	343,436 23	789,279 76	"	"	789,279 76	343,436 23	21,685,284 01
20	Écoles militaires	2,043,210 00	1,978,648 55	1,961,661 41	16,987 14	64,561 45	"	"	64,561 45	16,987 14	1,961,661 41
21	Invalides de la guerre	2,701,120 00	2,697,071 01	2,697,071 01	"	4,048 99	"	"	4,048 99	"	2,697,071 01
24	Dépenses accidentelles et secrètes	150,000 00	147,982 48	147,982 48	"	2,017 52	"	"	2,017 52	"	147,982 48
26	Dépenses des exercices périmés	14,716 84	12,315 57	12,315 57	"	2,401 27	"	"	2,401 27	"	12,315 57
		322,079,381 84	300,188,540 41	299,712,803 04	475,737 37	21,890,841 43	"	"	21,890,841 43	475,737 37	299,712,803 04
	DÉPENSES ÉTRANGÈRES À L'EXERCICE 1840.										
25	Dépenses des exercices clos	514,369 85	514,369 85	514,369 85	"	"	"	"	"	"	514,369 85
"	Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à 1840	"	795,551 81	795,551 81	"	"	795,551f 81c	795,551f 81c	"	"	795,551 81
		322,593,751 69	301,498,462 07	301,022,724 70	475,737 37	21,890,841 43 (b)	795,551 81	795,551 81	21,890,841 43	475,737 37	301,022,724 70
						21,095,289 62			22,366,578 80		

OBSERVATIONS.

(a) Les crédits, les dépenses et les payements au titre du chapitre 8, se partagent comme il suit :

	CRÉDITS accordés.	DROITS constatés.	PAYEMENTS effectués.
1re partie Solde et abonnts payables comme la solde	98,572,993f	94,687,057f 04c	94,687,057f 04c
2e —— Vivres et chauffage	28,587,130	27,354,920 48	27,327,493 36
3e —— Hôpitaux	11,861,809	11,681,339 27	11,681,329 67
4e —— Service de marche	3,982,370	4,185,904 32	4,184,744 53
TOTAL ÉGAUX	143,004,302	134,908,321 11	134,880,624 60

(b) Ces excédants de crédits, qui sont expliqués par chapitre législatif dans le compte détaillé des dépenses du ministère de la guerre, se forment et se résument ainsi qu'il suit :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Sommes restées libres sur les dépenses de l'administration centrale et des frais généraux d'impressions	"	192f 57c
Incomplets, congés et vacances d'emplois; extinctions par décès ou admissions à la retraite; réduction sur le chiffre de l'indemnité de logement, en ce qui concerne les états-majors	"	1,218,320 95
Non réalisation de l'effectif prévu pour la gendarmerie et la garde municipale, compensation faite de l'augmentation du prix de la ration de fourrages de la gendarmerie	"	300,401 28
Conséquence de l'éventualité des dépenses du recrutement et de la justice militaire	"	5,504 42
Incomplets dans l'effectif des corps de troupe, réduction du prix de la journée de malade et du nombre des journées de traitement dans les hôpitaux militaires, balance faite des excédants de dépense résultant du rappel des semestriers au 1er janvier 1840 et de la suspension générale des congés pendant l'année. Conséquence de ces diverses circonstances ;		
Sur la solde et l'entretien des troupes	"	8,095 980 89
Sur l'habillement	"	5,431,087 04
Sur les lits militaires et les transports généraux	"	427,132 25
Excédants de crédits sur les dépenses applicables aux chevaux de l'armée et provenant principalement d'une diminution dans les consommations de fourrage ainsi que dans les achats d'effets de harnachement	"	2,610 435 19
Extinctions et admissions à la retraite parmi les officiers jouissant de la solde de non-activité, de congés ou de réforme	"	561,833 25
Ajournement pour le matériel de l'artillerie et les poudres et salpêtres, de travaux et de fournitures qui ne présentaient pas un caractère d'urgence, ou qui n'ont pu être exécutés avant le délai déterminé par l'article 4 de l'ordonnance royale du 31 mai 1838 sur la comptabilité publique	"	2,377,644 60
Idem pour le matériel du génie, y compris 627,246 fr. 37 cent., applicables aux fortifications de Paris	"	789,279 76
Vacances d'emplois parmi les fonctionnaires attachés aux écoles militaires; réduction des traitements et salaires; suppression du gymnase normal	"	64,561 45
Vacances d'emplois à l'hôtel royal des invalides et à sa succursale	"	4,048 99
Portions de crédits non employées sur diverses dépenses de nature éventuelle, telles que dépenses secrètes et rappels sur exercices périmés	"	4,418 79
Dépenses non prévues. Rappels de dépenses payables sur revues et non passibles de déchéance	795,551f 81c	"
TOTAUX	795,551 81	21,890,841 43
RÉSULTAT en moins	21,095,289 62	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE A PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. Crédits complémentaires à accorder.	Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs de l'exercice 1840.
	Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.										
	IIe SECTION. — ALGÉRIE.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	66,000f 00c	65,979f 11c	65,979f 11c	"	20f 89c	"	"	20f 89c	"	65,979f 11c
2	——— (Matériel.)	6,000 00	6,000 00	6,000 00	"	"	"	"	"	"	6,000 00
3	Impressions	10,000 00	10,000 00	10,000 00	"	"	"	"	"	"	10,000 00
3 *bis.*	Gouvernement	396,000 00	395,774 19	391,749 19	4,025f 00c	225 81	"	"	225 81	4,025f 00c	391,749 19
4	États-majors	1,261,685 00	1,136,302 93	1,136,302 93	"	125,382 07	"	"	125,382 07	"	1,136,302 93
5	Gendarmerie	675,360 00	482,366 29	482,366 29	"	192,993 71	"	"	192,993 71	"	482,366 29
7	Justice militaire	72,069 00	60,622 10	60,622 10	"	11,446 90	"	"	11,446 90	"	60,622 10
8	Solde et entretien des troupes	(A) 36,970,571 00	(A) 37,002,432 37	(A) 36,799,296 12	203,136 25	"	31,861f 37c	31,861f 37c	"	203,136 25	36,799,296 12
9	Habillement et campement	4,994,885 00	4,381,416 66	4,378,382 78	3,033 88	613,468 34	"	"	613,468 34	3,033 88	4,378,382 78
10	Lits militaires	683,002 00	641,449 77	641,449 77	"	41,552 23	"	"	41,552 23	"	641,449 77
11	Transports généraux	2,046,139 00	1,832,856 45	1,828,181 22	4,675 23	213,282 55	"	"	213,282 55	4,675 23	1,828,181 22
12	Remonte	3,380,270 00	2,843,880 22	2,835,769 49	8,110 73	536,389 78	"	"	536,389 78	8,110 73	2,835,769 49
13	Harnachement	527,000 00	454,680 03	454,680 03	"	72,319 97	"	"	72,319 97	"	454,680 03
14	Fourrages	6,595,632 00	6,570,450 41	6,511,081 62	59,368 79	25,181 59	"	"	25,181 59	59,368 79	6,511,081 62
17	Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	4,000 00	3,998 25	3,998 25	"	1 75	"	"	1 75	"	3,998 25
18	Matériel de l'artillerie	650,000 00	599,933 99	599,853 26	80 73	50,066 01	"	"	50,066 01	80 73	599,853 26
19	Matériel du génie	4,196,000 00	4,194,647 67	4,194,647 67	"	1,352 33	"	"	1,352 23	"	4,194,647 67
22	Services militaires irréguliers	1,945,000 00	1,944,807 89	1,944,566 69	241 20	192 11	"	"	192 11	241 20	1,944,566 69
23	Services civils en Algérie	1,530,000 00	1,529,136 15	1,527,562 22	1,573 93	863 85	"	"	863 85	1,573 93	1,527,562 22
23 *bis.*	——— (Travaux extraordinaires.)	1,800,000 00	1,722,109 20	1,718,838 87	3,270 33	77,890 80	"	"	77,890 80	3,270 33	1,718,838 87
24	Dépenses accidentelles et secrètes	450,000 00	448,654 70	448,654 70	"	1,345 30	"	"	1,345 30	"	448,654 70
26	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
		68,259,613 00	66,327,498 38	66,039,982 31	287,516 07	1,963,975 99	31,861 37	31,861 37	1,963,975 99	287,516 07	66,039,982 31
	DÉPENSES ÉTRANGÈRES À L'EXERCICE 1840.										
25	Dépenses des exercices clos	93,145 79	93,145 79	93,145 79	"	"	"	"	"	"	93,145 79
"	Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à 1840	"	77,331 67	77,331 67	"	"	77,331 67	77,331 67	"	"	77,331 67
		68,352,758 79	66,497,975 84	66,210,459 77	287,516 07	1,963,975 99	109,193 04	109,193 04	1,963,975 99	287,516 07	66,210,459 77
						(B) 1,854,782 95			2,251,492f 06c		
	RÉCAPITULATION.										
1re SECTION.	Divisions territoriales de l'intérieur	322,079,381 84	300,188,540 41	299,712,803 04	475,737 37	21,890,841 43	"	"	21,890,841 43	475,737 37	299,712,803 04
2e ———	Algérie	68,259,613 00	66,327,498 38	66,039,982 31	287,516 07	1,963,975 99	31,861 37	31,861 37	1,963,975 99	287,516 07	66,039,982 31
		390,338,994 84	366,516,038 79	365,752,785 35	763,253 44	23,854,817 42	31,861 37	31,861 37	23,854,817 42	763,253 44	365,752,785 35
	Dépenses étrangères à l'exercice 1840	607,515 64	1,480,399 12	1,480,399 12	"	"	872,883 48	872,883 48	"	"	1,480,399 12
		390,946,510 48	367,996,437 91	367,233,184 47	763,253 44	23,854,817 42	904,744 85	904,744 85	23,854,817 42	763,253 44	367,233,184 47
									24,618,070 86		

OBSERVATIONS.

(A) Les crédits, les dépenses et les payements au titre du chapitre VIII se partagent comme il suit :

	CRÉDITS accordés.	DROITS constatés.	PAYEMENTS effectués.
1re partie. Solde et abonnements payables comme la solde	17,511,909f 00c	16,794,197f 55c	16,794,197f 55c
2e ——— Vivres et chauffage	13,851,006 00	14,111,233 89	13,916,743 64
3e ——— Hôpitaux	4,999,882 00	5,457,852 40	5,449,246 40
4e ——— Service de marche	607,774 00	639,148 53	639,108 53
TOTAUX ÉGAUX	36,970,571 00	37,002,432 37	36,799,296 12

(B) Ce résultat, qui représente les excédants de crédits expliqués par chapitre législatif dans le compte détaillé des dépenses du ministère de la guerre, se forme des éléments ci-après, savoir :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Vacances et incomplets, au delà des prévisions, parmi les officiers généraux, supérieurs et autres d'état-major	"	125,382f 07c
Incomplets en hommes et en chevaux pour la gendarmerie	"	192,993 71
Non réalisation de la totalité de l'effectif prévu des condamnés, produisant, sur les dépenses de la justice militaire, une atténuation de	"	11,446 90
L'effectif prévu des troupes qui ont été entretenues en Algérie pendant l'année 1840 n'ayant pas atteint les prévisions législatives, il en serait résulté de notables économies sur la solde et l'entretien des hommes, tant en santé qu'en maladie; mais le renchérissement des denrées de toute nature, lequel a élevé le prix des rations consommées et de la journée de traitement de malade au delà des prévisions, a fait ressortir, au titre du chapitre VIII, un excédant de dépense de 31,861 fr. 37 c., qui est à couvrir par un crédit complémentaire	31,861f 37c	"
A l'incomplet dans l'effectif des corps de troupe est dû, en ce qui concerne le service de l'habillement, le non-emploi d'une somme de	"	613,468 34
Même cause de réduction pour les lits militaires	"	41,552 23
Conséquence de l'arrivée tardive aux points d'embarquement de divers objets expédiés de France sur l'Algérie et économies provenant des ressources existant dans les magasins, lesquelles ont permis de réduire les dépenses relatives aux équipages militaires; ensemble pour les transports généraux	"	213,282 55
Les achats de chevaux ayant été effectués à des prix inférieurs aux prévisions, et la durée de certains effets de harnachement ayant pu être prolongée au delà du terme ordinaire, cette double circonstance a amené, pour ces deux branches de service, un excédant de crédit de	"	608,709 75
Non emploi afférent au service des fourrages des troupes françaises, atténué par un résultat en sens opposé relativement aux corps étrangers, et ramené ainsi à	"	25,181 59
Ajournement, par suite de l'établissement tardif des devis, de constructions destinées à abriter le matériel de l'artillerie; économies sur le service du matériel du génie	"	51,418 34
Différence en moins entre les dépenses et les allocations applicables, 1° au personnel de l'administration centrale, au gouvernement d'Afrique, au dépôt de la guerre, aux services militaires irréguliers, aux services civils et aux dépenses secrètes	"	2,649 71
2° Aux travaux publics extraordinaires	"	77,890 80
Dépenses non prévues ayant pour objet des rappels de solde payables sur revues et non passibles de déchéance	77,331 67	"
TOTAUX	109,193 04	1,963,975 99
RÉSULTAT en moins	1,854,782f 95c	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses*, *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1840.
	MINISTÈRE DE LA MARINE.										
	Service central.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	698,500f 00c	698,342f 48c	698,342f 48c	"	157f 52c	"	"	157f 52c	"	698,342f 48c
"	——— Frais de premier établissement	12,000 00	12,000 00	12,000 00	"	"	"	"	"	"	12,000 00
2	——— (Matériel.)	210,200 00	210,200 00	210,200 00	"	"	"	"	"	"	210,200 00
	Service général.										
3	Officiers militaires et civils	7,021,000 00	6,728,054 22	6,725,100 15	2,954f 07c	292,945 78	"	"	292,945 78	2,954f 07c	6,725,100 15
4	Maistrance et gardiennage	1,373,400 00	1,253,126 85	1,252,441 85	685 00	120,273 15	"	"	120,273 15	685 00	1,252,441 85
5	Solde et entretien des équipages et des troupes	22,654,100 00	23,087,149 93	23,037,285 84	49,864 09	"	433,049f 93c	433,049f 93c	"	49,864 09	23,037,285 84
6	Hôpitaux	1,392,900 00	1,430,192 71	1,389,786 42	40,406 29	"	37,292 71	37,292 71	"	40,406 29	1,389,786 42
7	Vivres	13,397,300 00	14,420,032 85	14,419,539 02	493 83	"	1,022,732 85	1,022,732 85	"	493 83	14,419,539 02
8	Travaux du matériel naval. (Ports.)	27,022,700 00	26,903,636 37	26,890,178 36	13,458 01	119,063 63	"	"	119,063 63	13,458 01	26,890,178 36
9	——— (Établissements hors des ports.)	1,600,000 00	1,593,341 62	1,593,341 62	"	6,658 38	"	"	6,658 38	"	1,593,341 62
10	Travaux de l'artillerie. (Ports.)	2,800,000 00	2,833,530 45	2,799,101 85	34,428 60	"	33,530 45	33,530 45	"	34,428 60	2,799,101 85
11	——— (Établissements hors des ports.)	500,000 00	488,462 58	488,133 81	328 77	11,537 42	"	"	11,537 42	328 77	488,133 81
12	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	6,346,200 00	6,321,259 39	6,320,640 84	618 55	24,940 61	"	"	24,940 61	618 55	6,320,640 84
13	Affrétements et transports par mer	387,300 00	333,557 32	333,141 87	415 45	53,742 68	"	"	53,742 68	415 45	333,141 87
14	Chiourmes	222,800 00	222,570 15	222,570 15	"	229 85	"	"	229 85	"	222,570 15
15	Frais généraux d'impressions et achats de livres	213,000 00	212,856 08	212,708 81	147 27	143 92	"	"	143 92	147 27	212,708 81
16	Matériel des services d'administration des ports et objets divers	344,500 00	445,084 89	444,456 91	627 98	"	100,584 89	100,584 89	"	627 98	444,456 91
	Service scientifique.										
17	Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	418,400 00	374,431 96	374,431 96	"	43,968 04	"	"	43,968 04	"	374,431 96
18	——— (Matériel.)	337,500 00	335,355 43	335,355 43	"	2,144 57	"	"	2,144 57	"	335,355 43
19	Dépenses temporaires	66,200 00	68,378 11	67,923 81	454 30	"	2,178 11	2,178 11	"	454 30	67,923 81
	Service colonial.										
20	Colonies. Services militaires	7,635,100 00	7,992,047 15	7,627,465 10	364,582 05	"	356,947 15	356,947 15	"	364,582 05	7,627,466 75
21	——— Services accessoires	2,189,000 00	2,149,604 55	2,144,866 75	4,737 80	39,395 45	"	"	39,395 45	4,737 80	2,144,866 10
21 *bis.*	Secours à la colonie de la Martinique pour couvrir, s'il y a lieu, le déficit de son budget de 1840	800,000 00	800,000 00	800,000 00	"	"	"	"	"	"	800,000 00
	Service extraordinaire.										
"	Secours au sieur Crevel	30,000 00	30,000 00	29,325 50	674 50	"	"	"	"	674 50	29,325 50
"	Dépenses des exercices périmés	3,205 49	3,205 49	3,205 49	"	"	"	"	"	"	3,205 49
		97,675,305 49	98,946,420 58	98,431,544 02	514,876 56	715,201 00	1,986,316 09	1,986,316 09	715,201 00	514,876 56	98,431,544 02
"	Dépenses des exercices clos	671,506 63	671,506 63	671,506 63	"	"	"	"	"	"	671,506 63
		98,346,812 12	99,617,927 21	99,103,050 65	514,876 56	715,201 00	1,986,316 09	1,986,316 09	715,201 00	514,876 56	99,103,050 65
									1,230,077 56		

OBSERVATIONS.

EXCÉDANTS DE DÉPENSES.

Chap. 5. Solde et habillement des équipages et des troupes	433,049f 93c
Chap. 6. Hôpitaux	37,292 71
Chap. 7. Vivres	1,022,732 85
Ces excédants s'expliquent par des accroissements d'effectif ou par l'emploi d'un certain nombre d'hommes de grades supérieurs aux grades réglementaires et par l'extension des achats faits à l'étranger pour le service des vivres.	
Chap. 10. Travaux de l'artillerie. (Ports)	33,530 45
Différence inévitable, dans certains cas, entre la prévision et les faits accomplis.	
Chap. 16. Matériel du service d'administration des ports et objets divers	100,584 89
Augmentation portant sur les fournitures de bureau des ports; sur les pertes relatives aux monnaies étrangères et sur diverses dépenses de l'extérieur.	
Chap. 19. Dépenses temporaires	2,178 11
Chap. 20. Colonies: services militaires	356,947 15
Augmentation portant principalement sur les accessoires de la solde et les dépenses des hôpitaux.	
TOTAL égal aux excédants de dépense	1,986,316 09

EXCÉDANTS DE CRÉDITS.

Les remises de crédit, montant ensemble à 715,201f, s'expliquent, en général, savoir :

Quant aux chapitres du personnel, par des réductions d'effectif;

Quant aux chapitres du matériel, par des différences inévitables entre la prévision et les faits, et par le non-emploi de quelques sommes que l'on est obligé de tenir en réserve à cause des éventualités du service d'outre-mer.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables au service départemental, transportés à l'exercice 1842.	CRÉDITS applicables aux dépenses du cadastre. (Fonds commun transporté à l'exercice 1842.)	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1840.	OBSERVATIONS.
						MINISTÈRE DES FINANCES.									
		Service général.													
24	Cour des comptes.	Personnel	1,084,200f 00c	1,082,411f 40c	1,082,397f 85c	13f 55c	(a) 1,788f 60c	"	"	1,788f 60c	13f 55c	"	"	1,082,397f 85c	
25		Matériel et dépenses diverses	67,300 00	67,300 00	67,300 00	"	"	"	"	"	"	"	"	67,300 00	
26	Administration centrale des finances.	Personnel	5,515,600 00	5,494,076 72	5,493,047 13	1,029 59	(b) 21,523 28	"	"	21,523 28	1,029 59	"	"	5,493,047 13	
27		Matériel	677,400 00	646,203 12	646,062 62	140 50	(c) 31,196 88	"	"	31,196 88	140 50	"	"	646,062 62	
28		Dépenses diverses	294,600 00	272,702 98	272,702 98	"	(d) 21,897 02	"	"	21,897 02	"	"	"	272,702 98	
29	Monnaies et médailles.	Personnel	152,000 00	151,985 12	151,898 47	86 65	(e) 14 88	"	"	14 88	86 65	"	"	151,898 47	
30		Matériel et dépenses diverses	90,529 00	89,168 94	89,091 61	77 33	(f) 1,360 06	"	"	1,360 06	77 33	"	"	89,091 61	
"		Pertes sur la fabrication, résultant des tolérances en fort	"	2,805 83	2,805 83	"	"	(k) 2,805f 83c	2,805f 83c	"	"	"	"	2,805 83	
31	Cadastre	Dépenses à la charge du fonds commun	1,064,462 66	1,005,862 11	1,005,862 11	"	(g) 58,600 49	"	"	"	"	"	58,600f 49c	1,005,862 11	
		Dépenses sur le produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux	2,735,241 18	2,381,361 77	2,381,361 77	"	(g) 353,879 47	"	"	"	"	353,879f 47c	"	2,381,361 77	
32	Service de trésorerie.	Frais de trésorerie	2,880,000 00	2,791,686 02	2,791,686 02	"	(h) 88,313 98	"	"	88,313 98	"	"	"	2,791,686 02	
33		Traitements, taxations, remises et bonifications aux receveurs des finances, sur les impôts et revenus directs et indirects	5,081,000 00	5,080,688 93	5,080,688 93	"	(i) 311 07	"	"	311 07	"	"	"	5,080,688 93	
34		Traitements et frais de service des payeurs	980,000 00	979,992 28	979,992 28	"	(e) 7 72	"	"	7 72	"	"	"	979,992 28	
		Services extraordinaires.													
"	Dépenses des exercices périmés		123,846 96	89,369 09	89,369 09	"	(j) 34,477 87	"	"	34,477 87	"	"	"	89,369 09	
"	Dépenses de la Cour des Pairs		32,000 00	32,000 00	32,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	32,000 00	
			20,778,179 80	20,167,614 31	20,166,266 69	1,347 62	613,371 32	2,805 83	2,805 83	200,891 36	1,347 62	353,879 47	58,600 49	20,166,266 69	
35	Dépenses des exercices clos		915,601 59	915,601 59	915,601 59	"	"	"	"	"	"	"	"	915,601 59	
			21,693,781 39	21,083,215 90	21,081,868 28	1,347 62	613,371 32	2,805 83	2,805 83	200,891 36	1,347 62	353,879 47	58,600 49	21,081,868 28	
										202,238 98					

(a) Cet excédant de crédit, qui porte sur les traitements des magistrats, a pour cause des vacances momentanées d'emplois.

(b) Vacances momentanées d'emplois, principalement dans les bureaux de la direction générale de l'enregistrement.

(c) Fonds restés libres sur le crédit supplémentaire accordé par suite de l'accroissement des frais d'impression.

(d) Économies obtenues, 1° sur les frais judiciaires, 7,518fr. 14 cent.; 2° sur les frais de bureaux de la commission de la caisse de vétérance, 2,022 fr. 63 cent.; 3° sur les indemnités spéciales accordées à des agents de l'administration de la loterie pour 12,364 fr. 25 cent.

(e) Appoints restés libres.

(f) Résultat de décès survenus parmi les anciens agents des hôtels des monnaies, auxquels il est accordé une indemnité spéciale pour suppression d'emplois.

(g) Crédits non employés reportés à l'exercice 1842.

(h) Il est difficile de préciser les causes qui ont produit cet excédant de crédit pour un service qui offre autant d'éventualités dans ses mouvements que le service de trésorerie. On ne peut attribuer la diminution de dépense qu'aux circonstances qui l'ont rendue possible, et au soin apporté pour éviter des dépenses inutiles.

(i) Portion de crédit restée libre par suite de la réduction opérée sur la dépense, afin de la renfermer dans la limite des prévisions du budget.

(j) Une partie des dépenses qui avaient motivé l'ouverture des crédits, n'a pu être acquittée dans le cours de l'exercice.

(k) Excédant des tolérances en fort dans quelques ateliers monétaires, dont il doit être tenu compte aux directeurs de la fabrication des monnaies.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses*, *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1840.	OBSERVATIONS.
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPOTS ET REVENUS.											
	CONTRIBUTIONS DIRECTES ET TAXES PERÇUES EN VERTU DES RÔLES.											
	Service administratif et de perception dans les départements.											
36	Personnel	2,014,800f 00c	2,004,138f 12c	2,003,774f 00c	364f 12c	(a) 10,661f 88c	//	//	10,661f 88c	364f 12c	2,003,774f 00c	
37	Matériel et dépenses diverses	1,754,682 35	1,754,614 67	1,754,522 11	92 56	(b) 67 68	//	//	67 68	92 56	1,754,522 11	
38	Frais de perception	11,229,854 90	11,129,609 13	11,129,609 13	//	(c) 100,245 77	//	//	100,245 77	//	11,129,609 13	(a) Résultat de vacances d'emplois. (b) Fonds non employés sur les frais d'assiette, d'impression et d'expédition des matrices et rôles des redevances des mines et de premier avertissement aux contribuables, sur les frais de tournées des inspecteurs et contrôleurs; dépenses imprévues, etc.; compensation faite d'excédant de dépense sur les frais d'impression des rôles pour la vérification des poids et mesures. (c) Cet excédant de crédit se compose principalement de la somme dont les remises des percepteurs sur les *contributions directes*, les *redevances des mines* et les *rétributions pour la vérification des poids et mesures*, sont restées inférieures aux crédits primitifs, augmenté du crédit supplémentaire accordé par la loi du 10 juin 1841, ci ..... 85,700f 00c. Le surplus doit être attribué à la réduction opérée sur les traitements des contrôleurs près les recettes particulières de Paris, lesquels ont été supprimés en conservant à titre d'indemnité la moitié de leur traitement, pendant un délai déterminé, ci ..... 14,500 00. Et à un appoint non employé, ci 45 77. 100,245 77
	ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.											
	Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.											
39	Enregistrement et domaines. Personnel	8,902,800 00	8,920,519 73	8,920,519 73	//	//	(d) 17,719f 73c	17,719f 73c	//	//	8,920,519 73	
40	Enregistrement et domaines. Matériel	388,500 00	292,148 65	290,552 93	1,595 72	(e) 96,351 35	//	//	96,351 35	1,595 72	290,552 93	(d) Cet excédant de dépense porte principalement sur les remises des receveurs, et il est le résultat de l'accroissement des produits.
41	Enregistrement et domaines. Dépenses diverses	761,300 00	702,152 93	697,181 56	4,971 37	(f) 59,147 07	//	//	59,147 07	4,971 37	697,181 56	
42	Timbre. Personnel	379,750 00	378,627 65	378,627 65	//	(g) 1,122 35	//	//	1,122 35	//	378,627 65	(e) Diminution sur les envois de registres et d'impressions dans les départements, et réparations moins considérables aux bâtiments de l'État et à ceux qui sont sous le séquestre.
43	Timbre. Matériel	521,200 00	510,886 84	510,886 84	//	(h) 10,313 16	//	//	10,313 16	//	510,886 84	
75	Timbre. Frais de concours pour la fabrication d'un papier de sûreté	60,000 00	//	//	//	(i) 60,000 00	//	//	60,000 00	//	//	(f) Diminution sur les frais de poursuites et d'instances, et sur les dépenses accidentelles. (g) Résultat de vacances d'emplois. (h) Achats moins considérables de papiers à timbrer, et économies sur les menues dépenses du timbre.
	FORÊTS.											
	Service administratif et de surveillance dans les départem^ts.											
44	Personnel	3,168,700 00	3,117,612 32	3,117,269 15	343 17	(j) 51,087 68	//	//	51,087 68	343 17	3,117,269 15	(i) Ce concours n'ayant pu avoir lieu en 1840, il n'a pas été fait emploi du crédit.
45	Matériel	979,000 00	1,197,282 36	1,186,962 97	10,319 39	//	(k) 218,282 36	218,282 36	//	10,319 39	1,186,962 97	
46	Dépenses diverses	705,900 00	797,494 09	785,382 19	12,111 90	//	(l) 91,594 09	91,594 09	//	12,111 90	785,382 19	(j) Résultat de retenues disciplinaires sur traitements, de vacances d'emplois et de retards apportés à l'organisation des commissions d'aménagement et du service forestier dans la Corse et dans les dunes de Gascogne.
83	Indemnité de résiliation de baux à des adjudicataires de la pêche fluviale	30,000 00	10,316 62	10,316 62	//	(m) 19,683 38	//	//	19,683 38	//	10,316 62	(k) Cet excédant de dépense provient de l'accroissement progressif des frais d'impression, des frais d'exploitation des coupes invendues, qui ne peuvent être prévus ni limités; enfin des dépenses auxquelles donnent lieu les coupes d'éclaircies, qui ne peuvent être utilement faites que sous la direction des agents locaux.
90	Dépenses d'entretien et d'amélioration dans les forêts. (Solde du fonds spécial.)	//	142,138 61	136,729 58	5,409 03	//	(n) 142,138 61	142,138 61	//	5,409 03	136,729 58	
	DOUANES.											
	Service administratif et de perception dans les départements.											
47	Personnel	22,978,450 00	22,879,843 42	22,879,169 71	673 71	(o) 98,606 58	//	//	98,606 58	673 71	22,879,169 71	(l) Insuffisance des crédits affectés aux frais d'instances en matière correctionnelle et en matière civile, lesquels ne peuvent, en raison de leur éventualité, être évalués avec exactitude.
48	Matériel	505,300 00	504,765 46	504,731 37	34 09	(p) 534 54	//	//	534 54	34 09	504,731 37	(m) Excédant résultant de l'éventualité de ces dépenses.
49	Dépenses diverses	887,050 00	873,086 20	872,844 70	241 50	(q) 13,963 80	//	//	13,963 80	241 50	872,844 70	(n) Résultat du développement donné aux travaux d'entretien et d'améliorations, et auxquels a pourvu le fonds spécial des 3 p. 0/0 payés par les adjudicataires des coupes de l'exercice 1837.
72	Renfort du service des douanes sur la frontière des Pyrénées	150,000 00	149,333 87	149,328 73	5 14	(r) 666 13	//	//	666 13	5 14	149,328 73	(o) Résultat de vacances d'emplois par suite des inondations survenues dans le midi de la France.
88	Frais résultant, pour le service des douanes, de l'ouverture d'une section du chemin de fer de Strasbourg à Bâle	3,376 00	3,102 12	3,102 12	//	(s) 273 88	//	//	273 88	//	3,102 12	(p) Economies obtenues dans diverses parties du service. (q) Cet excédant de crédit tient à l'éventualité des dépenses auxquelles il est affecté.
76	Réparations extraordinaires au bâtiment de la douane de Bordeaux	32,000 00	//	//	//	(t) 32,000 00	//	//	32,000 00	//	//	(r) Vacances d'emplois dans les brigades dont se compose ce service.
77	Contingent de l'État dans les frais de construction d'un bâtiment pour la douane de Paris	100,000 00	100,000 00	100,000 00	//	//	//	//	//	//	100,000 00	(s) Cet excédant de crédit a pour cause des vacances survenues dans les cadres, et le retard apporté à la livraison d'un local.
86	Condamnations pécuniaires prononcées contre des préposés des douanes	34,184 80	34,184 80	34,184 80	//	//	//	//	//	//	34,184 80	(t) Ce crédit, annulé sur 1840, à cause de son insuffisance, est remplacé, sur l'exercice 1841, par un nouveau crédit de 72,000 francs avec la même affectation.
	A REPORTER	55,586,848 05	55,501,857 59	55,465,695 89	36,161 70	554,725 25	469,734 79	469,734 79	554,725 25	36,161 70	55,465,695 89	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1840.	OBSERVATIONS.
	Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPOTS ET REVENUS.											
	REPORT	55,586,848f05c	55,501,857f59c	55,465,695f89c	36,161f70c	554,725f25c	469,734f79c	469,734f79c	554,725f25c	36,161f70c	55,465,695f89c	
	CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET POUDRES À FEU. (Service administratif et de perception dans les départements.)											
50	Contributions indirectes. Personnel	18,527,300 00	18,603,179 01	18,603,179 01	"	"	(a) 75,879f01c	75,879 01	"	"	18,603,179 01	
51	Contributions indirectes. Matériel	612,100 00	612,019 68	611,639 71	379 97	(b) 80 32	"	"	80 32	379 97	611,639 71	
52	Contributions indirectes. Dépenses diverses	1,832,000 00	1,836,929 29	1,836,836 01	93 28	"	(c) 4,929 29	4,929 29	"	93 28	1,836,836 01	
87	Contributions indirectes. Remplacemt des poids de 25 kil.	45,500 00	"	"	"	(d) 45,500 00	"	"	45,500 00	"	"	
53	Poudres à feu. Personnel	63,000 00	60,499 74	60,499 74	"	(e) 2,500 26	"	"	2,500 26	"	60,499 74	
54	Poudres à feu. Matériel	2,661,000 00	2,493,346 39	2,493,062 64	283 75	(f) 167,653 61	"	"	167,653 61	283 75	2,493,062 64	
	TABACS. (Exploitation.)											
55	Personnel	950,000 00	948,931 45	948,931 45	"	(g) 1,068 55	"	"	1,068 55	"	948,931 45	
56	Matériel	21,454,000 00	21,442,258 80	21,442,217 92	40 88	(h) 11,741 20	"	"	11,741 20	40 88	21,442,217 92	
78	Renouvellement de l'approvisionnement de réserve en tabacs	3,000,000 00	2,984,461 67	2,984,461 67	"	(i) 15,538 33	"	"	15,538 33	"	2,984,461 67	
79	Frais de construction de nouveaux magasins pour les tabacs	400,000 00	399,306 98	399,306 98	"	(j) 693 02	"	"	693 02	"	399,306 98	
57	Dépenses diverses	286,891 00	272,912 87	272,912 87	"	(k) 13,978 13	"	"	13,978 13	"	272,912 87	
	POSTES. (Service administratif de perception et d'exploitation dans les départements.)											
58	Administration et perception. Personnel	8,707,800 00	8,705,829 15	8,705,547 50	281 65	(l) 1,970 85	"	"	1,970 85	281 65	8,705,547 50	
59	Administration et perception. Matériel	762,395 00	738,396 89	738,388 00	8 89	(m) 23,998 11	"	"	23,998 11	8 89	738,388 00	
60	Administration et perception. Dépenses diverses	1,322,900 00	1,256,607 98	1,254,508 81	2,099 17	(m) 66,292.02	"	"	66,292 02	2,099 17	1,254,508 81	
61	Transport des dépêches. Personnel	2,221,956 50	2,044,719 31	2,037,264 07	7,455 24	(n) 177,237 19	"	"	177,237 19	7,455 24	2,037,264 07	
62	Transport des dépêches. Matériel	8,435,465 50	8,188,949 42	8,109,003 05	79,946 37	(o) 246,516 08	"	"	246,516 08	79,946 37	8,109,003 05	
63	Transport des dépêches. Dépenses diverses	3,628,093 00	3,618,938 05	3,615,112 89	3,825 16	(p) 9,154 95	"	"	9,154 95	3,825 16	3,615,112 89	
80	Frais de premier établissement de deux nouveaux paquebots de correspondance pour le Levant	568,000 00	568,000 00	130,000 00	438,000 00	"	"	"	"	438,000 00	130,000 00	
81	Renouvellement de 4 chaudières pour les paquebots à vapeur du Levant	360,000 00	240,000 00	140,877 00	99,123 00	(q) 120,000 00	"	"	120,000 00	99,123 00	140,877 00	
82	Achat d'argenterie pour la table des passagers à bord des paquebots à vapeur du Levant	21,062 00	20,939 83	20,939 83	"	(r) 122 17	"	"	122 17	"	20,939 83	
84	Frais de construction de 20 malles-postes du nouveau modèle	105,500 00	105,500 00	105,500 00	"	"	"	"	"	"	105,500 00	
85	Frais de construction de malles spéciales pour le transport de la correspondance de l'Angleterre avec l'Inde	17,500 00	17,468 20	17,468 20	"	(r) 31 80	"	"	31 80	"	17,468 20	
89	Complément du rachat des malles-postes affectées aux routes de 2e section	16,050 00	16,050 00	16,050 00	"	"	"	"	"	"	16,050 00	
64	Salines et mines de sel de l'Est	139,011 00	131,395 90	131,395 90	"	(s) 7,615 10	"	"	7,615 10	"	131,395 90	
		131,724,372 05	130,808,498 20	130,140,799 14	667,699 06	1,466,416 94	550,543 09	550,543 09	1,466,416 94	667,699 06	130,140,799 14	
									2,134,116 00			

(a) Résultat d'augmentation sur les traitements fixes des directeurs, sur les remises des entreposeurs des tabacs, des receveurs buralistes, des receveurs des salines, etc., compensation faite du produit des vacances, et de la non installation des préposés de la navigation sur les canaux soumissionnés.

(b) Fonds libres sur quelques articles de ce chapitre, compensation faite d'une augmentation sur les fournitures de poinçons pour le service de la garantie et les frais d'impressions, de transport et d'emballage.

(c) Cet excédant s'explique par l'éventualité des dépenses de ce chapitre, qui consistent en frais judiciaires, vacations de commissaires de police, honoraires des avocats.

(d) Ce crédit n'a point été employé par suite de retard dans le travail qu'exige le remplacement des poids décimaux.

(e) Diminution des remises des entreposeurs par suite de réduction dans les ventes.

(f) Cet excédant de crédit résulte de ce que les livraisons de poudres de mines sont restées au-dessous des commandes faites à la direction des poudres et salpêtres.

(g) Portion de crédit non employée sur les traitements des inspecteurs spéciaux, régisseurs et employés des manufactures.

(h) Économie sur les dépenses des magasins de feuilles, des achats de tabacs et sur les frais d'impressions; compensation faite d'une augmentation sur celles des manufactures et sur les frais de transport.

(i) Portion de crédit restée libre.

(j) Somme non employée sur le crédit accordé pour les nouvelles constructions.

(k) Fonds restés libres sur le crédit affecté aux indemnités à des ouvriers blessés, à des agents supprimés et aux experts chargés du classement des tabacs.

(l) Résultat de vacances d'emplois.

(m) Fonds restés libres sur divers articles de ces chapitres.

(n) Fonds non employés sur les gages des maîtres de postes par suite de suppressions à chaque mutation, 41,743 fr. 36 cent.; sur les salaires des courriers de routes qui n'ont pu être mises en activité à l'époque prévue, 95,698 fr. 90 cent.; par suite de vacances dans le service des paquebots, 38,794 fr. 93 cent.

(o) Diminution des frais de chevaux et de guide par suite de retards dans la mise en activité de diverses routes 229,489 fr. 10 cent.; réduction sur les frais d'entretien des malles 10,625 fr. 53 cent.; et sur les frais extraordinaires 6,403 fr. 45 cent.

(p) Fonds restés libres sur divers articles de ce chapitre, atténués jusqu'à concurrence de 16,217 fr. 98 cent. par un excédant de dépense sur les frais extraordinaires des services par entreprises, pour cause de résiliation de baux résultant de routes en grandes malles.

(q) L'enlèvement des vieilles chaudières et l'installation des nouvelles n'ayant pu avoir lieu qu'en 1841, les frais qui en résulteront sont mis à la charge de ce dernier exercice sur lequel sera réimputée la portion de crédit restée libre en 1840.

(r) Sommes dont les dépenses sont restées inférieures aux évaluations.

(s) Économie résultant d'extinctions sur les pensions et secours accordés aux agents de l'ancienne compagnie et cessation des tournées de commissaire général.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer	CRÉDITS applicables aux non-valeurs sur contributions directes, transportés à l'exercice 1842.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1840.	OBSERVATIONS.
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS ET PRIMES.												
	RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES ET SUR D'AUTRES TAXES PERÇUES EN VERTU DES RÔLES.												
	Contributions directes.												
	Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière		1,653,748f 43	1,653,748f 43	"								
	Décharges et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres		393,284 75	393,139 43	145f 32c								
	Décharges, réductions, non-valeurs ordinaires et attributions aux communes sur la contribution des patentes		4,134,784 79	4,134,141 03	643 76								
	Non-valeurs extraordinaires sur patentes pour cessations de commerce		582,245 85	582,225 84	20 01								
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions		924,447 44	924,320 40	127 04								
	Restitutions sur centimes communaux ordinaires et extraordinaires		21,499,137 83	21,499,137 83	"								
	Idem sur centimes imposés pour dépenses de l'instruction primaire	41,138,981f 51c	3,742,578 45	3,742,578 45	"	679,867f 28c (a)	"	"	292,325f 97c	936f 13c	387,541f 31c	40,458,178f 10	(a) Portion non employée sur les fonds de non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière, qui, d'après le régime particulier de cette nature de dépense, est à transporter avec la même destination à l'exercice 1842 ..... 387,541f 31c Fonds restés sans emploi sur le crédit affecté aux non-valeurs des portes et fenêtres, des patentes, etc 292,325 97 679,867 28
	Idem sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses des chemins vicinaux		6,561,188 46	6,561,188 46	"								
65	*Idem* du produit de centimes additionnels applicables aux frais de rôles spéciaux de diverses impositions communales		18,488 13	18,488 13	"								
	Idem des produits imposés pour frais de perception à la charge des communes		949,210 10	949,210 10	"								
	Taxes spéciales.												(b) Fonds restés libres sur ce crédit.
	Remises et modérations sur la contribution additionnelle des bois des communes et des établissements publics		145,270 64	145,270 64	"								
	Dégrèvements et non-valeurs sur les redevances des mines		3,852 43	3,852 43	"								(c) L'éventualité de cette dépense ne permet d'assigner aucune cause précise à cet excédant de crédit.
	Idem sur les rétributions universitaires et sur le droit annuel dû par les chefs d'école	176,000 00	10,310 83	10,286 58	24 25	8,572 12 (b)	"	"*	8,572 12	112 91	"	167,314 97	
	Idem sur les rétributions imposées pour vérificat. des poids et mesures		7,993 98	7,905 32	88 66								
	REMBOURSEMENTS SUR PRODUITS INDIRECTS ET DIVERS.	41,314,981 51	40,626,542 11	40,625,493 07	1,049 04	688,439 40	"	"	300,898 09	1,049 04	387,541 31	40,625,493 07	(d) Les produits recouvrés et répartis ont surpassé les évaluations d'après lesquelles le crédit avait été approximativement ouvert au budget.
	Enregistrement et domaines		1,500,271 66	1,500,271 66	"								
	Forêts		56,103 77	56,103 77	"								
66	Douanes	2,366,000 00	136,798 41	136,798 41	"	321,647 81 (c)	"	"	321,647 81	"	"	2,044,352 19	(e) Ces dépenses ne pouvant être prévues au budget que par approximation, les crédits qui les autorisent sont subordonnés au montant définitif des restitutions auxquelles il a dû être fait droit.
	Contributions indirectes		105,583 21	105,583 21	"								
	Postes		29,232 60	29,232 60	"								(Voir, pour le détail de ces dépenses, les tableaux de développement annexés à la partie du compte général des finances intitulée : *Compte des dépenses publiques.*)
	Produits divers		216,362 54	216,362 54	"								
67	Répartition des produits de plombage, d'estampillage, etc., en matière de douanes	1,000,000 00	1,059,496 63	1,059,496 63	"	"	59,496f 63 (d)	59,496 63	"	"	"	1,059,496 63	
	RESTITUTIONS DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCATIONS RESTITUÉES À DIVERS.												(f) Excédant de crédit résultant de la réduction qu'ont éprouvée les primes par suite de l'abaissement momentané des droits d'entrée sur les sucres bruts.
	Enregistrement et domaines		1,395,717 87	1,395,717 87	"								
	Forêts		201,864 00	201,259 00	605 00								
68	Douanes	3,307,000 00	1,135,542 48	1,135,542 48	"	"	667,439 72 (e)	667,439 72	"	605 00	"	3,973,834 72	(g) Cet excédant s'explique par la nature même de la dépense, qui est très éventuelle, puisqu'elle résulte des demandes plus ou moins considérables en acquittement de droits sous escompte, qu'on ne peut refuser au commerce.
	Contributions indirectes		1,231,065 57	1,231,065 57	"								
	Postes		10,249 80	10,249 80	"	(f)							
69	Primes à l'exportation des marchandises	11,500,000 00	9,648,354 68	9,637,001 74	11,352 94	1,851,645 32	"	"	1,851,645 32	11,352 94	"	9,637,001 74	
70	Escompte sur droits de douanes et sels	2,200,000 00	2,313,709 73	2,313,709 73	"	"	(g) 113,709 73	113,709 73	"	"	"	2,313,709 73	
71	Escompte sur le droit de fabrication du sucre indigène	130,000 00	12,090 06	12,090 06	"	(h) 117,909 94	"	"	117,909 94	"	"	12,090 06	(h) Les payements de droits sous escompte du sucre indigène, n'ont eu lieu que dans une proportion fort au-dessous de la prévision du budget.
		61,817,981 51	59,678,985 12	59,665,978 14	13,006 98	2,979,642 47	840,646 08	840,646 08	2,592,101 16	13,006 98	387,541 31	59,665,978 14	
									2,605,108 14				

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES ORDONNANCES DES MINISTRES. Pour les dépenses propres à l'exercice 1840.	Pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS À ANNULER. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits non consommés par les payements, représentant les dépenses restant à payer.	CRÉDITS TRANSPORTÉS au budget de l'exercice 1841. — Crédits applicables à divers services spéciaux.	au budget de l'exercice 1842. Crédits applicables au service départemental.	Crédits applicables à divers services spéciaux.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1840.
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.															
Dette publique	339,559,939f 08c	337,279,854f 72c	336,220,161f 64c	"	336,220,161f 64c	1,059,693f 08c	2,509,216f 02c	229,131f 66c	229,131f 66c	2,509,216f 02c	1,059,693f 08c	"	"	"	336,220,161f 64c
Liste civile et dotations	16,746,134 10	16,746,134 10	16,746,134 10	"	16,746,134 10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	16,746,134 10
Ministère de la justice et des cultes	57,142,601 68	56,745,491 04	56,508,879 40	164,177f 88c	56,673,057 28	72,433 76	397,110 64	"	"	397,110 64	72,433 76	"	"	"	56,673,057 28
——— des affaires étrangères	10,653,959 63	10,682,413 96	10,521,167 79	152,877 55	10,674,045 34	8,368 62	149,760 14	178,214 47	178,214 47	149,760 14	8,368 62	"	"	"	10,674,045 34
——— de l'instruction publique	16,143,989 85	15,346,671 30	15,312,320 63	27,902 92	15,340,223 55	6,447 75	797,517 79	199 24	199 24	157,438 97	6,447 75	41,255f 48c	590,747f 88c	8,075f 46c	15,340,223 55
——— de l'intérieur	114,923,803 22	107,586,294 86	107,076,222 31	99,613 66	107,175,835 97	410,458 89	7,712,127 28	374,618 92	374,618 92	673,271 42	410,458 89	"	7,038,855 86	"	107,175,835 97
——— de l'agriculture et du commerce	19,339,843 40	18,543,409 80	18,478,119 48	47,480 28	18,525,599 76	17,810 04	918,159 60	121,726 00	121,726 00	899,614 30	17,810 04	"	"	18,545 30	18,525,599 76
——— des travaux publics. (Service ordinaire.)	61,780,743 67	60,194,500 47	59,828,176 42	99,513 65	59,927,690 07	266,810 40	1,712,176 65	125,933 45	125,933 45	1,712,176 65	266,810 40	"	"	"	59,927,690 07
——— de la guerre	390,946,510 48	367,996,437 91	366,625,668 83	607,515 64	367,233,184 47	763,253 44	23,854,817 42	904,744 85	904,744 85	23,854,817 42	763,253 44	"	"	"	367,233,184 47
——— de la marine	98,346,812 12	99,617,927 21	98,431,544 02	671,506 63	99,103,050 65	514,876 56	715,201 00	1,986,316 09	1,986,316 09	715,201 00	514,876 56	"	"	"	99,103,050 65
——— des finances	21,693,781 39	21,083,215 90	20,166,266 69	915,601 59	21,081,868 28	1,347 62	613,371 32	2,805 83	2,805 83	200,891 36	1,347 62	"	353,879 47	58,600 49	21,081,868 28
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	131,724,372 05	130,808,498 20	130,140,799 14	"	130,140,799 14	667,699 06	1,466,416 94	550,543 09	550,543 09	1,466,416 94	667,699 06	"	"	"	130,140,799 14
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	61,817,981 51	59,678,985 12	59,665,978 14	"	59,665,978 14	13,006 98	2,979,642 47	840,646 08	840,646 08	2,592,101 16	13,006 98	"	"	387,541 31	59,665,978 14
	1,340,820,472 18	1,302,309,834 59	1,295,721,438 59	2,786,189 80	1,298,507,628 39	3,802,206 20	43,825,517 27	5,314,879 68	5,314,879 68	35,328,016 02	3,802,206 20	41,255 48	7,983,483 21	472,762 56	1,298,507,628 39
Travaux publics extraordinaires	74,751,336 97	65,287,958 78	65,112,257 52	96,216 62	65,208,474 14	79,484 64	9,463,378 19	"	"	9,463,378 19	79,484 64	"	"	"	65,208,474 14
	1,415,571,809 15	1,367,597,793 37	1,360,833,696 11	2,882,406 42	1,363,716,102 53	3,881,690 84	53,288,895 46	5,314,879 68	5,314,879 68	44,791,394 21	3,881,690 84	41,255 48	7,983,483 21	472,762 56	1,363,716,102 53
													8,456,245 77		
										48,673,085 05		8,497,501 25			
									51,855,706 62						

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Résultat général du budget de 1840 à l'époque de la clôture de l'exercice.

RECETTES.

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.

Fonds reportés de l'exercice 1838	pour le service départemental	8,575,784f 14c	8,805,618f 58c	8,847,948f 23c
	pour divers services spéciaux	229,834 44		
Fonds reportés de l'exercice 1839 pour divers services spéciaux			42,329 65	

RECETTES DE L'EXERCICE 1840.

Ressources ordinaires.	Contributions directes	395,712,058 56	1,160,147,651 77
	Produits et revenus de domaines	4,633,516 59	
	Produits des forêts et de la pêche	33,189,974 45	
	Impôts et revenus indirects	687,448,840 58	
	Divers produits et revenus	39,163,261 59	
Ressources affectées aux travaux extraordinaires			73,985,000 00
TOTAL			1,242,980,600 00

A DÉDUIRE :

1° Fonds transportés aux budgets des exercices ci-après, avec affectation au service départemental et à des services spéciaux qui n'ont pas été soldés sur l'exercice 1840, savoir :

A l'exercice 1841, pour divers services spéciaux			41,255f 48c	8,497,501f 25c
A l'exercice 1842	pour le service départemental	7,983,483f 21c	8,456,245 77	
	pour divers services spéciaux	472,762 56		
				17,274,027 11

2° Transport au budget de 1841 des fonds restés disponibles, à l'époque de la clôture de l'exercice 1840, sur le service des travaux extraordinaires autorisés par des lois spéciales, en vertu de la loi du 17 mai 1837 ..... 8,776,525 86

RESTE pour Recettes applicables à l'exercice 1840.... 1,225,706,572 89

EXCÉDANT DE DÉPENSE DU SERVICE ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1840.

Excédant de dépense du budget de l'exercice 1840, transporté à un compte spécial dans la comptabilité générale des finances, en exécution de l'article 36 de la loi des recettes du budget de 1842, en date du 25 juin 1841, savoir :

Recettes réalisées au profit du budget de l'exercice 1840	1,160,498,098f 75c	
Dépenses payées à la charge du même exercice	1,298,507,628 39	
EXCÉDANT de dépense de l'exercice 1840 sur le service ordinaire	138,009,529 64	138,009,529 64
TOTAL ÉGAL aux dépenses de l'exercice 1840		1,363,716,102 53

DÉPENSES.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1840.

Services ordinaires.	Dette publique	336,220,161f 64c	1,298,507,628f 39c
	Liste civile et dotations	16,746,134 10	
	Services généraux des ministères	755,734,555 37	
	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	130,140,799 14	
	Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	59,665,978 14	
Travaux extraordinaires			65,208,474 14
TOTAL des dépenses de l'exercice 1840			1,363,716,102 53

Services spéciaux rattachés pour ordre au budget de l'exercice 1840.

LÉGION D'HONNEUR.

SITUATION DÉFINITIVE DES RECETTES.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	NATURE DES RECETTES.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
1	Revenus de l'Ordre	6,945,698f 00c	6,970,290f 60c	6,950,088f 60c	20,202f 00c	20,202f 00c	24,592f 60c	6,950,088f 60c	(a) Rentes sur le Grand-Livre 6,746,653f 00c Actions sur le canal du Midi et sur ceux d'Orléans et du Loing 180,000 00 Rentes données en remplacement des anciens chefs-lieux de cohortes de la Légion d'honneur. 11,843 00 Versements en numéraire par les titulaires des majorats 11,592 60 6,950,088 60
2	Pensions et frais de trousseaux versés par les parents des élèves de la maison de Saint-Denis	94,000 00	82,987 90	81,501 80	1,486 10	12,498 20	"	81,501 80	
3	Subventions portées au budget de l'État	1,318,500 00	1,318,500 00	1,318,500 00	"	"	"	1,318,500 00	
4	Produits divers	"	76,798 70	72,028 05	4,770 65	"	72,028 05	72,028 05	
5	Sommes qui n'appartiennent pas à l'Ordre et qui doivent être remboursées par la grande chancellerie	"	13,055 95	13,055 95	"	"	13,055 95	13,055 95	
		8,358,198 00	8,461,633 15	8,435,174 40	26,458 75	32,700 20	109,676 60	8,435,174 40	

SITUATION DÉFINITIVE DES DÉPENSES.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. Droits constatés au profit des créanciers.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER sur les dépenses, à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1840.	OBSERVATIONS.
1	Grande chancellerie. (Personnel.)	166,050f 00c	166,050f 00c	166,050f 00c	"	"	"	"	"	"	166,050f 00f	
2	——— (Matériel.)	41,950 00	39,641 27	39,641 27	"	2,308f 73c	"	"	2,308f 73c	"	39,641 27	
3	Traitements des membres de l'Ordre	7,108,000 00	6,947,965 15	6,947,965 15	"	160,034 85	"	"	160,034 85	"	6,947,965 15	
4	Gratifications aux membres de l'Ordre	20,000 00	20,000 00	19,950 00	50f 00c	"	"	"	"	50f 00c	19,950 00	
5	Maison royale de Saint-Denis. (Personnel.)	108,810 00	108,809 68	108,809 68	"	0 32	"	"	0 32	"	108,809 68	
6	——— (Matériel.)	424,000 00	423,997 89	423,997 89	"	2 11	"	"	2 11	"	423,997 89	
7	Succursales de la Légion d'honneur. (Personnel.)	56,600 00	56,449 24	56,449 24	"	150 76	"	"	150 76	"	56,449 24	
8	——— (Matériel.)	247,000 00	246,655 52	246,655 52	"	344 48	"	"	344 48	"	246,655 52	
9	Pensions diverses	79,888 00	77,564 45	77,564 45	"	2,323 55	"	"	2,323 55	"	77,564 45	
10	Commissions aux receveurs généraux chargés des payements dans les départements	32,000 00	28,614 02	28,614 02	"	3,385 98	"	"	3,385 98	"	28,614 02	
11	Décorations aux membres de l'Ordre	48,000 00	42,414 00	42,414 00	"	5,586 00	"	"	5,586 00	"	42,414 00	
12	Fonds de secours d'élèves à leur sortie des maisons d'éducation	2,000 00	2,000 00	2,000 00	"	"	"	"	"	"	2,000 00	
13	Dépenses diverses et imprévues	23,900 00	21,251 45	21,251 45	"	2,648 55	"	"	2,648 55	"	21,251 45	
14	Remboursements de fonds qui n'appartiennent pas à l'Ordre	"	12,868 70	12,868 70	"	"	12,868f 70c	12,868f 70c	"	"	12,868 70	
15	Traitements arriérés des membres de l'Ordre	"	67,606 00	67,606 00	"	"	67,606 00	67,606 00	"	"	67,606 00	
		8,358,198 00	8,261,887 37	8,261,837 37	50 00	176,785 33	80,474 70	80,474 70	176,785 33	50 00	8,261,837 37	
16	Application au déficit de l'Ordre, sur les exercices antérieurs à 1830, de l'excédant des recettes sur les payements de l'exercice 1840	"	173,337 03	173,337 03	"	"	173,337 03	173,337 03	"	"	173,337 03	
		8,358,198 00	8,435,224 40	8,435,174 40	50 00	176,785 33	253,811 73	253,811 73	176,785 33	50 00	8,435,174 40	
									176,835 33			
								76,976 40				

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

RECETTES	8,435,174f 40c
DÉPENSES	8,435,174 40

Suite des *Services spéciaux rattachés pour ordre au budget de l'exercice 1840.*

IMPRIMERIE ROYALE.

SITUATION DÉFINITIVE DES RECETTES.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	NATURE DES RECETTES.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
1	Produits de l'exercice. — Produits des impressions diverses	2,000,000f 00c	2,297,564f 02c	2,277,512f 04c	20,051f 98c	"	277,512f 04c	2,277,512f 04c	Indépendamment des recettes ci-contre, l'Imprimerie royale est encore chargée de services gratuits pour le Bulletin des lois (ordonnance royale du 21 septembre 1830), et pour des impressions accordées par le Roi (ordonnance royale du 5 novembre 1828).
	— du dépôt du Bulletin des lois, codes, budgets, etc.	280,000 00	245,017 88	244,960 43	57 45	35,039f 57c	"	244,960 43	
	— du Bulletin des arrêts de la Cour de cassation	2,000 00	1,155 95	1,155 95	"	844 05	"	1,155 95	
	— des fournitures de journaux à souches, etc.	96,000 00	90,356 28	88,992 10	1,364 18	7,007 90	"	88,992 10	
	— du 1/2 p. 0/0 retenu sur les factures de papiers pour frais du dépôt du 6e	5,000 00	6,122 55	6,122 55	"	"	1,122 55	6,122 55	
	— des recettes diverses	35,000 00	48,125 44	46,004 46	2,120 98	"	11,004 46	46,004 46	
2	Recettes extraordinaires (reste à recouvrer sur les exercices antérieurs)	"	67,305 35	229 28	67,076 07	"	229 28	229 28	
		2,418,000 00	2,755,647 47	2,664,976 81	90,670 66	42,891 52	289,868 33	2,664,976 81	
						246,976 81			

SITUATION DÉFINITIVE DES DÉPENSES.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget et par la loi du 10 juin 1841.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. Droits constatés au profit des créanciers.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE A PAYER sur les dépenses, à la clôture de l'exercice.	CREDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1840.	OBSERVATIONS.
1	Dépenses d'administration. (Personnel.)	37,300f 00c	37,116f 56c	37,116f 56c	"	183f 44c	"	"	183f 44c	"	37,116f 56c	
2	Dépenses fixes d'exploitation. (Personnel et matériel.)	221 880 00	218,873 52	218,873 52	"	3,006 48	"	"	3,006 48	"	218,873 52	
3	Dépenses d'exploitation non susceptibles d'une évaluation fixe	2,306,500 00	2,289,290 52	2,289,290 52	"	17,209 48	"	"	17,209 48	"	2,289,290 52	
4	Augmentation et renouvellement du matériel	56,900 00	40,449 43	40,449 43	"	16,450 57	"	"	16,450 57	"	40,449 43	
		2,622,580 00	2,585,730 03	2,585,730 03	"	36,849 97	"	"	36,849 97	"	2,585,730 03	
5	Transport au fonds capital affecté aux avances de l'Imprimerie, de l'excédant de recette de l'exercice 1838	95,420 00	79,246 78	79,246 78	"	16,173 22	"	"	16,173 22	"	79,246 78	
		2,718,000 00	2,664,976 81	2,664,976 81	"	53,023 19	"	"	53,023 19	"	2,664,976 81	
									53,023 19			

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

RECETTES	2,664,976f 81c
DÉPENSES	2,664,976 81

Suite des *Services spéciaux rattachés pour ordre au budget de l'exercice 1840.*

CAISSE DES INVALIDES DE LA MARINE.

SITUATION DÉFINITIVE DES RECETTES.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	NATURE DES RECETTES.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
1	Retenue de 3 centimes par franc sur les dépenses de la marine et des colonies; retenue de 5 centimes par franc et autres retenues particulières imposées au personnel des bureaux de l'administration centrale	2,364,240f 00c	3,163,950f 71c	3,163,950f 71c	"	"	(a) 799,710f 71c	3,163,950f 71c	(a) Cet excédant provient : 1° De la retenue de 3 pour 100 exercée en vertu de la législation qui régit la caisse des Invalides de la marine, sur les dépenses relatives au déployement des forces navales, pour lesquelles des crédits extraordinaires ont été votés en 1840; 2° Des recouvrements applicables à des comptabilités coloniales, dont tous les termes n'avaient pu entrer dans les recettes des comptes précédents.
2	Retenues exercées sur la solde des officiers militaires ou civils, et autres agents de la marine en congé	110,000 00	68,574 48	68,574 48	"	41,425f 52c	"	68,574 48	
3	Retenues sur les salaires des marins employés, soit au commerce, soit à la pêche, et naviguant *à salaires fixes* ou *à la part*	560,000 00	718,370 03	718,370 03	"	"	(b) 158,370 03	718,370 03	(b) Résultat de l'augmentation des salaires des marins embarqués sur les navires du commerce, et de la rectification introduite dans les tarifs de perception, par l'ordonnance royale du 9 octobre 1837, conformément aux principes posés dans la loi du 13 mai 1791.
4	Solde des déserteurs de la marine militaire et des déserteurs de la marine commerciale	20,000 00	28,579 75	28,579 75	"	"	8,579 75	28,579 75	
5	Décomptes de solde, de parts de prises et produits de successions de marins non réclamés pendant le délai réglementaire, *à la caisse des gens de mer*, et versés *pour ordre*, comme dépôt, à la caisse des invalides	300,000 00	96,929 68	96,929 68	"	203,070 32	"	96,929 68	(c) On avait admis que les inscriptions existant encore dans la caisse des prises pourraient passer à celle des Invalides dans le cours de l'exercice 1840; ce qui n'a pas eu lieu.
6	Produits de bris et naufrages non réclamés, pendant le délai réglementaire, *à la caisse des gens de mer* et versés *pour ordre*, comme dépôt, à la caisse des invalides, sous toute réserve en faveur des ayants droit	46,000 00	48,434 71	48,434 71	"	"	2,434 71	48,434 71	
7	Droits sur le produit des navires capturés pour cause de piraterie ou de contravention à la loi prohibitive de la traite des noirs; liquidation des prises faites dans la guerre antérieure, tant par les bâtiments de l'État que par les bâtiments armés, soit en course, soit en guerre et marchandise	70,000 00	4,314 53	4,314 53	"	65,685 47	"	4,314 53	
8	Dividende des actions de la banque de France appartenant à la caisse des invalides	76,000 00	84,651 00	84,651 00	"	"	8,651 00	84,651 00	
9	Rentes 5 p. 0/0 appartenant à la caisse des invalides de la marine (immobilisées)	4,624,239 00	4,603,219 28	4,603,219 28	"	(c) 21,019 72	"	4,603,219 28	
10	Plus value des feuilles de rôles d'équipage délivrées aux navires du commerce	25,000 00	21,049 16	21,049 16	"	3,950 84	"	21,049 16	
11	Droit d'un centime par franc sur les fonds privés que les personnes attachées à la marine versent à la caisse des invalides d'un port pour être payées dans une autre localité	10,000 00	5,800 14	5,800 14	"	4,199 86	"	5,800 14	
12	Recettes diverses	94,521 00	84,171 52	84,171 52	"	10,349 48	"	84,171 52	
		8,300,000 00	8,928,044 99	8,928,044 99	"	349,701 21	977,746 20	8,928,044 99	
13	Fonds reportés de l'exercice 1839 (*voir le compte dudit exercice*)	"	734,806 00	734,806 00	"	"	734,806 00	734,806 00	
		8,300,000 00	9,662,850 99	9,662,850 99	"	349,701 21	1,712,552 20	9,662,850 99	
						1,362,850 99			

Suite des *Services spéciaux rattachés pour ordre au budget de l'exercice 1840.*

Suite de la *CAISSE DES INVALIDES DE LA MARINE.*

SITUATION DÉFINITIVE DES DÉPENSES.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER sur les dépenses, à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1840.	OBSERVATIONS.
1	Pensions dites *demi-soldes* accordées aux marins après 25 ans de navigation, tant sur les bâtiments de l'État que sur ceux du commerce, comptant de l'âge de 10 ans, et aux ouvriers après 25 ans de service effectif à la mer ou dans les chantiers et ateliers de l'État; allocations temporaires aux enfants desdits marins et ouvriers	1,880,000f 00c	1,812,610f 37c	1,812,610f 37c	"	67,389f 63c	"	"	67,389f 63c	"	1,812,610f 37c	
2	Pensions de retraite et pensions pour services entièrement rendus à l'État, y compris l'entretien de 100 marins à l'hôtel royal des invalides; pensions de veuves qui se rattachent à cette catégorie; pensions des veuves de marins et d'ouvriers ayant complété vingt-cinq ans de services mixtes; allocations aux pères et mères des marins tués dans les combats; allocations temporaires aux enfants des officiers et des marins décédés avec la pension ou le droit de l'obtenir	5,320,000 00	5,196,085 63	5,196,085 63	"	123,914 37	"	"	123,914 37	"	5,196,085 63	
3	Fonds de secours, y compris le subside de 6,000 francs à l'hospice de Rochefort, pour 12 veuves infirmes et 40 orphelines de marins, ouvriers et autres appartenant à la marine	106,000 00	125,709 00	125,709 00	"	"	(a) 19,709f 00c	19,709f 00c	"	"	125,709 00	(a) Cet excédant de dépense résulte principalement de la nécessité où s'est trouvée l'administration, d'accorder de prompts secours aux veuves et orphelins de 155 marins qui ont péri sur les côtes d'Islande.
4	Frais d'administration et de trésorerie pour les trois caisses : *prises, gens de mer et invalides*	285,000 00	293,029 91	293,029 91	"	"	(b) 8,029 91	8,029 91	"	"	293,029 91	(b) Accroissements des taxations allouées aux trésoriers des invalides en proportion des délégations faites par les marins de la flotte à leurs familles.
5	Remboursements sur les anciens dépôts de solde, parts de prises et successions	140,000 00	76,052 24	76,052 24	"	63,947 76	"	"	63,947 76	"	76,052 24	
6	Remboursements sur les anciens dépôts provenant de naufrages	25,000 00	1,628 98	1,628 98	"	23,371 02	"	"	23,371 02	"	1,628 98	
7	Versement au trésor de la moitié de la prestation de 3 p. 0/0 sur les dépenses du matériel	470,000 00	612,264 41	612,264 41	"	"	(c) 142,264 41	142,264 41	"	"	612,264 41	(c) Les crédits extraordinaires votés pour le déploiement des forces navales en 1840 ont nécessairement influé sur le montant des versements à faire au Trésor par la caisse des invalides. Dans cette somme de 142,264 francs 41 cent. se trouve d'ailleurs comprise celle de 87,264 francs 41 cent. versée pour solde du compte de 1839.
8	Dépenses diverses	44,000 00	15,206 45	15,206 45	"	28,793 55	"	"	28,793 55	"	15,206 45	
		8,270,000 00	8,132,586 99	8,132,586 99	"	307,416 33	170,003 32	170,003 32	307,416 33	"	8,132,586 99	
9	Transport à l'exercice 1841, de l'excédant de recette de l'exercice 1840.	"	1,530,264 00	1,530,264 00	"	"	1,530,264 00	1,530,264 00	"	"	1,530,264 00	
		8,270,000 00	9,662,850 99	9,662,850 99	"	307,416 33	1,700,267 32	1,700,267 32	307,416 33	"	9,662,850 99	
								1,392,850 99				

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

RECETTES	9,662,850f 99c
DÉPENSES	9,662,850 99

Suite des *Services spéciaux rattachés pour ordre au budget de l'exercice 1840.*

SERVICE DE LA FABRICATION DES MONNAIES ET MÉDAILLES.

SITUATION DÉFINITIVE DES RECETTES.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	NATURE DES RECETTES.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
1	Retenues sur les matières apportées aux changes, pour frais de fabrication	719,394f 00c	724,565f 95c	724,565f 95c	"	"	5,171 95	724,565f 95c	
2	Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible sur la fabrication des monnaies	50,000 00	33,784 06	33,784 06	"	16,215f 94c	"	33,784 06	
3	Droits d'essai sur les lingots présentés en vérification par le commerce	100 00	10 00	10 00	"	90 00	"	10 00	
4	Produit de la vente des médailles fabriquées depuis l'ordonnance royale du 24 mars 1832.	580,000 00	403,639 83	403,639 83	"	176,360 17	"	403,639 83	
5	Droit de 10 p. 0/0 sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc	1,000 00	66 36	66 36	"	933 64	"	66 36	
		1,350,494 00	1,162,066 20	1,162,066 20	"	193,599 75	5,171f 95c	1,162,066 20	
						188,427 80			

SITUATION DÉFINITIVE DES DÉPENSES.

CHAPITRES spéciaux.	NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1840.	OBSERVATIONS.
1	Frais de fabrication des monnaies prélevés par les directeurs	719,394f 00c	724,486f 86c	724,486f 86c	"	"	5,092f 86c	5,092f 86c	"	"	724,486 86	Il n'a pas été constaté de dépense ni de payement pour tolérance en fort dans le présent compte, bien que les dépenses de cette nature se soient élevées à 2,805 francs 83 centimes, attendu qu'un crédit spécial de même somme destiné à la régularisation de ces payements a été demandé par le projet de loi de règlement de l'exercice 1840.
2	Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort sur la fabrication des monnaies	30,000 00	"	"	"	30,000f 00c	"	"	30,000f 00c	"	"	
3	Frais de fabrication des médailles vendues, y compris la valeur de la matière	531,000 00	366,486 84	366,486 84	"	164,513 16	"	"	164,513 16	"	366,486f 84c	La fabrication des monnaies n'a présenté réellement, pour l'exercice 1840, qu'un bénéfice de 31,067 fr. 32 cent. La différence entre ce résultat et le bénéfice de 33,873 fr. 15 cent., annoncé par le présent compte, provient de ce que, d'après les règles de la comptabilité des budgets, on a dû porter en dépense, à un chapitre spécial du budget du ministère des finances, des tolérances en fort qui étaient à rembourser matériellement aux ateliers monétaires, attendu que le prélèvement ne pouvait pas s'en opérer sur les recettes brutes. (Voir le tableau page 526.)
		1,280,394 00	1,090,973 70	1,090,973 70	"	194,513 16	5,092 86	5,092 86	194,513 16	"	1,090,973 70	
4	Application au budget des recettes de l'État, du bénéfice net pour le trésor — Monnaies	20,100 00	33,873 15	33,873 15	"	"	13,773 15	13,773 15	"	"	33,873 15	
	Application au budget des recettes de l'État, du bénéfice net pour le trésor — Médailles	50,000 00	37,219 35	37,219 35	"	12,780 65	"	"	12,780 65	"	37,219 35	
		1,350,494 00	1,162,066 20	1,162,066 20	"	207,293 81	18,866 01	18,866 01	207,293 81	"	1,162,066 20	
								188,427 80				

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

RECETTES	1,162,066f 20c
DÉPENSES	1,162,066 20

Suite des *Services spéciaux rattachés pour ordre au budget de l'exercice 1840.*

RÉSULTAT GÉNÉRAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES DÉFINITIVES DE L'EXERCICE 1840.

MINISTÈRES.	SERVICES.	RECETTES.	DÉPENSES. DÉPENSES effectives.	DÉPENSES. EXCÉDANTS de recette qui ont reçu une application spéciale.	DÉPENSES. TOTAL.	OBSERVATIONS.
Justice et cultes	Légion d'honneur	8,435,174f 40c	8,261,837f 37c	173,337f 03c	8,435,174f 40c	
	Imprimerie royale	2,664,976 81	2,585,730 03	79,246 78	2,664,976 81	
Marine	Caisse des invalides de la marine	9,662,850 99	8,132,586 99	1,530,264 00	9,662,850 99	
Finances	Service de la fabrication des monnaies et médailles	1,162,066 20	1,090,973 70	71,092 50	1,162,066 20	
		21,925,068 40	20,071,128 09	1,853,940 31	21,925,068 40	

CHANCELLERIES CONSULAIRES.

SITUATION DÉFINITIVE DES RECETTES DE L'EXERCICE 1839.

CHAPITRES spéciaux.	NATURE DES PRODUITS.	SITUATION DES RECETTES. ÉVALUATIONS des produits.	SITUATION DES RECETTES. PRODUITS résultant des droits constatés.	SITUATION DES RECETTES. RECOUVREMENTS effectués sur les droits constatés.	SITUATION DES RECETTES. RESTE à recouvrer sur les droits constatés.	RÈGLEMENT DES RECETTES. EXCÉDANT des évaluations sur les produits recouvrés.	RÈGLEMENT DES RECETTES. EXCÉDANT des produits recouvrés sur les évaluations.	RÈGLEMENT DES RECETTES. PRODUITS définitifs de l'exercice 1839.	OBSERVATIONS.
1	Produits d'actes de chancellerie et bénéfice sur le change	238,000f	400,353f 63c	400,353f 63c	//	//	162,353f 63c	400,353f 63c	NOTA. Ce tableau présente la situation du service des chancelleries consulaires pour l'exercice 1839 qui n'avait pas encore pu être soumis au contrôle législatif, et qui fait l'objet d'un article distinct de la loi de règlement du budget de l'exercice 1840. (Voir les explications données à ce sujet, page 174.)
2	Prélèvement effectué sur le fonds commun des chancelleries, au profit de celles dont les dépenses ont excédé les recettes. (Article 5 de l'ordonnance royale du 23 août 1833.)	12,000	25,570 30	25,570 30	//	//	13,570 30	25,570 30	
		250,000	425,923 93	425,923 93	//	//	175,923 93	425,923 93	

SITUATION DÉFINITIVE DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1839.

CHAPITRES spéciaux.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	SITUATION DES DÉPENSES. CRÉDITS accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	SITUATION DES DÉPENSES. DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	SITUATION DES DÉPENSES. PAYEMENTS effectués.	SITUATION DES DÉPENSES. RESTE à payer à la clôture de l'exercice.	RÈGLEMENT DES CRÉDITS. CRÉDITS supplémentaires accordés pour l'excédant des dépenses sur les crédits.	RÈGLEMENT DES CRÉDITS. CRÉDITS ANNULÉS. Crédits non consommés par les dépenses, annulés définitivement.	RÈGLEMENT DES CRÉDITS. CRÉDITS ANNULÉS. Crédits non consommés par les payements, représentant les dépenses restant à payer à la clôture de l'exercice.	RÈGLEMENT DES CRÉDITS. CRÉDITS DÉFINITIFS égaux aux payements, effectués sur l'exercice 1839.	OBSERVATIONS.
1	Frais de chancelleries, honres des chanceliers et pertes sur le change	220,000f	322,873f 04c	322,873f 04c	//	102,873f 04c	//	//	322,873f 04c	Voir la note ci-dessus.
2	Versements effectués au Trésor à titre de fonds commun des chancelleries consulaires. (Ordonnance royale du 23 août 1833); savoir :									
	Portion employée pour les chancelleries dont les recettes ont été inférieures aux dépenses	12,000	25,570 30	25,570 30	//	13,570 30	//	//	25,570 30	
	Excédant disponible porté en recette au budget de l'État	18,000	77,480 59	77,480 59	//	59,480 59	//	//	77,480 59	
		250,000	425,923 93	425,923 93	//	175,923 93	//	//	425,923 93	

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

RECETTES	425,923f 93c
DÉPENSES	425,923 93

DOCUMENTS

À L'APPUI

DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Comparaison de la Situation provisoire et de la Situation définitive du budget de l'exercice 1840.

Tableaux comparatifs des recettes et des dépenses des exercices 1840 et 1839.

NOTE COMPARATIVE

DE LA SITUATION PROVISOIRE ET DE LA SITUATION DÉFINITIVE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1840, POUR LES SERVICES ORDINAIRES.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1840, publiée dans le compte général des finances de l'année 1840, le budget de cet exercice paraissait devoir présenter, sur les services ordinaires, un excédant probable de dépense de	169,590,260f 63c
D'après la situation définitive du même exercice, cet excédant de dépense est de	138,009,529 64
DIFFÉRENCE à la situation définitive	31,580,730 99

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire; savoir :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Contributions directes	0f 05c	"
Enregistrement, timbre et domaines	"	16,049f 39c
Produits des forêts et de la pêche	532,376 07	"
Douanes et sels	6,933 02	"
Contributions indirectes, tabacs et poudres	227,406 06	"
Postes	"	3,146 09
Produits universitaires	"	93 83
Salines et mines de sel de l'Est	"	34,573 16
Ressources locales extraordinaires pour le service départemental	3,845,308 37	"
Produits et revenus de l'Algérie	"	270,215 95
Produits divers	"	1,042,885 72
	4,612,023 57	1,366,964 14
RESTE en augmentation de recette	3,245,059f 43c	3,245,059 43

2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire; savoir :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Dette publique	"	2,074,637f 04c
Dotations	10,714f 10c	"
Ministère de la justice et des cultes	"	354,715 34
——— des affaires étrangères	"	166,874 71
——— de l'instruction publique	"	115,380 02
——— de l'intérieur. Services généraux du ministère	"	403,652 50
——— de l'intérieur. Service départemental	3,879,670 97	"
——— de l'agriculture et du commerce	"	737,732 34
——— des travaux publics. (Service ordinaire.)	"	781,243 20
——— de la guerre	"	22,950,072 57
——— de la marine	1,271,115 09	"
——— des finances	"	146,723 53
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	"	834,930 47
Remboursements, restitutions et non-valeurs	"	1,129,003 80
	5,161,500 16	29,694,965 52
RESTE en diminution de dépense	24,533,465f 36c	24,533,465 36

3° Dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1840, ci	3,802,206 20
TOTAL PAREIL à la différence établie ci-dessus entre la situation provisoire et la situation définitive	31,580,730 99

État comparatif, par branche de revenus et par ministère, des recettes et des dépenses des exercices 1840 et 1839.

RECETTE.

DÉSIGNATION DES BRANCHES DE REVENUS.	RECETTES CONSTATÉES. (*Voir, à la 2e partie du compte des finances de 1841, les développements par nature de recettes.*)		DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1840,	
	Exercice 1840.	Exercice 1839.	en plus.	en moins.
Contributions directes	395,712,058f 56c	391,869,132f 60c	3,842,925f 96c	"
Enregistrement, timbre et domaines	229,703,271 08	225,853,619 84	3,849,651 24	"
Produits des forêts et de la pêche	33,189,974 45	31,221,780 66	1,968,193 79	"
Douanes et sels	178,404,824 71	168,549,149 05	9,855,675 66	"
Contributions indirectes, tabacs et poudres	237,879,557 79	228,361,234 08	9,518,323 71	"
Produits des postes	46,094,703 59	43,913,121 68	2,181,581 91	"
Produits universitaires	4,125,299 58	4,175,322 01	"	50,022f 43c
Salines et mines de sel de l'Est	1,938,079 50	1,702,557 44	235,522 06	"
Produits éventuels affectés au service départemental	17,287,008 03	13,182,831 76	4,104,176 27	"
Produits et revenus de l'Algérie	1,833,037 92	1,833,273 35	"	235 43
Produits divers	13,979,836 56	11,682,798 62	2,297,037 94	"
	1,160,147,651 77	1,122,344,821 09	37,853,088 54	50,257 86
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1840			37,802,830f 68c	

Un tableau placé ci-après (page 258) présente la comparaison des produits indirects recouvrés pendant les exercices 1840 et 1839.

DÉPENSE.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES CONSTATÉES. (*Voir, aux comptes des ministres, les développements par chapitre.*)		DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1840,	
	Exercice 1840.	Exercice 1839.	en plus.	en moins.
Dette publique	337,279,854f 72c	336,659,255f 70c	620,599f 02c	"
Liste civile et dotations	16,746,134 10	16,972,571 65	"	226,437f 55c
Ministère de la justice et des cultes — Service de la justice	20,855,298 08	20,408,173 17	447,124 91	"
Ministère de la justice et des cultes — Service des cultes	35,890,192 96	35,751,031 71	139,161 25	"
——— des affaires étrangères	10,682,413 96	8,590,646 45	2,091,767 51	"
——— de l'instruction publique	15,346,671 30	14,826,285 87	520,385 43	"
——— de l'intérieur	107,586,294 86	93,633,139 17	13,953,155 69	"
——— de l'agriculture et du commerce	18,543,409 80	17,873,824 16	669,585 64	"
——— des travaux publics. (Service ordinaire.)	60,194,500 47	51,427,434 04	8,767,066 43	"
——— de la guerre	367,996,437 91	241,420,970 44	126,575,467 47	"
——— de la marine	99,617,927 21	81,137,992 23	18,479,934 98	"
——— des finances	21,083,215 90	22,169,509 13	"	1,086,293 23
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	130,808,498 20	124,892,439 04	5,916,059 16	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	59,678,985 12	61,800,499 67	"	2,121,514 55
	1,302,309,834 59	1,127,563,772 43	178,180,307 49	3,434,245 33
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1840			174,746,062f 16c	

NOTA. La même comparaison s'établit ainsi qu'il suit pour les travaux publics extraordinaires :

Dépenses de l'exercice 1840	65,287,958f 78c
Dépenses de l'exercice 1839	54,995,959 71
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1840	10,291,999 07

Un tableau placé d'autre part (page 259) présente la comparaison des restes à payer à l'époque de la clôture de chacun des mêmes exercices.

Comparaison des Impôts et Revenus indirects recouvrés pendant les exercices 1840 et 1839.

DÉSIGNATION DES IMPÔTS ET REVENUS.	RECETTES de L'EXERCICE 1840.	RECETTES de L'EXERCICE 1839.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1840, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1840, en moins.
Enregistrement et droits divers	190,596,720f 90c	186,897,099f 69c	3,699,621f 21c	"
Timbre	34,473,033 59	33,911,942 35	561,091 24	"
Droits de douanes à l'importation. (Marchandises diverses.)	81,077,135 10	74,825,836 03	6,251,299 07	"
——— (Sucres.)	33,541,218 00	29,661,876 00	3,879,342 00	"
Droits de douanes à l'exportation et autres	1,420,774 64	1,447,122 18	"	26,347f 54c
Droits de navigation et recettes diverses	5,788,071 43	5,789,908 98	"	1,837 55
Droit de consommation des sels	56,577,625 54	56,824,405 86	"	246,780 32
Droits sur les boissons	90,433,367 02	87,859,585 75	2,573,781 27	"
Droits à l'extraction des sels	8,404,265 45	8,333,992 55	70,272 90	"
Droit sur le sucre indigène	4,786,464 60	3,642,516 15	1,143,948 45	"
Diverses taxes indirectes	33,473,028 60	32,785,304 06	687,724 54	"
Produit de la vente des tabacs	95,166,701 75	90,571,416 39	4,595,285 36	"
Produit de la vente des poudres	5,615,730 37	5,168,419 18	447,311 19	"
Taxe des lettres et droit sur les envois d'argent	40,602,074 45	38,845,500 18	1,756,574 27	"
Taxe du service rural des postes	2,310,287 21	2,236,900 12	73,387 09	"
Produit des malles-postes et des paquebots	3,182,341 93	2,830,721 38	351,620 55	"
	687,448,840 58	661,632,546 85	26,091,259 14	274,965 41
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1840			25,816,293f 73c	

RÉSUMÉ SELON LES DIVISIONS LÉGISLATIVES DU BUDGET.

Enregistrement, droits divers et timbre	225,069,754f 49c	220,809,042f 04c	4,260,712 45	"
Douanes et sels	178,404,824 71	168,549,149 05	9,855,675 66	"
Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)	237,879,557 79	228,361,234 08	9,518,323 71	"
Postes	46,094,703 59	43,913,121 68	2,181,581 91	"
	687,448,840 58	661,632,546 85	25,816,293 73	"
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1840			25,816,293f 73c	

Comparaison des Dépenses restées à payer, à la clôture de chacun des Exercices 1840 et 1839.

MINISTÈRES ET SERVICES.	EXERCICE 1840.	EXERCICE 1839.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1840, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1840, en moins.
Dette publique	1,059,693f 08c	915,185f 55c	144,507f 53c	//
Liste civile et dotations	//	//	//	//
Ministère de la justice et des cultes	72,433 76	52,040 69	20,393 07	//
——— des affaires étrangères	8,368 62	2,735 37	5,633 25	//
——— de l'instruction publique	6,447 75	23,977 87	//	17,530f 12c
——— de l'intérieur	410,458 89	211,277 90	199,180 99	//
——— de l'agriculture et du commerce	17,810 04	36,487 91	//	18,677 87
——— des travaux publics. (Service ordinaire.)	266,810 40	384,214 09	//	117,403 69
——— de la guerre	763,253 44	285,039 20	478,214 24	//
——— de la marine	514,876 56	1,668,687 24	//	(A)1,153,810 68
——— des finances	1,347 62	1,326 85	20 77	//
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	667,699 06	144,185 79	523,513 27	//
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	13,006 98	7,256 41	5,750 57	//
	3,802,206 20	3,732,414 87	1,377,213 69	1,307,422 36
Travaux publics extraordinaires	79,484 64	136,614 89	//	57,130 25
	3,881,690 84	3,869,029 76	1,377,213 69	1,364,552 61
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1840			12,661f 08c	

(A) Cette différence provient principalement de ce que des achats de vivres et autres services urgents faits à l'étranger, pour environ 1,000,000 fr. par le département de la marine, n'ont pu être soldés, à défaut d'autorisation législative.

COMPTE PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841,

AU 1er JANVIER 1842.

NOTE

Sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1841.

Résultat du vote primitif du budget.

Les lois de finances votées pendant la session de 1840, et portant la date du 16 juillet 1840, ont fixé, ainsi qu'il suit, les ressources et les besoins du budget de l'exercice 1841, savoir :

RECETTES.	Ressources ordinaires	1,139,885,666f	1,211,885,666f
	Ressources extraordinaires	72,000,000	
DÉPENSES.	Services ordinaires	1,115,842,234	1,187,842,234
	Travaux extraordinaires	72,000,000	

Le budget de l'exercice 1841 présentait, par conséquent, d'après son vote primitif, un excédant présumé de recette de 24,043,432

Modifications que les prévisions du budget ont éprouvées.

Les prévisions de ce budget ont, depuis, éprouvé les modifications indiquées dans deux tableaux spéciaux que l'on trouve ci-après, page 272 à 275, et qui les récapitulent par branche de revenus et par ministère. Ces modifications ne pouvant être arrêtées d'une manière définitive qu'à l'expiration de l'exercice, c'est seulement à cette époque que l'on publiera les développements justificatifs dont elles doivent être appuyées.

1° Évaluations des recettes.

Les modifications portant sur les évaluations de recettes sont celles qui suivent :

Les recettes de l'exercice 1841 ont été évaluées dans la loi de finances, comme on vient de le dire, à 1,211,885,666f 00c

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, les ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux, s'accroissent du montant de la plus-value réalisée sur lesdites ressources. Cette plus-value a été de 7,226,107 13

Ensemble 1,219,111,773 13

Les ressources spéciales affectées aux travaux extraordinaires, avaient été fixées par le budget primitif à une somme égale au montant des crédits ouverts pour cette nature de dépense, c'est-à-dire, à 72,000,000f

Mais, comme on l'expliquera plus loin, les crédits n'ayant été maintenus au budget de 1841, que pour 66,300,000

Il en est résulté, sur l'évaluation correspondante des ressources, une réduction de . . . . . 5,700,000 ci 5,700,000 00

Reste (à reporter) . . . 1,213,411,773 13

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1841.

REPORT.....		1,213,411,773f 13c
Les voies et moyens assignés à cet exercice s'augmentent, en outre, des ressources ci-après :		
Portion de la réserve de l'amortissement, non consolidée au 31 décembre 1840, et qui a été affectée aux dépenses générales du budget de 1841 par l'article 8 de la loi du 11 juin 1841 ci.....		105,013,174 00
Attribution aux besoins généraux du même exercice, de la portion des fonds de réserve de l'amortissement consolidés en 1840, devenue libre par l'effet de la réduction de pareille somme, qu'ont éprouvée les crédits alloués pour les travaux extraordinaires de l'exercice 1840.....		16,000,000 00
Excédant disponible de recettes du budget de 1839, pour ses services ordinaires.....		14,387,894 02
Fonds restés sans emploi sur le service des travaux extraordinaires :		
de l'exercice 1839.....	2,111,655f 18c	10,888,181 04
——— 1840.....	8,776,525 86	
Fonds restés disponibles à la clôture des exercices 1839 et 1840, sur le service départemental et sur divers services spéciaux, savoir :		
Exercice 1839.....	7,908,484 11	7,949,739 59
——— 1840.....	41,255 48	
TOTAL des recettes affectées législativement au budget de 1841...		1,367,650,761 78

2e Crédits ouverts aux ministres.

Les modifications relatives aux crédits se résument de la manière suivante :

La loi de finances de 1841 a ouvert aux ministres des crédits qui s'élèvent ensemble, ainsi qu'on l'a annoncé d'autre part, à.....	1,187,842,234f 00c
Ceux de ces crédits qui se rapportent au service départemental, ainsi qu'aux autres services spéciaux dont la dépense se règle d'après les ressources particulières que la loi leur assigne, ont été ramenés au montant des produits recouvrés (voir d'autre part la modification correspondante qu'ont éprouvée les évaluations du budget des recettes).....	7,226,107 13
Les crédits applicables aux dépenses des mêmes services dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds des budgets de 1839 et de 1840, ont été transportés avec la même destination à l'exercice 1841 (voir ci-dessus).....	7,949,739 59
Diverses lois spéciales rendues pendant les sessions de 1840 et de 1841, ont ouvert aux ministres des crédits supplémentaires et extraordinaires pour une somme de.....	260,843,650 69
A REPORTER.....	1,463,861,731 41

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1841.

REPORT.....			1,463,861,731f 14c
Le budget avait alloué pour les travaux extraordinaires autorisés sous le régime de la loi du 17 mai 1837, un crédit total de.....	72,000,000f		
Mais l'article 4 et le tableau D de la loi générale des crédits supplémentaires de 1841, en date du 11 juin 1841, ayant ramené cette allocation primitive à la somme de.....	66,300,000		
elle s'est trouvée réduite de.....	5,700,000	ci.	5,700,000 00
RESTE.....			1,458,161,731 41

Des ordonnances royales soumises à la régularisation des Chambres à l'ouverture de la session de 1842, ont reporté du budget de 1840 à celui de 1841, en vertu des lois qui autorisaient les services, diverses portions non employées de crédits montant à 9,828,098 fr. 78 cent., savoir :

Secours spéciaux aux départements pour pertes résultant des inondations. (Loi du 23 novembre 1840.).....	850,056f 01c
Rétablissement des communications interrompues par le débordement des eaux. (Loi du 23 novembre 1840.).....	1,312,916 44
Subvention à la compagnie concessionnaire du pont de Cubzac. (Loi du 2 juin 1834.).....	16,000 00
Travaux de fortification de Paris. (Loi du 3 avril 1841.).....	7,649,126 32
	9,828,098 77

Mais il faut déduire de ce dernier résultat, des reliquats de crédits qui ont été présumés ne pas devoir être employés sur le budget de 1841, et dont le report, dûment autorisé, a eu lieu au budget de1842, en vertu d'ordonnances royales, soumises comme les précédentes, à la régularisation législative ; savoir:

Secours spéciaux aux départements pour pertes résultant des inondations. (Loi du 23 novembre 1840.).....	150,000f		
Réparation des dommages causés par les inondations aux routes et voies navigables. (Loi du 31 janvier 1841.)...	200,000		
Idem. (Loi du 13 juin 1841.).....	800,000		
	1,150,00 00		
RESTE pour cette cause de modification...	8,678,098 77	ci	8,678,098 77

Les allocations ci-dessus s'augmenteront encore des portions de crédits concernant les travaux extraordinaires (loi du 17 mai 1837) restées sans emploi sur l'exercice 1839, pour 1,857,039 fr. 71 cent., et sur l'exercice 1840, pour

A REPORTER.....	1,466,839,830 18

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1841.

REPORT.....		1,466,839,830f 18c
7,630,000 fr. dont le ministre des travaux publics a été autorisé à demander que le report fut fait au budget de 1841, par des ordonnances royales soumises à la régularisation des Chambres dans le projet de la loi générale des crédits supplémentaires de 1841.....		9,487,039 71
Enfin, la loi du 23 mai 1834 qui, par les articles 8, 9 et 10, a prescrit le régime à suivre pour l'apurement des dépenses des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs le montant des payements qui auront été effectués chaque année pour ces dépenses sur les fonds du budget de l'exercice courant. Les besoins présumés de l'exercice 1841 s'accroissent, en vertu de cette loi, d'une somme de 3,010,078 fr. 83 cent. qui s'applique :		
aux services ordinaires du budget, pour.....	2,868,174f 01c	3,010,078 83
aux travaux extraordinaires, pour.....	141,904 82	
TOTAL des crédits rectifiés de l'exercice 1841.....		1,479,336,948 72

Résultat des votes législatifs pour le budget de 1841.

D'après l'exposé que l'on vient de faire, de l'ensemble des dispositions législatives votées ou en ce moment soumises aux Chambres, qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du budget de 1841, ce budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Dépenses.....		1,479,336,948f 72c
Recettes.....		1,367,650,761 78
Excédant de dépense pour les services ordinaires..	112,945,423f 45c	
Excédant de recette pour les travaux extraordinaires.	1,259,236 51	
RESTE en excédant de dépense sur l'ensemble du budget..	111,686,186 94	ci. 111,686,186 94

Comparaison des prévisions législatives avec les faits réalisés ou à réaliser.

L'on va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés ou encore à réaliser, et pour présenter ainsi la situation provisoire de l'exercice 1841, telle qu'elle résulte, au 1er janvier 1842, des écritures de la comptabilité générale des finances.

1o Situation des recettes.

L'évaluation des ressources de 1841 a été formée d'après les diverses bases indiquées dans les développements mis sous les yeux des Chambres à l'appui du projet de budget de cet exercice.

Elles s'élèvent, ainsi qu'on vient de l'établir, à.....		1,367,650,761f 78c
Les droits et produits constatés à la charge des redevables de l'État montent à.....	1,412,487,797f 00c	
Les recouvrements effectués sont de.....	1,324,818,878 76	
Au 1er janvier 1842, il restait à recouvrer.....	87,668,918 24	

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1841.

REPORT..... 1,367,650,761f 78c

Et il résulte de la comparaison des prévisions du budget avec les droits constatés, ci..... 1,412,487,797 00

que ces deux termes font ressortir, sur l'ensemble du budget, un excédant des recettes sur les évaluations, de..... 44,837,035 22

Cet excédant se décompose ainsi qu'il suit, par branches principales de contributions et revenus:

	RECETTES EXCÉDANT les évaluations.	ÉVALUATIONS. EXDÉDANT les recettes.
Contributions directes.....	3,254,065f 24c	"
Produits de domaines, etc.....	623,491 89	"
Produits des forêts et de la pêche.....	"	102,543f 28c
Impôts et revenus indirects.....	40,715,449 89	"
Salines et mines de sel de l'Est.....	162,731 37	"
Produits universitaires.....	"	178,251 40
Produits et revenus de l'Algérie.....	266,166 32	"
Produits divers.....	3,890,912 10	"
	48,912,816 81	280,794 68
Ressources ordinaires excédant les évaluations.....	48,632,022 13	
Ressources extraordinaires inférieures aux évaluations (à déduire).	3,794,986 91	
EXCÉDANT, en résultat, des recettes sur les évaluations...	44,837,035 22	

Les prévisions du budget, quoique établies, en général, sur les recettes réelles d'une année antérieure, renfermant nécessairement plusieurs éventualités, la cause précise des excédants ci-dessus ne saurait être expliquée. Les produits d'un exercice ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison sera publiée, pour le budget de 1841, lorsqu'on en rendra le compte définitif.

2° Situation des dépenses.

Les crédits ordinaires et extraordinaires accordés aux ministres, tant par le vote primitif du budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à..... 1,479,336,948f 72c

Les dépenses liquidées jusqu'au 1er janvier 1842, et celles que l'on présume devoir encore être constatées à la charge de l'exercice 1841, montent, y compris les dépenses pour rappels d'exercices clos, à..... 1,485,141,118f 23c

Les payements effectués d'après les ordonnances des ministres, pendant l'année 1841, n'ont été que de..... 1,203,250,995 31

Il restait, par conséquent, à payer au 1er janvier 1842. 281,890,122 92

Si l'on compare les crédits accordés aux ministres avec le montant des dépenses probables de l'exercice 1841, ci..... 1,485,141,118 23

l'ensemble de l'exercice présente un excédant probable des dépenses sur les crédits, de..... 5,804,169 51

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1841.

Ce dernier terme se développe comme il suit, en se renfermant dans les principales divisions législatives du budget des dépenses :

	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.
Dette publique	"	141,780f 71c
Liste civile et dotations	"	"
Ministère de la justice et des cultes. Justice	600,000f 00c	"
Ministère de la justice et des cultes. Cultes	"	32,210 79
——— des affaires étrangères	"	62,000 00
——— de l'instruction publique	7,500 00	"
——— de l'intérieur	1,639,465 66	"
——— de l'agriculture et du commerce	30,993 19	"
——— des travaux publics. (Service ordinaire.)	"	3,061,552 68
——— de la guerre	11,804,802 84	"
——— de la marine	5,011,325 01	"
——— des finances	306,223 41	"
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus.	"	5,883,356 71
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	4,641,800 00	"
	24,042,110 11	9,180,900 89
EXCÉDANT des dépenses sur les services ordinaires des budgets	14,861,209 22	
Travaux extraordinaires, excédant des crédits (à déduire)	9,057,039 71	
EXCÉDANT, en résultat, des dépenses sur les crédits	5,804,169 51	

Les dépenses de l'exercice 1841 ne pourront être comparées avec celles de l'exercice précédent, que lorsqu'elles auront atteint le dernier degré de leur liquidation, c'est-à-dire, lorsque le compte de 1841 pourra être rendu, et cette comparaison se trouvera annexée, tant au compte général des finances, qu'au compte de chaque département ministériel.

L'excédant ci-dessus de 14,861,209f 22c des dépenses sur les crédits, pour les services ordinaires du budget de 1841, comparé avec le résultat des suppléments et des annulations de crédits proposés pour cet exercice dans la loi générale des crédits supplémentaires présentée à la chambre des députés le 31 janvier 1842, fait ressortir une différence dont les causes sont expliquées dans une note spéciale qui se trouve ci-après, page 320.

Résultat général du budget de l'exercice 1841 en situation provisoire.

Les droits constatés sur les produits, revenus et ressources extraordinaires du budget de l'exercice 1841 montent à 1,379,261,982f 35c, savoir :

Produits ordinaires	1,316,756,969f 26c
Ressources extraordinaires	62,505,013 09
A REPORTER	1,379,261,982 35

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1841.

REPORT	1,379,261,982 35c
A cette somme il faut ajouter :	
1° Les fonds applicables au service départemental et à divers services spéciaux, restés à employer à la clôture des exercices 1839 et 1840	7,949,739 59
2° L'excédant disponible de recette du service ordinaire du budget de 1839, que la loi de règlement de cet exercice attribue au budget de 1841	14,387,894 02
3° Les fonds restés sans emploi sur les travaux extraordinaires des exercices 1839 et 1840	10,888,181 04
TOTAL des ressources de 1841	1,412,487,797 00

Les dépenses constatées ou présumées élèvent les besoins probables de l'exercice 1841 à 1,485,141,118f 23c, savoir :

Dépenses ordinaires	1,418,269,213f 41c	1,485,141,118 23
Travaux extraordinaires	66,871,904 82	
Le budget de 1841 paraît devoir, en conséquence, se solder à l'époque de son règlement législatif par un excédant de dépense de		72,653,321 23

Mais il est nécessaire de considérer isolément le résultat général de la situation provisoire de 1841, quant aux services ordinaires du budget et aux travaux extraordinaires ; les termes suivants établissent cette distinction.

Service ordinaire.

Dépenses		1,418,269,213 41	
Recettes	1,316,756,969f 26c		
Fonds spéciaux reportés des exercices	7,949,739 59		
Excédant de recette de 1839	14,387,894 02		
		1,339,094,602 87	
EXCÉDANT de dépense		79,174,610 54	79,174,610f 54c

Travaux extraordinaires.

Ressources réalisées	62,505,013f 09c	73,393,194f 13c	
Fonds restés sans emploi sur les budgets de 1839 et de 1840	10,888,181 04		
Dépenses constatées ou présumées		66,871,904 82	
EXCÉDANT de recette		6,521,289 31	6,521,289 31
RÉSULTAT ÉGAL à celui qui ressort ci-dessus pour l'ensemble des résultats du budget			72,653,321 23

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1841.

Comparaison de la situation du budget de 1841 d'après les votes législatifs, avec celle que présente la situation provisoire de l'exercice.

On a vu plus haut que, d'après les dispositions législatives votées ou proposées aux Chambres, le budget présentait un excédant de dépense de..... 111,686,186f 94c

Il résulte de la situation provisoire de cet exercice, établie au 1er janvier 1842:

D'une part, que cet excédant de dépense s'augmente des nouveaux suppléments de crédits reconnus ou présumés nécessaires pour couvrir les dépenses probables des services ordinaires de l'exercice 1841, déduction faite des annulations de crédits à opérer sur plusieurs de ces services, ci..... 5,804,169 51

ENSEMBLE..... 117,490,356 45

D'autre part, que les recettes excèdent l'évaluation qui en a été faite par la loi de finances, d'une somme de..... 44,837,035 22

Et, enfin, que le budget de 1841 paraît, ainsi qu'on vient de l'établir, devoir se solder par un excédant de dépense, de..... 72,653,321 23

Services spéciaux rattachés pour ordre au budget de 1841.

Les comptes des services spéciaux rattachés pour ordre au budget de 1841, en exécution de l'article 17 de la loi du 9 juillet 1836 (Légion d'honneur, Imprimerie royale, Chancelleries consulaires, Caisse des invalides de la marine et Fabrication des monnaies et médailles), ne seront publiés à l'appui de la situation du budget de 1841, que lorsque leurs résultats auront été définitivement arrêtés, c'est-à-dire, à l'époque de la clôture de l'exercice.

Situation du budget de l'exercice 1841 relativement aux recettes et aux payements effectués à l'époque du 1er janvier 1842.

Les recettes réalisées sur l'exercice 1841 jusqu'au 1er janvier 1842, y compris les fonds reportés à divers titres des exercices précédents, s'élèvent à..... 1,324,818,878f 76c

Les payements effectués sont de..... 1,203,250,995 31

Il existe, par conséquent, au 1er janvier 1842 (*voir page 361*), un excédant de recette de..... 121,567,883 45

Le reste à recouvrer sur les produits constatés est de..... 87,668,918 24

ENSEMBLE..... 209,236,801 69

Mais les dépenses à payer, pour acquitter tous les services de l'exercice 1841, montent, à la même époque, à..... 281,890,122 92

Et, lorsque ces dernières opérations seront consommées, le budget de l'exercice 1841 se soldera, comme on le voit ci-dessus, par un excédant de dépense, de..... 72,653,321 23

TABLEAU MODIFICATIF

DES PRÉVISIONS DE RECETTES ET DE DÉPENSES

DU

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 1841.

Tableau modificatif des prévisions de Recettes et de Dépenses du Budget primitif de l'Exercice 1841.

ÉVALUATIONS DE RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DE RECETTES de la loi de finances du 16 juillet 1840.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.		MODIFICATIONS RÉSULTANT de changements apportés législativement au budget primitif de l'exercice 1841.		ÉVALUATIONS servant de base à la situation provisoire de l'exercice 1841.	OBS ERVATIONS.
		Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.		
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Contributions directes	390,676,810 00	6,098,690 83	"	"	"	396,775,500 83	
Enregistrement, timbre et domaines	226,421,200 00	"	"	"	"	226,421,200 00	
Produits des forêts et de la pêche	34,462,166 00	"	"	"	"	34,462,166 00	
Douanes et sels	177,411,000 00	"	75,334 14	"	"	177,335,665 86	
Contributions indirectes	235,625,000 00	"	2,172 70	"	"	235,622,827 30	
Produits des postes	45,543,000 00	"	"	"	"	45,543,000 00	
Produits universitaires	4,163,500 00	"	"	"	"	4,163,500 00	
Produits éventuels affectés au service départemental	12,000,000 00	1,082,620 37	"	"	"	13,082,620 37	
Produits et revenus de l'Algérie	2,115,000 00	"	"	"	"	2,115,000 00	
Produits divers	11,467,990 00	122,302 77	"	"	"	11,590,292 77	
	1,139,885,666 00	7,303,613 97	77,506 84	"	"	1,147,111,773 13	
Moyens extraordinaires — attribués aux travaux extraordinaires en somme égale aux crédits ouverts par le budget	72,000,000 00	"	"	5,600,000 00	11,300,000 00	66,300,000 00	
Moyens extraordinaires — attribués aux besoins généraux de 1841	"	"	"	121,013,174 00	"	121,013,174 00	
	1,211,885,666 00	7,303,613 97	77,506 84	126,613,174 00	11,300,000 00	1,334,424,947 13	
Fonds reportés des exercices 1839 et 1840 pour le service départemental et pour divers services spéciaux :							
Exercice 1839 ..... 7,908,484f 11c	7,949,739 59	"	"	"	"	7,949,739 59	
——— 1840 ..... 41,255 48							
Excédant disponible de recette sur les services ordinaires de l'exercice 1839	14,387,894 02	"	"	"	"	14,387,894 02	
Fonds restés sans emploi sur le service des travaux extraordinaires :							
de l'exercice 1839 ..... 2,111,655f 18c	10,888,181 04	"	"	"	"	10,888,181 04	
de l'exercice 1840 ..... 8,776,525 86							
	1,245,111,480 65	7,303,613 97	77,506 84	126,613,174 00	11,300,000 00	1,367,650,761 78	
		7,226,107 13		115,313,174 00			

Suite du *Tableau modificatif des prévisions de Recettes et de Dépenses du budget primitif de l'Exercice 1841.*

CRÉDITS ACCORDÉS AUX MINISTRES.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par la loi de finances du 16 juillet 1840.	MODIFICATIONS résultant DE LA RÉALISATION DES RESSOURCES affectées au service départemental et à divers services spéciaux.		MODIFICATIONS résultant DES CRÉDITS REPORTÉS DES EXERCICES 1839 et 1840 et des changements apportés législativement au budget primitif de l'exercice 1841.		MODIFICATIONS résultant DE CHANGEMENTS D'EXERCICES opérés sur les crédits par ordonnances royales, en vertu des lois qui ont autorisé les services.		CRÉDITS POUR DÉPENSES des exercices clos payées pendant l'année 1841.	CRÉDITS SERVANT DE BASE à la situation provisoire de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
		Augmentations.	Diminutions.	Crédits accordés.	Crédits annulés.	Crédits accordés.	Crédits annulés.			
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Dette publique	324,623,900 00	"	77,506 84	25,626,834 34	"	"	"	"	349,573,227 50	
Liste civile et Dotations	16,478,500 00	"	"	"	"	"	"	"	16,478,500 00	
Services généraux des ministères. — Justice et cultes — Justice	20,291,625 00	"	"	65,200 00	"	"	"	1,333 12	20,358,158 12	
Services généraux des ministères. — Justice et cultes — Cultes	36,045,714 00	"	"	185,060 00	"	"	"	141,420 54	36,372,134 54	
Services généraux des ministères. — Affaires étrangères	7,847,291 00	"	"	115,950 88	"	"	"	61,894 98	8,025,136 86	
Services généraux des ministères. — Instruction publique	15,638,497 00	131,934 55	"	752,445 07	"	"	"	3,019 04	16,525,895 66	
Services généraux des ministères. — Intérieur	94,821,500 00	4,206,630 87	"	10,875,679 45	"	"	"	205,424 29	110,109,234 61	
Services généraux des ministères. — Agriculture et commerce	12,795,278 00	5,475 23	"	26,378 07	"	850,056 01	"	25,551 17	13,702,738 48	
Services généraux des ministères. — Travaux publics. (Service ordinaire.)	53,124,300 00	"	"	10,613,512 72	"	1,328,916 44	1,150,000 00	485,772 47	64,402,501 63	
Services généraux des ministères. — Guerre	251,541,281 00	"	"	151,758,530 44	"	7,649,126 32	"	223,085 54	411,172,023 30	
Services généraux des ministères. — Marine	74,028,300 00	"	"	51,593,432 31	"	"	"	805,777 77	126,427,510 08	
Services généraux des ministères. — Finances	19,797,196 00	"	123,160 76	553,621 32	"	"	"	914,895 09	21,142,551 65	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	128,832,582 00	3,307 11	"	16,739,010 00	"	"	"	"	145,574,899 11	
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	59,976,270 00	3,079,426 97	"	487,795 68	"	"	"	"	63,543,492 65	
	1,115,842,234 00	7,426,774 73	200,667 60	268,793,390 28	"	9,828,098 77	1,150,000 00	2,868,174 01	1,403,408,004 19	
Travaux extraordinaires	72,000,000 00	"	"	5,600,000 00	11,300,000 00	9,487,039 71	"	141,904 82	75,787,039 71	
	1,187,842,234 00	7,426,774 73	200,667 60	274,393,390 28	11,300,000 00	19,315,138 48	1,150,000 00	3,010,078 83	1,479,336,948 72	
		7,226,107 13		263,093,390 28		18,165,138 48				

SITUATION PROVISOIRE
DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1841,

AU 1er JANVIER 1842.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Situation provisoire des Recettes au 1er Janvier 1842.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.								
Contribution foncière	269,007,925f 65c	269,525,292f 87c	353,687,563f 47c	46,342,002f 60c	//	517,367f 22c	269,525,292f 87c	
——— personnelle et mobilière	57,036,803 37	57,036,305 09			498f 28c	//	57,036,365 09	
——— des portes et fenêtres	31,082,396 13	31,325,067 20			//	242,671 07	31,325,067 20	
——— des patentes	38,945,068 57	41,439,593 80			//	2,494,525 23	41,439,593 80	
Taxe de premier avertissement	703,307 11	703,307 11			//	//	703,307 11	
	396,775,500 83	400,029,566 07	353,687,563 47	46,342,002 60	498 28	3,254,563 52	400,029,566 07	
					3,254,065 24			
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et perceptions diverses	186,831,000 00	195,235,816 54	194,433,036 54	802,780 00	//	8,404,816 54	195,235,816 54	
Droit de timbre	33,910,000 00	33,922,462 77	33,922,437 77	25 00	//	12,462 77	33,922,462 77	
Revenus et prix de vente de domaines	3,503,000 00	4,095,726 24	3,987,506 24	108,220 00	//	592,726 24	4,095,726 24	
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	1,460,000 00	1,502,130 14	1,496,395 14	5,735 00	//	42,130 14	1,502,130 14	
Produits d'établissements spéciaux régis par l'État	717,200 00	705,835 51	686,835 51	19,000 00	11,364 49	//	705,835 51	
	226,421,200 00	235,461,971 20	234,526,211 20	935,760 00	11,364 49	9,052,135 69	235,461,971 20	
					9,040,771 20			
PRODUITS DES FORÊTS ET DE LA PÊCHE.								
Produits des coupes de bois	30,342,500 00	29,998,516 07	29,804,784 48	193,731 59	343,983 93	//	29,998,516 07	
Produits divers et droits de pêche	2,603,500 00	2,844,213 51	2,532,413 51	311,800 00	//	240,713 51	2,844,213 51	
Contribution des communes et établissements publics pour frais de régie de leurs bois	1,516,166 00	1,516,893 14	1,393,391 99	123,501 15	//	727 14	1,516,893 14	
	34,462,166 00	34,359,622 72	33,730,589 98	629,032 74	343,983 93	241,440 65	34,359,622 72	
					102,543 28			
DOUANES ET SELS.								
Droits de douanes	115,168,000 00	131,313,129 53	131,313,129 53	//	//	16,145,129 53	131,313,129 53	
Droits de navigation et recettes diverses	5,343,665 86	5,707,114 57	5,689,114 57	18,000 00	//	363,448 71	5,707,114 57	
Droit de consommation des sels	56,824,000 00	56,206,713 95	56,206,713 95	//	617,286 05	//	56,206,713 95	
	177,335,665 86	193,226,958 05	193,208,958 05	18,000 00	617,286 05	16,508,578 24	193,226,958 05	
					15,891,292 19			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite de la *Situation provisoire des Recettes au 1er Janvier 1842.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.								
Droits sur les boissons	87,918,000f 00c	93,429,775f 57c	92,063,933f 75c	1,365,841f 82c	"	5,511,775f 57c	93,429,775f 57c	
Sels. (Droits à l'extraction dans les départements de l'intérieur.)	8,334,000 00	8,837,483 95	8,822,002 71	15,481 24	"	503,483 95	8,837,483 95	
Sucre indigène. (Droit de fabrication.)	8,250,000 00	7,035,442 83	6,789,603 21	245,839 62	1,214,557f 17c	"	7,035,442 83	
Droits divers et recettes à différents titres	33,938,827 30	36,868,955 16	35,661,949 01	1,207,006 15	"	2,930,127 86	36,868,955 16	
Produit de la vente des tabacs	92,000,000 00	97,948,776 85	97,947,548 34	1,228 51	"	5,948,776 85	97,948,776 85	
Produit de la vente des poudres à feu	5,182,000 00	5,309,579 59	5,304,526 59	5,053 00	"	127,579 59	5,309,579 59	
	235,622,827 30	249,430,013 95	246,589,563 61	2,840,450 34	1,214,557 17	15,021,743 82	249,430,013 95	
Produits de l'exploitation des salines pendant le 4e trimestre de 1841	"	162,731 37	68,084 67	94,646 70	"	162,731 37	162,731 37	
	235,622,827 30	249,592,745 32	246,657,648 28	2,935,097 04	1,214,557 17	15,184,475 19	249,592,745 32	
					13,969,918 02			
PRODUITS DES POSTES.								
Produit de la taxe des lettres	39,983,000 00	42,303,368 56	42,303,368 56	"	"	2,320,368 56	42,303,368 56	
Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent	881,000 00	1,094,776 07	1,094,776 07	"	"	213,776 07	1,094,776 07	
Droit sur le transport des matières d'or et d'argent par les paquebots de la Méditerranée	101,000 00	183,830 21	183,830 21	"	"	82,830 21	183,830 21	
Produit des places dans les malles-postes	2,211,000 00	2,235,905 14	2,235,905 14	"	"	24,905 14	2,235,905 14	
Produit des places dans les paquebots	1,336,000 00	973,600 50	973,600 50	"	362,399 50	"	973,600 50	
Droit de transit des correspondances étrangères	982,000 00	1,294,819 28	744,283 83	550,535 45	"	312,819 28	1,294,819 28	
Recettes accidentelles	49,000 00	56,391 98	52,891 98	3,500 00	"	7,391 98	56,391 98	
	45,543,000 00	48,142,691 74	47,588,656 29	554,035 45	362,399 50	2,962,091 24	48,142,691 74	
					2,599,691 74			
PRODUITS UNIVERSITAIRES.								
Rétributions et droits divers	3,563,000 00	3,416,794 95	3,323,777 46	93,017 49	146,205 05	"	3,416,794 95	
Produits des rentes et domaines	600,500 00	568,453 65	560,526 58	7,927 07	32,046 35	"	568,453 65	
	4,163,500 00	3,985,248 60	3,884,304 04	100,944 56	178,251 40	"	3,985,248 60	
					178,251 40			
DIVERS REVENUS.								
Produits éventuels affectés aux dépenses ordinaires et extraordinaires des départements	13,082,620 37	13,082,620 37	13,082,620 37	"	"	"	13,082,620 37	
Produits et revenus de l'Algérie	2,115,000 00	2,381,166 32	2,368,366 32	12,800 00	"	266,166 32	2,381,166 32	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite de la *Situation provisoire des Recettes au 1er Janvier 1842.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
PRODUITS DIVERS.								
Bénéfices sur la fabrication des monnaies et médailles	70,100f 00c	33,316f 64c	33,316f 64	〃	36,783 36	〃	33,316 64	
Redevances et produits extraordinaires des mines	318,000 00	311,948 32	233,251 63	78,696f 69	6,051 68	〃	311,948 32	
Droit de vérification des poids et mesures	1,020,000 00	1,015,599 49	519,178 19	496,421 30	4,400 51	〃	1,015,599 49	
Produit de la taxe des brevets d'invention	621,000 00	578,844 00	578,844 00	〃	42,156 00	〃	578,844 00	
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires	18,000 00	77,480 59	77,480 59	〃	〃	59,480 59	77,480 59	
Ressources extraordinaires pour dépenses des écoles primaires	321,387 94	321,387 94	321,387 94	〃	〃	〃	321,387 94	
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	594,200 00	691,671 22	578,187 91	113,483 31	〃	97,471 22	691,671 22	
Recouvrements de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	36,800 00	33,830 00	33,830 00	〃	2,970 00	〃	33,830 00	
Pensions des élèves de l'école navale	74,000 00	87,296 10	85,429 39	1,866 71	〃	13,296 10	87,296 10	
Moitié de la retenue de 3 0/0 au profit de la caisse des invalid., sur les dépens. du matér. de la marine	490,000 00	550,000 00	500,000 00	50,000 00	〃	60,000 00	550,000 00	
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des invalides sur les dépenses du personnel de la guerre	863,000 00	912,705 36	860,705 36	52,000 00	〃	49,705 36	912,705 36	
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	48,000 00	43,426 75	33,426 75	10,000 00	4,573 25	〃	43,426 75	
Revenus de divers établissements spéciaux. (Écoles vétérinaires, et écoles des arts et métiers.)	388,000 00	346,522 24	289,801 09	56,721 15	41,477 76	〃	346,522 24	
Produit de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques; reversements de fonds et autres recettes attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique	1,115,000 00	3,068,467 42	3,016,951 60	51,515 82	〃	1,953,467 42	3,068,467 42	
Produit de la vente de cartes des dépôts de la guerre et de la marine	38,000 00	34,613 20	11,414 40	23,198 80	3,386 80	〃	34,613 20	
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le ministère de la guerre, au département de la marine	237,640 00	625,395 00	〃	625,395 00	〃	387,755 00	625,395 00	
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le ministère de la guerre, au département des finances	2,112,250 00	2,290,494 19	〃	2,290,494 19	〃	178,244 19	2,290,494 19	
Produit du pénitencier militaire de Saint-Germain-en-Laye	124,000 00	76,461 63	76,461 63	〃	47,538 37	〃	76,461 63	
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,050,000 00	1.000,000 00	50,000 00	〃	〃	1,050,000 00	
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations	1,000,000 00	1,395,161 08	1,395,161 08	〃	〃	395,161 08	1,395,161 08	
Recouvrements des prêts faits en 1830 au commerce et à l'industrie	300,000 00	756,816 36	756.816 36	〃	〃	456,816 36	756,816 36	
Recettes sur débets non compris dans l'actif de l'administration des finances	150,000 00	722,596 48	722,596 48	〃	〃	572,596 48	722,596 48	
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes acquis au trésor, pour cause de déchéance	200,000 00	275,438 70	275,438 70	〃	〃	75,438 70	275,438 70	
Recettes de différentes origines	400,914 83	181,732 16	121,732 16	60,000 00	219,182 67	〃	181,732 16	
	11,590,292 77	15,481,204 87	11,521,411 90	3,959,792 97	408,520 40	4,299,432 50	15,481,204 87	
					3,890,912 10			
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								
Produit des ressources extraordinaires réalisées en exécution des articles 2 et 3 de la loi du 17 mai 1837. (Consolidation en rentes de bons du trésor, formant la réserve de l'amortissement).								
Portion affectée aux besoins généraux du budget	121,013,174 00	121,013,174 00	121,013.174 00	〃	〃	〃	121,013,174 00	
Portion affectée aux travaux extraordinaires	66,300,000 00	62,505,013 09	30,323,560 21	32,181,452 88	3,794,986 91	〃	62,505,013 09	
	187,313,174 00	183,518,187 09	151,336,734 21	32,181,452 88	3,794,986 91	〃	183,518,187 09	
					3,794,986 91			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite de la *Situation provisoire des Recettes au 1er Janvier 1842.*

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1839 ET 1840.

Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture des exercices 1839 et 1840 et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1841, savoir :			
Par la loi de règlement de l'exercice 1839,			
Service départemental	7,446,507 34	7,908,484 11	7,949,739 59
Divers services spéciaux	461,976 77		
Par la loi de règlement proposée pour l'exercice 1840,			
Divers services spéciaux		41,255 48	
Excédant disponible de recette sur les services ordinaires de l'exercice 1839			14,387,894 02
			22,337,633 61
Fonds restés sans emploi sur le service des travaux extraordinaires :			
De l'exercice 1839		2,111,655 18	10,888,181 04
De l'exercice 1840		8,776,525 86	
			33,225,814 65

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES RECETTES.

PRODUITS ET REVENUS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
Contributions directes	396,775,500 83	400,029,566 07	353,687,563 47	46,342,002 60	"	3,254,065 24	400,029,566 07	
Enregistrement, timbre et domaines	226,421,200 00	235,461,971 20	234,526,211 20	935,760 00	"	9,040,771 20	235,461,971 20	
Produits des forêts et de la pêche	34,462,166 00	34,359,622 72	33,730,589 98	629,032 74	102,543 28	"	34,359,622 72	
Douanes et sels	177,335,665 86	193,226,958 05	193,208,958 05	18,000 00	"	15,891,292 19	193,226,958 05	
Contributions indirectes	235,622,827 30	249,592,745 32	246,657,648 28	2,935,097 04	"	13,969,918 02	249,592,745 32	
Produits des postes	45,543,000 00	48,142,691 74	47,588,656 29	554,035 45	"	2,599,691 74	48,142,691 74	
Produits universitaires	4,163,500 00	3,985,248 60	3,884,304 04	100,944 56	178,251 40	"	3,985,248 60	
Produits éventuels affectés au service départemental	13,082,620 37	13,082,620 37	13,082,620 37	"	"	"	13,082,620 37	
Produits et revenus de l'Algérie	2,115,000 00	2,381,166 32	2,368,366 32	12,800 00	"	266,166 32	2,381,166 32	
Produits divers	11,590,292 77	15,481,204 87	11,521,411 90	3,959,792 97	"	3,890,912 10	15,481,204 87	
	1,147,111,773 13	1,195,743,795 26	1,140,256,329 90	55,487,465 36	280,794 68	48,912,816 81	1,195,743,795 26	
Ressources extraordinaires affectées aux besoins généraux du budget	121,013,174 00	121,013,174 00	121,013,174 00	"	"	"	121,013,174 00	
——— aux travaux extraordinaires	66,300,000 00	62,505,013 09	30,323,560 21	32,181,452 88	3,794,986 91	"	62,505,013 09	
	1,334,424,947 13	1,379,261,982 35	1,291,593,064 11	87,668,918 24	4,075,781 59	48,912,816 81	1,379,261,982 35	
					44,837,035 22			
Fonds reportés des exercices précédents	33,225,814 65						33,225,814 65	
	1,367,650,761 78						1,412,487,797 00	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1842.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
	DETTE PUBLIQUE.										
1	Rentes 5 p. 0/0	147,112,481f 00c	147,067,641f 35c	"	147,067,641f 35c	144,925,081f 23c	2,142,560f 12c	"	44,839 65	147,067,641 35	
2	——— 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	1,026,600 00	"	1,026,600 00	1,014,230 50	12,369 50	"	"	1,026,600 00	
3	——— 4 p. 0/0	23,056,123 00	20,364,249 00	"	20,364,249 00	20,331,563 50	32,685 50	"	2,691,874 00	20,364,249 00	
4	——— 3 p. 0/0	35,794,434 00	39,272,035 50	"	39,272,035 50	33,854,461 00	5,417,574 50	3,477,601 50	"	39,272,035 50	
5	Fonds d'amortissement	44,616,463 00	44,616,463 00	"	44,616,463 00	44,616,463 00	"	"	"	44,616,463 00	
6	Intérêts et primes des emprunts à rembourser par le trésor	7,019,916 00	7,020,638 17	"	7,020,638 17	7,019,813 17	825 00	722 17	"	7,020,638 17	
7	Amortissement des emprunts à rembourser par le trésor	2,425,384 00	2,424,661 83	"	2,424,661 83	2,424,661 83	"	"	722 17	2,424,661 83	
8	Charges annuelles des emprunts contractés à des conditions diverses	1,160,493 16	1,070,368 78	90,124f 38c	1,160,493 16	957,572 58	202,920 58	"	"	1,160,493 16	
9	Intérêts de capitaux de cautionnements	9,250,000 00	9,269,819 59	"	9,269,819 59	276,439 22	8,993,380 37	19,819 59	"	9,269,819 59	
10	Intérêts de la dette flottante du trésor	15,000,000 00	8,829,379 66	5,870,620 34	14,700,000 00	8,829,379 66	5,870,620 34	"	300,000 00	14,700,000 00	
11	Dette viagère	3,420,000 00	1,859,425 80	1,416,943 42	3,276,369 22	1,859,425 80	1,416,943 42	"	143,630 78	3,276,369 22	
12	Pensions de la pairie, de veuves de pairs et d'anciens sénateurs	830,000 00	565,033 33	246,966 67	812,000 00	565,033 33	246,966 67	"	18,000 00	812,000 00	
13	——— civiles	1,480,000 00	1,086,085 79	348,242 71	1,434,328 50	1,086,085 79	348,242 71	"	45,671 50	1,434,328 50	
14	——— à titre de récompenses nationales	553,000 00	396,562 17	147,812 83	544,375 00	396,562 17	147,812 83	"	8,625 00	544,375 00	
15	——— militaires	44,533,333 34	32,642,856 75	11,469,724 75	44,112,581 50	32,642,856 75	11,469,724 75	"	420,751 84	44,112,581 50	
16	——— ecclésiastiques	1,600,000 00	999,975 26	522,759 24	1,522,734 50	999,975 26	522,759 24	"	77,265 50	1,522,734 50	
17	——— de donataires dépossédés	1,340,000 00	875,037 34	456,590 16	1,331,627 50	875,037 34	456,590 16	"	8,372 50	1,331,627 50	
18	——— accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	600,000 00	"	600,000 00	600,000 00	"	"	"	600,000 00	
19	Subvention aux fonds de retraite des finances, et pensions et indemnités temporaires	8,355,000 00	8,159,663 21	88,336 79	8,248,000 00	7,916,297 09	331,702 91	"	107,000 00	8,248,000 00	
20	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	400,000 00	399,999 80	"	399,999 80	396,869 80	3,130 00	"	0 20	399,999 80	
		349,573,227 50	328,546,496 33	20,658,121 29	349,204,617 62	311,587,809 02	37,616,808 60	3,498,143 26	3,866,753 14	349,204,617 62	
20 *bis.*	Rappels d'arrérages de rentes viagères, antérieurs à 1841	"	143,630 78	"	143,630 78	143,630 78	"	143,630 78	"	143,630 78	
20 *ter.*	——— de pensions, antérieurs à 1841	"	83,198 39	"	83,198 39	83,198 39	"	83,198 39	"	83,198 39	
		349,573,227 50	328,773,325 50	20,658,121 29	349,431,446 79	311,814,638 19	37,616,808 60	3,724,972 43	3,866,753 14	349,431,446 79	
								141,780 71			
	LISTE CIVILE ET DOTATIONS.										
21	Liste civile	14,000,000 00	14,000,000 00	"	14,000,000 00	14,000,000 00	"	"	"	14,000,000 00	
22	Chambre des Pairs	720,000 00	720,000 00	"	720,000 00	720,000 00	"	"	"	720,000 00	
23	Chambre des Députés	701,100 00	701,100 00	"	701,100 00	645,000 00	56,100 00	"	"	701,100 00	
24	Légion d'honneur (supplément à sa dotation)	1,057,400 00	1,057,400 00	"	1,057,400 00	1,057,400 00	"	"	"	1,057,400 00	
		16,478,500 00	16,478,500 00	"	16,478,500 00	16,422,400 00	56,100 00	"	"	16,478,500 00	
								"			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1842.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.										
	Ire PARTIE. — DÉPENSES DE LA JUSTICE.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	426,700f 00c	426,698f 86c	1f 14c	426,700f 00c	426,698f 86c	1f 14c	"	"	426,700f 00c	
2	——— (Matériel.)	107,000 00	91,090 04	15,909 96	107,000 00	84,169 91	22,830 09	"	"	107,000 00	
3	Conseil d'État. (Personnel.)	616,200 00	600,005 81	16,194 19	616,200 00	554,421 65	61,778 35	"	"	616,200 00	
4	——— (Matériel.)	28,900 00	16,658 66	12,241 34	28,900 00	16,634 66	12,265 34	"	"	28,900 00	
5	Cour de cassation	970,500 00	966,323 32	4,176 68	970,500 00	966,218 32	4,281 68	"	"	970,500 00	
6	Cours royales	4,228,550 00	4,221,871 75	6,678 25	4,228,550 00	3,949,824 06	278,725 94	"	"	4,228,550 00	
7	——— d'assises	154,400 00	154,400 00	"	154,400 00	119,550 00	34,850 00	"	"	154,400 00	
8	Tribunaux de première instance	6,256,145 00	6,246,921 76	9,223 24	6,256,145 00	5,768,248 02	487,896 98	"	"	6,256,145 00	
9	——— de commerce	179,900 00	178,950 00	950 00	179,900 00	159,957 63	19,942 37	"	"	179,900 00	
10	——— de police	62,400 00	61,900 00	500 00	62,400 00	55,987 11	6,412 89	"	"	62,400 00	
11	Justices de paix	3,106,130 00	3,095,456 99	10,673 01	3,106,130 00	2,649,120 14	457,009 86	"	"	3,106,130 00	
12	Frais de justice criminelle et des statistiques civile et criminelle et du conseil d'État	4,025,000 00	4,506,780 99	118,219 01	4,625,000 00	4,506,780 99	118,219 01	600,000f 00c	"	4,625,000 00	
13	Pensions. — Fonds de subvention à la caisse des retraites du ministère de la justice	150,000 00	150,000 00	"	150,000 00	150,000 00	"	"	"	150,000 00	
14	Dépenses diverses, secours temporaires à d'anciens magistrats et employés, etc.	45,000 00	44,970 73	29 27	45,000 00	33,782 73	11,217 27	"	"	45,000 00	
		20,356,825 00	20,762,028 91	194,796 09	20,956,825 00	19,441,394 08	1,515,430 92	600,000 00	"	20,956,825 00	
15	Dépenses des exercices clos	1,333 12	1,333 12	"	1,333 12	1,333 12	"	"	"	1,333 12	
		20,358,158 12	20,763,362 03	194,796 09	20,958,158 12	19,442,727 20	1,515,430 92	600,000 00	"	20,958,158 12	
								600,000 00			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1842.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.										
	2e partie. — DÉPENSES DES CULTES.										
	Administration centrale.										
1	Personnel des bureaux des cultes	174,500f 00c	173,175f 59c	1,324f 00c	174,499f 59c	172,330f 32c	2,169f 27c	"	0f 41c	174,499f 59c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	27,000 00	14,908 97	12,091 03	27,000 00	14,827 37	12,172 63	"	"	27,000 00	
3	Subvention au fonds des retraites des employés des cultes	18,914 00	18,914 00	"	18,914 00	13,020 50	5,893 50	"	"	18,914 00	
	Culte catholique.										
4	Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques.	1,037,000 00	1,008,571 34	20,428 66	1,029,000 00	797,221 84	231,778 16	"	8,000 00	1,029,000 00	
5	——— et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	28,525,000 00	23,794,359 36	4,655,640 64	28,450,000 00	21,000,897 90	7,449,102 10	"	75,000 00	28,450,000 00	
6	Chapitre royal de Saint-Denis	112,000 00	104,815 92	6,022 35	110,838 27	92,983 76	17,854 51	"	1,161 73	110,838 27	
7	Bourses des séminaires	995,000 00	842,814 32	152,185 68	995,000 00	748,202 86	246,797 14	"	"	995,000 00	
8	Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	1,070,000 00	1,050,341 00	19,659 00	1,070,000 00	1,011,592 00	58,408 00	"	"	1,070,000 00	
9	Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	485,000 00	380,098 42	104,901 58	485,000 00	339,849 78	145,150 22	"	"	485,000 00	
10	Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	1,600,000 00	861,527 11	738,472 89	1,600,000 00	729,224 06	870,775 94	"	"	1,600,000 00	
11	Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères.	800,000 00	631,576 00	168,424 00	800,000 00	535,100 00	264,900 00	"	"	800,000 00	
12	Secours à divers établissements ecclésiastiques	156,300 00	148,275 00	8,025 00	156,300 00	117,975 00	38,325 00	"	"	156,300 00	
13	Dépenses accidentelles	5,000 00	"	5,000 00	5,000 00	"	5,000 00	"	"	5,000 00	
	Cultes non catholiques.										
14	Dépenses du personnel des cultes protestants	853,000 00	693,439 53	159,560 47	853,000 00	621,379 66	231,620 34	"	"	853,000 00	
15	——— du matériel des cultes protestants	120,000 00	84,080 00	35,920 00	120,000 00	75,450 00	44,550 00	"	"	120,000 00	
16	Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg.	16,000 00	12,000 00	4,000 00	16,000 00	12,000 00	4,000 00	"	"	16,000 00	
17	Dépenses du culte israélite	91,000 00	74,553 32	16,446 68	91,000 00	64,889 99	26,110 01	"	"	91,000 00	
"	Frais d'installation de M. de Bonald, promu au cardinalat. (Loi du 17 juin 1841.)	45,000 00	45,000 00	"	45 000 00	45,000 00	"	"	"	45,000 00	
"	Réparations de la cathédrale de Troyes. (Loi du 25 juin 1841)	100,000 00	30,000 00	70,000 00	100,000 00	30,000 00	70,000 00	"	"	100,000 00	
"	Dépenses des exercices périmés	"	49,846 06	2,105 29	51,951 35	49,810 69	2,140 66	51,951f 35c	"	51,951 35	
		36,230,714 00	30,018,295 94	6,180,207 27	36,198,503 21	26,471,755 73	9,726,747 48	51,951 35	84,162 14	36,198,503 21	
18	Dépenses des exercices clos	141,420 54	141,420 54	"	141,420 54	141,420 54	"	"	"	141,420 54	
		36,372,134 54	30,159,716 48	6,180,207 27	36,339,923 75	26,613,176 27	9,726,747 48	51,951 35	84,162 14	36,339,923 75	
								32,210 79			
	RÉCAPITULATION.										
	1re partie. — Dépenses de la justice	20,358,158 12	20,763,362 03	194,796 09	20,958,158 12	19,442,727 20	1,515,430 92	600,000 00	"	20,958,158 12	
	2e partie. — ——— des cultes	36,372,134 54	30,159,716 48	6,180,207 27	36,339,923 75	26,613,176 27	9,726,747 48	51,951 35	84,162 14	36,339,923 75	
		56,730,292 66	50,923,078 51	6,375,003 36	57,298,081 87	46,055,903 47	11,242,178 40	651,951 35	84,162 14	57,298,081 87	
								567,789 21			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1842.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.										
	Administration centrale.										
1	Personnel	529,122f 00c	513,954f 04c	15,167f 96c	529,122f 00c	513,954f 04c	15,167 96	"	"	529,122f 00c	
2	Matériel	162,000 00	124,043 74	37,956 26	162,000 00	122,838 24	39,161 76	"	"	162,000 00	
	Traitements des agents du service extérieur.										
3	Traitements des agents politiques et consulaires	4,578,800 00	3,442,410 71	836,389 29	4,278,800 00	3,207,429 21	1,071,370 79	"	300,000f 00c	4,278,800 00	
4	——— des agents en inactivité	30,000 00	27,455 00	545 00	28,000 00	20,900 00	7,100 00	"	2,000 00	28,000 00	
	Dépenses variables.										
5	Frais d'établissement	300,000 00	365,851 79	4,148 21	370,000 00	334,518 46	35,481 54	100,000f 00c	30,000 00	370,000 00	
6	Frais de voyage et de courriers	600,000 00	368,157 09	171,842 91	540,000 00	361,961 23	178,038 77	"	60,000 00	540,000 00	
7	Frais de service	788,000 00	492,244 91	295,755 09	788,000 00	487,283 19	300,716 81	"	"	788,000 00	
8	Présents diplomatiques	50,000 00	24,045 30	5,954 70	30,000 00	23,835 30	6,164 70	"	20,000 00	30,000 00	
9	Indemnités et secours	52,500 00	40,000 00	12,500 00	52,500 00	29,278 75	23,221 25	"	"	52,500 00	
10	Dépenses secrètes	650,000 00	650,000 00	"	650,000 00	650,000 00	"	"	"	650,000 00	
11	Missions extraordinaires et dépenses imprévues	100,000 00	285,365 96	64,634 04	350,000 00	248,690 96	101,309 04	250,000 00	"	350,000 00	
12	Indemnités temporaires	6,869 00	6,869 00	"	6,869 00	5,151 75	1,717 25	"	"	6,869 00	
13	Subvention à la caisse des retraites	105,000 00	105,000 00	"	105,000 00	105,000 00	"	"	"	105,000 00	
14	Dépenses des exercices périmés	10,950 88	10,950 88	"	10,950 88	10,950 88	"	"	"	10,950 88	
		7,963,241 88	6,456,348 42	1,444,893 46	7,901,241 88	6,121,792 01	1,779,449 87	350,000 00	412,000 00	7,901,241 88	
15	Dépenses des exercices clos	61,894 98	61,894 98	"	61,894 98	61,894 98	"	"	"	61,894 98	
		8,025,136 86	6,518,243 40	1,444,893 46	7,963,136 86	6,183,686 99	1,779,449 87	350,000 00	412,000 00	7,963,136 86	
								62,000 00			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1842.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant de services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.										
	Administration centrale.										
1	Personnel	406,000 00	405,511 81	488 19	406,000 00	404,105 40	1,894 60	"	"	406,000 00	
2	Matériel	115,600 00	77,047 61	38,552 39	115,600 00	73,947 48	41,652 52	"	"	115,600 00	
	Université.										
3	Conseil royal et inspecteurs généraux de l'Université	218,000 00	207,417 00	10,583 00	218,000 00	199,488 01	18,511 99	"	"	218,000 00	
3 *bis.*	Services généraux	308,400 00	274,723 08	33,676 92	308,400 00	238,475 73	69,924 27	"	"	308,400 00	
4	Administrations académiques	635,900 00	592,383 96	43,516 04	635,900 00	567,469 41	68,430 59	"	"	635,900 00	
5	Inspection des écoles primaires	400,000 00	358,150 64	41,849 36	400,000 00	343,314 69	56,685 31	"	"	400,000 00	
6	Instruction supérieure. (Facultés.)	2,533,720 00	2,200,504 44	333,215 56	2,533,720 00	2,145,490 23	388,229 77	"	"	2,533,720 00	
7	Instruction secondaire. (Colléges royaux.)	1,952,600 00	1,821,081 85	131,518 15	1,952,600 00	1,784,626 71	167,973 29	"	"	1,952,600 00	
8	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget)	2,000,000 00	1,153,430 89	846,569 11	2,000,000 00	1,029,567 33	970,432 67	"	"	2,000,000 00	
9	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les centimes spéciaux votés par les conseils généraux.)	4,568,119 67	2,512,375 40	2,055,744 27	4,568,119 67	2,251,204 63	2,316,915 04	"	"	4,568,119 67	
10	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur la portion des 5 centimes facultatifs votés par les conseils généraux)	133,616 53	60,410 35	73,206 18	133,616 53	52,404 86	81,211 67	"	"	133,616 53	
11	Écoles normales primaires. (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	362,643 42	331,240 94	31,402 48	362,643 42	289,794 14	72,849 28	"	"	362,643 42	
	Établissements scientifiques et littéraires.										
12	Institut	562,000 00	522,838 12	45,661 88	568,500 00	515,538 21	52,961 79	6,500 00	"	568,500 00	
13	Collége de France	149,044 00	148,236 32	807 68	149,044 00	148,236 32	807 68	"	"	149,044 00	
14	Muséum d'histoire naturelle	480,450 00	449,613 94	30,836 06	480,450 00	449,488 94	30,961 06	"	"	480,450 00	
15	Bureau des longitudes et observatoires	121,760 00	94,936 12	26,823 88	121,760 00	94,936 12	26,823 88	"	"	121,760 00	
16	Bibliothèque royale	280,000 00	266,017 75	13,982 25	280,000 00	259,430 90	20,569 10	"	"	280,000 00	
16 *bis.*	——— (Crédit extraordinaire. (3e annuité)	105,000 00	94,581 40	10,418 60	105,000 00	87,348 75	17,651 25	"	"	105,000 00	
17	Bibliothèques publiques	167,223 00	145,039 34	22,183 66	167,223 00	135,519 14	31,703 86	"	"	167,223 00	
18	Établissements divers	117,600 00	96,800 76	21,799 24	118,600 00	95,042 44	23,557 56	1,000 00	"	118,600 00	
19	Souscriptions	200,000 00	169,605 50	30,394 50	200,000 00	160,363 50	39,636 50	"	"	200,000 00	
20	Encouragements et secours aux savants et hommes de lettres	275,200 00	239,864 31	35,335 69	275,200 00	198,006 00	77,194 00	"	"	275,200 00	
21	Recueil et publication de documents inédits relatifs à l'histoire nationale	150,000 00	115,419 20	34,580 80	150,000 00	108,570 87	41,429 13	"	"	150,000 00	
22	Subvention aux fonds de retraite	280,000 00	280,000 00	"	280,000 00	280,000 00	"	"	"	280,000 00	
		16,522,876 62	12,617,230 73	3,913,145 89	16,530,376 62	11,912,369 81	4,618,006 81	7,500 00	"	16,530,376 62	
23	Dépenses des exercices clos	3,019 04	3,019 04	"	3,019 04	3,019 04	"	"	"	3,019 04	
		16,525,895 66	12,620,249 77	3,913,145 89	16,533,395 66	11,915,388 85	4,618,006 81	7,500 00	"	16,533,395 66	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite de la *Situation provisoire* des *Dépenses au 1er Janvier 1842.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES probables de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
	DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.				MINISTÈRE	DE L'INTÉRIEUR.					
	Administration centrale.										
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	782,200f 00c	777,949f 10c	4,250f 90c	782,200f 00c	775,215f 38c	6,984f 62c	"	"	782,200f 00c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux	237,600 00	217,384 45	70,215 55	287,600 00	212,795 89	74,804 11	50,000f 00c	"	287,600 00	
3	Archives du royaume	86,000 00	83,407 20	2,592 80	86,000 00	83,407 20	2,592 80	"	"	86,000 00	
	Services généraux.										
4	Dépenses secrètes de police générale	1,932,000 00	1,932,000 00	"	1,932,000 00	1,932,000 00	"	"	"	1,932,000 00	
4 *bis.*	Dépenses secrètes extraordinaires de police générale	"	300,000 00	"	300,000 00	150,000 00	150,000 00	300,000 00	"	300,000 00	
5	Dépenses du personnel des lignes télégraphiques	900,550 00	857,258 94	43,291 06	900,550 00	828,799 24	71,750 76	"	"	900,550 00	
6	Dépenses du matériel des lignes télégraphiques	158,900 00	119,339 78	54,560 22	173,900 00	110,552 71	63,347 29	15,000 00	"	173,900 00	
7	Dépenses du service extraordinaire des lignes télégraphiques	26,400 00	9,981 48	8,418 52	18,400 00	7,079 63	11,320 37	"	8,000f 00c	18,400 00	
8	Dépenses générales du personnel des gardes nationales	132,000 00	118,894 86	8,105 14	127,000 00	113,823 18	13,176 82	"	5,000 00	127,000 00	
9	——— du matériel (*idem*)	26,000 00	4,689 33	11,310 67	16,000 00	4,435 33	11,564 67	"	10,000 00	16,000 00	
10	Subvention aux caisses de retraite de l'administration centrale et du conservatoire de musique	74,300 00	61,941 75	4,358 25	66,300 00	47,470 25	18,829 75	"	8,000 00	66,300 00	
	Beaux-arts.										
11	Établissements des beaux-arts	443,500 00	408,734 41	46,765 59	455,500 00	385,233 82	70,266 18	12,000 00	"	455,500 00	
12	Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	400,000 00	329,246 51	70,753 49	400,000 00	317,515 01	82,484 99	"	"	400,000 00	
13	Conservation d'anciens monuments historiques	400,000 00	169,523 40	230,476 60	400,000 00	128,127 92	271,872 08	"	"	400,000 00	
14	Encouragements et souscriptions	311,000 00	307,909 26	3,090 74	311,000 00	298,959 26	12,040 74	"	"	311,000 00	
15	Indemnités ou secours à des artistes, auteurs dramatiques, compositeurs, etc.	137,700 00	137,050 00	650 00	137,700 00	101,175 00	36,525 00	"	"	137,700 00	
16	Subventions aux théâtres royaux	1,086,000 00	1,082,648 38	3,351 62	1,086,000 00	1,023,389 20	62,610 80	"	"	1,086,000 00	
17	Subvention à la caisse des pensions de l'Académie royale de musique	196,000 00	187,000 00	4,000 00	191,000 00	147,000 00	44,000 00	"	5,000 00	191,000 00	
	Secours généraux.										
18	Secours aux établissements généraux de bienfaisance	501,000 00	484,737 30	16,262 70	501,000 00	458,726 55	42,273 45	"	"	501,000 00	
19	Secours généraux aux hospices, bureaux de charité, institutions de bienfaisance, etc	620,000 00	593,604 92	26,395 08	620,000 00	571,579 92	48,420 08	"	"	620,000 00	
20	Secours à des personnes dans l'indigence et qui ont des droits à la bienveillance du gouvernement, frais de rapatriement de français indigents	330,000 00	287,258 69	42,741 31	330,000 00	282,465 30	47,534 70	"	"	330,000 00	
21	Subventions aux compagnies pour exécution, par voie de concession de péage, de travaux de ponts sur les chemins communaux	400,000 00	217,500 00	62,500 00	280,000 00	217,500 00	62,500 00	"	120,000 00	280,000 00	
22	Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	87,605 00	32,395 00	120,000 00	78,575 00	41,425 00	"	"	120,000 00	
23	Secours aux étrangers réfugiés en France	3,550,000 00	3,322,358 05	427,641 95	3,750,000 00	3,172,643 68	577,356 32	200,000 00	"	3,750,000 00	
24	Secours aux condamnés politiques	265,000 00	225,915 98	39,084 02	265,000 00	210,770 15	54,229 85	"	"	265,000 00	
25	Secours aux orphelins et aux combattants de juillet et de juin	22,000 00	22,000 00	"	22,000 00	21,500 00	500 00	"	"	22,000 00	
	Services départementaux à la charge de l'État.										
26	Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs des départements.	3,044,400 00	2,965,958 90	78,441 10	3,044,400 00	2,815,755 26	228,644 74	"	"	3,044,400 00	
27 *bis.*	Traitements et indemnités des commissaires de police	100,000 00	93,851 04	6,148 96	100,000 00	86,326 81	13,673 19	"	"	100,000 00	
28	Abonnements pour frais d'administration (préfectures et sous-préfectures).	4,690,300 00	4,651,964 24	38,335 76	4,690,300 00	4,521,991 69	168,308 31	"	"	4,690,300 00	
29	Inspections administratives des services départementaux	124,000 00	113,245 85	10,754 15	124,000 00	102,583 23	21,416 77	"	"	124,000 00	
30	Dépenses ordinaires des maisons centrales de force et de correction	3,720,000 00	4,154,947 68	965,052 32	5,120,000 00	3,888,430 93	1,231,569 07	1,400,000 00	"	5,120,000 00	
31	Transport de condamnés aux travaux forcés, et aux maisons centrales; reprises d'évadés	560,000 00	493,844 81	66,155 19	560,000 00	493,254 01	66,745 99	"	"	560,000 00	
32	Bâtiments des cours royales	460,000 00	388,706 36	71,293 64	460,000 00	356,682 48	103,317 52	"	"	460,000 00	
32 *bis.*	Agrandissement du palais de justice de la Seine	500,000 00	500,000 00	"	500,000 00	500,000 00	"	"	"	500,000 00	
33	Grosses réparations des maisons centrales de force et de correction	100,000 00	87,286 00	112,714 00	200,000 00	62,913 02	137,086 98	100,000 00	"	200,000 00	
	A REPORTER	26,436,850 00	25,795,743 67	2,562,106 33	28,357,850 00	24,508,677 05	3,849,172 95	2,077,000 00	156,000 00	28,357,850 00	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1842.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES probables de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
	Suite des DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET. — Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.										
	REPORT	26,436,850f 00c	25,795,743f 67c	2,562,106f 33c	28,357,850f 00c	24,508,677f 05c	3,849,172f 95c	2,077,090f 00c	156,000f 00c	28,357,850f 00c	
	Dépenses extraordinaires.										
40	Travaux de peinture et sculpture à la Chambre des Pairs	600,000 00	123,600 00	176,400 00	300,000 00	112,600 00	187,400 00	"	300,000 00	300,000 00	
41	Anniversaire des journées de Juillet	200,000 00	197,405 81	2,594 19	200,000 00	197,307 85	2,692 15	"	"	200,000 00	
42	Soldes des dépenses de translation des restes mortels de l'empereur Napoléon	200,000 00	83,876 78	616,123 22	700,000 00	77,696 97	622,303 03	"	"	700,000 00	
"	Construction du tombeau de l'empereur Napoléon	500,000 00									
"	Transport et pose de la statue de l'empereur Napoléon sur la colonne de la grande armée à Boulogne	28,000 00	951 50	27,048 50	28,000 00	951 50	27,048 50	"	"	28,000 00	
39	Dépenses des exercices périmés	"	"	18,465 66	18,465 66	"	18,465 66	18,465 66	"	18,465 66	
		27,964,850 00	26,201,577 76	3,402,737 90	29,604,315 66	24,897,233 37	4,707,082 29	2,095,465 66	456,000 00	29,604,315 66	
38	Dépenses des exercices clos	205,424 29	205,424 29	"	205,424 29	205,424 29	"	"	"	205,424 29	
		28,170,274 29	26,407,002 05	3,402,737 90	29,809,739 95	25,102,657 66	4,707,082 29	2,095,465 66	456,000 00	29,809,739 95	
								1,639,465 66			
	SERVICE DÉPARTEMENTAL.										
32	Dépenses ordinaires. — Dépenses sur centimes additionnels concédés aux départements	18,901,646 43	21,931,703 15	6,506,767 69	28,438,470 84	20,375,235 11	8,063,255 73	"	"	28,438,470 84	
	Dépenses sur le fonds commun	9,536,824 41									
	Dépenses sur produits éventuels ordinaires	351,677 55	180,591 34	171,086 21	351,677 55	163,421 00	188,256 55	"	"	351,677 55	
33	Dépenses facultatives. — Dépenses sur les centimes votés par les conseils généraux	10,632,368 27	8,126,375 27	3,650,411 91	11,776,787 18	7,183,921 41	4,592,865 77	"	"	11,776,787 18	
	Dépenses sur le fonds commun	1,144,418 91									
	Dépenses sur produits éventuels et sur le produit des subventions communales	1,379,250 18	691,199 47	688,050 71	1,379,250 18	528,949 58	850,300 60	"	"	1,379,250 18	
34	Dépenses extraordinaires. — Dépenses sur le produit des centimes extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	15,941,114 49	9,858,559 62	6,082,554 87	15,941,114 49	9,139,514 11	6,801,600 38	"	"	15,941,114 49	
	Dépenses sur produits d'emprunts autorisés par des lois spéciales	5,665,204 47	4,330,548 26	1,334,656 21	5,665,204 47	4,000,571 25	1,664,633 22	"	"	5,665,204 47	
35	Dépenses spéciales. — Dépenses des chemins vicinaux imputables sur les centimes votés par les conseils généraux	11,822,185 66	8,506,249 41	3,315,936 25	11,822,185 66	7,811,380 21	4,010,805 45	"	"	11,822,185 66	
	Dépenses imputables sur le produit des subventions communales et des souscriptions particulières	6,472,402 71	5,636,087 78	836,314 93	6,472,402 71	4,734,926 11	1,737,476 60	"	"	6,472,402 71	
	Dépenses sur produits spéciaux	91,867 24	57,665 39	34,201 85	91,867 24	34,607 93	57,259 31	"	"	91,867 24	
	TOTAL des dépenses imputables sur ressources spéciales	81,938,960 32	59,318,979 69	22,619,980 63	81,938,960 32	53,972,526 71	27,966,433 61	"	"	81,938,960 32	
	RÉCAPITULATION.										
	Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	28,170,274 29	26,407,002 05	3,402,737 90	29,809,739 95	25,102,657 66	4,707,082 29	2,095,465 66	456,000 00	29,809,739 95	
	Dépenses départementales imputables sur ressources spéciales	81,938,960 32	59,318,979 69	22,619,980 63	81,938,960 32	53,972,526 71	27,966,433 61	"	"	81,938,960 32	
		110,109,234 61	85,725,981 74	26,022,718 53	111,748,700 27	79,075,184 37	32,673,515 90	2,095,465 66	456,000 00	111,748,700 27	
								1,639,465 66			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1842.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits.			PAYEMENTS effectués sur les ordonnances des ministres.	RESTE à payer pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS.		DÉPENSES probables de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
			DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.			DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.		
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.										
	Administration centrale.										
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	465,300f 00c	463,780f 86c	1,519f 14c	465,300f 00c	459,274f 10c	6,025f 90c	"	"	465,300f 00c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux	102,000 00	92,022 00	29,978 00	122,000 00	90,979 41	31,020 59	20,000f 00c	"	122,000 00	
3	Subvention à la caisse des retraites de l'administration centrale	12,168 00	11,530 25	637 75	12,168 00	8,772 75	3,395 25	"	"	12,168 00	
	Agriculture et haras.										
4	Écoles vétérinaires et bergeries	637,000 00	453,911 94	183,088 06	637,000 00	413,851 67	223,148 33	"	"	637,000 00	
5	Encouragements à l'agriculture	800,000 00	621,873 47	178,126 53	800,000 00	550,163 62	249,836 38	"	"	800,000 00	
6	Haras, dépôt d'étalons, primes, achats d'étalons	2,000,000 00	1,794,074 13	205,925 87	2,000,000 00	1,745,315 52	254,684 48	"	"	2,000,000 00	
	Manufactures, commerce intérieur et extérieur.										
7	Conservatoire et écoles des arts et métiers	828,000 00	596,035 61	231,964 39	828,000 00	564,790 61	263,209 39	"	"	828,000 00	
8	Encouragements au commerce et aux manufactures; publication des brevets d'invention; travaux statistiques	230,000 00	136,897 72	93,102 28	230,000 00	134,819 72	95,180 28	"	"	230,000 00	
9	Encouragements aux pêches maritimes	4,000,000 00	2,141,425 96	1,858,574 04	4,000,000 00	2,137,625 12	1,862,374 88	"	"	4,000,000 00	
10	Poids et mesures	700,000 00	627,301 64	72,698 36	700,000 00	569,166 98	130,833 02	"	"	700,000 00	
	Établissements thermaux et sanitaires.										
11	Établissements thermaux, lazarets, service sanitaire	244,500 00	196,792 57	47,707 43	244,500 00	172,763 09	71,736 91	"	"	244,500 00	
	Secours.										
12	Secours aux colons	878,000 00	771,528 98	106,471 02	878,000 00	739,632 65	138,367 35	"	"	878,000 00	
13	Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations ou autres cas fortuits, etc	1,930,163 30	992,812 12	937,351 18	1,930,163 30	651,904 67	1,278,258 63	"	"	1,930,163 30	
13 *bis.*	Secours extraordinaires. (Loi du 23 novembre 1840.)	850,056 01	"	850,056 01	850,056 01	"	850,056 01	"		850,056 01	
14	Dépenses des exercices périmés	"	10,993 19	"	10,993 19	10,993 19	"	10,993 19	"	10,993 19	
		13,677,187 31	8,910,980 44	4,797,200 06	13,708,180 50	8,250,053 10	5,458,127 40	30,993 19	"	13,708,180 50	
15	Dépenses des exercices clos	25,551 17	25,551 17	"	25,551 17	25,551 17	"	"	"	25,551 17	
		13,702,738 48	8,936,531 61	4,797,200 06	13,733,731 67	8,275,604 27	5,458,127 40	30,993 19	"	13,733,731 67	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1842.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.										
	1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	445,800f 00	445,942f 02	"	445,942f 02c	444,567f 51c	1,374f 51c	142f 02c	"	445,942f 02c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	67,000 00	43,828 26	23,171f 74c	67,000 00	38,185 62	28,814 38	"	"	67,000 00	
3	Personnel du corps des ponts et chaussées	2,912,500 00	2,823,459 83	89,040 17	2,912,500 00	2,602,149 28	310,350 72	"	"	2,912,500 00	
4	Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime et des inspecteurs de la navigation	180,000 00	168,230 40	11,769 60	180,000 00	152,322 12	27,677 88	"	"	180,000 00	
5	Personnel des conducteurs embrigadés	1,050,000 00	1,014,241 50	35,758 50	1,050,000 00	920,750 22	129,249 78	"	"	1,050,000 00	
6	Personnel du corps des mines, enseignement, écoles	500,000 00	424,348 36	75,651 64	500,000 00	398,008 54	101,991 46	"	"	500,000 00	
7	Matériel des mines. (Services divers.)	140,000 00	84,696 32	55,303 68	140,000 00	73,359 71	66,640 29	"	"	140,000 00	
8	Conseil des bâtiments civils et bureau du contrôle	66,000 00	65,999 28	"	65,999 28	65,890 95	108 33	"	0f 72c	65,999 28	
9	Subvention à la caisse des retraites des ponts et chaussées et des mines	355,000 00	306,164 65	23,835 35	330,000 00	306,164 65	23,835 35	"	25,000 00	330,000 00	
10	Routes royales et ponts	28,597,000 00	28,097,500 14	499,499 86	28,597,000 00	22,994,483 75	5,602,516 25	"	"	28,597,000 00	
11	Navigation intérieure. (Rivières, quais et bacs.)	7,460,000 00	6,859,238 71	600,761 29	7,460,000 00	5,223,901 38	2,236,098 62	"	"	7,460,000 00	
12	——— (Canaux.)	4,530,000 00	4,130,244 20	399,755 80	4,530 000 00	3,153,851 84	1,376,148 16	"	"	4,530,000 00	
13	Ports maritimes et services divers	5,010,000 00	4,628,108 38	381,891 62	5,010,000 00	3,602,163 27	1,407,836 73	"	"	5,010,000 00	
14	Études de chemins de fer	50,000 00	46,766 17	3,233 83	50,000 00	43,406 19	6,593 81	"	"	50,000 00	
15	Subventions aux compagnies pour travaux par voie de concession de péage	600,000 00	180,000 00	420,000 00	600,000 00	180,000 00	420,000 00	"	"	600,000 00	
16	Frais généraux du service des départements, secours, etc	56,000 00	51,918 69	4,081 31	56,000 00	50,819 44	5,180 56	"	"	56,000 00	
17	Entretien et réparations ordinaires des bâtiments civils et édifices publics d'intérêt général	465,000 00	35,325 95	429,674 05	465,000 00	33,026 15	431,973 85	"	"	465,000 00	
18	Constructions et grosses réparations d'intérêt général	625,000 00	369,636 38	255,363 62	625,000 00	365,284 80	259,715 20	"	"	625,000 00	
18 *bis*.	Travaux de la Chambre des Pairs. (Loi du 15 juin 1836.)	470,000 00	242,680 00	227,452 94	470,132 94	242,680 00	227,452 94	132 94	"	470,132 94	
18 *ter*.	Achèvement de divers monuments de la capitale. (Loi du 6 juillet 1836)	273,000 00	48,032 39	60,412 10	108,444 49	44,449 06	63,995 43	"	164,555 51	108,444 49	
19	Achèvement de divers édifices publics	3,191,000 00	1,275,593 13	902,334 80	2,177,927 93	1,220,263 32	957,664 61	"	1,013,072 07	2,177,927 93	
19 *bis*.	Travaux divers du service des monuments et édifices publics. (Loi du 15 juillet 1840.)	534,512 72	305,100 76	252,147 08	557,247 84	304,465 78	252,782 06	22,735 12	"	557,247 84	
19 *ter*.	Reconstructions et réparations dans les bâtiments des bureaux du ministère de la guerre. (Loi du 18 juin 1840.)	185,000 00	47,120 00	107,900 31	155,020 31	47,120 00	107,900 31	"	29,979 69	155,020 31	
19 *q*.	Grosses réparations aux hôtels du ministère de la justice et translation des bureaux. (Loi du 6 juillet 1840)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
20	Frais de publication des comptes rendus des ponts et chaussées et des mines et des monuments publics	15,000 00	16,470 83	"	16,470 83	15,000 00	1,470 83	1,470 83	"	16,470 83	
23	Réparation des dommages causés aux voies navigables	700,000 00	"	"	"	"	"	"	700,000 00	"	
24	Rétablissement des communications interrompues	741,158 99	487,751 55	162,248 45	650,000 00	339,353 36	310,646 64	"	91,158 99	650,000 00	
25	Secours extraordinaires accordés aux départements par suite du débordement des eaux	421,757 45	333,326 20	66,673 80	400,000 00	253,892 12	146,107 88	"	21,757 45	400,000 00	
26	Réparations de dommages causés par les inondations	2,900,000 00	1,993,629 82	606,370 18	2,600,000 00	1,550,472 41	1,049,527 59	"	300,000 00	2,600,000 00	
27	Subvention aux compagnies concessionnaires de ponts	500,000 00	177,666 00	122,334 00	300,000 00	126,111 00	173,889 00	"	200,000 00	300,000 00	
28	——— pour le pont de Cubzac. (Ordonnance royale du 12 avril 1841	16,000 00	16,000 00	"	16,000 00	15,000 00	1,000 00	"	"	16,000 00	
29	Construction d'un édifice à affecter à l'école normale	800,000 00	163,270 20	86,729 80	250,000 00	163,035 20	86,964 80	"	550,000 00	250,000 00	
30	Travaux à faire à la bibliothèque de l'Arsenal	60,000 00	9,066 71	50,933 29	60,000 00	8,755 05	51,244 95	"	"	60,000 00	
31	Travaux à la Cour des Pairs (pour l'attentat Darmès)	"	"	9,490 84	9,490 84	"	9,490 84	9,490 84	"	9,490 84	
		63,916,729 16	54,891,356 83	5,963,819 65	60,855,176 48	44,978,932 72	15,876,243 76	33,971 75	3,095,524 43	60,855,176 48	
21	Dépenses des exercices clos	485,772 47	485,772 47	"	485,772 47	485,772 47	"	"	"	485,772 47	
		64,402,501 63	55,377,129 30	5,963,819 65	61,340,948 95	45,464,705 19	15,876,243 76	33,971 75	3,095,524 43	61,340,948 95	
								3,061,552 68			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1842.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.										
	IIe SECTION. — SERVICE DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.										
1	Routes royales classées avant le 1er janvier 1837	12,750,005f 51c	10,896,042f 72c	1,103,957f 28c	12,000,000f 00c	8,178,451f 85c	3,821,548f 15c	"	750,005f 51c	12,000,000f 00c	On comprend dans les crédits accordés par des lois spéciales les 9,487,039 francs 71 centimes de crédits supplémentaires ouverts provisoirement par des ordonnances royales en vertu de l'article 3 de la loi du 6 juin 1840. (Voir le tableau page 37 du projet de loi générale des crédits supplémentaires de 1841.) Les 4,500,000 francs qui sont énoncés dans le présent tableau au chapitre des *chemins de fer*, comme dépenses excédant les crédits, sont l'objet du crédit extraordinaire demandé dans le tableau I de la loi générale des crédits supplémentaires de 1841. Les 30,000 francs portés sous la même désignation au chapitre de l'*achèvement des routes stratégiques de l'ouest*, devant être ultérieurement prélevés sur les crédits applicables à la même nature de dépense, que le budget de 1840 a laissés disponibles, cette nouvelle allocation n'a pas dû être comprise dans la loi générale des crédits supplémentaires de 1841. Les 13,587,039 francs 71 centimes de crédits que l'on présume ne devoir pas être employés sur l'exercice 1841 seront reportés aux budgets subséquents au moyen de virements à soumettre ultérieurement à la sanction des Chambres.
2	——— depuis le 1er janvier 1837	965,016 81	449,132 99	350,867 01	800,000 00	347,620 53	452,379 47	"	165,016 81	800,000 00	
3	Routes royales et ports maritimes de la Corse	2,092,739 94	1,373,152 62	126,847 38	1,500,000 00	1,204,768 16	295,231 84	"	592,739 94	1,500,000 00	
4	Achèvement des routes stratégiques de l'Ouest	100,000 00	127,168 35	2,831 65	130,000 00	75,652 41	54,347 59	30,000f 00c	"	130,000 00	
5	Ponts	945,734 54	470,230 83	229,769 17	700,000 00	381,517 46	318,482 54	"	245,734 54	700,000 00	
6	Amélioration de rivières	11,081,044 78	9,301,519 87	1,198,480 13	10,500,000 00	7,538,920 87	2,961,079 13	"	581,044 78	10,500,000 00	
6 *bis*.	Amélioration de rivières. (*Lois spéciales.*)	1,400,000 00	964,145 97	235,854 03	1,200,000 00	804,006 34	395,993 66	"	200,000 00	1,200,000 00	
7	Service des canaux de 1821 et 1822	3,777,514 65	2,086,671 23	413,328 77	2,500,000 00	1,693,644 75	806,355 25	"	1,277,514 65	2,500,000 00	
8	Études de navigation	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
9	Amélioration de ports maritimes	15,901,563 51	11,622,382 95	877,617 05	12,500,000 00	9,350,361 10	3,149,638 90	"	3,401,563 51	12,500,000 00	
10	Chemins de fer	12,350,000 00	11,233,449 64	266,550 36	11,500,000 00	10,557,044 91	942,955 09	4,500,000 00	5,350,000 00	11,500,000 00	
11	Établissement de nouveaux canaux	12,223,419 97	11,898,022 57	101,977 43	12,000,000 00	11,341,939 02	658,060 98	"	223,419 97	12,000,000 00	
11 *bis*.	Établissement de nouveaux canaux. (*Lois spéciales.*)	2,200,000 00	1,000,000 00	400,000 00	1,400,000 00	617,657 98	782,342 02	"	800,000 00	1,400,000 00	
		75,787,039 71	61,421,919 74	5,308,080 26	66,730,000 00	52,091,585 38	14,638,414 62	4,530,000 00	13,587,039 71	66,730,000 00	
12	Dépenses des exercices clos	141,904 82	141,904 82	"	141,904 82	141,904 82	"	"	"	141,904 82	
		75,928,944 53	61,563,824 56	5,308,080 26	66,871,904 82	52,233,490 20	14,638,414 62	4,530,000 00	13,587,039 71	66,871,904 82	
								9,057,039 71			
	RÉCAPITULATION.										
	Ire SECTION. — Service ordinaire	64,402,501 63	55,377,129 30	5,963,819 65	61,340,948 95	45,464,705 19	15,876,243 76	33,971,971 75	3,095,524 43	61,340,948 95	
	IIe SECTION. — Service des travaux extraordinaires	75,928,944 53	61,563,824 56	5,308,080 26	66,871,904 82	52,233,490 20	14,638,414 62	4,530,000 00	13,587,039 71	66,871,904 82	
		140,331,446 16	116,940,953 86	11,271,899 91	128,212,853 77	97,698,195 39	30,514,658 38	38,501,971 75	16,682,564 14	128,212,853 77	
								21,819,407 61			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1842.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS PAR LE BUDGET PRIMITIF ET PAR DES LOIS SPÉCIALES. 1re section. — Divisions territoriales de l'intérieur.	2e section. — Algérie.	TOTAL.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.												
1	Administration centrale. (Personnel.)	1,390,100f 00	66,000f 00	1,456,100f 00	1,455,713f 44	386f 56	1,456,100f 00c	1,442,984f 36c	13,115f 64c	"	"	1,456,100f 00c	
2	——— (Matériel.)	238,750 00	6,000 00	244,750 00	192,841 44	51,908 56	244,750 00	191,229 74	53,520 26	"	"	244,750 00	
3	Frais généraux d'impression	195,000 00	10,000 00	205,000 00	152,066 83	52,933 17	205,000 00	151,060 58	53,939 42	"	"	205,000 00	
4	États-majors	15,701,484 00	1,302,155 00	17,003,639 00	15,875,725 79	753,897 21	16,629,623 00	14,769,183 13	1,860,439 87	"	374,016f 00c	16,629,623 00	
5	Gendarmerie	18,578,097 00	730,900 00	19,308,997 00	18,897,671 57	526,101 43	19,423,773 00	18,006,450 17	1,417,322 83	918,225f 00c	803,449 00	19,423,773 00	
6	Subvention à la ville de Paris pour l'accroissement de la garde municipale	1,725,826 00	"	1,725,826 00	1,565,000 00	160,826 00	1,725,826 00	1,440,000 00	285,826 00	"	"	1,725,826 00	
7	Recrutement	474,750 00	"	474,750 00	430,410 82	44,339 18	474,750 00	427,771 01	46,978 99	"	"	474,750 00	
8	Justice militaire	342,061 00	58,504 00	400,565 00	267,750 22	132,814 78	400,565 00	263,930 94	136,634 06	"	"	400,565 00	
9	Solde et entretien des troupes	156,411,250 00	31,729,739 00	188,140,989 00	177,999,801 46	12,360,862 54	190,360,664 00	181,178,978 14	9,181,685 86	8,977,312 00	6,757,637 00	190,360,664 00	
10	Habillement et campement	17,360,526 00	3,274,957 00	20,635,483 00	14,052,579 77	6,806,903 23	20,859,483 00	13,840,912 13	7,018,570 87	414,000 00	190,000 00	20,859,483 00	
11	Lits militaires	8,533,101 00	681,002 00	9,214,103 00	7,367,432 06	2,071,670 94	9,439,103 00	7,185,509 51	2,253,593 49	225,000 00	"	9,439,103 00	
12	Transports généraux	1,408,563 00	497,710 00	1,906,273 00	3,184,418 39	914,854 61	4,099,273 00	3,142,938 63	956,334 37	2,193,000 00	"	4,099,273 00	
13	Remonte générale	10,202,094 00	781,320 00	10,983,414 00	8,504,277 33	3,495,136 67	11,999,414 00	8,587,366 23	3,412,047 77	1,016,000 00	"	11,999,414 00	
14	Harnachement	1,953,380 00	138,167 00	2,091,547 00	637,513 26	796,483 74	1,433,997 00	625,698 80	808,298 20	286,000 00	943,550 00	1,433,997 00	
15	Fourrages	30,507,367 00	7,805,706 00	38,313,073 00	42,282,698 76	2,591,999 24	44,874,698 00	42,862,334 11	2,012,363 89	8,061,625 00	1,500,000 00	44,874,698 00	
16	Solde de non-activité	482,995 00	"	482,995 00	271,137 85	104,757 15	375,895 00	247,898 92	127,996 08	"	107,100 00	375,895 00	
17	Dépenses temporaires	2,228,850 00	"	2,228,850 00	1,969,424 32	125,275 68	2,094,700 00	1,733,552 83	361,147 17	"	134,150 00	2,094,700 00	
18	Subvention au fonds de retraite des employés	521,500 00	"	521,500 00	474,038 81	47,461 19	521,500 00	449,219 56	72,280 44	"	"	521,500 00	
19	Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	397,000 00	4,000 00	401,000 00	348,101 00	52,899 00	401,000 00	347,612 28	53,387 72	"	"	401,000 00	
20	Matériel de l'artillerie	16,170,864 00	600,000 00	16,770,864 00	8,997,512 81	8,310,447 19	17,307,960 00	8,647,259 52	8,660,700 48	1,493,000 00	955,904 00	17,307,960 00	
21	Poudres et salpêtres. (Personnel.)	570,140 00	"	570,140 00	398,308 08	171,831 92	570,140 00	437,234 35	132,905 65	"	"	570,140 00	
22	——— (Matériel.)	4,935,860 00	"	4,935,860 00	2,856,322 91	1,861,537 09	4,717,860 00	3,248,714 28	1,469,145 72	"	218,000 00	4,717,860 00	
23	Matériel du génie	52,782,126 32	5,296,000 00	58,078,126 32	31,780,565 71	26,297,560 61	58,078,126 32	27,458,197 51	30,619,928 81	"	"	58,078,126 32	
24	Écoles militaires	2,324,085 00	"	2,324,085 00	1,676,794 24	647,290 76	2,324,085 00	1,643,629 56	680,455 44	"	"	2,324,085 00	
25	Invalides de la guerre	2,720,619 00	"	2,720,619 00	2,478,545 87	242,073 13	2,720,619 00	2,465,461 06	255,157 94	"	"	2,720,619 00	
26	Gouvernement de l'Algérie	"	396,000 00	396,000 00	328,707 05	67,292 95	396,000 00	312,364 18	83,635 82	"	"	396,000 00	
27	Services militaires irréguliers en Algérie	"	5,819,000 00	5,819,000 00	3,271,434 02	2,547,565 98	5,819,000 00	3,931,207 16	1,887,792 84	"	"	5,819,000 00	
28	Services civils en Algérie	"	1,535,000 00	1,535,000 00	1,304,073 82	230,926 18	1,535,000 00	1,323,903 28	211,096 72	"	"	1,535,000 00	
29	Travaux publics extraordinaires en Algérie	"	1,800,000 00	1,800,000 00	1,034,563 44	765,436 56	1,800,000 00	1,274,008 84	525,991 16	"	"	1,800,000 00	
30	Dépenses secrètes en Algérie	"	250,000 00	250,000 00	204,101 80	245,898 20	450,000 00	209,101 80	240,898 20	200,000 00	"	450,000 00	
"	Dépenses des exercices périmés	2,806 89	7,582 55	10,389 44	10,389 44	4,446 84	14,836 28	8,764 67	6,071 61	4,446 84	"	14,836 28	
		348,159,195 21	62,789,742 55	410,948,937 76	350,269,922 31	72,483,818 29	422,753,740 60	347,854,477 28	74,899,263 32	23,788,608 84	11,983,806 00	422,753,740 60	
"	Dépenses des exercices clos	145,485 18	77,600 36	223,085 54	223,085 54	"	223,085 54	223,085 54	"	"	"	223,085 54	
		348,304,680 39	62,867,342 91	411,172,023 30	350,493,007 85	72,483,818 29	422,976,826 14	348,077,562 82	74,899,263 32	23,788,608 84	11,983,806 00	422,976,826 14	
										11,804,802 84			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1842.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES liquidées et constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA MARINE.										
	Service central.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	722,500f 00c	715,955f 16c	6,544f 84c	722,500f 00c	715,925f 16c	6,574f 84c	"	"	722,500f 00c	
2	——— (Matériel.)	208,800 00	179,498 66	99,801 34	279,300 00	173,030 41	106,269 59	70,500f 00c	"	279,300 00	
	Service général.										
3	Officiers militaires et civils	7,958,500 00	6,971,120 56	987,379 44	7,958,500 00	6,491,129 75	1,467,370 25	"	"	7,958,500 00	
4	Maistrance, gardiennage et surveillance	1,424,100 00	1,231,039 55	193,060 45	1,424,100 00	1,176,884 24	247,215 76	"	"	1,424,100 00	
5	Solde et entretien des équipages et des troupes	30,768,308 00	26,639,560 13	4,128,747 87	30,768,308 00	24,891,728 69	5,876,579 31	"	"	30,768,308 00	
6	Hôpitaux	1,489,184 00	1,446,271 87	382,712 13	1,828,984 00	1,353,200 59	475,783 41	339,800 00	"	1,828,984 00	
7	Vivres	15,154,600 00	10,951,525 52	4,203,074 48	15,154,600 00	10,277,680 28	4,876,919 72	"	"	15,154,600 00	
8	Travaux du matériel naval. (Ports.)	40,159,200 00	27,998,010 18	16,561,189 82	44,559,200 00	26,235,931 68	18,323,268 32	4,400,000 00	"	44,559,200 00	
9	——— (Établissements hors des ports.)	2,250,000 00	1,595,772 17	654,227 83	2,250,000 00	1,446,669 59	803,330 41	"	"	2,250,000 00	
10	Travaux de l'artillerie. (Ports.)	3,397,000 00	1,542,123 32	1,854,876 68	3,397,000 00	1,462,901 53	1,934,098 47	"	"	3,397,000 00	
11	——— (Établissements hors des ports.)	650,000 00	321,750 42	328,249 58	650,000 00	228,455 17	421,544 83	"	"	650,000 00	
12	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	6,516,200 00	5,789,062 50	727,137 50	6,516,200 00	5,372,524 42	1,143,675 58	"	"	6,516,200 00	
12 *bis.*	École navale de l'Orion	74,000 00	69,641 70	4,358 30	74,000 00	68,487 97	5,512 03	"	"	74,000 00	
13	Affrétements et transports par mer	418,100 00	283,720 26	134,379 74	418,100 00	272,648 35	145,451 65	46,000 00	"	418,100 00	
14	Chiourmes	222,800 00	226,043 17	42,756 83	268,800 00	213,335 76	55,464 24	"	"	268,800 00	
15	Frais généraux d'impressions et achats de livres	180,000 00	128,778 35	51,221 65	180,000 00	126,464 27	53,535 73	"	"	180,000 00	
16	Matériel des services d'administration des ports et objets divers	348,500 00	342,543 15	132,012 93	474,556 08	293,778 08	180,778 00	126,056 08	"	474,556 08	
	Service scientifique.										
17	Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	431,100 00	391,336 39	39,763 61	431,100 00	376,938 98	54,161 02	"	"	431,100 00	
18	——— (Matériel.)	398,500 00	343,295 65	55,204 35	398,500 00	333,564 79	64,935 21	"	"	398,500 00	
19	Dépenses temporaires	66,200 00	49,981 80	16,218 20	66,200 00	46,718 48	19,481 52	"	"	66,200 00	
	Service colonial.										
20	Colonies. Services militaires	10,034,839 00	7,165,266 08	2,869,572 92	10,034,839 00	7,144,493 44	2,890,345 56	27,093 90	"	10,034,839 00	
21	——— Services accessoires	2,142,900 00	1,602,416 91	567,576 99	2,169,993 90	1,499,167 24	670,826 66	"	"	2,169,993 90	
21 *bis.*	Secours à la colonie de la Martinique	600,000 00	554,500 00	45,500 00	600,000 00	554,500 00	45,500 00	"	"	600,000 00	
23	Dépenses des exercices périmés	6,401 31	8,276 34	"	8,276 34	8,276 34	"	1,875 03	"	8,276 34	
		125,621,732 31	96,547,489 84	34,085,567 48	130,633,057 32	90,764,435 21	39,868,622 11	5,011,325 01	"	130,633,057 32	
22	Dépenses des exercices clos	805,777 77	805,777 77	"	805,777 77	805,777 77	"	"	"	805,777 77	
		126,427,510 08	97,353,267 61	34,085,567 48	131,438,835 09	91,570,212 98	39,868,622 11	5,011,325 01	"	131,438,835 09	
							A déduire :				
	Payements faits par le trésor sur les traites de la marine et restant à régulariser au 31 décembre 1841					2,317,138 59	2,317,138 59				
						93,887,351 57	37,551,483 52	5,011,325 01			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1842.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
	Service général.					MINISTÈRE DES FINANCES.						
25	Cour des comptes.	Personnel	1,084,200f 00c	1,082,693f 98c	1,506f 02c	1,084,200f 00c	1,082,428f 53c	1,771f 47c	"	"	1,084,200f 00c	
26		Matériel et dépenses diverses	67,300 00	55,300 00	12,000 00	67,300 00	55,300 00	12,000 00	"	"	67,300 00	
27	Administration centrale des finances.	Personnel	5,541,600 00	5,486,268 25	55,331 75	5,541,600 00	5,449,804 63	91,795 37	"	"	5,541,600 00	
28		Matériel	634,400 00	440,802 34	193,597 66	634,400 00	433,537 09	200,862 91	"	"	634,400 00	
29		Dépenses diverses	287,500 00	223,156 45	57,343 55	280,500 00	170,311 40	110,188 60	"	7,000f 00c	280,500 00	
30	Monnaie et médailles. (Service des établissements monétaires.)	Personnel	152,000 00	120,390 12	31,609 88	152,000 00	115,215 17	36,784 83	"	"	152,000 00	
		Matériel et dépenses diverses	89,196 00	72,751 53	16,444 47	89,196 00	68,186 43	21,009 57	"	"	89,196 00	
31		Pertes résultant des tolérances en fort sur le titre et le poids des matières	"	"	17,425 00	17,425 00	"	17,425 00	17,425 00	"	17,425 00	
32	Cadastre	Dépenses à la charge du fonds commun	1,069,803 02	859,426 60	210,376 42	1,069,803 02	846,046 70	223,756 32	"	"	1,069,803 02	
		Dépenses à la charge du produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux de département	2,244,477 54	799,328 57	1,445,148 97	2,244,477 54	645,340 23	1,599,137 31	"	"	2,244,477 54	
	Service de trésorerie.											
33	Frais de trésorerie		2,880,000 00	2,299,536 65	760,463 35	3,060,000 00	2,299,536 65	760,463 35	180,000f 00c	"	3,060,000 00	
34	Traitements, taxations, remises et bonifications aux receveurs des finances, sur les impôts et revenus directs et indirects		5,081,000 00	4,081,751 84	999,248 16	5,081,000 00	3,897,115 74	1,183,884 26	"	"	5,081,000 00	
35	Traitements et frais de service des payeurs		980,000 00	976,499 49	3,500 51	980,000 00	897,033 46	82,966 54	"	"	980,000 00	
	Service extraordinaire.											
36 *bis.*	Dépenses des exercices périmés		116,180 00	195,845 27	26,133 14	221,978 41	167,009 16	54,969 25	105,798 41	"	221,978 41	
90	Dépenses de la Cour des Pairs		"	10,000 00	"	10,000 00	10,000 00	"	10,000 00	"	10,000 00	
			20,227,656 56	16,703,751 09	3,830,128 88	20,533,879 97	16,136,865 19	4,397,014 78	313,223 41	7,000 00	20,533,879 97	
36	Dépenses des exercices clos		914,895 09	914,895 09	"	914,895 09	914,895 09	"	"	"	914,895 09	
			21,142,551 65	17,618,646 18	3,830,128 88	21,448,775 06	17,051,760 28	4,397,014 78	313,223 41	7,000 00	21,448,775 06	
									306,223 41			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1842.*

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPOTS ET REVENUS.										
	CONTRIBUTIONS DIRECTES ET TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES. (*Service administratif et de perception dans les départements.*)										
37	Personnel	2,014,800f 00	1,976,081f 30	38,718f 70	2,014,800f 00	1,774,148f 07	240,651f 93	"	"	2,014,800f 00	
38	Dépenses diverses	1,816,604 27	1,485,506 84	331,097 43	1,816,604 27	1,374,688 27	441,916 00	"	"	1,816,604 27	
39	Frais de perception	11,233,322 84	9,092,612 86	2,140,709 98	11,233,322 84	8,884,843 90	2,348,478 94	"	"	11,233,322 84	
85	Frais de recens^t de la matière imposable de diverses contributions directes.	"	213,027 13	286,972 87	500,000 00	210,328 70	289,671 30	500,000f 00	"	500,000 00	
	ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE. (*Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.*)										
40	Enregistrement et domaines. — Personnel	8,822,800 00	8,978,135 97	1,864 03	8,980,000 00	8,978,135 97	1,864 03	157,200 00	"	8,980,000 00	
41	Enregistrement et domaines. — Matériel	388,500 00	231,750 53	116,749 47	348,500 00	227,461 90	121,038 10	"	40,000f 00	348,500 00	
42	Enregistrement et domaines. — Dépenses diverses	781,300 00	675,903 40	105,396 60	781,300 00	659,112 02	122,187 98	"	"	781,300 00	
43	Timbre — Personnel	384,150 00	382,976 40	1,173 60	384,150 00	382,897 52	1,252 48	"	"	384,150 00	
44	Timbre — Matériel	521,200 00	461,044 83	60,155 17	521,200 00	461,044 83	60,155 17	"	"	521,200 00	
	FORÊTS. (*Service administratif et de surveillance dans les départements.*)										
45	Personnel	3,161,700 00	3,145,925 38	15,774 62	3,161,700 00	2,830,655 07	331,044 93	"	"	3,161,700 00	
46	Matériel	1,279,000 00	1,243,188 00	385,812 00	1,629,000 00	757,828 84	871,171 16	350,000 00	"	1,629,000 00	
47	Dépenses diverses	625,900 00	601,513 65	224,386 35	825,900 00	482,097 82	343,802 18	200,000 00	"	825,900 00	
	DOUANES. (*Service administratif et de perception dans les départements.*)										
48	Personnel	22,954,900 00	22,548,356 39	394,993 61	22,943,350 00	20,662,648 40	2,280,701 60	"	11,550 00	22,943,350 00	
49	Matériel	505,300 00	208,499 70	296,800 30	505,300 00	186,971 73	318,328 27	"	"	505,300 00	
50	Dépenses diverses	936,850 00	817,742 08	118,657 92	936,400 00	756,838 42	179,561 58	"	450 00	936,400 00	
72	Renfort temporaire du service des douanes sur la frontière des Pyrénées	112,500 00	110,577 50	1,922 50	112,500 00	104,311 38	8,188 62	"	"	112,500 00	
83	Frais résultant pour le service des douanes de l'ouverture d'une section du chemin de fer de Strasbourg à Bâle	"	7,362 38	2,987 62	10,350 00	7,362 38	2,987 62	10,350 00	"	10,350 00	
74	Réparations extraordinaires au bâtiment de la douane de Bordeaux	72,000 00	24,000 00	48,000 00	72,000 00	24,000 00	48,000 00	"	"	72,000 00	
75	Remplacement des poids de vingt-cinq kilogrammes	32,000 00	14,531 32	17,468 68	32,000 00	12,828 72	19,171 28	"	"	32,000 00	
73	Complément du contingent de l'État dans les frais de construction d'un bâtiment pour la douane de Paris	200,000 00	200,000 00	"	200,000 00	200,000 00	"	"	"	200,000 00	
82	Reconstructions des bâtiments de douanes nécessitées par les débordements du Rhône	"	"	1,215 80	1,215 80	"	1,215 80	1,215 80	"	1,215 80	
	A REPORTER	55,842,827 11	52,418,735 66	4,590,857 25	57,009,592 91	48,978,203 94	8,031,388 97	1,218,765 80	52,000 00	57,009,592 91	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1842.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
	Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPOTS ET REVENUS.										
	REPORT	55,842,827f 11	52,418,735f 66	4,590,857f 25	57,009,592f 91	48,978,203f 94	8,031,388f 97	1,218,765f 80	52,000f 00	57,009,592f 91	
	CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET POUDRES À FEU. (*Service administratif et de perception dans les départements.*)										
51	Contributions indirectes. Personnel	18,568,300 00	17,202,135 34	1,514,164 66	18,716,300 00	17,202,135 34	1,514,164 66	148,000 00	"	18,716,300 00	
52	Contributions indirectes. Matériel	632,100 00	389,729 91	242,370 09	632,100 00	247,475 63	384,624 37	"	"	632,100 00	
53	Contributions indirectes. Dépenses diverses	1,853,000 00	1,769,418 80	143,581 20	1,913,000 00	1,752,470 02	160,529 98	60,000 00	"	1,913,000 00	
84	Frais de surveillance, de visite, de perception dans la banlieue de Paris, en raison des travaux de fortifications	"	41,599 62	4,242 38	45,842 00	41,599 62	4,242 38	45,842 00	"	45,842 00	
94	Service des sels dans le pays de Gex	"	8,124 34	2,375 66	10,500 00	8,124 34	2,375 66	10,500 00	"	10,500 00	
54	Poudres à feu. Personnel	57,000 00	56,790 73	6,209 27	63,000 00	56,790 73	6,209 27	6,000 00	"	63,000 00	
55	Poudres à feu. Matériel	2,598,850 00	221,894 18	2,305,055 82	2,526,950 00	221,799 80	2,305,150 20	"	71,900 00	2,526,950 00	
	TABACS. (*Exploitation.*)										
56	Personnel	980,000 00	968,480 08	11,519 92	980,000 00	968,452 33	11,547 67	"	"	980,000 00	
57	Matériel	24,359,000 00	24,079,908 43	2,279,091 57	26,359,000 00	24,074,455 82	2,284,544 18	2,000,000 00	"	26,359,000 00	
76	Achat de tabacs en feuilles pour le renouvellement de la réserve	800,000 00	"	800,000 00	800,000 00	"	800,000 00	"	"	800,000 00	
77	Frais de construction de nouveaux magasins pour les tabacs	400,000 00	399,731 16	268 84	400,000 00	399,731 16	268 84	"	"	400,000 00	
58	Dépenses diverses	295,439 00	247,966 76	47,472 24	295,439 00	244,608 41	50,830 59	"	"	295,439 00	
	POSTES. (*Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.*)										
59	Administration et perception. Personnel	8,744,810 00	8,674,560 72	224,749 28	8,899,310 00	8,657,374 33	241,935 67	154,500 00	"	8,899,310 00	
60	Administration et perception. Matériel	725,540 00	513,581 55	206,958 45	720,540 00	496,935 50	223,604 50	"	5,000 00	720,540 00	
61	Administration et perception. Dépenses diverses	1,438,250 00	1,015 213 81	421,236 19	1,436,450 00	1,014,333 27	422,116 73	"	1,800 00	1,436,450 00	
62	Transport des dépêches. Personnel	2,237,872 00	1,728,437 93	429,894 07	2,158,332 00	1,699,210 69	459,121 31	"	79,540 00	2,158,332 00	
63	Transport des dépêches. Matériel	8,811,590 00	8,038,858 38	727,181 62	8,766,040 00	7,808,722 95	957,317 05	"	45,550 00	8,766,040 00	
64	Transport des dépêches. Dépenses diverses	3,794,150 00	2,944,020 51	903,219 49	3,847,240 00	2,916,794 69	930,445 31	53,090 00	"	3,847,240 00	
78	Complément de frais de premier établissement de deux nouveaux paquebots à vapeur du Levant pour le service des postes	852,000 00	"	252,000 00	252,000 00	"	252,000 00	"	600,000 00	252,000 00	
79	Frais de confection de poids décimaux à l'usage des bureaux de poste	9,000 00	"	5,000 00	5,000 00	"	5,000 00	"	4,000 00	5,000 00	
80	Frais de construction de six paquebots à vapeur destinés à établir une communication directe entre Marseille et Alexandrie	5,923,500 00	200 00	263,300 00	263,500 00	200 00	263,300 00	"	5,660,000 00	263,500 00	
81	Frais de construction de trois paquebots à vapeur destinés au service des communications entre Marseille et la Corse	1,514,160 00	"	86,160 00	86,160 00	"	86,160 00	"	1,428,000 00	86,160 00	
	SALINES ET MINES DE SEL DE L'EST.										
65	Salines et mines de sel de l'Est (Ancienne compagnie.)	137,511 00	102,313 27	"	102,313 27	86,436 59	15,876 68	"	35,197 73	102,313 27	
86	Service administratif et d'exploitation des salines de l'Est et des établissements accessoires. Personnel	"	21,465 81	3,534 19	25,000 00	21,465 81	3,534 19	25,000 00	"	25,000 00	
87	Service administratif et d'exploitation des salines de l'Est et des établissements accessoires. Matériel	"	382,644 13	7,355 87	390,000 00	382,644 13	7,355 87	390,000 00	"	390,000 00	
88	Service administratif et d'exploitation des salines de l'Est et des établissements accessoires. Dépenses diverses	"	101,171 07	8,828 93	110,000 00	101,171 07	8,828 93	110,000 00	"	110,000 00	
93	Charges du service antérieur au 1er octobre 1841. (Loi du 17 juin 1840.)	5,000,000 00	2,872,233 22	"	2,872,233 22	"	2,872,233 22	"	2,127,766 78	2,872,233 22	
92	Frais de surveillance des fabriques de sel	"	4,583 15	1,116 85	5,700 00	2,683 20	3,016 80	5,700 00	"	5,700 00	
		145,574,899 11	124,203,798 56	15,487,743 84	139,691,542 40	117,383,819 37	22,307,723 03	4,227,397 80	10,110,754 51	139,691,542 40	
								5,883,356 71			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1842.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.										
	RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES ET SUR AUTRES TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.										
	Contributions directes.										
65	Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	42,859,492f 65c	140,255f 79c	2,129,325f 11c	2,269,580f 90c	140,255f 79c	2,129,325f 11c	140,000f 00c	"	42,999,492f 65c	
	Décharges et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres		115,020 31	571,120 82	686,141 13	115,020 31	571,120 82				
	Décharges, réductions, non-valeurs ordinaires et attributions aux communes sur la contribution des patentes		487,428 05	3,740,756 97	4,228,185 02	487,428 05	3,740,756 97				
	Non-valeurs extraordinaires sur patentes pour cessation de commerce		443,239 32	196,760 68	640,000 00	443,239 32	196,760 68				
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions		989,138 46	544 42	989,682 88	989,138 46	544 42				
	Restitutions sur centimes communaux ordinaires et extraordinaires		17,629,213 19	4,444,835 08	22,074,048 27	17,629,213 19	4,444,835 08				
	Idem sur centimes imposés pour dépenses de l'instruction primaire		2,997,911 99	843,379 59	3,841,291 58	2,997,911 99	843,379 59				
	Idem sur le produit des cent. addit. imposés pour dépenses des chemins vicin.		5,698,480 95	1,557,940 94	7,256,421 89	5,698,480 95	1,557,940 94				
	Idem du produit de centimes additionnels applicables aux frais de rôles spéciaux de diverses impositions communales		19,962 10	4,540 18	24,502 28	19,962 10	4,540 18				
	Idem des produits imposés pour frais de perception à la charge des communes		502,057 91	487,580 79	989,638 70	502,057 91	487,580 79				
	Taxes spéciales.										
	Remises et modérations sur la contribution additionnelle des bois des communes et des établissements publics	181,000 00	111,771 71	28,228 29	140,000 00	111,771 71	28,228 29	"	"	181,000 00	
	Dégrèvements et non-valeurs sur les redevances des mines		"	6,000 00	6,000 00	"	6,000 00				
	Idem sur les rétributions universitaires et sur le droit annuel dû par les chefs d'école		666 64	24,333 36	25,000 00	666 64	24,333 36				
	Idem sur les rétributions imposées pour vérification des poids et mesures		45 81	9,954 19	10,000 00	45 81	9,954 19				
	REMBOURSEMENTS SUR PRODUITS INDIRECTS ET DIVERS.										
66	Enregistrement et domaines	2,366,000 00	1,381,956 68	"	1,381,956 68	1,381,956 68	"	"	332,000 00	2,034,000 00	
	Forêts		46,242 33	9,567 46	55,809 79	43,487 03	12,322 76				
	Douanes		176,236 50	"	176,236 50	176,236 50	"				
	Contributions indirectes		56,853 99	36,043 35	92,897 34	55,964 79	36,932 55				
	Postes		23,675 22	3,588 55	27,263 77	23,675 22	3,588 55				
	Produits divers		179,916 27	119,919 65	299,835 92	171,307 63	128,528 29				
67	Répartition des produits de plombage, d'estamp. etc. en matière de douanes	1,000,000 00	1,063,470 31	21,529 69	1,085,000 00	1,075,035 16	9,964 84	85,000 00	"	1,085,000 00	
	RESTITUTIONS DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉES À DIVERS.										
68	Enregistrement et domaines	3,307,000 00	1,529,004 39	"	1,529,004 39	1,529,004 39	"	803,800 00	"	4,110,800 00	
	Forêts		"	201,523 00	201,523 00	"	201,523 00				
	Douanes		1,111,359 74	"	1,111,359 74	1,111,359 74	"				
	Contributions indirectes		1,256,365 61	"	1,256,365 61	1,256,365 61	"				
	Postes		8,064 40	4,482 86	12,547 26	7,764 40	4,782 86				
69	Primes à l'exportation des marchandises	11,500,000 00	12,534,941 41	2,665,058 59	15,200,000 00	10,933,208 48	4,266,791 52	3,700,000 00	"	15,200,000 00	
70	Escomptes sur droits divers	2,330,000 00	2,508,941 88	66,058 12	2,575,000 00	2,508,941 88	66,058 12	245,000 00	"	2,575,000 00	
		63,543,492 65	51,012,220 96	17,173,071 69	68,185,292 65	49,409,499 74	18,775,792 91	4,973,800 00	332,000 00	68,185,292 65	
								4,641,800 00			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1842.*

MINISTERES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits.			SUR	PAYEMENTS EFFECTUÉS ORDONNANCES DES MINISTRES		RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS.		DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
		DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	pour les dépenses propres à l'exercice 1841.	pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.		DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.		
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.												
Dette publique	349,573,227f 50	328,773,325f 50	20,658,121f 29	349,431,446 79	311,814,638f 19	"	311,814,638f 19	37,616,808f 60	3,724,972f 43	3,866,753f 14	349,431,446f 79	
Dotations	16,478,500 00	16,478,500 00	"	16,478,500 00	16,422,400 00	"	16,422,400 00	56,100 00	"	"	16,478,500 00	
Ministère de la justice et des cultes	56,730,292 66	50,923,078 51	6,375,003 36	57,298,081 87	45,913,149 81	142,753f 66	46,055,903 47	11,242,178 40	651,951 35	84,162 14	57,298,081 87	
——— des affaires étrangères	8,025,136 86	6,518,243 40	1,444,893 46	7,963,136 86	6,121,792 01	61,894 98	6,183,686 99	1,779,449 87	350,000 00	412,000 00	7,963,136 86	
——— de l'instruction publique	16,525,895 66	12,620,249 77	3,913,145 89	16,533,395 66	11,912,369 81	3,019 04	11,915,388 85	4,618,006 81	7,500 00	"	16,533,395 66	
——— de l'intérieur	110,109,234 61	85,725,981 74	26,022,718 53	111,748,700 27	78,869,760 08	205,424 29	79,075,184 37	32,673,515 90	2,095,465 66	456,000 00	111,748,700 27	
——— de l'agriculture et du commerce	13,702,738 48	8,936,531 61	4,797,200 06	13,733,731 67	8,250,053 10	25,551 17	8,275,604 27	5,458,127 40	30,993 19	"	13,733,731 67	
——— des travaux publics. (Service ordinaire.)	64,402,501 63	55,377,129 30	5,963,819 65	61,340,948 95	44,978,932 72	485,772 47	45,464,705 19	15,876,243 76	33,971 75	3,095,524 43	61,340,948 95	
——— de la guerre	411,172,023 30	350,493,007 85	72,483,818 29	422,976,826 14	347,854,477 28	223,085 54	348,077,562 82	74,899,263 32	23,788,608 84	11,983,806 00	422,976,826 14	
——— de la marine	126,427,510 08	97,353,267 61	34,085,567 48	131,438,835 09	93,081,573 80	805,777 77	93,887,351 57	37,551,483 52	5,011,325 01	"	131,438,835 09	
——— des finances	21,142,551 65	17,618,646 18	3,830,128 88	21,448,775 06	16,136,865 19	914,895 09	17,051,760 28	4,397,014 78	313,223 41	7,000 00	21,448,775 06	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	145,574,899 11	124,203,798 56	15,487,743 84	139,691,542 40	117,383,819 37	"	117,383,819 37	22,307,723 03	4,227,397 80	10,110,754 51	139,691,542 40	
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes.	63,543,492 65	51,012,220 96	17,173,071 69	68,185,292 65	49,409,499 74	"	49,409,499 74	18,775,792 91	4,973,800 00	332,000 00	68,185,292 65	
	1,403,408,004 19	1,206,033,980 99	212,235,232 42	1,418,269,213 41	1,148,149,331 10	2,868,174 01	1,151,017,505 11	267,251,708 30	45,209,209 44	30,348,000 22	1,418,269,213 41	
Travaux extraordinaires	75,928,944 53	61,563,824 56	5,308,080 26	66,871,904 82	52,091,585 38	141,904 82	52,233,490 20	14,638,414 62	4,530,000 00	13,587,039 71	66,871,904 82	
	1,479,336,948 72	1,267,597,805 55	217,543,312 68	1,485,141,118 23	1,200,240,916 48	3,010,078 83	1,203,250,995 31	281,890,122 92	49,739,209 44	43,935,039 93	1,485,141,118 23	
									(a)5,804,169 51			

(a) Services ordinaires..... 14,861,209f 22c
A déduire pour les travaux extraordinaires..... 9,057,039 71
Résultat sur l'ensemble du budget. 5,804,169 51

RÉSULTAT GÉNÉRAL DE LA SITUATION PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Dépenses	1,412,487,797f 00c
Recettes	1,485,141,118 23
EXCÉDANT probable de dépense	72,653,321 23

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Comparaison des crédits demandés et des annulations de crédits proposées dans la loi générale des crédits supplémentaires de 1841, présentée à l'ouverture de la session de 1842, avec les résultats de même nature ressortant de la situation provisoire des services ordinaires du budget de cet exercice.

D'après le tableau récapitulatif annexé, page 36, au projet de loi générale des crédits supplémentaires de 1841, présentée à la Chambre des Députés, le 31 janvier 1842, les crédits demandés excèdent les annulations de crédits proposées, d'une somme de..... 40,374,494f 70c

Le résultat général de la situation provisoire de l'exercice 1841 ne fait, au contraire, ressortir comme dépenses excédant les crédits (voir le tableau qui précède, page 319), que..... 14,861,209 22

Il existe, par conséquent, entre ces deux termes, une différence de..... 25,513,285 48

Cette différence s'explique de la manière suivante :

1° Crédits que des ordonnances royales soumises à la régularisation des Chambres dans la loi générale des crédits supplémentaires, ont reportés à l'exercice 1841, en vertu des lois autorisant les services auxquels ils se rapportent, tandis que ces mêmes crédits ont dû être employés dans la situation provisoire du budget de 1841, comme représentant des allocations législatives :

Ministère de l'Agriculture et du Commerce.		
Secours extraordinaires par suite de pertes résultant des inondations. (Loi du 23 novembre 1840.).....	850,056f 01c	
Ministère des Travaux publics.		
Rétablissement des communications interrompues par les inondations. (Loi du 23 novembre 1840.).....	841,158 99	
Secours extraordinaires accordés aux départements par suite des inondations. (Loi du 23 novembre 1840.).....	471.757 45	9,828,098f 77c
Subvention à la compagnie du pont de Cubzac. (Loi du 2 juin 1834.).	16,000 00	
Ministère de la Guerre.		
Matériel du génie. — Fortifications de Paris. (Loi du 3 avril 1840.)..	7,649,126 32	
A DÉDUIRE : Même opération que ci-dessus, mais en sens inverse pour des crédits annulés sur 1841 et reportés à 1842, savoir :		
Ministère des Travaux publics.		
Rétablissement des communications interrompues sur les routes royales et sur les voies navigables. (Loi du 23 novembre 1840.).....	100,000f 00c	
Secours extraordinaires aux départements qui ont souffert des inondations, pour le rétablissement des communications sur les routes départementales. (Loi du 23 novembre 1840.).....	50,000 00	
Réparations des dommages causés par les inondations extraordinaires aux routes royales et départementales, aux voies navigables et aux digues et levées qui bordent les rivières. (Loi du 31 janvier 1841.)..	100,000 00	1,150,000 00
Subventions aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus qui ont été emportés ou endommagés par les eaux. (Loi du 31 janvier 1841.).....	100,000 00	
Réparations des dommages causés aux voies navigables ainsi qu'aux digues et levées qui bordent les rivières, par la crue et le débordement des eaux. (Loi du 13 juin 1841.).....	800,000 00	
RESTE pour cette première cause de différence.....		8,678,098 77

8,678,098 77

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

REPORT..... 8,678,098f 77c

2° Annulations de crédits que l'établissement de la situation provisoire du budget de 1841 a donné lieu de présumer, mais qui, n'exprimant encore que des appréciations administratives, ne pouvaient pas être proposées dans la loi générale des crédits supplémentaires, savoir :

Dette publique.			
Rentes 5 p. 0/0	44,839f 65c		
Rentes 4 p. 0/0. (Ce crédit était destiné à une consolidation qui a eu lieu en 3 p. 0/0.)	2,691,874 00	3,866,753f 14c	
Dette flottante	300,000 00		
Dette viagère	830,039 49		
Ministère de la Justice et des Cultes.			
Traitements des membres du culte catholique		84,162 14	
Ministère des affaires étrangères.			
Traitements des agents du service intérieur	302,000 00	412,000 00	
Frais d'établissement, de voyages et présents diplomatiques	110,000 00		
Ministère de l'Intérieur.			
Subventions à diverses compagnies pour travaux	120,000 00		
Travaux à la Chambre des pairs. (Crédit à reporter.)	300,000 00	456,000 00	
Divers services	36,000 90		
Ministère des Travaux publics. (Service ordinaire.)			
Subvention à la caisse des retraites	25,000 00		
Secours accordés par suite des inondations. (Une portion de ces annulations sera reportée.)	1,148,524 43	1,173,524 43	16,442,194 22
Ministère des Finances.			
Dépenses diverses de l'administration centrale		7,000 00	
Frais de Régie, de Perception et d'Exploitation des Impôts et Revenus.			
Complément de frais de premier établissement de deux paquebots pour le service des postes	600,000 00		
Frais de construction de six paquebots pour le service des postes entre Marseille et Alexandrie. (Ces crédits seront reportés.)	5,600,000 00		
Frais de construction de trois paquebots pour le service des postes entre Marseille et la Corse. (Ces crédits seront reportés.)	1,428,000 00	10,110,754 51	
Crédit pour la liquidation de l'ancienne compagnie des salines et mines de sel de l'Est	2,127,766 78		
Divers services	354,987 73		
Remboursements et Restitutions, Non-valeurs, Primes et Escomptes.			
Remboursements sur produits indirects et divers		332,000 00	

3° Résultat des différences que de nouvelles informations sur la dépense probable de différents services établissent entre les nouvelles allocations présumées devoir être nécessaires, d'après la situation provisoire du budget de 1841, et celles qui ont été réclamées par les ministres dans la loi générale des crédits supplémentaires.

	DIFFÉRENCES à la situation provisoire de 1841.		
	En plus.	En moins.	
Dette publique	247,371f 43c	//	
Ministère de l'intérieur	12,000 00	//	
——— des travaux publics. (Service ordinaire.)	//	162,779f 88c	
——— de la guerre	//	372,000 00	
——— des finances	//	46,275 00	
Frais de régie et de perception et d'exploitation des impôts et revenus	//	461,109 01	
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	389,800 00	//	
	649,171 43	1,042,163 92	
	392,992 49 ci.....		392,992 49

DIFFÉRENCE égale à celle qui est établie ci-dessus pour les services ordinaires du budget de 1841. 25,513,285 48

BUDGET DE L'EXERCICE 1842.

État des Recettes et des Payements faits au 1er Janvier 1842.

BUDGET DE L'EXERCICE 1842.

État des Recettes et des Payements faits à l'époque du 1er Janvier 1842.

RECETTES.

NATURE DES RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	4,512f 19c	4,512f 19c	"
Sels. (Droit à l'extraction dans les départements de l'intérieur.)	69 53	69 53	"
Sucre indigène. (Droit de fabrication.)	0 10	0 10	"
Droits divers et recettes à différents titres	6,981 78	6,981 78	"
	11,563 60	11,563 60	"
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Emprunt de 150 millions adjugé le 8 octobre 1841, en vertu de la loi du 25 juin 1841 (portion affectée aux travaux extraordinaires de l'exercice 1842, par l'article 6 de la loi précitée)	75,000,000 00	34,266,699 13	40,733,300 87
	75,011,563 60	34,278,262 73	40,733,300 87
FONDS DÉPARTEMENTAUX ET SPÉCIAUX REPORTÉS À L'EXERCICE 1842.			
Recette à l'exercice 1842 des fonds non employés à l'époque de la clôture de l'exercice 1840, sur les crédits affectés aux dépenses :			
Du service départemental 7,983,483f 21c	8,456,245 77	8,456,245 77	"
De divers services spéciaux 472,762 56			
	83,467,809 37	42,734,508 50	40,733,300 87

DÉPENSES.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES CONSTATÉES.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.
MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
1re ET 2e SECTIONS. — *Service ordinaire.*			
Solde et entretien des troupes	1,976,429f 57c	1,976,429f 57c	"
Fourrages	793,980 68	793,980 68	"
	2,770,410 25	2,770,410 25	"
3e SECTION. — *Travaux extraordinaires.*			
Travaux des fortifications des places autres que Paris	1,153,217 14	1,153,217 14	"
Travaux pour les bâtiments militaires	281,724 28	281,724 28	"
	4,205,351 67	4,205,351 67	"
MINISTÈRE DE LA MARINE.			
Officiers militaires et civils	96,286 04	96,286 04	"
Solde et habillement des équipages et des troupes	1,668,698 12	1,667,800 12	898f 0c
Hôpitaux	20,000 00	20,000 00	"
Vivres	301,371 00	301,323 00	48 00
Travaux du matériel naval. (Ports.)	20,000 00	20,000 00	"
École navale de l'Orion	3,500 00	"	3,500 00
Matériel des services d'administration des ports et objets divers	64 44	"	64 44
Colonies. — Services militaires	3,500,266 67	3,500,266 67	"
Administration générale des colonies	201,083 34	201,083 34	"
Administration intérieure des colonies	50,000 00	50,000 00	"
Subventions à divers établissements des colonies	150,300 00	150,000 00	300 00
Payements faits par le trésor sur traites de la marine et restant à régulariser au 31 décembre 1841, en atténuation des restes à payer que le budget de la marine pour l'exercice 1840, présente à la clôture de cet exercice	6,011,569 61	6,006,759 17	4,810 44
	1,471,177 90	1,471,177 90	"
	7,482,747 51	7,477,937 07	4,810 44
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS.			
Restitutions sur les contributions directes. (Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions.)	716,246 48	716,246 48	"
RÉCAPITULATION.			
Ministère de la guerre	4,205,351 67	4,205,351 67	"
Ministère de la marine	7,482,747 51	7,477,937 07	4,810 44
Remboursements et restitutions	716,246 48	716,246 48	"
	12,404,345 66	12,399,535 22	4,810 44

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

(Loi du 17 Mai 1837.)

SITUATION FINANCIÈRE AU 1er JANVIER 1842.

NOTE

Sur la Situation financière des Travaux extraordinaires.

(Loi du 17 mai 1837.)

Le compte des finances de l'année 1838 (page 346) a fait connaître l'ensemble des dispositions de finances et de comptabilité consacrées pour les travaux extraordinaires par la loi spéciale du 17 mai 1837.

Celui de l'année 1839 (page 391) contient le texte des modifications que le Gouvernement demandait d'apporter à ces dispositions, et qui ont depuis été sanctionnées par le titre Ier de la loi des comptes de l'exercice 1837, en date du 6 juin 1840.

Les règles déterminées par cette dernière loi demeurent applicables aux opérations de recette et de dépense des budgets de 1841 et antérieurs.

La loi spéciale du 17 mai 1837 se trouve entièrement abrogée, et les travaux extraordinaires à exécuter par les divers départements ministériels sont soumis, quant à la limite de leurs besoins et à la nature des ressources qui doivent y subvenir, à un nouveau régime que le ministre des finances a exposé aux Chambres dans son discours de présentation du projet de budget de 1842, et qui a fait l'objet de l'article 35 de la loi des recettes de cet exercice.

Le service des travaux extraordinaires se partage ainsi en deux périodes distinctes, que caractérise l'origine des ressources extraordinaires réclamées par ce service : la première comprend les exercices 1841 et antérieurs, dont les dépenses sont couvertes par les moyens que la loi du 17 mai 1837 a mis à la disposition du Gouvernement, c'est-à-dire, par la réserve de l'amortissement; et la seconde est formée des exercices 1842 et suivants, pour les besoins desquels le ministre des finances a été autorisé à contracter un emprunt spécial.

Le Compte de l'année 1841 n'avait à présenter que la situation financière de la première de ces deux périodes. Elle est l'objet des tableaux placés ci-après, et dont les résultats se résument ainsi qu'il suit :

Les crédits généraux ouverts pour les travaux extraordinaires, jusqu'à la fin de la précédente session législative, montent à ..... 426,223,000f 00c.

Les crédits spéciaux attribués au ministère des travaux publics, pour les dépenses des budgets de 1837 à 1841, s'élèvent, ainsi qu'on le justifie par un développement spécial qui se trouve ci-après, pages 334 et 335, à la somme totale de 230,063,582f 10 centimes, savoir :

Exercice 1837	6,847,903f 05c	230,063,582f 10c
——— 1838	36,304,894 34	
——— 1839	54,989,042 55	
——— 1840	65,191,742 16	
——— 1841	66,730,000 00	

A reporter 426,223,000 00

Report.....	230,063,582f 10c	426,223,000f 00c
Il reste, en outre, à la disposition de ce ministère, sur les crédits qui lui ont été précédemment accordés, une somme de 15,390,417 francs 90 centimes dont l'emploi aura lieu par lui ultérieurement, ci.....	15,390,417 90	
Les crédits spéciaux imputables sur les ressources extraordinaires affectées aux travaux publics par la loi du 17 mai 1837 montent, en conséquence, à.....	245,454,000 00	245,454,000 00
Et la portion des crédits généraux jusqu'à présent accordés ou demandés, dont l'emploi demeure imputé sur le produit de l'emprunt spécial à effectuer en vertu de la loi de finances de 1841, est de.....		180,769,000 00

Les différents résultats qui précèdent n'ont dû être énoncés dans le compte général des finances que par chapitre législatif seulement : leur développement par nature d'entreprise se trouve dans les documents publiés par les soins du ministère des travaux publics.

Il a paru utile de les compléter en résumant, comme on va le faire ci-après, les besoins et les ressources du service des travaux extraordinaires, pour la période dont les opérations se seront exécutées sous le régime de la loi du 17 mai 1837.

Besoins.

Dépenses payées à la charge des exercices qui ont été soumis au règlement législatif :

Exercice 1837.....	6,834,522 85	162,976,870 55
——— 1838.....	36,177,662 52	
——— 1839.....	54,852,427 66	
——— 1840.....	65,112,257 52	

Dépenses restées à payer à la clôture de ces exercices, et dont l'ordonnancement a lieu sur les fonds des budgets courants :

Exercice 1837.....	13,380 20	356,711 55
——— 1838.....	127,231 82	
——— 1839.....	136,614 89	
——— 1840.....	79,484 64	

Dépenses probables de l'exercice 1841, d'après la situation provisoire de ce budget.	66,730,000 00
TOTAL des dépenses constatées à la charge des exercices 1837 à 1841.	230,063,582 10
Dépenses à faire ultérieurement et représentant la portion des crédits spéciaux non encore employés à l'époque du 1er janvier 1842.....	15,390,417 90
TOTAL des besoins.....	245,454,000 00

Ressources.

Fonds prélevés sur les ressources ordinaires des budgets, pour les dépenses propres à ces budgets, qui ont été payées pendant le cours de l'exercice.

Budget de 1837	6,834,522 85	43,012,185 37
——— de 1838	36,177,662 52	

Produit de la consolidation des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement, pour la réserve de l'amortissement des rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair, savoir :

Consolidation effectuée en octobre 1840, d'après la faculté qui en avait été accordée au ministre des finances, par l'article 15 de la loi des recettes de 1841 (voir page 43 du compte des finances de l'année 1840)	148,256,000f 00c
A déduire : la portion de cette consolidation qui, par l'article 9 de la loi générale des crédits supplémentaires de 1841, en date du 11 juin 1841, a été attribuée aux services généraux du budget de 1841	16,000,000 00
RESTE	132,256,000 00

Consolidation de la réserve formée pendant l'année 1841 (voir page 16 du présent compte), savoir :

Consolidation des six premiers mois	29,023,560 21	61,205,013 09
——— des six derniers mois	32,181,452 88	
		193,461,013 09

Le produit de ces consolidations a été appliqué aux budgets suivants :

Exercice 1839 (voir page 242 du compte des finances de 1840)	56,971,000 00	
——— 1840 (voir page 198 du présent compte)	73,985,000 00	
——— 1841 (voir page 282 du présent compte)	62,505,013 09	
SOMME PAREILLE	193,461,013 09	193,461,013 09
TOTAL des ressources		236,473,198 46

RÉSULTAT GÉNÉRAL DES RESSOURCES COMPARÉES AUX BESOINS.

Besoins	245,454,000 00
Ressources	236,473,198 46
Insuffisance des ressources, ou découvert du Trésor pour les travaux extraordinaires autorisés sous le régime de la loi du 17 mai 1837	8,980,801 54

Cette insuffisance de ressources résulte des termes suivants :

Crédits non employés sur 1838, reportés au budget de 1840, et pour lesquels aucune ressource n'a

été attribuée au Trésor, attendu que, pendant l'exercice 1838, la dépense des travaux extraordinaires a été supportée par les revenus ordinaires des budgets, et que ce n'est qu'à partir de l'exercice 1839 que la réserve de l'amortissement a été assignée aux travaux extraordinaires..... 545,202f 61c

Dépenses restées à payer sur les budgets de 1837 et 1838, et qui se soldent sur les budgets subséquents, sans qu'aucune ressource spéciale ait été affectée à leur acquittement..... 140,612 02

Infériorité de la réserve de l'amortissement, attribuée aux travaux extraordinaires de 1839, 1840 et 1841, comparativement aux besoins réels de ces exercices, savoir :

Dépenses liquidées à la charge de 1839.....		54,989,042f 55i	
Dépenses liquidées à la charge de 1840.....	65,191,742f 16c		
A déduire : la portion de ces dépenses qui se rattache aux crédits non employés de 1338.....	545,202 61		
		64,646,539 55	
Dépenses à la charge de l'exercice 1841 ou des budgets subséquents.....	82,120,417 90		
A déduire : la dépense afférente à un crédit spécial qui est mentionné ci-après.....	4,500,000 00		
		77,620,417 90	
Total des besoins de 1839, 1840 et 1841, à opposer au produit de la réserve de l'amortissement qui leur a été attribuée par des dispositions législatives.....		197,256,000 00	
Produit de la réserve, telle qu'elle est établie ci-dessus.....		193,461,013 09	
DÉCOUVERT du trésor.....		3,794,986 91	3,794,986 91

Crédit spécial, pour le prêt au chemin de fer de Strasbourg à Bâle, accordé sur l'exercice 1841, et qui, primitivement, devait être payé à la charge de l'exercice 1842 sur le produit de l'emprunt en rentes, autorisé par la loi des recettes de cet exercice. Ce crédit a été ouvert par des ordonnances royales en date des 29 août et 23 décembre 1841, et dont la régularisation est soumise aux Chambres dans la loi générale des crédits supplémentaires, présentée le 31 janvier 1842, ci..... 4,500,000 00

DIFFÉRENCE égale à l'excédant des besoins qui ressort d'autre part.... 8,980,801 54

NOTA. En établissant, sous un autre point de vue, la situation financière du service des travaux extraordinaires, elle présente les résultats qui suivent :

Il reste à payer par le trésor, au 1er janvier 1842, pour solder les dépenses des budgets de 1838, 1839 et 1840 (voir page 395), ci.....	111,522f 61c
Les crédits demeurés disponibles ou présumés devoir l'être sur les budgets de 1840 et 1841, et dont l'emploi aura lieu sur les exercices ultérieurs, montent (Voir page 335) à.	15,390,417 90
TOTAL, au 1er janvier 1842, des payements auxquels il reste à pourvoir par le trésor.	15,501,940 51
En appliquant à ces payements l'excédant des ressources qui ressort, pour les travaux extraordinaires, de la situation provisoire du budget de 1841 (voir page 269).....	6,521,289 31
Il ressort un découvert de.....	8,980,651 20
qui est inférieur à celui que l'on a établi ci-dessus, du montant d'une créance de 1837, définitivement éteinte au profit du trésor pour cause de déchéance (voir page 389)....	150 34
	8,980,801 54

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES. (Loi du 17 mai 1837.)

Situation financière au 1er janvier 1842.

1° CRÉDITS GÉNÉRAUX.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES CHAPITRES LÉGISLATIFS.	CRÉDITS ACCORDÉS PAR — Dates des lois qui ont accordé les crédits.	GÉNÉRAUX CHAPITRES LÉGISLATIFS. Montant des crédits — par lois.	par chapitres.	OBSERVATIONS.
1	Routes royales classées *avant* le 1er janvier 1837	14 mai 1837	84,000,000f	84,000,000f	
2	Routes royales classées *depuis* le 1er janvier 1837	14 mai 1837. (Quatre lois de même date.) 26 juillet 1839	1,774,000 369,000	2,143,000	
3	Routes royales et ports maritimes de la Corse	14 mai 1837 26 juillet 1839	4,600,000 5,000,000	9,600,000	
4	Routes stratégiques de l'Ouest	25 juin 1837 26 juillet 1839	1,000,000 1,000,000	2,000,000	
5	Ponts	2 juin 1837 26 juillet 1839 6 juillet 1840 8 juillet 1840	1,650,000 280,000 300,000 1,200,000	3,430,000	
6	Améliorations de rivières	19 juillet 1837 19 *idem* 6 juillet 1840 11 juin 1841	42,540,000 22,050,000 800,000 1,300,000	66,690,000	
6 *bis*.	*Idem*	8 juillet 1840	6,900,000	6,900,000	
7	Achèvement des canaux de 1821 et 1822	12 juillet 1837 9 août 1839 11 juin 1841	6,600,000 8,000,000 2,000,000	16,600,000	
8	Études de navigation	12 juillet 1837	400,000	400,000	
9	Amélioration de ports maritimes	19 juillet 1837 19 *idem* 19 *idem* 21 juin 1838 9 août 1839 6 juillet 1840 11 juin 1841	12,420,000 9,620,000 400,000 2,860,000 40,660,000 400,000 1,000,000	67,360,000	
10	Chemins de fer	17 juillet 1837 1er août 1839 15 juillet 1840 15 *idem*	6,000,000 5,000,000 40,600,000 14,000,000	65,600,000	
11	Établissement de nouveaux canaux	3 juillet 1838	85,000,000	85,000,000	
11 *bis*.	*Idem*	8 juillet 1840	16,500,000	16,500,000	
				426,223,000	

Suite des TRAVAUX EXTRAORDINAIRES. (Loi du 17 mai 1837.)

Suite de la *Situation financière* au 1er *janvier 1842.*

3° COMPARAISON DES CRÉDITS GÉNÉRAUX ET DES CRÉDITS SPÉCIAUX.

NUMÉROS DES CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES CRÉDITS LÉGISLATIFS.	CRÉDITS GÉNÉRAUX.	CRÉDITS SPÉCIAUX. CRÉDITS ATTRIBUÉS AUX EXERCICES 1837.	1838.	1839.	1840.	1841.	TOTAL des crédits affectés aux exercices 1841 et antérieurs.	CRÉDITS maintenus à la disposition du ministre des travaux publics, et dont l'emploi aura lieu ultérieurement. Crédits restés disponibles sur 1840.	Crédits restés disponibles sur 1841.	TOTAL.	TOTAL des crédits spéciaux imputables sur les ressources extraordinaires affectées aux travaux publics, par la loi du 17 mai 1837.	PORTION des crédits généraux dont l'emploi demeure imputé sur le produit de l'emprunt spécial autorisé par la loi de finances de 1842.	TOTAL ÉGAL aux crédits généraux accordés jusqu'au 1er janv. 1842.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1	Routes royales classées *avant* le 1er janvier 1837	84,000,000 00	3,909,276 09	13,900,782 04	14,049,994 49	13,277,767 26	12,000,000 00	57,137,819 88	312,174 61	750,005 51	1,062,180 12	58,200,000 00	25,800,000 00	84,000,000 00
2	——— *depuis* le 1er janvier 1837	2,143,000 00	"	121,041 72	394,983 19	398,059 71	800,000 00	1,714,084 62	263,898 57	165,016 81	428,915 38	2,143,000 00	"	2,143,000 00
3	Routes royales et ports maritimes de la Corse	9,600,000 00	110,697 38	589,409 34	1,103,760 06	1,840,398 58	1,500,000 00	5,144,265 36	64,494 70	592,739 94	657,234 64	5,801,500 00	3,798,500 00	9,600,000 00
4	Achèvement des routes stratégiques de l'Ouest	2,000,000 00	414,264 96	507,456 80	504,802 99	352,666 04	130,000 00	1,909,190 79	90,809 21	"	90,809 21	2,000,000 00	"	2,000,000 00
5	Ponts	3,430,000 00	293,728 15	716,823 17	623,265 46	387,584 78	700,000 00	2,721,401 56	262,863 90	245,734 54	508,598 44	3,230,000 00	200,000 00	3,430,000 00
6	Amélioration de rivières	66,690,000 00	431,211 04	10,136,032 29	13,972,663 22	13,617,278 70	10,500,000 00	48,657 185 25	135,177 97	581,044 78	716,222 75	49,373,408 00	17,316,592 00	66,690,000 00
6 *bis.*	*Idem.* (Loi du 8 juillet 1840.)	6,900,000 00	"	"	"	331,108 83	1,200,000 00	1,531,108 83	18,891 17	200,000 00	218,891 17	1,750,000 00	5,150,000 00	6,900,000 00
7	Service des canaux de 1821 et 1822	16,600,000 00	477,502 18	4,032,572 21	3,792,485 35	4,244,699 18	2,500,000 00	15,047,258 92	275,226 43	1,277,514 65	1,552,741 08	16,600,000 00	"	16,600,000 00
8	Études de navigation	400,000 00	43,248 59	171,912 30	165,279 27	17,650 00	"	398,090 16	1,909 84	"	1,909 84	400,000 00	"	400,000 00
9	Amélioration de ports maritimes	67,360,000 00	1,167,974 66	5,533,119 44	7,775,228 49	10,038,325 83	12,500,000 00	37,014,648 42	239,880 07	3,401,563 51	3,641,443 58	40,656,092 00	26,703,908 00	67,360,000 00
10	Chemins de fer	65,600,000 00	"	"	8,000,000 00	6,070,639 77	11,500,000 00	25,570,639 77	79,360 23	5,350,000 00	5,429,360 23	31,000,000 00	34,600,000 00	65,600,000 00
11	Établissement de nouveaux canaux	85,000,000 00		595,745 03	4,606,580 03	14,458,105 00	12,000,000 00	31,660,430 06	16,149 97	223,419 97	239,569 94	31,900,000 00	53,100,000 00	85,000,000 00
11 *bis.*	*Idem.* (Loi du 8 juillet 1840.)	16,500,000 00	"	"	"	157,458 48	1,400,000 00	1,557,458 48	42,541 52	800,000 00	842,541 52	2,400,000 00	14,100,000 00	16,500,000 00
		426,223,000 00	6,847,903 05	36,304,894 34	54,989,042 55	65,191,742 16	66,730,000 00	230,063,582 10	1,803,378 19	13,587,039 71	15,390,417 90	245,454,000 00	180,769,000 00	426,223,000 00

Suite des *Travaux extraordinaires*. (Loi du 17 mai 1837.)

DÉVELOPPEMENT DES CRÉDITS SPÉCIAUX OUVERTS SUR LES EXERCICES 1837 A 1841.

EXERCICE 1837.			
Crédits attribués à cet exercice par la loi du 6 juin 1840. (Règlement définitif de l'exercice 1837.).....			6,847,903f 05c
EXERCICE 1838.			
Crédits attribués à l'exercice 1838 par la loi précitée.....		36,850,096f 95c	
Crédits annulés par la loi du 15 janvier 1841. (Règlement définitif de l'exercice 1838.)....		545,202 61	
RESTE.....		36,304,894 34	36,304,894 34
EXERCICE 1839.			
Crédits ouverts sur cet exercice par la loi du 6 juin 1840 précitée.....		68,437,000 00	
Crédits annulés et reportés par les lois ci-après à des exercices suivants, savoir:			
1° Crédits reportés à l'exercice 1840, par la loi du 10 juin 1841.	11,466,000f 00c		
2° Crédits annulés par la loi de règlement de l'exercice 1839, et reportés, par deux ordonnances royales du 27 août 1841,		13,447,957 45	
A l'exercice 1840, pour..... 124,917f 74c	1,981,957 45		
A l'exercice 1841, pour..... 1,857,039 71			
RESTE.....		54,989,042 55	54,989,042 55
EXERCICE 1840.			
Crédits ouverts: 1° Par la loi du 6 juin 1840 précitée.....		60,919,000 00	
2° Par diverses lois spéciales, savoir:			
Loi du 6 juillet 1840.....	6,500,000 00		
Loi du 8 *idem*.....	2,000,000 00		
Autre loi du même jour.....	400,000 00	18,900,000 00	
Loi du 15 juillet 1840.....	10,000,000 00		
Crédits reportés des exercices précédents, savoir:			
De l'exercice 1838, par la loi du 10 juin 1841 précitée.....	545,202 61		
De l'exercice 1839, par la même loi..... 11,466,000 00		12,136,120 35	
De l'exercice 1839, par la loi de règlement de cet exercice..... 124,917 74	11,590,917 74		
ENSEMBLE....		91,955,120 35	
Crédits annulés par la loi du 10 juin 1841 précitée, savoir:			
Crédits reportés à l'exercice 1841..... 1,300,000 00	17,300,000 00		
Crédits annulés définitivement..... 16,000,000 00			
Crédits dont l'annulation est proposée dans la loi de règlement de l'exercice 1840, savoir:			
Crédits transportés par la loi générale des crédits supplémentaires, présentée le 31 janvier 1842, à l'exercice 1841 7,630,000 00		26,763,378 19	
Crédits à transporter au même exercice 1841, d'après la situation provisoire de cet exercice. 30,000 00			
Crédit dont l'emploi aura lieu ultérieurement; 1,803,378 fr. 19 c., sur lesquels une somme de 180,000 fr. est transportée à l'exercice 1842 par la loi générale des crédits supplémentaires précitée, ci..... 1,803,378 19	9,463,378 19		
RESTE.....		65,191,742 16	65,191,742 16
EXERCICE 1841.			
Crédits ouverts par la loi de finances du 16 juillet 1840.....		72,000,000 00	
Crédits ouverts par la loi du 11 juin 1841.. reportés de l'exercice 1840..	1,300,000 00	5,600,000 00	
Crédits ouverts par la loi du 11 juin 1841.. supplémentaires.....	4,300,000 00		
Crédits demandés dans la loi générale des crédits supplémentaires de 1841, savoir:			
Crédits non employés sur l'exercice 1839 (voir ci-dessus).....	1,857,039 71		
——— sur l'exercice 1840 (*idem*).....	7,630,000 00	13,987,039 71	
Crédit extraordinaire (chemin de fer de Strasbourg à Bâle).....	4,500,000 00		
Crédit dont le besoin est annoncé dans la situation provisoire du budget de 1841, et qui est à prélever sur les crédits non employés de 1840.....		30,000 00	
ENSEMBLE....		91,617,039 71	
Crédits annulés: Par la loi du 11 juin 1841 précitée.....	11,300,000 00		
Crédits annulés: Dans la situation provisoire établie par le ministre des travaux publics pour l'exercice 1841...	13,587,039 71	24,887,039 71	
RESTE.....		66,730,000 00	66,730,000 00
TOTAL GÉNÉRAL des crédits spéciaux affectés aux exercices 1841 et antérieurs, à l'époque du 1er janvier 1842.			230,063,582 10
En ajoutant à cette somme les portions de crédits spéciaux qui sont maintenus à la disposition du ministre, et dont l'emploi aura lieu ultérieurement, savoir:			
Crédits non employés sur l'exercice 1840.....		1,803,378 19	
——— sur l'exercice 1841.....		13,587,039 71	
On obtient le montant des crédits spéciaux imputables sur les ressources extraordinaires affectées aux travaux publics par la loi du 17 mai 1837.....			15,390,417 90
			245,454,000 00
Les crédits généraux accordés jusqu'au 1er janvier 1842 s'élèvent à.....			426,223,000 00
Les crédits spéciaux attribués aux exercices 1837 à 1841 étant de.....			245,454,000 00
Les crédits généraux dont l'emploi demeure imputé sur le produit de l'emprunt spécial autorisé par la loi du 25 juin 1841, montent à.....			180,769,000 00

NOTA. D'après le tableau A, annexé à la loi sur les travaux extraordinaires, en date du 25 juin 1841, les crédits attribués aux exercices 1837 à 1841 s'élevaient à 240,954,000 fr., et ceux qui restaient à employer sur les allocations générales résultant de lois antérieures à 185,269,000 fr. Il existe entre ces deux sommes et les résultats correspondants qui sont énoncés ci-dessus, une différence de 4,500,000 fr. qui provient d'un crédit extraordinaire de pareille somme, que deux ordonnances royales, en date des 29 août et 23 décembre 1841, ont ouvert sur l'exercice 1841, pour payer une portion du prêt autorisé par la loi du 15 juillet 1840, en faveur de la compagnie du chemin de fer de Strasbourg à Bâle. Ce crédit, qui a dû être employé dans le présent développement, afin d'y consigner l'ensemble des crédits mis à la disposition du ministre des travaux publics sur l'exercice 1841, a été soumis à la régularisation des Chambres, dans le projet de loi générale des crédits supplémentaires qui a été présenté le 31 janvier 1842.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

SUR LES

BUDGETS DE 1814 A 1841.

BUDGETS DE 1814 A 1829.

Résumé de la situation financière des budgets de 1814 à 1829.

Les recettes ordinaires des budgets de 1814 à 1829 se sont élevées ensemble à....	14,362,935,656f
Les dépenses de toute nature, à.....	15,931,408,697
Les recettes ordinaires ont, par conséquent, présenté une insuffisance de.....	1,568,473,041
Des ressources extraordinaires ont été attribuées aux mêmes budgets pour une somme totale de	1,548,199,969
L'insuffisance de ressources qui ressort, en définitive, de la situation réunie des exercices 1814 à 1829, n'est plus que de.....	20,273,072

Ce résultat est représenté par l'excédant de dépense de l'exercice 1827, mis provisoirement à la charge de la dette flottante du trésor, ci.....	32,016,283
et par l'excédant de recette de l'exercice 1829, qui a profité au budget de 1830, ci.	11,743,211
DIFFÉRENCE ÉGALE.....	20,273,072

Les ressources extraordinaires des exercices 1814 à 1829 sont celles dont le détail suit :

Recettes des exercices 1813 et antérieurs.....	16,093,638f
Fonds restés disponibles :	
Sur les produits spécialement affectés aux dépenses de l'arriéré.....	12,084,689
Sur les centimes extraordinaires de 1813 et de 1814.....	54,627,164
Versement de l'ancien domaine extraordinaire.....	9,499,496
Emprunt extraordinaire fait en 1815.....	111,300,413
Suppléments de cautionnements en 1816.....	65,104,000
Produit de rentes appartenant à l'ancienne caisse d'amortissement.....	43,787,235
Produit de la négociation des rentes successivement accordées au Gouvernement.....	1,062,298,723
Bénéfice sur la négociation de rentes achetées sur la place en 1818 ou attribuées au service de l'arriéré.....	32,958,363
Retenues sur les traitements (de 1816 à 1821).....	52,926,547
Abandon fait sur la liste civile (de 1816 à 1818).....	18,200,000
Créance à recouvrer pour la partie de la dette de l'Espagne portée en recette aux budgets de 1823 et 1824.....	58,000,000
Fonds disponibles sur le service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1816.....	5,319,701
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations.....	6,000,000
	1,548,199,969

La situation financière des budgets de 1814 à 1829 est développée par exercice dans le tableau d'autre part.

Suite des BUDGETS DE 1814 A 1829.

Développement, par exercice, sur la Situation financière et le Règlement legislatif des Budgets de 1814 à 1829.

SITUATION FINANCIÈRE.

EXERCICES.	RECETTES ORDINAIRES.	RESSOURCES EXTRA-ORDINAIRES.	TOTAL.	DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires.	RÉSULTATS PAR EXERCICE. Excédant de recettes.	Excédant de dépenses.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1814 (9 derniers mois)	467,750,317	92,304,938	560,055,255	572,293,587	"	12,238,332
1815	729,154,571	147,163,661	876,318,232	931,441,404	"	55,123,172
1816	878,903,354	157,901,000	1,036,804,354	1,055,854,028	"	19,049,674
1817	899,813,624	370,498,926	1,270,312,550	1,189,253,628	81,058,922	"
1818	937,751,487	476,329,198	1,414,080,685	1,433,746,666	"	19,665,981
1819	895,386,818	41,271,966	936,658,784	896,000,028	40,658,756	"
1820	933,439,553	5,798,510	939,238,063	906,729,663	32,508,400	"
1821	927,634,023	7,137,491	934,771,514	908,344,345	26,427,169	"
1822	933,439,299	16,493,592	949,932,891	949,174,982	757,909	"
1823	918,766,153	123,980,981	1,042,747,134	1,118,025,162	"	75,278,028
1824	960,243,341	29,319,701	989,563,042	986,073,842	3,489,200	"
1825	978,812,347	"	978,812,347	981,972,609	"	3,160,262
1826	982,728,455	"	982,728,455	976,948,919	5,779,536	"
1827	948,354,039	"	948,354,039	986,534,765	"	38,180,726
1828	978,355,505	50,512,682	1,028,868,187	1,024,100,637	4,767,550	m
1829	992,402,770	29,487,323	1,021,890,093	1,014,914,432	6,975,661	"
	14,362,935,656	1,548,199,969	15,911,135,625	15,931,408,697	202,423,103	222,696,175
Excédant de dépense sur l'ensemble des budgets de 1814 à 1829. (Voir ci-contre le résultat du réglement législatif de ces budgets.)					20,273,072	

RÈGLEMENT LÉGISLATIF.

EXERCICES.	FONDS DISPONIBLES reportés des exercices précédents.	RECETTES ORDINAIRES et extraordinaires.	TOTAL DES RECETTES ordinaires et extraordinaires, et des fonds reportés des exercices précédents.	DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires.	RÉSULTATS D'ACCORD avec les lois de règlement. Excédants de recettes qui ont accru les ressources des exercices suivants.	Excédants de dépenses formant découvert pour le trésor.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1814 (9 derniers mois)	12,238,332	560,055,255	572,293,587	572,293,587	"	"
1815	55,123,172	876,318,232	931,441,404	931,441,404	"	"
1816	19,049,674	1,036,804,354	1,055,854,028	1,055,854,028	"	"
1817	"	1,270,312,550	1,270,312,550	1,189,253,628	81,058,922	"
1818	19,665,981	1,414,080,685	1,433,746,666	1,433,746,666	"	"
1819	"	936,658,784	936,658,784	896,000,028	40,658,756	"
1820	"	939,238,063	939,238,063	906,729,663	32,508,400	"
1821	"	934,771,514	934,771,514	908,344,345	26,427,769	"
1822	37,971,620	949,932,891	987,904,511	949,174,982	38,729,529	"
1823	75,333,997	1,042,747,134	1,118,081,131	1,118,025,162	55,969	"
1824	55,969	989,563,042	989,619,011	986,073,842	3,545,169	"
1825	3,545,169	978,812,347	982,357,516	981,972,609	384,907	"
1826	384,907	982,728,455	983,113,362	976,948,919	6,164,443	"
1827	6,164,443	948,354,039	954,518,482	986,534,165	"	32,016,283
1828	"	1,028,868,187	1,028,868,187	1,024,100,637	4,767,550	"
1829	4,767,550	1,021,890,093	1,026,657,643	1,014,914,432	11,743,211	"
	234,300,814	15,911,135,625	16,145,436,439	15,931,408,697	246,044,025	32,016,283
Si des excédants de recettes que les budgets de 1814 à 1829 ont légués aux exercices suivants, on déduit les fonds disponibles qu'ils ont reçus des exercices précédents, ci					234,300,814	
Il reste l'excédant de recette de l'exercice 1829, reporté aux budgets de la période suivante					11,743,211	11,743,211
Lequel, rapproché de l'excédant de dépense de l'exercice 1827, dégage un découvert de (Voir ci-contre.)						20,273,072

BUDGETS DE 1830 A 1841.

Résumé de la situation financière des budgets de 1830 à 1841.

Les recettes ordinaires et extraordinaires des budgets de 1830 à 1841 se sont élevées ensemble à..... 13,743,518,475f

Les dépenses de toute nature à..... 14,042,537,379

Les recettes ont par conséquent présenté une insuffisance de..... 299,018,904

Ce dernier résultat, d'accord avec celui qu'ont fixé les lois de règlement des exercices 1830 à 1838, et avec celui que constatent les lois de règlement proposées pour les exercices 1839 et 1840, ainsi que la situation provisoire publiée pour le budget de 1841, représente les découverts des budgets suivants :

Exercice 1830	63,346,061f
——— 1832	25,009,993
——— 1840	138,009,529
——— 1841	72,653,321
SOMME PAREILLE	299,018,904

Si l'on considère la situation financière des budgets de 1830 à 1841, sous le rapport des ressources et des besoins qui leur sont propres, c'est-à-dire en défalquant de chaque exercice les fonds disponibles qui y ont été reportés des exercices précédents, et ceux qu'il a pu lui-même laisser au profit des exercices suivants, on obtient encore un résultat semblable à celui que l'on vient d'établir, et qui se développe par exercice comme il suit :

	EXCÉDANT	
	de recette.	de dépense.
Exercice 1830	//	63,346,061f
——— 1831	86,239,995f	//
——— 1832	//	111,249,988
——— 1833	28,280,010	//
——— 1834	//	24,840,911
——— 1835	20,895,121	//
——— 1836	6,282,579	//
——— 1837	8,344,274	//
——— 1838	//	24,532,961
——— 1839	2,071,437	//
——— 1840	//	138,009,529
——— 1841	//	89,152,870
	152,113,416	451,132,320
	299,018,904f	

Les différences qui précèdent, sont extraites d'un tableau général que l'on publie ci-après, et dans lequel on a rapproché les ressources et les besoins de chaque exercice, sous le double aspect qui vient d'être indiqué.

Ce tableau général est lui-même accompagné de deux états de développement des recettes et des dépenses qui s'y trouvent comprises.

Suite des BUDGETS DE 1830 A 1841.

DÉVELOPPEMENT, par exercice, sur la Situation financière et le règlement législatif des budgets de 1830 à 1841.

SITUATION FINANCIÈRE.

EXERCICES.	RECETTES ORDINAIRES.	RESSOURCES EXTRA-ORDINAIRES.	TOTAL. (Voir ci-après l'état de développement.)	DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires. (Voir ci-après l'état de développement.)	RÉSULTATS PAR EXERCICE. Excédant de recettes.	RÉSULTATS PAR EXERCICE. Excédant de dépenses.
1830	971,035,503f	60,760,551f	1,031,796,054f	1,095,142,115f	"	63,346,061f
1831	948,623,042	356,927,928	1,305,550,970	1,219,310,975	86,239,995f	"
1832	984,736,797	78,363,412	1,063,100,209	1,174,350,197	"	111,249,988
1833	990,274,314	172,078,610	1,162,352,924	1,134,072,914	28,280,010	"
1834	1,007,504,349	31,214,183	1,038,718,532	1,063,559,443	"	24,840,911
1835	1,020,838,394	47,264,407	1,068,102,801	1,047,207,680	20,895,121	"
1836	1,053,189,488	18,992,249	1,072,181,737	1,065,899,158	6,282,579	"
1837	1,076,164,588	11,082,180	1,087,246,768	1,078,902,494	8,344,274	"
1838	1,110,651,859	1,004,031	1,111,655,890	1,136,188,851	"	24,532,961
1839	1,123,791,139	57,326,633	1,181,117,772	1,179,046,335	2,071,437	"
1840	1,160,498,099	65,208,474	1,225,706,573	1,363,716,102	"	138,009,529
1841	1,203,693,532	192,294,713	1,395,988,245	1,485,141,115	"	89,152,870
	12,651,001,104	1,092,517,371	13,743,518,475	14,042,537,379	152,113,416	451,132,320
EXCÉDANT de dépense sur l'ensemble des budgets de 1830 à 1841. (Voir ci-contre le résultat du règlement législatif de ces budgets.)					299,018,904f	

NOTA. On a compris dans les recettes ordinaires ci-dessus les fonds de report du service départemental; en conséquence, les recettes propres à chaque exercice se trouvent modifiées de la différence existant entre les fonds départementaux reportés des budgets précédents au compte de cet exercice et ceux qu'il a laissés à reporter aux budgets suivants.

RÈGLEMENT LÉGISLATIF.

EXERCICES.	FONDS DISPONIBLES reportés des exercices précédents.	RECETTES ORDINAIRES et extraordinaires.	TOTAL DES RECETTES ordinaires et extraordinaires et des fonds reportés des exercices précédents.	DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires.	RÉSULTATS D'ACCORD avec les lois de règlement. Excédants de recettes qui ont accru les ressources des exercices suivants.	RÉSULTATS D'ACCORD avec les lois de règlement. Excédants de dépenses formant découvert pour le trésor.
1830	"	1,031,796,054f	1,031,796,054f	1,095,142,115f	"	63,346,061f
1831	"	1,305,550,970	1,305,550,970	1,219,310,975	86,239,995f	"
1832	86,239,995f	1,063,100,209	1,149,340,204	1,174,350,197	"	25,009,993
1833	"	1,162,352,924	1,162,352,924	1,134,072,914	28,280,010	"
1834	28,280,010	1,038,718,532	1,066,998,542	1,063,559,443	3,439,099	"
1835	3,439,099	1,068,102,801	1,071,541,900	1,047,207,680	24,334,220	"
1836	24,334,220	1,072,181,737	1,096,515,957	1,065,899,158	30,616,799	"
1837	4,568,135	1,087,246,768	1,091,814,903	1,078,902,494	12,912,409	"
1838	38,961,073	1,111,655,890	1,150,616,963	1,136,188,851	14,428,112	"
1839	14,428,112	1,181,117,772	1,195,545,884	1,179,046,335	16,499,549	"
1840	"	1,225,706,573	1,225,706,573	1,363,716,102	"	138,009,529
1841	16,499,549	1,395,988,245	1,412,487,794	1,485,141,115	"	72,653,321
	216,750,193	13,743,518,475	13,960,268,668	14,042,537,379	216,750,193	299,018,904
Les fonds disponibles que les budgets de 1830 à 1841 ont reçus des budgets de la même période étant égaux aux excédants de recettes qu'ils ont légués à d'autres exercices, ci					216,750,193	"
Il reste pour résultat final de ces budgets, les excédants de dépenses formant le découvert du trésor sur les exercices 1830, 1832, 1840 et 1841						299,018,904

Suite des BUDGETS DE 1830 A 1841.

Développement sur les Recettes ordinaires et extraordinaires des Budgets de 1830 à 1841.

EXERCICES.	RECETTES ORDINAIRES.									RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								TOTAL GÉNÉRAL.
	CONTRIBUTIONS DIRECTES.		PRODUITS des forêts et de la pêche.	REVENUS et vente de domaines.	IMPÔTS et revenus indirects.	RECOUVREMENTS d'avances faites par le trésor.	Prélèvements sur les bénéfices accumulés de la caisse des dépôts et consignations.	REVENUS divers.	TOTAL.	RESSOURCES de diverses natures.	PRODUIT d'aliénations de bois de l'État.	EMPRUNTS EN RENTES.					TOTAL.	
	Fonds généraux du budget.	Fonds spéciaux des départements et des communes.										Emprunt national au pair.	Produit de rentes négociées à divers.	Consolidation des fonds des caisses d'épargne.	Consolidation des fonds de réserve de l'amortissement. Besoins généraux des budgets.	Consolidation des fonds de réserve de l'amortissement. Travaux extraordinaires.		
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1830	237,618,586	93,109,466	26,339,718	5,192,618	582,069,726	6,939,078	"	19,766,311	971,035,503	60,760,551	"	"	"	"	"	"	60,760,551	1,031,796,054
1831	279,131,493	87,082,662	17,859,783	4,126,301	531,347,685	"	8,000,000	21,075,118	948,623,042	52,927,928	22,703,215	20,438,900	259,874,385	983,500	"	"	356,927,928	1,305,550,970
1832	267,761,354	88,695,681	22,462,807	7,118,676	563,618,119	3,351,768	"	31,728,392	984,736,797	3,363,412	53,716,531	"	10,125,629	"	11,157,840	"	78,363,412	1,063,100,209
1833	268,242,205	87,825,294	24,266,056	3,733,570	577,779,801	3,109,719	"	25,317,669	990,274,314	"	16,738,400	"	"	12,456,305	142,883,905	"	172,078,610	1,162,352,924
1834	269,288,157	93,095,189	23,888,399	4,648,172	581,871,323	2,144,328	5,000,000	27,568,781	1,007,504,349	"	"	"	"	31,214,183	"	"	31,214,183	1,038,718,532
1835	270,137,412	94,508,558	25,265,769	4,118,653	595,140,753	4,401,404	"	27,265,845	1,020,838,394	"	21,139,130	"	"	26,125,277	"	"	47,264,407	1,068,102,801
1836	271,387,153	96,199,987	32,008,301	4,595,418	613,606,819	2,587,593	2,586,165	30,218,052	1,053,189,488	"	"	"	"	18,992,249	"	"	18,992,249	1,072,181,737
1837	272,670,130	109,469,870	31,406,482	5,767,757	633,112,256	3,094,774	"	20,643,319	1,076,164,588	"	"	"	"	11,082,180	"	"	11,082,180	1,087,246,768
1838	285,730,324	101,493,472	34,579,114	5,099,018	653,919,279	1,002,669	"	28,827,983	1,110,651,859	"	"	"	"	1,004,031	"	"	1,004,031	1,111,655,890
1839	287,402,708	104,466,424	31,221,781	5,044,578	661,891,645	501,562	"	33,262,441	1,123,791,139	"	"	"	"	355,633	1	56,971,000	57,326,633	1,181,117,772
1840	287,216,741	108,495,317	33,189,975	4,633,517	687,448,841	392,225	"	39,121,483	1,160,498,099	"	"	"	"	"	"	65,208,474	65,208,474	1,225,706,573
1841	287,073,645	112,955,921	34,359,623	6,303,692	719,957,943	756,816	"	42,285,892	1,203,693,532	"	"	"	"	"	121,013,174	71,281,539	192,294,713	1,395,988,245
	3,283,659,908	1,177,397,841	336,847,808	60,381,970	7,401,764,190	28,281,936	15,586,165	347,081,286	12,651,001,104	117,051,891 (A)	114,297,276	20,438,900	270,000,014	102,213,358	275,054,919	193,461,013	1,092,517,371	13,743,518,475

(A) Excédant de recette du budget de l'exercice 1829, appliqué à l'exercice 1830..... 11,743,211f
Trésor d'Alger porté en recette au budget de 1830..... 49,017,340
Contribution extraordinaire de 1831..... 46,442,590
Retenues proportionnelles opérées sur les traitements,
En 1831..... 6,485,338f
En 1832..... 3,363,412 } 9,848,750
117,051,891

Suite des BUDGETS DE 1830 A 1841.

Développement sur les dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets de 1830 à 1841.

EXERCICES.	DETTE PUBLIQUE et dotations.	MINISTÈRE de la justice et des cultes.	MINISTÈRE des affaires étrangères.	MINISTÈRE de l'instruction publique.	MINISTÈRE de l'intérieur.	MINISTÈRE du commerce et de l'agriculture.	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.			MINISTÈRE de la guerre.	MINISTÈRE de la marine.	MINISTÈRE des finances.	PAYEMENTS À TITRE d'avances recouvrables. (Prêts au commerce et à Haïti.)	CRÉANCE des ÉTATS-UNIS.	FRAIS DE RÉGIE, de perception et d'exploitation des impôts et revenus.	REMBOURSEMENTS et restitutions, non-valeurs et primes	TOTAL
							SERVICE ordinaire.	Travaux extraordinaires autorisés par la loi du 27 juin 1833.	Travaux extraordinaires autorisés par la loi du 17 mai 1837.								
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1830	349,934,534	55,455,038	8,942,372	2,258,957	57,385,345	10,868,303	54,379,229	"	"	233,613,402	90,367,075	21,789,088	34,660,234	"	128,701,285	46,787,253	1,095,142,115
1831	367,154,718	53,928,139	8,626,333	2,594,703	67,562,262	10,380,751	51,483,149	"	"	386,624,854	71,362,272	22,636,133	4,700,000	"	120,144,792	52,112,869	1,219,310,975
1832	362,515,728	52,730,952	7.165,430	2,978,334	78,857,001	12,154,509	56,679,708	"	"	338,328,364	64,157,233	25,202,103	"	"	113,993,016	59,587,819	1,174,350,197
1833	366,438,755	52,354,054	7,558.674	5,095,489	67,558,281	10,800,397	62,374,363	5,078,610	"	300,981,062	63,756,613	23,476,727	"	"	114,279,661	54,320,228	1,134,072,914
1834	345,211,054	52,985,366	7,151,045	5,003,620	70,139,303	10,048,270	35,413,792	31,214,183	"	255,442,618	61,779,258	25,321,152	"	"	115,202,159	48,647,623	1,063,559,443
1835	344,015,052	53,589.526	6,876,260	12,352,331	68,485,301	11,203,464	35,850,177	26,125,277	"	237,487,849	62,671,429	23,375,904	"	"	117,752,716	47,422,394	1,047,207,680
1836	348,229,721	53,857,693	7,548,493	12,942,782	71,832,780	10,842,525	43,407,852	18,992,249	"	218,433,937	68,518,878	23,188,024	"	19,666,667	117,562,886	50,874,671	1,065,899,158
1837	347,585,763	54,707,410	7,222,131	13,720,936	79,489,567	11,770,325	45,810,499	11,082,180	6,834,523	230,582,531	66,417,962	24,961,754	"	5,587,432	121,254,807	51,874,674	1,078,902,494
1838	350,587,692	55,634,178	8,024,856	14,025,866	90,614,455	12,726,529	43,374,573	1,004,031	36,177,662	240,733,357	71,801,391	23,255,852	"	4,333,333	125,966,734	57,928,342	1,136,188,851
1839	352,716,642	56,107,164	8,587,911	14,802,308	93,421,861	17,837,336	51,043,220	355,633	54,859,345	241,135,931	79,469,305	22,168,183	"	"	124,748,253	61,793,243	1,179,046,335
1840	352,966,296	56,673,057	10,674,045	15,340,224	107,175,836	18,525,600	59,927,690	"	65,208,474	367,233,184	99,103,051	21,081,868	"	"	130,140,799	59,665,978	1,363,716,102
1841	365,909,946	57,298,081	7,963,137	16,533,395	111,748,700	13,733,732	61,340,949	"	66,871,905	422,976,826	131,438,835	21,448,775	"	"	139,691,542	68,185,292	1,485,141,118
	4,253,265,901	655,320,658	96,340,687	117,648,945	964,270,692	150,891,741	601,085,201	92,852,163	229,951,909	3,473,573,915	930,843,302	277,905,563	39,360,234	29,587,432	1,469,438,650	659,200,386	14,042,537,379

NOTA. On indique ci-après les dépenses provenant de circonstances particulières qui ont influé sur la situation financière de chaque exercice.

Exercice 1830...	Dépenses extraordinaires pour travaux destinés à procurer des ressources à la population nécessiteuse	4,952,087f
Exercice 1831...	Dettes de l'ancienne liste civile	2,958,773
	Indemnités et secours aux blessés des journées de 1830	1,195,208
	Indemnités pour dommages aux propriétés, causés par ces journées	1,997,320
	Canaux et navigation. (Supplément aux fonds d'emprunt.)	7,958,370
Exercice 1832...	*Idem*	10,972,628
	Mesures sanitaires. (Choléra.)	1,434,545
	Travaux de routes royales	1,771,335
	——— de routes départementales	3,356,923
	Subvention pour travaux d'utilité communale	3,753,179
Exercice 1833...	Dettes de l'ancienne liste civile	2,666,167
	Dépenses secrètes extraordinaires	1,200,000
	Solde des indemnités pour dommages aux propriétés par suite des journées de Juillet	1,632,922
Exercice 1834...	Frais de refonte d'anciennes monnaies	2,583,113
	Dettes de l'ancienne liste civile	2,017,370
Exercice 1837...	Mariage du prince royal	1,000,000
	Dot de la reine des Belges	1,000,000
Exercice 1839...	Secours extraordinaires pour pertes résultant de grêle, etc	3,975,612
	Travaux à la Chambre des Pairs	1,070,581
	Secours à la colonie et aux colons de la Martinique	2,100,000
	Fonds extraordinaires pour remises et modérations sur contribution foncière, personnelle et mobilière	1,994,464
Exercice 1840...	Translation des restes mortels de l'empereur Napoléon	1,599,261
	Secours extraordinaires aux départements pour les inondations	4,335,727
	Fortifications de Paris	5,350,830
	Construction de paquebots transatlantiques	5,000,000
Exercice 1841...	Translation des restes mortels et tombeau de Napoléon	700,000
	Travaux de peinture et de sculpture à la Chambre des Pairs	600,000
	Secours extraordinaires aux départements pour les inondations	5,612,972
	Construction d'un édifice affecté à l'École normale	800,000
	Fortifications de Paris	42,649,126
	Construction de paquebots transatlantiques	19,000,000
	Dépense résultant de la liquidation des salines et mines de sel de l'est	2,872,233

BILAN

ET SITUATION GÉNÉRALE

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

AU 1er JANVIER 1842.

NOTE

Sur le Bilan et la Situation générale de l'Administration des Finances.

La situation générale de l'administration des finances présente le résultat, par branche de service, des opérations développées dans les comptes des *revenus*, des *dépenses* et de *trésorerie*, et qui ont produit l'*actif* et le *passif* de l'administration des finances au 1er janvier 1842. Elle est précédée d'un *bilan* ou balance résumée des comptes ouverts sur le grand-livre de la comptabilité générale des finances, dans lequel les recettes et les dépenses faites pendant l'année 1841 se rattachent aux résultats de la situation au 1er janvier 1841, et expliquent les augmentations et les diminutions qui établissent la situation à l'époque du 1er janvier 1842.

La *balance des comptes du grand-livre*, qui démontre l'exactitude de tous les faits publiés dans le compte général des finances, est elle-même imprimée, avec un *résumé analytique du journal*, à la suite du procès-verbal de la commission chargée de la vérification de ce compte et de tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle.

Différents états, annexés à la situation générale des finances, ont pour objet de développer : les valeurs de portefeuille existant chez les comptables, et les envois de fonds des derniers jours de l'année, qui n'étaient pas encore parvenus à leur destination au 1er janvier 1842 ; les avances, créances et débets que l'administration des finances avait à recouvrer, ainsi que les dettes en compte courant qu'il lui restait à rembourser à la même époque ; et enfin le mouvement des découverts du trésor, et l'excédant de recette ou de payement réalisé sur les budgets des exercices courants et les services spéciaux.

Deux derniers tableaux ont pour destination de déterminer, d'après les résultats de la situation générale des finances, l'actif réel et la dette flottante du trésor public au 1er janvier 1842, et de présenter les mouvements et les développements de cette dette, avec la distinction des créances dont elle se compose, qui sont ou non passibles d'intérêts à la charge du trésor.

Ces divers tableaux expriment les résultats qui vont être sommairement expliqués.

Analyse de la situation générale des Finances.

Le tableau de la situation générale présente le rapprochement de l'actif et du passif de l'administration des finances.

L'actif comprend les valeurs et les créances ci-après :

Valeurs de caisse et de portefeuille existant chez les comptables des finances.	Caissier central du trésor public		158,811,997f 56c	247,815,163f 00c
	Receveurs généraux		32,942,846 83	
	Receveurs des revenus indirects		9,837,589 46	
	Payeurs du trésor		4,747,943 27	
	Comptables en Algérie		14,759,814 53	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	numéraire	1,189,012 54	
		matières à fabriquer	2,551,498 91	
	Fonds en route		22,974,459 90	
	A reporter			247,815,163 00

	A reporter		247,815,163f 00c
Créances actives.	Avances pour divers services	2,496,291f 47c	7,832,742 50
	Créances administratives	1,564,866 39	
	Débets de comptables et créances litigieuses	272,737 12	
	Compte à régler entre le trésor public et le trésor de la couronne	3,498,847 52	
	TOTAL de l'actif		255,647,905 50

Le passif se compose ainsi qu'il suit :

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement			32,181,480 55
Effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	123,680,710 32	152,372,830 95
	Traites et mandats émis par le caissier du trésor	19,116,810 56	
	Idem par les comptables extérieurs	9,567,710 07	
	Obligations de l'emprunt national non converties en rentes	7,600 00	
Créances passives.	Fonds des correspondants du trésor	212,618,606 30	301,173,569 02
	Idem des comptables des finances	10,809,233 35	
	Fonds particuliers des receveurs généraux	75,319,195 58	
	Idem de divers comptables	2,426,533 79	
	TOTAL des effets à payer et des créances passives		485,727,880 52

A cette somme il est nécessaire d'ajouter celle de 25,949,074 fr. 60 c., dont les recettes, réalisées ou constatées sur les budgets des exercices courants et sur les services spéciaux, excèdent, au 1er janvier 1842, les payements applicables aux mêmes services, savoir :

SERVICE DES BUDGETS.

Budget de l'exercice 1841	121,567,883f 45c	151,902,856 73	13,893,327 09
Idem 1842	30,334,973 28		
déduire, l'excédant de dépense du budget de l'exercice 1840		138,009,529 64	

SERVICES SPÉCIAUX.

Service des cautionnements en numéraire (capitaux)	13,551,270f 09c	16,271,216 39	12,055,747 51
Idem de liquidation de l'ancienne liste civile	434,877 87		
Idem colonial de l'Algérie	2,285,068 43		
A déduire, les excédants de dépense des services ci-après :			
Service de liquidation de l'ancienne compagnie des salines et mines de sel de l'Est	1,472,457f 65c	4,215,468 88	
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	2,743,011 23		
TOTAL du passif de l'administration des finances			511,676,955 12

Ce dernier résultat, rapproché du total de l'actif, qui n'est que de 255,647,905 50

fait ressortir un excédant de passif, de la somme de 256,029,049 62

La somme de 256,029,049 francs 62 centimes représente le montant des déficit et avances qui expriment le découvert du trésor, au 1er janvier 1842, et dont on va faire connaître l'objet, en les classant par période de gouvernement, savoir :

Période antérieure au 1er avril 1814 :		
Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366f 56c	87,431,904 62
Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, reconnus irrecouvrables	567,228 12	
Déficit sur les cautionnements remboursés à des titulaires des départements séparés de la France	6,396,004 84	
Avance du trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements	13,164,305 10	
Budgets de 1815 à 1830 :		
Créance à recouvrer sur l'Espagne, non compris les intérêts échus sur le capital de cette créance pour les années 1835 à 1841, et non encore versés au trésor public par le Gouvernement espagnol	47,567,047 00	143,300,442 00
Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1827	32,016,283 00	
Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830, dépense non allouée sur l'exercice 1830	371,051 00	
Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1830	63,346,061 00	
Budgets des exercices postérieurs à 1830 :		
Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1832	25,009,993 00	25,296,703 00
Payements pour l'arriéré de la guerre, non alloués sur l'exercice 1832	270,560 00	
Payements de créances d'exercices périmés concernant le ministère de la guerre, non alloués en dépense sur l'exercice 1838	16,150 00	
TOTAL du découvert du trésor au 1er janvier 1842		256,029,049 62

Les causes pour lesquelles l'administration des finances a contracté la dette de 485,727,880f 52c, formant le montant de ses effets à payer et de ses autres créances passives, sont celles qui suivent :

1° Déficit et avances suivant le détail qui précède	256,029,049f 62c
2° Créances actives à recouvrer sur divers et dont le trésor a dû remplacer le montant dans ses caisses	7,832,742 50
3° Réserve en numéraire exigée par les besoins journaliers du service ou par des causes spéciales, valeurs de portefeuille non échues qui se trouvaient entre les mains des comptables des finances et envois de fonds non encore parvenus à leur destination, y compris 100,729,613 francs 21 centimes pour fonds en dépôt à la Banque, ci	247,815,163 00
ENSEMBLE	511,676,955 12
De cette somme il convient de déduire l'excédant de recette dont l'administration demeure reliquataire sur les budgets des exercices courants	13,893,327f 09c
et sur les services spéciaux	12,055,747 51
	25,949,074 60
RESTE égal au montant des effets à payer et des créances passives	485,727,880 52

Analyse de l'actif réel et de la dette flottante du Trésor public.

Le tableau présentant la situation générale des finances comprend non-seulement les articles qui constituent l'actif et le passif réels du trésor public et dont il demeure garant, mais encore ceux qui se rapportent à la situation personnelle des comptables vis-à-vis d'eux-mêmes ou de leurs correspondants particuliers, et pour lesquels la responsabilité du trésor n'est pas engagée. D'autres articles, dont les écritures doivent conserver la trace, mais qui se neutralisent dans leurs effets, y sont également introduits pour ordre. L'administration connaît ainsi toutes les opérations, à quelque titre que ce soit, qui affectent les intérêts de l'État, ou dont elle doit suivre les mouvements, dans le but de surveiller la gestion de ses préposés. Mais, pour obtenir la situation réelle du trésor public, c'est-à-dire, l'actif qui lui appartient et les dettes auxquelles il est tenu de satisfaire, il faut déduire de la situation générale des finances les sommes qui restent à verser par les comptables, ou dont ils demeurent en avance, et éliminer les opérations qui les concernent personnellement.

Ces déductions sont expliquées dans un tableau spécial qui fait connaître que le montant des créances passives de l'administration des finances, s'élevant, comme on l'a établi ci-dessus, à . . 485,727,880f 52c
doit être atténué, ainsi que les créances actives, de la somme de 35,807,050f 83c,
pour les dettes personnelles aux comptables, représentées par les valeurs de caisse et de portefeuille qu'ils n'ont pas mises à la disposition du trésor, ci 35,807,050 83

En sorte qu'au 1er janvier 1842 la dette flottante du trésor public ne s'élève réellement qu'à 449,920,829 69

D'après le tableau qui a pour objet de développer les mouvements de cette dette, elle était, au 1er janvier 1841, de 365,890,363f 26c

Pendant l'année 1841, elle a éprouvé une augmentation de 84,030,466f 43c provenant du mouvement des articles ci-après :

		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	Bons consolidés.	»	134,036,734f 21c	
	—— émis	61,355,191f 70c	»	
Bons du trésor remis à divers		81,659,467 82	»	
Traites et mandats		4,141,086 02	»	
Comptes courants et fonds en dépôt		54,144,859 21	»	
Avances de divers comptables		16,766,595 89	»	
		218,067,200 64	134,036,734 21	
Excédant des augmentations		84,030,466 43		84,030,466 43

En conséquence, et comme on vient de le dire, la dette flottante s'élève, au 1er janvier 1842, à 449,920,829 69

Elle se compose ainsi qu'il suit :

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement			32,181,180f 55c
Effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	123,680,710f 32c	152,372,830 95
	Traites et mandats	28,692,120 63	
Créances passives.	Comptes courants et fonds en dépôt	211,203,841 81	265,366,518 19
	Avances des receveurs généraux	54,081,225 10	
	Avances de divers comptables	81,451 28	
			449,920,829 69

Un dernier tableau donne le développement de l'avance des receveurs généraux comprise dans la dette flottante du trésor public.

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

Présentant la Situation au 1er Janvier 1841, les Opérations de l'année 1841, et la Situation au 1er Janvier 1842.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1841. (Voir le compte de 1840, p. 414 et 415.) ACTIF.	SITUATION AU 1er JANVIER 1841. PASSIF.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1841. RECETTES.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1841. PAYEMENTS.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1841. EXCÉDANT de recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1841. EXCÉDANT de payements.	SITUATION AU 1er JANVIER 1842. (Voir pages 360 et 361.) ACTIF.	SITUATION AU 1er JANVIER 1842. PASSIF.	OBSERVATIONS.
BUDGETS.									
Budget de l'exercice 1840	"	71,481,606f 47c	44,161,578f 63c	253,652,714f 74c	"	209,491,136f 11c	(b)138,009,529f 64c	"	(a) L'excédant de recette de 16,499,549f 20c que présentait au 1er janvier 1841, le budget de 1839, a été réuni, conformément à la proposition de loi pour le règlement du budget de cet exercice, à l'excédant de recette de l'exercice 1841, lequel était de 11,765,206f 82c, et se trouve maintenant porté à 28,264,756f 02c.
——— 1841	"	(a) 28,264,756 02	1,283,100,331 31	1,189,797,203 88	93,303,127f 43c	"	"	121,567,883f 45c	
——— 1842	"	"	42,734,508 50	12,399,535 22	30,334,973 28	"	"	30,334,973 28	
SERVICES SPÉCIAUX.	"	99,746,362 49	1,369,996,418 44	1,455,849,453 84	123,638,100 71	209,491,136 11	138,009,529 64	151,902,856 73	
Service des cautionnements en numéraire (capitaux)	"	14,484,338 31	13,755,026 76	14,688,094 98	"	933,068 22	"	13,551,270 09	
——— de liquidation de l'ancienne liste civile	"	476,009 65	927 00	42,058 78	"	41,131 78	"	434,877 87	
——— de l'ancienne régie des poudres et salpêtres	"	6,426 47	"	6,426 47	"	6,426 47	"	"	
——— de l'ancienne compagnie des salines et mines de sel de l'Est	7,276,875f 00c	"	13,591,285 36	7,786,868 01	5,804,417 35	"	1,472,457 65	"	
Service colonial de l'Algérie	"	1,197,238 15	3,192,835 10	2,105,004 82	1,087,830 28	"	"	2,285,068 43	
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	2,697,711 54	"	"	45,299 69	"	45,299 69	2,743,011 23	"	
SERVICE DE TRÉSORERIE.	9,974,586 54	115,910,375 07	1,400,536,492 66	1,480,523,206 59	130,530,348 34	210,517,062 27	142,224,998 52	168,174,073 12	
CRÉANCES actives. — Avances, débets et créances à recouvrer	5,067,265 36	"	32,347,990 59	31,614,620 21	733,370 38	"	4,333,894 98	"	
CRÉANCES actives. — Compte à régler entre le trésor public et le trésor de la couronne, en exécution de la loi du 2 mars 1832	3,498,847 52	"	"	"	"	"	3,498,847 52	"	
CRÉANCES passives. — Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	"	104,863,023 06	62,040,416 78	134,721,959 29	"	72,681,542 51	"	32,181,480 55	
CRÉANCES passives. — Effets à payer. — Bons du trésor remis à divers	"	42,021,242 50	181,442,134 73	99,782,666 91	81,659,467 82	"	"	123,680,710 32	
CRÉANCES passives. — Effets à payer. — Traites et mandats	"	24,542,734 61	221,591,169 48	217,449,383 46	4,141,786 02	"	"	28,684,520 63	
CRÉANCES passives. — Effets à payer. — Obligations de l'emprunt national non converties en rentes	"	8,300 00	"	700 00	"	700 00	"	7,600 00	
CRÉANCES passives. — Correspondants du trésor	"	158,140,350 49	596,377,669 66	541,899,413 85	54,478,255 81	"	"	212,618,606 30	
CRÉANCES passives. — Correspondants des comptables des finances	"	9,423,946 25	982,094,363 05	980,709,075 95	1,385,287 10	"	"	10,809,233 35	
CRÉANCES passives. — Fonds particuliers des comptables des finances	"	60,563,432 21	722,010,922 40	704,828,625 24	17,182,297 16	"	"	77,745,729 37	
DÉFICIT ET AVANCES DU TRÉSOR.									
PÉRIODE antérieure au 1er avril 1814. — Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366 56	"	"	"	"	"	67,304,366 56	"	
PÉRIODE antérieure au 1er avril 1814. — Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, non recouvrés à l'époque du 1er janvier 1836	567,228 12	"	"	"	"	"	567,228 12	"	
PÉRIODE antérieure au 1er avril 1814. — Déficit sur le service des cautionnements (*Remboursements faits aux titulaires des départements séparés.*)	6,395,204 84	"	"	800 00	"	800 00	6,396,004 84	"	
PÉRIODE antérieure au 1er avril 1814. — Avance du trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements	13,164,305 10	"	"	"	"	"	13,164,305 10	"	
BUDGETS de 1815 à 1830. — Créance à recouvrer sur l'Espagne (Traité du 30 décembre 1828)	47,567,047 00	"	"	"	"	"	47,567,047 00	"	
BUDGETS de 1815 à 1830. — Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1827. (Loi du 26 juillet 1829.)	32,016,283 00	"	"	"	"	"	32,016,283 00	"	
BUDGETS de 1815 à 1830. — Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830 (*dépense non allouée sur l'exercice 1830*)	371,051 00	"	"	"	"	"	371,051 00	"	
BUDGETS de 1815 à 1830. — Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1830. (Loi du 24 avril 1833.)	63,346,061 00	"	"	"	"	"	63,346,061 00	"	
BUDGETS des exercices postérieurs à 1830. — Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1832. (Loi du 14 juin 1835.)	25,009,993 00	"	"	"	"	"	25,009,993 00	"	
BUDGETS des exercices postérieurs à 1830. — Payements pour l'arriéré de la guerre non alloués sur l'exercice 1832	270,560 00	"	"	"	"	"	270,560 00	"	
BUDGETS des exercices postérieurs à 1830. — Payements de créances d'exercices périmés concernant le ministère de la guerre, non alloués en dépense sur l'exercice 1838	16,150 00	"	"	"	"	"	16,150 00	"	
	274,568,949 04	515,473,404 19	4,198,441,159 35	4,191,530,451 50	290,110,812 63	283,200,104 78	406,086,790 64	653,901,953 64	
VALEURS de caisse et de portefeuille (*y compris les fonds en route*)	240,904,455 15	"	6,910,707 85		6,910,707 85		247,815,163 00	"	
	515,473,404 19	515,473,404 19					653,901,953 64	653,901,953 64	

SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU Ier JANVIER 1842.

ACTIF.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Pages des états de développement.			Numéraire.	Portefeuille.	Total.	
362	Caissier central du trésor public (dont 100,729,613f 21c à la banque.)		103,378,412f 11c	55,433,585f 45c	158,811,997f 56c	222,289,204f 19c
	Receveurs généraux des finances		10,789,521 31	22,153,325 52	32,942,846 83	
	Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines		243,791 65	"	243,791 65	
	Receveurs principaux des douanes		3,114,603 17	3,931,673 69	7,046,276 86	
	Receveurs des contributions indirectes		372,758 58	1,475,498 38	1,848,256 96	
	Directeurs des postes		689,250 13	10,013 86	699,263 99	
	Directeurs de la fabrication des monnaies		1,189,012 54	"	1,189,012 54	
	Payeurs du trésor public	Service ordinaire	1,972,822 48	"	1,972,822 48	
		Service spécial à Toulon	2,775,120 79	"	2,775,120 79	
	Comptables en Algérie	Trésorier payeur à Alger	4,084,699 49	10,620,866 70	14,705,566 19	
		Receveurs de l'enregistrement et des douanes, et entreposeur des poudres.	54,248 34	"	54,248 34	
			128,664,240 59	93,624,963 60	222,289,204 19	
"	Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.)					2,551,498 91
363	Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination)					22,974,459 90
	Total des valeurs de caisse et de portefeuille					247,815,163 00

CRÉANCES ACTIVES.

364	Avances pour divers services	2,496,291f 47c	7,832,742 50
365	Créances administratives	1,564,866 39	
366	Débets de comptables et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du trésor	272,737 12	
"	Compte à régler entre le trésor public et le trésor de la couronne, en exécution de la disposition transitoire de la loi du 2 mars 1832	3,498,847 52	
	Total de l'actif		255,647,905 50

DÉFICIT ET AVANCES DU TRÉSOR.

"	Période antérieure au 1er avril 1814.	Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366f 56c	87,431,904 62
"		Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, non recouvrés à l'époque du 1er janvier 1836	567,028 12	
"		Déficit sur le service des cautionnements (Remboursements aux titulaires des départements séparés de la France)	6,396,204 84	
"		Avance du trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements	13,164,305 10	
367	Budgets de 1815 à 1830.	Créance à recouvrer sur l'Espagne — Termes à échoir 32,788,909f 00c; Termes échus et non versés au trésor 14,778,138 00	47,567,047 00	143,300,442 00
"		Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1827. (Loi du 26 juillet 1829.)	32,016,283 00	
"		Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de Juillet 1830 (dépense non allouée sur l'exercice 1830)	371,051 00	
"		Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1830. (Loi du 24 avril 1833)	63,346,061 00	
"	Budgets des exercices postérieurs à 1830.	Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1832 (Loi du 14 juin 1835.)	25,009,993 00	25,296,703 00
"		Payements pour l'arriéré de la guerre non alloués sur l'exercice 1832	270,560 00	
"		Payements de créances d'exercices périmés concernant le ministère de la guerre, non alloués en dépense sur l'exercice 1838	16,150 00	
		Total des déficit et avances du trésor		256,029,049 62
	Résumé	Valeurs de caisse et de portefeuille et créances actives		255,647,905 50
		Déficit et avances du trésor		256,029,049 62
		Total égal au passif		511,676,955 12

PASSIF.

Pages des états de développement.				
146 à 149	Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement et formant la réserve des rentes dont le cours a atteint le pair			32,181,480f 55c

EFFETS À PAYER.

146 à 149	Effets émis par le caissier du trésor.	Bons du trésor remis à divers	123,680,710f 32c	142,805,120f 88c	152,372,830 95
"		Obligations de l'emprunt national non converties en rentes et payables en numéraire	7,600 00		
"		Traites du caissier du trésor sur lui-même	17,175,534 97		
"		Mandats du caissier du trésor sur les receveurs généraux	1,941,275 59		
"	Effets émis par les comptables extérieurs.	Traites tirées sur le trésor par les receveurs généraux et autres correspnts.	8,812,308 85	9,567,710 07	
"		Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	586,572 51		
"		——— du trésorier payeur à Alger sur ses préposés	89,829 88		
"		——— des préposés du même comptable	73,160 40		
"		Traites du trésorier payeur à Alger sur les receveurs généraux	5,838 43		

CRÉANCES PASSIVES.

368 et 369	Correspondants du trésor.	Communes et établissements publics r/c de fonds placés au trésor	126,416,258 88	212,618,606 30	301,173,569 02
		Divers corps de troupes de la guerre et de la marine r/c de fonds déposés	5,977,252 20		
		Caisse des invalides de la marine	5,871,333 90		
		Caisse des dépôts et consignations s/c courant	25,783,713 13		
		——— s/c des fonds des caisses d'épargne non employés	31,188,000 00		
		Divers services publics	7,754,574 61		
		Établissements particuliers. (Fonds déposés au trésor.)	539,112 43		
		Fonds à rembourser à divers	1,392,195 41		
		Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	5,662,197 45		
		Divers correspondants	2,033,968 29		
370	Correspondants des comptables des finances			10,809,233 35	
370	Fonds particuliers des comptables des finances	Receveurs généraux; Divers comptables		77,745,729 37	
		Total des effets à payer et des créances passives			485,727,880 52

BUDGETS ET FONDS SPÉCIAUX.

		Excédant de recette.	Excédant de dépense.	
	Service des budgets.			
	Budget de l'exercice 1840	"	138,009,529f 64c	13,893,327 09
	——— 1841	121,567,883f 45c	"	
	——— 1842	30,334,973 28	"	
	Services spéciaux.			
372 et 373	Service des cautionnements en numéraire. (Capitaux.)	13,551,270 09	"	12,055,747 51
	——— de liquidation de l'ancienne liste civile	431,877 87	"	
	——— de l'ancienne compagnie des salines et mines de sel de l'Est	"	1,472,457 65	
	Service colonial de l'Algérie	2,285,068 43	"	
	Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	"	2,743,011 23	
		168,174,073 12	142,224,998 52	
	Excédant de recette	25,949,074 60		
	Total du passif			511,676,955 12

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU Ier JANVIER 1842.

Développement des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables.

DÉSIGNATION des COMPTABLES.	DÉSIGNATION DES VALEURS.	TOTAUX par NATURE.	TOTAUX par COMPTABLE.
Caissier central du trésor public.	Effets sur Paris	9,007,287f 57c	55,433,585f 45c
	—— sur les départements	8,632 65	
	—— en retard de payement	58,388 83	
	Traites de douanes payables à Paris	2,809,019 88	
	———— sur les départements	11,792,829 94	
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	28,111,809 51	
	Obligations des redevables des contributions indirectes	1,620,971 83	
	———— des salines de l'Est	1,718,502 83	
	Effets provenant du sceau des titres	21,328 75	
	Inscriptions de rentes provenant de la compagnie des salines de l'Est	218,750 00	
	Effets divers	66,063 66	
Receveurs généraux des finances.	Effets sur Paris	6,114,843 74	22,153,325 52
	—— sur les départements	11,690,657 49	
	Traites et effets remis aux receveurs généraux par le caissier du trésor	3,738,845 65	
	Traites de douanes	53,720 00	
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	62,700 47	
	Engagements souscrits pour la taxe des brevets d'invention	452,150 00	
	Effets divers en souffrance	40,408 17	
Receveurs des douanes	Traites de douanes payables à Paris	329,216 60	3,931,673 69
	———— sur les départements	2,005,534 25	
	———— en souffrance	61,075 34	
	Soumissions cautionnées pour garantie de droits de douanes	1,459,733 57	
	Effets divers	76,113 93	
Receveurs des contributions indirectes	Obligations des redevables des contributions indirectes	1,411,707 13	1,475,498 38
	Effets divers	63,791 25	
Directeurs des postes	Effets divers	10,013 86	10,013 86
Trésorier payeur à Alger.	Traites du caissier central du trésor	10,615,700 00	10,620,866 70
	Effets divers	5,166 70	
	TOTAL des valeurs de portefeuille		93,624,963 60

Développement des Valeurs en route.

Fonds en route au 31 décembre 1840. (Voir page 419 du compte de l'année 1840.)			26,155,724f 02c
Envois faits pendant l'année 1841. (Voir page 143.)			
Envois des receveurs des revenus indirects	aux receveurs des finances	471,788,675f 50	628,603,450f 04c
	au caissier central	156,814,774 54	
Envois des receveurs des finances	aux payeurs du trésor	718,412,963 81	1,162,342,294 90
	au caissier central	429,808,474 84	
	aux receveurs des revenus indirects	14,120,274 13	
	au trésorier payeur à Alger	582 12	
Envois du caissier central du trésor	aux payeurs du trésor	505,530,713 64	702,108,764 28
	aux receveurs des finances	149,691,385 82	
	aux receveurs des revenus indirects	4,888,274 28	
	au trésorier payeur à Alger	41,998,390 54	
Envois des payeurs du trésor	aux receveurs des finances	56,056 31	17,107,885 27
	au caissier central	3,130 66	
	au trésorier payeur à Alger	17,048,698 30	
Envois des comptables en Algérie	au caissier central à Paris	572,232 41	6,068,617 14
	au trésorier payeur à Alger	5,443,384 73	
	aux receveurs des revenus indirects en Algérie	53,000 00	
Envois de divers comptables à leurs collègues			30,969,815 46
			2,547,200,827 09
TOTAL des fonds qui étaient à parvenir pendant l'année 1841			2,573,356,551 11
Envois parvenus pendant l'année 1841. (Voir page 142.)			2,550,382,091 21
Fonds en route au 1er janvier 1842.			
1° Versements faits aux receveurs des finances par les receveurs des revenus indirects, pendant la troisième dizaine du mois de décembre 1841, et dont la recette n'a été constatée dans les écritures des receveurs généraux que pendant la première dizaine du mois de janvier 1842.			
Versements des receveurs de l'enregistrement		7,006,431f 13	15,903,407f 26
———— des receveurs des douanes		1,807,679 44	
———— des receveurs des contributions indirectes		6,281,725 70	
———— des directeurs des postes		807,570 99	
2° Envois faits pendant les derniers jours du mois de décembre 1841, à des comptables directs du trésor qui n'en ont constaté la recette qu'en janvier 1842.			22,974,459 90
Envois du caissier central aux receveurs généraux		1,008,226 50	7,071,052 64
—— des payeurs du trésor au trésorier payeur à Alger		1,200,180 00	
—— des receveurs généraux au caissier central		4,345,379 82	
—— des receveurs généraux aux payeurs du trésor		365,041 23	
—— des comptables en Algérie	au caissier central à Paris	19,816 37	
	au trésorier payeur à Alger	97,548 18	
—— de divers comptables à leurs collègues		34,860 54	
TOTAL égal à celui des fonds qui étaient à parvenir pendant l'année 1841			2,573,356,551 11

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1842.

Développement des Avances pour divers services.

DÉSIGNATION DES AVANCES.		SOMMES A RECOUVRER — PAR NATURE.	SOMMES A RECOUVRER — PAR SERVICE.
Avances des receveurs de l'enregistrement.	Pour frais judiciaires. (Justice militaire.)	7,881f 84c	421,779f 95c
	—— de poursuites et d'instances concernant l'administration des domaines	235,481 56	
	—— l'administration des forêts	176,102 20	
	—— frais relatifs aux expropriations pour cause d'utilité publique	2,314 35	
Avances des receveurs des douanes.	Pour appointements des préposés, à payer par les contrôleurs de brigades	76,254 15	1,171,087 39
	—— pensions de retraite acquittées pour le compte des receveurs des finances.	417,003 55	
	—— fonds de masse d'habillement des brigades et casernement	1,117 17	
	—— frais de saisies	165,176 18	
	—— parts de saisies	35,015 51	
	—— primes d'arrestations de fraudeurs	107 29	
	—— plombage, estampillage et marque de bestiaux	41,637 34	
	—— remboursement de consignations	110,910 22	
	—— divers services	160,821 77	
	—— préemptions exercées pour le compte des préposés	163,044 21	
Avances des receveurs des contributions indirectes, pour frais judiciaires		149,712 64	149,712 64
Avances des directeurs des postes.	Pour le service des voyages de la cour	59,453 50	92,540 14
	—— frais de poursuites	2,039 11	
	—— pour le service des paquebots de la Méditerranée	4,136 87	
	—— pour la confection d'une nouvelle carte pour le service des postes	3,236 10	
	—— divers services	23,674 56	
Avances des comptables en Algérie.	Avances du trésorier payeur à Alger. (Service des postes)	185 35	35,980 45
	——— des receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	5,898 54	
	——— des receveurs des douanes et des contributions diverses en Algérie	29,896 56	
Avances des receveurs généraux.	Avances de frais de poursuites pour le recouvrement des contributions	275,666 96	625,190 90
	——— pour timbre de formules de patentes	349,523 94	
	TOTAL des avances pour divers services		2,496,291 47

Développement des Créances administratives.

Les créances administratives comprises dans l'actif de l'administration des finances, et qui s'élevaient au 1er janvier 1842 à la somme de 1,564,866 fr. 39 cent., ont été constatées pour les motifs ci après, savoir :

Avance faite à la ville de Nantes par l'ancienne caisse d'amortissement pour la reconstruction de sa salle de spectacle.	29,186f 51c
Avances faites de 1831 à 1839, par le ministère de la guerre, pour le service des lits militaires dans la place de Toulouse	18,000 00
Versement à faire par la caisse des dépôts et consignations pour les bénéfices de l'année 1841	1,395,161 08
Solde du prix des poudres livrées à la marine en 1840, à recouvrer sur ce ministère	122,518 80
TOTAL	1,564,866 39

NOTA. Indépendamment de ces créances, le trésor public se trouve créancier d'autres avances, dont le montant a été prélevé sur les recettes des budgets, et qui ne sont point entrées dans l'actif de l'administration des finances. Ces avances sont :

D'une part, les avances que diverses lois ont autorisées, en faveur des compagnies de chemins de fer, et qui s'élèvent, au 1er janvier 1842, à une somme totale de 22,650,000 francs, savoir :

Chemins de fer du Gard. (Loi du 17 juillet 1837)	6,000,000f	22,650,000
Chemin de fer de Versailles, rive gauche. (Loi du 1er août 1839)	5,000,000	
Chemin de fer de Strasbourg à Bâle. (Loi du 15 juillet 1840)	10,500,000	
Chemin de fer d'Andrezieux à Roanne. (Même loi.)	1,150,000	

D'autre part, les avances, cessions d'armes et de munitions, indemnités de route, concernant la légion étrangère et les volontaires français passés au service de l'Espagne, et dont le remboursement est dû au trésor par le gouvernement espagnol. Ces avances sont constatées dans les écritures de la comptabilite générale des finances pour une somme totale de 1,748,713 francs, et elles ont été imputées originairement, ainsi qu'il suit, sur les crédits des budgets :

Ministère de l'intérieur	32,132f 53c	1,748,713f 00c
Ministère de la guerre	1,716,580 47	

A ces diverses créances, on peut ajouter, pour mémoire, les répétitions à exercer par la France :

Auprès du gouvernement belge, en raison des deux armements faits en 1831 et en 1832, pour la défense et la garantie de la Belgique;

Auprès du gouvernement russe, relativement à l'emprunt négocié en 1812, entre la France et la Saxe, et pour sûreté duquel le roi de Saxe, alors grand-duc de Varsovie, affecta le produit des mines de Wieliska;

Et auprès de la régence de Tunis, pour remboursement des frais d'un armement extraordinaire destiné à la défense du bey.

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1842.

Développement des Débets de Comptables et Créances litigieuses poursuivis par l'Agence judiciaire du Trésor.

DESIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.		SOMMES A RECOUVRER.	
Débets de comptables.	Receveurs particuliers et percepteurs	1,021f 50c	220,859f 38c
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	37,721 04	
	Receveurs des douanes	5,283 37	
	Receveurs des contributions indirectes	71,125 53	
	Directeurs des postes	13,675 77	
	Receveurs de la loterie	1,142 61	
	Payeurs du trésor	74,102 29	
	Ex-caissier central du trésor (déduction faite de la portion du débet qui a été présumée irrecouvrable et portée en dépense à l'exercice 1831)	16,787 27	
Créances litigieuses.	Prêts faits par le trésor à des manufacturiers, antérieurement à 1830	16,178 36	51,877 74
	Avances faites à divers manufacturiers et négociants de la capitale, sur le crédit de 5 millions ouvert par la loi du 8 septembre 1830	35,699 38	
	TOTAL des Débets de comptables et des Créances litigieuses		272,737 12

NOTA. Cette somme de 272,737 francs 12 centimes n'exprime que la portion des débets de comptables et des créances litigieuses qu'il y a eu lieu de constater dans l'actif de l'administration des finances; mais les débets et créances poursuivis par l'agence judiciaire en comprennent d'autres qui ne touchent point à la situation du trésor, tels que les débets des divers agents des ministères, les prêts et avances imputés sur les recettes des budgets, les accroissements de débets résultant, à la charge des comptables, de vérifications de régie ou de liquidations d'intérêts, et qui ne mettent pas le trésor à découvert. Le recouvrement de ces sortes de débets, lorsqu'il s'effectue, fait ressource au profit des budgets des exercices courants. (Voir, à cet égard, le compte spécial des débets, des créances litigieuses et des prêts au commerce, page 513.)

Développement relatif à la créance sur l'Espagne.

La créance sur l'Espagne provient des avances faites par le trésor de France pour les dépenses de l'armée française qui a occupé l'Espagne à la suite de la guerre de 1823, et dont, aux termes des traités, le gouvernement espagnol doit le remboursement à la France. Ces avances, qui se sont prolongées jusqu'en 1829, s'élèvent en définitive à la somme totale de 98,325,443 francs; elles ont été portées, chaque année, en dépense au budget de l'État. Sur cette somme, celle de 58,000,000 francs, représentant les avances des années 1823 et 1824, a été constatée alors comme créance à recouvrer, dans l'actif de l'administration des finances, en même temps qu'on l'a fait figurer, à titre de ressource, parmi les recettes de ces deux exercices. Le surplus de 40,325,443 francs, montant des avances des années suivantes, ayant été prélevé sur les fonds ordinaires des budgets, il n'y a pas eu lieu d'en accroître l'actif du trésor.

Un traité, conclu à Madrid le 30 décembre 1828, entre les plénipotentiaires des deux puissances, a fixé provisoirement à 80 millions la créance de la France. Par ce traité, l'Espagne s'est engagée à payer annuellement une somme de 4 millions, savoir : 2,400,000 francs pour l'intérêt dudit capital à raison de 3 p. 0/0, et 1,600,000 francs pour prime d'amortissement à 2 p. 0/0, avec stipulation expresse que le fonds d'amortissement s'accroîtrait successivement de l'intérêt du capital racheté.

La créance sur l'Espagne, portée originairement dans l'actif de l'administration des finances, pour ladite somme de	58,000,000
s'est, depuis, atténuée du montant des versements effectués en exécution du traité sus-énoncé, pour la prime d'amortissement des six années écoulées de 1829 à 1834, et qui ont procuré au trésor une rentrée de	10,432,953
et cette créance s'est trouvée dès lors réduite à	47,567,047

Ce solde est encore le même au 1er janvier 1842, attendu que le gouvernement espagnol n'a point fait compter au trésor les sept annuités afférentes aux années 1835 à 1841, et qui étaient applicables de la manière suivante :

	PAYEMENT des intérêts.	AMORTISSEMENT du capital.	TOTAL.
Annuité de 1835	2,072,671f	1,927,329f	4,000,000f
—— de 1836	2,014,417	1,985,583	4,000,000
—— de 1837	1,954,404	2,045,596	4,000,000
—— de 1838	1,892,576	2,107,424	4,000,000
—— de 1839	1,828,880	2,171,120	4,000,000
—— de 1840	1,763,259	2,236,741	4,000,000
—— de 1841	1,695,655	2,304,345	4,000,000
	13.221,862	14,778,138	28,000,000

Ainsi, la somme de 47,567,047 francs qui reste à recouvrer sur l'Espagne comprend pour 14,778,138 francs de termes échus. Outre cet arriéré sur le capital, l'Espagne est redevable, au 1er janvier 1842, pour les intérêts des années 1835 à 1841, d'une somme de 13,221,862 fr., sans préjudice des décomptes d'intérêts auxquels pourra donner lieu le retard apporté dans le payement des annuités de ces sept années.

(Voir au surplus les explications plus détaillées données sur cette créance, dans le compte des finances de l'année 1838, page 370.)

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1842.

Développement sur les Correspondants du Trésor.

Communes et établissements publics *L/C* de fonds placés au trésor	Ville de Paris	15,000,000f 00c	126,416,258f 88c
	Établissements publics à Paris	4,856,484 34	
	Départements	106,559,774 54	
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *L/C* de fonds déposés		5,977,252 20	68,820,299 23
Caisse des invalides de la marine		5,871,333 90	
Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant au trésor		25,783,713 13	
——— *s/c* des fonds des caisses d'épargne non employés		31,188,000 00	
Divers services publics.	Imprimerie royale	248,851 85	7,754,574 61
	Chancelleries consulaires *L/C* de fonds commun	66,033 17	
	Ministère de la marine *s/c* de fonds coloniaux	562,841 06	
	——— de l'intérieur *s/c* de ressources éventuelles pour dépenses départementales	4,132,833 67	
	——— de l'instruction publique *s/c* de produits extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires	95,868 97	
	Départements *L/C* de produits éventuels affectés à divers services locaux	1,384,666 82	
	Divers *L/C* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	1,134,515 42	
	Caisse des dépôts et consignations et Légion d'honneur *L/C* chez les receveurs généraux	128,963 65	
Etablissements particuliers. (Fonds déposés au trésor.)	Caisse des employés et artisans	23,365 72	539,112 43
	Tontine du pacte social	6,424 27	
	——— d'épargnes	250,084 85	
	Divers établissements *L/C* de placements de fonds sans intérêt	55,265 08	
	Ministère de l'instruction publique *s/c* de fondations anglaises	125,851 76	
	——— écossaises	17,578 51	
	——— irlandaises	60,542 24	
Fonds à rembourser à divers.	Ex-receveurs généraux *L/C* d'avances à leur rembourser	54,524 18	1,392,195 41
	Divers *L/C* d'arrérages de rentes départementales non réclamés	287 00	
	Fonctionnaires de l'instruction publique *L/C* de fonds de retraite	45,755 09	
	Divers *L/C* de dépôts et consignations chez le trésorier payeur à Alger	879 00	
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* de recettes à lui verser :		
	pour divers services spéciaux	237,890 88	
	pour le service des retraites du ministère des finances — Exercice 1840	41,203 11	
	pour le service des retraites du ministère des finances — Exercice 1841	829,827 42	
	pour le service des retraites du ministère de la justice — Exercice 1840	173 18	
	pour le service des retraites du ministère de la justice — Exercice 1841	181,655 55	
A reporter			204,922,440f 56c

Suite du *Développement sur les Correspondants du Trésor.*

	Report		204,922,440f 56c
Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects.	Divers *L/C* de valeurs versées en garantie de droits de douanes	1,367,964f 61c	5,662,197 45
	Préposés des douanes *L/C* de saisies faites à la requête de diverses administrations	3,045 00	
	Divers *L/C* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	452,299 70	
	——— chez les directeurs des postes	38,387 91	
	Receveurs des douanes *L/C* de fonds de retenue pour l'habillement, le service de santé et le casernement des préposés des brigades	1,805,301 83	
	Receveurs des douanes *L/C* de primes pour saisies de tabacs	4,031 39	
	Receveurs des contributions indirectes *L/C* de consignations à juger ou à répartir	49,959 74	
	Villes et communes *L/C* avec les receveurs des contributions indirectes	8,071 23	
	Communes et établissements publics *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement	163,156 62	
	Divers particuliers *L/C idem*	4,129 44	
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* intermédiaire chez les receveurs de l'enregistrement	201 05	
	Légion d'honneur *s/c* avec les receveurs de l'enregistrement	11,557 75	
	Divers *L/C* de recouvrements de mandements exécutoires de toute nature décernés par les préfets	335 63	
	Receveurs de l'enregistrement *L/C* de frais de délimitation des forêts de l'État recouvrés sur les riverains	2,533 99	
	Établissements d'aliénés *L/C* de recouvrements de pensions	4,887 00	
	Divers *L/C* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	1,361,065 11	
	——— *L/C* de retenues pour frais de coins et coussinets sur les matières versées aux changes	7,381 22	
	——— *L/C* de retenues pour frais de viroles brisées dans la fabrication des pièces de 5 fr.	1,326 89	
	——— *L/C* de retenues pour frais d'affinage d'or et d'argent	947 78	
	——— *L/C* avec les receveurs des salines et mines de sel de l'Est	12,459 14	
	——— *L/C* avec les receveurs des douanes et des contributions diverses en Algérie	102,022 85	
	——— de l'enregistrement et des domaines en Algérie	261,131 57	

		DÉBITEURS.	CRÉDITEURS.	
Divers correspondants.	Ministères *L/C* de services d'estafettes	42,993f 68c	//	
	Maîtres de postes *L/C* de services d'estafettes	//	17,139f 49c	
	Directeurs des monnaies *L/C* intermédiaire de frais de fabrication	//	40,180 44	
	Receveurs généraux *L/C* intermédiaire de remboursements de dépôts antérieurs au 1er juin 1816	4,703 31	//	
	Caisse des dépôts et consignons *s/c* de payemts faits par le trésorier payr à Alger	185 41	//	
	Budgets *L/C* de recouvrements à faire sur diverses villes	//	53,699 38	
	Divers comptables *L/C* intermédiaire de mouvements de fonds	//	1,963,512 43	
	Divers	//	7,318 95	
		47,882 40	2,081,850 69	
		2,033,968 29		2,033,968 29
	TOTAL			212,618,606 30

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1842.

Développement sur les Correspondants des Comptables des finances.

CORRESPONDANTS DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.	CORRESPONDANTS — DÉBITEURS.	CORRESPONDANTS — CRÉDITEURS.
Receveurs particuliers d'arrondissement *L/C* avec les receveurs généraux	"	2,485,177f 74c
——— *L/C* avec les percepteurs	"	715,938 98
Percepteurs *L/C* courant avec les receveurs particuliers	1,428,983f 81c	"
Divers comptables *L/C* de mandats des receveurs généraux	"	4,690,621 32
Communes et établissements publics *L/C* de produits de coupes extraordinaires de bois	"	7,948,618 67
Adjudicataires de coupes extraordinaires de bois des communes et établissements publics *L/C* d'obligations	7,992,494 44	"
Trésorier des invalides de la marine *S/C* de payements à vérifier	751,053 44	"
Divers *L/C* de fournitures de l'Imprimerie royale	2,806 92	"
——— *L/C* d'effets à payer	"	381,415 48
——— *L/C* d'achats de rentes sur l'État	"	2,048,782 34
——— *L/C* de ventes de rentes sur l'État	"	361,698 10
——— *L/C* d'engagements pour la taxe des brevets d'invention	"	452,150 00
Officiers et employés militaires *L/C* de retenues applicables aux contributions directes	"	980 73
Agents comptables des facultés *L/C* courant	"	403,083 70
Condamnés libérés *L/C* de masse	"	20,866 31
Agents forestiers *L/C* de masse	"	22,603 50
Receveur particulier de Bastia *S/C* de caisse de réserve	186,883 17	"
Soumissionnaires de fournitures et travaux *L/C* de dépôt en effets publics	374,775 00	"
Ministères *L/C* de dépôt en effets publics des soumissionnaires de fournitures et travaux	"	415,725 00
——— *L/C* de dépôt en numéraire des soumissionnaires de fournitures et travaux	"	1,189,492 73
Receveurs d'hospices *L/C* de versements pour le service des enfants trouvés	"	154,106 22
Divers *L/C* de souscriptions pour les victimes des orages de 1839	"	8,976 02
Compagnies de chemins de fer	"	1,781 15
Divers correspondants	"	244,212 14
	10,736,996 78	21,546,230 13
EXCÉDANT des Soldes créditeurs	10,809,233 35	

Développement des Fonds particuliers des Comptables des finances.

Fonds particuliers des receveurs généraux		75,319,195f 58c
——— de l'enregistrement et des domaines	1,166f 96c	
——— des contributions indirectes	80,273 69	
——— des directeurs de la fabrication des monnaies	2,345,082 51	2,426,533 79
——— des payeurs du trésor	9 04	
——— des comptables en Algérie	1 59	
TOTAL des fonds particuliers		77,745,729 37

Développement sur les Déficit et Avances du Trésor.

DÉSIGNATION DES DÉFICIT ET AVANCES.		SITUATION au 1er JANVIER 1841.	ACCROISSEMENTS pendant l'année 1841.	SITUATION AU 1er JANVIER 1842. par article.	SITUATION AU 1er JANVIER 1842. par période.
Période antérieure au 1er avril 1814.	Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366f 56c	"	67,304,366f 56	87,431,904f 62c
	Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, non recouvrés au 1er janvier 1836	567,228 12	"	567,228 12	
	Déficit sur le service des cautionnements. (Remboursements aux titulaires des départements séparés.)	6,395,204 84	800f 00	6,396,004 84	
	Avance du Trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements	13,164,305 10	"	13,164,305 10	
Budgets de 1815 à 1830.	Créance à recouvrer sur l'Espagne. (Traité du 30 décembre 1828.)	47,567,047 00	"	47,567,047 00	143,300,442 00
	Avance du Trésor sur le budget de l'exercice 1827. (Loi du 26 juillet 1829.)	32,016,283 00	"	32,016,283 00	
	Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830. (Dépense non allouée sur l'exercice 1830.)	371,051 00	"	371,051 00	
	Avance du Trésor sur le budget de l'exercice 1830. (Loi du 24 avril 1833.)	63,346,061 00	"	63,346,061 00	
Budgets des exercices postérieurs à 1830.	Avance du Trésor sur le budget de l'exercice 1832. (Loi du 14 juin 1835.)	25,009,993 00	"	25,009,993 00	25,296,703 00
	Payements pour l'arriéré de la guerre, non alloués sur l'exercice 1832	270,560 00	"	270,560 00	
	Payements de créances d'exercices périmés concernant le ministère de la guerre, non alloués en dépense sur l'exercice 1838	16,150 00	"	16,150 00	
		256,028,249 62	800 00	256,029,049 62	256,029,049 62

Développement relatif à l'Avance pour la portion de l'Emprunt grec garantie par la France.

Deux lois spéciales des 24 avril 1838 et 26 juillet 1839, ont ouvert au ministre des finances deux crédits, l'un de 923,246 fr., l'autre de 920,814 fr. 90 cent., pour le payement des semestres aux 1er mars et 1er septembre de chacune de ces années, des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt négocié le 12 janvier 1833, par le gouvernement grec, jusqu'à concurrence de la partie garantie par le trésor de France, et un nouveau crédit de 920,814 fr. 90 cent. relatif aux intérêts et à l'amortissement de l'année 1840, également ouvert au ministre des finances, par la loi générale des crédits supplémentaires de l'exercice 1840, en date du 10 juin 1841, a porté l'ensemble des crédits de cette nature, à la somme de 2,764,875f 80c

Les payements effectués en vertu de ces crédits, pour les intérêts et l'amortissement de la portion de l'emprunt grec garantie par la France, s'élevaient, au 1er janvier 1841, à 2,697,711f 54c

Il a été payé au même titre, pendant l'année 1841, une somme de 45,299 69

Et au 1er janvier 1842, l'avance du trésor se trouvait portée à 2,743,011 23

D'après les dispositions des lois précitées, cette avance constitue une créance à recouvrer sur le gouvernement de la Grèce, et jusque-là, le montant en figure dans la situation de l'administration des finances.

La différence que l'on remarque entre le chiffre des crédits et celui des payements, représente les coupons d'intérêts et les obligations amorties dont le remboursement n'avait pas encore été réclamé, à l'époque du 1er janvier 1842.

Le compte détaillé de cette opération fait partie des documents divers publiés par le ministère des finances, à la suite de la situation provisoire du budget de l'exercice 1841.

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1842.

Développement sur les Excédants de Recettes ou de Payements des Budgets et des Services spéciaux.

SITUATION DES RECETTES ET DES PAYEMENTS AU 1er JANVIER 1842.

SERVICES ET EXERCICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1841.		OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1841.				SITUATION AU 1er JANVIER 1842.		OBSERVATIONS.
	EXCÉDANT de recettes.	EXCÉDANT de payements.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT de recettes.	EXCÉDANT de payements.	EXCÉDANT de recettes.	EXCÉDANT de payements.	
SERVICE DES BUDGETS.									
Budget de l'exercice 1840	71,481,606f 47c	"	61,435,605f 74c	253,652,714f 74c	"	192,217,109f 00c	"	120,735,502f 53c	(a) Voir le résultat publié dans le compte des finances de 1840, page 429, second tableau.
——— 1841	(a) 28,264,756 02	"	1,274,282,549 97	1,189,797,203 88	84,485,346f 09c	"	112,750,102f 11c	"	NOTA. L'excédant de recette de l'exercice 1839 a été réuni à celui de l'exercice 1841, conformément à la proposition de loi pour le règlement du budget de 1841. (Voir la note (a), page 359.)
——— 1842	"	"	34,278,262 73	12,399,535 22	21,878,727 51	"	22,878,727 51	"	
SERVICES SPÉCIAUX.									
Service des cautionnements en numéraire (capitaux)	14,484,338 31	"	13,755,026 76	14,688,094 98	"	933,068 22	13,551,270 09	"	
——— de liquidation de l'ancienne liste civile	476,009 65	"	927 00	42,058 78	"	41,131 78	434,877 87	"	
——— de l'ancienne régie des poudres et salpêtres	6,426 47	"	"	6,426 47	"	6,426 47	"	"	
——— de l'ancienne compagnie des salines et mines de sel de l'Est	"	7,276,875f 00c	13,591,285 36	7,786,868 01	5,804,417 35	"	"	1,472,457 65	
Service colonial de l'Algérie	1,197,238 15	"	3,192,835 10	2,105,004 82	1,087,830 28	"	2,285,068 43	"	
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	"	2,697,711 54	"	45,299 69	"	45,299 69	"	2,743,011 23	
	115,910,375 07	9,974,586 54	1,400,536,492 66	1,480,523,206 59	113,256,321 23	193,243,035 16	150,900,946 01	124,950,971 41	
	105,935,788 53		79,986,713 93		79,986,713 93		25,949,074 60		

SITUATION DES EXERCICES AU 1er JANVIER 1842.

DÉSIGNATION DES EXERCICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1841. (Voir le tableau ci-dessus.)		OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1841. RECETTE.				DÉPENSE.	EXCÉDANT		SITUATION AU 1er JANVIER 1842. (Voir page 361.)		OBSERVATIONS.
	Excédant de recette.	Excédant de dépense.	Recouvrements effectués.	Fonds transportés à des exercices subséquents. (*A déduire.*)	Fonds reportés des exercices antérieurs. (*A ajouter.*)	Total de la recette.	PAYEMENTS effectués.	de recette.	de dépense.	Excédant de recette.	Excédant de dépense.	
Budget de l'exercice 1840	71,481,606f 47c	"	61,435,605f 74c	17,274,027f 11c	"	44,161,578f 63c	253,652,714f 74c	"	209,491,136f 11c	"	138,009,529f 64c	
——— 1841	28,264,756 02	"	1,274,282,549 97	"	8,817,781f 34c	1,283,100,331 31	1,189,797,203 88	93,303,127f 43c	"	121,567,883f 45c	"	
——— 1842	"	"	34,278,262 73	"	8,456,245 77	42,734,508 50	12,399,535 22	30,334,973 28	"	30,334,973 28	"	
	99,746,362 49	"	1,369,996,418 44	17,274,027 11	17,274,027 11	1,369,996,418 44	1,455,849,453 84	123,638,100 71	209,491,136 11	151,902,856 73	138,009,529 64	
	99,746,362 49			"		85,853,035 40		85,853,035 40		13,893,327 09		

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1842.

Tableau présentant l'Actif et le Passif réels du Trésor public.

ARTICLES COMPOSANT L'ACTIF.	MONTANT DE L'ACTIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE pour établir l'actif réel du trésor public.	ACTIF RÉEL du trésor public.
VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.			
Caissier central du trésor public	158,811,997f 56c	"	158,811,997f 56c
Caisses de réserve { à Brest	594,025 08	"	594,025 08
Caisses de réserve { à Ajaccio	301,617 92	"	301,617 92
Receveurs généraux des finances	32,047,203 83	(a) 32,047,203f 83c	"
——— de l'enregistrement, du timbre et des domaines	243,791 65	"	243,791 65
——— principaux des douanes	7,046,276 86	"	7,046,276 86
——— des contributions indirectes	1,848,256 96	"	1,848,256 96
Directeurs des postes	699,263 99	"	699,263 99
Directeurs de la fabrication des monnaies	1,189,012 54	(b) 1,154,648 71	34,363 83
Payeurs du trésor public { Service ordinaire	1,972,822 48	"	1,972,822 48
Payeurs du trésor public { Service spécial à Toulon	2,775,120 79	"	2,775,120 79
Comptables des finances en Algérie	14,759,814 53	"	14,759,814 53
Directeurs des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces)	2,551,498 91	(c) 2,551,498 91	"
Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination)	22,974,459 90	"	22,974,459 90
CRÉANCES ACTIVES.			
Avances pour divers services	2,496,291 47	"	2,496,291 47
Créances administratives	1,564,866 39	(d) 18,000 00	1,546,866 39
Débets et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du trésor	272,737 12	(d) 35,699 38	237,037 74
Compte à régler entre le trésor public et le trésor de la Couronne, en exécution de la loi du 2 mars 1832	3,498,847 52	"	3,498,847 52
TOTAUX pour l'actif	255,647,905 50	35,807,050 83	219,840,854 67
DÉFICIT ET AVANCES DU TRÉSOR.			
Période antérieure au 1er avril 1814	87,431,904 62	"	87,431,904 62
Budgets de 1815 à 1830	143,300,442 00	"	143,300,442 00
Budgets des exercices postérieurs à 1830	25,296,703 00	"	25,296,703 00
TOTAUX ÉGAUX au passif	511,676,955 12	35,807,050 83	475,869,904 29

(a) Le solde en caisse et en portefeuille des receveurs généraux est compensé avec les fonds qui leur appartiennent personnellement ou à leurs correspondants particuliers, afin de déterminer le montant des avances réelles de ces comptables envers le trésor. (Voir ci-contre.)

(b) Portion du solde en caisse des directeurs de la fabrication des monnaies, qui, réunie aux matières restant à convertir en espèces, représente les fonds particuliers de ces comptables, et les sommes qu'ils ont à rembourser aux porteurs de leurs bons, pour les valeurs versées aux changes.

(c) Voir la note précédente.

(d) Créances qui ne sont inscrites que pour ordre dans l'actif de l'administration des finances, et qui se trouvent balancées au passif par une dette de pareille somme envers les budgets appelés à profiter ultérieurement de la rentrée successive de ces créances.

ARTICLES COMPOSANT LE PASSIF.	MONTANT DU PASSIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE pour établir le passif réel du Trésor public.	PASSIF RÉEL du Trésor public.
Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement et formant la réserve des rentes dont le cours a atteint le pair	32,181,480f 55c	"	32,181,480f 55c
EFFETS A PAYER.			
Bons du Trésor remis à divers	123,680,710 32	"	123,680,710 32
Obligations de l'emprunt national non converties en rentes et remboursables en numéraire	7,600 00	"	7,600 00
Traites du caissier du Trésor sur lui-même	17,175,534 97	"	17,175,534 97
Mandats du caissier du Trésor sur les receveurs généraux	1,941,275 59	"	1,941,275 59
Traites tirées sur le Trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	8,812,308 85	"	8,812,308 85
Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	586,572 51	"	586,572 51
Mandats du trésorier payeur à Alger sur ses préposés	89,829 88	"	89,829 88
Mandats des préposés du même comptable	73,160 40	"	73,160 40
Traites du trésorier payeur à Alger sur les receveurs généraux	5,838 43	"	5,838 43
CRÉANCES PASSIVES.			
Communes et établissements publics *l/c* de fonds placés au Trésor	126,416,258 88	"	126,416,258 88
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *l/c* de fonds déposés	5,977,252 20	"	5,977,252 20
Caisse des invalides de la marine	5,871,333 90	"	5,871,333 90
Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant	25,783,713 13	"	25,783,713 13
——— *s/c* des fonds des caisses d'épargnes non employés	31,188,000 00	"	31,188,000 00
Divers services publics	7,754,574 61	"	7,754,574 61
Établissements particuliers *l/c* de fonds déposés au Trésor	539,112 43	"	539,112 43
Fonds à rembourser à divers	1,392,195 41	"	1,392,195 41
Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	5,662,197 45	(a) 1,361,065f 11c	4,301,132 34
Divers correspondants	2,033,968 29	(b) 53,699 38	1,980,268 91
Correspondants des comptables des finances	10,809,233 35	(c) 10,809,233 35	"
AVANCES DES COMPTABLES.			
Fonds particuliers des receveurs généraux	75,319,195 58	(d) 21,237,970 48	54,081,225 10
——— de divers comptables	2,426,533 79	(e) 2,345,082 51	81,451 28
	485,727,880 52	35,807,050 83	(f) 449,920,829 69
BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.			
Excédant de recette sur le service des budgets et des fonds spéciaux	25,949,074 60	"	25,949,074 60
TOTAUX pour le passif	511,676,955 12	35,807,050 83	475,869,904 29

(a) Bons à payer à divers par les directeurs des monnaies pour valeur des matières versées aux changes, et qui sont compensés avec les matières restant à fabriquer. Voir à l'Actif, la note (b).

(b) Créances des budgets pour recouvrements ultérieurs à faire sur diverses villes, et qui, à l'époque où ils auront lieu, devront être appliqués, comme ressources nouvelles, aux budgets des exercices alors courants. Voir à l'Actif la note (d).

(c) Solde créditeur des comptes des correspondants particuliers des receveurs généraux des finances. Ce solde est compensé avec les autres articles de la situation des finances, d'où ressort la somme dont les comptables sont en avance envers le Trésor. (Voir à l'Actif, la note (a) et la note ci-dessous.)

(d) Portion des fonds particuliers des receveurs généraux, que ces comptables n'ont pas mise à la disposition du Trésor 21,237,970 48

Laquelle somme, augmentée de celle que ces comptables doivent à leurs correspondants particuliers (Voir la note (c) ci-dessus) 10,809,233 35

représente le solde en caisse et en portefeuille des receveurs généraux (Voir la note (a) de l'Actif) 32,047,203 83

Voir le tableau qui suit (page 378) pour le développement de l'avance des receveurs généraux envers le Trésor.

(e) Fonds particuliers des directeurs de la fabrication des monnaies, compensés avec les autres articles qui établissent la situation de ces comptables vis-à-vis du Trésor public. 2,345,082 51

Ces fonds particuliers, réunis aux fonds à rembourser aux porteurs de matières (Voir la note (a) ci-dessus) 1,361,065 11

représentent les valeurs de caisse des directeurs des monnaies (note (b) de l'Actif) ..... 1,154,648 71 } 3,706,147 62

et les matières qui leur restaient à fabriquer (note (c) de l'Actif) 2,551,498 91

(f) Montant de la dette flottante. (Voir le développement ci-après, pages 376 et 377.)

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1842.

Tableau présentant les mouvements de la Dette flottante, pendant l'année 1841, et la situation de cette Dette au 1er Janvier 1842.

NATURE DES CRÉANCES COMPOSANT LA DETTE FLOTTANTE.	DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1841.	RÉSULTATS DES MOUVEMENTS DE LA DETTE FLOTTANTE pendant l'année 1841. AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1842. CRÉANCES passibles d'intérêts.	CRÉANCES sans intérêts.	OBSERVATIONS.
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement et formant la réserve des rentes dont le cours a atteint le pair	104,863,023f 06c	"	72,681,542f 51c	32,181,480f 55c	"	
EFFETS A PAYER.						
Bons du trésor remis à divers	42,021,242 50	81,659,467f 82c	"	123,680,710 32	"	
Obligations de l'emprunt national non converties en rentes et remboursables en numéraire	8,300 00	"	700 00	"	7,600f 00c	
Traites du caissier du trésor sur lui-même	14,116,319 78	3,059,215 19	"	"	17,175,534 97	
Mandats du caissier du trésor sur les receveurs généraux	1,774,777 22	166,498 37	"	"	1,941,275 59	
Traites tirées sur le trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	7,852,056 59	960,252 26	"	"	8,812,308 85	
Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	743,080 93	"	156,508 42	"	586,572 51	
——— du trésorier payeur à Alger sur ses préposés	27,083 65	62,746 23	"	"	89,829 88	
——— des préposés du même comptable	16,349 48	56,810 92	"	"	73,160 40	
Traites du trésorier payeur à Alger sur les receveurs généraux	13,066 96	"	7,228 53	"	5,838 43	
	66,572,277 11	85,964,990 79	164,436 95	123,680,710 32	28,692,120 63	
		85,800,553 84		152,372,830 95		
COMPTE COURANTS ET FONDS EN DÉPÔT.						
Communes et établissements publics *L/C* de fonds placés au trésor	121,612,973 28	4,803,285 60	"	126,416,258 88	"	
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *L/C* de fonds déposés	6,173,452 20	"	196,200 00	"	5,977,252 20	
Caisse des invalides de la marine	4,225,028 22	1,646,305 68	"	4,371,333 90	1,500,000 00	
—— des dépôts et consignations *S/C* courant	7,139,189 87	18,644,523 26	"	25,783,713 13	"	
——— *S/C* des fonds des caisses d'épargne non employés	"	31,188,000 00	"	31,188,000 00	"	
Imprimerie royale	29,758 36	219,093 49	"	"	248,851 85	
Compagnie des salines et mines de sel de l'Est	2,663,292 38	"	2,663,292 38	"	"	
Chancelleries consulaires *L/C* de fonds commun	75,959 76	"	9,926 59	"	66,033 17	
Ministère de la marine *S/C* de fonds coloniaux	179,569 03	383,272 03	"	"	562,841 06	
——— de l'intérieur *S/C* de ressources éventuelles pour dépenses départementales	3,566,312 64	566,521 03	"	"	4,132,833 67	
——— de l'instruction publique *S/C* de produits extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires	77,477 03	18,391 94	"	"	95,868 97	
Départements *L/C* de produits éventuels affectés à divers services locaux	1,336,398 11	48,268 71	"	"	1,384,666 82	
Divers *L/C* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	1,339,393 49	"	204,878 07	"	1,134,515 42	
Divers établissements *L/C* chez les receveurs généraux	296,396 43	"	167,432 78	"	128,963 65	
Caisse des employés et artisans	22,938 77	426 95	"	23,365 72	"	
Tontine du pacte social	4,402 47	2,021 80	"	6,424 27	"	
——— d'épargnes	327,471 62	"	77,386 77	250,084 85	"	
Divers établissements *L/C* de placements de fonds sans intérêt	51,530 45	3,734 63	"	"	55,265 08	
Ministère de l'instruction publique *S/C* de fondations anglaises, écossaises et irlandaises	251,298 76	"	47,326 25	143,430 27	60,542 24	
Fonds à rembourser à divers	1,143,297 88	248,897 53	"	54,524 18	1,337,671 23	
Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	4,441,702 85	"	140,570 51	"	4,301,132 34	
Divers correspondants	2,101,139 00	"	120,870 09	"	1,980,268 91	
	157,058,982 60	57,772,742 65	3,627,883 44	188,237,135 20	22,966,706 61	
		54,144,859 21		211,203,841 81		
AVANCES DES COMPTABLES.						
Receveurs généraux (voir le développement à la page 378)	37,339,855 27	16,741,369 83	"	54,081,225 10	"	
——— des revenus indirects	51,749 92	29,690 73	"	"	81,440 65	
Payeurs du trésor	4,473 16	"	4,464 12	"	9 04	
Comptables en Algérie	2 14	"	55	"	1 59	
	37,396,080 49	16,771,060 56	4,464 67	54,081,225 10	81,451 28	
		16,766,595 89		54,162,676 38		
RÉCAPITULATION.						
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	104,863,023 06	"	72,681,542 51	32,181,480 55	"	
Effets à payer	66,572,277 11	85,964,990 79	164,436 95	123,680,710 32	28,692,120 63	
Comptes courants et fonds en dépôt	157,058,982 60	57,772,742 65	3,627,883 44	188,237,135 20	22,966,706 61	
Avances des comptables	37,396,080 49	16,771,060 56	4,464 67	54,081,225 10	81,451 28	
	365,890,363 26	160,508,794 00	76,478,327 57	398,180,551 17	51,740,278 52	
		84,030,466 43		449,920,829 69		

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE
DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1842.

Développement sur les Avances des Receveurs généraux.

1° Fonds particuliers des receveurs généraux 75,319,195f 58c

2° Fonds appartenant aux correspondants particuliers des receveurs généraux, savoir :

	CORRESPONDANTS débiteurs.	CORRESPONDANTS créditeurs.
Receveurs particuliers L/C avec les receveurs généraux	"	2,485,177f 74c
——— L/C avec les percepteurs	"	715,938 98
Percepteurs L/C avec les receveurs particuliers	1,428,983f 81c	"
Divers comptables L/C de mandats des receveurs généraux	"	4,690,621 32
Communes et établissements publics L/C de produits de coupes extraordinaires de bois	43,875 77	"
Divers L/C d'effets à payer	"	381,415 48
——— d'achats de rentes sur l'État	"	2,048,782 34
——— de ventes de rentes sur l'État	"	361,698 10
Officiers et employés militaires L/C de retenues applicables aux contributions directes	"	980 73
Divers L/C de souscriptions pour les victimes des orages de 1839	"	8,976 02
Soumissionnaires de fournitures et travaux L/C de dépôts en diverses valeurs	"	1,230,442 73
Condamnés libérés L/C de masse	"	20,866 31
Agents forestiers L/C de masse	"	22,603 50
Trésorier des invalides de la marine S/C de payements à vérifier	751,053 44	"
Divers L/C de fournitures de l'Imprimerie royale	2,806 92	"
Divers L/C d'engagements pour la taxe des brevets d'invention	"	452,150 00
Agents comptables des facultés L/C courant	"	403,083 70
Receveurs d'hospices L/C de versements pour le service des enfants trouvés	"	154,106 22
Receveur particulier de Bastia S/C de caisse de réserve	186,883 17	"
Compagnies de chemins de fer	"	1,781 15
Divers correspondants	"	244,212 14
	2,413,603 11	13,222,836 46
Solde créditeur représentant les fonds appartenant aux correspondants des receveurs généraux	10,809,233 35	10,809,233 35

TOTAL des fonds appartenant aux receveurs généraux et à leurs correspondants 86,128,428 93

3° A déduire : les fonds que les receveurs généraux n'ont pas encore mis à la disposition du trésor, et formant le montant des valeurs de caisse et de portefeuille restées entre leurs mains, savoir :

Numéraire		9,893,878 31	
Valeurs de portefeuille.	Effets sur Paris	6,114,843 74	22,153,325 52
	——— sur les départements	11,690,657 49	
	Effets remis aux receveurs généraux par le caissier du trésor	3,738,845 65	
	Traites de douanes	53,720 00	
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	62,700 47	
	Engagements souscrits pour la taxe des brevets d'invention	452,150 00	
	Effets divers en souffrance	40,408 17	
TOTAL		32,047,203 83	32,047,203 83

RESTE pour les fonds que les receveurs généraux ont mis à la disposition du trésor et dont ils sont en avance au 1er janvier 1842, savoir :

Fonds personnels des receveurs généraux	43,271,991 75	54,081,225 10
Fonds de leurs correspondants particuliers	10,809,233 35	

COMPTES SPÉCIAUX.

COMPTE D'APUREMENT

DES

EXERCICES CLOS,

AU 1er JANVIER 1842.

NOTE

Sur le Compte d'apurement des Exercices clos.

Les comptes des finances, rendus depuis l'année 1829, ont expliqué les mesures successivement prises, tant par l'administration que par les Chambres, pour assurer l'apurement régulier des dépenses restées à payer sur le budget de chaque exercice, à l'époque de son règlement législatif. Le régime qui doit être désormais suivi pour cet apurement a été définitivement consacré par les articles 9 et 10 de la loi du 29 janvier 1831 et par les articles 8, 9 et 10 de celle du 23 mai 1834; et il a depuis été complété par le paragraphe VI du chapitre IX de l'ordonnance royale du 31 mai 1838, portant règlement sur la comptabilité publique. On croit inutile de reproduire l'ensemble de ces dispositions, dont le texte se trouve, d'ailleurs, page 387 du compte des finances de l'année 1838.

On se borne, en conséquence, à résumer, dans la présente note, les opérations relatives aux exercices dont l'apurement a dû faire l'objet du compte à rendre aux Chambres pour l'année 1841.

Les tableaux de la présente section du compte des finances sont divisés seulement par exercice et par ministère. Pour les détails par chapitre, il est nécessaire de se reporter aux comptes rendus par chaque département ministériel.

On les fait précéder d'un état général qui présente l'ensemble des opérations constatées pendant l'année 1841, et qui sert de base au compte spécial à produire à la Cour des comptes, en exécution de l'article 115 de l'ordonnance royale du 31 mai 1838.

Ces opérations sont celles qui suivent :

Résumé des opérations de l'année 1841.

1° Nouvelles créances dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels aux restes à payer des exercices ci-après :

Exercice 1837	195,751f 30c	678,278f 46c
——— 1838	294,381 61	
——— 1839	228,145 55	

2° Créances de l'exercice 1840 restées à payer à la clôture de cet exercice, ci..... 3,881,690 84

3° Payements effectués sur le budget de l'exercice 1841 pour solder les créances des exercices suivants :

Exercice 1837	299,894f 41c	3,010,078f 83c
——— 1838	1,143,162 76	
——— 1839	1,292,212 40	
——— 1840	274,809 26	

6° Créances de l'exercice 1837 éteintes pour cause de déchéance, ou qui ne peuvent plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires 466,813f 21c

Situation des exercices au 1er janvier 1842.

Le tableau expositif des opérations constatées pendant l'année 1841 est suivi de ceux qui résument et rapprochent les différents termes de la situation, au 1er janvier 1842, des exercices 1837, 1838, 1839 et 1840, dont l'apurement devait faire l'objet du présent compte.

Cette situation est celle que l'on va faire connaître :

Exercice 1837.

EXERCICE 1837.— Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1841, le terme de sa prescription quinquennale. Le compte en est publié pour la dernière fois, et les créances qui pourraient être encore à solder jusqu'au 31 décembre 1842, époque à laquelle il se trouvera définitivement forclos, seront ordonnancées en vertu de crédits spéciaux, et classées dans les écritures des ministres, comme *dépenses des exercices périmés.*

Les dépenses qui étaient réellement à payer, à l'époque de la clôture dudit exercice, s'élevaient à 2,670,313f 46c

De nouvelles créances liquidées depuis, et admises en vertu de crédits additionnels régulièrement ouverts aux ministres, ont augmenté ce reste à payer, de 475,654 65

et l'ont ainsi porté à 3,145,968 11

Les payements effectués en atténuation de ces créances, et qui ont eu lieu sur les fonds des budgets des exercices 1838, 1839, 1840 et 1841, se sont élevés à 2,679,154 90

Le surplus représente les créances qui demeurent éteintes pour cause de déchéance, ci 466,813 21

Exercice 1838.

EXERCICE 1838.— L'apurement de cet exercice doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire, jusqu'au 31 décembre 1842.

Lors de son règlement définitif, il présentait un reste à payer de 2,857,525 76

qui s'est accru, pour de nouvelles créances constatées à la charge du trésor, de 997,486 25

ENSEMBLE 3,855,012 01

Sur ce reliquat, il a été payé par imputation sur les budgets des exercices 1839, 1840 et 1841 . . . . . 3,152,691 33

Et, au 1er janvier 1842, les créances restant à solder ne sont plus que de 702,320 68

Exercice 1839.—Deux années sont encore nécessaires pour compléter l'apurement de cet exercice, qui ne cessera de figurer dans la comptabilité législative qu'au 1er janvier 1844. Exercice 1839.

A l'époque où le compte définitif en a été rendu, le reste à payer était de 3,869,029f 76c

Mais de nouvelles créances, tardivement réclamées, ont ajouté à la dette du trésor une somme de 228,145 55

En sorte que les payements à faire, pour solder les dépenses de l'exercice, montaient réellement à 4,097,175 31

Ceux que les ministres ont ordonnancés sur les budgets des exercices 1840 et 1841 ne s'élevant qu'à 1,378,576 35

il reste à imputer sur les ressources des budgets des exercices suivants, sauf la portion de ces créances dont le trésor pourra demeurer exonéré pour cause de forclusion définitive 2,718,598 96

Exercice 1840.—Cet exercice a atteint le terme de sa clôture législative, le 31 octobre 1841, et le trésor restait alors débiteur, envers les créanciers des services constatés, d'une somme de 3,881,690f 84c qui a été réduite, par des payements faits, depuis cette époque, sur les voies et moyens du budget de l'exercice 1841, de ..... 274,809 26 Exercice 1840.

En sorte qu'elle ne s'élève plus, au 31 décembre 1841, qu'à 3,606,881 58

La prescription de cinq ans n'expirera, pour cet exercice, qu'à la fin de l'année 1844.

Les créances restant à solder au 31 décembre 1841, sur les exercices qui se trouvaient en cours d'apurement à cette époque, s'élèvent à 7,027,801 fr. 22 cent., savoir : Créances restant à solder au 1er janvier 1842.

Exercice 1838..	702,320f 68c	7,027,801f 22c
——— 1839.....	2,718,598 96	
——— 1840.....	3,606,881 58	

Le compte des exercices clos se termine par le tableau que le ministre des finances est tenu de publier, chaque année, aux termes de l'ordonnance du 23 décembre 1829, pour rendre compte des recettes effectuées sur les restes à recouvrer de chaque exercice, et dont l'application a été faite aux exercices subséquents. (Voir pages 396 et 397.) Tableau des restes à recouvrer sur les exercices clos.

Nota. Les créances des exercices périmés ont été dans la loi de règlement du budget de 1839, l'objet d'une nouvelle disposition que la Chambre des Députés a adoptée de la manière suivante:

Art. 13. « Les crédits extraordinaires spéciaux, à demander pour les créances des exercices périmés, en vertu des « articles 7 et 8 de la loi du 10 mai 1838, ne pourront être ouverts que par la loi.

« Sont seuls exceptés de la disposition ci-dessus les crédits que nécessiterait le service des arrérages des rentes « consolidées et des rentes viagères. »

COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Etat général des opérations constatées pendant l'année 1841, pour les exercices clos qui étaient en cours d'apurement.

MINISTÈRES.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, ouverts par des lois ou par des ordonnances royales dont la régularisation est proposée dans la loi générale des crédits supplémentaires (A).				CRÉANCES de l'exercice 1840 restées à payer à l'époque de la clôture de cet exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur l'exercice 1841. (Chapitre spécial des exercices clos.)					CRÉANCES de l'exercice 1837 éteintes pour cause de déchéance, ou qui ne pourront plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires.
	Exercice 1837.	Exercice 1838.	Exercice 1839.	TOTAL.		Exercice 1837.	Exercice 1838.	Exercice 1839.	Exercice 1840.	TOTAL.	
Justice et cultes. Dépenses de la justice	"	"	"	"	6,894f 09c	63f 33c	71f 77c	1,198f 02c	"	1,333f 12c	7,059f 81c
Justice et cultes. ——— des cultes	12,805f 83c	43,118f 53c	67,208f 48c	123,132f 84c	65,539 67	21,396 82	42,190 50	77,833 22	"	141,420 54	15,322 73
Affaires étrangères	2,123 64	4,592 31	54,402 15	61,118 10	8,368 62	2,123 64	4,592 31	55,179 03	"	61,894 98	2,945 01
Instruction publique	"	"	"	"	6,447 75	62 50	303 09	2,119 45	534f 00c	3,019 04	3,528 82
Intérieur	4,121 96	20,134 56	13,055 70	37,312 22	410,458 89	4,142 71	183,218 23	18,063 35	"	205,424 29	7,532 23
Agriculture et commerce	5,916 59	450 00	1,176 29	7,542 88	17,810 04	5,916 59	450 00	19,184 58	"	25,551 17	5,590 27
Travaux publics. (Service ordinaire.)	3,903 20	29,498 99	29,753 30	63,155 49	266,810 40	35,506 80	81,891 95	368,373 72	"	485,772 47	6,260 28
Guerre	"	3,753 70	16,147 76	19,901 46	763,253 44	30,890 87	24,039 23	168,155 44	"	223,085 54	2,525 03
Marine et colonies	117,316 06	171,813 67	10,229 41	299,359 14	514,876 56	117,372 63	649,669 42	38,735 72	"	805,777 77	65,595 51
Finances	9,564 02	21,019 85	36,172 46	66,756 33	1,741,746 74	80,701 98	136,398 38	423,519 47	274,275 26	914,895 09	350,303 18
	155,751 30	294,381 61	228,145 55	678,278 46	3,802,206 20	298,177 87	1,122,824 88	1,172,362 00	274,809 26	2,868,174 01	466,662 87
Travaux extraordinaires	"	"	"	"	79,484 64	1,716 54	20,337 88	119,850 40	"	141,904 82	150 34
	155,751 30	294,381 61	228,145 55	678,278 46	3,881,690 84	299,894 41	1,143,162 76	1,292,212 40	274,809 26	3,010,078 83	466,813 21

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

1° Crédits accordés par des lois spéciales,

Exercice 1837	120,538 09
——— 1838	192,200 60
	312,738 69

2° Crédits provisoirement ouverts par des ordonnances royales :

Exercice 1837	35,213 21
——— 1838	102,181 01
——— 1839	228,145 55
	365,539 77

Ces deux sommes réunies forment celle de 678,278 fr. 46 cent.

Voici le développement, par ministère, de celle de 365,539 fr. 77 cent. :

Exercice 1837.

Justice et cultes. (Dépenses des cultes.)	12,805 83
Intérieur	4,121 96
Agriculture et commerce	5,496 59
Travaux publics	2,257 83
Marine	1,780 08
Finances	8,750 92
	35,213 21

Exercice 1838.

Justice et cultes. (Dépenses des cultes.)	43,118 53
Intérieur	20,134 56
Agriculture et commerce	450 00
Travaux publics	3,446 69
Guerre	3,753 70
Marine	10,480 80
Finances	20,796 73
	102,181 01

Exercice 1839.

Justice et cultes. (Dépenses des cultes.)	67,208 48
Affaires étrangères	54,402 15
Intérieur	13,055 70
Agriculture et commerce	1,176 29
Travaux publics	29,753 30
Guerre	16,147 76
Marine	10,229 41
Finances	36,172 46
	228,145 55

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1837. (Loi de règlement du 6 juin 1840.)

Situation définitive, au 1er janvier 1842, époque à partir de laquelle cet exercice, ayant atteint sa période quinquennale, cessera de figurer dans la comptabilité des ministères.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient À PAYER à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES ADMISES EN VERTU DE CRÉDITS ADDITIONNELS aux restes à payer, par la loi du 9 août 1839.	par la loi du 10 août 1839.	par la loi du 17 juin 1840.	par la loi du 6 juillet 1840.	par la loi du 10 juin 1841.	par des ordonnances royales dont la régularisation est proposée dans la loi générale des crédits supplémentaires.	CRÉANCES QUI RESTAIENT réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES COURANTS. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1838.	Exercice 1839.	Exercice 1840.	Exercice 1841.	TOTAL.	CRÉANCES ÉTEINTES pour cause de déchéance, ou qui ne pourront plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires.	OBSERVATIONS.
Justice et cultes... Dépenses de la justice.	7,912f 43c	"	"	"	"	66f 66c	"	7,979f 09c	"	685f 22c	170f 73c	63f 33c	919f 28c	7,059f 81c	Voir le détail, par chapitre législatif, au compte publié par chaque ministère.
Justice et cultes... ——— des cultes...	41,075 96	"	"	57,663f 66c	"	4,750 48	12,805f 83c	116,295 87	"	74,096 50	5,479 82	21,396 82	100,973 14	15,322 73	
Affaires étrangères	9,585 61	"	"	53,324 28	"	2,123 64	"	65,033 53	"	68 00	59,896 88	2,123 64	62,088 52	2,945 01	
Instruction publique	14,338 41	"	"	"	6,052f 43c	"	"	20,390 84	7,158f 20c	2,317 56	7,323 76	62 50	16,862 02	3,528 82	
Intérieur	57,160 11	"	"	13,153 25	"	481 74	4,121 96	74,917 06	"	31,755 21	31,486 91	4,142 71	67,384 83	7,532 23	
Agriculture et commerce	23,170 54	"	"	81 00	"	420 00	5,496 59	29,168 13	"	4,674 90	12,986 37	5,916 59	23,577 86	5,590 27	
Travaux publics. (Service ordinaire.)	144,504 43	40f 00c	"	7,817 99	"	2,666 41	2,257 83	157,286 66	"	84,377 84	31,141 74	35,506 80	151,026 38	6,260 28	
Guerre	117,455 95	"	"	30,453 22	"	22,257 95	"	170,167 12	"	106,180 87	30,570 35	30,890 87	167,642 09	2,525 03	
Marine	700,557 14	"	"	62,792 14	"	119,315 48	1,780 08	884,444 84	28,051 28	306,029 65	367,395 77	117,372 63	818,849 33	65,595 51	
Finances	1,541,172 68	8,635 19	25,588f 81c	14,813 98	"	7,943 19	8,750 92	1,606,904 77	482,151 09	433,117 00	260,631 52	80,701 98	1,256,601 59	350,303 18	
	2,656,933 26	8,675 19	25,588 81	240,099 46	6,052 43	160,025 55	35,213 21	3,132,587 91	517,360 57	1,043,302 75	807,083 85	298,177 87	2,665,925 04	466,662 87	
Travaux extraordinaires	13,380 20	"	"	"	"	"	"	13,380 20	"	6,917 16	4,596 16	1,716 54	13,229 86	150 34	
	2,670,313 46	8,675 19	25,588 81	240,099 46	6,052 43	160,025 55	35,213 21	3,145,968 11	517,360 57	1,050,219 91	811,680 01	299,894 41	2,679,154 90	466,813 21	
		475,654 65													

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

EXERCICE 1838. (Loi de règlement du 15 janvier 1841.)

Situation des Dépenses restant à payer, au 1er janvier 1842.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES ADMISES EN VERTU DES CRÉDITS ADDITIONNELS aux restes à payer, par la loi du 22 juin 1840.	par la loi du 6 juillet 1840.	par la loi du 10 juin 1841.	par des ordonnances royales dont la régularisation est proposée dans la loi générale des crédits supplémentaires.	CRÉANCES QUI RESTAIENT réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES COURANTS. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1839.	Exercice 1840.	Exercice 1841.	TOTAL.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1842.	OBSERVATIONS.
Justice et cultes... Dépenses de la justice	6,311f 39c	"	"	"	"	6,311f 39c	"	248f 74c	71f 77c	320f 51c	5,990f 88c	Voir le détail, par chapitre législatif, au compte publié par chaque ministère.
Justice et cultes... ——— des cultes	189,327 53	"	"	2,388f 64c	43,118f 53c	234,834 70	"	158,039 66	42,190 50	200,230 16	34,604 54	
Affaires étrangères	31,916 62	"	87,807f 37c	4,592 31	"	124,316 30	"	89,204 03	4,592 31	93,796 34	30,519 96	
Instruction publique	11,799 93	"	2,957 53	"	"	14,757 46	3,136f 86c	7,424 82	303 09	10,864 77	3,892 69	
Intérieur	215,057 92	"	"	24,572 63	20,134 56	259,765 11	"	54,434 28	183,218 23	237,652 51	22,112 60	
Agriculture et commerce	36,977 11	"	"	1,240 00	450 00	38,667 11	"	33,941 25	450 00	34,391 25	4,275 86	
Travaux publics. (Service ordinaire.)	128,238 66	"	"	29,046 86	3,446 69	160,732 21	"	45,582 49	81,891 95	127,474 44	33,257 77	
Guerre	152,588 50	454,903f 04c	"	21,273 01	3,753 70	632,518 25	"	558,392 22	24,039 23	582,431 45	50,086 80	
Marine et colonies	939,858 82	"	"	240,165 88	10,480 80	1,190,505 50	137,267 87	302,317 00	649,669 42	1,089,254 29	101,251 21	
Finances	1,018,217 46	"	"	26,357 97	20,796 73	1,065,372 16	66,797 03	461,121 86	136,398 38	664,317 27	401,054 89	
	2,730,293 94	454,903 04	90,764 90	349,637 30	102,181 01	3,727,780 19	207,201 76	1,710,706 35	1,122,824 88	3,040,732 99	687,047 20	
Travaux extraordinaires	127,231 82	"	"	"	"	127,231 82	"	91,620 46	20,337 88	111,958 34	15,273 48	
	2,857,525 76	454,903 04	90,764 90	349,637 30	102,181 01	3,855,012 01	207,201 76	1,802,326 81	1,143,162 76	3,152,691 33	702,320 68	
		997,486 25										

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1839. (Loi de règlement proposée le 4 mars 1841.)

Situation des Dépenses restant à payer, au 1er janvier 1842.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu d'ordonnances royales dont la régularisation est proposée dans la loi générale des crédits supplémentaires.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS effectués sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1840.	Exercice 1841.	TOTAL.	RESTE à payer au 1er janvier 1842.	OBSERVATIONS.
Justice et cultes... Dépenses de la justice	7,601f 92c	"	7,601f 92c	"	1,198f 02c	1,198f 02c	6,403f 90c	Voir le détail, par chapitre législatif, au compte publié par chaque ministère.
Justice et cultes... ——— des cultes	44,438 77	67,208f 48c	111,647 25	"	77,833 22	77,833 22	33,814 03	
Affaires étrangères	2,735 37	54,402 15	57,137 52	"	55,179 03	55,179 03	1,958 49	
Instruction publique	23,977 87	"	23,977 87	13,154f 34c	2,119 45	15,273 79	8,704 08	
Intérieur	211,277 90	13,055 70	224,333 60	"	18,063 35	18,063 35	206,270 25	
Agriculture et commerce	36,487 91	1,176 29	37,664 20	"	19,184 58	19,184 58	18,479 62	
Travaux publics. (Service ordinaire.)	384,214 09	29,753 30	413,967 39	"	368,373 72	368,373 72	45,593 67	
Guerre	285,039 20	16,147 76	301,186 96	"	168,155 44	168,155 44	133,031 52	
Marine et colonies	1,668,687 24	10,229 41	1,678,916 65	"	38,735 72	38,735 72	1,640,180 93	
Finances	1,067,954 60	36,172 46	1,104,127 06	73,209 61	423,519 47	496,729 08	607,397 98	
	3,732,414 87	228,145 55	3,960,560 42	86,363 95	1,172,362 00	1,258,725 95	2,701,834 47	
Travaux extraordinaires	136,614 89	"	136,614 89	"	119,850 40	119,850 40	16,764 49	
	3,869,029 76	228,145 55	4,097,175 31	86,363 95	1,292,212 40	1,378,576 35	2,718,598 96	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

EXERCICE 1840. (Loi de règlement proposée le 2 mars 1842.)

Situation des Dépenses restant à payer, au 1er janvier 1842.

MINISTÈRES.	CRÉANCES QUI RESTAIENT à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur l'exercice 1841. (Chapitre spécial des dépenses des exercices clos.)	RESTE À PAYER au 1er janvier 1842.	OBSERVATIONS.
Justice et cultes. — Dépenses de la justice	6,894f 09c	"	6,894f 09c	Voir le détail, par chapitre législatif, au compte publié par chaque ministère.
Justice et cultes. — ——— des cultes	65,539 67	"	65,539 67	
Affaires étrangères	8,368 62	"	8,368 62	
Instruction publique	6,447 75	534f 00c	5,913 75	
Intérieur	410,458 89	"	410,458 89	
Agriculture et commerce	17,810 04	"	17,810 04	
Travaux publics. (Service ordinaire.)	266,810 40	"	266,810 40	
Guerre	763,253 44	"	763,253 44	
Marine et colonies	514,876 56	"	514,876 56	
Finances	1,741,746 74	274,275 26	1,467,471 48	
	3,802,206 20	274,809 26	3,527,396 94	
Travaux extraordinaires	79,484 64	"	79,484 64	
	3,881,690 84	274,809 26	3,606,881 58	

État général des Créances des Exercices clos restant à solder au 1er janvier 1842, et dont le payement peut avoir lieu par imputation sur les budgets des Exercices courants, selon le mode réglé par l'article 8 de la loi du 23 mai 1834.

MINISTÈRES.	MONTANT DES CRÉANCES RESTANT À PAYER. Exercice 1838.	Exercice 1839.	Exercice 1840.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
Justice et cultes. — Dépenses de la justice	5,990f 88c	6,403f 90c	6,894f 09c	19,288f 87c	Voir le détail, par chapitre législatif, au compte publié par chaque ministère.
Justice et cultes. — ——— des cultes	34,604 54	33,814 03	65,539 67	133,958 24	
Affaires étrangères	30,519 96	1,958 49	8,368 62	40,847 07	
Instruction publique	3,892 69	8,704 08	5,913 75	18,510 52	
Intérieur	22,112 60	206,270 25	410,458 89	638,841 74	
Agriculture et commerce	4,275 86	18,479 62	17,810 04	40,565 52	
Travaux publics. (Service ordinaire.)	33,257 77	45,593 67	266,810 40	345,661 84	
Guerre	50,086 80	133,031 52	763,253 44	946,371 76	
Marine et colonies	101,251 21	1,640,180 93	514,876 56	2,256,308 70	
Finances	401,054 89	607,397 98	1,467,471 48	2,475,924 35	
	687,047 20	2,701,834 47	3,527,396 94	6,916,278 61	
Travaux extraordinaires	15,273 48	16,764 49	79,484 64	111,522 61	
	702,320 68	2,718,598 96	3,606,881 58	7,027,801 22	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Situation générale des Droits constatés et perçus sur les Contributions et Revenus de l'Exercice 1840.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS RESTANT à recouvrer sur l'exercice 1839, au 31 décembre 1840.	DROITS CONSTATÉS pendant l'exercice 1840.	TOTAL.	*À DÉDUIRE.* DÉCHARGES ACCORDÉES sur les droits constatés et les restes à recouvrer.	RESTE pour DROITS CONSTATÉS à recouvrer pendant l'exercice 1840.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'exercice 1840.	DROITS restant à recouvrer À LA CLÔTURE de l'exercice 1840 et qui ont été transportés à l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
Contributions directes	"	395,712,058f 56c	395,712,058f 56c	"	395,712,058f 56c	395,712,058f 56c	"	Aux termes de l'ordonnance royale du 23 décembre 1829, le ministre des finances doit comprendre, chaque année, dans son compte général, l'état des recettes effectuées sur les restes à recouvrer à l'expiration de chaque exercice, et dont l'application aura été faite aux exercices suivants. Le rapport au Roi qui a proposé cette ordonnance, et qui est inséré au compte de 1829 (pages 7 et suivantes), s'explique ainsi relativement à l'état des recettes que l'on vient de rappeler : « Ce développement serait fourni par le ministre des finances, lorsqu'à l'époque du règlement des exercices « quelques produits seraient restés à réaliser à la charge des redevables de l'État. La régularité du service de la « perception et sa marche facile réduiront ce dernier cas à de rares exceptions, etc. » En effet, les produits de l'enregistrement et du timbre, ceux des domaines, et ceux des boissons et autres taxes indirectes, sont les seuls qui, à la clôture de l'exercice, ne se trouvent pas entièrement recouvrés. Les contributions directes sont toujours perçues, en totalité, dans le cours de l'exercice auquel elles se rapportent, l'article 3 de l'ordonnance royale du 8 décembre 1832 ayant imposé aux comptables l'obligation de solder, de leurs fonds personnels, la portion des rôles qui ne serait pas rentrée à l'échéance des derniers termes fixés pour leur recouvrement. A l'égard des produits des douanes, des postes, des coupes de bois, des salines, des monnaies et des recettes accidentelles, ils sont généralement, par leur nature et d'après les lois qui les régissent, réalisés au moment même où ils sont liquidés et constatés, ou au moins dans un délai qui ne dépasse, dans aucun cas, l'époque de la clôture de chaque exercice. Dans cet état de choses, et pour satisfaire aux dispositions de l'article 3 de l'ordonnance précitée du 23 décembre 1829, en se conformant aux règles observées pour chaque nature d'impôts ou de revenus, l'administration des finances publie le tableau des droits constatés et perçus sur les contributions et revenus publics de l'exercice 1840.
Enregistrement et timbre	1,412,388f 19c	228,929,693 48	230,372,081 67	3,707,449f 93c	226,664,631 74	225,069,754 49	1,594,877f 25c	
Domaines et prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	769,228 54	4,748,597 20	5,517,825 74	111,195 15	5,406,630 59	4,633,516 59	773,114 00	
Produits des coupes de bois	"	28,379,619 04	28,379,619 04	"	28,379,619 04	28,379,619 04	"	
Produit divers des forêts et droits de pêche	"	4,810,355 41	4,810,355 41	"	4,810,355 41	4,810,355 41	"	
Douanes, navigation et droits divers	"	122,665,661 44	122,665,661 44	838,462 27	121,827,199 17	121,827,199 17	"	
Taxe de consommation des sels	"	56,577,625 54	56,577,625 54	"	56,577,625 54	56,577,625 54	"	
Boissons et droits de fabrication des bières	111,038 42	90,460,165 43	90,571,203 85	63,002 29	90,508,201 56	90,433,367 02	74,834 54	
Diverses taxes et recouvrements d'avances	2,103,748 10	47,165,024 83	49,268,772 93	320,741 91	48,948,031 02	46,663,758 65	2,284,272 37	
Tabacs	"	95,169,417 20	95,169,417 20	2,715 45	95,166,701 75	95,166,701 75	"	
Poudres	"	5,615,915 88	5,615,915 88	185 51	5,615,730 37	5,615,730 37	"	
Postes	600 00	46,102,662 09	46,103,262 09	7,958 50	46,095,303 59	46,094,703 59	600 00	
Produits universitaires	"	4,125,299 58	4,125,299 58	"	4,125,299 58	4,125,299 58	"	
Salines et mines de sel de l'Est	"	1,938,079 50	1,938,079 50	"	1,938,079 50	1,938,079 50	"	
Produits éventuels affectés aux dépenses ordinaires et extraordinaires des départements	"	17,287,008 03	17,287,008 03	"	17,287,008 03	17,287,008 03	"	
Produits et revenus de l'Algérie	"	1,833,037 92	1,833,037 92	"	1,833,037 92	1,833,037 92	"	
Produits divers	"	13,979,836 56	13,979,836 56	"	13,979,836 56	13,979,836 56	"	
	4,427,003 25	1,165,500,057 69	1,169,927,060 94	5,051,711 01	1,164,875,349 93	1,160,147,651 77	4,727,698 16	
Ressources extraordinaires	"	73,985,000 00	73,985,000 00	"	73,985,000 00	73,985,000 00	"	
	4,427,003 25	1,239,485,057 69	1,243,912,060 94	5,051,711 01	1,238,860,349 93	1,234,132,651 77	4,727,698 16	

COMPTE

DES EMPRUNTS SPÉCIAUX CONTRACTÉS

POUR

PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

NOTE

Sur les Emprunts spéciaux contractés pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

Différentes lois spéciales, principalement celles des 5 août 1821 et 14 août 1822, ont autorisé le Gouvernement à emprunter à diverses compagnies soumissionnaires, et à la caisse des dépôts et consignations, les fonds nécessaires pour subvenir, soit à la construction ou à l'achèvement de plusieurs ponts et canaux, soit aux travaux d'amélioration à exécuter dans les ports de Granville, de Boulogne, du Havre et de Rouen.

Le tableau publié au compte de l'année 1838, pages 412 à 433, a fait connaître la date des lois qui ont autorisé ces emprunts, le nom des soumissionnaires avec lesquels ils ont été contractés, leur montant, les travaux qui les ont motivés, les époques des versements effectués au trésor public, et les conditions diverses stipulées pour chacun d'eux, relativement aux intérêts, aux primes, aux concessions de droits spéciaux et à l'amortissement.

Il résulte de ce tableau, dont les résultats sont invariables, et que, par conséquent, il n'y avait pas lieu de reproduire dans le compte des finances de la présente année, que les emprunts se partagent en six catégories, sous le rapport du mode adopté pour leur amortissement.

1° Emprunts au remboursement desquels il a été assigné un droit de péage concédé aux prêteurs, et qui n'ont mis à la charge du trésor public que l'insuffisance du produit de ce droit, comparativement à l'annuité consentie par les traités (ponts de Bordeaux, de Libourne et de Laval)....	3,700,000f 00c
2° Emprunt remboursable au moyen d'un droit de tonnage concédé aux prêteurs, jusqu'à l'entier amortissement du capital prêté (port du Havre).....	2,800,000 00
3° Emprunts remboursables au moyen : 1° d'une annuité fixe portée en dépense au budget, pendant un nombre déterminé d'années, pour la portion de ces emprunts que le trésor a prise à sa charge; 2° de droits spéciaux de tonnage et de navigation, dont le produit annuel est garanti aux prêteurs; 3° d'un contingent annuel fourni par les localités (ports de Boulogne et de Rouen).....	2,490,000 00
4° Emprunts remboursables au moyen d'une annuité fixe servie à la charge du budget de l'État, pendant un nombre déterminé d'années, et tenant lieu d'intérêts, de prime et d'amortissement (navigation de l'Isle).....	2,500,000 00
A REPORTER.....	11,490,000 00

REPORT		11,490,000f 00c
5° Emprunts dont le remboursement a été assigné sur des contingents annuels à fournir par les départements ou les villes (portion de l'emprunt du port de Dunkerque à amortir par la ville et par le département du Nord)		392,000 00
TOTAL des emprunts auxquels divers modes particuliers d'amortissement ont été appliqués		11,882,000 00
6° Emprunts dont le trésor s'est engagé à rembourser matériellement le capital :		
Ponts de Bergerac, de Montrejeau et de Pensaguel	4,850,000f 00c	
Canaux du Rhône au Rhin, de la Somme, des Ardennes, de Bourgogne, d'Arles, de Bretagne, du Nivernais, de Berry, et canal latéral à la Loire	123,100,000 00	
Navigation de l'Oise et du Tarn	3,800,000 00	
Ports de Dunkerque et de Granville	2,148,000 00	
		133,898,000 00
MONTANT TOTAL des emprunts effectués		145,780,000 00

Le versement de ces emprunts a eu lieu pendant les années indiquées ci-après :

ANNÉE 1818	250,000f	REPORT	119,836,753f
—— 1819	525,000	ANNÉE 1830	9,832,833
—— 1820	1,675,000	—— 1831	6,871,219
—— 1821	3,453,333	—— 1832	6,034,154
—— 1822	11,018,037	—— 1833	560,041
—— 1823	16,619,391	—— 1834	440,000
—— 1824	15,647,492	—— 1835	880,000
—— 1825	16,880,706	—— 1836	590,000
—— 1826	16,329,773	—— 1837	430,000
—— 1827	15,121,266	—— 1838	100,000
—— 1828	11,745,111	—— 1839	205,000
—— 1829	10,571,644		
			145,780,000
À REPORTER	119,836,753		

Sur les emprunts que le trésor doit rembourser matériellement, ci	133,898,000f 00c
il n'a encore été amorti que la somme de	20,428,612 29
et, au 1er janvier 1842, il restait à amortir celle de	113,469,387 71

Le temps probable qui doit s'écouler, à partir de la même époque, pour compléter l'amortissement de ces emprunts, varie selon les conditions propres à chacun d'eux; cependant on peut résumer de la manière suivante les indications données à cet égard dans le tableau précité du compte de 1838 :

5 ans 1/2, pour	2,127,448f 08c
de 18 à 25 ans, pour	30,338,254 50
de 25 à 28 ans, pour	81,003,685 13
TOTAL	113,469,387 71

Les charges qui sont résultées, pour les budgets, des conditions diverses stipulées par les traités en faveur des prêteurs, sont celles dont on va présenter le détail; mais, en les examinant, il importe de ne pas perdre de vue les améliorations résultant pour le trésor, des grands travaux d'utilité publique exécutés au moyen des emprunts spéciaux dont il s'agit. Ces emprunts n'ont point été consommés improductivement, comme ceux que l'État s'est trouvé dans la nécessité, à plusieurs époques, de contracter en rentes, et à des conditions souvent très-onéreuses. Les canaux, les ponts subsistent et constituent un immense capital; ils sont une source féconde de prospérité pour le pays, d'abord par les revenus directs qu'ils procurent au trésor, et ensuite par les avantages indirects qui en résultent pour l'État et pour les particuliers, tels que l'abaissement du prix des transports, l'augmentation de la valeur des propriétés et de la matière imposable, l'accroissement des droits de mutation et de succession, etc. Il serait impossible, au reste, d'apprécier en chiffres la plus value de ressources dont on aurait à tenir compte pour ces diverses causes, si l'on pouvait, dans un même document, rapprocher les recettes et les dépenses qui ont été la conséquence des emprunts et des travaux; on doit, en conséquence, se borner à énoncer ici celui des termes de ce tableau général, qui se forme de la dépense à laquelle les budgets ont eu à subvenir pour assurer le service annuel de la dette contractée par le trésor.

	CHARGES DES EMPRUNTS	
	À REMBOURSER intégralement par le trésor.	CONTRACTÉS à des conditions diverses.
	fr. c.	fr. c.
Intérêts et primes	115,545,347 92	"
Annuités fixes tenant lieu d'intérêts, de primes et d'amortissement	"	5,290,468 75
Produits de droits de péage ou de tonnage concédés aux compagnies	"	6,372,970 99
Insuffisance de droits de péage	"	2,818,824 54
	115,545,347 92	14,482,264 28
	130,027,612 20	

On ne comprend pas, dans les charges ci-dessus, les payements ordonnancés sur le budget, à titre d'amortissement des emprunts, parce que leur effet a été de libérer le trésor public et non de constituer pour lui une dépense réelle.

On se réfère, au surplus, aux explications données page 411 du compte des finances de l'année 1838, sur les causes de l'impossibilité où l'administration se trouve, de faire connaître, en une seule expression, un taux fixe d'intérêts servant à déterminer, en définitive, la dépense annuelle qui pèse sur le trésor pour le service des emprunts spéciaux formant l'objet du présent compte.

COMPTE DES EMPRUNTS SPÉCIAUX CONTRACTÉS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Tableau présentant la classification des Emprunts, d'après la nature des conditions stipulées pour l'amortissement de chacun d'eux.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	CONDITIONS des emprunts. — Pages du compte de 1838.	MONTANT DES EMPRUNTS, par emprunt.	MONTANT DES EMPRUNTS, par catégorie.	OBSERVATIONS.
EMPRUNTS DONT LE TRÉSOR S'EST ENGAGÉ À REMBOURSER MATÉRIELLEMENT LE CAPITAL.					
Port de Dunkerque (portion de l'emprunt que le trésor a prise à sa charge)	Caisse des dépôts et consignations	415	1,548,000		
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac et de Coëmont	Balguerie et compagnie	415	2,900,000		
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey et de Souillac	Urbain-Sartoris et compagnie	417	1,800,000		
Pont de Pensaguel	*Idem*	419	150,000		
Canal du Rhône au Rhin	Humann et compagnie.	419	10,000,000		
Canaux de la Somme et de Manicamp	Urbain-Sartoris et Cie.	421	6,600,000		
Canal des Ardennes	*Idem*	421	8,000,000		
Navigation de l'Oise	*Idem*	423	3,000,000	133,898,000	
Canal de Bourgogne	J. Hagermann et Cie.	425	25,000,000		
Canal d'Arles à Bouc	Odier et compagnie	425	5,500,000		
Canaux de Bretagne	André-Cottier et Cie.	427	36,000,000		
Canal du Nivernais	*Idem*	427	8,000,000		
Canal de Berry	*Idem*	429	12,000,000		
Canal latéral à la Loire	*Idem*	429	12,000,000		
Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	431	800,000		
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	*Idem*	431	600,000		
EMPRUNTS CONTRACTÉS À DES CONDITIONS DIVERSES.					
Pont de Bordeaux (1)	Balguerie et compagnie	413	2,000,000f		
Pont de Libourne (1)	*Idem*	413	1,500,000		
Pont de Laval. (1)	Dubois-Fresnay et Cie.	417	200,000		
Grands travaux du port du Havre (2)	Homberg et compagnie	431	2,800,000		
Travaux d'amélioration du port de Boulogne (3).	Caisse des dépôts et consignations	433	1,650,000		
Travaux de perfectionnement à exécuter au port et aux quais de Rouen (3)	Barbet et compagnie. Caisse des dépôts et consignations	433	840,000	11,882,000f	
Navigation de l'Isle (4)	Froidefond de Bellisle et compagnie	423	2,500,000		
Port de Dunkerque (portion de l'emprunt mise à la charge du département et de la ville) (5).	Caisse des dépôts et consignations	415	392,000		
				145,780,000	

(1) Emprunts au remboursement desquels il a été assigné un droit de péage concédé aux prêteurs, et qui n'ont mis à la charge du trésor public que l'insuffisance du produit de ce droit, comparativement à l'annuité consentie par les traités.

(2) Emprunt remboursable au moyen d'un droit de tonnage concédé aux prêteurs jusqu'à l'entier amortissement du capital prêté.

(3) Emprunts remboursables au moyen : 1° d'une annuité fixe portée en dépense au budget pendant un nombre déterminé d'années, pour la portion de ces emprunts que le trésor a prise à sa charge; 2° de droits spéciaux de tonnage et de navigation, dont le produit annuel est garanti aux prêteurs; 3° d'un contingent annuel fourni par les localités.

(4) Emprunt remboursable au moyen d'une annuité fixe, servie à la charge du budget de l'État pendant un nombre d'années déterminé, et tenant lieu d'intérêts, de prime et d'amortissement.

(5) Emprunt dont le remboursement a été assigné sur des contingents annuels à fournir par le département et par la ville.

Situation, au 1er Janvier 1842, des Emprunts à rembourser matériellement par le Trésor.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT des EMPRUNTS.	SOMMES AMORTIES.	SOMMES restant À AMORTIR au 1er janvier 1841.	TEMPS PROBABLE restant à courir pour compléter l'amortissement.
PONTS.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac, de Coëmont	Balguerie et compagnie	2,900,000	1,626,463 13	1,273,536 87	5 ans 1/2.
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey, de Souillac	Urbain-Sartoris	1,800,000	1,009,528 83	790,471 17	*Idem.*
Pont de Pensaguel	*Idem*	150,000	86,559 96	63,440 04	*Idem.*
CANAUX.					
Canaux de la Somme et de Manicamp	*Idem*	6,600,000	335,250 53	6,264,749 47	28 ans.
Canal des Ardennes	*Idem*	8,000,000	406,364 26	7,593,635 74	*Idem.*
Canal du Rhône au Rhin	Humann et compagnie.	10,000,000	1,708,632 42	8,291,367 58	18 ans.
Canal de Bourgogne	J. Hagermann et compagnie	25,000,000	2,810,834 50	22,189,165 50	26 ans 1/2.
Canal d'Arles à Bouc	Odier et compagnie	5,500,000	998,408 10	4,501,591 90	22 ans 1/2.
Canaux de Bretagne	André-Cottier et compagnie	36,000,000	4,143,106 00	31,856,894 00	25 ans.
Canal du Nivernais	*Idem*	8,000,000	1,316,604 00	6,683,396 00	24 ans.
Canal de Berry	*Idem*	12,000,000	1,762,188 00	10,237,812 00	*Idem.*
Canal latéral à la Loire	*Idem*	12,000,000	1,748.373 00	10,251,627 00	25 ans.
PORTS.					
Port de Dunkerque	Caisse des dépôts et consignations	1,548,000	1,548,000 00	"	Terminé.
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	*Idem*	600,000	600,000 00	"	*Idem.*
TRAVAUX DE NAVIGATION.					
Navigation de l'Oise	Urbain-Sartoris et compagnie	3,000,000	152.386 58	2,847,613 42	28 ans.
Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	800,000	175,912 98	624,087 02	24 ans.
		133,898,000	20,428,612 29	113,469,387 71	

Suite du COMPTE DES EMPRUNTS SPÉCIAUX CONTRACTÉS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Tableau des Charges supportées par les budgets, jusqu'au 1er janvier 1842, pour les Emprunts applicables aux Ponts, Canaux et Travaux divers.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT des EMPRUNTS.	CHARGES DES EMPRUNTS — EMPRUNTS à rembourser matériellement par le trésor. — Intérêts et primes.	EMPRUNTS CONTRACTÉS À DES CONDITIONS DIVERSES. — Payements d'annuités fixes tenant lieu d'intérêts, de primes et d'amortissement.	Produits de droits de péage, de tonnage ou de navigation concédés aux compagnies.	Payements pour insuffisance de droits de péage.	TOTAL PAR EMPRUNT.	OBSERVATIONS.
PONTS.								
Pont de Bordeaux	Balguerie et compagnie	2,000,000f	"	"	2,882,828 91	199,475 99	(A) 3,082,304 90	(A) Emprunts pour lesquels le trésor a soldé, en totalité, la dépense qui était à sa charge.
Pont de Libourne	*Idem*	1,500,000	"	"	388,604 82	2,536,395 18	2,925,000 00	
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac et de Coëmont	*Idem*	2,900,000	3,109,893 76	"	"	"	3,109,893 76	
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey et de Souillac	Urbain-Sartoris et compagnie	1,800,000	2,047,021 17	"	"	"	2,047,021 17	
Pont de Laval	Dubois-Fresnay et compagnie	200,000	(B) 15,597 03	"	261,243 95	82,953 37	(A) 359,794 35	(B) Payements d'intérêts, faits à la compagnie, en 1822 et 1823, avant l'établissement du péage.
Pont de Pensaguel	Urbain-Sartoris et compagnie	150,000	164,940 04	"	"	"	164,940 04	
CANAUX.								
Canal du Rhône au Rhin	Humann et compagnie	10,000,000	11,803,137 58	"	"	"	11,803,137 58	
Canal de la Somme et de Manicamp	Urbain-Sartoris et compagnie	6,600,000	7,205,249 47	"	"	"	7,205,249 47	
Canal des Ardennes	*Idem*	8,000,000	9,293,635 74	"	"	"	9,293,635 74	
Canal de Bourgogne	J. Hagermann et compagnie	25,000,000	18,416,533 90	"	"	"	18,416,533 90	
Canal d'Arles à Bouc	Odier et compagnie	5,500,000	4,569,691 90	"	"	"	4,569,691 90	
Canaux de Bretagne	André Cottier et compagnie	36,000,000	29,041,694 00	"	"	"	29,041,694 00	
Canal du Nivernais	*Idem*	8,000,000	6,670,596 00	"	"	"	6,670,596 00	
Canal du Berry	*Idem*	12,000,000	9,775,812 00	"	"	"	9,775,812 00	
Canal latéral à la Loire	*Idem*	12,000,000	9,536,627 00	"	"	"	9,536,627 00	
PORTS.								
Port de Dunkerque	Caisse des dépôts et consignations	1,940,000	707,636 10	"	"	"	(A) 707,636 10	
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	*Idem*	600,000	"	"	"	"	"	
Grands travaux du port du Havre	Homberg et compagnie	2,800,000	"	"	2,063,182 54	"	2,063,182 54	
Travaux d'amélioration du port de Boulogne	Caisse des dépôts et consignations	1,650,000	(C) 131,398 26	665,000 00	261,403 47	"	1,057,801 73	(C) Payements d'intérêts, faits à la compagnie de 1830 à 1834, pendant la durée des versements du premier emprunt.
Travaux du port et des quais de Rouen	Barbet et comp. et caisse des dépôts et consig.	840,000	"	187,968 75	515,707 30	"	703,676 05	
TRAVAUX DE NAVIGATION.								
Navigation de l'Isle	Froidefond de Bellisle et compagnie	2,500,000	"	4,437,500 00	"	"	4,437,500 00	
Navigation de l'Oise	Urbain-Sartoris et compagnie	3,000,000	2,551,363 42	"	"	"	2,551,363 42	
Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	800,000	504,520 55	"	"	"	504,520 55	
		145,780,000	115,545,347 92	5,290,468 75	6,372,970 99	2,818,824 54	130,027,612 20	
				14,482,264 28				

COMPTE

DE L'EMPRUNT DE 150 MILLIONS

NÉGOCIÉ LE 18 OCTOBRE 1841.

COMPTE DE L'EMPRUNT DE 150,000,000f NÉGOCIÉ LE 18 OCTOBRE 1841.

SITUATION au 1er Janvier 1842.

DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.

L'article 35 de la loi sur le budget des recettes de l'exercice 1842, en date du 25 juin 1841, a mis à la disposition du Gouvernement le produit d'un emprunt à contracter en rentes, au capital de 450 millions.

Cet article est ainsi conçu :

« Le ministre des finances est autorisé à faire inscrire sur le grand-livre de la dette publique, et à négocier avec publicité et concurrence, la somme de « rentes nécessaires pour produire, au taux de la négociation, un capital de 450,000,000 francs. Ces rentes pourront être aliénées dans le fonds, aux « taux et conditions qui concilieront le mieux les intérêts du trésor avec la facilité des négociations.

« Un fonds d'amortissement du centième du capital nominal des rentes créées, en vertu de l'autorisation qui précède, sera ajouté à la dotation de la caisse « d'amortissement.

« Les crédits nécessaires pour le payement des intérêts des rentes et de l'amortissement seront provisoirement ouverts par des ordonnances royales, sauf « régularisation législative.

« Le produit de l'emprunt est affecté aux dépenses des travaux extraordinaires, et servira temporairement à faire face aux découverts du trésor.

« Il sera, chaque année, rendu aux Chambres un compte spécial de la réalisation et de l'emploi des fonds provenant des susdites négociations. »

D'après la disposition législative qui précède, une ordonnance royale, en date du 18 septembre 1841, a autorisé la négociation d'un emprunt de 150 millions.

Voici le texte de l'ordonnance royale :

« ART. 1er. Notre ministre secrétaire d'état des finances est autorisé à procéder à la vente, avec concurrence et publicité, et sur soumissions cachetées, « de la somme de rentes trois pour cent nécessaire pour produire un capital de cent cinquante millions de francs. Ces rentes porteront jouissance du « 22 juin 1841. La vente sera faite à la compagnie qui en offrira le prix le plus élevé, sauf la réserve du minimum établi par notre ministre des « finances.

« ART. 2. Conformément aux dispositions du deuxième paragraphe de l'article précité de la loi du 25 juin 1841, la dotation de la caisse d'amortissement « sera accrue, à partir du 1er janvier 1842, d'une somme égale au centième du capital nominal des rentes qui seront négociées en vertu de l'article 1er « ci-dessus. »

Cette ordonnance royale a été suivie d'un arrêté d'exécution pris sous la même date par le ministre des finances, et qui se trouve au *Moniteur* du 19 du même mois.

NÉGOCIATION DES RENTES.

La négociation a eu lieu le 18 octobre 1841, en rentes 3 p. 0/0, au cours de 78 francs 52 cent. et demi.

Les rentes ont été négociées à la compagnie désignée dans le procès-verbal d'adjudication, en date du même jour. (Voir le *Moniteur* du 19 octobre 1841.)

La somme de rentes à inscrire a été de 5,730,659 francs, formant, au cours précité, le capital de 150 millions à verser dans les caisses du trésor aux époques indiquées par le tableau ci-contre.

APPLICATION DU PRODUIT DE LA NÉGOCIATION.

Conformément à l'article 6 de la loi générale du 25 juin 1841 sur les travaux extraordinaires, il a été appliqué 75 millions aux travaux à effectuer pendant l'exercice 1842, et cette somme se trouve en recette à titre de ressource extraordinaire au budget dudit exercice. (Voir, page 324.)

La somme, formant le complément de l'emprunt, est portée, avec la même affectation et au même titre, dans le projet de budget soumis aux Chambres pour l'exercice 1843.

SITUATION DES VERSEMENTS ET DES INSCRIPTIONS DE RENTES.

ÉCHÉANCE des TERMES DE VERSEMENTS.	VERSEMENTS.			INSCRIPTION DES RENTES.		
	SOMMES à verser.	VERSEMENTS effectués.	RESTE à verser.	RENTES à inscrire.	RENTES inscrites.	RESTE à inscrire.
2 PREMIERS TERMES.						
(FONDS DE GARANTIE).						
1er. 28 octobre 1841	7,499,913f 25c	7,499,913f 25c	"	286,530	40,890	245,640
2e. 28 novembre	7,499,913 25	7,499,913 25	"	286,530	40,890	245,640
	14,999,826 50	14,999,826 50	"	573,060	81,780	491,280
10 DERNIERS TERMES.						
3e. 7 janvier 1842	11,249,908 88	1,605,448 04	9,644,460f 84c	429,795	61,335	368,460
4e. 7 février	11,249,890 72	1,605,443 55	9,644,447 17	429,795	61,335	368,460
5e. 7 mars	11,249,908 88	1,605,448 04	9,644,460 84	429,795	61,335	368,460
6e. 7 avril	11,249,847 02	1,605,439 00	9,644,408 02	429,795	61,335	368,460
7e. 7 mai	14,999,826 50	2,140,587 37	12,859,239 13	573,060	81,780	491,280
8e. 7 juin	14,999,864 50	2,140,595 63	12,859,268 87	573,060	81,780	491,280
9e. 7 juillet	1 ,999,826 50	2,140,587 37	12,859,239 13	573,060	81,780	491,280
10e. 7 août	14,999,864 50	2,140,595 63	12,859,268 87	573,060	81,780	491,280
11e. 7 septembre	14,999,826 50	2,140,587 37	12,859,239 13	573,060	81,780	491,280
12e. 7 octobre	14,999,864 50	2,140,595 63	12,859,268 87	573,060	81,780	491,280
Appoint	1,545 00	1,545 00	"	59	"	59
	135,000,173 50	19,266,872 63	115,733,300 87	5,157,599	736,020	4,421,579
REPORT du fonds de garantie	14,999,826 50	14,999,826 50	"	573,060	81,780	491,280
	150,000,000 00	34,266,699 13	115,733,300 87	5,730,659	817,800	4,912,859
		150,000,000			5,730,659	

COMPTE

DE LA DETTE INSCRITE

POUR L'ANNÉE 1841.

NOTE

Sur le compte de la dette inscrite pour l'année 1841.

Le compte de la dette inscrite présente la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement, durant cette période, des différentes parties de la dette publique, laquelle se subdivise :

Division du compte de la dette inscrite.

En *dette non viagère*, comprenant les *rentes* 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0 ;

En *rentes viagères ;*

En *pensions ;*

En *capitaux de cautionnements en numéraire.*

Les tableaux dont ce compte est composé font connaître :

1° En ce qui concerne les *rentes* 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0, les circonstances qui ont motivé leur création, la date des lois qui en ont autorisé l'inscription, leur affectation, leur négociation et toutes les phases de leurs mouvements en augmentation ou en diminution, ainsi que des changements qui s'opèrent dans la propriété de ces effets publics.

2° La situation de chaque classe de *rentes viagères*, suivant qu'elles ont été constituées sur une, deux, trois ou quatre têtes.

3° Les différentes natures de *pensions*, les lois qui en ont autorisé l'inscription, les crédits que ces lois ont accordés et leur situation, les nouvelles pensions liquidées et inscrites, et enfin celles qui ont été éteintes pour cause de décès.

4° Les capitaux de *cautionnements en numéraire* restant dus par l'État, ceux qui ont été reçus ou remboursés pendant l'année, l'indication des classes de titulaires des emplois, et enfin la situation du trésor au 1er janvier 1842, relativement au solde dont il demeure débiteur.

On a placé à la suite des tableaux, sur chaque nature de dette, une situation justificative de l'emploi des crédits de payement accordés par les budgets des exercices 1840 et 1841 pour les différentes parties de la dette inscrite.

Quant aux opérations relatives à l'amortissement des rentes, elles font l'objet du compte spécial qui est présenté aux pages 471 et suivantes.

Résumé des principaux résultats du compte.

DETTE NON VIAGÈRE.

La dette non viagère est la plus importante de celles qui figurent au grand-livre de la dette inscrite. L'exposé suivant, justifié par les développements présentés dans les tableaux qui s'y rapportent, fait connaître l'origine et les motifs de cette nature de dette, et la destination légale des ressources dues à la création des rentes qui la composent, en indique les accroissements ou les atténuations annuelles, présente les mouvements qui surviennent annuellement aussi dans la propriété des titres d'inscriptions, tant par suite des transferts à la bourse que par l'effet des mutations résultant de décès, partages, etc., etc., offre en même temps le classement des rentes par catégories de propriétaires avec la distinction en rentes mobilisées et immobilisées.

Situation des crédits d'inscriptions des rentes 5 p. 0/0. (*Pag. 426 et 427*)

Les crédits successivement ouverts au Gouvernement, pour l'inscription des rentes 5 p. 0/0, ont été entièrement employés, et le tableau pages 426 et 427, qui présente ces crédits, ne fait en conséquence ressortir aucun solde disponible au 1er janvier 1842.

Situation des rentes 5 p. 0/0. (*Pages 428 à 431.*)

Les rentes 5 p. 0/0 inscrites au 1er janvier 1841 s'élevaient, d'après le compte de l'année 1840, page 495, à 147,105,997f

elles ont été réduites pendant l'année 1841, par les causes ci-après :

Extinction d'usufruit de rentes dont la propriété appartenait à l'État.....	223f	
Annulation de la rente formant la dotation de l'université de France.....	60,718	
Annulation de la rente inscrite au nom du conseil d'administration du pénitencier militaire de Saint-Germain.....	1,550	
Extinction d'un majorat reversible à l'État.....	468	
Annulation par suite de déshérence.....	50	
		63,009
Elles ne s'élèvent plus par conséquent, au 1er janvier 1842, qu'à.....		147,042,988

Emploi des rentes créées du 1er avril 1814 au 31 décembre 1841. (*Pages 432 et 433.*)

Les rentes 5 p. 0/0 inscrites du 1er avril 1814 au 31 décembre 1841 montaient ensemble (voir page 431) à 151,426,296 francs; et, d'après le tableau pages 432 et 433, elles ont été employées de la manière suivante :

Rentes négociées pour diverses causes.....	111,717,685f
Rentes remises en nature à divers.....	39,708,611
	151,426,296

Pour comparer ce dernier résultat avec celui du paragraphe précédent, il est nécessaire de tenir compte des rentes qui avaient été inscrites antérieurement au 1er avril 1814, montant (voir page 431), à..... 63,307,637f

et des décroissements successifs que les rentes 5 p. 0/0 ont éprouvés pour diverses causes depuis cette dernière époque (voir page 431)..... 67,690,945

Cette dernière somme présente une différence en plus de..... 4,383,308

laquelle est égale à la différence qui existe entre la somme de 151,426,296 francs et celle de 147,042,988 francs.

Cette dernière somme de rente 5 p. 0/0 n'est pas toute dans la circulation; plus d'un tiers est possédé, soit par des établissements publics, les uns dotés ou subventionnés, les autres non dotés ni subventionnés; soit par des établissements particuliers. Un état publié pour la première fois (page 444) porte le montant des rentes ainsi classées au total de 52,431,096 francs.

Situation des rentes 3 p. 0/0. (*Page 435.*)

Les rentes 3 p. 0/0 se trouvaient inscrites, au 1er janvier 1841, sur le grand-livre du trésor (voir page 499 du compte de 1840) pour une somme de..... 35,794,434f

Elles ont été augmentées pendant l'année 1841, pour les causes ci-après :

Rentes inscrites au nom des anciens propriétaires dépossédés.....	2,985f	
Consolidation de la réserve du fonds d'amortissement des rentes au-dessus du pair.....	1,137,807	
Inscription au nom des souscripteurs de l'emprunt de 150 millions....	817,800	
		1,958,592
Et s'élèvent au 1er janvier 1842 à.....		37,753,026

Cette nature de rente a son origine :

Dans la conversion des rentes 5 p. 0/0 en 3 p. 0/0, pour..... 24,459,035f

Dans l'indemnité des émigrés (déduction faite de 475 fr. provenant d'erreur de liquidation), pour..... 25,993,923

Dans la consolidation de la réserve du fonds d'amortissement, pour..... 2,547,897

Et dans la portion acquittée, à l'époque du 31 décembre 1841, de l'emprunt de 150 millions adjugé le 18 octobre 1841, pour..... 817,800

ENSEMBLE..... 53,818,655

A DÉDUIRE :

Les rentes rachetées par la caisse d'amortissement et annulées en exécution de la loi du 1er mai 1825..... 16,003,286f

Les rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, ci..... 62,343

16,065,629

RESTE égal au montant des rentes inscrites au 1er janvier 1842..... 37,753,026

La situation des rentes 4 1/2 p. 0/0 ne présente aucun mouvement en 1841, et le montant de ces rentes est encore, au 1er janvier 1842, de..... 1,026,600f

Situation des rentes 4 1/2 p. 0/0. (*Page 436.*)

Les rentes 4 p. 0/0 inscrites au 1er janvier 1841 s'élevaient, d'après le compte de l'année 1840, page 501, à..... 18,221,123f

Elles ont été augmentées, pendant l'année 1841, de l'inscription provenant de la consolidation de la réserve du fonds d'amortissement des rentes au-dessus du pair, de..... 4,286,252

et s'élèvent, au 1er janvier 1842, à..... 22,507,375

Situation des rentes 4 p. 0/0. (*Page 437.*)

La situation des rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0, au 1er janvier 1842, se résume de la manière suivante, quant au nombre d'articles inscrits, aux arrérages servis annuellement par le trésor et au capital nominal.

Dette du trésor en rentes non viagères. (*Pag. 441 et 443.*)

	NOMBRE D'INSCRIPTIONS.	ARRÉRAGES ANNUELS.	CAPITAL NOMINAL.
Rentes 5 p. 0/0.....	230,791f	147,042,988f	2,940,859,760f
—— 3 p. 0/0.....	31,058	37,753,026	1,258,434,200
—— 4 1/2 p. 0/0.....	1,189	1,026,600	22,813,333
—— 4 p. 0/0.....	3,348	22,507,375	562,684,375
	266,386	208,329,989	4,784,791,668

Mouvement des rentes depuis le 1er avril 1814. (*Pag. 438 à 441.*)

Le mouvement de ces mêmes rentes, que présente, au 1er janvier 1842, le tableau inséré aux pages 438 à 441, se réduit aux faits suivants.

Au 1er avril 1814, la dette du trésor n'était composée que de rentes 5 p. 0/0, qui s'élevaient à 63,307,637f

Depuis cette époque, elle s'est accrue de 145,022,352 francs, savoir :

Du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, il a été créé des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, pour une somme de	187,308,054f	
Il en a été annulé pour celle de	51,198,483	
Durant cette période, cette partie de dette a éprouvé une augmentation totale de	136,109,571 ci	136,109,571
Elle s'élevait par conséquent, au 31 juillet 1830, à		199,417,208
Du 1er août 1830 au 31 décembre 1841, les rentes créées se sont élevées à	41,495,264f	
et les annulations de rentes (y compris 32 millions sur les rachats de la caisse d'amortissement) à	32,582,483	
Pendant cette dernière période, les rentes 4 et 3 p. 0/0 se sont accrues de 25,633,257 francs, somme qui, par l'effet d'une diminution de 16,720,476 fr. sur le 5 et le 4 1/2 p. 0/0, ne ressort plus en accroissement que pour la différence de	8,912,781 ci	8,912,781
La dette non viagère est par conséquent, au 1er janvier 1842, comme on l'a établi plus haut, de		208,329,989

En récapitulant les termes ci-dessus, pour l'ensemble des deux périodes qui viennent d'être indiquées, on obtient les résultats ci-après :

Rentes créées....	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.....	187,308,054f	228,803,318f
	du 1er août 1830 au 1er janvier 1842.....	41,495,264	
Rentes annulées..	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.....	51,198,483	83,780,966
	du 1er août 1830 au 1er janvier 1842.....	32,582,483	
Accroissement pendant les deux périodes ci-dessus.....			145,022,352

Les rentes créées se subdivisent ainsi, sous le rapport de l'emploi qui en a été fait par le trésor :

Rentes négociées	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830	99,073,619f	137,605,399f
	du 1er août 1830 au 1er janvier 1842.....	38,531,780	
Rentes remises à divers	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.....	88,234,435	91,197,919
	du 1er août 1830 au 1er janvier 1842.....	2,963,484	
			228,803,318

Les négociations et les consolidations de rentes ont eu lieu dans les fonds et pendant les années qui suivent : Rentes négociées.

	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.		RENTES 3 p. 0/0.	
	Négociations.	Négociations.	Consolidations.	Négociations.	Consolidations.
Année 1816	6,000,000f	"	"	"	"
—— 1817	30,000,000	"	"	"	"
—— 1818	27,238,933	"	"	"	"
—— 1821	9,585,220	"	"	"	"
—— 1823	23,114,516	"	"	"	"
—— 1830	"	3,134,950f	"	"	"
—— 1831	7,142,858	"	"	"	"
—— 1831	1,021,945	"	"	"	"
—— 1832	7,614,213	"	"	"	"
—— 1835	"	"	4,765,811f	"	1,410,090f
—— 1837	"	"	4,092,647	"	"
—— 1840	"	"	6,242,357	"	"
—— 1841	"	"	4,286,252	817,800f	1,137,807
		3,134,950	19,387,067	817,800	2,547,897
TOTAUX par nature	111,717,685	22,522,017		3,365,697	
TOTAL des négociations et consolidations	137,605,399				

Ces opérations ont été nécessitées par les circonstances suivantes :

Service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816.

Remboursement des reconnaissances de liquidation			20,409,292f

Service des budgets (compléments de ressources).

Invasions de 1814 et 1815	Exercice 1816	6,000,000f	71,529,377
	—— 1817	30,000,000	
	—— 1818	35,529,377	
	—— 1819		
Guerre d'Espagne et affaires du Levant	—— 1823	4,000,000	7,134,950
	—— 1828	3,134,950	
	—— 1829		
Dépenses extraordinaires de 1831, 1832, 1833, 1840, 1841 et 1842			38,531,780
SOMME ÉGALE			137,605,399

Les rentes remises à divers ont été créées pour les services ci-après : Rentes remises à divers.

Arriéré antérieur au 1er janvier 1810	1,686,267f
Arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629
Créances étrangères résultant de conventions diplomatiques	24,253,168
Indemnité des émigrés	25,994,398
Rentes 3 et 4 1/2 p. 0/0 remises en échange de rentes 5 p. 0/0 converties	25,493,799
Remboursement des biens des communes	2,631,337
Rentes remises en payement de diverses natures de dettes	2,361,321
	91,197,919

Le tableau publié, pages 446 à 449, résume pour l'année 1841, les nombreux mouvements qui, sans changer le total de la dette, modifient la situation des diverses catégories de propriétaires de rentes. Mouvement dans la propriété des rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0. (*Pag. 446 à 449.*)

La première partie de ce tableau indique ces mouvements pour chacun des mois de l'année 1841 ; il est subdivisé de manière à distinguer,

D'une part :

Les *opérations réelles*, c'est-à-dire les mouvements qu'éprouve la rente par suite des transactions consommées *effectivement* à la bourse;

D'un autre côté :

Les opérations d'ordre, dénomination sous laquelle on comprend les mouvements qui résultent de *mutations par suite de décès*, pour *réunions* ou *divisions;* de *reliquats de rentes* et autres opérations qui ne donnent pas lieu à déplacement de capitaux.

Le second cadre de ce tableau n'est que la reproduction des faits établis dans le premier, avec l'indication des principales classes de titulaires entre lesquelles se trouvent réparties les rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0.

DETTE VIAGÈRE.

Situation des rentes viagères. (*Pag. 450 et 451.*)

Les rentes viagères qui figurent encore aujourd'hui sur les livres de la dette inscrite sont les restes des emprunts qui ont été contractés dans cette nature de dette pendant les dernières années du XVIIIe siècle.

Le tableau publié pages 450 et 451, a pour objet de faire connaître les rétablissements des parties qui, ayant négligé de réclamer le payement de leurs arrérages, ont été relevées de la déchéance qu'elles avaient encourue; les mutations effectuées entre les différentes classes par suite de décès, et qui, sans libérer définitivement l'État, ont eu pour effet de réduire le nombre des rentiers au profit desquels il doit successivement servir les arrérages, et enfin les extinctions absolues produites par les décès applicables aux rentes qui n'ont été instituées ou qui ne reposent plus que sur une seule tête.

La dette viagère du trésor s'élevait, au 1er janvier 1841 (Voir page 513 du compte de 1840), à . . . . . 3,604,846^f

Pendant l'année 1841, et indépendamment des mutations de classes par suite de décès, partages, successions, etc., dont le résultat se balance, les rentes viagères se sont accrues de rétablissements au profit de titulaires présumés décédés, et qui ont justifié de leur existence, de 14,410

3,619,256

Elles ont été réduites pendant la même année, et par suite d'extinctions résultant de décès notifiés ou présumés, de 238,636

et s'élèvent, à l'époque du 1er janvier 1842, à 3,380,620

SAVOIR :

1re classe sur 1 tête	11,731	parties	2,629,178^f
2e —— sur 2 têtes	4,287	——	692,335
3e —— sur 3 têtes	236	——	42,957
4e —— sur 4 têtes	74	——	16,150
	16,328	——	3,380,620

PENSIONS.

Situation des crédits d'inscription des pensions. (*Pag. 452 et 453.*)

Les crédits ouverts depuis 1817, pour l'inscription des pensions tant civiles que militaires, et que l'on reproduit dans le présent compte afin de présenter l'ensemble des opérations qui ont eu lieu depuis le nouveau régime consacré par la loi du 25 mars 1817 pour cette partie de la dette, s'élevaient, au 1er janvier 1841, à la somme de . . . . . 97,921,903^f

Les mouvements que ces crédits ont éprouvés, pendant l'année 1841, sont ceux qui suivent :

Crédits alloués par les lois spéciales des 16 juillet 1840 et 16 mai 1841, pour l'inscription des pensions militaires 1,550,000

ENSEMBLE à reporter 99,471,903

REPORT..... 99,471,903

À DÉDUIRE :

1° Réductions pour cause d'extinctions sur les crédits précédemment accordés pour les pensions de la pairie, les pensions ecclésiastiques et les pensions de donataires, ci..... 277,517f

2° Annulation de la portion de crédit restée disponible sur celui qui avait été accordé pour l'inscription des pensions militaires pendant l'année 1839 : cette annulation forme l'objet d'un article spécial du projet de loi de règlement définitif de l'exercice 1839..... 3

277,520

Reste pour le montant des crédits à rapprocher du résultat des mouvements que les pensions de toute nature ont présentés pendant l'année 1841, et qui sont expliqués ci-après..... 99,194,383

Sur cette somme, les pensions inscrites antérieurement au 1er janvier 1841 s'élevaient (Voir page 515 du compte de 1840) à..... 96,380,200f

et celles dont l'inscription a eu lieu pendant l'année 1841, déduction faite des pensions annulées, sont de..... 1,229,308

ENSEMBLE..... 97,609,508 ci 97,609,508

Crédits d'inscription restant à employer au 1er janvier 1842 ; savoir :

Pensions civiles.....	1,466,806f	
——— militaires.....	30,319	
——— pour récompenses nationales.....	87,750	
		1,584,875

Les pensions de toute nature inscrites sur les livres du trésor, au 1er janvier 1841, montaient (voir page 516 du compte de 1840) à..... 52,061,499f

Situation des pensions inscrites. (*Pag. 454.*)

Elles ont été diminuées pendant l'année 1841, principalement par l'excédant des extinctions sur les nouvelles concessions, et pour diverses autres causes qui varient suivant la classe des pensions, d'une somme de 1,300,312 francs, savoir :

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat.....	42,000	
——— civiles.....	17,596	
——— ecclésiastiques.....	221,147	
——— militaires.....	980,199	
——— de donataires.....	14,370	
——— pour récompenses nationales.....	25,000	
		1,300,312

Les charges du trésor pour les pensions de toute nature s'élèvent donc, au 1er janvier 1842, à..... 50,761,187

SAVOIR :

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat.....	78 parties	822,000
——— civiles.....	2,298	1,533,194
——— ecclésiastiques.....	7,037	1,560,040
——— militaires.....	105,954	44,999,371
——— de donataires.....	2,777	1,308,732
——— pour récompenses nationales.....	1,181	537,850
TOTAUX.....	119,325	50,761,187

D'après la situation qui précède des crédits d'inscription de pensions, il résulterait dans ces inscriptions, pour l'année 1841, que cette nature de dette aurait éprouvé un accroissement de.. 1,229,308f

Au contraire, d'après les termes que l'on vient de rapprocher pour déterminer la

RERORT..... 1,229,308

situation des pensions inscrites, ces pensions présenteraient, pendant la même période, un décroissement de..... 1,300,312

DIFFÉRENCE apparente entre les deux situations.... 2,529,620

Cette différence s'explique ainsi :

Dans le compte de l'emploi des crédits d'inscription ne sont pas compris les mouvements qu'ont éprouvés les pensions militaires ou à titre de récompenses nationales inscrites pour des causes qui n'affectent pas ces mêmes crédits; c'est-à-dire, les réversions et réunions de pensions et le montant de celles éteintes après jouissance par les titulaires, savoir :

Décroissements.....	2,542,603f
A déduire, accroissements.....	12,983
RÉSULTAT pareil.....	2,529,620

CAUTIONNEMENTS.

Situation des capitaux de cautionnements en numéraire. (*Pag. 456 à 459.*)

Les capitaux de cautionnements versés en numéraire au trésor, pendant l'année 1841, sont de..... 13,575,026f 76c

Les remboursements montent à..... 14,688,094 98

933,068 22

Les capitaux qui restaient dus au 1er janvier 1841 s'élevaient à..... 232,582,245 93

Par conséquent le trésor demeure débiteur au 1er janvier 1842, envers les titulaires de cautionnements, de la somme totale de..... 231,649,177 71

Par suite du travail de révision qui a été exécuté de concert entre le département de la justice et celui des finances, ce résultat, exact précédemment quant au chiffre total, présente aujourd'hui la même régularité en ce qui concerne la répartition des cautionnements entre les titulaires en fonctions et les titulaires hors de fonctions des divers départements ministériels ci-après :

Mouvement des capitaux de cautionnement en numéraire, depuis le 1er avril 1814. (*Pag. 460 et 461.*)

	TITULAIRES EN FONCTIONS.		TITULAIRES HORS DE FONCTIONS.		TOTAL.	
	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.
Ministère de la justice.....	25,406	62,051,598f 00c	3,761	4,573,081f 98c	29,167	66,624,679f 98c
——— de l'instruction publique.....	43	391,000 00	1	10,000 00	44	401,000 00
——— de l'intérieur.....	726	7,090,682 83	54	314,940 27	780	7,405,623 10
——— des travaux publics.....	846	6,710,500 00	40	242,585 22	886	6,953,085 22
——— de la guerre.....	524	4,644,149 79	56	472,622 53	580	5,116,772 32
——— de la marine.....	300	1,843,125 50	46	154,703 33	346	1,997,828 83
——— des finances.....	21,865	136,260,267 00	3,509	6,889,921 26	25,374	143,150,188 26
ENSEMBLE.....	49,710	218,991,323 12	7,467	12,657,854 59	57,177	231,649,177 71

Le tableau qui donne ces résultats indique en outre les mouvements des cautionnements en numéraire, depuis le 1er avril 1814 jusqu'au 1er janvier 1842, et présente la situation du trésor quant à la dette que ce service a mise à sa charge. Ce tableau se résume ainsi qu'il suit :

Les cautionnements restant inscrits au 1er avril 1814, et dont les fonds ont été employés aux dépenses générales de l'État pendant la période qui se termine à cette époque, s'élèvent à.... 152,975,907f 62c

Ceux qui ont été versés au trésor en exécution des lois des 28 avril 1816 et 23 juin 1820, et dont les budgets des mêmes années ont profité à titre de ressources extraordinaires, montent à..... 65,122,000 00

TOTAL des fonds de cautionnements portés en recette aux budgets.... 218,097,907 62

REPORT..... 218,097,907f 62c

Et, enfin, compensées entre elles pour obtenir l'excédant de la recette ou de la dépense, les opérations auxquelles ont donné lieu, depuis la loi du 28 avril 1816, les créations et les suppressions d'emplois, les augmentations ou les réductions dans les fixations primitives des cautionnements et les mutations de titulaires, font ressortir au compte spécial qui sert à les constater, et sur l'emploi duquel il a été donné dans le compte de l'année 1838, page 460, des explications auxquelles on pourra utilement se reporter, un solde créditeur de..... 13,551,270 09

TOTAL ÉGAL au montant des cautionnements inscrits sur les livres du trésor à l'époque du 1er janvier 1842..... 231,649,177 71

Le compte de la dette inscrite a compris pour les années 1839 et antérieures un tableau présentant la situation des capitaux de cautionnements originairement inscrits au crédit de titulaires français dans les départements séparés. Cette situation n'étant pas susceptible d'éprouver de changements, on a cru pouvoir s'abstenir de la reproduire dans les comptes; elle se trouve page 533 de celui de 1839.

CRÉDITS DE PAYEMENT.

Situation justificative de l'emploi des crédits de payement. (*Pag. 462 à 465.*)

Ainsi qu'on l'a indiqué au commencement de la présente note, la situation des différentes parties de la dette inscrite est suivie de tableaux ayant pour objet de déterminer la dépense que ces dettes ont mise à la charge des budgets des exercices 1840 et 1841, qui étaient en cours d'exécution pendant l'année 1841. Pour justifier le montant de cette dépense, on la compare avec celle de l'exercice précédent, et l'on indique les modifications survenues d'un exercice à l'autre, en s'appuyant sur les tableaux où se trouvent énoncés les accroissements et les décroissements de chaque nature de dette. Les résultats de ces derniers tableaux sont par conséquent appuyés de tous les contrôles nécessaires pour en garantir l'exactitude; mais on ne saurait en consigner ici l'analyse sans reproduire la plupart des faits qui viennent d'être exposés. Quant aux différences que la dépense de chaque nature de dette présente, comparativement au crédit accordé par les lois de finances pour en servir les arrérages, les causes s'en trouvent déduites aux comptes des budgets. (Voir, pour l'exercice 1840, page 202.)

Mode d'imputation des rappels d'arrérages de rentes viagères et de pensions antérieurs à l'année courante. (*Page 466.*)

Chaque année, une ordonnance royale, soumise ensuite à la sanction des Chambres, autorise le ministre des finances à imputer les arrérages des rentes viagères et des pensions, antérieurs au dernier exercice clos, sur un chapitre spécial ouvert au budget, pour les distinguer de ceux qui sont propres à l'année courante. Ce régime particulier de comptabilité est conforme aux dispositions de l'article 9 de la loi du 8 juillet 1837.

L'ordonnance royale relative aux rappels d'arrérages antérieurs à 1840 a été rendue sous la date du 23 novembre 1841, et le tableau qui l'a accompagnée se trouve ci-après, page 466. Quant aux virements de crédits applicables à l'exercice 1841, on les a provisoirement établis dans les comptes; mais c'est seulement lorsque leurs résultats seront définitifs, c'est-à-dire à l'époque de la clôture de l'exercice, que l'ordonnance royale qui doit les régulariser pourra être soumise à la signature du Roi.

Indemnité accordée par la loi du 27 avril 1825. (*Page 467.*)

Les opérations relatives à la liquidation de l'indemnité, accordée par la loi du 27 avril 1825 aux anciens propriétaires dépossédés, touchent à leur terme, et le compte en sera prochainement clos d'une manière définitive; il ne doit plus figurer dans le compte des finances que pour quelques portions de rentes à l'inscription desquelles pourront donner lieu un petit nombre d'affaires encore en instance, et aussi pour l'annulation à faire ultérieurement du crédit demeuré sans emploi.

Sous ce double rapport donc les dernières opérations de l'indemnité appartiennent au compte de la dette inscrite; et une note spéciale qui le termine (page 467), présente la situation actuelle de la liquidation de l'indemnité accordée par la loi du 27 avril 1825.

COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Tableau général des Mouvements de la Dette inscrite pendant l'année 1841.

ACCROISSEMENTS.

NATURE DE DETTES.	MOTIFS.			SOMMES.
Rentes 5 p. 0/0 . . .	*Néant.*			
—— 3 p. 0/0. . . .	Rentes inscrites au nom des indemnisés liquidées. (*Loi du 27 avril 1825.*)		2,985f	1,958,592f
	—— pour la consolidation des bons du trésor affectés à l'amortissement des rentes au-dessus du pair		1,137,807	
	—— au nom des souscripteurs de l'emprunt de 150 millions		817,800	
—— 4 1/2 p. 0/0.	*Néant.*			
—— 4 p. 0/0. . . .	Rentes inscrites pour la consolication des bons du trésor affectés à l'amortissement des rentes au-dsssus du pair			4,286,252
Rentes viagères. . .	Rétablissements de rentes qui avaient été provisoirement rayées après non réclamation, pendant trois années, de la part des titulaires		14,410f	64,659
	Mutations de classes par suite de décès	11,964f	50,249	
	Mutations résultant de partages, successions, etc	38,285		
Pensions	Nouvelles concessions :			
	Pensions civiles	100,933	1,671,318	1,730,326
	—— militaires	1,570,385		
	Rétablissements de pensions qui avaient été provisoirement rayées après non réclamation, pendant trois années, de la part des titulaires :			
	Pensions ecclésiastiques	600	8,782	
	—— militaires	6,432		
	—— de donataires	1,750		
	Réversions au profit de veuves de vétérans des camps de Juliers et d'Alexandrie		3,926	
	Réversions de pensions de donataires au profit de leurs veuves ou enfants		23,800	
	Pensions militaires inscrites au nom de parties en retard de réclamation, et qui leur avaient été précédemment concédées		12,125	
	Réunions, au profit de mêmes titulaires, de pensions qui leur étaient acquises à divers titres :			
	Pensions militaires	2,625	7,625	
	—— de donataires	5,000		
	Division de pensions de donataires dont les titulaires jouissaient collectivement		2,750	
Cautionnements. . .	Versements effectués dans les caisses du trésor		13,755,026f 76c	16,414,796f 71c
	Virements pour nouvelles affectations de cautionnements		2,659,769 95	

DÉCROISSEMENTS.

NATURE DE DETTES.	MOTIFS.			SOMMES.
Rentes 5 p. 0/0. . .	Annulation, par suite d'extinction d'usufruit, de rentes appartenant à l'État		223f	63,009f
	—— pour déchéance encourue		50	
	—— d'un majorat reversible à l'État		468	
	—— d'une rente formant la dotation de l'Université de France		60,718	
	—— d'une rente inscrite au nom du conseil d'administon du pénitencier militre de St-Germain.		1,550	
—— 3 p. 0/0 . . .	*Néant.*			
—— 4 1/2 p. 0/0.	*Néant.*			
—— 4 p. 0/0. . . .	*Néant.*			
Rentes viagères. . . .	Extinctions résultant de décès notifiés ou présumés		238,636	288,885
	Mutations de classes par suite de décès	11,257f	50,249	
	Mutations résultant de partages, successions, etc	38,992		
Pensions	Décès notifiés ou présumés :			
	Pensions de la pairie	42,000	2,584,535	3,030,638
	—— civiles	110,320		
	—— ecclésiastiques	206,545		
	—— militaires	2,175,934		
	—— de donataires	41,336		
	—— pour récompenses nationales	8,400		
	Radiation de pensions militaires pour cause de concessions plus fortes		32,821	
	Radiation de pensions dont le payement était suspendu :			
	Pensions civiles	8,147	376,846	
	—— ecclésiastiques	15,202		
	—— militaires	353,247		
	—— de donataires	250		
	Radiation pour cause de cumul illégal :			
	Pensions civiles	62	882	
	—— militaires	820		
	Pensions militaires éteintes à la vingt et unième année des titulaires		10,075	
	Radiation d'une pension militaire dont le titulaire a perdu la qualité de Français		170	
	Pensions pour récompenss nationales éteintes à la dix-huitième année des titulaires		16,600	
	Radiation de pensions à réunir au profit de mêmes titulaires :			
	Pensions militaires	2,625f	5,959	
	—— de donataires	3,334		
	Radiation de pensions de donataires à diviser entre les titulaires qui en jouissaient collectivement		2,750	
Cautionnements. . .	Remboursements effectués par le trésor		14,688,094f 98c	17,347,64f 93c
	Virements pour nouvelles affectations de cautionnements		2,659,769 95	

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

RENTES 5 p. 0/0.

Situation, au 1er Janvier 1842, des Crédits accordés pour l'inscription des Rentes 5 p. 0/0.

LOIS QUI ONT OUVERT LES CRÉDITS.	AFFECTATION DES CRÉDITS.	CRÉDITS ACCORDÉS antérieurement au 1er janvier 1841.	CRÉDITS ACCORDÉS pendant l'année 1841.	CRÉDITS ACCORDÉS TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS.	CRÉDITS RESTÉS à la disposition du ministre des finances.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS antérieurement au 1er janvier 1841.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS pendant l'année 1841. (Voir p. 430.)	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS TOTAL.	CRÉDITS RESTANT à employer au 1er janvier 1842.
Lois des 9 vendémiaire et 24 frimaire an VI, 12 brumaire an VII, 30 ventôse an IX, 21 floréal an X et autres antérieures à 1814.	Ancienne dette constituée et exigible. (Crédit illimité et dont les termes varient suivant les opérations qui l'affectent.)	63,496,706f	"	63,496,706f	14,767f	63,481,939f	63,481,939f	"	63,481,939f	"
Loi du 20 mars 1813. (Crédit illimité.)	Rentes des communes données en échange de leurs biens vendus. (Crédit illimité comme le précédent.)	2,631,337	"	2,631,337	"	2,631,337	2,631,337	"	2,631,337	"
Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816	Arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629	"	8,777,629	"	8,777,629	8,777,629	"	8,777,629	"
Lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822	Arriéré antérieur au 1er janvier 1810	2,400,000	"	2,400,000	270,133	2,129,867	2,129,867	"	2,129,867	"
Loi du 21 décembre 1814	Dettes contractées par le roi Louis XVIII	1,500,000	"	1,500,000	346	1,499,654	1,499,654	"	1,499,654	"
Lois des 23 décembre 1815 et 6 mai 1818	Créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	43,244,187	"	43,244,187	61,642	43,182,545	43,182,545	"	43,182,545	"
Lois des 28 avril 1816, 25 mars 1817 et 15 mai 1818	Rentes mises à la disposition du Gouvernement pour les dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants, et pour le payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814, et les conventions du 20 novembre 1815	52,600,000	"	52,600,000	"	52,600,000	52,600,000	"	52,600,000	"
Lois des 8 mars 1821, 1er mai et 17 août 1822	Remboursement des reconnaissances de liquidation	20,409,292	"	20,409,292	"	20,409,292	20,409,292	"	20,409,292	"
Loi du 31 juillet 1821	Rentes de la Légion d'honneur	240,000	"	240,000	"	240,000	240,000	"	240,000	"
Idem	Avances du trésor pour remboursement de cautionnements	2,654	"	2,654	"	2,654	2,654	"	2,654	"
Loi du 17 mars 1823	Moyens de crédit pour les dépenses extraordinaires du budget de 1823	4,000,000	"	4,000,000	"	4,000,000	4,000,000	"	4,000,000	"
Loi du 5 janvier 1831, ordonnance royale du 29 octobre 1832 et décision ministérielle du 12 novembre suivant.	Rentes mises à la disposition du Gouvernement sur le fonds commun de l'indemnité des émigrés demeuré sans application	3,000,000	"	3,000,000	3,000,000	"	"	"	"	"
Lois des 5 janvier et 25 mars 1831	Rentes émises pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831	7,142,858	"	7,142,858	"	7,142,858	7,142,858	"	7,142,858	"
Lois des 25 mars et 18 avril 1831, et ordonnance royale du 4 mars 1833.	Échange des obligations du trésor remises aux souscripteurs de l'emprunt national	1,071,120	"	1,071,120	49,175	1,021,945	1,021,945	"	1,021,945	"
Lois des 5 janvier, 25 mars, 18 avril 1831 et 21 avril 1832. (Ordonnance royale du 7 juillet 1832.)	Rentes émises pour les besoins extraordinaires des exercices 1831 et 1832	7,614,213	"	7,614,213	"	7,614,213	7,614,213	"	7,614,213	"
		218,129,996	"	218,129,996	3,396,063	214,733,933	214,733,933	"	214,733,933	"

Suite du COMPTE DE L DETTE INSCRITE.

Suite des RENTES 5 p 0/0.

Situation des Rentes de cett nature au 1er Janvier 1842.

Les rentes 5 pour 0/0 s'élevaient, au 1er avril 1814 (voir pages 473 et 474 du compte de 1832), à..... 63,307,637f

ACCROISSEMENTS DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1841.

Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1841, les rentes 5 pour 0/0 se sont accrues, pour les causes ci-après, d'une somme de 151,426,296 francs, savoir :

Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée et inscrites en vertu des lois relatées dans le compte des finances de l'année 1832 (page 474).....	174,193f
Rentes inscrites au nom des communes en remboursement du prix de leurs biens. (*Loi du 20 mars 1813.*).....	2,631,337
Rentes données en payement du service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816. (*Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816.*).....	8,777,629
Rentes remises en payement du service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. (*Lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822.*).....	2,129,867
——— des dettes contractées par le roi Louis XVIII. (*Loi du 21 décembre 1814.*).....	1,499,654
——— des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818. (*Lois des 23 décembre 1815 et 6 mai 1818.*).....	43,182,545
Rentes créées pour les dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants, et pour le payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814 et les conventions du 20 novembre 1815. (*Lois des 28 avril 1816, 25 mars 1817, 6 et 15 mai 1818.*).....	52,600,000
——— pour le remboursement des reconnaissances de liquidation. (*Lois des 8 mars 1821, 1er mai et 17 août 1822.*).....	20,409,292
Rente remise à la Légion d'honneur en remboursement de ses biens vendus. (*Loi du 31 juillet 1821.*).....	240,000
Rente inscrite en remboursement de cautionnements à des Français, anciens comptables en Westphalie. (*Même loi.*)....	2,654
Rentes négociées pour les dépenses extraordinaires de l'exercice 1823. (*Loi du 17 mars 1823.*).....	4,000,000
Rentes négociées pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831. (*Loi du 25 mars 1831.*).....	7,142,858
Rentes inscrites au nom des souscripteurs de l'emprunt national au pair, en échange, soit de leurs récépissés de versements, soit des obligations du trésor qui leur avaient été remises. (*Lois des 25 mars et 18 avril 1831.*).....	1,021,945
Rentes inscrites au nom des souscripteurs de l'emprunt de 150 millions. (*Lois des 5 janvier, 25 mars, 18 avril 1831, 21 avril 1832; et ordonnance royale du 7 juillet 1832.*).....	7,614,213
Rétablissement d'une rente dont l'État avait la jouissance temporaire. (*Décision du 14 novembre 1832.*).....	109
TOTAL des accroissements du 1er avril 1814 au 1er janvier 1841.....	151,426,296

DÉCROISSEMENTS DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1841.

Les décroissements que les rentes 5 p. 0/0 ont éprouvés du 1er avril 1814 au 1er janvier 1841 s'élèvent à 67,627,936 francs, savoir :

Amortissement de rentes admises pendant les années 1814, 1815 et 1817, en payement de domaines nationaux.....		1,812f
Annulation, en 1817, de deux rentes inscrites au nom du prince de Salm.....		173,000
Annulation, en 1818, de deux inscriptions au nom du prince de Carignan.....		100,000
Rentes annulées pendant les années 1817 et 1820, par suite d'abandon au profit de l'État.....		117
Rentes annulées, en 1821, sur celles que la loi du 24 juillet 1820 avait accordées au trésor pour le remboursement des créances algériennes.....		41,658
Annulation de rentes rachetées, en exécution de la loi du 26 juillet 1821, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire.....		1,783,282
Annulation, par suite d'extinction d'usufruit, de rentes appartenant à l'État.....		13,481
Rentes converties pendant l'année 1825, en exécution de l'article 4 de la loi du 1er mai 1825, savoir :		
En rentes 3 p. 0/0.....	30,574,116f	31,723,956
En rentes 4 1/2 p. 0/0.....	1,149,840	
Annulation, en exécution de la loi du 17 août 1828, de deux inscriptions de rentes appartenant à la caisse du sceau des titres.....		100,000
——— pendant l'année 1828, pour cause d'émigration des titulaires.....		913
——— pendant les années 1828, 1829 et 1840, pour déchéance encourue. (*Loi du 17 août 1822.*).....		29,864
——— en exécution de la loi du 28 mai 1829, de la rente inscrite au nom de la Chambre des Pairs.....		1,330,818
——— en exécution de l'art. 13 de la loi du 29 janvier 1831, de la rente appartenant à l'ancienne caisse du sceau des titres.		20,690
——— en exécution de l'article 50 de la loi du 21 avril 1832, de rentes provenant, savoir :		
De la dotation des invalides de la guerre.....	45,116	59,992
De successions non réclamées desdits invalides.....	14,876	
——— au profit de l'État, de rentes appartenant à la caisse d'amortissement. (*Lois des 27 et 28 juin 1833.*).....		32,000,000
——— par suite d'extinctions de divers majorats réversibles à l'État. (*Décisions des 24 août 1833, 14 avril, 26 mai, 20 octobre 1835 et 22 février 1836, 9 février et 22 juin 1839.*).....		107,396
——— en exécution de la loi du 29 juin 1835, des rentes appartenant à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile.		135,196
——— de rentes ayant appartenu à divers anciens régiments. (*Décision du 26 novembre 1833.*).....		2,112
——— d'une rente inscrite au nom d'un débiteur du Trésor. (*Décision du 27 novembre 1835.*).....		2,899
——— d'une rente ayant fait partie de l'ancien domaine privé de l'empereur Napoléon. (*Décision du 23 mai 1840.*)		750
TOTAL des décroissements, du 1er avril 1814 au 1er janvier 1841.....		67,627,936

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0.

Suite de la *Situation des Rentes de cette nature au 1er Janvier 1842.*

ACCROISSEMENTS PENDANT L'ANNEE 1841.

NÉANT.

TOTAL des accroissements pendant l'année 1841 ..... "

DÉCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1841.

Annulation, par suite d'extinction d'usufruit, de rentes appartenant à l'État. (*Décision du 27 février 1841.*)		223f
Cette annulation a été opérée avec jouissance du 22 septembre 1835; pour tous les semestres antérieurs au 22 mars 1840, elle atténue les restes à payer constatés sur les exercices clos, et, à partir de ce dernier semestre, elle affecte les dépenses de l'exercice 1840.		
Annulation de la rente formant la dotation de l'Université de France. (*Article 2 de la loi du 24 mars 1841, et décision du 30 avril suivant.*)		
Jouissance du 22 mars 1841.	Arrérages afférents à l'exercice 1841 ..... 30,359f *Idem* à l'exercice 1842 30,359	60,718
Annulation de la rente inscrite au nom du conseil d'administration du pénitencier militaire de Saint-Germain. (*Décision du 8 mai 1841.*)		
Jouissance du 22 mars 1841.	Arrérages afférents à l'exercice 1841 ..... 775f *Idem* à l'exercice 1842 775	1,550
Extinction d'un majorat reversible à l'État. (*Décision du 31 juillet 1841.*)		
Jouissance d'arrérages afférents à l'exercice 1841	434f 50c	468
Idem à l'exercice 1842	33 50	
NOTA. L'annulation de cette rente a eu son effet à partir du 16 septembre 1840, époque du décès du titulaire. La rente dont il jouissait ne s'élevait qu'à 401 francs; le surplus représentait la portion d'accroissement afférente à sa dotation et dont les arrérages étaient touchés par la caisse des dépôts et consignations. Sur la rente de 401 francs, le budget de l'exercice 1840 a profité de l'annulation des arrérages du 16 au 22 septembre, pour 6 francs 65 centimes.		
Annulation par suite de déshérence. (*Décision du 2 octobre 1841.*)		
Jouissance du 22 mars 1841.	Arrérages afférents à l'exercice 1841 ..... 25f *Idem* à l'exercice 1842 25	50
TOTAL des décroissements pendant l'année 1841		63,009

RÉCAPITULATION AU 1er JANVIER 1841.

Rentes inscrites au 1er avril 1814		63,307,637f	
Accroissements..	Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1841 ..... 151,426,296 Pendant l'année 1841 ..... "	151,426,296	
TOTAL		214,733,933	
Décroissements..	Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1841 ..... 67,627,936 Pendant l'année 1841 63,009	67,690,945	
RESTE pour le montant des rentes inscrites au nom des ayants droit, et dont le trésor avait à servir les arrérages au 1er janvier 1842		147,042,988	Capital nominal ..... 2,940,859,760f Nombre d'inscriptions 230,791

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0.

Emploi des Rentes inscrites du 1er Avril 1814 au 1er Janvier 1842.

Les rentes inscrites du 1er avril 1814 au 1er janvier 1841 se sont élevées (voir page 431), savoir :

Antérieurement au 1er janvier 1841, à	151,426,296f
——— pendant l'année 1842, à	"
ENSEMBLE	151,426,296

Ces rentes ont été employées de la manière suivante :

Rentes négociées pour divers motifs. (Voir le compte des emprunts, pages 426 à 429 du compte de l'année 1837.)

Remboursement des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818 :			
Négociation du 9 octobre 1818	12,313,433f	18,929,377f	
——— du 9 août 1821	6,615,944		
Dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants, et payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814 et les conventions du 20 novembre 1815 :			
Négociation du 1er mai 1816 au 1er avril 1817	6,000,000f	52,600,000	
——— faites en 1817 et 1818	30,000,000		
——— du 9 mai 1818	14,925,500		
——— du 9 août 1821	1,674,500		
Remboursement des reconnaissances de liquidation données en payement des dépenses du service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816 :			
Négociation du 9 août 1821	1,294,776f	20,409,292	111,717,685
——— du 10 juillet 1823	19,114,516		
Moyens extraordinaires attribués à l'exercice 1823 :			
Négociation du 10 juillet 1823		4,000,000	
Moyens extraordinaires attribués à l'exercice 1831 :			
Négociation du 19 avril 1831		7,142,858	
Rentes remises en échange des obligations du trésor délivrées aux souscripteurs de l'emprunt national.		1,021,945	
Moyens extraordinaires attribués aux exercices 1831 et 1832 :			
Négociation du 8 août 1832		7,614,213	
A reporter			111,717,685

Report		111,717,685f
Rentes remises en nature à divers.		
Rentes données en payement d'l'ancienne dette constituée	174,193f	
Rentes remises aux communes en remboursement du prix de leurs biens. (Loi du 20 mars 1813.)	2,631,337	
Rentes données en payement du service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816. (Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816.)	8,777,629	
Rentes données en payement des ordonnances délivrées par les ministres pour les dépenses du service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. (L'émission de ces rentes a été imputée sur le crédit de 2,400,000 fr. ouvert pour les dépenses de cette nature, et sur lequel un prélèvement de 443,600 fr. avait eu lieu pour le remboursement des créances algériennes.)	1,686,267	
Rentes remises en payement des dettes contractées par le roi Louis XVIII. (Loi du 21 décembre 1814.)	1,499,654	
Idem ——— des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	24,253,168	39,708,611
Rentes employées au remboursement des créances algériennes. (Loi du 24 juillet 1820.) Ces rentes ont été prélevées sur le crédit de 2,400,000 francs accordé, par les lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822, pour le payement des dépenses de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. Sur ces 443,600 fr. de rentes, 401,942 fr. ont été négociés (voir page 380 du compte de 1834), et le surplus, de 41,658 fr., a été annulé au compte des rentes 5 p. 0/0 (voir page 429)	443,600	
Rente remise à la Légion d'honneur, en remboursement de ses biens vendus. (Loi du 31 juillet 1821.)	240,000	
Rente inscrite en remboursement de cautionnements à des Français, anciens comptables en Westphalie. (Même loi.)	2,654	
Rétablissement d'une rente dont le trésor avait la jouissance temporaire	109	
SOMME ÉGALE au montant des rentes inscrites du 1er avril 1814 au 1er janvier 1842		151,426,296

Ces rentes représentent, au pair, un capital de 3,028,531,700 francs.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

RENTES 3 p. 0/0.

SITUATION DES CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'INSCRIPTION DES RENTES 3 p. 0/0

AU 1er JANVIER 1842.

La loi du 1er mai 1825 et l'ordonnance royale du même jour ont accordé, aux propriétaires de rentes 5 p. 0/0, la faculté, dans un délai déterminé, d'en requérir du ministre des finances la conversion en rentes 3 p. 0/0.

Cette conversion a été réclamée pour une somme de rentes 5 p. 0/0 montant à		30,574,116f
Il a été déduit pour la différence d'intérêts entre les deux fonds		6,115,081
Et les nouvelles rentes 3 p. 0/0, inscrites en exécution de la loi précitée, se sont élevées à		24,459,035

L'article 6 de la loi du 27 avril 1825 a ouvert, au ministre des finances, un crédit de 30,000,000 pour la liquidation de l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés, ci . . . 30,000,000f

Sur ce crédit, il y a lieu de déduire :

1° Les 3,000,000 de rentes qui, en exécution de l'article 2 de la loi du 5 janvier 1831, ont été provisoirement rayés du grand-livre de la dette publique, et annulés au profit de l'État, ci	3,000,000f	
2° 900,000 fr. de rentes qui ont été également annulés au profit de l'État en exécution de la loi du 24 avril 1833	900,000	
		3,900,000
RESTE, pour crédit maintenu à la disposition du ministre des finances		26,100,000
Sur ce crédit, il a été inscrit, suivant le détail qui en est donné ci-contre, une somme de rentes montant à 25,994,398 fr., ci		25,994,398
Crédit restant à employer au 1er janvier 1842		105,602

L'ordonnance royale du 16 septembre 1841 a autorisé le ministre des finances, en exécution de l'article 35 de la loi du 25 juin 1841; à procéder à la vente de la somme de rentes 3 p. 0/0 nécessaire pour produire un capital de 150 millions. (Voir, page 409, le compte spécial de cet emprunt.)

La somme de rentes adjugée au cours de 78f 52 1/2 pour obtenir le capital ci-dessus s'est élevée à	5,730,659
Sur ce crédit, il a été inscrit aux noms des souscripteurs (voir ci-contre)	817,800
Crédit restant à employer au 1er janvier 1842	4,912,859

NOTA. Bien que la loi du 14 juin 1835 ait déclaré que ceux des indemnisés et ayants cause qui n'avaient pas fourni les pièces nécessaires pour l'inscription de leurs rentes seraient déchus, elle a laissé à ceux dont les droits sont encore soumis à la décision du Conseil d'État, la faculté de réclamer leurs inscriptions. Une partie de la somme ci-dessus, de 105,602 fr., est donc susceptible d'être annulée; mais le crédit limitatif doit figurer dans le compte général des finances jusqu'à l'apurement définitif de la liquidation de l'indemnité. (Voir au surplus, page 467, la situation actuelle de cette liquidation)

SITUATION DES RENTES 3 p. 0/0

AU 1er JANVIER 1842.

Rentes inscrites.

1°. Rentes provenant de la conversion des rentes 5 p. 0/0. (Loi du 1er mai 1825.)			24,459,035f
2°. Rentes applicables à la liquidation de l'indemnité des émigrés et inscrites par cinquièmes, en exécution de la loi du 27 avril 1825, SAVOIR :			
Antérieurement au 1er janvier 1841. (Voir pour le développement par années, page 499 du compte de 1840.)		25,991,413f	
Pendant l'année 1541		2,985	
			25,994,398
3°. Rentes remises à la caisse d'amortissement, pour la consolidation en capital et en intérêts, des bons du trésor représentatifs, aux termes de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, des fonds d'amortissement applicables aux rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair.			
L'inscription de ces rentes, montant à 2,547,897 francs, a été autorisée :			
En 1836 par l'article 1er de la loi du 17 août 1835 pour		1,410,090	
En 1841 par l'ordonnance royale du 23 juillet 1841 :			
Jouissance de l'exercice 1841, pour	568,903 50		
Jouissance de l'exercice 1842, pour	568,903 50		
		1,137,807	
			2,547,897
4°. Rentes inscrites au nom des souscripteurs de l'emprunt de 150 millions. (Loi du 25 juin et ordonnance royale du 16 septembre 1841.)			817,800
La rente de 5,730,659 francs, formant le montant de cet emprunt, a été inscrite en totalité au nom du trésor, savoir :			
Jouissance de l'exercice 1841, pour	2,865,329f 50c		
Jouissance de l'exercice 1842, pour	2,865,329 50		
			53,819;130

Rentes annulées.

Rentes rejetées pour erreurs de liquidation	475f	
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement, du 22 juin 1825 au 22 juin 1830, et annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	16,003,286	
Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, en exécution de la loi du 26 juillet 1822	62,343	
		16,066,104
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1842		37,753,026

Capital nominal	1,258,434,200
Nombre d'inscriptions	31,058

Suite du COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

SITUATION DES RENTES 4 1/2 p. 0/0

AU 1er JANVIER 1842.

Rentes provenant de la conversion des 5 p. 0/0. (*Loi du 1er mai 1825.*)		
Ces rentes s'élevaient en arrérages à		1,149,840f
Il a été déduit pour la différence résultant de la conversion en 4 1/2 p. 0/0, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi précitée		115,076
Reste en rentes 4 1/2 p. 0/0		1,034,764
À déduire :		
Les rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830, et qui ont été annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	7,068f	
Rentes rachetées en 1833 par la caisse des dépôts et consignations avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, en exécution de la loi du 26 juillet 1821. (Voir le compte de l'ancien domaine extraordinaire, page 345 du compte de 1833.)	1,096	
		8,164
Reste pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1842		1,026,600
Capital nominal	22,813,333f	
Nombre d'inscriptions	1,189	

RENTES 4 p. 0/0.

SITUATION DES RENTES 4 p. 0/0

AU 1er JANVIER 1842.

La loi du 19 juin 1828 a ouvert au ministre des finances, pour les dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829, un crédit en rentes de 4,000,000 francs, somme présumée nécessaire pour produire le capital de 80 millions que réclamaient les besoins de ces exercices, ci			4,000,000f
La somme de rentes négociées au cours de 102 fr. 75 cent. pour obtenir le capital ci-dessus de 80 millions n'a été que de			3,134,950
Et il est resté sur le crédit accordé un solde disponible de 865,050 francs qui a été ajouté au fonds d'amortissement des nouvelles rentes 4 p. 0/0, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi précitée, ci			865,050
Les rentes 4 p. 0/0 inscrites au grand-livre du trésor, à l'époque du 1er janvier 1842, se composent de celles qui suivent :			
1° Rentes négociées comme il est dit ci-dessus pour les dépenses extraordinaires des budgets de 1828 et de 1829, ci.			3,134,950
2° Rentes remises à la caisse d'amortissement, pour la consolidation en capital et en intérêts, des bons du trésor représentatifs, aux termes de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, des fonds d'amortissement applicables aux rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair.			
L'inscription de ces rentes, montant à 15,294,420 francs, a été autorisée :			
en 1835, par l'article 1er de la loi du 17 août 1835, pour		4,765,811f	
en 1840, par l'ordonnance royale du 29 septembre 1840 (jouissance de l'exercice 1841), pour		6,242,357	15,294,420
en 1841, par l'ordonnance royale du 29 juin 1841 :			
Jouissance de l'exercice 1841, pour	2,143,126f	4,286,252	
Jouissance de l'exercice 1842, pour	2,143,126		
3° Rentes transférées au nom de la caisse des dépôts et consignations, en exécution de l'article 2 de la loi du 31 mars 1837, pour la consolidation, en capital et en intérêts, des fonds que les caisses d'épargne et de prévoyance avaient été admises à placer en compte courant au trésor, conformément à l'article 2 de la loi du 5 juin 1835.			4,092,647
Ensemble			22,522,017
A déduire :			
Les rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830, et qui ont été annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825		9,740f	
Les rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, et annulées en exécution de la loi du 26 juillet 1821		4,902	14,642
Reste pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1842			22,507,375
Capital nominal	562,684,375f		
Nombre d'inscriptions	3,348		

Suite du COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

État présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, pendant les deux périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, et du 1er août 1830 au 1er janvier 1842.

	RENTES CRÉÉES.	PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 1er janvier 1842.				OBSERVATIONS.
		5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	
Rentes négociées.	Rentes créées pour le payement des dettes de la France reconnues par le traité de paix du 30 mai 1814 et les conventions du 20 nov. 1815	52,600,000f	//	//	//	//	//	//	//	Le tableau publié pages 426 à 429 du compte de 1837 fait connaître l'époque, le taux, le mode et le produit des diverses négociations de rentes, les lois qui les ont autorisées, l'origine, la nature et le montant des rentes aliénées, ainsi que l'affectation des ressources provenant des emprunts. Les rentes ci-contre ont fait partie des négociations suivantes: PREMIÈRE PÉRIODE. 6,000,000f Négociation du 1er mai 1816 au 1er avril 1817. 30,000,000 ——— des années 1817 et 1818. 14,925,500 ——— du 9 mai 1818. 1,674,500 ——— du 9 août 1821. 52,600,000
	pour le payement des sommes dues aux puissances alliées	18,929,377	//	//	//	//	//	//	//	12,313,433 Négociation du 9 novembre 1818. 6,615,944 ——— du 9 août 1821. 18,929,377
	pour le remboursement des reconnaissances de liquidation	20,409,292	//	//	//	//	//	//	//	1,294,776 Négociation du 9 août 1821. 19,114,516 ——— du 10 juillet 1823. 20,409,292
	pour les dépenses extraordinaires de 1823. (Guerre d'Espagne.)	4,000,000	//	//	//	//	//	//	//	4,000,000 Négociation du 10 juillet 1823. 3,134,950 ——— du 12 janvier 1830.
	pour les dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829. (Affaires du Levant.)	//	//	3,134,950f	//	//	//	//	//	DEUXIÈME PÉRIODE.
	pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831	//	//	//	//	7,142,858f	//	//	//	7,142,858 Négociation du 19 avril 1831. 7,614,213 ——— du 8 août 1832.
	pour l'échange des obligations de l'emprunt national au pair	//	//	//	//	(a) 1,021,945	//	//	//	
	pour les besoins extraordinaires des exercices 1831 et 1832	//	//	//	//	(a) 7,614,213	//	//	//	
	pour la consolidation des bons du trésor affectés à l'amortissement des rentes au-dessus du pair	//	//	//	//	//	//	(b) 15,294,420	(b) 2,547,897f	
	——— des fonds appartenant aux caisses d'épargne et de prévoyance	//	//	//	//	//	//	(c) 4,092,647	//	
	pour les besoins extraordinaires des exercices 1840, 1841 et 1842	//	//	//	//	//	//	//	(d) 817,800	
	TOTAL des rentes négociées	95,938,669	//	3,134,950	//	15,779,016	//	19,387,067	3,365,697	
		99,073,619				38,531,780				
		137,605,399								
Rentes remises à divers.	Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée	174,173	//	//	//	20	//	//	//	
	Rentes inscrites au nom des communes, en remboursement de leurs biens vendus	2,632,133	//	//	//	315	//	//	//	
	Rentes remises en payement des dettes contractées par le roi Louis XVIII	1,499,654	//	//	//	//	//	//	//	
	Rentes données en payement du service de l'arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629	//	//	//	//	//	//	//	
	Rentes remises en payement de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810	1,672,958	//	//	//	13,309	//	//	//	
	Rentes affectées au remboursement des créances algériennes, et prélevées sur le crédit ouvert pour le service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810	443,600	//	//	//	//	//	//	//	
	Rentes remises en payement des créances étrangères liquidées en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	24,251,175	//	//	//	1,993	//	//	//	
	Rente remise à la Légion d'honneur en remboursement de ses biens vendus	240,000	//	//	//	//	//	//	//	
	Rente inscrite pour remboursement de cautionnements à des Français, anciens comptables en Westphalie	2,654	//	//	//	//	//	//	//	
	Rentes provenant de la conversion de rentes 5 p. 0/0 en rentes 4 1/2 et 3 p. 0/0	//	1,034,764f	//	24,459,035f	//	//	//	//	
	Rentes inscrites au nom des anciens propriétaires dépossédés	//	//	//	23,046,660	//	//	//	2,947,738	
	Rétablissement d'une rente dont le trésor avait la jouissance temporaire	//	//	//	//	109	//	//	//	
	TOTAL des rentes remises à divers	39,693,976	1,034,764	//	47,505,695	15,746	//	//	2,947,738	
		88,234,435				2,963,484				
		91,197,919								
RÉCAPITULATION.	Rentes négociées	95,938,669	//	3,134,950	//	15,779,016	//	19,387,067	3,365,697	
	Rentes remises à divers	39,693,976	1,034,764	//	47,505,695	15,746	//	//	2,947,738	
	TOTAL des rentes créées	135,632,645	1,034,764	3,134,950	47,505,695	15,794,762	//	19,387,067	6,313,435	
		187,308,054				41,495,264				
		228,803,318								

(a) Voir le tableau pages 426 à 429 du compte de finances de l'année 1837.

(b) Voir le tableau page 479.

(c) Voir comme il est dit à la lettre (a).

(d) Voir le tableau page 467.

Nota. La note explicative placée en tête du compte de la dette inscrite (page 415) indique les années pendant lesquelles les négociations de rentes ont eu lieu, et les circonstances financières ou politiques qui les ont nécessitées.

Suite du COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Suite de l'*État présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, pendant les deux périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, et du 1er août 1830 au 1er janvier 1842.*

RENTES ANNULÉES.	PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 1er janvier 1842.				OBSERVATIONS.
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	
Amortissement de rentes admises en payement de domaines nationaux	1,812f	"	"	"	"	"	"	"	
Annulation de rentes inscrites au nom du prince de Salm	173,000	"	"	"	"	"	"	"	
——— du prince de Carignan	100,000	"	"	"	"	"	"	"	
Rentes annulées par suite d'abandon au profit de l'État	117	"	"	"	"	"	"	"	
——— sur celles affectées au remboursement des créances algériennes	41,658	"	"	"	"	"	"	"	
Rentes rachetées avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire	1,664,527	"	"	"	118,755f	1,096f	4,902f	62,343f	
Annulation, par suite d'extinction d'usufruit, de rentes appartenant à l'État	11,357	"	"	"	2,347	"	"	"	
Rentes 5 p. 0/0 converties, pendant l'année 1825, en rentes 3 et 4 1/2 p. 0/0	31,723,956	"	"	"	"	"	"	"	
Annulation de rentes appartenant à la caisse du sceau des titres	100,000	"	"	"	20,690	"	"	"	
——— pour cause d'émigration des titulaires	913	"	"	"	"	"	"	"	
——— pour déchéance encourue	29,756	"	"	"	158	"	"	"	
Annulation de la rente inscrite au nom de la Chambre des Pairs	1,330,818	"	"	"	"	"	"	"	
Annulation de rentes provenant de la dotation des invalides de la guerre	"	"	"	"	45,116	"	"	"	
——— de successions non réclamées des invalides de la guerre	"	"	"	"	14,876	"	"	"	
——— appartenant à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	"	"	"	"	135,196	"	"	"	
——— à divers régiments	"	"	"	"	2,112	"	"	"	
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 23 juin 1830 et annulées en exécution de la loi du 1er mai 1825	"	7,068f	9,740f	16,003,286f	"	"	"	"	
Annulation de rentes appartenant à la caisse d'amortissement	"	"	"	"	32,000,000	"	"	"	
Extinction de majorats réversibles à l'État	"	"	"	"	107,864	"	"	"	
Rentes rejetées pour erreur de liquidation	"	"	"	475	"	"	"	"	
Annulation de rentes inscrites aux noms de divers débiteurs du trésor	"	"	"	"	2,899	"	"	"	
Annulation de rentes qui, par l'effet d'erreurs de liquidation, avaient été indûment inscrites au nom de communes	"	"	"	"	1,111	"	"	"	
Annulation d'une rente ayant fait partie de l'ancien domaine privé de l'empereur Napoléon	"	"	"	"	750	"	"	"	
Annulation de la rente formant la dotation de l'Université de France. (Article 2 de la loi du 24 mars 1841.)	"	"	"	"	60,718	"	"	"	
Annulation d'une rente inscrite au nom du conseil d'administration du pénitencier militaire de Saint-Germain	"	"	"	"	1,550	"	"	"	
TOTAL des rentes annulées	35,177,914	7,068	9,740	16,003,761	32,514,142	1,096	4,902	62,343	
	51,198,483				32,582,483				
	83,780,966								

RÉCAPITULATION.

NATURE DES RENTES.	DETTE inscrite au 1er avril 1814.	MOUVEMENTS DE LA DETTE INSCRITE, DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1842. PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 1er janvier 1842.				TOTAUX POUR LES DEUX PÉRIODES.				TOTAL DES RENTES inscrites au 1er janvier 1842.	OBSERVATIONS.
		Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.	Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.	Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.		
Rentes 5 p. 0/0	63,307,637f	135,632,645f	35,177,914f	100,454,731f	"	15,794,762f	32,514,142f	"	16,719,380f	151,427,407f	67,692,056f	83,735,351f	"	147,042,988f	
—— 4 1/2 p. 0/0	"	1,034,764	7,068	1,027,696	"	"	1,096	"	1,096	1,034,764	8,164	1,026,600	"	1,026,600	
—— 4 p. 0/0	"	3,134,950	9,740	3,125,210	"	19,387,067	4,902	19,382,165f	"	22,522,017	14,642	22,507,375	"	22,507,375	
—— 3 p. 0/0	"	47,505,695	16,003,761	31,501,934	"	6,313,435	62,343	6,251,092	"	53,819,130	16,066,104	37,753,026	"	37,753,026	
	63,307,637	187,308,054	51,198,483	136,109,571	"	41,495,264	32,582,483	25,633,257	16,720,476	228,803,318	83,780,966	145,022,352	"	208,329,989	

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

État indiquant le Classement, par Catégories, des Propriétaires de Rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0 inscrites au 1er Janvier 1842.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES.	RENTES 5 p. 0/0.				RENTES 3 p. 0/0.				RENTES 4 1/2 p. 0/0.				RENTES 4 p. 0/0.				TOTAL GÉNÉRAL au 1er janvier 1842.
	SITUATION au 1er janvier. 1841.	RÉSULTAT DES MOUVEMENTS pendant l'année 1841. Augmentation.	Diminution.	SITUATION au 1er janvier 1842.	SITUATION au 1er janvier 1841.	RÉSULTAT DES MOUVEMENTS pendant l'année 1841. Augmentation.	Diminution.	SITUATION au 1er janvier 1842.	SITUATION au 1er janvier 1841.	RÉSULTAT DES MOUVEMENTS pendant l'année 1841. Augmentation.	Diminution.	SITUATION au 1er janvier 1842.	SITUATION au 1er janvier 1841.	RÉSULTAT DES MOUVEMENTS pendant l'année 1841. Augmentation.	Diminution.	SITUATION au 1er janvier 1842.	
RENTES IMMOBILISÉES (A).																	
Caisse d'amortissement. (*S/C* de rentes non transférables.)	12,540,978f	"	"	12,540,978f	12,402,307f	2,001,087f	"	14,403,394f	131,298f	"	"	131,298f	11,610,016f	4,366,378f	"	15,976,394f	(c) 43,052,064f
Majorats sur demandes	560,244	23,209f	"	583,453	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	583,453
Dotations réversibles au domaine de l'État	733,030	5,907	"	738,937	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	738,937
Compte d'accroissement de majorats et dotations, etc	174,082	11,335	"	185,417	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	185,417
Immobilisations provisoires	63,646	"	19,153f	44,493	608	"	"	608	"	"	"	"	"	"	"	"	45,101
Légion d'honneur	6,773,153	"	"	6,773,153	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,773,153
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C* particulier.)	3,668,428	"	50	3,668,378	1,405,292	"	"	1,405,292	"	"	"	"	605,665	"	"	605,665	5,679,335
Université royale. (*Fonds de dotation.*)	586,354	"	60,549	525,805	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	525,805
Invalides de la marine	4,624,239	"	"	4,624,239	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,624,239
Fonds de retraite	812,807	20,279	"	833,086	4,544	361	"	4,905	"	"	"	"	5,734	1,671	"	7,405	845,396
Cautionnements. (*Immobilisations temporaires pour garanties.*)	325,720	20,201	"	345,921	111,242	24,386	"	135,628	5,198	"	1,105f	4,093	1,286	2,366	"	3,652	489,294
Établissements français, publics et religieux. (*Département de la Seine.*)	2,519,679	"	11,460	2,508,219	65,045	2,441	"	67,486	403	"	"	403	356	99	"	455	2,576,563
Établissements étrangers, publics et religieux	362,579	"	76,921	285,658	9,477	366	"	9,843	"	"	"	"	7,500	"	200f	7,300	302,801
Inscriptions départementales. (*Établissements français, publics et religieux.*)	10,938,262	323,636	"	11,261,898	229,332	"	2,262f	227,070	927	1,910f	"	2,837	12,710	460	"	13,170	11,504,975
Banque de France. (*Fonds de réserve.*)	500,000	"	"	500,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	500,000
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C* de fonds des caisses d'épargne.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,092,647	"	"	4,092,647	4,092,647
	45,183,201	404,567	168,133	45,419,635	14,227,847	2,028,641	2,262	16,254,226	137,826	1,910	1,105	138,631	16,335,914	4,370,974	200	20,706,688	82,519,180
RENTES MOBILISÉES.																	
Domaine de l'État. (*Successions en déshérence.*)	10,711	661	"	11,372	200	"	"	200	"	"	"	"	"	"	"	"	11,572
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C à divers.*)	673,619	47,536	"	721,155	132,754	"	3,763	128,991	16,653	"	"	16,653	2,450	"	200	2,250	869,049
Banque de France. (*Fonds disponibles.*)	2,473,625	"	45,027	2,428,598	317,503	21,393	"	338,896	12,028	"	1,028	11,000	17,413	"	6,475	10,938	2,789,432
Caisses d'épargne et tontines	1,553,156	3,193	"	1,556,349	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,556,349
Compagnies diverses d'assurances	1,823,439	"	162,120	1,661,319	575,978	3,063	"	579,041	4,091	"	"	4,091	11,379	"	950	10,429	2,254,880
Inscriptions départementales. (*Propriétaires divers.*)	7,244,377	"	82,570	7,161,807	788,725	25,912	"	814,637	51,359	3,351	"	54,710	97,838	12,555	"	110,393	8,141,547
Sociétés françaises	700,455	210,959	"	911,414	278,757	"	32,250	246,507	"	"	"	"	9,881	510	"	10,391	1,168,312
Sociétés étrangères	121,271	"	54,096	67,175	665	"	"	665	"	"	"	"	"	"	"	"	67,840
Agents de change et banquiers	1,815,617	40,128	"	1,855,745	1,377,371	"	179,751	1,197,620	20,148	"	16,856	3,292	125,353	"	105,335	20,018	3,076,675
Propriétaires divers (B)	83,414,616	"	366,467	83,048,149	16,757,994	443,869	"	17,201,863	784,495	12,458	"	796,953	1,518,195	33,063	"	1,551,258	102,598,223
Rentes au porteur	2,091,910	108,360	"	2,200,270	1,336,640	"	346,260	990,380	"	1,270	"	1,270	102,700	"	17,690	85,010	3,276,930
	101,922,796	410,837	710,280	101,623,353	21,566,587	494,237	562,024	21,498,800	888,774	17,079	17,884	887,969	1,885,209	46,128	130,650	1,800,687	125,810,809
RÉSUMÉ.																	
RENTES immobilisées	45,183,201	404,567	168,133	45,419,635	14,227,847	2,028,641	2,262	16,254 226	137,826	1,910	1,105	138,631	16,335,914	4,370,974	200	20,706,688	82,519,180
RENTES mobilisées	101,922,796	410,837	710,280	101,623,353	21,566,587	494,237	562,024	21,498,800	888,774	17,079	17,884	887,969	1,885,209	46,128	130,650	1,800,687	125,810,809
	147,105,997	815,404	878,413	147,042,988	35,794,434	2,522,878	564,286	37,753,026	1,026,600	18,989	18,989	1,026,600	18,221,123	4,417,102	130,850	22,507,375	208,329,989
		Diminution 63,009				Augmentation 1,958,592								Augmentation 4,286,252			

(A) Il n'y a de rentes immobilisées définitivement que celles qui sont rachetées par la caisse d'amortissement avec les fonds de sa dotation, ci..... 25,209,747f
et celles provenant de la consolidation des bons du trésor, en exécution de la loi du 10 juin 1833..... 17,842,317 } 43,052,064f
qui, réunies aux..... 46,526,683
de sa dotation annuelle, forment, au 1er janvier 1842, une puissance d'amortissement de la dette de..... 89,578,747
Mais, comme cette puissance n'agit que sur les fonds publics qui se présentent journellement sur la place, on a cru nécessaire de distraire des rentes mobiles auxquelles s'applique l'action de l'amortissement celles qui sont immobilisées momentanément par quelque cause particulière, telles que l'emploi en majorats, les fonds de retraite, les dotations spéciales des invalides de la marine, etc., etc.

(B) Parmi les rentes, au nom de divers propriétaires, qui sont indiquées ici comme mobiles, on ne se dissimule pas qu'il y en a encore une certaine partie qui ne prend point part à l'action de la caisse d'amortissement: ce sont celles qui s'appliquent à des constitutions dotales, à des fonds de mineurs ou de propriétaires absents, ou à tout autre emploi qui ne permet pas qu'il en soit immédiatement disposé; mais il serait trop difficile d'arbitrer, même approximativement, le montant des rentes de cette nature.

(C) Il existe, entre ce résultat et celui que l'on trouve au compte des opérations de la caisse d'amortissement, une différence de 245f dont la cause est expliquée page 485 de ce dernier compte.

NOTA. Les rentes comprises dans ce tableau sont celles qui se trouvent inscrites sur le grand-livre du trésor au nom des titulaires qui en reçoivent les arrérages. Mais, comme l'indique le tableau page 434, le grand-livre comprend en outre, au nom du trésor, une rente 3 p. 0/0 de 4,912,859 francs, formant le solde des parties restant à inscrire au 1er janvier 1842, sur l'emprunt de 150 millions.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Situation, à l'époque du 1er Janvier 1842, des Rentes 5 p. 0/0 possédées par des Établissements publics et particuliers, tant comme propriétaires que comme nus-propriétaires.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.					ÉTABLISSEMENTS PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS directes.	ÉTABLISSEMENTS PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS départementales.	ÉTABLISSEMENTS PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS TOTAL.	ÉTABLISSEMENTS NU-PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS directes.	ÉTABLISSEMENTS NU-PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS départementales.	ÉTABLISSEMENTS NU-PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS TOTAL.	TOTAL GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS directes.	TOTAL GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS départementales.	TOTAL GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS TOTAL.
Établissements publics	d'utilité générale,	Domaines de l'État	successions en déshérence		11,372	"	11,372	"	"	"	11,372	"	11,372
		dotés par l'État...	Caisse d'amortissement		12,540,978	"	12,540,978	"	"	"	12,540,978	"	12,540,978
			Légion d'honneur		6,773,153	"	6,773,153	"	"	"	6,773,153	"	6,773,153
			Caisse des invalides de la marine		4,624,239	"	4,624,239	"	"	"	4,624,239	"	4,624,239
			Université royale		525,805	"	525,805	"	"	"	525,805	"	525,805
		non dotés.....	Caisse des dépôts et consignations...	s/c particulier	3,668,378	"	3,668,378	"	"	"	3,668,378	"	3,668,378
				s/c à divers	571,945	"	571,945	"	"	"	571,945	"	571,945
				s/c de dépôts temporaires	147,510	"	147,510	"	"	"	147,510	"	147,510
				s/c de garantie de prêts	1,700	"	1,700	"	"	"	1,700	"	1,700
		subventionnés par l'État.....	Institution royale des sourds-muets		9,590	"	9,590	"	"	"	9,590	"	9,590
			Institution des jeunes aveugles		4,930	"	4,930	"	"	"	4,930	"	4,930
			Hospice royal des Quinze-Vingts		70,268	"	70,268	"	"	"	70,268	"	70,268
			Hospice de Charenton (aliénés indigents)		19,673	"	19,673	"	"	"	19,673	"	19,673
			Grands séminaires		16,072	219,157	235,229	9,858	1,947	11,805	25,930	221,104	247,034
			Colléges royaux		45,600	130,208	175,808	800	"	800	46,400	130,208	176,608
			Fonds de retraite des ministères et administrations		833,086	"	833,086	"	"	"	833,086	"	833,086
		non subventionnés.	Académies de Paris, université		128,723	"	128,723	"	"	"	128,723	"	128,723
	d'utilité locale.	*idem*.....	Communes		21,725	3,081,072	3,102,797	7,826	1,845	9,671	29,551	3,082,917	3,112,468
			Hospices		1,689,541	4,602,309	6,291,850	56,279	6,798	63,077	1,745,820	4,609,107	6,354,927
			Bureaux de bienfaisance et de charité		52,552	1,691,563	1,744,115	20,598	6,050	26,648	73,150	1,697,613	1,770,763
			Fabriques des églises		85,488	483,761	569,249	11,803	2,787	14,590	97,291	486,548	583,839
			Petits séminaires		6,556	7,977	14,533	750	4,002	4,752	7,306	11,979	19,285
			Colléges, écoles primaires et gratuites		72,180	49,625	121,805	328	312	640	72,508	49,937	122,445
			Prisons et maisons de détention		1,940	252,110	254,050	"	"	"	1,940	252,110	254,050
			Fondations et institutions particulières de bienfaisance		75,169	"	75,169	3,029	"	3,029	78,198	"	78,198
		secours par l'État ou sous la surveillance du Gouvernement.....	Congrégations, couvents, communautés de femmes enseignantes et hospitalières		78,662	93,971	172,633	4,873	798	5,671	83,535	94,769	178,304
			Missions étrangères et lazaristes		12,706	"	12,706	700	"	700	13,406	"	13,406
Établissements français.		Banque de France.	s/c de fonds de réserve		500,000	"	500,000	"	"	"	500,000	"	500,000
			s/c de fonds disponibles		2,428,598	"	2,428,598	"	"	"	2,428,598	"	2,428,598
		Banques de Bordeaux, Marseille, Toulouse, Lille, Nantes, du Havre, etc			81,000	330,878	411,878	"	"	"	81,000	330,878	411,878
		Caisses d'épargne			71,986	99,913	171,899	"	"	"	71,986	99,913	171,899
		Tontines			1,529,987	"	1,529,987	1,809	"	1,809	1,531,796	"	1,531,796
	Établissements particuliers.	Associations et entreprises diverses.	Caisses de retraite d'établissements particuliers		221,768	3,910	225,678	8,379	"	8,379	230,147	3,910	234,057
			Compagnies d'assurances		1,616,036	65,160	1,681,196	45,283	"	45,283	1,661,319	65,160	1,726,479
			Sociétés de secours mutuels		52,009	"	52,009	"	"	"	52,009	"	52,009
			Sociétés de secours		158,582	53,460	212,042	2,737	1,264	4,001	161,319	54,724	216,043
			Sociétés d'encouragement pour l'industrie nationale		19,961	"	19,961	1,275	"	1,275	21,236	"	21,236
			Sociétés d'agriculture, de géologie, etc		8,121	3,380	11,501	"	"	"	8,121	3,380	11,501
			Chemins de fer, ponts et canaux		57,144	5,945	63,089	"	"	"	57,144	5,945	63,089
			Chambres des avoués, notaires, huissiers, courtiers de commerce		37,030	19,992	57,022	"	"	"	37,030	19,992	57,022
			Exploitations, agences et associations à divers titres		190,367	41,704	232,071	25,608	"	25,608	215,975	41,704	257,679
	Majorats et dotations		Majorats sur demandes		583,453	"	583,453	"	"	"	583,453	"	583,453
			Dotations reversibles au domaine de l'État		738,937	"	738,937	"	"	"	738,937	"	738,937
			Compte d'accroissement		185,417	"	185,417	"	"	"	185,417	"	185,417
			Immobilisations provisoires		44,493	"	44,493	"	"	"	44,493	"	44,493
			TOTAUX pour les établissements français		40,614,430	11,236,095	51,850,525	201,935	25,803	227,738	40,816,365	11,261,898	52,078,263
Établissements étrangers		Établissements publics			228,277	"	228,277	57,381	"	57,381	285,658	"	285,658
		Sociétés à divers titres			67,175	"	67,175	"	"	"	67,175	"	67,175
		TOTAUX pour les établissements étrangers			295,452	"	295,452	57,381	"	57,381	352,833	"	352,833
		TOTAUX GÉNÉRAUX			40,909,882	11,236,095	52,145,977	259,316	25,803	285,119	41,169,198	11,261,898	52,431,096

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Tableau du Mouvement dans la propriété des Rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0 pendant l'année 1841, avec la distinction des opérations d'ordre et des opérations réelles.

MOIS.	RENTES 5 p. 0/0. Montant brut des opérations, par mutations, divisions et réunions.	RENTES 5 p. 0/0. Montant brut des opérations, par transferts.	RENTES 5 p. 0/0. Montant brut des opérations, TOTAL.	RENTES 5 p. 0/0. À déduire pour opérations d'ordre. — Mutations, et restes de comptes.	RENTES 5 p. 0/0. Reste pour opérations réelles. — Transferts résultant de transactions effectives.	RENTES 3 p. 0/0. Montant brut des opérations, par mutations, divisions et réunions.	RENTES 3 p. 0/0. Montant brut des opérations, par transferts.	RENTES 3 p. 0/0. Montant brut des opérations, TOTAL.	RENTES 3 p. 0/0. À déduire pour opérations d'ordre. — Mutations, et restes de comptes.	RENTES 3 p. 0/0. Reste pour opérations réelles. — Transferts résultant de transactions effectives.	RENTES 4 1/2 p. 0/0. Montant brut des opérations, par mutations, divisions et réunions.	RENTES 4 1/2 p. 0/0. Montant brut des opérations, par transferts.	RENTES 4 1/2 p. 0/0. Montant brut des opérations, TOTAL.	RENTES 4 1/2 p. 0/0. À déduire pour opérations d'ordre. — Mutations, et restes de comptes.	RENTES 4 1/2 p. 0/0. Reste pour opérations réelles. — Transferts résultant de transactions effectives.	RENTES 4 p. 0/0. Montant brut des opérations, par mutations, divisions et réunions.	RENTES 4 p. 0/0. Montant brut des opérations, par transferts.	RENTES 4 p. 0/0. Montant brut des opérations, TOTAL.	RENTES 4 p. 0/0. À déduire pour opérations d'ordre. — Mutations, et restes de comptes.	RENTES 4 p. 0/0. Reste pour opérations réelles. — Transferts résultant de transactions effectives.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Janvier	294,446	5,515,146	5,809,592	2,117,280	3,692,312	72,827	2,517,749	2,590,576	1,144,010	1,446,566	2,000	91,124	93,124	68,528	24,596	4,871	151,617	156,488	16,825	139,663
Février	346,410	6,150,444	6,496,854	2,514,023	3,982,831	82,695	1,929,211	2,011,906	424,173	1,587,733	360	68,251	68,611	20,457	48,154	"	43,211	43,211	1,814	41,397
Mars	3,200,310	5,815,013	9,015,323	5,648,616	3,366,707	72,074	1,821,876	1,893,950	779,551	1,114,399	"	65,958	65,958	14,390	51,568	15,700	270,422	286,122	112,218	173,904
Avril	1,218,034	5,000,647	6,218,681	3,228,422	2,990,259	45,216	1,912,095	1,957,311	645,765	1,311,546	2,394	7,111	9,505	4,329	5,176	3,840	133,220	137,060	97,644	39,416
Mai	1,783,428	5,071,052	6,854,480	2,304,881	4,549,599	83,511	1,504,920	1,588,431	525,678	1,062,753	501	12,486	12,987	4,329	8,658	10,774	155,716	166,490	77,967	88,523
Juin	416,383	4,254,894	4,671,277	2,258,118	2,413,159	163,769	1,911,937	2,075,706	1,266,669	809,037	1,500	36,205	37,705	10,901	26,804	6,945	130,547	137,492	95,066	42,426
Juillet	4,207,496	480,900	4,688,396	1,841,985	2,846,411	1,205,434	1,895,789	3,101,223	1,633,026	1,468,197	"	53,410	53,410	14,866	38,544	4,318,403	159,384	4,477,787	4,399,100	78,687
Août	1,755,066	5,478,991	7,234,057	4,248,981	2,985,076	76,822	2,816,431	2,893,253	1,357,302	1,535,951	1,185	39,582	40,767	17,538	23,229	12,039	345,368	357,407	296,817	60,590
Septembre	494,125	4,326,355	4,820,480	2,549,320	2,271,160	69,010	1,734,181	1,803,191	712,326	1,090,865	"	24,621	24,621	13,003	11,618	4,135	208,797	212,932	127,381	85,551
Octobre	561,455	4,859,022	5,420,477	2,208,735	3,211,742	262,837	2,648,958	2,911,795	629,446	2,282,349	422	10,540	10,962	1,212	9,750	14,876	150,583	165,459	55,919	109,540
Novembre	313,708	4,025,451	4,339,159	1,758,324	2,580,835	536,673	2,040,918	2,577,591	565,525	2,012,066	4,494	11,507	16,001	6,087	9,914	11,698	54,681	66,379	28,359	38,020
Décembre	1,107,621	5,067,233	6,174,854	3,188,082	2,986,772	400,440	2,324,148	2,724,588	1,231,545	1,493,043	"	5,716	5,716	1,174	4,542	1,323	41,370	42,693	9,687	33,006
	15,698,482	56,045,148	71,743,630	33,866,767	37,876,863	3,071,308	25,058,213	28,129,521	10,915,016	17,214,505	12,856	426,511	439,367	176,814	262,553	4,404,604	1,844,916	6,249,520	5,318,797	930,723

Décomposition du Mouvement ci-dessus, avec la distinction des opérations d'ordre et des opérations réelles qui ont eu lieu tant au débit qu'au crédit des comptes ouverts sur le Grand-Livre des rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0.

DÉSIGNATION des propriétaires	MOIS.	RENTES 5 p. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	RENTES 5 p. 0/0. Montant brut des opérations. Au crédit.	RENTES 5 p. 0/0. À déduire : Opérations d'ordre. Au débit.	RENTES 5 p. 0/0. À déduire : Opérations d'ordre. Au crédit.	RENTES 5 p. 0/0. Reste en opérations réelles. Ventes.	RENTES 5 p. 0/0. Reste en opérations réelles. Achats.	RENTES 3 p. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	RENTES 3 p. 0/0. Montant brut des opérations. Au crédit.	RENTES 3 p. 0/0. À déduire : Opérations d'ordre. Au débit.	RENTES 3 p. 0/0. À déduire : Opérations d'ordre. Au crédit.	RENTES 3 p. 0/0. Reste en opérations réelles. Ventes.	RENTES 3 p. 0/0. Reste en opérations réelles. Achats.	RENTES 4 1/2 p. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	RENTES 4 1/2 p. 0/0. Montant brut des opérations. Au crédit.	RENTES 4 1/2 p. 0/0. À déduire : Opérations d'ordre. Au débit.	RENTES 4 1/2 p. 0/0. À déduire : Opérations d'ordre. Au crédit.	RENTES 4 1/2 p. 0/0. Reste en opérations réelles. Ventes.	RENTES 4 1/2 p. 0/0. Reste en opérations réelles. Achats.	RENTES 4 p. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	RENTES 4 p. 0/0. Montant brut des opérations. Au crédit.	RENTES 4 p. 0/0. À déduire : Opérations d'ordre. Au débit.	RENTES 4 p. 0/0. À déduire : Opérations d'ordre. Au crédit.	RENTES 4 p. 0/0. Reste en opérations réelles. Ventes.	RENTES 4 p. 0/0. Reste en opérations réelles. Achats.
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Propriétaires divers.	Janvier	1,961,850	2,305,556	992,765	992,268	969,085	1,313,288	667,375	588,291	239,511	239,911	427,864	348,380	7,123	10,249	2,900	2,900	4,223	7,349	27,894	121,183	7,307	7,307	20,587	113,876
	Février	2,584,640	2,885,836	1,499,935	1,485,345	1,084,705	1,400,491	542,356	421,231	162,970	162,970	379,386	258,261	16,552	15,470	335	335	16,217	15,135	26,725	11,831	1,370	1,370	25,355	10,461
	Mars	3,022,511	3,077,392	1,915,730	1,843,575	1,106,781	1,233,817	390,858	503,193	165,386	165,386	225,472	337,807	18,805	32,926	6,680	6,680	12,125	26,246	131,249	49,842	19,127	19,127	112,122	30,715
	Avril	3,184,989	3,058,690	2,043,283	2,038,271	1,141,706	1,020,419	527,614	585,090	180,008	180,008	347,606	405,082	6,448	6,579	3,001	3,001	3,447	3,578	20,343	21,866	10,437	10,437	9,906	11,429
	Mai	1,969,058	1,857,460	1,020,617	1,018,228	948,441	839,232	577,415	501,334	226,145	171,962	351,270	329,372	4,758	6,445	3,001	3,001	1,757	3,444	47,479	36,474	18,848	18,848	28,631	17,626
	Juin	1,916,739	1,771,151	1,088,591	1,089,102	828,148	682,049	560,334	587,657	383,157	383,157	177,177	204,500	16,463	7,918	4,592	4,592	11,871	3,326	25,727	37,330	18,366	18,366	7,361	18,964
	Juillet	2,102,073	1,965,228	1,128,598	1,128,498	973,475	836,730	639,446	610,431	214,620	208,620	424,826	401,811	11,522	11,604	459	459	11,063	11,145	71,120	88,208	46,737	46,737	24,383	41,471
	Août	3,103,348	3,041,448	2,059,567	2,043,715	1,043,781	997,733	485,041	707,160	165,324	165,324	319,717	541,836	5,512	12,820	3,538	3,538	1,974	9,282	61,348	55,399	12,191	12,191	49,157	43,208
	Septembre	2,171,003	2,242,758	1,518,200	1,518,200	652,803	724,558	381,898	449,138	151,347	175,947	230,551	273,191	16,500	16,664	12,152	12,152	4,348	4,512	24,592	35,311	10,635	10,635	13,957	24,676
	Octobre	2,392,412	2,271,524	1,378,462	1,386,382	1,013,950	885,142	1,070,537	610,866	255,752	255,752	814,785	355,114	4,846	6,469	986	986	3,860	5,483	50,041	64,330	13,267	13,267	36,774	51,063
	Novembre	1,742,805	1,638,386	866,125	866,211	876,680	772,175	451,561	625,336	154,837	156,957	296,724	468,379	9,002	7,246	6,087	6,087	2,915	1,159	34,668	34,017	19,162	19,162	15,506	14,855
	Décembre	2,869,814	2,680,053	1,676,226	1,680,816	1,193,588	999,237	557,514	641,196	161,520	161,520	395,994	479,676	3,680	2,795	1,174	1,174	2,506	1,621	22,197	16,224	4,676	4,676	17,521	11,548
		29,021,242	28,795,482	17,188,099	17,090,611	11,833,143	11,701,871	6,851,949	6,830,923	2,460,577	2,427,514	4,391,372	4,403,409	121,211	137,185	44,905	44,905	76,306	92,280	543,383	572,015	182,123	182,123	361,260	389,892

Suite du COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Suite de la *Décomposition du Mouvement dans la propriété des rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0 pendant l'année 1841, avec la distinction des opérations d'ordre et des opérations réelles qui ont eu lieu, tant au débit qu'au crédit des comptes ouverts sur le Grand-Livre.*

DÉSIGNATION des propriétaires	MOIS.	RENTES 5 P. 0/0. MONTANT brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À DÉDUIRE : opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit	RESTE en opérations réelles. Ventes.	Achats.	RENTES 3 P. 0/0. MONTANT brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À DÉDUIRE : opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit.	RESTE en opérations réelles. Ventes.	Achats.
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Agents de change et banquiers.	Janvier....	3,554,070	3,130,534	891,232	891,232	2,662,838	2,239,302	1,440,664	1,543,388	522,604	522,604	918,060	1,020,784
	Février....	3,632,324	3,404,889	943,318	954,836	2,689,006	2,450 053	1,321,772	1,264,516	240,765	240,765	1,081,007	1,023,751
	Mars.....	2,697,169	2,676,271	629,215	674,140	2,067,954	2,002,131	1,197,338	999,849	359,284	359,284	838,054	640,565
	Avril.....	2,290,373	2,450,114	578,083	578,835	1,712,290	1,871,279	1,230,095	1,196,737	375,701	375,701	854,394	821,036
	Mai.....	2,042,480	2,109,359	392,315	392,315	1,650,165	1,717,044	973,256	1,001,294	288,837	288,837	684,419	712,457
	Juin.....	1,814,095	1,999,707	352,227	352,227	1,461,868	1,647,480	1,316,671	1,242,630	723,319	723,319	593,352	519.311
	Juillet.....	2,264,007	2,394,750	464,517	464,517	1,799,490	1,930,233	1,295,933	1,222,943	278,229	278,229	1,017,704	944,714
	Août.....	2,437,608	2,467,229	590,794	591,146	1,846,814	1,876,083	2,314,233	2,037,911	1,154,923	1,154,923	1,159,310	882.988
	Septembre..	2,337,957	2,182,302	743,235	743,235	1,594,722	1,439,067	1,355,629	1,142,110	518,917	518,917	836,712	623,193
	Octobre....	2,777,739	2,771,258	627,907	614,307	2,149,832	2,156,951	1,630,468	2,133,552	351,924	351,924	1,278,544	1,781,628
	Novembre..	2,241,584	2,389,811	676,667	676,667	1,564,917	1,713,144	1,626,369	1,710,008	410,468	408,348	1,215,901	1,301,660
	Décembre..	2,021,107	2,232,748	368,282	368,282	1,652,825	1,864,466	1,633,899	1,661,638	751,802	751,802	882,097	909,836
		30,110,513	30,208,972	7,257,792	7,301,739	22,852,721	22,907,233	17,336,327	17,156,576	5,976,773	5,974,653	11,359,554	11,181,923
Établissements publics.	Janvier....	162,096	195,171	145,009	144,908	17,087	50,263	256	72,050	"	"	256	72,050
	Février....	30,490	84,422	7,408	7,876	23,082	76,546	154	69,025	58	"	96	69,025
	Mars.....	1,288,708	1,350,263	1,283,358	1,282,342	5,350	67,921	193,239	250,420	166,836	166,836	26,403	83,584
	Avril.....	32,402	56,787	17,793	10,880	14,609	45,907	54,161	125,195	53·029	52,890	1,132	72,305
	Mai.....	1,464,465	1,434,098	872,237	872,813	592,228	561,285	4,035	68,749	937	55,120	3,098	13,629
	Juin.....	813,339	812,168	770,040	769,416	43,299	42,752	52,872	123,876	51,718	51,718	1,154	72,158
	Juillet.....	214,032	238,437	203,840	203,293	10,192	35,144	1,139,229	1,215,659	1,138,527	1,138,527	702	77,132
	Août.....	562,212	582,699	527,718	530,348	34,494	52,351	61	76,065	"	"	61	76,065
	Septembre..	272,816	322,209	267,132	266,334	5,684	55,875	619	75,281	600	"	19	75,281
	Octobre....	152,077	218,756	136,094	140,685	15,983	78,071	30,255	111,689	10,450	10,450	19,805	101,239
	Novembre..	239,528	237,593	196,913	196,808	42,615	40,785	470,538	81,185	144	144	470,394	81,041
	Décembre..	1,184,371	1,159,878	1,105,350	1,100,760	79,021	59,118	432,205	314,450	219,222	219,222	212,983	95,228
		6,416,536	6,692,481	5,532,892	5,526,463	883,644	1,166,018	2,377,624	2,583,644	1,641,521	1,694,907	736,103	888,737
Établissements particuliers (compagnies d'assurance, entreprises diverses, etc.)	Janvier....	131,576	178,331	88,274	88,872	43,302	89,459	482,281	386,847	381,895	381,495	100,386	5,352
	Février....	249,400	121,707	63,362	65,966	186,038	55,741	147,624	257,134	20,380	20,438	127,244	236,696
	Mars.....	2,006,935	1,911,397	1,820,313	1,848,559	186,622	62,838	112,515	140,488	88,045	88,045	24,470	52,443
	Avril.....	710,917	653,090	589,263	600,436	121,654	52,654	145,441	50,289	37,027	37,166	108,414	13,123
	Mai.....	1,378,477	1,453,563	19,712	21,525	1,358,765	1,432,038	33,725	17,054	9,759	9,759	23,966	7,295
	Juin.....	127,104	88,251	47,260	47,373	79,844	40,878	145,829	121,543	108,475	108,475	37,354	13,068
	Juillet.....	108,284	89,981	45,030	45,677	63,254	44,304	26,615	52,190	1,650	7,650	24,965	44,540
	Août.....	1,130,889	1,142,681	1,070,902	1,083,772	59,987	58,909	93,918	72,117	37,055	37,055	56,863	35,062
	Septembre..	38,704	73,211	20,753	21,551	17,951	51,660	65,045	136,662	41,462	17,462	23,583	119,200
	Octobre....	98,249	158,939	66,272	67,361	31,977	91,578	180,535	55,688	11,320	11,320	169,215	44,368
	Novembre..	115,242	73,369	18,619	18,638	96,623	54,731	29,123	161,062	76	76	29,047	160,986
	Décembre..	99,562	102,175	38,224	38,224	61,338	63,951	100,970	107,304	99,001	99,001	1,969	8,303
		6,195,339	6,046,695	3,887,984	3,947,954	2,307,355	2,098,741	1,563,621	1,558,378	836,145	817,942	727,476	740,436
RÉCAPITULATION.													
Propriétaires divers.....		29,021,242	28,795,482	17,188,099	17,090,611	11,833,143	11,704,871	6,851,949	6,830,923	2,460,577	2,427,514	4,391,372	4,403,409
Agents de change et banq.		30,110,513	30,208,972	7,257,792	7,301,739	22,852,721	22,907,233	17,336,327	17,156,576	5,976,773	5,974,653	11,359,554	11,181,923
Établissements publics...		6,416,536	6,692,481	5,532,892	5,526,463	883,644	1,166,018	2,377,624	2,583,644	1,641,521	1,694,907	736,103	888,737
Établissements particuliers		6,195,339	6,046,695	3,887,984	3,947,954	2,307,355	2,098,741	1,563,621	1,558,378	836,145	817,942	727,476	740,436
		71,743,630	71,743,630	33,866,767	33,866,767	37,876,863	37,876,863	28,129,521	28,129,521	10,915,016	10,915,016	17,214,505	17,214,505

DÉSIGNATION des propriétaires	MOIS.	RENTES 4 1/2 P. 0/0. MONTANT brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À DÉDUIRE : opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit	RESTE en opérations réelles. Ventes.	Achats.	RENTES 4 P. 0/0. MONTANT brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À DÉDUIRE : opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit.	RESTE en opérations réelles. Ventes.	Achats.
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Agents de change et banquiers.	Janvier....	86,001	82,875	65,628	65,628	20,373	17,247	127,229	26,962	9,518	9,518	117,711	17,444
	Février....	52,059	53,141	20,122	20,122	31,937	33,019	16,474	23,690	444	444	16,030	23,246
	Mars.....	47,153	33,032	7,710	7,710	39,443	25,322	144,147	221,127	89,478	89,478	54,669	131,649
	Avril.....	3,057	2,926	1,328	1,328	1,729	1,598	108,766	99,408	85,736	85,736	23,030	13,672
	Mai.....	7,201	6,542	300	1,328	6,901	5,214	118,061	121,036	58,969	58,969	59,092	62,067
	Juin.....	21,242	29,357	6,309	6,309	14,933	23,048	111,640	91,650	76,575	76,575	35,065	15,075
	Juillet.....	41,888	41,806	14,407	14,407	27,481	27,399	115,092	92,638	61,061	61,061	54,021	31,577
	Août.....	35,255	27,947	14,000	14,000	21,255	13,947	288,892	290,089	278,454	278,454	10,438	11,635
	Septembre..	8,121	7,957	851	851	7,270	7,106	188,242	170,487	116,648	116,648	71,594	53,839
	Octobre....	6,116	4,493	226	226	5,890	4,267	108,868	88,014	37,928	37,928	70,940	50,086
	Novembre..	5,999	6,275	"	"	5,999	6,275	22,048	20,521	494	494	21,554	20,027
	Décembre..	2,036	2,921	"	"	2,036	2,921	20,481	18,973	5,011	5,011	15,470	13,962
		316,128	299,272	130,881	131,909	185,247	167,363	1,369,930	1,264,595	820,316	820,316	549,614	444,279
Établissements publics.	Janvier....	"	"	"	"	"	"	200	7,778	"	"	200	7,778
	Février....	"	"	"	"	"	"	12	7,678	"	"	12	7,678
	Mars.....	"	"	"	"	"	"	"	11,460	"	"	"	11,460
	Avril.....	"	"	"	"	"	"	7,801	14,195	1,421	50	6,380	14,145
	Mai.....	"	"	"	"	"	"	"	8.830	"	"	"	8,830
	Juin.....	"	430	"	"	"	430	125	8,387	125	"	"	8,387
	Juillet.....	"	"	"	"	"	"	4,291,585	4,296,203	4,291,302	4,291,302	283	4,901
	Août.....	"	"	"	"	"	"	"	4,752	"	"	"	4,752
	Septembre..	"	"	"	"	"	"	"	7,036	"	"	"	7,036
	Octobre....	"	"	"	"	"	"	5,050	13,115	4,724	4,724	326	8,391
	Novembre..	1,000	2,480	"	"	1,000	2,480	9,417	11,339	8,703	8,703	714	2,636
	Décembre..	"	"	"	"	"	"	15	7,481	"	"	15	7,481
		1,000	2,910	"	"	1,000	2,910	4,314,205	4,398,254	4,306,275	4,304,779	7,930	93,475
Établissements particuliers (compagnies d'assurance, entreprises diverses, etc.)	Janvier....	"	"	"	"	"	"	1,165	565	"	"	1,165	565
	Février....	"	"	"	"	"	"	"	12	"	"	"	12
	Mars.....	"	"	"	"	"	"	10,726	3,693	3,613	3,613	7,113	80
	Avril.....	"	"	"	"	"	"	150	1,591	50	1,421	100	170
	Mai.....	1,028	"	1,028	"	"	"	950	150	150	150	800	"
	Juin.....	"	"	"	"	"	"	"	125	"	125	"	"
	Juillet.....	"	"	"	"	"	"	"	738	"	"	"	738
	Août.....	"	"	"	"	"	"	7,167	7,167	6,172	6,172	995	995
	Septembre..	"	"	"	"	"	"	98	98	98	98	"	"
	Octobre....	"	"	"	"	"	"	1,500	"	"	"	1,500	"
	Novembre..	"	"	"	"	"	"	246	502	"	"	246	502
	Décembre..	"	"	"	"	"	"	"	15	"	"	"	15
		1,028	"	1,028	"	"	"	22,002	14,656	10,083	11,579	11,919	3,077
RÉCAPITULATION.													
Propriétaires divers.....		121,211	137,185	44,905	44,905	76,306	92,280	543,383	572,015	182,123	182,123	361,260	389,892
Agents de change et banq.		316,128	299,272	130,881	131,909	185,247	167,363	1,369,930	1,264,595	820,316	820,316	549,614	444,279
Établissements publics...		1,000	2,910	"	"	1,000	2,910	4,314,205	4,398,254	4,306,275	4,304,779	7,930	93,475
Établissements particuliers		1,028	"	1,028	"	"	"	22,002	14,656	10,083	11,579	11,919	3,077
		439,367	439,367	176,814	176,814	262,553	262,553	6,249,520	6,249,520	5,318,797	5,318,797	930,723	930,723

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

RENTES VIAGÈRES.

Situation, au 1er janvier 1842, des Rentes inscrites.

CLASSES.	SITUATION au 1er janvier 1841.	MOUVEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1841. AUGMENTATIONS. Rétablissements.	Mutations de classes par suite de décès.	Mutations résultant de partages, successions et autres causes.	TOTAUX.	DIMINUTIONS. Extinctions résultant de décès notifiés ou présumés.	Mutations de classes par suite de décès.	Mutations résultant de partages, successions et autres causes.	TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1842.	OBSERVATIONS.
		(a)	(b)	(c)		(d)	(e)	(f)			
					MONTANT DES RENTES.						
1re classe, sur 1 tête	2,788,729	13,978	11,937	32,352	58,267	185,466	"	32,352	217,818	2,629,178	
2e *idem*.. sur 2 têtes	752,821	432	27	5,933	6,392	49,329	10,909	6,640	66,878	692,335	
3e *idem*.. sur 3 têtes	43,858	"	"	"	"	627	274	"	901	42,957	
4e *idem*.. sur 4 têtes	19,438	"	"	"	"	3,214	74	"	3,288	16,150	
	3,604,846	14,410	11,964	38,285	64,659	238,636	11,257	38,992	288,885	3,380,620	
			50,249				50,249				
					NOMBRE DE PARTIES.						
1re classe, sur 1 tête	12,550	45	49	80	174	874	"	119	993	11,731	
2e *idem*.. sur 2 têtes	4,618	5	1	25	31	253	73	36	362	4,287	
3e *idem*.. sur 3 têtes	247	"	"	"	"	7	4	"	11	236	
4e *idem*.. sur 4 têtes	82	"	"	"	"	7	1	"	8	74	
	17,497	50	50	105	205	1,141	78	155	1,374	16,328	
			155				233				

(*a*) Rétablissement, sur les états de payement, de rentes dont les arrérages avaient cessé d'être réclamés pendant trois années consécutives, et qui, aux termes du décret du 8 ventôse an XIII, ont été rejetées du grand-livre comme éteintes, et portées au compte des extinctions présumées. Ces rétablissements sont toujours l'objet d'un examen approfondi et de décisions spéciales.

(*b*) Cette colonne comprend les rentes qui passent, à la mort d'une ou plusieurs des têtes sur lesquelles elles reposent, à celles des classes qui sont composées du nombre de têtes survivantes, sans qu'il résulte de cette opération un accroissement de la dette; seulement cette dette ne repose plus que sur un nombre réduit de rentiers vivants.

(*c*) Dans cette colonne figurent les mutations résultant de partages, successions et autres causes qui, en changeant la personne du rentier ayant droit à la jouissance, ne changent pas la nature de la rente, puisque aucune extinction n'est survenue dans les têtes sur lesquelles cette jouissance repose. Le nombre des mutations par décès est inférieur à celui des mutations résultant de partages, successions et autres causes: il faut remarquer que dans ces dernières se trouvent compris les transferts de propriété qui sont opérés par des ventes, bien que cette nature de rente soit moins susceptible de transfert que les rentes perpétuelles; cependant celles qui sont assises sur plusieurs têtes, et notamment les rentes génevoises, offrent encore à des vieillards des chances de durée plus grandes que celles de leur vie: de là la multiplicité des ventes, lesquelles, jointes aux divisions par succession ou réunion dans une même main d'une rente viagère possédée par plusieurs, viennent rendre cette nature de mutation plus multipliée que celles qui arrivent par décès, en observant que les parties ne notifient souvent le décès que lorsque celui de la dernière tête est arrivé.

Toutes les extinctions de la quatrième classe ne forment pas une augmentation du nombre des parties de la troisième, et successivement jusqu'à la classe de rentes sur une seule tête. La plupart des rentiers viagers négligent de faire connaître les décès à mesure qu'ils ont lieu, et les lois des 24 frimaire an VI et 22 floréal an VII ne les obligent à présenter que le certificat de vie de l'une des têtes sur lesquelles la rente est assise; le trésor peut ne connaître en conséquence tous les décès que lorsque la dernière tête vient à décéder. L'extinction totale au profit du trésor peut donc aussi s'appliquer à une rente encore inscrite sur deux, trois ou quatre têtes; ces diverses circonstances rendent difficile de suivre avec une précision rigoureuse le mouvement de chaque classe. Celui qu'indique le tableau ci-dessus n'offre que le résultat des notifications de décès parvenues à la connaissance du trésor. Il faut observer néanmoins qu'il ne peut y avoir aucun préjudice pour l'État, puisque le trésor demeure débiteur de la rente tant qu'il reste une tête vivante, et qu'au moment du décès de la dernière le rentier ne pourrait plus, qu'à l'aide d'un faux, en toucher les arrérages.

(*d*) Les extinctions qui sont portées dans cette colonne se divisent comme il suit:

Extinctions définitives résultant de décès notifiés	166,533f
Extinctions présumées. (*En exécution du décret du 8 ventôse an XIII, mentionné ci-contre.*)	72,103
SOMME ÉGALE	238,636

(*e*) Colonne correspondant à celle. (*b*).

(*f*) *Idem*..... (*c*).

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

Situation, au 1er Janvier 1842, des Crédits accordés pour l'Inscription des Pensions.

NATURE DES PENSIONS et DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	LOIS qui ont ouvert les crédits.	SITUATION DES CRÉDITS — Crédits accordés antérieurement au 1er janvier 1841.	pendant l'année 1841. Augmentation.	Diminution.	Montant des crédits au 1er janvier 1842.	SITUATION DES INSCRIPTIONS. — Pensions inscrites antérieurement au 1er janvier 1841.	Opérations pendant 1841. Pensions inscrites.	Pensions annulées.	Pensions imputées sur les crédits au 1er janvier 1842.	RESTE disponible sur les crédits au 1er janvier 1842.	OBSERVATIONS.
PENSIONS DE LA PAIRIE ET DE L'ANCIEN SÉNAT.											
Crédit indéterminé : les pensions sont liquidées d'après les règles que la loi a fixées	28 mai 1829	864,000f	"	(a) 42,000f	822,000f	864,000f	"	42,000f	822,000f	"	(a) Les crédits affectés aux pensions de cette nature n'étant pas déterminés par les lois, les modifications que ces crédits éprouvent résultent des pensions inscrites ou annulées pendant l'année.
PENSIONS CIVILES.											
Crédit permanent de 3,000,000, réduit, en 1818, à 2,450,000f et augmenté, depuis 1819, des 20/20 des 550,000 francs accordés temporairement aux fonds de retenue des ministères et administrations	25 mars 1817 (*art. 30*). 15 mai 1818 (*art. 17*)	3,000,000	"	"	3,000,000	1,550,790	100,933f	118,529	1,533,194	1,466,806f	(b) Crédit ouvert par la loi du 16 juillet 1840, pour l'inscription des pensions mi-militaires ..... 1,050,000f Crédit ouvert par la loi du 16 mai 1841, pour l'inscription des mêmes pensions 500,000 1,550,000
PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.											
Crédit indéterminé : les pensions sont liquidées d'après les règles que les lois ont fixées	Diverses lois	1,781,187	"	(a) 221,147	1,560,040	1,781,187	600	221,747	1,560,040	"	
PENSIONS MILITAIRES.											
Crédits de 1839 et années antérieures	Diverses lois	88,367,614	"	(c) 3	88,367,611	88,367,611	"	"	88,367,611	"	(c) Annulation, en vertu de l'article 4 de la loi du 17 avril 1835, du reste disponible sur le crédit ouvert pour l'inscription des pensions militaires pendant l'année 1839. Cette annulation est l'objet d'un article spécial du projet de loi présenté aux Chambres pour le règlement définitif du budget de l'exercice 1839.
Crédits de 1840	10 août 1839 28 avril 1840	1,700,000	"	"	1,700,000	1,695,260	4,740	"	1,700,000	"	(d) L'annulation de ces portions non employées de crédits est proposée dans le projet de loi de règlement du budget de l'exercice 1840.
Crédits de 1841	16 juillet 1840 16 mai 1841	"	(b) 1,550,000f	"	1,550,000	"	1,577,770	58,089	1,519,681	30,319	
		90,067,614	1,550,000	3	91,617,611	90,062,871	1,582,510	58,089	91,587,292	30,319	
PENSIONS DE DONATAIRES.											
Crédit indéterminé : les nouvelles concessions résultent de réversibilités dont les conditions sont réglées par la loi	26 juillet 1821	1,323,102	"	(a) 14,370	1,308,732	1,323,102	33,300	47,670	1,308,732	"	
PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.											
Crédits spéciaux	13 décembre 1830 (*art. 7*) 24 novembre 1831 (*art. 1er*) 3 avril 1833	714,450	"	"	714,450	700,650	"	"	700,650	13,800	
	21 avril 1833 20 juin 1836	54,300	"	"	54,300	53,850	"	"	53,850	450	
	26 avril 1833	100,250	"	"	100,250	26,750	"	"	26,750	73,500	
	15 juin 1836	17,000	"	"	17,000	17,000	"	"	17,000	"	
		886,000	"	"	886,000	798,250	"	"	798,250	(d) 87,750	

RÉCAPITULATION.

Nature des pensions	Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	864,000	"	42,000	822,000	864,000	"	42,000	822,000	"
	——— civiles	3,000,000	"	"	3,000,000	1,550,790	100,933	118,529	1,533,194	1,466,806
	——— ecclésiastiques	1,781,187	"	221,147	1,560,040	1,781,187	600	221,747	1,560,040	"
	——— militaires	90,067,614	1,550,000	3	91,617,611	90,062,871	1,582,510	58,089	91,587,292	30,319
	——— de donataires	1,323,102	"	14,370	1,308,732	1,323,102	33,300	47,670	1,308,732	"
	——— pour récompenses nationales	886,000	"	"	886,000	798,250	"	"	798,250	87,750
		97,921,903	1,550,000	277,520	99,194,383	96,380,200	1,717,343	488,035	97,609,508	1,584,875
			Augmentation 1,272,480				Augmentation 1,229,308			

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Suite des PENSIONS DE TOUTE NATURE.

Situation, au 1er Janvier 1842, des Pensions inscrites.

NATURE DES PENSIONS.	SITUATION au 1er janvier 1841.	OPÉRATIONS PENDANT L'ANNÉE 1841. ACCROISSEMENTS qui affectent les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS TOTAL.	DÉCROISSEMENTS qui affectent les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1842.
Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	864,000f	//	//	//	42,000f	//	42,000f	822,000f
Pensions civiles	1,550,790	100,933f	//	100,933	118,529	//	118,529	1,533,194
Pensions ecclésiastiques	1,781,187	600	//	600	221,747	//	221,747	1,560,040
PENSIONS MILITAIRES.								
Militaires	42,112,917	1,327,510	5,532f	1,333,042	58,089	2,316,090f	2,374,179	41,071,780
Vétérans	97,519	//	3,926	3,926	//	11,132	11,132	90,313
Veuves et orphelins	3,769,134	255,000	3,525	258,525	//	190,381	190,381	3,837,278
	45,979,570	1,582,510	12,983	1,595,493	58,089	2,517,603	2,575,692	44,999,371
Pensions de donataires	1,323,102	33,300	//	33,300	47,670	//	47,670	1,308,732
PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.								
Pensionnaires de juillet 1830 et juin 1832	550,350	//	//	//	//	24,000	24,000	526,350
Vainqueurs de la Bastille	12,500	//	//	//	//	1,000	1,000	11,500
	562,850	//	//	//	//	25,000	25,000	537,850

RÉCAPITULATION.

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	864,000	//	//	//	42,000	//	42,000	822,000
——— civiles	1,550,790	100,933	//	100,933	118,529	//	118,529	1,533,194
——— ecclésiastiques	1,781,187	600	//	600	221,747	//	221,747	1,560,040
——— militaires	45,979,570	1,582,510	12,983	1,595,493	58,089	2,517,604	2,575,692	44,999,371
——— de donataires	1,323,102	33,300	//	33,300	47,670	//	47,670	1,308,732
——— pour récompenses nationales	562,850	//	//	//	//	25,000	25,000	537,850
	52,061,499	1,717,343	12,983	1,730,326	488,035	2,542,603	3,030,638	50,761,187
		Décroissement 1,300,312f						

NOMBRE DE PARTIES. SITUATION au 1er janvier 1841.	MOUVEMENTS pendant l'année 1841. Accroissements.	Décroissements.	SITUATION au 1er janvier 1842.
81	//	3	78
2,250	235	187	2,298
8,016	2	981	7,037
94,733	1,568	4,322	91,979
367	11	30	348
13,479	860	712	13,627
108,579	2,439	5,064	105,954
2,793	89	105	2,777
1,176	//	41	1,135
50	//	4	46
1,226	//	45	1,181
81	//	3	78
2,250	235	187	2,298
8,016	2	981	7,037
108,579	2,439	5,064	105,954
2,793	89	105	2,777
1,226	//	45	1,181
122,945	2,765	6,385	119,325
	3,620		

MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.

PENSIONS DE LA PAIRIE.

100,933 nouvelles concessions.

PENSIONS CIVILES.

600 rétablissements.

PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.

1,595,493:
- 1,567,636 nouvelles concessions.
- 2,689 *idem* à titre de secours temporaires à des orphelins. (*Art. 21 de la loi du 11 avril 1831.*)
- 12,125 pensions inscrites au nom de parties en retard de réclamation. (*Art. 22 de la loi du 25 mars 1817.*)
- 6,432 rétablissements. (*Art. 9 de l'arrêté du 15 floréal an XI.*)
- 3,926 réversions au profit de veuves de vétérans des camps d'Alexandrie et de Juliers. (*Loi du 14 juillet 1819.*)
- 2,625 réunions.

PENSIONS MILITAIRES.

33,300:
- 1,750 rétablissements. (*Arrêté précité.*)
- 23,800 réversions au profit de veuves et enfants de donataires. (*Loi du 26 juillet 1821.*)
- 2,750 division.
- 5,000 réunions.

PENSIONS DE DONATAIRES.

PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.

MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.

PENSIONS DE LA PAIRIE.

42,000 décès notifiés.

PENSIONS CIVILES.

108,529:
- 103,663 décès notifiés.
- 6,657 décès présumés. (*Art. 9 de l'arrêté du 15 floréal an XI.*)
- 8,147 rejets de pensions dont le payement était suspendu. (*Décision ministérielle du 27 mars 1841.*)
- 62 rejet pour cumul illégal.

PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.

221,747:
- 15,202 rejets de pensions dont le payement était suspendu. (*Décision ministérielle du 27 mars 1841.*)
- 192,703 décès notifiés.
- 13,842 décès présumés.

PENSIONS MILITAIRES.

2,575,692:
- 2,121,149 décès notifiés.
- 54,785 décès présumés. (*Arrêté précité du 15 floréal an XI.*)
- 32,821 rejets pour cause de concessions plus fortes.
- 353,247 rejets de pensions dont le payement était suspendu. (*Décision ministérielle du 27 mars 1841.*)
- 10,075 secours éteints à la vingt et unième année des titulaires.
- 820 rejet pour cause de cumul illégal.
- 2,625 réunions.
- 170 rejet, le titulaire ayant perdu la qualité de Français.

PENSIONS DE DONATAIRES.

47,670:
- 33,186 décès notifiés.
- 3,150 décès présumés.
- 250 rejet d'une pension dont le payement était suspendu. (*Décision ministérielle du 27 mars 1841.*)
- 2,750 division.
- 3,334 réunions.

PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.

25,000:
- 6,100 décès notifiés.
- 2,300 décès présumés. (*Arrêté précité.*)
- 16,600 secours éteints à la dix-huitième année des titulaires.

D'après la situation des crédits d'inscription (*voir le tableau précédent*), les pensions imputées sur les crédits jusqu'au 1er janvier 1842 s'élèvent à 97,609,508

D'après le présent tableau, les pensions restant encore inscrites à la même époque ne s'élèvent qu'à 50,761,187

DIFFÉRENCE en plus au tableau des crédits d'inscription 46,848,321

Cette différence représente les pensions éteintes pour cause de décès des titulaires ou rejetées pour divers motifs, et dont l'annulation n'a pas dû faire retour aux crédits sur lesquels ces pensions avaient été originairement et régulièrement imputées, savoir :

Pensions militaires 46,587,921
Pensions pour récompenses nationales 260,400

Somme égale 46,848,321

Suite du COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

SITUATION, au 1er Janvier 1842, des Capitaux de Cautionnements en Numéraire.

MINISTÈRES AUXQUELS RESSORTISSENT LES EMPLOIS ET CLASSES des titulaires.	CAPITAUX DUS au 1er janvier 1841.	RECETTE DE L'ANNÉE 1841. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*) Recettes effectives en numéraire.	Applications à de nouvelles affectations.	TOTAL.	DÉPENSE DE L'ANNÉE 1841. (*Suppressions d'emplois, réductions dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*) Remboursements en numéraire.	Applications à de nouvelles affectations.	TOTAL.	CAPITAUX DUS au 1er janvier 1842.	RÉSULTAT PAR CLASSE DE TITULAIRES du mouvement de l'année 1841. Excédant de recette.	Excédant de dépense.	OBSERVATIONS.
Ministère de la Justice.											
Avocats aux conseils du Roi et à la cour de cassation	427,500f 00c	35,000f 00c	"	35,000f 00c	21,000f 00c	"	21,000f 00c	441,500f 00c	(a) 14,000f 00c	"	(a) Versements par suite de mutations de titulaires dont les prédécesseurs seront remboursés ultérieurement.
Avoués	10,721,409 54	791,800 00	"	791,800 00	712,000 00	"	712,000 00	10,801,209 54	(a) 79,800 00	"	
Commissaires-priseurs	4,584,300 00	492,400 00	"	492,400 00	362,400 00	"	362,400 00	4,714,300 00	(a) 130,000 00	"	
Gardes du commerce	66,000 00	"	"	"	"	"	"	66,000 00	"	"	(b) Remboursements de cautionnements à des titulaires dont les prédécesseurs ont versé antérieurement.
Greffiers des cours royales, des tribunaux civils et des tribunaux de commerce	2,740,488 14	192,700 00	"	192,700 00	194,000 00	"	194,000 00	2,739,188 14	"	(b) 1,300f 00c	
Greffiers des justices de paix	4,446,106 91	356,200 00	"	356,200 00	341,600 00	"	341,600 00	4,460,706 91	(a) 14,600 00	"	(c) Remboursements de cautionnements qui avaient été affectés à la garantie de travaux à exécuter.
Greffiers des tribunaux de police	335,457 00	34,000 00	"	34,000 00	18,000 00	"	18,000 00	351,457 00	(a) 16,000 00	"	
Huissiers	7,888,213 62	484,124 48	"	484,124 48	432,839 15	"	432,839 15	7,939,498 95	(a) 51,285 33	"	Par arrêté ministériel du 1er juin 1839, les cautionnements des fournisseurs et adjudicataires sont désormais versés à la caisse des dépôts et consignations.
Notaires	35,009,533 44	2,289,554 24	"	2,289,554 24	2,188,268 24	"	2,188,268 24	35,110,819 44	(a) 101,286 00	"	
Ministère de l'Instruction publique.											
Économes des colléges royaux et préposés divers	360,084 06	60,000 00	40,000f 00c	100,000 00	19,084 06	40,000f 00c	59,084 06	401,000 00	(a) 40,915 94	"	(d) Versements de cautionnements par suite de créations de journaux.
Ministère de l'Intérieur.											
Préposés divers et adjudicataires	1,859,009 07	2,000 00	7,000 00	9,000 00	392,806 40	7,000 00	399,806 40	1,468,202 67	"	(c) 390,806 40	
Journaux ou écrits périodiques	5,806,250 44	881,835 00	"	881,835 00	750,665 01	"	750,665 01	5,937,420 43	(d) 131,169 99	"	
Ministère des Travaux publics, de l'Agriculture et du Commerce.											
Agents de change et courtiers de commerce dans les départements	6,024,073 74	421,500 00	"	421,500 00	431,488 52	"	431,488 52	6,014,085 22	"	(b) 9,988 52	
Courtiers de commerce et d'assurances à Paris	941,000 00	78,000 00	"	78,000 00	80,000 00	"	80,000 00	939,000 00	"	(b) 2,000 00	
Ministère de la Guerre.											
Agents comptables des divers services en France	1,863,415 16	131,000 00	114,500 00	245,500 00	135,170 00	141,500 00	276,670 00	1,832,245 16	"	(b) 31,170 00	
Fournisseurs et adjudicataires de travaux en France	2,921,981 02	"	"	"	255,796 61	"	255,796 61	2,666,184 41	"	(c) 255,796 61	
Titulaires divers à Alger	567,142 75	86,700 00	27,000 00	113,700 00	62,500 00	"	62,500 00	618,342 75	(a) 51,200 00	"	
Ministère de la Marine.											
Agents comptables et trésoriers des invalides de la marine	847,333 33	16,000 00	"	16,000 00	"	"	"	863,333 33	(a) 16,000 00	"	
Préposés divers et officiers ministériels dans les colonies	395,500 00	"	"	"	37,000 00	"	37,000 00	358,500 00	"	(b) 37,000 00	
Fournisseurs et adjudicataires des travaux de la marine	1,240,357 20	"	"	"	464,361 70	"	464,361 70	775,995 50	"	(c) 464,361 70	
A reporter	89,045,155 42	6,352,813 72	188,500 00	6,541,313 72	6,898,979 69	188,500 00	7,087,479 69	88,498,989 45	646,257 26	1,192,423 23	

Suite du COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Suite de la *SITUATION, au 1er Janvier 1842, des Capitaux de Cautionnements en Numéraire.*

MINISTÈRES auxquels ressortissent les emplois et classes des titulaires.	CAPITAUX dus au 1er janvier 1841.	RECETTE DE L'ANNÉE 1841. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*) Recettes effectives en numéraire.	Applications à de nouvelles affectations.	TOTAL.	DÉPENSES DE L'ANNÉE 1841. (*Suppressions d'emplois, réductions dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*) Remboursements en numéraire.	Applications à de nouvelles affectations.	TOTAL.	CAPITAUX dus au 1er janvier 1842.	RÉSULTAT PAR CLASSE DE TITULAIRES du mouvement de l'année 1841. Excédant de recette.	Excédant de dépense.	OBSERVATIONS.
Report	89,045,155f 42c	6,352,813f 72c	188,500f 00c	6,541,313f 72c	6,898,979f 69c	188,500f 00c	7,087,479f 69c	88,498,989f 45c	646,257f 26c	1,192,423f 23c	
Ministère des Finances.											
Agents de change à Paris	7,500,000 00	750,000 00	"	750,000 00	500,000 00	"	500,000 00	7,750,000 00	(a) 250,000 00	"	(a) Versements par suite de mutations de titulaires dont les prédécesseurs seront remboursés ultérieurement.
Caissier central du trésor public	300,000 00	"	"	"	"	"	"	300,000 00	"	"	
Caissiers divers	100,000 00	"	"	"	"	"	"	100,000 00	"	"	(b) Remboursement par suite de mutation du titulaire.
Préposés des contributions indirectes	20,789,950 42	1,483,533 37	"	1,483,533 37	1,080,169 95	"	1,080,169 95	21,193,313 84	(a) 403,363 42	"	
Préposés de l'administration des douanes	2,695,294 55	291,600 00	"	291,600 00	422,866 70	"	422,866 70	2,564,027 85	"	(b) 131,266 70	
Préposés de l'administration de l'enregistrement	15,171,417 44	946,300 00	"	946,300 00	847,019 86	"	847,019 86	15,270,697 58	(a) 99,280 14	"	
Préposés des octrois	1,867,136 57	299,118 87	249,491 00	548,609 87	209,634 02	249,491 00	459,125 02	1,956,621 42	(a) 89,484 85	"	
Payeur central et payeurs du trésor dans les départements	3,417,666 68	351,690 00	291,310 00	643,000 00	227,044 64	273,000 00	500,044 64	3,560,622 04	(a) 142,955 36	"	
Percepteurs et receveurs communaux	41,912,751 92	1,675,455 80	803,447 95	2,478,903 75	2,392,359 31	804,361 95	3,196,721 26	41,194,934 41	"	(b) 717,817 51	
Préposés de l'administration des postes	3,615,431 85	369,900 00	"	369,900 00	147,901 99	"	147,901 99	3,837,429 86	(a) 221,998 01	"	
Receveurs généraux des finances	28,140,218 60	485,184 00	560,423 00	1,045,607 00	1,329,546 72	448,082 00	1,777,628 72	27,408,196 88	"	(b) 732,021 72	
Receveurs particuliers des finances	16,566,001 02	713,431 00	566,598 00	1,280,029 00	592,572 00	696,335 00	1,288,907 00	16,557,123 02	"	(b) 8,878 00	
Agents spéciaux du service des tabacs	448,221 46	26,000 00	"	26,000 00	30,000 10	"	30,000 10	444,221 36	"	(b) 4,000 10	
Préposés divers des finances	1,013,000 00	10,000 00	"	10,000 00	10,000 00	"	10,000 00	1,013,000 00	"	"	
	232,582,245 93	13,755,026 76	2,659,769 95	16,414,796 71	14,688,094 98	2,659,769 95	17,347,864 93	231,649,177 71	1,853,339 04	2,786,407 26	

Situation, au 1er Janvier 1842, des Fonds de cautionnements compris dans le passif de la Situation de l'Administration des finances.

Solde dont le trésor était débiteur au 1er janvier 1841. (Voir le compte des finances de l'année 1840, page 521.)		14,484,338f 31c
Opérations de l'année 1841 — Recettes	13,755,026f 76c	
Opérations de l'année 1841 — Remboursements	14,688,094 98	
	933,068 22	933,068 22
Solde débiteur du trésor au 1er janvier 1842. (Voir page 361.)		13,551,270 09

Suite du COMPTE DE LA DETTE INSCRITE

TABLEAU récapitulatif des mouvements des capitaux de cautionnements en numéraire depuis le 1er avril 1814, et situation analysée de ce service, à l'époque du 1er janvier 1842

MINISTÈRES auxquels ressortissent les emplois.	CLASSES DES TITULAIRES.	CAUTIONNEMENTS reçus antérieurement au 1er avril 1814, et dont la dette se rattache à la liquidation qui a été faite à cette époque du service du trésor public et de l'ancienne caisse d'amortissement. Nombre de parties.	Sommes.	CAUTIONNEMENTS supplémentaires créés par les lois des 28 avril 1816 (61,104,000 fr.), et 23 juillet 1820 (18,000 fr.), et qui ont été portés en recette aux budgets des exercices 1816 et 1820.	RÉSULTAT DU MOUVEMENT DES CAUTIONNEMENTS reçus ou remboursés, du 1er avril 1814 au 31 décembre 1841, et constatés au compte spécial de ce service qui est compris dans la situation générale de l'administration des finances. Excédant de recette.	Excédant de dépense.	MONTANT DES CAUTIONNEMENTS inscrits sur les livres du trésor à l'époque du 1er janvier 1842. Titulaires en fonctions. Nombre de parties.	Sommes.	Titulaires hors de fonctions ou dont les emplois ont été supprimés. Nombre de parties.	Sommes.	TOTAL. Nombre de parties.	Sommes.
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.
Ministère de la justice.	Avocats aux conseils du Roi et à la cour de cassation.	49	196,000 00	224,000 00	(b) 21,500 00	"	61	427,000 00	3	14,500 00	64	441,500 00
	Avoués	3,883	5,548,563 56	5,506,723 25	"	(a) 254,077 27	3,368	10,234,400 00	245	566,809 54	3,613	10,801,209 54
	Commissaires-priseurs	91	1,793,689 91	2,060,838 21	(b) 851,771 88	"	418	4,067,700 00	84	646,600 00	502	4,714,300 00
	Gardes du commerce	10	66,000 00	"	"	"	10	66,000 00	"	"	10	66,000 00
	Greffiers des cours royales, des tribunaux civils et des tribunaux de commerce	639	918,091 69	1,711,152 57	(c) 109,943 88	"	610	2,653,233 00	32	85,955 14	642	2,739,188 14
	Greffiers des justices de paix	2,883	2,203,046 96	1,908,292 04	(d) 349,367 91	"	2,805	4,200,400 00	251	260,306 91	3,056	4,460,706 91
	Greffiers des tribunaux de police	95	252,905 00	84,302 00	(i) 14,250 00	"	105	329,832 00	4	21,625 00	109	351,457 00
	Huissiers	10,790	4,198,358 13	3,983,532 52	"	(a) 242,391 70	7,888	6,660,433 00	2,144	1,279,065 95	10,032	7,939,498 95
	Notaires	12,220	16,056,308 62	20,619,248 51	"	(e) 1,564,737 69	10,141	33,412,600 00	998	1,698,219 44	11,139	35,110,819 44
Ministère de l'instruction publique.	Économes des colléges royaux et préposés divers	9	72,000 00	"	(f) 329,000 00	"	43	391,000 00	1	10,000 00	44	401,000 00
Ministère de l'intérieur.	Préposés divers et adjudicataires	"	"	"	(g) 1,468,202 67	"	473	1,416,845 73	34	51,356 94	507	1,468,202 67
	Journaux ou écrits périodiques	"	"	"	(h) 5,937,420 43	"	253	5,673,837 10	20	263,583 33	273	5,937,420 43
Ministère des travaux publics, etc.	Agents de change et courtiers de commerce dans les départements	519	1,953,030 91	874,200 00	(i) 3,186,854 31	"	777	5,810,500 00	36	203,585 22	813	6,014,085 22
	Courtiers de commerce et d'assurances à Paris	65	720,000 00	87,000 00	(k) 132,000 00	"	69	900,000 00	4	39,000 00	73	939,000 00
Ministère de la guerre.	Agents comptables des divers services en France	"	"	"	(g) 1,832,245 16	"	231	1,777,934 00	13	54,311 16	244	1,832,245 16
	Fournisseurs et adjudicataires des travaux en France.	"	"	"	(g) 2,666,184 41	"	173	2,337,615 79	35	328,568 62	208	2,666,184 41
	Titulaires divers à Alger	"	"	"	(g) 618,342 75	"	120	528,600 00	8	89,742 75	128	618,342 75
Ministère de la marine.	Agents comptables et trésoriers des invalides de la marine	"	"	"	(l) 863,333 33	"	38	834,000 00	3	29,333 33	41	863,333 33
	Préposés divers et officiers ministériels dans les colonies	"	"	"	(l) 358,500 00	"	17	303,500 00	3	55,000 00	20	358,500 00
	Fournisseurs et adjudicataires des travaux de la marine	"	"	"	(g) 775,995 50	"	245	705,625 50	40	70,370 00	285	775,995 50
Ministère des finances.	Agents de change à Paris	60	6,000,000 00	1,500,000 00	(b) 250,000 00	"	61	7,625,000 00	1	125,000 00	62	7,750,000 00
	Caissier central du trésor public	1	120,000 00	"	(m) 180,000 00	"	1	300,000 00	"	"	1	300,000 00
	Caissiers divers	12	1,173,200 00	62,600 00	"	(n) 1,135,800 00	1	100,000 00	"	"	1	100,000 00
	Préposés des contributions indirectes	2,437	3,423,444 04	2,344,069 47	(o) 15,425,800 33	"	5,206	20,258,240 37	216	935,073 47	5,422	21,193,313 84
	Préposés de l'administration des douanes	351	388,839 35	1,693,625 01	(p) 481,563 49	"	1,187	2,378,900 00	125	185,127 85	1,312	2,564,027 85
	Préposés de l'administration de l'enregistrement	3,216	10,892,886 85	1,725,900 00	(q) 2,651,910 73	"	3,434	14,783,700 00	324	486,997 58	3,758	15,270,697 58
	Receveurs de la loterie	725	3,941,880 76	"	"	(r) 3,941,880 76	"	"	"	"	"	"
	Préposés des octrois	227	643,342 46	84,905 98	(s) 1,228,372 98	"	1,868	1,893,250 34	118	63,371 08	1,986	1,956,621 42
	Payeur central et payeurs du trésor dans les départements	148	3,777,760 98	856,942 66	"	(n) 1,074,081 60	86	3,218,000 00	12	342,622 04	98	3,560,622 04
	Percepteurs	13,218	19,882,743 28	8,808,875 01	(t) 8,181,078 89	"	7,537	37,582,443 15	2,353	3,612,491 26	9,890	41,194,934 41
	Préposés de l'administration des postes	1,795	359,483 48	5,374 11	(u) 3,472,572 27	"	2,020	3,653,092 06	345	184,337 80	2,365	3,837,429 86
	Receveurs communaux	11,394	3,101,423 13	1,220,814 10	"	"	"	"	"	"	"	"
	Receveurs généraux des finances	101	26,471,909 74	5,045,729 18	"	(v) 4,109,442 04	86	26,850,641 06	3	557,555 82	89	27,408,196 88
	Receveurs particuliers des finances	282	13,519,055 17	4,308,726 03	"	(x) 1,270,658 18	279	16,174,778 66	8	382,344 36	287	16,557,123 02
	Agents spéciaux du service des tabacs	"	"	"	(y) 444,221 36	"	96	429,221 36	4	15,000 00	100	444,221 36
	Débitants de tabacs	18,377	25,301,943 60	405,149 35	"	(z) 25,707,092 95	"	"	"	"	"	"
	Préposés divers des finances	"	"	"	(zz) 1,013,000 00	"	3	1,013,000 00	"	"	3	1,013,000 00
		83,597	152,975,907 62	65,122,000 00	52,851,432 28	39,300,162 19	49,710	218,991,323 12	7,467	12,657,854 59	57,177	231,649,177 71
			218,097,907 62		13,551,270 09							

OBSERVATIONS.

Nota. Voir, pour l'objet et les résultats du présent tableau, la note préliminaire du compte de la dette inscrite (page 422).

(a) Titulaires remplacés à rembourser.

(b) Créations d'emplois, en exécution de la loi du 28 avril 1816, et remboursements à effectuer.

(c) Créations de tribunaux de commerce et titulaires remplacés à rembourser.

(d) Créations de cantons et de justices de paix, et titulaires remplacés à rembourser.

(e) Suppressions de charges non compensées par l'augmentation du taux des cautionnements, laquelle n'a lieu que depuis 1836.

(f) Versements faits au trésor, depuis 1835, par divers préposés.

(g) Cautionnements versés au trésor à partir de 1835.

(h) Cautionnements versés en exécution de la loi du 9 septembre 1835.

(i) Créations successives d'emplois.

(k) *Idem* et cautionnements à rembourser à des titulaires remplacés.

(l) Cautionnements afférents à des agents comptables et préposés divers de la marine et qui ont été retirés, à partir de 1835, de la classe des caissiers divers (voir ci-après la note n), et création d'un agent comptable des traites des colonies.

(m) Augmentation de cautionnement.

(n) Suppressions d'emplois et transport aux classes d'agents comptables et préposés divers de la marine (voir la note l ci-dessus).

(o) Cautionnements versés en expectative et cautionnements des entreposeurs extraits de la classe des débitants de tabacs (voir ci-après la note y).

(p) Augmentation des receveurs principaux en 1822.

(q) Augmentation dans les fixations.

(r) Cautionnements remboursés par suite de la suppression de la loterie.

(s) Application des octrois à un grand nombre de communes par suite de l'accroissement de la population.

(t) Nouvelle fixation en 1822.

(u) Résultat de la fixation basée sur les recettes de l'année qui précède la nomination.

(v) Suppression de la recette générale de la Seine et modifications dans les fixations.

(x) *Idem* des recettes particulières de Sceaux et de Saint-Denis, et modifications dans les fixations.

(y) Cautionnements retirés tant de la classe des préposés des contributions indirectes que de celle des débitants de tabacs.

(z) Diminution dans le taux de la fixation et transport aux préposés des contributions indirectes et agents spéciaux des tabacs (voir ci-dessus les notes o et y). Remboursements des cautionnements des débitants de tabacs. (Article 9 de la loi du 10 août 1839.)

(zz) Versement pour le cautionnement des salines. (Loi du 17 juin 1840, et cautionnements versés par divers préposés du ministère des finances.)

Suite du COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

SITUATION justificative de l'emploi des Crédits de payement accordés par le Budget de l'exercice 1840.

NATURE DE DETTES.	CRÉDITS accordés par le budget et par des lois spéciales.	DÉPENSES. Dépenses constatées à la charge de l'exercice 1839. (Voir le compte des finances de 1840.)	DÉPENSES. Modifications que les dépenses de l'exercice 1839 ont éprouvées relativement à l'exercice 1840. (Voir ci-contre les motifs.) Augmentations.	Diminutions.	DÉPENSES de l'exercice 1840.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Rentes — 5 p. 0/0	147,119,749 00	147,102,218 03	126 50	3,229 68	147,099,114 85	20,634 15	"
Rentes — 3 p. 0/0	35,808,736 00	35,810,652 00	15,446 00	17,362 00	35,808,736 00	"	"
Rentes — 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	1,026,600 00	"	"	1,026,600 00	"	"
Rentes — 4 p. 0/0	11,978,766 00	11,978,766 00	"	"	11,978,766 00	"	"
Rentes viagères	3,727,000 00	3,625,664 29	"	218,969 70	3,406,694 59	320,305 41	"
Pensions — de la pairie	880,000 00	902,758 30	"	92,791 66	809,966 64	70,033 36	"
Pensions — civiles	1,521,500 00	1,536,146 52	"	66,131 96	1,470,014 56	51,485 44	"
Pensions — ecclésiastiques	1,850,000 00	1,935,715 61	"	232,056 23	1,703,659 38	146,340 62	"
Pensions — militaires	45,333,333 00	45,311,642 44	"	476,629 17	44,835,013 27	498,319 73	"
Pensions — de donataires	1,360,000 00	1,362,659 68	"	30,470 05	1,332,189 63	27,810 37	"
Pensions — à titre de récompenses nationales	560,000 00	568,437 86	"	21,656 89	546,780 97	13,219 03	"
Pensions — aux vainqueurs de la Bastille	15,000 00	13,352 77	"	1,895 14	11,457 63	3,542 37	"
Intérêts de capitaux de cautionnements	9,290,000 00	9,553,930 26	427,920 61	692,487 74	9,289,363 13	636 87	"
	260,470,684 00	260,728,543 76	443,493 11	1,853,680 22	259,318,356 65	1,152,327 35	"
Rappels d'arrérages antérrs à l'année.							
Rentes viagères	"	"	86,005 26	"	86,005 26	"	86,005 26
Pensions	"	"	143,126 40	"	143,126 40	"	143,126 40
	260,470,684 00	260,728,543 76	672,624 77	1,853,680 22	259,547,488 31	1,152,327 35	229,131 66
			1,181,055 45			923,195 69	

MOTIFS DES AUGMENTATIONS.

RENTES 5 P. 0/0.

126f 50c Mise en payement de promesses nominatives de rentes de l'arriéré, lesquelles s'élevaient, à la clôture de l'exercice 1839, (voir page 527 du compte de 1840) à..... 6,957f 00c
et se trouvent réduites au 1er janvier 1841 à.. 6,817 00
DIFFÉRENCE..... 140 00

Formant le montant des rentes de cette nature inscrites, savoir :
Avec jouissance de l'exercice 1840 pour.... 126 50
Idem de l'exercice 1841 pour..... 13 50

3,229f 68c

MOTIFS DES DIMINUTIONS.

RENTES 5 P. 0/0.

Rentes annulées pour les causes ci-après, à la décharge du budget de l'exercice 1840 :

3,000f 03c (Voir page 527 du compte de 1840) :
En 1839..... 1,549f 22c
En 1840..... 1,450 81
3,000 03

229f 65c En 1841 (voir page 431 du présent compte :
Extinction d'usufruit..... 223 00
Annulation d'un majorat reversible à l'État. 6 65
229 65

RENTES 3 P. 0/0.

15,146f 00c
- 1,144f 00c Rentes de l'indemnité dont l'inscription a eu lieu en 1840, à la charge du budget de la même année. (Voir page 499 du compte de 1840.)
- 14,302 00 Rappels d'arrérages du 22 juin 1825 au 22 décembre 1839, auxquels a donné lieu l'inscription ci-dessus.

17,362f 00c Rappels d'arrérages antérieurs à 1839, ordonnancés sur le crédit de 1839, et dont l'exercice 1840 n'a pas eu à supporter la dépense. (Voir page 525 du compte de 1840.)

RENTES VIAGÈRES ET PENSIONS.

Les différences entre la dépense de l'exercice 1840, comparée à celle de l'exercice 1839, proviennent des causes suivantes : 1° Extinctions résultant de décès notifiés ou présumés; 2° Rentes et pensions rejetées pour cause d'extinctions présumées, et qui ont dû être rétablies en vertu de décisions ministérielles; enfin, rappels d'arrérages auxquels ont donné lieu à la charge de l'exercice 1840 les nouvelles pensions inscrites en 1840 et 1841.

L'ordonnance qui a autorisé l'imputation sur un chapitre spécial du budget de l'exercice 1840, des arrérages, des rentes viagères et des pensions antérieures à 1840 a été rendue sous la date du 23 novembre 1841, et le tableau qui l'accompagne est publié ci-après, page 466.

INTÉRÊTS DE CAPITAUX DE CAUTIONNEMENTS.

427,920f 61c Intérêts afférents : 1° aux cautionnements versés en 1839, et qui, fractionnés pour cette année selon l'époque des versements, ont dû être liquidés en 1840 pour l'année entière.
2° Aux cautionnements versés du 1er janvier au 31 décembre 1840, dont les intérêts ont été liquidés depuis la date du versement jusqu'au 31 décembre.

692,487f 74c Différence entre les intérêts calculés d'abord jusqu'au 31 décembre 1840 et la somme réellement due à l'époque de l'ordonnancement.

Suite du COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Situation justificative de l'emploi des Crédits de payement accordés par le Budget de l'exercice 1841.

NATURE DE DETTES.	CRÉDITS accordés par le budget et par des lois spéciales.	DÉPENSES. Dépenses constatées à la charge de l'exercice 1840. (Voir le tableau précédent.)	DÉPENSES. Modifications que les dépenses de l'exercice 1840 ont éprouvées relativement à l'exercice 1841. (Voir ci-contre les motifs.) Augmentations.	Diminutions.	DÉPENSES. Dépenses de l'exercice 1841.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES excédant les crédits.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Rentes... 5 p. 0/0	147,112,481 00	147,099,114 85	298 00	31,771 50	147,067,641 35	44,839 65	"
Rentes... 3 p. 0/0	35,794,434 00	35,808,736 00	3,477,601 50	14,302 00	39,272,035 50	"	3,477,601 50
Rentes... 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	1,026 600 00	"	"	1,026,600 00	"	"
Rentes... 4 p. 0/0	23,056,123 00	11,978,766 00	8,385,483 00	"	20,364,249 00	2,691,874 00	"
Rentes viagères	3,420,000 00	3,406,694 59	"	130,325 37	3,276,369 22	143,630 78	"
Pensions.. de la pairie	830,000 00	809,966 64	2,033,36	"	812,000 00	18,000 00	"
Pensions.. civiles	1,480,000 00	1,470,014 56	"	35,686 06	1,434,328 50	45,671 50	"
Pensions.. ecclésiastiques	1,600,000 00	1,703,659 38	"	180,924 88	1,522,734 50	77,265 50	"
Pensions.. militaires	44,533,333 34	44,835,013 27	"	722,431 77	44,112,581 50	420,751 84	"
Pensions.. de donataires	1,340,000 00	1,332,189 63	"	562 13	1,331,627 50	8,372 50	"
Pensions.. à titre de récompenses nationales	553,000 00	558,238 60	"	13,863 60	544,375 00	8,625 00	"
Intérêts de capitaux de cautionnements	9,250,000 00	9,289,363 13	275,773 22	295,316 76	9,269,819 59	"	19,819 59
	269,995,971 34	259,318,356 65	12,141,189 08	1,425,184 07	270,034,361 66	3,459,030 77	3,497,421 09
Rappels d'arrérages antér.s à l'année.							
Rentes viagères	"	"	143,630 78	"	143,630 78	"	143,630 78
Pensions	"	"	83,198 39	"	83,198 39	"	83,198 39
	269,995,971 34	259,318,356 65	12,368,018 25	4,425,184 07	270,261,190 83	3,459,030 77	3,724,250 26
			Augmentation 16,942,834 18			265,219 49	

MOTIFS DES AUGMENTATIONS.

RENTES 5 P. 0/0.

298f — Mise en payement de promesses nominatives des rentes de l'arriéré, lesquelles s'élevaient au 1er janvier 1841. (Voir le tableau précédent.) ci 6,817f
et se trouvent réduites, à la clôture de l'exercice 1840, à 6,434
Différence 383

Formant le montant des rentes de cette nature inscrites, savoir :
Avec jouissance de l'exercice 1841 (y compris les 13f 50c au tableau précédent) pour 298f
Idem de l'exercice 1842 pour 85

RENTES 3 P. 0/0.

3,477,601f 50c :
- 2,985f 00c Rentes de l'indemnité dont l'inscription a eu lieu en 1841, à la charge du budget de la même année. (Voir page 435.)
- 40,383 50 Rappels d'arrérages, du 22 juin 1825 au 22 décembre 1840, auxquels a donné lieu l'inscription ci-dessus.
- 568,903 50 Rentes inscrites pour la consolidation des bons du trésor affectés à l'amortissement des rentes au-dessus du pair. (Voir page 435.)
- 2,865,329 50 Rentes provenant de l'emprunt de 150 millions. (Voir page 435.)

RENTES 4 P. 0/0.

8,385,483 00 Rentes inscrites, pour la consolidation des bons du trésor affectés à l'amortissement des rentes au-dessus du pair :
En 1840. (Voir page 501 du compte de cette année), ci 6,242,357
En 1841. (Voir page 437.) 2,143,126
8,385,483

MOTIFS DES DIMINUTIONS.

RENTES 5 P. 0/0.

Rentes annulées pour les causes ci-après, à la décharge du budget de l'exercice 1841 :

31,771f 50c :
- 178f 00c en 1840. Rentes dont jouissaient divers débiteurs du trésor. (Voir page 495 du compte de 1840.)
- 31,593 50 en 1841. (Voir page 431 du présent compte.)
  - Rente formant la dotation de l'université de France 30,359f 00c
  - Rente au nom du conseil d'administration du pénitencier militaire de Saint-Germain 775 00
  - Extinction d'un majorat 434 50
  - Annulation par suite de déshérence 25 00
  - 31,593 50

RENTES 3 P. 0/0.

14,302f 00c Rappels d'arrérages antérieurs à 1840, ordonnancés sur le crédit de 1840, et dont l'exercice 1841 n'a pas eu à supporter la dépense. (Voir le tableau précédent.)

RENTES VIAGÈRES ET PENSIONS.

Les résultats établis ci-contre n'étant que provisoires, et présentant dans leurs appréciations plusieurs éventualités, ce n'est qu'à l'époque de la clôture de l'exercice 1841 que l'on connaîtra définitivement les accroissements et les décroissements réels de cet exercice, comparativement à 1840, et que l'on pourra avec exactitude en expliquer les causes.

Les rappels d'arrérages antérieurs à 1841 seront alors l'objet d'une ordonnance royale semblable à celle qui a été rendue pour l'exercice 1840. (Voir ci-après, page 466.)

INTÉRÊTS DE CAPITAUX DE CAUTIONNEMENTS.

275,773f 22c Intérêts afférents : 1° aux cautionnements versés en 1840, et qui, fractionnés pour cette année, selon l'époque des versements, ont dû être liquidés en 1841 pour l'année entière.
2° Aux cautionnements versés du 1er janvier au 31 décembre 1841 dont les intérêts ont été liquidés depuis la date du versement jusqu'au 31 décembre.

295,316f 76c Différence entre les intérêts calculés d'abord jusqu'au 31 décembre 1841 et la somme réellement due à l'époque de l'ordonnancement.

Tableau, par exercice, des rappels d'arrérages de rentes viagères et pensions antérieurs à 1840, qui ont été reportés à des chapitres spéciaux dans le compte définitif du budget de l'exercice 1840, en exécution de l'article 9 de la loi du 8 juillet 1837 et de l'ordonnance royale du 23 novembre 1841.

RENTES ET PENSIONS.	EXERCICES QUI ONT DONNÉ LIEU À DES RAPPELS D'ARRÉRAGES.						TOTAL.
	1834.	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Pensions de la pairie	"	"	"	"	"	"	"
——— civiles	"	3,481 05	6,939 77	4,614 00	5,311 83	1,608 68	21,955 33
——— à titre de récompenses nationales	"	"	"	"	1,225 00	150 00	1,375 00
Pensions militaires	"	2,773 70	5,525 06	16,040 92	51,036 44	29,083 76	104,459 88
——— ecclésiastiques	"	319 64	"	987 60	2,892 68	1,269 85	5,469 77
——— de donataires	"	"	630 55	1,163 18	4,916 50	3,156 19	9,866 42
TOTAL	"	6,574 39	13,095 38	22,805 70	65,382 45	35,268 48	143,126 40
Rentes viagères	316 50	2,188 19	4,383 13	11,260 79	55,623 14	12,233 51	86,005 26
TOTAL GÉNÉRAL	316 50	8,762 58	17,478 51	34,066 49	121,005 59	47,501 99	229,131 66

Tableau, par exercice, des rappels d'arrérages de rentes viagères et pensions qui ont été reportés à des chapitres spéciaux dans la situation provisoire du budget de l'exercice 1841, en exécution de l'article 9 de la loi du 8 juillet 1837. (L'ordonnance royale qui doit autoriser ces virements de crédits ne sera rendue que lorsqu'ils seront définitivement arrêtés, c'est-à-dire à l'époque de la clôture de l'exercice 1841.)

RENTES ET PENSIONS.	EXERCICES QUI ONT DONNÉ LIEU À DES RAPPELS D'ARRÉRAGES.							TOTAL.
	1834.	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.	
	fr.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Pensions de la pairie	"	"	"	"	"	"	"	"
——— civiles	"	"	"	"	74 27	1,318 44	34 58	1,427 29
——— à titre de récompenses nationales	"	"	"	"	"	225 00	450 00	675 00
Pensions militaires	"	"	"	2,209 99	8,465 90	45,481 82	12,146 74	68,304 45
——— ecclésiastiques	"	"	"	75 64	166 17	2,369 56	571 34	3,182 71
——— de donataires	"	"	1,150 00	600 00	600 00	5,552 78	1,706 16	9,608 94
TOTAL	"	"	1,150 00	2,885 63	9,306 34	54,947 60	14,908 82	83,198 39
Rentes viagères	25	209	2,327 77	11,181 42	24,087 65	87,614 25	18,185 69	143,630 78
TOTAL GÉNÉRAL	25	209	3,477 77	14,067 05	33,393 99	142,561 85	33,094 51	226,829 17

Note spéciale sur la situation, au 1er janvier 1842, de la liquidation de l'indemnité accordée par la loi du 27 avril 1825, aux anciens propriétaires dépossédés.

Les comptes des années précédentes ont successivement rappelé les dispositions législatives qui ont fixé le montant de l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés, et qui ont réglé le mode de liquidation de cette indemnité; on ne croit pas nécessaire d'en reproduire de nouveau l'analyse.

L'administration des finances ne peut pas encore réaliser l'intention où elle était de présenter aux Chambres, dans le compte de l'année 1841, le résumé définitif de cette liquidation. Toutes les indemnités dont la demande a été formée en vertu des dispositions de la loi du 27 avril 1825, se trouvent liquidées en capital, au 1er janvier 1842, et le ministre des finances en a autorisé l'inscription en rentes, à la même époque, sur le grand livre de la dette publique; mais quelques portions de rentes non inscrites dans les délais utiles et tombées en déchéance ont donné lieu, de la part des parties intéressées, à des réclamations et même à des pourvois sur lesquels il reste à prononcer par le conseil d'État. Les décisions à intervenir pouvant avoir pour effet d'augmenter le chiffre actuel des inscriptions de rentes, et par conséquent de réduire le solde disponible du crédit de l'indemnité, quelque faible que doivent être ces rectifications, il est néanmoins nécessaire d'en attendre le résultat, pour arrêter la situation définitive des opérations qui se rattachent à l'exécution de la loi précitée, et pour faire statuer législativement sur la portion de crédit demeurée sans emploi. On se borne, en conséquence, à publier cette année l'état sommaire de ces opérations à l'époque du 1er janvier 1842.

	CAPITAL.	RENTES.
Le crédit primitif alloué par la loi du 27 avril 1825, réduit en exécution des lois des 5 janvier 1831 et 25 avril 1833, demeure fixé à.....	870,000,000f	26,100,000f
Les allocations réglées, qui, d'après le compte des finances de l'année 1840 (pages 474 et suivantes), étaient, au 1er janvier 1841, de la somme capitale de 866,441,077 francs, faisant 25,993,343 fr. de rentes, ont été augmentées, pendant l'année 1841, d'une somme de 93,563 fr. représentant une rente de 2,807 fr., et s'élèvent au 1er janvier 1842, à.....	866,534,640	25,996,150
Il reste disponible sur le crédit réduit.....	3,465,360	103,850
D'un autre côté, les liquidations dont l'inscription au grand livre de la dette publique avait été autorisée par le ministre des finances au 1er janvier 1841, montaient en capital à 866,438,759f.		

	CAPITAL.	RENTES.
et en rentes à 25,993,273 fr. Les autorisations d'inscription survenues pendant l'année 1841, y ont ajouté une rente de 2,877 fr. au capital de 95,881 fr., ce qui forme au 1er janvier 1842, pour les autorisations d'inscription, un total égal au montant des allocations réglées, de.....	866,534,640f	25,996.150f
Enfin les inscriptions opérées au 1er janvier 1841, pour 25,991,413 fr. de rentes, dont le capital était de 866,380,441 fr. se sont accrues, en 1841, d'une rente de 2,985 fr., et d'un capital de 99,471 fr., et les liquidations inscrites s'étant ainsi élevées en totalité à.....	866,479,912	25,994,398
Il reste à inscrire au 1er janvier 1842, tant sur les allocations réglées que sur les autorisations d'inscription, les sommes de rentes et de capital, de.....	54,728	1,752
En résumé, le crédit présentant un solde disponible de.....	3,465,360	103,850
Et les liquidations, un reste à inscrire de.....	54,728	1,752
La somme totale qui reste à employer, au 1er janvier 1842, sur le crédit de l'indemnité, se trouve portée à.....	3,520,088	105,602

COMPTE

DES OPÉRATIONS

DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT

AU 31 DÉCEMBRE 1841.

NOTE

Sur le Compte des Opérations de la Caisse d'Amortissement.

Le nouveau régime fondé pour l'amortissement des rentes par la loi du 10 juin 1833, et les modifications apportées aux dispositions de cette loi, tant par les trois premiers articles de la loi de finances du 17 août 1835 que par les articles 2, 3 et 4 de la loi du 17 mai 1837, portant création d'un fonds extraordinaire des travaux publics, ont été exposés dans la note, page 510, du compte des finances de l'année 1838, et on ne peut que s'y référer.

Pour rendre compte de l'exécution des lois précitées, en ce qui concerne les opérations attribuées au ministre des finances, on publie à la suite de la présente note :

Un tableau qui fait connaître l'origine et l'affectation, d'après les dispositions de la loi du 10 juin 1833, des fonds que le trésor a eus à mettre à la disposition de la caisse d'amortissement, pendant l'année 1841 (*page 475*).

L'état des fonds remis par le trésor public à la caisse d'amortissement pendant l'année 1841, indiquant l'emploi qui en a été fait par cette caisse (*pages 476 et 477*);

Le développement par mois des rachats de la caisse d'amortissement pendant l'année 1841 (*page 478*);

Le développement de la consolidation en rentes opérée les 7 et 28 juillet 1841 des bons du trésor formant la réserve des rentes 5, 4 1/2 et 4 p. 0/0 (*page 479*);

Un tableau de la situation des fonds affectés à l'amortissement des rentes au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin de la même année (*pages 480 et 481*);

Un tableau, par année et par origine, des fonds remis par le trésor public à la caisse d'amortissement et de l'emploi qui en a été fait depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1842 (*pages 482 et 483*);

L'état des mêmes fonds, par affectation de rentes (*pages 484 et 485*);

L'état indicatif de l'origine, de la nature et du montant des rentes que possédait la caisse d'amortissement, au 1er janvier 1842 (*pages 484 et 485*);

La situation résumée des fonds de réserve de l'amortissement au 1er janvier 1842 (*pages 486 et 487*);

Le développement, par mois et par nature de rentes, des fonds mis en réserve par la caisse d'amortissement, pendant l'année 1841 (*page 488*);

Il a paru utile de joindre, en outre, au présent document, ainsi qu'on l'a fait dans les comptes des finances des années précédentes :

Le tableau, accompagné de développements, des rachats de rentes effectués par la caisse d'amortissement, depuis la fondation de cette caisse jusqu'au 31 décembre 1841 (*page 489*);

Le relevé par année, depuis 1816, du cours moyen des différentes natures de rentes, d'après les bulletins journaliers de la Bourse (*pages 494 et 495*).

Les principaux résultats que présentent ces différents tableaux sont ceux qui suivent :

Les fonds restant à employer à l'amortissement des rentes, à la fin de l'année 1840, s'élevaient

à..... 104,884,023f 34c

Ceux que le trésor a eus à remettre à cette caisse, pendant l'année 1841, montent à 84,639,842f 50c; savoir :

Dotation annuelle.....	44,616,463f 00c	84,639,842 50
Arrérages de rentes appartenant à la caisse d'amortissement....	24,893,092 00	
Arrérages de rentes provenant de la consolidation de la réserve des fonds dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair....	15,130,287 50	

A la recette ci-dessus s'ajoutent, d'une part, les intérêts acquis à l'amortissement pendant l'année 1841, sur les bons délivrés par le trésor, ci..... 1,127,136 92

190,651,002 76

D'autre part, les fonds remis par le trésor en remboursement de bons affectés aux rentes 4 p. 0/0 dont le cours est descendu au-dessous du pair. 685,225 08

Et les bons reçus en échange d'un solde en numéraire reversé au trésor, appartenant aux rentes 4 0/0, et devenu sans emploi par suite de l'élévation du cours de ces rentes au-dessus du pair. 13,906 86 — 699,131 94

TOTAL des recettes effectuées par la caisse d'amortissement pendant l'année 1841. 191,350,134 70

Cette caisse a racheté, pendant la même année, pour 942,351 francs de rentes 4 et 3 p. 0/0, et ces rachats ont été pour elle l'objet d'une dépense de..... 24,415,205 65

Elle a eu, en outre, à remettre au trésor, en exécution des lois des 16 juillet 1840 et 11 juin 1841, les bons formant les réserves des rentes 5, 4 1/2 et 4 p. 0/0 aux 31 décembre 1840 et 30 juin 1841, et qui ont été consolidés pour la somme de 134,036,734 francs 21 centimes, représentant celle de 5,424,059 francs en rentes 4 et 3 p. 0/0 (*voir pages 477 et 479*), ci..... 134,036,734 21

158,451,939 86

De plus, comme il est dit ci-dessus, elle a remis au trésor, pour être remboursés, des bons appartenant à des rentes dont le cours est descendu au-dessous du pair, et reversé en numéraire le solde devenu disponible sur le 4 p. 0/0, ensemble. 699,131 94

TOTAL..... 159,151,071 88

Et les fonds qui restaient à employer par elle à l'amortissement des rentes s'élevaient, au 31 décembre 1841, à 32,199,062 francs 90 centimes, savoir :

Numéraire.....	17,582f 35c	32,199,062 90
Bons du trésor. (Capital et intérêts.).....	32,181,480 55	

TOTAL ÉGAL à celui qui est établi ci-dessus..... 191,350,134 70

Ces résultats, non compris les recettes et les dépenses par conversion de valeurs qui se balancent entre elles et s'élèvent à 699,131 fr. 94 cent., se divisent, ainsi qu'il suit, par nature de rentes :

	SOLDE disponible au 1er janvier 1841.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE. Fonds reçus du trésor.	Fonds employés. Rentes rachetées.	Fonds versés au trésor sur la réserve.	TOTAL.	SOLDE disponible au 1er janvier 1842.
Rentes 5 p. 0/0.....	102,863,075f 15c	61,262,783f 62	//	132,264,874f 66c	132,264,874f 66	31,860,984f 11c
—— 4 1/2 p. 0/0...	689,121 75	477,101 96	//	917,447 05	917,447 05	248,776 66
—— 4 p. 0/0.....	1,327,855 75	1,605,053 34	1,990,867f 55	854,412 50	2,845,280 05	87,629 04
—— 3 p. 0/0.....	3,970 69	22,422,040 50	22,424,338 10	//	22,424,338 10	1,673 09
	104,884,023 34	85,766,979 42	24,415,205 65	134,036,734 21	158,451,939 86	32,199,062 08
	190,651,002 76				190,651,002 76	

Après avoir ainsi présenté le mouvement des opérations de l'année 1841, on développe dans divers tableaux les résultats obtenus de l'action de la caisse d'amortissement jusqu'au 1er janvier 1842.

Un premier tableau fait connaître par année, que, depuis la création de la caisse d'amortissement, par la loi de finances du 28 avril 1816, jusqu'au 1er juillet 1833, époque de la mise en vigueur du nouveau régime d'amortissement fondé par la loi du 10 juin de cette dernière année, ladite caisse a reçu du trésor :

Pour sa dotation annuelle		690,343,463f 10c
Pour les arrérages des rentes successivement rachetées par elle		483,587,072 00
Et pour le produit des bois vendus en exécution de la loi du 25 mars 1817		88,241,164 97
TOTAL		1,262,171,700 07
Qu'elle a employé en achat de rentes une somme de	1,257,395,664f 08c	
Que les primes et les frais de recouvrement des aliénations de bois lui ont occasionné une dépense de	4,775,825 99	
	1,262,171,490 07	1,262,171,490 07
Et, enfin, qu'au 1er juillet 1833, il lui restait à employer au rachat des rentes un solde de		210 00

Du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1842, les recettes et les dépenses de la caisse d'amortissement ont été celles qui suivent :

RECETTE.

Dotation annuelle	379,239,935f 50c
Arrérages de rentes rachetées par la caisse d'amortissement	201,953,376 50
Arrérages de rentes provenant de la consolidation des bons du trésor	47,608,934 00
Intérêts des bons composant la réserve des rentes au-dessus du pair	19,393,449 06
TOTAL	648,195,695 06

DÉPENSE.

Rachat des rentes	179,662,384 13	
Bons du trésor consolidés en rentes	436,334,458 03	
TOTAL	615,996,842 16	
La recette étant de	648,195,695 06	
Et la dépense de	615,996,842 16	
L'excédant de recette pour la période soumise au régime de la loi du 10 juin 1833 est de	32,198,852 90	32,198,852 90
Et il reste, en dernier résultat, au 1er janvier 1842, pour fonds à employer au rachat des rentes		32,199,062 90

L'action produite par l'ensemble des dispositions législatives sur l'amortissement des rentes se résume, en définitive, de la manière ci-après, pour les deux périodes dont on vient d'analyser les principaux résultats :

		RENTES RACHETÉES. Première période. Depuis la fondation de la caisse d'amortissement jusqu'au 1er juillet 1833.	RENTES RACHETÉES. Deuxième période. Depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1842.	RENTES RACHETÉES. TOTAL des fonds employés au rachat des rentes.	FONDS de réserve formé depuis le 1er juillet 1833, pour les rentes dont le cours a été au-dessus du pair.	TOTAL GÉNÉRAL des charges imposées pour l'amortissement des rentes.
Désignation des rentes qui restaient à amortir.	5 p. 0/0.....	734,042,001f 05c	685,449f 03c	734,727,450f 08c	461,689,209f 95c	1,196,416,660f 03c
	4 1/2 p. 0/0..	2,050,956 06	852,859 41	2,903,815 47	2,744,789 93	5,648,605 40
	4 p. 0/0.....	7,737,877 06	7,967,983 65	15,705,860 71	4,081,938 70	19,787,799 41
	3 p. 0/0.....	513,564,829 91	170,156,092 04	683,720,921 95	»	683,720,921 95
TOTAL.....		1,257,395,664 03	179,662,384 13	1,437,058,048 21	468,515,938 58 (a)	1,905,673,986 79

Quant à la puissance de l'amortissement, au 1er janvier 1842, elle s'élève à 87,668,772 francs, et résulte des deux termes suivants :

		DOTATIONS annuelles.	RENTES inscrites au nom de la caisse d'amortissement.	TOTAL des fonds attribués à l'amortissement.
Rentes auxquelles le fonds d'amortissement est affecté.	5 p. 0/0.....	32,035,779f 00c	30,794,382f 00c	62,830,161f 00
	4 1/2 p. 0/0.....	246,254 00	241,514 00	487,768 00
	4 p. 0/0.....	821,439 00	831,516 00	1,652,955 00
	3 p. 0/0.....	11,512,991 00	11,184,897 00	22,697,888 00
	TOTAL.....	44,616,463 00	43,052,309 00	87,668,772 00

Le tableau de développement justificatif de la consolidation en rentes, opérée en 1835 et 1836, de portion des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement, se trouve pages 526 et 527 du compte des finances de l'année 1838, celui de la consolidation opérée en 1840, page 539 du compte de ladite année, et celui des consolidations opérées en 1841, page 479 du présent compte.

(a) D'après l'état présentant la formation et l'emploi de la réserve de l'amortissement (voir ci-après, pages 486 et 487) les fonds de cette origine, pour le montant desquels il a été remis des bons du trésor, s'élèvent à la somme de..... 470,775,183f 20c
Sur laquelle des bons ont été remboursés par le trésor à la caisse d'amortissement jusqu'à concurrence de.. 2,259,244 62
RESTE égal au résultat ci-dessus..... 468,515,938 58

COMPTE DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Tableau présentant l'origine et l'affectation des ressources que le trésor public a eues à mettre à la disposition de la Caisse d'amortissement pendant l'année 1841.

1° Origine des ressources.

NATURE DES FONDS.	DOTATIONS ANNUELLES.	ARRÉRAGES DES RENTES RACHETÉES			ARRÉRAGES de RENTES provenant de la consolidation.	TOTAL.
		antérieurement au 1er juillet 1833.	du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1840.	pendant l'année 1841.		
5 p. 0/0	32,035,779f	12,506,780f	34,198f	"	"	44,576,757f00c
4 1/2 p. 0/0	246,254	92,928	38,370	"	"	377,552 00
4 p. 0/0	821,439	353,296	248,552	39,318f 50c	13,151,294f00c	14,613,899 50
3 p. 0/0	11,512,991	5,498,726	5,584,791	586,132 50	1,978,993 50	25,071,634 00
	44,616,463	18,361,730	5,905,911	625,451 00	15,130,287 50	84,639,842 50
		24,893,092				

2° Affectation des ressources.

NATURE DES FONDS.	DOTATIONS ANNUELLES.	ARRÉRAGES DES RENTES RACHETÉES		ARRÉRAGES de RENTES provenant de la consolidation.	TOTAL.
		antérieurement au 1er juillet 1833.	depuis le 1er juillet 1833.		
5 p. 0/0	32,035,779f	13,184,199f	34,198f 00c	14,899,854f00c	60,154,030f00c
4 1/2 p. 0/0	246,254	101,345	38,270 00	83,256 00	469,225 00
4 p. 0/0	821,439	338,060	287,870 50	147,177 50	1,594,547 00
3 p. 0/0	11,512,991	4,738,126	6,170,923 50	"	22,422,040 50
	44,616,463	18,361,730	6,531,362 00	15,130,287 50	84,639,842 50
		24,893,092			

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

État des Fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, pendant l'année 1841.

Fonds restant à employer à l'amortissement des rentes au 31 décembre 1840. (Voir le tableau publié dans le compte des finances de 1840, pages 536 et 537) 104,884,023f 34c

FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR PUBLIC.

Fonds remis sur les dotations, savoir :

FONDS DOTÉS.	SOMMES REMISES — EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR.	TOTAL.	
5 p. 0/0	//	32,035,779f 00c	32,035,779f 00c	
4 1/2 p. 0/0	//	246,254 00	246,254 00	
4 p. 0/0	730,319f 00c	91,120 00	821,439 00	
3 p. 0/0	11,512,991 00	//	11,512,991 00	
	12,243,310 00	32,373,153 00	44,616,463 00	(1) 44,616,463 00

Fonds remis en payement des arrérages de rentes appartenant à l'amortissement; savoir :

NATURE DES RENTES.		EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR.	TOTAL.	
Rentes rachetées antérieurement au 1er juillet 1833.	5 p. 0/0	//	13,184,199f 00c	13,184,199f 00c	
	4 1/2 p. 0/0	//	101,345 00	101,345 00	
	4 0/0	300,660f 00c	37,400 00	338,060 00	
	3 p. 0/0	4,738,126 00	//	4,738,126 00	
		5,038,786 00	13,222,944 00	18,361,730 00	
Rentes rachetées depuis le 1er juillet 1833.	5 p. 0/0	//	34,198 00	34,198 00	
	4 1/2 p. 0/0	//	38,370 00	38,370 00	
	4 p. 0/0	154,382 50	133,488 00	287,870 50	
	3 p. 0/0	6,170,923 50	//	6,170,923 50	
		11,364,092 00	13,529,000 00	24,893,092 00	(1) 24,893,092 00

Fonds remis pour le payement des arrérages de rentes provenant de la consolidation de la réserve des 5, 4 1/2 et 4 p. 0/0; savoir :

FONDS AUXQUELS SONT AFFECTÉES LES RENTES PROVENANT DE LA CONSOLIDATION.	EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR.	TOTAL.	
5 p. 0/0	//	14,899,854f 00c	14,899,854f 00c	
4 1/2 p. 0/0	//	83,256 00	83,256 00	
4 p. 0/0	133,067f 50c	14,110 00	147,177 50	
	133,067 50	14,997,220 00	15,130,287 50	(1) 15,130,287 50

Intérêts acquis à l'amortissement pendant l'année 1841, et pour lesquels il a été remis des bons du trésor avec affectation aux rentes :

5 p. 0/0	1,108,753f 62c	
4 1/2 p. 0/0	7,876 96	1,127,136 92
4 p. 0/0	10,506 34	

Fonds remis en remboursement de bons applicables à la réserve des rentes 4 p. 0/0, à l'époque où le cours de ces rentes est descendu au-dessous du pair 685,225 08

Bons du trésor remis en échange de fonds que la caisse d'amortissement n'a pas eu à employer au rachat des rentes 4 p. 0/0 et qu'elle a reversés au trésor 13,906 86

TOTAL GÉNÉRAL 191,350,134 70

(1) Ces trois sommes forment ensemble celle de 84,630,842 francs 50 cent., qui, d'après le tableau page 475, était à verser par le Trésor à la caisse d'amortissement, pendant l'année 1841.

EMPLOI DES FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR.

Fonds employés au rachat des rentes (voir page 478, le développement par mois de ces rachats); savoir :

NATURE des RENTES RACHETÉES.	ÉPOQUES des JOUISSANCES.	COURS MOYEN des rachats.	MONTANT DES RENTES RACHETÉES avec arrérages à recevoir — en 1841.	en 1842.	TOTAL.	COÛT des RACHATS.	
4 p. 0/0	22 septembre 1840.	99f 36c	18,424f 00c	//	18,424f 00c	457,690f 90c	
	22 mars 1841	99 14	20,894 50	20,894f 50c	41,789 00	1,035,800 10	
	22 septembre 1841.	98 69	//	20,158 00	20,158 00	497,376 55	
3 p. 0/0	22 décembre 1840.	77 82	366,932 00	//	366,932 00	9,517,884 30	
	22 juin 1841	78 19	219,200 50	219,200 50	438,401 00	11,427,568 40	
	22 décembre 1841.	78 32	//	56,647 00	56,647 00	1,478,885 40	
			625,451 00	316,900 00	942,351 00	24,415,205 65	24,415,205f 65c

Consolidation du fonds de réserve affecté au rachat des rentes 5, 4 1/2 et 4 p. 0/0. (Voir le tableau page 479.)

ORIGINE des BONS.	NATURE DES RENTES remises en échange des bons du trésor.	ÉPOQUE de JOUISSANCE.	COURS auquel A ÉTÉ OPÉRÉE la consolidation.	FONDS auxquels APPARTENAIT la réserve.	MONTANT DES RENTES remises à la caisse d'amortissement avec arrérages à recevoir en 1841 et 1042.	CAPITAL REPRÉSENTATIF des rentes.	
			1re CONSOLIDATION.				
Bons formant la réserve de l'amortissement au 31 décembre 1840. (Loi du 11 juillet 1841 et ordonnance royale du 29 du même mois.)	4 p. 0/0	22 mars 1841.	98f 00c	5 p. 0/0	4,227,182f 00c	103,565,959f 00c	
				4 1/2 p. 0/0	28,319 00	693,815 50	
				4 p. 0/0	30,751 00	763,399 50	
					4,286,252 00	105,013,174 00	
			2e CONSOLIDATION.				
Bons remis à la caisse d'amortissement pendant les six premiers mois de 1841. (Loi du 16 juillet 1840 et ordonnance royale du 23 juillet 1841.)	3. p. 0/0	22 juin 1841.	76 52	5 p. 0/0	1,125,080 00	28,698,915 66	
				4 1/2 p. 0/0	8,767 00	223,631 55	
				4 p. 0/0	3,960 00	101,013 00	
					1,137,807 00	29,023,560 21	
	REPORT des opérations de la première consolidation.				4,286,252 00	105,013,174 00	
	TOTAL				5,424,059 00	134,036,734 21	134,036,734 21

158,451,939 86

Bons remis au trésor par la caisse d'amortissement pour être remboursés. (Voir ci-contre.) 685,225 08

Fonds non employés au rachat des rentes 4 p. 0/0, reversés au trésor et convertis en bons, par suite de l'élévation du cours de ces rentes au-dessus du pair 13,906 86

Fonds restant à employer à l'amortissement des rentes au 31 décembre 1841 : 159,151,071 80

Numéraire (déduction faite de 6,189 francs 30 centimes pour le coût de 245 francs de rentes 4 p. 0/0, dont le rachat est porté ci-dessus en dépense, mais que l'agent de change n'avait pas encore livrées à la caisse d'amortissement le 31 décembre 1841) 17,582f 35c

Bons du trésor affectés aux rentes ci-après :

	CAPITAL.	INTÉRÊTS.	TOTAL.		
Rentes 5 p. 0/0	31,647,571f 00c	213,413f 11c	31,860,984f 11c		32,199,062 90
—— 4 1/2 p. 0/0	247,120 00	1,656 66	248,776 66		
—— 4 p. 0/0	71,315 00	404 78	71,719 78		
	31,966,006 00	215,474 55	32,181,480 55	32,181,480 55	

TOTAL GÉNÉRAL 191,350,134 70

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Développement, par mois, des rachats de la Caisse d'amortissement, pendant l'année 1841.

MOIS.	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 1/2 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.	RENTES 3 p. 0/0.	TOTAL.
1° FONDS EMPLOYÉS AUX RACHATS.					
Janvier	"	"	211,389f 00c	1,818,954f 45c	2,030,343f 45c
Février	"	"	196,801 90	1,741,003 25	1,937,805 15
Mars	"	"	220,305 60	1,960,914 85	2,181,220 45
Avril	"	"	212,259 75	1,887,437 00	2,099,696 75
Mai	"	"	195,905 40	1,744,164 35	1,940,069 75
Juin	"	"	217,981 10	1,891,233 55	2,109,214 65
Juillet	"	"	108,709 65	1,924,360 60	2,025,070 25
Août	"	"	117,453 00	1,920,085 70	2,037,538 70
Septembre	"	"	183,068 40	1,917,728 00	2,100,796 40
Octobre	"	"	190,930 15	1,922,201 65	2,113,131 80
Novembre	"	"	"	1,844,375 50	1,844,375 50
Décembre	"	"	144,063 60	1,851,879 20	1,995,942 80
	"	"	1,990,867 55	22,424,338 10	24,415,205 65
2° RENTES RACHETÉES.					
Janvier	"	"	8,538 00	70,632 00	79,170 00
Février	"	"	7,906 00	68,397 00	76,303 00
Mars	"	"	8,935 00	76,287 00	85,222 00
Avril	"	"	8,553 00	71,763 00	80,316 00
Mai	"	"	7,901 00	65,939 00	73,840 00
Juin	"	"	8,779 00	73,499 00	82,278 00
Juillet	"	"	4,059 00	75,392 00	79,451 00
Août	"	"	4,712 00	74,436 00	79,148 00
Septembre	"	"	7,486 00	73,519 00	81,005 00
Octobre	"	"	7,791 00	72,551 00	80,342 00
Novembre	"	"	"	68,935 00	68,935 00
Décembre	"	"	5,711 00	70,630 00	76,341 00
	"	"	80,371 00	861,980 00	942,351 00

État de développement des consolidations en rentes opérées pendant l'année 1841, en exécution des lois du 16 juillet 1840 et 11 juin 1841, des bons du trésor formant la réserve des rentes 5, 4 1/2 et 4 pour 0/0.

Consolidation opérée le 7 juillet 1841, en exécution de la loi du 11 juin de la même année, des bons formant la réserve de l'amortissement au 31 décembre 1840.	RENTES 5 p. 0/0. (Réserve formée du 12 mars 1839 au 31 décembre 1840.)	RENTES 4 1/2 p. 0/0. (Réserve formée du 2 mai 1839 au 31 décembre 1840.)	RENTES 4 p. 0/0. (Réserve formée du 23 mars 1840 au 31 décembre 1840.)	TOTAL.
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement pour les fonds provenant des origines ci-après, savoir :				
Dotation annuelle	57,813,250f 50c	373,108f 00c	379,140f 00c	58,570,498f 50c
Rentes rachetées antérieurement au 1er juillet 1833	23,796,690 09	155,500 00	156,200 00	24,108,390 09
——— depuis le 1er juillet 1833	68,396 00	49,920 00	108,608 00	226,924 00
Arrérages des rentes provenant de consolidations précédentes, savoir :				
Consolidations en rentes 4 p. 0/0	8,585,060 00	11,887 00	"	8,596,947 00
Idem en rentes 3 p. 0/0	2,483,066 00	17,435 00	9,940 00	2,510,441 00
Intérêts attachés aux bons, calculés du jour de la remise des bons jusqu'au 22 mars 1841 (années 1839, 1840 et partie de 1841)	10,819,510 24	80,785 86	99,530 91	10,999,827 01
Bons remis en échange de numéraire devenu sans emploi et reversé au trésor	"	194 89	"	194 89
À DÉDUIRE :	103,565,972 83	693,830 75	753,418 91	105,013,222 49
Appoints excédant le capital de la rente à remettre à la caisse	13 83	15 25	19 41	48 49
Montant des bons du trésor dont la consolidation a eu lieu au cours de 98f p. 0/0 et au moyen d'une rente 4 p. 0/0 de 4,286,252f, remise à la caisse d'amortissement avec jouissance du 22 mars 1841.	103,565,959 00	693,815 50	753,399 50	105,013,174 00

Consolidation opérée le 28 juillet 1841, en exécution de la loi du 16 juillet 1840, des bons formant la réserve de l'amortissement pendant les six premiers mois de l'année 1841.	Réserve formée du 2 janvier au 30 juin 1841.	Réserve formée du 2 janvier au 30 juin 1841.	Réserve formée du 22 mars au 30 juin 1841.	TOTAL.
Bons du trésor remis à la caisse pour les fonds provenant des origines ci-après :				
Dotation annuelle	15,876,400f 00c	121,600f 00c	"	15,998,000f 00c
Rentes rachetées antérieurement au 1er juillet 1833	6,543,600 00	50,160 00	100,000f 00c	6,693,760 00
——— depuis le 1er juillet 1833	17,099 00	19,185 00	"	36,284 00
Arrérages de rentes provenant de consolidations précédentes :				
Consolidations en rentes 4 p. 0/0	5,386,120 00	25,840 00	"	5,411,960 00
Idem en rentes 3 p. 0/0	683,240 00	5,320 00	"	688,560 00
Intérêts ajoutés aux bons, calculés du jour de la remise des bons jusqu'au 30 juin 1841 (déduction faite d'une somme de 11f 58c appartenant aux rentes 4 p. 0/0 et remboursée à la caisse d'amortissement)	192,417 09	1,513 76	993 59	194,954 44
À AJOUTER :	28,698,906 09	223,618 76	100,993 59	29,023,518 44
Les appoints excédant le capital de la rente remise pour la consolidation du 7 juillet	13 83	15 25	19 41	48 49
À DÉDUIRE :	28,698,919 92	223,634 01	101,013 00	29,023,566 93
Appoints excédant le capital consolidé	4 26	2 46	"	6 72
Montant des bons dont la consolidation a eu lieu au moyen d'une rente 3 p. 0/0 de 1,137,807f au cours de 76f 52c, remise à la caisse d'amortissement avec jouissance du 22 juin 1841	28,698,915 66	223,631 55	101,013 00	29,023,560 21

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

TABLEAU présentant la Situation des Fonds affectés à l'Amortissement des Rentes, au 1er Juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 Juin précédent.

RECETTES.

ANNÉES.	FONDS VERSÉS PAR LE TRÉSOR PUBLIC — pour la dotation annuelle accordée par le budget.	pour les arrérages des rentes rachetées par la caisse d'amortissement. — 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	PRODUIT des bois vendus par la caisse d'amortissement en exécution de la loi du 25 mars 1817.	TOTAUX des RECETTES.
1816	20,000,000f 00c	439,950f 50c	"	"	"	439,950f 50c	"	20,439,950f 50c
1817	40,000,000 00	3,086,087 50	"	"	"	3,086,087 50	"	43,086,087 50
1818	40,000,000 00	6,447,986 00	"	"	"	6,447,986 00	7,368,981f 74c	53,816,967 74
1819	40,000,000 00	10,991,172 00	"	"	"	10,991,172 00	16,862,930 90	67,854,102 90
1820	40,000,000 00	15,882,024 00	"	"	"	15,882,024 00	18,029,602 77	73,911,626 77
1821	40,000,000 00	20,500,619 50	"	"	"	20,500,619 50	18,604,504 63	79,105,124 13
1822	40,000,000 00	25,161,344 00	"	"	"	25,161,344 00	16,846,439 30	82,007,783 30
1823	40,000,000 00	29,532,018 00	"	"	"	29,532,018 00	5,979,168 29	75,511,186 29
1824	40,000,000 00	33,601,187 00	"	"	"	33,601,187 00	3,894,067 31	77,495,254 31
1825	40,000,000 00	36,747,577 00	"	"	216,548f 50c	36,964,125 50	473,145 76	77,437,271 26
1826	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	165,906 42	77,669,110 42
1827	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	8,221 42	77,511,425 42
1828	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	13 92	77,503,217 92
1829	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	8,182 51	77,511,386 51
1830 (7 1ers mois).	23,802,250 00	21,439,053 50	"	"	354,548 50	21,793,602 00	"	45,595,852 00
	563,802,250 00	352,109,447 00	"	"	2,303,485 00	354,412,932 00	88,241,164 97	1,006,456,346 97
1830 (5 ders mois)	17,862,800 00	15,634,286 00	432f 50c	15,422f	549,284 50	16,199,425 00	"	34,062,225 00
1831	43,093,621 00	39,259,415 00	9,491 50	103,094	2,379,502 50	41,751,503 00	"	84,845,124 00
1832	43,276,560 60	42,453,859 50	41,355 50	186,405	3,538,179 50	46,219,799 50	"	89,496,360 10
6 1ers mois de 1833.	22,308,231 50	22,253,390 00	33,562 50	134,960	2,581,500 00	25,003,412 50	"	47,311,644 00
TOTAUX....	690,343,463 10	471,710,397 50	84,842 00	439,881	11,351,951 50	483,587,072 00	88,241,164 97	1,262,171,700 07

DÉPENSES

ANNÉES.	FONDS QUE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT a employés pendant chaque année au rachat des rentes. — 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	PRIMES ALLOUÉES sur les payements faits par anticipation et frais de recouvrement des bois vendus.	TOTAUX des DÉPENSES.
1816	20,439,724f 42c	"	"	"	20,439,724f 42c	"	20,439,724f 42c
1817	43,084,946 66	"	"	"	43,084,946 66	"	43,084,946 66
1818	51,832,333 85	"	"	"	51,832,333 85	369,092f 26c	52,201,426 11
1819	67,094,882 00	"	"	"	67,094,882 00	853,322 28	67,948,204 28
1820	73,583,386 69	"	"	"	73,583,386 69	964,800 12	74,548,186 81
1821	77,603,426 45	"	"	"	77,603,426 45	912,160 12	78,515,586 57
1822	80,836,284 53	"	"	"	80,836,284 53	1,141,589 54	81,977,874 07
1823	75,839,022 22	"	"	"	75,839,022 22	292,299 16	76,131,321 38
1824	77,928,109 49	"	"	"	77,928,109 49	201,293 31	78,129,402 80
1825	26,671,963 24	"	"	50,902,623f 73c	77,574,586 97	28,084 68	77,602,671 65
1826	"	"	"	77,709,481 70	77,709,481 70	8,260 26	77,717,741 96
1827	"	"	"	77,538,617 35	77,538,617 35	305 26	77,538,922 61
1828	"	121,818f 54c	"	77,382,901 71	77,504,720 25	4,578 45	77,509,298 70
1829	"	"	"	77,509,912 30	77,509,912 30	40 55	77,509,952 85
1830 (7 1ers mois).	128,723 50	34,188 82	601,527f 55c	44,475,193 64	45,239,633 51	"	45,239,633 51
	595,042,803 05	156,007 36	601,527 55	405,518,730 43	1,001,319,068 39	4,775,825 99	1,006,094,894 38
1830 (5 ders mois).	16,120,711 11	86,430 09	1,077,394 61	17,130,842 53	34,415,378 34	"	34,415,378 34
1831	56,530,523 15	443,974 29	1,625,091 10	26,204,698 41	84,804,286 95	"	84,804,286 95
1832	62,352,055 86	533,069 55	1,703,518 47	24,924,108 95	89,512,752 83	"	89,512,752 83
6 1ers mois de 1833.	3,995,907 88	831,474 77	2,730,345 33	39,786,449 59	47,344,177 57	"	47,344,177 57
TOTAUX.....	734,042,001 05	2,050,956 06	7,737,877 06	513,564,829 91	1,257,395,664 08	4,775,825 99	1,262,171,490 07

RÉSULTAT.

Recette	1,262,171,700f 07c	
Dépense	1,262,171,490 07	
Fonds restant à employer au rachat des rentes, au 1er juillet 1833	210 00	SAVOIR : Rentes 4 1/2 p. 0/0. 177f 10c ; —— 4 p. 0/0..... 15 27 ; —— 3 p. 0/0..... 17 63 } 210 00

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Tableau, par année et par origine, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette Caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er Janvier 1842.

RECETTE : Fonds remis par le Trésor.

ANNÉES.	DOTATION ANNUELLE AFFECTÉE AUX RENTES					ARRÉRAGES DES RENTES RACHETÉES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.					ARRÉRAGES DE RENTES PROVENANT DE LA CONSOLIDATION des bons du trésor.				INTÉRÊTS DES BONS DU TRÉSOR FORMANT LA RÉSERVE DES RENTES.				TOTAL GÉNÉRAL des recettes, par année.
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	TOTAL.	
6 dernrs mois de 1833.	16,017,889 50	123,127 00	410,719 50	5,756,495 50	22,308,231 50	18,080,514 00	140,948 50	470,011 50	6,709,337 50	25,400,811 50	"	"	"	"	253,029 05	"	"	253,029 05	47,962,072 05
1834	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	120,042 00	398,368 50	5,683,969 00	19,420,776 50	"	"	"	"	1,676,304 40	"	"	1,676,304 40	65,713,543 90
1835	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	132,364 00	450,485 00	6,358,344 00	20,159,590 00	1,875,388	"	"	1,875,388 00	785,040 15	2,198 64	"	787,238 79	67,438,679 79
1836	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	133,160 00	483,873 50	7,041,223 00	20,876,653 50	5,866,770	16,870	16,014 50	5,899,654 50	385,165 76	3,084 17	3,436 05	391,685 98	71,784,456 98
1837	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	133,892 50	529,868 50	7,763,028 50	21,645,186 50	6,134,013	18,951	22,937 00	6,175,901 00	1,576,131 41	11,589 22	1,551 37	1,589,272 00	74,026,822 50
1838	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	555,276 00	8,503,349 50	22,411,647 50	6,134,013	18,951	22,937 00	6,175,901 00	3,163,746 53	23,560 39	27,726 42	3,215,033 34	76,419,044 84
1839	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	555,276 00	9,270,205 00	23,178,503 00	6,134,013	18,951	22,937 00	6,175,901 00	4,806,192 59	36,303 87	70,624 64	4,913,121 10	78,883,988 10
1840	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	555,276 00	10,038,818 00	23,967,116 00	6,134,013	18,951	22,937 00	6,175,901 00	5,310,419 97	39,772 99	90,434 52	5,440,627 48	80,200,107 48
1841	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	139,715 00	625,939 50	10,909,049 50	24,893,092 00	14,899,854	83,256	147,177 50	15,130,287 50	1,108,753 62	7,876 96	10,506 34	1,127,136 92	85,766,979 42
	272,304,121 50	2,093,159 00	6,982,231 50	97,860,423 50	379,239,935 50	123,827,690 00	1,203,997 00	4,624,365 50	72,297,324 00	201,953,376 50	47,178,064	175,930	254,940 0	47,608,934 00	19,064,783 48	124,386 24	204,279 34	19,393,449 06	648,195,695 06

DÉPENSE : Emploi des fonds remis par le Trésor.

ANNÉES.	RACHATS DE RENTES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. MONTANT DES RENTES RACHETÉES.					COÛT DES RENTES RACHETÉES.					CONSOLIDATION DES BONS DU TRÉSOR REMIS À LA LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. Montant des rentes provenant de la consolidation.			Montant, par origine, des bons consolidés.				TOTAL GÉNÉRAL, par année, des fonds employés.
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	TOTAL.	
6 dernrs mois de 1833.	34,198 00	11,859 00	38,359 00	494,868 00	579,284 00	685,449 03	263,168 36	878,905 89	12,463,221 18	14,291,044 46	"	"	"	"	"	"	"	14,291,044 46
1834	"	15,226 00	52,557 00	668,664 00	736,447 00	"	339,100 14	1,221,639 22	17,199,583 43	18,760,322 79	"	"	"	"	"	"	"	18,760,322 79
1835	"	4,730 00	51,861 00	671,690 00	728,281 00	"	106,116 73	1,271,917 76	17,871,350 32	19,249,384 81	4,765,811	"	4,765,811	115,819,324 30	189,022 95	"	116,008,347 25	135,257,732 06
1836	"	"	28,435 00	693,566 00	722,001 00	"	"	707,483 35	18,554,189 77	19,261,673 12	"	1,410,090	1,410,090	37,113,414 38	302,695 77	617,287 67	38,033,397 82	57,295,070 94
1837	"	1,465 00	45,374 00	727,948 00	774,787 00	"	32,756 74	1,133,352 77	19,276,031 12	20,442,140 63	"	"	"	"	"	"	"	20,442,140 63
1838	"	"	630 00	745,816 00	746,446 00	"	"	15,946 14	20,016,341 47	20,032,287 61	"	"	"	"	"	"	"	20,032,287 61
1839	"	"	"	775,885 00	775,885 00	"	"	"	20,781,654 37	20,781,654 37	"	"	"	"	"	"	"	20,781,654 37
1840	"	5,090 00	31,336 00	806,354 00	842,780 00	"	111,417 44	747,870 97	21,569,382 28	22,428,670 69	6,242,357	"	6,242,357	144,630,612 50	1,086,847 50	2,538,518 75	148,255,978 75	170,684,649 44
1841	"	"	80,371 00	861,980 00	942,351 00	"	"	1,990,857 55	22,424,338 10	24,415,205 65	4,286,252	1,137,807	5,424,059	132,261,874 66	917,147 05	854,412 50	134,036,734 21	158,451,939 86
	34,198 00	38,370 00	328,923 00	6,446,771 00	6,848,262 00	685,449 03	852,859 41	7,967,983 65	170,156,092 04	179,662,384 13	15,294,420	2,547,897	17,842,317	429,828,225 84	2,496,013 27	4,010,218 92	436,334,458 03	615,996,842 16

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

RECETTE.	Fonds qui restaient à employer au 30 juin 1833 (Voir page 481)	210 00	648,195,905 06
	Fonds reçus du trésor, du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1841	648,195,695 06	
DÉPENSE.			615,996,842 16
	Fonds restant à employer au rachat des rentes, au 1er janvier 1842		32,199,062 90

savoir :

Rentes 5 p. 0/0	31,860,984 11
—— 4 1/2 p. 0/0	248,776 66
—— 4 p. 0/0	87,629 04
—— 3 p. 0/0	1,673 09

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Tableau, par affectation, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette Caisse, depuis le 1er Juillet 1833 jusqu'au 1er Janvier 1842.

AFFECTATION DES FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR.	RECETTE. FONDS qui restaient à employer au 1er juillet 1833.	DOTATIONS annuelles.	ARRÉRAGES DE RENTES acquises antérieurement au 1er juillet 1833.	ARRÉRAGES DE RENTES acquises depuis le 1er juillet 1833.	ARRÉRAGES DE RENTES provenant de la consolidation des bons du trésor.	INTÉRÊTS des bons du trésor.	TOTAL de la recette.	DÉPENSE. RACHATS de rentes.	DÉPENSE. BONS remis au trésor en échange de rentes.	DÉPENSE. TOTAL de la dépense.	FONDS RESTANT À EMPLOYER au 1er janvier 1842. Numéraire.	FONDS RESTANT À EMPLOYER au 1er janvier 1842. Bons du trésor.	TOTAL ÉGAL à celui de la recette.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Rentes 5 p. 0/0	"	272,304,121 50	123,554,106 00	273,584 00	47,178,064 00	19,064,783 48	462,374,658 98	685,449 03	429,828,225 84	430,513,674 87	"	31,860,984 11	462,374,698 98	(a) Capital..... 31,966,006f 00c Intérêts..... 215,474 55
—— 4 1/2 p. 0/0	177 10	2,093,159 00	949,743 00	254,254 00	175,930 00	124,386 24	3,597,649 34	852,859 41	2,496,013 27	3,348,872 68	"	248,776 66	3,597,649 34	Total (V. pag. 477). 32,181,480 55
—— 4 p. 0/0	15 27	6,982,231 50	3,168,088 00	1,456,277 50	254,940 00	204,279 34	12,065,831 61	7,967,983 65	4,010,218 92	11,978,202 57	15,909 26	71,719 78	12,065,831 61	
—— 3 p. 0/0	17 63	97,860,423 50	44,402,768 00	27,894,556 00	"	"	170,157,765 13	170,156,092 04	"	170,156,092 04	1,673 09	"	170,157,765 13	
Totaux	210 00	379,239,935 50	172,074,705 00	29,878,671 50	47,608,934 00	19,393,449 06	648,195,905 06	179,662,384 13	436,334,458 03	615,996,842 16	17,582 35	32,181,480 55 (a)	648,195,905 06	
			201,953,376 50								32,,99,062 90			
			249,562,310 50											

État indicatif de l'origine, de la nature et du montant des Rentes que possédait la Caisse d'amortissement, au 1er Janvier 1842, et Situation du fonds d'amortissement à la même époque.

NATURE DES RENTES.	RENTES ACQUISES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. Rentes rachetées antérieurement au 1er juillet 1833.	Rentes rachetées du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1840.	Rentes rachetées pendant l'année 1841.	Rentes rachetées. TOTAL des rentes rachetées.	RENTES provenant de la consolidation des bons du trésor.	TOTAL des rentes acquises par la caisse d'amortissement.	RENTES ANNULÉES PAR DIVERSES LOIS. Loi du 1er mai 1825.	Loi du 27 juin 1833.	Loi du 28 juin 1833.	RENTES restant INSCRITES au nom de la caisse d'amortissement.	AFFECTATION, d'après la loi du 10 juin 1833, DES RENTES restant inscrites au nom de la caisse d'amortissement.	DOTATION ANNUELLE de la caisse d'amortissement.	TOTAL DES FONDS attribués à la caisse d'amortissement.	OBSERVATIONS.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
Rentes 5 p. 0/0	44,506,780	34,198	"	44,540,978	"	44,540,978	"	5,000,000	27,000,000	12,540,978	30,794,382	32,035,779	62,830,161	(a) Les rentes inscrites au nom de la caisse d'amortissement s'élèvent, d'après le présent tableau, à ..... 43,052,309 D'après le compte de la dette inscrite (page 443), ces rentes ne montent qu'à ..... 43,052,064 Différence..... 245 qui se compose de portions de rentes 4 p. 0/0 rachetées par la caisse d'amortissement à la fin de décembre 1841, mais dont l'inscription, au nom de ladite caisse, n'a eu lieu que le 6 janvier 1842.
—— 4 1/2 p. 0/0	99,996	38,370	"	138,366	"	138,366	7,068	"	"	131,298	241,514	246,254	487,768	
—— 4 p. 0/0	363,036	248,552	80,371	691,959	15,294,420	15,986,379	9,740	"	"	15,976,639	831,516	821,439	1,652,955	(b) D'après le tableau (page 475), les ressources attribuées à l'amortissement et dont le versement était à lui effectuer par le trésor, à l'époque du 31 décembre 1841, s'élèveraient à 84.639,842 50 Mais on a dû comprendre dans le présent tableau la totalité des rentes acquises par la caisse d'amortissement, en 1841, quoique, d'après les époques de jouissance, elle n'eût à recevoir qu'en 1842 les arrérages d'une partie de ces rentes, (Voir le tableau, page 477), ci 87,668 772 00 3,028,929 50
—— 3 p. 0/0	21,412,012	5,584,791	861,980	27,858,783	2,547,897	30,406,680	16,003,286	"	"	14,403,394	11,184,897	11,512,991	22,697,888	
Totaux	66,381,824	5,905,911	942,351	73,230,086	17,842,317	91,072,403	16,020,094	5,000,000	27,000,000	43,052,309 (a)	43,052,309	44,616,463	87,668,772 (b)	
							48,020,094							

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Situation résumée des Fonds de réserve de la Caisse d'amortissement, au 1er Janvier 1842.

FONDS MIS EN RÉSERVE PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

ANNÉES pendant lesquelles les recettes ont été effectuées.	BONS DU TRÉSOR remis à la caisse d'amortissement, tant pour la dotation que pour les arrérages des rentes dont le cours s'est élevé au-dessus du pair. — Capital des bons.	Intérêts ajoutés aux bons.	FONDS non employés par la caisse d'amortissement, reversés au trésor, en numéraire et convertis en bons.	TOTAL.
1833 (six derniers mois)	34,098,403f 50c	253,029f 05c	"	34,351,432f 55c
1834	45,254,176 00	1,676,304 40	"	46,930,480 40
1835	47,381,253 49	787,238 79	48,791f 88c	48,217,284 16
1836	52,371,680 45	391,685 98	"	52,763,366 43
1837	52,187,873 21	1,589,272 00	"	53,777,145 21
1838	53,168,419 93	3,215,033 34	3,304 93	56,386,758 20
1839	53,187,671 00	4,913,121 10	"	58,100,792 10
1840	52,766,685 00	5,440,627 48	194 89	58,207,507 37
1841	60,899,373 00	1,127,136 92	13,906 86	62,040,416 78
	451,315,535 58	19,393,449 06	66,198 56	470,775,183 20
Développement d'après la nature des rentes d'où provient la réserve. — Rentes 5 p. 0/0	443,309,875 50	19,064,783 48	"	462,374,658 98
—— 4 1/2 p. 0/0	2,652,305 99	124,386 24	48,986 77	2,825,679 00
—— 4 p. 0/0	5,353,354 09	204,279 34	17,211 79	5,574,845 22
	451,315,535 58	19,393,449 06	66,198 56	470,775,183 20

EMPLOI QUI A ÉTÉ FAIT DU FONDS DE RÉSERVE.

ANNÉES pendant lesquelles il a été fait emploi des bons remis par le trésor.	CONSOLIDATION en rentes des fonds non employés par la caisse.	BONS escomptés ou remboursés par le trésor.	TOTAL.
1833 (six derniers mois). Bons escomptés (5 p. 0/0)	"	685,449f 03c	685,449f 03c
1835 — Consolidation en rentes 4 p. 0/0 de la réserve du 5 p. 0/0 (21 mars)	91,190,741f 50c	"	116,008,347 25
1835 — —— de la réserve des 5 et 4 1/2 p. 0/0 (21 septembre)	24,817,605 75		
1836 — Consolidation en rentes 3 p. 0/0 de la réserve des 5, 4 1/2 et 4 p. 0/0 (30 mars)	23,226,585 42	"	38,033,397 82
1836 — —— de la réserve des mêmes rentes (9 juillet)	14,806,812 40		
1836 — Bons remboursés (4 p. 0/0)	"	240,598 83	240,598 83
1837 — Bons remboursés (4 1/2 et 4 p. 0/0)	"	192,444 79	192,444 79
1840 — Consolidation en rentes 4 p. 0/0 d'une portion de la réserve des 5, 4 1/2 et 4 p. 0/0 (3 octobre)	148,255,978 75	"	148,255,978 75
1840 — Bons remboursés (4 1/2 et 4 p. 0/0)	"	455,526 89	455,526 89
1841 — Consolidation en rentes 4 p. 0/0 de la réserve des 5, 4 1/2 et 4 p. 0/0 au 1er janvier 1841	105,013,174 00	"	134,036,734 21
1841 — Consolidation en rentes 3 p. 0/0 de la réserve des mêmes rentes pour les six premiers mois de 1841	29,023,560 21		
1841 — Bons remboursés (4 p. 0/0)	"	685,225 08	685,225 08
	436,334,458 03	2,259,244 62	438,593,702 65
Développement d'après la nature des rentes d'où provient la réserve. — Rentes 5 p. 0/0	429,828,225 84	685,449 03	430,513,674 87
—— 4 1/2 p. 0/0	2,496,013 27	80,889 07	2,576,902 34
—— 4 p. 0/0	4,010,218 92	1,492,906 52	5,503,125 44
	436,334,458 03	2,259,244 62	438,593,702 65

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

	RENTES 5 p. 0/0	RENTES 4 1/2 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.	TOTAL.
Fonds mis en réserve	462,374,658f 98c	2,825,679f 00c	5,574,845f 22c	470,775,183f 20
Fonds employés	430,513,674 87	2,576,902 34	5,503,125 44	438,593,702 65
Reste à employer au 31 décembre 1841	31,860,984 11	248,776 66	71,719 78	32,181,480 55

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Développement par mois et par nature de rentes des fonds mis en réserve par la Caisse d'amortissement, pendant l'année 1841.

MOIS.	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 1/2 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.	RENTES 3 p. 0/0.	TOTAL.
Janvier	4,685,750f 00c	33,375f 00c	"	"	4,719,125f 00c
Février	4,498,320 00	32,040 00	"	"	4,530,360 00
Mars	5,077,709 00	55,230 00	133,488f 00c	"	5,266,427 00
Avril	4,873,180 00	34,710 00	"	"	4,907,890 00
Mai	4,498,320 00	32,040 00	"	"	4,530,360 00
Juin	4,873,180 00	34,710 00	"	"	4,907,890 00
Juillet	4,873,180 00	34,710 00	"	"	4,907,890 00
Août	4,873,180 00	34,710 00	"	"	4,907,890 00
Septembre	7,003,870 00	68,054 50	"	"	7,071,924 50
Octobre	4,873,180 00	34,710 00	"	"	4,907,890 00
Novembre	4,685,750 00	33,375 00	118,781 86	"	4,837,906 86
Décembre	5,338,411 00	41,560 50	37,755 00	"	5,417,726 50
Intérêts pour l'année 1841	1,108,753 62	7,876 96	10,506 34	"	1,127,136 92
	61,262,783 62	477,101 96	300,531 20	"	62,040,416 78

TABLEAU général des rachats de la Caisse d'amortissement, jusqu'au 1er janvier 1842.

FONDS RACHETÉS.	RACHATS EFFECTUÉS. Du 1er juin 1816 au 1er juillet 1833.	Du 1er juillet 1833 au 1er janv. 1841. (Du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1841.)	Pendant l'année 1841. (Du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1841.)	TOTAL. (Du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1841.)	TOTAL au 1er janvier 1842.
1° FONDS EMPLOYÉS AUX RACHATS					
Rentes 5 p. 0/0	734,042,001f 05c	685,449f 03c	"	685,449f 03c	734,727,450f 08c
—— 4 1/2 p. 0/0	2,050,956 06	852,859 41	"	852,859 41	2,903,815 47
—— 4 p. 0/0	7,737,877 06	5,977,116 10	1,990,867f 55c	7,967,983 65	15,705,860 71
—— 3 p. 0/0	513,564,829 91	147,731,753 94	22,424,338 10	170,156,092 04	683,720,921 95
	1,257,395,664 08	155,247,178 48	24,415,205 65	179,662,384 13	1,437,058,048 21
2° RENTES RACHETÉES.					
Rentes 5 p. 0/0	44,506,780 00	34,198 00	"	34,198 00	44,540,978 00
—— 4 1/2 p. 0/0	99,996 00	38,370 00	"	38,370 00	138,366 00
—— 4 p. 0/0	363,036 00	248,552 00	80,371 00	328,923 00	691,959 00
—— 3 p. 0/0	21,412,012 00	5,584,791 00	861,980 00	6,446,771 00	27,858,783 00
	66,381,824 00	5,905,911 00	942,351 00	6,848,262 00	73,230,086 00
3° CAPITAL NOMINAL DES RENTES RACHETÉES.					
Rentes 5 p. 0/0	890,135,600 00	683,960 00	"	683,960 00	890,819,560 00
—— 4 1/2 p. 0/0	2,222,132 00	852,666 00	"	852,666 00	3,074,798 00
—— 4 p. 0/0	9,075,900 00	6,213,800 00	2,009,275 00	8,223,075 00	17,298,975 00
—— 3 p. 0/0	713,733,733 00	186,159,700 00	28,732,667 00	214,892,367 00	928,626,100 00
	1,615,167,365 00	193,910,126 00	30,741,942 00	224,652,068 00	1,839,819,433 00

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Développement, par année, des Rachats de la Caisse d'amortissement, au 1er Janvier 1842.

RENTES 5 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en capital.	COÛT DES RENTES rachetées.	COURS moyen DES RENTES rachetées.
Année 1816	1,782,765f	35,655,300f	20,439,724f 42c	57f 33c
—— 1817	3,322,114	66,442,280	43,084,946 66	64 85
—— 1818	3,675,642	73,512,840	51,832,333 85	70 51
—— 1819	4,854,776	97,095,520	67,094,882 00	69 10
—— 1820	4,871,085	97,421,700	73,583,386 69	75 53
—— 1821	4,541,262	90,825,240	77,603,426 45	85 44
—— 1822	4,496,321	89,926,420	80,836,284 53	89 89
—— 1823	4,368,056	87,361,120	75,839,022 22	86 81
—— 1824	3,864,222	77,284,440	77,928,109 49	100 83
—— 1825	1,293,864	25,877,280	26,671,963 24	103 07
—— 1826	"	"	"	"
—— 1827	"	"	"	"
—— 1828	"	"	"	"
—— 1829	"	"	"	"
—— 1830	868,142	17,362,840	16,249,434 61	93 59
—— 1831	3,156,807	63,136,140	56,530,523 15	89 54
—— 1832	3,213,555	64,271,100	62,352,055 86	97 10
—— 1833 (6 premiers mois)	198,169	3,963,380	3,995,907 88	100 80
	44,506,780	890,135,600	734,042,001 05	
—— 1833 (6 derniers mois)	34,198	683,960	685,449 03	100 51
—— 1834	"	"	"	"
—— 1835	"	"	"	"
—— 1836	"	"	"	"
—— 1837	"	"	"	"
—— 1838	"	"	"	"
—— 1839	"	"	"	"
—— 1840	"	"	"	"
—— 1841	"	"	"	"
	44,540,978	890,819,560	734,727,450 08	

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES ET ANNULÉES, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET ANNULÉES, en capital.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en capital.	COÛT DES RENTES rachetées.	COURS moyen DES RENTES rachetées.
Année 1828	5,527f	122,822f	"	"	121,818f 54c	99f 18c
—— 1829	"	"	"	"	"	"
—— 1830	1,541	34,244	4,463f	99,178f 00c	120,618 91	90 30
—— 1831	"	"	24,204	537,866 00	443,974 29	82 54
—— 1832	"	"	26,811	595,800 00	533,069 55	89 37
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	37,450	832,222 00	831,474 77	99 91
	7,068	157,066	92,928	2,065,066 00	2,050,956 06	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	11,859	263,533 00	263,468 36	99 97
—— 1834	"	"	15,226	338,355 00	339,100 14	100 22
—— 1835	"	"	4,730	105,111 00	106,116 73	100 95
—— 1836	"	"	"	"	"	"
—— 1837	"	"	1,465	32,556 00	32,756 74	100 61
—— 1838	"	"	"	"	"	"
—— 1839	"	"	"	"	"	"
—— 1840	"	"	5,090	113,111 00	111,417 44	98 50
—— 1841	"	2	"	"	"	"
	7,068	157,066	131,298	2,917,732 00	2,903,815 47	

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Suite du *Développement, par année, des Rachats de la Caisse d'amortissement, au 1er Janvier 1842.*

RENTES 4 p. 0/0.

FONDS RACHETÉS.	RENTES RACHETÉES ET ANNULÉES, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET ANNULÉES, en capital.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en capital.	COÛT DES RENTES rachetées.	COURS moyen DES RENTES rachetées.
Année 1830	9,740f	243,500f	65,315f	1,632,875f	1,678,922f 16c	89f 48c
—— 1831	"	"	87,093	2,177,325	1,625,091 10	74 64
—— 1832	"	"	83,654	2,091,350	1,703,518 47	81 47
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	117,234	2,930,850	2,730,345 33	93 15
	9,740	243,500	353,296	8,832,400	7,737,877 06	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	38,359	958,975	878,905 89	91 65
—— 1834	"	"	52,557	1,313,925	1,221,639 22	92 97
—— 1835	"	"	51,861	1,296,525	1,271,917 76	98 10
—— 1836	"	"	28,435	710,875	707,483 35	99 52
—— 1837	"	"	45,374	1,134,350	1,133,352 77	99 91
—— 1838	"	"	630	15,750	15,946 14	101 25
—— 1839	"	"	"	"	"	"
—— 1840	"	"	31,336	783,400	747,870 97	95 46
—— 1841	"	"	80,371	2,009,275	1,990,867 55	99 09
	9,740	243,500	682,219	17,055,475	15,705,860 71	
Développement des rachats de l'année 1841. Janvier	"	"	8,538	213,450	211,389 00	99 08
Février	"	"	7,906	197,650	196,801 90	99 57
Mars	"	"	8,935	223,375	220,305 60	99 60
Avril	"	"	8,553	213,825	212,259 75	99 27
Mai	"	"	7,901	197,525	195,905 40	99 18
Juin	"	"	8,779	219,475	217,981 10	99 32
Juillet	"	"	4,059	101,475	100,709 65	99 25
Août	"	"	4,712	117,800	117,453 00	99 70
Septembre	"	"	7,486	187,150	183,068 40	98 40
Octobre	"	"	7,791	194,775	190,930 15	98 02
Décembre	"	"	5,711	142,775	144,063 60	100 90
	"	"	80,371	2,009,275	1,990,867 55	99 09

RENTES 3 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES ET ANNULÉES, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET ANNULÉES, en capital.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en capital.	COÛT DES RENTES rachetées.	COURS moyen DES RENTES rachetées.
Antérieurement au 21 juin 1825	"	"	433,097f	14,436,567f	10,819,374f 01c	71f 51c
Du 22 juin 1825 au 31 décembre 1825	1,702,525f	56,750,833f	"	"	40,083,249 72	71 51
Année 1826	3,508,701	116,956,700	"	"	77,709,481 70	66 64
—— 1827	3,303,540	110,118,000	"	"	77,538,617 35	70 41
—— 1828	3,242,483	108,082,767	"	"	77,382,901 71	71 60
—— 1829	2,907,829	96,927,633	"	"	77,509,912 30	79 97
—— 1830	1,338,208	44,606,933	1,030,990	34,366,333	61,606,036 17	78 01
—— 1831	"	"	1,312,787	43,759,566	26,204,698 41	59 88
—— 1832	"	"	1,096,132	36,537,733	24,924,108 95	68 22
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	1,535,720	51,190,667	39,786,449 59	77 71
	16,003,286	533,442,866	5,408,726	180,290,866	513,564,829 91	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	494,868	16,495,600	12,463,221 18	75 55
—— 1834	"	"	668,664	22,288,800	17,199,583 43	77 16
—— 1835	"	"	671,690	22,389,667	17,871,350 32	79 82
—— 1836	"	"	693,566	23,118,867	18,554,189 77	80 25
—— 1837	"	"	727,948	24,264,933	19,276,031 12	79 44
—— 1838	"	"	745,816	24,860,533	20,016,341 47	80 51
—— 1839	"	"	775,885	25,862,834	20,781,654 37	80 35
—— 1840	"	"	806,354	26,878,467	21,569,382 28	80 25
—— 1841	"	"	861,980	38,732,667	22,424,338 10	78 04
	16,003,286	533,442,866	11,855,497	395,183,234	683,720,921 95	
Développements des rachats de l'année 1841. Janvier	"	"	70,632	2,354,400	1,818,954 45	77 26
Février	"	"	68,397	2,279,900	1,741,003 25	76 36
Mars	"	"	76.287	2,542,900	1,960,914 85	77 11
Avril	"	"	71,763	2,392,100	1,887,437 00	78 90
Mai	"	"	65,939	2,197,967	1,744,164 35	79 35
Juin	"	"	73,499	2,449,967	1,891,233 55	78 00
Juillet	"	"	75,392	2,513,067	1,924,360 60	76 57
Août	"	"	74,436	2,481,200	1,920,085 70	77 38
Septembre	"	"	73,519	2,450,633	1,917,728 00	78 25
Octobre	"	"	72,551	2,418,367	1,922,201 65	79 48
Novembre	"	"	68,935	2,297,833	1,844,375 50	80 27
Décembre	"	"	70,630	2,354,333	1,751,879 20	79 00
	"	"	861,980	28,732,667	22,424,338 10	78 04

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Tableau du Cours moyen des Rentes à divers taux, d'après les Bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1841.

RENTES 5 p. 0/0.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE. — ANNÉES.	COURS MOYEN.	DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1841. — ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
Année 1814	62f 43c	22 septembre 1840	Janvier	112f 16c
—— 1815	63 41		Février	112 36
—— 1816	59 25		Mars	113 48
—— 1817	63 90	22 mars 1841	Mars	111 59
—— 1818	70 65		Avril	113 42
—— 1819	68 34		Mai	114 62
—— 1820	75 08		Juin	114 75
—— 1821	83 73		Juillet	114 92
—— 1822	89 64		Août	116 32
—— 1823	85 02		Septembre	116 67
—— 1824	100 50	22 septembre 1841	Septembre	114 75
—— 1825	99 44		Octobre	114 89
—— 1826	98 24		Novembre	116 06
—— 1827	101 14		Décembre	116 47
—— 1828	104 76			
—— 1829	108 65			
—— 1830	98 97			
—— 1831	89 40			
—— 1832	97 00			
—— 1833	102 82			
—— 1834	105 58			
—— 1835	108 27			
—— 1836	107 77			
—— 1837	108 68			
—— 1838	109 66			
—— 1839	111 01	Cours moyen de l'année 1841		114 04
—— 1840	111 80			
—— 1841	114 04			

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

ANNÉES.	COURS MOYEN.	ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
Année 1825	102 42	22 septembre 1840	Janvier	102 49
—— 1826	93 17		Février	102 23
—— 1827	91 60		Mars	102 72
—— 1828	97 05	22 mars 1841	Mars	101 53
—— 1829	103 13		Avril	102 55
—— 1830	100 30		Mai	103 93
—— 1831	81 00		Juin	104 46
—— 1832	89 38		Juillet	104 34
—— 1833	99 55		Août	105 40
—— 1834	100 32		Septembre	105 50
—— 1835	101 44	22 septembre 1841	Septembre	105 60
—— 1836	102 91		Octobre	105 90
—— 1837	102 28		Novembre	105 59
—— 1838	105 46		Décembre	106 14
—— 1839	105 62			
—— 1840	104 15			
—— 1841	103 09	Cours moyen de l'année 1841		103 09

RENTES 4 p. 0/0.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE. — ANNÉES.	COURS MOYEN.	DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1841. — ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
Année 1830	91f 96c	22 septembre 1840	Janvier	98f 93c
—— 1831	74 71		Février	99 76
—— 1832	81 50		Mars	100 00
—— 1833	92 36	22 mars 1841	Mars	98 25
—— 1834	93 16		Avril	99 27
—— 1835	98 14		Mai	99 19
—— 1836	100 82		Juin	99 31
—— 1837	100 18		Juillet	99 24
—— 1838	102 61		Août	99 73
—— 1839	101 99		Septembre	99 69
—— 1840	101 51	22 septembre 1841	Septembre	97 59
—— 1841	99 37		Octobre	98 08
			Novembre	101 27
			Décembre	100 93
		Cours moyen de l'année 1841		99 37

RENTES 3 p. 0/0.

ANNÉES.	COURS MOYEN.	ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
Année 1825	68 62	22 décembre 1840	Janvier	77 18
—— 1826	67 11		Février	76 32
—— 1827	69 92		Mars	77 22
—— 1828	71 43		Avril	78 75
—— 1829	80 05		Mai	79 24
—— 1830	70 78		Juin	78 79
—— 1831	60 59	22 juin 1841	Juin	76 80
—— 1832	68 30		Juillet	76 55
—— 1833	76 33		Août	77 38
—— 1834	77 94		Septembre	78 18
—— 1835	79 86		Octobre	79 47
—— 1836	80 29		Novembre	80 23
—— 1837	79 48		Décembre	80 02
—— 1838	80 60	22 décembre 1841	Décembre	78 30
—— 1839	80 49			
—— 1840	78 79	Cours moyen de l'année 1841		78 02
—— 1841	78 02			

COMPTE

DE

L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE

POUR L'ANNÉE 1841.

NOTE

Sur le Compte de l'ancien Domaine extraordinaire pour l'année 1841.

Le domaine extraordinaire a été réuni, par la loi du 15 mai 1818, au domaine de l'État, et l'administration de l'enregistrement a été chargée de poursuivre le recouvrement des créances qui en dépendaient, de percevoir les revenus, et de mettre en vente les biens-fonds et maisons non affectés à des dotations. Le produit de ces recouvrements et de ces ventes a dû être versé à la caisse des dépôts et consignations, et employé à des achats de rentes au grand-livre.

La loi du 26 juillet 1821, après avoir accordé des pensions sur le grand-livre aux donataires dépossédés, en tout ou en partie, de leurs dotations, a statué que les rentes acquises avec les produits du domaine extraordinaire seraient et demeureraient immédiatement éteintes.

Cette même loi a affecté le solde en caisse au 31 décembre 1820, et les revenus à percevoir dans le courant de l'année 1821, au payement de ce qui restait dû sur les indemnités qui avaient été autorisées tant par la loi du 15 mai 1818, ci-dessus rappelée, que par l'ordonnance royale du 1er avril 1820, et à l'acquittement, pour l'année 1821, au profit des donataires et pensionnaires y désignés, d'une somme équivalente auxdites indemnités.

Le ministre des finances a périodiquement rendu compte des opérations qui ont été effectuées, en exécution de ces dispositions, depuis l'origine jusqu'au 1er janvier 1831. (Voir pages 350 à 364 du compte général des finances pour l'année 1830.)

Les comptes publiés jusqu'à cette dernière année ont présenté le tableau complet et détaillé de toutes les créances actives du domaine extraordinaire à l'époque où, par la loi du 15 mai 1818, il a été réuni au domaine de l'État. La plus grande partie de ces créances se trouvant éteintes au 1er janvier 1831, soit qu'elles aient été recouvrées ou portées en non-valeurs, il devenait inutile d'en reproduire le détail dans le compte des années suivantes, où l'on s'est borné à rappeler celles dont la rentrée devait se continuer par les soins de l'administration.

C'est conformément à cette règle que les comptes ont été établis depuis 1831 jusques et y compris l'année 1836. (Voir pages 488 à 494 du compte général des finances pour l'année 1836.)

Mais les dispositions de la loi du 26 juillet 1821, en ce qui concerne l'affectation des fonds provenant du domaine extraordinaire, ont été modifiées par l'article 12 de la loi du 8 juillet 1837, d'après lequel les sommes recouvrées sur les créances, revenus et prix de vente de biens immeubles appartenant à l'ancien domaine extraordinaire, ont dû, à partir du 1er janvier 1837, être appliquées au budget général de l'État, la disposition contraire de l'article 7 de la loi du 26 juillet 1821 étant rapportée.

Le compte de l'ancien domaine extraordinaire a été rendu conformément à ces nouvelles prescriptions, à partir de l'époque à laquelle elles ont commencé à recevoir leur exécution; celui de la présente année fait connaître :

1° Les créances qui restaient à recouvrer au 31 décembre 1840, les recettes obtenues pendant l'année 1841, et la nouvelle situation de ces créances à la fin de la même année;

2° L'état des diverses recettes provenant de l'actif de l'ancien domaine extraordinaire, et l'emploi qui a été fait de ces recettes, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 8 juillet 1837;

3° Les indemnités arriérées, payées pendant l'année 1841 aux donataires dépossédés, et la situation, au 1er janvier 1842, du fonds affecté au payement de ces indemnités par la loi du 26 juillet 1821;

4° Enfin l'état des immeubles faisant partie de la dotation de l'ancien domaine extraordinaire qui restaient à aliéner au 1er janvier 1842, avec l'indication des circonstances qui sont relatives à leur mise en vente.

Les opérations exposées dans ces différents tableaux peuvent se résumer ainsi qu'il suit:

1° Les créances à réaliser, au 1er janvier 1841, montaient à 1,707,743 fr. 44 cent.; elles se sont accrues en 1841 de 7,765 fr.; il en a été recouvré pour 510,668 fr. Au 1er janvier 1842, ces créances présentaient encore un actif de 1,204,840 fr. 44 cent.

2° Les recettes faites en 1841 proviennent des causes ci-après:

Réalisation de créances qui restaient à recouvrer au commencement de 1841, ou qui ont été constatées pendant ladite année	510,668f 00c
Revenus de biens de toute nature	19,115 40
Intérêts de prix de vente	4,772 55
Total général de la recette	534,555 95

L'application de cette recette a été faite, au budget de l'exercice 1841, ainsi que le prescrivent les nouvelles dispositions législatives.

3° Le solde disponible, au 1er janvier 1841, des fonds affectés au payement des indemnités arriérées était de | 183,501f 03c

Aucune recette n'a été effectuée en 1841.

Il a été payé, pendant la même année, à titre d'indemnités et de restitutions de dividendes.	2,375 00
Et les fonds non employés au 1er janvier 1842, s'élevaient à	181,126 03

4° Enfin, le capital présumé des immeubles qui restaient à aliéner, au 1er janvier 1842, s'élève à 316,000 fr.

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818, 26 juillet 1821, et 8 juillet 1837.)

SITUATION, au 1er Janvier 1842, des Créances actives restant à recouvrer.

DÉSIGNATION DES CRÉANCES.	CRÉANCES qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1841. (*Voir* le compte des finances de l'année 1840, *Pag. 563.*)	CÉANCES constatées pendant l'année 1841.	TOTAL des créances.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1841.	CRÉANCES tombées en non-valeurs.	CRÉANCES restant à recouvrer au 1er janvier 1842.	OBSERVATIONS.
Obligations des acquéreurs de laines d'Espagne. (Damseaux-Renoz et sa femme.)	72,000f 00c	"	72,000f 00c	"	"	72,000f 00c	Créance contestée par le gouvernement de la Belgique; le ministre des affaires étrangères a été prié d'intervenir.
Prêt au duc de Monteleone	100,000 00	"	100,000 00	"	"	100,000 00	Ce prêt n'est remboursable, aux termes du décret qui l'a autorisé, qu'après que le débiteur aura recouvré ses biens en Amérique, et tous ses efforts pour y parvenir ont été inutiles jusqu'à ce jour.
Créance sur M. de Grammont	37,456 88	"	37,456 88	"	"	37,456 88	Mort en faillite; il n'y a pas encore eu de distribution de deniers.
Prêt à la ville de Paris	203,468 02	"	203,468 02	"	"	203,468 02	La ville de Paris conteste le remboursement de cette créance.
Prêts aux propriétaires de vignobles de la Gironde — Ducru	83,221 00	"	83,221 00	"	"	83,221 00	Des poursuites pour le recouvrement de cette créance ont été commencées; il y a pourvoi au conseil d'État.
Prêts aux propriétaires de vignobles de la Gironde — Veuve Boireau (Héritiers de la)	165 01	"	165 01	"	"	165 01	Cette créance est en voie d'instance.
Prix de coupes de bois dans le département du Bas-Rhin	"	7,765f 00c	7,765 00	"	"	7,765 00	Les traites souscrites par les adjudicataires ne viennent en échéance qu'en 1842.
Prix de vente d'immeubles dans le département du Gard	60,400 00	"	60,400 00	"	"	60,400 00	Solde du prix de vente des salins de Peccais et des objets garnissant l'établissement.
——— de Maine-et-Loire	92,950 00	"	92,950 00	18,590f 00c	"	74,360 00	Solde du prix de vente des biens composant la dotation Monnier qui a fait retour à l'État.
——— des Deux-Sèvres	948,440 00	"	948,440 00	484,440 00	"	464,000 00	Solde du prix des biens composant le majorat de M. le comte Lobau, qui a également fait retour à l'État.
Créance sur M. de Chaumont-Quitry	38,300 00	"	38,300 00	7,638 00	"	30,662 00	Cette créance, remboursable à raison de 7,638 fr. par an, est versée directement par le trésor lors du payement des arrérages du majorat en rentes de M. de Quitry.
——— la succession du général Belliard	71,342 53	"	71,342 53	"	"	71,342 53	Solde de la portion en numéraire du majorat du général Belliard reversible au domaine extraordinaire. Il y a peu d'espoir de recouvrer cette créance.
	1,707,743 41	7,765 00	1,715,508 41	510,668 00	"	1,204,840 44	

SUITE DU COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818, 26 juillet 1821 et 8 juillet 1838.)

ÉTAT des Recettes effectuées, pendant l'année 1841, sur les Fonds spéciaux provenant l'ancien Domaine extraordinaire, et de l'emploi qui a été fait du produit de ces recettes.

RECETTES EFFECTUÉES.		
Recettes faites sur les créances qui restaient à recouvrer au commencement de l'année 1841, ou qui ont été constatées pendant le cours de ladite année:		
Recettes réalisées par les receveurs de l'enregistrement et des domaines	503,000f 00c	510,668 00
Recouvrements sur la créance du Sr de Quitry, remboursable à raison de 3,819 fr. par semestre, au moyen d'une retenue faite sur les arrérages de son majorat en rentes	7,638 00	
Recettes faites par les receveurs de l'enregistrement, de revenus de biens de toute nature; savoir:		
Dans le département de Maine-et-Loire	1,472 28	19,115 40
——— du Bas-Rhin	1,358 50	
——— des Deux-Sèvres	16,284 62	
Recettes faites par les receveurs de l'enregistrement et des domaines, d'intérêts de créances et de prix de vente, savoir:		
Dans le département de Maine-et-Loire	28 75	4,772 55
——— des Deux-Sèvres	4,743 80	
TOTAL		534,555 95
EMPLOI DES RECETTES.		
Application au budget de l'État du montant des recettes ci-dessus, sous le titre de *Revenus et prix de vente de domaines.* (Produits de l'ancien domaine extraordinaire.) [Voir pages 50 et 51 du présent compte.]		534,555 95

FONDS affectés au payement des indemnités arriérées. (Art. 8 de la loi du 26 juillet 1821.)

RECETTE.	
Fonds disponibles existant à la caisse des dépôts et consignations le 1er janvier 1841	183,501f 03c
TOTAL de la recette	183,501 03
DÉPENSES.	
Indemnités payées à un donataire de 5e classe	2,125 00
Restitution de dividende à un donataire de 6e classe	250 00
TOTAL de la dépense	2,375 00
Fonds disponibles existant à la caisse des dépôts et consignations, le 1er janvier 1842	181,126 03
TOTAL général	183,501 03

Situation des immeubles provenant du Domaine extraordinaire, qui restaient à aliéner au 1er janvier 1842.

DÉPARTEMENTS OÙ SONT SITUÉS LES IMMEUBLES.	DÉSIGNATION DES IMMEUBLES.	CAPITAL PRÉSUMÉ.	OBSERVATIONS.
BAS-RHIN	Biens provenant du comte de Sickingen	316,000f 00c	La demande en revendication formée par les héritiers du comte de Sickingen a été repoussée par une ordonnance du Roi, rendue sur avis du conseil d'État. Il sera prochainement statué sur l'emploi de ces biens.

COMPTE

DES DÉBETS, DES CRÉANCES LITIGIEUSES

ET

DES PRÊTS AU COMMERCE.

NOTE

Sur le Compte des Débets, des Créances litigieuses et des Prêts au commerce.

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Le compte des débets et créances litigieuses dont le recouvrement est poursuivi par l'agent judiciaire du trésor public, se résume, pour l'année 1841, en deux états.

L'état n° 1 présente :

1° La situation au 1er janvier 1841, telle qu'elle résulte du compte des finances de 1840;

2° Le mouvement en accroissements et en atténuations, pendant l'année 1841, de tous les articles du compte des débets et créances;

3° Et enfin la situation au 1er janvier 1842.

Cet état est divisé en deux parties :

Dans la première on a compris les débets et créances litigieuses susceptibles de figurer dans l'actif du trésor, sous le titre d'avances, débets et créances à recouvrer.

La seconde comprend les débets et créances de toute nature qui ne font pas partie de l'actif du trésor, et dont la recette est appliquée aux produits divers du budget.

On voit que, dans le cours de l'année 1841, il est survenu 233 affaires nouvelles, s'élevant ensemble à 12,843,832 francs 36 centimes, non compris les affaires relatives aux prêts et avances faits au commerce et à l'industrie, en vertu de la loi du 17 octobre 1830, et qui sont l'objet d'une note et d'un tableau particuliers. (Voir ci-après.)

Il a été terminé pendant la même année, 166 affaires, et les atténuations opérées se sont élevées, savoir :

En versements effectués dans les caisses du trésor, à.....	764,311f 43c
En réductions ou régularisations, à.....	547,656 80
TOTAL des atténuations.....	1,311,968 23

En sorte que, d'une part, les débets et créances qui, au commencement de l'année 1841, présentaient un total de 28,863,415 francs 25 centimes, s'élèvent, à la fin, à 40,395,279 francs 38 centimes, et que, de l'autre, le nombre des affaires en instance, qui était, au 1er janvier 1841, de 826, se trouve porté à 893, au 1er janvier 1842.

Les *accroissements* des débets et créances sont justifiés par des arrêts de la Cour des comptes, des états de liquidations d'intérêts, des états de situation formés sur les écritures appuyées de pièces justificatives, ou par des bordereaux de débets notifiés par les ministères. A ces justifications, il faut ajouter les obligations notariées, souscrites au profit du trésor public par diverses compagnies soumissionnaires de chemins de fer, pour les prêts qui leur ont été faits et qui ont été inscrits pendant l'année 1841, sur les livres de l'agence judiciaire du trésor; ces compagnies sont : la compagnie du chemin de fer de Strasbourg à Bâle, à laquelle il a été prêté la somme de 10,500,000 francs, en vertu de la loi du 25 juillet 1840, et celle du chemin de fer d'Andrezieux à Roanne, qui a reçu une avance de 1,150,000 francs, autorisée par la même loi.

Les *versements* effectués dans les caisses du trésor public sont constatés par les talons des récépissés délivrés aux parties versantes et par les écritures de la comptabilité générale des finances.

Les *réductions* et *régularisations* sont justifiées par des arrêts de la Cour des comptes et des décisions ministérielles.

Les *créances déclarées caduques* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le trésor public, soit parce que l'insolvabilité des redevables a été régulièrement établie, soit parce que leur résidence et leur actif sont demeurés inconnus, soit enfin parce que la discussion de leur actif est terminée. Le comité des finances du conseil d'État est appelé à émettre un avis spécial sur chaque affaire, et la caducité est prononcée par ordonnance du Roi.

La déclaration de caducité ne déroge point aux droits du trésor public : si les débiteurs reviennent à meilleure fortune, ou si la résidence de ceux qui étaient inconnus est découverte, le trésor public reprend alors contre eux les poursuites primitivement entamées. La déclaration de caducité n'est qu'une mesure d'ordre essentielle à l'apurement de la comptabilité, en ce qu'elle fait disparaître des écritures du trésor public une masse de créances sans valeur.

Il n'y a pas eu de créances déclarées caduques pendant l'année 1841.

L'état n° 2 développe, sous divers aspects, le montant des débets et créances au 1er janvier 1842; il en fait ainsi connaître :

1° La classification par époque, suivant les années pendant lesquelles ils ont pris naissance : cette classification, dont l'établissement satisfait aux observations émises à la tribune de la Chambre des Députés, dans la session de 1838, sur le compte des débets de 1837, a été introduite, en 1838, dans le compte de l'adminitration des finances; elle se divise en cinq périodes ou époques, SAVOIR :

1re époque.—1789 et années antérieures	9,170f 67c
2e époque.—de 1789 au consulat	5,704,793 02
3e époque.—Consulat et empire	5,283,867 09
4e époque.—Gouvernement de la restauration	4,234,310 06
5e époque.—Gouvernement actuel	25,163,138 54
	40,395,279 38

2° La situation dans les écritures de la comptabilité générale des finances : sur le total ci-dessus de 40,395,279 francs 38 centimes, l'actif de l'administration des finances comprend seulement une somme de 272,737 fr. 12 cent., qui a fait originairement déficit dans les caisses publiques, et dont il restait à couvrir le trésor au 1er janvier 1842.

3° L'appréciation sommaire par l'agence judiciaire du trésor public : les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur des états détaillés, dressés par nature de créance et classés par section. La masse des débets et créances au 1er janvier 1842, résultant de 893 affaires et montant à la somme de 40,395,279 francs 38 centimes, a été appréciée et classée comme suit :

1° Créances bonnes	23,374,205f 24c
2° Créances d'un recouvrement douteux	3,629,243 54
3° Créances mauvaises ou irrecouvrables	13,391,830 60
SOMME ÉGALE	40,395,279 38

Le travail de l'appréciation présente, aussi exactement qu'il est possible, la valeur actuelle des débets et créances.

On a compris dans la classe des *créances bonnes* celles qui reposent sur des gages certains et celles qui concernent des débiteurs solvables.

Les *créances d'un recouvrement douteux* sont celles sur lesquelles il n'existe pas de garanties suffisantes, ou qui donnent lieu à des contestations avec les débiteurs. Ces créances produiront, sans doute, des recouvrements importants; mais, dans l'état actuel des affaires, il n'est pas possible d'arbitrer le montant des rentrées qui pourront être obtenues.

Les créances classées comme *mauvaises ou irrecouvrables* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le trésor public, parce que l'actif des débiteurs est épuisé, et qu'il ne reste plus qu'à constater régulièrement leur insolvabilité.

On renouvelle ici l'observation consignée chaque année dans les comptes, que la masse des créances mauvaises ne doit pas être considérée comme une perte réelle pour le trésor public. Le chiffre n'est aussi élevé que parce qu'il résulte, en grande partie, de liquidations faites en l'absence des pièces comptables, que les héritiers des débiteurs décédés insolvables ou les débiteurs eux-mêmes, en fuite ou en faillite, n'avaient aucun intérêt à produire.

PRÊTS AU COMMERCE ET À L'INDUSTRIE.

La loi du 17 octobre 1830 a ouvert un crédit de 30 millions destinés à être employés en prêts ou avances au commerce et à l'industrie.

Une commission créée par ordonnance du Roi du 18 octobre 1830 a été chargée de recueillir et d'apprécier les demandes des négociants et manufacturiers, de proposer les avances à accorder et les conditions des prêts.

Le montant des prêts accordés a été :

Pour Paris, de	14,498,432f
Pour les départements, de	15,312,897
ENSEMBLE	29,811,329

Cette avance, faite par le trésor public, a été portée en dépense au budget de l'exercice 1830.

Conformément à la loi, on a exigé de chacun des emprunteurs toutes les sûretés qu'il a été possible d'obtenir pour la garantie du remboursement.

Les garanties données au trésor reposent, pour la totalité des prêts, sur des effets à échéances fixes, que les emprunteurs ont souscrits et passés à l'ordre du caissier du trésor public, tant pour le capital que pour les intérêts calculés à 4 p. 0/0, jusqu'au jour de l'échéance; et, en outre, pour la plupart, sur des propriétés mobilières et immobilières, affectées au profit du trésor, à titre d'hypothèque ou de nantissement, selon la nature du gage.

La somme avancée par le trésor public a été classée comme suit :

1° Emprunteurs qui ont fourni une garantie hypothécaire	10,899,686f 10c
2° Emprunteurs qui ont déposé des marchandises en garantie	3,290,931 00
3° Emprunteurs qui ont été cautionnés	4,300,500 00
4° Emprunteurs qui ont engagé le matériel de leur établissement	761,798 00
5° Emprunteurs qui ont versé à la caisse du trésor public des effets de portefeuille en garantie	1,545,513 90
6° Emprunteurs qui ont fourni des garanties de différentes natures	4,653,400 00
7° Comptoirs d'escompte dans les départements	2,659,500 00
8° Comité d'escompte de Paris, créé par ordonnance du Roi du 26 octobre 1830	1,700,000 00
SOMME PAREILLE	29,811,329 00

Les remboursements avaient été, en général, divisés par tiers,

Le premier, à un an;
Le second, à dix-huit mois;
Le troisième, à deux ans.

Un grand nombre d'emprunteurs, hors d'état d'acquitter leurs billets aux échéances, ont obtenu des délais qui, la plupart, les mettent à même de s'acquitter successivement.

L'avance du trésor, portée en dépense au budget de 1830 et s'élevant à.....		29,811,329f 00c
a été augmentée :		
1° Pour intérêts, de.....	3,361,653f 32c	3,435,518 97
2° Pour frais de protêts et autres, de.....	73,865 65	
TOTAL.....		33,246,847 97

Elle s'est atténuée du montant des recouvrements opérés par le trésor, savoir :

Antérieurement au 1er janvier 1841.....	23,217,045f 11c	23,973,861 47
Pendant l'année 1841.....	756,816 36	
RESTE à recouvrer au 1er janvier 1842.....		9,272,986 50

Les prêts au commerce sont l'objet d'un tableau particulier (état n° 3), qui fait connaître le nombre des maisons de commerce ou fabricants qui ont participé au prêt, la classification des divers emprunteurs, d'après la nature de la garantie donnée au trésor, le montant des payements effectués sur les ordonnances délivrées par le ministre des finances, les accroissements provenant des intérêts et frais, le nombre des affaires finies, le montant des recouvrements effectués, et enfin le solde restant dû au trésor public au 1er janvier 1842, développé, d'après l'appréciation des créances en bonnes, douteuses ou irrecouvrables.

Les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur un état général et détaillé, qui comprend les 437 comptes des emprunteurs.

Les créances résultant des 234 affaires principales sur lesquelles il reste encore à suivre au 1er janvier 1842, et montant à la somme de 9,272,986 francs 50 centimes, ont été appréciées et classées comme suit :

1° Créances bonnes.....	2,707,232f 84c
2° Créances d'un recouvrement douteux.....	1,083,162 07
3° Créances mauvaises ou irrecouvrables.....	5,482,591 59
SOMME ÉGALE.....	9,272,986 50

On s'est attaché dans le travail d'appréciation à présenter, aussi exactement que possible, la valeur actuelle des créances qui restent à recouvrer sur les emprunteurs.

ÉTAT n° 1.

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

État présentant la Situation au 1er janvier 1841, les Accroissements et les Atténuations pendant l'année 1841, et la Situation au 1er janvier 1842.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1841.	ACCROISSEMENTS pendant l'année 1841.	TOTAL.	ATTÉNUATIONS PENDANT L'ANNÉE 1841. VERSEMENTS effectués dans les caisses du trésor.	RÉDUCTIONS prononcées par ordonnances du Roi, arrêts de la Cour des comptes, jugements, etc.	DÉCLARATIONS de caducité prononcées par ordonnance du Roi.	TOTAL des atténuations.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1842.	MOUVEMENTS DANS LE NOMBRE DES COMPTES DE DÉBETS. Comptes au 1er janv. 1841.	Accroissements de l'année.	TOTAL.	Atténuations de l'année.	Comptes au 1er janv. 1842.	OBSERVATIONS.
6	Receveurs généraux	1,816,800 53	1,457 64	1,818,258 17	45,222 51	"	"	45,222 51	1,773,035 66	13	"	13	"	13	
7	Receveurs particuliers et percepteurs	36,828 49	"	36,828 49	450 00	253 38	"	703 38	36,125 11	6	"	6	"	6	
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	188,780 10	67,982 29	256,762 39	57,313 05	9,308 88	"	66,621 93	190,140 46	41	27	68	27	41	
31	Receveurs des douanes	167,972 29	1,866 00	169,838 29	611 80	900 00	"	1,511 80	168,326 49	5	2	7	1	6	
33	Receveurs des contributions indirectes	61,424 21	32,242 85	93,667 06	4,256 99	2,759 06	"	7,016 05	86,651 01	22	5	27	7	20	
32	Directeurs des postes	77,666 53	2,271 73	79,938 26	2,987 92	"	"	2,987 92	76,950 34	22	2	24	1	23	
30	Receveurs des loteries	96,715 37	"	96,715 37	3,561 15	"	"	3,561 15	93,154 22	3	"	3	"	3	
5	Payeurs des départements et divisions militaires	444,012 75	5,744 10	449,756 85	5,717 15	"	"	5,717 15	444,039 70	4	1	5	"	5	
36	Caissier central du trésor	44,736 17	"	44,736 17	3,525 00	"	"	3,525 00	41,211 17	1	"	1	"	1	
		2,934,936 44	(A) 111,564 61	3,046,501 05	123,645 57	13,221 32	"	136,866 89	2,909,634 16	117	37	154	36	118	
19	Prêts faits à divers négociants, antérieurement à 1818	1,397,881 70	"	1,397,881 70	475 35	"	"	475 35	1,397,406 35	4	"	4	"	4	
37	Prêts à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	212,672 45	"	212,672 45	17,000 00	"	"	17,000 00	195,672 45	5	"	5	1	4	
39	Prêts faits à diverses compagnies de chemins de fer	11,000,000 00	11,650,000 00	22,650,000 00	"	"	"	"	22,650,000 00	2	2	4	"	4	
	TOTAL	15,545,490 59	11,761,564 61	27,307,055 20	141,120 92	13,221 32	"	154,342 24	27,152,712 96	128	39	167	37	130	
1	Directeurs et trésoriers des monnaies	7,598 22	"	7,598 22	"	"	"	"	7,598 22	1	"	1	"	1	
2	Receveurs et préposés des économats	1,693 43	"	1,693 43	"	"	"	"	1,693 43	2	"	2	"	2	
3	Receveurs des finances, domaines et bois	146,418 97	"	146,418 97	"	"	"	"	146,418 97	3	"	3	"	3	
8	Comptables divers	263,753 59	88,765 27	352,518 86	273 00	11,080 80	"	11,353 80	341,165 06	4	2	6	"	6	
9	Comptables des colonies	25,830 98	15 80	25,846 78	"	"	"	"	25,846 78	3	"	3	"	3	
10	Créances de l'ancienne liste civile (antérieurement à 1814).	91,357 46	7 20	91,364 66	"	"	"	"	91,364 66	1	"	1	"	1	
11	Fournisseurs	7,495,216 40	657,942 78	8,153,159 18	479,456 32	12,696 59	"	492,152 91	7,661,006 27	37	12	49	12	37	
12	Comptables de la marine, trésoriers et consuls	425,045 41	"	425,045 41	"	425,045 41	"	425,045 41	"	2	"	2	2	"	
13	Officiers et sous-officiers	523,978 73	4,843 18	528,821 91	5,771 76	525 47	"	6,297 23	522,524 68	110	11	121	19	102	
14	Gardes-magasins	98,380 82	1,339 14	99,719 96	2,119 99	"	"	2,119 99	97,599 97	12	"	12	"	12	
17	Économes des hôpitaux militaires	23,347 58	"	23,347 58	"	"	"	"	23,347 58	3	"	3	"	3	
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux, étapes	1,011,677 44	215,172 97	1,226,850 41	37,516 24	80,245 32	"	117,761 56	1,109,088 85	42	8	50	8	42	
20	Boulangers, de 1789 à 1792	994 28	"	994 28	"	"	"	"	994 28	1	"	1	"	1	
22	Entrepreneurs de travaux	520,814 43	56,049 78	576,864 21	45,030 93	3,163 30	"	48,194 23	528,669 98	34	14	48	13	35	
23	Pensionnaires de l'État (remboursement d'arrérages)	43,025 57	8,353 59	51,379 16	7,400 08	438 67	"	7,838 75	43,540 41	26	3	29	6	23	
24	Directeurs des postes (anciennes affaires)	3,634 87	528 82	4,163 69	837 41	"	"	837 41	3,326 28	7	"	7	2	5	
27	Effets divers (douanes, adjudicataires de coupes de bois, etc.)	188,910 80	251 30	189,162 10	1,260 82	"	"	1,260 82	187,901 28	21	"	21	1	20	
28	Débiteurs divers	995,816 08	43,748 05	1,039,564 13	38,159 09	1,239 92	"	39,399 01	1,000,165 12	258	142	400	64	336	
34	Effets provenant de la caisse du sceau des titres	77,568 65	5,249 87	82,818 52	5,364 87	"	"	5,364 87	77,453 65	121	2	123	2	121	
38	Créances provenant de l'actif de l'ancienne liste civile. (Loi du 8 avril 1834.)	1,372,860 95	"	1,372,860 95	"	"	"	"	1,372,860 95	10	"	10	"	10	
	TOTAL des divers débiteurs	13,317,924 66	1,082,267 75	14,400,192 41	623,190 51	534,435 48	"	1,157,625 99	13,242,566 42	698	194	892	129	763	
	REPORT des débets des comptables des finances et des prêts faits à divers négociants et manufacturiers et aux compagnies de chemins de fer	15,545,490 59	11,761,564 61	27,307,055 20	141,120 92	13,221 32	"	154,342 24	27,152,712 96	128	39	167	37	130	
	TOTAL	28,863,415 25	12,843,832 36	41,707,247 61	764,311 43	547,656 80	"	1,311,968 23	40,395,279 38	826	233	1,059	166	893	
35	PRÊTS au commerce et à l'industrie. (Loi du 17 octobre 1830.) V. le développement ci-après, p. 514 et 515.	8,963,091 96	1,066,710 90	10,029,802 86	756,816 36	"	"	756,816 36	9,272,986 50	242	"	242	8	234	
	TOTAL GÉNÉRAL	37,826,507 21	13,910,543 26	51,737,050 47	(B) 1,521,127 79	547,656 80	"	2,068,784 59	49,668,265 88	1,068	233	1,301	174	1,127	

(A) La somme de 111,564 fr. 61 cent. représente des débets et accroissements de débets à la charge de divers comptables, résultant de déficit de caisse, de vérifications de régie par les agents de surveillance, d'intérêts liquidés par l'agence judiciaire, et de frais de poursuite.

Sur cette somme de 111,564 francs 61 centimes, celle de 53,719 francs 13 centimes figure dans l'actif de l'administration des finances, ci..... 53,719f 13c
(Voir le compte du service de trésorerie, page 141.)

Le surplus de 57,845 francs 48 centimes, représentant des débets provenant de vérifications de régie, qui n'ont point fait déficit dans les caisses du trésor, n'a pas été constaté dans l'actif, ci..... 57,845 48

SOMME PAREILLE..... 111,564 61

(B) Ces versements ont été constatés en recette, ainsi qu'il suit :

1° Aux comptes de débets et créances compris dans l'actif de l'administration des finances (voir le compte du service de trésorerie, page 141), pour..... 41,714 95

2° Au compte des produits divers de l'exercice 1841 (voir le compte des contributions et revenus publics, page 69), pour 1,479,412 francs 84 centimes, savoir :

Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses non compris dans l'actif de l'administration des finances..... 99,405 97
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire et non compris dans l'actif..... 623,190 51
Recouvrements sur prêts au commerce..... 756,816 36
} 1,479,412 84

TOTAL..... 1,521,127 79

État n° 2.

Suite des DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Classification, Situation et Appréciation des Débets et Créances au 1er janvier 1842.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	CLASSIFICATION. PAR ÉPOQUE D'ORIGINE. 1789 et années antérieures.	De 1789 au Consulat.	Consulat et Empire.	Gouvernement de la Restauration.	Gouvernement actuel.	SITUATION DANS LES ÉCRITURES de la comptabilité générale des finances. Débets compris dans l'actif de l'administration des finances.	Débets non compris dans l'actif de l'administration des finances.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. Créances bonnes.	Créances douteuses.	Créances mauvaises.	MONTANT DES DÉBETS et créances au 1er janvier 1842.	NOMBRE de comptes.	OBSERVATIONS.
6	Receveurs généraux	"	"	1,771,229 43	"	1,806 23	"	1,773,035f 66	85,940f 09	32,500f 00	1,654,595f 57	1,773,035f 66	13	La différence qui existe entre les *débets compris dans l'actif de l'administration des finances* et les *créances* estimées *bonnes* par l'agence judiciaire du trésor, résulte du mouvement qu'opèrent, sur la masse des créances, les appréciations de l'agence judiciaire, dont les bases essentiellement variables font rentrer, chaque année, dans les créances bonnes, des créances précédemment jugées mauvaises ou douteuses, ou rejettent dans les créances douteuses et mauvaises, des créances qui avaient d'abord été présumées bonnes; tandis que les débets compris dans l'actif de l'administration des finances n'en peuvent sortir que par suite de versements matériels effectués dans les caisses du trésor, ou d'imputation sur les crédits des budgets, en vertu d'ordonnances et décisions qui doivent être ultérieurement soumises à la sanction législative. Voir, pour la portion de débets comprise dans l'actif, et montant à 272,737 francs 12 centimes, la *Situation de l'administration des finances*, page 360.
7	Receveurs particuliers et percepteurs	"	"	27,981 68	8,143 43	"	1,021f 50	35,103 61	6,640 77	2,000 00	27,484 34	36,125 11	6	
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	"	"	3,854 30	94,244 51	92,041 63	37,721 04	152,419 42	37,891 87	17,946 46	134,302 13	190,140 46	41	
31	Receveurs des douanes	"	"	144,366 06	23,147 18	813 25	5,283 37	163,043 12	1,902 06	6,113 25	160,311 18	168,326 49	6	
33	Receveurs des contributions indirectes	"	"	6,364 74	13,401 29	66,884 98	71,125 53	15,525 48	32,102 50	3 05	54,545 46	86,651 01	20	
32	Directeurs des postes	"	"	60,577 59	5,322 54	11,050 21	13,675 77	63,274 57	7,055 19	14,257 05	55,638 10	76,950 34	23	
30	Receveurs des loteries	"	"	93,154 22	"	"	1,142 61	92,011 61	25,180 36	"	67,973 86	93,154 22	3	
5	Payeurs des départements et divisions militaires	"	"	369,937 41	"	74,102 29	74,102 29	369,937 41	5,000 00	39,000 00	400,039 70	444,039 70	5	
36	Caissier central du trésor	"	"	"	"	41,211 17	16,787 27	24,423 90	5,000 00	5,000 00	31,211 17	41,211 17	1	
		"	"	2,477,465 43	144,258 95	287,909 78	220,859 38	2,688,774 78	206,712 84	116,819 81	2,586,101 51	2,909,634 16	118	
19	Prêts faits à divers négociants, antérieurement à 1818	"	"	1,286,717 04	110,689 31	"	16,178 36	1,381,227 99	475 35	1,221,441 69	175,489 31	1,397,406 35	4	
37	Prêts à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	"	"	"	"	195,672 45	35,699 38	159,973 07	75,000 00	100,841 85	19,830 60	195,672 45	4	
39	Prêts faits à diverses compagnies de chemins de fer	"	"	"	"	22,650,000 00	"	22,650,000 00	22,650,000 00	"	"	22,650,000 00	4	
	TOTAL	"	"	3,764,182 47	254,948 26	23,133,582 23	272,737 12	26,879,975 84	22,932,188 19	1,439,103 35	2,781,421 42	27,152,712 96	130	
1	Directeurs et trésoriers des monnaies	"	7,598 22	"	"	"	"	7,598 22	300 00	"	7,298 22	7,598 22	1	
2	Receveurs et préposés des économats	1,383 65	309 78	"	"	"	"	1,693 43	1,383 65	"	309 78	1,693 43	2	
3	Receveurs des finances, domaines et bois	5,216 54	141,202 43	"	"	"	"	146,418 97	15,136 12	10,080 42	121,202 43	146,418 97	3	
8	Comptables divers	"	"	220,759 30	18,675 66	101,730 10	"	341,165 06	213,833 65	101,730 10	25,601 31	341,165 06	6	
9	Comptables des colonies	"	"	25,059 98	"	786 80	"	25,846 78	"	786 80	25,059 98	25,846 78	3	
10	Créances de l'ancienne liste civile (antérieurement à 1814)	"	"	91,364 66	"	"	"	91,364 66	2,000 00	2,000 00	87,364 66	91,364 66	1	
11	Fournisseurs	1,576 20	4,864,499 45	247,588 79	2,176,426 78	370,915 05	"	7,661,006 27	14,019 09	1,529,420 02	6,117,567 16	7,661,006 27	37	
12	Comptables de la marine, trésoriers et consuls	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
13	Officiers et sous-officiers	"	"	413,755 06	28,460 41	80,309 21	"	522,524 68	14,004 59	33,982 78	474,537 31	522,524 68	102	
14	Gardes-magasins	"	"	39,348 01	57,575 81	676 15	"	97,599 97	676 15	15,460 77	81,463 05	97,599 97	12	
17	Économes des hôpitaux militaires	"	"	23,347 58	"	"	"	23,347 58	"	"	23,347 58	23,347 58	3	
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux, étapes	"	351,382 78	218,181 06	18,251 05	521,273 96	"	1,109,088 85	7,603 82	196,532 88	904,952 15	1,109,088 85	42	
20	Boulangers, de 1789 à 1792	994 28	"	"	"	"	"	994 28	"	994 28	"	994 28	1	
22	Entrepreneurs de travaux	"	"	"	"	528,669 98	"	528,669 98	"	102,395 10	426,274 88	528,669 98	35	
23	Pensionnaires de l'État (remboursement d'arrérages)	"	"	"	3,710 28	39,830 13	"	43,540 41	4,048 94	16,896 82	22,594 65	43,540 41	23	
24	Directeurs des postes (affaires anciennes)	"	3,326 28	"	"	"	"	3,326 28	"	1,661 09	1,665 19	3,326 28	5	
27	Effets divers (douanes, adjudicataires de coupes de bois, etc.)	"	"	127,739 90	60,161 38	"	"	187,901 28	4,676 70	80,080 68	103,143 90	187,901 28	20	
28	Débiteurs divers	"	336,474 08	112,300 28	220,762 98	330,627 78	"	1,000,165 12	125,444 87	63,309 52	811,410 73	1,000,165 12	336	
34	Effets provenant de la caisse du sceau des titres	"	"	240 00	22,476 50	54,737 15	"	77,453 65	38,189 47	34,342 18	4,922 00	77,453 65	121	
38	Créances provenant de l'actif de l'ancienne liste civile. (Loi du 8 avril 1834)	"	"	"	1,372,860 95	"	"	1,372,860 95	700 00	466 75	1,371,694 20	1,372,860 95	10	
	TOTAL des divers débiteurs	9,170 67	5,704,793 02	1,519,684 62	3,979,361 80	2,029,556 31	"	13,242,566 42	442,017 05	2,190,140 19	10,610,409 18	13,242,566 42	763	
	REPORT des débets des comptables des finances et des prêts faits à divers négociants et manufacturiers et aux compagnies de chemins de fer	"	"	3,764,182 47	254,948 26	23,133,582 23	272,737 12	26,879,975 84	22,932,188 19	1,439,103 35	2,781,421 42	27,152,712 96	130	
		9,170 67	5,704,793 02	5,283,867 09	4,234,310 06	25,163,138 54	272,737 12	40,122,542 26	23,374,205 24	3,629,243 54	13,391,830 60	40,395,279 38	893	
35	Prêts au commerce et à l'industrie. (Loi du 17 octobre 1830.) Voir le développement ci-après	"	"	"	"	9,272,986 50	"	9,272,986 50	2,707,232 84	1,083,162 07	5,482,591 59	9,272,986 50	234	
	TOTAL GÉNÉRAL	9,170 67	5,704,793 02	5,283,867 07	4,234,310 06	34,436,125 04	272,737 12	49,395,528 76	26,081,438 08	4,712,405 61	18,874,422 19	49,668,265 88	1,127	

ÉTAT N° 3.

PRÊTS AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE.

(Loi du 17 Octobre 1830.)

Développement des prêts effectués et Appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er janvier 1842.

NOMBRE d'établissements.	CLASSIFICATION des DIVERS EMPRUNTEURS.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances.	ACCROISSEMENTS divers, intérêts et frais.	TOTAL DU DÉBET.	NOMBRE d'affaires finies.	RECOUVREMENTS effectués.	SOLDE DÛ AU 1er JANVIER 1842. NOMBRE d'affaires.	SOLDE DÛ AU 1er JANVIER 1842. SOMMES.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. CRÉANCES bonnes.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. CRÉANCES douteuses.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. CRÉANCES irrecouvrables.
186	Emprunteurs qui ont fourni une garantie hypothécaire	10,899,686f 10c	1,747,862f 03c	12,647,548f 13c	83	6,746,894f 33c	103	5,900,653f 80c	1,664,488f 69c	521,059f 90c	3,715,105f 21c
100	Emprunteurs qui ont déposé des marchandises en garantie (y compris 328 fabricants d'ébénisterie du faubourg Saint-Antoine, en compte collectif)	3,290931 00	364,587 33	3,655,518 33	42	2,664,832 68	58	990,685 65	86,206 70	242,105 14	662,373 81
36	Emprunteurs qui ont été cautionnés	4,300,500 00	154,808 70	4,455,308 70	24	4,286,489 31	12	168,819 39	38,723 98	82,450 38	47,645 03
37	Emprunteurs qui ont engagé le matériel de leur établissement	761,798 00	110,473 18	872,271 18	9	422,772 52	28	449,498 66	90,477 47	36,638 25	322,382 94
14	Emprunteurs qui ont versé à la caisse du trésor des effets de portefeuille en garantie	1,545,513 90	145,914 14	1,691,428 04	9	1,539,221 96	5	152,206 08	30,611 15	"	121,594 93
55	Emprunteurs qui ont fourni des garanties de différentes natures	4,653,400 00	829,622 30	5,483,022 30	28	4,252,459 35	27	1,230,562 95	584,879 05	175,601 84	470,082 06
8	Comptoirs d'escompte dans les départements	2,659,500 00	80,036 83	2,739,536 83	8	2,739,536 83	"	"	"	"	"
1	Comité d'escompte de Paris, créé par ordonnance du Roi, du 26 octobre 1830	1,700,000 00	2,214 46	1,702,214 46	"	1,321,654 49	1	380,559 97	211,845 80	25,306 56	143,407 61
437		29,811,329 00	3,435,518 97 (a)	33,246,847 97	203	23,973,861 47 (b)	234	9,272,986 50	2,707,232 84	1,083,162 07	5,482,591 59
									9,272,986 50		

OBSERVATIONS.

(a) Antérieurement au 1er janvier 1841,
Intérêts 2,299,035f 37c
Frais ..... 69,772 70 } 2,368,808f 07c
Pendant l'année 1841,
Intérêts 1,062,617 95
Frais ..... 4,092 95 } 1,066,710 90
3,435,518 97

(b) Antérieurement au 1er janvier 1841 ..... 23,217,045 11
Pendant l'année 1841 ..... 756,816 86
23,973,861 47

Nota. Ces recouvrements ont été appliqués, ainsi qu'il suit dans les comptes annuels de l'administration des finances, savoir :

Ressources extraordinaires de l'exercice 1830, recouvrements sur prêts au commerce (page 54 du compte de 1831) ... 6,939,077 51
Produits divers de l'exercice 1831 : Intérêts bonifiés au trésor sur prêts au commerce (page 51 du compte de 1831) 103,865 03
Produits divers de l'exercice 1832 : Recouvrements sur prêts au commerce (page 63 du compte de 1832) 3,351,768 37
Intérêts bonifiés sur prêts au commerce (page 61 du compte de 1832) 435,068 35
Remboursements de frais judiciaires pour prêts au commerce (page 61 du compte de 1832) 91 75
Produits divers de l'exercice 1833 : Recouvrements sur prêts au commerce (page 57 du compte de 1833) 3,109,719 88
Service de trésorerie : Recettes sur frais judiciaires pour prêts au commerce (page 124 du compte de 1831) 1,379 47
Idem (page 146 du compte de 1832). 423 32 } 1,802 79
Produits divers de l'exercice 1834 : Recouvrements sur prêts au commerce (page 57 du compte de 1834) 2,144,327 82
Produits divers de l'exercice 1835 : Recouvrements sur prêts au commerce (page 60 du compte de 1835). 2,501,404 42
Produits divers de l'exercice 1836 : Recouvrements sur prêts au commerce (page 61 du compte de 1836) 1,824,593 44
Produits divers de l'exercice 1837 : Recouvrements sur prêts au commerce (page 57 du compte de 1837) 1,269,774 35
Produits divers de l'exercice 1838 : Recouvrements sur prêts au commerce (page 57 du compte de 1838) 641,763 84
Produits divers de l'exercice 1839 : Recouvrements sur prêts au commerce (page 101 du compte de 1839) 501,562 04
Produits divers de l'exercice 1840 : Recouvrements sur prêts au commerce (page 93) 392,225 52
Produits divers de l'exercice 1841 : Recouvrements sur prêts au commerce (page 69) 756,816 36
23,973,861 47

COMPTE

DE LA FABRICATION DES MONNAIES

ET

DES MÉDAILLES.

NOTE

Sur la fabrication des Monnaies et sur celle des Médailles pendant l'année 1841.

Les développements publiés sur le service des monnaies, dont les opérations se trouvent, depuis le 1er janvier 1838, concentrées dans sept ateliers monétaires, en exécution de l'ordonnance royale du 16 novembre 1837, comprennent les divers mouvements qui ont eu lieu, tant en matières qu'en espèces, pendant l'année 1841, dans ces établissements, ainsi que les résultats de la fabrication et de la vente des médailles, qui, à dater de 1832, ont fait partie des attributions de la commission des monnaies.

Ire PARTIE.

Fabrication des monnaies.

En ce qui concerne la fabrication des monnaies, ces développements ont pour objet d'exposer le mouvement des matières d'or et d'argent depuis le moment de leur entrée dans les ateliers monétaires jusqu'à celui où elles sont rendues à la circulation en espèces monnayées.

Les matières versées aux changes sont reçues par les directeurs de la fabrication des monnaies, qui les prennent en charge pour leur valeur réelle, fabriquent les espèces au titre de 900 millièmes de fin, et en appliquent le montant au payement des frais de fabrication et au remboursement des bons remis aux propriétaires des matières.

Les opérations des monnaies se divisent en deux séries principales, désignées comme il suit :

1° Compte de la fabrication;

2° Compte en espèces.

Compte de la fabrication.

La recette du compte de la fabrication se compose :

1° Des matières versées aux changes, pour lesquelles les directeurs de la fabrication des monnaies délivrent aux parties versantes un bon remboursable à échéance, en espèces monnayées, déduction faite d'une retenue effectuée pour frais de fabrication;

2° Du montant de la retenue opérée sur la valeur réelle des matières reçues (1).

La dépense du compte de la fabrication résulte des délivrances d'espèces et échantillons, et des versements en numéraire faits par les directeurs en remplacement des matières qui n'ont pu être fabriquées.

---

(1) Cette retenue a été opérée jusqu'au 30 juin 1835, savoir :

Sur l'or, à raison de 9f par kil. à 900/1000 ou 29 centimes par 100 francs, et elle a servi à couvrir les frais de fabrication et les déchets dans les proportions suivantes, savoir :

9 centimes pour frais de fabrication,

et 20 centimes pour les déchets.

Sur l'argent, à raison de 3f par kil. à 900/1000 ou 1f 50c par 100 francs, applicables, savoir :

1 franc aux frais de fabrication,

et 50 centimes aux déchets.

Mais une ordonnance royale du 25 février 1835 a réduit le montant de la retenue à partir du 1er juillet de la même année et en a affecté le produit au remboursement des frais de fabrication tous déchets compris.

Cette nouvelle retenue a été fixée, savoir;

Pour l'or, à 6f pa kil. à 900/1000 ou 19 centimes 355/1000 par 100 francs.

Pour l'argent, à 2f par kil. à 900/1000 ou 1 franc par 100 francs.

Cette retenue étant effectuée en dehors de la valeur des monnaies, les espèces fabriquées mises en circulation représentent la valeur exacte de leur expression nominale, à la différence près du résultat des tolérances en faible ou en fort.

Le compte en espèces est principalement destiné à constater les versements successifs des espèces fabriquées, et le payement des bons à échéance délivrés aux propriétaires des matières. Compte des espèces.

Les produits bruts compris dans ce compte consistent en droit d'essais, en recettes extraordinaires et en tolérances en faible. Les deux premiers articles n'exigent pas d'explications; quant au dernier produit, intitulé *tolérances en faible*, il provient d'une latitude accordée aux directeurs, au moyen de laquelle une légère différence est tolérée entre le titre et le poids des espèces fabriquées, et le degré de fin et de pesanteur qu'elles devraient avoir d'après le taux légal. Toutes les fois, en effet, que les espèces n'atteignent pas, soit pour le titre soit pour le poids, le point fixé, il y a tolérance en faible et bénéfice pour le Trésor en ce que les pièces fabriquées sont livrées à la circulation pour leur valeur nominale, tandis qu'il n'est tenu compte aux directeurs que de la valeur réelle du fin contenu dans lesdites espèces.

La dépense comprend, outre les payements faits aux propriétaires de matières en remboursement de celles qu'ils ont versées aux changes, les mouvements de valeurs entre les comptables, et les payements imputables sur les produits bruts; ces derniers payements se composent des frais de fabrication et des tolérances en fort, lesquelles ont lieu lorsque les espèces fabriquées dépassent le titre ou le poids déterminé, c'est-à-dire dans le cas inverse de celui qui est expliqué ci-dessus pour les tolérances en faible.

Les résultats de ces deux comptes se trouvent principalement résumés dans les tableaux n° 1 et 2.

Le premier de ces tableaux explique les mouvements et les transformations des matières d'or et d'argent entrées aux changes et fabriquées pendant l'année 1841, en distinguant la nature de ces matières, et en faisant connaître le poids de leur fin, leur valeur réelle et leur valeur nominale.

Le tableau n° 2 renferme, entre les soldes en matières et en espèces, dont les directeurs de la fabrication étaient dépositaires, au commencement et à la fin de 1841, les diverses opérations auxquelles a donné lieu la fabrication de l'année. Les résultats de ces opérations se trouvent rattachés, selon leur nature, aux autres sections du compte des finances à laquelle ils appartiennent, savoir : au *Compte des contributions et revenus publics*, pour le bénéfice net revenant au Trésor sur le produit des monnaies et des médailles (voir pages 66 et 67); au *Compte de trésorerie*, pour les mouvements d'espèces relatifs à la fabrication (voir pages 135 et 137), et à la *Situation générale des finances*, pour le solde de ces opérations au 1er janvier 1842 (voir pages 369 et 370).

Le tableau n° 3 présente le détail des recettes et des prélèvements qui déterminent le bénéfice net résultant de la fabrication des monnaies et des médailles pour les exercices 1840 et 1841.

L'état n° 4 développe, par atelier monétaire, pour les exercices 1840 et 1841, les recettes brutes attribuées au Trésor, les prélèvements qu'elles ont dû supporter, et le résultat en recette ou en dépense que la fabrication des monnaies a offert sur chacun de ces deux exercices.

Le tableau n° 5 indique, par hôtel des monnaies, par nature d'espèces en valeur nominale, et par division de types, les pièces d'or et d'argent qui ont été fabriquées pendant l'année 1841, ainsi que le total de celles dont la fabrication a eu lieu antérieurement à cette année, depuis la loi du 7 germinal an XI [28 mars 1803].

Enfin dans le tableau n° 6 on fait connaître le montant des fabrications qui ont été opérées en monnaie de billon et de cuivre depuis 1726 jusqu'à 1815.

Ces différents états présentent dans leur ensemble les résultats suivants :

Les anciennes espèces monnayées et les matières à divers titres, versées aux changes pendant l'année Opérations de l'année 1841.

1841, pour être converties en espèces nouvelles, se sont élevées, savoir :

Or.....	Louis fabriqués depuis 1726.....	96,119f 53c	12,068,035f 79c
	Matières à divers titres.....	11,971,916 26	
Argent...	Espèces duodécimales.....	111,607 55	79,145,662 28
	Matières à divers titres.....	79,034,054 73	
	TOTAL.....		91,213,698 07

Les fabrications faites en 1841, tant avec ces matières qu'avec celles qui restaient dans les travaux au commencement de l'année, ont été, *en valeur nominale :*

Or.....	Pièces de 20 francs.....		12,375,060f 00c	89,893,001f 00c
Argent...	Pièces de 5 francs.....	73,299,680 00	77,517,941 00	
	—— de 2 francs.....	941,912 00		
	—— de 1 franc.....	1,702,771 00		
	—— de 1/2 franc.....	1,110,548 00		
	—— de 1/4 de franc.....	463,030 00		

La conversion, en espèces, des valeurs reçues aux changes s'élève en *valeur réelle* (voir page 524), à..... { or..... 12,377,356f 05c ; argent..... 77,529,216 24 } 89,906,572 29

Différence en plus à la valeur réelle, représentant le résultat des tolérances en fort (voir page 523)..... 13,571 29

Les recettes et les frais qui sont résultés pour le Trésor, des fabrications faites en 1840 et 1841, se résument ainsi qu'il suit au 31 décembre 1841, savoir :

		EXERCICE 1840.	EXERCICE 1841.
Retenues sur les matières apportées aux changes, droit d'essais, bénéfice pour tolérances en faible et différences de titre et recettes extraordinaires...		758,360f 01c	818,632f 86c
A déduire : Frais de fabrication alloués aux directeurs, et perte pour tolérances en fort et différences de titre.....		727,292 69	831,116 38
Résultat pour le Trésor public.....	Bénéfice.....	31,067 32	//
	Perte.....	//	12,483 52

Le bénéfice pour le Trésor, résultant des opérations de l'exercice 1840, se compose principalement de l'excédant des tolérances en faible sur les tolérances en fort. Il est à remarquer que ce bénéfice, qui ne figure ici que pour la somme de 31,067 fr. 32 cent., se trouve compris dans celle de 71,092 fr. 50 cent. portée en recette aux produits divers du budget avec le produit des médailles (voir page 66) pour 33,873 fr. 15 cent. La différence qui existe entre cette dernière somme et celle de 31,067 fr. 32 cent. provient de ce que les tolérances en fort, dont la compensation est faite dans le résultat ci-dessus, ont été remboursées à divers directeurs, au moyen d'un crédit extraordinaire ouvert provisoirement au ministre des finances par ordonnance royale du 24 juillet 1841, dont la régularisation est demandée dans le projet de loi de règlement de l'exercice 1840, et de ce que le montant de ces tolérances a dû être, dès lors, retranché des dépenses de la fabrication des monnaies pour être classé parmi les dépenses du budget dudit exercice.

En ce qui concerne l'exercice 1841, la perte de 12,483 francs 52 centimes qui s'y rapporte résulte au contraire de l'excédant des tolérances en fort sur les tolérances en faible. Toutefois, ce résultat sera aussi susceptible d'être modifié en fin d'exercice, attendu que les tolérances en fort, qui figurent aujourd'hui en dépense, au compte des monnaies, à titre de prélèvement sur les recettes brutes, pour une somme de 16,294 fr. 38 cent, devront être remboursées aux directeurs, et seront portées en dépense au budget de l'exercice 1841, sur un crédit qui y sera ouvert pour cet objet.

IIe Partie. Fabrication et vente des médailles.

La fabrication et la vente des médailles qui, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, avaient fait partie jusqu'au 1er janvier 1832 de la dotation de la couronne, sont rentrées, à partir de cette époque, dans le domaine de l'État, et ont été attribuées, à partir du 5 avril suivant, à la commission des monnaies.

Le directeur de la monnaie de Paris est chargé de toutes les opérations de la fabrication et de la vente des médailles, jetons ou pièces de plaisir, d'or, d'argent, de platine, de cuivre ou de bronze, et il est tenu de se conformer aux conditions établies par l'ordonnance royale du 24 mars 1832 et par l'arrêté ministériel du 30 du même mois. Il doit se procurer, à ses frais, les matières de toute nature qui sont nécessaires à cette fabrication. Le prix brut de la matière, au titre de 916 millièmes pour l'or et 950 millièmes pour l'argent, ainsi que les frais de fabrication pour chaque nature de pièces, a été fixé conformément à un tarif arrêté par la commission des monnaies, consenti par le directeur, et approuvé par le ministre des finances; ce tarif établit en outre le prix des médailles et jetons de bronze d'après leur module.

Le prix de cette fabrication se trouvant ainsi réglé à forfait, le directeur a été dispensé de compter du *fin* contenu dans les matières d'or et d'argent qu'il emploie à cet effet. Il est seulement tenu de rendre compte des *flans* d'or et d'argent préparés pour la fabrication des médailles et dont la commission des monnaies a reconnu le titre.

Les médailles et autres pièces de toute nature sont vendues aux prix fixés par un second tarif. La différence qui résulte de ces prix, comparés à ceux qui sont payés pour la valeur de la matière et le montant des frais de fabrication, constitue le bénéfice qui est porté dans le budget de l'État et dont le directeur rend compte avec le produit de ses autres recettes.

Les recettes brutes qui résultent de la vente des médailles, ainsi que les dépenses auxquelles cette exploitation a donné lieu pour l'année 1841, sont comprises distinctement dans l'état général des opérations réalisées pendant cette année par les ateliers monétaires.

Enfin, un état de développement (n° 7), qui fait suite aux tableaux relatifs à la fabrication des monnaies, présente le mouvement des médailles fabriquées et des médailles vendues durant le cours de ladite année, et fait connaître, en outre, le produit réalisé sur les ventes faites en exécution de l'ordonnance royale qui a placé ce service dans les attributions de la commission des monnaies.

[ÉTAT N° 1.]

FABRICATION DES MONNAIES.

Mouvement des Matières d'or et d'argent entrées aux Changes des Ateliers monétaires pendant l'année 1841.

ENTRÉES AUX CHANGES.

		POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.	
MATIÈRES D'OR.		k. g. m.	fr. c.	fr. c.
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1841		99,292,476	342,007 41	342,007 41
Matières versées aux changes pendant l'année.	Louis fabriqués depuis 1726	27,905,670	96,119 53	12,068,035 79
	Matières à divers titres	3,475,717,626	11,971,916 26	
		3,602,915,772	12,410,043 20	12,410,043 20
MATIÈRES D'ARGENT.				
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1841		4,061,399,722	902,533 26	902,533 26
Matières versées aux changes pendant l'année.	Espèces duodécimales	502,234,026	111,607 55	79,145,662 28
	Matières à divers titres	355,653,249,755	79,034,054 73	
		360,216,883,503	80,048,195 54	80,048,195 54

Les matières versées aux changes s'élèvent, pour l'or, à 12,068,035f 79c
Et pour l'argent, à 79,145,662 28

ENSEMBLE 91,213,698 07

Les retenues faites sur ces matières pour couvrir le Trésor des frais de fabrication (voir le tableau suivant) ont été de 814,822 00

RESTE pour valeur à rembourser aux propriétaires des matières. (Voir page 524) 90,398,876 07

FABRICATION.

	POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.	
MATIÈRES D'OR.	k. g. m.		
Délivrances d'espèces (*valeur nominale* 12,375,060 fr.)	3,593,425,952	12,377,356f 05c	12,377,356f 05c
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	627	2 15	2 15
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1841	9,489,193	32,685 00	32,685 00
	3,602,915,772	12,410,043 20	12,410,043 20
MATIÈRES D'ARGENT.			
Délivrances d'espèces (*valeur nominale* 77,517,941 fr.)	348,881,476,523	77,529,216 24	77,529,216 24
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	744,277	165 39	165 39
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1841	11,334,662,703	2,518,813 91	2,518,813 91
	360,216,883,503	80,048,195 54	80,048,195 54

La valeur nominale des fabrications de pièces d'or a été de	12,375,060f 00c	
La valeur réelle de	12,377,356 05	
Résultat, au préjudice du Trésor, des tolérances en faible et en fort	2,296 05	2,296f 05c
La valeur nominale des fabrications de pièces d'argent a été de	77,517,941 00	
La valeur réelle de	77,529,216 24	
Résultat, au préjudice du Trésor, des tolérances en faible et en fort	11,275 24	11,275 24
PERTE résultant des tolérances en faible et en fort		13,571 29

Le tableau qui suit présente :

En recette, des tolérances en faible, à l'exercice 1840, pour 223 fr. 10 c., et à l'exercice 1841, pour 3,753 fr. 72 c.; ensemble 3,976 82

En dépense, des tolérances en fort, à l'exercice 1840, pour 1,253 fr. 73 c., et à l'exercice 1841, pour 16,294 fr. 38 c.; ensemble 17,548 11

SOMME PAREILLE 13,571 29

Les fabrications d'espèces d'or et d'argent sont développées, par hôtel de monnaies et par nature de pièces, dans l'état n° 5.

[ÉTAT N° 2.]

FABRICATION DES MONNAIES ET DES MÉDAILLES.

État général des Opérations des Ateliers monétaires pendant l'année 1841.

SOLDE au 1er janvier 1841	Numéraire		647,126f 56c	1,891,667f 23c
	Matières — Or	342,007f 41c	1,244,540 67	
	Matières — Argent	902,533 26		

RECETTE.

		Exercice 1840.	Exercice 1841.	
RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	Retenues sur les matières reçues aux changes pour couvrir les frais de fabrication	"	814,822f 00c	
	Bénéfice pour tolérances en faible	223f 10c	3,753 72	
	Droit d'essais	"	48 20	
	Recettes extraordinaires	"	8 94	
		223 10	818,632 86	818,855 96
RECETTES brutes sur les produits des médailles.	Produit de la vente des médailles fabriquées depuis l'ordonnance du 24 mars 1832	"	445,470 96	
	Produit de la vente des médailles de cuivre et de bronze, reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	338 25	
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc	"	87 28	
		"	445,896 49	445,896 49

MOUVEMENTS de matières et d'espèces relatifs à la fabrication.	Valeur des matières reçues aux changes pour être converties en espèces (1)		90,398,876 07
	Recettes en espèces nouvellement fabriquées — Espèces d'or	12,377,356f 05c	89,906,572 29
	Recettes en espèces nouvellement fabriquées — Espèces d'argent	77,529,216 24	
	Recettes en espèces pour remplacement de matières qui n'ont pu être fabriquées		167 54
	Retenue de 5 c. par kil. de matières fabriquées pour frais de coins		19,689 65
	Retenue de 40 fr. par 200,000 pièces fabriquées, pour frais de viroles brisées		3,118 40
	Bonification de 1 fr. 19 c. allouée par kilogramme aux porteurs d'espèces duodécimales d'argent		656 00
	Recette pour droit d'affinage		2,971 89
	Dépôt. — Caisse à 3 clefs — Échantillons adressés par les directeurs à la commission pour être déposés dans la caisse à 3 clefs	49,759f 50c	104,660 25
	Dépôt. — Caisse à 3 clefs — Valeur des échantillons reçus de la commission pour être renvoyés aux directeurs de la fabrication	54,900 75	
	Espèces reçues par les directeurs de la fabrication en remplacement d'échantillons envoyés à la commission		54,900 75
FONDS reçus du trésor en remboursement des tolérances en fort dans la fabrication de l'Exercice 1840			2,805 83
RECETTES provenant des fonds particuliers des directeurs de la fabrication			32,878,914 04
			214,638,085 16

(1) *Déduction faite de 814,822 francs montant des retenues faites au profit du Trésor.* (Voir la recette de cette somme à l'exercice 1841, et la note du tableau qui précède, page 522, d'après laquelle la valeur des matières versées aux changes s'élève à 91,213,698 fr. 07 cent.)

	214,638,085 16	214,638,085 16
TOTAL		216,529,752 39

DÉPENSE.

		Exercice 1840.	Exercice 1841.	
Prélèvements sur les produits des monnaies.	Frais de fabrication	41,460f 89c	774,641f 56c	
	Perte pour tolérances en fort	1,253 73	16,294 38	
		42,714 62	790,935 94	833,650f 56c
Prélèvements sur les produits des médailles.	Frais de fabrication des médailles frappées et vendues depuis l'ordonnance du 24 mars 1832	"	400,079 42	
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	16 91	400,096 33

MOUVEMENTS de matières et d'espèces relatifs à la fabrication.	Conversion en espèces des valeurs reçues aux changes — Espèces d'or	12,377,356 05	89,906,572 29
	Conversion en espèces des valeurs reçues aux changes — Espèces d'argent	77,529,216 24	
	Retrait de matières qui n'ont pu être fabriquées		167 54
	Remboursement en espèces nouvelles de la valeur des matières versées aux changes		90,059,479 47
	Payements faits sur la retenue de 5 c. pour frais de coins		13,519 12
	Payements faits sur la retenue de 40 fr. pour frais de viroles brisées		2,231 97
	Payements faits aux porteurs de matières pour bonification de 1f 19c par kilog. d'espèces duodécimales d'argent		722 58
	Frais d'affinage		2,971 89
	Envois d'espèces à la commission des monnaies à titre d'échantillons		49,759 50
	Dépôt. — Caisse à 3 clefs — Fonds remis par la commission des monnaies à valoir sur les échantillons déposés dans la caisse à 3 clefs	54,900 75	109,801 50
	Dépôt. — Caisse à 3 clefs — Renvois aux directeurs de la fabrication de la valeur des échantillons en remplacement de ceux adressés pour être déposés dans la caisse à 3 clefs	54,900 75	
Remboursement des fonds particuliers des directeurs de la fabrication			31,302,548 15
Versements dans les caisses du Trésor public	au caissier central du Trésor	83,218 97	107,720 04
	aux receveurs généraux dans les départements	24,501 07	
			212,789,240 94

SOLDE au 31 décembre 1841	Numéraire		1,189,012 54	3,740,511 45
	Matières — Or	32,685 00	2,551,498 91	
	Matières — Argent	2,518,813 91		
				212,789,240f 94c
TOTAL				216,529,752 39

[ÉTAT N° 3.]

FABRICATION DES MONNAIES.

État présentant les recettes et les prélèvements auxquels a donné lieu la fabrication des Monnaies et des Médailles, ainsi que le bénéfice réalisé sur ce service pendant les Exercices 1840 et 1841.

EXERCICE 1840.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.			
Retenues sur les matières apportées aux changes	80,013f 23c	644,552f 72c	724,565f 95c
Droit d'essais	6 00	4 00	10 00
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	12,075 72	21,708 34	33,784 06
TOTAL des Recettes brutes	92,094 95	666,265 06	758,360 01
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.			
Frais de fabrication payés aux directeurs	79,985 72	644,501 14	724,486 86
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	79 35	2,726 48	2,805 83
TOTAL des Prélèvements	80,065 07	647,227 62	727,292 69
RÉSULTAT.			
Recettes brutes	92,094 95	666,265 06	758,360 01
Prélèvements sur les recettes brutes	80,065 07	647,227 62	727,292 69
BÉNÉFICE sur la fabrication des monnaies	12,029 88	19,037 44	31,067 32

MÉDAILLES.

Recettes brutes.	Produit de la vente des médailles fabriquées depuis l'ordonnance du 24 mars 1832	403,639f 83c	403,706 19
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	66 36	
Prélèvement des frais de fabrication, y compris la valeur de la matière des médailles vendues			366,486 84
BÉNÉFICE sur la fabrication des médailles			37,219 35

RÉCAPITULATION.

Bénéfice sur la fabrication des monnaies	31,067 32	(a)
Bénéfice sur la fabrication des médailles	37,219 35	
TOTAL	68,286 67	

(a) On voit par le tableau ci-dessus que le bénéfice sur la fabrication des monnaies, qui s'applique à l'exercice 1840, est de 31,067f 32c

Mais si l'on ajoute à ce bénéfice le montant des tolérances en fort, remboursées à divers directeurs des monnaies, lequel est de 2,805 83

On obtient pour le bénéfice sur la fabrication des monnaies 33,873 15

Le bénéfice sur la fabrication des médailles étant de 37,219 35

On retrouve la somme qui a été portée aux produits divers (voir page 66) 71,092 50

EXERCICE 1841.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.			
Retenues sur les matières apportées aux changes	23,359f 59c	791,462f 41c	814,822c 00f
Droit d'essais	33 00	15 20	48 20
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	"	3,753 72	3,753 72
Recettes extraordinaires	"	8 94	8 94
TOTAL des Recettes brutes	23,392 59	795,240 27	818,632 86
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.			
Frais de fabrication payés aux directeurs	23,359 59	791,462 41	814,822 00
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	2,410 79	13,883 59	16,294 38
TOTAL des Prélèvements	25,770 38	805,346 00	831,116 38
RÉSULTAT.			
Recettes brutes	23,392 59	795,240 27	818,632 86
Prélèvements sur les recettes brutes	25,770 38	805,346 00	831,116 38
PERTE sur la fabrication des monnaies	2,377 79	10,105 73	12,483 52

MÉDAILLES.

Recettes brutes.	Produit de la vente des médailles fabriquées depuis l'ordonnance du 24 mars 1832	445,470 96	445,896 49
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles.	338 25	
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	87 28	
Prélèvements sur les recettes brutes.	Frais de fabrication, y compris la valeur de la matière des médailles frappées et vendues depuis l'ordonnance du 24 mars 1832	400,079 42	400,096 33
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	16 91	
BÉNÉFICE sur la fabrication des médailles			45,800 16

RÉCAPITULATION.

Bénéfice sur la fabrication des médailles	45,800f 16c
A déduire : Perte sur la fabrication des monnaies	12,483 52
RESTE en bénéfice pour le Trésor (Voir page 67)	33,316 64

[ÉTAT N° 4.]

FABRICATION DES MONNAIES.

Développement, par atelier monétaire, du bénéfice réalisé au profit du Trésor public sur la fabrication des Monnaies, pour les Exercices 1840 et 1841.

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS des MONNAIES.	EXERCICE 1840. RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	RÉSULTAT pour le Trésor public. (Voir l'état p. 526.) Bénéfice.	Perte.
Bouches-du-Rhône	Marseille	"	"	"	"
Gironde	Bordeaux	61,541f 00c	59,779f 42c	1,761f 58c	"
Nord	Lille	91,723 84	93,888 92	"	2,165f 08c
Rhin (Bas-)	Strasbourg	63,584 25	62,078 08	1,506 17	"
Rhône	Lyon	3,836 41	4,032 35	"	195 94
Seine	Paris	365,001 58	335,879 63	29,121 95	"
Seine-Inférieure	Rouen	172,672 93	171,634 29	1,038 64	"
	TOTAUX	758,360 01	727,292 69	33,428 34	2,361 02
				31,067 32	

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS des MONNAIES.	EXERCICE 1841. RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	RÉSULTAT pour le Trésor public. (Voir l'état page 527.) Bénéfice.	Perte.
Bouches-du-Rhône	Marseille	"	"	"	"
Gironde	Bordeaux	53,979f 95c	52,743f 93c	1,236f 02c	"
Nord	Lille	462,518 47	465,544 97	"	3,026f 50c
Rhin (Bas-)	Strasbourg	111,001 50	89,638 82	21,362 68	"
Rhône	Lyon	"	"	"	"
Seine	Paris	87,801 97	89,116 96	"	1,314 99
Seine-Inférieure	Rouen	103,330 97	93,891 26	9,439 71	"
TOTAUX		818,632 86	790,935 94	32,038 41	4,341 49
Frais de fabrication portés en dépense par anticipation, et qui ne seront alloués aux comptables qu'en 1842. (Voir page 137.)		"	40,180 44	"	40,180 44
		818,632 86	831,116 38	32,038 41	44,521 93
				12,483 52	

[ÉTAT N° 5.]

FABRICATION DES MONNAIES.

Tableau des Espèces d'or et d'argent fabriquées selon le Système décimal, jusqu'au 31 Décembre 1841.

DÉSIGNATION des HÔTELS DES MONNAIES.	OR. [Valeur nominale.] PIÈCES de 40 francs.	PIÈCES de 20 francs.	TOTAL de l'or.	PIÈCES de 5 francs.	PIÈCES de 2 francs.	ARGENT. [Valeur nominale.] PIÈCES de 1 franc.	PIÈCES de 1/2 franc.	PIÈCES de 1/4 de franc.	TOTAL de l'argent.	TOTAL DES FABRICATIONS en espèces d'or et d'argent faites pendant l'année 1841.	MONTANT DES FABRICATIONS faites jusqu'au 31 décembre 1840. (Voir au compte précédent, page 605.)	TOTAL GÉNÉRAL DES FABRICATIONS faites au 31 décembre 1841.
Paris	"	12,204,580f	12,204,580f	5,024,750f	136,018f	623,221f	559,623f 50c	325,828f 00c	6,669,440f 50c	18,874,020f 50c	2,310,716,625f 25c	2,329,590,645f 75f
Bordeaux	"	"	"	4,973,315	58,456	42,187	13,000 00	23,038 25	5,109,996 25	5,109,996 25	123,556,380 50	128,666,376 75
Lille	"	170,480	170,480	44,629,225	580,340	321,329	117,233 00	41,923 50	45,690,050 50	45,860,530 50	740,432,480 00	786,293,010 50
Lyon	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	152,765,875 25	152,765,875 25
Marseille	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	98,902,913 00	98,902,913 00
Rouen	"	"	"	8,262,375	44,182	662,762	415,506 00	72,240 25	9,457,065 25	9,457,065 25	412,468,939 75	421,926,005 00
Strasbourg	"	"	"	10,410,015	122,916	53,272	5,185 50	"	10,591,388 50	10,591,388 50	87,993,097 50	98,584,486 00
MONNAIES SUPPRIMÉES.												
Bayonne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	98,660,845 75	98,660,845 75
La Rochelle	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	79,508,761 50	79,508,761 50
Limoges	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	107,726,426 25	107,726,426 25
Nantes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	64,356,830 50	64,356,830 50
Perpignan	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	89,044,069 25	89,044,069 25
Toulouse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	134,600,925 00	134,600,925 00
Gênes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	315238 50	315,238 50
Genève	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	167,993 00	167,993 00
Rome	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	725,625 00	725,625 00
Turin	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,236,997 00	6,236,997 00
Utrecht	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,077,109 00	4,077,109 00
TOTAL des espèces fabriquées en 1841	"	12,375,060	12,375,060	73,299,680	941,912	1,702,771	1,110,548 00	463,030 00	77,517,941 00	89,893,001 00	4,512,257,132 00	4,602,150,133 00
Montant des espèces fabriquées jusqu'au 31 décembre 1840. (Voir au compte précédent, pages 604 et 605.)	204,432,360	943,212,720	1,147,645,080	3,231,045,450	57,057,608	50,359,424	22,534,088 00	3,615,482 00	3,364,612,052 00	4,512,257,132 00		
TOTAL des espèces fabriquées au 31 décembre 1841	204,432,360	955,587,780	1,160,020,140	3,304,345,130	57,999,520	52,062,195	23,644,636 00	4,078,512 00	3,442,129,993 00	4,602,150,133 00		

Nota. Il a été fabriqué de plus, antérieurement à la loi du 7 germinal an XI (28 mars 1803), des pièces de 5 francs au type d'Hercule, pour une somme de 106,237,255f

DIVISION DES FABRICATIONS PAR TYPES.

TYPES.										
De Napoléon Bonaparte	132,689,880	395,334,560	528,024,440	817,952,380	24,554,454	31,362,123	13,713,364 50	247,734 00	887,830,055 50	1,415,854,495 50
De Louis XVIII	21,579,440	367,753,620	389,333,060	601,048,050	7,374,764	4,393,242	1,852,464 00	161,589 75	614,830,109 75	1,004,163,169 75
De Charles X	19,152,960	33,765,960	52,918,920	616,468,675	8,089,604	5,282,890	2,073,468 50	596,683 00	632,511,320 50	685,430,240 50
De Louis-Philippe Ier	31,010,080	158,733,640	189,743,720	1,268,876,025	17,980,698	11,023,940	6,005,339 00	3,072,505 25	1,306,958,507 25	1,496,702,227 25
TOTAUX pareils	204,432,360	955,587,780	1,160,020,140	3,304,345,130	57,999,520	52,062,195	23,644,636 00	4,078,512 00	3,442,129,993 00	4,602,150,133 00

[ÉTAT N° 6.]

FABRICATION DES MONNAIES.

Tableau des fabrications faites en monnaies de billon et de cuivre de 1726 à 1815.

MONNAIE DE BILLON.

Billon ancien fabriqué de 1726 à 1794.	Pièces d'un sou	116,052f 00c	16,259,254f 00c
	Pièces de six liards	8,000,000 00	
	Pièces de deux sous. (Édit d'octobre 1738.)	8,143,202 00	
Billon à la lettre N. (Loi du 15 septembre 1807.)	Pièces de dix centimes		3,286,932 00
	TOTAL des fabrications faites en monnaie de billon		19,546,186 00
	Sur quoi il convient de déduire :		
	1° Les pièces d'un sou ayant cessé d'avoir cours	116,052f 00c	6,012,320 00
	2° Les pièces qui ont été refondues sous le ministère de M. Necker	3,260,468 00	
	3° Les pièces refrappées pour les colonies. (Loi de mars 1781.)	600,000 00	
	4° Pour la réduction d'un quart sur les pièces de deux sous. (Loi du 5 ventôse an XII.)	2,035,800 00	
	TOTAL de la monnaie de billon restant en circulation		13,533,866 00

MONNAIE DE CUIVRE.

Sous royaux.	Édits de mai 1719 et d'août 1768.	Sou	8,053,064f 00c	10,244,394f 00c
		2 liards	2,191,330 00	
		1 liard		
Sous en métal de cloche.	Loi du 6 août 1791	Sou double		19,232,543 00
		Sou simple		
Sous à la tête de la Liberté. (De 1795 à 1800.)	Loi du 15 août 1795	2 décimes — 3,275,428f 80c	4,385,352 60	24,076,619 29
		1 décime — 455,490 30		
		5 centimes — 654,433 50		
	Loi du 24 octobre 1796. Refrappage des sous fabriqués en vertu de la loi du 15 août 1795, comme faibles de poids	1 décime — 1,576,771 60	1,677,105 25	
		5 centimes — 100,333 65		
	Loi du 24 octobre 1796	1 décime — 4,485,033 70	8,250,695 09	
		5 centimes — 2,764,828 80		
		1 centime — 1,000,832 59		
	Loi du 17 février 1799	1 décime — 5,265,269 80	9,763,466 35	
		5 centimes — 4,498,196 55		
Fabrications faites à Strasbourg pendant les deux blocus (1814 et 1815).		A la lettre N	54,381 90	175,133 10
		A la lettre L	120,751 20	
	TOTAL des fabrications faites en monnaie de cuivre			53,728,689 39
	Sur quoi il convient de déduire :			
	1° La fabrication du 15 août 1795, dont la loi du 24 octobre 1796 avait ordonné la refonte des 5 centimes et le refrappage des décimes, comme étant trop faibles de poids		4,385,352f 60c	14,385,352 60
	2° Les dix millions refondus pour faire des canons, savoir	Sous royaux — 5,000,000f	10,000,000 00	
		Sous en métal de cloche — 5,000,000		
	TOTAL de la monnaie de cuivre restant en circulation			39,343,336 79

[ÉTAT N° 7.]

FABRICATION DES MÉDAILLES.

Mouvement des Médailles fabriquées pendant l'année 1841.

Médailles fabriquées et entrées au bureau de vente.	DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS depuis l'ordonnance du 24 mars 1832. — Or. Nomb.	Or. Poids.	Platine. Nomb.	Platine. Poids.	Argent. Nombre.	Argent. Poids.	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
		k g d		k g d		k g d				
Médailles et jetons restant au 1er janvier 1841	"	" " "	"	" " "	1,800	40 " "	5,132	"	4,616	"
Médailles et jetons fabriqués pendant l'année 1841. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission	363	12 330 35	1	" 53 "	17,238	338 578 60	2,738	"	"	"
Médailles et jetons fabriqués pendant l'année 1841. — Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers	223	13 594 70	11	" 989 90	47,087	827 105 60	34,547	"	"	"
	586	25 925 05	12	1 042 90	66,125	1,205 684 20	42,417	"	4,616	"

Médailles sorties du bureau de vente.	DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS depuis l'ordonnance du 24 mars 1832. — Or. Nomb.	Or. Poids.	Platine. Nomb.	Platine. Poids.	Argent. Nombre.	Argent. Poids.	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
		k g d		k g d		k g d				
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1841. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission	363	12 330 35	1	" 53 "	18,164	356 221 60	4,027	"	"	"
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1841. — Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers	223	13 594 70	11	" 989 90	47,087	827 105 60	34,639	"	"	"
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1841. — Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles	"	" " "	"	" " "	"	" " "	"	"	144	"
Médailles et jetons restant au bureau de vente au 31 décembre 1841	"	" " "	"	" " "	874	22 357 "	3,751	"	4,472	"
	586	25 925 05	12	1 042 90	66,125	1,205 684 20	42,417	"	4,616	"

Résultat, en espèces, des Médailles et Jetons vendus du 1er Janvier au 31 Décembre 1841.

			MÉDAILLES ET JETONS. — Nombre.	Poids.	Valeur au tarif.	JETONS. Frais de fabrication des médailles et jetons frappés et vendus depuis l'ordonnance du 24 mars 1832.	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.	Produit net de la vente des médailles et jetons.	MÉDAILLONS DE SAINTETÉ ET BOUTONS. Nombre.	Montant des frais de fabrication.	Droit de 10 p. 0/0 à prélever sur le prix de la fabrication.	TOTAL DU BÉNÉFICE pour le Trésor public.
				k g d	f c	f c	f c	f c		f c	f c	f c
Médailles et jetons frappés depuis l'ordonnance du 24 mars 1832. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.	Or		363	12 330 35	43,649 44	40,850 47	"	2,798 97	"	"	"	2,798 97
	Platine		1	" 53 "	57 82	45 79	"	12 03	"	"	"	12 03
	Argent		18,164	356 221 60	94,730 43	87,257 94	"	7,472 49	"	"	"	7,472 49
	Cuivre et bronze		4,027	" " "	9,772 80	2,945 65	"	6,827 15	"	"	"	6,827 15
Médailles et jetons frappés depuis l'ordonnance du 24 mars 1832. — Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.	Or		223	13 594 70	47,608 64	45,039 24	"	2,569 40	"	"	"	2,569 40
	Platine		11	" 989 90	1,042 36	855 27	"	187 09	"	"	"	187 09
	Argent		47,087	827 105 60	212,378 87	200,588 11	"	11,790 76	"	"	"	11,790 76
	Cuivre et bronze		34,639	" " "	36,230 60	22,496 95	"	13,733 65	"	"	"	13,733 65
Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles	Cuivre et bronze		144	" " "	338 25	"	16 91	321 34	"	"	"	321 34
Médaillons de sainteté et boutons.	Or		"	" " "	"	"	"	"	"			
	Argent		"	" " "	"	"	"	"	"	872 88	87 28	87 28
	Cuivre		"	" " "	"	"	"	"	50,426			
	TOTAUX				445,809 21	400,079 42	16 91	45,712 88	50,426	872 88	87 28	45,800 16
						400,096 33						

(Voir l'État n° 3, page 527.)

COMPTE DES OPÉRATIONS

DES

COMPTABLES DES FINANCES EN ALGÉRIE,

PENDANT L'ANNÉE 1841.

NOTE

Sur le compte des opérations des comptables des finances en Algérie, pendant l'année 1841.

Ce compte est publié pour remplir, en ce qui concerne le département des finances, le vœu de l'article 6 de la loi du 23 mai 1834, qui prescrit aux ministres de distinguer les opérations de l'Algérie dans leurs comptes annuels.

Il se compose d'un tableau général qui présente l'ensemble des recettes et des payements effectués pendant l'année 1841, par les comptables du trésor en Algérie, c'est-à-dire, par les receveurs de l'enregistrement et des domaines, les receveurs des douanes et des contributions diverses, l'entreposeur des poudres à feu et, enfin, par le trésorier payeur à Alger.

Les mêmes opérations sont ensuite développées, par classe de comptables et par nature de services, dan une série d'états placés à la suite de ce tableau général.

D'autres états font connaître, avec la distinction des exercices, les branches de revenus et les natures de perception auxquelles s'appliquent les recouvrements opérés sur les contributions et revenus de l'Algérie, ainsi que les ministères et les natures de dépenses qui ont donné lieu aux payements faits par les agents du trésor, sur les crédits du budget.

Un dernier tableau, divisé par catégories de comptables, permet d'apprécier l'importance des opérations pour chacune des localités de l'Algérie.

L'ordonnance du Roi, en date du 21 août 1839, portant organisation du régime financier en Algérie, ayant créé un service colonial dont les mouvements, en recette et en dépense, se réalisent en dehors du budget général de l'État, on a complété la présente section du compte général des finances, par une situation détaillée de ce service spécial, arrêtée au 1er janvier 1842.

Considérées dans leur ensemble, les opérations financières de toute nature faites en Algérie, pendant

l'année 1841, présentent les résultats suivants :

		EXCÉDANTS DE RECETTES.	EXCÉDANTS DE PAYEMENTS.
Service des budgets :			
Recettes sur les produits et revenus de l'Algérie	2,535,680f 45c		
Recettes provenant des services ministériels	2,788,896 85		
ENSEMBLE	5,324,577 30		
Payements faits sur les ordonnances des ministres de la guerre, de la marine et des finances	60,868,850 76		
	55,544,273 46	//	55,544,273f 46c
Service colonial de l'Algérie :			
Recettes	3,192,835 10		
Dépenses	2,105,004 82		
	1,087,830 28	1,087,830 28	//
Service des capitaux de cautionnements :			
Recettes	68,700 00		
Dépenses	25,200 00		
	43,500 00	43,500 00	//
Opérations de trésorerie :			
Dépenses	4,717,590 37		
Recettes	4,148,287 27		
	569,303 10	//	569,303 10
Mouvements de fonds :			
Envois de traites du caissier du trésor sur lui-même	22,070,000 00		
Idem ——— sur le receveur général de Toulon	22,035,000 00		
Envois de pièces de dépenses par le caissier central du trésor	173,390 54		
Envois en numéraire par le payeur de Toulon	15,848,518 30		
Envois de fonds faits par des comptables de l'Algérie, en 1840 et parvenus en 1841	10,752 04		
Envois de divers receveurs généraux, en pièces de dépenses	582 12		
	60,138,243 00		
Envois en pièces de dépenses faits au caissier central du trésor, à Paris	571,193 72		
	59,567,049 28	59,567,049 28	//
		60,698,379 56	56,113,576 56
EXCÉDANT des recettes sur les payements		4,584,803 00	

Cet excédant de recette représente l'augmentation que les encaisses des comptables en Algérie ont éprouvée pendant l'année 1841. Ces encaisses s'élevaient au 1er janvier 1842, à.... 14,759,814f 53c
Tandis qu'au commencement de l'année, ils ne montaient qu'à..... 10,175,011 53

Différence pareille.... 4,584,803 00

COMPTE DES OPÉRATIONS DES COMPTABLES DES FINANCES EN ALGÉRIE.

État général des Recettes et des payements effectués pendant l'année 1841.

SOLDE en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1841 :				
Receveurs de l'enregistrement et des domaines			2,110f 35c	10,175,011f 53c
——— des douanes et des contributions diverses			32.244 19	
Trésorier payeur à Alger			10,140,656 99	

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

	EXERCICE 1840.	EXERCICE 1841.		
PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.				
Enregistrement, timbre, domaines et perceptions diverses	2,355f 94c	847,080f 65c		
Droits de douanes, de navigation et produits indirects	6,879 60	1,349,035 26		
Produits des postes	6,956 49	295,939 77		
Produit de la vente des poudres à feu	//	14,705 38		
Prix de ventes de chevaux et denrées pris sur l'ennemi	//	12,727 36		
PRODUITS DIVERS.	16,192 03	2,519,488 42		
Recettes provenant des services ministériels	9,536 41	2,779,360 44		
	25,728 44	5,298,818 86	5,324,577 30	
SERVICES SPÉCIAUX.				
Recettes du service colonial. . Exercice 1840	15,754f 00c	3,192,835f 10c		
——— 1841	3,177,081 10			
Recettes de capitaux de cautionnements inscrits au trésor		68,700 00	3,261,535 10	
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.				
Émission de mandats. . du trésorier sur les préposés	681,882 12	2,016,364 34		
——— sur les receveurs généraux	53,066 31			
——— des préposés sur le trésorier	1,281,415 91			
Retenues au profit de la caisse des dépôts et consignations, pour le service des retraites		41,743 11		
Recettes pour le compte de la caisse des invalides de la marine		94.328 94		
——— de la caisse des dépôts et consignations		105,576 36		
Recette de dépôts d'articles d'argent versés pour être payés à destination		200,276 99	4,148,287 27	
——— divers pour le service des postes		7,535 00		
Recettes effectuées pour le compte de divers, par les receveurs de l'enregistrement et par les receveurs des douanes		1,185,114 56		
Recouvrements et régularisations d'avances		497,347 97		
MOUVEMENTS DE FONDS.				
Envois faits au trésorier-payeur par le caissier central du trésor, à Paris :				
En traites du caissier du trésor sur lui-même	22,070,000 00	44,278,390 54		
——— sur le receveur général de Toulon	22,035,000 00			
En pièces de dépenses	173.390 54			
Envois en numéraire expédiés au trésorier par le payeur de Toulon		15,848,518 30		
Fonds reçus par le trésorier-payeur pour le compte de divers receveurs généraux de France		582 12		
——— des receveurs de l'enregistrement		1,360,287 86		
——— des receveurs des douanes		4,069,185 53	65,711,979 63	
——— de l'entreposeur des poudres à Alger		14,663 38		
Fonds reçus du trésorier-payeur par les receveurs de l'enregistrement		43,000 00		
——— par les receveurs des douanes		10,000 00		
Fonds que les receveurs de l'enregistrement ont reçus de leurs collègues		33,160 68		
——— des douanes ont reçus de leurs collègues		54,191 22		
TOTAL des recettes de l'année			78,446,379 30	78,446,379 30
TOTAL GÉNÉRAL				88,621,390 83

DÉPENSE.

SERVICE DES BUDGETS.

	EXERCICE 1840.	EXERCICE 1841.	EXERCICE 1842.		
Ministère de la guerre	4,722,852f 78c	53,561,780f 82c	1,585,873f 16c		
——— de la marine	64,130 64	698,052 55	//		
——— des finances	62,700 71	173,460 10	//		
	4,849,684 13	54,433,293 47	1,585,873 16	60,868,850f 76c	
SERVICES SPÉCIAUX.					
Dépenses du service colonial. . Exercice 1840		542,344f 00c	2,105,004f 82c		
——— 1841		1,562,660 82			
Remboursements de capitaux de cautionnements inscrits au trésor			25,200 00	2,130,204 82	
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.					
Remboursements de mandats. . du trésorier sur les préposés		1,224,604 99	1,843,740 88		
——— des préposés sur le trésorier		619,135 89			
Payements pour le compte de la caisse des invalides			94,370 61		
——— de la caisse des dépôts et consignations			1,958 13		
Payement de dépôts d'articles d'argent			1,081,422 56		
——— divers pour le service des postes			6,166 95	4,717,590 37	
Payements effectués, pour le compte de divers, par les receveurs de l'enregistrement et par les receveurs des douanes			1,206,559 03		
Avances à régulariser			483,371 66		
Fonds particuliers des comptables			0 55		
MOUVEMENTS DE FONDS.					
Envois de pièces de dépenses par le trésorier-payeur au caissier central du trésor à Paris			571,193 72		
Fonds remis aux receveurs de l'enregistrement par le trésorier-payeur			43,000 00		
Fonds versés au trésorier-payeur par les receveurs de l'enregistrement			1,355,476 68		
——— par les receveurs des douanes			4,073,244 67	6,144,930 35	
——— par l'entreposeur des poudres à Alger			14,663 38		
Fonds versés aux receveurs de l'enregistrement par leurs collègues			33,160 68		
——— des douanes par leurs collègues			54,191 22		
TOTAL des dépenses de l'année				73,861,576 30	73,861,576f 30c
Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1842 :					
Receveurs de l'enregistremeut et des domaines				7,743 16	
——— des douanes et des contributions diverses				46,463 18	
Entreposeur des poudres à Alger				42 00	
Trésorier-payeur à Alger				14,705,566 19	
					14,759,814 53
TOTAL GÉNÉRAL					88,621,390 83

Suite du compte des OPÉRATIONS DES COMPTABLES DES FINANCES EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs de l'Enregistrement et des Domaines, pendant l'année 1841.

Solde en caisse au 1er janvier 1841 ..... 2,110f 35c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 548

Exercice 1840..	Produit de domaines	770f 25c	2,355f 94c	849,436f 59c
	Perceptions diverses	1,585 69		
Exercice 1841..	Enregistrement et timbre	250,004 90	847,080 65	
	Produit de domaines	587,487 02		
	Perceptions diverses	9,588 73		

SERVICE COLONIAL DE L'ALGÉRIE.

(Voir le développement page 551.)

Recettes de l'exercice 1840	13,717 82	514,550 58	
Recettes de l'exercice 1841	500,832 76		

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du trésor.	Caisse des dépôts et consignations. (Retenues pour la caisse des retraites des finances sur les salaires hypothécaires)	615 34	266,899 67
	Fonds reçus pour le compte de divers	266,284 33	
Recouvrements et régularisations d'avances.	Traitements des préposés de l'enregistrement et des domaines	49,886 75	61,959 26
	Frais de justice criminelle	4,868 95	
	—— de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement et les domaines	283 01	
	—— d'adjudications diverses	516 06	
	—— de justice militaire	1,101 50	
	Dépenses pour la ville de Cherchell	1,827 63	
	Remboursement de loyers	2,956 00	
	Frais d'assignation et de signification payés aux gardes forestiers	14 50	
	Frais de bureau	504 86	
Mouvements de fonds.	Fonds reçus du trésorier payeur ou de ses préposés	43,000 00	76,160 68
	—— reçus de leurs collègues	33,160 68	
	Total des Recettes de l'année		1,769,006 78
	Total général		1,771,117 13

DÉPENSE.

Nota. Les receveurs de l'enregistrement n'effectuent aucune dépense, soit pour le compte du trésor, soit pour le service colonial.

OPERATIONS DE TRESORERIE.

Correspondants du trésor. — Fonds remboursés à divers			315,928f 33c
Fonds particuliers. — Reprise par les comptables des fonds qu'ils ont versés dans leurs caisses			0 55
Avances à charge de recouvrements ou derégularisations.	Traitements des préposés de l'enregistrement et des domaines	50,204f 33c	58,807 73
	Frais de justice criminelle	5,343 15	
	—— de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement et les domaines	225 80	
	—— d'adjudications diverses	507 41	
	—— de justice militaire	1,268 50	
	Dépenses pour la ville de Cherchell	599 18	
	Frais d'assignation et de signification payés aux gardes forestiers	14 50	
	Frais de bureau et achat de mobilier	644 86	
Mouvement de fonds.	Fonds remis au trésorier payeur ou à ses préposés	1,355,476 68	1,388,637 36
	—— remis à leurs collègues	33,160 68	
	Total des Dépenses de l'année		1,763,373 97
Solde en caisse au 1er janvier 1842			7,743 16
	Total général		1,771,117 13

Suite du compte des OPÉRATIONS DES COMPTABLES DES FINANCES EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs des Douanes et des Contributions diverses, pendant l'année 1841.

Solde en caisse au 1er janvier 1841 ..... 32,244f 19c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement page 548.)

Exercice 1840....	Produits indirects		6,879f 60c	1,355,914f 86c
Exercice 1841....	Droits de douanes	714,580 15	1,349,035 26	
	——— de navigation	525,937 25		
	Recettes accessoires	711 61		
	Produits indirects	107,806 25		

SERVICE COLONIAL DE L'ALGÉRIE.

(Voir le développement page 551.)

Recettes de l'exercice 1840	2,036 18	2,678,284 52
Recettes de l'exercice 1841	2,676,248 34	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du trésor.	Caisse des dépôts et consignations. (Retenues pour la caisse des retraites des finances sur les amendes et confiscations.)	5,848 37	924,678 60
	Fonds reçus pour le compte de divers	918,830 23	
Recouvrements et régularisations d'avances.	Traitements d'activité	280,952 22	433,743 71
	Frais de poursuite contre les receveurs en débet ou contre les contribuables retardataires	177 00	
	Frais de saisies	519 65	
	Fonds de plombage et d'estampillage	2,549 91	
	Préemptions exercées pour le compte des préposés	30,148 71	
	Cautionnements des débitants de boissons	26,200 00	
	Avances diverses	93,196 22	
Mouvements de fonds.	Fonds reçus du trésorier payeur	10,000 00	64,191 22
	——— de leurs collègues	54,191 22	
	Total des recettes de l'année	5,456,812 91	5,456,812 91
	Total général		5,489,057 10

DÉPENSE.

Nota. Les receveurs des douanes n'effectuent aucune dépense, soit pour le compte du trésor, soit pour le service colonial.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du trésor. — Remboursement de fonds appartenant à divers			890,630f 70c
Avances à recouvrer et à régulariser.	Traitements d'activité	276,137f 75c	424,527 33
	Frais de poursuites contre les receveurs en débet ou contre les contribuables retardataires	198 00	
	Frais de saisies	1,599 48	
	Fonds de plombage et d'estampillage	3,581 19	
	Préemptions exercées pour le compte des préposés	32,569 39	
	Cautionnements des débitants de boissons	26,950 00	
	Escompte sur les droits de douane à l'importation	"	
	——— de diverses espèces	83,491 52	
Mouvements de fonds.	Fonds remis au trésorier payeur ou à ses préposés	4,073,244 67	4,127,435 89
	——— remis à leurs collègues	54,191 22	
	Total des dépenses de l'année		5,442,593 92
Solde en caisse au 1er janvier 1842			46,463 18
	Total général		5,489,057 10

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par l'Entreposeur des Poudres à feu, pendant l'année 1841.

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir page 548.)

Produit de la vente des poudres	14,705f 38c

DÉPENSE.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Versements au trésorier payeur	14,663f 38c
Solde en caisse au 1er janvier 1842	42 00
Total	14,705 38

Suite du compte des OPÉRATIONS DES COMPTABLES DES FINANCES EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par le trésorier-payeur à Alger pendant l'année 1841.

Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1841.	Numéraire... chez le trésorier payeur	1,760,170f 39c	4,487,641f 21c	10,140,656f 99c
	Numéraire... chez ses préposés	2,727,470 82		
	Traites du caissier du trésor et autres effets. chez le trésorier payeur	3.676,300 00	5,653,015 78	
	Traites du caissier du trésor et autres effets. chez ses préposés	1,976,715 78		

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement page 548.)

Exercice 1840.	Produits des postes		6,956f 49c	16,492 90
	Produits divers		9,536 41	
Exercice 1841.	Produits des postes		295,939 77	3,088,027 57
	Prix de vente de chevaux et denrées pris à l'ennemi		12,727 36	
	Produits divers		2,779,360 44	
				3,104,520 47

SERVICES SPÉCIAUX.

Recette de cautionnements en numéraire. (Capitaux.)				68,700 00

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Émission de traites et mandats...	des préposés sur le trésorier-payeur		1,281,415 f91c	2,016,364 34
	du trésorier-payeur sur les préposés		681,882 12	
	——— sur les receveurs généraux		53,066 31	
Dépôts d'argent pour le service des postes, à rembourser à destination				200,276 99
Retenues au profit de la caisse des dépôts et consignations, pour le service des retraites	Ministère de la justice		9,161 50	35,279 40
	——— de l'instruction publique		199 92	
	——— des travaux publics		1,174 23	
	——— des finances		24,743 75	
Recettes pour le compte de la caisse des dépôts et consignations				105,576 36
——— de la caisse des invalides de la marine				94,328 94
Recettes de dépôts divers et de timbre de mandats d'articles d'argent des postes				9,180 00
Mouvements de fonds.	Envois faits au trésorier payeur par le caissier central du trésor à Paris :			
	en traites du caissier du trésor sur lui-même	22,070,000f 00c	44,278,390f 54c	
	——— sur le receveur général de Toulon	22,035,000 00		
	en pièces de dépenses	173,390 54		
	Envois en numéraire expédiés au trésorier par le payeur de Toulon		15,848,518 30	
	Fonds reçus pour le compte de divers receveurs généraux		582 12	
	——— des receveurs de l'enregistrement en Algérie		1,360,287 86	
	——— des receveurs des douanes en Algérie		4,069,185 53	
	——— de l'entreposeur des poudres à Alger		14,663 38	

Total des Recettes de l'année	71,205,854 23	71,205,854 23
Total général		81 346,511 22

DÉPENSE

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 549.)

	EXERCICE 1840.	EXERCICE 1841.	EXERCICE 1842.	TOTAL.	
Ministère de la guerre	4,722,852f 78c	53,561,780f 82	1,585,873f 16c	59,870,506f 76	
——— de la marine	64,130 64	698,052 55	"	762,183 19	
——— des finances	62,700 71	173,460 10	"	236,160 81	
	4,849,681 13	54,433,293 47	1,585,873 16	60,868,850 76	60,868,850f 76c

SERVICE COLONIAL DE L'ALGÉRIE.

(Voir le développement, page 551.)

Dépenses de l'exercice 1840	542,344 00	2,105,004 82	2,130,204 82
Dépenses de l'exercice 1841	1,562,660 82		

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursement de cautionnements en numéraire. (Capitaux.)		25,200 00	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Remboursement de traites et mandats.	des préposés sur le trésorier	1,224,604 99	1,843,740 88
	du trésorier sur ses préposés	619,135 89	
——— de dépôts d'argent des postes		1,081,422 56	3,641,889 45
——— de dépôts et consignations divers		1,958 13	
——— de dépôts divers pour le service des postes		6,166 95	
Payements pour le compte de la caisse des invalides de la marine		94,370 61	
Avances pour achats de lettres venant de l'étranger		36 60	
Mouvements de fonds.	Fonds envoyés au caissier central du trésor public. (Pièces de dépenses.)	571,193 72	614,193 72
	Fonds envoyés aux receveurs de l'enregistrement en Algérie	43,000 00	
Total des Dépenses de l'année			66,640,945 03
Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1842.	Numéraire... chez le trésorier payeur	705,602 88	4,084,699 49
	Numéraire... chez ses préposés	3,379,096 61	
	Traites du caissier du trésor et autres effets... chez le trésorier payeur	4,439,600 00	10,620,866 70
	Traites du caissier du trésor et autres effets... chez ses préposés	6,181,266 70	
Total général			81,346,511 22

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DES COMPTABLES DES FINANCES EN ALGÉRIE.

Développement des recettes et des payements effectués sur le service des budgets pendant l'année 1841.

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICES. Exercice 1840.	Exercice 1841.
PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.				
Enregistrement, timbre et domaines.	Enregistrement et timbre.	Droits d'enregistrement	"	228,714 21
		Droits de greffe. Mise au rôle	"	6,886 50
		Droits de greffe. Rédaction et expéditions	"	13,954 19
		Amendes de contraventions aux lois sur l'enregistrement	"	450 00
	Domaines	Revenus de domaines. Biens urbains	123 00	8,619 04
		Revenus de domaines. Biens ruraux	217 25	4,725 72
		Prix de vente en rentes. — Biens urbains	430 00	11,015 17
		——— de mobilier de l'État	"	189 65
		——— d'objets mobiliers et immobiliers provenant du ministère de la guerre	"	562,907 41
	Perceptions diverses.	Amendes de condamnation autres que celles attribuées aux communes	222 00	2,498 00
		Recouvrements de frais de justice criminelle et militaire	1,363 69	7,046 00
		——— de poursuites et d'instances	"	2 75
		Recette provenant de vérification de régie des receveurs	"	41 98
			2,355 94	847,080 65
Douanes et contributions diverses.	Droits de douanes.	à l'importation	"	704,719 39
		à l'exportation	"	9,860 76
	Droits de navigation.	Droits de tonnage	"	516,320 75
		Droits de permis relatifs aux cargaisons	"	8,145 50
		Droits de passeports à la sortie des navires étrangers	"	1,471 00
	Recettes accessoires.	Droits de magasinage et de dépôt	"	680 61
		Recettes accidentelles	"	31 00
	Produits indirects.	Patentes pour la pêche du corail	6,879 60	107,730 00
		Quart revenant au trésor sur le produit des amendes et confiscations	"	76 25
			6,879 60	1,349,035 26
Postes et paquebots à vapeur.		Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	4,711 78	171,279 91
		——— (Service rural.)	23 90	590 80
		Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent	236 81	9,783 96
		Prix des places dans les paquebots	1,984 00	114,273 00
		Recettes accidentelles	"	12 10
			6,956 49	295,939 77
Produit de la vente des poudres à feu			"	14,705 38
Prix de vente de denrées et chevaux pris sur l'ennemi			"	12,727 36
			"	27,432 74
PRODUITS DIVERS.				
Recettes provenant des services ministériels.		Retenues de 2 p. 0/0 exercées sur les dépenses du personnel de la guerre pour l'hôtel des invalides	9,536 41	106,152 35
		Recettes sur divers débets	"	9,031 53
		Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement	"	24,995 96
		Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	"	2,465,426 93
		Remboursements du prix de journées d'hôpitaux	"	55,802 64
		Remplacements d'effets perdus ou dégradés par des militaires	"	98,436 03
		Indemnités pour remplacement de militaires	"	6,015 00
		Recettes en atténuation de frais de service et de négociation	"	13,500 00
			9,536 41	2,779,360 41
RÉCAPITULATION.				
Produits et revenus de l'Algérie			16,192 03	2,519,488 42
Produits divers			9,536 41	2,779,360 41
			25,728 44	5,298,848 86
TOTAL GÉNÉRAL des recettes			5,324,577 30	

PAYEMENTS.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.		MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICES. Exercice 1840.	Exercice 1841.	Exercice 1842.
MINISTÈRE DE LA GUERRE.				
États-majors		96,657 61	999,788 55	"
Gendarmerie		39,174 04	459,273 15	"
Recrutement		1,050 00	705 00	"
Justice militaire		5,465 49	42,472 56	"
Solde et entretien des troupes.	Solde et abonnement payable comme la solde	1,009,365 94	15,478,634 30	"
	Vivres et chauffage	731,397 53	12,628,463 00	971,942 48
	Hôpitaux	618,590 95	4,296,380 67	"
	Service de marche	3,906 31	39,971 46	"
Habillement et campement		150,872 75	473,847 18	"
Lits militaires		4,868 18	279,142 40	"
Transports généraux		35,493 61	586,501 28	"
Remonte générale		72,676 33	794,761 64	"
Harnachement		12,236 12	58,919 06	"
Fourrages		362,832 76	6,149,789 91	613,930 68
Solde de non-activité		1,567 24	5,934 50	"
Dépenses temporaires		183 32	1,889 05	"
Dépôt de la guerre		311 90	1,425 00	"
Matériel de l'artillerie		114,745 77	224,238 76	"
——— du génie		184,405 60	4,434,695 00	"
Écoles militaires		300 00	66 66	"
Gouvernement de l'Algérie		63,804 28	280,014 81	"
Services militaires irréguliers en Algérie		393,183 14	3,393,012 23	"
——— civils en Algérie		311,282 62	1,489,355 28	"
——— (Travaux extraordinaires.)		392,859 47	1,265,825 59	"
Dépenses accidentelles et secrètes		114,878 52	109,101 80	"
——— des exercices clos		"	61,796 98	"
——— des exercices périmés		743 00	5,775 00	"
TOTAL		4,722,852 78	53,561,780 82	1,585,873 16
MINISTÈRE DE LA MARINE.				
Officiers militaires et civils		12,173 83	120,585 52	"
Solde et habillement des équipages et des troupes		32,293 97	338,253 81	"
Hôpitaux		412 31	1,456 14	"
Vivres		14,188 58	146,185 99	"
Travaux du matériel naval		4,329 06	88,296 48	"
Travaux hydrauliques et bâtiments civils		315 55	2,820 17	"
Frais généraux d'impressions		"	248 25	"
Matériel des services d'administration des ports et objets divers		417 34	206 19	"
TOTAL		64,130 64	698,052 55	"
MINISTERE DES FINANCES.				
Dette publique	Arrérages de rentes	313 50	9,785 00	"
	Intérêts de capitaux de cautionnements	10,027 97	499 00	"
	Pensions civiles	150 00	300 00	"
	——— à titre de récompenses nationales	100 00	700 00	"
	——— militaires	9,425 46	29,605 18	"
	——— des donataires	63 00	"	"
	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	"	200 00	"
Divers services du ministère.	Administration centrale. (Dépenses diverses.)	9 58	"	"
	Frais de trésorerie	39,555 20	130,194 53	"
	Dépenses des exercices clos	"	1,421 26	"
	——— des exercices périmés	"	60 00	"
Remboursements sur produits indirects et divers		2,956 00	895 13	"
TOTAL		62,700 71	173,460 10	"
		4,849,684 13	54,433,293 47	1,585,873 16
TOTAL GÉNÉRAL des payements			60,868,850 76	

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DES COMPTABLES DES FINANCES EN ALGERIE.

Récapitulation, par classe de Comptables, des Opérations de l'année 1841.

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1840.	RECETTES FAITES pendant l'année 1841.	TOTAL.	DÉPENSES EFFECTUÉES pendant l'année 1841.	SOLDE EN CAISSE au 31 décembre 1841.
RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.					
Alger	480f 29c	1,357,634f 02c	1,358,114f 31c	1,352,257f 27c	5,857f 04c
Blidah	"	4,377 62	4,377 62	4,205 00	172 62
Bône	8 31	101,373 27	101,381 58	101,381 48	0 10
Bougie	"	21,603 23	21,603 23	21,207 30	395 93
Cherchell	532 04	14,144 63	14,676 67	14,484 17	192 50
Mostaganem	150 00	29,195 04	29,345 04	29,299 02	46 02
Oran	852 40	205,529 55	206,381 95	205,796 00	585 95
Philippeville	87 31	35,149 42	35,236 73	34,743 73	493 00
	2,110 35	1,769,006 78	1,771,117 13	1,763,373 97	7,743 16
RECEVEURS DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS DIVERSES.					
Alger	16,855 82	3,179,860 78	3,196,716 60	3,186,050 50	10,666 10
Arzew	1,179 67	15,623 59	16,803 26	15,146 28	1,656 98
Blidah	"	10,678 76	10,678 76	10,576 88	101 88
Bône	7,660 80	621,832 43	629,493 23	616,423 16	13,070 07
Bougie	299 82	28,178 86	28,478 68	28,478 68	"
Cherchell	1,289 81	19,685 02	20,974 83	20,480 04	494 79
Gigelli	1,198 35	17,184 69	18,383 04	16,276 92	2,106 12
La Casse	2,013 43	26,834 28	28,877 71	26,032 88	2,844 83
Mers-el-Kébir	1,106 94	201,470 13	202,577 07	201,450 30	1,126 77
Mostaganem	609 55	69,555 84	70,165 39	69,597 31	568 08
Oran	"	431,274 73	431,274 73	424,869 09	6,405 64
Philippeville	"	834,633 80	834,633 80	827,211 88	7,421 92
	32,244 19	5,456,812 91	5,489,057 10	5,442,593 92	46,463 18
ENTREPOSEUR DES POUDRES A FEU.					
A Alger	"	14,705 38	14,705 38	14,663 38	42 00
TRÉSORIER PAYEUR ET SES PRÉPOSÉS.					
Trésorier à Alger	5,436,470 39	33,144,587 08	38,581,057 47	29,872,654 59	8,708,402 88
Préposés du trésorier — à Blidah	420,129 92	1,168,484 97	1,588,614 89	1,436,337 59	152,277 30
à Bône	633,081 95	5,162,544 73	5,795,626 68	5,291,999 96	503,626 72
à Bougie	110,265 78	524,138 70	634,404 48	517,328 31	117,076 17
à Cherchell	139,286 75	899,962 53	1,039,249 28	917,944 24	121,305 04
à Constantine	1,107,184 92	9,385,037 30	10,492,222 22	8,500,854 06	1,991,368 16
à Mahon	106,899 45	98,473 92	205,373 27	205,373 27	"
à Mascara	"	543,065 67	543,065 67	228,307 63	314,758 04
à Mostaganem	135,071 14	4,714,571 85	4,849,642 99	3,926,025 56	923,617 43
à Oran	1,505,475 09	8,935,409 46	10,440,884 55	9,365,788 74	1,075,095 81
à Philippeville	540,922 77	6,201,687 24	6,742,610 01	5,951,134 62	791,475 39
Préposé du service des postes à Alger	5,868 83	427,890 88	433,759 71	427,196 46	6,563 25
	10,140,656 99	71,205,854 23	81,346,511 22	66,640,945 03	14,705,566 19
TOTAUX GÉNÉRAUX	10,175,011 53	78,446,379 30	88,621,390 83	73,861,576 30	14,759,814 53

SERVICE COLONIAL DE L'ALGÉRIE.

Développement des Opérations de l'année 1841, et Situation au 1er Janvier 1842.

L'ordonnance du Roi, en date du 21 août 1839, portant organisation, à partir du 1er janvier 1840, du régime financier en Algérie, a créé, pour ces possessions françaises, un service colonial dont les mouvements, en recette et en dépense, doivent se réaliser en dehors du budget de l'État.

Aux termes de cette ordonnance, la perception des ressources spéciales attribuées au service colonial s'effectue par les comptables du trésor en Algérie, c'est-à-dire, par les receveurs de l'enregistrement et des domaines et par les receveurs des douanes et des contributions diverses. Le trésorier payeur à Alger acquitte seul les dépenses du même service.

A l'époque du 1er janvier 1841, le solde créditeur du service colonial de l'Algérie, ou l'excédant des recettes sur les payements, montaient à la somme de 1,197,238f 15c

Pendant l'année 1841, les recettes effectuées ont été de 3,192,835f 10c; savoir :

	EXERCICE 1840.	EXERCICE 1841.		
Domaine colonial	8,059f 70c	173,742f 36c		
Domaine sequestré	3,945 12	82,772 76		
Recettes accessoires du domaine	115 50	6,812 27		
Amendes et autorisations de police	1,597 50	60,636 30		
Recouvrements divers	"	22,565 90		
Recettes accidentelles	"	154,303 17		
Taxe d'octroi colonial	"	1,230,742 82		
Taxes imposées à l'exercice des professions industrielles	1,642 25	270,617 12		
Droit de halles et marchés	8 47	96,052 75		
Droit de poinçonnage de poids publics; droits sanitaires et recettes accidentelles	385 46	70,255 25		
Dîmes, redevances et autres contributions payées par les tribus arabes	"	1,005,344 13		
Recettes accessoires	"	3,236 27		
	15,754 00	3,177,081 10		
	3,192,835 10		ci. 3,192,835f 10c	

Les payements auxquels ce service a donné lieu, se sont élevés à 2,105,004f 82c; savoir:

		EXERCICE 1840.	EXERCICE 1841.		
Frais d'administration et de perception des revenus coloniaux		44,904f 52c	173,333f 33c		
Dépenses des services coloniaux.	Ville d'Alger	271,837 90	917,524 39		
	— de Bône	29,173 98	125,590 01		
	— de Bougie	9,844 19	18,458 43		
	— de Mostaganem	9,202 28	30,747 92		
	— d'Oran	25,484 37	131,920 32		
	— de Philippeville	19,201 07	69,118 01		
	Dépenses communes sans affectation spéciale.	117,505 58	24,111 55		
Fonds de réserve et de prévoyance.	Direction de l'intérieur	"	19,784 10		
	— des finances	15,129 28	21,887 81		
Dépenses des exercices clos.	Direction de l'intérieur	"	29,824 35		
	— des finances	60 83	360 60		
		542,344 00	1,562,660 82		
		2,105,004 82		ci. 2,105,004 82	
Ce qui fait ressortir pour l'année un nouvel excédant de recette de				1,087,830 28	1,087,830 28

En sorte qu'au 1er janvier 1842, le compte du service colonial de l'Algérie présentait un solde créditeur, compris dans le passif de la situation générale des finances, page 361, pour 2,285,068 43

SITUATION,

AU 1er JANVIER 1842,

DE DIVERS SERVICES EN LIQUIDATION.

LIQUIDATION DE L'ANCIENNE LISTE CIVILE.

Situation au 1er janvier 1842.

La loi du 8 avril 1834 ayant mis à la charge de l'État la liquidation de l'ancienne liste civile, le ministre des finances, attendu l'insuffisance du crédit ouvert par la même loi, au budget de l'exercice 1834, pour l'acquittement des dettes de ce service, a décidé, le 22 octobre 1835, que l'excédant de recette réalisé à cette époque, par le trésor public, pour le compte de l'ancienne liste civile, formerait, dans la comptabilité générale des finances, un fonds spécial sur lequel seraient imputées, jusqu'à due concurrence, les sommes encore dues pour l'extinction du passif et la liquidation définitive dudit service.

Ce fonds spécial, qui s'élevait originairement à		1,089,239f 97c
s'est accru jusqu'au 1er janvier 1841, pour diverses recettes provenant de l'actif de l'ancienne liste civile, de		143,816 44
TOTAL		1,233,056 41
En même temps, il a été atténué du montant des payements faits aux créanciers de la liquidation, par imputation sur ce fonds spécial, ci		757,046 76
et son solde se trouvait réduit au 1er janvier 1841, à		476,009 65
Pendant l'année 1841, les dépenses ont été de	42,058f 78c	
et les recettes, de	927 00	
Les opérations de l'année présentent donc un excédant de dépense de	41,131 78	41,131 78
Il en résulte qu'au 1er janvier 1842, le solde du fonds spécial de liquidation de l'ancienne liste civile est de		434,877 87

Ce solde est compris dans le passif de la situation générale de l'administration des finances (voir le tableau, page 361).

Trois affaires relatives aux dettes de l'ancienne liste civile, et qui sont en instance au Conseil d'État, empêchent encore cette année de publier le résultat final de la liquidation; mais, d'après la situation de ces affaires, il y a lieu de croire qu'elles seront jugées dans le courant de l'année 1842, et c'est alors seulement que le solde définitif du service spécial de liquidation de l'ancienne liste civile pourra être déterminé.

LIQUIDATION DE L'ANCIENNE RÉGIE DES POUDRES ET SALPÊTRES.

Situation définitive au 1er janvier 1842.

L'article 32 de l'ordonnance royale du 26 février 1839, qui a prononcé la suppression des caisses spéciales des établissements des poudres et salpêtres, à dater du 1er janvier 1840, portait, entre autres dispositions, que les créances de la régie des poudres et salpêtres qui resteraient à recouvrer ou à payer à cette époque seraient liquidées et rattachées à l'actif et au passif de l'administration des finances.

Cette liquidation a eu lieu en 1840, et d'après le résumé qui en a été publié dans le compte de la même année, pages 614 et 615, les valeurs et créances actives se sont élevées à..... 788,196 33

les créances passives à..... 134,059 94

et il en est résulté un excédant de l'actif sur le passif, dont il a été fait recette au budget de l'exercice 1840, conformément aux prévisions de la loi de finances de cet exercice, ci. 654,136 39

Les créances passives montant à la somme ci-dessus de..... 134,059 94

acquittées au 1er janvier 1841, jusqu'à concurrence de..... 127,633 47

avaient laissé à payer postérieurement un arriéré de..... 6,426 47

Ce reliquat a été apuré en 1841, et le compte spécial de la liquidation de l'ancienne régie des poudres et salpêtres s'est trouvé définitivement soldé de la manière suivante :

Le trésor a payé, sur les dettes de cette ancienne régie, une somme de..... 426 47

et le ministère de la guerre ayant acquitté le surplus sur les fonds de son budget, la somme de 6,000 francs affectée au remboursement de cette dernière créance, et devenue sans destination, a été appliquée, par le débit du compte de liquidation, aux produits divers du budget de l'exercice 1841, ci..... 6,000 00

SOMME PAREILLE..... 6,426 47

LIQUIDATION DE L'ANCIENNE COMPAGNIE DES SALINES ET MINES DE SEL DE L'EST.

Situation au 1er janvier 1842.

L'article 18 de la loi sur le sel, en date du 17 juin 1840, a approuvé les clauses et conditions du traité consenti entre le ministre des finances et la compagnie des salines et mines de sel de l'Est, pour la résiliation du bail passé avec cette compagnie, le 31 octobre 1825, et a autorisé le ministre des finances à effectuer les payements ou restitutions nécessités par l'exécution dudit traité. Ce même article a prescrit l'établissement d'un compte spécial destiné à retracer les recettes et les dépenses successivement opérées dans ce but, et a ouvert sur l'exercice 1841 un crédit éventuel de 5 millions, montant de l'excédant de dépense présumé devoir résulter de cette liquidation, dont l'article de loi précité a voulu que le compte fût présenté aux Chambres.

Ce compte ne peut pas encore être publié. Le trésor a satisfait, en ce qui le concernait, aux clauses du traité de résiliation. La compagnie devant entrer en liquidation le 1er janvier 1841, il lui a fourni les moyens de reconstituer le capital de son fonds social, en lui payant, conformément à l'article 14 du traité, une somme de 7,500,000 francs, et en lui remettant l'inscription de 100,000 francs de rentes 3 p. 0/0, qui formait son cautionnement; cette remise s'est opérée contre le versement, par la compagnie, du nouveau cautionnement de 1 million, pour garantie des obligations résultant de la résiliation; et, par l'effet du payement de ladite somme de 7,500,000 francs, le trésor est devenu propriétaire de la portion non employée du fonds d'amortissement des actions, créé par l'ordonnance royale du 17 janvier 1830, ainsi que des actions rachetées, pour être remboursé de celles-ci de la même manière et dans les mêmes valeurs que les autres porteurs. Il s'est mis en possession de toutes les valeurs mobilières et immobilières qui ont dû être délaissées par la compagnie. La fabrication et la vente du sel et des produits chimiques ont eu lieu d'après ses directions et pour son compte, du 1er janvier au 1er octobre 1841. Enfin, il a pris toutes les mesures qui dépendaient de lui pour accélérer, dans les conditions du traité de résiliation, la liquidation de la compagnie. Mais cette liquidation n'est pas encore parvenue à son dernier terme. La plupart des créances qui composaient l'actif et le passif de la compagnie des salines ont été réalisées; cependant, il en reste encore à solder quelques-unes, dont l'apurement soulève des questions sur lesquelles des décisions sont à intervenir.

Dans cet état de choses, c'est seulement l'année prochaine que l'on pourra mettre sous les yeux des Chambres les résultats définitifs de la liquidation, d'accord avec le compte final produit à la cour des comptes. On a dû, en conséquence, se borner à retracer ici le résumé sommaire des opérations rela-

tives à ladite liquidation, que les comptables directs du trésor avaient effectuées au 31 décembre 1841. Ces opérations, qui, dans les écritures de la comptabilité générale des finances, ont été constatées au compte spécial prescrit par l'article 18 de la loi du 17 juin 1840, sont celles qui suivent :

DÉPENSES.

Payement fait à la compagnie le 31 décembre 1840, pour la reconstitution du capital de son fonds social	7,500,000f 00c	15,157,063f 16c
Remise faite à la compagnie par le caissier central du trésor, des obligations souscrites par elle en payement des droits sur le sel	6,918,983 66	
Prélèvement au profit du budget de l'exercice 1840, de la part revenant au trésor dans le bénéfice de l'exploitation pendant la même année. (Voir le compte des contributions et revenus publics, page 66).	738,079 50	

RECETTES.

Recettes du solde créancier du compte courant ouvert à la compagnie dans les écritures du trésor, et réglé au 31 décembre 1840	2,672,159f 83c	13,684,605 51
Recette du capital d'une rente 3 p. 0/0 de 8,750f, transférée au nom du trésor pour sa part dans le cautionnement primitif de 100,000f de rentes 3 p. 0/0, à raison des 175 actions rachetées, dont il est devenu propriétaire	218,750 00	
Recette de la part revenant au trésor, pour la même cause, dans le remboursement effectué par la compagnie sur le capital social	568,750 00	
Encaissement des intérêts et dividendes de la rente et des actions susindiquées	59,500 00	
Versements faits dans les caisses du trésor par les agents de la compagnie, tant pour les valeurs réalisables dont elle se trouvait dépositaire à l'époque de sa mise en liquidation, que pour les recettes provenant de l'exploitation des neuf premiers mois de l'année 1841 (8,694,878f 32c), déduction faite de 129,804f 85c pour fonds de subvention que le caissier central du trésor a fournis auxdits agents	8,565,073 47	
Prix des valeurs mobilières des salines constatées par les inventaires au 1er octobre 1841, époque à laquelle la régie des contributions indirectes a été mise en possession de l'exploitation de ces salines	1,600,372 21	

Excédant des dépenses sur les recettes effectuées par le trésor jusqu'au 31 décembre 1841, et formant le solde débiteur du compte spécial de liquidation, qui est employé dans la situation générale de l'administration des finances. (Voir cette situation page 361.) 1,472,457 65

Mais il reste encore à constater, pour compléter la liquidation de la compagnie des salines et mines de

sel de l'Est, diverses opérations qui ajouteront au résultat ci-dessus un nouvel excédant de dépense de 1,399,775f 57c, savoir :

DÉPENSES.

Remise par le caissier central du trésor à la compagnie, d'obligations souscrites par elle, en payements de droits sur le sel.....	511,189f 12c	1,718,502f 83c
Obligations de la même nature existant dans le portefeuille du caissier central, et qui devront être annulées.....	1,207,313 71	

RECETTES.

Complément probable à recevoir par le trésor pour le remboursement du capital des 175 actions qui sont devenues la propriété du trésor.....	87,500 00	318,727 26
Solde à réaliser par le trésor, d'après les liquidations ou décisions à intervenir, pour le résultat de l'extinction des créances actives et des créances passives de la compagnie, qui existaient à l'époque de la clôture de ses opérations, fixée au 1er octobre 1841.....	231,227 26	
Ce dernier excédant de dépense de.....		1,399,775 57
réuni à celui qui ressort des écritures du trésor, au 31 décembre 1841.....		1,472,457 65
forme le découvert qui paraît devoir résulter en définitive, pour le trésor, de la liquidation de la compagnie des salines et mines de sel de l'Est.....		2,872,233 22

Ce découvert se justifie par le rapprochement des termes suivants :

Dépenses de premier établissement prélevées sur le fonds social...	3,659,220 47	4,998,571 40
Dépenses temporaires de construction et d'amélioration qui restaient à amortir sur les bénéfices de l'exploitation.....	1,339,350 93	
À DÉDUIRE :		
Produit du capital et des intérêts des 175 actions appartenant au trésor.....	934,500 00	2,126,338 18
Bénéfice résultant de l'exploitation des salines pour le compte du trésor, pendant les neuf premiers mois de l'année 1841, et dont les développements seront publiés avec le compte définitif de la liquidation de la compagnie.....	1,191,838 18	
RESTE somme pareille.....		2,872,233 22

Il représente la dépense probable à imputer sur le crédit éventuel de 5 millions ouvert au ministre des finances par l'article 18 de la loi du 17 juin 1840, et il en est fait emploi à ce titre dans la situation provisoire du budget de l'exercice 1841. (Voir page 314.)

Depuis le 1er octobre 1841, et en vertu d'une ordonnance royale du 17 septembre précédent, l'exploitation directe des salines et mines de sel de l'Est a lieu au nom et au compte de l'État, par les soins de l'administration des contributions indirectes, qui est chargée de la continuer jusqu'à l'aliénation des établissements.

CERTIFIÉ le Compte rendu, pour l'année 1841,

Conforme, dans toutes ses parties, aux résultats inscrits périodiquement sur les livres de la comptabilité générale des finances, d'après les comptabilités des divers ordonnateurs des services publics, et d'après les écritures journalières de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État,

Et CONTRÔLÉ avec les comptes individuels établis sur pièces justificatives, par les Comptables, pour être soumis au jugement de la Cour des Comptes.

Le Conseiller d'État, Directeur de la Comptabilité générale des finances,

P. RODIER.

ARRÊTÉ par le Pair de France, Ministre Secrétaire d'État des finances,

HUMANN.

TABLE

DÉTAILLÉE

DES MATIÈRES.

TABLE sommaire . . . . . *Pag.* 3
NOTE préliminaire . . . . . 5 à 10

COMPTES GÉNÉRAUX.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1841.

NOTE EXPLICATIVE . . . . . 14 à 21
COMPTE des opérations de l'année 1841, présentant le tableau des droits constatés au profit ou à la charge de l'État, sur les contributions et les dépenses publiques; et le résumé des recettes et les payements faits sur tous les services de l'administration des finances . . . . . 22 à 27
DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes et des payements de l'année 1841, pour servir de base aux déclarations générales de la cour des comptes . . . . . 28 à 33

COMPTE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

NOTE EXPLICATIVE . . . . . 37 à 39
ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des recouvrements effectués et des restes à recouvrer sur les exercices 1840, 1841 et 1842, au 1er janvier 1842 . . . . . 40 à 45
CONTRIBUTIONS directes . . . . . Exercices 1840 et 1841 . . . . 46 et 47
ENREGISTREMENT, Timbre et Domaines . . . . . ——— 1840 et 1841 . . . . 48 à 51
PRODUITS des forêts et de la pêche . . . . . ——— 1840 et 1841 . . . . 52 et 53
DOUANES et Sels . . . . . ——— 1840 et 1841 . . . . 54 et 55
CONTRIBUTIONS INDIRECTES (Boissons, Droits divers, Tabacs et Poudres) . . . . . ——— 1840 et 1841 . . . . 56 et 57
PRODUITS des Postes . . . . . ——— 1840 et 1841 . . . . 58 et 59
PRODUITS universitaires . . . . . ——— 1840 et 1841 . . . . 60 et 61
PRODUITS éventuels affectés au service départemental . . . ——— 1840 et 1841 . . . . 62 et 63
PRODUITS et revenus de l'Algérie . . . . . ——— 1840 et 1841 . . . . 64 et 65
SALINES et Mines de sel de l'Est . . . . . ——— 1840 et 1841 . . . . 66 et 67
PRODUITS divers du budget . . . . . ——— 1840 et 1841 . . . . 66 à 71
ÉTAT des recettes faites, en 1841, sur les droits et produits constatés de l'exercice 1842. 72

COMPTE DES DÉPENSES PUBLIQUES.

NOTE EXPLICATIVE . . . . . *Pag.* 75 à 77
ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des payements effectués et des restes à payer sur les exercices 1840, 1841 et 1842, au 1er janvier 1842 . . . . . 78 à 83
DETTE PUBLIQUE, Liste civile et Dotations. . . . . Exercices 1840 et 1841 . . . . 84 et 85
DÉPENSES du Ministère de la Justice et des Cultes . . . ——— 1840 et 1841 . . . . 86 et 87
——— des Affaires étrangères . . . . . ——— 1840 et 1841 . . . . 88 et 89
——— de l'Instruction publique . . . . ——— 1840 et 1841 . . . . 90 et 91
——— de l'Intérieur . . . . . ——— 1840 et 1841 . . . . 92 à 95
——— de l'Agriculture et du Commerce . . . . . ——— 1840 et 1841 . . . . 96 et 97
——— des Travaux publics . . . . . ——— 1840 et 1841 . . . . 98 à 101
——— de la Guerre . . . . . ——— 1840 et 1841 . . . . 102 et 103
DÉVELOPPEMENT, par sections législatives, des dépenses de ce ministère, pour l'exerc. 1840. 104 et 105
DÉPENSES du ministère de la Marine . . . . . Exercices 1840 et 1841 . . . . 106 et 107
——— des Finances. . . . . ——— 1840 et 1841 . . . . 108 et 109
FRAIS de régie, de perception et d'exploitation des Impôts et Revenus . . . . . ——— 1840 et 1841 . . . . 110 à 113
REMBOURSEMENTS et Restitons, Non-valrs, Primes et Escts ——— 1840 et 1841 . . . . 114 et 115
DÉVELOPPEMENT des annulations de payements constatées, pendant l'année 1841, sur les dépenses des ministères . . . . . Exercices 1840 et 1841 . . . . 116 et 117
DÉVELOPPEMENT sur les remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes . . . . . ——— 1840 et 1841 . . . . 118 à 123
ÉTAT des dépenses constatées et des payements effectués par anticipation sur l'exercice 1842. 124

COMPTE DE TRÉSORERIE.

NOTE EXPLICATIVE. . . . . 127 à 131
ÉTAT GÉNÉRAL des Recettes et des Payements de l'année 1841 . . . . . 132 et 133
ÉTAT présentant le mouvement des effets à payer, pendant l'année 1841 134
——— des fonds particuliers des comptables des finances, pendant l'année 1841 135
——— des fonds des correspondants du Trésor, pendant l'année 1841 . . . . . 136 et 137
——— des fonds des correspondants des comptables des finances, pendant l'année 1841 138
——— des avances pour divers services, pendant l'année 1841. . 139
ÉTAT des Créances administratives constatées et des recettes effectuées sur ces Créances, pendant l'année 1841 140
ÉTAT présentant le mouvement des Débets de comptables et des Créances litigieuses, pendant l'année 1841 141
ÉTAT présentant le mouvement des fonds entre les comptables des finances, *idem*. . . 142 et 143

État présentant le mouvem^t des Budgets et des services spéciaux, pendant l'année 1841 *Pag.* 144
État des Valeurs de caisse et de portefeuille, au commencement et à la fin de l'année 1841 145
Développement sur les Bons du Trésor émis et remboursés pendant l'année 1841 . . 146 et 147
État présentant, de cinq en cinq jours, le montant des Bons du Trésor qui restaient en circulation, et les mouvements de fonds avec la Banque de France, pendant l'année 1841 . . . . . 148 et 149

COMPTE DES BUDGETS.

Note générale indiquant les divers documents dont se compose le compte des budgets . . 153

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1840.

Note explicative . . . . . 157 à 174
Tableaux modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au règlement du budget de l'exercice 1840 :
Tableaux modificatifs des évaluations de recettes . . . . . 177 à 179
Tableaux modificatifs des crédits . . . . . 180 à 192
Tableaux définitifs des recettes et des dépenses du budget de l'exercice 1840, à l'époque de sa clôture :
Tableaux définitifs des recettes . . . . . 193 à 201
Tableaux définitifs des dépenses . . . . . 202 à 237
Résultat général du budget définitif de l'exercice 1840 . . . . . 238 et 239
Tableaux définitifs des Services spéciaux rattachés, pour ordre, au Budget de l'exercice 1840 :
Légion d'Honneur . . . . . 240 et 241
Imprimerie royale . . . . . 242 et 243
Caisse des Invalides de la marine . . . . . 244 à 247
Service de la fabrication des monnaies et médailles . . . . . 248 et 249
Résultat général des recettes et des dépenses des services ci-dessus . . . . . 250 et 251
Situation définitive des Recettes et des Dépenses des Chancelleries consulaires, pour l'exercice 1839 . . . . . *Ibid.*
Note comparative de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1840 255
État comparatif, par branche de revenus et par ministère, des Recettes et des Dépenses des exercices 1840 et 1839 . . . . . 256 et 257
Comparaison des Impôts et Revenus indirects recouvrés pendant les exercices 1840 et 1839 258
Comparaison des Dépenses restées à payer à la clôture de chacun des exercices 1840 et 1839 259

COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

NOTE EXPLICATIVE. . . . . 263 à 270
TABLEAUX modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base à la situation provisoire du budget de l'exercice 1841. . . . . 272 à 275
SITUATION provisoire des recettes et des dépenses du budget de l'exercice 1841, au 1er janvier 1842 :
SITUATION provisoire des recettes. . . . . 278 à 285
SITUATION provisoire des dépenses. . . . . 286 à 317
RÉSULTAT général de la situation provisoire du budget de 1841 . . . . . 318 et 319
COMPARAISON des résultats de la situation provisoire de 1841, avec ceux de la loi générale des crédits supplémentaires du même exercice. . . . . 320 et 321

BUDGET DE L'EXERCICE 1842.

ÉTAT des Recettes et des Payements faits à l'époque du 1er janvier 1842. . . . . 324 et 325

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES. (Loi du 17 mai 1837.)

SITUATION financière, au 1er janvier 1842, des ressources et des besoins du service des travaux extraordinaires autorisés sous le régime de la loi du 17 mai 1837. . . . . 328 à 336

RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1814 À 1841.

BUDGETS de 1814 à 1829. { RÉSUMÉ de la Situation financière de chacun de ces Budgets. 339
DÉVELOPPEMENT, par exercice, de cette situation. . . . . 340 et 341
BUDGETS de 1830 à 1841. { RÉSUMÉ de la situation financière de chacun de ces Budgets. 343
DÉVELOPPEMENT, par exercice, de cette situation. . . . . 344 et 345
——— sur les recettes . . . . . 346 et 347
——— sur les dépenses. . . . . 348 et 349

BILAN ET SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1842.

NOTE EXPLICATIVE . . . . . 353 à 357
BILAN de l'Administration des finances, au 1er janvier 1842. . . . . 358 et 359
SITUATION générale de l'Administration des finances, au 1er janvier 1842. . . . . 360 et 361
DÉVELOPPEMENT des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables. 362
——— des Valeurs en route. 363
——— des Avances pour divers services. 364
——— des Créances administratives. 365
——— des Débets et Créances litigieuses poursuivis par l'agence judiciaire. . . 366
——— relatif à la Créance sur l'Espagne. 367
——— sur les Correspondants du Trésor. . . . . 368 et 369
——— sur les Correspondants des comptables des finances. 370

DÉVELOPPEMENT des Fonds particuliers des comptables des finances..... *Pag.* 370
——— sur les déficits et avances du Trésor..... 371
——— relatif à l'avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France. *Ibid.*
——— sur le résultat du service des Budgets et des fonds spéciaux pendant l'année 1841..... 372 et 373
TABLEAU présentant l'actif et le passif réels du Trésor public, au 1er janvier 1842... 374 et 375
——— présentant les mouvements de la Dette flottante pendant l'année 1841, et la situation de cette dette au 1er janvier 1842..... 376 et 377
DÉVELOPPEMENT sur les avances des Receveurs généraux, au 1er janvier 1842..... 378

COMPTES SPÉCIAUX.

COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

NOTE EXPLICATIVE..... 383 à 385
ÉTAT général des opérations constatées, pendant l'année 1841, pour les exercices clos qui étaient en cours d'apurement..... 386 et 387
SITUATION définitive de l'exercice 1837, au 1er janvier 1842..... 388 et 389
SITUATION des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1842, sur l'exercice 1838..... 390 et 391
——— sur l'exercice 1839..... 392 et 393
——— sur l'exercice 1840..... 394
ÉTAT général des Créances des exercices clos restant à solder au 1er janvier 1842..... 395
SITUATION générale des droits constatés et perçus sur les contributions et revenus de l'exercice 1840..... 396 et 397

COMPTE DES EMPRUNTS SPÉCIAUX CONTRACTÉS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

NOTE EXPLICATIVE..... 401 à 403
TABLEAU présentant la Classification des Emprunts, d'après la nature des conditions stipulées pour l'amortissement de chacun d'eux..... 404
SITUATION, au 1er janvier 1842, des emprunts à rembourser matériellement par le Trésor..... 405
TABLEAU des charges supportées par les Budgets, jusqu'au 1er janvier 1842, pour les Emprunts applicables aux Ponts, canaux et travaux divers..... 406 et 407

COMPTE DE L'EMPRUNT DE 150 MILLIONS, NÉGOCIÉ LE 18 OCTOBRE 1841.

SITUATION de cet emprunt, au 1er janvier 1842..... 410 et 411

COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

NOTE EXPLICATIVE..... 415 à 423
TABLEAU général des mouvements de la Dette inscrite, pendant l'année 1841..... 424 et 425
DÉVELOPPEMENT sur les rentes 5 p. 0/0, au 1er janvier 1842..... 426 à 433
——— sur les rentes 3 p. 0/0..... 434 et 435

DÉVELOPPEMENT sur les rentes 4 1/2 p. 0/0 ..... *Pag.* 436
——————— sur les rentes 4 p. 0/0 437
ÉTAT présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, pendant les deux périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, et du 1er août 1830 au 1er janvier 1842 ..... 438 à 441
ÉTAT indiquant le classement, par catégories, des propriétaires de rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0, inscrites au 1er janvier 1842 ..... 442 et 443
SITUATION à l'époque du 1er janvier 1842, des rentes 5 p. 0/0 possédées par des établissements publics et particuliers, tant comme propriétaires que comme nus-propriétaires. 444 et 445
TABLEAU du mouvement dans la propriété des Rentes, pendant chacun des mois de l'année 1841, avec la distinction des opérations d'ordre et des opérations réelles.... 446 et 447
DÉCOMPOSITION du mouvement ci-dessus, par mois et par catégories de propriétaires de rentes ..... 446 à 449
DÉVELOPPEMENT sur les Rentes viagères, au 1er janvier 1842 ..... 450 et 451
SITUATION, au 1er janvier 1842, des Crédits accordés pour l'inscription des Pensions... 452 et 453
SITUATION des Pensions de toute nature inscrites au 1er janvier 1842 ..... 454 et 455
SITUATION, au 1er janvier 1842, des Capitaux de cautionnements en numéraire ..... 456 à 459
TABLEAU récapitulatif des mouvements des capitaux de cautionnements, depuis le 1er avril 1814, et situation analysée de ce service au 1er janvier 1842 ..... 460 et 461
SITUATIONS justificatives de l'emploi des Crédits de payements accordés par le budget, pour les différentes parties de la dette inscrite :
Exercice 1840 ..... 462 et 463
Exercice 1841 ..... 464 et 465
TABLEAUX, par exercices, des rappels d'arrérages de rentes viagères et pensions des années antérieures, qui ont été reportés à des chapitres spéciaux :
Budget de l'exercice 1840 466
Budget de l'exercice 1841 ..... *Idem.*
NOTE spéciale sur la situation, au 1er janvier 1842, de l'indemnité accordée par la loi du 27 avril 1825, aux anciens propriétaires dépossédés ..... 467 et 468

COMPTE DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

NOTE EXPLICATIVE ..... 471 à 474
TABLEAU présentant l'origine et l'affectation des ressources que le Trésor public a dû mettre à la disposition de la caisse d'amortissement pendant l'année 1841 475
ÉTAT des fonds remis par le Trésor à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette Caisse, pendant l'année 1841 ..... 476 et 477
DÉVELOPPEMENT, par mois, des rachats de la Caisse d'amortissement pendant l'année 1841 478
ÉTAT de développement de la consolidation en rentes opérée en 1841, des bons du Trésor remis à la Caisse d'amortissement 479
TABLEAU présentant la situation des fonds affectés à l'amortissement des rentes, au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin de la même année. 480 et 481

TABLEAU, par année et par origine, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette Caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1842 ..... *Pag.* 482 et 483

TABLEAU présentant les mêmes résultats par affectation de rentes ..... 484 et 485

ÉTAT indicatif de l'origine, de la nature et du montant des rentes que possédait la Caisse d'amortissement au 1er janvier 1842, et situation du fonds d'amortissement à la même époque ..... *Ibid.*

SITUATION résumée des fonds de réserve de la Caisse d'amortissement, au 1er janvier 1842. 486 et 487

DÉVELOPPEMENT, par mois et par nature de rentes, des fonds mis en réserve par la Caisse d'amortissement pendant l'année 1841 488

TABLEAU général des rachats de la Caisse d'amortissement, au 1er janvier 1841 489

DÉVELOPPEMENT, par année, des rachats de la Caisse d'amortissement au 1er janvier 1842 ..... 490 à 493

TABLEAU du cours moyen des rentes à divers taux, d'après les bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1841 ..... 494 et 495

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

NOTE EXPLICATIVE ..... 498 et 499

SITUATION, au 1er janvier 1842, des créances actives restant à recouvrer ..... 500 et 501

ÉTAT des Recettes faites, pendant l'année 1841, sur les fonds spéciaux provenant de l'ancien domaine extraordinaire, et de l'emploi qui a été fait du produit de ces recettes..... 502

ÉTAT des fonds affectés au payement des indemnités arriérées 503

SITUATION des immeubles provenant du Domaine extraordinaire, qui restaient à aliéner au 1er janvier 1842 ..... *Ibid.*

COMPTE DES DÉBETS, DES CRÉANCES LITIGIEUSES ET DES PRÊTS AU COMMERCE.

NOTE EXPLICATIVE ..... 506 à 509

ÉTAT présentant la situation des débets au 1er janvier 1841, les accroissements et les atténuations qui ont eu lieu pendant l'année 1841, et la situation au 1er janvier 1842 ..... 510 et 511

CLASSIFICATION, par période de Gouvernement; situation et appréciation des Créances au 1er janvier 1842 ..... 512 et 513

DÉVELOPPEMENT des Prêts effectués, et appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er janvier 1842 ..... 514 et 515

COMPTE DE LA FABRICATION DES MONNAIES ET DES MÉDAILLES.

NOTE EXPLICATIVE ..... 518 à 521

TABLEAU du mouvement des matières d'or et d'argent entrées aux changes des ateliers monétaires pendant l'année 1841 ..... 522 et 523

ÉTAT GÉNÉRAL des Opérations des ateliers monétaires pendant l'année 1841..... *Pag.* 524 et 525
ÉTAT présentant les Recettes et les Prélèvements auxquels a donné lieu la fabrication des monnaies et des médailles, ainsi que le bénéfice réalisé sur ce service pendant les exercices 1840 et 1841..... 526 et 527
DÉVELOPPEMENT, par atelier monétaire, du bénéfice réalisé au profit du trésor public sur la fabrication des monnaies, pour les exercices 1840 et 1841..... 528 et 529
TABLEAU des espèces d'or et d'argent fabriquées selon le système décimal, jusqu'au 31 décembre 1841..... 530 et 531
TABLEAU des fabrications faites en monnaie de billon et de cuivre, de 1726 à 1815.. 532 et 533
MOUVEMENT des médailles fabriquées pendant l'année 1841..... 534 et 535
RÉSULTAT, en espèces, des médailles et jetons vendus du 1er janvier au 31 décembre 1841..... *Ibid.*

COMPTE DES OPÉRATIONS DES COMPTABLES DES FINANCES EN ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1841.

NOTE EXPLICATIVE..... 538 et 539
ÉTAT général des Recettes et des Payements effectués pendant l'année 1841..... 540 et 541
RÉSUMÉ des Recettes et des Dépenses faites par les receveurs de l'Enregistrement, pendant l'année 1841..... 542 et 543
RÉSUMÉ des Recettes et des Dépenses faites par les receveurs des Douanes et des Contributions diverses, pendant l'année 1841..... 544 et 545
RÉSUMÉ des Recettes et des Dépenses de l'entreposeur des poudres à Alger..... *Ibid.*
RÉSUMÉ des Recettes et des Dépenses faites par le trésorier-payeur à Alger, pendant l'année 1841..... 546 et 547
DÉVELOPPEMENT des Recettes et des Payements effectués sur le service des budgets pendant l'année 1841..... 548 et 549
RÉCAPITULATION, par classes de comptables, des opérations de l'année 1841..... 550
DÉVELOPPEMENT, pour le service colonial de l'Algérie, des opérations de l'année 1841, et Situation au 1er janvier 1842..... 551

COMPTES DE DIVERS SERVICES EN LIQUIDATION.

LIQUIDATION de l'ancienne Liste civile..... 555
——— de l'ancienne régie des Poudres et Salpêtres..... 556
——— de l'ancienne compagnie des Salines et mines de Sel de l'Est..... 557 à 559

FIN.

COMPTE GÉNÉRAL

DE L'ADMINISTRATION

DES FINANCES

RENDU

POUR L'ANNÉE 1841

PAR LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES FINANCES.

IIe PARTIE.

DÉVELOPPEMENTS SUR LES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS

DE L'EXERCICE 1840.

ÉCOLE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

PARIS.

IMPRIMERIE ROYALE.

FÉVRIER 1842.

TABLE SOMMAIRE DES MATIÈRES.

(Voir la table détaillée qui est placée à la fin du volume.)

NOTE PRÉLIMINAIRE	Pages	5
TABLEAUX généraux sur l'ensemble des contributions et revenus publics de l'exercice 1840.	Tableau modificatif des évaluations de recettes de la loi de finances	8 et 9
	Tableau général, par branche de revenus, des recettes de l'exercice 1840	10 et 11
	État général, par département, des mêmes recettes	12 à 15
	État comparatif des recettes des exercices 1840 et 1839	16
	Idem pour les impôts et revenus indirects	17
DÉVELOPPEMENTS	sur les contributions directes	21 à 71
———	sur l'enregistrement, le timbre et les domaines	74 à 102
———	sur les produits des forêts et de la pêche	105 à 121
———	sur les douanes et sels	125 à 182
———	sur les contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)	184 à 220
———	sur les postes	223 à 236
———	sur les produits universitaires	238 à 267
———	sur les salines et mines de sel de l'Est	271 à 273
———	sur les produits éventuels affectés aux dépenses des départements	277 à 284
———	sur les produits et revenus de l'Algérie	287 à 295
———	sur les produits divers	299 à 322
TABLE détaillée des matières		323 à 327

TABLE SOMMAIRE DES MATIÈRES.

(Voir la table détaillée qui est placée à la fin du volume.)

NOTE PRÉLIMINAIRE	Pages	5
TABLEAUX généraux sur l'ensemble des contributions et revenus publics de l'exercice 1850.	Tableau modificatif des évaluations de recettes de la loi de finances	8 et 9
	Tableau général, par branche de revenus, des recettes de l'exercice 1850	10 et 11
	État général, par département, des mêmes recettes	12 à 15
	État comparatif des recettes des exercices 1850 et 1849	16
	Idem pour les impôts et revenus indirects	17
DÉVELOPPEMENTS sur les contributions directes		21 à 72
— sur l'enregistrement, le timbre et les domaines		74 à 102
— sur les produits des forêts et de la pêche		105 à 121
— sur les douanes et sels		125 à 183
— sur les contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)		184 à 220
— sur les postes		223 à 235
— sur les produits universitaires		238 à 267
— sur les salines et mines de sel de l'Est		271 à 275
— sur les produits éventuels affectés aux dépenses des départements		277 à 284
— sur les produits et revenus de l'Algérie		287 à 295
— sur les produits divers		299 à 322
TABLE détaillée des matières		325 à 327

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les recettes du budget de l'exercice 1840 sont publiées, par branche de revenus et par nature de perceptions, dans la section de la première partie du Compte général des finances de l'année 1841, qui est intitulée : *Compte des contributions et revenus publics*, et dont l'objet est seulement de résumer les *droits constatés*, les *recouvrements effectués* et les *soldes restés à recouvrer* à l'époque de la clôture de l'exercice.

Le présent volume contient, sur ces mêmes recettes, les développements administratifs nécessaires pour faire connaître les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs, et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le Trésor public.

Ces développements correspondent aux divisions principales du budget des recettes, savoir :

Contributions directes,
Enregistrement, timbre et domaines,
Produits des forêts et de la pêche,
Douanes et sels,
Contributions indirectes,
Produits des postes,
Produits universitaires,
Salines et mines de sel de l'Est,
Produits éventuels affectés au service départemental,
Produits et revenus de l'Algérie,
Produits divers du budget.

Ils sont précédés de tableaux généraux qui comparent l'ensemble des contributions et revenus publics réalisés pendant l'exercice 1840, tant avec l'évaluation qui en a été portée au budget du même exercice, qu'avec les produits recouvrés au profit de l'exercice 1839, et qui, enfin, les récapitulent par département pour chaque branche de revenus.

Le Ministre des finances met ces documents sous les yeux des Chambres, à l'appui de la proposition de la loi de règlement définitif du budget de l'exercice 1840, conformément à l'article 11 de la loi du 9 juillet 1836, dont le vœu se trouve ainsi rempli pour les recettes, comme il l'est pour les dépenses, par la publication des comptes des divers départements ministériels.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les recettes du budget de l'exercice 1840 sont publiées, par branche de revenus et par nature de perceptions, dans la section de la première partie du Compte général des finances de l'année 1841, qui est intitulée : Compte des contributions et revenus publics, et dont l'objet est seulement de résumer les droits constatés, les recouvrements effectués et les soldes restés à recouvrer à l'époque de la clôture de l'exercice.

Le présent volume contient, sur ces mêmes recettes, les développements administratifs nécessaires pour faire connaître les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs, et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le Trésor public.

Ces développements correspondent aux divisions principales du budget des recettes, savoir :

Contributions directes,
Enregistrement, timbre et domaines,
Produits des forêts et de la pêche,
Douanes et sels,
Contributions indirectes,
Produits des postes,
Produits universitaires,
Salines et mines de sel de l'Est,
Produits éventuels affectés au service départemental,
Produits et revenus de l'Algérie,
Produits divers du budget.

Ils sont précédés de tableaux généraux qui comparent l'ensemble des contributions et revenus publics réalisés pendant l'exercice 1840, tant avec l'évaluation qui en a été portée au budget de même exercice, qu'avec les produits recouvrés au profit de l'exercice 1839, et qui, enfin, les récapitulent par département pour chaque branche de revenus.

Le Ministre des finances met ces documents sous les yeux des Chambres, à l'appui de la proposition de la loi de règlement définitif du budget de l'exercice 1840, conformément à l'article 11 de la loi du 9 juillet 1836, dont le vœu se trouve ainsi rempli pour les recettes, comme il l'est pour les dépenses, par la publication des comptes des divers départements ministériels.

TABLEAUX GÉNÉRAUX

SUR L'ENSEMBLE DES CONTRIBUTIONS

ET

REVENUS PUBLICS

DE L'EXERCICE 1840.

Tableau modificatif des évaluations de Recette de la loi de finances de l'exercice 1840.

Désignation des produits.		Évaluations des recettes d'après la loi de finances de 1840.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées à des dépenses départementales ou spéciales, à ajouter.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées à des dépenses départementales ou spéciales, à déduire.	Modifications apportées législativement aux ressources spéciales prévues pour les travaux extraordinaires, à ajouter.	Modifications apportées législativement aux ressources spéciales prévues pour les travaux extraordinaires, à déduire.	Total des évaluations servant de base au règlement définitif de l'exercice 1840 (*voir le tableau suivant*), par chapitre.	Total des évaluations servant de base au règlement définitif de l'exercice 1840 (*voir le tableau suivant*), par branche de revenus.
		fr.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr.	fr. c.	fr. c.
Contributions directes.	Foncière	264,953,870	(a) 2,055,834 89	"	"	"	267,009,704 89	
	Personnelle et mobilière	55,708,950	(a) 968,146 35	"	"	"	56,677,096 35	
	Portes et fenêtres	29,881,262	(a) 687,182 35	"	"	"	30,568,444 35	393,030,749 23
	Patentes	36,888,690	(a) 1,188,176 39	"	"	"	38,076,866 39	
	Taxe de premier avertissement	700,000	"	(B) 1,362 75	"	"	698,637 25	
Enregistrement, timbre et domaines.	Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, et perceptions diverses	186,439,000	"	"	"	"	186,439,000 00	
	Droit de timbre	33,297,000	"	"	"	"	33,297,000 00	225,033,000 00
	Revenus et prix de vente de domaines	3,980,000	"	"	"	"	3,980,000 00	
	Prix de vente d'effets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	1,317,000	"	"	"	"	1,317,000 00	
Poduits des forêts et de la pêche.	Produits des coupes de bois	29,139,000	"	"	"	"	29,139,000 00	
	Produits divers des forêts	4,054,000	"	"	"	"	4,054,000 00	33,514,000 00
	Droit de pêche	321,000	"	"	"	"	321,000 00	
Douanes.	Droits de douanes, droits de navigation et recettes diverses	111,022,000	"	(c) 25,946 46	"	"	110,996,053 54	168,164,053 54
	Droits de consommation des sels	57,168,000	"	"	"	"	57,168,000 00	
	Droits sur les boissons	86,998,000	"	"	"	"	86,998,000 00	
Contributions indirectes.	Sels. (Droits à l'extraction dans les départements de l'intérieur.)	7,933,000	"	"	"	"	7,933,000 00	
	Sucre indigène. (Droit de fabrication.)	6,600,000	"	"	"	"	6,600,000 00	224,422,488 06
	Droits divers et recettes à différents titres	32,395,000	"	(D) 4,511 94	"	"	32,390,488 06	
	Produit de la vente des tabacs	85,451,000	"	"	"	"	85,451,000 00	
	——— des poudres à feu	5,050,000	"	"	"	"	5,050,000 00	
	Produit de la taxe des lettres	38,771,000	"	"	"	"	38,771,000 00	
	Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent	847,000	"	"	"	"	847,000 00	
	Droits sur le transport des matières d'or et d'argent par les paquebots de la Méditerranée.	287,000	"	"	"	"	287,000 00	
Produits des Postes.	Produit des places dans les malles-postes	2,403,000	"	"	"	"	2,403,000 00	44,350,000 00
	——— dans les paquebots	1,302,000	"	"	"	"	1,302,000 00	
	Droit de transit des correspondances étrangères	698,000	"	"	"	"	698,000 00	
	Recettes accidentelles	42,000	"	"	"	"	42,000 00	
Produits universitaires.	Rétribution et droits divers	3,720,000	"	"	"	"	3,720,000 00	
	Produits des rentes et domaines	600,000	"	"	"	"	600,000 00	4,320,000 00
Salines et mines de sel de l'Est		1,655,000	"	"	"	"	1,655,000 00	1,655,000 00
Produits éventuels affectés aux dépenses ordinaires et extraordinaires des départements		10,720,000	(E) 6,567,008 03	"	"	"	17,287,008 03	17,287,008 03
Produits et revenus de l'Algérie		2,321,000	"	"	"	"	2,321,000 00	2,321,000 00
Produits divers.	Bénéfices sur la fabrication et la vente des monnaies et médailles	70,100	"	"	"	"	70,100 00	
	Redevances et produits extraordinaires des mines	318,000	"	"	"	"	318,000 00	
	Droit de vérification des poids et mesures	1,050,000	"	"	"	"	1,050,000 00	
	Produit de la taxe des brevets d'invention	621,000	"	"	"	"	621,000 00	
	Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires	20,000	"	"	"	"	20,000 00	
	Ressources extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires	200,000	(F) 156,526 25	"	"	"	356,526 25	
	Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	678,800	"	"	"	"	678,800 00	
	Moitié de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides de la marine	470,000	"	"	"	"	470,000 00	
	Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des invalides sur les dépenses du personnel de la guerre.	912,000	"	"	"	"	912,000 00	
	Revenus de divers établissements spéciaux	1,156,900	(G) 40,155 96	"	"	"	1,197,055 96	13'300,794 21
	Divers produits provenant des ministères (*)	1,713,000	"	"	"	"	1,713,000 00	
	Produit de vente de cartes des dépôts de la guerre et de la marine	43,000	"	"	"	"	43,000 00	
	Produit de la valeur des poudres consommées par le département de la marine	203,250	"	"	"	"	203,250 00	
	Produit de la valeur des poudres vendues par le département des finances	2,046,400	"	"	"	"	2,046,400 00	
	Produit de la rente de l'Inde	1,000,000	"	"	"	"	1,000,000 00	
	Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations	1,000,000	"	"	"	"	1,000,000 00	
	Recouvrements sur prêts faits en 1830 au commerce et à l'industrie	400,000	"	"	"	"	400,000 00	
	Recettes sur débets non compris dans l'actif de l'administration des finances	200,000	"	"	"	"	200,000 00	
	Produit des valeurs et créances de l'ancienne régie des poudres et salpêtres, remises au trésor en exécution de l'article 32 de l'ordonnance royale du 29 février 1839	500,000	"	"	"	"	500,000 00	
	Recettes de différentes origines	500,000	(H) 1,662 00	"	"	"	501,662 00	
		1,115,765,222	11,664,692 22	31,821 15	"	"	1,127,398,093 07	1,127,398,093 07
Ressources extraordinaires		45,000,000	"	"	46,285,000	17,300,000	73,985,000 00	73,985,000 00
		1,160,765,222	11,632,871 07		28,985,000		1,201,383,093 07	1,201,383,093 07

Observations.

(a) Ces modifications résultent de l'insuffisance des évaluations du budget pour les impositions ci-après, comparativement au montant des rôles mis en recouvrement :

	Contributions: foncière.	Contributions: personnelle et mobilière.	Contributions: portes et fenêtres.	Contributions: patentes.	Total.
Augmentations.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Centimes pour dépenses ordinaires et facultatives des départements (13 cent. 9/10).	100,037 35	51 40	"	"	100,088 75
Centimes pour secours en cas de grêle, incendie, etc.	3,674 78	3 69	"	"	3,678 47
Centimes pour dépenses facultatives et extraordinaires d'utilité départementale	372,742 78	105,125 30	67,951 91	482,463 70	1,028,283 69
Centimes pour dépenses des chemins vicinaux	878,142 64	143,067 14	109,213 62	240,993 38	1,371,416 78
Centimes pour dépenses de l'instruction primaire	"	"	859 87	21,759 43	22,619 30
Centimes pour dépenses du cadastre	212,268 78	"	"	"	212,268 78
Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	"	691,768 28	598,998 44	"	1,685,181 51
Centimes communaux pour dépenses des chemins vicinaux	835,272 74	"	"	394,414 79	835,272 74
Centimes communaux pour l'instruction primaire	441,683 25	"	"	"	441,683 25
Centimes pour frais de perception des rôles de diverses impositions communales	21,917 21	14,761 85	14,164 16	"	50,843 22
Centimes pour non-valeurs et dégrèvements	3,674 78	3 72	7,158 52	"	10,837 02
Attributions aux communes sur le fonds de non-valeurs des patentes	"	"	"	398,251 99	398,251 99
Non-valeurs extraordinaires pour cessation de commerce	"	"	"	182,560 15	182,560 15
Fonds de réimpositions	"	106,291 19	"	"	106,291 19
Total des Augmentations	2,869,414 31	1,061,072 57	798,346 52	1,720,443 44	6,449,276 84
Diminutions.					
Centimes pour dépenses de l'instruction primaire	14,945 67	14,910 39	"	"	29,856 06
Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	517,553 28	"	"	"	517,553 28
Centimes communaux pour les chemins vicinaux	"	19,472 20	37,264 81	217,339 61	274,076 62
Centimes communaux pour l'instruction primaire	"	58,543 63	73,899 36	218,661 81	351,104 80
Centimes pour frais de perception des rôles de diverses impositions communales	"	"	"	1,693 12	1,693 12
Centimes pour non-valeurs et dégrèvements	"	"	"	94,572 54	94,572 51
Fonds de réimpositions	281,080 47	"	"	"	281,080 47
Total des Diminutions	813,579 42	92,926 22	111,164 17	532,267 05	1,549,936 86
Résultat en augmentation	2,055,834 89	968,146 35	687,182 35	1,188,176 39	4,899,339 98

(b) Insuffisance de l'évaluation du budget, comparativement au montant de la taxe, d'après les rôles mis en recouvrement.

(c) Produit de taxes locales affectées à des travaux de navigation.

(d) Produit de droits de péage pour travaux de navigation.

(e) Ressources locales extraordinaires pour dépenses des départements.

(f) Produits extraordinaires pour dépenses d'écoles normales primaires.

(g) Produits provenant des établissements et consommés en nature dans ces mêmes établissements.

(h) Fonds avancés par divers propriétaires pour dépenses cadastrales.

(*) Recettes attribuées au budget par l'ordonnance royale du 31 mai 1838 portant règlement général sur la comptabilité publique. (Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques, reversements de fonds sur les dépenses des ministères, indemnités de remplacement de militaires, remplacement d'effets perdus ou dégradés par des militaires et recettes de diverses natures.)

Tableau général des Recettes de l'Exercice 1840.

DESIGNATION DES BRANCHES DE REVENUS.	ÉVALUATIONS des RECETTES. (*Voir l'état précédent.*)	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements. EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Contributions directes	393,030,749 23	395,712,058 56	395,712,058 56	"	"	2,681,309 33	395,712,058 56	Voir le tableau, pages 26 à 35, pour le développement par nature de contribution.
Enregistrement, timbre et domaines	225,033,000 00	232,071,262 33	229,703,271 08	2,367,991 25	"	4,670,271 08	229,703,271 08	Voir le tableau, pages 78 et 79, pour le développement, par nature de recettes, des droits constatés et des recouvrements effectués.
Produits des forêts et de la pêche	33,514,000 00	33,189,974 45	33,189,974 45	"	324,025 55	"	33,189,974 45	Voir le tableau page 109.
Douanes et sels	168,164,053 54	178,404,824 71	178,404,824 71	"	"	10,240,771 17	178,404,824 71	Voir le tableau pages 128 et 129.
Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)	224,422,488 06	240,238,664 70	237,879,557 79	2,359,106 91	"	13,457,069 73	237,879,557 79	Voir le tableau pages 188 et 189.
Produits des postes	44,350,000 00	46,095,303 59	46,094,703 59	600 00	"	1,744,703 59	46,094,703 59	Voir le tableau pages 224 et 225.
Produits universitaires	4,320,000 00	4,125,299 58	4,125,299 58	"	194,700 42	"	4,125,299 58	Voir le tableau page 265.
Salines et mines de sel de l'Est	1,655,000 00	1,938,079 50	1,938,079 50	"	"	283,079 50	1,938,079 50	Voir le tableau, page 272, pour le résultat de cette branche de revenus.
Produits éventuels affectés aux dépenses ordinaires et extraordinaires des départements	17,287,008 03	17,287,008 03	17,287,008 03	"	"	"	17,287,008 03	Voir le tableau page 279.
Produits et revenus de l'Algérie	2,321,000 00	1,833,037 92	1,833,037 92	"	487,962 08	"	1,833,037 92	Voir le tableau page 289.
Produits divers	13,300,794 21	13,979,836 56	13,979,836 56	"	"	679,042 35	13,979,836 56	Voir le tableau, pages 308 et 309, pour le développement, par nature de recettes, des droits constatés et des recouvrements effectués.
	1,127,398,093 07	1,164,875,349 93	1,160,147,651 77	4,727,698 16	1,006,688 05	33,756,246 75	1,160,147,651 77	
Ressources extraordinaires	73,985,000 00	73,985,000 00	73,985,000 00	"	"	"	73,985,000 00	
	1,201,383,093 07	1,238,860,349 93	1,234,132,651 77	4,727,698 16	1,006,688 05	33,756,246 75	1,234,132,651 77	
					32,749,558 70			

RÉSUMÉ

Contributions directes	393,030,749 23	395,712,058 56	395,712,058 56	"	"	2,681,309 33	395,712,058 56
Impôts et revenus indirects	656,672,541 60	691,403,424 74	687,448,840 58	3,954,584 16	"	30,776,298 98	687,448,840 58
Domaines, bois et produits de diverses natures	77,694,802 24	77,759,866 63	76,986,752 63	773,114 00	708,049 61	"	76,986,752 63
Ressources extraordinaires	73,985,000 00	73,985,000 00	73,985,000 00	"	"	"	73,985,000 00
	1,201,383,093 07	1,238,860,349 93	1,234,132,651 77	4,727,698 16	708,049 61	33,457,608 31	1,234,132,651 77
					32,749,558 70		

ÉTAT GÉNÉRAL, par département et par branche de revenus, des Recettes de l'Exercice 1840.

DÉPARTEMENTS.	CONTRIBUTIONS directes.	ENREGISTREMENT, timbre et domaines.	PRODUITS des forêts et de la pêche.	DOUANES et sels.	CONTRIBUTIONS indirectes, tabacs et poudres.	POSTES.	PRODUITS universitaires.	SALINES et mines de sel de l'Est.	PRODUITS ÉVENTUELS affectés aux dépenses ordinaires et extraordinaires des départements.	PRODUITS et revenus de l'Algérie.	PRODUITS divers.	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES de l'exercice 1840.	OBSERVATIONS.
Ain	3,054,475f 25c	2,028,573f 82c	241,742f 67c	169,534f 18c	1,361,048f 53c	206,527f 65c	7,772f 65c	"	136,290f 25c	"	13,848f 37c	7,219,813f 37c	
Aisne	7,034,237 70	4,326,264 27	485,391 67	73,396 81	3,835,602 26	567,403 46	30,596 48	"	560,276 93	"	58,959 24	16,962,128 82	
Allier	2,971,193 15	1,417,035 57	591,811 98	"	1,034,466 11	242,251 18	7,400 13	"	220,298 19	"	63,047 99	6,547,504 30	
Alpes (Basses-)	1,397,527 71	692,720 10	38,764 15	46,884 71	556,634 93	90,134 61	4,652 63	"	14,685 00	"	10,396 66	2,852,400 50	
Alpes (Hautes-)	1,110,716 51	566,716 18	70,332 03	51,233 00	499,851 77	73,073 35	2,557 50	"	7,879 17	"	10,652 48	2,393,011 99	
Ardèche	2,380,062 62	1,728,292 60	50,015 19	"	1,140,034 42	218,438 55	14,335 88	"	245,285 82	"	22,234 12	5,798,699 20	
Ardennes	3,503,408 10	2,328,000 60	933,663 45	720,582 25	2,324,492 93	374,071 99	6,933 99	"	92,451 01	"	50,550 83	10,334,155 15	
Ariége	1,636,340 56	862,164 60	111,298 06	22,782 76	625,408 10	110,576 39	6,312 50	"	24,945 36	"	12,708 94	3,412,537 27	
Aube	3,495,118 33	1,929,662 57	619,023 70	"	1,419,113 05	277,173 18	10,048 00	"	203,303 59	"	23,422 41	7,976,864 83	
Aude	3,951,626 22	1,395,178 22	303,260 95	1,970,520 84	899,429 52	249,130 92	11,318 21	"	59,904 10	"	25,276 80	8,865,645 78	
Aveyron	3,471,873 04	1,567,069 52	23,145 03	"	898,115 86	163,271 19	13,975 18	"	31,543 81	"	17,029 90	6,186,023 53	
Bouches-du-Rhône	5,659,125 37	3,478,935 66	24,332 47	32,710,924 44	5,472,053 31	1,519,831 93	80,125 69	"	307,747 02	"	268,021 63	49,521,097 52	
Calvados	8,653,859 86	4,603,949 87	93,897 93	3,361,458 48	2,993,558 23	657,120 71	73,428 44	"	352,887 10	"	37,493 08	20,827,653 70	
Cantal	2,434,400 17	1,274,175 57	38,749 78	"	879,889 27	123,644 67	7,175 00	"	16,993 54	"	8,054 93	4,783,082 93	
Charente	4,136,789 17	1,866,993 00	151,368 88	"	1,057,624 52	239,422 37	15,438 76	"	124,903 68	"	17,352 76	7,609,893 14	
Charente-Inférieure	5,727,401 08	2,325,919 82	5,127 39	4,444,578 80	1,782,868 35	382,397 78	27,086 60	"	218,505 93	"	51,240 65	14,965,126 40	
Cher	2,585,120 91	1,443,821 28	410,548 05	"	1,096,271 71	194,358 63	16,047 71	"	91,612 37	"	20,310 37	5,858,091 03	
Corrèze	2,007,499 85	1,254,631 96	4,623 04	"	1,015,792 29	133,784 88	8,563 38	"	86,724 25	"	70,314 45	4,581,934 10	
Corse	569,240 17	326,353 43	7,073 98	524,562 31	"	80,767 69	2,763 25	"	16,343 37	"	38,531 36	1,565,635 56	
Côte-d'Or	5,928,705 70	3,102,140 01	1,670,680 18	"	2,910,607 04	478,848 95	72,418 12	"	87,865 28	"	67,058 53	14,318,323 81	
Côtes-du-Nord	3,818,693 61	1,631,791 33	99 88	1,064,096 97	3,793,716 51	243,469 99	6,825 50	"	12,793 10	"	41,493 18	10,612,980 07	
Creuse	1,688,533 28	1,343,484 03	11,829 60	"	832,109 46	121,917 39	6,794 17	"	87,420 21	"	19,253 97	4,111,342 11	
Dordogne	4,783,198 65	2,030,761 12	13,163 90	"	1,442,580 41	233,147 61	15,238 63	"	651,075 27	"	44,493 40	9,213,658 99	
Doubs	2,923,425 67	1,694,758 30	656,212 05	302,742 46	2,790,933 89	392,348 11	20,706 68	"	90,900 27	"	56,369 17	8,928,396 60	
Drôme	3,211,248 79	2,092,277 81	100,776 75	"	1,455,193 50	279,449 93	6,259 30	"	106,442 08	"	19,935 46	7,271,583 62	
Eure	7,316,503 99	3,864,642 38	621,050 36	"	2,478,956 48	456,137 29	7,266 58	"	133,595 49	"	43,880 69	14,922,033 26	
Eure-et-Loir	4,942,550 89	2,603,598 81	332,324 24	"	2,033,040 04	271,872 13	9,300 99	"	107,272 93	"	16,997 72	10,316,957 75	
Finistère	3,565,974 51	1,673,632 83	28,621 63	1,852,429 31	4,496,405 49	341,386 10	16,680 87	"	240,407 17	"	110,581 94	12,326,119 85	
Gard	4,386,538 44	2,479,125 42	111,746 67	2,808,377 88	2,457,545 79	432,873 45	25,411 08	"	98,716 33	"	55,438 66	12,855,773 72	
Garonne (Haute-)	5,770,385 05	3,006,912 52	162,110 86	2,274,499 67	2,664,638 73	676,940 63	198,241 69	"	70,648 95	"	123,708 81	14,948,086 91	
Gers	3,590,340 21	1,634,339 62	4,201 27	"	667,344 39	174,707 79	10,137 29	"	69,815 57	"	13,162 53	6,164,048 67	
Gironde	8,427,792 35	4,395,406 55	31,342 60	14,787,303 65	4,744,655 63	1,360,510 43	53,660 53	"	424,182 27	"	71,590 32	34,296,444 33	
Hérault	5,334,671 76	2,219,720 06	26,641 98	3,554,109 07	2,221,419 06	559,889 75	156,476 00	"	47,343 42	"	44,673 65	14,164,944 75	
Ille-et-Vilaine	4,616,162 15	2,113,831 90	133,808 32	1,304,441 75	3,644,684 84	395,655 61	83,022 25	"	761,310 78	"	59,070 90	13,111,988 50	
Indre	2,670,142 32	1,383,844 46	354,329 12	"	859,415 49	175,932 28	3,302 00	"	110,822 21	"	10,617 83	5,568,405 71	
Indre-et-Loire	3,888,928 10	2,235,766 66	363,139 36	"	1,531,352 99	318,447 57	13,046 53	"	465,537 41	"	27,832 92	8,844,051 54	
Isère	5,729,929 21	4,093,520 48	209,039 38	245,912 40	2,676,918 33	450,059 49	60,470 30	"	516,865 42	"	60,740 94	14,043,455 95	
Jura	3,001,401 54	1,619,469 41	1,516,842 09	85,161 81	2,452,118 36	280,412 11	12,605 48	"	114,000 00	"	26,965 44	9,108,976 24	
Landes	1,858,677 38	829,963 65	41,114 29	"	1,081,393 19	138,653 08	7,473 72	"	68,305 31	"	7,990 64	4,033,571 26	
Loir-et-Cher	3,071,287 04	1,553,458 00	396,946 58	"	1,209,045 46	208,305 78	19,729 95	"	298,189 47	"	19,351 24	6,776,313 52	
Loire	3,815,105 94	2,032,300 57	11,712 09	"	2,661,378 15	418,251 51	4,137 70	"	274,858 34	"	46,836 41	9,264,580 71	
Loire (Haute-)	2,296,952 11	1,425,955 11	11,157 02	"	733,473 49	126,919 53	7,550 75	"	41,059 51	"	9,770 14	4,652,837 66	
Loire-Inférieure	4,552,115 99	2,430,090 41	68,289 56	12,796,519 40	3,643,419 91	558,733 47	21,498 16	"	336,856 81	"	39,297 33	24,446,821 04	
Loiret	4,673,983 64	2,474,057 88	488,511 49	3,030,650 79	2,509,709 04	393,951 05	24,532 99	"	75,309 08	"	49,900 98	13,720,606 94	
Lot	2,994,228 18	1,005,349 17	8,413 60	"	717,446 91	115,728 28	20,079 19	"	213,499 74	"	7,887 20	5,082,632 27	
Lot-et-Garonne	4,642,453 25	2,157,581 96	19,347 06	"	1,311,136 83	253,276 23	13,945 54	"	421,623 25	"	12,652 06	8,832,016 18	
Lozère	1,258,638 53	617,813 78	10,088 01	"	317,157 02	61,936 89	1,271 92	"	29,841 93	"	9,239 94	2,305,988 02	
Maine-et-Loire	5,817,113 81	2,785,084 94	151,920 17	"	2,813,488 03	389,831 32	22,242 34	"	363,200 00	"	135,158 04	12,478,038 65	

Suite de l'*Etat général, par département et par branche de revenus, des Recettes de l'Exercice 1840.*

DÉPARTEMENTS.	CONTRIBUTIONS directes.	ENREGISTREMENT, timbre et domaines.	PRODUITS des forêts et de la pêche.	DOUANES et sels.	CONTRIBUTIONS indirectes, tabacs et poudres.	POSTES.	PRODUITS universitaires.	SALINES et mines de sel de l'Est.	PRODUITS ÉVENTUELS affectés aux dépenses ordinaires et extraordinaires des départements.	PRODUITS et revenus de l'Algérie.	PRODUITS divers.	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES de l'exercice 1840.	OBSERVATIONS.
Manche	7,330,241f 25c	3,162,831f 56c	2,117f 59c	2,068,210f 58c	3,190,490f 10c	457,243f 02c	15,307f 94c	"	696,197f 41c	"	75,372f 08c	16,998,011f 53c	
Marne	5,322,924 39	3,200,473 37	960,291 00	"	2,935,309 51	521,954 27	19,085 93	"	284,794 64	"	214,262 97	13,459,096 08	
Marne (Haute-)	3,136,739 14	1,624,267 10	890,114 06	"	1,264,113 79	242,446 74	8,188 03	"	113,912 27	"	49,088 28	7,328,869 41	
Mayenne	3,567,255 56	1,403,464 21	191 92	"	1,976,194 20	179,769 99	14,035 39	"	75,732 39	"	23,875 06	7,240,518 72	
Meurthe	4,345,407 23	2,942,217 19	1,820,784 75	"	7,674,923 34	457,262 42	31,364 15	"	171,762 54	"	86,655 02	17,530,376 64	
Meuse	3,653,651 22	1,995,653 23	1,900,382 52	42,381 22	1,731,128 08	281,569 01	8,972 05	"	114,000 00	"	34,147 91	9,761,885 24	
Morbihan	3,245,157 68	1,154,938 89	28,975 07	1,108,083 18	3,067,439 49	210,122 25	17,855 52	"	57,051 84	"	49,384 01	8,939,007 93	
Moselle	4,212,209 08	2,445,056 04	893,899 02	3,567,529 78	2,801,748 39	427,562 95	29,039 54	"	189,291 69	"	106,386 03	13,672,722 52	
Nièvre	3,185,822 84	2,030,266 68	626,682 37	"	1,413,988 11	260,076 06	7,417 30	"	593,052 80	"	15,575 88	8,132,882 04	
Nord	11,642,056 90	6,751,381 59	1,455,444 77	16,179,681 59	12,563,930 95	1,185,598 05	54,797 60	"	185,119 30	"	248,484 99	50,266,495 74	
Oise	6,885,526 47	3,563,983 61	860,001 52	"	2,901,914 83	398,082 37	12,279 61	"	84,260 22	"	24,197 96	14,730,246 59	
Orne	5,260,481 32	2,791,881 29	794,651 48	"	1,702,072 21	336,154 11	9,174 57	"	238,674 31	"	126,970 13	11,260,059 42	
Pas-de-Calais	7,595,721 09	4,416,569 71	271,091 83	3,252,094 50	6,657,988 33	686,779 76	28,867 34	"	143,697 85	"	122,805 30	23,175,615 71	
Puy-de-Dôme	5,244,892 32	3,038,022 12	41,408 19	"	1,832,752 23	324,472 47	30,086 58	"	88,674 40	"	23,550 72	10,623,859 03	
Pyrénées (Basses-)	2,660,053 81	1,874,459 80	71,084 69	1,799,916 29	3,289,677 45	500,979 44	23,373 95	"	231,955 60	"	48,971 36	10,500,472 39	
Pyrénées (Hautes-)	1,469,183 95	1,024,166 94	77,059 80	74,301 94	812,587 27	138,537 06	8,654 34	"	138,453 96	"	22,432 01	3,765,377 27	
Pyrénées-Orientales	1,550,329 17	646,410 68	31,922 02	452,873 70	735,326 73	153,644 62	10,728 81	"	19,166 34	"	45,450 15	3,645,852 22	
Rhin (Bas-)	5,259,229 65	3,165,865 39	1,408,185 39	2,766,608 05	3,028,355 53	624,059 42	85,103 02	"	92,996 98	"	122,132 39	16,552,535 82	
Rhin (Haut-)	4,101,462 59	2,703,747 40	805,489 33	1,072,235 93	2,834,836 73	532,318 20	11,075 40	"	186,995 70	"	239,893 57	12,488,054 85	
Rhône	6,807,842 11	5,283,791 39	5,758 70	7,200,295 98	6,723,482 24	1,682,138 44	53,545 53	"	679,259 71	"	136,800 60	28,572,914 70	
Saône (Haute-)	3,296,887 39	1,662,676 10	401,173 86	"	1,478,919 09	283,437 20	7,626 28	"	188,206 63	"	34,279 86	7,353,206 41	
Saône-et-Loire	6,214,869 52	2,998,937 08	447,096 35	"	3,044,677 83	459,162 47	7,969 63	"	60,306 00	"	55,615 72	13,298,634 60	
Sarthe	4,843,115 89	2,558,227 82	529,331 49	"	2,308,780 44	312,364 85	13,486 57	"	251,175 41	"	60,134 47	10,876,616 94	
Seine	29,598,494 37	32,105,927 21	13,061 96	15,147,233 35	33,212,028 33	12,351,025 95	2,031,850 45	"	805,240 96	"	858,309 43	126,123,172 01	
Seine-Inférieure	12,640,888 13	7,722,673 63	1,467,433 99	30,694,649 72	8,694,862 14	1,701,913 30	50,993 92	"	273,721 97	"	216,210 01	63,463,346 81	
Seine-et-Marne	6,925,759 95	3,274,088 02	558,662 40	"	2,932,350 73	439,570 13	15,068 08	"	182,130 14	"	39,969 08	14,367,598 53	
Seine-et-Oise	8,576,685 80	4,859,851 95	953,001 81	"	5,405,379 62	761,204 83	39,298 58	"	189,270 31	"	410,085 92	21,194,778 82	
Sèvres (Deux-)	3,354,238 83	1,473,967 30	221,020 79	"	1,082,543 87	166,098 99	11,621 63	"	53,453 03	"	61,206 01	6,424,150 45	
Somme	7,556,558 48	3,742,499 82	226,376 89	2,901,929 39	3,724,290 93	513,305 99	22,637 65	"	168,725 87	"	46,083 60	18,902,408 62	
Tarn	3,942,606 16	1,539,790 08	122,699 84	"	936,348 24	183,049 14	16,864 91	"	400,041 62	"	28,686 86	7,170,086 85	
Tarn-et-Garonne	3,575,882 16	1,240,382 10	69,818 40	"	840,363 35	146,648 16	8,197 27	"	74,424 56	"	7,178 84	5,962,894 84	
Var	3,503,816 83	2,013,228 15	63,217 17	2,051,001 61	2,831,846 66	443,492 22	15,308 96	"	39,700 00	"	71,833 75	11,033,445 35	
Vaucluse	2,563,079 55	1,775,855 30	31,337 85	"	1,775,844 65	272,393 21	11,186 99	"	84,054 45	"	27,934 47	6,541,686 47	
Vendée	3,441,798 32	1,504,687 76	162,557 55	123,094 16	1,360,140 36	181,148 48	6,302 06	"	200,559 61	"	14,236 96	7,694,525 26	
Vienne	2,973,190 94	1,728,759 62	215,066 35	"	1,183,471 78	211,621 57	75,764 93	"	187,480 82	"	28,077 65	6,603,433 66	
Vienne (Haute-)	2,380,697 27	1,601,965 25	2,960 47	"	1,420,994 19	259,691 35	23,253 44	"	290,124 33	"	13,117 75	5,992,804 05	
Vosges	2,926,101 52	2,115,208 05	2,228,828 96	"	2,116,952 66	272,702 34	8,800 93	"	115,354 78	"	23,911 73	9,807,860 97	
Yonne	4,565,501 82	2,493,680 48	771,161 79	"	1,843,509 06	315,176 16	13,256 47	"	205,649 50	"	57,085 74	10,265,021 02	
Service des Paquebots de la Méditerranée	"	"	"	"	"	1,006,951 72	"	"	"	"	"	1,006,951 72	
Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,833,037f 92c	1,204,966 44	3,038,004 36	
Trésor public — *A ajouter*	"	124,279 36	"	"	504,454 73	"	"	1,938,079f 50c	"	"	6,833,078 84	9,399,892 43	
Trésor public — *A déduire*	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
	395,712,058 56	229,703,271 08	33,189,974 45	178,404,824 71	237,879,557 79	46,094,703 59	4,125,299 58	1,938,079 50	17,287,008 03	1,833,037 92	13,979,836 56	1,160,147,651 77	
Ressources extraordinaires												73,985,000 00	
												1,234,132,651 77	

ÉTAT COMPARATIF

DES RECETTES DES EXERCICES 1840 ET 1839.

PAGES DE RENVOI des états de développements.	DÉSIGNATION DES BRANCHES DE REVENUS.	RECETTES de L'EXERCICE 1840.	RECETTES de L'EXERCICE 1839.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1840, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1840, en moins.
54 et 55	Contributions directes	395,712,058f 56c	391,869,132f 60c	3,842,925f 96c	"
85 et 85	Enregistrement, timbre et domaines	229,703,271 08	225,853,619 84	3,849,651 24	"
120 et 121	Produits des forêts et de la pêche	33,189,974 45	31,221,780 66	1,968,193 79	"
136 et 137	Douanes et sels	178,404,824 71	168,549,149 05	9,855,675 66	"
194 et 195	Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	237,879,557 79	228,361,234 08	9,518,323 71	"
228 et 229	Produits des postes	46,094,703 59	43,913,121 68	2,181,581 91	"
266 et 267	Produits universitaires	4,125,299 58	4,175,322 01	"	50,022f 43c
273	Salines et mines de sel de l'Est	1,938,079 50	1,702,557 44	235,522 06	"
282 et 283	Produits éventuels affectés aux dépenses ordinaires et extraordinaires des départements	17,287,008 03	13,182,831 76	4,104,176 27	"
294 et 295	Produits et revenus de l'Algérie	1,833,037 92	1,833,273 35	"	235 43
307 et 318 à 321	Produits divers. Recettes communes aux deux exercices	9,747,674 13	9,566,163 72	181,510 41	"
	Produits divers. Recettes spéciales à chacun des deux exercices	4,232,162 43	2,116,634 90	2,115,527 53	"
		1,160,147,651 77	1,122,344,821 09	37,853,088 54	50,257 86
	DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1840			37,802,830 68	

IMPÔTS ET REVENUS INDIRECTS.

Comparaison des Recettes des Exercices 1840 et 1839.

DÉSIGNATION DES IMPÔTS ET REVENUS.	RECETTES de L'EXERCICE 1840.	RECETTES de L'EXERCICE 1839.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1840, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1840, en moins.
Enregistrement et droits divers	190,596,720f 90c	186,897,099f 69c	3,699,621f 21c	"
Timbre	34,473,033 59	33,911,942 35	561,091 24	"
Droits de douanes à l'importation. (Marchandises diverses.)	81,077,135 10	74,825,836 03	6,251,299 07	"
——— (Sucres exotiques.)	33,541,218 00	29,661,876 00	3,879,342 00	"
Droits de douanes à l'exportation et autres	1,420,774 64	1,447,122 18	"	26,347f 54c
——— de navigation et recettes diverses	5,788,071 43	5,789,908 98	"	1,837 55
——— de consommation des sels	56,577,625 54	56,824,405 86	"	246,780 32
——— sur les boissons	90,433,367 02	87,859,585 75	2,573,781 27	"
——— à l'extraction des sels	8,404,265 45	8,333,992 55	70,272 90	"
——— perçus à la fabrication du sucre indigène	4,786,464 60	3,642,516 15	1,143,948 45	"
Diverses taxes indirectes	33,473,028 60	32,785,304 06	687,724 54	"
Produit de la vente des tabacs	95,166,701 75	90,571,416 39	4,595,285 36	"
——— de la vente des poudres	5,615,730 37	5,168,419 18	447,311 19	"
Taxe des lettres et du droit sur les envois d'argent	40,602,074 45	38,845,500 18	1,756,574 27	"
——— du service rural des postes	2,310,287 21	2,236,900 12	73,387 09	"
Produit des malles-postes et des paquebots	3,182,341 93	2,830,721 38	351,620 55	"
	687,448,840 58	661,632,546 85	26,091,259 14	274,965 41
	Différence en plus à l'exercice 1840.		25,816,293 73	

RÉSUMÉ.

Enregistrement, droits divers et timbre	225,069,754 49	220,809,042 04	4,260,712 45	"
Douanes et sels	178,404,824 71	168,549,149 05	9,855,675 66	"
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	237,879,557 79	228,361,234 08	9,518,323 71	"
Postes	46,094,703 59	43,913,121 68	2,181,581 91	"
	687,448,840 58	661,632,546 85	25,816,293 73	"
	Différence en plus à l'exercice 1840.		25,816,293 73	

IMPÔTS ET REVENUS INDIRECTS.

ÉTAT COMPARATIF

Comparaison des Recettes des Exercices 1840 et 1839.

DÉSIGNATIONS DES IMPÔTS ET REVENUS.	RECETTES de l'exercice 1840.	RECETTES de l'exercice 1839.	DIFFÉRENCES de l'exercice 1840. en plus.	en moins.
Enregistrement et droits divers	100,390,780 90	166,897,099 09	3,893,681 81	
Timbre	31,172,035 59	37,011,019 15	361,005 44	
Droits de douanes et d'importation (Marchandises diverses)	41,077,132 10	72,825,838 03	8,321,809 07	
——— (Sucres exotiques)	33,941,918 00	30,861,676 00	3,879,242 00	
Droits de douanes à l'exportation et autres	1,430,774 06	1,447,124 18		80,317 12
——— de navigation et recettes diverses	5,788,071 43	5,789,898 98		1,827 55
——— de consommation des sels	56,377,045 34	56,834,165 86		457,120 52
——— sur les boissons	90,433,387 02	87,859,585 76	2,573,781 27	
——— à l'extraction des sels	8,604,205 45	8,533,982 35	70,223 30	
——— perçus à la fabrication du sucre indigène	4,780,363 00	3,642,316 15	1,143,946 85	
Droits sur les bois indigènes	23,174,026 00	23,788,361 00	680,731 00	
Produit de la vente des tabacs	95,106,701 75	90,271,816 30	4,835,885 30	
——— de la vente des poudres	3,613,730 37	3,166,419 16	447,311 19	
Droits des lettres et de dépêches sur les cours d'eau	46,097,074 16	38,345,500 18	7,751,574 37	
——— de service rural des postes	4,310,287 31	4,236,900 13	73,387 05	
Produit des moulins-poudres et des pyrobolies	3,182,341 93	4,520,191 95		1,337,850 02
	587,446,819 08	601,039,316 35	24,621,879 14	2,214,376 41
Différences en plus à l'exercice 1840			22,407,502 73	

RÉSUMÉ

Enregistrement, droits divers et timbre	325,609,134 49	370,630,012 01		4,260,712 10
Douanes et sels	178,404,424 71	168,540,149 05	9,864,275 66	
Contributions indirectes (Boissons, droits divers, tabacs et poudres)	237,570,307 72	225,291,314 06	9,618,993 71	
Postes	46,097,103 39	43,013,151 68	3,184,951 01	
	587,446,819 08	601,039,316 35	22,618,293 72	
Différences en plus à l'exercice 1840			22,618,293 72	

DÉVELOPPEMENTS

SUR

LES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

NOTE

Sur les Contributions directes de l'Exercice 1840.

Les contributions directes de l'exercice 1840 ont été assises, par la loi de finances du 10 août 1839, sur les bases de celles de 1839, sauf les modifications suivantes :

Les biens restitués ou vendus et les terrains formés par alluvion, les réunions ou distractions de territoires par l'effet de changements de limites, les biens qui ont cessé d'être imposables comme étant entrés dans le domaine de l'État et de la couronne, ou par suite de corrosion, et enfin les nouvelles constructions, les reconstructions et les démolitions auxquelles s'appliquaient les dispositions de l'article 2 de la loi du 17 août 1835; ces diverses causes, détaillées par département dans le tableau publié à l'appui du projet de budget de 1840 (page 184), ont, en résultat, fait présumer une augmentation au principal de la contribution foncière de 202,000 francs, et à celui de la contribution des portes et fenêtres de 120,500 francs.

Le principal de la contribution des patentes, que le budget de 1839 n'avait évalué qu'à 26,315,000 fr., a été porté, pour l'exercice 1840, à 26,740,000 francs, c'est-à-dire, avec une augmentation de 425,000 francs, motivée sur l'accroissement progressif de cette contribution.

Quant aux centimes additionnels, dont la loi de finances détermine le nombre et l'emploi, ils ont continué d'être les mêmes que pour l'exercice 1839; mais leur affectation a été modifiée de la manière qui va être indiquée.

D'après le projet de budget présenté par le Gouvernement, les centimes généraux, sans destination spéciale, n'éprouvaient pas de changements; mais les centimes attribués aux dépenses départementales devaient être portés de 13 centimes 2/10es à 13 centimes 7/10es, c'est-à-dire élevés de 5/10es de centime au profit du fonds commun à répartir entre les départements, dont 4/10es pour les dépenses ordinaires et 1/10e pour les dépenses facultatives; et cette amélioration des ressources du service départemental aurait ainsi été supportée par les contribuables.

Les Chambres n'ont pas admis les propositions du Gouvernement; la loi de finances a réduit les centimes généraux, sans affectation spéciale, de 7/10es de centime, et les a attribués au service départemental en en appliquant 3/10es aux dépenses ordinaires de chaque département, et 4/10es au fonds commun à répartir entre les départements, dont 3/10es pour les dépenses ordinaires et 1/10e pour les dépenses facultatives.

Ce changement d'affectation a constitué pour l'État, relativement à ses dépenses générales, une réduction de ressources qui, d'après les rôles de 1840, et en ayant égard à l'augmentation qu'a éprouvée le principal des contributions, a été, pour la contribution foncière, de 1,091,702 francs 29 centimes, et pour la contribution personnelle et mobilière, de 138,003 francs 64 centimes, ces deux sommes formant celle de 1,329,705 francs 93 centimes dont la loi de finances de 1840 a accrû les ressources départementales.

Les centimes additionnels au principal des contributions ont en conséquence été fixés, pour l'exercice 1840, ainsi que l'indique le tableau ci-après :

			CONTRIBUTIONS foncière.	personnelle et mobilière.	portes et fenêtres.	patentes.
Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale			21c 1/10es	21c 1/10es	15c 8/10es	6c 8/10es
Centimes additionnels spéciaux pour les dépenses des départements. (13 cent. 9/10es.)	Fonds applicable aux dépenses ordinaires de chaque département		8 5/10	8 5/10	"	"
	Fonds commun à répartir entre les départements.	Pour dépenses ordinaires	4 9/10	4 9/10	"	"
		Pour dépenses facultatives	5/10	5/10	"	"
Centimes pour secours spéciaux aux départements			1 00	1 00	"	"
Centimes pour non-valeurs, remises et modérations			1 00	1 00	3 00	5 00
			37 00	37 00	18 8/10	11 8/10

Un tableau général publié à la suite de la présente note (pages 26 et 27) fait connaître l'ensemble des rôles des contributions directes mis en recouvrement d'après les bases que l'on vient d'indiquer. Ce tableau, rédigé selon les divisions adoptées pour celui de la loi de finances, permet ainsi d'opposer les faits réalisés aux faits qui avaient été prévus, et se résume de la manière suivante :

NATURE des IMPOSITIONS.	CONTRIBUTIONS FONCIÈRE.	PERSONNELLE et mobilière.	PORTES et fenêtres.	PATENTES.	TOTAL.
Impositions affectées aux dépenses générales.					
Principal	155,957,477f 97c	34,000,529f 94c	22,687,616f 69c	28,738,453f 80c	241,384,078f 40c
Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale	32,907,030 81	7,174,077 99	3,584,643 37	2,166,910 76	45,832,662 93
Impositions affectées à des dépenses spéciales.					
Fonds pour dépenses départementales	49,494,255 88	10,036,933 45	2,305,025 40	3,063,616 51	64,899,831 24
Fonds pour secours aux départements	1,559,574 78	340,003 69	"	"	1,899,578 47
Fonds pour dépenses des communes	25,417,889 92	4,279,864 30	1,526,848 43	1,546,010 25	32,770,612 90
Fonds de non-valeurs	1,559,574 78	340,003 72	680,628 52	4,721,239 63	7,301,446 65
Fonds de réimpositions	418,919 53	506,291 19	"	"	925,210 72
	267,314,723 67	56,677,704 28	30,784,762 41	40,236,230 95	395,013,421 31
Taxe de premier avertissement					698,637 25
TOTAL					395,712,058 56

Un autre tableau (pages 28 et 29) détermine l'affectation des contributions directes, soit aux dépenses générales du budget, soit aux dépenses spéciales des départements et des communes, en désignant, pour ces dernières, les ministères chargés d'employer le produit des impositions qu'elles ont nécessitées et les services auxquels la loi les a attribuées. Il résulte de ce dernier tableau que les contributions directes de l'exercice 1840 ont subvenu :

Aux dépenses générales du budget pour	287,216,741f 33c
Aux dépenses spéciales des services locaux pour	108,495,317 23
ENSEMBLE	395,712,058 56

Et que la somme de 108,495,317 francs 23 centimes a été répartie entre les ministères et les services ci-après :

Ministère de l'instruction publique (dépenses de l'instruction primaire)	4,063,528f 46c
Ministère de l'intérieur (dépenses départementales)	58,324,034 00
Ministère de l'agriculture et du commerce (secours aux départements)	1,899,578 47
Ministère des finances (dépenses du cadastre, frais de perception, non-valeurs et restitutions de fonds aux communes)	44,208,176 30
ENSEMBLE	108,495,317 23

On vient de faire connaître les bases adoptées pour l'assiette des contributions directes de l'exercice 1840; il reste maintenant à comparer les rôles avec les prévisions du budget. Ce rapprochement fait l'objet de deux tableaux qui se trouvent ci-après, et dont les résultats vont être sommairement analysés.

Les contributions foncière, personnelle et mobilière, et des portes et fenêtres, étant perçues par voie de répartition, la loi de finances a fixé le contingent de ces contributions à payer par chaque département, tant pour le principal que pour les centimes additionnels dont elle détermine la quotité. Quant à la contribution des patentes, comme impôt de quotité, elle n'est portée dans la loi que par évaluation, pour le principal et les impositions accessoires. La loi de finances ne peut également énoncer que pour des sommes approximatives les centimes ordinaires ou accidentels que les départements et les communes sont autorisés à s'imposer avec affectation spéciale à leurs dépenses. Enfin, le montant des impositions destinées à couvrir les non-valeurs varie selon l'importance du principal et des centimes spéciaux relatifs à chaque nature de contribution. Le produit total des quatre contributions n'est donc réellement connu que lorsque les rôles ont été dressés et mis en recouvrement. Il devient, en conséquence, nécessaire d'établir les différences existant entre l'évaluation du budget et le produit réalisé par le trésor, pour déterminer la plus ou la moins-value, soit sur la partie des contributions directes classées parmi les ressources générales de l'État, soit sur celle qui se rapporte aux dépenses spéciales des départements et des communes, et pour laquelle les prévisions du budget doivent être ramenées au montant exact des rôles, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi de finances du 4 mai 1834.

L'administration des finances publie, à cet effet (pages 30 à 35), un tableau dans lequel on compare, pour chaque contribution, les évaluations de la loi avec les rôles arrêtés par les préfets, en distinguant le principal et les centimes additionnels.

D'après ce tableau, les rôles ont excédé les évaluations de 7,579,286f 56c; savoir :

Foncière	2,360,853f 67c
Personnelle et mobilière	968,754 28
Portes et fenêtres	903,500 41
Patentes	3,347,540 95
	7,580,649 31
Taxe de premier avertissement (réduction)	1,362 75
Excédant des rôles	7,579,286 56

Cet excédant des rôles provient :

1° Des contributions affectées aux dépenses générales du budget de l'exercice 1840, et dont la plus-value, provenant surtout de la contribution des patentes, augmente les ressources prévues pour cet exercice 2,681,309f 33c

2° Des contributions attribuées aux dépenses des départements et des communes, aux non-valeurs, aux remboursements sur le fonds de réimpositions, et à la remise du premier avertissement aux contribuables, services spéciaux dont les besoins doivent être portés au budget, en somme égale au montant des ressources réalisées 4,897,977 23

SOMME PAREILLE 7,579,286 56

Cinq tableaux placés à la suite des précédents (pages 36 à 53) donnent le développement, par département, par nature et par affectation d'impositions, des rôles définitifs qui ont été rendus exécutoires pour l'exercice 1840.

Enfin, trois autres tableaux (pages 54 à 59) présentent la comparaison des rôles des contributions directes pour les exercices 1840 et 1839, en expliquant les causes principales du résultat de cette comparaison et en la développant par nature et par affectation de contributions, ainsi que par département.

D'après ces derniers tableaux, les contributions directes de l'exercice 1840 se sont élevées à 395,712,058f 56c

Celles de l'exercice 1839 n'avaient produit que 391,869,132 60

DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1840 . . . . . 3,842,925 96

Considérés dans leur ensemble, les rôles de 1840 ont, en effet, excédé de cette somme ceux de 1839; mais, pour faire le même rapprochement sous le rapport de l'affectation du produit des contributions directes, il est nécessaire de se rappeler que, comme on l'a indiqué plus haut, la loi de finances de 1840 a distrait 7/10es de centime des centimes généraux attribués au trésor, et les a ajoutés aux centimes additionnels composant les ressources des départements. Il convient donc, pour que les

termes soient homogènes, de ramener les rôles de 1839 au système de ceux de 1840; et, alors, les résultats de cette comparaison se résument ainsi qu'il suit :

	RÔLES de 1840.	RÔLES de 1839.	DIFFÉRENCES AUX RÔLES DE 1840, en plus.	DIFFÉRENCES AUX RÔLES DE 1840, en moins.
Fonds généraux du trésor	287,216,741f 33c	286,075,019f 44c	1,141,721f 89c	//
Fonds des départements	64,899,831 24	63,223,909 23	1,675,922 01	//
Fonds de secours spéciaux	1,899,578 47	1,896,697 69	2,880 78	//
Fonds des communes	35,528,864 89	34,386,742 25	1,142,122 64	//
Fonds de non-valeurs et de réimpositions	5,468,405 38	5,585,358 44	//	116,953f 06c
Taxe de premier avertissement	698,637 25	701,405 55	//	2,768 30
	395,712,058 56	391,869,132 60	3,962,647 32	119,721 36
DIFFÉRENCE pareille à celle qui vient d'être établie et dont les causes sont expliquées dans le tableau (page 54)			3,842,925f 96c	

Plusieurs documents administratifs (pages 60 à 71) sont placés à la suite des différents tableaux dont on vient d'analyser les résultats, savoir :

1° État indiquant, par département, les causes des remises et modérations accordées sur les fonds de non-valeurs de 1840;

2° État qui fait connaître le degré d'avancement des travaux du cadastre dans chaque département, au 1er janvier 1841;

3° État, par département et par année, du nombre des patentés, depuis 1830 jusqu'à 1840 inclusivement;

4° Enfin, état présentant, par département et par contribution, le nombre des centimes additionnels imposés en 1840, pour les dépenses générales du budget, les dépenses départementales ou communales et les non-valeurs, remises et modérations; centimes qui ont été, en moyenne, de 71 cent. 1/10e pour la foncière, de 66 cent. 6/10es pour la personnelle et mobilière, de 35 cent. 6/10es pour les portes et fenêtres, et de 28 cent. 1/10e pour les patentes.

Il avait paru nécessaire de comprendre, dans le compte des finances de l'année 1840, un document spécial, dont l'objet était de faire connaître les changements apportés aux contributions directes pendant la période décennale de 1830 à 1839, c'est-à-dire, de rapprocher le produit des contributions directes au commencement et à la fin de cette période. Ce document spécial, utile à consulter à raison des importants résultats qu'il fait ressortir, se rattachait aux opérations retracées dans le compte des finances de l'année 1840, pour l'exercice clos de 1839; mais il n'y a pas eu lieu, d'après sa nature, de le reproduire dans le compte de la présente année.

Tableau général des Rôles des Contributions directes mis en Recouvrement pour l'exercice 1840.

NATURE DES IMPOSITIONS.			NATURE DES CONTRIBUTIONS. Foncière. Centimes additionnels.	Foncière.	Personnelle et mobilière. Centimes additionnels.	Personnelle et mobilière.	Portes et fenêtres. Centimes additionnels.	Portes et fenêtres.	Patentes. Centimes additionnels.	Patentes.	Totaux par nature de contributions.	Totaux par affectation de contributions.	OBSERVATIONS.
Fonds pour dépenses générales.	Principal des contributions		.....	155,957,477f 97c	.....	34,000,529f 94c	.....	22,687,616f 69c	.....	28,738,453f 80c (a)	241,384,078f 40c	287,216,741f 33c	(a) Le principal de la contribution des patentes s'est élevé à.. 32,079,265f 94c Mais il en a été déduit : 1° Les 8 centimes que la loi du 2 ventôse an XIII attribue aux communes pour former, avec l'imposition spéciale des 5 centimes, un fonds commun de 13 centimes sur lequel s'imputent d'abord les réductions, décharges et non-valeurs, et dont l'excédant disponible vient ensuite accroître les ressources communales, ci. ..... 2,758,251f 99c 2° Les non-valeurs extraordinaires résultant de cessation de commerce avant le 1er janvier 1840, et dont la loi autorise le prélèvement sur le principal de la contribution des patentes..... 582,560 15 3,340,812 14 Reste pour la portion du principal de la contribution des patentes, qui est appliquée aux dépenses générales du budget 28,738,453 80
	Centimes additionnels sans affectation spéciale		21. 1/10	32,907,030 81	21. 1/10	7,174,077 99	15. 8/10	3,584,643 37	6. 8/10	2,166,910 76	45,832,662 93		
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes imposés par la loi (13 cent. 9/10)	pour fonds applicable aux dépenses ordinaires de chaque département	8. 5/10	13,286,323 91	8. 5/10	2,890,031 42	.....	"	.....	"	16,176,355 33		
		pour fonds commun à répartir entre les départements : pour dépenses ordinaires des départements	4. 9/10	7,659,174 98	4. 9/10	1,666,018 12	.....	"	.....	"	9,325,193 10		
		pour fonds commun à répartir entre les départements : pour dépenses facultatives d'utilité départementale	" 5/10	781,548 46	" 5/10	170,001 86	.....	"	.....	"	951,550 32		
	Centimes votés par les conseils généraux	pour dépenses facultatives d'utilité départementale (maximum 5 centimes)	.....	7,851,645 00	.....	1,708,343 50	.....	"	.....	"	9,559,988 50	64,899,831 24	
		pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	.....	8,344,097 78	.....	1,721,781 80	.....	1,041,951 91	.....	1,480,463 70	12,588,295 19		
		pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux (maximum 5 centimes)	.....	6,436,142 64	.....	1,345,667 14	.....	903,213 62	.....	1,151,393 38	9,836,416 78		
		pour dépenses de l'instruction primaire (maximum 2 cent.)	.....	2,623,054 33	.....	535,089 61	.....	359,859 87	.....	431,759 43	3,949,763 24		
		pour dépenses du cadastre (maximum 5 centimes)	.....	2,512,268 78	.....	"	.....	"	.....	"	2,512,268 78		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendie, inondation ou autres cas fortuits			1. "	1,559,574 78	1. "	340,003 69	.....	"	.....	"	1,899,578 47	1,899,578 47	
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires (maximum 5 centimes)		.....	7,831,610 74	.....	1,698,159 90	.....	"	.....	"	9,529,770 64		
	——— extraordinaires et centimes pour frais de bourses et chambres de commerce		.....	9,372,835 98	.....	1,161,608 38	.....	689,998 44	.....	763,414 79	11,987,857 59		
	——— des chemins vicinaux (maximum 5 centimes)		.....	4,664,272 74	.....	842,527 80	.....	523,735 19	.....	530,660 39	6,561,196 12	32,770,612 90	
	——— de l'instruction primaire (maximum 3 centimes)		.....	2,809,683 25	.....	456,456 37	.....	269,100 64	.....	207,338 19	3,742,578 45		
	——— pour frais de perception des rôles de diverses impositions communales (3 cent. du montant de ces impositions)		.....	739,487 21	.....	121,111 85	.....	44,014 16	.....	44,596 88	949,210 10		
Fonds de non-valeurs.	Foncière, personnelle et mobilière (non-valeurs, remises et modérations)		1. "	1,559,574 78	1. "	340,003 72	.....	"	.....	"	1,899,578 50		
	Portes et fenêtres (décharges et non-valeurs)		.....	"	.....	"	3. "	680,628 52	.....	"	680,628 52		
	Patentes (réductions, décharges et non-valeurs)		.....	"	.....	"	.....	"	5. "	1,380,427 49	1,380,427 49	7,301,446 65	
	——— (attributions aux communes)		.....	"	.....	"	.....	"	.....	2,758,251 99	2,758,251 99		
	——— (non-valeurs extraordinaires pour cessation de commerce)		.....	"	.....	"	.....	"	.....	582,560 15	582,560 15		
Fonds de réimpositions			.....	418,919 53	.....	506,291 19	.....	"	.....	"	925,210 72	925,210 72	
			37. "	267,314,723 67	37. "	56,677,704 28	18. 8/10	30,784,762 41	11. 8/10	40,236,230 95	395,013,421 31	395,013,421 31	
Taxe de premier avertissement. (Article 51 de la loi du 15 mai 1818.)												698,637 25	
										Total		395,712,058 56	

TABLEAU indiquant l'affectation des Contributions directes mises en recouvrement pour l'exercice 1840.

Produit et Affectation des Contributions directes.

1° IMPOSITIONS AFFECTÉES AUX DÉPENSES GÉNÉRALES DU BUDGET.

Principal des contributions.	Foncière	155,957,477f 97c	241,384,078f 40c
	Personnelle et mobilière	34,000,529 94	
	Portes et fenêtres	22,687,616 69	
	Patentes	28,738,453 80	
Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale.	Foncière (21 centimes 1/10)	32,907,030 81	45,832,662 93
	Personnelle et mobilière. (*idem*)	7,174,077 99	
	Portes et fenêtres (15 centimes 8/10)	3,584,643 37	
	Patentes (6 centimes 8/10)	2,166,910 76	
	TOTAL des impositions affectées aux dépenses générales du budget		287,216,741 33

2° IMPOSITIONS AFFECTÉES À DES DÉPENSES SPÉCIALES.

Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour fonds applicable aux dépenses ordinaires de chaque département. (8 cent. 5/10es)	16,176,355f 33c		64,899,831 24
	Centimes pour fonds commun à répartir entre les départements (5 cent. 4/10) — pour dépenses ordinaires des départts (4 cent. 9/10es)	9,325,193 10	26,453,098 75	
	Centimes pour fonds commun à répartir entre les départements (5 cent. 4/10) — pour dépenses facultatives d'utilité départementale (5/10es de cent..)	951,550 32		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale (maxim. 5 cent.)	9,559,988 50	31,984,700 47	
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	12,588,295 19		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux de grande communication et autres chemins vicinaux (maximum 5 centimes)	9,836,416 78		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire (maximum 2 centimes)		3,949,763 24	
	——— pour dépenses du cadastre (maximum 5 centimes)		2,512,268 78	
Fonds pour secours en cas de grêle, incendie, inondation ou autres cas fortuits (1 centime)				1,899,578 47
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires		9,529,770 64	35,528,864 89
	——— extraordinaires et centimes pour frais de bourses et chambres de commerce		11,987,857 59	
	——— des chemins vicinaux (maximum 5 centimes)		6,561,196 12	
	——— de l'instruction primaire (maximum 3 centimes)		3,742,578 45	
	Centimes pour frais de perception des rôles de diverses impositions communales (3 centimes du montant de ces impositions)		949,210 10	
	Attributions aux communes sur la contribution des patentes (8 centimes)		2,758,251 99	
Fonds de non-valeurs.	Foncière, personnelle et mobilière (non-valeurs, remises et modérations, 1 centime)		1,899,578 50	4,543,194 66
	Portes et fenêtres (non-valeurs, 3 centimes.)		680,628 52	
	Patentes (réductions, décharges, non-valeurs, 5 centimes)		1,380,427 49	
	——— (non-valeurs extraordinaires pour cessation de commerce)		582,560 15	
Fonds de réimpositions				925,210 72
Taxe de premier avertissement (5 cent. Art. 51 de la loi du 15 mai 1818.)				698,637 25
	TOTAL des impositions affectées à des dépenses spéciales			108,495,317 23
Récapitulation	Impositions affectées aux dépenses générales du budget			287,216,741 33
	Impositions affectées à des dépenses spéciales (voir l'État ci-contre)			108,495,317 23
	TOTAL GÉNÉRAL			395,712,058 56

Développement des Services auxquels sont affectées les Impositions pour dépenses spéciales.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Dépenses de l'instruction primaire.	Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels votés par les conseils généraux	3,949,763f 24c	4,063,528f 46c
	——— sur le produit des centimes facultatifs d'utilité départementale votés par les conseils généraux	113,765 22	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Dépenses départementales.	Dépenses ordinaires	25,501,548 43	58,324,034 00
	——— facultatives (déduction faite de 54,195f 31c pour l'instruction primaire)	10,457,343 51	
	Dépenses extraordinaires (déduction faite de 59,569f 91c pour l'instruction primaire)	12,528,725 28	
	——— spéciales	9,836,416 78	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendie, de grêle et autres cas fortuits			1,899,578 47

MINISTÈRE DES FINANCES.

Dépenses du cadastre (centimes facultatifs votés par les conseils généraux)			2,512,268 78	44,208,176 30
Service administratif des contributions directes dans les départements. (Frais de premier avertissement.)		419,182f 35c	698,637 25	
Frais de perception des contributions directes (frais de premier avertissement.)		279,454 90		
Remises, modérations, décharges, réductions et non-valeurs.	Remises, modérations et non-valeurs sur la contribution foncière	1,559,574 78	4,543,194 66	
	——— sur la contribution personnelle et mobilière	340,003 72		
	Décharges et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres	680,628 52		
	Décharges, réductions et non-valeurs sur la contribution des patentes	1,380,427 49		
	Non-valeurs extraordinaires sur patentes pour cessation de commerce	582,560 15		
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions. (Contributions foncière, personnelle et mobilière.)			925,210 72	
Dépenses des communes.	Dépenses ordinaires	9,529,770 64	35,528,864 89	
	——— extraordinaires	11,987,857 59		
	——— des chemins vicinaux	6,561,196 12		
	——— de l'instruction primaire	3,742,578 45		
	Frais de perception des rôles de diverses impositions communales	949,210 10		
	Attributions aux communes sur la contribution des patentes	2,758,251 99		
TOTAL égal à celui des impositions affectées à des dépenses spéciales				108,495,317 23

Comparaison des Contributions directes de l'Exercice 1840 autorisées par la loi de finances, avec les Rôles mis en recouvrement.

Ire Partie. — Comparaison par nature de Contributions.

Nature des contributions		Évaluations des contributions d'après la loi de finances.	Produit des contributions d'après les rôles.	Différences aux rôles. En plus.	Différences aux rôles. En moins.
Contribution foncière.	Principal	155,730,000f	155,957,477f 97c	(a) 227,477f 97c	//
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale (21 cent. 1/10es)	32,829,490	32,907,030 81	(b) 77,540 81	//
	pour dépenses ordinaires des départements (8 cent. 5/10es)	13,225,150	13,286,323 91	(b) 61,173 91	//
	pour dépenses ordinaires des départements, sur le fonds commun (4 cent. 9/10es)	7,623,910	7,659,174 98	(b) 35,264 98	//
	pour dépenses facultatives des départements, sur le fonds commun (5/10es de cent.)	777,950	781,548 46	(b) 3,598 46	//
	pour secours en cas de grêle, incendie, inondation ou autres cas fortuits (1 centime)	1,555,900	1,559,574 78	(b) 3,674 78	//
	pour non-valeurs et dégrèvements (1 centime)	1,555,900	1,559,574 78	(b) 3,674 78	//
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	7,796,000	7,851,645 00	(c) 55,645 00	//
	pour dépenses extraordinaires des départements, approuvées par des lois spéciales	8,027,000	8,344,097 78	(c) 317,097 78	//
	des chemins vicinaux	5,558,000	6,436,142 64	(c) 878,142 64	//
	de l'instruction primaire	2,638,000	2,623,054 33	//	(d) 14,945f 67c
	du cadastre	2,300,000	2,512,268 78	(c) 212,268 78	//
	ordinaires des communes	7,796,000	7,831,610 74	(c) 35,610 74	//
	extraordinaires et pour frais de bourses et de chambres de commerce	9,926,000	9,372,835 98	//	(d) 553,164 02
	des chemins vicinaux	3,829,000	4,664,272 74	(c) 835,272 74	//
	de l'instruction primaire	2,368,000	2,809,683 25	(c) 441,683 25	//
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	717,570	739,487 21	(c) 21,917 21	//
	Fonds de réimpositions	700,000	418,919 53	//	(d) 281,080 47
		264,953,870	267,314,723 67	3,210,043 83	849,190 16
				En plus..... 2,360,853 67	
Contribution personnelle et mobilière.	Principal	34,000,000	34,000,529 94	(c) 529 94	//
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale (21 cent. 1/10es)	7,174,000	7,174,077 99	(b) 77 99	//
	pour dépenses ordinaires des départements (8 cent. 5/10es)	2,890,000	2,890,031 42	(b) 31 42	//
	sur le fonds commun (4 cent. 9/10es)	1,666,000	1,666,018 12	(b) 18 12	//
	pour dépenses facultatives des départements, sur le fonds commun (5/10es de cent.)	170,000	170,001 86	(b) 1 86	//
	pour secours en cas de grêle, incendie, inondation ou autres cas fortuits (1 centime)	340,000	340,003 69	(b) 3 69	//
	pour non-valeurs et dégrèvements (1 centime)	340,000	340.003 72	(b) 3 72	//
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	1,704,000	1,708,343 50	(c) 4,343 50	//
	extraordinaires des départements, approuvées par des lois spéciales	1,621,000	1,721,781 80	(c) 100,781 80	//
	des chemins vicinaux	1,202,600	1,345,667 14	(c) 143,067 14	//
	de l'instruction primaire	550,000	535,089 61	//	(d) 14,910 39
	ordinaires des communes	1,704,000	1,698,159 90	//	(d) 5,840 10
	extraordinaires et pour frais de bourses et de chambres de commerce	464,000	1,161,608 38	(c) 697,608 38	//
	des chemins vicinaux	862,000	842,527 80	//	(d) 19,472 20
	de l'instruction primaire	515,000	456,456 37	//	(d) 58.543 63
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	106,350	121,111 85	(c) 14,761 85	//
	Fonds de réimpositions	400,000	506,291 19	(c) 106,291 19	//
		55,708,950	56,677,704 28	1,067,520 60	98,766 32
				En plus..... 968,754 28	

Motifs des différences.

(a) Cette différence en plus résulte des causes ci-après :

Augmentation provenant de constructions nouvelles		386,450f 97c
——— de biens sortis du domaine de l'État		857 00
Ensemble		387,307 97
Dont il faut déduire :		
Pour propriétés démolies	156,976f	159,830 00
Pour biens entrés dans le domaine de l'État	2,854	
		227,477 97
En ajoutant à cette somme celle dont le principal de la contribution foncière a été augmenté pour les mêmes causes dans le budget de 1840 (voir page 21)		202,000 00
On obtient la plus-value totale qui paraîtrait avoir été réalisée sur l'exercice 1840, comparativement aux évaluations de 1839		429,477 97
Mais, comme les évaluations de 1840 n'ont pas pu être exactement basées sur le chiffre réel des rôles de 1839, lequel n'était pas alors connu, et que ces évaluations ont été inférieures au montant desdits rôles, ainsi qu'on le voit page 75 de la deuxième partie du compte des finances de l'année 1840, de		141,805 73
L'accroissement du principal de la foncière, de 1840 à 1839, n'est effectivement (voir pages 54 et 58) que de		287,672 24

(b) Augmentation résultant de l'accroissement du principal.

(c) Insuffisance des évaluations.

(d) Excédant dans les prévisions de la loi de finances.

(e) Cotisations extraordinaires qui sont venues en déduction de l'impôt de 1841, conformément à l'article 28 de la loi du 21 avril 1832.

Suite de la *Comparaison des Contributions directes de l'Exercice 1840, autorisées par la loi de finances, avec les Rôles mis en recouvrement.*

Suite de la Ire Partie. — Comparaison par nature de Contributions.

NATURE DES CONTRIBUTIONS.		ÉVALUATIONS des contributions d'après la loi de finances.	PRODUIT des contributions d'après les rôles.	DIFFÉRENCES AUX RÔLES. En plus.	DIFFÉRENCES AUX RÔLES. En moins.	MOTIFS DES DIFFÉRENCES.	
Contribution des portes et fenêtres.	Principal	22,509,000	22,687,616f 69c	(a) 178,616f 69c	"	(a) Cette différence résulte d'une augmentation provenant de constructions nouvelles pour	284,051f 69c
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale (15 cent. 8/10es)	3,546,942	3,584,643 37	(b) 37,701 37	"	Dont il faut déduire pour propriétés démolies	105,435 00
	——— pour décharges et non-valeurs (3 centimes)	673,470	680,628 52	(c) 7,158 52	"		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	974,000	1,041,951 91	(b) 67,951 91	"		
	——— des chemins vicinaux	794,000	903,213 62	(c) 109,213 62	"		
	——— de l'instruction primaire	359,000	359,859 87	(c) 859 87	"	Différence pareille	178,616 69
	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	91,000	689,998 44	(c) 598,998 44	"		
	——— des chemins vicinaux	561,000	523,735 19	"	(d) 37,264f 81c	En ajoutant à cette somme celle dont le principal de la contribution des portes et fenêtres a été augmenté dans le budget de 1840 (voir page 21)	120,500 00
	——— de l'instruction primaire	343,000	269,100 64	"	(d) 73,899 36		
	Centimes pour frais de perception des rôles de diverses impositions communales	29,850	44,014 16	(c) 14,164 16	"		
		29,881,262	30,784,762 41	1,014,664 58	111,164 17	On obtient la plus-value totale qui paraîtrait avoir été réalisée sur l'exercice 1840, comparativement aux évaluations de 1839	299,116 69
				En plus....	903,500 41		
Contribution des patentes.	Principal. (*Réduit des 13 centimes pour non-valeurs et attributions aux communes.*)	26,740,000	28,738,453 80	(c) 1,998,453 80	"	Mais, comme les évaluations de 1840 n'ont pas pu être exactement basées sur le chiffre réel des rôles de 1839, lequel n'était pas alors connu, et que ces évaluations ont été inférieures au montant desdits rôles, ainsi qu'on le voit page 75 de la deuxième partie du compte des finances de l'année 1840, de	126,354 00
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale (6 cent. 8/10es)	2,006,000	2,166,910 76	(b) 160,910 76	"		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	998,000	1,480,463 70	(c) 482,463 70	"		
	——— des chemins vicinaux	910,400	1,151,393 38	(c) 240,993 38	"		
	——— de l'instruction primaire	410,000	431,759 43	(c) 21,759 43	"		
	Fonds affectés d'après les rôles et la loi de finances. — aux réductions et décharges	1,475,000	1,380,427 49	"	(d) 94,572 51		
	Fonds affectés d'après les rôles et la loi de finances. — aux communes (5 centimes)	2,360,000	2,758,251 99	(c) 398,251 99	"	L'accroissement du principal des portes et fenêtres, de 1840 à 1859, n'est effectivement (voir pages 54 et 59) que de	172,762 69
	Fonds affectés d'après les rôles et la loi de finances. — aux dégrèvements extraordinaires pour cessation de commerce	400,000	582,560 15	(c) 182,560 15	"		
	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	369,000	763,414 79	(c) 394,414 79	"		
	——— des chemins vicinaux	748,000	530,660 39	"	(d) 217,339 61		
	——— de l'instruction primaire	426,000	207,338 19	"	(d) 218,661 81		
	Centimes pour frais de perception des rôles de diverses impositions communales	46,290	44,596 88	"	(d) 1,693 12		
		36,888,690	40,236,230 95	3,879,808 00	532,267 05		
				En plus....	3,347,540 95		
Taxe de premier avertissement. (*Article 51 de la loi du 15 mai 1818.*)		700,000	698,637 25	"	(d) 1,362 75		

(b) Augmentation résultant de l'accroissement du principal.

(c) Insuffisance des évaluations.

(d) Excédant dans les prévisions de la loi de finances.

(e) Accroissement provenant d'un plus grand nombre de patentables.

RÉCAPITULATION DES RÉSULTATS DU PRÉSENT TABLEAU.

	ÉVALUATIONS d'après la loi de finances.	PRODUIT d'après les rôles.	DIFFÉRENCES AUX RÔLES. En plus.	DIFFÉRENCES AUX RÔLES. En moins.
Contribution foncière	264,953,870f 00c	267,314,723 67	2,360,853f 67c	"
——— personnelle et mobilière	55,708,950 00	56,677,704 28	968,754 28	"
——— des portes et fenêtres	29,881,262 00	30,784,762 41	903,500 41	"
——— des patentes	36,888,690 00	40,236,230 95	3,347,540 95	"
Taxe de premier avertissement	700,000 00	698,637 25	"	1,362 75
	388,132,772 00	395,712,058 56	7,580,649 31	1.362 75
			En plus aux rôles	7,579,286 56

Suite de la *Comparaison des Contributions directes de l'Exercice 1840, autorisées par la loi de finances, avec les Rôles mis en recouvrement.*

IIe PARTIE. — Comparaison par affectation de Contributions.

NATURE DES CONTRIBUTIONS.			ÉVALUATIONS des CONTRIBUTIONS d'après la loi de finances.	PRODUIT des CONTRIBUTIONS d'après les rôles.	DIFFÉRENCES AUX RÔLES. EN PLUS.	DIFFÉRENCES AUX RÔLES. EN MOINS.
Contributions affectées aux dépenses générales.	Principal	Foncière	155,730,000f	155,957,477f 97c	227,477f 97c	"
		Personnelle et mobilière	34,000,000	34,000,529 94	529 94	"
		Portes et fenêtres	22,509,000	22,687,616 69	178,616 69	"
		Patentes	26,740,000	28,738,453 80	1,998,453 80	"
	Centimes additionels généraux sans affectation spéciale.	Foncière	32,829,490	32,907,030 81	77,540 81	"
		Personnelle et mobilière	7,174,000	7,174,077 99	77 99	"
		Portes et fenêtres	3,546,942	3,584,643 37	37,701 37	"
		Patentes	2,006,000	2,166,910 76	160,910 76	"
		TOTAL	284,535,432	287,216,741 33	2,681,309 33	"
					En plus.... 2,681,309 33	
Contributions affectées à des dépenses spéciales.	Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels applicables aux dépenses ordinaires de chaque département	16,115,150	16,176,355 33	61,205 33	"
		——— pour fonds commun, applicable aux dépenses ordinaires des départements	9,289,910	9,325,193 10	35,283 10	"
		——— aux dépenses facultatives d'utilité départementale	947,950	951,550 32	3,600 32	"
		Centimes votés par les conseils généraux pour dépenses facultatives d'utilité départementale	9,500,000	9,559,988 50	59,988 50	"
		——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	11,620,000	12,588,295 19	968,295 19	"
		——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	8,465,000	9,836,416 78	1,371,416 78	"
		——— pour dépenses de l'instruction primaire	3,957,000	3,949,763 24	"	7,236f 76c
		——— pour dépenses du cadastre	2,300,000	2,512,268 78	212,268 78	"
	Fonds pour secours en cas de grêle, incendie, inondation ou autres cas fortuits		1,895,900	1,899,578 47	3,678 47	"
	Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	9,500,000	9,529,770 64	29,770 64	"
		——— extraordinaires, et centimes pour frais de bourses et chambres de commerce	10,850,000	11,987,857 59	1,137,857 59	"
		——— des chemins vicinaux	6,000,000	6,561,196 12	561,196 12	"
		——— de l'instruction primaire	3,652,000	3,742,578 45	90,578 45	"
		Centimes pour frais de perception de rôles des diverses impositions communales	900,060	949,210 10	49,150 10	"
	Fonds de non-valeurs.	Foncière, personnelle et mobilière (non-valeurs, remises et modérations)	1,895,900	1,899,578 50	3,678 50	"
		Portes et fenêtres (décharges et non-valeurs)	673,470	680,628 52	7,158 52	"
		Patentes — 13 centimes pour réductions, décharges, non-valeurs et attribut. aux communes. — Réductions, décharges, non-valeurs.	1,475,000	1,380,427 49	"	94,572 51
		Patentes — 13 centimes pour réductions, décharges, non-valeurs et attribut. aux communes. — Attributions aux communes	2,360,000	2,758,251 99	398,251 99	"
		Patentes — Non-valeurs extraordinaires pour cessation de commerce	400,000	582,560 15	182,560 15	"
	Fonds de réimpositions		1,100,000	925,210 72	"	174,789 28
	Taxe de premier avertissement		700,000	698,637 25	"	1,362 75
		TOTAL	103,597,340	108,495,317 23	5,175,938 53	277,961 30
					En plus..... 4,897,977 23	
RÉCAPITULATION	Contributions affectées aux dépenses générales		284,535,432	287,216,741 33	2,681,309 33	"
	——— à des dépenses spéciales		103,597,340	108,495,317 23	4,897,977 23	"
	TOTAL GÉNÉRAL		388,132,772	395,712,058 56	7,579,286 56	"
					En plus.... 7,579,286 56	

OBSERVATIONS.

Dans le tableau qui précède, on a comparé, par *contributions et par nature d'impositions*, les évaluations prévues par le budget avec le montant des rôles recouvrés. La même comparaison est reproduite dans le présent tableau; mais elle y est établie *par affectation d'impositions*, afin de faire connaître distinctement les modifications qui portent sur les ressources générales du budget, et celles qui s'appliquent aux ressources spéciales des services départementaux et communaux, dont la dépense est toujours réglée sur le produit des impositions que la loi de finances leur attribue.

Les modifications de cette dernière catégorie déterminent une augmentation de 4,897,977f 23c, qu'il est nécessaire d'apporter aux évaluations et aux crédits du budget de l'exercice 1840, en exécution de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, et qui affecte, comme il suit, les crédits des ministères chargés de l'emploi de ces ressources spéciales.

	CHANGEMENTS apportés AUX CRÉDITS DES MINISTÈRES. Augmentations	Diminutions.
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
Dépenses de l'instruction primaire	"	7,236f 76c
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Dépenses départementales	2,499,789f 22c	"
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.		
Secours spéciaux aux départements	3,678 47	"
MINISTÈRE DES FINANCES.		
Dépenses du cadastre	212,268 78	"
Dépenses des contributions directes	"	1,362 75
Restitutions de fonds communaux et non-valeurs	2,460,202 06	269,361 79
	5,175,938 53	277,961 30
Augmentation	4,897,977 23	

Le développement de ces modifications, par nature de dépense, se trouve dans les tableaux annexés à la situation définitive du budget de l'exercice 1840. (Voir la première partie du compte des finances de l'année 1841.)

Développement récapitulatif des Rôles et des recouvrements pour les Contributions directes de l'Exercice 1840.

DÉPARTEMENTS.	MONTANT DES RÔLES DES IMPOSITIONS						OBSERVATIONS.
	FONCIÈRE.	PERSONNELLE et mobilière.	PORTES et fenêtres.	PATENTES.	TAXE de premier avertissement.	TOTAL.	
Ain	2,180,754f	434,150f	237,359f	193,626f	8,584f	3,054,475f	
Aisne	4,897,288	865,946	636,841	621,071	13,088	7,034,237	
Allier	2,263,418	366,928	180,430	155,440	4,974	2,971,193	
Alpes (Basses-)	1,037,516	191,965	85,558	79,367	3,120	1,397,527	
Alpes (Hautes-)	835,182	134,290	78,560	60,160	2,522	1,110,716	
Ardèche	1,640,386	379,671	151,178	203,127	5,699	2,380,062	
Ardennes	2,317,482	477,998	281,917	418,834	7,175	3,503,408	
Ariége	1,077,121	290,041	146,138	118,046	4,991	1,636,340	
Aube	2,507,669	467,764	229,197	281,493	8,994	3,495,118	
Aude	3,030,406	477,174	201,726	236,693	5,626	3,951,626	
Aveyron	2,595,759	470,067	256,291	142,616	7,137	3,471,873	
Bouches-du-Rhône	2,623,080	1,078,923	745,506	1,205,596	6,018	5,659,125	
Calvados	6,379,110	1,108,664	650,786	504,448	10,850	8,653,859	
Cantal	1,909,117	308,497	103,553	109,286	3,945	2,434,400	
Charente	3,074,554	545,833	247,382	259,855	9,163	4,136,789	
Charente-Inférieure	4,148,260	792,137	367,058	406,594	13,350	5,727,401	
Cher	1,840,392	366,706	157,582	214,882	5,557	2,585,120	
Corrèze	1,484,772	292,986	139,767	85,654	4,319	2,007,499	
Corse	339,500	101,311	47,802	77,614	3,512	569,240	
Côte-d'Or	4,319,061	711,716	351,649	536,433	9,843	5,928,705	
Côtes-du-Nord	2,821,620	598,089	207,608	181,207	10,166	3,818,693	
Creuse	1,249,923	266,898	96,378	70,668	4,664	1,688,533	
Dordogne	3,710,049	614,414	240,812	209,043	8,877	4,783,198	
Doubs	1,974,222	434,189	248,455	260,270	6,287	2,923,425	
Drôme	2,210,660	476,933	238,794	278,827	6,032	3,211,248	
Eure	5,371,085	808,901	675,889	449,701	10,926	7,316,503	
Eure-et-Loir	3,771,180	564,406	283,268	315,382	8,312	4,942,550	
Finistère	2,327,629	656,870	289,372	285,049	7,051	3,565,974	
Gard	3,016,101	623,291	294,258	445,517	7,369	4,386,538	
Garonne (Haute-)	3,972,151	794,253	475,712	519,147	9,121	5,770,385	
Gers	2,736,096	473,092	200,174	174,341	6,635	3,590,340	
Gironde	5,190,225	1,312,025	707,134	1,206,914	11,492	8,427,792	
Hérault	3,789,531	738,393	313,903	479,505	7,338	5,334,671	
Ille-et-Vilaine	3,246,334	753,191	280,418	326,790	9,427	4,616,162	
Indre	1,920,309	388,213	153,112	203,111	5,394	2,670,142	
Indre-et-Loire	2,781,657	536,014	262,416	301,639	7,200	3,888,928	
Isère	4,159,512	749,920	373,092	435,694	11,708	5,729,929	
Jura	2,181,570	426,636	212,917	172,949	7,327	3,001,401	
Landes	1,277,627	266,461	191,517	119,695	3,375	1,858,677	
Loir-et-Cher	2,253,385	408,891	184,557	218,363	6,088	3,071,287	
Loire	2,489,124	590,356	343,998	385,533	6,093	3,815,105	
Loire (Haute-)	1,749,513	303,572	142,426	95,685	5,754	2,296,952	
Loire-Inférieure	2,725,209	849,083	347,412	621,827	8,583	4,552,115	
Loiret	3,242,768	647,209	371,773	404,772	7,459	4,673,983	
Lot	2,954,359	448,453	179,582	105,361	6,470	2,994,228	
Lot-et-Garonne	3,619,986	604,111	216,449	194,216	7,687	4,642,453	
Lozère	995,918f	139,604f	72,899f	47,478f	2,737f	1,258,638f	
Maine-et-Loire	4,316,508	701,062	406,747	383,520	9,274	5,817,113	
Manche	5,618,178	964,301	465,925	270,131	11,703	7,330,241	
Marne	3,467,152	715,559	495,634	634,308	10,269	5,322,924	
Marne (Haute-)	2,235,017	406,768	187,183	300,556	7,214	3,136,739	
Mayenne	2,738,094	475,220	174,394	173,276	6,269	3,567,255	
Meurthe	2,899,673	639,363	366,909	429,436	10,023	4,345,407	
Meuse	2,587,502	481,389	234,120	341,801	8,837	3,653,651	
Morbihan	2,363,594	506,152	170,122	198,418	6,870	3,245,157	
Moselle	2,849,173	591,350	397,146	365,411	9,126	4,212,209	
Nièvre	2,321,577	442,914	181,323	234,179	5,827	3,185,822	
Nord	7,281,721	1,651,366	1,352,094	1,334,547	22,326	11,642,056	
Oise	5,016,148	803,655	576,746	476,723	12,252	6,885,526	
Orne	3,966,286	684,304	329,606	271,320	8,963	5,260,481	
Pas-de-Calais	5,218,954	1,018,132	726,299	618,091	14,244	7,595,721	
Puy-de-Dôme	3,878,324	801,188	330,613	221,279	13,485	5,244,892	
Pyrénées (Basses-)	1,551,518	497,597	329,992	274,784	6,161	2,660,053	
Pyrénées (Hautes-)	966,007	247,308	138,149	112,989	4,729	1,469,183	
Pyrénées-Orientales	1,146,673	192,527	89,833	118,045	3,249	1,550,329	
Rhin (Bas-)	3,113,359	879,808	706,120	546,665	13,275	5,259,229	
Rhin (Haut-)	2,550,593	618,190	451,563	470,955	10,159	4,101,462	
Rhône	3,435,541	1,195,957	655,771	1,513,564	7,007	6,807,842	
Saône (Haute-)	2,343,051	440,764	239,027	266,214	7,828	3,296,887	
Saône-et-Loire	4,734,814	747,155	351,924	370,231	10,744	6,214,869	
Sarthe	3,608,826	629,457	291,718	305,020	8,092	4,843,115	
Seine	11,602,587	5,792,400	2,960,705	9,231,161	11,639	29,598,494	
Seine-Inférieure	7,696,218	1,817,566	1,077,456	2,036,682	12,963	12,640,888	
Seine-et-Marne	5,283,339	777,777	376,153	478,123	10,366	6,925,759	
Seine-et-Oise	5,970,295	1,145,401	722,037	725,133	13,818	8,576,685	
Sèvres (Deux-)	2,562,640	427,404	176,428	180,006	7,758	3,354,238	
Somme	5,247,064	928,012	756,131	611,026	14,323	7,556,558	
Tarn	2,933,517	515,110	249,470	238,703	5,803	3,942,606	
Tarn-et-Garonne	2,815,513	430,816	189,957	134,521	5,072	3,575,882	
Var	2,288,800	524,931	277,759	405,641	6,684	3,503,816	
Vaucluse	1,530,372	418,299	272,773	336,517	5,116	2,563,079	
Vendée	2,673,466	418,197	157,282	184,958	7,893	3,441,798	
Vienne	2,142,471	392,535	232,110	198,658	7,414	2,973,190	
Vienne (Haute-)	1,597,034	362,475	212,725	204,204	4,257	2,380,697	
Vosges	1,978,024	440,316	262,887	236,244	8,629	3,926,101	
Yonne	3,246,489	618,700	305,783	383,632	10,896	4,565,501	
TOTAUX	267,314,723	56,677,704	30,784,762	40,236,230	698,637	395,712,058	

Développement des Rôles mis en recouvrement pour la Contribution foncière de l'Exercice 1840.

DÉPARTEMENTS.	IMPOSITIONS FIXÉES PAR LA LOI DE FINANCES.								IMPOSITIONS FACULTATIVES.							FONDS	TOTAL.
	PRINCIPAL.	21 CENTIMES 1/10 additionnels sans affectation spéciale.	13 CENTIMES 9/10 pour dépenses ordinaires et facultatives des départements.	2 CENTIMES pour secours, non-valeurs et dégrèvements.	CENTIMES FACULTATIFS pour dépenses d'utilité départementale		CENTIMES FACULTATIFS pour impositions départementales extraordinaires destinées aux dépenses		CENTIMES pour dépenses cadastrales.	CENTIMES COMMUNAUX DESTINÉS AUX DÉPENSES						de réimpositions.	
					ordinaires.	extraordinaires.	de l'instruction primaire.	des chemins vicinaux.		ordinaires et frais d'experts.	de l'instruction primaire.	des chemins vicinaux.	extraordinaires des communes.	des frais de confection de rôles.	des frais de perception des impositions communales.		
Ain	1,225,886	258,661	170,398	24,517	61,294	36,776	24,517	61,568	36,776	61,294	25,581	33,321	151,161	98	8,143	756	2,180,754
Aisne	2,677,791	565,013	379,150	53,555	137,970	165,564	55,188	138,836	"	137,970	66,694	86,059	410,505	33	21,037	1,915	4,897,288
Allier	1,322,115	278,966	183,773	26,442	66,105	39,663	23,137	67,571	46,274	66,297	33,740	55,951	46,212	88	6,068	1,009	2,263,418
Alpes (Basses-)	610,645	128,846	84,879	12,212	30,532	30,532	12,212	18,319	30,532	30,572	13,775	7,865	23,892	49	2,284	363	1,037,516
Alpes (Hautes-)	501,452	105,806	69,701	10,029	25,072	"	10,029	25,115	25,072	25,101	12,061	3,724	19,899	17	1,824	273	835,182
Ardèche	886,861	187,127	123,273	17,737	44,343	97,554	17,737	44,550	35,474	44,411	22,783	13,992	98,429	118	5,392	599	1,640,386
Ardennes	1,261,043	266,080	175,284	25,220	63,052	138,714	25,220	66,359	25,220	63,052	22,443	55,175	122,667	"	7,900	47	2,317,482
Ariége	595,288	125,605	82,745	11,905	29,764	29,764	11,905	30,140	29,764	29,764	13,397	17,773	64,905	80	3,777	539	1,077,121
Aube	1,409,606	297,426	195,935	28,192	70,480	70,480	24,668	43,313	70,480	70,936	27,982	28,906	155,483	655	8,518	4,603	2,507,669
Aude	1,759,353	371,223	244,550	35,187	87,967	140,748	35,187	70,775	"	87,967	35,79[illegible]	54,714	97,590	307	8,291	753	3,030,406
Aveyron	1,445,296	304,957	200,896	28,905	72,264	158,982	28,905	72,300	57,811	72,264	39,769	45,910	59,170	529	6,531	1,261	2,595,759
Bouches-du-Rhône	1,571,447	331,575	218,431	31,428	78,572	62,857	12,571	78,572	"	78,734	11,271	70,764	64,460	41	6,758	5,593	2,623,080
Calvados	3,757,162	792,761	522,245	75,143	187,858	187,858	37,571	188,181	"	187,333	76,214	140,881	207,590	375	17,811	122	6,379,110
Cantal	1,112,434	234,723	154,628	22,248	55,621	33,373	11,124	27,810	44,497	55,813	27,810	55,621	66,457	194	6,176	579	1,909,117
Charente	1,798,631	379,511	250,009	35,972	89,931	71,945	35,972	90,478	17,986	90,006	45,730	60,452	98,074	123	8,832	895	3,074,554
Charente-Inférieure	2,387,910	503,849	331,919	47,758	119,395	119,395	28,356	119,395	95,516	119,425	51,971	17,994	192,888	103	11,471	909	4,148,260
Cher	1,008,045	212,697	140,118	20,160	50,402	151,206	20,160	51,004	"	50,594	22,489	32,480	73,398	242	5,376	2,014	1,840,392
Corrèze	859,134	181,277	119,419	17,182	42,956	34,365	17,182	43,006	42,956	43,012	23,120	27,485	29,640	120	3,701	209	1,484,772
Corse	170,796	36,037	23,740	3,415	34,159	"	3,415	8,539	"	8,539	4,759	8,539	34,309	13	1,684	1,548	339,500
Côte-d'Or	2,593,911	547,315	360,553	51,878	129,695	25,939	51,878	66,863	77,817	129,917	28,718	106,007	136,077	9	12,021	457	4,319,061
Côtes-du-Nord	1,689,209	356,423	234,800	33,784	84,460	37,950	33,784	84,460	84,460	85,211	37,964	21,967	30,495	"	5,269	1,380	2,821,620
Creuse	719,113	151,732	99,956	14,382	35,9[illegible]5	35,955	14,382	35,982	28,764	36,122	19,392	31,038	23,069	4	3,288	780	1,249,923
Dordogne	2,111,502	445,526	293,498	42,230	105,575	190,035	42,230	105,575	63,345	105,575	55,289	52,400	86,175	68	8,984	2,037	3,710,049
Doubs	1,202,899	253,811	167,202	24,057	60,144	"	24,057	60,835	60,144	60,182	3,522	47,446	5,985	7	3,514	409	1,974,222
Drôme	1,206,074	254,481	167,644	24,121	60,303	96,485	24,121	60,532	"	60,303	28,273	32,944	185,988	64	9,246	74	2,210,660
Eure	3,151,723	665,013	438,089	63,034	157,586	157,586	63,034	159,949	63,034	157,586	71,849	107,104	100,855	56	13,123	1,458	5,371,085
Eure-et-Loir	2,167,409	457,323	301,269	43,348	108,370	130,044	43,348	109,288	"	108,370	50,552	82,606	157,050	50	11,958	188	3,771,180
Finistère	1,436,721	303,148	199,704	28,734	71,836	21,550	21,550	57,622	43,101	71,836	27,124	31,121	7,426	12	4,125	2,012	2,327,629
Gard	1,791,969	378,105	249,083	35,839	89,598	44,799	35,839	53,837	53,759	89,634	28,475	32,622	120,490	430	8,149	3,467	3,016,101
Garonne (Haute-)	2,259,859	476,830	314,120	45,197	112,992	180,788	45,197	102,390	22,598	113,292	49,063	86,013	144,357	172	11,787	7,487	3,972,151
Gers	1,647,381	347,597	228,985	32,947	82,369	32,947	32,947	82,369	"	82,459	38,709	49,029	70,522	212	7,227	390	2,736,096
Gironde	2,938,652	620,055	408,472	58,773	146,932	220,398	36,733	146,932	58,773	147,172	52,334	80,397	189,318	100	14,074	71,104	5,190,225
Hérault	2,283,810	481,883	317,449	45,676	114,190	114,190	43,392	68,531	"	114,853	30,002	67,976	96,226	150	9,258	1,938	3,789,531
Ille-et-Vilaine	1,924,026	405,969	267,439	38,480	96,201	134,681	38,480	67,689	19,240	96,225	41,420	80,198	27,470	11	7,360	1,439	3,246,334
Indre	1,004,572	211,964	139,635	20,091	50,228	151,476	20,091	50,228	40,182	50,228	23,560	42,578	108,336	46	6,742	344	1,920,309
Indre-et-Loire	1,583,008	334,014	220,038	31,660	79,150	205,791	31,660	31,827	1,583	79,170	29,025	45,154	100,242	238	7,614	1,478	2,781,657
Isère	2,392,212	504,756	332,517	47,844	119,610	47,844	47,844	96,090	40,667	120,086	58,148	51,561	282,357	468	15,378	2,123	4,159,512
Jura	1,329,523	280,529	184,803	26,590	66,476	39,885	26,590	69,586	"	66,496	8,802	39,786	37,666	184	4,586	61	2,181,570
Landes	755,199	159,346	104,972	15,103	37,759	37,759	15,103	37,759	22,655	37,823	17,719	24,966	8,456	26	2,669	301	1,277,627
Loir-et-Cher	1,307,615	275,906	181,758	26,152	65,380	104,609	26,152	66,571	"	65,380	29,899	31,159	66,662	34	5,794	309	2,253,385
Loire	1,454,380	306,874	202,158	29,087	72,719	72,719	21,815	72,719	"	72,899	32,316	37,369	105,321	414	7,449	880	2,489,124
Loire (Haute-)	1,022,440	215,734	142,119	20,448	51,122	30,673	20,448	30,680	40,897	51,122	25,958	17,184	74,890	515	5,090	187	1,749,513
Loire-Inférieure	1,602,283	338,081	222,717	32,045	80,114	80,114	32,045	80,286	56,079	80,114	30,863	59,082	18,971	232	5,677	6,500	2,725,209
Loiret	1,846,804	389,675	263,901	36,936	96,573	96,573	38,629	98,032	38,629	96,597	38,488	52,000	136,260	217	9,706	3,743	3,242,768
Lot	1,256,743	265,172	174,687	25,134	62,837	125,674	25,134	62,837	50,269	62,907	32,181	34,267	69,598	601	5,986	324	2,254,359
Lot-et-Garonne	2,097,171	442,503	291,506	41,943	104,858	167,773	24,327	104,858	7,340	104,906	35,222	136,099	50,793	155	9,815	711	3,619,986

Suite du *Développement des Rôles mis en recouvrement pour la Contribution foncière de l'Exercice 1840.*

DÉPARTEMENTS.	IMPOSITIONS FIXÉES PAR LA LOI DE FINANCES.								IMPOSITIONS FACULTATIVES.							FONDS de réimpositions.	TOTAL.
	PRINCIPAL.	21 CENTIMES 1/10 additionnels sans affectation spéciale.	13 CENTIMES 9/10 pour dépenses ordinaires et facultatives des départements.	2 CENTIMES pour secours, non-valeurs et dégrèvements.	CENTIMES FACULTATIFS pour dépenses d'utilité départementale		CENTIMES FACULTATIFS pour impositions départementales extraordinaires destinées aux dépenses		CENTIMES pour dépenses cadastrales.	CENTIMES COMMUNAUX DESTINÉS AUX DÉPENSES							
					ordinaires.	extraordinaires.	de l'instruction primaire.	des chemins vicinaux.		ordinaires et frais d'experts.	de l'instruction primaire.	des chemins vicinaux.	extraordinaires des communes.	des frais de confection de rôles.	des frais de perception des impositions communales.		
Lozère	591,066	124,714	82,158	11,821	29,553	"	11,821	17,731	17,731	29,623	15,571	16,440	44,018	277	3,177	210	995,918
Maine-et-Loire	2,537,544	535,421	352,718	50,750	126,877	253,754	50,750	57,169	"	127,057	44,043	82,545	85,293	90	10,170	2,319	4,316,508
Manche	3,360,709	709,109	467,138	67,214	168,035	168,035	50,410	168,088	"	168,131	55,771	149,784	71,829	153	13,370	396	5,618,178
Marne	1,845,753	389,453	256,559	36,915	92,287	184,575	36,915	75,857	73,830	92,699	34,462	46,627	285,893	119	13,794	1,408	3,467,152
Marne (Haute-)	1,390,176	293,327	193,234	27,803	69,508	"	13,901	53,446	69,508	68,157	4,005	36,153	12,092	"	3,612	89	2,235,017
Mayenne	1,550,832	327,225	215,565	31,016	77,541	170,591	31,016	77,541	31,016	77,561	38,660	60,357	41,573	48	6,545	999	2,738,094
Meurthe	1,729,669	364,960	240,423	34,593	86,483	103,780	34,593	74,797	"	86,510	10,899	82,477	42,215	56	6,664	1,548	2,899,673
Meuse	1,533,519	323,572	213,159	30,670	76,675	46,005	30,670	80,453	76,675	77,146	5,968	55,011	32,489	22	5,119	342	2,587,502
Morbihan	1,455,397	307,088	202,300	29,107	72,769	"	21,830	58,321	29,107	72,769	36,501	49,679	21,330	"	5,408	1,980	2,363,594
Moselle	1,676,908	353,827	233,090	33,538	83,845	83,845	33,538	87,153	16,769	83,863	15,753	47,243	91,714	49	7,158	876	2,849,173
Nièvre	1,274,446	268,908	177,147	25,488	63,722	152,933	25,488	64,961	50,977	63,722	29,986	45,473	70,180	92	6,283	1,764	2,321,577
Nord	4,147,943	875,216	576,564	82,958	207,397	84,641	82,958	210,914	41,479	207,427	63,764	81,817	589,468	487	28,288	394	7,281,721
Oise	2,708,135	571,416	389,494	54,162	142,745	228,393	57,098	145,411	"	142,755	67,053	86,669	401,631	97	20,946	136	5,016,148
Orne	2,350,716	496,001	326,749	47,014	117,535	117,535	47,014	120,182	"	117,535	45,338	119,989	50,491	59	10,002	120	3,966,286
Pas-de-Calais	2,991,929	631,297	415,878	59,838	149,596	89,757	59,838	120,179	"	149,608	46,965	63,104	418,535	326	20,356	1,743	5,218,954
Puy-de-Dôme	2,365,232	499,063	328,767	47,304	118,261	70,956	23,652	118,296	"	118,339	50,069	40,902	86,810	499	8,898	1,269	3,878,324
Pyrénées (Basses-)	872,331	184,061	121,279	17,446	43,631	52,357	17,452	43,650	43,631	43,436	17,390	33,668	55,427	37	4,498	1,218	1,551,518
Pyrénées (Hautes-)	572,765	120,856	79,611	11,455	28,638	34,365	11,455	28,638	"	28,638	10,792	23,475	12,419	617	2,278	"	966,007
Pyrénées-Orientales	703,087	148,351	97,729	14,061	35,154	28,123	14,061	17,656	"	35,211	13,516	12,870	23,677	64	2,560	547	1,146,673
Rhin (Bas-)	1,888,300	398,431	262,473	37,766	94,415	75,532	33,989	77,888	75,532	94,415	8,691	11,734	48,401	15	4,897	876	3,113,359
Rhin (Haut-)	1,574,201	332,156	218,813	31,484	74,710	62,968	31,484	17,746	"	78,710	10,368	32,297	72,919	115	5,832	2,785	2,550,593
Rhône	2,121,387	447,612	294,872	42,427	106,069	84,855	31,820	42,427	"	106,139	29,509	37,578	80,464	136	7,614	2,623	3,435,541
Saône (Haute-)	1,482,904	312,892	206,123	29,658	74,145	"	17,053	74,651	"	72,924	1,713	65,103	1,202	"	4,228	450	2,343,051
Saône-et-Loire	2,870,564	605,689	399,008	57,411	143,528	114,822	28,705	145,003	57,411	143,876	51,468	57,021	49,255	342	9,058	1,647	4,734,814
Sarthe	2,192,780	462,676	304,796	43,855	109,639	82,229	43,855	27,409	"	110,075	51,540	109,937	56,003	26	9,827	4,174	3,608,826
Seine	7,214,538	1,522,267	1,008,355	144,290	363,982	363,982	21,838	181,991	48,530	363,982	2,492	17,281	124,790	"	15,256	209,006	11,602,587
Seine-Inférieure	4,775,902	1,007,715	663,850	95,518	238,795	143,277	47,759	48,698	9,551	238,811	79,301	140,978	162,515	587	18,366	24,591	7,696,218
Seine-et-Marne	2,841,579	599,573	399,703	56,831	144,857	144,857	57,943	146,225	57,943	144,857	74,405	123,424	465,224	512	24,252	1,146	5,283,339
Seine-et-Oise	3,386,063	714,459	482,142	67,721	175,752	105,451	31,635	88,906	"	175,752	71,318	96,979	516,671	29	26,722	687	5,970,295
Sèvres (Deux-)	1,464,845	309,082	203,613	29,296	73,242	175,781	29,296	48,745	"	73,292	34,654	43,435	66,427	191	6,538	4,196	2,562,640
Somme	3,085,564	651,054	428,893	61,711	154,278	"	61,711	155,060	"	154,503	79,955	94,802	295,683	62	18,750	5,034	5,247,064
Tarn	1,645,026	347,100	228,658	32,900	82,251	197,403	28,787	49,640	57,575	82,251	35,016	72,577	66,165	18	7,680	462	2,933,517
Tarn-et-Garonne	1,648,454	347,823	229,135	32,969	82,422	197,814	16,484	33,059	16,484	82,762	24,857	41,506	54,229	115	6,104	1,289	2,815,513
Var	1,407,370	296,955	195,624	28,147	70,368	"	28,147	70,450	56,294	70,509	12,774	23,591	22,562	131	3,887	1,984	2,288,800
Vaucluse	899,497	189,793	125,030	17,989	44,974	89,949	13,492	36,033	"	44,974	7,252	26,568	30,640	34	3,284	856	1,530,372
Vendée	1,572,320	331,759	218,552	31,446	78,616	78,899	31,446	"	78,616	78,716	41,703	78,999	44,969	16	7,332	73	2,673,466
Vienne	1,213,932	256,139	168,736	24,278	60,696	97,114	24,278	61,236	48,557	61,428	25,681	29,724	63,139	130	5,403	1,992	2,142,471
Vienne (Haute-)	914,881	193,039	127,168	18,297	45,744	68,616	13,723	45,744	13,723	45,744	20,856	41,902	41,391	97	4,499	1,604	1,597,034
Vosges	1,187,083	250,474	165,004	23,741	59,354	59,354	23,741	63,935	47,483	59,366	9,622	22,562	3,247	"	2,844	209	1,978,024
Yonne	1,775,027	374,530	246,728	35,500	88,751	177,502	35,500	90,656	62,125	88,751	27,711	64,274	168,543	137	10,482	263	3,246,489
	155,957,477	32,907,030	21,727,047	3,119,149	7,851,645	8,344,097	2,623,054	6,436,142	2,512,268	7,831,610	2,809,683	4,664,272	9,359,350	13,485	739,487	418,919	267,314,723
					16,195,742		9,059,196			25,417,889							
			213,710,705						53,185,098								

Développement des Rôles mis en recouvrement pour la Contribution personnelle et mobilière de l'Exercice 1840.

DÉPARTEMENTS.	IMPOSITIONS FIXÉES PAR LA LOI DE FINANCES.				IMPOSITIONS FACULTATIVES.											
					CENTIMES FACULTATIFS pour dépenses d'utilité départementale		CENTIMES FACULTATIFS pour impositions départementales extraordinaires destinées aux dépenses		CENTIMES COMMUNAUX DESTINÉS AUX DÉPENSES						FONDS de réimpositions.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
	PRINCIPAL.	21 CENTIMES 1/10 additionnels sans affectation spéciale.	13 CENTIMES 9/10 pour dépenses ordinaires et facultatives des départements.	2 CENTIMES pour secours, non-valeurs et dégrèvements.	ordinaires.	extraordinaires.	de l'instruction primaire.	des chemins vicinaux.	ordinaires et frais d'experts.	de l'instruction primaire.	des chemins vicinaux.	extraordinaires.	des frais de confection des rôles spéciaux.	des frais de perception des impositions communales.			
Ain	255,800f	53,973f	35,556f	5,116f	12,790f	7,674f	5,116f	12 790f	12,790f	4,309f	6,231f	17,575f	15f	1,227f	3,184f	434,150f	
Aisne	502,200	105,964	69,805	10,044	25,110	30,132	10,044	25'110	25,110	9,484	14,712	27,354	6	2,300	8,568	865,946	
Allier	222,800	47,010	30,969	4,456	11,140	"	3,899	11'140	11,140	5,000	9,635	6,136	26	958	2,616	366,928	
Alpes (Basses-)	117,000	24,686	16,263	2,340	5,850	5,850	2,340	3'510	5,850	2,429	1,480	2,499	4	367	1,493	191,965	
Alpes (Hautes-)	83,300	17,576	11,578	1,666	4,165	"	1,666	4'165	4,165	1,848	768	2,365	1	274	749	134,290	
Ardèche	213,600	45,069	29,690	4,272	10,680	23,496	4,272	10'680	10,704	4,956	3,557	15,440	16	1,040	2,196	379,671	
Ardennes	273,786	57,768	38,056	5,475	13,689	30,116	5,475	13'689	13,689	3,755	10,142	9,523	"	1,113	1,717	477,998	
Ariége	166,300	35,089	23,115	3,326	8,315	8,315	3,326	8'315	8,339	3,269	5,007	14,796	22	943	1,561	290,041	
Aube	278,200	58,700	38,669	5,564	13,910	13,910	4,868	8'346	13,910	4,685	4,689	18,738	114	1,264	2,194	467,764	
Aude	277,801	58,616	38,614	5,556	13,890	22,224	5,556	11'112	13,920	4,785	7,918	9,913	40	1,097	6,128	477,174	
Aveyron	267,700	56,484	37,210	5,354	13,385	29,447	5,354	13'385	13,409	7,023	8,842	8,703	73	1,141	2,554	470,067	
Bouches-du-Rhône	645,600	136,221	89,738	12,912	32,280	25,824	5,164	32'280	32,339	2,366	30,585	11,312	1	2,298	19,999	1,078,913	
Calvados	653,143	137,779	90,764	13,059	32,649	32,649	6,529	32'649	32,568	10,462	19,875	34,507	52	2,614	9,359	1,108,664	
Cantal	184,500	38,929	25,645	3,690	9,225	5,535	1,845	4,612	9,309	4,046	9,225	8,738	27	940	2,229	308,497	
Charente	324,555	68,481	45,113	6,491	12,227	12,982	6,491	16,227	16,227	7,517	10,223	10,528	6	1,335	3,425	545,833	
Charente-Inférieure	471,394	99,464	65,523	9,427	23,569	23,569	5,597	23 569	23,631	9,298	3,145	22,463	17	1,756	9,707	792,137	
Cher	201,226	42,458	27,970	4,024	10,061	30,183	4,024	10'061	10,145	3,162	6,857	10,232	58	913	5,326	366,706	
Corrèze	174,427	36,804	24,245	3,488	8,721	6,977	3,488	8'721	8,721	4,408	5,532	5,737	24	732	956	292,986	
Corse	55,500	11,710	7,714	1,110	11,100	"	1,110	2'775	2,775	1,473	2,775	1,083	1	243	1,938	101,311	
Côte-d'Or	446,004	94,106	61,994	8,920	22,300	4,460	8,920	11'150	22,300	3,855	14,997	6,199	1	1,420	5,085	711,716	
Côtes-du-Nord	367,525	77,547	51,085	7,350	18,376	8,284	7,350	18'376	18,448	8,268	4,722	6,166	"	1,128	3,458	598,089	
Creuse	156,773	33,079	21,791	3,135	7,838	7,838	3,135	7'838	7,838	3,984	6,774	5,173	"	713	983	266,898	
Dordogne	351,000	74,061	48,789	7,020	17,550	31,590	7,020	17 550	17,550	8,092	8,478	14,414	9	1,456	9,834	614,414	
Doubs	272,900	57,581	37,933	5,458	13,645	"	5,458	13'645	13,679	630	9,369	518	"	725	2,643	434,189	
Drôme	264,548	55,819	36,772	5,290	13,227	21,163	5,290	13 227	13,259	6,016	7,653	29,065	11	1,680	3,907	476,933	
Eure	478,451	100,953	66,504	9,569	23,922	23,922	9,569	23 922	23,954	8,917	15,579	15,169	18	1,909	6,538	808,901	
Eure-et-Loir	335,826	70,859	46,679	6,716	16,791	10,074	6,716	16 791	16,791	7,020	11,944	13,728	4	1,484	2,977	564,406	
Finistère	409,100	86,320	56,864	8,182	20,455	6,136	6,136	16 364	20,455	7,330	8,614	1,796	2	1,145	7,967	656,870	
Gard	383,100	80,834	53,250	7,662	19,155	9,577	7,662	11 493	19,195	4,737	5,820	11,584	62	1,242	7,915	623,291	
Garonne (Haute-)	459,137	96,877	63,820	9,182	22,956	36,730	9,182	20 661	22,998	7,406	14,269	17,584	23	1,868	11,552	794,253	
Gers	286,900	60,505	39,879	5,738	14,345	"	5,738	14 345	14,365	5,965	8,696	11,106	34	1,205	4,238	473,092	
Gironde	756,500	159,621	105,153	15,130	37,825	56,737	9,456	37 825	37,915	10,783	17,143	40,146	20	3,182	24,584	1,312,025	
Hérault	446,100	94,127	62,007	8,922	22,305	22,305	8,475	13 383	22,569	4,008	10,805	10,075	26	1,430	11,852	738,393	
Ille-et-Vilaine	448,575	94,649	62,351	8,971	22,428	31,400	8,971	15 700	22,464	7,944	15,245	6,149	2	1,554	6,782	753,191	
Indre	210,000	44,310	29,190	4,200	10,500	31,500	4,200	10 500	10,500	3,864	8,354	16,928	9	1,189	2,968	388,213	
Indre-et-Loire	307,300	64,840	42,714	6,146	15,365	39,949	6,146	6 146	15,365	4,910	7,945	13,051	40	1,239	4,855	536,014	
Isère	440,990	93,048	61,297	8,819	22,049	8,819	8,819	17 639	22,049	9,969	10,166	37,988	83	2,407	5,770	749,920	
Jura	261,100	55,092	36,292	5,222	13,055	7,833	5,222	13 055	13,055	1,550	6,850	5,179	42	800	2,286	426,636	
Landes	160,003	33,760	22,240	3,200	8,000	8,000	3,200	8 000	8,000	3,272	5,206	1,441	4	537	1,593	266,461	
Loir-et-Cher	238,300	50,281	33,123	4,766	11,915	19,064	4,766	11 915	11,915	4,414	4,798	8,901	4	901	3,824	408,891	
Loire	347,010	73,219	48,234	6,940	17,350	17,350	5,205	17 350	17,470	5,345	8,228	17,161	66	1,448	7,974	590,356	
Loire (Haute-)	184,368	38,901	25,627	3,687	9,218	5,531	3,687	5,531	9,218	4,011	3,196	8,476	73	750	1,264	303,572	
Loire-Inférieure	510,655	107,748	70,981	10,213	25,532	25,532	10,213	25,532	25,572	8,306	15,655	4,631	44	1,626	6,836	849,083	
Loiret	381,700	80,538	53,056	7,634	19,085	19,085	7,634	19,085	19,085	5,278	8,765	16,760	28	1,497	7,975	647,209	
Lot	255,417	53,892	35,502	5,108	12,770	25,541	5,108	12,770	12,860	6,098	7,169	12,678	114	1,167	2,251	448,453	
Lot-et-Garonne	347,400	73,301	48,288	6,948	17,370	27,792	4,029	17,370	17,370	5,028	22,212	7,368	24	1,560	8,047	604,111	
Lozère	85,002	17,935	11,815	1,700	4,250	"	1,700	2,550	4,250	1,960	2,481	4,730	30	403	794	139,604	

Suite du *Développement des Rôles mis en recouvrement pour la Contribution personnelle et mobilière de l'Exercice 1840.*

DÉPARTEMENTS.	IMPOSITIONS FIXÉES PAR LA LOI DE FINANCES.				IMPOSITIONS FACULTATIVES.										FONDS de réimpositions.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
					CENTIMES FACULTATIFS pour dépenses d'utilité départementale		CENTIMES FACULTATIFS pour impositions départementales extraordinaires destinées aux dépenses		CENTIMES COMMUNAUX DESTINÉS AUX DÉPENSES.								
	PRINCIPAL.	21 CENTIMES 1/10 additionnels sans affectation spéciale.	13 CENTIMES 9/10 pour dépenses ordinaires et facultatives des départements.	2 CENTIMES pour secours, non-valeurs et dégrèvements.	ordinaires.	extraordinaires.	de l'instruction primaire.	des chemins vicinaux.	ordinaires et frais d'experts.	de l'instruction primaire.	des chemins vicinaux.	extraordinaires.	des frais de confection des rôles spéciaux.	des frais de perception des impositions communales.			
Maine-et-Loire	415,500f	87,670f	57,754f	8,310f	20,775f	41,550f	8,310f	9,348f	20,895f	5,602f	11,365f	8,030f	7f	1,377f	4,565f	701,062f	
Manche	577,600	121,873	80,286	11,552	28,880	28,880	8,664	28,880	20,019	7,615	22,332	11,699	19	2,036	4,962	964,301	
Marne	400,800	84,568	50,711	8,016	20,040	40,080	8,016	16,032	20,040	5,891	9,859	39,336	12	2,254	4,901	715,559	
Marne (Haute-)	260,900	55,049	36,265	5,218	13,045	"	2,609	9,783	12,774	620	6,226	1,608	"	636	2,030	406,768	
Mayenne	271,365	57,258	37,719	5,427	13,568	29,850	5,427	13,568	13,568	5,810	9,651	6,725	8	1,072	4,199	475,220	
Meurthe	385,358	81,310	53,564	7,707	19,267	23,121	7,707	15,414	19,273	2,152	15,033	5,047	8	1,245	3,152	639,363	
Meuse	296,709	62,605	41,242	5,934	14,835	8,901	5,934	14,835	14,835	999	9,261	2,153	8	817	2,311	481,389	
Morbihan	316,045	66,685	43,930	6,320	15,802	"	4,740	12,641	14,988	6,798	9,620	3,639	"	1,051	3,886	506,152	
Moselle	370,801	78,239	51,541	7,416	18,540	"	7,416	18,540	18,540	2,966	8,850	4,539	2	1,046	2,911	591,350	
Nièvre	249,700	52,686	34,708	4,994	12,485	29,964	4,994	12,485	12,505	4,888	7,676	11,203	10	1,088	3,525	442,914	
Nord	983,300	207,476	136,678	19,666	49,165	19,419	19,666	49,165	49,303	10,205	12,677	77,645	72	4,497	12,430	1,651,366	
Oise	458,988	96,846	63,799	9,179	22,949	36,719	9,179	22,944	22,949	9,328	11,905	29,462	16	2,209	7,172	803,655	
Orne	405,941	85,653	56,425	8,118	20,297	20,297	8,118	20,297	20,315	6,434	20,251	7,286	8	1,628	3,230	684,304	
Pas-de-Calais	607,300	128,140	84,417	12,146	30,365	18,219	12,146	24,292	30,425	7,190	9,898	44,895	53	2,773	5,872	1,018,132	
Puy-de-Dôme	488,700	103,115	67,929	9,774	24,435	14,661	4,887	24,435	24,595	7,822	10,101	13,648	66	1,683	5,435	801,188	
Pyrénées (Basses-)	289,000	60,979	40,171	5,780	14,450	17,340	5,780	14,450	14,370	5,117	10,861	15,195	6	1,366	2,729	497,597	
Pyrénées (Hautes-)	147,100	31,038	20,446	2,942	7,355	8,826	2,942	7,355	7,355	2,384	6,165	1,422	131	523	1,320	247,308	
Pyrénées-Orientales	118,600	25,024	16,485	2,372	5,930	4,744	2,372	2,965	5,943	1,837	1,883	2,387	12	361	1,608	192,527	
Rhin (Bas-)	549,016	115,842	76,313	10,980	27,450	21,960	9,882	21,960	24,699	2,148	2,390	5,116	2	1,030	11,014	879,808	
Rhin (Haut-)	381,017	80,394	52,961	7,620	19,050	15,240	7,620	4,191	19,110	2,239	7,879	12,350	24	1,248	7,240	618,190	
Rhône	742,643	156,697	103,227	14,852	37,132	29,705	11,139	14,852	37,192	7,357	10,101	14,204	34	2,066	14,749	1,195,957	
Saône (Haute-)	277,700	58,594	38,600	5,554	13,885	"	3,193	13,885	13,693	252	11,312	192	"	763	3,138	440,764	
Saône-et-Loire	458,396	96,721	63,717	9,167	22,919	18,335	4,583	22,919	22,955	6,395	8,798	5,040	52	1,297	5,852	747,155	
Sarthe	382,898	80,791	53,222	7,657	19,144	14,358	7,657	4,786	19,144	7,600	18,620	7,726	4	1,592	4,250	629,457	
Seine	3,695,771	779,807	513,712	73,915	184,788	184,788	11,087	92,394	184,788	629	4,509	23,876	"	3,313	39,016	5,792,400	
Seine-Inférieure	1,130,114	238,454	157,085	22,602	56,505	33,903	11,301	11,301	56,577	13,387	23,336	38,733	173	3,800	20,289	1,817,566	
Seine-et-Marne	440,800	93,008	61,271	8,816	22,040	22,040	8,816	22,040	22,040	9,690	17,763	39,359	60	2,667	7,364	777,777	
Seine-et-Oise	679,204	143,312	94,409	13,584	33,960	20,376	6,112	16,980	33,960	10,521	16,306	57,635	3	3,552	15,483	1,145,401	
Sèvres (Deux-)	248,357	52,403	34,521	4,967	12,417	29,802	4,967	8,195	12,417	4,848	6,965	4,399	18	860	2,260	427,404	
Somme	568,343	119,920	78,999	11,366	28,417	"	11,366	28,417	28,463	10,580	14,419	18,970	5	2,173	6,569	928,012	
Tarn	294,480	62,135	40,932	5,889	14,724	35,337	5,153	8,834	14,724	5,939	12,866	8,328	2	1,255	4,507	515,110	
Tarn-et-Garonne	252,383	53,252	35,081	5,047	12,619	30,285	2 523	5,047	12,769	3,213	6,748	6,330	20	872	4,619	430,816	
Var	328,930	69,404	45,721	6,578	16,446	"	6,758	16,446	16,454	2,458	4,687	3,831	29	823	6,538	524,931	
Vaucluse	254,348	53,667	35,354	5,086	12,717	12,717	3,815	10,173	12,737	1,534	6,771	3,780	13	745	4,836	418,299	
Vendée	353,007	53,384	35,168	5,060	12,650	12,650	5,060	"	12,650	6,413	12,650	6,556	3	1,148	1,793	418,197	
Vienne	227,894	48,085	31,677	4,557	11,394	18,231	4,557	11,394	11,394	3,768	6,503	6,682	39	851	5,502	392,535	
Vienne (Haute-)	208,500	43,993	28,981	4,170	10,425	15,637	3,127	10,425	10,425	3,172	7,240	9,402	16	907	6,050	362,475	
Vosges	270,400	57,054	37,585	5,408	13,520	13,520	5,408	13,520	13,520	2,173	4,705	630	"	630	2,239	440,316	
Yonne	352,100	74,293	48,941	7,042	17,605	35,210	7,042	17,605	17,605	5,180	11,971	18,416	35	1,596	4,056	618,700	
TOTAUX	34,000,529	7,174,077	4,726,051	680,007	1,708,343	1,721,781	535,089	1,345,667	1,698,159	456,456	842,527	1,159,320	2,288	121,111	506,291	56,677,701	
					3,430,125		1,880,756				4,279,864						
	46,580,666								9,590,746								

Développement des Rôles mis en recouvrement pour la Contribution des portes et fenêtres de l'Exercice 1840.

DÉPARTEMENTS.	IMPOSITIONS FIXÉES PAR LA LOI DE FINANCES.			CENTIMES FACULTATIFS DÉPARTEMENTAUX			IMPOSITIONS FACULTATIVES. CENTIMES COMMUNAUX DESTINÉS AUX DÉPENSES					TOTAL.	OBSERVATIONS.
	PRINCIPAL.	15 CENT. 8/10es additionnels, sans affectation spéciale.	3 CENTIMES additionnels pour secours, non-valeurs et dégrèvements.	pour impositions départementales extraordinaires.	pour dépenses de l'instruction primaire.	pour dépenses des chemins vicinaux.	de l'instruction primaire.	des chemins vicinaux.	extraordinaires des communes.	des frais de confection des rôles spéciaux.	des frais de perception des impositions communales.		
Ain	171,851f	27,152f	5,155f	5,155f	3,437f	8,592f	3,004f	4,238f	8,294f	11f	466f	237,359f	
Aisne	447,685	70,734	13,430	26,861	8,953	22,384	8,991	13,655	22,777	6	1,362	636,841	
Allier	134,264	21,213	4,027	"	2,349	6,713	2,547	5,959	2,984	26	345	180,430	
Alpes (Basses-)	63,687	10,062	1,910	3,184	1,273	1,910	1,336	866	1,222	2	102	85,558	
Alpes (Hautes-)	59,516	9,466	1,797	"	1,198	2,995	1,277	635	1,180	"	92	78,560	
Ardèche	102,725	16,230	3,081	11,299	2,054	5,136	2,376	1,614	6,341	7	310	151,178	
Ardennes	194,772	30,773	5,843	21,424	3,895	9,738	2,637	7,093	5,288	"	450	281,917	
Ariége	102,683	16,223	3,080	5,134	2,053	5,134	1,896	3,158	6,419	10	344	146,138	
Aube	174,879	27,630	5,246	"	3,060	5,246	2,542	2,663	7,483	61	382	229,197	
Aude	143,499	22,672	4,304	11,479	2,869	5,739	2,291	3,887	4,637	18	325	201,726	
Aveyron	174,972	27,645	5,249	19,246	3,499	8,748	4,560	5,786	6,027	62	493	256,291	
Bouches-du-Rhône	549,390	86,803	16,481	21,975	4,395	27,469	1,498	26,276	10,077	3	1,135	745,506	
Calvados	468,755	74,063	14,062	23,437	4,687	23,437	6,470	12,891	22,022	33	924	650,786	
Cantal	76,003	12,008	2,280	2,280	760	1,900	1,452	3,800	2,817	8	242	103,553	
Charente	180,276	28,483	5,408	7,211	3,605	9,013	3,531	4,915	4,545	2	389	247,382	
Charente-Inférieure	270,952	42,810	8,128	13,547	3,217	13,547	4,107	1,590	8,718	5	432	367,058	
Cher	103,900	16,416	3,117	15,585	2,078	5,195	1,353	3,834	5,726	48	328	157,582	
Corrèze	101,636	16,058	3,049	4,065	2,032	5,081	2,303	3,150	2,148	12	228	139,767	
Corse	34,950	5,522	1,048	"	699	1,747	819	1,747	670	"	97	47,302	
Côte-d'Or	271,218	42,852	8,136	2,712	5,424	6,780	2,067	8,554	3,479	"	423	351,649	
Côtes-du-Nord	156,178	24,676	4,685	3,457	3,123	7,808	3,502	2,018	1,933	"	223	207,608	
Creuse	69,078	10,914	2,072	3,453	1,381	3,453	1,468	3,981	1,399	"	175	96,378	
Dordogne	167,718	26,499	5,031	15,094	3,354	8,385	3,664	3,836	6,793	3	428	240,812	
Doubs	191,577	30,269	5,747	"	3,831	9,578	452	6,415	366	"	217	248,455	
Drôme	161,953	25,588	4,858	9,717	3,239	8,097	3,752	4,809	16,034	5	738	238,794	
Eure	486,763	76,908	14,602	24,338	9,735	24,338	9,370	15,565	13,109	16	1,141	675,889	
Eure-et-Loir	206,551	32,635	6,196	6,196	4,131	10,327	3,629	6,370	6,726	2	501	283,268	
Finistère	222,214	35,109	6,666	3,333	3,333	8,888	3,846	4,595	1,098	1	286	289,372	
Gard	223,934	35,381	6,718	5,598	4,478	6,718	2,403	2,925	5,734	32	332	294,258	
Garonne (Haute-)	343,767	54,315	10,313	27,501	6,875	15,469	3,500	6,780	6,671	9	508	475,712	
Gers	148,966	23,536	4,468	"	2,979	7,448	2,982	4,505	4,898	17	372	200,174	
Gironde	503,348	79,528	15,100	37,751	6,291	25,167	5,112	8,639	25,018	10	1,165	707,134	
Hérault	240,329	37,971	7,209	12,016	4,566	7,209	1,658	4,520	4,096	11	312	319,903	
Ille-et-Vilaine	217,494	34,364	6,524	"	4,349	7,612	2,735	5,565	1,478	"	293	280,418	
Indre	99,230	15,678	2,976	14,884	1,984	4,961	1,418	3,732	7,852	3	390	153,112	
Indre-et-Loire	183,789	29,038	5,513	23,892	3,675	3,675	2,454	4,058	5,923	21	373	262,416	
Isère	268,177	42,371	8,045	5,363	5,363	10,727	5,924	6,704	19,411	41	962	373,092	
Jura	159,667	25,227	4,790	4,790	3,193	7,983	780	4,028	2,221	24	211	212,917	
Landes	139,509	22,042	4,185	6,975	2,790	6,975	2,973	4,571	1,227	4	263	191,517	
Loir-et-Cher	131,093	20,712	3,932	10,487	2,621	6,554	2,146	2,374	4,365	2	266	184,557	
Loire	250,013	39,502	7,500	12,500	3,750	12,500	3,330	5,862	8,455	51	531	343,998	
Loire (Haute-)	106,033	16,753	3,180	3,180	2,120	3,180	2,107	1,784	3,816	35	232	142,426	
Loire-Inférieure	258,423	40,830	7,752	12,921	5,168	12,921	2,742	5,021	1,345	12	273	347,412	
Loiret	271,400	42,881	8,142	13,570	5,428	13,570	3,051	5,179	8,047	14	488	371,773	
Lot	123,896	19,575	3,716	12,389	2,477	6,194	2,659	3,600	4,700	41	330	179,582	
Lot-et-Garonne	153,459	24,246	4,603	13,276	1,780	7,672	1,960	7,652	2,427	9	361	216,449	

Suite du *Développement des Rôles mis en recouvrement pour la Contribution des portes et fenêtres de l'Exercice 1840.*

DÉPARTEMENTS.	IMPOSITIONS FIXÉES PAR LA LOI DE FINANCES.			CENTIMES FACULTATIFS DÉPARTEMENTAUX			IMPOSITIONS FACULTATIVES. CENTIMES COMMUNAUX DESTINÉS AUX DÉPENSES					TOTAL.	OBSERVATIONS.
	PRINCIPAL.	15 CENT. 8/10es additionnels, sans affectation spéciale.	3 CENTIMES additionnels pour secours, non-valeurs et dégrèvements.	pour impositions départementales extraordinaires.	pour dépenses de l'instruction primaire.	pour dépenses des chemins vicinaux.	de l'instruction primaire.	des chemins vicinaux.	extraordinaires des communes pour frais de bourses et chambres de commerce.	des frais de confection des rôles spéciaux.	des frais de perception des impositions communales.		
Lozère	54,568f	8,621f	1,637f	//	1,091f	1,637f	1,140f	1,651f	2,379f	17f	155f	72,899f	
Maine-et-Loire	294,008	46,453	8,820	29,400f	5,880	6,615	3,336	6,934	4,841	4	453	406,747	
Manche	340,144	53,742	10,204	17,007	5,102	17,007	3,891	12,942	5,211	10	661	435,925	
Marne	332,530	52,539	9,975	33,253	6,650	13,301	4,142	8,331	33,521	8	1,380	495,634	
Marne (Haute-)	147,967	23,378	4,439	//	1,479	5,548	341	3,191	710	//	127	187,183	
Mayenne	120,696	19,069	3,620	13,276	2,413	6,034	2,486	4,059	2,463	2	270	174,394	
Meurthe	270,050	42,667	8,101	16,203	5,401	10,802	1,458	8,619	3,204	3	398	366,909	
Meuse	176,652	27,911	5,299	5,299	3,533	8,832	513	5,065	814	7	192	234,120	
Morbihan	130,876	20,678	3,926	//	1,963	5,235	2,287	3,680	1,258	//	216	170,122	
Moselle	305,472	48,264	9,164	//	6,109	15,273	2,162	6,323	4,001	1	374	397,146	
Nièvre	124,307	19,640	3,729	14,916	2,486	6,215	2,003	3,422	4,307	3	292	181,323	
Nord	987,329	155,997	29,619	18,748	19,746	49,366	10,287	12,493	65,775	72	2,658	1,352,094	
Oise	399,549	63,128	11,986	32,070	8,017	20,044	7,898	10,024	22,789	14	1,221	576,746	
Orne	237,152	37,470	7,114	11,857	4,743	11,857	3,349	11,826	3,665	4	565	329,606	
Pas-de-Calais	528,654	83,527	15,859	15,859	10,573	21,146	6,088	8,402	34,666	46	1,476	726,299	
Puy-de-Dôme	247,704	39,137	7,431	7,431	2,477	12,385	3,254	5,383	4,973	26	409	330,613	
Pyrénées (Basses-)	231,550	36,584	6,946	13,893	4,631	11,577	3,887	8,420	11,772	6	722	329,992	
Pyrénées (Hautes-)	99,868	15,779	2,996	5,992	1,997	4,993	1,318	4,209	739	65	190	138,149	
Pyrénées-Orientales	68,255	10,784	2,047	2,730	1,365	1,706	929	974	950	4	85	89,833	
Rhin (Bas-)	549,880	86,881	16,496	10,997	9,897	21,995	2,347	2,674	4,657	3	290	706,120	
Rhin (Haut-)	342,975	54,190	10,289	13,719	6,859	3,772	2,080	7,337	9,747	17	575	451,563	
Rhône	520,881	82,299	15,626	//	7,813	10,417	4,677	6,837	6,650	22	545	655,771	
Saône (Haute-)	184,906	29,215	5,547	//	2,126	9,245	172	7,469	112	//	232	239,027	
Saône-et-Loire	267,070	42,197	8,012	8,012	2,670	13,353	3,392	5,215	1,659	32	308	351,924	
Sarthe	217,498	34,364	6,524	8,156	4,349	2,718	3,895	10,527	3,152	2	527	291,718	
Seine	2,313,663	365,558	69,409	115,904	6,954	57,952	790	5,917	23,643	//	910	2,950,705	
Seine-Inférieure	825,297	130,396	24,758	24,758	8,252	8,252	8,581	14,878	30,626	182	1,469	1,077,456	
Seine-et-Marne	259,640	41,023	7,789	13,060	5,224	13,060	5,575	10,628	19,062	30	1,058	376,153	
Seine-et-Oise	531,840	84,030	15,955	16,058	4,817	13,382	7,950	12,420	33,948	2	1,629	722,037	
Sèvres (Deux-)	124,298	19,639	3,728	14,915	2,485	4,101	1,962	3,374	1,703	7	211	176,428	
Somme	565,659	89,374	16,969	//	11,313	28,282	11,060	14,521	17,646	6	1,297	756,131	
Tarn	172,839	27,308	5,185	20,740	3,024	5,185	3,451	7,555	3,736	1	442	249,470	
Tarn-et-Garonne	141,153	22,302	4,234	9,880	1,411	2,823	1,478	3,754	2,672	9	237	189,957	
Var	215,473	34,044	6,464	//	4,309	10,773	1,806	3,076	1,588	28	194	277,759	
Vaucluse	204,917	32,376	6,147	10,245	3,073	8,196	954	4,303	2,322	8	227	272,773	
Vendée	116,084	18,341	3,482	5,804	2,321	//	2,651	5,804	2,464	1	327	157,282	
Vienne	164,458	25,984	4,933	13,156	3,289	8,222	2,102	5,443	4,128	39	351	232,110	
Vienne (Haute-)	150,545	33,786	4,516	11,290	2,258	7,527	2,248	5,131	5,038	10	372	212,725	
Vosges	196,956	31,119	5,908	9,847	3,939	9,847	1,537	3,307	271	//	153	262,887	
Yonne	211,680	33,445	6,350	21,168	4,233	10,584	2,911	7,180	7,661	34	533	305,783	
	22,687,616	3,584,643	680,628	1,041,951	359,859	903,213	269,100	523,735	688,554	1,443	44,014	30,784,762	
					2,305,025				1,526,848				
		26,952,888					30,784,762						

Développement des Rôles mis en recouvrement pour la Contribution des patentes de l'Exercice 1840.

DÉPARTEMENTS.	IMPOSITIONS FIXÉES PAR LA LOI DE FINANCES.					IMPOSITIONS FACULTATIVES.								TOTAL.
	PRINCIPAL réduit de 13 centimes d'après les décomptes de la contribution pour former les fonds de non-valeurs et d'attributions aux communes.	6 CENTIMES 8/10es sans affectation spéciale.	CENTIMES AFFECTÉS d'après les décomptes de la contribution, savoir : aux décharges imputables sur le produit des 13 centimes.	aux attributions aux communes. (Reste libre sur le produit des 13 centimes après le payement des décomptes.)	aux dégrèvements extraordinaires pour cessation de commerce avant le 1er janvier 1840.	CENTIMES pour dépenses départementales extraordinaires approuvées par des lois spéciales.	CENTIMES départementaux destinés aux dépenses de l'instruction primaire.	CENTIMES départementaux destinés aux dépenses des chemins vicinaux.	CENTIMES COMMUNAUX DESTINÉS AUX DÉPENSES de l'instruction primaire.	CENTIMES COMMUNAUX DESTINÉS AUX DÉPENSES des chemins vicinaux.	CENTIMES COMMUNAUX DESTINÉS AUX DÉPENSES extraordinaires des communes, pour frais de bourses et chambres de commerce.	CENTIMES COMMUNAUX DESTINÉS AUX DÉPENSES pour frais de confection des rôles spéciaux des impositions communales.	CENTIMES COMMUNAUX DESTINÉS AUX DÉPENSES pour frais de perception des impositions communales.	
Ain	135,304f	10,194f	4,581f	15,219f	2,304f	4,497f	2,998f	7,495f	1,838f	3,634f	5,231f	5f	321f	193,626f
Aisne	414,712	31,835	16,482	44,358	16,030	28,090	9,363	23,408	6,893	12,836	15,983	4	1,071	621,071
Allier	109,587	8,333	3,057	13,013	3,016	"	2,144	6,127	2,006	5,626	2,206	26	295	155,440
Alpes (Basses-)	56,121	4,274	2,590	5,576	1,720	3,143	1,257	1,872	1,129	788	809	1	82	79,367
Alpes (Hautes-)	42,767	3,300	2,194	4,043	1,961	"	970	2,427	747	888	785	"	72	60,160
Ardèche	126,729	9,799	6,377	12,789	5,423	15,852	2,882	7,192	2,794	2,469	10,335	11	468	203,127
Ardennes	273,068	20,860	6,890	33,175	8,983	33,742	6,135	15,338	3,269	10,337	6,429	"	601	418,834
Ariége	79,044	6,020	4,441	8,228	1,256	4,427	1,770	4,427	1,395	2,482	4,291	14	245	118,046
Aube	206,204	15,461	4,687	24,855	3,000	"	3,982	6,821	3,031	3,525	9,376	66	479	281,493
Aude	159,085	12,117	8,150	15,121	4,752	14,256	3,561	7,125	2,273	4,245	5,622	15	364	236,693
Aveyron	91,961	6,945	3,115	10,053	2,116	11,235	2,042	5,107	2,370	3,842	3,512	21	292	142,616
Bouches-du-Rhône	851,719	64,267	83,224	37,803	19,619	37,320	7,560	47,255	1,177	46,162	7,826	3	1,655	1,205,596
Calvados	345,537	26,054	9,896	39,808	7,067	19,157	3,835	19,121	2,525	7,574	23,270	15	583	504,448
Cantal	76,940	5,824	3,845	7,321	1,827	2,569	856	2,141	1,213	4,280	2,225	8	231	109,286
Charente	178,592	13,724	5,609	20,269	7,456	8,073	4,036	10,091	2,811	4,449	4,387	2	349	259,855
Charente-Inférieure	283,958	21,585	11,628	29,300	8,413	15,859	3,773	15,847	3,213	1,560	10,845	4	604	406,594
Cher	131,799	10,154	6,875	12,820	5,296	22,398	2,986	7,466	1,646	5,436	7,512	48	439	214,882
Corrèze	59,503	4,504	1,988	6,627	1,433	2,649	1,324	3,311	1,050	2,128	999	6	125	85,654
Corse	54,013	4,129	5,004	3,565	1,173	"	1,214	3,036	928	3,036	1,352	1	159	77,614
Côte-d'Or	391,369	29,935	15,473	43,902	11,494	4,402	8,804	10,998	2,256	10,889	6,323	"	584	536,433
Côtes-du-Nord	430,588	9,730	4,932	13,819	906	3,191	2,861	7,154	3,170	1,414	3,205	"	233	181,207
Creuse	48,085	3,644	833	6,101	1,263	2,680	1,072	2,680	788	2,292	1,102	"	125	70,668
Dordogne	137,849	10,473	7,467	13,385	3,026	13,862	3,080	7,701	2,591	3,205	6,041	3	355	209,043
Doubs	190,706	14,442	8,858	18,900	4,545	"	4,247	10,619	318	5,269	2,129	"	231	260,270
Drôme	176,140	13,612	7,239	18,154	8,650	12,010	4,003	10,003	4,175	6,294	17,692	4	845	278,827
Eure	306,223	23,322	6,772	37,737	9,389	17,148	6,859	17,148	4,406	9,935	10,008	16	731	449,701
Eure-et-Loir	216,587	16,535	4,382	27,031	7,329	7,295	4,863	12,158	3,742	7,677	7,217	2	559	315,382
Finistère	206,170	15,678	8,961	20,410	6,552	3,458	3,458	9,213	3,887	4,405	2,526	"	324	285,049
Gard	325,871	24,622	30,619	17,445	6,256	9,052	7,241	10,862	2,242	3,399	7,484	24	394	445,517
Garonne (Haute-)	361,491	27,036	20,524	31,210	4,254	31,808	7,952	17,873	2,747	6,253	7,496	4	495	519,147
Gers	125,034	9,397	4,302	13,696	2,073	"	2,763	6,909	2,368	4,362	3,124	12	296	174,341
Gironde	826,239	62,375	42,953	75,741	18,222	68,764	11,462	45,864	4,410	8,755	40,505	7	1,611	1,206,914
Hérault	342,759	25,807	26,071	22,885	6,776	18,975	7,210	11,385	1,637	6,035	9,421	16	521	479,505
Ille-et-Vilaine	230,090	17,433	9,747	23,034	6,315	17,945	5,125	8,971	1,725	3,681	2,481	"	236	326,790
Indre	124,074	9,396	3,420	14,400	3,203	20,728	2,763	6,909	1,613	4,925	11,140	3	530	203,111
Indre-et-Loire	201,017	15,123	6,097	22,525	3,877	28,911	4,447	4,445	2,384	4,168	8,174	22	442	301,639
Isère	298,605	22,641	15,808	27,698	7,507	6,659	6,659	13,297	6,744	9,202	19,760	37	1,072	435,694
Jura	122,670	9,368	1,446	16,090	4,419	4,130	2,755	6,888	393	2,775	1,809	22	149	172,949
Landes	83,152	6,290	2,413	9,621	1,943	4,625	1,850	4,625	1,408	2,898	715	1	150	119,695
Loir-et-Cher	146,195	11,124	4,116	16,845	4,618	13,071	3,270	8,179	2,323	2,820	5,476	2	318	218,363
Loire	267,790	20,441	21,153	19,253	7,446	15,030	4,504	15,030	1,795	5,438	7,176	37	433	385,533
Loire (Haute-)	68,128	5,198	3,192	7,096	1,851	2,293	1,528	2,268	1,024	1,175	1,792	14	120	95,685
Loire-Inférieure	436,626	33,246	25,768	36,330	14,645	24,446	9,778	24,446	3,125	5,256	7,666	7	481	621,827
Loiret	281,880	21,180	10,842	29,287	5,036	15,573	6,229	15,573	2,529	5,551	10,519	9	558	404,772
Lot	68,919	5,202	2,680	7,361	1,370	7,645	1,530	3,825	1,319	2,498	2,790	20	198	105,361
Lot-et-Garonne	132,136	9,899	4,714	14,285	1,722	11,631	1,689	7,279	1,374	7,369	1,790	8	316	194,216

Suite du *Développement des Rôles mis en recouvrement pour la Contribution des patentes de l'Exercice 1840.*

DÉPARTEMENTS.	IMPOSITIONS FIXÉES PAR LA LOI DE FINANCES.					IMPOSITIONS FACULTATIVES.								TOTAL.
	PRINCIPAL réduit de 13 centimes, d'après les décomptes de la contribution pour former les fonds de non-valeurs et d'attributions aux communes.	6 CENTIMES 8/10es sans affectation spéciale.	CENTIMES AFFECTÉS d'après les décomptes de la contribution, savoir : aux décharges imputables sur le produit des 13 centimes.	aux attributions aux communes. (Reste libre sur le produit des 13 centimes après le payement des décomptes.)	aux dégrèvements extraordinaires pour cessation de commerce avant le 1er janvier 1840.	CENTIMES pour dépenses départementales extraordinaires approuvées par des lois spéciales.	CENTIMES départementaux destinés aux dépenses de l'instruction primaire.	CENTIMES départementaux destinés aux dépenses des chemins vicinaux.	CENTIMES COMMUNAUX DESTINÉS AUX DÉPENSES de l'instruction primaire.	CENTIMES COMMUNAUX DESTINÉS AUX DÉPENSES des chemins vicinaux.	CENTIMES COMMUNAUX DESTINÉS AUX DÉPENSES extraordinaires des communes, pour frais de bourses et chambres de commerce.	CENTIMES COMMUNAUX DESTINÉS AUX DÉPENSES pour frais de confection des rôles spéciaux des impositions communales.	CENTIMES COMMUNAUX DESTINÉS AUX DÉPENSES pour frais de perception des impositions communales.	
Lozère	34,464f	2,589f	1,005f	3,943f	573f	"	761f	1,142f	547f	1,200f	1,155f	6f	87f	47,478f
Maine-et-Loire	264,402	19,976	10,413	27,512	6,128	29,376f	5,875	6,609	2,249	5,539	5,047	4	385	383,520
Manche	189,022	14,252	5,569	22,721	2,757	10,549	3,143	10,451	1,237	5,961	4,120	4	339	270,131
Marne	393,125	30,082	12,527	43,946	14,909	44,239	8,847	17,695	3,681	11,720	51,519	5	2,007	634,308
Marne (Haute-)	226,416	17,094	5,513	27,510	4,522	"	2,524	9,419	537	5,244	1,552	"	219	300,556
Mayenne	112,953	8,652	2,334	14,045	4,266	13,996	2,544	6,361	2,057	3,683	2,143	2	236	173,276
Meurthe	301,705	22,873	10,081	33,508	7,902	20,123	6,727	13,448	1,212	9,128	2,339	3	380	429,436
Meuse	242,509	18,511	7,774	28,547	7,010	8,151	5,444	13,611	857	7,785	1,289	9	298	341,801
Morbihan	144,753	11,097	7,476	13,237	5,897	"	2,448	6,523	2,067	3,650	1,061	"	203	198,418
Moselle	271,453	20,487	7,639	31,232	6,017	"	6,025	15,063	1,326	4,576	1,328	"	260	365,411
Nièvre	150,104	11,504	6,376	15,774	5,389	20,302	3,383	8,457	2,397	4,525	5,584	2	375	234,179
Nord	959,191	72,020	27,014	110,365	15,513	18,119	21,182	52,901	5,440	7,202	43,855	43	1,696	1,334,547
Oise	313,747	23,991	10,369	35,615	10,723	28,225	7,056	17,640	5,366	8,036	15,085	9	854	476,723
Orne	185,564	14,063	6,472	21,193	3,938	10,341	4,136	10,341	1,874	10,305	2,638	3	445	271,320
Pas-de-Calais	436,930	33,063	10,376	52,233	10,995	14,654	9,724	19,415	2,713	4,662	22,405	22	894	618,091
Puy-de-Dôme	157,133	11,863	3,692	18,695	3,658	5,233	1,744	8,719	1,582	4,220	4,411	16	306	221,279
Pyrénées (Basses-)	182,482	14,011	7,467	18,900	7,499	12,369	4,120	10,302	1,547	7,760	7,692	"	628	274,784
Pyrénées (Hautes-)	77,124	5,880	2,417	8,924	2,336	5,188	1,729	4,323	718	3,763	399	35	147	112,989
Pyrénées-Orientales	85,918	6,459	1,869	10,421	2,374	3,799	1,899	2,374	1,049	1,236	1,360	5	109	118,045
Rhin (Bas-)	410,645	30,811	20,838	38,126	6,156	9,015	8,156	18,124	1,107	1,324	2,216	1	139	546,665
Rhin (Haut-)	328,706	25,145	12,048	37,259	10,265	14,791	7,395	4,085	1,331	10,153	18,848	14	910	470,955
Rhône	1,166,447	88,116	58,559	106,996	28,623	"	19,437	25,913	2,500	4,090	12,296	15	567	1,513,564
Saône (Haute-)	194,134	14,861	9,727	21,720	3,901	"	2,522	10,927	138	7,860	174	"	245	266,214
Saône-et-Loire	265,971	20,283	8,817	29,415	9,000	8,948	2,983	14,726	2,575	5,737	1,453	24	293	370,231
Sarthe	216,031	16,396	3,243	27,508	6,404	9,046	4,822	3,010	3,344	11,743	2,925	1	540	305,020
Seine	7,029,944	521,184	468,853	526,237	22,668	382,876	22,993	191,669	2,152	12,578	48,116	"	1,885	9,231,161
Seine-Inférieure	1,497,002	112,358	51,453	161,729	24,772	49,570	16,527	16,523	10,498	18,371	74,818	272	2,783	2,036,682
Seine-et-Marne	314,219	24,009	6,500	38,985	11,030	17,633	7,055	17,654	6,459	13,397	19,950	31	1,195	478,123
Seine-et-Oise	506,511	38,745	11,581	61,289	18,896	17,093	5,130	14,244	6,902	13,379	29,852	1	1,504	725,133
Sèvres (Deux-)	119,871	9,164	3,558	13,631	4,444	16,172	2,695	4,446	1,289	3,407	1,145	4	175	180,006
Somme	445,795	33,417	12,180	52,486	5,534	"	9,828	24,571	5,091	8,787	12,537	2	792	611,026
Tarn	156,579	11,873	6,232	16,173	4,359	20,953	3,054	5,238	3,300	7,668	2,853	"	414	238,703
Tarn-et-Garonne	96,215	7,206	4,783	9,050	1,226	7,418	1,061	2,119	812	2,925	1,535	8	158	134,521
Var	293,534	22,612	15,556	28,669	11,395	21	6,650	16,626	1,999	3,433	4,798	35	307	405,641
Vaucluse	227,857	17,496	20,617	12,344	9,343	25,592	3,873	10,291	888	4,355	3,781	10	265	336,517
Vendée	130,432	9,820	4,250	14,398	2,560	7,223	2,888	"	2,711	7,221	3,060	1	389	184,958
Vienne	133,007	10,121	6,681	12,616	3,979	11,907	2,976	7,412	1,244	5,183	3,196	42	289	198,658
Vienne (Haute-)	136,607	10,417	7,604	12,536	4,117	11,490	2,299	7,660	1,285	3,607	6,233	10	334	204,204
Vosges	166,240	12,725	2,834	20,994	6,434	9,357	3,742	9,357	1,024	2,901	497	"	132	236,244
Yonne	250,635	19,113	6,674	29,543	8,281	28,063	5,621	14,054	3,387	9,070	8,513	42	630	383,632
	28,738,453	2,166,910	1,380,427	2,758,251	582,560	1,480,463	431,759	1,151,393	207,338	530,660	762,175	1,239	44,596	40,236,230
	35,626,604					1,480,463	1,583,152		1,546,010					40,236,230

État comparatif des Contributions directes pour les Exercices 1840 et 1839.

COMPARAISON PAR NATURE DE CONTRIBUTIONS.

NATURE DES CONTRIBUTIONS.	RÔLES de 1840.	RÔLES de 1839.	DIFFÉRENCES aux rôles de 1840, en plus.	DIFFÉRENCES aux rôles de 1840, en moins.
Foncière	267,314,723 67	265,657,907 92	1,656,815 75	"
Personnelle et mobilière	56,677,704 28	56,339,575 70	338,128 58	"
Portes et fenêtres	30,784,762 41	30,232,352 08	552,410 33	"
Patentes	40,236,230 95	38,937,891 35	1,298,339 60	"
Taxe de premier avertissement	698,637 25	701,405 55	"	2,768 30
	395,712,058 56	391,869,132 60	3,845,694 26	2,768 30
	En plus aux rôles de 1840		3,842,925 96	

COMPARAISON PAR AFFECTATION DE CONTRIBUTIONS.

NATURE DES IMPOSITIONS.			RÔLES de 1840.	RÔLES de 1839.	DIFFÉRENCES aux rôles de 1840, en plus.	DIFFÉRENCES aux rôles de 1840, en moins.
Fonds pour dépenses générales.	Principal des contributions	foncière	155,957,477 97	155,669,805 73	287,672 24	"
		personnelle et mobilière	34,000,529 94	33,999,974 40	555 54	"
		portes et fenêtres	22,687,616 69	22,514,854 00	172,762 69	"
		patentes	28,738,453 80	28,188,791 81	549,661 99	"
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		45,832,662 93	45,701,593 50	131,069 43	"
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses ordinaires		16,176,355 33	16,150,515 43	25,839 90	"
	Centimes pour dépenses ordinaires et facultatives (fonds commun)		10,276,743 42	10,259,597 44	17,145 98	"
	Centimes pour dépenses facultatives et extraordinaires		22,148,283 69	21,271,222 44	877,061 25	"
	——— des chemins vicinaux		9,836,416 78	8,716,745 84	1,119,670 94	"
	——— de l'instruction primaire		3,949,763 24	3,971,321 55	"	21,558 31
	——— du cadastre		2,512,268 78	2,854,506 53	"	342,237 75
Fonds pour secours en cas de grêle, incendie, inondation, etc.			1,899,578 47	1,896,697 69	2,880 78	"
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires		9,529,770 64	9,520,230 61	9,540 03	"
	——— extraordinaires		11,987,857 59	11,459,995 56	527,862 03	"
	——— des chemins vicinaux		6,561,196 12	6,186,256 55	374,939 57	"
	——— de l'instruction primaire		3,742,578 45	3,698,345 12	44,233 33	"
	Centimes pour frais de perception des rôles de diverses impositions communales		949,210 10	920,763 37	28,446 73	"
	Attributions aux communes sur la contribution des patentes		2,758,251 99	2,601,151 04	157,100 95	"
Fonds de non-valeurs			4,543,194 66	4,577,884 70	"	34,690 04
Fonds de réimpositions			925,210 72	1,007,473 74	"	82,263 02
Taxe de premier avertissement			698,637 25	701,405 55	"	2,768 30
			395,712,058 56	391,869,132 60	4,326,443 38	483,517 42
			En plus aux rôles de 1840		3,842,925 96	

Pour établir la comparaison qui précède, et pour que les termes de cette comparaison fussent homogènes, on a dû ramener les rôles de 1839 au système de ceux de 1840, relativement aux 7/10 de centime que la loi de finances, de cette dernière année, a distraits des centimes généraux sans affectation spéciale, et reportés aux centimes additionnels spéciaux attribués aux dépenses des départements. Ces 7/10 de centime, calculés sur le principal de 1839, s'élèvent pour la contribution foncière à 1,089,688f 60c
et pour la contribution personnelle et mobilière à 237,999 79

ENSEMBLE 1,327,688 39

Les mêmes 7/10 de centime se sont accrus de la somme correspondante à l'augmentation du principal desdites contributions dans les rôles de 1840, ci. 2,017 54

et représentent ainsi, pour 1840, la perte du trésor, qui a profité aux ressources départementales 1,329,705 93

La différence ci-dessus de 3,842,925f 96c se décompose de la manière suivante :

Changements apportés au principal de la contribution foncière et de la contribution des portes et fenêtres, pour les diverses causes détaillées, par département, dans le tableau publié ci-après, pages 56 à 59 ..... 460,434f 83c

Augmentation du principal de la contribution personnelle et mobilière, pour cotisations extraordinaires qui sont venues en déduction de l'impôt de 1841 ..... 555 54

Accroissement du principal des patentes 549,661 99

Élévation du produit des centimes additionnels de toute nature, soit par l'effet de l'accroissement du principal des contributions, soit par le résultat des votes des conseils locaux, savoir :

Centimes généraux 131,069f 43c
Centimes spéciaux ..... 2,701,204 07 — 2,832,273 50

3,842,925 96

COMPARAISON PAR DÉPARTEMENT.

DÉPARTEMENTS.	RÔLES de 1840.	RÔLES de 1839.	DIFFÉRENCES aux rôles de 1840, en plus.	DIFFÉRENCES aux rôles de 1840, en moins.
Ain	3,054,475 25	3,048,203 02	6,272 23	"
Aisne	7,034,237 70	6,998,070 67	36,167 03	"
Allier	2,971,193 15	2,939,479 13	31,714 02	"
Alpes (Basses-)	1,397,527 71	1,370,566 59	26,961 12	"
Alpes (Hautes-)	1,110,716 51	1,106,103 20	4,613 31	"
Ardèche	2,380,062 62	2,353,941 82	26,120 80	"
Ardennes	3,503,408 10	3,451,761 12	51,646 98	"
Ariége	1,636,340 56	1,629,598 24	6,742 32	"
Aube	3,495,118 33	3,479,409 46	15,708 87	"
Aude	3,951,626 22	3,904,412 46	47,213 76	"
Aveyron	3,471,873 04	3,456,494 77	15,378 27	"
Bouches-du-Rhône	5,659,125 37	5,534,892 41	124,232 96	"
Calvados	8,653,859 86	8,470,030 71	183,829 15	"
Cantal	2,434,400 17	2,394,676 04	39,724 13	"
Charente	4,136,789 17	4,147,928 35	"	11,139 18
Charente-Infér^re	5,727,401 08	5,587,218 65	140,182 43	"
Cher	2,585,120 91	2,582,583 32	2,537 59	"
Corrèze	2,007,499 85	2,006,774 09	725 76	"
Corse	569,240 17	568,139 85	1,100 32	"
Côte-d'Or	5,928,705 70	5,858,653 04	70,052 66	"
Côtes-du-Nord	3,818,693 61	3,746,931 44	71,762 17	"
Creuse	1,688,533 28	1,661,871 05	26,662 23	"
Dordogne	4,783,198 65	4,755,795 38	27,403 27	"
Doubs	2,923,425 67	2,898,411 08	25,014 59	"
Drôme	3,211,248 79	3,124,420 96	86,827 83	"
Eure	7,316,503 99	7,356,535 17	"	40,031 18
Eure-et-Loir	4,942,550 89	4,962,906 93	"	20,356 04
Finistère	3,565,974 51	3,519,544 46	46,430 05	"
Gard	4,386,538 44	4,384,530 73	2,007 71	"
Garonne (Haute-)	5,770,385 05	5,705,551 33	64,833 72	"
Gers	3,590,340 21	3,575,181 21	15,159 00	"
Gironde	8,427,792 35	8,332,990 07	94,802 28	"
Hérault	5,334,671 76	5,274,550 00	60,121 76	"
Ille-et-Vilaine	4,616,162 15	4,600,661 19	15,500 96	"
Indre	2,670,142 32	2,648,724 51	21,417 80	"
Indre-et-Loire	3,888,928 10	3,903,996 94	"	15,068 84
Isère	5,729,929 21	5,727,075 43	2,853 78	"
Jura	3,001,401 54	2,960,891 07	40,510 47	"
Landes	1,858,677 38	1,850,164 79	8,512 59	"
Loir-et-Cher	3,071,287 04	3,023,235 92	48,041 12	"
Loire	3,815,105 94	3,801,881 68	13,224 26	"
Loire (Haute-)	2,296,952 11	2,276,094 33	20,857 78	"
Loire-Inférieure	4,552,115 99	4,545,147 39	6,968 60	"
Loiret	4,673,983 64	4,649,040 79	24,942 85	"
Lot	2,994,228 18	2,920,605 58	73,622 60	"
Lot-et-Garonne	4,642,453 25	4,573,001 45	69,451 80	"
Lozère	1,258,638 53	1,252,463 19	6,175 34	"
Maine-et-Loire	5,817,113 81	5,815,072 22	2,041 59	"
Manche	7,330,241 25	7,428,297 56	"	98,056 31
Marne	5,322,924 39	5,156,550 40	166,373 99	"
Marne (Haute-)	3,136,739 14	3,120,743 20	15,995 94	"
Mayenne	3,567,255 56	3,554,088 63	13,166 93	"
Meurthe	4,345,407 23	4,245,265 87	100,141 36	"
Meuse	3,653,651 22	3,577,566 69	76,084 13	"
Morbihan	3,245,157 68	3,260,750 73	"	15,493 05
Moselle	4,212,209 08	4,217,129 57	"	4,920 49
Nièvre	3,185,822 84	3,172,663 10	13,159 74	"
Nord	11,642,056 90	11,508,590 82	133,466 08	"
Oise	6,885,526 47	6,838,878 86	46,647 61	"
Orne	5,260,481 32	5,237,165 95	23,315 37	"
Pas-de-Calais	7,595,721 09	7,595,155 00	566 09	"
Puy-de-Dôme	5,244,892 32	5,236,052 92	8,839 40	"
Pyrénées (Basses-)	2,660,053 81	2,700,414 25	"	40,360 44
Pyrénées (Hautes-)	1,469,183 95	1,464,921 52	4,262 43	"
Pyrénées-Oriental^es	1,550,329 17	1,542,522 60	7,806 57	"
Rhin (Bas-)	5,259,229 65	5,184,733 33	74,496 32	"
Rhin (Haut-)	4,101,462 59	4,096,518 30	4,944 29	"
Rhône	6,807,842 11	6,729,176 97	78,665 14	"
Saône (Haute-)	3,296,887 39	3,360,820 33	"	63,932 94
Saône-et-Loire	6,214,869 52	6,068,293 06	146,576 46	"
Sarthe	4,843,115 89	4,845,788 56	"	2,672 67
Seine	29,598,494 37	28,871,729 82	726,764 55	"
Seine-Inférieure	12,640,888 13	12,433,437 80	207,450 33	"
Seine-et-Marne	6,925,759 95	6,689,514 38	236,245 57	"
Seine-et-Oise	8,576,685 80	8,553,484 59	23,201 31	"
Sèvres (Deux-)	3,354,238 83	3,321,477 16	32,761 67	"
Somme	7,556,558 48	7,524,692 21	31,866 27	"
Tarn	3,942,606 16	3,937,984 48	4,621 68	"
Tarn-et-Garonne	3,575,882 16	3,574,919 56	962 60	"
Var	3,503,816 83	3,563,010 92	"	59,194 09
Vaucluse	2,563,079 55	2,473,440 35	89,639 20	"
Vendée	3,441,798 32	3,439,104 41	2,693 91	"
Vienne	2,973,190 94	2,910,508 25	62,682 69	"
Vienne (Haute-)	2,389,697 27	2,400,180 63	"	10,483 36
Vosges	2,926,101 52	2,900,137 49	25,964 03	"
Yonne	4,565,501 82	4,397,209 10	168,292 72	"
	395,712,058 56	391,869,132 60	4,234,734 55	381,808 59
	EN PLUS aux rôles de 1840		3,842,925 96	

TABLEAU destiné à faire connaître les causes des changements survenus dans les contingents, en principal, des contributions foncière et des portes et fenêtres pour 1840, comparés à ceux de 1839.

DÉPARTEMENTS.	CONTRIBUTION FONCIÈRE. Contingent en principal de 1840.	Contingent en principal de 1839.	Différences à 1840 en plus.	Différences à 1840 en moins.	Motifs des différences. Augmentations. Biens restitués ou vendus et terrains formés par alluvion.	Réunion de portions de territoire par suite de changements de limites.	Nouvelles constructions ou reconstructions.	Total des augmentations.	Diminutions. Biens qui ont cessé d'être imposables comme étant entrés dans le domaine de l'État et de la couronne, ou par suite de corrosion.	Distraction de portions de territoire par suite de changements de limites.	Démolitions.	Total des diminutions.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Ain	1,225,886	1,225,186	700	"	"	"	1,334	1,334	"	"	634	634
Aisne	2,677,791	2,674,644	3,147	"	"	"	7,428	7,428	"	"	4,281	4,281
Allier	1,322,115	1,320,918	1,197	"	"	"	1,968	1,968	"	"	771	771
Alpes (Basses-)	610,645	610,104	541	"	"	"	788	788	"	"	247	247
Alpes (Hautes-)	501,452	501,308	144	"	"	"	169	169	"	"	25	25
Ardèche	886,861	886,159	702	"	"	"	1,100	1,100	"	"	398	398
Ardennes	1,261,043	1,257,604	3,439	"	"	"	4,423	4,423	"	"	984	984
Ariége	595,288	594,627	661	"	"	"	882	882	"	"	221	221
Aube	1,409,606	1,408,417	1,189	"	"	"	2,132	2,132	"	"	943	943
Aude	1,759,353	1,758,321	1,032	"	"	"	2,340	2,340	"	"	1,308	1,308
Aveyron	1,445,296	1,444,966	330	"	"	"	528	528	"	"	198	198
Bouches-du-Rhône	1,571,447	1,556,307	15,140	"	"	"	16,878	16,878	"	"	1,738	1,738
Calvados	3,757,162	3,754,260	2,902	"	"	"	3,411	3,411	"	"	509	509
Cantal	1,112,434	1,112,214	220	"	"	"	433	433	"	"	213	213
Charente	1,798,631	1,797,278	1,353	"	"	"	2,797	2,797	25	181	1,238	1,444
Charente-Inférieure	2,387,910	2,387,454	456	"	"	181	1,561	1,742	"	"	1,286	1,286
Cher	1,008,045	1,007,489	556	"	"	"	1,020	1,020	"	"	464	464
Corrèze	859,134	858,946	188	"	"	"	427	427	"	"	239	239
Corse	170,796	170,549	247	"	"	"	251	251	"	"	4	4
Côte-d'Or	2,593,911	2,591,179	2,732	"	"	"	3,982	3,982	"	"	1,250	1,250
Côtes-du-Nord	1,689,209	1,687,728	1,481	"	"	"	2,207	2,207	"	"	726	726
Creuse	719,113	718,757	356	"	"	"	588	588	"	"	232	232
Dordogne	2,111,502	2,110,734	768	"	"	"	1,364	1,364	"	"	596	596
Doubs	1,202,899	1,200,703	2,196	"	"	"	4,868	4,868	66	"	2,606	2,672
Drôme	1,206,074	1,204,776	1,298	"	"	"	2,318	2,318	"	"	1,020	1,020
Eure	3,151,723	3,148,168	3,555	"	"	"	7,791	7,791	"	"	4,236	4,236
Eure-et-Loir	2,167,409	2,164,870	2,539	"	"	"	4,339	4,339	"	"	1,800	1,800
Finistère	1,436,721	1,434,346	2,375	"	"	"	3,325	3,325	"	"	950	950
Gard	1,791,969	1,788,320	3,649	"	"	"	4,340	4,340	"	"	691	691
Garonne (Haute-)	2,259,859	2,257,984	1,875	"	"	"	2,288	2,288	"	"	413	413
Gers	1,647,381	1,646,894	487	"	"	"	821	821	"	"	334	334
Gironde	2,938,652	2,927,853	799	"	"	"	1,379	1,379	"	"	580	580
Hérault	2,283,810	2,281,280	2,530	"	"	"	4,510	4,510	"	"	1,980	1,980
Ille-et-Vilaine	1,924,026	1,921,597	2,429	"	"	"	3,269	3,269	"	"	840	840
Indre	1,004,572	1,003,599	973	"	33	"	940	973	"	"	"	"
Indre-et-Loire	1,583,008	1,581,608	1,400	"	"	"	2,743	2,743	"	"	1,343	1,343
Isère	2,392,212	2,390,642	1,570	"	"	"	3,605	3,605	380	"	1,655	2,035
Jura	1,329,523	1,328,428	1,095	"	"	"	2,123	2,123	231	"	797	1,028
Landes	755,199	754,671	528	"	"	"	1,121	1,121	"	"	593	593
Loir-et-Cher	1,307,615	1,307,000	615	"	"	"	1,613	1,613	"	"	998	998
Loire	1,454,380	1,451,932	2,448	"	"	"	4,134	4,134	"	"	1,686	1,686
Loire (Haute-)	1,022,440	1,021,423	1,017	"	"	"	1,203	1,203	"	"	186	186

DÉPARTEMENTS.	CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES. Contingent en principal de 1840.	Contingent en principal de 1839.	Différences à 1840. en plus.	Différences à 1840. en moins.	Motifs des différences. Augmentations. Réunion de portions de territoire par suite de changements de limites.	Nouvelles constructions ou reconstructions.	Total des augmentations.	Diminutions. Distraction de portions de territoire par suite de changements de limites.	Démolitions.	Total des diminutions.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Ain	171,851	171,081	770	"	"	1,814	1,814	"	1,044	1,044
Aisne	447,685	444,953	2,732	"	"	6,167	6,167	"	3,435	3,435
Allier	134,264	133,430	834	"	"	1,404	1,404	"	570	570
Alpes (Basses-)	63,687	63,657	30	"	"	62	62	"	32	32
Alpes (Hautes-)	59,516	59,763	"	247	"	"	"	"	247	247
Ardèche	102,725	102,279	446	"	"	610	610	"	164	164
Ardennes	194,772	193,051	1,721	"	"	2,406	2,406	"	685	685
Ariége	102,683	101,969	714	"	"	891	891	"	177	177
Aube	174,879	173,886	993	"	"	1,664	1,664	"	671	671
Aude	143,499	142,925	574	"	"	1,291	1,291	"	717	717
Aveyron	174,972	174,850	122	"	"	227	227	"	105	105
Bouches-du-Rhône	549,390	543,424	5,966	"	"	7,181	7,181	"	1,215	1,215
Calvados	468,755	465,221	3,534	"	"	3,844	3,844	"	310	310
Cantal	76,003	75,664	339	"	"	532	532	"	193	193
Charente	180,276	179,714	562	"	"	1,210	1,210	"	648	648
Charente-Inférieure	270,952	270,430	522	"	"	1,253	1,253	"	731	731
Cher	103,900	103,328	572	"	"	824	824	"	252	252
Corrèze	101,636	101,465	171	"	"	900	900	"	529	529
Corse	34,950	34,492	458	"	"	468	468	"	10	10
Côte-d'Or	271,218	270,349	869	"	"	1,703	1,703	"	834	834
Côtes-du-Nord	156,178	155,105	1,073	"	"	1,331	1,331	"	258	258
Creuse	69,078	68,787	291	"	"	420	420	"	129	129
Dordogne	167,718	167,031	687	"	"	992	992	"	305	305
Doubs	191,577	190,227	1,350	"	"	4,356	4,356	"	3,006	3,006
Drôme	161,953	161,243	710	"	"	1,163	1,163	"	453	453
Eure	486,763	484,746	2,017	"	"	4,037	4,037	"	2,020	2,020
Eure-et-Loir	206,551	205,130	1,421	"	"	2,314	2,314	"	893	893
Finistère	222,214	221,628	586	"	"	1,178	1,178	"	592	592
Gard	223,934	221,727	2,207	"	"	2,505	2,505	"	298	298
Garonne (Haute-)	343,767	342,536	1,231	"	"	1,298	1,298	"	67	67
Gers	148,966	148,648	318	"	"	525	525	"	207	207
Gironde	503,348	498,787	4,561	"	"	5,000	5,000	"	439	439
Hérault	240,329	238,068	2,261	"	"	3,711	3,711	"	1,450	1,450
Ille-et-Vilaine	217,494	216,343	1,151	"	"	1,931	1,931	"	780	780
Indre	99,230	98,628	602	"	"	602	602	"	"	"
Indre-et-Loire	183,189	182,764	1,025	"	"	1,981	1,981	"	956	956
Isère	278,177	266,791	1,386	"	"	2,040	2,040	"	654	654
Jura	159,667	159,055	612	"	"	1,155	1,155	"	543	543
Landes	139,509	139,044	465	"	"	792	792	"	327	327
Loir-et-Cher	131,093	130,335	758	"	"	1,661	1,661	"	903	903
Loire	250,013	248,181	1,832	"	"	2,721	2,721	"	889	889
Loire (Haute-)	106,033	105,591	442	"	"	549	549	"	107	107

Suite du *Tableau destiné à faire connaître les changements survenus dans les contingents, en principal, des contributions foncière et des portes et fenêtres pour 1840, comparés à ceux de 1839.*

DÉPARTEMENTS.	CONTRIBUTION FONCIÈRE. Contingent en principal de 1840.	Contingent en principal de 1839.	Différences à 1840, en plus.	Différences à 1840, en moins.	Motifs des différences. Augmentations. Biens restitués ou vendus et terrains formés par alluvion.	Réunion de portions de territoire par suite de changements de limites.	Nouvelles constructions ou reconstructions.	TOTAL des augmentations.	Diminutions. Biens qui ont cessé d'être imposables comme étant entrés dans le domaine de l'État et de la couronne, ou par suite de corrosion.	Distraction de portions de territoire par suite de changements de limites.	Démolitions.	TOTAL des diminutions.	CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES. Contingent en principal de 1840.	Contingent en principal de 1839.	Différences à 1840, en plus.	Différences à 1840, en moins.	Motifs des différences. Augmentations. Réunion de portions de territoire par suite de changements de limites.	Nouvelles constructions ou reconstructions.	TOTAL des augmentations.	Diminutions. Distraction de portions de territoire par suite de changements de limites.	Démolitions.	TOTAL des diminutions.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Loire-Inférieure	1,602,283	1,599,441	2,082	"	"	"	3,855	3,855	"	"	1,013	1,013	258,423	256,745	1,678	"	"	2,174	2,174	"	496	496
Loiret	1,846,804	1,846,503	301	"	"	"	3,166	3,166	"	"	2,865	2,865	271,400	270,869	531	"	"	2,334	2,334	"	1,803	1,803
Lot	1,256,743	1,256,608	135	"	"	"	337	337	6	42	154	202	123,896	123,803	93	"	8	430	438	"	345	345
Lot-et-Garonne	2,097,171	2,096,360	811	"	"	"	1,847	1,847	"	"	1,036	1,036	153,459	152,864	595	"	"	876	876	"	281	281
Lozère	591,066	590,717	349	"	"	"	495	495	"	"	146	146	54,568	54,363	205	"	"	250	250	"	45	45
Maine-et-Loire	2,537,544	2,534,638	2,906	"	"	"	4,927	4,927	"	"	2,021	2,021	294,008	291,543	2,465	"	"	4,090	4,090	"	1,625	1,625
Manche	3,360,709	3,359,243	1,466	"	"	"	3,134	3,134	101	"	1,567	1,668	340,144	337,977	2,167	"	"	3,977	3,977	"	1,810	1,810
Marne	1,845,753	1,843,310	2,443	"	"	"	2,901	2,901	"	"	458	458	332,530	329,732	2,798	"	"	3,272	3,272	"	474	474
Marne (Haute-)	1,390,176	1,387,340	2,836	"	"	"	5,440	5,440	1,483	"	1,121	2,604	147,967	146,988	979	"	"	1,642	1,642	"	663	663
Mayenne	1,550,832	1,548,944	1,888	"	"	"	3,563	3,563	"	"	1,675	1,675	120,696	119,229	1,467	"	"	1,988	1,988	"	521	521
Meurthe	1,729,669	1,728,229	1,440	"	"	"	4,569	4,569	1,171	"	1,958	3,129	270,050	267,917	2,133	"	"	3,313	3,313	"	1,180	1,180
Meuse	1,533,519	1,532,632	887	"	67	"	1,930	1,997	"	"	1,110	1,110	176,652	175,936	716	"	"	1,182	1,182	"	466	466
Morbihan	1,455,397	1,453,464	1,933	"	"	"	2,629	2,629	"	"	696	696	130,876	130,035	841	"	"	1,194	1,194	"	353	353
Moselle	1,676,908	1,67 ,303	3,605	"	"	"	3,605	3,605	"	"	"	"	305,472	303,427	2,045	"	"	2,045	2,045	"	"	"
Nièvre	1,274,446	1,277,323	"	2,877	41	"	2,569	2,610	4,565	"	922	5,487	124,307	123,253	1,054	"	"	1,544	1,544	"	490	490
Nord	4,147,943	4,137,878	10,065	"	"	"	19,252	19,252	"	"	9,187	9,187	987,329	978,739	8,590	"	"	13,799	13,799	"	5,209	5,209
Oise	2,708,135	2,705,340	2,795	"	"	"	5,842	5,842	"	"	3,047	3,047	399,549	398,308	1,241	"	"	4,271	4,271	"	3,030	3,030
Orne	2,350,716	2,349,417	1,299	"	"	"	3,462	3,462	"	"	2,163	2,163	237,152	235,188	1,964	"	"	3,333	3,333	"	1,369	1,369
Pas-de-Calais	2,991,929	2,987,648	4,281	"	"	"	9,660	9,660	"	"	5,379	5,379	528,654	524,384	4,270	"	"	11,276	11,276	"	7,006	7,006
Puy-de-Dôme	2,365,232	2,364,411	821	"	"	"	1,462	1,462	"	"	641	641	247,704	246,735	969	"	"	1,620	1,620	"	651	651
Pyrénées (Basses-)	872,331	870,442	1,889	"	"	"	2,729	2,729	"	"	840	840	231,550	230,229	1,321	"	"	1,747	1,747	"	426	426
Pyrénées (Hautes-)	572,765	572,033	732	"	"	"	1,057	1,057	"	"	325	325	99,868	99,597	271	"	"	977	977	"	706	706
Pyrénées-Orient.	703,087	702,348	739	"	"	"	937	937	"	"	198	198	68,255	67,674	581	"	"	822	822	"	241	241
Rhin (Bas-)	1,888,300	1,887,569	731	"	"	"	2,433	2,433	"	"	1,702	1,702	549,880	547,795	2,085	"	"	3,941	3,941	"	1,856	1,856
Rhin (Haut-)	1,574,201	1,569,975	4,226	"	285	"	5,138	5,723	"	"	1,497	1,497	342,975	339,388	3,587	"	"	4,612	4,612	"	1,025	1,025
Rhône	2,121,387	2,110,412	10,975	"	"	"	14,011	14,011	"	"	3,036	3,036	520,881	515,055	5,826	"	"	7,196	7,196	"	1,370	1,370
Saône (Haute-)	1,482,904	1,482,333	571	"	"	"	1,438	1,438	"	"	867	867	184,906	184,404	502	"	"	817	817	"	315	315
Saône-et-Loire	2,870,564	2,865,865	4,699	"	"	"	7,986	7,986	"	"	3,287	3,287	267,070	264,045	3,025	"	"	4,625	4,625	"	1,600	1,600
Sarthe	2,192,780	2,189,912	2,868	"	"	"	4,400	4,400	"	"	1,532	1,532	217,498	216,035	1,463	"	"	2,285	2,285	"	822	822
Seine	7,214,538	7,118,910	95,628	"	"	"	119,990	119,990	"	"	24,362	24,362	2,313,663	2,273,039	40,624	"	"	55,824	55,824	"	15,200	15,200
Seine-Inférieure	4,775,902	4,755,975	19,927	"	"	87	36,076	36,163	"	"	16,236	16,236	825,297	816,051	9,246	"	1	16,889	16,890	"	7,644	7,644
Seine-et-Marne	2,841,579	2,840,075	1,504	"	"	"	5,432	5,432	"	"	3,928	3,928	259,640	258,134	1,506	"	"	3,994	3,994	"	2,488	2,488
Seine-et-Oise	3,386,063	3,382,742	3,321	"	8	"	10,962	10,970	3	"	7,646	7,649	531,840	528,521	3,319	"	"	7,702	7,702	"	4,383	4,383
Sèvres (Deux-)	1,464,845	1,464,372	473	"	"	"	890	890	"	"	417	417	124,298	123,551	747	"	"	936	936	"	189	189
Somme	3,085,564	3,080,288	5,276	"	"	"	10,019	10,019	"	87	4,656	4,743	565,659	561,902	3,757	"	"	10,522	10,522	1	6,764	6,765
Tarn	1,645,026	1,644,213	813	"	"	"	1,293	1,293	"	"	480	480	172,839	171,772	1,067	"	"	1,442	1,442	"	375	375
Tarn-et-Garonne	1,648,454	1,648,840	"	386	"	42	2,823	2,865	"	"	3,251	3,251	141,153	140,712	441	"	"	745	745	8	296	304
Var	1,407,370	1,406,060	1,310	"	"	"	2,599	2,599	"	"	1,289	1,289	215,473	214,259	1,214	"	"	1,487	1,487	"	273	273
Vaucluse	899,497	897,764	1,733	"	"	"	2,117	2,117	"	"	384	384	204,917	204,109	808	"	"	1,161	1,161	"	353	353
Vendée	1,572,320	1,570,227	2,093	"	839	"	2,019	2,858	"	"	765	765	116,084	115,134	950	"	"	1,443	1,443	"	493	493
Vienne	1,213,932	1,212,162	1,770	"	123	"	1,889	2,012	"	"	242	242	164,458	163,568	890	"	"	990	990	"	100	100
Vienne (Haute-)	914,881	913,918	963	"	"	"	1,445	1,445	"	"	482	482	150,545	149,112	1,433	"	"	1,661	1,661	"	228	228
Vosges	1,187,083	1,185 653	1,430	"	"	"	2,147	2,147	"	"	717	717	196,956	195,907	1,049	"	"	1,559	1,559	"	510	510
Yonne	1,775,027	1,773,724	1,303	"	"	"	2,772	2,772	"	"	1,469	1,469	211,680	210,500	1,180	"	"	2,587	2,587	"	1,407	1,407
TOTAUX	155,957,477	155,669,805	290,935	3,263	1,396	310	452,287	453,993	8,031	310	157,980	166,321	22,687,616	22,514,854	173,009	247	9	277,488	277,497	9	104,726	104,735
	En plus à 1840		287,672										En plus à 1840		172,762							

TABLEAU indiquant, par département, les causes des Remises et Modérations accordées sur les Fonds de non-valeurs de l'Exercice 1840.

DÉPARTEMENTS.	MONTANT DES SOMMES ALLOUÉES POUR indigence.	incendie.	inondations.	gelées, grêles et sécheresse.	événements imprévus.	Total.	COTES irrécouvrables et frais de poursuites.	ALLOCATIONS ORDONNANCÉES sur le fonds de non-valeurs des contributions foncière.	personnelle et mobilière.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les allocations ordonnancées.	PORTIONS NON PAYÉES à la clôture de l'exercice 1840	OBSERVATIONS.
Ain	37f 11c	1,048f 65c	"	6,485f 64c	367f 55c	7,938f 95c	982f 47c	8,192f 51c	728f 91c	8,921f 42c	8,915f 05c	6f 37c	
Aisne	26 25	12,204 61	681f 35c	1,366 12	4,291 87	18,570 20	6,908 69	24,070 51	1,408 38	25,478 89	25,325 71	153 18	
Allier	142 23	552 16	5,917 15	1,385 86	652 33	8,649 73	388 47	8,427 49	610 71	9,038 20	8,993 55	044 65	
Alpes (Basses-)	"	258 07	1,036 72	12,625 13	505 56	14,425 48	521 55	14,846 52	100 51	14,947 03	14,947 03	"	
Alpes (Hautes-)	"	1,749 61	15,524 55	4,139 18	535 83	21,949 17	513 28	21,795 16	667 29	22,462 45	22,456 48	5 97	
Ardèche	153 18	370 92	5,414 68	9,706 11	1,023 31	16,668 20	410 37	16,485 51	593 06	17,078 57	17,075 24	3 33	
Ardennes	153 77	3,377 21	"	129 75	2,255 37	5,916 10	1,164 62	5,405 99	1,674 73	7,080 72	7,045 55	35 17	
Ariége	"	659 29	6,610 68	3,241 21	1,799 10	12,310 28	2,393 20	12,681 03	2,022 45	14,703 48	14,691 14	12 34	
Aube	54 75	6,748 20	"	2,061 05	1,761 02	10,625 02	514 78	9,507 62	1,632 18	11,139 80	11,132 51	7 29	
Aude	32 49	418 50	10,745 54	5,245 18	2,348 80	18,790 51	2,399 94	20,632 51	557 94	21,190 45	21,073 79	116 66	
Aveyron	24 62	830 51	3,756 32	15,818 08	280 46	20,709 99	2,876 26	23,009 38	576 87	23,586 25	23,510 87	75 38	
Bouches-du-Rhône	5,397 64	"	862 69	372 27	14,471 35	21,103 95	19,570 48	31,255 56	9,418 87	40,674 43	40,074 99	599 44	
Calvados	74 89	3,345 44	33 61	2,774 18	14,971 35	21,199 50	5,259 72	24,016 77	2,442 45	26,459 22	26,431 13	28 09	
Cantal	114 31	663 31	17 64	13,333 80	194 05	14,323 11	2,088 71	16,182 63	229 19	16,411 82	16,375 60	36 22	
Charente	207 42	563 49	27 41	2,316 64	2,072 34	5,187 30	3,400 35	6,828 99	1,758 66	8,587 65	8,466 61	121 04	
Charente-Inférieure	166 49	73 01	29 75	5,893 34	5,301 83	11,464 42	10,712 69	19,658 78	2,518 33	22,177 11	21,751 88	425 23	
Cher	30 03	1,133 86	2 01	614 93	1,490 26	3,271 09	3,196 19	2,875 17	3,592 11	6,467 28	6,289 92	177 36	
Corrèze	50 99	3,448 13	90 00	14,364 31	491 77	18,445 20	491 38	18,210 52	726 06	18,936 58	18,931 11	5 47	
Corse	11 67	72 10	1 20	"	13 77	98 74	2,164 22	1,639 96	623 00	2,262 96	2,262 96	"	
Côte-d'Or	710 50	2,015 48	820 88	19,808 68	1,777 51	25,133 05	1,029 43	24,557 69	1,604 79	26,162 48	26,162 48	"	
Côtes-du-Nord	12 57	360 36	"	"	1,148 37	1,521 30	1,051 21	2,401 14	171 37	2,572 51	2,571 83	68	
Creuse	5 93	985 65	80 23	1,498 78	142 85	2,713 44	655 07	2,710 65	657 86	3,368 51	3,368 51	"	
Dordogne	"	40 00	3 09	10,401 50	1,258 37	11,702 96	12,142 24	21,714 30	2,130 90	23,845 20	23,224 81	620 39	
Doubs	194 30	6,091 06	441 76	1,929 80	2,262 41	10,919 33	1,017 54	10,005 95	1,930 92	11,936 87	11,911 26	25 61	
Drôme	90 29	119 75	6,765 05	4,159 69	767 29	11,902 07	959 79	12,005 10	856 76	12,861 86	12,826 00	35 86	
Eure	106 16	2,416 87	6,294 37	1,428 81	5,154 37	15,400 58	3,850 66	18,119 63	1,131 61	19,251 24	19,106 66	144 58	
Eure-et-Loir	112 19	2,935 32	45 95	20,571 47	2,692 38	26,357 31	2,352 52	27,377 23	1,332 60	28,709 83	28,675 48	34 35	
Finistère	809 16	17 71	"	"	2,894 07	3,720 94	2,033 74	3,727 98	2,026 70	5,754 68	5,727 81	26 87	
Gard	112 36	139 49	396 49	5,470 99	51 33	6,170 66	27,354 13	27,543 99	5,980 80	33,524 79	31,563 29	1,961 50	
Garonne (Haute-)	807 95	439 40	1,169 01	50,660 00	4,758 90	57,835 26	3,771 83	59,346 75	2,308 34	61,655 09	61,351 05	304 04	
Gers	79 94	1,335 63	166 82	10,488 20	77 01	12,147 60	2,327 53	14,088 88	386 25	14,475 13	14,375 85	99 28	
Gironde	20,453 05	"	"	5,864 12	"	26,317 17	39,184 09	47,211 06	18,290 20	65,501 26	64,698 09	803 17	
Hérault	17 07	132 73	3,518 04	9,126 80	1,305 06	14,099 70	3,259 95	16,143 63	1,216 02	17,359 65	17,174 35	185 30	
Ille-et-Vilaine	29 42	851 37	762 39	441 08	3,285 23	5,369 49	4,059 77	5,935 45	3,493 81	9,429 26	9,299 65	129 61	
Indre	35 89	72 71	"	687 76	1,317 90	2,114 26	1,715 66	2,395 77	1,434 15	3,829 92	3,721 99	107 93	
Indre-et-Loire	46 35	35 77	"	3,124 55	1,663 96	4,870 63	2,549 12	6,083 53	1,336 22	7,419 75	7,367 28	52 47	
Isère	211 98	2,295 51	648 95	15,665 06	2,559 97	21,381 47	3,135 60	22,244 70	2,272 37	24,517 07	24,303 41	213 66	
Jura	38 25	2,817 84	53 28	11,534 51	2,959 68	17,403 56	"	16,552 81	850 75	17,403 56	17,403 56	"	
Landes	25 96	579 32	972 02	1,989 26	684 11	4,250 67	3,262 18	5,081 65	2,431 20	7,512 85	7,353 68	159 17	
Loir-et-Cher	803 39	89 72	414 70	5,439 68	897 28	7,644 77	984 33	7,458 26	1,170 84	8,629 10	8,616 04	13 06	
Loire	123 65	541 26	1,699 01	2,329 06	1,911 65	6,604 63	556 79	6,640 01	521 41	7,161 42	7,129 12	32 30	
Loire (Haute-)	35 02	1,085 28	2,694 93	11,749 11	1,458 35	17,022 69	996 62	17,431 24	588 07	18,019 31	17,991 18	028 13	
Loire-Inférieure	37 62	2 20	257 63	"	32,937 01	33,234 46	3,423 27	34,537 58	2,120 15	36,657 73	36,563 17	94 56	

Suite du *Tableau indiquant, par département, les causes des Remises et Modérations accordées sur les fonds de non-valeurs de l'exercice 1840.*

DÉPARTEMENTS.	MONTANT DES SOMMES ALLOUÉES POUR indigence.	incendie.	inondations.	gelées, grêles et sécheresse.	événements imprévus.	Total.	COTES irrécouvrables et frais de poursuites.	ALLOCATIONS ORDONNANCÉES sur le fonds de non-valeurs des contributions foncière.	personnelle et mobilière.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les allocations ordonnancées.	PORTIONS NON PAYÉES à la clôture de l'exercice 1840
Loiret	937f 04c	532f 81c	21f 13c	1,475f 06c	10,662f 31c	13,628f 35c	2,685f 28c	13,826f 44c	2,487f 19c	16,313f 63c	16,273f 84c	39f 79c
Lot	35 25	824 78	932 26	15,463 00	785 24	18,040 53	2,050 18	19,868 63	222 08	20,090 71	20,057 54	33 17
Lot-et-Garonne	1,139 95	657 43	"	11,901 71	1,949 48	15,648 57	6,460 24	21,037 04	1,071 77	22,108 81	21,683 87	424 94
Lozère	29 55	150 42	599 38	2,419 85	454 36	3,653 56	628 24	4,193 96	87 84	4,281 80	4,281 80	0 00
Maine-et-Loire	42 37	807 60	15,973 80	1,305 92	1,290 56	19,420 25	1,134 82	18,660 67	1,894 40	20,555 07	20,550 44	4 63
Manche	485 09	2,314 65	92 31	579 64	9,656 01	13,127 70	1,827 88	13,034 02	1,921 56	14,955 58	14,929 16	26 42
Marne	378 39	81 16	67 07	7,520 33	3,894 56	11,941 51	4,358 48	12,873 96	3,426 03	16,299 99	16,156 44	143 55
Marne (Haute-)	49 85	1,933 92	19 07	12,861 47	2,630 57	17,494 88	690 75	17,301 60	884 03	18,185 63	18,174 74	10 89
Mayenne	5 36	124 74	31 70	32 42	1,906 87	2,101 09	874 49	2,975 58	"	2,975 58	2,958 56	17 02
Meurthe	84 56	2,500 00	"	1,992 43	2,341 62	6,918 61	1,372 17	6,108 07	2,182 71	8,290 78	8,255 16	35 62
Meuse	49 67	1,077 17	"	754 00	6,603 14	8,483 98	557 66	8,338 04	703 60	9,041 64	9,027 76	13 88
Morbihan	297 60	750 58	15 11	"	5,595 13	6,658 42	6,582 82	10,661 69	2,579 55	13,241 24	13,223 14	18 10
Moselle	109 22	1,608 87	39	519 69	3,976 51	6,241 68	820 04	6,034 57	1,030 15	7,064 72	7,008 97	55 75
Nièvre	28 86	226 50	"	4,152 52	3,372 61	7,780 49	1,782 94	7,161 95	2,401 48	9,563 43	9,474 10	89 33
Nord	12,048 31	2,745 89	36 80	2,273 14	"	17,104 14	9,631 18	21 772 30	4,963 02	26,735 32	26,494 56	240 76
Oise	222 31	7,598 20	"	294 21	4,442 36	12,557 08	2,328 51	12,672 51	2,213 08	14,885 59	14,695 90	189 69
Orne	1,185 09	591 95	609 09	"	19,312 73	21,688 86	1,682 98	22,471 12	900 72	23,371 84	23,324 18	47 66
Pas-de-Calais	214 10	3,389 09	268 10	6,053 34	5,500 37	15,425 00	16,778 03	28,363 84	3,939 19	32,203 03	32,069 36	133 67
Puy-de-Dôme	70 96	2,904 82	5,445 37	34,758 31	2,333 65	45,513 11	2,287 23	46,605 81	1,194 53	47,800 34	47,742 48	57 86
Pyrénées (Basses-)	21 21	233 41	13 49	2,374 55	608 90	3,251 56	1,477 18	3,991 63	737 11	4,728 74	4,710 47	18 27
Pyrénées (Hautes-)	50 60	569 95	680 44	18,053 56	45 00	19,399 55	877 16	20,015 13	261 58	20,276 71	20,267 70	9 01
Pyrénées-Orientales	29 92	"	2,681 66	11,636 61	390 77	14,738 96	1,267 01	15,768 04	237 93	16,005 97	15,973 75	32 22
Rhin (Bas-)	67 28	804 23	"	21,093 07	3,159 81	25,124 39	6,015 19	27,393 78	3,745 80	31,139 58	30.626 84	512 74
Rhin (Haut-)	8 93	5,065 58	308 43	12,796 68	4,337 77	22,517 39	2,405 38	22,596 20	2,326 57	24,922 77	24,889 87	32 90
Rhône	4,080 47	32 66	1,171 00	38,880 00	5,272 21	49,436 34	4,313 85	51,210 78	2,539 41	53,750 19	53,677 43	72 76
Saône (Haute-)	67 38	4,320 92	5 36	10,865 78	609 34	15,868 78	1,379 39	15,052 51	2,186 66	17,239 17	17,151 59	87 58
Saône-et-Loire	34 74	5,945 36	10,332 74	19,194 06	589 63	36,096 53	3,116 07	35,940 80	3,271 80	39,212 60	39,142 46	70 14
Sarthe	79 97	279 57	4,326 63	221 11	44 80	4,952 08	668 38	4,792 76	827 70	5,620 46	5,593 55	26 91
Seine	43,648 40	14,965 38	"	"	"	58,613 78	10,802 56	57,343 55	12,072 79	69,416 34	68,836 21	580 13
Seine-Inférieure	4,375 43	3,535 93	390 40	11,086 43	14.628 43	34,016 62	13,495 57	38,522 69	8,989 50	47,512 19	47,091 55	420 64
Seine-et-Marne	53 97	392 39	108 08	10,736 47	10,150 35	21,441 26	2,933 73	22,717 17	1,657 82	24,374 99	24,362 01	12 98
Seine-et-Oise	"	497 01	"	7,600 93	27,452 95	35,550 89	7,119 21	40,007 29	2,662 81	42,670 10	42,464 04	206 06
Sèvres (Deux-)	29 59	161 76	"	"	497 02	688 37	861 37	1,984 57	465 17	1,549 74	1,548 12	1 62
Somme	151 91	4,827 10	74 54	13,092 48	6,032 39	24,178 42	15,699 67	36,689 00	3,199 09	39,878 09	39,720 32	157 77
Tarn	111 12	1,650 30	63 17	14,181 68	5,458 75	21,465 02	1,620 77	22,365 58	720 21	23,085 79	23,045 75	40 04
Tarn-et-Garonne	72 18	854 43	1,150 49	8,467 42	1,791 60	12,336 12	5,211 81	17,194 14	353 79	17,547 93	17,263 12	284 81
Var	"	103 18	1,879 91	4,180 53	3,623 85	9,787 47	5,147 69	13,395 46	1,539 70	14,935 16	14,815 30	119 86
Vaucluse	34 85	155 21	14,230 08	"	9,481 79	23,901 93	1,039 64	24,072 45	869 12	24,941 57	24,898 83	42 74
Vendée	10 69	8 12	1,319 10	"	914 85	2,252 76	1,993 13	3,088 37	1,157 52	4,245 89	4,156 79	89 10
Vienne	"	123 28	381 61	327 06	1,597 76	2,429 71	1,401 99	3,049 88	781 82	3,831 70	3,831 70	"
Vienne (Haute-)	748 48	1,125 85	98 88	239 67	2,360 71	4,573 59	2,649 78	5,684 63	1,538 74	7,223 37	7,206 60	16 77
Vosges	5 15	281 13	0 66	8,506 96	564 38	9,358 28	832 62	9,467 00	723 90	10,190 90	10,179 72	11 18
Yonne	21 82	1,107 59	50 22	841 93	2,785 03	4,806 59	2,920 44	5,920 23	1,806 80	7,727 03	7,675 04	51 99
TOTAL GÉNÉRAL	102,694 46	140,778 42	141,334 40	615,005 71	317,889 15	1,317,702 14	347,404 95	1,488,253 03	176,902 06	1,665,155 09	1,653,748 43	11,406 66

OBSERVATIONS.

Le fonds de non-valeurs de l'exercice 1840, pour les contributions foncière, personnelle et mobilière, s'élève, d'après le tableau des rôles, publié pages 26 et 27, à.. 1,899,578 50

A cette somme il convient d'ajouter les fonds non employés sur l'exercice 1838, et qui ont été transportés avec la même affectation à l'exercice 1840, par l'article 3 de la loi de règlement du budget de 1838, en date du 15 janvier 1841, ci..... 141,711 24

TOTAL du fonds de non-valeurs qui était à employer sur l'exercice 1840. 2,041,289 74

Les sommes allouées aux départements se sont élevées, d'après le présent tableau, à 1,665,155 fr. 09 cent.; mais les ordonnances délivrées pour le montant de ces allocations ayant, à la clôture de l'exercice 1840, présenté un reste à payer de 11,406 fr. 66 cent., les payements effectifs n'ont, en définitive, absorbé le fonds de non-valeurs ci-dessus que de..... 1,653,748 43

RESTE disponible à la clôture de l'exercice 1840, dont le projet de loi de règlement de cet exercice propose le transport à l'exercice 1842..... 387,541 31

ETAT présentant, par département, le degré d'avancement des travaux du Cadastre au 1er janvier 1841.

DÉPARTEMENTS.	SUPERFICIE IMPOSABLE et non imposable de chaque département.	NOMBRE DES COMMUNES dont chaque DÉPARTEMENT est composé.	ayant DES RÔLES cadastraux.	dont L'ARPENTAGE est entrepris.	SUPERFICIE IMPOSABLE ET NON IMPOSABLE DES COMMUNES ayant des rôles cadastraux.	dont l'arpentage est entrepris.	Total.	PROPORTION DE LA SUPERFICIE des communes dont l'arpentage est achevé ou entrepris avec la surperficie totale.
	hect.				hect.	hect.	hect.	
Ain	578,807	442	418	12	543,523	15,934	559,457	96/600
Aisne	734,747	838	836	2	731,718	3,029	734,747	100
Allier	742,700	321	283	7	619,829	15,084	633,913	85/100
Alpes (Basses-)	691,763	256	251	4	653,648	20,115	673,763	97/100
Alpes (Hautes-)	553,264	189	170	4	474,045	15,661	489,706	88/100
Ardèche	539,355	330	283	9	452,764	18,488	471,252	87/100
Ardennes	523,243	478	478	"	523,243	"	523,243	100
Ariége	496,797	333	294	22	446,423	25,935	472,358	95/000
Aube	601,540	447	396	29	536,093	38,047	574,140	95/000
Aude	629,924	433	433	"	629,924	"	629,924	100
Aveyron	872,921	346	289	16	782,404	32,405	814,809	93/000
Bouches-du-Rhône	511,267	106	106	"	511,267	"	511,267	100
Calvados	552,072	798	789	"	552,072	"	552,072	100
Cantal	571,041	260	251	9	553,082	17,959	571,041	100
Charente	594,740	453	447	6	586,790	7,950	594,740	100
Charente-Inférieure	675,375	480	434	39	606,386	56,248	662,634	98/000
Cher	718,138	297	279	"	718,138	"	718,138	100
Corrèze	584,678	293	280	7	553,714	15,836	569,550	95/700
Corse (1)	"	"	"	"	"	"	"	"
Côte-d'Or	880,359	725	646	48	783,475	44,504	827,979	94/100
Côtes-du-Nord	691,085	376	362	14	657,538	33,547	691,085	100
Creuse	556,399	266	250	11	525,038	21,105	546,143	98/100
Dordogne	914,687	583	489	15	759,951	33,075	793,026	86/100
Doubs	519,053	640	617	23	500,188	18,865	519,053	100
Drôme	653,114	359	359	"	653,114	"	653,114	100
Eure	595,789	791	791	"	595,789	"	595,789	100
Eure-et-Loir	595,921	435	435	"	595,921	"	595,921	100
Finistère	666,622	280	229	10	576,317	25,329	601,646	90/100
Gard	583,149	345	329	11	547,428	23,821	571,249	98/100
Garonne (Haute-)	629,602	593	590	3	628,109	1,493	629,602	100
Gers	627,586	494	494	"	627,586	"	627,586	100
Gironde	1,065,332	551	531	9	836,308	57,817	894,125	84/100
Hérault	618,046	326	326	"	618,046	"	618,046	100
Ille-et-Vilaine	672,576	348	347	1	660,880	11,696	672,576	100
Indre	684,747	249	219	10	602,047	37,426	639,473	93/100
Indre-et-Loire	610,697	282	282	"	610,697	"	610,697	100
Isère	828,625	555	555	"	828,625	"	828,625	100
Jura	500,006	577	577	"	500,006	"	500,006	100
Landes	928,769	339	329	6	824,547	64,222	888,769	95/100
Loir-et-Cher	634,497	297	297	"	634,497	"	634,497	100
Loire	476,482	316	316	"	476,482	"	476,482	100
Loire (Haute-)	498,560	267	237	6	430,819	22,360	453,179	91/100
Loire-Inférieure	653,728	206	167	9	537,278	32,322	569,600	87/100
Loiret	675,391	348	338	10	648,781	26,610	675,391	100
Lot	525,584	303	280	13	480,689	22,442	503,131	96/100
Lot-et-Garonne	535,374	352	352	"	535,374	"	535,374	100
Lozère	524,806	196	164	6	449,064	17,884	466,948	89/100
Maine-et-Loire	709,349	382	381	1	706,529	2,820	709,349	100
Manche	589,687	639	639	"	589,687	"	589,687	100

Suite de l'*État présentant, par département, le degré d'avancement des travaux du Cadastre au 1er janvier 1841.*

DÉPARTEMENTS.	SUPERFICIE IMPOSABLE et non imposable de chaque département.	NOMBRE DES COMMUNES dont chaque DÉPARTEMENT est composé.	ayant DES RÔLES cadastraux.	dont L'ARPENTAGE est entrepris.	SUPERFICIE IMPOSABLE ET NON IMPOSABLE DES COMMUNES ayant des rôles cadastraux.	dont l'arpentage est entrepris.	Total.	PROPORTION DE LA SUPERFICIE des communes dont l'arpentage est achevé ou entrepris avec la superficie totale.
	hect.				hect.	hect.	hect.	
Marne	817,176	684	644	40	761,663	55,513	817,176	100
Marne (Haute-)	634,000	548	465	16	533,249	18,753	552,002	92/100
Mayenne	514,868	275	229	26	432,148	42,222	474,370	92/100
Meurthe	602,799	713	713	"	602,799	"	602,799	100
Meuse	620,555	588	506	25	537,763	21,725	559,488	90/100
Morbihan	681,935	232	200	18	589,599	39,582	629,181	92/100
Moselle	534,385	611	610	1	532,666	1,719	534,385	100
Nièvre	681,093	316	250	35	510,473	78,978	589,451	87/100
Nord	569,904	660	660	"	569,904	"	569,904	100
Oise	585,650	699	689	9	578,130	6,740	584,870	99/860
Orne	608,607	519	518	1	608,307	300	608,607	100
Pas-de-Calais	663,518	903	902	1	662,362	1,156	663,518	100
Puy-de-Dôme	795,836	445	445	"	795,836	"	795,836	100
Pyrénées (Basses-)	755,934	630	601	20	694,360	49,527	743,887	99/000
Pyrénées (Hautes-)	450,346	489	489	"	450,346	"	450,346	100
Pyrénées-Orientales	413,558	227	227	"	413,558	"	413,558	100
Rhin (Bas-)	451,587	543	505	27	415,548	28,739	444,287	98/100
Rhin (Haut-)	410,583	485	485	"	396,416	"	396,416	100
Rhône	279,035	254	254	"	279,035	"	279,035	100
Saône-et-Loire	853,588	593	593	"	853,588	"	853,588	100
Saône (Haute-)	533,891	585	584	1	527,676	6,215	533,891	100
Sarthe	620,592	394	394	"	620,592	"	620,592	100
Seine	47,548	81	81	"	47,548	"	47,548	100
Seine-Inférieure	610,748	759	759	"	610,748	"	610,748	100
Seine-et-Marne	590,383	555	553	2	587,246	3,137	590,383	100
Seine-et-Oise	559,555	686	686	"	559,555	"	559,555	100
Sèvres (Deux-)	600,948	355	355	"	600,948	"	600,948	100
Somme	609,363	832	831	1	1,609,175	188	609,363	100
Tarn	574,414	320	320	"	574,414	"	574,414	100
Tarn-et-Garonne	371,367	192	192	"	371,367	"	371,367	100
Var	720,837	205	180	7	650,001	20,540	670,541	93/100
Vaucluse	355,056	148	148	"	355,056	"	355,056	100
Vendée	679,099	310	300	10	652,867	26,232	679,099	100
Vienne	695,678	310	280	13	629,021	40,577	669,598	96/100
Vienne (Haute-)	554,248	200	199	"	547,937	"	547,937	99/000
Vosges	604,606	548	497	22	569,804	17,439	587,243	94/100
Yonne	738,196	482	440	21	673,443	18,249	691,692	94/100
TOTAL	52,209,480	36,896	35,457	668	49,301,021	1,256,560	50,557,581	

(1) Le cadastre n'a pas été entrepris dans le département de la Corse.

ÉTAT présentant, par département et par année, le nombre des patentés, depuis 1830 jusqu'à 1840 inclusivement.

DÉPARTEMENTS.	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.
Ain	10,067	10,126	9,988	10,040	10,032	10,137	10,947	12,137	12,306	12,613	12,657
Aisne	28,063	27,127	27,409	27,654	28,380	28,880	29,382	30,234	31,418	31,525	31,844
Allier	7,841	7,538	7,373	7,793	7,990	8,167	8,440	8,695	9,054	9,075	9,226
Alpes (Basses-)	4,953	4,909	4,878	4,940	5,040	5,277	5,289	5,518	5,497	5,661	5,859
Alpes (Hautes-)	3,663	3,608	3,513	3,576	3,756	3,820	3,840	3,839	3,954	4,055	4,261
Ardèche	8,724	8,264	7,793	7,874	8,296	8,448	8,734	8,743	9,554	9,833	9,718
Ardennes	17,923	17,629	17,116	17,212	17,494	17,864	19,308	19,402	20,331	20,596	20,372
Ariége	7,475	7,208	6,872	6,983	7,145	7,287	7,429	7,509	7,578	7,743	7,815
Aube	16,424	16,209	15,659	16,010	16,607	16,992	17,535	17,876	18,859	19,266	19,340
Aude	9,862	10,110	10,005	10,062	10,211	10,292	11,195	11,258	11,480	11,808	11,665
Aveyron	8,790	8,876	8,774	8,891	9,082	9,004	9,365	9,336	9,275	9,049	9,284
Bouches-du-Rhône	13,411	14,139	13,158	13,783	13,793	14,311	16,552	16,769	18,413	17,744	18,060
Calvados	16,808	16,297	16,210	16,266	17,032	17,476	17,619	17,702	18,253	18,156	18,568
Cantal	5,678	5,798	6,060	5,954	5,911	6,049	7,265	7,320	7,374	7,069	6,972
Charente	11,633	11,288	10,775	10,713	11,025	11,423	11,682	11,881	12,146	12,164	12,241
Charente-Infér.	18,879	17,973	16,802	16,718	17,040	17,567	18,136	18,366	18,976	18,989	19,168
Cher	7,536	7,562	7,495	7,425	7,559	7,643	8,185	8,447	8,765	8,883	8,743
Corrèze	6,083	5,685	5,466	5,725	6,061	6,363	6,538	6,757	6,839	6,738	6,911
Corse	4,149	4,148	4,050	3,963	3,954	3,951	4,125	4,270	4,299	4,839	4,854
Côte-d'Or	19,421	19,370	19,066	19,235	19,595	19,866	21,595	21,953	22,440	22,678	22,885
Côtes-du-Nord	9,365	9,395	9,136	9,482	9,520	9,505	10,350	10,350	10,721	10,638	10,678
Creuse	4,659	4,638	4,564	4,632	4,785	5,033	5,097	5,166	5,177	5,313	5,382
Dordogne	11,172	11,058	10,420	10,433	10,596	10,780	11,155	11,241	11,547	11,710	11,945
Doubs	8,220	8,155	7,997	8,018	8,567	8,704	8,958	9,134	9,335	9,601	9,791
Drôme	10,153	10,242	10,608	10,775	11,033	11,300	11,897	12,458	12,953	13,258	13,676
Eure	19,622	19,267	18,576	18,778	19,505	20,472	20,788	21,052	21,467	21,461	21,409
Eure-et-Loir	12,528	12,401	12,460	12,582	12,992	13,388	13,932	14,042	14,481	14,369	14,796
Finistère	10,315	9,808	9,654	9,647	9,930	10,301	10,611	10,813	11,345	11,592	11,628
Gard	14,948	14,275	14,105	14,623	15,046	15,869	15,936	16,200	16,607	16,912	17,308
Garonne (Haute-)	15,122	15,016	14,917	15,433	15,794	16,534	16,927	17,039	18,170	18,305	18,527
Gers	12,677	13,549	13,047	13,278	12,869	13,183	13,620	13,741	14,003	14,119	14,250
Gironde	24,980	24,674	23,399	23,802	24,547	25,640	26,326	26,458	27,119	27,476	27,326
Hérault	13,387	13,485	13,518	13,690	14,750	15,039	15,532	15,506	16,164	15,935	16,605
Ille-et-Vilaine	11,492	11,542	11,540	11,743	11,988	12,091	13,078	13,366	13,692	13,900	14,043
Indre	7,591	7,464	7,245	7,072	7,623	7,649	7,849	7,944	8,254	8,264	8,278
Indre-et-Loire	12,686	12,795	12,703	12,892	13,245	13,355	14,132	14,460	15,085	15,245	15,330
Isère	17,738	18,306	18,254	17,728	18,489	19,020	19,111	20,250	19,953	20,765	21,381
Jura	9,719	9,831	9,467	9,474	9,652	9,734	10,001	10,222	10,679	10,753	10,636
Landes	7,171	6,801	6,576	6,656	6,947	7,045	7,092	7,429	7,939	7,838	7,974
Loir-et-Cher	10,217	9,973	9,857	9,941	10,408	10,541	10,698	10,968	11,287	11,413	11,694
Loire	8,368	8,366	8,728	8,684	9,209	9,313	10,106	10,119	10,697	11,840	11,491
Loire (Haute-)	4,956	4,895	4,735	4,764	5,004	5,232	5,427	5,486	5,703	5,709	5,971
Loire-Inférieure	12,060	12,118	12,071	12,073	12,189	12,689	13,503	14,152	14,996	15,330	15,546
Loiret	12,373	12,558	12,833	12,887	13,077	13,321	14,111	14,477	15,056	15,300	15,470
Lot	7,052	6,708	6,659	6,719	6,934	7,174	7,327	7,419	7,495	7,771	7,925
Lot-et-Garonne	10,542	10,498	10,016	10,101	10,225	10,311	10,705	11,108	11,301	11,423	11,799
Lozère	3,670	3,584	3,515	3,515	3,503	3,500	3,626	3,697	3,751	3,717	3,767
Maine-et-Loire	14,840	14,777	14,322	14,321	15,149	15,293	16,031	16,924	17,553	17,736	17,876
Manche	13,806	13,959	13,757	13,730	14,610	14,807	15,042	15,383	15,321	15,685	15,629
Marne	21,269	21,122	20,679	20,797	21,786	22,499	22,641	22,961	24,175	24,532	24,858

Suite de l'*État présentant, par département et par année, le nombre des patentés, depuis 1830 jusqu'à 1840 inclusivement.*

DÉPARTEMENTS.	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.
Marne (Haute-)..	14,875	14,856	14,898	14,762	15,047	15,776	16,077	16,506	17,193	17,783	17,798
Mayenne.....	7,436	7,386	7,408	7,381	7,805	8,213	8,529	8,776	9,082	9,354	9,270
Meurthe.....	22,947	22,635	21,863	21,686	21,949	22,398	22,929	23,332	24,198	24,594	24,777
Meuse.....	20,815	20,997	20,189	19,964	20,164	20,980	22,505	23,761	23,281	24,907	24,112
Morbihan.....	8,502	8,292	8,214	8,412	8,751	9,255	9,625	9,899	10,204	10,191	10,223
Moselle.....	18,963	18,598	18,128	17,917	18,298	18,647	19,085	19,597	20,420	20,746	21,335
Nièvre.....	9,326	9,236	8,992	9,112	9,437	9,640	10,596	10,863	11,073	10,991	11,225
Nord.....	35,016	34,950	34,094	35,147	36,547	37,317	38,885	39,542	42,324	43,163	43,900
Oise.....	19,481	19,649	19,321	19,444	19,825	20,034	21,624	23,224	25,844	26,001	25,627
Orne.....	11,810	11,675	11,137	11,500	11,889	12,199	12,598	13,263	14,491	15,022	14,779
Pas-de-Calais.....	23,539	23,424	23,036	23,084	24,002	24,126	24,324	24,561	25,481	25,832	26,646
Puy-de-Dôme....	12,083	11,743	11,386	11,911	12,311	12,421	13,006	13,121	13,501	13,802	14,111
Pyrénées (Basses-).	9,153	9,050	8,893	9,093	9,235	9,466	10,415	10,718	11,275	11,636	11,776
Pyrénées (Hautes-)	6,724	6,723	6,540	6,492	6,516	6,619	7,319	7,443	7,492	7,484	7,397
Pyrénées-Orientales	5,617	5,548	5,529	5,606	5,794	5,906	6,024	6,172	6,260	6,529	6,986
Rhin (Bas-).....	25,299	25,189	24,348	24,371	25,090	26,098	26,422	26,480	27,059	27,064	27,207
Rhin (Haut-).....	15,903	15,797	15,018	14,803	14,881	15,110	16,725	16,828	17,396	17,342	17,357
Rhône.....	19,343	20,148	19,394	19,418	20,429	20,953	21,676	22,050	24,196	25,002	25,279
Saône (Haute-)...	15,126	14,381	14,343	15,110	15,530	16,247	13,504	13,695	14,181	14,320	14,505
Saône-et-Loire....	13,619	13,974	13,369	13,014	13,238	13,410	17,107	17,573	17,742	18,730	19,139
Sarthe.....	15,383	15,138	14,579	14,339	15,349	15,429	15,679	15,904	16,148	16,415	16,370
Seine.....	55,463	54,667	57,633	55,172	59,364	62,156	65,362	69,827	72,495	80,778	81,969
Seine-Inférieure ..	30,408	30,652	29,657	30,024	32,258	33,594	35,128	37,105	38,291	38,908	38,420
Seine-et-Marne...	16,154	16,221	16,017	16,057	16,316	16,680	18,026	18,407	18,749	18,837	18,992
Seine-et-Oise	26,310	25,497	25,075	25,102	25,766	26,480	26,708	26,916	28,063	28,233	28,337
Sèvres (Deux-)...	7,841	7,972	7,862	7,794	7,935	8,076	8,663	8,567	9,246	8,948	9,110
Somme.....	18,682	19,089	19,306	19,390	19,646	20,474	22,063	22,434	23,384	24,059	24,279
Tarn.....	10,970	11,037	11,384	11,072	11,067	11,045	11,932	11,764	12,454	12,459	12,507
Tarn-et-Garonne..	7,511	7,235	7,088	6,996	6,968	7,516	7,899	7,813	8,133	8,244	7,925
Var.....	13,018	12,694	12,014	13,078	13,364	14,399	14,493	14,437	15,617	14,696	14,888
Vaucluse.....	9,820	9,541	9,388	9,660	9,875	10,097	10,499	10,583	10,802	10,935	11,257
Vendée.....	8,934	8,781	8,773	8,917	9,309	9,486	9,971	10,425	10,877	11,112	11,398
Vienne.....	9,370	9,148	8,874	8,864	9,033	9,196	9,542	10,025	10,817	10,683	10,690
Vienne (Haute-).	7,067	7,122	6,707	6,700	6,680	6,861	7,439	7,606	7,656	7,663	7,579
Vosges.....	13,091	12,613	11,887	11,974	12,495	13,192	13,256	13,972	14,229	14,625	14,699
Yonne.....	17,575	17,390	17,150	17,166	18,032	18,582	19,067	19,435	19,707	19,773	20,178
TOTAUX.....	1,163,255	1,154,172	1,133,314	1,139,619	1,176,170	1,208,217	1,259,472	1,290,231	1,338,198	1,363,255	1,375,919
Nombre de l'année précédente.....	1,162,321	1,163,255	1,154,172	1,133,314	1.139,619	1,176,170	1,208.217	1,259,4-2	1,290,231	1,338,198	1,363,255
Résultat pour l'année. Augmentons	934	"	"	6,305	36,551	32,047	51,255	30,759	47,967	25,057	12,664
Résultat pour l'année. Diminutons.	"	9,083	20,858	"	"	"	"	"	"	"	"
Augmenton à la fin de chaque année.	36,746	27,663	6,805	13,110	49,661	81,708	132,963	163,722	211,689	236,746	249,410

Tableau des centimes additionnels imposés, à divers titres, sur chacune des contributions directes pour l'exercice 1840.

DÉPARTEMENTS.	CONTRIBUTION FONCIÈRE.						CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.						CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.						CONTRIBUTION DES PATENTES.						OBSERVATIONS.
	PRINCIPAL.	CENTIMES ADDITIONNELS IMPOSÉS pour dépenses générales du budget.	pour dépenses départementales.	pour dépenses communales.	pour non-valeurs, remises, modérations et réimpositions.	TOTAL.	PRINCIPAL.	CENTIMES ADDITIONNELS IMPOSÉS pour dépenses générales du budget.	pour dépenses départementales.	pour dépenses communales.	pour non-valeurs, remises, modérations et réimpositions.	TOTAL.	PRINCIPAL.	CENTIMES ADDITIONNELS IMPOSÉS pour dépenses générales du budget.	pour dépenses départementales.	pour dépenses communales.	pour non-valeurs, remises et modérations.	TOTAL.	PRINCIPAL NON RÉDUIT.	CENTIMES ADDITIONNELS IMPOSÉS pour dépenses générales du budget.	pour dépenses départementales.	pour dépenses communales.	pour non-valeurs, remises et modérations.	TOTAL.	
Ain	1,225,886f	21c 1/10	31c 9/10	22c 8/10	2c	77c 8/10	255,800f	21c 1/10	28c 9/10	16c 5/10	3c	69c 5/10	171,851f	15c 8/10	10c	9c 3/10	3c	38c 1/10	149,914f	6c 8/10	10c	7c 4/10	5c	29c 2/10	
Aisne	2,677,791	21 1/10	31 9/10	27	2	82	502,200	21 1/10	31 9/10	15 7/10	3 5/10	72 2/10	447,685	15 8/10	13	10 5/10	3	42 3/10	468,175	6 8/10	13	7 9/10	5	32 7/10	
Allier	1,322,115	21 1/10	32	15 8/10	2	70 9/10	222,800	21 1/10	25 5/10	14 8/10	3	64 4/10	134,264	15 8/10	6 8/10	8 8/10	3	34 4/10	122,547	6 8/10	6 8/10	8 3/10	5	26 9/10	
Alpes (Basses-)	610,645	21 1/10	33 9/10	12 8/10	2	69 8/10	117,000	21 1/10	28 9/10	10 8/10	3	63 8/10	63,687	15 8/10	10	5 5/10	3	34 3/10	62,865	6 8/10	10	4 5/10	5	26 3/10	
Alpes (Hautes-)	501,452	21 1/10	30 9/10	12 5/10	2	66 5/10	83,300	21 1/10	25 9/10	11 3/10	3	61 3/10	59,916	15 8/10	7	5 3/10	3	31 1/10	48,540	6 8/10	7	5 2/10	5	24	
Ardèche	886,861	21 1/10	40 9/10	20 9/10	2	84 9/10	213,600	21 1/10	36 9/10	16 7/10	3	77 7/10	102,725	15 8/10	18	10 3/10	3	47 1/10	144,114	6 8/10	18	11 2/10	5	41	
Ardennes	1,261,043	21 1/10	38 9/10	21 3/10	2	83 3/10	273,786	21 1/10	36 9/10	14	2 6/10	74 6/10	194,772	15 8/10	18	7 9/10	3	44 7/10	306,779	6 8/10	18	6 7/10	5	36 5/10	
Ariége	595,288	21 1/10	35 9/10	23 5/10	2	82 5/10	166,300	21 1/10	30 9/10	19 5/10	2 6/10	74 1/10	102,683	15 8/10	12	11 5/10	3	42 3/10	88,544	6 8/10	12	10	5	33 8/10	
Aube	1,409,606	21 1/10	33 4/10	20 7/10	2 1/10	77 2/10	278,200	21 1/10	28 4/10	15 6/10	2 7/10	67 8/10	174,879	15 8/10	4 7/10	7 5/10	3	31	227,379	6 8/10	4 7/10	7	5	23 5/10	
Aude	1,759,353	21 1/10	32 9/10	16 2/10	2	72 2/10	277,802	21 1/10	32 9/10	13 6/10	4 1/10	71 7/10	143,500	15 8/10	14	7 8/10	3	40 6/10	178,200	6 8/10	14	6	5	31 8/10	
Aveyron	1,445,296	21 1/10	40 9/10	15 5/10	2	79 5/10	267,700	21 1/10	36 9/10	14 6/10	3	75 6/10	174,972	15 8/10	18	9 7/10	3	46 5/10	102,140	6 8/10	18	9 8/10	5	39 6/10	
Bouches-du-Rhône	1,571,447	21 1/10	28 7/10	14 8/10	2 2/10	66 8/10	645,600	21 1/10	28 7/10	12 2/10	5	67	549,390	15 8/10	9 8/10	7 1/10	3	35 7/10	945,111	6 8/10	9 8/10	6	5	27 6/10	
Calvados	3,757,162	21 1/10	29 9/10	16 8/10	2	69 8/10	653,143	21 1/10	29 9/10	15 3/10	3 6/10	79 9/10	468,755	15 8/10	11	9	3	38 8/10	383,151	6 8/10	11	8 3/10	5	31 1/10	
Cantal	1,112,434	21 1/10	25 4/10	19 1/10	2	67 6/10	184,500	21 1/10	25 4/10	17 5/10	3 5/10	67 5/10	76,003	15 8/10	6 5/10	9 6/10	3	32 9/10	85,653	6 8/10	6 5/10	9 3/10	5	25 6/10	
Charente	1,798,631	21 1/10	30 9/10	16 5/10	2	70 5/10	324,555	21 1/10	29 9/10	14 1/10	3 1/10	68 2/10	180,276	15 8/10	11	7 4/10	3	37 2/10	201,836	6 8/10	11	5 9/10	5	28 7/10	
Charente-Inférieure	2,387,910	21 1/10	34	16 5/10	2	73 6/10	471,394	21 1/10	30	12 6/10	4	67 9/10	270,952	15 8/10	11 3/10	5 5/10	3	35 6/10	317,429	6 8/10	11 3/10	3 7/10	5	26 8/10	
Cher	1,008,045	21 1/10	40 2/10	18 3/10	4	83 6/10	201,226	21 1/10	40 2/10	15 6/10	4 5/10	81 4/10	103,900	15 8/10	25	10 9/10	3	54 7/10	149,326	6 8/10	22	10 1/10	5	43 9/10	
Corrèze	859,134	21 1/10	34 9/10	14 8/10	2	72 8/10	174,427	21 1/10	29 9/10	14 4/10	2 5/10	67 9/10	101,636	15 8/10	11	7 7/10	3	37 5/10	66,240	6 8/10	11	6 5/10	5	29 3/10	
Corse	170,796	21 1/10	40 9/10	33 8/10	2 4/10	98 2/10	55,500	21 1/10	4 9/10	15 1/10	4 1/10	45 3/10	34,950	15 8/10	7	9 6/10	3	35 4/10	60,720	6 8/10	7	9	5	27 8/10	
Côte-d'Or	2,593,911	21 1/10	27	15 9/10	2	66	446,004	21 1/10	24	10 9/10	3	59	271,218	15 8/10	5 5/10	5 4/10	3	29 7/10	440,229	6 8/10	5 5/10	4 6/10	5	21 9/10	
Côtes-du-Nord	1,689,209	21 1/10	32 9/10	10 7/10	2	66 7/10	367,725	21 1/10	27 9/10	10 5/10	3	62 5/10	156,178	15 8/10	9	4 9/10	3	32 7/10	143,093	6 8/10	9	4 9/10	5	25 7/10	
Creuse	719,113	21 1/10	34 9/10	15 7/10	2	73 7/10	156,773	21 1/10	30 9/10	15 7/10	2 2/10	69 9/10	69,078	15 8/10	5	8 7/10	3	32 5/10	53,603	6 8/10	12	8	5	31 8/10	
Dordogne	2,111,502	21 1/10	37 9/10	14 6/10	2	75 6/10	351,000	21 1/10	34 9/10	14 2/10	4 2/10	74 4/10	167,718	15 8/10	16	8 8/10	3	43 6/10	154,027	6 8/10	16	7 8/10	5	35 6/10	
Doubs	1,202,899	21 1/10	30 9/10	9 9/10	2	63 9/10	272,900	21 1/10	25 9/10	9 1/10	3	59 1/10	191,577	15 8/10	7	3 9/10	3	29 7/10	212,391	6 8/10	7	2 9/10	5	21 7/10	
Drôme	1,206,074	21 1/10	33 9/10	26 3/10	2	83 3/10	264,548	21 1/10	33 9/10	21 8/10	3 3/10	80 1/10	161,953	15 8/10	13	15 6/10	3	47 4/10	200,175	6 8/10	13	14 5/10	5	39 3/10	
Eure	3,151,723	21 1/10	32 9/10	14 3/10	2	70 3/10	478,451	21 1/10	30 9/10	13 7/10	3 2/10	68 9/10	486,763	15 8/10	12	8 1/10	3	38 9/10	342,975	6 8/10	12	7 3/10	5	31 1/10	
Eure-et-Loir	2,167,409	21 1/10	31 9/10	18 9/10	2	73 9/10	335,826	21 1/10	28 9/10	15 2/10	2 4/10	67 6/10	206,551	15 8/10	10	8 3/10	3	37 1/10	243,172	6 8/10	10	7 9/10	5	29 7/10	
Finistère	1,436,721	21 1/10	28 9/10	9 8/10	2	61 8/10	409,100	21 1/10	25 9/10	9 6/10	4	60 6/10	222,214	15 8/10	7	4 4/10	3	30 2/10	230,567	6 8/10	7	4 1/10	5	22 9/10	
Gard	1,791,969	21 1/10	29 4/10	15 6/10	2 1/10	68 2/10	383,100	21 1/10	25 4/10	11 1/10	4	61 6/10	223,934	15 8/10	7 5/10	5 1/10	3	31 4/10	362,089	6 8/10	7 5/10	3 4/10	5	22 7/10	
Garonne (Haute-)	2,259,859	21 1/10	34 4/10	17 9/10	2 2/10	75 6/10	459,137	21 1/10	33 4/10	14	4 2/10	72 7/10	343,767	15 8/10	14 5/10	5 1/10	3	38 4/10	397,600	6 8/10	14 5/10	3 5/10	5	29 8/10	
Gers	1,647,381	21 1/10	27 9/10	15 1/10	2	66 1/10	286,900	21 1/10	25 9/10	14 4/10	3 6/10	65	148,966	15 8/10	7	8 6/10	3	34 4/10	138,197	6 8/10	7	7 4/10	5	26 2/10	
Gironde	2,938,652	21 1/10	34 6/10	16 4/10	4 7/10	76 8/10	756,500	21 1/10	32 6/10	14 4/10	5 4/10	73 5/10	503,348	15 8/10	13 8/10	7 9/10	3	40 5/10	917,292	6 8/10	13 8/10	6	5	31 6/10	
Hérault	2,283,810	21 1/10	28 8/10	13 9/10	2	65 8/10	446,100	21 1/10	28 6/10	11	4 4/10	65 3/10	240,329	15 8/10	7 9/10	4 4/10	3	31 1/10	379,517	6 8/10	4 9/10	3 6/10	5	20 3/10	
Ille-et-Vilaine	1,924,026	21 1/10	32 4/10	13 1/10	2	68 6/10	448,575	21 1/10	31 4/10	11 9/10	3 6/10	68	217,494	15 8/10	5 5/10	4 6/10	3	28 9/10	256,371	6 8/10	12 5/10	2 6/10	5	26 9/10	
Indre	1,004,572	21 1/10	44 9/10	23	2	91	210,000	21 1/10	40 9/10	19 4/10	3 4/10	84 8/10	99,230	15 8/10	22	13 5/10	3	54 3/10	138,189	6 8/10	22	13 2/10	5	47	
Indre-et-Loire	1,583,008	21 1/10	36	16 5/10	2	75 6/10	307,300	21 1/10	35 9/10	13 8/10	3 7/10	74 5/10	183,789	15 8/10	17	7	3	42 8/10	222,399	6 8/10	17	6	5	34 8/10	
Isère	2,392,212	21 1/10	26 9/10	22 1/10	2	72 1/10	440,990	21 1/10	22 9/10	18 7/10	3 3/10	66	268,177	15 8/10	8	12 3/10	3	39 1/10	332,971	6 8/10	8	11 1/10	5	30 9/10	
Jura	1,329,523	21 1/10	28 9/10	11 8/10	2	63 8/10	261,100	21 1/10	28 9/10	10 5/10	3	63 8/10	159,667	15 8/10	10	4 5/10	3	33 3/10	137,769	6 8/10	10	3 7/10	5	25 5/10	
Landes	755,199	21 1/10	33 9/10	12 1/10	2	69 1/10	160,003	21 1/10	30 9/10	11 5/10	3	66 5/10	139,509	15 8/10	12	6 5/10	3	37 3/10	92,505	6 8/10	12	5 5/10	5	29 3/10	
Loir-et-Cher	1,307,615	21 1/10	33 9/10	15 1/10	2	72 1/10	238,300	21 1/10	33 9/10	13	3 5/10	71 5/10	131,093	15 8/10	15	7	3	40 8/10	163,596	6 8/10	15	6 7/10	5	33 5/10	
Loire	1,454,380	21 1/10	30 4/10	17 6/10	2	71 1/10	347,010	21 1/10	30 4/10	14 3/10	4 2/10	70	250,013	15 8/10	11 5/10	7 3/10	3	36 6/10	300,614	6 8/10	11 5/10	4 9/10	5	28 2/10	
Loire (Haute-)	1,022,440	21 1/10	30 9/10	17 9/10	2	71 9/10	184,368	21 1/10	26 9/10	14	2 7/10	64 7/10	106,033	15 8/10	8	7 5/10	3	34 3/10	76,447	6 8/10	8	5 4/10	5	25 2/10	
Loire-Inférieure	1,602,283	21 1/10	34 4/10	12 1/10	2 2/10	69 8/10	510,655	21 1/10	30 9/10	10 9/10	3 3/10	66 2/10	258,423	15 8/10	12	3 6/10	3	34 4/10	488,926	6 8/10	12	2 1/10	5	25 9/10	
Loiret	1,846,804	21 1/10	32 9/10	18	2	74	381,700	21 1/10	30 9/10	13 5/10	4	69 5/10	271,400	15 8/10	12	6 2/10	3	37	311,473	6 8/10	12	5 2/10	5	29	

Suite du *Tableau des centimes additionnels imposés, à divers titres, sur chacune des contributions directes pour l'exercice 1840.*

DÉPARTEMENTS.	CONTRIBUTION FONCIÈRE.							CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.							CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.							CONTRIBUTION DES PATENTES.							OBSERVATIONS.
	PRINCIPAL.	CENTIMES ADDITIONNELS IMPOSÉS					TOTAL.	PRINCIPAL.	CENTIMES ADDITIONNELS IMPOSÉS					TOTAL.	PRINCIPAL.	CENTIMES ADDITIONNELS IMPOSÉS					TOTAL.	PRINCIPAL NON RÉDUIT.	CENTIMES ADDITIONNELS IMPOSÉS					TOTAL.	
		pour dépenses générales du budget.	pour dépenses départementales.	pour dépenses communales.	pour non-valeurs, remises, modérations et réimpositions.				pour dépenses générales du budget.	pour dépenses départementales.	pour dépenses communales.	pour non-valeurs, remises, modérations et réimpositions.				pour dépenses générales du budget.	pour dépenses départementales.	pour dépenses communales.	pour non-valeurs, remises et modérations.				pour dépenses générales du budget.	pour dépenses départementales.	pour dépenses communales.	pour non-valeurs, remises et modérations.		
Lot	1,256,743f	21c 1/10	39c 9/10	16c 3/10	2c	79c 3/10	255,417f	21c 1/10	35c 9/10	15c 6/10	3c	75c 6/10	123,896f	15c 8/10	17c	9c 1/10	3c	44c 9/10	76,506f	6c 8/10	17c	8c	5c	36c 8/10		
Lot-et-Garonne	2,097,171	21 1/10	33 4/10	16 8/10	2	73 3/10	347,400	21 1/10	33 4/10	15 8/10	4 2/10	74 5/10	153,459	15 8/10	14	7 4/10	3	40 2/10	145,580	6 8/10	14	7 6/10	5	33 4/10		
Lozère	591,066	21 1/10	26	17 9/10	2	67	85,002	21 1/10	23	15 9/10	3	63	54,568	15 8/10	5	9 1/10	3	32 9/10	38,083	6 8/10	5	7 1/10	5	23 9/10		
Maine-et-Loire	2,537,544	21 1/10	33 3/10	13 7/10	2	70 1/10	415,500	21 1/10	33 3/10	10 6/10	3	68	294,008	15 8/10	14 3/10	5 2/10	3	38 3/10	293,769	6 8/10	14 3/10	4 5/10	5	3 6/10		
Manche	3,360,709	21 1/10	30 4/10	13 6/10	2	67 1/10	577,600	21 1/10	30 4/10	12 6/10	2 6/10	66 7/10	340,144	15 8/10	11 5/10	6 6/10	3	36 9/10	209,592	6 8/19	11 5/10	3 2/10	5	26 5/10		
Marne	1,845,753	21 1/10	38 9/10	25 5/10	2	87 5/10	400,800	21 1/10	34 9/10	19	3	78	332,530	15 8/10	16	14	3	43 8/10	442,390	6 8/10	16	15	5	42 5/10		
Marne (Haute-)	1,390,176	21 1/10	28 6/10	9	2	60 7/10	260,900	21 1/10	23 6/10	8 4/10	2 7/10	55 8/10	147,967	15 8/10	4 7/10	3	3	26 5/10	251,393	6 8/10	4 7/10	2 7/10	5	19 2/10		
Mayenne	1,550,832	21 1/10	38 9/10	15	2	77	271,365	21 1/10	36 9/10	13 4/10	3 6/10	75	120,696	15 8/10	18	7 3/10	3	44 1/10	127,237	6 8/10	18	6 2/10	5	36		
Meurthe	1,729,669	21 1/10	30 9/10	12 8/10	2	66 8/10	385,358	21 1/10	30 9/10	11	2 8/10	65 8/10	270,050	15 8/10	12	4 8/10	3	35 6/10	336,380	6 8/10	12	4	5	27 8/10		
Meuse	1,533,519	21 1/10	32	11 4/10	2	66 5/10	296,509	21 1/10	29	9	2 7/10	61 8/10	176,652	15 8/10	9 8/10	3	3	31 6/10	272,231	6 8/10	10	4	5	25 8/10		
Morbihan	1,455,397	21 1/10	26 4/10	11 2/10	2	60 7/10	316,045	21 1/10	24 4/10	11	3	59 5/10	130,876	15 8/10	5 5/10	5 5/10	3	29 8/10	163,205	6 8/10	5 5/10	4	5	20 3/10		
Moselle	1,676,908	21 1/10	31 9/10	23	2	78	370,801	21 1/10	25 9/10	9 7/10	2 6/10	59 3/10	305,472	15 8/10	7	3 8/10	3	29 6/10	301,279	6 8/10	7	1 7/10	5	20 5/10		
Nièvre	1,274,446	21 1/10	41 9/10	16 9/10	2	81 9/10	249,700	21 1/10	37 9/10	14 8/10	3 6/10	77 4/10	124,307	15 8/10	19	7 6/10	3	45 4/10	169,187	6 8/10	19	7 1/10	5	37 9/10		
Nord	4,147,943	21 1/10	26 9/10	23 4/10	2	73 4/10	983,300	21 1/10	25 9/10	15 2/10	3 2/10	65 3/10	987,329	15 8/10	7	8 6/10	3	34 4/10	1,059,129	6 8/10	7	4	5	22 8/10		
Oise	2,708,136	21 1/10	33 9/10	26 5/10	2	83 5/10	458,988	21 1/10	33 9/10	16 1/10	3 3/10	74 4/10	399,550	15 8/10	15	9 9/10	3	43 7/10	352,816	6 8/10	15	7 8/10	5	34 6/10		
Orne	2,350,716	21 1/10	30 9/10	14 3/10	2	68 3/10	405,941	21 1/10	30 9/10	13 4/10	3	68 4/10	237,152	15 8/10	12	7 8/10	3	38 6/10	206,827	6 8/10	12	7	5	30		
Pas-de-Calais	2,991,929	21 1/10	27 9/10	23 1/10	2	74 1/10	607,300	21 1/10	27 9/10	15 1/10	3	67 1/10	528,654	15 8/10	9	8 8/10	3	36 6/10	486,225	6 8/10	9	5	5	25 8/10		
Puy-de-Dôme	2,365,232	21 1/10	27 9/10	13	2	65	488,700	21 1/10	27 9/10	11 6/10	3 2/10	63 8/10	247,704	15 8/10	9	5 4/10	3	33 2/10	174,457	6 8/10	9	5 4/10	5	26 2/10		
Pyrénées (Basses-)	872,331	21 1/10	36 2/10	17 3/10	2	76 6/10	289,000	21 1/10	31 2/10	16 1/10	3	71 1/10	231,550	15 8/10	13	10 5/10	3	42 3/10	206,047	6 8/10	13	6 4/10	5	31 2/10		
Pyrénées (Hautes-)	572,765	21 1/10	31 9/10	13 6/10	2	68 6/10	147,100	21 1/10	31 9/10	11 4/10	3	67 4/10	99,868	15 8/10	13	6 1/10	3	37 9/10	86,479	6 8/10	13	5 4/10	5	30 2/10		
Pyrénées-Orientales	703,087	21 1/10	27 4/10	12 2/10	2	62 7/10	118,600	21 1/10	27 4/10	10	3	61 5/10	68,255	15 8/10	8 5/10	5	3	32 3/10	94,999	6 8/10	8 5/10	3 4/10	5	23 7/10		
Rhin (Bas-)	1,888,300	21 1/10	32 7/10	8 8/10	2	64 6/10	549,016	21 1/10	28 7/10	6 4/10	4	60 2/10	549,880	15 8/10	5 8/10	1 8/10	3	26 4/10	453,112	6 8/10	5 8/10	1	5	18 6/10		
Rhin (Haut-)	1,574,201	21 1/10	26	12 2/10	2	61 3/10	381,017	21 1/10	26	10 8/10	4	61 9/10	342,975	15 8/10	7 1/10	5 3/10	3	31 2/10	369,790	6 8/10	7 1/10	6 9/10	5	25 8/10		
Rhône	2,121,387	21 1/10	20 6/10	10 2/10	2	53 9/10	742,644	21 1/10	20 5/10	9 4/10	4	55	520,881	15 8/10	3 5/10	3 5/10	3	25 8/10	1,295,835	6 8/10	3 6/10	8/10	5	16 2/10		
Saône (Haute-)	1,482,904	21 1/10	25	10	2	58 1/10	277,700	21 1/10	25	10	3 3/10	59 4/10	184,906	15 8/10	6 1/10	4 7/10	3	29 6/10	218,556	6 8/10	6 1/10	4 6/10	5	22 5/10		
Saône-et-Loire	2,870,564	21 1/10	30 9/10	10 1/10	2	64 1/10	458,397	21 1/10	28 9/10	9 8/10	3 2/10	63	267,070	15 8/10	9	3 8/10	3	31 6/10	298,290	6 8/10	9	3 2/10	5	24		
Sarthe	2,192,780	21 1/10	25 8/10	15 2/10	2	64 1/10	382,898	21 1/10	25 9/10	14 7/10	3 2/10	64 9/10	217,498	15 8/10	6 5/10	8 6/10	3	33 9/10	241,132	6 8/10	6 5/10	8 1/10	5	26 4/10		
Seine	7,214,538	21 1/10	26 9/10	7 2/10	4 3/10	59 5/10	3,695,772	21 1/10	24 2/10	6	3	54 3/10	2,313,663	15 8/10	7 8/10	1 3/10	3	27 9/10	7,664,480	6 8/10	7 8/10	5/10	5	20 1/10		
Seine-Inférieure	4,775,902	21 1/10	24 1/10	13	2 3/10	60 5/10	1,130,114	21 1/10	23 9/10	12	2 8/10	59 8/10	825,297	15 8/10	5	6 7/10	3	30 6/10	1,652,341	6 8/10	5	4	5	20 8/10		
Seine-et-Marne	2,841,579	21 1/10	32 9/10	29	2	85	440,800	21 1/10	30 9/10	19	3 7/10	74 7/10	259,640	15 8/10	12	14 5/10	3	45 3/10	353,082	6 8/10	12	10	5	33 8/10		
Seine-et-Oise	3,386,063	21 1/10	25 3/10	26 3/10	2	74 7/10	679,204	21 1/10	25 3/10	17 8/10	4 1/10	68 3/10	531,840	15 8/10	6 4/10	9 1/10	3	34 3/10	569,789	6 8/10	6 4/10	9 1/10	5	27 3/10		
Sèvres (Deux-)	1,464,845	21 1/10	36 2/10	14 8/10	2	74 2/10	248,357	21 1/10	36 2/10	11 4/10	2 8/10	71 5/10	124,298	15 8/10	17 3/10	5 3/10	3	41 4/10	134,768	6 8/10	17 3/10	4 2/20	5	33 1/10		
Somme	3,085,564	21 1/10	25 9/10	21 2/10	2 1/10	70 3/10	568,343	21 1/10	25 9/10	13	3 1/10	63 1/10	565,659	15 8/10	7	7	3	32 8/10	491,426	6 8/10	7	4 1/10	5	22 9/10		
Tarn	1,645,026	21 1/10	39 1/10	15 8/10	2	78	294,480	21 1/10	32 7/10	18	3 7/10	75 5/10	172,839	15 8/10	16 8/10	8	3	43 6/10	174,615	6 8/10	16 8/10	8	5	36 6/10		
Tarn-et-Garonne	1,648,454	21 1/10	34 9/10	12	2	70	252,383	21 1/10	33 9/10	11	3 8/10	69 8/10	141,153	15 8/10	10	5	3	33 8/10	105,977	6 8/10	10	4 2/10	5	26		
Var	1,407,370	21 1/10	39 9/10	9 1/10	2	72 1/10	328,931	21 1/10	35 9/10	7	4	68	215,473	15 8/10	7	2 3/10	3	28 1/10	332,530	6 8/10	10	1 2/10	5	23		
Vaucluse	899,497	21 1/10	34 4/10	12 5/10	2	70	254,348	21 1/10	29 4/10	10 3/10	4	64 8/10	204,917	15 8/10	10 5/10	3 5/10	3	32 8/10	257,298	6 8/10	13 1/10	3 1/10	5	28		
Vendée	1,572,320	21 1/10	30 9/10	16	2	70	253,008	21 1/10	23 9/10	15 5/10	2 4/10	62 9/10	116,084	15 8/10	7	9 4/10	3	35 2/10	144,421	6 8/10	7	8 8/10	5	27 6/10		
Vienne	1,213,932	21 1/10	37 9/40	15 2/10	2 1/10	76 3/10	227,894	21 1/10	33 9/10	12 6/10	4 2/10	71 8/10	164,458	15 8/10	15	6 6/10	3	40 4/10	148,843	6 8/10	14	6	5	31 8/10		
Vienne (Haute-)	914,881	21 1/10	34 4/10	16 8/10	2 1/10	74 4/10	208,500	21 1/10	32 9/10	15	5	74	150,545	15 8/10	14	8	3	40 8/10	153,205	6 8/10	14	7 3/10	5	33 1/10		
Vosges	1,187,083	21 1/10	29 9/10	8	2	61	270,400	21 1/10	30 9/10	7 7/10	3	62 7/10	196,956	15 8/10	12	2 6/10	3	33 4/10	187,147	6 8/10	12	2 5/10	5	26 3/10		
Yonne	1,775,027	21 1/10	39 4/10	20	2	82 5/10	352,100	21 1/10	35 9/10	15 2/10	3 2/10	75 4/10	211,680	15 8/10	17	7 9/10	3	43 7/10	281,081	6 8/10	17	8	5	37 8/10		
TOTAL des contributions et moyenne des centim.	155,957,478	21 1/10	31 7/10	16 2/10	2 1/10	71 1/10	34,000,530	21 1/10	29	13 9/10	3 6/10	66 6/10	22,687,617	15 8/10	10 1/10	6 7/10	3	35 6/10	31,866,375	6 8/10	9 6/10	6 7/10	5	28 1/10		

(CONTRIBUTIONS DIRECTES.)

Suite du *Tableau* des contributions directes pour l'exercice 1870.

	CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.						CONTRIBUTION DES PATENTES.							OBSERVATIONS.
	CENTIMES ADDITIONNELS SPÉCIAUX.						CENTIMES ADDITIONNELS SPÉCIAUX.							
NOMS DES COMMUNES.	Pour dépenses ordinaires.	Pour dépenses extraordinaires.	Pour dépenses ordinaires.	Pour dépenses extraordinaires.	Pour dépenses ordinaires.	TOTAL.	PATENTES. Pour dépenses ordinaires.	Pour dépenses extraordinaires.	Pour dépenses ordinaires.	Pour dépenses extraordinaires.	Pour dépenses ordinaires.	TOTAL.		
Ensemble	15 9/10	10 1/10	6 7/10	3	35 0/10	31,808,375	5 8/10	9 0/10	6 7/10	6	32 1/10			

DÉVELOPPEMENTS

SUR

L'ENREGISTREMENT, LE TIMBRE

ET LES DOMAINES.

NOTE INDICATIVE

Des développements publiés sur l'Enregistrement, le Timbre et les Domaines.

Les développements sur l'enregistrement, le timbre et les domaines, pour l'exercice 1840, se composent, savoir :

1° D'un tableau présentant, par nature, les droits et produits constatés à la charge des redevables de l'État; ceux de ces droits et produits reconnus irrécouvrables et admis en non-valeur; ceux qui ont été recouvrés pendant l'exercice; enfin, ceux qui, n'ayant pas été recouvrés à sa clôture, ont été reportés à l'exercice 1841, soit comme étant mis à la charge des receveurs, soit pour en suivre la rentrée contre les débiteurs. (*Pages 76 à 79.*)

2° D'un état faisant connaître, par département et par nature, le montant des droits et produits réalisés pendant la durée de l'exercice. (*Pages 80 à 83.*)

3° D'un état dont l'objet est de comparer, par nature, les droits et produits réalisés pour les exercices 1840 et 1839, et d'expliquer les causes des augmentations et des diminutions. (*Pages 84 et 85.*)

4° D'un tableau indiquant, par nature d'actes et de mutations, selon les divisions des tarifs, les droits d'enregistrement *constatés*, ainsi que les valeurs ou le nombre d'actes sur lesquels ils ont été liquidés. (*Pages 86 à 99.*)

5° D'un autre tableau contenant le développement des droits de timbre et des amendes y relatives, ainsi que des formules de passe-ports et permis de port d'armes. (*Pages 100 et 101.*)

6° Et d'un tableau présentant, par nature de lettres patentes scellées, le développement des droits de sceau et des droits d'enregistrement y relatifs, constatés et recouvrés, et de ceux dont la remise a été faite aux impétrants. (*Page 102.*)

Tableau des Droits et Produits constatés sur l'Enregistrement, le Timbre et les Domaines, pour l'Exercice 1840.

L'ordonnance royale du 10 décembre 1823 a prescrit, article 2, de faire connaître dans le compte annuel des contributions et revenus publics, pour chaque contribution ou revenu,

1° Les droits constatés à la charge des redevables de l'État;

2° Les recouvrements effectués sur ces droits;

3° Les recouvrements restant à faire.

Un arrêté du Ministre, du 9 septembre 1830, confirmé par l'ordonnance royale du 8 décembre 1832, a fixé le mode d'exécution de cette disposition pour les droits et produits dont la perception est confiée aux préposés de l'administration de l'enregistrement et des domaines.

Parmi les contributions et revenus publics qui se perçoivent par ces préposés, les uns sont liquidés, constatés et recouvrés simultanément; pour les autres, il s'écoule un délai entre la liquidation et le recouvrement.

Les droits et produits de la première classe appartiennent à l'exercice qui prend son nom de l'année pendant laquelle ils sont tout à la fois constatés, liquidés et recouvrés; ceux de la seconde s'appliquent à l'exercice auquel donne son nom l'année dans le cours de laquelle ils ont été constatés et liquidés, ou sont devenus exigibles, soit qu'ils se recouvrent dans la même année, soit que la recette en soit faite dans les neuf premiers mois de l'année suivante.

La constatation des droits et produits payables comptant résulte des registres mêmes qui en présentent la recette; celle des droits et produits dont le payement n'est pas immédiat résulte de sommiers sur lesquels les receveurs les consignent successivement, et où ils figurent, par nature, dans des colonnes ouvertes à cet effet. Cette consignation a lieu au fur et à mesure de la remise des titres ou de l'exigibilité des créances de l'État sur les redevables.

Ces sommiers sont soumis à une vérification approfondie des vérificateurs et inspecteurs chargés de la surveillance des receveurs. Ils doivent s'assurer que chaque article est porté avec exactitude sur le sommier, que les droits et produits sont exigibles, et qu'ils sont inscrits dans les colonnes qui leur sont destinées.

Les recouvrements opérés sur ces droits et produits sont portés sur des registres à colonnes disposés de la même manière que les sommiers, et qui sont également vérifiés par les employés supérieurs.

Au commencement de chaque trimestre, les receveurs forment un état des droits et produits constatés pendant le trimestre précédent, rappelant ceux des trimestres antérieurs. L'état pour l'année entière est certifié par un employé supérieur et sert de base et de justification aux comptes d'année.

Le compte de la première année de l'exercice présente les droits et produits constatés, les droits recouvrés, et ceux qui restent à recouvrer à l'expiration de cette année.

Le compte de la deuxième année de l'exercice indique, 1° le restant à recouvrer au 1er janvier sur les droits et produits constatés; 2° le montant des droits et produits tombés en non-valeur, et dont les

receveurs sont déchargés; 3° le montant des droits et produits mis à la charge de ces préposés, ou recouvrables sur les parties, à reporter à l'exercice courant; 4° et les droits réalisés jusqu'au 30 septembre, époque de la clôture de l'exercice.

Les directeurs dans les départements arrêtent, au vu des pièces produites par les receveurs, les états des articles irrécouvrables tombés en non-valeur, et ceux des articles qui, quoique susceptibles de recouvrement, n'ont pu être apurés dans le cours de l'exercice et sont à reporter à l'exercice suivant.

L'état des articles à mettre à la charge des comptables, pour cause de négligence dans le recouvrement, est aussi dressé par les directeurs; mais l'administration statue en premier ressort sur cette responsabilité, et ses décisions sont soumises à l'approbation du Ministre.

Ces divers états sont produits à la Cour des comptes avec les pièces à l'appui.

Le tableau suivant présente les résultats de l'apurement des droits et produits constatés de l'exercice 1840.

On y voit que le total définitif des droits et produits constatés pour cet exercice, y compris ceux qui y ont été reportés de l'exercice 1839, s'est élevé à.....	235,289,907f 41c
Qu'il y a lieu de déduire, pour les droits et produits qui ont été reconnus irrécouvrables.....	3,818,645 08
Et que, par conséquent, les droits et produits susceptibles de recouvrement se sont trouvés réduits à.....	232,071,262 33
Qu'il a été recouvré pendant la durée de l'exercice.....	229,703,271 08
Qu'il restait à recouvrer à l'expiration de l'exercice.....	2,367,991 25
Et que cette somme a été reportée à l'exercice 1841 pour être recouvrée, savoir :	
Sur les comptables, qui en ont été déclarés responsables.....	312 48
Et sur les redevables des droits et produits.....	2,367,678 77
SOMME PAREILLE.....	2,367,991 25

Tableau des Droits et Produits constatés *sur l'Enregistrement, le Timbre et les Domaines, pour l'exercice 1840.*

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.			DROITS CONSTATÉS qui restaient À RECOUVRER sur l'exercice 1839.	DROITS CONSTATÉS PENDANT l'exercice 1840.	DROITS CONSTATÉS TOTAL des droits constatés de l'exercice 1840.	À DÉDUIRE les droits et produits reconnus irrécouvrables.	RESTE en droits et produits constatés pour l'exercice 1840.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'exercice 1840.	RESTE A RECOUVRER, REPORTÉ À L'EXERCICE 1841. Droits et produits constatés mis à la charge des comptables.	Droits et produits constatés à recouvrer sur les débiteurs.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
ENREGISTREMENT. Droits proportionnels.	Ventes	de meubles	"	9,032,599f 69c	9,032,599f 69c	479f 38c	9,032,120f 31c	9,032,120f 31c	"	"	"	
		d'immeubles	20,094f 56c	86,287,724 09	86,307,818 65	4,222 79	86,303,595 86	86,287,906 60	"	15,689f 26c	15,689f 26c	
	Donations	en ligne directe	75 62	6,442,657 83	6,442,733 45	"	6,442,733 45	6,442,657 83	"	75 62	75 62	
		entre époux	"	44,928 40	44,928 40	"	44,928 40	44,928 40	"	"	"	
		en ligne collatérale	"	1,124,704 93	1,124,704 93	"	1,124,704 93	1,124,704 93	"	"	"	
		entre personnes non parentes	164 00	801,739 43	801,903 43	"	801,903 43	801,903 43	"	"	"	
	Successions	en ligne directe	45 76	9,127,614 37	9,127,660 13	"	9,127,660 13	9,120,716 67	"	6,943 46	6,943 46	
		entre époux	3,658 96	3,838,250 59	3,841,909 55	"	3,841,909 55	3,839,450 59	"	2,458 96	2,458 96	
		en ligne collatérale	7,039 76	16,071,424 48	16,078,464 24	23 10	16,078,441 14	16,078,031 41	"	409 73	409 73	
		entre personnes non parentes	1 14	3,700,760 01	3,700,761 15	"	3,700,761 15	3,700,761 15	"	"	"	
	Actes divers	Baux et antichrèses	"	1,593,179 84	1,593,179 84	23 23	1,593,156 61	1,593,155 47	"	1 14	1 14	
		Adjudications au rabais et marchés	21 34	927,940 23	927,961 57	"	927,961 57	927,466 57	"	495 00	495 00	
		Obligations	1,768 80	8,116,000 99	8,117,769 79	"	8,117,769 79	8,116,000 99	"	1,768 80	1,768 80	
		Cautionnements	"	863,739 14	863,739 14	"	863,739 14	863,739 14	"	"	"	
		Libérations	"	4,262,789 81	4,262,789 81	"	4,262,789 81	4,262,789 81	"	"	"	
		Condamnatns, collocations et liquidatns	571 31	1,648,576 88	1,649,148 19	220 00	1,648,928 19	1,648,725 38	"	202 81	202 81	
	Droits fixes	Actes civils et administratifs	1 10	6,295,320 24	6,295,321 34	11 00	6,295,310 34	6,295,310 34	"	"	"	
		—— judiciaires	"	173,081 00	4,173,081 00	"	4,173,081 00	4,173,081 00	"	"	"	
		—— extrajudiciaires	"	8,880,263 70	8,880,263 70	"	8,880,263 70	8,880,263 70	"	"	"	
		—— de l'état civil	"	3,799 40	3,799 40	"	3,799 40	3,799 40	"	"	"	
	Droits et demi-droits en sus		25,566 50	1,937,451 08	1,963,017 58	5,802 61	1,957,214 97	1,944,281 43	"	12,933 54	12,933 54	
	TOTAL de l'enregistrement (y compris le décime pour franc)		59,008 85	175,174,546 13	175,233,554 98	10,782 11	175,222,772 87	175,181,794 55	"	40,978 32	40,978 32	
DROITS et perceptions de diverses natures.	Greffes (y compris le décime pour franc)		168 30	4,401,470 68	4,401,638 98	"	4,401,638 98	4,401,470 68	"	168 30	168 30	
	Hypothèques (*idem*)		8,109 53	1,954,202 39	1,962,311 92	1,005 62	1,961,306 30	1,952,446 44	"	8,859 86	8,859 86	
	Amendes de toute nature (*idem*)		696,892 47	5,213,902 48	5,910,794 95	1,364,803 14	4,545,991 81	3,795,497 58	61f 60c	750,432 63	750,494 23	
	Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe		1 70	112,852 39	112,854 09	"	112,854 09	112,852 39	"	1 70	1 70	
	Passe-ports et permis de port d'armes de chasse		"	2,718,402 00	2,718,402 00	"	2,718,402 00	2,718,402 00	"	"	"	
	Droits de chancellerie pour légalisation d'actes et visa de passe-ports des étrangers		"	45,008 00	45,008 00	"	45,008 00	45,008 00	"	"	"	
	Droits de sceau attribués au Trésor		"	100,113 65	100,113 65	"	100,113 65	100,113 65	"	"	"	
	Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation.		"	311,883 91	311,883 91	"	311,883 91	311,883 91	"	"	"	
	Recouvrements de frais de justice		670,518 89	4,371,842 54	5,042,361 43	2,318,029 85	2,724,331 58	1,936,360 38	248 13	787,723 07	787,971 20	
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances		7,664 70	52,437 12	60,101 82	12,821 11	47,280 71	40,891 32	2 75	6,386 64	6,389 39	
TIMBRE	Timbre sujet au décime pour franc (y compris le décime pour franc)		"	3,562 26	3,562 26	"	3,562 26	3,562 26	"	"	"	
	Timbre non sujet au décime pour franc		23 75	34,469,469 93	34,469,493 68	8 10	34,469,485 58	34,469,471 33	"	14 25	14 25	
			1,442,388 19	228,929,693 48	230,372,081 67	3,707,449 93	226,664,631 74	225,069,754 49	312 48	1,594,564 77	1,594,877 25	
REVENUS et prix de vente de domaines.	Revenus de domaines		16,920 26	339,962 98	356,883 24	4,869 08	352,014 16	338,868 02	"	13,146 14	13,146 14	
	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires		2,614 52	627,993 44	630,607 96	8,704 35	621,903 61	615,650 25	"	6,253 36	6,253 36	
	Dom.-intér. adjugés à l'État autres que ceux concern. les forêts et la pêche.		4,492 01	27,133 56	31,625 57	17,415 87	14,209 70	11,998 43	"	2,211 27	2,211 27	
	Rentes (arrérages et rachats)		7,000 94	49,098 28	56,099 22	3,594 87	52,504 35	48,273 59	"	4,230 76	4,230 76	
	Prix de vente de mobilier et créances exigibles		6,779 47	153,293 76	160,073 23	58,514 90	101,558 33	94,219 23	"	7,339 10	7,339 10	
	Épaves, déshérences et biens vacants		6,657 02	330,640 36	337,297 38	1,079 58	336,217 80	330,519 79	"	5,698 01	5,698 01	
	Domaines et bois engagés ou échangés		384,676 82	200,178 91	584,855 73	25 00	584,830 73	204,310 38	"	380,520 35	380,520 35	
	Biens vendus en exécution des lois du 5 ventôse an XII et antérieures		56,422 65	767,838 21	824,260 86	33 60	824,227 26	767,144 57	"	57,082 69	57,082 69	
	Produits de l'ancien domaine extraordinaire		375 93	903,235 25	903,611 18	277 40	903,333 78	(2) 902,904 23	"	429 55	429 55	
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes.		37,067 30	109,952 18	147,019 48	11,913 07	135,106 41	99,110 86	"	35,995 55	35,995 55	
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères			246,221 62	1,239,270 27	1,485,491 89	4,767 43	1,480,724 46	(3) 1,220,517 24	"	260,207 22	260,207 22	
			2,211,616 73	233,678,290 68	235,889,907 41	3,818,645 08	232,071,262 33	229,703,271 08	312 48	2,367,678 77	2,367,991 25	

(1) Voir page 102 le Développement par nature des lettres patentes scellées, du produit des droits de sceau et des remises accordées.

(2) Y compris 127,926 fr. 10 cent. reçus, savoir : 7,638 francs par le caissier central du trésor, 17,842 fr. 10 cent. par le receveur général du Bas-Rhin, et 102,446 francs par l'agent comptable des virements.

(3) Déduction faite de 3,646 francs 74 centimes annulés par virement, et reportés aux crédits, savoir : du ministère de la guerre pour 1,236 francs 90 centimes, et du ministère de la marine pour 2,409 francs 84 centimes.

DÉVELOPPEMENT DES RECOUVREMENTS

EFFECTUÉS SUR L'ENREGISTREMENT, LE TIMBRE ET LES DOMAINES, PENDANT L'EXERCICE 1840.

DÉPARTEMENTS.	ENREGISTREMENT, y compris le décime pour franc.	DROITS DIVERS. Greffes, y compris le décime pour franc.	Hypothèques, y compris le décime pour franc.	Amendes de toute nature, y compris le décime pour franc.	Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe.	Passeports et permis de port d'armes de chasse.	Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation.	Recouvrements de frais de justice.	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances.	TIMBRE sujet au décime pour franc, le décime compris.	TIMBRE non sujet au décime pour franc.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Ain	1,641,768	32,386	23,283	27,317	831	27,436	2,652	17,191	335	"	252,073
Aisne	3,545,982	44,989	35,952	55,065	1,268	69,587	5,629	41,388	656	"	497,982
Allier	1,115,435	30,657	14,509	15,969	773	19,128	2,450	8,184	150	"	200,430
Alpes (Basses-)	533,896	11,394	8,392	11,814	274	15,595	948	11,691	153	"	91,275
Alpes (Hautes-)	409,459	18,774	5,715	9,566	459	14,388	931	7,983	13	"	94,583
Ardèche	1,343,484	42,103	14,251	47,285	1,088	9,365	1,978	24,353	678	"	239,506
Ardennes	1,815,951	29,002	20,545	33,461	772	32,601	2,047	21,511	734	"	297,304
Ariége	686,872	20,296	9,757	9,927	532	8,890	722	11,851	205	"	108,501
Aube	1,522,122	19,183	16,420	32,659	521	28,170	2,427	21,766	481	"	273,568
Aude	1,102,634	26,363	16,691	17,919	699	10,739	1,930	17,486	796	"	127,863
Aveyron	1,175,406	57,013	12,499	26,393	1,487	14,684	2,455	21,295	222	"	251,846
Bouches-du-Rhône	2,532,389	97,567	30,211	54,737	2,409	60,521	5,975	27,013	893	"	616,283
Calvados	3,636,748	126,682	46,677	56,116	3,259	33,856	9,981	24,486	225	20	655,229
Cantal	1,000,939	44,294	12,299	12,123	1,220	23,598	1,427	7,794	60	"	167,483
Charente	1,476,064	27,875	23,341	22,235	723	16,897	3,658	13,727	142	"	273,581
Charente-Inférieure	1,723,183	34,327	19,298	35,171	908	30,708	3,363	22,683	1,107	"	381,457
Cher	1,113,512	28,440	15,308	19,683	729	21,271	2,026	8,606	204	21	206,675
Corrèze	966,137	36,133	12,386	12,854	963	9,594	1,750	10,127	88	"	191,561
Corse	175,849	9,638	1,399	18,834	229	8,999	253	34,020	914	"	68,116
Côte-d'Or	2,402,743	52,567	32,005	73,907	1,309	43,881	3,034	32,664	1,183	"	412,015
Côtes-du-Nord	1,324,557	15,109	10,586	16,629	417	14,970	1,481	9,102	133	"	229,467
Creuse	978,276	37,665	12,782	89,277	981	26,333	2,331	12,358	74	"	182,341
Dordogne	1,621,174	39,464	21,409	23,926	1,012	17,148	2,957	14,731	112	"	282,319
Doubs	1,279,672	41,119	12,268	33,573	1,052	14,232	1,281	23,720	471	"	257,706
Drôme	1,670,049	41,274	13,686	37,713	1,000	30,948	2,469	20,061	429	"	259,973
Eure	3,033,438	75,603	46,559	45,861	2,006	54,821	11,823	29,976	963	"	549,896
Eure-et-Loir	2,078,744	26,879	23,613	30,417	743	44,553	4,349	18,160	257	"	318,665
Finistère	1,296,491	16,095	10,947	13,335	422	17,672	1,705	10,571	153	"	228,668
Gard	1,853,403	54,433	23,747	42,857	1,298	19,521	3,320	17,210	411	"	336,134
Garonne (Haute-)	2,342,569	78,022	20,659	62,602	1,887	26,627	2,743	21,453	530	"	419,117
Gers	1,339,771	34,264	10,840	13,665	884	20,545	1,864	8,598	90	"	196,081
Gironde	3,182,439	145,264	48,007	65,877	3,772	48,235	7,023	19,965	531	"	818,067
Hérault	1,734,746	56,357	22,924	31,843	1,347	15,703	2,288	17,789	374	"	325,270
Ille-et-Vilaine	1,699,976	33,107	11,100	36,953	811	21,044	1,923	18,213	235	"	268,057
Indre	1,071,489	31,536	14,581	15,894	818	14,530	3,036	8,005	490	"	220,537
Indre-et-Loire	1,728,231	32,516	22,426	46,223	891	31,690	4,206	22,725	384	"	332,925
Isère	3,190,621	104,594	43,035	51,238	2,543	52,405	5,754	26,496	245	1	550,079
Jura	1,250,266	33,841	12,890	29,344	925	18,476	1,874	21,116	1,054	1	228,833
Landes	638,551	20,292	8,002	9,788	542	10,233	1,159	5,468	251	"	128,328
Loir-et-Cher	1,200,491	16,262	15,748	35,377	433	23,225	2,498	9,807	192	"	239,605
Loire	1,593,216	58,837	34,483	34,986	1,526	19,364	2,310	13,107	181	"	270,436
Loire (Haute-)	1,081,616	52,028	14,961	14,423	1,404	13,530	2,088	7,943	102	"	236,206
Loire-Inférieure	1,924,409	36,506	21,381	26,397	1,037	23,126	2,433	14,244	228	2	368,417
Loiret	1,953,714	41,094	20,268	34,382	1,043	29,363	4,250	16,937	349	"	358,956
Lot	793,686	17,946	9,772	15,416	453	9,606	1,024	15,514	59	"	137,011

DÉPARTEMENTS.	REVENUS ET PRIX DE VENTES DE DOMAINES. Revenus de domaines.	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires.	Dommages-intérêts adjugés à l'État autres que ceux concernant les forêts et la pêche.	Rentes (arrérages et rachats).	Prix de vente de mobilier et créances exigibles.	Épaves, déshérences et biens vacants.	Domaines et bois engagés ou échangés.	Biens vendus en exécution des lois du 5 ventôse an XII et antérieures.	Produits de l'ancien domaine extraordinaire.	Recette de diverses origines, y compris les reliquats sur les biens des communes.	Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères.	TOTAL des recettes.	DÉPARTEMENTS.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
Ain	135	68	50	29	236	206	"	962	"	617	993	2,028,573	Ain.
Aisne	4,397	4,819	66	22	380	3,933	"	376	"	3,322	10,442	4,326,264	Aisne.
Allier	134	"	382	30	15	1,054	"	"	"	67	7,661	1,417,035	Allier.
Alpes (Basses-)	"	594	"	"	25	993	"	"	"	166	503	692,720	Alpes (Basses-).
Alpes (Hautes-)	4	2,725	85	"	381	"	"	"	"	132	1,512	566,716	Alpes (Hautes-).
Ardèche	870	"	"	14	301	"	"	1,500	"	140	1,371	1,728,292	Ardèche.
Ardennes	17,787	21,170	3	100	1,747	114	"	13,170	"	344	19,628	2,328,000	Ardennes.
Ariége	918	"	150	1,372	"	37	"	"	"	1,384	844	862,164	Ariége.
Aube	6,606	"	100	3	57	917	"	"	"	839	4,516	1,929,662	Aube.
Aude	6,454	2,508	480	48	156	25	"	350	"	106	1,865	1,395,178	Aude.
Aveyron	281	"	200	24	-	2,154	"	"	"	475	630	1,567,069	Aveyron.
Bouches-du-Rhône	24,909	5,642	50	6,682	1,177	"	"	866	"	5,320	7,183	3,478,935	Bouches-du-Rhône.
Calvados	3,799	1,365	"	417	576	548	"	350	"	386	3,222	4,603,949	Calvados.
Cantal	20	"	"	35	509	"	"	490	"	116	1,761	1,274,175	Cantal.
Charente	133	2,368	"	97	106	271	"	1,943	"	62	3,763	1,866,993	Charente.
Charente-Inférieure	16,924	16,353	568	1,427	520	1,055	"	1,142	"	464	35,251	2,325,919	Charente-Inférieure.
Cher	1,692	"	385	"	175	2,295	"	2,750	"	254	19,786	1,443,821	Cher.
Corrèze	33	10,789	500	105	413	"	"	48	"	487	658	1,254,631	Corrèze.
Corse	1,274	1,188	"	643	1,293	585	"	728	"	117	2,266	326,353	Corse.
Côte-d'Or	445	3,328	394	800	527	814	255	35,041	"	261	4,957	3,102,140	Côte-d'Or.
Côtes-du-Nord	1,607	59	"	216	88	723	"	612	"	451	5,576	1,631,791	Côtes-du-Nord.
Creuse	6	"	"	90	52	32	"	"	"	328	552	1,343,484	Creuse.
Dordogne	582	"	50	8	310	3	"	127	"	533	4,890	2,030,761	Dordogne.
Doubs	888	13,163	516	191	3,932	224	"	"	"	1,386	9,356	1,694,758	Doubs.
Drôme	136	339	"	6	225	205	"	12,078	"	179	1,493	2,092,277	Drôme.
Eure	906	5,851	127	82	202	528	"	93	"	1,797	4,182	3,864,642	Eure.
Eure-et-Loir	70	40	"	123	75	378	"	"	"	351	56,175	2,603,598	Eure-et-Loir.
Finistère	1,282	7,538	50	411	"	3	"	6,539	"	492	61,252	1,673,632	Finistère.
Gard	649	939	"	47	5	"	"	171	120,735	489	3,749	2,479,125	Gard.
Garonne (Haute-)	46	600	10	240	160	58,058	"	1,653	"	309	9,620	3,006,912	Garonne (Haute-).
Gers	102	"	"	42	416	131	"	126	"	345	6,547	1,634,339	Gers.
Gironde	5,028	13,375	37	631	241	1,614	227	16,750	"	9,716	8,599	4,395,406	Gironde.
Hérault	437	3,310	"	120	276	764	"	1,899	"	1,947	2,316	2,219,720	Hérault.
Ille-et-Vilaine	1,153	1,254	"	"	51	46	"	2,217	"	194	17,492	2,113,831	Ille-et-Vilaine.
Indre	171	"	"	524	270	866	"	"	"	430	660	1,383,844	Indre.
Indre-et-Loire	2,976	150	101	"	926	364	"	"	"	2,708	6,315	2,235,766	Indre-et-Loire.
Isère	2,335	6,471	19	2,159	943	114	302	4,287	"	470	49,400	4,093,520	Isère.
Jura	36	718	1	305	250	"	"	5,976	"	358	13,200	1,619,469	Jura.
Landes	475	2,927	287	43	100	892	"	1,322	"	575	727	829,963	Landes.
Loir-et-Cher	449	"	65	289	60	185	"	418	"	99	8,249	1,553,468	Loir-et-Cher.
Loire	105	10	145	694	162	55	"	606	"	227	1,844	2,032,300	Loire.
Loire (Haute-)	362	"	"	1	112	15	"	95	"	227	836	1,425,955	Loire (Haute-).
Loire-Inférieure	2,839	433	"	112	6	418	"	1,025	"	423	6,645	2,430,090	Loire-Inférieure.
Loiret	1,898	520	"	100	109	1,105	"	4,585	"	2,510	2,769	2,474,057	Loiret.
Lot	6	"	"	"	257	3,272	"	"	"	393	930	1,005,349	Lot.

Suite du *Développement des Recouvrements sur l'Enregistrement, le Timbre et les Domaines, effectués pendant le cours de l'exercice 1840.*

DÉPARTEMENTS.	ENREGISTREMENT, y compris le décime pour franc.	DROITS DIVERS. GREFFES, y compris le décime pour franc.	HYPOTHÈQUES, y compris le décime pour franc.	AMENDES de toute nature, y compris le décime pour franc.	DÉCIME pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe.	PASSEPORTS et permis de port d'armes de chasse.	MOITIÉ des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation.	Recouvrements de frais de justice.	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances.	TIMBRE sujet au décime pour franc, le décime compris.	TIMBRE non sujet au décime pour franc.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Lot-et-Garonne	1,788,098	44,972	13,679	20,610	1,141	14,737	2,316	7,383	88	»	235,863
Lozère	480,065	20,126	6,599	6,883	506	4,535	817	3,974	165	»	92,356
Maine-et-Loire	2,199,835	31,026	26,984	36,589	823	42,253	3,736	14,269	200	»	326,422
Manche	2,494,317	64,821	28,709	39,667	1,725	16,594	6,233	18,720	268	»	423,865
Marne	2,540,532	37,549	21,811	54,031	1,022	49,680	3,196	40,605	737	»	396,673
Marne (Haute-)	1,264,199	20,234	9,022	38,485	579	24,208	1,263	26,287	968	»	228,340
Mayenne	1,138,506	22,187	13,513	15,114	617	21,373	2,663	11,443	148	»	174,470
Meurthe	2,209,522	32,155	20,927	47,365	818	33,936	2,743	29,594	965	»	373,910
Meuse	1,527,803	27,013	11,941	44,953	760	33,895	1,513	37,723	710	13	281,517
Morbihan	902,389	19,055	7,226	10,018	504	10,587	1,119	7,607	106	»	168,483
Moselle	1,834,819	23,838	17,361	53,139	601	40,183	2,323	34,253	1,233	»	329,232
Nièvre	1,533,265	54,729	20,169	29,979	1,485	9,829	3,705	11,043	202	»	303,237
Nord	5,407,735	62,761	45,099	77,706	1,584	73,351	10,031	54,327	796	»	816,268
Oise	2,823,914	47,480	40,508	58,667	1,307	54,047	6,613	31,803	714	»	470,168
Orne	2,200,505	53,015	29,750	50,024	1,466	25,896	6,726	21,856	235	»	397,093
Pas-de-Calais	3,601,936	35,384	35,925	54,388	986	79,519	6,365	30,523	1,586	14	407,808
Puy-de-Dôme	8,338,863	87,474	26,313	48,408	2,258	38,145	4,190	26,807	566	»	461,488
Pyrénées (Basses-)	1,378,708	58,015	20,122	17,682	1,456	37,991	2,415	11,890	186	23	312,741
Pyrénées (Hautes-)	755,307	33,951	7,210	15,699	856	6,951	1,244	10,081	401	»	183,524
Pyrénées-Orientales	479,688	9,295	5,875	9,848	253	7,538	731	16,418	640	27	98,024
Rhin (Bas-)	2,321,858	35,257	20,677	44,233	931	39,317	3,481	54,553	1,011	4	545,382
Rhin (Haut-)	2,003,087	42,556	22,284	49,616	1,052	31,710	2,799	40,514	843	16	458,666
Rhône	4,121,672	117,895	44,231	139,828	2,989	57,378	4,760	35,265	1,040	28	707,763
Saône (Haute-)	1,273,216	29,746	11,432	39,069	805	24,526	1,678	27,238	445	»	243,279
Saône-et-Loire	2,360,938	66,644	37,513	45,045	1,748	23,742	5,506	16,008	326	»	431,854
Sarthe	2,121,444	24,397	21,625	20,641	691	33,540	5,105	11,981	173	»	314,505
Seine. { Enregistrement	21,531,929	734,621	186,435	402,358	17,765	»	18,718	199,885	2,005	»	1,210
Seine. { Timbre et domaines	1,761	»	»	203,138	»	214,456	»	»	1,142	3,365	7,075,609
Seine-Inférieure	5,843,837	191,366	54,949	123,067	4,843	108,704	14,153	40,969	661	16	1,272,394
Seine-et-Marne	2,564,961	43,156	39,893	77,553	1,167	52,120	8,245	33,625	556	»	427,579
Seine-et-Oise	3,755,413	72,395	54,867	143,076	1,930	65,790	14,259	40,962	666	»	611,530
Sèvres (Deux-)	1,145,449	12,077	14,911	18,110	330	25,063	1,428	8,775	206	»	182,162
Somme	3,027,922	46,233	29,173	65,866	1,160	54,076	6,306	35,335	558	»	447,608
Tarn	1,224,916	32,898	11,846	20,733	879	16,341	1,959	13,483	176	»	206,301
Tarn-et-Garonne	999,445	20,641	9,397	14,510	538	14,649	1,788	11,151	43	»	159,307
Var	1,412,106	26,668	14,592	27,008	673	57,948	3.246	22,728	317	»	216,417
Vaucluse	1,423,709	29,387	16,354	29,810	746	37,006	2,941	16,881	329	»	214,957
Vendée	1,262,384	12,440	9,561	14,207	342	23,117	1,429	8,994	256	»	165,066
Vienne	1,388,664	28,148	14,727	23,339	678	22,855	2,886	11,401	209	1	230,018
Vienne (Haute-)	1,191,428	62,161	16,548	29,625	1,557	20,819	2,507	10,543	222	»	239,239
Vosges	1,604,353	23,378	12,552	33,298	509	21,352	1,218	26,301	451	»	274,080
Yonne	1,914,084	35,097	22,482	51,053	943	31,837	3,573	34,035	765	»	354,328
Virements { à ajouter	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Virements { à déduire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	175,181,794	4,401,470	1,952,446	3,795,497	112,852	2,718,402	311,883	1,936,360	40,891	3,562	34,469,471

DÉPARTEMENTS.	REVENUS de domaines.	PRODUITS des terrains des fortifications et des bâtiments militaires.	Dommages-intérêts adjugés à l'État autres que ceux concernant les forêts et la pêche.	RENTES (arrérages et rachats).	PRIX de vente de mobilier et créances exigibles.	ÉPAVES, déshérences et biens vacants.	DOMAINES et bois engagés ou échangés.	BIENS vendus en exécution des lois du 5 ventôse an XII et antérieures.	PRODUITS de l'ancien domaine extraordinaire.	RECETTES de diverses origines, y compris les reliquats sur les biens des communes.	PRIX de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères.	TOTAL des RECETTES.	DÉPARTEMENTS.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
Lot-et-Garonne	11,420	»	»	103	»	557	»	15,485	»	342	781	2,157,581	Lot-et-Garonne.
Lozère	18	»	110	24	»	170	»	»	»	128	1,324	617,813	Lozère.
Maine-et-Loire	1,332	1,371	40	»	348	571	»	7,125	78,239	1,185	12,730	2,785,084	Maine-et-Loire.
Manche	21,846	9,113	32	1,766	26	404	7,953	1,199	»	603	25,550	3,162,831	Manche.
Marne	924	3,447	73	43	5,383	99	458	40,728	»	252	4,224	3,200,473	Marne.
Marne (Haute-)	153	3,844	»	533	430	3,113	»	»	»	275	2,328	1,624,267	Marne (Haute-).
Mayenne	299	»	»	23	941	87	»	»	»	740	1,332	1,403,464	Mayenne.
Meurthe	13,465	8,351	17	3,459	287	2,737	11,691	135,901	»	330	14,117	2,942,217	Meurthe.
Meuse	2,536	2,958	»	692	8,518	»	»	527	»	279	12,292	1,995,653	Meuse.
Morbihan	1,642	1,608	55	430	»	»	270	6,115	»	1,065	16,654	1,154,938	Morbihan.
Moselle	1,003	47,745	307	7,877	343	17,219	2,851	8,098	»	268	22,353	2,445,056	Moselle.
Nièvre	19,775	»	158	120	160	24,247	»	418	»	245	17,493	2,030,266	Nièvre.
Nord	2,835	132,734	»	1,336	366	765	»	8,081	»	533	55,064	6,751,381	Nord.
Oise	2,474	»	»	25	2,402	525	»	3,697	»	9,724	9,969	3,563,983	Oise.
Orne	1,553	»	165	67	31	5	»	986	»	245	2,254	2,791,881	Orne.
Pas-de-Calais	1,420	89,754	35	588	424	341	»	18,963	»	469	30,036	4,416,569	Pas-de-Calais.
Puy-de-Dôme	116	3,685	839	4	111	»	»	15,573	»	270	3,003	3,038,022	Puy-de-Dôme.
Pyrénées (Basses-)	99	9,677	»	»	335	808	»	13,166	»	704	8,433	1,874,459	Pyrénées (Basses-).
Pyrénées (Hautes-)	11	58	»	83	268	927	»	1,050	»	1,405	5,135	1,024,166	Pyrénées (Hautes-).
Pyrénées-Orientales	476	7,491	»	71	526	248	»	1,355	»	80	7,821	646,410	Pyrénées-Orientales.
Rhin (Bas-)	4,762	57,935	170	523	1,260	8	»	7,851	1,077	2,005	23,560	3,165,865	Rhin (Bas-).
Rhin (Haut-)	4,901	6,365	941	244	250	319	24,761	247	»	772	11,795	2,703,747	Rhin (Haut-).
Rhône	770	13,551	11	»	1,093	4,702	»	16,363	»	173	14,272	5,283,791	Rhône.
Saône (Haute-)	2,970	280	101	88	225	724	»	180	»	453	6,214	1,662,676	Saône (Haute-)
Saône-et-Loire	1,177	1,228	2,344	185	662	127	»	1,940	»	710	1,833	2,998,937	Saône-et-Loire.
Sarthe	50	»	»	25	»	376	50	90	»	592	2,935	2,558,227	Sarthe.
Seine. { Enregistrement	»	»	338	»	»	»	»	»	»	782	»	23,096,071	Seine. { Enregistrement
Seine. { Timbre et dom.	100,944	20,522	150	165	35,573	213,242	49,191	241,664	515,000	3,977	184,828	8,864,734	Seine. { Timbre et dom.
Seine-Inférieure	6,676	35,761	202	3,280	217	1,129	»	7,633	»	1,839	10,968	7,722,673	Seine-Inférieure.
Seine-et-Marne	1,582	100	505	30	197	1,639	»	3,071	»	9,638	8,463	3,274,088	Seine-et-Marne.
Seine-et-Oise	12,908	1,742	110	4,442	1,565	321	275	37,848	»	10,298	29,445	4,859,851	Seine-et-Oise.
Sèvres (Deux-)	40	»	»	80	442	36	»	»	59,925	449	4,478	1,473,967	Sèvres (Deux-).
Somme	2,803	11,100	120	400	493	3,652	»	1,687	»	2,561	6,007	3,742,499	Somme.
Tarn	700	»	»	1	6,243	3	»	455	»	105	2,453	1,539,790	Tarn.
Tarn-et-Garonne	1,115	»	46	368	149	221	»	6,181	»	161	763	1,240,382	Tarn-et-Garonne.
Var	1,421	13,388	»	177	1,009	135	»	2,217	»	148	213,023	2,013,228	Var.
Vaucluse	331	412	»	180	135	»	»	»	»	70	2,597	1,775,855	Vaucluse.
Vendée	164	794	»	1,869	97	»	»	»	»	532	3,431	1,504,687	Vendée.
Vienne	209	»	»	297	627	»	»	»	»	221	4,472	1,728,759	Vienne.
Vienne (Haute-)	7	»	»	»	1,674	»	»	14,250	»	336	11,042	1,601,965	Vienne (Haute-).
Vosges	67	»	210	425	328	5,905	106,020	25	»	301	4,337	2,115,208	Vosges.
Yonne	1,384	»	66	32	3,211	131	»	26,655	»	1,808	12,187	2,493,680	Yonne.
Virements { à ajouter	»	»	»	»	»	»	»	»	127,926	»	»	»	
Virements { à déduire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3,646	124,280	
	338,868	615,650	11,998	48,273	94,219	230,519	204,310	767,144	902,904	99,110	1,220,517	229,558,449	
A AJOUTER : Pour droits de sceau attribués au Trésor. (Département de la Seine. — Enregistrement.)												100,113	
Pour droits de chancellerie pour légalisation d'actes et visa de passe-ports des étrangers. (Département de la Seine. — Timbre et dom.												45,008	
TOTAL GÉNÉRAL												229,703,271	

État comparatif des Produits de l'Enregistrement, du Timbre et des Domaines, pour les exercices 1840 et 1839.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1840.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1839.	DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1840. En plus.	DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1840. En moins.	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1840.
ENREGISTREMENT	Droits proportionnels. Ventes	de meubles	9,032,120f 31c	8,797,682f 03c	234,438f 28c	"	Accroissement du nombre des ventes de récoltes sur pied, de meubles de faillis et de cessions de créances.
		d'immeubles	86,287,906 60	84,444,646 18	1,843,260 42	"	Élévation progressive du prix des fonds de terre, morcellement de grands domaines; placement en immeubles de capitaux retirés de l'industrie et des fonds publics.
	Droits proportionnels. Donations	en ligne directe	6,442,657 83	6,217,762 59	224,895 24	"	Un plus grand nombre de partages anticipés.
		entre époux	44,928 40	39,832 42	5,095 98	"	Augmentation sans importance.
		en ligne collatérale	1,124,704 93	1,132,617 77	"	7,912f 84c	Diminution trop faible pour qu'on puisse en connaître les causes.
		entre personnes non parentes	801,903 43	787,842 90	14,060 53	"	Augmentation du nombre et de l'importance des donations aux établissements publics et religieux.
	Droits proportionnels. Successions	en ligne directe	9,120,716 67	8,575,211 53	545,505 14	"	Décès plus nombreux. Progrès de la division des propriétés, de l'agriculture et du revenu des immeubles.
		entre époux	3,839,450 59	3,712,489 92	126,960 67	"	Même cause.
		en ligne collatérale	16,078,031 41	15,867,536 65	210,494 76	"	Riches successions en ligne collatérale, déclarées en 1840.
		entre personnes non parentes	3,700,761 15	4,195,673 97	"	494,912 82	Legs moins nombreux en faveur des établissements publics et religieux.
		baux et antichrèses	1,593,155 47	1,629,202 93	"	36,047 46	Décroissance dans le nombre des baux à durée limitée et d'antichrèses.
		adjudications au rabais et marchés	927,466 57	921,217 64	6,248 93	"	Traités plus nombreux et à prix plus élevés, pour remplacement du service militaire. Adjudications pour travaux publics ou communaux.
		obligations	8,116,000 99	7,890,918 94	225,082 05	"	Nombreux placements sur hypothèques des fonds retirés du commerce et de la dette publique par crainte de la guerre.
		cautionnements	863,739 14	831,439 32	32,299 82	"	Conséquence de l'augmentation du produit des droits sur les obligations, les ventes de meubles et les marchés.
		libérations	4,262,789 81	4,217,463 51	45,326 30	"	Abondance des récoltes; capitaux versés par les travaux d'utilité publique.
		condamnat. collocat. et liquidat.	1,648,725 38	1,628,281 25	20,444 13	"	Mouvement progressif des affaires.
	Droits fixes	Actes civils et administratifs	6,295,310 34	6,076,432 33	218,878 01	"	Actes de toute nature plus nombreux.
		—— judiciaires	4,173,081 00	4,093,608 20	79,472 80	"	Mouvement des affaires. — Inquiétudes causées par les bruits de guerre.
		—— extrajudiciaires	8,880,263 70	8,837,033 26	43,230 44	"	Même cause.
		—— de l'état civil	3,799 40	3,194 40	605 00	"	Augmentation insignifiante.
	Droits et demi-droits en sus		1,944,281 43	1,916,315 10	27,966 33	"	Zèle et activité des préposés.
TOTAL de l'Enregistrement (y compris le décime pour franc)			175,181,794 55	171,816,402 84	3,904,264 83	538,873 12	
DROITS et perceptions de diverses natures.	Greffes (y compris le décime pour franc)		4,401,470 68	4,353,261 99	48,208 69	"	Mouvement progressif des affaires.
	Hypothèques ..... (*idem*)		1,952,446 44	1,883,310 15	69,136 29	"	Progrès du régime hypothécaire : transcriptions de licitations et de partages anticipés.
	Amendes de toute nature (y compris le décime)		3,795,497 58	3,752,312 32	43,185 26	"	Condamnations plus nombreuses, activité des recouvrements.
	Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe		112,852 39	111,654 92	1,197 47	"	Même cause que pour les droits de greffe.
	Passe-ports et permis de port d'armes de chasse		2,718,402 00	2,596,778 00	121,624 00	"	Surveillance des agents de la force publique en ce qui concerne les délits de port d'armes.
	Droits de chancellerie pour légalisation d'actes et visa de passe-ports des étrangers		45,008 00	50,500 00	"	5,492 00	Légalisations moins nombreuses.
	Droits de sceau attribués au Trésor		100,113 65	118,168 65	"	18,055 00	Moins de concessions et de transmissions de titres de noblesse.
	Moitié des salaires pour la transcription hyp. des actes de mutation		311,883 91	297,047 53	14,836 38	"	Transcription de licitations et de partages anticipés.
	Recouvrements de frais de justice		1,935,360 38	1,875,015 72	60,344 66	"	Activité des recouvrements.
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances		41,891 32	42,647 57	"	756 25	Diminution sans importance.
TIMBRE	Timbre sujet au décime pour franc (y compris le décime pour franc)		3,562 26	11,329 84	"	7,767 58	Timbre des catalogues et prospectus classé dans le produit du timbre non sujet au décime pour franc. Suppression du timbre sur les papiers-musique.
	Timbre non sujet au décime pour franc		34,469,471 33	33,900,612 51	568,858 82	"	Accroissement des affaires de toute nature. Produit du timbre des catalogues et prospectus.
			225,069,754 49	220,809,042 04	4,831,656 40	570,943 95	
REVENUS et prix de vente de domaines.	Revenus de domaines		338,868 02	357,889 66	"	19,021 64	Il y avait eu en 1839 augmentation de 38,678 fr. 89 cent. Diminution de revenus résultant de l'aliénation des biens affermés.
	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires		615,650 25	634,919 12	"	19,268 87	Location d'une moindre quantité de terrains et bâtiments militaires.
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts et la pêche		11,998 43	11,489 21	509 22	"	Augmentation sans importance.
	Rentes (arrérages et rachats)		48,273 59	46,848 74	1,424 85	"	*Idem.*
	Prix de vente de mobilier et créances exigibles		94,219 23	125,335 80	"	31,116 57	Effets abandonnés dans les bureaux des messageries, vendus en 1839.
	Épaves, déshérences et biens vacants		330,519 79	785,363 27	"	454,843 48	Recouvrements opérés en 1839 sur les produits de la succession en déshérence du sieur Feburc-Picou, ouverte à Paris.
	Domaines et bois engagés ou échangés		204,310 38	65,862 80	138,447 58	"	Recouvrement, en 1840, de 155,000 francs dus par deux engagistes.
	Biens vendus en exécution des lois du 5 ventôse an XII, et antérieures		767,144 57	857,348 73	"	90,204 16	Il y avait eu, en 1839, une augmentation de 377,930 fr. 75 cent., provenant en partie de termes anticipés sur 1840. Moins de ventes effectuées.
	Produit de l'ancien domaine extraordinaire		902,904 23	658,323 71	244,580 52	"	Il a été recouvré 209,000 francs en 1840, par suite de la vente de deux dotations qui avaient fait retour au domaine.
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes		99,110 86	112,391 26	"	13,280 40	Recettes essentiellement variables.
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères			1,220,517 24	1,388,805 50	"	168,288 26	Il y avait eu, en 1839, augmentation de 147,314 fr. 11 cent. Moins d'importance des objets remis par les ministères pour être vendus.
			229,703,271 08	225,853,619 84	5,216,618 57	1,366,967 33	
			Augmentation en 1840.....		3,849,651 24		

Tableau de Développement, par nature d'Actes et de Mutations, des Droits d'Enregistrement constatés pour l'exercice 1840.

Ce tableau fait connaître, pour chaque nature ou espèce d'actes et de mutations, selon les divisions des tarifs, le montant des valeurs sur lesquelles les droits proportionnels d'enregistrement ont été liquidés, le nombre des actes qui ne donnent lieu qu'à des droits fixes, et le montant des droits constatés.

Les détails qu'il renferme font connaître la consistance de la matière imposable pour chaque partie de cette contribution publique, et fournissent les moyens de combiner sur des bases certaines les améliorations dont les tarifs pourraient être susceptibles. On peut y puiser aussi des renseignements sur le mouvement annuel des propriétés mobilières et immobilières, et sur le nombre et l'objet des différents actes qui ont été soumis aux droits fixes. Enfin ils mettent à portée de reconnaître les parties sur lesquelles frappent les variations qui se font remarquer dans le produit de l'impôt pour chaque exercice.

Le tableau est divisé en trois parties principales, qui sont elles-mêmes subdivisées par paragraphes.

La première partie, composée de seize paragraphes, comprend les transmissions de propriété, d'usufruit et de jouissance de meubles et d'immeubles, et les actes et jugements sujets aux droits proportionnels.

La seconde partie, formée de quatre paragraphes, présente les actes et jugements tarifés à des droits fixes.

Et la troisième, en un seul paragraphe, indique les droits et demi-droits en sus encourus, à titre d'amendes, pour des contraventions à la loi.

Le décime pour franc auquel les droits d'enregistrement sont assujettis a été ajouté au total de chaque paragraphe.

On va indiquer sommairement les principaux résultats que fait ressortir le tableau dont il s'agit, et en présenter la comparaison avec ceux qui ont été publiés, pour l'exercice 1839, dans la deuxième partie du compte de 1839, pages 136 à 149.

Ire PARTIE.

Droits proportionnels.

1° *Transmissions mobilières.* Les valeurs formant l'objet de ces transmissions, qui figurent aux paragraphes 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 du tableau, se sont élevées, en 1840, à.. 1,445,020,982f 73c

Elles n'avaient monté, en 1839, qu'à..... 1,374,784,629 79

AUGMENTATION en 1840..... 70,236,352 94

Le nombre des actes de transmission de meubles, qui, par des exceptions prononcées par la loi, ne sont soumis qu'à des droits fixes, est, pour 1840, de..... 2,224
Il était, en 1839, de..... 2,939

Diminution en 1840..... 715

Les droits constatés sur les transmissions *mobilières* pour l'exercice 1840 présentent sur ceux de l'exercice précédent une augmentation nette de 483,343 fr. 56 cent., qui s'établit ainsi qu'il suit :

Augmentation sur les ventes, sur les donations entre-vifs en ligne directe, entre époux, en ligne collatérale et entre personnes non parentes, et sur les mutations par décès en ligne directe, entre époux et entre personnes non parentes..... 520,803f 69c
Diminution sur les mutations par décès en ligne collatérale..... 37,460 13

RESTE AUGMENTATION..... 483,343 56

2° *Transmissions immobilières.* Les valeurs des immeubles transmis par ventes, donations entre-vifs et par décès, qui sont portés aux paragraphes 2 à 10 du tableau, montent pour l'année 1840 à..... 2,753,617,003f 42c
En 1839, ces valeurs ne s'étaient élevées qu'à..... 2,671,659,090 20

IL y a donc eu augmentation, en 1840, de..... 81,957,913 22

D'un autre côté, le nombre des actes portant transmission d'immeubles que les lois ne tarifent qu'à un droit fixe s'est élevé, en 1840, à..... 493
Il était, en 1839, de..... 413

AUGMENTATION en 1840..... 80

Les droits sur les transmissions *immobilières* pour l'exercice 1840 offrent, sur ceux qui ont été constatés pour l'exercice 1839, une augmentation de 2,206,545 fr. 58 cent., savoir :

Augmentation sur les ventes, les donations entre-vifs en ligne directe et entre époux, et les mutations par décès en ligne directe entre époux et en ligne collatérale. 2,781,462f 72c
Diminution sur les donations entre-vifs en ligne collatérale et entre personnes non parentes, et sur les mutations par décès aussi entre personnes non parentes..... 574,917 14

RESTE AUGMENTATION..... 2,206,545 58

3° *Baux et antichrèses.* Les valeurs qui ont fait l'objet de ces deux espèces d'actes, portés au paragraphe 11, montent, pour l'exercice 1840, à..... 692,528,756f 75c
Elles se sont élevées, en 1839, à..... 708,745,017 25

DIMINUTION en 1840..... 16,216,260 50

Cette diminution sur les valeurs en a produit une de 36,024 fr. 22 cent. dans les droits constatés, qui porte principalement sur les baux de biens meubles et immeubles dont la durée est limitée, et sur les antichrèses ou engagements d'immeubles.

4° *Actes divers soumis aux droits proportionnels.* Sont compris sous cette dénomination les adjudications au rabais et marchés, les obligations, les cautionnements, les libérations et les condamnations, collocations et liquidations. Ces actes figurent sur le tableau aux paragraphes 12 à 16. Les valeurs qu'ils comportent sont, en 1840, de..... 2,194,817,789f

Elles ne montaient, en 1839, qu'à..... 2,165,889,878

AUGMENTATION en 1840..... 28,927,911

Cette augmentation en a causé une de 329,726 fr. 29 cent. sur les droits, qui porte principalement sur les obligations et les libérations.

IIe PARTIE.

Droits fixes.

Le nombre des actes et jugements soumis à des droits fixes, et désignés dans les quatre paragraphes de la IIe partie du tableau de développement, monte, en 1840, à..... 9,041,886

En 1839, il ne s'était élevé qu'à..... 8,922,535

AUGMENTATION en 1840..... 119,351

Par suite de cette augmentation du nombre des actes et jugements, les droits ont éprouvé une plus-value de 342,130 fr. 15 cent., qui porte presque entièrement sur les actes civils et administratifs et sur les actes judiciaires.

IIIe PARTIE.

Droits en sus.

Les droits et demi-droits en sus, constatés en 1840, pour des contraventions à la loi sur l'enregistrement, se sont élevés à..... 1,963,017f 56c

Ils ne montaient, en 1839, qu'à..... 1,951,872 33

AUGMENTATION en 1840..... 11,145 23

Le produit des droits en sus étant dû, pour la majeure partie, au travail des préposés, la nouvelle augmentation qu'ils ont éprouvée en 1840 est le résultat des soins qu'ils continuent de donner à la recherche et au recouvrement des droits fraudés.

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

NATURE DES ACTES ET MUTATIONS.	MONTANT DES DROITS CONSTATÉS en 1840.	MONTANT DES DROITS CONSTATÉS en 1839.	AUGMENTATION en 1840.	DIMINUTION en 1840.
Transmissions mobilières	19,561,885f 83c	19,078,542f 27c	483,343f 56c	"
Transmissions immobilières	116,941,597 89	114,735,052 31	2,206,545 58	"
Baux et antichrèses	1,593,179 85	1,629,204 07	"	36,024f 22c
Actes divers soumis aux droits proportionnels	15,821,408 39	15,491,682 10	329,726 29	"
Actes divers soumis aux droits fixes	19,352,465 44	19,010,335 29	342,130 15	"
Droits et demi-droits en sus	1,963,017 56	1,951,872 33	11,145 23	"
	175,233,554 96	171,896,688 37	3,372,890 81	36,024 22
	AUGMENTATION en 1840...		3,336,866 59	

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	VALEURS sur lesquelles LES DROITS ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	PREMIÈRE PARTIE.			
	DROITS PROPORTIONNELS.			
	§ Ier.			
	Transmissions entre-vifs de meubles à titre onéreux.			
1	Ventes de meubles et récoltes sur pied	2f 00c p. 0/0	178,908,692f 00c	3,578,173f 84c
2	Ventes de coupes de bois	2 00 p. 0/0	63,221,905 00	1,264,438 10
3	Licitations et soultes de partage	2 00 p. 0/0	2,455,675 00	49,113 50
4	Ventes de marchandises avariées sur mer	1 00 fixe.	529 actes.	529 00
5	Ventes publiques de marchandises (*par les courtiers de commerce*)	0 50 p. 0/0	6,464,830 00	32,324 15
6	Ventes de meubles et marchandises des faillis	0 50 p. 0/0	4,686,750 00	23,433 75
7	Ventes de navires	1 00 fixe.	1,695 actes.	1,695 00
8	Constitutions, cessions et délégations de rentes ou pensions	2 00 p. 0/0	30,059,052 00	601,181 04
9	Cessions et délégations de rentes foncières créées avant la loi du 11 brumaire an VII	3 50 p. 0/0	2,033,352 85	71,167 35
10	Cessions et délégations de créances à terme	1 00 p. 0/0	202,437,738 00	2,024,377 38
11	Cessions d'actions et coupons d'actions mobilières des compagnies et sociétés d'actionnaires	0 50 p. 0/0	4,782,470 00	23,912 35
12	Abandonnements pour fait d'assurance ou grosse aventure, *en temps de paix*	1 00 p. 0/0	184,180 00	1,841 80
13	Abandonnements pour fait d'assurance ou grosse aventure, *en temps de guerre*	0 50 p. 0/0	"	"
14	Première expédition d'ordonnances portant nomination d'avocats à la cour de cassation, notaires, avoués, greffiers, huissiers, agents de change, courtiers et commissaires-priseurs. (*Loi du 21 avril 1832.*)	10 " p. 0/0 du cautionnement	5,392,670 00	539,267 00
	TOTAUX. { Valeurs sur lesquelles ont porté les droits proportionnels.	.....	500,627,314 85	8,211,454 26
	TOTAUX. { Nombre d'actes soumis aux droits fixes	.....	2,224 actes.	
	DÉCIME pour franc	.....	.....	821,145 43
	TOTAL du § Ier	.....	.....	9,032,599 69
	§ II.			
	Transmissions entre-vifs d'immeubles à titre onéreux.			
15	Ventes autres que celles ci-après	5 50 p. 0/0	1,327,084,006 36	72,989,620 35
16	Ventes antérieures à la loi du 28 avril 1816	4 00 p. 0/0	1,920,515 00	76,820 60
17	Licitations et soultes de partage entre cohéritiers et copropriétaires au même titre	4 00 p. 0/0	86,505,122 50	3,460,204 90
18	Ventes de domaines de l'État	2 00 p. 0/0	1,758,660 00	35,173 20
	A reporter. { Valeurs sur lesquelles ont porté les droits proportionnels.	.....	1,417,268,303 86	"
	A reporter. { Nombre d'actes soumis aux droits fixes	.....	"	"
	A reporter	.....	.....	76,561,819 05

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	VALEURS sur lesquelles LES DROITS ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	Suite du § II.			
	Transmissions entre-vifs d'immeubles à titre onéreux.			
	Reports { des valeurs sur lesquelles ont porté les droits proportionnels.	.....	1,417,268,303f86c	76,561,819f05c
	Reports { du nombre d'actes soumis aux droits fixes.....	.....	//	//
19	Ventes de biens situés, soit en pays étrangers, soit dans les colonies françaises.....	10f 00c fixe.	493 actes.	4,930 00
20	Réunions de l'usufruit à la propriété par cession lorsque le droit de transcription n'a pas été perçu lors de la transmission de la propriété	1 50 p. 0/0	11,605,470 66	174,082 06
21	Résolutions de contrats de ventes par jugements.....	4 00 p. 0/0	3,319,791 25	132,791 65
22	Échanges (*sur l'une des parts*).....	2 50 p. 0/0	34,334,828 00	858,370 70
23	Retours ou plus values dans les échanges.....	5 50 p. 0/0	12,341,059 09	678,758 25
24	Adjudications d'immeubles dépendants de successions sous bénéfice d'inventaire au profit des héritiers.....	1 50 p. 0/0	3,393,446 66	50,901 70
	TOTAUX. { Valeurs sur lesquelles ont porté les droits proportionnels.	.....	1,482,262,899 52	78,461,653 41
	TOTAUX. { Nombre d'actes soumis aux droits fixes.....	.....	493 actes.	//
	DÉCIME pour franc.....	.....	.....	7,846,165 34
	TOTAL du § II.....	.....	.....	86,307,818 75
	§ III.			
	Transmissions entre-vifs, à titre gratuit, en ligne directe.			
25	Par contrats de mariage (*meubles*).....	0 62 1/2 0/0	248,803,006 40	1,555,018 79
26	*Idem* (*immeubles*).....	2 75 p. 0/0	52,632,689 81	1,447,398 97
27	Hors contrats de mariage ne contenant pas partage (*meubles*).....	1 25 p. 0/0	18,504,913 60	231,311 42
28	*Idem* (*immeubles*).....	4 00 p. 0/0	16,370,008 75	654,800 35
29	Hors contrats de mariage avec partage [Articles 1075 et 1076 du Code civil] (*meubles*).....	0 25 p. 0/0	49,661,052 00	124,152 63
30	*Idem* (*immeubles*).....	1 00 p. 0/0	184,434,825 00	1,844,348 25
	TOTAUX.....	.....	570,406,495 56	5,857,030 41
	DÉCIME pour franc.....	.....	.....	585,703 04
	TOTAL du § III.....	.....	.....	6,442,733 45
	§ IV.			
	Transmissions entre-vifs, à titre gratuit, entre époux.			
31	Par contrats de mariage (*meubles*).....	0 75 p. 0/0	1,536,946 66	11,527 10
32	*Idem* (*immeubles*).....	3 00 p. 0/0	607,230 00	18,216 90
33	Hors contrats de mariage (*meubles*).....	1 50 p. 0/0	181,906 66	2,728 60
34	*Idem* (*immeubles*).....	4 50 p. 0/0	186,031 11	8,371 40
	TOTAUX.....	.....	2,512,114 43	40,844 00
	DÉCIME pour franc.....	.....	.....	4,084 40
	TOTAL du § IV.....	.....	.....	44,928 40

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	VALEURS sur lesquelles LES DROITS ont été assis.	MONTANT des droits constatés
	§ V.			
	Transmissions entre-vifs, à titre gratuit, en ligne collatérale.			
	Entre Frères et Sœurs, Oncles et Tantes, Neveux et Nièces. (*Loi du 21 avril 1832.*)			
35	Par contrats de mariage (*meubles*)	2f 00c p. 0/0	4,784,357f 50c	95,687f 15c
36	*Idem* (*immeubles*)	4 50 p. 0/0	2,944,261 11	132,491 75
37	Hors contrats de mariage (*meubles*)	3 00 p. 0/0	3,961,771 66	118,853 15
38	*Idem* (*immeubles*)	6 50 p. 0/0	7,214,375 84	468,934 43
	Entre Grands-oncles, Grand'-tantes, Petits-neveux, Petites-nièces, Cousins germains. (*Même loi.*)			
39	Par contrats de mariage (*meubles*)	2 50 p. 0/0	687,416 00	17,185 40
40	*Idem* (*immeubles*)	5 00 p. 0/0	656,888 00	32,844 40
41	Hors contrats de mariage (*meubles*)	4 00 p. 0/0	850,135 00	34,005 40
42	*Idem* (*immeubles*)	7 00 p. 0/0	738,150 00	51,670 50
	Entre Parents au delà du quatrième degré et jusqu'au douzième. (*Même loi.*)			
43	Par contrats de mariage (*meubles*)	3 00 p. 0/0	308,980 00	9,269 40
44	*Idem* (*immeubles*)	5 50 p. 0/0	351,943 63	19,356 90
45	Hors contrats de mariage (*meubles*)	5 00 p. 0/0	137,923 00	6,896 15
46	*Idem* (*immeubles*)	8 00 p. 0/0	437,940 00	35,035 20
47	Transmissions entre-vifs, à titre gratuit, en ligne collatérale, antérieures à la loi du 21 avril 1832	Diverses quotités.	//	229 20
	TOTAUX		23,074,141 74	1,022,459 03
	DÉCIME pour franc			102,245 90
	TOTAL du § V			1,124,704 93
	§ VI.			
	Transmissions entre-vifs, à titre gratuit, entre personnes non parentes. (*Loi du 21 Avril 1832.*)			
48	Par contrats de mariage (*meubles*)	4 00 p. 0/0	2,430,535 50	97,221 42
49	*Idem* (*immeubles*)	6 00 p. 0/0	1,630,430 00	97,825 80
50	Hors contrats de mariage (*meubles*)	6 00 p. 0/0	3,541,122 50	212,467 35
51	*Idem* (*immeubles*)	9 00 p. 0/0	3,566,635 00	320,997 15
52	Transmissions entre-vifs, à titre gratuit, entre personnes non parentes, antérieures à la loi du 21 avril 1832	Diverses quotités.	//	491 40
	TOTAUX		11,168,723 00	729,003 12
	DÉCIME pour franc			72,900 31
	TOTAL du § VI			801,903 43
	§ VII.			
	Mutations par décès en ligne directe.			
53	De meubles	0 25 p. 0/0	411,499,944 00	1,028,749 86
54	D'immeubles	1 00 p. 0/0	723,426,247 00	7,234,262 47
55	Testaments portant legs d'immeubles à charge de restitutions (droit de transcription)	1 50 p. 0/0	2,324,034 66	34,860 52
	TOTAUX		1,137,250,225 66	8,297,872 85
	DÉCIME pour franc			829,787 28
	TOTAL du § VII			9,127,660 13

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	VALEURS sur lesquelles LES DROITS ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	§ VIII. *Mutations par décès entre époux.*			
56	De meubles	1f 50c p. 0/0	64,179,444f 66c	962,691f 67c
57	D'immeubles	3 00 p. 0/0	84,331,779 33	2,529,953 38
	TOTAUX		148,511,223 99	3,492,645 05
	DÉCIME pour franc			349,264 50
	TOTAL du § VIII			3,841,909 55
	§ IX. *Mutations par décès en ligne collatérale.* *Entre Frères et Sœurs, Oncles et Tantes, Neveux et Nièces.* (*Loi du 21 avril 1832.*)			
58	De meubles	3 00 p. 0/0	87,184,333 66	2,615,530 01
59	D'immeubles	6 50 p. 0/0	141,909,393 54	9,224,110 58
60	Testaments portant legs d'immeubles à charge de restitutions. (Droit de transcription.)	1 50 p. 0/0	2,269,660 00	34,044 90
	Entre Grands-oncles, Grand'-tantes, Petits-neveux, Petites-nièces, Cousins germains. (*Même loi.*)			
61	De meubles	4 00 p. 0/0	12,858,231 25	514,329 25
62	D'immeubles	7 00 p. 0/0	17,117,414 71	1,198,219 03
	Entre Parents au delà du quatrième degré jusqu'au douzième. (*Même loi.*)			
63	De meubles	5 00 p. 0/0	6,244,529 00	312,226 45
64	D'immeubles	8 00 p. 0/0	8,886,233 75	710,898 70
65	Mutations par décès en ligne collatérale antérieures à la loi du 21 avril 1832	Diverses quotités.	//	7,426 75
	TOTAUX		276,469,795 91	14,616,785 67
	DÉCIME pour franc			1,461,678 57
	TOTAL du § IX			16,078,464 24
	§ X. *Mutations par décès entre personnes non parentes.* (*Loi du 21 Avril 1832.*)			
66	De meubles	6 00 p. 0/0	27,037,118 83	1,622,227 13
67	D'immeubles	9 00 p. 0/0	19,317,932 66	1,738,613 94
68	Mutations par décès entre personnes non parentes, antérieures à la loi du 21 avril 1832	Diverses quotités.	//	3,487 25
	TOTAUX		46,355,051 49	3,364,328 32
	DÉCIME pour franc			336,432 83
	TOTAL du § X			3,700,761 15
	§ XI. *Baux et antichrèses.*			
69	Baux de biens *meubles* et *immeubles* dont la durée est limitée	0 20 p. 0/0	679,100,445 00	1,358,200 89
70	Baux d'immeubles à vie, ou dont la durée est illimitée	4 00 p. 0/0	587,071 75	23,482 87
	A reporter		679,687,516 75	1,381,683 76

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	VALEURS sur lesquelles LES DROITS ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	Suite du § XI.			
	Baux et antichrèses.			
	Report	.....	679,687,516f 75c	1,381,683f 76c
71	Baux de pâturage et nourriture d'animaux	0f 20c p. 0/0	336,410 00	672 82
72	Baux d'industrie	0 20 p. 0/0	3,177,800 00	6,355 60
73	Baux à cheptel et reconnaissances des bestiaux	0 20 p. 0/0	2,811,065 00	5,622 13
74	Baux à nourriture de personnes dont la durée est limitée	0 20 p. 0/0	4,239,350 00	8,478 70
75	Baux à nourriture de personnes dont la durée est illimitée	2 00 p. 0/0	1,217,852 00	24,357 05
76	Antichrèses ou engagements d'immeubles	2 00 p. 0/0	1,058,763 00	21,175 26
	TOTAUX	.....	692,528,756 75	1,448,345 32
	DÉCIME pour franc	.....	.....	144,834 53
	TOTAL du § XI	.....	.....	1,593,179 85
	§ XII.			
	Adjudications au rabais et marchés.			
77	Adjudications au rabais et marchés (*entre particuliers*)	1 00 p. 0/0	83,368,343 00	833,683 43
78	*Idem* dont le prix doit être payé directement ou indirectement par le Trésor public	1 00 fixe.	9,918 actes.	9,918 00
	TOTAUX. { Valeurs sur lesquelles ont porté les droits proportionnels.	.....	83,368,343 00	843,601 43
	TOTAUX. { Nombre d'actes soumis aux droits fixes	.....	9,918 actes.	
	DÉCIME pour franc	.....	.....	84,360 14
	TOTAL du § XII	.....	.....	927,961 57
	§ XIII.			
	Obligations.			
79	Obligations de sommes, arrêtés de comptes, dépôts de sommes chez des particuliers, transactions contenant obligat. de sommes et billets simp.	1 00 p. 0/0	637,388,651 00	6,373,886 51
80	Actes de prêts sur dépôts ou consignations de marchandises, etc	2 00 fixe.	2,252 actes.	4,504 00
81	Billets à ordre	0 50 p. 0/0	171,627,140 00	858,135 70
82	Lettres de change	0 25 p. 0/0	54,056,764 00	135,141 91
83	Obligations à la grosse aventure ou pour retour de voyage	0 50 p. 0/0	1,103,850 00	5,519 25
84	Brevets d'apprentissage contenant obligations de sommes et valeurs mobilières	0 50 p. 0/0	222,430 00	1,112 15
85	Contrats ou polices d'assurance contre l'incendie	1 00 p. 0/0	125,160 00	1,251 60
86	Contrats ou polices d'assurance maritime (*avant qu'il en ait été fait usage en justice*)	1 00 fixe.	14 actes.	14 00
87	*Idem*, lorsqu'il en a été fait usage en justice. (*En temps de paix.*)	1 00 p. 0/0	22,560 00	225 60
88	*Idem* (*En temps de guerre.*)	0 50 p. 0/0	//	//
	TOTAUX. { Valeurs sur lesquelles ont porté les droits proportionnels.	.....	864,546,555 00	7,379,790 72
	TOTAUX. { Nombre d'actes soumis aux droits fixes	.....	2,266 actes.	//
	DÉCIME pour franc	.....	.....	737,979 07
	TOTAL du § XIII	.....	.....	8,117,769 79

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	VALEURS sur lesquelles LES DROITS ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	§ XIV. *Cautionnements.*			
89	Cautionnements de sommes et objets mobiliers, garanties mobilières et indemnités de même nature	0f 50c p. 0/0	146,633,280f 00c	733,166f 40c
90	*Idem* des personnes à représenter à justice	0 50 p. 0/0	299,904 00	1,499 52
91	*Idem* des comptables envers l'État	0 25 p. 0/0	88,172 00	220 43
92	*Idem* des baux à ferme ou à loyer, de pâturages et autres	0 10 p. 0/0	48,126,950 00	48,126 95
93	Cautionnements relatifs aux adjudications et marchés dont le prix doit être payé par le Trésor public	1 00 fixe.	2,188 actes	2,188 00
94	Cautionnements en immeubles des conservateurs des hypothèques	1 00 *id.*	16 *idem*	16 00
	TOTAUX. { Valeurs sur lesquelles ont porté les droits proportionnels.	.....	195,148,306 00	785,217 30
	TOTAUX. { Nombre d'actes soumis aux droits fixes	.....	2,204 actes	
	DÉCIME pour franc	.....	.....	78,521 73
	TOTAL du § XIV	.....	.....	863,739 03
	§ XV. *Libérations.*			
95	Quittances de sommes et valeurs mobilières	0 50 p. 0/0	761,803,076 00	3,809,015 38
96	Remboursements de rentes et redevances de toute nature	0 50 p. 0/0	8,891,686 00	44,458 43
97	Retraits exercés en vertu de réméré	0 50 p. 0/0	1,402,180 00	7,010 90
98	Brevets d'apprentissage contenant quittance de sommes ou valeurs mobilières	0 50 p. 0/0	77,350 00	386 25
99	Quittances des droits de sceau liquidés par le conseil du sceau des titres (*Voir le tableau, page 102.*)	20 00 p. 0/0	71,960 00	14,392 50
	TOTAUX	.....	772,246,252 00	3,875,263 46
	DÉCIME pour franc	.....	.....	387,526 35
	TOTAL du § XV	.....	.....	4,262,789 81
	§ XVI. *Condamnations, collocations et liquidations.*			
	1° *Justices de paix.*			
100	Jugements portant condamnations ou liquidations de sommes et valeurs mobilières	0 50 p. 0/0	33,771,354 00	168,856 77
101	Jugements prononçant des dommages-intérêts	2 00 p. 0/0	754,302 00	15,086 04
	2° *Conseils des prud'hommes.*			
102	Jugements portant condamnations ou liquidations de sommes et valeurs mobilières	0 50 p. 0/0	67,980 00	339 90
103	Jugements prononçant des dommages-intérêts	2 00 p. 0/0	14,255 00	285 10
	A reporter	.....	34,607,891 00	184,567 81

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	VALEURS ou nombre d'actes sur lesquels LES DROITS ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	Suite du § XVI. *Condamnations, collocations et liquidations.*			
	Report	.....	34,607,891f 00c	184,567f 81c
	3° *Tribunaux de police ordinaire, de police correctionnelle, et cours criminelles.*			
104	Jugements portant condamnations ou liquidations de sommes et valeurs mobilières	0f 50c p. 0/0	1,459,360 00	7,296 80
105	Jugements prononçant des dommages-intérêts	2 00 p. 0/0	839,884 00	16,797 68
	4° *Tribunaux de première instance, de commerce et d'arbitrage.*			
106	Jugements portant condamnations ou liquidations de sommes et valeurs mobilières	0 50 p. 0/0	174,675,864 00	873,379 32
107	Procès-verbaux d'ordre et de collocation	0 50 p. 0/0	56,933,944 00	284,669 72
108	Jugements prononçant des dommages-intérêts	2 00 p. 0/0	4,681,150 00	93,623 00
	5° *Cours royales.*			
109	Arrêts portant condamnations ou liquidations de sommes et valeurs mobilières	0 50 p. 0/0	5,820,900 00	29,104 50
110	Arrêts prononçant des dommages-intérêts	2 00 p. 0/0	489,340 00	9,786 80
	TOTAUX	.....	279,508,333 00	1,499,225 63
	DÉCIME pour franc	.....	.....	149,922 56
	TOTAL du § XVI	.....	.....	1,649,148 19
	IIe PARTIE. DROITS FIXES.			
	§ Ier. *Actes civils et administratifs.*			
111	Actes civils et administratifs au droit de	1 00 fixe.	522,270 actes	522,270 00
112	——— *Idem* de	2 00 *idem.*	1,255,211 *id.*	2,510,422 40
113	——— *Idem* de	3 00 *idem.*	47,689 *id.*	143,067 00
114	——— *Idem* de	5 00 *idem.*	506,899 *id.*	2,534,495 00
115	——— *Idem* de	15 00 *idem.*	851 *id.*	12,765 00
	TOTAUX	.....	2,332,920 actes	5,723,019 40
	DÉCIME pour franc	.....	.....	572,301 94
	TOTAL du § Ier	.....	.....	6,295,321 34

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	NOMBRE D'ACTES sur lesquels les droits ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	§ II. *Actes judiciaires.*			
116	Actes judiciaires au droit de	1f 00c fixe.	443,050 actes.	443,050f 00c
117	——— *Idem* de	2 00 *idem.*	294,754	589,508 00
118	——— *Idem* de	3 00 *idem.*	570,352	1,711,056 00
119	——— *Idem* de	5 00 *idem.*	144,623	723,115 00
120	——— *Idem* de	10 00 *idem.*	15,360	153,600 00
121	——— *Idem* de	15 00 *idem.*	7,947	119,205 00
122	——— *Idem* de	25 00 *idem.*	1,601	40,025 00
123	——— *Idem* de	50 00 *idem.*	109	5,450 00
124	——— *Idem* de	100 00 *idem.*	87	8,700 00
	TOTAUX.....	.....	1,477,883	3,793,709 00
	DÉCIME pour franc..	.....	.....	379,370 90
	TOTAL du § II.....	.....	.....	4,173,079 90
	§ III. *Actes extrajudiciaires.*			
125	Actes extrajudiciaires au droit de	0f 50c fixe.	849,524 actes.	424,762 00
126	——— *Idem* .... de	1 00 *idem.*	1,265,154	1,265,154 00
127	——— *Idem* .... de	2 00 *idem.*	3,076,658	6,153,316 00
128	——— *Idem* .... de	3 00 *idem.*	16,607	49,821 00
129	——— *Idem* .... de	5 00 *idem.*	7,847	39,235 00
130	——— *Idem* .... de	10 00 *idem.*	14,068	140,680 00
	TOTAUX.....	.....	5,229,858	8,072,968 00
	DÉCIME pour franc.....	.....	.....	807,296 80
	TOTAL du § III.....	.....	.....	8,880,264 80
	§ IV. *Actes de l'état civil.*			
131	Expéditions d'actes de l'état civil au droit de	2 00 fixe.	907 actes.	1,814 00
132	——— *Idem* ..... de	5 00 *idem.*	313	1,565 00
133	——— *Idem* ..... de	15 00 *idem.*	5	75 00
134	——— *Idem* ..... de	100 00 *idem.*	"	"
	TOTAUX.....	.....	1,225	3,454 00
	DÉCIME pour franc.....	.....	.....	345 40
	TOTAL du § IV.....	.....	.....	3,799 40

Numéros d'ordre.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SUR LESQUELS LES DROITS ET DEMI-DROITS ONT ÉTÉ CONSTATÉS.	MONTANT DES DROITS et demi-droits en sus constatés.
	TROISIÈME PARTIE.	
	§ Unique.	
	Droits et demi-droits en sus.	
1	Transmissions entre-vifs de *meubles* à titre onéreux	34,271f 22c
2	Transmissions entre-vifs d'*immeubles* à titre onéreux	678,884 77
3	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, en ligne directe	51,488 10
4	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, entre époux	1,352 94
5	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, en ligne collatérale	12,857 91
6	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, entre personnes non parentes	6,775 14
7	Mutations *par décès* en ligne directe	242,981 66
8	Mutations *par décès* entre époux	110,199 90
9	Mutations *par décès* en ligne collatérale	338,245 80
10	Mutations *par décès* entre personnes non parentes	59,018 99
11	Baux et antichrèses	68,560 19
12	Adjudications au rabais et marchés	6,471 31
13	Obligations	8,321 88
14	Cautionnements	1,899 41
15	Libérations	1,656 43
16	Condamnations, collocations et liquidations	16,112 92
17	Actes civils et administratifs	63,712 07
18	Actes judiciaires	81,750 78
	TOTAL	1,784,561 42
	DÉCIME pour franc	178,456 14
	TOTAL de la troisième Partie	1,963,017 56

DÉSIGNATION de chaque partie.	de chaque paragraphe.	INDICATION DU TITRE DE CHAQUE PARAGRAPHE.	MONTANT DES DROITS CONSTATÉS, par PARAGRAPHE.	par PARTIE.
		RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DROITS D'ENREGISTREMENT CONSTATÉS POUR L'EXERCICE 1840.		
Ire Partie...	I.	Transmissions entre-vifs de *meubles* à titre onéreux.....	9,032,599f 69c	153,918,071f 96c
	II.	Transmissions entre-vifs d'*immeubles* à titre onéreux.....	86,307,818 75	
	III.	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, en ligne directe....	6,442,733 45	
	IV.	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, entre époux.....	44,928 40	
	V.	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, en ligne collatérale.	1,124,704 93	
	VI.	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, entre personnes non parentes.....	801,903 43	
	VII.	Mutations *par décès* en ligne directe.....	9,127,660 13	
	VIII.	Mutations *par décès* entre époux.....	3,841,909 55	
	IX.	Mutations *par décès* en ligne collatérale.....	16,078,464 24	
	X.	Mutations *par décès* entre personnes non parentes.....	3,700,761 15	
	XI.	Baux et antichrèses.....	1,593,179 85	
	XII.	Adjudications au rabais et marchés.....	927,961 57	
	XIII.	Obligations.....	8,117,769 79	
	XIV.	Cautionnements.....	863,739 03	
	XV.	Libérations.....	4,262,789 81	
	XVI.	Condamnations, collocations et liquidations.....	1,649,148 19	
IIe Partie...	I.	Actes civils et administratifs.....	6,295,321 34	19,352,465 44
	II.	Actes judiciaires.....	4,173,079 90	
	III.	Actes extrajudiciaires.....	8,880,264 80	
	IV.	Actes de l'état civil.....	3,799 40	
IIIe Partie..	Unique.	Droits et demi-droits en sus.....	1,963,017 56	1,963,017 56
		Total égal aux produits des droits d'enregistrement constatés par les comptes de 1840, présentés à la Cour des comptes.....		175,233,554 96

Tableau de développement des Droits de Timbre et du Produit des Passe-ports et Permis de port d'armes, constatés pour l'exercice 1840.

1° DROITS DE TIMBRE.

Les droits de timbre forment une partie importante des contributions publiques. Ils sont gradués, savoir : pour les effets de commerce et les obligations, en raison des sommes à y exprimer, et, pour les actes, registres, journaux, avis et annonces, affiches, œuvres de musique, catalogues et prospectus, en raison de la dimension des papiers.

L'administration de l'enregistrement fournit, revêtus du timbre ordinaire, les papiers destinés aux effets de commerce et aux actes. Toutefois les particuliers qui veulent se servir de papiers autres que ceux de l'administration, ou de parchemin, sont admis à les faire timbrer avant d'en faire usage. Quant aux papiers qui ont une autre destination, ils sont fournis par les parties, qui les font timbrer à l'extraordinaire ou viser pour valoir timbre.

Des amendes sont prononcées par les lois sur le timbre pour les contraventions à leurs dispositions.

Il a paru utile d'insérer dans le compte des finances, sur les produits des droits de timbre et des amendes y relatives, des détails qui les présentent par nature ou origine.

En 1840, les produits des droits de timbre et des amendes y relatives se sont élevés, suivant le tableau ci après, à		35,382,308f 05c
En 1839, ils n'avaient monté qu'à		34,930,508 42
AUGMENTATION en 1840		451,799 63
SAVOIR :		
Augmentation.. sur le timbre proportionnel	6,828f 70c	561,081f 74c
Augmentation.. sur le timbre de dimension de toute nature	554,253 04	
Diminution sur les amendes de contravention		109,282 11
RESTE pour l'augmentation		451,799 63

2° PRODUITS DES PASSE-PORTS ET PERMIS DE PORT D'ARMES.

Les formules de passe-ports et de permis de port d'armes sont aussi fournies par l'administration de l'enregistrement. Leur produit figure en masse dans les comptes. On a pensé qu'il ne serait pas sans intérêt d'en donner le montant par espèce de formules.

Le produit pour l'année 1840 des passe-ports et permis de port d'armes est de		2,718,402f 00c
Il s'était élevé, en 1839, à		2,796,578 00
AUGMENTATION en 1840		121,624 00
SAVOIR :		
Augmentation.. sur les passe-ports à l'étranger	6,160f 00c	140,920f 00c
Augmentation.. sur les permis de port d'armes	134,760 00	
Diminution sur les passe-ports à l'intérieur		19,296 00
RESTE pour l'augmentation		121,624 00

1° *Droits de Timbre.*

DÉSIGNATION des ESPÈCES DE PAPIERS TIMBRÉS.	MONTANT DES DROITS CONSTATÉS. TIMBRE ordinaire.	TIMBRE extraordinaire et visa.	TIMBRE TOTAL.	AMENDES de contraventions. (1)	TOTAL par espèce de papiers.
Papiers au timbre proportionnel. (*Effets de commerce et obligations.*)	2,488,129 50	1,021,484 81	3,509,614 31	766,473 47	4,276,087 78
Papiers au timbre de dimension. (*Pour actes et registres.*)	22,823,530 50	4,087,469 04	26,910,999 54	121,455 54	27,032,455 08
Journaux	"	3,151,083 05	3,151,083 05	11,275 00	3,162,358 05
Avis et annonces	"	295,124 88	295,124 88	6,561 50	301,686 38
Affiches	"	602,663 80	602,663 80	3,472 70	606,136 50
Papiers musique (1)	"	3,502 66	3,502 66	22 00	3,524 66
Catalogues et prospectus (1)	"	59 60	59 60	"	59 60
TOTAL GÉNÉRAL	25,311,660 00	9,161,387 84	34,473,047 84	909,260 21	35,382,308 05

(1) Y compris le décime pour franc.

2° *Formules de Passe-ports et Permis de port d'armes.*

DÉSIGNATION DES ESPÈCES DE FORMULES.	NOMBRE de FORMULES débitées.	PRIX de chaque formule.	PRODUIT de chaque espèce de formules.
Passe-ports à l'intérieur	325,476	2f	650,952f
Passe-ports aux indigents, délivrés par les maires	16,901	*Gratis.*	"
Passe-ports aux indigents, remis aux préfets — sans secours de route	12,875	*Idem.*	"
Passe-ports aux indigents, remis aux préfets — avec secours de route	11,255	*Idem.*	"
Passe-ports à l'étranger	22,287	10	222,870
Permis de port d'armes de chasse	122,972	15	1,844,580
TOTAUX	511,766	"	2,718,402

Tableau de développement, par nature, des droits de sceau et des droits d'enregistrement y relatifs, constatés et recouvrés, et de ceux dont la remise a été faite aux impétrants pendant l'exercice 1840.

DÉSIGNATIONS.	NOMBRE ET MONTANT *BRUT* des liquidations.			NOMBRE ET MONTANT DES ARTICLES recouvrés en tout ou partie.			NOMBRE ET MONTANT DES ARTICLES dont il a été fait remise, en tout ou partie, aux impétrants.		
	Nombre.	Droits de sceau.	Droits d'enregistrement.	Nombre.	Droits de sceau.	Droits d'enregistrement.	Nombre.	Droits de sceau.	Droits d'enregistrement.
Naturalisations	127	12,700f	2,794f 00c	116	7,737f 50c	1,695f 65c	63	4,962f 50c	1,098f 35c
Réintégrations dans la qualité de Français	1	100 00	22 00	1	100 00	22 00	"	"	"
Additions et substitutions de noms	21	12,600 00	"	21	10,010 00	"	6	2,590 00	"
Autorisations de service à l'étranger	7	3,500 00	770 00	7	2,775 00	610 50	2	725 00	159 50
Dispenses pour mariages — d'âge	10	1,000 00	220 00	9	680 00	147 40	4	320 00	72 60
Dispenses pour mariages — de parenté	86	17,200 00	3,784 00	85	9,850 00	2,164 80	48	7,350 00	1,619 20
Dispenses pour mariages — d'alliance	522	104,400 00	22,968 00	499	42,100 00	9,211 40	383	62,300 00	13,756 60
Concessions de titres de noblesse	"	6,000 00	1,320 00	"	6,000 00	1,320 00	"	"	"
Transmissions — Titres de noblesses	"	7,333 35	660 00	"	7,333 35	660 00	"	"	"
Transmissions — Majorats	"	10,538 45	"	"	10,538 45	"	"	"	"
Transmissions — Dotations	"	2,829 35	"	"	2,829 35	"	"	"	"
Ampliations et duplicata d'actes divers	"	160 00	"	"	160 00	"	"	"	"
TOTAUX	774	178,361 15	32,538 00	738	100,113 65 (1)	15,831 75 (2)	506	78,247 50	16,706 25

(1) Cette somme est portée en recette dans le tableau, page 78 du présent volume.

(2) Les droits d'enregistrement sur les quittances des droits de sceau figurent, page 95 du présent volume, pour 14,392f 50c en principal.
A ajouter pour le décime pour franc 1,439 25

Somme pareille 15,831 75

Voir, pour plus amples détails, les états publiés dans le compte du ministre de la justice, pour l'exercice 1840, pages 32 et suivantes.

DÉVELOPPEMENTS

SUR

LES PRODUITS DES FORÊTS ET DE LA PÊCHE.

NOTE

Sur les Produits des Forêts et de la Pêche pour l'Exercice 1840.

Les produits des forêts et de la pêche sont, pour l'année 1840, ceux qui suivent :

1° Le prix principal des adjudications de coupes de bois, le décime par franc de ce prix, et le produit du 3 pour 0/0 et du 1 1/2 pour 0/0 payés par les adjudicataires en sus du principal des ventes, tant pour travaux d'entretien et de réparations dans les forêts, que pour frais d'adjudication;

2° Les menus produits des forêts, comprenant la location du droit de chasse, les délivrances en nature aux usagers, celles des bois affermés ou affectés à des usines, les ventes de chablis, de plants d'arbres, le produit des glandées et pâturages, les redevances et indemnités, les recettes diverses et imprévues;

3° Le montant de la portion contributive des communes et établissements publics pour indemniser le trésor des frais d'administration de leurs bois;

4° La location de la pêche;

5° Le recouvrement des amendes et dommages-intérêts, des frais de poursuite et d'instance pour délits forestiers et ceux de la pêche.

Pendant l'exercice 1840, 31,604 hectares de coupes de bois ont été mis en adjudication.

Sur ce nombre..... 2,879 sont restés invendus,

et sur les..... 28,725 hectares adjugés, on compte :

1° 28,221 hectares qui ont été vendus sur pied et ont produit, en principal, la somme de..... 19,430,756f 08c

2° 504 hectares dont l'exploitation a eu lieu aux frais de l'État. La vente de leurs produits façonnés s'est élevée à..... 121,422 72

TOTAL ÉGAL 28,725 hectares, qui ont donné au trésor une somme de..... 19,552,178 80

En outre, sur 548,293 arbres mis en adjudication,
il y en a eu 70,138 qui n'ont pas trouvé d'acquéreurs.

Reste..... 478,155 arbres vendus, dont 467,649 l'ont été sur pied et ont procuré une recette, en principal, de..... 4,837,520f 51c

Et 10,506, vendus après exploitation préalable aux frais de l'État, pour une somme de..... 41,172 00

On a vendu, de plus, des bois façonnés pour..... 316,308 50

TOTAL de cette seconde origine de recette..... 5,195,001 01, ci 5,195,001 01

A ces deux natures de recettes principales, dont l'ensemble est de..... 24,747,179 81

s'ajoutent :

Les charges additionnelles des adjudications de coupes de bois, savoir : le décime pour franc; les 3 p. 0/0 pour travaux forestiers, et le 1 1/2 p. 0/0 pour frais d'adjudication, ci. 3,632,439 23

A REPORTER..... 28,379,619 04

REPORT	28,379,619f 04c
Les menus produits des forêts, y compris le droit de chasse	1,430,803 60
La portion contributive des communes et des établissements publics pour frais d'administration de leurs bois	1,618,483 92
La location de la pêche	411,840 49
Le produit d'amendes de condamnations, de dommages-intérêts et de recouvrement de frais de poursuite et d'instance pour délits forestiers et ceux de la pêche	1,349,227 40
Les produits des forêts et de la pêche se sont donc élevés, en 1840, suivant les indications détaillées ci-dessus à la somme de	33,189,974 45
La recette de l'exercice 1839 n'ayant été que de	31,221,780 66
Il résulte de cette comparaison une augmentation de recette, pour l'exercice 1840, de	1,968,193 79

Le tableau n° 2 présente le développement de ces produits, par département et par conservation.

Le tableau suivant, n° 3, fait connaître les recouvrements effectués sur les produits des forêts et de la pêche.

L'importance des ventes de coupes de bois exige qu'on en suive les résultats annuels sur tous les points. Un tableau, n° 4, indique, en conséquence, département par département, les différences qui existent, pour les années 1839 et 1840, entre le nombre des hectares et des arbres mis en vente et adjugés, leurs prix de vente en principal et les moyennes de ces prix.

On trouvera, dans les développements suivants, les causes de l'augmentation de 1,968,193 francs 79 centimes qui a été signalée ci-dessus.

Avant d'entrer dans leur appréciation, il est indispensable de présenter quelques observations pour établir, d'une manière exacte, les moyennes des prix de vente des hectares et des arbres pendant les années 1839 et 1840.

Le tableau n° 4 porte, pour 1839, la moyenne des prix de vente de l'hectare à 786f
celle de l'arbre à 9

Le même tableau porte, pour 1840, la moyenne du prix de vente de l'hectare, à 689
et celle de l'arbre à 11

Mais, dans le nombre des hectares adjugés en 1840, il s'en trouve beaucoup qui se rattachent à de véritables coupes d'améliorations, dont les produits ne sont point regardés comme principaux. Ce sont des récépages de bois incendiés ou abroutis, de bruyères et autres morts-bois, des nettoiements de taillis effectués vers le milieu de la révolution fixée pour la coupe principale. Toutes les coupes dont la moyenne du prix de l'hectare ne dépasse pas 250 francs, sont dans ce cas là. Ces exploitations, qui généralement s'effectuent aux frais de l'État, et varient chaque année, sont comprises parmi celles qui constituent les revenus propres des forêts, et affectent nécessairement la moyenne du prix de l'hectare. Or les coupes d'améliorations dont il s'agit ont produit une somme totale de 478,903f 22c.

Ces produits, qui doivent être, on le répète, considérés comme purement accessoires, trouvent les causes de leur développement dans les moyens mis à la disposition de l'administration. Ces coupes ont le triple avantage de faire profiter le trésor de ressources qui, autrement, se perdent dans l'intérieur des

forêts; d'occuper, pendant l'hiver, une foule d'ouvriers que le manque de travail porte souvent à commettre des délits très-importants; et, enfin, de dégager les jeunes taillis et gaulis d'une multitude de brins morts ou viciés, de branches rampantes, de morts-bois, dont la présence, entravant l'accroissement des sujets d'espérance, diminue, dans une proportion considérable, la valeur des coupes arrivées en tour d'exploitation.

En dégageant les résultats des tableaux n°s 2 et 4, des coupes accessoires dont il vient d'être question, et de leurs produits, on arrive aux données suivantes :

On a mis en vente :

En 1839.....	29,259 hectares et.....	643,227 arbres;		
En 1840.....	31,604 ——— et.....	548,293 ———		
DIFFÉRENCES pour 1840, en plus de.	2,345 hectares, et en moins de	94,934 arbres.		

On a vendu :

En 1839...	22,840 hectares, pour 17,761,418f 81c	et 528,292 arbres, pour	5,153,419f 75c	
En 1840...	28,725 ——— pour 19,756,836 80	et 478,155 ——— pour	4,990,343 01	
DIFFÉRENCES en plus de	5,885 hectares, pour 1,995,417 99	et en m. 50,137 arbres, pour	163,076 74	

Il est resté invendu :

En 1839.....	6,419 hectares, et	114,884 arbres;
En 1840.....	2,879 ——— et	70,138 ———
DIFFÉRENCES en moins à l'exercice 1840..	3,540 hectares, et	44,746 arbres.

On doit expliquer actuellement les causes de ces différences.

Le bon ordre des forêts et l'intérêt du trésor exigent de ne laisser en arrière aucune coupe arrivée en tour d'exploitation, toutes les fois que les besoins de la localité permettent d'en espérer l'adjudication à des prix avantageux. Toutefois, pendant plusieurs années, le ralentissement des constructions et le défrichement d'un nombre considérable d'hectares des bois aliénés par l'État, empêchèrent la vente d'un assez grand nombre de coupes et ne permirent pas de les cumuler avec celles dont l'exploitation arrivait. Ce fut en 1837 que l'on commença à rappeler toutes ces coupes arriérées, et c'est à cette mesure qui a été produite en 1839 et 1840, qu'il faut attribuer la différence que l'on remarque entre les hectares mis en vente en 1840, comparativement à ceux offerts au commerce en 1839. A l'égard de ces différences, pour les coupes vendues, les changements introduits dans le mode d'adjudication en 1840, ont favorisé le succès des ventes de cet exercice, et c'est à ces changements que l'on a dû de voir diminuer d'une manière sensible le nombre des coupes invendues, encore bien que le chiffre des hectares mis en vente en 1840 excédât le chiffre de 1839.

La quantité d'hectares vendus et le mode de vente paraissent avoir favorisé le succès obtenu en 1840, comparativement à 1839.

La diminution que présentent, en 1840, les coupes invendues, trouve son explication dans les causes expliquées ci-dessus.

Les semis effectués, depuis 1787, dans les départements de la Gironde et des Landes ont commencé à donner quelques produits accessoires qui consistent dans l'extraction des résines. L'État trouvera un jour, dans les forêts qu'il crée dans les sables des dunes, un ample dédommagement des dépenses qu'il y consacre.

Les augmentations ou diminutions qui affectent les articles : *bois, plants, chablis, minerais, fruits, semences* et *recettes diverses*, tiennent à la nature même de ces produits et ne sauraient être expliquées d'une manière positive.

Les nouveaux calculs auxquels s'est livrée l'administration des forêts pour établir, d'après le système actuellement en vigueur, la portion contributive à payer par les communes et établissements publics, pour les frais de régie de leurs bois, lui ont démontré que le contingent à verser au trésor, pour l'exercice 1840, devait excéder de 121,078 francs 06 centimes celui payé pour l'exercice 1839.

En résumé le prix principal des coupes de bois a été supérieur à celui de 1839; savoir :

Pour les hectares, de	1,790,759f 99c	1,832,341f 25c
Pour les arbres, de	41,581 26	
L'augmentation sur les charges additionnelles est de		246,593 17
Le produit présumé de la portion contributive des communes a été excédé de		121,078 06
Et les recettes d'origine judiciaire se sont accrues de		134,179 71
ENSEMBLE		2,334,192 19

Dont il faut déduire les diminutions qui affectent les produits ci-après :

Menus produits des forêts, y compris la chasse	365,743 11	365,998 40
Droits de pêche	255 29	
RESTE en augmentation de recette pour l'exercice 1840 (V. l'état n° 5)		1,968,193 79

TABLEAU des Produits des Forêts et de la Pêche, constatés et recouvrés pendant l'Exercice 1840.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'exercice 1840.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
PRODUITS DES COUPES.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Prix principal	24,747,179 81	24,747,179 81	"
Charges additionnelles. Décime pour franc	2,476,993 22	2,476,993 22	"
Charges additionnelles. 3 p. 0/0 pour travaux d'entretien et de réparation	741,036 43	741,036 43	"
Charges additionnelles. 1 1/2 p. 0/0 pour frais d'adjudication	414,409 58	414,409 58	"
	28,379,619 04	28,379,619 04	"
PRODUITS DIVERS DES FORÊTS.			
Menus produits des forêts. Bois. (Coupes vendues en détail, chablis, plants, surmesures, etc.)	1,068,801 84	1,068,801 84	"
Menus produits des forêts. Fruits, semences et herbes	83,912 45	83,912 45	"
Menus produits des forêts. Minerai, terre, pierres et sables	23,114 24	23,114 24	"
Menus produits des forêts. Redevances et indemnités	72,749 32	72,749 32	"
Menus produits des forêts. Recettes diverses et imprévues	18,003 65	18,003 65	"
Menus produits des forêts. Location de la chasse dans les forêts de l'État	164,222 10	164,222 10	"
Portion contributive des communes et établissements publics pour les frais d'administration de leurs bois	1,618,483 92	1,618,483 92	"
Amendes de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche, y compris le décime pour franc	686,455 16	686,455 16	"
Dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'État et pour délits de pêche	119,924 25	119,924 25	"
Recouvrements, sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les délits forestiers	542,847 99	542,847 99	"
	4,398,514 92	4,398,514 92	"
DROITS DE PÊCHE.			
Location de la pêche	411,840 49	411,840 49	"
RÉCAPITULATION.			
Produits des coupes	28,379,619 04	28,379,619 04	"
Produits divers des forêts	4,398,514 92	4,398,514 92	"
Droits de pêche	411,840 49	411,840 49	"
	33,189,974 45	33,189,974 45	"

ÉTAT N° 2.

Développement des ventes de Coupes de bois effectuées par les Agents forestiers, pendant l'Ordinaire 1840.

NUMÉROS et CHEFS-LIEUX des conservations.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE D'HECTARES DE COUPES DE BOIS mis en vente.	restés invendus.	adjugés.	PRODUIT PRINCIPAL des adjudications.	TAUX MOYEN par hectare du prix des adjudications.	NOMBRE D'ARBRES vendus.	PRODUIT des VENTES d'arbres.	TAUX MOYEN par arbre.	TOTAL DU PRODUIT des hectares et des arbres vendus.
		h.	h.	h.	fr. c.	fr.	nomb.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1re. Paris	Eure-et-Loir	240	"	240	178,832 33	745	2,534	95,023 00	37 00	273,855 33
	Loiret	773	164	609	402,804 08	650	"	"	"	402,804 08
	Oise	539	"	539	668,482 40	1,066	1,385	38,865 00	28 00	707,347 40
	Seine	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Seine-et-Marne	266	"	266	453,250 90	1,704	"	"	"	453,250 90
	Seine-et-Oise	972	7	965	765,825 88	778	85	1,500 00	18 00	767,325 88
2e. Rouen	Eure	631	2	629	382,373 31	591	5,601	105,922 54	19 00	488,295 85
	Seine-Inférieure	1,708	12	1,696	1,118,507 11	655	6,044	85,123 40	14 00	1,203,630 51
3e. Dijon	Côte-d'Or	1,916	289	1,627	1,313,802 05	798	"	"	"	1,313,802 05
4e. Nancy	Meurthe	1,768	212	1,556	1,065,664 68	685	29,204	209,564 00	10 00	1,275,228 68
5e. Strasbourg	Rhin (Bas-)	550	4	546	291,823 07	516	72,109	583,269 00	7 00	875,092 07
6e. Colmar	Rhin (Haut-)	614	76	538	381,027 91	708	7,680	96,075 60	11 00	477,102 91
7e. Douai	Aisne	392	66	326	395,537 38	1,213	"	"	"	395,537 38
	Nord	1,555	185	1,370	1,221,840 20	892	1,412	13,480 00	10 00	1,235,320 20
	Pas-de-Calais	359	112	247	219,417 30	885	"	"	"	219,417 30
	Somme	175	15	160	179,828 58	1,124	"	"	"	179,828 58
8e. Troyes	Aube	489	11	478	498,196 43	1,042	"	"	"	498,196 43
	Yonne	695	93	602	600,659 90	998	49	350 00	7 00	601,009 90
9e. Épinal	Vosges	555	5	550	371,420 15	675	190,668	1,295,127 22	7 00	1,666,547 37
10e. Châlons	Ardennes	1,382	11	1,371	732,912 68	535	978	2,421 50	3 00	735,334 18
	Marne	654	14	640	771,569 60	1,206	948	4,706 34	5 00	776,275 94
11e. Metz	Moselle	1,067	221	846	551,243 23	651	9,346	92,904 00	10 00	644,147 23
12e. Besançon	Doubs	51	8	43	35,902 50	835	10,347	411,483 10	40 00	447,385 60
13e. Lons-le-Saulnier	Jura	1,265	"	1,265	804,522 14	636	10,802	391,570 00	38 00	1,196,092 14
14e. Grenoble	Alpes (Hautes-)	55	51	4	260 00	65	3,619	15,344 85	4 00	15,604 85
	Drôme	94	22	72	16,324 22	227	5,062	14,145 00	3 00	30,469 22
	Isère	178	77	101	37,257 61	369	5,045	62,385 00	12 00	99,642 61
15e. Alençon	Calvados	229	44	185	67,533 19	365	166	1,000 00	6	68,533 19
	Manche	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Mayenne	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Orne	1,389	246	1,143	504,770 99	442	2,636	148,621 65	56 00	653,392 64
	Sarthe	451	97	354	260,404 50	736	7,755	182,518 60	24 00	442,923 10
16e. Bar-le-Duc	Meuse	1,562	48	1,514	1,485,734 79	8,451	7,891	35,394 93	4 50	1,521,129 72
17e. Chaumont	Marne (Haute-)	630	42	588	637,857 30	3,183	2,733	21,275 00	8 00	659,132 30
18e. Vesoul	Saône (Haute-)	203	13	190	210,704 30	1,109	7,740	11,000 00	1 50	221,704 30
19e. Mâcon	Ain	73	13	60	43,392 90	1,053	4,899	81,684 68	17 00	125,077 58
	Rhône	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Saône-et-Loire	552	99	453	294,323 23	649	1,316	21,059 00	6 00	315,382 23
20e. Toulouse	Ariége	279	69	210	49,066 17	234	1,605	8,590 00	5 00	57,656 17
	Garonne (Haute-)	182	18	164	76,984 33	469	2,559	8,514 00	4 00	85,498 33
	Lot	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Tarn-et-Garonne	67	"	67	51,073 80	762	"	"	"	51,073 80
21e. Tours	Indre	568	"	568	296,494 47	522	1,369	3,580 00	3 00	300,074 47
	Indre-et-Loire	138	19	119	108,301 20	561	12,271	188,800 00	15 00	297,101 20
	Loir-et-Cher	557	79	478	221,926 76	533	4,594	102,206 00	22 00	324,132 76
	Maine-et-Loire	79	"	79	72,901 35	1,373	1,383	26,192 00	43 00	99,093 35

NUMÉROS et CHEFS-LIEUX des conservations.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE D'HECTARES DE COUPES DE BOIS mis en vente.	restés invendus.	adjugés.	PRODUIT PRINCIPAL des adjudications.	TAUX MOYEN par hectare du prix des adjudications.	NOMBRE D'ARBRES vendus.	PRODUIT des VENTES d'arbres.	TAUX moyen par arbre.	TOTAL DU PRODUIT des hectares et des arbres vendus.
		h.	h.	h.	fr. c.	fr.	nomb.	fr. c.		fr. c.
22e. Bourges	Cher	517	23	494	322,943 81	654	805	10,710 00	13 00	333,653 81
	Nièvre	754	40	714	487,902 34	683	500	2,815 50	5 00	490,717 84
23e. Moulins	Allier	731	15	716	292,451 46	409	10,844	187,701 00	17 00	480,152 46
	Creuse	29	"	29	8,439 44	291	"	"	"	8,439 44
	Loire	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Puy-de-Dôme	49	12	37	4,361 65	118	625	6,940 00	11 00	11,301 65
24e. Pau	Gers	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Pyrénées (Basses-)	9	"	9	6,000 00	666	"	"	"	6,000 00
	Pyrénées (Hautes-)	3	"	3	500 00	166	662	1,323 00	2 00	1,823 00
25e. Rennes	Côtes-du-Nord	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Finistère	115	"	115	20,216 37	176	931	1,990 00	2 00	22,206 37
	Ille-et-Vilaine	274	6	268	73,540 79	275	2,096	32,420 00	16 00	105,960 79
	Loire-Inférieure	198	119	79	35,280 50	447	1,688	14,140 00	7 00	49,420 50
	Morbihan	77	27	50	16,354 52	327	783	7,660 00	10 00	24,014 52
26e. Niort	Charente	353	23	330	125,035 92	379	"	"	"	125,035 92
	Charente-Inférieure	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Sèvres (Deux-)	222	"	222	132,547 75	719	1,860	21,660 00	12 00	154,207 75
	Vendée	91	5	86	71,258 40	828	3,695	63,400 00	17 00	134,658 40
	Vienne	298	11	287	157,989 47	551	2,441	16,307 20	7 00	174,296 67
27e. Carcassonne	Aude	174	"	174	39,149 57	124	10,240	200,290 00	20 00	239,439 57
	Pyrénées-Orientales	32	"	32	1,114 00	35	4,260	6,820 00	1 50	7,934 00
	Tarn	378	"	378	58,839 75	200	5,348	19,625 00	4 00	78,464 75
28e. Aix	Alpes (Basses-)	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Bouches-du-Rhône	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Var	759	74	685	12,338 46	18	4,029	7,840 00	2 00	20,178 46
	Vaucluse	14	"	14	379 12	25	"	"	"	379 12
29e. Nîmes	Ardèche	18	6	12	1,160 00	97	2,115	18,689 00	9 00	19,849 00
	Gard	462	"	462	38,072 55	82	"	"	"	38,072 55
	Hérault	13	"	13	2,063 25	158	"	"	"	2,063 25
	Lozère	8	"	8	467 04	58	400	970 00	2 40	1,437 04
30e. Aurillac	Aveyron	12	12	"	"	"	"	"	"	"
	Cantal	6	6	"	"	"	955	4,451 00	5 00	4,451 00
	Corrèze	3	3	"	"	"	"	"	"	"
	Loire (Haute-)	"	"	"	"	"	1,843	4,200 00	2 00	4,200 00
	Vienne (Haute-)	"	"	"	"	"	"	"	"	"
31e. Bordeaux	Dordogne	84	53	31	3,239 22	104	"	"	"	3,239 22
	Gironde	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Landes	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Lot-et-Garonne	19	"	19	4,436 50	233	"	"	"	4,436 50
32e. Ajaccio	Corse	"	"	"	"	"	200	696 50	3 00	696 50
		31,604	2,879	28,725	19,756,836 80	689	478,155	4,990,343 01	11 00	24,747,179 81

ÉTAT N° 3. *Développement des Recouvrements effectués sur les Produits des Forêts et de la Pêche, pendant l'Exercice* 1840.

NUMÉROS et CHEFS-LIEUX des conservations.	DÉPARTEMENTS.	PRODUITS DES COUPES DE BOIS. Prix principal.	Charges additionnelles. Décime pour franc.	3 p. 0/0 pour travaux d'entretien et de réparation.	1 1/2 p. 0/0 pour frais d'adjudication.	PRODUITS DIVERS DES FORÊTS. Menus produits des forêts. Bois, (coupes vendues en détail, chablis, plants, surmesures, etc.)	Fruits, semences et herbes.	Minerai, terre, pierres et sables.	Redevances et indemnités.	Recettes diverses et imprévues.	Portion contributive des communes et établissements publics pour les frais d'administration de leurs bois.	Amendes de condamnation concernant les délits forestiers et de pêche.	Dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'État et pour délits de pêche.	Recouvrements, sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les délits forestiers.	Location de la chasse dans les forêts de l'État.	DROITS DE PÊCHE. Location de la pêche.	TOTAL.
1re. Paris	Eure-et-Loir	273,855f 33c	27,385f 56c	8,215f 76c	4,367f 03c	16,200f 54c	"	283f 50c	47f 00c	"	232f 36c	463f 88c	319f 30c	761f 68c	192f 30c	"	332,324f 24c
	Loiret	402,804 08	40,280 42	12,084 19	6,485 97	8,718 07	"	15 00	"	26f 00c	497 66	2,573 11	1,364 45	1,840 29	3,030 00	8,792f 25c	488,511 49
	Oise	707,347 40	70,734 74	21,220 36	11,115 36	19,974 49	"	449 73	174 00	0 50	3,092 24	1,907 52	610 42	2,949 76	18,285 00	2,140 00	860,001 52
	Seine	"	"	"	"	"	"	"	"	"	21 12	493 90	305 00	558 34	"	11,683 60	13,061 96
	Seine-et-Marne	453,250 90	45,325 08	13,597 49	7,302 95	14,342 13	"	42 92	"	873 83	4,198 44	2,112 99	790 07	1,671 10	4,745 00	10,409 50	558,662 40
	Seine-et-Oise	767,325 88	76,732 54	22,936 95	12,257 00	24,357 28	9f 90c	5,331 18	44 00	"	879 56	1,842 50	967 35	1,872 67	10,320 00	28,125 00	953,001 81
2e. Rouen	Eure	488,295 85	48,829 58	14,648 87	7,746 75	13,072 63	"	163 02	1,069 45	92 92	657 42	6,891 00	3,559 02	7,419 85	6,230 00	22,374 00	621,050 36
	Seine-Inférieure	1,203,630 51	120,363 04	36,046 33	20,167 00	35,107 79	747 25	1,505 37	895 23	78 25	1,745 48	10,262 28	6,771 87	8,432 59	19,849 00	1,832 00	1,467,433 99
3e. Dijon	Côte-d'Or	1,313,802 05	131,380 25	39,048 17	20,401 14	11,758 34	747 97	204 96	3,465 10	391 08	84,219 08	26,658 87	4,518 35	19,384 62	8,672 70	6,027 50	1,670,680 18
4e. Nancy	Meurthe	1,275,228 68	127,522 91	37,480 34	21,763 58	190,397 20	9,804 11	154 55	11,624 93	281 30	68,549 68	24,216 66	3,774 56	21,873 61	7,962 95	20,149 69	1,820,784 75
5e. Strasbourg	Rhin (Bas-)	875,092 07	89,293 45	26,019 79	24,807 18	198,722 93	6,441 30	1,105 25	14,710 56	1,247 15	69,665 68	39,714 78	5,098 00	48,776 80	1,816 96	5,673 49	1,408,185 39
6e. Colmar	Rhin (Haut-)	477,102 91	47,710 29	14,313 03	6,321 46	57,809 19	"	"	327 86	608 12	84,987 28	45,083 21	3,843 30	61,260 18	4,225 50	1,897 00	805,489 33
7e. Douai	Aisne	395,537 38	39,553 74	11,866 13	5,455 41	6,099 01	3,621 35	1 00	838 80	47 00	9,823 16	1,854 73	1,293 07	1,733 79	2,295 00	5,372 10	485,391 67
	Nord	1,235,320 20	123,531 99	37,059 54	18,975 46	13,117 37	8,090 50	"	900 50	529 20	2,888 78	3,012 03	1,916 57	3,847 63	6,255 00	"	1,455,444 77
	Pas-de-Calais	219,417 30	21,859 73	6,557 96	3,493 28	4,018 15	3,982 00	463 95	98 00	1 50	3,755 70	1,576 59	1,298 90	2,321 27	2,247 50	"	271,091 83
	Somme	179,828 58	17,982 86	5,394 86	2,818 50	7,726 43	2,260 50	"	"	"	2,536 62	901 45	852 52	1,515 57	1,214 00	3,345 00	226,376 89
8e. Troyes	Aube	498,196 43	49,819 62	14,945 78	7,923 78	2,613 31	195 75	"	64 00	34 60	30,983 50	4,660 39	1,367 30	3,994 02	1,563 17	2,662 05	619,023 70
	Yonne	601,009 90	60,100 97	18,030 30	9,486 30	5,644 20	0 08	1,051 78	84 73	63 80	37,559 10	10,364 16	4,308 80	9,119 72	1,601 00	12,736 95	771,161 79
9e. Epinal	Vosges	1,666,547 37	166,480 73	50,090 73	28,363 44	113,174 27	1,023 00	5,749 30	19,892 43	163 45	97,902 54	36,343 52	9,422 58	29,469 10	1,046 75	3,159 75	2,228,828 96
10e. Châlons	Ardennes	735,334 18	73,533 53	21,644 55	11,198 59	9,151 70	2,079 00	2,155 30	408 56	1,286 88	41,725 04	11,954 05	2,095 76	8,943 17	1,950 14	10,203 00	933,663 45
	Marne	776,275 94	77,627 57	23,997 36	12,736 96	8,447 27	3,960 00	157 80	1,374 20	151 55	20,529 46	11,414 99	4,625 14	7,756 48	4,331 26	6,905 02	960,291 00
11e. Metz	Moselle	644,147 23	64,414 73	19,324 35	11,568 39	34,872 64	466 77	1,643 36	9,508 87	844 17	58,485 70	12,190 68	2,635 37	15,868 00	9,027 76	8,901 00	893,899 02
12e. Besançon	Doubs	447,385 60	44,738 55	13,327 67	6,652 81	6,433 66	"	"	295 53	227 55	80,818 76	33,517 19	2,931 70	19,682 03	"	200 00	656,212 05
13e. Lons-le-Saulnier	Jura	1,196,092 14	119,609 20	34,454 75	18,248 15	14,069 72	"	205 50	736 89	50 48	67,763 26	26,191 31	4,104 42	23,961 71	541 00	10,813 56	1,516,842 09
14e. Grenoble	Alpes (Hautes-)	15,604 85	1,560 48	468 14	535 17	442 20	"	"	5 73	52 50	30,046 66	14,012 05	286 78	7,317 47	"	"	70,332 03
	Drôme	30,469 22	3,046 93	914 06	578 68	2,551 23	200 75	"	"	1,006 27	23,107 54	19,652 67	3,807 91	8,890 29	"	6,551 20	100,776 75
	Isère	99,642 61	9,964 26	2,989 28	823 19	9,485 99	1,762 50	4 00	210 00	348 94	37,753 38	27,063 29	3,841 60	13,816 39	"	1,333 95	209,039 38
15e. Alençon	Calvados	68,533 19	6,853 32	2,026 03	1,108 10	5,355 16	"	136 00	"	"	714 36	2.100 61	1,358 06	1,313 10	4,400 00	"	93,897 93
	Manche	"	"	"	"	"	"	"	"	"	17 06	153 73	91 25	152 55	"	1,703 00	2,117 59
	Mayenne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	164 12	19 80	"	8 00	"	"	191 92
	Orne	653,392 64	65,339 29	19,601 77	10,321 32	24,569 91	522 90	171 88	220 87	7 00	"	9,400 10	2,671 68	4,982 12	3,450 00	"	794,651 48
	Sarthe	442,923 10	44,292 30	13,287 67	6,888 64	9,757 50	2,799 00	252 46	98 00	655 56	768 50	3,081 30	1,154 50	1,809 96	1,563 00	"	529,331 49
16e. Bar-le-Duc	Meuse	1,521,129 72	153,274 49	48,093 16	24,665 57	14,611 77	330 00	163 64	438 00	366 58	88,337 22	17,418 65	3,267 77	16,854 66	3,367 78	8,063 51	1,900,382 52
17e. Chaumont	Marne (Haute-)	659,132 30	65,913 21	19,773 95	10,274 43	14,151 94	973 50	70 00	838 43	926 19	75,188 84	20,676 76	2,826 82	16,767 09	2,149 60	452 00	890,114 06
18e. Vesoul	Saône (Haute-)	221,704 30	22,170 45	6,651 06	3,390 94	3,570 93	"	"	248 28	911 66	89,522 60	19,843 95	1,542 16	24,355 77	"	7,261 76	401,173 86
19e. Mâcon	Ain	125,077 58	12,385 26	3,715 56	2,782 05	5,482 80	"	"	483 75	"	44,315 76	17,696 19	343 25	9,525 47	688 00	19,247 00	241,742 67
	Rhône	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	40 70	"	136 00	"	5,582 00	5,758 70
	Saône-et-Loire	315,382 23	31,538 21	9,440 79	6,318 90	6,560 14	"	59 50	109 05	7 25	34,386 46	14,866 10	3,322 65	10,298 53	1,807 50	12,999 04	447,096 35
20e. Toulouse	Ariége	57,656 17	5,765 62	1,729 70	948 38	5,922 58	255 00	90 00	400 97	121 15	12,404 84	11,546 60	831 39	13,346 30	"	279 36	111,298 06
	Garonne (Haute-)	85,498 33	8,549 83	2,564 97	1,786 30	749 27	"	669 51	26 00	159 78	23,143 68	16,154 33	1,351 35	8,698 77	750 00	12,008 74	162,110 86
	Lot	"	"	"	71 40	"	"	"	"	"	"	71 50	"	43 00	"	8,227 70	8,413 60
	Tarn-et-Garonne	51,073 80	5,107 38	1,532 22	884 47	324 95	45 10	"	"	"	374 36	685 72	133 00	570 90	337 50	8,740 00	69,818 40
21e. Tours	Indre	300,074 47	30,007 47	9,002 24	4,942 82	3,304 19	38 00	158 00	"	283 90	1,225 72	871 02	259 05	876 88	3,285 36	"	354,329 12
	Indre-et-Loire	297,101 20	29,710 12	8,913 02	5,042 28	4,552 58	"	"	408 00	13 08	"	2,177 73	1,070 40	1,086 70	2,640 00	10,424 25	363,139 36
	Loir-et-Cher	324,132 76	32,413 30	9,724 01	5,304 45	5,973 03	1,024 45	268 85	219 20	585 55	1,294 50	2,880 64	3,670 49	1,804 35	3,327 00	4,324 00	396,946 58
	Maine-et-Loire	99,093 35	9,909 33	2,972 80	1,656 04	650 10	402 00	"	"	265 04	1,540 20	2,011 88	94 00	1,457 93	1,915 00	29,952 50	151,920 17

Suite de l'État N° 3.

Suite du *Développement des Recouvrements effectués sur les Produits des Forêts et de la Pêche, pendant l'Exercice 1840.*

NUMÉROS et CHEFS-LIEUX des conservations.	DÉPARTEMENTS.	PRODUITS DES COUPES DE BOIS. Prix principal.	Charges additionnelles. Décime pour franc.	3 p. 0/0 pour travaux d'entretien et de réparation.	1 1/2 p. 0/0 pour frais d'adjudication.	Menus. Bois, (coupes vendues en détail, chablis, plants, surmesures, etc.)	Fruits, semences et herbes.	PRODUITS DIVERS DES FORÊTS. Produits des forêts. Minerai, terre, pierres et sables.	Redevances et indemnités.	Recettes diverses et imprévues.	Portion contributive des communes et établissements publics pour les frais d'administration de leurs bois.	Amendes de condamnation concernant les délits forestiers et de pêche.	Dommages et intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'État et pour délits de pêche.	Recouvrements, sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les délits forestiers.	Location de la chasse dans les forêts de l'État.	Droits de pêche. Location de la pêche.	TOTAL.
22e. Bourges	Cher	333,653f 81c	33,365f 38c	10,009f 61c	5,530f 75c	12,210f 56c	264f 77c	45f 00c	"	"	8,619f 12c	1,335f 92c	344f 90c	974f 98c	2,980f 00c	1,213f 25c	410,548f 05
	Nièvre	490,717 84	48,849 23	14,654 68	8,115 61	4,117 68	90 50	30 00	366f 68c	"	31,213 84	11,292 45	2,365 88	6,032 63	2,384 60	6,450 75	626,682 37
	Allier	480,152 46	48,015 22	13,482 79	8,000 89	26,173 12	295 00	139 60	776 85	43f 87c	1,382 84	3,152 30	2,506 32	1,718 50	3,513 47	2,458 75	591,811 98
23e. Moulins	Creuse	8,439 44	843 95	253 20	88 71	12 10	"	"	"	"	2,073 90	40 70	1 50	76 10	"	"	11,829 60
	Loire	"	"	"	"	"	"	"	"	8 00	3,607 38	1,992 87	275 60	619 49	"	5,208 75	11,712 09
	Puy-de-Dôme	11,301 65	1,130 17	339 04	252 63	360 80	"	"	"	65 16	11,051 54	10,189 59	203 33	3,535 28	"	2,979 60	41,408 19
	Gers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,120 16	640 65	"	440 46	"	"	4,201 27
24e. Pau	Pyrénées (Basses-)	6,000 00	600 00	180 00	308 80	1,534 00	"	"	"	151 80	38,684 02	13,803 68	65 20	7,778 44	"	1,973 75	71,084 69
	Pyrénées (Hautes-)	1,823 00	182 30	54 69	66 55	969 58	"	"	80 00	785 59	34,571 94	21,229 79	1,305 36	15,857 50	"	133 50	77,059 80
	Côtes-du-Nord	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	21 23	8 90	69 75	"	"	99 88
	Finistère	22,206 37	2,220 65	666 20	402 95	879 25	"	"	"	"	"	577 06	67 70	706 45	895 00	"	28,621 63
25e. Rennes	Ille-et-Vilaine	105,960 79	10,596 12	3,178 87	1,792 81	4,661 26	1,437 65	36 33	708 53	0 50	269 18	1,232 93	483 29	782 06	2,618 00	50 00	133,808 32
	Loire-Inférieure	49,420 50	4,942 05	1,420 80	145 21	199 00	708 40	"	"	3 50	73 12	3,086 88	160 40	321 04	1,830 00	5,978 66	68,289 56
	Morbihan	24,014 52	2,401 46	720 44	364 72	330 00	"	"	"	"	"	139 48	32 50	159 70	458 00	354 25	28,975 07
	Charente	125,035 92	12,503 59	3,751 03	2,027 10	3,075 56	"	"	40 00	"	492 18	2,459 72	778 61	1,098 37	106 80	"	151,368 88
	Charente-Inférieure	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,303 18	622 71	110 70	261 42	"	2,829 38	5,127 39
26e. Niort	Sèvres (Deux-)	154,207 75	15,420 78	4,626 31	3,541 85	39,678 78	"	"	"	317 27	240 12	1,305 37	1,056 15	626 41	"	"	221,020 79
	Vendée	134,658 40	13,465 84	4,039 75	2,100 97	2,116 50	"	"	"	"	"	708 84	202 05	441 70	"	4,823 50	162,557 55
	Vienne	174,296 67	17,429 70	5,228 98	3,191 42	10,316 65	"	"	"	"	736 48	330 55	365 55	322 85	557 50	2,290 00	215,066 35
	Aude	239,439 57	23,943 96	7,183 19	4,391 56	13,428 49	"	"	"	9 00	2,256 32	5,448 83	3,027 28	3,692 75	"	440 00	303,260 95
27e. Carcassonne	Pyrénées-Orientales	7,934 00	793 40	238 02	122 31	316 23	6,424 95	"	200 00	"	9,537 58	3,876 39	333 46	2,145 68	"	"	31,922 02
	Tarn	78,464 75	7,846 48	2,353 95	3,711 43	4,312 79	"	"	"	63 61	14,041 40	5,520 05	282 80	5,379 58	723 00	"	122,699 84
	Alpes (Basses-)	"	"	"	62 90	"	"	"	"	198 75	25,067 62	8,635 76	8 75	4,790 37	"	"	38,764 15
	Bouches-du-Rhône	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20,455 18	2,369 18	402 00	1,106 11	"	"	24,332 47
28e. Aix	Var	20,178 46	2,017 85	605 34	612 52	874 50	148 50	"	"	2,849 00	24,727 96	8,280 26	153 50	2,738 28	"	31 00	63,217 17
	Vaucluse	379 12	37 92	11 38	17 69	"	80 00	50 00	3 00	68 25	23,302 32	4,050 34	146 30	3,191 53	"	"	31,337 85
	Ardèche	19,849 00	1,984 90	595 47	349 36	3,832 03	"	"	300 00	64 25	9,926 74	6,842 98	2,046 07	2,669 71	"	1,554 68	50,015 19
	Gard	38,072 55	3,807 25	1,142 21	290 20	243 00	"	"	"	258 50	34,395 82	17,339 83	953 27	8,600 84	707 00	5,936 20	111,746 67
29e. Nîmes	Hérault	2,063 25	206 32	61 88	34 24	"	"	"	"	70 70	16,212 14	4,923 72	49 25	2,737 13	190 00	93 35	26,641 98
	Lozère	1,437 04	143 70	43 11	42 26	"	"	"	"	1 50	4,086 00	2,495 54	86 48	1,752 38	"	"	10,088 01
	Aveyron	"	"	"	0 04	375 72	"	45 00	7 34	32 50	11,421 44	6,926 02	371 01	3,176 56	"	789 40	23,145 03
	Cantal	4,451 00	445 10	133 53	74 76	196 30	"	41 00	"	166 32	19,909 00	8,382 07	181 26	4,593 44	176 00	"	38,749 78
30e. Aurillac	Corrèze	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,528 78	271 70	40 00	285 56	"	1,497 00	4,623 04
	Loire (Haute-)	4,200 00	420 00	126 00	80 93	"	"	"	"	"	1 913 90	2,397 84	31 00	661 60	"	1,325 75	11,157 02
	Vienne (Haute-)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,458 66	242 00	"	259 81	"	"	2,960 47
	Dordogne	3,239 22	323 92	97 17	48 59	"	1,650 00	"	"	"	"	590 15	93 65	218 70	"	6,902 50	13,163 90
31e. Bordeaux	Gironde	"	"	"	353 72	1,246 15	4,345 00	"	"	"	4,909 54	990 33	4 60	384 46	"	19,108 80	31,342 60
	Landes	"	"	"	100 80	1,600 00	16,685 00	"	"	135 80	10,458 32	2,971 36	589 20	3,114 01	"	5,459 80	41,114 29
	Lot-et-Garonne	4,436 50	443 65	133 10	86 14	"	"	"	"	"	2,397 42	223 30	14 50	206 45	"	11,406 00	19,347 06
32e. Ajaccio	Corse	696 50	"	"	119 54	1,897 20	"	"	"	"	3,215 36	882 68	78 00	184 70	"	"	7,073 98
		24,747,179 81	2,476,993 22	741,036 43	414,409 58	1,068,801 84	83,912 45	23,114 24	72,749 32	18,003 65	1,618,483 92	686,455 16	119,924 25	542,847 99	164,222 10	411,840 49	33,189,974 45
			28,379,619 04						4,398,514f 92c								

ÉTAT N° 4.

ÉTAT de comparaison des Adjudications des Coupes de Bois pour les Exercices 1840 *et* 1839.

NUMÉROS et CHEFS-LIEUX des conservations.	DÉPARTEMENTS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1840. Coupes par contenance.	1840. Coupes d'arbres.	1840. TOTAL.	1839. Coupes par contenance.	1839. Coupes d'arbres.	1839. TOTAL.
1re. Paris	Eure-et-Loir	178,832f33c	95,023f00c	273,855f33c	199,623f56c	58,130f00c	257,753f56c
	Loiret	402,804 08	"	402,804 08	318,817 19	"	318,817 19
	Oise	668,482 40	38,865 00	707,347 40	507,018 64	148,520 00	655,538 64
	Seine	"	"	"	"	"	"
	Seine-et-Marne	453,250 90	"	453,250 90	151,019 00	"	151,019 00
	Seine-et-Oise	765,825 88	1,500 00	767,325 88	417,289 48	"	417,289 48
2e. Rouen	Eure	382,373 31	105,922 54	488,295 85	415,572 66	40,540 00	456,112 66
	Seine-Inférieure	1,118,507 11	85,123 40	1,203,630 51	892,237 25	125,780 00	1,018,017 25
3e. Dijon	Côte-d'Or	1,313,802 05	"	1,313,802 05	1,488,846 24	"	1,488,846 24
4e. Nancy	Meurthe	1,065,664 68	209,564 00	1,275,228 68	1,315,644 03	187,403 00	1,503,047 03
5e. Strasbourg	Rhin (Bas-)	291,823 07	583,269 00	875,092 07	278,250 36	530,785 50	809,035 86
6e. Colmar	Rhin (Haut-)	381,027 91	96,075 00	477,102 91	460,142 26	80,980 00	541,122 26
7e. Douai	Aisne	395,537 38	"	395,537 38	274,938 35	"	274,938 35
	Nord	1,221,840 20	13,480 00	1,235,320 20	921,951 95	"	921,951 95
	Pas-de-Calais	219,417 30	"	219,417 30	326,980 42	"	326,980 42
	Somme	179,828 58	"	179,828 58	278,561 50	"	278,561 50
8e. Troyes	Aube	498,196 43	"	498,196 43	546,267 85	"	546,267 85
	Yonne	600,659 90	350 00	601,009 90	565,068 93	3,710 00	568,778 93
9e. Épinal	Vosges	371,420 15	1,295,127 22	1,666,547 37	305,281 66	1,516,613 50	1,821,895 16
10e. Châlons	Ardennes	732,912 68	2,421 50	735,334 18	688,843 90	250 00	689,093 90
	Marne	771,569 60	4,706 34	776,275 94	705,242 68	"	705,242 68
11e. Metz	Moselle	551,243 23	92,904 00	644,147 23	765,816 86	159,265 00	925,081 86
12e. Besançon	Doubs	35,902 50	411,483 10	447,385 60	22,351 50	621,650 00	644,001 50
13e. Lons-le-Saulnier	Jura	804,522 14	391,570 00	1,196,092 14	476,682 50	377,470 00	854,152 50
14e. Grenoble	Alpes (Hautes-)	260 00	15,344 85	15,604 85	4,058 20	10,855 00	14,913 20
	Drôme	16,324 22	14,145 00	30,469 22	14,074 08	2,200 00	16,274 08
	Isère	37,257 61	62,385 00	99,642 61	64,514 50	84,485 00	148,999 50
15e. Alençon	Calvados	67,533 19	1,000 00	68,533 19	68,098 54	"	68,098 54
	Manche	"	"	"	"	"	"
	Mayenne	"	"	"	"	"	"
	Orne	504,770 99	148,621 65	653,392 64	738,236 08	"	738,236 08
	Sarthe	260,404 50	182,518 60	442,923 10	429,240 67	8,540 00	437,780 67
16e. Bar-le-Duc	Meuse	1,485,734 79	35,394 93	1,521,129 72	897,367 40	48,844 30	946,211 70
17e. Chaumont	Marne (Haute-)	637,857 30	21,275 00	659,132 30	563,983 35	15,870 00	579,853 35
18e. Vesoul	Saône (Haute-)	210,704 30	11,000 00	221,704 30	139,592 10	11,600 00	151,192 10
19e. Mâcon	Ain	43,392 90	81,684 68	125,077 58	37,758 00	54,500 00	92,258 00
	Rhône	"	"	"	"	"	"
	Saône-et-Loire	294,323 23	21,059 00	315,382 23	445,053 05	9,405 00	454,458 05
20e. Toulouse	Ariége	49,066 17	8,590 00	57,556 17	29,831 48	10,266 00	40,097 48
	Garonne (Haute-)	76,984 33	8,514 00	85,498 33	53,329 80	4,190 00	57,519 80
	Lot	"	"	"	"	"	"
	Tarn-et-Garonne	51,073 80	"	51,073 80	75,659 20	"	75,659 20
21e. Tours	Indre	296,494 47	3,580 00	300,074 47	276,425 13	"	276,425 13
	Indre-et-Loire	108,301 20	188,800 00	297,101 20	49,861 94	170,950 00	220,811 94
	Loir-et-Cher	221,926 76	102,206 00	324,132 76	246,574 90	107,840 00	354,414 90
	Maine-et-Loire	72,901 35	26,192 00	99,093 35	42,236 00	34,260 00	76,496 00
22e. Bourges	Cher	322,943 81	10,710 00	333,653 81	244,431 04	16,210 00	260,641 04
	Nièvre	487,902 34	2,815 50	490,717 84	206,363 79	1,120 00	207,483 79

NUMÉROS et CHEFS-LIEUX des conservations.	DÉPARTEMENTS.	DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1840. EN PLUS SUR LE nombre des hectares mis en vente.	EN PLUS hectares vendus.	EN PLUS arbres mis en vente.	EN PLUS arbres vendus.	EN PLUS prix principal de l'adjudication des hectares.	EN PLUS prix principal de l'adjudication des arbres.	EN PLUS prix principal de l'adjudication des TOTAL.	EN MOINS SUR LE nombre des hectares mis en vente.	EN MOINS hectares vendus.	EN MOINS arbres mis en vente.	EN MOINS arbres vendus.	EN MOINS prix principal de l'adjudication des hectares.	EN MOINS prix principal de l'adjudication des arbres.	EN MOINS prix principal de l'adjudication des TOTAL.	MOYENNE DES PRIX DE VENTE de l'hectare. 1839.	de l'hectare. 1840.	de l'arbre. 1839.	de l'arbre. 1840.
1re. Paris	Eure-et-Loir	"	"	1,517	1,517	"	36,893f	36,893f	8	8	"	"	20,791f	"	20,791f	805	745f	43f	37f
	Loiret	58	167	"	"	83,987	"	83,987	"	"	"	"	"	"	"	723	650	"	"
	Oise	98	137	"	"	161,464	"	161,464	"	"	1,911	1,091	"	109,655f	109,655	1,261	1,066	14	28
	Seine	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Seine-et-Marne	104	194	"	"	302,232	"	302,232	"	"	"	"	"	"	"	2,037	1,704	"	"
	Seine-et-Oise	126	341	85	85	348,536	1,500	350,036	"	"	"	"	"	"	"	669	778	"	18
2e. Rouen	Eure	"	66	3,135	3,135	"	65,383	65,383	18	"	"	"	33,199	"	33,199	773	591	16	19
	Seine-Inférieure	128	619	2,682	4,041	226,270	"	226,270	"	"	"	"	"	40,657	40,657	863	655	57	14
3e. Dijon	Côte-d'Or	"	"	"	"	"	"	"	155	132	"	"	175,044	"	175,044	846	798	"	"
4e. Nancy	Meurthe	"	"	15,328	12,811	"	22,161	22,161	220	200	"	"	249,979	"	249,979	749	685	11	10
5e. Strasbourg	Rhin (Bas-)	"	93	"	23,691	13,573	52,484	66,056	75	"	14,356	"	"	"	"	614	516	11	7
6e. Colmar	Rhin (Haut-)	7	"	6,947	2,973	"	15,095	15,095	"	13	"	"	79,114	"	79,114	835	708	15	11
7e. Douai	Aisne	33	75	"	"	120,599	"	120,599	"	"	"	"	"	"	"	1,095	1,213	"	"
	Nord	"	428	1,446	1,412	299,888	13,480	313,368	16	"	"	"	"	"	"	979	892	"	10
	Pas-de-Calais	38	"	"	"	"	"	"	"	39	"	"	107,563	"	107,563	1,143	885	"	"
	Somme	"	"	"	"	"	"	"	23	35	"	"	98,733	"	98,733	1,428	1,124	"	"
8e. Troyes	Aube	"	"	"	"	"	"	"	28	39	"	"	48,071	"	48,071	1,057	1,042	"	"
	Yonne	128	160	"	"	35,591	"	35,591	"	"	36	36	"	3,360	3,360	1,278	998	4	7
9e. Épinal	Vosges	36	105	"	"	66,138	"	66,138	"	"	15,372	8,717	"	221,486	221,486	686	675	8	7
10e. Châlons	Ardennes	"	418	1,088	867	44,069	2,172	46,240	3	"	"	"	"	"	"	723	535	2	3
	Marne	60	104	415	948	66,327	4,706	71,033	"	"	"	"	"	"	"	1,316	1,206	"	5
11e. Metz	Moselle	"	"	1,425	1,011	"	"	"	99	163	"	"	214,574	66,361	280,935	759	651	9	10
12e. Besançon	Doubs	26	18	"	"	13,551	"	13,551	"	"	3,930	4,249	"	210,167	210,167	894	835	44	40
13e. Lons-le-Saulnier	Jura	66	429	"	1,817	327,840	14,100	341,940	"	"	290	"	"	"	"	570	636	42	38
14e. Grenoble	Alpes (Hautes-)	25	"	791	2,406	"	4,490	4,490	"	10	"	"	3,798	"	3,798	289	65	9	4
	Drôme	"	6	3,630	3,121	2,250	11,945	14,195	28	"	"	"	"	"	"	213	227	1	3
	Isère	"	"	2,444	"	"	"	"	141	180	"	82	27,257	22,100	49,357	230	369	16	12
15e. Alençon	Calvados	64	35	166	166	"	1,000	1,000	"	"	"	"	565	"	565	454	365	"	6
	Manche	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Mayenne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Orne	48	225	3,726	2,636	"	148,622	148,622	"	"	"	"	233,465	"	233,465	804	442	"	56
	Sarthe	"	"	11,962	6,402	"	173,979	173,979	35	33	"	"	168,836	"	168,836	1,109	736	6	24
16e. Bar-le-Duc	Meuse	338	731	"	"	588,367	"	588,367	"	"	689	854	"	13,449	13,449	1,146	981	6	5
17e. Chaumont	Marne (Haute-)	60	87	"	"	73,874	5,405	79,279	"	"	1,207	428	"	"	"	1,126	1,085	5	8
18e. Vesoul	Saône (Haute-)	54	54	"	"	71,112	"	71,112	"	"	117	117	"	600	600	1,026	1,109	2	2
19e. Mâcon	Ain	43	33	3,721	2,300	5,635	27,185	32,820	"	"	"	"	"	"	"	1,393	1,053	21	17
	Rhône	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Saône-et-Loire	"	"	646	646	"	11,654	11,654	76	75	"	"	150,730	"	150,730	848	649	14	6
20e. Toulouse	Ariége	51	2	67	67	19,235	"	19,235	"	"	"	"	"	1,676	1,676	143	234	7	5
	Garonne (Haute-)	"	"	"	"	23,655	4,324	27,979	3	5	618	513	"	"	"	315	469	2	4
	Lot	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Tarn-et-Garonne	"	"	"	"	"	"	"	43	43	"	"	245,585	"	24,585	688	762	"	"
21e. Tours	Indre	"	69	1,141	1,369	20,069	3,580	23,649	51	"	"	"	"	"	"	554	522	"	3
	Indre-et-Loire	35	46	1,630	4,773	58,439	17,850	76,289	"	"	"	"	"	"	"	683	561	17	15
	Loir-et-Cher	103	139	1,640	1,010	"	"	"	"	"	"	"	24,648	5,634	30,282	727	533	26	22
	Maine-et-Loire	3	40	622	622	30,665	"	30,665	"	"	"	"	"	8,068	8,068	1,142	1,373	35	43
22e. Bourges	Cher	156	133	911	31	78,713	"	78,513	"	"	"	"	"	5,500	5,500	677	654	21	13
	Nièvre	364	456	703	353	281,539	1,696	283,234	"	"	"	"	"	"	"	799	683	8	5

Suite de l'ÉTAT N° 4.

Suite de l'*ÉTAT de comparaison des Adjudications des Coupes de bois pour les Exercices 1840 et 1839.*

NUMÉROS et CHEFS-LIEUX des conservations.	DÉPARTEMENTS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1840. Coupes par contenance.	1840. Coupes d'arbres.	1840. TOTAL.	1839. Coupes par contenance.	1839. Coupes d'arbres.	1839. TOTAL.
23e. Moulins	Allier	292,451f 46c	187,701f 00c	480,152f 46c	147,190f 28c	301,887f 45c	449,077f 73c
	Creuse	8,439 44	"	8,439 44	6,604 17	"	6,604 17
	Loire	"	"	"	"	"	"
	Puy-du-Dôme	4,361 65	6,940 00	11,301 65	696 15	6,840 00	7,536 15
24e. Pau	Gers	"	"	"	"	"	"
	Pyrénées (Basses-)	6,000 00	"	6,000 00	4,595 00	"	4,595 00
	Pyrénées (Hautes-)	500 00	1,323 00	1,823 00	717 50	880 00	1,597 50
25e. Rennes	Côtes-du-Nord	"	"	"	"	"	"
	Finistère	20,216 37	1,990 00	22,206 37	24,649 98	5,900 00	30,549 98
	Ille-et-Vilaine	73,540 79	32,420 00	105,960 79	99,800 93	57,025 00	156,825 93
	Loire-Inférieure	35,280 50	14,140 00	49,420 50	44,831 24	38,080 00	82,911 24
	Morbihan	16,354 52	7,660 00	24,014 52	8,617 71	3,550 00	12,167 71
26e. Niort	Charente	125,035 92	"	125,035 92	75,073 20	"	75,073 20
	Charente-Inférieure	"	"	"	"	"	"
	Sèvres (Deux-)	132,547 75	21,660 00	154,207 75	102,853 75	10,450 00	113,303 75
	Vendée	71,258 40	63,400 00	134,658 40	87,469 20	"	87,469 20
	Vienne	157,989 47	16,307 20	174,296 67	87,702 83	"	87,702 83
27e. Carcassonne	Aude	39,149 57	200,290 00	239,439 57	21,879 85	128,780 00	150,659 85
	Pyrénées-Orientales	1,114 00	6,820 00	7,934 00	725 00	2,255 00	2,980 00
	Tarn	58,839 75	19,625 00	78,464 75	51,838 52	29,730 00	81,568 52
28e. Aix	Alpes (Basses-)	"	"	"	"	"	"
	Bouches-du-Rhône	"	"	"	"	"	"
	Var	12,338 46	7,840 00	20,178 46	"	86,690 00	86,690 00
	Vaucluse	379 12	"	379 12	97 58	21,000 00	21,097 58
29e. Nîmes	Ardèche	1,160 00	18,689 00	19,849 00	600 00	13,890 00	14,490 00
	Gard	38,072 55	"	38,072 55	40,032 18	"	40,032 18
	Hérault	2,063 25	"	2,063 25	1,258 20	"	1,258 20
	Lozère	467 04	970 00	1,437 04	221 52	1,290 00	1,511 52
30e. Aurillac	Aveyron	"	"	"	3,516 00	370 00	3,886 00
	Cantal	"	4,451 00	4,451 00	1,310 00	"	1,310 00
	Corrèze	"	"	"	"	"	"
	Loire (Haute-)	"	4,200 00	4,200 00	"	"	"
	Vienne (Haute-)	"	"	"	"	"	"
31e. Bordeaux	Dordogne	3,239 22	"	3,239 22	"	"	"
	Gironde	"	"	"	"	"	"
	Landes	"	"	"	"	"	"
	Lot-et-Garonne	4,436 50	"	4,436 50	"	"	"
32e. Ajaccio	Corse	"	696 50	696 50	"	2,570 00	2,570 00
		19,756,836 80	4,990,343 01	24,747,179 81	17,761,418 81	5,153,419 75	22,914,838 56

NUMÉROS et CHEFS-LIEUX des conservations.	DÉPARTEMENTS.	DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1840. EN PLUS SUR LE nombre des hectares mis en vente.	EN PLUS nombre des hectares vendus.	EN PLUS nombre des arbres mis en vente.	EN PLUS nombre des arbres vendus.	EN PLUS prix principal de l'adjudication des hectares.	EN PLUS prix principal de l'adjudication des arbres.	EN PLUS prix principal de l'adjudication des TOTAL.	EN MOINS SUR LE nombre des hectares mis en vente.	EN MOINS nombre des hectares vendus.	EN MOINS nombre des arbres mis en vente.	EN MOINS nombre des arbres vendus.	EN MOINS prix principal de l'adjudication des hectares.	EN MOINS prix principal de l'adjudication des arbres.	EN MOINS prix principal de l'adjudication des TOTAL.	MOYENNE DES PRIX DE VENTE de l'hectare. 1839.	de l'hectare. 1840.	de l'arbre. 1839.	de l'arbre. 1840.
23e. Moulins	Allier	306	327	"	"	145,261f	"	145,261f	"	"	9,772	10,191	"	114,186f	114,186f	366f	409f	13f	17f
	Creuse	3	3	"	"	1,835	"	1,835	"	"	"	"	"	"	"	254	291	"	"
	Loire	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Puy-du-Dôme	25	31	"	200	3,666	100f	3,766	"	"	50	"	"	"	"	116	118	16	11
24e. Pau	Gers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Pyrénées (Basses-)	"	"	"	"	1,405	"	1,405	8	8	"	"	"	"	"	270	666	"	"
	Pyrénées (Hautes-)	"	"	59	210	"	443	443	15	8	"	"	217f	"	217	65	166	2	2
25e. Rennes	Côtes-du-Nord	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Finistère	"	"	"	"	"	"	"	13	13	560	560	4,434	3,910	8,344	193	176	4	2
	Ille-et-Vilaine	"	3	"	"	"	"	"	11	"	2,578	2,975	26,260	24,605	50,865	377	275	11	16
	Loire-Inférieure	69	"	"	"	"	"	"	"	50	3,378	1,695	9,551	23,940	33,490	348	447	11	7
	Morbihan	20	19	154	560	7,737	4,110	11,847	"	"	"	"	"	"	"	278	327	16	10
26e. Niort	Charente	63	116	"	"	49,963	"	49,963	"	"	"	"	"	"	"	351	379	"	"
	Charente-Inférieure	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Sèvres (Deux-)	15	15	32	32	29,694	11,210	40,904	"	"	"	"	"	"	"	585	719	6	12
	Vendée	"	"	3,695	3,695	"	63,400	63,400	25	18	"	"	16,211	"	16,211	841	828	"	17
	Vienne	60	140	2,441	2,441	70,287	16,307	86,594	"	"	"	"	"	"	"	724	551	"	7
27e. Carcassonne	Aude	24	32	526	4,236	17,270	71,510	88,780	"	"	"	"	"	"	"	130	124	21	20
	Pyrénées-Orientales	6	12	130	3,240	389	4,565	4,954	"	"	"	"	"	"	"	36	35	2	1
	Tarn	45	61	"	"	7,001	"	7,001	"	"	951	951	"	10,105	10,105	185	200	5	4
28e. Aix	Alpes (Basses-)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Bouches-du-Rhône	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Var	647	685	"	"	12,338	"	12,338	"	"	114,882	115,182	"	78,850	78,850	"	18	"	2
	Vaucluse	"	"	"	"	282	"	282	"	"	"	"	"	21,000	21,000	7	25	"	"
29e. Nîmes	Ardèche	3	6	358	633	560	4,799	5,359	"	"	"	"	"	"	"	100	97	9	9
	Gard	"	95	"	"	"	"	"	"	146	"	"	1,960	"	1,960	109	82	"	"
	Hérault	"	"	"	"	805	"	805	42	35	"	"	"	"	"	26	158	"	"
	Lozère	"	"	"	"	246	"	246	1	1	400	400	"	320	320	24	58	2	2
30e. Aurillac	Aveyron	"	"	"	"	"	"	"	4	12	"	50	3,516	370	3,886	293	"	7	"
	Cantal	"	"	1,065	955	"	4,451	4,451	3	2	"	"	1,310	"	1,310	655	"	"	5
	Corrèze	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Loire (Haute-)	"	"	535	1,843	"	4,200	4,200	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2
	Vienne (Haute-)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
31e. Bordeaux	Dordogne	84	31	"	"	3,239	"	3,239	"	"	"	"	"	"	"	"	104	"	"
	Gironde	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Landes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Lot-et-Garonne	10	19	"	"	4,436	"	4,436	"	"	"	"	"	"	"	"	233	"	"
32e. Ajaccio	Corse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	700	300	"	1,873	1,873	"	"	5	3
		3,635	7,005	76,863	98,254	3,719,831	824,796	4,544,627	1,290	1,122	171,797	148,391	1,724,413	987,873	2,712,286	786	689	9	11

RÉSULTAT DES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1840.

DIFFÉRENCES EN PLUS.

Nombre des hectares mis en vente	2,345 hectares.
——— vendus	5,883 *idem.*
Prix principal de l'adjudication des hectares	1,995,418 fr.

DIFFÉRENCES EN MOINS.

Prix principal de l'adjudication des arbres	163,077 fr.
Nombre des arbres mis en vente	94,934 arbres.
——— vendus	50,137 *idem.*
Moyenne des prix de vente de l'hectare	97 fr.
——— de l'arbre	2 *idem.*

ÉTAT N° 5.

État comparatif des Produits de Coupes de Bois pour les Exercices 1840 et 1839.

NATURES DE PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1840.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1839.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1840 en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1840 en moins.	OBSERVATIONS.
PRODUITS DE COUPES.					Les causes de ces différences sont expliquées dans la note préliminaire.
Prix principal. (Voir, page 116, la comparaison par département.)	24,747,179f 81c	22,914,838f 56c	1,832,341f 25c	"	
Charges additionnelles. — Décime pour franc	2,476,993 22	2,292,149 05	184,844 17	"	
Charges additionnelles. — 3 p. 0/0 pour travaux d'entretien et de réparations	741,036 43	689,988 29	51,048 14	"	
Charges additionnelles. — 1 1/2 p. 0/0 pour frais d'adjudication	414,409 58	403,708 72	10,700 86	"	
	28,379,619 04	26,300,684 62	2,078,934 42	"	
			2,078,934 42		
PRODUITS DIVERS DES FORÊTS.					
Menus produits des forêts. — Bois (coupes vendues en détail, chablis, plants, surmesures, etc.)	1,068,801 84	1,478,000 19	"	409,198 35	
Menus produits des forêts. — Fruits, semences et herbes	83,912 45	56,760 25	27,152 20	"	
Menus produits des forêts. — Minerai, terre, pierres et sables	23,114 24	25,594 06	"	2,479 82	
Menus produits des forêts. — Redevances et indemnités	72,749 32	70,754 06	1,995 26	"	
Menus produits des forêts. — Recettes diverses et imprévues	18,003 65	13,900 21	4,103 44	"	
Menus produits des forêts. — Location de la chasse dans les forêts de l'État	164,222 10	151,537 94	12,684 16	"	
Portion contributive des communes et établissements publics pour les frais d'administration de leurs bois	1,618,483 92	1,497,405 86	121,078 06	"	
Amendes de condamnation concernant les délits forestiers et de pêche, y compris le décime pour franc	686,455 16	602,352 15	84,103 01	"	
Dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois et pour délits de pêche	119,924 25	123,928 50	"	4,004 25	
Recouvrements sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les délits forestiers	542,847 99	488,767 04	54,080 95	"	
	4,398,514 92	4,509,000 26	305,197 08	415,682 42	
			110,485 34		
DROITS DE PÊCHE.					
Location de la pêche	411,840 49	412,095 78	"	255 29	
RÉCAPITULATION.					
Produits de coupes	28,379,619 04	26,300,684 62	2,078,934 42	"	
Produits divers des forêts	4,398,514 92	4,509,000 26	"	110,485 34	
Droits de pêche	411,840 49	412,095 78	"	255 29	
	33,189,974 45	31,221,780 66	2,078,934 42	110,740 63	
Différence en plus à l'exercice 1840			1,968,,193 79		

DÉVELOPPEMENTS

SUR LES DOUANES ET SELS.

NOTE INDICATIVE

Des Développements publiés sur les Douanes et Sels.

Les développements sur les douanes et sels, pour l'exercice 1840, se composent, savoir :

1° D'un tableau d'apurement des droits et produits constatés à la charge des redevables de l'État, présentant les recouvrements, remises et non-valeurs qui ont eu lieu sur ces droits, et les droits dont il restait à poursuivre la réalisation (pages 126 à 126);

2° D'un état faisant connaître, par nature de droits et par bureaux principaux de douanes, les recouvrements effectués pendant l'exercice 1840 (pages 130 à 135);

3° D'un état dont l'objet est de comparer les droits et produits réalisés pour les exercices 1840 et 1839, et d'expliquer les causes des augmentations et des diminutions (pages 136 et 137);

4° Des tableaux où sont développés, par classe de matières imposées, les produits recouvrés, avec l'indication de la quotité des taxes (pages 138 à 181).

Tableau des Droits et Produits des Douanes et Sels constatés pour l'exercice 1840.

L'ordonnance royale du 10 décembre 1823, article 2, et l'ordonnance du 31 mai 1838 portant règlement général sur la comptabilité publique, article 135, ont prescrit de faire connaître, dans le compte annuel de l'administration des finances, pour chaque branche de revenus publics,

1° Les droits constatés à la charge des redevables de l'État;

2° Les recouvrements effectués sur ces droits;

3° Les recouvrements restant à faire.

Cette disposition a été appliquée, à partir de l'année 1835, aux produits dont les préposés de l'administration des douanes sont chargés de faire le recouvrement. Ces produits se divisent en deux classes; la première se compose des droits qui sont portés en recette au moment de la liquidation et immédiatement réalisés, soit en numéraire, soit en obligations et autres effets de crédit à terme considérés comme valeurs au comptant, savoir :

Droits de douanes;
Droits de navigation;
Droits accessoires;
Produit des marchandises saisies, vendues aux enchères ou remises aux contrevenants sous consignation de la valeur;
Taxes de plombage et d'estampillage;
Taxe de consommation des sels.

La seconde classe comprend uniquement les sommes à recouvrer en vertu de jugements pour amendes et autres condamnations pécuniaires, ou par suite de transactions dans les affaires résultant d'infraction aux lois et règlements sur les douanes et sur l'impôt des sels.

Ces derniers droits, qui donnent lieu à l'inscription sur un registre spécial des droits constatés, et qui peuvent seuls offrir des restes à recouvrer, ne se réalisent que dans des délais plus ou moins rapprochés, et pour une faible partie, à raison de ce que, parmi les individus qui se livrent à la fraude, les uns, et c'est le plus grand nombre, n'offrent aucune ressource, et que les autres sont presque tous admis à transiger. De là vient, ainsi qu'on peut le remarquer dans le tableau ci-après, qui présente l'apurement des droits constatés de l'exercice 1840, que, sur 1,307,000 francs de droits pour amendes et autres condamnations pécuniaires, il n'avait été réalisé que 468,000 francs, et que le surplus, en majeure partie, a déjà été remis aux redevables ou reconnu irrecouvrable.

La constatation des divers droits dont il vient d'être parlé résulte de leur inscription sur les registres de liquidation et de recette tenus dans les bureaux de douanes; elle a lieu avec imputation à l'exercice auquel donne son nom l'année pendant laquelle les droits sont liquidés, sauf le report à l'exercice suivant des restes à recouvrer qui n'ont pu être réalisés au 30 septembre de la seconde année, époque de la clôture de l'exercice.

Les droits constatés sont soumis, à l'expiration de la seconde année de chaque exercice, à l'apurement prescrit par l'ordonnance du 8 décembre 1832. Les résultats de cette liquidation, qui ont été présentés

dans les comptes individuels des receveurs des douanes, sont retracés dans le tableau qui suit, et se résument ainsi :

Reprise des droits de l'exercice 1839 dont il restait à poursuivre le recouvrement.		41,834f 18c
Droits de toute nature constatés pendant l'année et sur l'exercice 1840.....		179,201,452 80
TOTAL des droits pour 1840.....		179,243,286 98
A DÉDUIRE,		
1° Les droits résultant d'amendes et autres condamnations dont il a été fait remise, ou qui ont été reconnus irrecouvrables, ainsi qu'il en a été justifié à la cour des comptes.....	804,333f 79c	838,462 27
2° Les droits de même nature relatifs à des affaires en instance dont il reste à poursuivre la réalisation, et qui sont susceptibles d'être remis aux redevables, ou de tomber en non-valeur.....	34,128 48	
RESTE pour droits appliqués à l'exercice 1840 et dont le montant a été réalisé..		178,404,824 71

Tableau général des Droits et Produits constatés sur les Douanes et Sels, pour l'Exercice 1840.

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.			QUI RESTAIENT à recouvrer sur l'exercice 1839.	PENDANT l'exercice 1840.	TOTAL des droits constatés de l'exercice 1840.	DROITS CONSTATÉS — À DÉDUIRE. Droits et produits dont il a été fait remise ou qui ont été reconnus irrecouvrables.	Droits dont il pourra encore être fait remise aux redevables, ou qui sont susceptibles de tomber en non-valeur.	TOTAL.	RESTE en droits et produits constatés pour l'exercice 1840, employés dans la loi du règlement définitif de cet exercice.	RECOUVREMENTS effectués pendant le cours de l'exercice 1840.	OBSERVATIONS.
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Droits de douanes	à l'importation.	Marchandises diverses	"	81,065,337 10	81,065,337 10	"	"	"	81,065,337 10	81,065,337 10	A l'exception des amendes et autres condamnations pécuniaires par suite d'infractions aux lois sur les douanes et sur l'impôt du sel, tous les droits sont immédiatement réalisés, soit en numéraire, soit en effets de commerce admis comme valeurs au comptant. Ainsi les remises, les non-valeurs et les restes à recouvrer ne portent que sur les amendes et les autres condamnations pécuniaires.
		Sucres exotiques	"	33,553,016 00	33,553,016 00	"	"	"	33,553,016 00	33,553,016 00	
			"	114,618,353 10	114,618,353 10	"	"	"	114,618,353 10	114,618,353 10	
	à l'exportation		"	1,190,828 08	1,190,828 08	"	"	"	1,190,828 08	1,190,828 08	
	au transit		"	60,072 81	60,072 81	"	"	"	60,072 81	60,072 81	
	à la réexportation des entrepôts		"	99,677 72	99,677 72	"	"	"	99,677 72	99,677 72	
	à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger		"	511 16	511 16	"	"	"	511 16	511 16	
	à l'entrée des voitures de voyageurs.	Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	"	45,284 89	45,284 89	"	"	"	45,284 89	45,284 89	
		Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation n'a pas eu lieu dans les délais prescrits	"	24,399 98	24,399 98	"	"	"	24,399 98	24,399 98	
Droits de navigation.	Francisation des navires		"	5,130 90	5,130 90	"	"	"	5,130 90	5,130 90	
	Transfert de propriété des navires		"	3,510 83	3,510 83	"	"	"	3,510 83	3,510 83	
	Entrée des navires.	Droit et demi-droit de tonnage	"	1,563,147 54	1,563,147 54	"	"	"	1,563,147 54	1,563,147 54	
		Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	"	481,266 95	481,266 95	"	"	"	481,266 95	481,266 95	
	Expédition pour entrée et sortie des navires		"	76,687 60	76,687 60	"	"	"	76,687 60	76,687 60	
	Sortie des navires.	Congés des bâtiments français	"	35,115 30	35,115 30	"	"	"	35,115 30	35,115 30	
		Passe-ports des bâtiments étrangers	"	13,005 30	13,005 30	"	"	"	13,005 30	13,005 30	
	Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires		"	214,611 95	214,611 95	"	"	"	214,611 95	214,611 95	
	Taxes locales affectées aux travaux d'achèvement et d'amélior^ons	du port du Havre	"	572,797 40	572,797 40	"	"	"	572,797 40	572,797 40	
		——— de Boulogne	"	47,070 36	47,070 36	"	"	"	47,070 36	47,070 36	
		du bassin de la Sèvre-Niortaise	"	372 87	372 87	"	"	"	372 87	372 87	
		du port de Bordeaux	"	78,589 96	78,589 96	"	"	"	78,589 96	78,589 96	
	Pour l'entretien du bassin à flot de la Rochelle		"	6,944 62	6,944 62	"	"	"	6,944 62	6,944 62	
	——— du Havre		"	9,185 78	9,185 78	"	"	"	9,185 78	9,185 78	
Droits accessoires.	Timbre des expéditions		"	363,279 05	363,279 05	"	"	"	363,279 05	363,279 05	
	Droits de sortie qui étaient dus aux colonies françaises, perçus par supplément		"	93 75	93 75	"	"	"	93 75	93 75	
	Droits de magasinage et de dépôt		"	7,219 53	7,219 53	"	"	"	7,219 53	7,219 53	
	Indemnités reçues des fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques		"	48,000 00	48,000 00	"	"	"	48,000 00	48,000 00	
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires		"	1,013 52	1,013 52	"	"	"	1,013 52	1,013 52	
	Valeur des objets réformés pris en payement par les fournisseurs		"	2,735 67	2,735 67	"	"	"	2,735 67	2,735 67	
	Recettes accidentelles		"	43,848 37	43,848 37	"	"	"	43,848 37	43,848 37	
Produit des amendes et confiscations.	Valeur des objets saisis, vendus ou remis sous consignation		"	690,526 20	690,526 20	"	"	"	690,526 20	690,526 20	
	Amendes et autres condamnations pécuniaires, et sommes stipulées par transactions.		41,834 18	1,265,404 68	1,307,238 86	804,333 79	(a) 34,128 48	838,462 27	468,776 59	468,776 59	(a) La somme de 34,128 fr. 48 cent., qui sera reportée à l'exercice 1841, est relative à des affaires en instance. Elle est susceptible presque en totalité d'être remise aux redevables ou de tomber en non-valeur. L'administration n'a pu encore déterminer la portion qui pourrait être réalisée.
Taxes de plombage et d'estampillage			"	1,055,141 39	1,055,141 39	"	"	"	1,055,141 39	1,055,141 39	
TOTAL			41,834 18	122,623,827 26	122,665,661 44	804,333 79	34,128 48	838,462 27	121,827,199 17	121,827,199 17	
Taxe de consommation des sels			"	56,577,625 54	56,577,625 54	"	"	"	56,577,625 54	56,577,625 54	
TOTAL GÉNÉRAL			41,834 18	179,201,452 80	179,243,286 98	804,333 79	34,128 48	838,462 27	178,404,824 71	178,404,824 71	

Développement des Recouvrements effectués sur les Douanes et Sels pendant l'Exercice 1840.

DIRECTIONS et BUREAUX PRINCIPAUX.		DROITS DE DOUANES — À L'IMPORTATION.	À L'EXPORTATION.	AU TRANSIT.	sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger.	QUART et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexportation des voitures de voyageurs.	DROITS DE NAVIGATION. — FRANCISATION et transfert de propriété des navires.	À L'ENTRÉE DES NAVIRES. — Droit et demi-droit de tonnage perçus à l'entrée des navires français et étrangers.	Droit spécial sur les navires américains et mexicains.	EXPÉDITION pour entrée et sortie des navires.	À LA SORTIE DES NAVIRES. — Congés des bâtiments français.	Passe-ports des bâtiments étrangers.
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Bayonne	Bedous	350,343	30,698	2	"	"	"	"	"	"	"	"
	St-Jean-Pied-de-Port	25,586	3,694	3	"	"	"	"	"	"	"	"
	Ainhoa	13,252	1,831	180	1	"	"	"	"	"	"	"
	Bayonne	425,239	22,320	4,007	1,822	"	208	8,129	"	411	450	439
Bordeaux	La Teste	34	"	"	"	"	1	"	"	"	98	"
	Pauillac	690	130	"	"	"	"	5,776	1,402	128	53	3
	Bordeaux	9,527,369	68,512	700	9,379	358	953	136,390	27,405	7,872	1,686	528
	Libourne	2,463	201	"	"	"	23	1,533	"	57	416	2
	Blaye	19,647	14	"	2	"	39	4,451	"	130	214	9
La Rochelle	La Tremblade	2,276	20	"	"	"	18	374	"	11	330	1
	Marennes	293	110	"	"	"	3	147	"	4	213	9
	Château-d'Oleron	1,414	201	"	"	"	3	2,807	"	99	128	18
	Rochefort	89,337	1,801	"	55	"	5	29,526	"	928	222	58
	Charente	41,456	9,008	"	"	"	15	10,494	"	297	199	80
	La Rochelle	82,364	2,326	"	22	"	188	35,746	4,588	1,353	504	52
	Saint-Martin	1,624	47	"	7	"	15	329	"	11	333	1
	Marans	2,210	9,828	"	"	"	8	746	"	22	208	8
	Luçon	1,058	1,592	"	"	"	4	448	"	9	190	2
	Les Sables-d'Olonne	1,915	2,037	"	"	"	53	1,152	"	55	359	3
	Saint-Gilles	96	1	"	"	"	"	"	"	"	50	"
Nantes	Noirmoutier	1,329	296	"	"	"	9	734	"	42	97	8
	Bourgneuf	36	1,081	"	"	"	7	"	"	"	222	"
	Paimbœuf	9,380	2,605	"	"	"	34	9,166	"	301	122	13
	Nantes	6,780,420	32,604	"	955	"	1,167	132,090	719	4,973	2,188	206
	Guérande	5,023	1,453	"	"	"	16	1,541	"	90	658	70
Lorient	Redon	36,977	413	"	"	"	55	1,225	"	46	304	5
	Vannes	2,807	138	"	"	"	173	2,493	"	68	643	10
	Lorient	111,176	176	"	21	"	263	8,380	"	460	1,148	26
Brest	Quimper	12,976	16	"	"	"	59	6,740	"	385	1,125	21
	Brest	118,738	408	"	12	"	82	30,889	3,711	1,032	1,071	47
	Morlaix	50,751	1,971	"	6	"	77	12,514	"	480	246	53
Saint-Malo	Tréguier	17,866	16,609	"	"	"	62	16,063	"	752	694	58
	Le Légué	128,267	4,810	"	2	"	108	9,108	"	581	478	187
	Saint-Malo	354,327	23,172	1	107	587	742	32,919	"	1,452	1,211	279
	Avranches	445	182	"	"	"	"	28	"	2	"	1
	Granville	112,445	8,310	"	95	688	206	25,433	"	1,173	725	261
Cherbourg	Portbail	7,471	2,548	"	"	"	1	4,346	"	451	71	227
	Cherbourg	139,824	51,312	4	114	112	139	45,740	"	1,848	426	218
	Saint-Vaast	18,204	5,504	"	"	"	166	4,897	"	257	659	9
	Caen	414,436	15,774	"	9	75	72	49,697	"	2,374	632	166
Rouen	Honfleur	795,207	29,124	33	184	175	104	88,582	"	3,153	768	399
	Rouen	3,329,446	13,732	667	440	"	283	95,552	"	4,044	272	684
	Le Havre	22,432,645	48,929	21,893	17,972	6,588	516	214,223	435,252	14,436	1,430	1,270
	Fécamp	150,980	1,033	"	11	"	146	47,177	"	1,654	291	177

BUREAUX PRINCIPAUX.	RECETTES ACCESSOIRES. — Acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires.	TAXES locales pour l'entretien de certains ports.	DROIT de timbre.	DROITS de sortie des colonies françaises, perçus en France. — Droits de magasinage et de dépôt.	Indemnités reçues des fabricants de soude.	RECOUVREMENT du prix des brevets de francisation des navires; valeur des objets réformés pris en payement par les fournisseurs, et recettes accidentelles.	PRODUIT des AMENDES et confiscations.	TAXES de PLOMBAGE et d'estampillage.	TOTAL des DROITS et produits de douanes.	TAXE de consommation des sels.	TOTAL GÉNÉRAL des recettes.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Bedous	"	"	2,400	211	"	"	3,947	15,607	403,208	"	403,208
St-Jean-Pied-de-Port	"	"	1,589	"	"	"	6,804	2,571	40,247	"	40,247
Ainhoa	"	"	1,351	59	"	"	5,950	628	23,253	342	23,595
Bayonne	5,818	"	7,288	387	"	327	75,927	40,668	593,439	739,427	1,332,866
La Teste	241	"	371	"	"	1	"	"	747	86,851	87,598
Pauillac	55	"	683	"	"	192	195	461	9,768	54,897	64,665
Bordeaux	41,958	78,590	13,730	214	"	3,761	14,152	69,064	10,002,920	2,658,962	12,668,882
Libourne	1,671	"	1,575	"	"	55	1,043	2,041	11,081	1,857,499	1,868,580
Blaye	238	"	517	"	"	7	66	1,227	26,561	78,016	104,577
La Tremblade	460	"	751	"	"	18	2	"	4,262	144,069	148,331
Marennes	879	"	991	"	"	101	71	"	2,822	218,504	221,326
Château-d'Oleron	1,657	"	425	"	"	11	100	160	7,022	615	7,637
Rochefort	1,096	"	705	"	"	5	322	183	124,245	187,326	311,571
Charente	1,335	"	780	2	"	11	"	152	63,830	2,323,828	2,387,658
La Rochelle	3,137	6,945	2,488	"	"	12,374	11,594	2,856	166,537	755,630	922,167
Saint-Martin	2,005	"	931	"	"	56	198	406	5,963	11,661	17,624
Marans	764	373	337	"	"	1	13	363	14,881	413,382	428,263
Luçon	747	"	729	"	"	17	"	153	4,947	42,707	47,654
Les Sables-d'Olonne	604	"	1,541	"	"	32	148	24	7,923	700,079	708,002
Saint-Gilles	186	"	593	"	"	101	446	"	1,473	60,856	62,329
Noirmoutier	1,357	"	341	"	"	"	"	"	4,212	898	5,110
Bourgneuf	1,581	"	1,713	"	"	29	744	18	5,430	232,526	237,956
Paimbœuf	700	"	767	"	"	122	169	1,347	24,727	1,971	26,698
Nantes	11,024	"	5,889	34	1,500	334	4,897	21,029	7,000,030	4,125,471	11,125,501
Guérande	1,692	"	5,328	"	"	6	289	"	16,166	1,390,199	1,406,365
Redon	1,086	"	903	"	"	163	954	830	42,962	231,896	274,858
Vannes	1,307	"	2,930	"	"	288	1,129	263	12,251	833,567	845,818
Lorient	3,283	"	1,986	1	"	68	666	878	128,532	133,733	262,265
Quimper	2,404	"	2,223	"	"	64	1,873	231	28,118	402,821	430,939
Brest	3,639	"	2,281	85	"	122	5,761	3,087	170,967	689,625	860,592
Morlaix	2,187	"	803	"	1,500	32	910	2,951	74,481	486,417	560,898
Tréguier	1,115	"	894	"	"	97	2,716	20	56,948	366,271	423,219
Le Légué	1,388	"	1,306	"	"	785	678	259	147,957	492,920	640,877
Saint-Malo	4,253	"	2,681	62	"	672	3,249	2,708	428,422	601,161	1,029,583
Avranches	41	"	1,008	"	"	4	242	"	1,954	268,926	270,880
Granville	3,003	"	2,185	36	"	323	1,118	1,190	157,190	727,922	885,112
Portbail	468	"	783	"	"	17	2,112	1	18,495	42,738	61,233
Cherbourg	2,828	"	1,601	20	"	60	4,894	1,569	250,708	469,299	720,007
Saint-Vaast	1,044	"	772	"	"	40	798	788	33,138	97,840	130,978
Caen	3,469	"	1,975	6	"	76	836	2,310	491,908	1,620,737	2,112,645
Honfleur	1,818	"	3,058	8	"	53	1,466	1,440	925,573	323,241	1,248,814
Rouen	9,396	"	4,574	92	3,000	8,503	2,732	25,219	3,498,635	1,750,561	5,249,196
Le Havre	38,665	581,983	20,746	108	"	1,567	33,820	202,766	24,074,809	116,635	24,191,444
Fécamp	987	"	913	7	"	74	2,941	352	206,773	231,022	437,795

DIRECTIONS et BUREAUX PRINCIPAUX.		DROITS DE DOUANES — À L'IMPORTATION.	À L'EXPORTATION.	AU TRANSIT.	sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger.	QUART et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexportation des voitures de voyageurs.	DROITS DE NAVIGATION — FRANCISATION et transfert de propriété des navires.	À L'ENTRÉE DES NAVIRES. Droit et demi-droit de tonnage perçus à l'entrée des navires français et étrangers.	Droit spécial sur les navires américains et mexicains.	EXPÉDITION pour entrée et sortie des navires.	À LA SORTIE DES NAVIRES. Congés des bâtiments français.	Passe-ports des bâtiments étrangers.	ACQUITS, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires.	TAXES locales pour l'entretien de certains ports.	RECETTES ACCESSOIRES. DROIT de timbre.	DROITS de sortie des colonies françaises perçus en France. Droit de magasinage et de dépôt.	Indemnités reçues des fabricants de soude.	RECOUVREMENT du prix des brevets de francisation des navires; valeur des objets réformés pris en payement par les fournisseurs et recettes accidentelles.	PRODUIT des AMENDES et confiscations.	TAXES de PLOMBAGE et d'estampillage.	TOTAL des DROITS et produits de douanes.	TAXE de consommation des sels.	TOTAL GÉNÉRAL des recettes.	BUREAUX PRINCIPAUX.
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
ABBEVILLE	Dieppe	330,132	15,804	"	68	3,617	175	82,636	"	3,201	961	320	1,712	"	2,339	2	"	57	1,519	24	442,568	373,646	816,214	Dieppe.
	St-Valery-sur-Somme	256,370	113	"	7	18	26	25,837	2,153	1,179	232	78	906	"	646	"	"	33	49	1,124	288,772	1,490,980	1,779,752	St Valery-sur-Somme.
	Abbeville	129,702	836	"	"	"	40	6,110	"	264	89	48	625	"	500	10	"	2	25	863	139,124	983,053	1,122,177	Abbeville.
BOULOGNE	Boulogne	1,424,043	8,696	119	158	26,155	84	44,901	802	2,691	719	960	5,848	47,070	3,996	227	"	53	14,449	1,789	1,582,760	191,358	1,774,118	Boulogne.
	Calais	827,130	21,904	1,049	603	14,946	34	107,349	"	4,085	257	849	7,475	"	4,160	186	"	38	22,563	6,418	1,019,047	458,930	1,477,977	Calais.
DUNKERQUE	Dunkerque	6,218,585	81,507	90	2,556	"	196	83,394	2,966	3,782	1,747	441	8,040	"	6,566	82	"	87	19,351	33,290	6,462,678	2,586,874	9,049,552	Dunkerque.
	Hazebrouck	49,034	345	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,056	"	"	3	34,683	48	86,170	"	86,170	Hazebrouck.
	Armentières	304,493	24,179	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5,647	"	"	8	40,137	679	375,144	"	375,144	Armentières.
	Halluin	1,942,365	17,141	"	"	100	"	"	"	"	"	"	"	"	12,916	131	"	6	18,892	8,833	2,000,378	"	2,000,378	Halluin.
	Lille	1,893,420	13,826	2,811	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12,265	162	1,500	133	23,132	4,660	1,951,910	"	1,951,910	Lille.
	Baisieux	144,255	1,730	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,065	17	"	7	20,982	1,170	171,226	1	171,227	Baisieux.
VALENCIENNES	Orchies	94,531	2,410	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,105	"	"	4	31,515	10	131,575	"	131,575	Orchies.
	Condé	1,076,334	4,179	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,191	"	"	21	19,028	536	1,103,290	"	1,103,290	Condé.
	Valenciennes	54,917	4,388	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,624	"	"	13	60,643	1,143	124,730	"	124,730	Valenciennes.
	Blanc-Misseron	544,835	3,812	260	"	883	"	"	"	"	"	"	"	"	4,262	780	"	2	10,319	2,566	567,718	"	567,718	Blanc-Misseron.
	Bavay	47,278	7,818	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,249	"	"	9	14,124	"	72,479	"	72,479	Bavay.
	Maubeuge	454,046	10,370	"	"	12	"	"	"	"	"	"	"	"	3,690	"	"	"	13,277	212	481,608	"	481,608	Maubeuge.
	Avesnes	38,600	2,165	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,339	"	"	"	19,763	35	63,892	3	63,895	Avesnes.
CHARLEVILLE	Hirson	49,124	735	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,148	"	"	3	21,360	14	73,383	14	73,397	Hirson.
	Rocroy	68,224	13,658	"	"	75	"	"	"	"	"	"	"	"	2,078	"	"	"	11,371	30	95,437	20	95,457	Rocroy.
	Givet	159,497	1,196	41	"	125	"	"	"	"	"	"	"	"	2,223	3	"	"	2,474	110	165,668	5	165,673	Givet.
	Charleville	27,392	2,038	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,499	"	"	"	7,492	"	41,422	55	41,476	Charleville.
	Sedan	392,892	4,160	70	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7,745	"	"	149	6,275	6,630	417,922	53	417,975	Sedan.
METZ	Montmédy	35,383	808	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,582	15	"	"	3,572	"	42,360	21	42,381	Montmédy.
	Longwy	201,965	2,161	415	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,587	3	"	225	5,529	2,007	215,892	141	216,033	Longwy.
	Sierck	553,735	14,417	579	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,952	56	"	25	5,170	2,482	580,414	107	580,521	Sierck.
	Metz	563,398	291	377	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	679	"	"	"	"	1,218	565,964	"	565,964	Metz.
	Bouzonville	126,859	4,643	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,204	"	"	1	6,395	30	141,132	154	141,286	Bouzonville.
	Forbach	754,276	2,778	921	"	325	"	"	"	"	"	"	"	"	5,983	541	"	"	7,083	3,979	775,887	84	775,971	Forbach.
	Sarreguemines	242,366	3,390	283	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5,433	10	"	6	2,759	623	254,870	83	254,953	Sarreguemines.
	Bitche	27,479	710	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,711	"	"	1	2,705	"	32,606	197	32,803	Bitche.
STRASBOURG	Schelestadt	38,400	772	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	727	"	"	"	3,433	"	43,332	93	43,425	Schelestadt.
	Strasbourg	1,898,031	25,812	9,806	52	1,250	"	"	"	"	"	"	"	"	11,942	293	"	28	20,783	25,067	1,993,066	1,241	1,994,307	Strasbourg.
	Wissembourg	711,787	2,650	792	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,342	20	"	"	6,085	2,685	728,362	514	728,876	Wissembourg.
	Colmar	97,559	2,252	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,149	"	"	"	6,383	714	108,057	101	108,158	Colmar.
	Mulhausen	58,289	15,393	147	42	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,642	"	1,500	609	3,133	5,054	85,809	180	85,989	Mulhausen.
	Saint-Louis	755,259	8,261	3,372	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7,497	73	"	449	14,361	14,023	803,299	417	803,716	Saint-Louis.
	Delle	48,079	3,168	"	7	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,230	"	"	54	20,140	110	73,788	584	74,372	Delle.
BESANÇON	Montbéliard	17,705	1,063	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,837	"	"	7	31,611	"	52,223	305	52,528	Montbéliard.
	Les Pargots	106,598	6,526	39	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,201	"	"	879	15,398	1,475	133,117	1,114	134,231	Les Pargots.
	Pontarlier	87,857	7,835	441	2	8	"	"	"	"	"	"	"	"	2,030	"	"	23	13,156	4,473	115,825	158	115,983	Pontarlier.
BELLEY	Les Rousses	60,543	5,534	222	"	42	"	"	"	"	"	"	"	"	3,251	46	"	83	10,178	5,248	85,147	15	85,162	Les Rousses.
	Bellegarde	98,721	6,794	165	"	235	"	"	"	"	"	"	"	"	2,560	1	"	10	3,998	5,435	117,920	6	117,926	Bellegarde.
	Saint-Blaise	42,677	4,247	29	"	75	"	"	"	"	"	"	"	"	1,608	"	"	54	1,584	1,336	51,608	"	51,608	Saint-Blaise.

DIRECTIONS et BUREAUX PRINCIPAUX.		DROITS DE DOUANES.					DROITS DE NAVIGATION.								RECETTES ACCESSOIRES.										
		À L'IMPORTATION	À L'EXPORTATION.	AU TRANSIT.	sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger.	QUART et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexportation des voitures de voyageurs.	FRANCISATION et transfert de propriété des navires.	À L'ENTRÉE DES NAVIRES. Droit et demi-droit de tonnage perçus à l'entrée des navires français et étrangers.	Droit spécial sur les navires américains et mexicains.	EXPÉDITION pour entrée et sortie des navires.	À LA SORTIE DES NAVIRES. Congés des bâtiments français.	Passe-ports des bâtiments étrangers.	ACQUITS, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires.	TAXES locales pour l'entretien de certains ports.	DROIT de timbre.	DROITS de sortie des colonies françaises perçus en France. — Droits de magasinage et de dépôt.	Indemnités reçues des fabricants de soude.	RECOUVREMENT du prix des brevets de francisation des navires; valeur des objets réformés pris en payement par les fournisseurs et recettes accidentelles.	PRODUIT des AMENDES et confiscations.	TAXES de PLOMBAGE et d'estampillage.	TOTAL des DROITS et produits de douanes.	TAXE de consommation des sels.	TOTAL GÉNÉRAL des recettes.	BUREAUX PRINCIPAUX.
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
LYON	Lyon	657,447	26,424	661	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,968	"	3,000	808	6,247	23,602	721,177	6,479,119	7,200,296	Lyon.
GRENOBLE	Entre-Deux-Guiers	13,851	3,679	"	"	122	"	"	"	"	"	"	"	"	981	"	"	7	634	128	19,403	"	19,403	Entre-Deux-Guiers.
	Pont-de-Beauvoisin	121,233	13,055	1,576	"	1,006	"	"	"	"	"	"	"	"	3,772	61	"	16	8,592	6,886	156,197	"	156,197	Pont-de-Beauvoisin.
	Pont-Charra	19,157	779	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	792	"	"	7	314	"	21,050	"	21,050	Pont-Charra.
	Chapareillan	35,997	1,959	15	"	83	"	"	"	"	"	"	"	"	910	"	"	"	961	141	40,065	"	40,065	Chapareillan.
	Bourg-d'Oisans	8,575	235	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	173	"	"	"	214	"	9,197	"	9,197	Bourg-d'Oisans.
DIGNE	Briançon	38,441	10,691	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	864	"	"	6	1,231	1	51,233	"	51,233	Briançon.
	Barcelonette	20,184	1,045	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	732	"	"	5	1,325	"	23,290	"	23,290	Barcelonette.
	Entrevaux	21,434	824	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	757	"	"	4	576	"	23,594	"	23,594	Entrevaux.
TOULON	St-Laurent-du-Var	85,457	6,653	1	"	1,141	"	"	"	"	"	"	"	"	3,372	"	"	"	1,795	814	99,234	"	99,234	St-Laurent-du-Var.
	Cannes	312,907	3,523	"	"	"	53	2,199	"	554	343	110	1,740	"	1,542	"	"	8	1,961	1,360	326,302	157,824	484,126	Cannes.
	Saint-Raphaël	57,564	443	"	"	"	77	2,147	"	317	384	154	949	"	813	"	"	41	"	113	63,001	13,875	76,876	Saint-Raphaël.
	Les Salins d'Hyères	38	1,590	"	"	"	"	1,823	"	297	41	205	416	"	782	"	1,500	1	"	1,025	7,718	346,473	354,191	Les Salins d'Hyères.
	Toulon	925,745	5,679	"	581	200	217	26,294	"	1,588	1,152	196	4,722	"	3,216	9	1,500	231	4,958	3,537	979,824	56,750	1,036,574	Toulon.
MARSEILLE	Marseille	29,032,149	163,291	6,394	63,612	9,004	944	6,216	"	238	3,571	2,444	1,339	"	27,492	1,965	22,500	3,549	103,615	309,742	29,758,063	481,154	30,239,217	Marseille.
	Port de Bouc	83,210	1,151	"	"	"	85	1,886	"	337	650	112	991	"	2,538	"	"	46	199	6,170	97,375	2,131,152	2,228,527	Port de Bouc.
	Arles	199,523	963	91	1	"	113	1,489	"	198	550	22	2,022	"	811	"	"	5	3,421	9,278	218,487	24,693	243,180	Arles.
MONTPELLIER	Aigues-Mortes	41,020	1,624	"	"	"	2	232	"	39	37	23	487	"	684	"	"	85	570	11,337	56,143	2,752,235	2,808,378	Aigues-Mortes.
	Cette	587,559	15,856	39	1,002	"	108	60,423	1,025	3,018	772	621	6,668	"	3,324	"	"	36	1,248	6,663	688,364	1,666,995	2,355,359	Cette.
	Agde	422,370	869	"	"	"	145	4,415	"	297	430	46	773	"	1,120	"	"	38	22,274	2,176	454,953	743,797	1,198,750	Agde.
PERPIGNAN	La Nouvelle	140,025	1,126	"	"	"	196	1,714	"	158	814	29	1,222	"	2,296	"	"	30	36	317	147,962	1,822,558	1,970,520	La Nouvelle.
	Perpignan	88,263	11,717	33	73	"	44	11,449	1,245	498	216	361	1,297	"	2,086	6	"	38	10,758	769	128,854	7,518	136,372	Perpignan.
	Céret	240,258	4,657	867	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,183	71	"	233	8,176	3,828	261,274	"	261,274	Céret.
	Bourg-Madame	32,229	13,431	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,785	33	"	62	4,658	30	55,228	"	55,228	Bourg-Madame.
TOULOUSE	Ax	1,852	3,753	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,040	"	"	"	2,045	39	8,730	"	8,730	Ax.
	Saint-Girons	8,862	3,167	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	896	59	"	"	767	301	14,052	"	14,052	Saint-Girons.
	Vielle	49,185	20,397	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,929	511	"	"	1,629	638	74,290	12	74,302	Vielle.
	Toulouse	476,576	16	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	375	"	"	3	"	145	477,115	1,797,385	2,274,500	Toulouse.
ORLÉANS	Orléans	361,827	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	240	"	"	"	"	379	362,447	2,668,203	3,030,650	Orléans.
PARIS	Douane	77,081	84,288	"	152	1,200	"	"	"	"	"	"	"	"	6,207	568	"	8,527	35,411	101,973	315,406	"	315,406	Paris. — Douane.
	Entrepôt des sels	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	637	"	10,500	4	"	1,288	12,428	3,257,077	3,269,506	— Entrepôt des sels.
	Entrepôt des Marais	11,413,492	"	878	11	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,405	"	"	19	136,778	7,738	11,562,322	"	11,562,322	— Entrepôt des Marais.
BASTIA	Bastia	244,772	4,966	"	11	378	60	6,815	"	1,131	692	128	3,272	"	2,151	28	"	77	1,419	1,460	267,359	44,586	311,945	Bastia.
	Ile Rousse	28,045	396	"	"	25	10	1,905	"	277	73	77	807	"	514	"	"	28	11	222	32,390	18,277	50,667	Ile Rousse.
	Ajaccio	98,018	3,491	"	4	75	10	6,328	"	1,096	249	170	1,713	"	980	"	"	32	4,327	1,077	117,570	44,380	161,950	Ajaccio.
TOTAUX		114,618,353	1,190,828	60,073	100,189	69,685	8,642	1,563,147	481,267	76,688	35,115	13,005	214,612	714,961	363,279	7,313	48,000	47,598	1,159,303	1,055,141	121,827,199	56,577,625	178,404,824	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1840.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1839.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1840, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1840, en moins.	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1840.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Droits de douanes — à l'importation	Marchandises diverses	81,065,337 10	74,825,836 03	6,239,501 07	"	(a) L'augmentation que présentent les droits à l'importation est, comparativement à 1839, d'environ 10 p. 0/0. Les marchandises sur lesquelles a plus particulièrement porté l'accroissement sont: les sucres étrangers, 4,000,000 francs; les cotons en laine, 2,700,000 francs; les cafés, 2,900,000 francs; les céréales, 800,000 francs; puis les huiles, le plomb, l'indigo et autres matières premières dont l'importation a été très-active à raison de l'état prospère de nos usines et fabriques. L'augmentation sur l'ensemble des perceptions aurait été plus considérable, si, d'une part, l'ordonnance de dégrèvement du 21 août 1839 n'avait, pendant les premiers mois de l'année 1840, exercé de l'influence sur les recouvrements relatifs aux sucres de nos colonies; et si, d'un autre côté, il n'y avait eu quelques diminutions dans les droits perçus sur les cotons filés, les toiles de lin et de chanvre, les laines, la fonte et les fers en barres.
	Sucres exotiques	33,553,016 00	29,661,876 00	3,891,140 00	"	
		114,618,353 10	104,487,712 03	(e)10,130,641 07	"	
	à l'exportation	1,190,828 08	1,447,122 18	"	(b) 256,294 10	(b) La différence en moins qui se fait remarquer dans les droits de sortie provient principalement d'une exportation moins considérable de céréales; en 1839, nous en avions fourni à l'étranger 870,000 hectolitres, et il n'en a été exporté en 1840 que 216,000 hectolitres.
	au transit	60,072 81	50,717 05	(c) 9,355 76	"	(c) Les marchandises qui ont transité à travers la France, pendant l'année 1840, se sont élevées à 356,385 quintaux métriques. C'est près de 20 p. 0/0 de plus qu'en 1839, et ainsi s'explique l'accroissement qu'on remarque dans le recouvrement des droits de transit.
	à la réexportation des entrepôts	99,677 72	111,796 56	"	(d) 12,118 84	(d) Il y a eu sur les réexportations d'entrepôt, une diminution en 1840, tant pour le poids que pour les valeurs des marchandises soumises aux droits; mais il faut observer que l'année 1839 avait offert des augmentations sur les années précédentes.
	à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger	511 16	613 78	"	102 62	
	à l'entrée des voitures de voyageurs — Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	45,284 89	60,406 97	"	15,122 08	
	à l'entrée des voitures de voyageurs — Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation n'a pas lieu dans les délais prescrits	24,399 98	28,824 42	"	4,424 44	
Droits de navigation	Francisation des navires	5,130 90	5,868 69	"	737 79	
	Transfert de propriété des navires	3,510 83	5,043 06	"	1,532 23	
	Entrée des navires — Droit et demi-droit de tonnage	1,563,147 54	1,549,714 93	(e) 13,432 61	"	(e) L'augmentation sur les droits de tonnage et d'expédition aurait été plus considérable, sans l'exemption accordée par l'ordonnance du 24 septembre 1840, aux bâtiments français qui arrivent des possessions françaises d'outre-mer.
	Entrée des navires — Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	481,266 95	304,654 24	(f) 176,612 71	"	(f) Le commerce avec les États-Unis, que les embarras financiers de ce pays avaient ralenti en 1839, ayant repris beaucoup d'activité en 1840, le droit spécial perçu sur les bâtiments américains a offert par suite un notable accroissement.
	Expédition pour entrée et sortie des navires	76,687 60	71,194 20	(e) 5,493 40	"	
	Sortie des navires — Congés des bâtiments français	35,115 30	34,988 80	126 50	"	
	Sortie des navires — Passe-ports des bâtiments étrangers	13,005 30	11,878 90	1,126 40	"	
	Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	214,611 95	240,592 00	"	(g) 25,980 05	(g) Cette diminution résulte de la suppression du droit de permis de 50 centimes, pour les cargaisons françaises autres que celles qui sont destinées pour l'étranger, ou qui en arrivent. (Ordonnance du 24 septembre 1840.)
	Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — du port du Havre	572,797 40	433,695 97	(h) 139,101 43	"	(h) L'augmentation sur les taxes locales perçues au Havre et à Bordeaux, tient, en grande partie, à l'accroissement de notre commerce avec différents pays et notamment avec les États-Unis, le Mexique, Haïti et le Brésil.
	Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — ——— de Boulogne	47,070 36	50,286 21	"	3,215 85	
	Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — du bassin de la Sèvre-Niortaise	372 87	545 07	"	172 20	
	Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — du port de Bordeaux	78,589 96	54,433 50	(h) 24,156 46	"	
	Taxes locales — Pour l'entretien du bassin à flot de la Rochelle	6,944 62	6,683 42	261 20	"	
	Taxes locales — ——— du Havre	9,185 78	20,619 44	"	11,433 66	
Droits et produits accessoires	Timbre des expéditions	363,279 05	359,815 90	(i) 3,463 15	"	(i) Cette augmentation est une conséquence de l'accroissement du mouvement commercial.
	Droits de sortie qui étaient dus aux colonies françaises, perçus par supplément	93 75	576 60	"	482 85	
	Droits de magasinage et de dépôt	7,219 53	8,256 25	"	1,036 72	
	Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts établis en vertu de la loi du 27 février 1832	"	153,458 62	"	(k) 153,458 62	(k) Les communes ayant été affranchies du payement de la subvention pour le service des entrepôts de l'intérieur, ce produit ne figure plus dans les recettes de l'année 1840.
	Indemnités reçues des fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques	48,000 00	57,000 00	"	(l) 9,000 00	(l) Suppression de plusieurs fabriques.
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires	1,013 52	1,318 52	"	305 00	
	Valeur des objets réformés pris en payement par les fournisseurs	2,735 67	3,458 48	"	722 81	
	Recettes accidentelles	43,848 37	41,281 41	2,566 96	"	(m) Le résultat de ces différences, en plus et en moins, présente une augmentation de 30,544 francs, à laquelle on ne peut assigner aucune cause particulière, à raison de l'éventualité de ce produit.
Produit des amendes et confiscations	Valeurs des objets saisis, vendus ou remis sous consignation	690,526 20	728,544 26	"	(m) 38,018 06	
	Amendes et autres condamnations pécuniaires, et sommes stipulées par transaction	468,776 59	400,213 87	(m) 68,562 72	"	(n) Le produit des taxes de plombage et d'estampillage se trouve augmenté par suite d'une plus grande activité dans les opérations du commerce de transit et de cabotage.
Taxes de plombage et d'estampillage		1,055,141 39	993,427 86	(n) 61,713 53	"	
		121,827,199 17	111,724,743 19	10,636,613 90	534,157 92	(o) La diminution du produit de la taxe des sels vient de ce que, par la difficulté des transports pendant les inondations du Midi, quelques approvisionnements n'ont pas été faits dans les derniers mois de 1840. Cette diminution est, en partie, compensée par l'augmentation d'environ 80,000 francs sur le produit de la taxe recouvrée par les contributions indirectes.
Taxe de consommation des sels		56,577,625 54	56,824,405 86	"	(o) 246,780 32	
		178,404,824 71	168,549,149 05	10,636,613 90	780,938 24	NOTA. Les différences qui ne sont point expliquées tiennent à des causes accidentelles et qui ne peuvent être indiquées.
				En plus... 9,855,675f 66c		

Tableaux de développement des droits constatés et perçus en matière de Douanes et Sels pendant l'exercice 1840.

L'administration des douanes fait annuellement publier et distribuer aux membres des deux Chambres le *Tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères.* Les nombreux documents que renferme ce tableau dispensent de reproduire, dans les comptes de finances, le détail des perceptions par chaque espèce de marchandises. Mais on croit utile de donner, pour les droits à l'importation et à l'exportation, des états de développement par ordre de matières et par classes principales de marchandises, présentant les valeurs importées et exportées, et les droits perçus pendant les années 1840 et 1839, et faisant ressortir les différences qui résultent de la comparaison de ces deux années. Ces états sont suivis de deux tableaux offrant, d'après les grandes divisions adoptées dans les états de commerce, l'un les *pays de provenance* des marchandises livrées à la consommation intérieure, l'autre les *pays de destination* des produits français vendus à l'étranger; enfin, on y joint un tableau où sont exprimés, en millions, les valeurs des marchandises importées et les droits perçus dans les six années de 1835 à 1840; ce tableau présente, en outre, la comparaison des résultats de cette dernière année avec ceux de 1839, et avec la moyenne de ceux des cinq années précédentes.

Les éléments de ces résumés ont été puisés dans les relevés établis par les agents préposés à l'assiette et à la vérification des droits, d'après les actes de douanes, tels que les permis et les certificats de visite et de liquidation. On fournit ainsi, pour tous les droits constatés en matière de douanes, les justifications prescrites par les ordonnances des 10 décembre 1823 et 23 décembre 1829.

Des états de développement des droits à l'importation et à l'exportation, indiquant, pour chaque nature de marchandises, le titre de la perception et la quotité des droits, sont produits à la Cour des comptes au soutien des comptes individuels des Receveurs principaux. Au moyen de cette justification, il est facile de reconnaître l'exactitude des produits de douanes, par le rapprochement des droits perçus avec les valeurs ou les quantités sur lesquelles les droits ont frappé.

Les tableaux placés à la suite de cette note se divisent en quatre parties, à raison des quatre branches principales de produits dont la perception est attribuée aux agents de l'administration des douanes, conformément aux lois et règlements en vigueur.

La première partie comprend les *droits de douanes* qui se perçoivent aux frontières et dans les entrepôts intérieurs établis en vertu de la loi du 27 février 1832, savoir : droits d'importation, d'exportation, de transit, de réexportation d'entrepôt des marchandises étrangères, de réimportation des marchandises françaises invendues à l'étranger, et droit perçu, à l'entrée, sur les voitures de voyageurs.

La seconde partie présente les *droits de navigation* perçus dans les ports sur les bâtiments français et sur les bâtiments étrangers, employés au commerce extérieur ou à la pêche maritime.

La troisième partie réunit les *droits accessoires et produits divers*, tels que le recouvrement du timbre spécial des expéditions et des commissions d'emploi, le droit de sortie des colonies perçu en France par supplément sur les marchandises prises sous voiles, le droit de magasinage et de dépôt, les indemnités reçues des fabricants de soude, le recouvrement du prix des brevets de francisation des navires, la valeur des objets réformés pris en payement par les fournisseurs, les recettes accidentelles, le produit des amendes et confiscations, et le produit des taxes de plombage et d'estampillage.

La quatrième partie a pour objet la *taxe de consommation des sels* perçue à l'extraction des marais salants, dans les ports, dans les salines comprises dans le rayon des douanes, et dans les entrepôts de Paris, Lyon, Toulouse et Orléans.

Le *décime additionnel par franc,* auquel la plupart de ces droits sont assujettis par les lois du 25 mai 1799 et du 28 avril 1816, a été ajouté au montant des perceptions.

Une récapitulation générale résume les quantités passibles des droits et le montant des perceptions par branche de recette.

Les principaux résultats qui ressortent des développements dont il vient d'être parlé, en les comparant avec ceux qui ont été donnés pour 1839, dans la deuxième partie du compte général des finances de l'année 1840 (pages 138 à 181), peuvent être analysés comme il suit :

Ire PARTIE. — DROITS DE DOUANES.

Droits à l'importation.

Les valeurs des marchandises importées pendant l'année 1840, comparées aux importations de 1839, présentent, suivant le tableau ci-après, une augmentation de 96,861,356 fr., savoir : Importations.

	VALEURS DES MARCHANDISES IMPORTÉES		DIFFÉRENCES EN 1840.	
	en 1840.	en 1839.	Augmentation.	Diminution.
Matières nécessaires à l'industrie	506,932,441f	450,934,614f	55,997,827f	//
Objets de consommation naturels	190,617,421	144,894,224	45,723,197	//
Objets de consommation fabriqués	49,897,091	54,756,759	//	4,859,668f
TOTAUX	747,446,953	650,585,597	101,721,024	4,859,668
AUGMENTATION en 1840			96,861,356f	

L'augmentation, pour les matières nécessaires à l'industrie, porte principalement sur les soies, les cotons en laine, l'indigo, les tabacs en feuilles et le cuivre pur en masses, et pour les objets de consommation naturels, sur les céréales, les fruits oléagineux, les sucres et les cafés. Les diminuions les plus notables, pour les objets fabriqués, frappent sur les tissus de lin ou de chanvre, les machines et mécaniques et l'horlogerie. De ces différences résulte, en définitive, sur le montant des droits à l'importation, une augmentation, pour 1840, de 10,123,881 fr.

Les droits perçus sur les sucres importés en 1840 se sont élevés à 33,553,016 fr., et portent sur 85,111,446 kilog. Il a été remboursé, à titre de primes, 3,388,490 francs pour la réexportation après raffinage, de 5,097,327 kilog. (représentés par 3,669,243 kilog. de sucres mélis et lumps) d'où il suit qu'il est resté au trésor, sur les droits recouvrés, 30,164,526 fr. pour 80,014,119 kilog. de sucre destinés à la consommation intérieure.

En ajoutant à la somme de 33,553,016 fr. celle de 4,798,394 fr. montant des droits qui ont frappé sur 25,698,422 kilog. de sucres indigènes, pendant la même année, la masse des droits auxquels ont été soumis les sucres des deux origines s'élève à 38,351,410 fr. sur une quantité totale de 110,809,868 kilog. En résumé, les droits sur les deux sucres, dont a profité le trésor, sont de 34,962,920 fr. pour 105,712,541 kilog. réservés à la consommation.

La comparaison de ces résultats avec les résultats analogues de 1839 donne pour 1840, ainsi qu'il ressort du tableau suivant, une augmentation de 7,380,402 kilog. sur les quantités soumises à la perception des droits, et une augmentation de 5,231,210 fr. sur les droits perçus, une diminution de 4,036,104 kilog. sur les réexportations, et une diminution de 1,428,241 fr. sur les droits remboursés à

titre de primes; enfin une augmentation de 11,416,506 kilog. sur la quantité de sucre consommée en France, et un accroissement de 6,460,451 francs sur le produit net des droits.

	QUANTITÉS					DROITS				
	importées soumises aux droits.	réexportées sous bénéfice de primes	Comparaison des quantités importées avec les quantités réexportées. Excédant des importations.	Excédant des exportations.	Restes pour la consommation sur les deux sucres.	Montant des droits perçus.	Droits remboursés à titre de prime.	Comparaison des droits perçus avec les droits remboursés. Excédant des droits perçus.	Excédant des droits remboursés.	Reste au trésor sur les droits perçus.
ANNÉE 1840.	kil.	kil.	kil.	kil.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Sucres { des colonies françaises...	78,445,086	613,107	77,831,979	"	80,014,119	28,864,086	226,170	28,637,916	"	30,164,526
Sucres { étrangers.....	6,666,360	4,484,220	2,182,140	"		4,688,930	3,162,320	1,526,610	"	
	85,111,446	5,097,327	.....	.....	80,014,119	33,553,016	3,388,490	.....	.....	30,164,526
Sucres indigènes.....	25,698,422	"	.....	.....	25,698,422	4,798,394	"	.....	.....	4,798,394
TOTAUX.....	110,809,868	5,097,327	.....	.....	105,712,541	38,351,410	3,388,490	.....	.....	34,962,920
ANNÉE 1839.										
Sucres { des colonies françaises....	71,613,062	8,414,011	63,199,051	"	63,134,971	29,089,677	4,149,606	24,940,071	"	24,844,145
Sucres { étrangers.....	655,340	719,420	"	64,080		572,199	668,125	"	95,926	
	72,268,402	9,133,431	.....	.....	63,134,971	29,661,876	4,817,731	.....	.....	24,844,145
Sucres indigènes.....	31,161,064	"	.....	.....	31,161,064	3,658,324	"	.....	.....	3,658,324
TOTAUX.....	103,429,466	9,133,431	.....	.....	94,296,035	33,320,200	4,817,731	.....	.....	28,502,469
DIFFÉRENCES pour 1840. { en plus..	7,580,402	"	.....	.....	11,416,506	5,031,210	"	.....	.....	6,460,451
DIFFÉRENCES pour 1840. { en moins.	"	4,036,104	.....	.....	"	"	1,428,241	.....	.....	"

L'excédant des exportations sur les importations, qui ressort pour l'année 1839, à l'article des sucres étrangers vient de ce que les exportations de cette année portent, en partie, sur les importations des derniers mois de 1838.

Droits à l'exportation.

Exportations.

Les valeurs des marchandises françaises exportées en 1840 ont présenté, comparativement aux exportations de 1839, une augmentation de 17,608,356 francs, ainsi qu'il suit:

	VALEURS DES MARCHANDISES EXPORTÉES		DIFFÉRENCES EN 1840.	
	en 1840.	en 1839.	Augmentation.	Diminution.
Produits naturels.....	184,435,106f	189,158,088f	"	4,722,982f
Objets manufacturés.....	510,550,346	488,219,008	22,331,338f	"
TOTAUX.....	694,985,452	677,377,096	22,331,338	4,722,982
AUGMENTATION pour 1840.....			17,608,356f	

L'augmentation pour les objets manufacturés porte, en majeure partie, sur les tissus de coton, le papier, les ouvrages en métaux et la parfumerie. Pour les produits naturels, la diminution qui frappe principalement sur les céréales et le lin en tiges brutes serait de plus de 13,000,000 fr.; mais elle se trouve atténuée par des augmentations assez fortes sur les vins, les eaux-de-vie et les huiles volatiles. Le montant des droits perçus à l'exportation présente une diminution de 256,294 fr. à cause des moindres quantités de grains exportés en 1840.

Mouvement du commerce.

Il résulte, en outre, de la comparaison des valeurs des marchandises importées en 1840, s'élevant, comme on l'a vu plus haut, à..... 747,446,953f
avec les valeurs des marchandises françaises exportées pendant la même année, et montant à 694,985,452
que les importations de l'année ont surpassé les exportations de..... 52,461,501

La même comparaison pour l'année 1839, avait fait ressortir, au contraire, un excédant d'exportation de 26,791,499f

La balance, d'une année à l'autre, présenterait donc au désavantage de 1840..... 79,253,000

Mais, en comparant les importations et les exportations des deux années réunies, on ne trouve, pour les importations, qu'un excédant de..... 25,670,002

Le mouvement du numéraire ne se trouve pas compris dans les valeurs dont il vient d'être parlé. Les entrées et les sorties qui ont pu être constatées sont : Numéraire.

		VALEURS DU NUMÉRAIRE	
		importé.	exporté.
Pour l'année 1840.....		217,112,298f	73,497,522f
Pour l'année 1839.....		175,222,759	77,688,634
Différences pour 1840.....	Augmentation...	41,889,539	"
	Diminution.....	"	4,191,112

Les autres droits de douanes recouvrés en 1840, s'élevant ensemble à 229,946 fr., rapprochés de ceux perçus pendant l'année 1839, présentent une différence en moins de 22,412 fr., résultant des diminutions sur les valeurs des marchandises réexportées des entrepôts et réimportées de l'étranger, et sur le montant des consignations relatives aux voitures de voyageurs, et de l'augmentation sur les valeurs des marchandises étrangères expédiées en transit, comme on le voit par le tableau suivant : Droits divers de douanes.

		DROIT DE TRANSIT. MARCHANDISES		DROIT DE RÉEXPORTATION des entrepôts. MARCHANDISES		DROIT DE RÉIMPORTATION de l'étranger. MARCHANDISES		DROIT À L'ENTRÉE de voitures de voyageurs. Montant des consignations.
		au poids.	à la valeur.	au poids.	à la valeur.	au poids.	à la valeur.	
		kil.	fr.	kil.	fr.	kil.	fr.	fr.
Année 1840.....		7,484,286	23,785,609	1,714,230	54,463,533	53,707	121,412	181,135
Année 1839.....		7,954,449	17,337,804	2,014,342	60,663,072	43,601	218,916	241,622
DIFFÉRENCES pour 1840.	Augmentations .	"	6,447,805	"	"	10,106	"	"
	Diminutions....	470,163	"	300,112	6,199,539	"	97,504	60,487

IIe PARTIE. — DROITS DE NAVIGATION.

Les développements des divers droits de navigation de 1840, comparés à ceux qui ont été fournis pour 1839, font ressortir les différences suivantes sur le mouvement des navires français et étrangers soumis aux droits, le tonnage de ces navires et le nombre des congés, passe-ports et autres actes de douanes.

Droit de francisation.

Le nombre des bâtiments francisés a été : Francisation des navires.

Pendant l'année 1840, de.... 818 dont le tonnage total peut être évalué à. 45,081 tonneaux.
Pendant l'année 1839, de.... 910 *idem* à. 53,249

Différence en moins pour 1840, 92 bâtiments..... 8,168 tonneaux.
Cette différence explique la diminution de 738 fr. sur le droit perçu en 1840.

Droit de transfert de propriété des navires.

Transfert de propriété des navires.

Le nombre des endossements a été..... { en 1840, de..... 1,076 / en 1839, de..... 1,394

DIFFÉRENCE en moins pour 1840..... 318 endossements.

D'où il est résulté une diminution de recette de 1,532 fr.

Droit et demi-droit de tonnage des bâtiments.

Tonnage des bâtiments.

Ces droits sont répartis ainsi qu'il suit :

	BATIMENTS FRANÇAIS.			BATIMENTS ÉTRANGERS.		
	NOMBRE.	TONNAGE total.	DROITS perçus.	NOMBRE.	TONNAGE total.	DROITS perçus.
		ton.	fr.		ton.	fr.
Pour l'année 1840.....	2,609	186,543	153,129	6,838	606,857	1,410,019
Pour l'année 1839.....	3,101	226,095	187,837	6,121	574,270	1,361,878
DIFFÉRENCES en 1840. Augmentations.	//	//	//	717	32,587	48,141
DIFFÉRENCES en 1840. Diminutions...	492	39,552	34,708	//	//	//

La diminution du nombre des bâtiments français soumis au droit de tonnage résulte de l'exemption accordée par l'article 2 de l'ordonnance du 24 septembre 1840, à ceux de ces bâtiments qui arrivent des possessions françaises d'outre-mer. Pour les bâtiments étrangers, l'augmentation s'applique surtout aux navires anglais, à cause des importations plus considérables des matières nécessaires à l'industrie. D'après les différences établies ci-dessus, le montant des droits de tonnage se trouve augmenté, pour 1840, de 13,433 francs.

Droit spécial sur les navires américains et mexicains.

Navires américains et mexicains.

Notre commerce avec les États-Unis a repris un accroissement marqué en 1840 ; comparativement à 1839, il offre une augmentation de plus d'un tiers sur le nombre des bâtiments et sur les droits perçus, comme on le voit dans le tableau ci-après :

	NOMBRE de BÂTIMENTS.	TONNAGE TOTAL des bâtiments.	DROITS PERÇUS.
		tonn.	
Année 1840.....	340	145,266	481,267f
Année 1839.....	213	91,780	304,654
AUGMENTATIONS pour 1840.....	127	53,486	176,613

Droit d'expédition pour entrée et sortie des navires.

Entrée et sortie des navires.

Le droit d'expédition a porté sur les bâtiments français et étrangers, pendant les deux années, comme il suit :

	BATIMENTS FRANÇAIS.		BATIMENTS ÉTRANGERS.	
	NOMBRE.	DROITS PERÇUS.	NOMBRE.	DROITS PERÇUS.
Année 1840.....	2,560	7,384f	6,778	69,303f
Année 1839.....	3,048	9,542	5,949	61,652
DIFFÉRENCES pour 1840..... Augmentations.	//	//	829	7,651
DIFFÉRENCES pour 1840..... Diminutions...	488	2,158	//	//

Ces différences doivent être attribuées aux mêmes causes que celles déjà indiquées pour les droits de tonnage.

Droit de congé des bâtiments français.

Congés des bâtiments français.

Le nombre des congés délivrés a été....	en 1840, de.....	10,364
	en 1839, de.....	10,443
	DIFFÉRENCE en moins pour 1840.....	79

Malgré cette réduction sur le nombre des congés délivrés, les droits perçus offrent une augmentation de 127 fr., parce que, comparativement à 1839, il y a eu plus de congés pour des bâtiments au-dessus de 30 tonneaux.

Droit de passe-port des bâtiments étrangers.

Passe-ports des bâtiments étrangers.

Le nombre des passe-ports a été.....	en 1840, de.....	11,823
	en 1839, de.....	10,799
	DIFFÉRENCE en plus pour 1840.....	1,024

Et augmentation de 1,126 francs sur le montant des droits perçus.

Droit d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires.

Acquits, permis et certificats.

Le nombre d'actes délivrés a été....	en 1840, de.....	365,514
	en 1839, de.....	413,916
	DIFFÉRENCE en moins pour 1840.....	48,402

La diminution porte seulement sur des actes relatifs aux bâtiments français, et vient de la suppression du droit de permis, pour les cargaisons françaises autres que celles qui sont destinées pour l'étranger et qui en arrivent; par suite, il y a eu une réduction de 25,980 fr. sur le montant des perceptions.

Taxes locales.

Taxes locales.

Ces taxes ont présenté une augmentation de recette pour l'année 1840; elles se montent à..... 714,961f

Tandis qu'elles ne s'élevaient, en 1839, qu'à..... 566,263

AUGMENTATION pour l'année 1840..... 148,698

Cette augmentation doit être attribuée en partie à un accroissement de notre commerce général avec les États-Unis, le Mexique et le Brésil.

IIIe PARTIE. — DROITS ACCESSOIRES ET PRODUITS DIVERS.

Droits accessoires et produits divers.

Les droits et produits compris dans cette troisième partie ne se sont élevés, pendant l'année 1840, qu'à..... 2,680,634f

Ces mêmes droits, pour 1839, montaient à..... 2,747,352

La différence en moins, pour 1840, serait donc de..... 66,718

Mais, en ne comprenant pas dans les recettes à comparer la somme de 153,459 fr., montant des fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts pendant l'année 1839, produit qui ne figure plus en 1840, attendu que les communes ont été affranchies de la subvention, ci..... 153,459

Il y a au contraire, pour 1840, une différence en plus de..... 86,741

qui se compose :

1° Des augmentations :

Sur le droit de timbre des expéditions et des commissions d'emploi... 3,463f

		à 75 cent.	à 25 cent.	à 5 cent.
Le nombre d'expéditions et de commissions délivrées a été..	en 1840, de.....	192,838	332,285	2,711,586
	en 1839, de....	195,112	330,503	2,617,123
Différences pour 1840.....	en plus.....	//	1,782	94,463
	en moins.....	2,274	//	//

98,289f

Sur les recettes accidentelles..... 2,567

Sur le produit des amendes et confiscations..... 30,545

Sur les taxes de plombage et d'estampillage..... 61,714

2° Des diminutions :

Sur le droit de sortie des colonies, perçu en France..... 483

La valeur des marchandises sur lesquelles le droit a été perçu, était..... en 1840, de.. 5,368f
en 1839, de.. 54,078

En moins pour 1840..... 48,710

Sur le droit de magasinage et de dépôt..... 1,037

Sur les indemnités reçues des fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques..... 9,000

Sur le recouvrement du prix des brevets de francisation..... 305

Sur la valeur des objets réformés, pris en payement par les fournisseurs. 723

11,548

Différence égale..... 86,741

IVe PARTIE. — TAXE DE CONSOMMATION DES SELS.

Sels.

La taxe sur les sels marins ou provenant des salines comprises dans le rayon des douanes a frappé, en 1840, sur une quantité de ..... 190,155,148 kilog. et a donné lieu à un recouvrement de 56,577,625 fr.

Cette même taxe avait porté, en 1839, sur une quantité de..... 190,927,770

Il en ressort, pour 1840, une diminution de..... 772,622 kilog. de sels extraits des marais salants, et une réduction de produit de 246,781 fr.

Cette diminution provient de moindres approvisionnements faits dans les derniers mois de 1840, à cause de la difficulté des transports pendant les inondations du Midi.

Si l'on ajoute à la somme ci-dessus de 56,577,625 fr. celle de 8,404,265 fr. recouvrée par l'administration des contributions indirectes sur une quantité de 28,124,043 kilog. de sels provenant des salines de l'intérieur, on obtient une somme totale de 64,981,890 fr., pour le montant des droits perçus sur une quantité totale de 218,279,191 kilog.; ce qui représente une consommation moyenne, par individu, de 6 kilog. 507 grammes.

Ire PARTIE. — DROITS DE DOUANES. — Exercice 1840.

Développement par nature de droit.

DÉSIGNATION DES DROITS.		VALEURS.	DROITS liquidés ET CONSTATÉS.	MONTANT DES DROITS recouvrés (Décime compris).	TOTAL PAR NATURE de droit.
Droits à l'importation.....	Marchandises.....	747,446,953f	114,593,128f 10c	114,593,128f 10c	114,618,353f 10c
	Numéraire, or et argent.	217,112,298	25,225 00	25,225 00	
Droits à l'exportation.....	Marchandises.....	694,985,452	1,188,133 08	1,188,133 08	1,190,828 08
	Numéraire, or et argent.	73,497,522	2,695 00	2,695 00	
	Totaux.....	1,733,042,225	115,809,181 18		

Voir ci-après (pages 146 à 175) les tableaux des droits à l'importation et à l'exportation développés par classes principales de marchandises et par pays de provenance et de destination.

		POIDS OU VALEURS des marchandises.	QUOTITÉ DU DROIT.		
Droit de transit.....	Marchandises au poids...	7,484,286 kil.	0f 25c par 100 kil.	20,776 36	60,072 81
	——— à la valeur..	23,785,609 fr. (*)	0 15 pour 100 fr.	39,296 45	
Droit sur les marchandises réexportées d'entrepôt.....	Marchandises au poids...	1,714,230 kil.	0 51 par 100 kil.	9,670 19	99,677 72
	——— à la valeur..	54,463,533 fr.	0 15 pour 100 fr.	90,007 53	
Droit sur les marchandises réimportées de l'étranger...	Marchandises au poids...	53,707 kil.	0 51 par 100 kil.	307 79	511 16
	——— à la valeur.	121,412 fr.	0 15 pour 100 fr.	203 37	

(*) Cette valeur représente 28,154,238 kil.

Droit perçu à l'entrée des voitures de voyageurs.....	Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation. (Montant des consignations, 181,135f).....	45,284 89	69,684 87
	Trois quarts des mêmes consignations, lorsque la réexportation n'a pas eu lieu dans les délais prescrits.....	24,399 98	
	Total des droits de douanes.....	.....	116,039,127 74

Nota. Les différences en plus sur le montant des droits proviennent de forcement de centimes sur le principal et le décime d'un grand nombre de perceptions.

DROITS DE DOUANES A L'IMPORTATION.

Développement et comparaison, par classe de marchandises, des valeurs et des droits perçus dans les années 1840 et 1839.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.		MARCHANDISES MISES EN CONSOMMATION. VALEURS en 1840.	VALEURS en 1839.	VALEURS Différences pour 1840. Augmentation.	VALEURS Différences pour 1840. Diminution.	DROITS PERÇUS (Décime compris) en 1840.	DROITS PERÇUS en 1839.	DROITS PERÇUS Différences pour 1840. Augmentation.	DROITS PERÇUS Différences pour 1840. Diminution.	OBSERVATIONS.
MATIÈRES ANIMALES.										
Animaux vivants.	Chevaux, juments et poulains	11,309,740f	7,508,980f	3,800,760f	"	870,998f	586,692f	284,306f	"	Les articles où se trouvent réunies plusieurs espèces d'une même marchandise ou plusieurs marchandises soumises à des droits différents, comme on le voit pour les soies, les fils de poil de chèvre, etc., présentent une augmentation sur les valeurs et une diminution sur les droits. Cela résulte de ce qu'il y a eu accroissement dans la quantité des marchandises payant un moindre droit, et en même temps réduction des quantités de marchandises les plus imposées. Des différences inverses peuvent amener une diminution sur les valeurs et une augmentation sur les droits.
	Béliers, brebis, moutons et agneaux	2,229,873	2,454,314	"	224,441f	705,034	764,345	"	59,311f	
	Bœufs, taureaux, vaches, veaux et génisses	4,271,750	4,513,650	"	241,900	857,655	943,355	"	85,700	
	Porcs et cochons de lait	1,490,420	2,012,200	"	521,780	165,460	210,778	"	45,318	
	Autres animaux vivants	549,811	380,231	169,580	"	32,694	22,248	10,446	"	
Produits et dépouilles d'animaux.	Peaux brutes et pelleteries	22,461,640	20,844,094	1,617,546	"	458,121	429,414	28,707	"	
	Laines de toutes sortes	30,143,512	32,233,411	"	2,089,899	6,688,909	7,159,988	"	471,079	
	Soies	53,731,536	49,283,363	4,448,173	"	170,622	172,126	"	1,504	
	Graisses de toutes sortes	3,035,136	2,425,248	609,888	"	618,843	490,597	128,246	"	
	Fromages	3,251,256	2,801,068	450,188	"	751,544	636,635	114,909	"	
	Autres produits et dépouilles d'animaux	15,966,253	16,790,528	"	824,275	404,602	413,527	"	8,925	
Pêche	Poissons d'eau douce et de mer	7,127,765	7,478,785	"	351,020	122,995	67,224	55,771	"	
	Fanons de baleine bruts	1,766,093	1,880,676	"	114,583	98,608	126,538	"	27,930	
	Autres produits de pêche	9,495,693	9,333,240	162,453	"	53,398	50,468	2,930	"	
Substances propres à la médecine et à la parfumerie.	Sangsues	526,719	672,462	"	145,743	19,313	24,659	"	5,346	
	Éponges communes et fines	826,916	836,329	"	9,413	111,662	113,811	"	2,149	
	Cantharides, musc, castoréum et cornes de cerf	94,586	80,589	13,997	"	6,971	6,626	345	"	
Matières dures à tailler.	Dents d'éléphant	489,826	432,289	57,537	"	34,600	29,782	4,818	"	
	Nacre de perle	954,023	939,046	14,977	"	78,398	65,687	12,711	"	
	Écailles de tortue, os et cornes de bétail	1,452,561	1,472,023	"	19,462	14,967	15,980	"	1,013	
MATIÈRES VÉGÉTALES.										
Farineux alimentaires.	Froment, épeautre et méteil, seigle, maïs et autres céréales	47,170,274	24,673,477	22,496,797	"	3,942,626	3,072,434	870,192	"	
	Riz	5,639,200	5,779,302	"	140,102	525,214	543,717	"	18,503	
	Pâtes d'Italie et autres pâtes granulées	184,024	127,982	56,042	"	51,193	37,051	14,142	"	
	Gruaux et fécules, pommes de terre, légumes secs, pain et biscuit de mer, grains perlés et mondés, etc.	438,252	358,812	79,440	"	139,196	120,992	18,204	"	
Fruits	de table. Citrons, oranges et leurs variétés	4,244,869	4,507,375	"	262,506	926,482	988,693	"	62,211	
	de table. Autres	1,696,970	1,508,812	188,158	"	518,665	460,457	58,208	"	
	oléagineux. Graine de lin	25,287,176	18,639,157	6,648,019	"	498,715	370,392	128,323	"	
	oléagineux. Amandes, noix, olives et autres	12,289,086	2,837,299	9,451,787	"	535,133	138,361	396,772	"	
	à distiller et à ensemencer	2,281,151	1,139,812	1,141,339	"	17,817	11,988	5,829	"	
	A reporter	270,406,111	223,944,554	541,06,681	4,945,124	19,420,435	18,074,565	2,134,859	788,989	

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.			MARCHANDISES MISES EN CONSOMMATION. — VALEURS en 1840.	VALEURS en 1839.	VALEURS Différences pour 1840. Augmentation.	VALEURS Différences pour 1840. Diminution.	DROITS PERÇUS (Décime compris) en 1840.	DROITS PERÇUS en 1839.	DROITS PERÇUS Différences pour 1840. Augmentation.	DROITS PERÇUS Différences pour 1840. Diminution.
		Report.....	270,406,111f	223,944,554f	51,406,681f	4,945,124f	19,420,435f	18,074,565f	2,134,859f	788,989f
Suite des MATIÈRES VÉGÉTALES.										
Denrées coloniales.	Sucre	des colonies françaises	49,241,864	45,067,689	4,174,175	"	28,864,086	29,089,677	"	225,591
		étranger	3,128,611	302,620	2,825,991	"	4,688,930	572,199	4,116,731	"
	Cacao		1,312,877	1,184,906	127,971	"	834,794	740,380	94,414	"
	Café		13,264,002	11,289,953	1,974,049	"	13,586,516	10,653,964	2,932,552	"
	Poivre		2,234,058	3,066,224	"	832,166	630,143	846,305	"	216,162
	Thé		746,988	527,058	219,930	"	179,949	139,118	40,831	"
	Tabac en feuilles ou en côtes		29,107,997	24,001,160	5,106,837	"	429,930	182,705	247,225	"
	Autres denrées coloniales		1,178,211	1,470,026	"	291,815	162,007	171,001	"	8,994
Sucs végétaux	Gommes pures		2,135,734	1,308,186	827,548	"	174,362	109,557	64,805	"
	Résines indigènes. — Goudron, poix, térébenthine, etc		141,232	216,741	"	75,509	99,850	146,944	"	47,094
	Résineux exotiques. — Scammonée et autres		357,962	398,167	"	40,205	26,911	34,760	"	7,849
	Baumes. — Benjoin, copahu et autres		58,127	60,165	"	2,038	34,659	38,775	"	4,116
	Sucs d'espèces particulières.	Jus de réglisse	323,203	317,734	5,469	"	170,640	168,456	2,184	"
		Caoutchouc, opium, manne, camphre, etc	494,751	527,719	"	32,968	64,425	60,379	4,046	"
	Huiles	d'olive	28,717,116	28,897,058	"	179,942	10,227,474	10,492,545	"	265,071
		autres huiles fines et volatiles	1,037,434	879,567	157,867	"	119,245	115,105	4,140	"
Espèces médicinales.	Racines de salsepareille, de jalap, d'iris, de réglisse et autres		377,421	328,777	48,644	"	105,275	85,652	19,623	"
	Écorces de citron, d'orange, de quinquina et autres		1,390,333	1,424,123	"	33,790	60,534	65,445	"	4,911
	Herbes. — Absinthe et autres		15,487	9,291	6,196	"	6,004	3,395	2,609	"
	Feuilles d'oranger, de séné et autres		101,048	98,950	2,098	"	8,243	10,672	"	2,429
	Fleurs de lavande, d'oranger et autres		251,823	439,761	"	187,938	10,427	15,551	"	5,124
	Fruits. — Casse, badiane, graine de moutarde et autres		114,990	118,527	"	3,537	44,467	36,188	8,279	"
Bois communs	Bois à brûler et charbon de bois		3,020,793	2,707,253	313,540	"	80,476	81,845	"	1,369
	Bois à construire, de pin, de sapin et autres		24,195,229	24,421,789	"	226,560	390,236	395,850	"	5,614
	Mâts, mâtereaux et autres bois pour la marine		371,060	269,436	101,624	"	34,331	24,658	9,673	"
	Bois feuillard et merrains de toute sorte		5,627,284	5,580,246	47,038	"	63,072	60,393	2,679	"
	Perches, échalas, osier, racines et bruyères à vergettes		200,130	154,414	45,716	"	7,711	5,979	1,732	"
	Liége en planches et ouvré		1,495,206	1,340,281	154,925	"	269,108	249,856	19,252	"
Bois exotiques	Bois de teinture		4,115,965	3,455,370	660,595	"	338,078	305,941	32,137	"
	Bois d'ébénisterie.	Acajou	1,022,808	1,120,247	"	97,439	485,782	528,741	"	42,959
		Gaïac, ébène, buis et autres	621,544	691,765	"	70,221	184,732	209,533	"	24,801
	Bois odorants, sassafras et autres		3,669	16,932	"	13,263	1,865	1,728	137	"
Fruits, tiges et filaments à ouvrer.	Coques de coco, joncs et roseaux		1,803,800	1,203,632	600,168	"	72,990	58,503	14,487	"
	Chanvre tillé et peigné		4,033,735	4,187,561	"	153,826	576,050	602,514	"	26,464
	Lin en tiges brutes, tillé et peigné		1,230,322	682,845	547,477	"	75,193	42,259	32,934	"
	Coton en laine		94,005,975	71,204,784	22,801,191	"	11,345,113	8,621,389	2,723,724	"
		A reporter.....	547,884,900	462,915,511	92,155,730	7,186,341	93,874,043	83,042,527	12,509,053	1,677,537

OBSERVATIONS.

La diminution des droits perçus sur les sucres des colonies provient du dégrèvement accordé par l'ordonnance du 21 août 1839, qui a eu son effet jusqu'au moment où la loi du 3 juillet 1840 a été exécutoire.

Les quantités mises en consommation des sucres tant coloniaux qu'étrangers présentent, par la comparaison des deux années, les différences ci-après :

	QUANTITÉS en 1840.	QUANTITÉS en 1839.	DIFFÉRENCES pour 1840, en plus.	DIFFÉRENCES pour 1840, en moins.
	kil.	kil.	kil.	kil.
Sucre des colonies françaises.....	78,445,086	71,613,062	6,832,024	"
Sucre étranger...	6,666,360	655,340	6,011,020	"
	85,111,446	72,268,402	12,843,044	"
DIFFÉRENCE en plus pour 1840...			12,843,044 kil.	

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.			MARCHANDISES MISES EN CONSOMMATION. VALEURS en 1840.	VALEURS en 1839.	VALEURS Différences pour 1840. Augmentation.	VALEURS Différences pour 1840. Diminution.	DROITS PERÇUS (Décime compris) en 1840.	DROITS PERÇUS en 1839.	DROITS PERÇUS Différences pour 1840. Augmentation.	DROITS PERÇUS Différences pour 1840. Diminution.	OBSERVATIONS.
		Report	547,884,900f	462,915,511f	92,155,730f	7,186,341f	93,874,043f	83,042,527f	12,509,053f	1,677,537f	
Suite des MATIÈRES VÉGÉTALES.											
Teintures et tanins.		Garance, curcuma et quercitron	584,522	744,439	"	159,917	85,119	117,153	"	32,034	
		Sumac, safran, carthame, nerprun et lichens tinctoriaux	1,190,694	1,308,102	"	117,408	72,699	73,900	"	1,201	
		Noix de galle, avelanèdes et autres teintures et tanins	921,967	979,962	"	57,995	23,622	24,227	"	605	
Produits et déchets divers.		Houblon	832,952	703,320	129,632	"	479,311	403,192	76,119	"	
		Fourrages, légumes verts, bulbes et oignons, agarics et autres produits et déchets	1,671,443	1,449,461	221,982	"	75,548	65,665	9,883	"	
MATIÈRES MINÉRALES.											
Pierres, terres et autres fossiles.		Marbres de toute sorte	408,479	550,502	"	142,023	248,483	336,118	"	87,635	
		Albâtre, agates et pierres ouvrées	96,597	87,645	8,952	"	23,505	21,416	2,089	"	
		Meules, matériaux et pierres et terres servant aux arts	4,223,448	3,524,534	698,914	"	208,296	200,797	7,499	"	
		Soufre	1,372,425	1,393,307	"	20,882	174,859	155,402	19,457	"	
	Bitumes	Houille	18,237,624	17,341,926	895,698	"	2,968,031	2,731,032	236,999	"	
		Coak, asphalte, succin et autres bitumes	342,926	345,883	"	2,957	31,730	31,268	462	"	
Métaux	Fer	Fonte brute	2,414,216	2,406,843	7,373	"	1,059,947	1,128,710	"	68,763	
		étiré en barres	1,929,759	1,911,266	18,493	"	927,014	954,495	"	27,481	
		carburé. — Acier	1,264,561	1,308,541	"	43,980	690,990	722,117	"	31,127	
		Minerai, fil de fer, tôle, fer-blanc, paille, limaille, etc.	146,563	148,067	"	1,504	23,508	39,878	"	16,370	
	Cuivre	pur, en masses, barres et plaques	17,348,092	12,863,842	4,484,250	"	183,879	130,370	53,509	"	
		battu ou laminé et allié d'autres métaux	816,971	941,538	"	124,567	79,546	73,117	6,429	"	
	Plomb	métal brut	8,198,087	6,770,074	1,428,013	"	1,010,931	834,125	176,806	"	
		minerai ou plomb sulfuré, battu ou laminé et allié d'antimoine	643,482	670,148	"	26,666	56,380	59,069	"	2,689	
	Étain, zinc, cobalt, mercure et autres métaux		18,909,010	16,907,855	2,001,155	"	146,909	127,104	19,805	"	
FABRICATIONS.											
Produits chimiques.		Acides sulfurique, nitrique, arsénieux, etc	767,151	1,195,246	"	428,095	60,926	72,065	"	11,139	
		Alcalis. — Soude, potasse, natrons, etc	2,260,160	2,395,381	"	135,221	796,647	772,387	24,260	"	
	Sels	Nitrates de potasse et de soude	1,519,344	1,885,755	"	366,411	552,476	695,941	"	143,465	
		Sulfates, tartrates, oxalates, etc	641,586	595,336	46,250	"	56,315	77,040	"	20,725	
	Sulfures, oxydes, carbonate de plomb, etc		169,691	131,196	38,495	"	39,041	30,861	8,180	"	
Teintures préparées.		Indigo	20,941,374	15,865,034	5,076,340	"	699,873	564,511	135,362	"	
		Cochenille	3,630,115	3,010,933	619,182	"	103,154	88,920	14,234	"	
		Orseille, laque, cachou brut et autres teintures	2,564,065	2,661,923	"	97,858	226,577	256,249	"	29,672	
		A reporter	661,932,204	563,013,570	107,830,459	8,911,825	104,979,359	93,829,656	13,300,146	2,150,443	

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.			MARCHANDISES MISES EN CONSOMMATION. VALEURS en 1840.	VALEURS en 1839.	VALEURS Différences pour 1840. Augmentation.	VALEURS Différences pour 1840. Diminution.	DROITS PERÇUS (Décime compris) en 1840.	DROITS PERÇUS en 1839.	DROITS PERÇUS Différences pour 1840. Augmentation.	DROITS PERÇUS Différences pour 1840. Diminution.	OBSERVATIONS.
	Report.....		661,932,204f	563,013,570f	107,830,459f	8,911,825f	104,979,359f	93,829,656f	13,300,146f	2,150,443f	
Suite des FABRICATIONS.											
Couleurs.....	Noir de toute sorte.....		268,528	296,000	"	27,472	36,027	43,953	"	7,926	
	Crayons simples en pierres ou composés.....		217,970	242,692	"	24,722	31,995	33,007	"	1,012	
	Encre, vernis de toute sorte, stil de grain et autres couleurs.....		103,927	67,597	36,330	"	12,828	9,612	3,216	"	
Compositions diverses.	Cire ouvrée, bougie de blanc de baleine et chandelles.....		8,841	5,796	3,045	"	1,899	1,661	238	"	
	Sucre raffiné, chocolat, cacao broyé.....		16,572	18,733	"	2,161	4,859	5,589	"	730	
	Parfumerie. — Eau de senteur, savon et pommade.....		21,319	25,394	"	4,075	6,803	8,008	"	1,205	
	Amidon, épices préparées, médicaments composés, etc.....		38,769	48,050	"	9,281	7,608	9,912	"	2,304	
	Tabac. — Cigares de la Havane et de l'Inde.....		1,226,648	927,360	299,288	"	"	"	"	"	Les droits sur les cigares importés pour le compte des particuliers sont perçus par l'administration des contributions indirectes.
Boissons.....	Vins de liqueur en futailles, en outres ou en bouteilles.....		439,770	620,434	"	180,664	199,526	259,239	"	59,713	
	Vins ordinaires, vinaigre, cidre et bière.....		124,674	111,916	12,758	"	27,359	28,388	"	1,029	
	Eaux-de-vie de mélasse, rhum et tafia.....		295,163	450,611	"	155,448	122,706	184,694	"	61,988	
	Autres eaux-de-vie et liqueurs.....		25,891	30,713	"	4,822	15,967	18,301	"	2,334	
	Eaux minérales.....		39,401	41,004	"	1,603	5,653	5,880	"	227	
Vitrifications.....	Poterie de terre, de grès et porcelaine.....		90,334	141,619	"	51,285	57,931	86,204	"	28,273	
	Verres et cristaux.	Miroirs grands et petits.....	471,553	556,623	"	85,070	143,458	164,952	"	21,494	
		Vitrifications en grains percés pour chapelets ou broderie.....	118,958	111,018	7,940	"	57,236	53,111	4,125	"	
		Bouteilles pleines, verres à lunettes, cristaux taillés, etc.....	48,481	40,530	7,951	"	10,649	11,009	"	360	
Fils.....	de chanvre ou de lin de toute sorte.....		27,323,707	26,057,619	1,266,088	"	1,663,399	1,619,450	43,949	"	
	de coton écru, du n° 143 et au-dessus.....		1,218,034	1,372,684	"	154,650	417,848	470,963	"	53,115	
	de poil de chèvre et de laine.....		1,137,220	649,690	487,530	"	52,879	56,038	"	3,159	
Tissus.....	de lin ou de chanvre.	Toile unie.... écrue, avec ou sans apprêt.....	12,247,018	13,942,722	"	1,695,704	1,774,822	2,039,599	"	264,777	
		Toile unie.... blanche, teinte, imprimée et autre.....	1,972,019	1,858,638	113,381	"	356,237	336,178	20,059	"	
		Toile croisée, coutil et autre.....	209,826	257,551	"	47,725	55,973	69,495	"	13,522	
		Linge de table, dentelles, bonneterie et passementerie.....	3,335,111	3,245,550	89,561	"	240,621	242,345	"	1,724	
	de laine. — Couvertures, tapis et passementerie.....		463,484	385,333	78,151	"	88,265	70,925	17,340	"	
	de soie.....	Étoffes pures, unies et façonnées.....	3,602,944	3,637,050	"	34,106	472,113	469,651	2,462	"	
		Gaze, crêpe, blondes, rubans et passementerie.....	1,551,610	1,584,632	"	33,022	122,202	126,879	"	4,677	
	de coton. — Nankin des Ind., dentelles fabriquées à la main, et applicon sur tulle d'ouvr. en dent. de fil.		305,256	351,495	"	46,239	18,177	20,301	"	2,124	
	de fleuret, de poil, de crin et feutres.....		360,942	267,062	93,880	"	35,496	43,310	"	7,814	
	A reporter.....		719,216,174	620,359,686	110,326,362	11,469,874	111,019,895	100 318,310	13,391,535	2,689,950	

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	MARCHANDISES MISES EN CONSOMMATION. — VALEURS en 1840.	VALEURS en 1839.	VALEURS Différences pour 1840. Augmentation.	VALEURS Différences pour 1840. Diminution.	DROITS PERÇUS (Décime compris) en 1840.	DROITS PERÇUS en 1839.	DROITS PERÇUS Différences pour 1840. Augmentation.	DROITS PERÇUS Différences pour 1840. Diminution.	OBSERVATIONS.
Report	719,216,174f	620,359,686f	110,326,362f	11,469,874f	111,019,895f	100,318,310f	13,391,535f	2,689,950f	
Suite des FABRICATIONS.									
Papier et ses applications. — Carton et papier de toute sorte	208,986	265,724	"	56,738	32,085	42,001	"	9,916	
Livres	928,309	972,935	"	44,626	29,498	29,201	297	"	
Cartes géographiques, gravures et lithographies, musique gravée	96,867	93,963	2,904	"	10,813	12,358	"	1,545	
Ouvrages en matières diverses. — Chapeaux de paille, d'écorce ou de sparterie, fins et grossiers	5,588,490	6,280,821	"	692,331	453,279	502,404	"	49,125	
Nattes ou tresses et tissus en feuilles de paille, d'écorce et de sparte	5,366,517	3,734,088	1,632,429	"	117,914	105,886	12,028	"	
Cordages et vannerie de toute sorte	307,986	270,309	37,677	"	38,509	30,448	8,061	"	
Instruments aratoires. — Faux, faucilles et tous autres	926,940	948,627	"	21,687	487,429	506,265	"	18,836	
Limes et râpes de toute sorte	868,847	1,025,853	"	157,006	356,700	430,116	"	73,416	
Scies et outils d'acier, de cuivre, de fer, etc	323,245	335,059	"	11,814	179,936	187,285	"	7,349	
Machines et mécaniques. — Pompes à vapeur	1,286,864	2,142,377	"	855,513	424,675	706,984	"	282,309	
Machines et mécaniques. — Autres	1,553,941	2,599,620	"	1,045,679	256,401	428,866	"	172,465	
Armes de guerre, de chasse ou de luxe et de traite	544,040	582,161	"	38,121	65,539	69,731	"	4,192	
Horlogerie, montres, fournitures et horloges de bois	3,875,128	4,319,045	"	443,917	214,880	242,478	"	27,598	
Embarcations, agrès et apparaux, câbles en fer, ancres, etc	628,243	726,803	"	98,560	94,200	123,972	"	29,772	
Bimbeloterie	211,806	249,480	"	37,674	89,522	105,397	"	15,875	
Mercerie — commune	510,873	518,324	"	7,451	131,682	134,462	"	2,780	
Mercerie — fine, aiguille et autre	2,003,604	2,048,748	"	45,144	238,328	196,485	41,843	"	
Ouvrages en bois. — Futailles vides, avirons et rames, balais, boîtes, sabots, boissellerie et autres	525,585	428,336	97,249	"	63,004	52,883	10,121	"	
Meubles	527,903	578,648	"	50,745	87,110	95,490	"	8,380	
Instruments d'optique, de calcul, de chirurgie et de musique	41,275	42,007	"	732	10,864	9,068	1,796	"	
Effets à usage et vêtements neufs de voyageurs	509,792	516,832	"	7,040	46,225	43,743	2,482	"	
Objets de collection	1,072,493	1,128,990	"	56,497	11,802	12,418	"	616	
Autres ouvrages en matières diverses	323,045	417,161	"	94,116	132,838	82,996	49,842	"	
TOTAL	747,446,953	650,585,597	112,096,621	15,235,265	114,593,128	104,469,247	13,518,005	3,394,124	
RÉSULTAT des différences sur les valeurs et les droits	.....	.....	96,861,356	.....	.....	.....	10,123,881	.....	
Numéraire. — Or, argent, platine et billon	217,112,298	175,222,759	41,889,539	"	25,225	18,465	6,760	"	
TOTAL général des valeurs et des droits à l'importation	964,559,251	825,808,356	.....	.....	114,618,353	104,487,712	.....	.....	

DROITS DE DOUANES A L'IMPORTATION.

Développement, par pays de provenance, des valeurs mises en consommation et des droits perçus pendant l'année 1840.

	DÉSIGNATION DES PAYS DE PROVENANCE.	VALEURS MISES EN CONSOMMATION.						DROITS PERÇUS. (*Décime compris.*)
		MATIÈRES nécessaires à l'industrie.	OBJETS de consommation naturels.	OBJETS de consommation fabriqués.	TOTAL.	NUMÉRAIRE.	TOTAL général.	
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
EUROPE.	Russie	13,143,343	17,156,129	195,541	30,495,013	161,100	30,656,113	2,096,884
	Suède	4,450,095	133	21,312	4,471,540	"	4,471,540	914,915
	Norwége	12,329,569	87,279	26,550	12,443,398	10,600	12,453,998	265,239
	Danemarck	1,058,665	3,299,414	9,632	4,367,711	"	4,367,711	105,097
	Prusse	7,403,080	5,751,342	1,736,061	14,890,483	61,251	14,951,734	1,066,688
	Villes anséatiques	6,958,131	6,573,907	372,785	13,904,823	227,450	14,132,273	528,496
	Meklembourg-Schwerin	148,022	1,510,155	120	1,658,297	"	1,658,297	26,047
	Pays-Bas	10,042,227	4,197,271	592,115	14,831,613	2,001,590	16,833,203	2,457,740
	Belgique	44,664,567	17,205,961	14,451,937	76,322,465	37,299,156	113,621,621	7,723,978
	Angleterre (y compris Gibraltar, Malte et les îles Ioniennes)	55,165,718	6,010,357	12,797,501	73,973,567	105,193,236	179,166,812	8,193,501
	Portugal (y compris Madère, les îles du Cap-Vert et les Açores)	601,479	478,460	18,679	1,098,618	52,400	1,151,018	222,174
	Espagne (y compris les îles Canaries)	27,078,090	5,678,021	1,396,271	34,152,382	2,556,658	36,709,040	6,198,931
	Autriche (y compris le royaume Lombardo-Vénitien)	20,144,123	1,512,445	121,985	21,778,553	"	21,778,553	630,399
	États sardes	52,578,467	18,830,379	1,458,387	72,867,233	10,575,192	83,442,425	7,128,708
	Deux-Siciles	12,411,092	3,026,518	124,858	15,562,468	604,000	16,166,468	2,714,382
	Toscane	6,656,008	4,607,926	3,613,700	14,877,634	275,400	15,153,034	1,842,833
	États romains, Lucques	766,858	836,134	121,956	1,724,948	67,000	1,791,948	179,333
	Suisse	12,765,616	2,227,769	5,507,088	20,500,473	6,606,211	27,106,684	1,209,707
	Allemagne	23,548,363	5,196,351	4,345,911	33,090,625	16,710,270	49,800,895	4,592,908
	Grèce (y compris les îles de l'Archipel)	195,145	1,022	8,346	204,513	29,100	233,613	34,819
	Turquie (y compris les îles de l'Archipel)	16,180,818	3,025,556	70,206	19,276,580	768,300	20,044,880	2,116,400
AFRIQUE.	Égypte	1,651,026	835,976	4,459	2,491,461	47,500	2,538,961	373,922
	Alger	1,773,661	17,990	32,540	1,824,191	124,390	1,948,581	121,127
	États barbaresques	5,918,962	105,288	15,610	6,039,860	361,500	6,401,360	1,095,386
	Possessions anglaises (cap de Bonne-Espérance et île Maurice)	43,022	122,732	5,373	171,127	79,200	250,327	18,981
	Autres pays d'Afrique	418,411	94,372	7,820	520,603	118,200	738,803	79,411
	A reporter	338,094,558	108,388,887	47,056,743	493,540,188	184,029,704	677,569,892	51,938,006

DÉSIGNATION DES PAYS DE PROVENANCE.	VALEURS MISES EN CONSOMMATION.						DROITS PERÇUS. (*Décime compris.*)
	MATIÈRES nécessaires à l'industrie.	OBJETS de consommation naturels.	OBJETS de consommation fabriqués.	TOTAL.	NUMÉRAIRE.	TOTAL général.	
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Report	338,094,558	108,388,887	47,056,743	493,540,188	184,029,704	677,509,892	51,938,006
ASIE. — Indes. — Comptoirs anglais et Nouv.-Galles du S.	20,677,980	1,269,507	172,818	22,120,305	2,820	22,123,135	1,290,046
ASIE. — Indes. — Comptoirs hollandais	670,526	3,495,514	17,268	4,183,308	38,081	4,221,389	1,691,724
ASIE. — Chine	32,248	604,956	195,961	833,165	"	833,165	144,025
ASIE. — Cochinchine, Philippines et les îles de l'Océanie	232,143	319,224	80,628	631,995	"	631,995	203,616
AMÉRIQUE. — États-Unis	112,571,814	4,658,390	739,484	117,969,688	20,606,692	138,576,380	12,540,288
AMÉRIQUE. — Haïti	1,443,145	3,301,097	6,034	4,750,276	48,000	4,798,276	4,476,507
AMÉRIQUE. — Possessions anglaises (Canada, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve, Antilles et Guyane)	65,180	7,912	103	73,195	"	73,195	11,843
AMÉRIQUE. — Possessions espagnoles (Cuba, Porto-Rico)	1,010,964	5,233,357	1,233,404	7,477,725	649,070	8,126,795	7,303,661
AMÉRIQUE. — Possessions danoises (Saint-Thomas)	201,416	262,829	4,817	469,062	35,400	504,462	265,973
AMÉRIQUE. — Possessions hollandaises (St-Eustache, Curaçao, Guyane)	4,523	50	"	4,573	"	4,573	560
AMÉRIQUE. — Brésil	3,759,591	2,125,615	21,067	5,906,373	180,420	6,086,793	2,491,014
AMÉRIQUE. — Mexique	3,227,304	471,832	16,784	3,715,920	2,749,475	6,465,395	206,932
AMÉRIQUE. — Guatimala	764,477	9,571	140	774,188	"	774,188	35,796
AMÉRIQUE. — Venezuela	1,219,489	578,616	996	1,799,101	26,000	1,825,101	669,577
AMÉRIQUE. — Nouvelle-Grenade	221,561	75,296	2,054	298,911	9,900	308,811	92,281
AMÉRIQUE. — Pérou (Bas-Pérou)	689,831	132,611	7,387	829,829	1,377,480	2,207,309	165,703
AMÉRIQUE. — Bolivia (Haut-Pérou)	133,342	6,829	"	140,171	"	140,171	8,406
AMÉRIQUE. — Chili	4,100,831	104,090	4,404	4,209,325	5,472,134	9,681,459	428,751
AMÉRIQUE. — Rio de la Plata (Buenos-Ayres)	758,789	30	2,506	761,325	"	761,325	23,513
AMÉRIQUE. — Uruguay (Montevideo)	4,870,161	13,633	1,525	4,885,319	"	4,885,319	144,975
COL. FRANÇAISES. — Guadeloupe	404,790	20,352,204	12,126	20,769,120	403,940	21,173,060	13,067,665
COL. FRANÇAISES. — Martinique	703,547	14,176,917	20,111	14,900,575	852,486	15,753,061	9,086,220
COL. FRANÇAISES. — Bourbon	215,883	16,410,835	39,418	16,666,136	6,171	16,672,307	7,129,001
COL. FRANÇAISES. — Sénégal	2,801,714	33,107	12,768	2,847,589	485,340	3,332,929	180,177
COL. FRANÇAISES. — Cayenne	729,198	1,387,872	29,026	2,146,096	123,730	2,269,826	856,665
COL. FRANÇAISES. — Possessions françaises dans l'Inde	872,207	165,714	20,217	1,058,138	15,000	1,073,138	90,210
COL. FRANÇAISES. — Saint-Pierre et Miquelon et Pêche française	6,421,235	6,993,963	31,419	13,446,617	455	13,447,072	54,802
ÉPAVES et sauvetages	33,894	36,963	167,883	238,740	"	238,740	20,416
TOTAUX	506,932,441	190,617,421	49,897,091	747,446,953	217,112,298	964,559,251	114,618,353
MONTANT des droits perçus par classe de marchandises d'après la division ci-dessus	48,409,727	59,183,293	7,000,108	114,593,128	25,225	114,618,353	

DROITS DE DOUANES A L'IMPORTATION.

Tableau comparatif des valeurs des principales marchandises importées, et des Droits perçus sur ces marchandises, pendant l'année 1840 et les cinq années précédentes.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	VALEURS OFFICIELLES (exprimées en millions).							COMPARAISON DE 1840			
								AVEC 1839.		AVEC LA MOYENNE quinquennale.	
	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	MOYENNE des 5 années.	1840.	En plus.	En moins.	En plus.	En moins.
Chevaux	3. 4	5. 4	6. 4	7. 3	7. 5	6. 0	11. 3	51 p. 0/0	" p. 0/0	88 p. 0/0	" p. 0/0
Bestiaux	7. 2	8. 0	6. 9	8. 2	9. 0	7. 9	8. 0	"	11	1	"
Peaux brutes et pelleteries	17. 2	21. 1	18. 0	18. 8	20. 8	19. 2	22. 0	6	"	15	"
Laines en masse	34. 2	31. 8	19. 0	34. 2	31. 9	30. 2	30. 0	"	6	"	1
Soies	49. 6	41. 3	50. 0	61. 0	49. 3	50. 2	53. 7	9	"	7	"
Suif brut et graisses de toutes sortes	1. 5	1. 6	3. 9	3. 4	2. 4	2. 6	3. 0	25	"	15	"
Fromages	3. 2	3. 1	3. 6	3. 2	2. 8	3. 2	3. 3	18	"	3	"
Céréales	0. 1	4. 4	5. 8	3. 5	24. 7	7. 7	47. 2	91	"	513	"
Riz	4. 0	4. 8	4. 5	4. 1	5. 8	4. 6	5. 6	"	3	22	"
Fruits de table	4. 8	5. 2	5. 2	6. 3	6. 0	5. 5	5. 9	"	2	7	"
Fruits oléagineux	7. 8	23. 7	17. 9	20. 5	21. 5	18. 3	37. 6	75	"	105	"
Sucres. des colonies françaises	44. 8	41. 8	41. 7	43. 3	45. 1	43. 3	49. 2	9	"	14	"
Sucres. étrangers	1. 5	0. 5	1. 6	1. 5	0. 3	1. 1	3. 1	933	"	182	"
Café	10. 2	10. 9	11. 7	11. 5	11. 3	11. 1	13. 3	18	"	20	"
Poivre et piment	2. 3	2. 7	3. 4	2. 8	3. 1	2. 9	2. 3	"	26	"	21
Tabac en feuilles	5. 8	7. 0	13. 7	15. 0	24. 0	13. 1	29. 1	21	"	122	"
Huile d'olive	24. 7	27. 1	26. 1	29. 8	28. 9	27. 3	28. 7	"	1	5	"
Bois de teinture et d'ébénisterie	4. 7	4. 0	3. 3	5. 2	5. 3	4. 5	5. 8	9	"	29	"
Chanvre	4. 8	4. 6	4. 4	5. 9	4. 2	4. 8	4. 0	"	5	"	17
Coton en laine	67. 7	76. 8	76. 2	89. 5	71. 2	76. 3	94. 0	32	"	23	"
Houilles	11. 5	14. 4	16. 4	17. 5	17. 3	15. 4	18. 2	5	"	18	"
Fonte en masses, brute	2. 5	3. 0	2. 7	2. 4	2. 4	2. 6	2. 4	"	"	"	8
Fer étiré en barres	2. 0	1. 7	1. 9	2. 0	1. 9	1. 9	1. 9	"	"	"	"
Acier	1. 2	1. 6	1. 3	1. 4	1. 3	1. 4	1. 3	"	"	"	7
Cuivre	14. 3	12. 5	12. 3	15. 0	13. 8	13. 6	18. 2	32	"	34	"
Plomb, métal brut	7. 9	7. 8	6. 0	7. 5	7. 4	7. 3	8. 8	19	"	21	"
Potasses	2. 4	2. 7	2. 4	2. 5	2. 3	2. 5	2. 1	"	9	"	16
Indigo	21. 3	15. 1	17. 9	19. 5	15. 9	17. 9	20. 9	31	"	17	"
Fils de chanvre ou de lin	9. 7	11. 8	14. 4	21. 0	26. 1	16. 6	27. 3	5	"	64	"
Fils de coton	2. 1	2. 5	1. 8	1. 6	1. 4	1. 9	1. 2	"	14	"	37
Tissus de chanvre ou de lin	16. 9	21. 9	20. 8	23. 1	19. 3	20. 4	17. 8	"	8	"	13
Tissus de soie	2. 8	3. 7	5. 1	5. 1	5. 2	4. 4	5. 2	"	"	18	"
Chapeaux de paille	3. 5	5. 3	6. 1	7. 7	6. 3	5. 8	5. 6	"	11	"	3
Instruments aratoires	0. 9	1. 0	1. 1	0. 9	0. 9	1. 0	0. 9	"	"	"	10
Limes, râpes, scies et outils	1. 5	1. 6	1. 7	1. 4	1. 4	1. 5	1. 2	"	14	"	20
Machines et mécaniques	2. 0	2. 7	2. 3	2. 4	4. 7	2. 8	2. 8	"	40	"	"
Autres articles	118. 3	129. 3	131. 6	150. 5	147. 9	135. 4	154. 5	4	"	14	"
TOTAUX	520. 3	564. 4	569. 1	656. 5	650. 6	592. 2	747. 4	15	"	26	"

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	DROITS PERÇUS (exprimés en millions).							COMPARAISON DE 1840			
								AVEC 1839.		AVEC LA MOYENNE quinquennale.	
	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	MOYENNE des 5 années.	1840.	En plus.	En moins.	En plus.	En moins.
Chevaux	0. 5	0. 6	0. 5	0. 6	0. 6	0. 6	0. 9	50 p. 0/0	" p. 0/0	50 p. 0/0	" p. 0/0
Bestiaux	1. 5	1. 7	1. 5	1. 7	1. 9	1. 7	1. 7	"	11	"	"
Peaux brutes et pelleteries	0. 6	0. 6	0. 5	0. 5	0. 4	0. 5	0. 4	"	"	"	20
Laines en masse	7. 5	7. 1	4. 2	7. 6	7. 1	6. 7	6. 6	"	7	"	1
Soies	0. 2	0. 2	0. 1	0. 2	0. 2	0. 2	0. 2	"	"	"	"
Suif brut et graisses de toutes sortes	0. 4	0. 4	0. 8	0. 7	0. 5	0. 6	0. 6	20	"	"	"
Fromages	0. 8	0. 8	0. 9	0. 7	0. 6	0. 8	0. 8	33	"	"	"
Céréales	0. 0	1. 0	2. 0	0. 4	3. 1	1. 3	3. 9	26	"	200	"
Riz	0. 4	0. 5	0. 5	0. 4	0. 5	0. 5	0. 5	"	"	"	"
Fruits de table	1. 2	1. 2	1. 3	1. 5	1. 4	1. 3	1. 4	"	"	8	"
Fruits oléagineux	0. 3	0. 8	0. 6	0. 5	0. 5	0. 5	1. 0	100	"	100	"
Sucres. des colonies françaises	32. 9	31. 5	31. 5	31. 8	29. 1	31. 3	28. 9	"	1	"	8
Sucres. étrangers	3. 0	0. 9	3. 1	3. 1	0. 6	2. 1	4. 7	683	"	121	"
Café	9. 3	9. 9	11. 3	10. 5	10. 7	10. 3	13. 6	27	"	32	"
Poivre et piment	0. 6	0. 7	0. 9	0. 8	0. 9	0. 8	0. 7	"	22	"	13
Tabac en feuilles	0. 0	0. 1	0. 1	0. 1	0. 2	0. 1	0. 4	100	"	300	"
Huile d'olive	9. 2	10. 0	9. 5	10. 8	10. 5	10. 0	10. 2	"	3	2	"
Bois de teinture et d'ébénisterie	1. 0	0. 9	0. 8	1. 2	1. 0	1. 0	1. 0	"	"	"	"
Chanvre	0. 7	0. 7	0. 6	0. 8	0. 6	0. 7	0. 6	"	"	"	14
Coton en laine	8. 3	9. 3	9. 2	10. 9	8. 6	9. 3	11. 3	31	"	22	"
Houilles	2. 8	3. 6	4. 0	2. 7	2. 7	3. 1	3. 0	11	"	"	3
Fonte en masses, brute	1. 3	1. 3	1. 2	1. 1	1. 1	1. 2	1. 1	"	"	"	8
Fer étiré en barres	1. 1	0. 9	1. 0	1. 0	1. 0	1. 0	0. 9	"	10	"	10
Acier	0. 7	0. 9	0. 7	0. 8	0. 7	0. 8	0. 7	"	"	"	13
Cuivre	0. 2	0. 2	0. 2	0. 2	0. 2	0. 2	0. 3	50	"	50	"
Plomb, métal brut	0. 9	0. 9	0. 7	0. 8	0. 8	0. 8	1. 0	25	"	25	"
Potasses	0. 8	0. 9	0. 7	0. 8	0. 7	0. 8	0. 6	"	14	"	25
Indigo	0. 6	0. 4	0. 5	0. 8	0. 6	0. 6	0. 7	17	"	17	"
Fils de chanvre ou de lin	0. 6	0. 7	0. 9	1. 3	1. 6	1. 0	1. 7	6	"	70	"
Fils de coton	0. 7	0. 8	0. 6	0. 5	0. 5	0. 6	0. 4	"	20	"	33
Tissus de chanvre ou de lin	2. 7	3. 3	3. 0	3. 3	2. 7	3. 0	2. 4	"	11	"	20
Tissus de soie	0. 3	0. 4	0. 6	0. 6	0. 6	0. 5	0. 6	"	"	20	"
Chapeaux de paille	0. 3	0. 5	0. 5	0. 6	0. 5	0. 5	0. 5	"	"	"	"
Instruments aratoires	0. 5	0. 5	0. 6	0. 5	0. 5	0. 5	0. 5	"	"	"	"
Limes, râpes, scies et outils	0. 7	0. 8	0. 8	0. 6	0. 6	0. 7	0. 5	"	17	"	29
Machines et mécaniques	0. 5	0. 8	0. 6	0. 6	1. 1	0. 7	0. 7	"	36	"	"
Autres articles	9. 4	9. 6	9. 0	10. 0	9. 6	9. 5	9. 6	"	"	1	"
TOTAUX	102. 5	105. 4	105. 5	111. 0	104. 5	105. 8	114. 6	10	"	8	"

DROITS DE DOUANES A L'EXPORTATION.

Développement et comparaison, par classe de marchandises, des valeurs et des droits perçus dans les années 1840 et 1839.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.		VALEURS en 1840.	VALEURS en 1839.	MARCHANDISES FRANÇAISES EXPORTÉES. VALEURS Différences pour 1840. Augmentation.	VALEURS Différences pour 1840. Diminution.	DROITS PERÇUS (Décime compris) en 1840.	DROITS PERÇUS en 1839.	DROITS PERÇUS Différences pour 1840. Augmentation.	DROITS PERÇUS Différences pour 1840. Diminution.	OBSERVATIONS.
	MATIÈRES ANIMALES.									
Animaux vivants...	Chevaux, juments et poulains	3,165,860f	1,859,340f	1,306,520f	"	51,305f	31,401f	19,904f	"	
	Mules et mulets	5,998,800	5,190,000	808,800	"	39,413	31,427	7,986	"	
	Moutons de toute espèce	1,523,125	908,034	615,091	"	24,425	14,500	9,925	"	
	Bœufs, taureaux, vaches, veaux et génisses	1,791,150	1,860,845	"	69,695f	12,002	11,798	204	"	
	Porcs et cochons de lait	811,290	738,310	72,980	"	7,688	7,021	667	"	
	Autres animaux vivants	594,998	560,687	34,311	"	4,731	4,902	"	171f	
Produits et dépouilles d'animaux.	Viandes fraîches, salées et apprêtées	3,026,350	3,228,244	"	201,894	4,884	4,159	725	"	
	Peaux brutes et pelleteries	788,884	966,729	"	177,845	12,488	25,110	"	12,622	
	Soies écrues, teintes et bourre de soie	3,738,103	3,827,439	"	89,336	30,163	53,678	"	23,515	
	Beurre frais ou salé	2,263,015	2,255,255	7,760	"	2,365	1,753	612	"	
	Œufs de volaille et de gibier	6,024,930	5,860,390	164,540	"	156,058	160,849	"	4,791	
	Autres produits et dépouilles d'animaux	3,617,447	3,547,124	70,323	"	16,962	10,661	6,301	"	
Pêche	Poissons de mer	1,831,261	2,231,623	"	400,362	"	"	"	"	
	Corail brut et perles fines	376,867	324,150	52,717	"	3	3	"	"	
	Huîtres, moules, graisse de poisson, blanc et fanons de baleine, etc	142,172	160,524	"	18,352	476	559	"	83	
Substances propres à la médecine et à la parfumerie.	Sangsues et cantharides	115,931	206,978	"	91,047	256	448	"	192	
	Vessies de cerf et autres	104,868	131,352	"	26,484	50	61	"	11	
	Musc, castoréum, cornes de cerf, éponges et autres substances	71,070	102,884	"	31,814	24	23	1	"	
Matières dures à tailler.	Dents d'éléphant, écailles de tortue et nacre de perle	29,961	48,573	"	18,612	5	5	"	"	
	Cornes de bétail, brutes et en feuilles	11,098	9,365	1,733	"	1,440	707	733	"	
	MATIÈRES VÉGÉTALES.									
Farineux alimentaires.	Froment, grains et farines	2,260,837	12,535,386	"	10,274,549	15,337	278,391	"	263,054	
	Seigle, maïs et orge	2,095,971	4,492,618	"	2,396,647	49,820	89,331	"	39,511	
	Sarrasin, avoine et autres céréales	309,682	667,284	"	357,602	16,851	9,473	7,378	"	
	Marrons, châtaignes, pommes de terre et légumes secs	1,895,953	3,269,763	"	1,373,810	26,301	42,723	"	16,422	
	Pain et biscuit de mer	582,042	533,629	48,413	"	2,273	1,275	998	"	
	Pâtes d'Italie et autres pâtes granulées	166,796	148,083	18,713	"	496	485	11	"	
	Riz, gruaux et fécules, alpiste et millet et autres farineux	165,572	333,980	"	168,408	1,027	2,392	"	1,365	
	A reporter	43,504,033	55,998,589	3,201,901	15,696,457	476,843	783,135	55,445	361,737	

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.			VALEURS en 1840.	VALEURS en 1839.	MARCHANDISES FRANÇAISES EXPORTÉES. DROITS PERÇUS (Décime compris) en 1840.	en 1839.	Différences pour 1840. Augmentation.	Différences pour 1840. Diminution.	OBSERVATIONS.
		Report	43,504,033f	55,998,589f	3,201,901f	15,696,457f	476,843f	783,135f	55,445f	361,737f	
		Suite des MATIÈRES VÉGÉTALES.									
Fruits	de table	frais	1,371,253	1,062,261	308,992	"	17,906	14,519	3,396	"	
		secs ou tapés	4,459,320	4,645,857	"	186,537	16,207	16,903	"	696	
		confits	788,080	953,476	"	165,396	1,926	2,432	"	506	
	Oléagineux	Amandes	213,946	876,460	"	662,514	5,251	23,342	"	18,091	
		Noix, noisettes, avelines et autres	1,125,109	949,924	175,185	"	4,161	3,506	655	"	
	à distiller et à ensemencer		2,364,967	4,282,959	"	1,917,992	4,525	7,849	"	3,324	
Denrées coloniales	Mélasse		465,424	598,373	"	132,949	4,019	5,397	"	1,378	
	Vanille		147,750	198,000	"	50,250	1	2	"	1	
	Sirops, confitures et bonbons		483,217	462,859	20,358	"	587	576	11	"	
	Tabac en feuilles ou en côtes		101,297	76,079	25,218	"	1,341	1,047	294	"	
	Sucre, café, cacao, girofle, poivre et autres denrées coloniales		71,773	139,751	"	67,978	129	188	"	59	
Sucs vegétaux	Résines indigènes	Poix ou galipot, brai gras et goudron	85,934	107,081	"	21,147	2,185	2,123	62	"	
		Térébenthine liquide et compacte, brai sec, colophane et résine d'huile	89,374	89,030	344	"	1,860	1,928	"	68	
		Essence de térébenthine	1,451,907	1,281,532	170,375	"	5,682	4,947	735	"	
	Gommes pures, résineux exotiques, baumes et sucs d'espèces particulières		110,179	138,218	"	28,039	140	159	"	19	
	Huiles	volatiles	6,268,800	5,229,900	1,038,900	"	174	144	30	"	
		de graines grasses	1,511,874	1,491,002	20,872	"	3,761	3,520	241	"	
		d'olive	2,145,313	1,708,437	436,876	"	300	216	84	"	
		de faîne, de noix, d'amande et d'autres fruits	44,822	53,721	"	8,899	60	71	"	11	
Espèces médicinales		Racines. — Rhubarbe, salsepareille, jalap, réglisse et autres	462,904	331,025	131,879	"	411	294	117	"	
		Écorces de quinquina et autres, herbes médicinales, feuilles d'oranger et autres	69,484	37,588	31,896	"	117	77	40	"	
		Fleurs de lavande, d'oranger et autres	124,894	111,535	13,359	"	191	177	14	"	
		Fruits. — Graine de moutarde et autres, et lichens médicinaux	65,926	39,653	26,273	"	262	152	110	"	
Bois communs		Bois à brûler et charbon de bois	90,463	88,767	1,696	"	1,118	966	152	"	
		Bois à construire bruts, équarris à la hache ou sciés	3,682,871	2,909,667	773,204	"	21,670	10,680	10,990	"	
		Mâts, mâtereaux et autres bois pour la marine	18,167	15,168	2,999	"	3,320	1,121	2,199	"	
		Bois feuillard et merrains de chêne	399,582	418,940	"	19,358	1,588	1,202	386	"	
		Perches à houblon et autres	216,726	196,046	20,680	"	16,107	14,730	1,377	"	
		Échalas, bois en éclisses, osier en bottes, bruyères et racines à vergettes	31,811	87,163	"	55,352	548	549	"	1	
		Liége en planches et ouvré	784,981	1,009,989	"	225,008	929	1,177	"	248	
Bois exotiques		Bois de teinture. — Fernambouc et autres	33,951	53,866	"	19,915	432	679	"	247	
		Bois d'ébénisterie. — Gaïac, ébène, buis, acajou et autres	35,560	18,972	16,588	"	299	192	107	"	
		Bois odorants. — Sassafras et autres	390	5,948	"	5,558	1	11	"	10	
		A reporter	72,822,082	85,667,836	6,417,595	19,263,349	594,051	904,002	76,445	386,396	

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.			MARCHANDISES FRANÇAISES EXPORTÉES. Valeurs en 1840.	Valeurs en 1839.	Différences pour 1840. Augmentation.	Différences pour 1840. Diminution.	Droits perçus (Décime compris) en 1840.	Droits perçus en 1839.	Différences pour 1840. Augmentation.	Différences pour 1840. Diminution.	OBSERVATIONS.
		Report	72,822,082f	85,667,836f	6,417,595f	19,263,349f	594,051f	904,002f	76,445f	386,396f	
Suite des MATIÈRES VÉGÉTALES.											
Fruits, tiges et filaments à ouvrer.	Jonc et roseaux, écorces de tilleul pour cordages		63,758	85,508	"	21,750	194	328	"	134	
	Coton en laine et en feuilles cardées et gommées, ouate		310,680	490,700	"	180,020	391	665	"	274	
	Chanvre en tiges brutes, tillé ou peigné		334,151	800,633	"	466,482	1,341	3,221	"	1,880	
	Lin en tiges brutes, tillé ou peigné		2,824,783	4,472,416	"	1,647,633	6,419	10,127	"	3,708	
Teintures et tanins.	Garance	en racines sèches ou alizari	1,594,158	488,416	1,105,742	"	23,381	7,163	16,218	"	
		moulue ou en paille	12,114,054	12,209,230	"	95,176	66,640	67,162	"	522	
	Écorces	de chêne-liége	348,635	446,277	"	97,642	3,838	4,910	"	1,072	
		de pin moulues et écorces à tan non moulues	148,882	121,784	27,098	"	7,742	9,173	"	1,431	
	Safran		381,450	574,350	"	192,900	20	33	"	13	
	Gaude, pastel, sumac, noix de galle et autres teintures et tanins		80,374	73,889	6,485	"	761	912	"	151	
Produits et déchets divers.	Plants d'arbres		152,466	163,048	"	10,582	286	330	"	44	
	Légumes verts, salés ou confits		219,799	232,548	"	12,749	2,871	3,075	"	204	
	Fourrages. — Foin, paille, herbes de pâturage, son, etc		344,376	118,480	225,896	"	10,823	7,558	3,265	"	
	Truffes, champignons, morilles et mousserons		162,029	202,803	"	40,774	55	68	"	13	
	Chardons cardières		998,773	1,539,910	"	541,137	20,596	31,761	"	11,165	
	Tourteaux de graines oléagineuses		2,358,783	1,541,583	817,200	"	108,137	70,589	37,548	"	
	Houblon, bulbes et oignons, agaric amadouvier et autres produits et déchets		163,057	103,919	59,138	"	633	367	266	"	
MATIÈRES MINÉRALES.											
Pierres, terres et autres fossiles.	Marbre, albâtre, agates et pierres ouvrées		724,331	697,718	26,613	"	1,530	1,638	"	108	
	Meules à moudre ou à aiguiser		399,882	307,146	92,736	"	11,130	8,962	2,168	"	
	Matériaux	Plâtre brut ou préparé	221,574	160,993	60,581	"	22,853	15,704	7,149	"	
		Ardoises	552,330	407,490	144,840	"	2,259	1,670	589	"	
		Carreaux de terre, briques et tuiles	608,917	536,717	72,200	"	2,754	1,874	880	"	
		Chaux, moellons et autres matériaux	772,672	571,914	200,758	"	6,246	4,506	1,740	"	
	Pierres et terres servant aux arts et métiers.	Pierres à feu	218,187	178,775	39,412	"	1,192	974	218	"	
		Derle ou terre à porcelaine, et sable à verre et à faïence	34,825	69,064	"	34,239	958	1,900	"	942	
		Autres pierres et terres	492,616	474,359	18,257	"	7,928	8,136	"	208	
	Marne		966,220	712,177	254,043	"	10,635	7,835	2,800	"	
	Soufre		45,727	195,108	"	149,381	226	130	96	"	
	Bitumes	Houille, coke et cendres de houille	548,196	533,774	14,422	"	4,003	3,541	462	"	
		Asphalte, succin, jais et pétrole	522,758	699,350	"	176,592	597	940	"	343	
	Mastic bitumineux et houille distillée		962	25,240	"	24,278	26	694	"	668	
		A reporter	101,531,487	114,903,155	9,583,016	22,954,684	920,516	1,179,948	149,844	409,276	

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.		VALEURS en 1840.	VALEURS en 1839.	MARCHANDISES FRANÇAISES EXPORTÉES. VALEURS Différences pour 1840. Augmentation.	VALEURS Différences pour 1840. Diminution.	DROITS PERÇUS (Décime compris) en 1840.	DROITS PERÇUS en 1839.	DROITS PERÇUS Différences pour 1840. Augmentation.	DROITS PERÇUS Différences pour 1840. Diminution.	OBSERVATIONS.
Report.....		101,531,487f	114,903,155f	9,583,016f	22,954,684f	920,516f	1,179,948f	149,844f	409,276f	
Suite des MATIÈRES MINÉRALES.										
Métaux.....	Or battu en feuilles, tiré, laminé ou filé sur soie.....	2,549,794	2,676,187							
	Fer de toute sorte.....	758,688	918,317	"	126,393	576	755	"	179	
	Cuivre pur, allié, doré et argenté.....	2,096,995	1,678,360	"	159,629	3,644	5,681	"	2,037	
	Plomb et étain.....	421,287	405,366	418,635	"	1,075	771	304	"	
	Zinc.....	241,468	164,116	15,921	"	191	153	38	"	
	Argent, antimoine, mercure et autres métaux.....	184,644	52 087	77,352	"	606	405	201	"	
FABRICATIONS.										
Produits chimiques..	Acides..... Tartarique et oxalique.....	204,420	330,210	132,557	"	2,396	131	2,265	"	
	Acides..... Sulfurique, nitrique, phosphorique et autres.....	1,092,048	889,802	"	125,790	75	122	"	47	
	Alcalis. — Potasse, soude et natrons.....	283,315	232,780	202,246	"	711	928	"	217	
	Sels..... Sel de marais ou de saline.....	3,625,431	3,401,477	50,535	"	5,771	6,047	"	276	
	Sels..... Sulfates.. de soude, de potasse et de magnésie.....	186,413	227,167	223,954	"	8,015	7,099	916	"	
	Sels..... Sulfates.. d'alumine, de cuivre, de zinc et de fer.....	463,754	399,269	"	40,754	1,658	1,988	"	330	
	Chlorure de chaux.....	637,919	218,414	64,485	"	3,190	3,216	"	26	
	Tartrates. Acide de potasse. Lie de vin et tartre brut.....	149,345	119,287	419,505	"	1,463	503	960	"	
	Tartrates. Acide de potasse. Crème de tartre.....	645,818	471,314	30,058	"	610	465	145	"	
	Acétate de cuivre, cristallisé ou non, vert de gris.....	1,014,171	1,071,325	174,504	"	1,016	743	273	"	
	Sulfures, carbonates, oxydes et autres produits chimiques.....	710,775	1,233,357	"	57,154	1,306	1,384	"	78	
Teintures préparées.	Cochenille, kermès, laque, indigo et pâte de pastel.....	426,270	293,949	"	522,582	1,015	1,759	"	744	
	Rocou, orseille, maurelle, bleu de Prusse et autres teintures.....	512,950	334,945	132,321	"	145	110	35	"	
Couleurs.....	Carmin fin et commun.....	716,760	292,800	178,005	"	357	226	131	"	
	Crayons et encre à écrire ou à imprimer.....	543,082	509,597	423,960	"	4	"	4	"	
	Noir et vernis de toute sorte.....	462,183	372,576	33,485	"	262	240	22	"	
	Autres couleurs sèches et liquides.....	873,721	768,025	89,607	"	1,483	1,111	372	"	
Compositions diverses.	Sucre raffiné en pains, en poudre ou candi.....	4,412,120	8,296,464	105,696	"	537	420	117	"	
	Tabac fabriqué ou seulement préparé.....	307,622	375,533	"	3,884,344	6	7	"	1	
	Savons ordinaires, rouges, blancs, marbrés ou noirs.....	2,199,343	2,340,296	"	67,911	135	166	"	31	
	Cire ouvrée blanche ou jaune.....	596,316	444,930	"	140,953	103	158	"	55	
	Chandelles.....	1,656,166	1,244,506	151,386	"	225	140	85	"	
	Parfumerie. — Poudre à poudrer et autres.....	8,617,315	7,294,338	411.660	"	1,349	1,013	335	"	
	Médicaments composés. Eaux distillées.....	544,685	573,835	1,322,977	"	3,104	2,599	505	"	
	Médicaments composés. Autres.....	2,424,580	2,311,860	"	29,150	262	266	"	4	
	Épices préparées, chicorée moulue, amidon, poudre à tirer, bougie de blanc de baleine, fanons de baleine apprêtés, chocolat et cacao broyé.....	815,766	460,029	112,720	"	548	549	"	1	
A reporter.....		141,906,651	155,305,673	355,737	"	1,266	884	382	"	
				14,710,322	28,109,344	963,620	1,219,987	156,935	413,302	

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.			MARCHANDISES FRANÇAISES EXPORTÉES. Valeurs en 1840.	Valeurs en 1839.	Différences pour 1840. Augmentation.	Différences pour 1840. Diminution.	Droits perçus (Décime compris) en 1840.	Droits perçus en 1839.	Différences pour 1840. Augmentation.	Différences pour 1840. Diminution.	OBSERVATIONS.
		Report.....	141,906,651f	155,305,673	14,710,322f	28,109,344f	963,620f	1,219,987f	156,935f	413,302f	
Suite des FABRICATIONS.											
Boissons.....	Vins ordinaires..	de la Gironde.....	26,469,834	22,480,716	3,989,118	"	5,970	5,293	677	"	
		d'ailleurs.....	21,252,912	21,118,933	133,979	"	10,923	11,110	"	187	
	Vins de liqueur.....		1,586,262	1,603,628	"	17,366	327	217	110	"	
	Vinaigres.....		808,015	655,909	152,106	"	269	228	41	"	
	Cidre, poiré, verjus, bière et hydromel.....		406,958	380,051	26,907	"	398	312	86	"	
	Eaux-de-vie.....	de vin.....	16,217,240	12,393,509	3,823,731	"	20,484	16,234	4,250	"	
		de grains, de cerises et de mélasse (rhum et tafia).....	159,793	116,976	42,817	"	86	55	31	"	
	Liqueurs.....		1,680,891	1,641,195	39,696	"	4,763	4,865	"	102	
	Eaux minérales gazeuses et autres.....		9,179	11,776	"	2,597	189	221	"	32	
Vitrifications.....	Poterie de terre grossière, faïence et poterie de grès.....		742,909	662,042	80,867	"	6,088	5,612	476	"	
	Porcelaine.....		6,013,106	6,735,174	"	722,068	3,674	4,434	"	760	
	Miroirs grands et petits.....		1,133,209	1,626,535	"	493,326	2,706	4,049	"	1,343	
	Bouteilles.....	pleines.....	2,345,100	1,283,223	1,061,877	"	19,917	22,581	"	2,664	
		vides.....	659,161	700,659	"	41,498	5,902	6,343	"	441	
	Verrerie et cristaux.....		3,740,392	4,152,196	"	411,804	7,991	8,890	"	899	
	Verres à lunettes et à cadran, et vitrifications taillées en pierres à bijoux et en grains percés.....		1,511,809	136,454	1,375,355	"	1,432	645	787	"	
Fils.....	Fil de lin et de chanvre de toute sorte.....		1,572,993	1,425,840	147,153	"	550	639	"	89	
	Fil de coton.....		593,192	456,550	136,642	"	90	69	21	"	
	Fil de laine blanche ou teinte.....		1,968,500	1,350,920	617,580	"	18	13	5	"	
	Fil de poil de chèvre et ouvrages en poil autres que les tissus.....		72,067	108,552	"	36,485	20	31	"	11	
Tissus.	de lin ou de chanvre.	Toile unie.....	écrue avec ou sans apprêt.....	6,932,772	5,376,560	1,556,212	"	729	469	260	"
			blanche, teinte, imprimée, cirée et peinte.....	5,714,300	5,705,988	8,312	"	574	574	"	"
		Toile croisée et linge de table ouvré et damassé.....		1,687,596	1,237,024	450,572	"	393	305	88	"
		Batiste et linon.....		13,185,440	15,873,280	"	2,687,840	215	275	"	60
		Dentelles et tulle.....		634,053	1,117,814	"	483,761	905	752	153	"
		Passementerie, rubanerie, bonneterie et étoffes mélangées.....		783,372	856,057	"	72,685	116	148	"	32
	de laine.	Couvertures et tapis.....		2,357,228	2,101,425	255,803	"	55	36	19	"
		Draps.....		19,063,809	18,936,666	127,143	"	64	95	"	31
		Casimirs, mérinos et étoffes diverses.....		23,407,879	21,582,479	1,825,400	"	175	145	30	"
		Châles brochés et façonnés.....		8,379,085	10,550,254	"	2,171,169	97	95	2	"
		Bonneterie, passementerie et rubanerie de pure laine.....		2,048,200	2,690,200	"	642,000	73	66	7	"
		Étoffes mélangées.....		5,816,904	4,727,280	1,089,624	"	224	167	57	"
	de poil et de crin.	Châles et étoffes de cachemire.....		64,671	304,775	"	240,104	113	576	"	463
		Tous autres.....		494,897	393,547	101,350	"	112	80	32	"
		A reporter.....		321,420,379	325,799,860	31,752,566	36,132,047	1,059,262	1,315,611	164,067	420,416

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.				MARCHANDISES FRANÇAISES EXPORTÉES.						OBSERVATIONS.
				VALEURS			DROITS PERÇUS. (Décime compris.)			
				en 1840.	en 1839.	Différences pour 1840. Augmentation.	Différences pour 1840. Diminution.	en 1840.	en 1839.	Différences pour 1840. Augmentation.	Différences pour 1840. Diminution.	
			Report.....	321,420,379f	325,799,860f	31,752,566f	36,132,047f	1,059,262f	1,315,611f	164,067f	420,416f	
Suite des FABRICATIONS.												
Tissus (Suite).	de soie.	Étoffes pures.....	unies.....	60,911,880	59,890,440	1,021,440	"	1,429	1,414	15	"	
			façonnées et brochées.....	30,705,508	26,316,789	4,388,719	"	673	570	103	"	
		Étoffes mêlées de fil ou d'autres matières.....		6,627,954	5,257,560	1,370,394	"	278	192	86	"	
		Gaze et crêpe.....		3,133,816	3,437,440	"	303,624	94	102	"	8	
		Tulle et dentelles dites *blondes*.....		2,446,442	1,300,441	1,146,001	"	1,471	1,068	403	"	
		Bonneterie et passementerie de toute sorte.....		7,921,618	7,896,757	24,861	"	217	227	"	10	
		Rubans, même de velours.....		29,318,520	35,287,560	"	5,969,040	690	835	"	145	
		Chapeaux de soie.....		"	789,034	"	789,034	"	1,844	"	1,844	
	de fleuret.	Étoffes, châles et mouchoirs façon cachemire.....		704,640	467,200	237,440	"	22	15	7	"	
		Tous autres.....		154,528	123,720	30,808	"	7	9	"	2	
	de coton.	Toiles, percales et calicots.....	écrus et blancs.....	8,519,175	7,733,940	785,235	"	551	415	136	"	
			teints et imprimés.....	77,567,869	59,857,423	17,710,446	"	1,545	1,367	178	"	
		Châles et mouchoirs.....		7,484,100	5,206,578	2,277,522	"	219	203	16	"	
		Mousseline.....		425,790	813,780	"	387,990	40	22	18	"	
		Draps, velours et couvertures.....		2,103,298	1,953,966	149,332	"	135	140	"	5	
		Étoffes croisées, printanières et linge de table.....		2,908,498	3,293,108	"	384,610	30	60	"	30	
		Dentelles, tulle et gaze.....		5,996,694	4,046,304	1,950,390	"	174	104	70	"	
		Bonneterie, passementerie et rubanerie.....		1,421,812	1,166,336	255,476	"	191	173	18	"	
		Étoffes mélangées et chapeaux de coton.....		2,066,780	1,725,200	341,580	"	267	221	46	"	
		Nankin, guinées et autres toiles à carreaux des Indes.....		3,950	1,370	2,580	"	1	"	1	"	
	Tissus en caoutchouc.....			12,276	361,908	"	349,632	2	83	"	81	
	Feutres.	Chapeaux fins, communs et shakos.....		1,493,384	521,064	972,320	"	3,554	1,321	2,233	"	
		Feutres à doublage, à filtrer et autres ouvrages.....		66,783	29,436	37,347	"	55	22	33	"	
Papier et ses applications.....		Carton en feuilles, ou moulé, coupé et assemblé.....		460,376	393,260	67,116	"	836	628	208	"	
		Papier.....	blanc ou rayé pour musique.....	7,745,423	5,575,360	2,170,063	"	8,283	5,905	2,378	"	
			à pâtes de couleur ou colorié, en rames ou en mains.....	536,799	414,281	122,518	"	1,185	933	252	"	
			peint, en rouleaux, pour tentures.....	1,872,330	2,070,588	"	198,258	2,034	2,250	"	216	
		Livres.....	en langues mortes ou étrangères.....	603,218	523,110	80,108	"	239	208	31	"	
			en langue française.....	4,385,115	3,941,560	443,555	"	2,364	2,145	219	"	
		Cartes à jouer et cartes géographiques.....		272,840	219,475	53,365	"	347	197	150	"	
		Gravures et lithographies.....		3,293,745	2,769,445	524,300	"	259	220	39	"	
		Musique gravée.....		176,940	164,868	12,072	"	43	36	7	"	
			A reporter.....	592,762,480	569,349,161	67,927,554	44,514,235	1,086,497	1,338,540	170,714	422,757	

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	MARCHANDISES FRANÇAISES EXPORTÉES. Valeurs en 1840.	Valeurs en 1839.	Différences pour 1840. Augmentation.	Différences pour 1840. Diminution.	Droits perçus (Décime compris.) en 1840.	Droits perçus en 1839.	Différences pour 1840. Augmentation.	Différences pour 1840. Diminution.	OBSERVATIONS.
Report.....	592,762,480f	569,349,161f	67,927,554f	44,514,235f	1,086,497f	1,338,540f	170,714f	422,757f	
Suite des FABRICATIONS.									
Peaux préparées..... tannées et corroyées.....	4,596,840	5,010,390	"	413,550	1,656	1,716	"	60	
Peaux préparées..... maroquinées et vernissées.....	2,745,559	2,375,040	370,519	"	1,035	894	141	"	
Peaux préparées..... mégissées, chamoisées et autres.....	738,104	718,426	19,678	"	342	439	"	97	
Peaux et pelleteries ouvrées.. gants.....	5,536,040	9,435,720	"	3,899,680	384	658	"	274	
Peaux et pelleteries ouvrées.. autres ouvrages.....	10,020,386	11,112,946	"	1,092,560	1,385	1,518	"	133	
Chapeaux de paille, d'écorce ou de sparterie.....	1,104,399	977,420	126,979	"	1,078	758	320	"	
Vannerie brute, pelée ou coupée.....	755,762	501,213	254,549	"	617	616	1	"	
Cordages de chanvre et d'autres végétaux.....	926,483	809,283	117,200	"	1,282	916	366	"	
Limes, râpes, scies et outils de fer, d'acier ou de cuivre.....	575,788	515,674	60,114	"	373	346	27	"	
Ouvrages..... en fonte.....	616,047	564,684	51,363	"	2,693	2,895	"	202	
Ouvrages..... en fer, tôle, fer-blanc et acier.....	1,661,535	1,483,235	178,300	"	2,888	2,900	"	12	
Ouvrages..... en cuivre, laiton et bronze, dorés, argentés et autres.....	3,878,584	2,697,137	1,181,447	"	1,497	1,081	416	"	
Ouvrages..... en plomb, étain et zinc.....	293,061	234,142	58,919	"	199	173	26	"	
Orfévrerie d'or, d'argent et de vermeil.....	1,284,149	1,116,702	167,447	"	28	71	"	43	
Bijouterie d'or et d'argent.....	3,543,556	4,533,152	"	989,596	16	5	11	"	
Plaqués.....	3,675,990	4,156,770	"	480,780	999	1,132	"	133	
Machines et mécaniques.....	3,974,343	3,821,224	153,119	"	10,823	9,904	919	"	
Ouvrages en matières diverses.. Armes..... de guerre et de traite.....	892,479	150,311	742,168	"	519	68	451	"	
Ouvrages en matières diverses.. Armes..... de chasse ou de luxe.....	594,777	886,677	"	291,900	58	76	"	18	
Horlogerie.....	2,168,122	4,357,987	"	2,189,865	5,407	10,653	"	5,246	
Coutellerie.....	1,308,264	1,167,744	140,520	"	271	245	26	"	
Voitures et sellerie.....	1,131,924	1,125,166	6,758	"	2,676	2,707	"	31	
Embarcations. — Bâtiments en état de servir, voiles, ancres et câbles en fer.....	571,122	486,234	84,888	"	7,048	5,811	1,237	"	
Ouvrages en bois..... futailles vides.....	487,102	1,903,626	"	1,416,524	1,057	1,162	"	105	
Ouvrages en bois..... balais communs, boissellerie et autres ouvrages.....	532,195	473,486	58,709	"	3,055	1,909	1,146	"	
Meubles.....	2,103,437	2,599,353	"	495,916	5,272	6,731	"	1,459	
Tabletterie de toute sorte.....	1,569,342	1,401,444	167,898	"	323	340	"	17	
Parapluies et parasols en soie et autres.....	1,471,680	1,548,300	"	76,620	3,580	3,087	493	"	
Bimbeloterie.....	613,120	592,712	20,408	"	383	365	18	"	
Mercerie..... commune.....	11,992,740	10,603,404	1,389,336	"	5,139	4,640	499	"	
Mercerie..... fine.....	4,444,496	5,052,672	"	608,176	866	1,008	"	142	
Modes.....	5,253,320	6,390,188	"	1,136,858	14,039	17,201	"	3,162	
Articles divers de l'industrie parisienne.....	4,166,203	4,486,445	"	320,242	11,073	13,601	"	2,528	
Instruments d'optique, de calcul, d'observations, de chirurgie et de chimie.....	558,114	524,402	33,712	"	1,490	1,401	89	"	
Instruments de musique.....	1,016,235	958,706	57,529	"	2,641	2,461	180	"	
Effets à usage, linge et habillements.....	12,086,440	10,264,920	1,821,520	"	1,534	1,282	252	"	
Objets de collection.....	1,555,253	1,353,403	201,850	"	4,195	3,666	529	"	
Autres ouvrages en matières diverses.....	1,779,971	1,637,597	142,374	"	3,715	486	3,229	"	
TOTAL.....	694,985,452	677,377,096	75,534,858	57,926,502	1,188,133	1,443,462	181,090	436,419	
RÉSULTAT des différences sur les valeurs et les droits.....	.....	.....	17,608,356	.....	.....	.....	.....	255,329	
Numéraire. — Or et argent brut, en masses ou lingots et monnaies.....	73,497,522	77,688,634	.....	4,191,112	2,695	3,660	.....	965	
TOTAL GÉNÉRAL des valeurs et des droits à l'exportation....	768,482,974	755,065,730	.....	.....	1,190,828	1,447,122			

DROITS DE DOUANES A L'EXPORTATION.

Développement, par pays de destination, des valeurs exportées et des droits perçus pendant l'année 1840.

DÉSIGNATION DES PAYS DE DESTINATION.		VALEURS EXPORTÉES. PRODUITS naturels.	OBJETS manufacturés.	TOTAL.	NUMÉRAIRE.	TOTAL général.	DROITS PERÇUS. (*Décime compris.*)
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
EUROPE.....	Russie	4,596,472	9,286,842	13,883,314	2,557,800	16,441,114	21,031
	Suède	519,933	327,983	847,916	"	847,916	2,576
	Norwége	1,055,870	518,653	1,574,523	"	1,574,523	5,410
	Danemarck	1,228,548	758,404	1,986,952	"	1,986,952	4,266
	Prusse	4,156,049	4,363,416	8,519,465	4,286,500	12,805,965	26,972
	Villes anséatiques	8,687,630	9,445,532	18,133,162	1,288,600	19,421,762	25,159
	Mecklembourg-Schwerin	345,338	35,869	381,207	"	381,207	5,898
	Pays-Bas	6,956,071	9,907,413	16,863,484	2,250	16,865,734	15,943
	Belgique	14,535,983	30,524,026	45,060,009	2,058,880	47,118,889	147,193
	Angleterre (y compris Gibraltar, Malte et les îles Ioniennes)	45,610,124	60,314,667	105,924,791	4,182,276	110,107,067	433,272
	Portugal (y compris Madère, les îles du Cap-Vert et les Açores)	163,134	2,203,219	2,366,353	125,000	2,491,353	4,048
	Espagne (y compris les îles Canaries)	13,557,449	66,005,575	79,563,024	13,165,632	92,728,656	130,335
	Autriche (y compris le royaume Lombardo-Vénitien)	1,231,107	2,650,163	3,881,270	472,200	4,353,470	9,429
	États sardes	8,918,543	27,897,454	36,815,997	12,224,900	49,040,897	67,209
	Deux-Siciles	1,044,958	5,303,348	6,348,306	5,538,000	11,886,306	5,964
	Toscane	1,962,359	8,936,092	10,898,451	229,400	11,127,851	15,737
	États romains, Lucques	236,797	1,676,760	1,913,557	183,200	2,096,757	2,192
	Suisse	9,387,995	26,270,738	35,658,733	6,125,644	41,784,377	67,344
	Allemagne	6,621,677	33,520,741	40,142,418	12,349,900	52,492,318	50,562
	Grèce (y compris les îles de l'Archipel)	564,194	1,550,974	2,115,168	285,800	2,400,968	1,904
	Turquie (y compris les îles de l'Archipel)	1,043,495	7,672,426	8,715,921	385,400	9,101,321	4,489
AFRIQUE....	Égypte	133,508	1,301,980	1,435,488	158,000	1,593,488	948
	Alger	8,399,143	13,696,139	22,095,282	1,253,740	23,349,022	33,782
	États barbaresques	207,986	2,284,535	2,492,521	557,800	3,050,321	1,230
	Possessions anglaises (cap de Bonne-Espérance et île Maurice)	2,964,357	2,112,157	5,076,514	230,200	5,306,714	7,152
	Autres pays d'Afrique	121,235	353,539	474,824	"	474,824	478
	A reporter	144,250,005	328,918,645	473,168,650	67,661,122	540,829,772	1,090,523

DÉSIGNATION DES PAYS DE DESTINATION.			VALEURS EXPORTÉES. PRODUITS naturels.	OBJETS manufacturés.	TOTAL.	NUMÉRAIRE.	TOTAL général.	DROITS PERÇUS. (*Décime compris.*)
			fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
	Report		144,250,005	328,918,645	473,168,650	67,661,122	540,829,772	1,090,523
Asie	Indes.-Comptoirs.	Anglais et Nouvelle-Galles du Sud.	1,282,418	2,493,841	3,776,259	500,860	4,277,059	4,319
		Hollandais	98,901	381,299	480,200	316,800	797,000	323
	Chine		24,775	21,559	46,334	"	46,334	41
	Cochinchine, Philippines et les îles de l'Océanie		187,104	574,804	761,908	500,000	1,261,908	926
Amérique	États-Unis		11,763,795	68,995,731	80,759,526	3,779,600	84,539,126	44,035
	Haïti		554,160	5,985,657	6,539,817	92,000	6,631,817	3,022
	Possessions	anglaises (Canada, Nouvelle-Ecosse, Terre-Neuve, Antilles et Guyane)	285,011	172,898	457,909	"	457,909	772
		espagnoles (Cuba, Porto-Rico)	1,112,657	11,671,588	12,784,245	"	12,784,245	8,843
		danoises (Saint-Thomas)	874,159	3,599,638	4,473,797	"	4,473,797	3,621
		hollandaises (Saint-Eustache, Curaçao, Guyane)	2,806	29,589	32,395	"	32,395	28
	Brésil		2,596,053	13,502,218	16,098,271	"	16,098,271	12,851
	Mexique		714,162	9,717,050	10,431,212	42,000	10,473,212	5,156
	Guatimala		52,198	328,688	380,886	"	380,886	270
	Venezuela		439,201	2,642,227	3,081,428	8,200	3,089,628	2,141
	Nouvelle-Grenade		45,450	266,149	311,599	"	311,599	238
	Pérou (Bas-Pérou)		65,091	1,647,056	1,712,147	"	1,712,147	424
	Bolivia (Haut-Pérou)		1,356	73,365	74,721	"	74,721	12
	Chili		1,703,974	11,259,538	12,963,512	"	12,963,512	7,910
	Rio de la Plata (Buenos-Ayres)		233,340	2,377,346	2,610,686	21,000	2,631,686	1,045
	Uruguay (Montevideo)		1,363,983	2,390,182	3,754,165	"	3,754,165	3,684
Colonies françaises.	Guadeloupe		4,815,716	11,615,356	16,431,072	3,000	16,434,072	134
	Martinique		5,603,312	15,265,847	20,869,159	370,000	21,239,159	99
	Bourbon		2,611,304	7,445,024	10,056,328	45,000	10,101,328	358
	Sénégal		904,959	3,932,876	4,837,835	"	4,837,835	1
	Cayenne		914,520	1,721,931	2,636,451	"	2,636,451	6
	Possessions françaises dans l'Inde		209,568	223,753	433,321	158,000	591,321	"
	Saint-Pierre et Miquelon et grande Pêche		1,725,128	3,296,491	5,021,619	"	5,021,619	46
	Totaux		184,435,106	510,550,346	694,985,452	73,497,522	768,482,974	1,190,828
Montant des droits par classe de marchandises, d'après la division ci dessus			980,752	207,381	1 188 133	2,695	1,190,828	

IIe PARTIE. — DROITS DE NAVIGATION. — EXERCICE 1840.

Développement par nature de droit.

DÉSIGNATION DES DROITS.		NOMBRE de bâtiments.	TONNAGE total des bâtiments.	QUOTITÉ DU DROIT par tonneau.	QUOTITÉ DU DROIT par bâtiment.	MONTANT DES DROITS. (*Décime compris.*)	TOTAL par nature DE DROIT.
			Ton.				
DROIT de FRANCISATION.	Bâtiments au-dessous de 100 tonneaux.....	646	13,481	0f 09c	.....	1,342f 25c	5,130f 90c
	——— de 100 tonneaux inclus à 200 exclus..	122	.....	.....	18f 00c	2,415 60	
	——— de 200 tonneaux inclus à 300 exclus..	42	.....	.....	24 00	1,109 05	
	——— de 300 tonneaux inclus à 400 exclus..	8	.....	.....	30 00	264 00	
	TOTAL.....	818					

		NOMBRE des endossements.	TONNAGE total des bâtiments.	QUOTITÉ DU DROIT par tonneau et pour chaque endossement.	QUOTITÉ DU DROIT par bâtiment.		
			Ton.				
DROIT DE TRANSFERT.	Bâtiments au-dessous de 100 tonneaux.....	805	25,907	0f 06c	.....	1,722 22	3,510 83
	——— de 100 tonneaux et au-dessus.....	271	.....	.....	6f 00c	1,788 61	
	TOTAL.....	1,076					

	NOMBRE de bâtiments.	TONNAGE total des bâtiments.	QUOTITÉ du droit par tonneau.		
DROIT SPÉCIAL sur les navires américains et mexicains (non passible du décime).....	16	3,562	5 00	17,808 19	481,266 95
	32	7,781	3 62 1/2 *	28,206 91	
	292	133,923	3 25 *	435,251 85	
TOTAL.....	340	145,266			
A reporter.....					489,908 68

* Réduction sur le droit de 5 francs pour prélèvement du droit de péage, savoir :
A Bordeaux et à Boulogne de 1 franc 37 centimes 1/2,
Au Havre de 1 franc 75 centimes.

DÉSIGNATION DES DROITS.				NOMBRE de BÂTIMENTS.	TONNAGE total des BÂTIMENTS.	QUOTITÉ DU DROIT par tonneau.	MONTANT DES DROITS. (*Décime compris.*)	TOTAL PAR NATURE de droit.
			Report.....	.....	.....	.....	.....	489,908f 68c
Droit et demi-droit de tonnage des bâtiments	français..	de tout tonnage, venant	des colonies ou comptoirs français	56	ton. 11,894	0f 45c	5,888f 73c	
			dans les deux Indes.....	208	46,274	0 30 *	15,271 93	
			des possessions anglaises en Europe.	2,065	103,147	1 00	113,469 29	
				278	25,220	0 66 2/3*	18,497 09	
		bateaux à vapeur faisant le cabotage, indûment assujettis au droit.....		2	8	0 22 1/2	1 75	
	étrangers,	pour lesquels il n'y a pas de tarification exceptionnelle.....		1,990	225,345	3 75	929,608 30	
				431	63,954	2 50 *	175,875 32	1,563,147 54
		bateaux à vapeur espagnols, ayant payé indûment le droit de cabotage.....		4	896	0 22 1/2	221 80	
		anglais venant des possessions anglaises en Europe.....		2,957	195,440	1 00	214,993 08	
				1,320	118,446	0 66 2/3*	86,901 90	
		smogleurs de 30 tonneaux et au-dessous.....		93	939	1 25	1,291 59	
		à destination de l'étranger, en relâche forcée.....	sur lest....	23	577	0 25	158 85	
			chargés....	20	1,760	0 50	967 91	
		Total.....		9,447	793,900			

* Simple droit de tonnage perçu dans les ports de Bordeaux, de Marans, du Havre et de Boulogne, où la perception du demi-droit est suspendue temporairement.

				NOMBRE de bâtiments.	QUOTITÉ du droit par bâtiment.		
Droit d'expédition pour entrée et sortie des bâtiments	français..	de 150 tonneaux inclus, et au-dessous.....		2,254	2f 00c	4,958 80	
		de plus de 150 tonneaux à 300 inclus.....		265	6 00	1,749 00	
		de plus de 300 tonneaux.....		41	15 00	676 50	
	étrangers	pour lesquels il n'y a pas de tarification exceptionnelle.....	de 200 tonneaux et au-dessous....	1,890	18 00	37,422 00	76,687 60
			au-dessus de 200 tonneaux.....	390	36 00	15,444 00	
		soumis aux mêmes droits que les bâtiments français.....	de 150 tonneaux inclus et au-dessus.	3,621	2 00	7,966 20	
			de plus de 150 tonneaux à 300 inclus	606	6 00	3,999 60	
			de plus de 300 tonneaux.....	271	15 00	4,471 50	
		Total.....		9,338			
						A reporter.....	2,129,743 82

DÉSIGNATION DES DROITS.			NOMBRE de BÂTIMENTS.	QUOTITÉ DU DROIT par bâtiment.	MONTANT DES DROITS. (*Décime compris.*)	TOTAL par nature DE DROIT.
Report.....			.....	.....	.....	2,129,743f 82c
DROIT DE CONGÉ des bâtiments français.	de 30 tonneaux et au-dessus.....		3,294	6f 00c	21,740f 40c	35,115 30
	faisant la pêche sur nos côtes.	de 50 tonneaux et au-dessus.....	49	6 00	323 40	
		au-dessous de 50 tonneaux.....	400	3 00	1,320 00	
	au-dessous de 30 tonneaux...	pontés.....	2,022	3 00	6,672 60	
		non pontés.....	4,599	1 00	5,058 90	
	TOTAL.....		10,364			
			NOMBRE de passe-ports.	QUOTITÉ du droit par passe-port.		
DROITS DE PASSE-PORT des bâtiments étrangers.....			11,823	1f 00c	13,005 30	13,005 30
			NOMBRE d'actes.	QUOTITÉ du droit par acte.		
DROITS D'ACQUITS, PERMIS ET CERTIFICATS relatifs aux cargaisons des bâtiments	français.....		279,075	0f 50c	153,483 85 (1)	214,611 95
	étrangers.....	pour lesquels il n'y a pas de tarification exceptionnelle.....	24,703	1 00	27,173 30	
		assujettis aux mêmes droits que les bâtiments français.....	61,736	0 50	33,954 80	
	TOTAL.....		365,514			

(1) Le défaut de concordance entre le nombre d'actes et le montant des perceptions résulte, 1° d'une différence en moins de 7 fr. 50 cent. sur quinze permis pour lesquels il n'a été perçu, conformément à l'ordonnance du 24 septembre 1840, qu'un droit de timbre à 5 cent., perception qui devait être classée aux recettes accessoires; 2° d'une différence en plus de 10 cent. perçus en trop au bureau de Libourne.

TAXES LOCALES.....	affectées aux travaux d'achèvemt et d'amélioration	du port du Havre.....	572,797 40	714,960 99
		——— de Boulogne.....	47,070 36	
		du bassin de la Sèvre-Niortaise.....	372 87	
		du port de Bordeaux.....	78,589 96	
	pour l'entretien du bassin à flot de la Rochelle.....		6,944 62	
	——— des bassins à flot et non à flot du Havre.....		9,185 78	
		TOTAL des droits de navigation.....		3,107,437 36

IIIe PARTIE. — DROITS ACCESSOIRES ET PRODUITS DIVERS.

EXERCICE 1840.

Développement par nature de droits.

DÉSIGNATION DES DROITS.		NOMBRE d'expéditions.	MONTANT DES DROITS perçus.	TOTAL PAR NATURE de droit.
DROIT DE TIMBRE.. sur les commissions d'emploi à 0f 75c		6,889	5,166f 75c	363,279f 05c
sur les expéditions..... à 0f 75c		185,949	139,461 75	
à 0 25		332,285	83,071 25	
à 0 05		2,711,586	135,579 30	
TOTAL.....		3,236,709		
	VALEURS des marchandises.	QUOTITÉ du droit.		
DROITS DE SORTIE des colonies françaises, perçus en France..... de Bourbon et du Sénégal.....	4,171f	2 p. 0/0	83 42	93 75
de la Martinique et de la Guadeloupe.	865	1 p. 0/0	8 65	
de Cayenne.....	332	1/2 p. 0/0	1 68	
TOTAL.....	5,368			
DROIT de magasinage et de dépôt.....			7,219 53	7,219 53
INDEMNITÉS reçues de fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques.....			48,000 00	48,000 00
RECOUVREMENT du prix des brevets de francisation des navires.....			1,013 52	1,013 52
VALEUR des objets réformés pris en payement par les fournisseurs.....			2,735 67	2,735 67
RECETTES accidentelles.....			43,848 37	43,848 37
TOTAL des droits accessoires.....				466,189 89

PRODUIT DES AMENDES ET CONFISCATIONS DE L'EXERCICE 1840.

	DROITS qui restaient à recouvrer sur l'exercice 1839.	DROITS ACQUIS et constatés pendant l'année 1840. et sur l'exercice 1840.	TOTAL des droits constatés de l'exercice 1840.	À DÉDUIRE les droits dont il a été fait remise ou qui ont été reconnus irrécouvrables.	À DÉDUIRE les droits restant à réaliser à la clôture de l'exercice 1840, et qui sont repris en charge à l'exercice 1841.	À DÉDUIRE TOTAL.	RESTE pour droits constatés et recouvrés pendant l'exercice 1840.		
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	f.. c.		
VALEUR des objets saisis, vendus ou remis sous consignations.....	"	690,526 20	690,526 20	"	"	"	690,526 20	690,526 20	1,159,302 79
AMENDES et autres condamnations pécuniaires, et sommes stipulées par transactions.....	41,834 18	1,265,404 68	1,307,238 86	804,333 79	34,128 48	838,462 27	468,776 59	468,776 59	
Report.....									1,625,492 68

DÉSIGNATION DES DROITS.				MONTANT DES DROITS perçus.	TOTAL PAR NATURE de droit.
Report.....				.....	1,625,492f 68c
TAXES DE PLOMBAGE ET D'ESTAMPILLAGE.					
	NOMBRE DE BATEAUX, voitures, plombs, estampilles, etc.	QUOTITÉ DE LA TAXE.	SOMMES RECOUVRÉES.		
Produit des taxes. — Plombage par capacité.....	414 bat. ou voit.	4f 00c	1,656f 00c		
	2,820 *id.* *id.*	3 00	8,460 00		
	37 bateaux.	2 50	92 50		
	1,733 bat. ou voit.	2 00	3,466 00		
	171 *id.* *id.*	1 50	256 50		
	1,107 *id.* *id.*	1 25	1,383 75		
	897 *id.* *id.*	1 00	897 00		
	59 voitures.	0 80	47 20		
	276 écoutilles de bat.	0 75	207 00		
	1,539,467 plombs ou cachets.	0 50	769,733 50	1,025,181f 32c	
	12,415 *id.* *id.*	0 40	4,966 00		
	638,877 *id.* *id.*	0 25	159,719 25		
	76,684 *id.* *id.*	0 20	15,336 80		
Plombage et estampillage par colis.....	3,501 *id.* *id.*	0 15	525 15		
	542,310 estampilles.	0 10	54,231 00		1,055,141 39
	73,930 *id.*	0 05	3,696 50		
	2,278 estamp. p. les cuirs	0 02 1/2	56 96		
	123 *id.* *id.*	0 02	2 46		
	44,775 estampilles.	0 01	447 75		
Vente des vieux plombs.....				29,960 07	
TOTAL des droits accessoires et produits divers.....				.....	2,680,634 07

IVe PARTIE. — TAXE DE CONSOMMATION DES SELS.

EXERCICE 1840.

		QUANTITÉS LIVRÉES à la consommation. (*Poids net.*)	QUOTITÉ DU DROIT par 100 kilog. *	MONTANT de LA TAXE (*Sans décime*).	TOTAL
PERCEPTIONS effectuées dans les bureaux des douanes.....	du continent.....	186,787,962kil.	30f 00c	(1)56,036,715f93c	56,577,625f54c
		1,937,291	— **	433,667 26	
	de l'île de Corse...	11,429,895	7 50	107,242 35	
	TOTAL	190,155,148			

* Déduction faite de la remise de 5 p. 0/0 accordée pour tout déchet par l'article 22 du décret du 11 juin 1806.

** Perception faite à Bayonne sur 6,545,849 litres d'eaux salées à divers degrés, équivalant à 135,520,022 litres aun degré, soumis au droit de 32 cent. par 100 litres et dont le rendement légal représente la quantité de 1,973,291 kil. de sel mis en consommation.

(1) La différence en plus provient, 1° d'une somme de 100 francs perçue en trop à Bayonne, et qui a fait l'objet d'un ordre de remboursement; 2° de forcements de centimes sur la plupart des perceptions.

DOUANES ET SELS DE L'EXERCICE 1840.

Récapitulation générale des Droits recouvrés.

DÉSIGNATION DES DROITS.			VALEURS ET QUANTITÉS.	MONTANT des DROITS recouvrés.	TOTAL PAR NATURE de droit.	TOTAL PAR PARTIE.
			Valeurs.			
Ire PARTIE. Droits de douanes.	Droits à l'importation	Marchandises	747,446,953 fr.	114,593,128f 10c	114,618,353f 10c	
		Numéraire	217,112,298	25,225 00		
	Droits à l'exportation	Marchandises	694,985,452	1,188,133 08	1,190,828 08	
		Numéraire	73,497,522	2,695 00		
	Droit au transit	Marchandises au poids	7,484,286 kil.	20,776 36	60,072 81	116,039,127f 74c
		——— à la valeur	23,785,609 fr.	39,296 45		
	Droit à la réexportation des entrepôts	Marchandises au poids	1,714,230 kil.	9,670 19	99,677 72	
		——— à la valeur	54,463,533 fr.	90,007 53		
	Droit à la réimportation de l'étranger	Marchandises au poids	53,707 kil.	307 79	511 16	
		——— à la valeur	121,412 fr.	203 37		
	Droit à l'entrée des voitures de voyageurs		.....	69,684 87	69,684 87	
			Bâtiments.			
IIe PARTIE. Droits de navigation.	Droit de francisation des navires		818	5,130 90	5,130 90	
	Droit de transfert (1,076 endossements)		.....	3,510 83	3,510 83	
	Droit et demi-droit de tonnage		9,447	1,563,147 54	1,563,147 54	
	Droit spécial sur les navires américains		340	481,266 95	481,266 95	
	Droit d'expédition pour entrée et sortie des navires		9,338	76,687 60	76,687 60	3,107,437 36
			Congés et actes.			
	Droit de congé des bâtiments français		10,364	35,115 30	35,115 30	
	Droit de passe-port des bâtiments étrangers		11,823	13,005 30	13,005 30	
	Droit d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires		365,514	214,611 95	214,611 95	
	Taxes locales pour l'entretien de certains ports		.....	714,960 99	714,960 99	
IIIe PARTIE. Droits accessoires et produits divers.			Expéditions.			
	Droits accessoires	Droits de timbre des expéditions et des commissions d'emplois	3,236,709	363,279 05		
			Valeurs.			
		Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France	5,368 fr.	93 75		
		Droit de magasinage et de dépôt	.....	7,219 53	466,189 89	
		Indemnités reçues des fabricants de soude	.....	48,000 00		
		Recouvrement du prix des brevets de francisation	.....	1,013 52		
		Valeurs des objets réformés pris en payement par les fournisseurs	.....	2,735 67		2,680,634 07
		Recettes accidentelles	.....	43,848 37		
	Produit des amendes et confiscations		.....	1,159,302 79	1,159,302 79	
	Taxes de plombage et d'estampillage		.....	1,055,141 39	1,055,141 39	
	Total des droits et produits de douanes		.....	.....	.....	121,827,199 17
			Quantités.			
IVe PARTIE.	Taxe de consommation des sels		190,155,148 kil.	56,577,625 54	56,577,625 54	56,577,625 54
					Total général	178,404,824 71

DOUANES ET SELS DE L'EXERCICE 1840.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE des Droits perçus.

DÉSIGNATION DES DROITS.			VALEURS		MONTANT des recouvrements.	TOTAL	
			Numéraire.	Bons du Trésor et ordonnances.		Par nature de droits.	Par partie.
1er PARTIE. Douanes.	Droits à l'importation	Sucre indigène	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]
		Sucre étranger	[illegible]		[illegible]		
	Droits à l'exportation	Sucre indigène	[illegible]		[illegible]	[illegible]	
		Sucre étranger	[illegible]		[illegible]		
	Droits de transit	Marchandises en poids	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]
		—— à la valeur	[illegible]		[illegible]		
	Droits à la consommation des marchandises	Marchandises en poids	[illegible]		[illegible]	[illegible]	
		—— à la valeur	[illegible]		[illegible]		
	Droits à la consommation de l'entrepôt	Marchandises en poids	[illegible]		[illegible]	[illegible]	
		—— à la valeur	[illegible]		[illegible]		
	Droits à l'acquit des valeurs de navigation		[illegible]		[illegible]		
	Droits de tonnage des navires		[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Droits de tonnage des navires		[illegible]		[illegible]		
	Droits et droits locaux de navigation		[illegible]		[illegible]		
	Droits spéciaux aux navires étrangers		[illegible]		[illegible]		
	Droits d'expédition des navires marchands et expéditions maritimes		[illegible]		[illegible]		
2e PARTIE. Droits de navigation.	Droits de navigation des bâtiments de mer		[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Droits de navigation des bâtiments de rivière		[illegible]		[illegible]		
	Droits d'expédition, permis et certificats relatifs aux navigations des navires		[illegible]		[illegible]		
	Taxes locales pour l'entretien des ports		[illegible]		[illegible]	[illegible]	
3e PARTIE. Droits de consommation.	Droits de sortie des boissons importées		[illegible]		[illegible]		
	Droits de douane des boissons de toute espèce		[illegible]		[illegible]		
	Droits de douane des huiles végétales		[illegible]		[illegible]		
	Droits de douane des bestiaux		[illegible]		[illegible]		
	Droits de douane des viandes salées		[illegible]		[illegible]		
	Droits de douane des poissons salés		[illegible]		[illegible]		
	Droits de douane des fromages		[illegible]		[illegible]		
	Droits de douane des beurres		[illegible]		[illegible]		
	Droits de douane des bougies		[illegible]		[illegible]		
	Droits de douane des savons		[illegible]		[illegible]		
	Droits de douane des sucres		[illegible]		[illegible]		
	Droits de douane des cafés		[illegible]		[illegible]		
	Droits de douane des thés		[illegible]		[illegible]		
	Droits de douane des cacaos		[illegible]		[illegible]		
	Droits de douane des épices		[illegible]		[illegible]		
	Droits de douane des tabacs		[illegible]		[illegible]		
	Droits de douane des cigares		[illegible]		[illegible]		
	Droits de douane des tabacs préparés		[illegible]		[illegible]		
	Droits de douane des poudres		[illegible]		[illegible]		
	Droits de douane des cartes à jouer		[illegible]		[illegible]		
	Droits de douane des papiers		[illegible]		[illegible]		
	Droits de douane des cuirs		[illegible]		[illegible]		
	Droits de douane des ouvrages en métaux

DÉVELOPPEMENTS

SUR

LES CONTRIBUTIONS INDIRECTES

(BOISSONS, DROITS DIVERS, TABACS ET POUDRES).

NOTE INDICATIVE

Des développements publiés sur les Contributions indirectes (Boissons, Droits divers, Tabacs et Poudres).

Les développements sur les boissons, les droits divers, les tabacs et les poudres, pour l'exercice 1840, se composent, savoir :

1° D'un Tableau présentant les droits et produits constatés à la charge des redevables de l'État; ceux de ces droits et produits qui ont été reconnus irrécouvrables et admis en non-valeur; ceux qui ont été recouvrés pendant l'exercice; enfin ceux qui, n'ayant pas été recouvrés à sa clôture, ont été reportés à l'exercice 1841, soit comme étant mis à la charge du receveur, soit pour en suivre la rentrée contre les débiteurs (pages 188 et 189);

2° D'un État faisant connaître, par département et par nature, le montant des droits et produits réalisés pendant la durée de l'exercice (pages 190 à 193);

3° D'un État dont l'objet est de comparer, par nature de droit et de produit, les recouvrements imputés sur les exercices 1840 et 1839, et d'expliquer les causes des augmentations et des diminutions (pages 194 et 195);

4° D'un Tableau qui présente, par nature de perception et de produit, le développement des matières soumises à l'impôt, avec l'indication des tarifs d'après lesquels a été opérée la perception ou la recette (pages 196 à 220).

Tableau des Droits et Produits constatés sur les Boissons, les Droits divers, la vente des Tabacs et celle des Poudres, pendant l'exercice 1840.

L'ordonnance royale du 10 décembre 1823 a prescrit, article 2, de faire connaître dans le compte des contributions et revenus publics, pour chaque contribution ou revenu, 1° les droits constatés à la charge des redevables de l'État; 2° les recouvrements effectués sur ces droits; 3° les recouvrements restant à faire.

Cette disposition a été appliquée, à partir de l'année 1825, aux droits et produits recouvrés par les préposés des contributions indirectes, et comprenant les droits sur les boissons, diverses taxes indirectes, le produit de la vente des tabacs et celui de la vente des poudres.

Les droits sur les boissons et les diverses taxes se divisent *en droits au comptant* et *en droits constatés*.

Les *droits au comptant* sont ceux qui sont perçus au moment des déclarations.

Assiette des droits et produits. Mode suivi pour leur constatation annuelle et leur apurement en fin d'exercice.

Les *droits constatés* résultent, au contraire, des visites qui sont faites chez les redevables, et ne sont payés que par suite d'états de recouvrements ou de produits.

Quant aux produits de la vente des tabacs et de celle des poudres, ils se constatent par la livraison des matières. Comme le prix de ces matières est payé au moment où elles sortent des magasins, le produit qui en résulte est classé dans la première des deux catégories établies ci-dessus, c'est-à-dire, parmi les droits au comptant.

Les droits qui sont désignés de la sorte appartiennent à l'exercice qui prend son nom de l'année pendant laquelle ils sont à la fois constatés, liquidés et recouvrés. Les droits qui sont compris dans la seconde catégorie s'appliquent à l'exercice auquel donne son nom l'année dans laquelle ils sont constatés et liquidés, à l'exception toutefois de la portion de ces droits qui n'a point été recouvrée à l'époque du règlement de l'exercice et qui est reportée sur l'exercice suivant.

La constatation des droits au comptant résulte des registres mêmes qui en présentent la recette; celle des droits et produits, dont le recouvrement ne se fait pas immédiatement, a lieu sur des *registres portatifs*, où les redevables ont des comptes ouverts pour suivre le mouvement des matières d'après lesquelles sont calculés les droits qu'ils doivent acquitter.

Les employés sont chargés de la tenue de ces registres portatifs sous la surveillance des contrôleurs de ville et chefs de service, qui répondent de la régularité des actes qui y sont inscrits. Ces registres sont, en outre, soumis à une vérification approfondie de la part des contrôleurs ambulants et des directeurs, sous la responsabilité desquels est placée spécialement l'assiette des droits.

A l'expiration de chaque trimestre, il est formé par les employés des états qui font connaître, pour chaque nature de droit et par redevable, le montant des droits et produits constatés. Ces états sont remis aux directeurs, par les receveurs pour les recettes ambulantes, et par les contrôleurs de ville pour les recettes sédentaires. Le dépouillement en est fait sur un registre spécial, où sont présentés, tant en matières qu'en produits, tous les éléments de la perception. Un relevé général de ce registre est annexé aux comptes d'année des receveurs principaux, et en justifie la recette.

Conformément à l'ordonnance du 8 décembre 1832, les droits constatés sont soumis, avant l'expiration de la seconde année de chaque exercice, à un apurement régulier. Le résultat de cette liquidation est présenté dans les comptes annuels des comptables.

Les éléments que renferment ces comptes, sur la rentrée des produits appartenant au Trésor, se résument ainsi dans deux tableaux ou chapitres distincts, qui concernent l'apurement des droits de l'exercice clos et la situation des droits constatés sur le nouvel exercice.

Le compte de la première année de chaque exercice présente les droits et produits constatés, les droits recouvrés et ceux qui restent à recouvrer à l'expiration de cette même année.

Le compte de la deuxième année de l'exercice indique, 1° le montant des droits de l'exercice clos, qui restaient à recouvrer au 31 décembre précédent, suivant le dernier compte; 2° le montant des droits et produits tombés en non-valeurs, et dont les receveurs sont déchargés; 3° le montant des droits et produits reportés à l'exercice courant, soit qu'ils aient été mis à la charge des comptables, soit qu'ils restent à recouvrer sur les redevables; 4° enfin le montant des droits et produits réalisés jusqu'au 30 septembre, époque de la clôture de l'exercice.

A partir de cette époque, les directeurs, dans les départements, sont tenus de dresser, au vu des pièces produites par les receveurs,

1° Les états des articles irrécouvrables tombés en non-valeurs, et ceux des articles qui, quoique susceptibles de recouvrement, n'ont pu être apurés durant l'exercice, et sont à reporter à l'exercice suivant;

2° L'état des articles à mettre à la charge des comptables pour cause de négligence dans le recouvrement.

Sur le premier point, l'administration examine les propositions qui lui sont faites à cet égard, et y apporte les modifications qu'elle croit nécessaires. En ce qui concerne les droits dont les comptables ont négligé d'assurer la rentrée, elle statue en premier ressort sur la question de responsabilité, et ses décisions sont soumises à l'approbation du ministre.

Les bordereaux particuliers des restes à recouvrer, formés par les directeurs, sont arrêtés par l'administration, et produits à la Cour des comptes avec les pièces à l'appui.

Apurement des produits de l'exercice 1840.

Le tableau placé à la suite de cette note fait connaître le résultat de la liquidation à laquelle ont été soumis les produits de l'exercice 1840, ainsi que la somme qui a été portée dans les voies et moyens du budget de l'État.

On y voit que le montant des produits de cet exercice a été de.....	238,410,523f 34c
Que les droits qui restaient à recouvrer sur l'exercice 1839 montaient à.....	2,214,786 52
Ce qui porte le total définitif des droits et produits de l'exercice 1840 à.....	240,625,309 86
Qu'il y a lieu de déduire de ce total les sommes reconnues irrécouvrables, ci..	386,645 16
Et que, par conséquent, les produits susceptibles de recouvrement se sont trouvés réduits à.....	240,238,664 70
Les recettes effectuées durant le cours de l'exercice s'élevant à.....	237,879,557 79
Il restait à recouvrer, à l'expiration de ce même exercice, une somme de.....	2,359,106 91

qui est reportée à l'exercice 1841 pour être recouvrée sur les redevables.

Le tableau d'où ces résultats sont extraits est suivi d'un développement, par département, des recouvrements effectués pendant l'exercice 1840.

Un troisième état présente la comparaison des produits réalisés sur l'exercice 1840 avec ceux de l'exercice précédent, afin de constater les variations survenues dans les produits du Trésor durant le cours de ces deux périodes. Ce rapprochement ne pouvant être opéré que sur les recettes effectives qui s'appliquent aux deux exercices dont il s'agit, les éléments que contient ce tableau se composent des recouvrements opérés sur les droits propres à l'exercice pendant lequel ils ont été constatés, et de ceux qui ont été réalisés sur les droits restant à recouvrer à la clôture de l'exercice antérieur.

Comparaison des produits des exercices 1839 et 1840.

Enfin, ces renseignements se trouvent complétés par un dernier tableau qui offre le développement des matières soumises à l'impôt pendant l'année 1840, avec l'indication des tarifs d'après lesquels a été effectuée la perception des droits ou produits qui ont fait partie des ressources de l'exercice.

Matières soumises aux droits en 1840.

Tableau des Droits et Produits constatés sur les Boissons, les Droits divers, les Tabacs et les Poudres, pour l'exercice 1840.

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS. DROITS qui restaient à recouvrer sur l'exercice 1839.	DROITS constatés pendant l'exercice 1840.	TOTAL.	A DÉDUIRE : DROITS acquis, mais devenus irrécouvrables par suite de l'insolvabilité des débiteurs.	A DÉDUIRE : DROITS reconnus non exigibles, et dont il a dû être fait décharge pure et simple.	TOTAL des déductions.	RESTE en droits constatés pour l'exercice 1840.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'exercice 1840.	RESTE A RECOUVRER, REPORTÉ À L'EXERCICE 1841. DROITS constatés mis à la charge des comptables.	DROITS et produits à recouvrer sur les redevables.	TOTAL.
BOISSONS.											
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés et hydromels	2,781f 63c	6,407,984f 26c	6,410,765f 89c	15f 17c	890f 11c	905f 28c	6,409,860f 61c	6,409,298f 75c	"	561f 86c	561f 86c
Droit de 15 centimes par expédition	"	749,145 15	749,145 15	"	"	"	749,145 15	749,145 15	"	"	"
Droit de détail sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	28,068 98	41,109,822 36	41,137,891 34	14,281 82	34,147 04	48,428 86	41,089,462 48	41,077,055 05	"	12,407 43	12,107 43
Droit général de consommation sur l'alcool et autres liquides spiritueux	"	4,297,997 98	4,297,997 98	"	"	"	4,297,997 98	4,297,997 98	"	"	"
Droit perçu à Paris en remplacement des droits de détail et d'entrée	"	10,190,350 00	10,190,350 00	"	"	"	10,190,350 00	10,190,350 00	"	"	"
Droit d'entrée sur les vins, cidres, poirés, etc.	7,076 66	7,653,617 83	7,660,694 49	97 20	1,125 96	1,223 16	7,659,471 33	7,655,576 79	"	3,894 54	3,894 54
Taxe unique aux entrées	70,977 48	10,594,305 21	10,665,282 69	1,786 91	10,382 10	12,169 01	10,653,113 68	10,595,192 97	"	57,920 71	57,920 71
Droit de fabrication des bières	2,133 67	9,456,942 64	9,459,076 31	97 05	178 93	275 98	9,458,800 33	9,458,750 33	"	50 00	50 00
DROITS DIVERS.											
Sels. (Droits perçus à l'extraction dans les départements de l'intérieur.)	"	8,404,265 45	8,404,265 45	"	"	"	8,404,265 45	8,404,265 45	"	"	"
Sucre. (Droit de fabrication.)	4,650 37	4,798,394 38	4,803,044 75	"	40 40	40 40	4,803,004 35	4,786,464 60	"	16,539 75	16,539 75
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, fabricants de sucre, etc.	944 87	3,196,684 57	3,197,629 44	1,047 20	382 15	1,429 35	3,196,200 09	3,195,509 02	"	691 07	691 07
Navigation sur les rivières et canaux	"	5,286,861 55	5,286,861 55	"	"	"	5,286,861 55	5,286,565 10	"	296 45	296 45
Péage sur les ponts	"	362,879 39	362,879 39	"	"	"	362,879 39	362 879 39	"	"	"
Voitures publiq., estampilles, et 10c du prix de transport des marchandises	29,057 61	8,450,515 80	8,479,573 41	1,439 55	2,296 37	3,735 92	8,475,837 49	8,467,669 62	"	8,167 87	8,167 87
Garantie des matières d'or et d'argent	"	1,913,636 81	1,913,636 81	"	"	"	1,913,636 81	1,913,636 81	"	"	"
Argues royales	"	35,900 13	35,900 13	"	"	"	35,900 13	35,900 13	"	"	"
Timbres des expéditions et quittances délivrées	1,745 60	3,164,328 50	3,166,074 10	"	1,472 70	1,472 70	3,164,601 40	3,164,601 40	"	"	"
Cartes	"	632,245 30	632,245 30	790 35	"	790 35	631,454 95	630,785 75	"	669 20	669 20
PRODUITS SOUMIS A DES RÈGLES SPÉCIALES.											
Bacs, passages d'eau, moins value	64,893 82	897,080 48	961,974 30	720 00	21,134 68	21,854 68	940,119 62	871,434 78	"	68,684 84	68,684 84
Dixième du produit des octrois	1,819,255 00	5,907,716 72	7,726,971 72	"	155 07	155 07	7,726,816 65	5,614,810 88	"	2,112,005 77	2,112,005 77
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	145,821 75	1,106,829 95	1,252,651 70	"	131,264 50	131,264 50	1,121,387 20	1,084,265 31	"	37,121 89	37,121 89
Portion du trésor dans la valeur des tabacs et des poudres provent de saisies	"	11,130 25	11,130 25	"	"	"	11,130 25	11,130 25	"	"	"
Recettes extraordinaires	1,756 35	45,498 01	47,254 36	"	1,485 45	1,485 45	45,768 91	43,287 80	"	2,481 11	2,481 11
Produit brut des amendes et confiscations	28,948 35	1,814,061 73	1,843,010 08	"	157,996 17	157,996 17	1,685,013 91	1,648,797 19	"	36,216 72	36,216 72
RECOUVREMENTS D'AVANCES.											
Sur les communes. Abonnemts pour traitemt des employés des octrois	"	473,315 59	473,315 59	"	"	"	473,315 59	473,315 59	"	"	"
Sur les communes. Pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	6,198 70	275,345 51	281,544 21	"	458 55	458 55	281,085 66	280,277 83	"	807 83	807 83
Sur les communes. Pour frais d'impressions	451 93	110,542 39	110,994 32	"	35 02	35 02	110,959 30	110,369 43	"	589 87	589 87
Sur les fabricants de cartes	"	162,355 55	162,355 55	"	"	"	162,355 55	162,355 55	"	"	"
Sur les employés, pour prix d'instruments	23 75	34,514 55	34,538 30	"	23 75	23 75	34,514 55	34,514 55	"	"	"
Sur les cultivateurs de tabacs	"	80,922 22	80,922 22	"	"	"	80,922 22	80,922 22	"	"	"
TABACS ET POUDRES.											
Produit de la vente des tabacs	"	95,169,417 20	95,169,417 20	"	2,715 45	2,715 45	95,166,701 75	95,166,701 75	"	"	"
——— des poudres	"	5,615,915 88	5,615,915 88	"	185 51	185 51	5,615,730 37	5,615,730 37	"	"	"
	2,214,786 52	238,410,523 34	240,625,309 86	20,275 25	366,369 91	386,645 16	240,238,664 70	237,879,557 79	"	2,359,106 91	2,359,106 91

RÉCAPITULATION suivant les divisions du Budget.

Boissons et droit de fabrication des bières	111,038 42	90,460,165 43	90,571,203 85	16,278 15	46,724 14	63,002 29	90,508,201 56	90,433,367 02	"	74,834 54	74,834 54
Droits divers et recettes à différents titres	2,103,748 10	47,165,024 83	49,268,772 93	3,997 10	316,744 81	320,741 91	48,948,031 02	46,663,758 65	"	2,284,272 37	2,284,272 37
Produit de la vente des tabacs	"	95,169,417 20	95,169,417 20	"	2,715 45	2,715 45	95,166,701 75	95,166,701 75	"	"	"
——— des poudres	"	5,615,915 88	5,615,915 88	"	185 51	185 51	5,615,730 37	5,615,730 37	"	"	"
	2,214,786 52	238,410,523 34	(A) 240,625,309 86	20,275 25	366,369 91	386,645 16	240,238,664 70	237,879,557 79	"	2,359,106 91	(B) 2,359,106 91

OBSERVATIONS.

(*a*) La masse des produits constatés sur l'exercice 1840 (y compris 2,214,786 fr. 52 cent. provenant de l'exercice 1839) est de 240,625,309f 86c

Sur cette somme, les droits perçus au comptant, et qui ne donnent lieu, par conséquent, à aucune non-valeur, s'élèvent à 149,657,404 87

Reste en produits constatés dont la rentrée est poursuivie, en cas de retard, par la voie de contrainte 90,967,904 99

Les non-valeurs qui ont été accordées sur les droits constatés, par suite de l'insolvabilité des redevables, ont été de 20,275 25

Elles portent,

Sur .... 7 départements qui en ont présenté d'assez importantes,

Sur .... 21 qui en ont offert d'insignifiantes,

Ensemble 28 départements dans lesquels il y a eu des décharges à accorder.

Dans les 57 autres départements, les droits ont été liquidés sans aucune réduction.

85

La proportion de ces non-valeurs avec les droits à réaliser est de 2/8 *d'un pour mille.*

Pour l'exercice 1839, les non-valeurs avaient été dans la même proportion de 2/8 *d'un pour mille.*

(*b*) Le reste à recouvrer reporté à l'exercice 1841 se divise de la manière suivante :

Sommes à recouvrer immédiatement	16,335f 01c
Recouvrements qui ne peuvent être opérés qu'aux époques fixes déterminées par les articles 39 et 40 de la loi du 21 avril 1832, concernant les récoltants domiciliés dans les villes	40,108 95
Sommes engagées dans des instances judiciaires, dans des faillites de la liquidation desquelles les tribunaux sont saisis	28,500 48
Sommes à l'égard desquelles il existe des contestations sur l'exigibilité même du droit (dont 2,018,136f 97c dus par la ville de Paris sur le 10e de son octroi de 1833 à 1840)	2,265,749 70
Affaires en cours de liquidation	8,412 77
TOTAL	2,359,106 91

Ce reste est à recouvrer,

Dans ..... 37 départements où l'arriéré se compose des affaires en instance devant les tribunaux ;

Dans ..... 6 où la liquidation ne porte plus que sur des sommes recouvrables sans difficulté ;

Ensemble. 43 départements dans lesquels il existe des droits à rentrer.

Quant aux 42 départements restants, l'apurement y a été entièrement achevé, et il n'a offert aucune reprise à transporter à l'exercice suivant.

85

Développement des Recouvrements effectués sur les Contributions indirectes (Boissons, Sels, Sucres, Droits divers, Tabacs et Poudres) *pendant l'exercice 1840.*

DÉPARTEMENTS.	BOISSONS. Droits sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs.	BOISSONS. Droit de fabrication sur les bières.	DROITS DIVERS ET RECETTES A DIFFÉRENTS TITRES. Sels.	Sucres.	Licences de toute espèce.	Voitures publiques, estampilles et dixième du prix de transport des marchandises.	Cartes à jouer.	Garantie des matières d'or et d'argent et argues royales.	Navigation sur les rivières et canaux.	Péage sur les ponts.	Timbres des expéditions et quittances délivrées.	Bacs, passages d'eau, ponts affermés, etc.	Dixième du produit des octrois.	Portion du trésor dans la répartition du prix des tabacs et des poudres saisies.	Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	Recettes extraordinaires.	Produit des amendes et confiscations	Recouvrements sur avances pour divers services.	Tabacs.	Poudres	Totaux par départements	DÉPARTEMENTS.
Ain	479,549f	11,840f	34,065f	"	27,030f	42,569f	"	6,230f	"	"	23,981f	11,053f	11,675f	21f	"	37f	32,214f	2,582f	612,869f	65,334f	1,361,049f	Ain.
Aisne	1,432,487	366,073	"	541,215f	70,072	61,646	"	5,900	262,417f	"	49,956	9,515	38,296	484	8,098f	110	34,694	24,243	877,691	52,705	3,835,602	Aisne.
Allier	412,728	18,986	"	4,416	21,881	39,681	"	574	10,427	"	17,337	6,599	18,174	"	3,936	30	7,326	1,318	429,448	41,605	1,034,466	Allier.
Alpes (Basses-)	122,337	488	"	"	12,210	8,631	710f	278	88	"	8,158	7,189	6,258	"	722	8	4,178	370	349,346	35,664	556,635	Alpes (Basses-).
Alpes (Hautes-)	153,807	1,972	"	"	11,590	20,623	"	566	"	"	8,693	235	7,202	"	5,725	"	4,932	566	257,708	26,236	499,852	Alpes (Hautes-).
Ardèche	377,962	10,325	"	"	27,920	12,261	"	"	12,613	"	18,470	19,125	5,951	"	"	10	28,679	698	526,604	99,417	1,140,034	Ardèche.
Ardennes	532,014	786,202	"	23,347	47,388	38,867	149	881	66,330	"	31,777	10,960	28,452	12	11,500	219	13,834	27,561	620,414	84,585	2,324,493	Ardennes.
Ariége	193,547	2,390	741	3,154	17,342	16,213	"	"	"	"	12,318	1,792	13,452	"	1,200	41	6,849	620	329,149	26,603	625,408	Ariége.
Aube	705,559	33,290	"	107	36,021	57,765	"	5,128	13,412	"	30,609	887	16,832	"	1,061	29	15,715	1,988	476,197	24,514	1,419,113	Aube.
Aude	270,963	6,451	"	"	14,962	14,213	1,914	229	"	"	25,186	5,603	33,244	6	9,636	259	6,403	2,206	451,664	56,493	899,430	Aude.
Aveyron	351,432	666	"	"	23,294	26,731	"	639	"	"	20,142	3,223	12,446	"	"	433	16,872	584	383,885	57,770	898,116	Aveyron.
Bouches-du-Rhône	1,270,733	6,592	5	4,029	53,915	172,797	27,808	52,931	126,771	"	85,777	2,030	230,714	220	25,793	751	23,303	22,011	3,032,556	333,318	5,472,053	Bouches-du-Rhône.
Calvados	1,289,185	34,056	"	2,701	40,251	107.134	3,097	2,298	12,987	24,000f	74,006	7,717	72,242	4	7,201	428	45,385	20,135	1,131,021	119,709	2,993,558	Calvados.
Cantal	319,390	12,623	"	"	21,208	13,387	"	2,033	"	"	11,461	570	9,114	"	1,651	727	14,572	1,900	415,119	56,134	879,889	Cantal.
Charente	395,591	10,992	"	"	33,468	26,365	13,031	824	9,008	"	28,546	20,931	28,955	1	3,229	27	7,607	5,282	428,983	44,784	1,057,625	Charente.
Charente-Inférieure	642,583	14,234	"	4,050	49,156	54,595	11,455	2,301	78,332	"	43,138	17,556	57,022	"	22,044	19	5,809	9,510	701,974	69,088	1,782,868	Charente-Inférieure
Cher	460,125	6,111	"	6,659	21,469	28,976	1,980	2,515	20,768	"	19,753	6,273	11,080	"	7,092	257	4,312	2,055	461,433	35,414	1,096,272	Cher.
Corrèze	321,619	10,187	"	"	22,172	11,441	"	606	"	"	14,347	3,792	9,254	9	"	4	4,826	7,793	558,398	51,346	1,015,792	Corrèze.
Côte-d'Or	987,671	88,006	26	42,263	51,272	73,920	"	2,187	435,890	"	51,715	44,129	43,971	1	15,134	910	29,071	42,493	934,471	67,481	2,910,607	Côte-d'Or.
Côtes-du-Nord	1,040,969	31,803	"	3,060	38,895	19,580	"	587	15,237	"	25,144	3,913	20,417	23	"	48	8,911	4,522	2,542,725	37,883	3,793,717	Côtes-du-Nord.
Creuse	271,192	11,984	"	"	20,238	4,193	"	297	"	"	9,716	"	3,331	"	400	25	4,971	1,365	473,928	30,470	832,109	Creuse.
Dordogne	467,346	5,108	"	"	33,939	34,672	5,984	144	11,938	37,000	25,194	31,420	18,719	"	5,373	736	11,532	6,756	662,524	84,195	1,442,580	Dordogne.
Doubs	572,948	58,957	952,185	403	28,275	52,650	1,128	102,116	215,972	"	27,912	19,189	37,188	106	20,000	"	29,644	4,654	544,334	93,274	2,790,934	Doubs.
Drôme	426,711	25,534	"	4,859	27,217	40,462	"	2,359	20,081	55,415	22,281	1,222	23,402	"	11,205	1	21,422	1,665	677,859	93,699	1,455,194	Drôme.
Eure	986,307	208	"	"	33,273	53,757	"	790	108,406	"	42,615	11,217	29,924	"	3,205	63	15,604	17,554	1,126,649	49,383	2,478,956	Eure.
Eure-et-Loir	908,730	5,760	"	4,728	33,954	61,106	"	796	"	"	33,947	"	18,305	"	4,785	236	16,308	6,920	900,697	36,768	2,033,040	Eure-et-Loir.
Finistère	1,310,527	15,404	"	40	45,515	29,993	"	1,750	"	"	29,433	19,795	72,522	"	19,510	17	6,397	24,589	2,869,109	51,805	4,496,405	Finistère.
Gard	688,342	8,578	"	199	41,646	141,611	11,963	7,739	19,016	"	61,304	7,036	85,559	5	14,215	18	16,759	9,979	1,147,000	196,577	2,457,546	Gard.
Garonne (Haute-)	992,737	21,900	120	225	25,693	216,116	14,907	14,524	37,711	41,400	46,853	35,639	116,062	7	21,065	435	24,187	8,180	994,478	52,399	2,664,639	Garonne (Haute-).
Gers	159,939	3,376	"	"	13,735	15,652	7,887	"	126	"	11,291	773	12,094	1	3,485	10	6,374	7,457	377,357	47,789	667,344	Gers.
Gironde	1,688,914	36,549	"	"	69,389	285,222	16,058	41,146	84,482	"	87,809	21,104	142,962	173	18,630	589	44,025	10,375	2,062,150	135,080	4,744,656	Gironde.
Hérault	570,979	17,125	"	"	31,051	70,024	8,600	1,536	27	"	69,835	17,774	98,206	2	22,133	660	17,131	7,616	1,183,794	104,927	2,221,419	Hérault.
Ille-et-Vilaine	1,500,848	27,965	"	"	49,365	62,679	3,817	1,424	17,340	"	36,072	9,897	55,203	46	26,035	27	9,930	17,345	1,760,151	66,542	3,644,685	Ille-et-Vilaine.
Indre	327,907	25,979	"	1,242	20,071	26,167	"	"	4	"	18,254	1,479	9,848	"	548	15	5,349	2,405	388,710	31,437	859,415	Indre.
Indre-et-Loire	642,921	29,867	260	2,588	30,723	42,502	2,178	2,111	32,980	"	26,216	12,757	33,419	"	8,777	"	8,066	1,686	613,957	40,345	1,531,353	Indre-et-Loire.
Isère	947,096	33,207	"	20,725	57,993	84,266	2,756	5,695	20,089	"	37,566	14,587	49,453	"	11,023	"	36,063	3,165	1,216,667	136,569	2,676,918	Isère.
Jura	589,228	39,434	816,126	3,910	27,781	26,952	"	321	24,729	46	34,570	15,169	21,540	8	3,438	481	27,874	24,786	748,260	47,465	2,452,118	Jura.
Landes	379,886	1,623	"	"	21,914	14,052	"	154	16,259	"	19,430	4,099	11,612	44	2,020	555	10,726	1,134	55,975	45,911	1,081,393	Landes.
Loir-et-Cher	491,983	1,781	"	12,760	21,757	31,165	"	1,513	9,942	"	27,802	4,211	19,775	"	5,545	4	5,143	10,294	538,265	24,103	1,209,045	Loir-et-Cher.
Loire	1,015,483	56,145	"	35	31,975	33,478	"	625	27,622	"	39,253	2,453	69,142	"	9,753	279	19,007	17,260	1,202,179	136,688	2,661,378	Loire.
Loire (Haute-)	280,360	15,863	"	"	20,738	10,909	"	1,235	"	"	15,396	3,767	10,511	"	1,554	"	14,004	2,020	320,970	36,147	733,473	Loire (Haute-).
Loire-Inférieure	1,564,571	17,973	"	"	67,326	134,579	19,164	5,768	126,981	"	60,370	19,472	98,353	"	11,911	75	12,973	18,543	1,386,240	103,110	3,643,420	Loire-Inférieure.
Loiret	966,953	19,254	"	17,485	47,780	126,679	247	1,854	177,144	"	46,192	3,946	46,543	"	8,348	162	11,055	53,455	944,725	37,887	2,509,709	Loiret.
Lot	196,479	2,065	"	"	19,608	11,649	1,578	564	2,966	9,409	10,541	19,497	11,260	"	1,500	55	5,364	12,585	352,742	59,587	717,447	Lot.
Lot-et-Garonne	345,961	5,151	"	"	19,783	27,999	7,449	557	73,595	51,975	21,643	28,265	24,845	"	2,016	254	8,627	15,562	600,830	76,616	1,311,137	Lot-et-Garonne.
Lozère	109,153	2,588	"	"	10,597	4,690	"	615	"	"	8,291	61	2,752	"	19	"	7,995	497	146,606	23,293	317,157	Lozère.

DÉPARTEMENTS.	BOISSONS. Droits sur les vins cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs.	BOISSONS. Droit de fabrication sur les bières.	DROITS DIVERS ET RECETTES A DIFFÉRENTS TITRES. Sels.	Sucres.	Licences de toute espèce.	Voitures publiques, estampilles et dixième du prix de transport des marchandises.	Cartes à jouer.	Garantie des matières d'or et d'argent et argues royales.	Navigation sur les rivières et canaux.	Péage sur les ponts.	Timbres des expéditions et quittances délivrées.	Bacs, passages d'eau, ponts affermés, etc.	Dixième du produit des octrois.	Portion du trésor dans la répartition du prix des tabacs et des poudres saisies.	Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	Recettes extraordinaires.	Produit des amendes et confiscations	Recouvrements sur avances pour divers services.	Tabacs.	Poudres.	TOTAUX par DÉPARTEMENTS	DÉPARTEMENTS.
Maine-et-Loire	1,138,205f	18,194f	"	"	47,015f	60,661f	3,079f	6,931f	45,497f	"	41,875f	29,096f	54,619f	"	15,254f	160f	8,487f	56,620f	1,193,737f	94,058f	2,813,488f	Maine-et-Loire.
Manche	1,576,967	12,764	"	"	53,810	35,739	"	311	"	"	48,530	1,319	39,722	192	12,244	46	18,887	5,279	1,332,190	52,491	3,190,490	Manche.
Marne	1,432,970	124,714	"	"	70,757	79,332	"	1,776	24,881	"	62,878	5,799	61,522	28	3,963	86	36,933	15,921	974,824	38,926	2,935,310	Marne.
Marne (Haute-)	511,727	58,010	"	"	23,697	37,450	"	483	"	"	27,381	586	11,108	"	1,669	709	24,242	4,902	532,387	29,761	1,264,114	Marne (Haute-).
Mayenne	674,954	11,698	"	"	27,540	15,992	667	183	1,552	"	23,802	1,563	16,473	"	4,582	"	4,086	2,449	1,110,538	80,117	1,976,194	Mayenne.
Meurthe	929,466	143,309	5,071,934f	17,935f	43,320	78,141	35,624	4,165	1,610	"	48,685	5,736	45,293	112	31,150	736	64,708	13,886	981,094	158,019	7,674,923	Meurthe.
Meuse	710,089	123,311	"	5,942	34,699	38,744	"	3,182	1,118	"	35,600	1,114	17,359	14	13,292	321	25,584	2,680	699,110	18,969	1,731,128	Meuse.
Morbihan	1,013,549	13,541	"	"	30,950	18,652	"	668	1,455	"	27,172	2,550	37,173	"	17,059	1,248	5,223	9,885	1,859,358	28,957	3,067,439	Morbihan.
Moselle	1,022,817	115,401	570,006	29,024	43,105	57,052	4,422	9,196	4,283	"	34,731	8,636	44,057	158	55,996	512	34,393	8,115	749,495	10,351	2,801,748	Moselle.
Nièvre	556,815	12,922	"	"	29,262	31,504	"	"	98,389	"	20,224	3,725	14,466	"	1,636	54	10,939	24,592	565,584	43,877	1,413,988	Nièvre.
Nord	1,840,690	3,451,043	232	2,307,778	160,263	177,113	21,021	14,876	364,559	"	105,537	10,312	229,233	1,501	81,635	3,514	55,719	62,135	3,574,886	101,886	12,563,931	Nord.
Oise	1,191,666	25,840	"	105,276	45,330	75,930	"	2,615	186,080	"	47,585	13,389	25,324	57	11,401	245	16,036	3,587	1,111,879	39,674	2,901,915	Oise.
Orne	738,714	11,638	"	3,536	24,768	56,233	"	866	"	"	26,939	10	20,743	"	1,768	78	14,145	1,966	760,549	40,122	1,702,072	Orne.
Pas-de-Calais	1,286,294	1,281,874	"	883,609	97,477	80,147	1,327	2,282	98,773	"	58,518	16,746	106,498	3,913	44,114	4,223	38,360	43,546	2,555,212	55,077	6,657,989	Pas-de-Calais.
Puy-de-Dôme	609,845	36,643	"	82,251	38,577	57,696	4,347	7,478	9,137	"	36,879	10,696	33,804	"	7,257	856	26,540	2,889	803,547	64,309	1,832,752	Puy-de-Dôme.
Pyrénées (Basses-)	847,426	4,096	934,066	"	35,483	74,121	4,771	1,058	9,346	"	35,125	7,557	38,966	58	15,574	179	21,567	7,988	1,179,874	72,421	3,289,677	Pyrénées (Basses-).
Pyrénées (Hautes-)	287,610	1,203	"	"	15,283	27,264	1,221	578	"	"	11,880	"	15,305	8	4,571	13	5,736	970	396,327	44,619	812,587	Pyrénées (Hautes-).
Pyrénées-Orientales	165,581	2,054	"	"	12,034	32,037	6,919	1,501	"	"	17,358	48	21,738	5	24,262	111	5,054	1,328	391,159	54,138	735,327	Pyrénées-Orient.
Rhin (Bas-)	874,629	510,245	"	30,092	48,909	72,611	4,475	9,538	68,652	46,151f	38,451	5,330	51,783	837	41,400	944	43,371	41,207	1,124,425	15,257	3,028,356	Rhin (Bas-).
Rhin (Haut-)	861,316	141,474	"	"	41,027	82,169	1,760	989	222,325	"	34,992	9,355	28,679	155	9,919	"	25,765	5,303	1,341,265	28,345	2,834,837	Rhin (Haut-).
Rhône	2,708,227	197,692	"	"	40,097	381,041	82,804	113,095	172,196	"	100,607	5,611	252,168	17	30,927	1,034	61,883	41,616	2,434,076	100,393	6,723,482	Rhône.
Saône (Haute-)	493,423	23,754	22,729	18,618	26,149	19,548	"	"	42,597	"	24,924	7,558	11,830	26	4,800	211	19,155	1,309	762,289	"	1,478,919	Saône (Haute-).
Saône-et-Loire	899,010	46,922	"	6,800	54,985	52,364	"	1,396	464,855	"	56,899	36,158	40,320	"	6,957	105	25,073	6,924	1,233,863	112,045	3,044,678	Saône-et-Loire.
Sarthe	843,802	5,934	"	6,351	33,001	64,584	"	551	1,944	10,700	28,590	18,689	20,392	"	1,500	55	6,032	12,682	1,198,897	55,076	2,308,780	Sarthe.
Seine	14,126,814	273,504	1,769	16,836	85,148	3,254,255	217,984	1,435,535	135,765	"	177,400	31,232	1,903,440	187	128,862	1,614	94,959	126,235	10,968,520	231,968	33,212,028	Seine.
Seine-Inférieure	3,588,329	101,773	"	12,909	94,595	284,342	4,557	12,091	85,595	"	124,072	19,004	208,990	48	24,577	11,031	31,010	29,942	3,970,101	91,896	8,694,862	Seine-Inférieure.
Seine-et-Marne	1,227,302	25,055	"	16,323	41,873	128,023	"	3,583	164,846	"	53,160	11,631	38,010	1	21,528	81	13,201	4,823	1,151,274	31,637	2,932,351	Seine-et-Marne.
Seine-et-Oise	2,368,377	50,998	"	67,422	66,805	148,700	"	4,437	247,737	"	69,887	7,727	62,961	160	34,901	4,786	35,232	12,027	2,185,548	37,674	5,405,380	Seine-et-Oise.
Sèvres (Deux-)	485,332	17,163	"	"	24,146	24,941	5,242	5,061	897	"	23,981	6,132	27,289	"	6,484	6	4,588	3,259	414,521	33,503	1,082,544	Sèvres (Deux-).
Somme	1,253,411	360,885	"	434,002	83,660	96,919	15,345	4,049	290,859	"	48,255	27,393	55,748	2,033	9,835	148	46,381	31,536	916,496	47,337	3,724,291	Somme.
Tarn	322,777	4,988	"	"	21,647	24,592	9,979	1,142	2,808	"	19,252	8,436	34,248	30	3,145	"	8,705	13,119	413,797	47,773	936,348	Tarn.
Tarn-et-Garonne	278,688	4,417	"	3,127	12,148	16,181	4,595	"	14,232	27,500	15,509	45,867	21,944	4	2,360	88	3,726	2,388	346,671	40,919	840,363	Tarn-et-Garonne.
Var	695,199	3,539	"	"	22,969	64,064	8,467	1,721	"	"	34,987	855	71,704	"	14,715	710	10,906	7,825	1,719,744	174,442	2,831,847	Var.
Vaucluse	390,337	4,558	"	31,478	20,280	56,199	5,928	5,186	17,346	59,283	21,789	370	46,771	"	9,406	10	16,791	4,173	1,015,794	70,145	1,775,845	Vaucluse.
Vendée	580,268	19,727	"	"	28,353	19,245	4,587	1,824	"	"	18,029	1,232	17,772	"	9,008	6	4,881	2,985	612,029	40,197	1,360,140	Vendée.
Vienne	547,527	14,171	"	"	24,109	36,883	2,541	3,605	638	"	21,419	2,704	32,753	"	4,191	17	6,039	2,640	449,843	34,393	1,183,472	Vienne.
Vienne (Haute-)	569,361	20,067	"	"	24,260	32,134	3,733	2,297	"	"	22,429	1,129	29,116	"	5,226	157	9,645	39,721	617,608	44,112	1,420,994	Vienne (Haute-).
Vosges	649,713	219,453	"	907	43,782	35,000	11,534	2,459	1,531	"	22,200	290	13,189	352	5,387	78	30,511	5,161	1,052,313	23,091	2,116,953	Vosges.
Yonne	511,639	21,511	"	2,047	28,336	49,543	"	492	387,369	"	26,776	17,928	15,019	"	1,198	71	22,280	11,858	705,987	41,454	1,843,509	Yonne.
Virement de compte	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	446,282	58,173	504,455	Virem^t de compte.
TOTAUX	80,974,618	9,458,750	8,404,265	4,786,465	3,195,509	8,467,670	630,786	1,949,537	5,286,565	362,879	3,164,601	871,435	5,614,811	11,130	1,084,265	43,288	1,648,797	1,141,755	95,166,701	5,615,730	237,879,557	

État comparatif des Produits des Contributions indirectes (Boissons, Droits divers, Tabacs et Poudres) *pour les exercices 1840 et 1839.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1840.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1839.	DIFFÉRENCES, À L'EXERCICE 1840, en plus.	DIFFÉRENCES, À L'EXERCICE 1840, en moins.	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1840.
BOISSONS.					
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, hydromels	6,409,298f 75c	6,109.885f 64c	(a) 299,413f 11c	"	(a) Accroissement de la récolte des vins et cidres de 1839 sur celle de 1838.
—— de 15 centimes par expédition	749,145 15	665,295 30	(b) 83,849 85	"	(b) Expéditions plus nombreuses par suite de l'augmentation dans la récolte de 1839.
—— de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	45,375,053 03	44,024,062 61	(c) 1,350,990 42	"	(c) Indépendamment de l'augmentation de la récolte des vins et des cidres en 1839, il y a eu une légère élévation sur le prix vénal des vins; accroissement de la consommation des eaux-de-vie.
—— de remplacement aux entrées de Paris	10,190,350 00	10,393,359 60	"	(d) 203,009f 60c	(d) Approvisionnements de vins moins considérables en 1840 qu'en 1839.
—— d'entrée sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie, liqueurs	7,655,576 79	7,087,057 13	(e) 568,519 66	"	(e et f) Comme pour les droits de circulation, de détail et de consommation.
Taxe unique aux entrées	10,595,192 97	9,945,322 29	(f) 649,870 68	"	(g) Abondance des cidres.
Droit de fabrication des bières	9,458,750 33	9,634,603 18	"	(g) 175,852 85	(h) Accroissement de consommation qui porte notamment sur les eaux salées extraites de la fontaine de Salies (Basses-Pyrénées).
DROITS DIVERS.					(i) Élévation du tarif des droits sur les sucres d'après la loi du 3 juillet 1840. — La mise en consommation a été moins forte.
Sels. (*Droits perçus à l'extraction dans les départements de l'intérieur.*)	8,404,265 45	8,333,992 55	(h) 70,272 90	"	(j) Ouverture de nouveaux débits par suite d'une meilleure récolte de vins et de cidres. — Accroissement dans le nombre des entrepreneurs de voitures publiques.
Sucre indigène. (*Droit de fabrication.*)	4,786,464 60	3,642,516 15	(i) 1,143,948 45	"	(k) Ouverture de nouveaux chemins de fer; accroissement dans la circulation des voyageurs et le transport des marchandises par les voitures de terre et d'eau.
Licences accordées aux distillateurs, bouilleurs, brasseurs, fabricants de sucre, etc	3,195,509 02	3,157,640 68	(j) 37,868 34	"	(l) Augmentation qui résulte principalement de la vente de cartes à portrait français.
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport	8,467,669 62	7,769,046 95	(k) 698,622 67	"	(m) Il y a eu diminution en 1840 dans le nombre des ouvrages soumis aux droits, notamment sur les ouvrages d'argent; il y avait eu une augmentation à peu près équivalente, en 1839.
Cartes	630,785 75	629,432 69	(l) 1,353 06	"	(n) L'accroissement de 316,000 fr. résultant de l'établissement de la perception qui a eu lieu en 1840 sur le canal latéral à la Loire, a été plus que compensé par la perte éprouvée sur les rivières et principalement sur les canaux de Bourgogne et du Rhône au Rhin.
Garantie des matières d'or et d'argent et argues royales	1,949,536 94	1,971,522 88	"	(m) 21,985 94	(o) Communications interrompues ou suspendues sur les ponts de Bonpas (Vaucluse) et de la Roche-de-Glun (Drôme), par suite des inondations.
Navigation sur les rivières et canaux	5,286,565 10	5,476,972 78	"	(n) 190,407 68	(p) Résultat qui se lie à l'augmentation signalée sur les droits relatifs aux liquides.
Péages sur les ponts	362,879 39	384,842 05	"	(o) 21,962 66	(q) Remplacement de bacs par des ponts concédés.
Timbres des expéditions et quittances délivrées	3,164,601 40	2,988,011 30	(p) 176,590 10	"	(r) Comme pour le droit d'entrée.
Bacs, passages d'eau, moins value, etc	871,434 78	936,464 61	"	(q) 65,029 83	(s) La fraude moins active sur ces deux natures de produits.
Dixième du produit des octrois	5,614,810 88	5,602,142 06	(r) 12,668 82	"	(t) Plus de mouvements de troupes.
Portion du trésor dans la valeur des tabacs et des poudres provenant de saisies	11,130 25	12,506 92	"	(s) 1,376 67	(u) Différence en moins sur les sommes reçues comme *supplément de la taxe unique*, laquelle a été perçue plus régulièrement.
Prélèvements sur les communes pour frais de casernement	1,084,265 31	1,061,908 89	(t) 22,356 42	"	(v) Actes de répression plus nombreux.
Recettes extraordinaires	43,287 80	62,736 10	"	(u) 19,448 30	(x) Produit dépendant du nombre et de l'importance des communes abonnées avec la régie.
Produit des amendes et confiscations	1,648,797 19	1,620,286 85	(v) 28,510 34	"	(y) Accroissement de manquants chez les marchands en gros.
RECOUVREMENTS D'AVANCES.					(z) Différence provenant d'une fourniture d'impressions pour le service des octrois.
Sur les communes. Abonnements pour traitement des employés des octrois	473,315 59	448,057 22	(x) 25,258 37	"	(aa) Résultat qui s'explique par l'accroissement constaté sur le droit des cartes à jouer.
Sur les communes. Pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	280,277 83	267,445 84	(y) 12,831 99	"	(bb) La fourniture d'instruments pour les sucres et pour la navigation ne s'est pas renouvelée.
Sur les communes. Pour frais d'impressions	110,369 43	113,075 82	"	(z) 2,706 39	(cc) Différence résultant d'une diminution dans la livraison de la récolte de 1839.
Sur les fabricants de cartes	162,355 55	157,942 12	(aa) 4,413 43	"	(dd) Extension de la consommation des tabacs de toute sorte. — Recette accidentelle de 440,281 fr. 65 cent. pour non-exécution de marchés relatifs à des livraisons de tabacs et pour reliquat de liquidation de comptes de transports.
Sur les employés, pour prix d'instruments	34,514 55	43,368 90	"	(bb) 8,854 35	(ee) Emploi plus fréquent de poudre de mine pour les travaux publics et particuliers. — Vente plus considérable de poudre de chasse. Recette de 58,172 fr. 88 cent. pour valeur de colis payés par la direction du service des poudres et salpêtres, en exécution de l'ordonnance royale du 26 février 1839, sur l'organisation de ce service.
Sur les cultivateurs de tabacs	80,922 22	81,899 40	"	(cc) 977 18	
TABACS ET POUDRES.					
Produit de la vente des tabacs	95,166,701 75	90,571,416 39	(dd) 4,595,285 36	"	
Produit de la vente des poudres	5,615,730 37	(1) 5,168,419 18	(ee) 447,311 19	"	
	237,879,557 79	228,361,234 08 (1)	10 229,935 16	711,611 45	
			9,518,323 71		
RÉCAPITULATION SUIVANT LES DIVISIONS DU BUDGET.					
Boissons et droit de fabrication des bières	90,433,367 02	87,859,585 75	2,573,781 27	"	
Droits divers et recouvrements d'avances	46,663,758 65	44,761,812 76	1,901,945 89	"	
Produit de la vente des tabacs	95,166,701 75	90,571,416 39	4,595,285 36	"	
Produit de la vente des poudres	5,615,730 37	5,168,419 18	447,311 19	"	
	237,879,557 79	228,361,234 08	9,518,323 71	"	

(1) Il a été déduit de cette recette une somme de 13,124 fr. 15 cent. provenant de la vente de poudres faites à Alger pendant l'exercice 1839 et dont le montant figure, dans le budget de 1840, à un chapitre spécial relatif aux produits et revenus de l'Algérie.

Tableau du développement des Droits constatés sur les produits des Contributions indirectes, sur la vente des Tabacs et sur celle des Poudres à feu, pour l'exercice 1840.

Ce tableau a pour objet de faire connaître par nature de consommation, d'industrie ou d'exploitation, avec l'indication des circonstances propres à chaque nature de recette, les quantités, valeurs et autres éléments qui ont servi de base à la liquidation des droits et produits acquis à l'État, pour l'exercice 1840, sur les contributions indirectes, sur la vente des tabacs et sur celle des poudres à feu.

Les résultats dont il offre le détail, tant en matières qu'en deniers, ont été extraits de relevés généraux qui résument les diverses opérations auxquelles a donné lieu la constatation annuelle des droits. Ces relevés sont produits à l'appui des comptes que les receveurs rendent de leur gestion pour la première année de chaque exercice; mais les éléments qui s'y trouvent développés ne sont publiés que dans le courant de l'année suivante, après la clôture de l'exercice. Au moyen des indications qu'ils contiennent, tant sur les matières et valeurs imposées que sur la quotité des droits résultant des tarifs, ces documents deviennent la justification authentique de la recette que les agents de la perception ont à opérer, en même temps qu'ils offrent des notions utiles sur l'accroissement ou le décroissement des consommations, ainsi que sur le mouvement de quelques industries soumises à l'impôt indirect.

Les résultats qui sont ainsi recueillis se divisent en quatre parties principales :

La première partie comprend les *droits sur les boissons.*

La deuxième partie réunit, sous le titre de *droits divers,* la perception de plusieurs taxes indirectes.

La troisième et la quatrième partie concernent la vente des *tabacs* et celle des *poudres à feu,* dont elles présentent le détail par espèces, par quantités et par prix. A l'état des ventes provenant de ces deux exploitations se trouve joint, à titre d'*annexe* et de *justification,* un *résumé sommaire* du mouvement annuel des quantités, par nature principale de *matières* et d'*opérations.*

Enfin, la cinquième partie se compose de quelques produits qui ne résultent pas d'une application de taxes analogues à celles qui font l'objet de la deuxième partie, mais qui n'en sont pas moins classés parmi les *droits divers.* La justification de ces produits est établie par des baux ou des procès-verbaux d'adjudication; des extraits de registres, bordereaux et comptes, certifiés par les autorités municipales; des états de répartition; des décomptes, dressés par les intendants militaires, et rendus exécutoires par les préfets, etc.

Le décime pour franc, auquel la plupart des droits sont assujettis, tant par la loi du 6 prairial an VII que par celles des 28 avril 1816 et 25 mars 1817, a été ajouté au montant des droits constatés.

On va analyser ces résultats dans l'ordre où le développement les présente, en faisant ressortir l'augmentation ou la diminution des produits de 1840, comparativement à ceux de l'exercice précédent.

Droits sur les Vins, Cidres, Poirés, Hydromels, Alcool et autres spiritueux.

Ire Partie.

BOISSONS.

Le tableau de développement fait connaître à la fois la nature des droits qui sont établis sur les boissons et les quantités qui ont été frappées par les droits; les indications qu'il présente à ce sujet se résument ainsi qu'il suit :

	VINS.	CIDRES, poirés et hydromels.	ALCOOL, eaux-de-vie, esprits et liqueurs.
	hect.	hect.	hect.
Droit de circulation	6,291,086	1,025,441	"
Droit de détail	6,830,857	2,103,167	309,102
Droit général de consommation	"	"	127,015
Droit perçu aux entrées de Paris en remplacement du droit de détail	869,743	13,498	45,029
Droit d'entrée et taxe unique	5,100,190	1,194,965	149,669
	19,091,876	4,337,071	630,815
A déduire :			
Les quantités d'après lesquelles a été constatée la perception du droit d'entrée, et qui figurent déjà parmi les matières soumises, soit au droit de circulation, soit à celui de détail et de consommation (déduction faite, par évaluation, des quantités introduites par les propriétaires récoltants sur les vins et les cidres), ci	2,969,719	806,564	100,369
Ce qui réduit les consommations qui ont été atteintes par les droits en 1840 à	16,122,157	3,530,507	530,446
Le même tableau, publié dans le compte de 1840, présente, pour l'année 1839, une consommation de	15,705,227	3,086,156	502,433
DIFFÉRENCE en augmentation	416,930	444,351	28,013

Les résultats en augmentation, qui ressortent de la comparaison ci-dessus, ont été la conséquence de l'abondance des vins et des cidres récoltés en 1839, et d'un nouvel accroissement de consommation sur les eaux-de-vie; ils expliquent l'excédant de 2,710,880 fr. 73 cent. que présentent les droits auxquels ces liquides ont été soumis, lequel se justifie au reste par le détail suivant :

		VINS.	CIDRES, poirés et hydromels.	ALCOOL, eaux-de-vie, esprits et liqueurs.
Augmentations	Droit de circulation	196,535f 95c	71,600f 04c	"
	Droit de détail	387,571 07	69,349 15	544,256f 74c
	Droit de consommation	"	"	231,965 51
	Droit aux entrées à Paris	"	16,828 36	98,738 00
	Droit d'entrée et taxe unique	721,846 24	162,262 67	186,863 45
	TOTAL des augmentations	1,305,953 26	320,040 22	1,061,823 70
Diminution	Droit aux entrées de Paris	300,124 08	"	"
	DIFFÉRENCE en augmentation	1,005,829 18	320,040 22	1,061,823 70
	RÉSULTAT EN AUGMENTATION		2,387,693 10	
	Décime et forts centimes		239,337 78	
	TOTAL		2,627,030 88	
	A AJOUTER sur le droit de 15c par expédition		83,849 85	
	AUGMENTATION TOTALE		2,710,880 73	

Droit sur les Bières.

Le droit perçu à la *fabrication des bières* a porté, en 1840, sur une quantité (page 209, Ire partie) de..... 4,241,275h

Les quantités frappées du droit se sont élevées, d'après le compte de 1839, à..... 4,327,859

d'où il est résulté une diminution sur les quantités de..... 86,584

Le produit du droit, en 1840, a été inférieur de 178,278 francs au produit de 1839, par suite de l'augmentation que la consommation des vins et des cidres a éprouvée.

Droit de licence.

IIe Partie. — DROITS DIVERS.

Les licences applicables à la vente des *boissons*, celles qui sont délivrées aux entrepreneurs de *voitures publiques à service régulier*, aux fabricants de *cartes*, etc., présentent, tant sur le nombre de licences que sur le produit des droits, les résultats suivants :

	LICENCES.	PRODUIT.
Débitants de boissons, distillateurs, marchands en gros, etc.....	308,652 3/4	2,978,067f 82c
Brasseurs.....	2,995 1/4	143,940 50
Fabricants de sucre.....	444	24,420 00
Entrepreneurs de voitures publiques.....	9,701	43,340 00
Fabricants de cartes, etc.....	125 3/4	6,916 25
Salpêtriers.....	"	"
TOTAUX.....	321,918 3/4	3,196,684 57
Le développement de 1839 présentait en résultat, sur ces natures de licences..	315,693	3,159,176 88
AUGMENTATION en 1840.....	6,225 3/4	37,507 69

Cette augmentation porte sur les licences des débitants de boissons et celles des entrepreneurs de voitures publiques. Elle a été occasionnée par l'abondance des vins et des cidres qui a donné lieu à l'ouverture d'un plus grand nombre de débits qu'en 1839, et par l'établissement de nouveaux services de transport.

Droit sur les Voitures publiques.

Le droit sur les voitures publiques se divise en quatre parties :

La première comprend les voitures de terre et d'eau qui font un *service régulier ou extraordinaire*, soit sur les routes ordinaires, soit sur les chemins de fer, et qui sont imposées en raison *du prix des places* qu'elles contiennent et *du prix reçu pour le transport des marchandises*. Le prix des places ou des transports sur lequel a été assis le droit pendant l'année 1840 a été de 65,270,342 francs; il ne s'était élevé en 1839 qu'à 59,516,510 francs : d'où il suit que le capital sur lequel a été assis l'impôt en 1840 présente, comparativement à 1839, une augmentation de 5,753,832 fr., qui résulte savoir :

Du prix des places pour.....	5,625,785f
Et du transport des marchandises....	128,047
SOMME PAREILLE....	5,753,832

La seconde partie ne diffère de la première que parce que le droit est perçu *par abonnement* au lieu d'être constaté *à l'effectif*; la somme reçue en 1840 présente une augmentation de 7,738 fr.

La troisième partie fait connaître les droits établis sur les voitures *d'occasion et à volonté*, et qui ont été perçus *d'après le nombre de places*. Le nombre des voitures mises en mouvement pendant l'année 1840 est de 10,197; il avait été, en 1839, de 10,098. Il y a donc eu, en 1840, une augmentation de 99 voitures sur le nombre de celles déclarées en 1839.

La quatrième partie se compose des voitures en *service accidentel*, qui sont mises en circulation par des personnes autres que les entrepreneurs de voitures publiques, en exécution de la loi de finances du 20 juillet 1837. Le droit auquel sont soumises ces voitures est payé par *place* et par *jour*. Le nombre de celles qui ont acquitté ce droit, en 1840, a été de 14,749, et la somme reçue de 14,938 francs.

Les voitures publiques qui font l'objet des trois premières catégories sont revêtues d'une estampille dont le prix est fixé à 2 francs. Le nombre des estampilles apposées, en 1840, est de 5,761; il avait été, en 1839, de 5,367.

Le total des droits qui ont été perçus, comparé à celui de 1839, présente une augmentation de 654,237 francs; elle porte presque en totalité sur les voitures en *service régulier* ou *extraordinaire*.

Droit sur les Cartes.

Le *droit sur les cartes* à jouer, rapproché du produit de 1839, présente une augmentation de 4,496f, qui correspond à celle que l'on remarque dans la quantité de cartes consommées; il a été employé, en 1840, 3,765,002 jeux, au lieu de 3,738,141 que présentait la consommation de 1839, l'accroissement porte sur les cartes à portrait français.

Droit sur les Sels.

Le droit sur les sels de l'intérieur qui a été perçu en 1840, et qui porte sur une quantité de 28,124,043 kilogr., a donné lieu à un recouvrement de 8,404,265 francs. Comparé à celui de 1839, il présente une augmentation de 70,272 francs, provenant principalement des droits acquittés pour les eaux salées extraites de la fontaine de Salies, (Basses-Pyrénées).

Si, à la somme de 8,404,265 francs ci-dessus, on ajoute celle de 56,577,625 francs qui a été reçue par l'administration des douanes, et qui provient des droits qu'elle a eu à percevoir sur une quantité de 190,155,148 kilogrammes de sel marin, on obtient un total de 64,981,890 francs qui s'applique à une consommation de 218,279,191 kilogr., laquelle donne une consommation moyenne, par individu, de 6 kilogrammes 507 grammes.

Droit sur le Sucre indigène.

La perception du droit sur le sucre indigène, établie par la loi du 18 juillet 1837, porte presque en totalité sur des sucres au premier des quatre types que spécifie l'ordonnance du 4 juillet de la même année, parce que l'on est obligé, pour établir la balance des comptes dans les fabriques, de ramener tous les sucres à un type commun, bien que les fabricants aient expédié des sucres de nuance supérieure et même des sucres raffinés. Cette perception n'a porté en 1840 que sur une quantité de 25,698,422 kilogrammes et elle a produit un droit de 4,798,394 fr. En 1839 la quantité soumise à l'impôt s'était élevée à 31,161,064 kilogr. et les droits n'avaient été que de 3,658,325 fr., il en résulte en 1840 une diminution de 5,462,642 kilogr., sur les quantités par suite d'une mise en consommation moins forte; et, quant à la différence en plus sur les droits, elle ressort de l'élévation que la loi du 3 juillet 1840 a fait éprouver aux tarifs.

En ajoutant à la somme de 4,798,394 francs ci-dessus, celle de 33,553,016 francs qui a été reçue par l'administration des douanes sur une quantité de 85,111,446 kilogr. de sucre exotique importés en 1840, les droits constatés par les deux administrations s'élèvent à 38,351,410 francs, et portent sur une quantité totale de 110,809,868 kilogr., provenant tant de la fabrication du sucre indigène que de l'importation des sucres coloniaux et étrangers.

Droit de garantie des matières d'Or et d'Argent.

Le droit *de garantie* est assis à la fois sur le poids et sur la nature des matières. Le produit de ce droit en 1840, comparé au produit de l'année 1839, offre une diminution de 21,272 francs, qui provient de ce qu'il a été soumis à la marque, en 1840, une moins forte quantité d'ouvrages d'or et d'argent.

La diminution se compose, savoir :

	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
Sur les ouvrages d'or, de	//	3,894f 26c
Sur ceux d'argent	//	17,370 71
Sur les lingots dits *de tirage*	//	7 13
	//	21,272 10
DIMINUTION en 1840	21,272 10	

Argues royales.

Le produit des *argues royales*, rapproché de celui de 1839, présente une diminution de 713 francs qui résulte des lingots dorés soumis au tirage pendant l'année 1840.

Droit de Timbre.

Le *droit de timbre* sur les expéditions et quittances délivrées, comparé avec celui de 1839, offre, en 1840, une augmentation de 174,571 fr.; le nombre de celles qui ont été délivrées en 1840 s'est élevé à 31,643,285, tandis qu'il n'a été, en 1839, que de 29,897,569. Ce résultat s'explique par l'abondance sur les vins et les cidres.

Droits de navigation et de péage sur les Rivières.

La diversité des tarifs sur lesquels sont assis les *droits de navigation* et de *péage* n'a pas permis d'indiquer, dans le tableau de développement, les quantités ou les objets qui ont servi de base à la perception de ces droits. On s'est borné à en faire connaître le recouvrement par *bassin*, par *rivière* ou par *canal*, en distinguant toutefois la perception qui provient des rivières et des canaux anciennement construits de celle qui s'applique aux canaux exécutés et aux rivières canalisées avec le produit des emprunts contractés en vertu des lois de 1821 et 1822.

Le développement présenté à ce sujet continue d'ailleurs de reproduire, sous le titre de *droits de péage*, conformément à une loi rendue le 24 mars 1825, le montant des *droits de navigation* qui sont perçus sur plusieurs rivières, et dont le produit a dû être successivement appliqué à des travaux extraordinaires qu'exigeaient ces voies de communication.

En classant sous ces diverses désignations les droits qui ont été réalisés pendant l'exercice 1840, et en les comparant avec les recettes analogues de 1839, on obtient les résultats suivants :

	ANNÉES		DIFFÉRENCE EN 1840.	
	1840.	1839.	Augmentation.	Diminution.
Rivières et canaux non soumissionnés	2,283,304f 55c	2,421,698f 23c	"	138,393f 68c
Canaux soumissionnés et rivières canalisées	2,681,093 42	2,732,170 99	"	51,077 57
Droits de navigation convertis en droits de péage	322,463 58	323,228 95	"	765 37
	5,286,861 55	5,477,098 17	"	190,236 62
Diminution en 1840			190,236 62	

Cette comparaison fait ressortir une diminution qui porte sur toutes les lignes de navigation, nonobstant l'augmentation constatée sur quelques canaux soumissionnés et surtout sur le canal latéral à la Loire qui a offert, pour la première fois, une recette de 316,618 francs résultant de la perception établie sur ce canal, à partir de 1840.

Droit de péage sur les Ponts.

Les ponts sur lesquels cette perception a été établie ont été construits, à l'exception de trois, avec le produit des emprunts que les lois de 1821 et 1822 ont autorisés.

Les droits de péage perçus en 1840 ont donné une somme de 362,879 fr.; ils sont applicables, savoir :

A trois ponts dont la construction est antérieure à la promulgation des lois susénoncées, pour	105,480f 58c
Aux dix ponts soumissionnés en exécution de ces lois, pour	257,398 81
TOTAL	362,879 39
Les droits perçus en 1839 s'étaient élevés à	384,842 05
DIMINUTION en 1840	21,962 66

Cette différence a été produite par l'interruption des communications sur les ponts de Bompas (Vaucluse) et de la Roche-de-Glun (Drôme) par suite des inondations de 1840.

Vente des Tabacs.

IIIe Partie. — TABACS.

Les développements fournis sur la vente des *tabacs* font connaître à la fois les espèces et les quantités qui ont été livrées à la consommation, ainsi que les prix des diverses qualités.

Le tableau suivant offre la comparaison des consommations et de leur produit pendant l'année 1840, avec les mêmes résultats pour l'année 1839, savoir :

	QUANTITÉS vendues.	PRODUITS. Montant des ventes.	Recettes extra-ordinaires.	TOTAL.
Année 1840	16,018,495k	94,588,869f	580,548f	95,169,417f
Année 1839	15,671,036	90,439,660	131,756	90,571,416
Augmentation en 1840	347,459	4,149,209	448,792	4,598,001

Il résulte de ce rapprochement que la consommation des tabacs s'est accrue sur les quantités de 347,459k. et sur le produit de 4,598,001 francs; cette augmentation porte sur les tabacs de toute espèce pour une somme de 4,149,209 francs; le complément de l'excédant de produit provient surtout d'une somme de 446,281 francs qui a été versée à la caisse du trésor public pour non-exécution de marchés relatifs à des livraisons et pour reliquat de liquidation de comptes de transports.

A la suite de l'état des ventes dont ces résultats sont extraits, a été annexé, d'après le vœu exprimé par les commissions de vérification des comptes ministériels, un tableau présentant le mouvement et la transformation des matières dans les divers établissements de la régie. Ce tableau, qui est lui-même le résumé des comptes en matières soumis au jugement de la Cour des comptes, avec toutes les pièces à l'appui, forme la justification du produit des ventes annuelles, en ce qu'il fait ressortir distinctement dans la dépense la somme des quantités vendues qui a été la base des recettes du trésor.

On y voit de plus que l'approvisionnement de la régie, en tabacs de toute espèce, au 1er janvier 1841, était de	39,135,058k 06d
Que les matières existant en magasin ou en cours de transport au 1er janvier 1840 s'élevaient à	34,983,413 23
Qu'en conséquence il est résulté du mouvement des tabacs, pendant le cours de l'année 1840, une augmentation dans l'approvisionnement de la régie de	4,151,644 83

Vente des Poudres à feu.

IVe PARTIE. — POUDRES.

La vente des *poudres à feu*, dont le tableau de développement présente également le détail par espèces, par quantités et par prix, a offert sur celle de 1839 (déduction faite en quantité de 2,251 kil., et en produit de 13,124 francs pour la vente des poudres faite à Alger, selon la note au tableau de la page 195) une augmentation, sur les quantités, de 143,387 kilog., et, sur les produits, de 447,670 francs, ainsi que le fait ressortir la comparaison ci-après :

	QUANTITÉS vendues.	PRODUITS. Montant des ventes.	Recettes extraordinaires.	TOTAL.
Année 1840	1,587,263k	5,553,700f	62,216f	5,615,916f
Année 1839	1,443,876	5,114,799	53.447	5,168,246
AUGMENTATION en 1840	143,387	438,901	8,769	447,670

Ces résultats s'expliquent, comparativement à 1839, 1° par l'emploi plus fréquent de la poudre de mine pour les travaux publics et les travaux particuliers; 2° par un accroissement de vente sur la poudre de chasse et par le recouvrement accidentel d'une somme de 58,172f 88c, qui a été reçue à la caisse du trésor public pour solde de la valeur des colis renvoyés aux poudreries par les entreposeurs des poudres, et dont le payement a été fait à l'administration des contributions indirectes par la direction du service des poudres et salpêtres, en exécution de l'ordonnance royale du 26 février 1839 concernant l'organisation de ce dernier service.

Un état du mouvement des matières dans les divers établissements, pendant l'année 1840, fait suite à l'état des ventes, et il a pour objet, comme on vient de l'expliquer à l'article des tabacs, d'en compléter la justification.

Il ressort en outre de ce tableau qu'il existait dans les magasins et les entrepôts, au 1er janvier 1841, pour satisfaire aux besoins de la consommation, une quantité de.....	477,241k 86d
Que les matières existant en magasin ou en cours de transport au 1er janvier 1840 s'élevaient à.....	479,177 68
Et que, par conséquent, il est résulté du mouvement des poudres, pendant le cours de l'année 1840, une diminution dans l'approvisionnement de la régie, de.....	1,935 82

Produits divers et recouvrements d'Avances.

Ve Partie.

Produits divers soumis à des règles spéciales.

Les droits constatés pendant l'année 1840 sur les produits qui font l'objet de cette cinquième partie se sont élevés à.....	10,919,312f 95c
Les mêmes produits, réalisés en 1839, ont été de.....	10,967,176 72
Cette nature de recette a donc présenté, en 1840, une diminution de.....	47,863 77

laquelle se compose de la manière suivante:

Augmentations.	Sur le dixième du produit des octrois.....	77,155f 08c	141,418f 72c
	Sur les avances faites aux communes pour le même service.....	25,820 35	
	Sur les fabricants de cartes.....	4,413 43	
	Sur les produits des amendes et confiscations..	34,029 86	
Diminutions.	Sur le produit des bacs et passages d'eau.....	73,363 40	189,282 49
	Sur la portion du trésor dans la valeur des tabacs et des poudres provenant de saisies...	1,376 67	
	Sur le prélèvement, à la charge des communes, pour frais de casernement.....	85,379 96	
	Sur le prix des instruments livrés aux employés	8,878 10	
	Sur la retenue exercée sur la valeur des tabacs livrés par les cultivateurs.....	977 18	
	Sur les recettes extraordinaires.....	19,307 18	
	Reste comme ci-dessus.....		47,863 77

Les différences en plus sont le résultat d'un accroissement dans la consommation des matières soumises aux droits d'octroi et dans la fabrication et la vente des cartes; et enfin d'un plus grand nombre de contraventions constatées.

Les différences en moins s'expliquent par l'établissement de nouveaux ponts suspendus, en remplacement de bacs, et l'interruption du passage sur des ponts existants dans les contrées inondées en 1840, par des saisies de tabacs et de poudres moins fréquentes; par une réduction sur les frais de casernement résultant des abonnements accordés aux communes soumises aux taxes d'octroi; par une fourniture moins forte d'instruments pour le service des employés; par une livraison de tabacs moindre qu'en 1839 et enfin par un affaiblissement des sommes reçues en 1840 par complément de la taxe unique établie dans les villes rédimées et dont le montant est porté en recette extraordinaire

Ire PARTIE. — BOISSONS.

DÉSIGNATION DES DROITS.		QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
VINS, CIDRES, POIRÉS, HYDROMELS, ALCOOL ET AUTRES SPIRITUEUX.				
DROIT DE CIRCULATION.				
			hect. lit.	fr. c.
Vins expédiés dans les départements de	1re classe	0f 60c par hect.	1,612,881 06	967,728 64
	2e *idem*	0 80 *idem*	1,979,048 47	1,583,238 77
	3e *idem*	1 00 *idem*	2,427,526 01	2,427,526 01
	4e *idem*	1 20 *idem*	271,630 74	325,956 89
			6,291,086 28	5,304,450 31
Cidres, poirés, hydromels		0 50 *idem*	1,025,441 54	512,720 77
				5,817,171 08
Décime et forts centimes		.....	.....	590,813 18
				6,407,984 26
DROIT DE 15 CENTIMES PAR EXPÉDITION.				
ACQUITS-À-CAUTION, congés, etc		15c par expédon	4,994,301 00	749,145 15
DROIT DE DÉTAIL *perçu sur les ventes faites par les débitants, marchands en gros, etc.*		QUANTITÉS.		
		hect. lit.		
Sur les vins	au comptant et manquants chez les marchands en gros	53,382 02	10 p. 0/0 de la valeur vénale. 1,957,472f 21c	195,747 22
	par suite d'exercices — d'achat	5,261,533 60	9f 70c *idem* (1). 188,318,362 79	18,266,881 19
	par suite d'exercices — de cru	237,008 85	7f 50c *idem* (2). 3,968,210 79	297,615 81
	par suite d'abonnements — individuels	1,274,218 47	(par évaluation) 45,606,233 91	4,423,804 69
	par suite d'abonnements — collectifs (1/3 de l'abonnement)	4,714 05	(par évaluation) 168,723 29	16,366 16
	par suite d'abonnements — avec les communes	//	(par évaluation) //	//
		6,830,856 99	240,019,002 99	23,200,415 07
Sur les cidres, poirés et hydromels	au comptant et manquants chez les marchands en gros	2,877 90	10 p. 0/0 de la valeur vénale. 58,754 43	5,875 44
	par suite d'exercices — d'achat	1,996,583 09	9f 70c *idem* (1). 34,807,332 18	3,376,311 22
	par suite d'exercices — de cru	2,655 40	7f 50c *idem* (2). 35,537 99	2,665 35
	par suite d'abonnements — individuels	81,694 84	(par évaluation) 1,424,222 98	138,149 63
	par suite d'abonnements — collectifs (2/3 de l'abonnement)	19,356 28	(par évaluation) 337,446 80	32,732 34
DROIT GÉNÉRAL DE CONSOMMATION *perçu par suite d'exercices chez les débitants.*		2,103,167 51	36,663,294 38	3,555,733 98
			hect. lit.	
Alcool pur et autres liquides spiritueux		32f 98c par hect.	309,102 69	10,194,206 72
RÉCAPITULATION DU DROIT DE DÉTAIL ET DU DROIT GÉNÉRAL DE CONSOMMATION CHEZ LES DÉBITANTS.				
Vins		.....	23,200,415f 07c	
Cidres, poirés et hydromels		.....	3,555,733 98	
Alcool pur et autres liquides spiritueux		.....	10,194,206 72	
			36,950,355 77	
Décime et forts centimes (3)		.....	3,706,052 89	
			40,656,408 66	
DROIT GÉNÉRAL DE CONSOMMATION.				
			hect. lit.	
Alcool pur et autres liquides spiritueux	perçu au comptant, à l'enlèvement et à l'arrivée	34f 00c par hect.	114,896 01	3,906,464 51
	par suite d'exercices chez les marchands en gros	34 00 *idem*	12,119 64	412,067 76
			127,015 65	4,318,532 27
Décime et forts centimes		.....	.....	432,879 41
				4,751,411 68
DROIT PERÇU À PARIS EN REMPLACEMENT DU DROIT DE DÉTAIL.				
Vins		8 00 *idem*	869,743 41	6,957,917 28
Cidres, poirés et hydromels		4 00 *idem*	13,498 31	53,993 24
Eaux-de-vie, esprits et liqueurs, tant en cercles qu'en bouteilles		50 00 *idem*	45,029 67	2,251,483 50
				9,263,424 02
Décime et forts centimes		.....	.....	926,925 98
				10,190,350 00

(1) Déduction faite de 3 p. 0/0 accordés aux débitants, par l'article 66 de la loi du 28 avril 1816, pour tous déchets et pour consommation de famille.
(2) Déduction faite de la remise de 25 p. 0/0 accordée, par l'article 85 de la même loi, aux propriétaires récoltants qui vendent des boissons de leur cru.
(3) Le décime se perçoit sur la vente en détail en même temps que le droit; en ce qui concerne les abonnements, il est réuni au droit et en représente la 11e partie.

DÉSIGNATION DES DROITS.		QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
DROIT D'ENTRÉE.			hect. lit.	fr. c.
Vins en cercles et vendanges....	Dans les communes de 4,000 à 6,000 âmes des départements de..... 1re classe.....	0f 60c p. h. (1)	267,453 70	160,472 25
	2e *idem*.....	0 80 *idem* ..	238,762 88	191,010 43
	3e *idem*.....	1 00 *idem* ..	321,551 09	321,551 09
	4e *idem*.....	1 20 *idem* ..	12,638 50	15,166 28
	Dans les communes de 6,000 à 10,000 âmes des départements de..... 1re classe.....	0 90 *idem* ..	253,831 34	228,448 23
	2e *idem*.....	1 20 *idem* ..	216,820 64	260,184 84
	3e *idem*.....	1 50 *idem* ..	396,903 40	595,355 16
	4e *idem*.....	1 80 *idem* ..	38,602 68	69,484 93
	Dans les communes de 10,000 à 15,000 âmes des départements de..... 1re classe.....	1 20 *idem* ..	200,712 66	240,855 22
	2e *idem*.....	1 60 *idem* ..	229,617 24	367,387 63
	3e *idem*.....	2 00 *idem* ..	156,992 78	313,985 56
	4e *idem*.....	2 40 *idem* ..	11,285 51	27,085 24
	Dans les communes de 15,000 à 20,000 âmes des départements de..... 1re classe.....	1 50 *idem* ..	138,371 40	207,557 11
	2e *idem*.....	2 00 *idem* ..	27,796 40	55,592 80
	3e *idem*.....	2 50 *idem* ..	43,408 18	108,520 46
	4e *idem*.....	3 00 *idem* ..	11,586 27	34,758 81
	Dans les communes de 20,000 à 30,000 âmes des départements de..... 1re classe.....	1 80 *idem* ..	106,483 00	191,669 40
	2e *idem*.....	2 40 *idem* ..	165,450 21	397,080 58
	3e *idem*.....	3 00 *idem* ..	45,790 94	137,372 82
	4e *idem*.....	3 60 *idem* ..	39,967 22	143,882 04
	Dans les communes de 30,000 à 50,000 âmes des départements de..... 1re classe.....	2 10 *idem* ..	72,123 19	151,458 71
	2e *idem*.....	2 80 *idem* ..	79,985 21	223,958 60
	3e *idem*.....	3 50 *idem* ..	//	//
	4e *idem*.....	4 20 *idem* ..	7,917 35	33,252 90
	Dans les communes de 50,000 âmes et au-dessus, des départements de (Paris excepté)..... 1re classe.....	2 40 *idem* ..	208,634 59	500,723 03
	2e *idem*.....	3 20 *idem* ..	116,419 27	372,541 67
	3e *idem*.....	4 00 *idem* ..	1,900 15	7,600 60
Abonnements pour entrée de vendanges.....		.....	42,156 29	54,342 92
			3,453,162 09	5,411,299 31
Cidres, poirés, hydromels et fruits réduits dans les proportions fixées.....	dans les communes de.. 4,000 à 6,000 âmes.....	0f 50c p. hect.	230,580 57	115,290 30
	6,000 à 10,000 *idem*.....	0 75 *idem* ..	438,729 56	329,047 27
	10,000 à 15,000 *idem*.....	1 00 *idem* ..	98,310 39	98,310 39
	15,000 à 20,000 *idem*.....	1 25 *idem* ..	76,896 93	96,121 21
	20,000 à 30,000 *idem*.....	1 50 *idem* ..	86,530 48	129,795 76
	30,000 à 50,000 *idem*.....	1 75 *idem* ..	5,126 70	8,971 77
	50,000 et au-dessus, Paris excepté.	2 00 *idem* ..	1,690 50	3,381 00
			937,865 13	780,917 70
Alcool pur, eaux-de-vie, esprits en bouteilles, fruits à l'eau-de-vie et liqueurs de toute espèce en cercles et en bouteilles....	dans les communes de.. 4,000 à 6,000 âmes.....	4f 00c p. hect.	23,670 22	94,680 88
	6,000 à 10,000 *idem*.....	6 00 *idem* ..	33,205 46	199,232 76
	10,000 à 15,000 *idem*.....	8 00 *idem* ..	14,876 63	119.013 04
	15,000 à 20,000 *idem*.....	10 00 *idem* ..	9,411 41	94,114 10
	20,000 à 30,000 *idem*.....	12 00 *idem* ..	9,876 73	118,520 76
	30,000 à 50,000 *idem*.....	14 00 *idem* ..	7,025 38	98,355 32
	50,000 et au-dessus, Paris excepté.	16 00 *idem* ..	2,303 53	36,856 48
			100,369 36	760,773 34

RÉCAPITULATION DU DROIT D'ENTRÉE.

Vins en cercle et vendanges.....	5,411,299f 31c
Cidres, poirés, hydromels et fruits réduits dans les proportions fixées....	780,917 70
Alcool pur, eaux-de-vie, esprits en bouteilles, fruits à l'eau-de-vie et liqueurs de toute espèce.....	760,773 34
	6,952,990 35
Décime et forts centimes.....	700,627 48
	7,653,617 83

(1) La valeur vénale des boissons a servi de base à la classification des départements et à la fixation du droit pour chaque classe.

DÉSIGNATION DES DROITS.			QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
TAXE EN REMPLACEMENT DES DROITS D'ENTRÉE, DE DÉTAIL, DE CIRCULATION ET DE LICENCE.				hect. lit.	fr. c.
Vins en cercles et vendanges....	dans les communes de	4,000 à 6,000 âmes.....	6f 63c par hect.	437 30	2,899 32
			6 00 *idem*...	759 95	4,559 70
			5 37 *idem*...	562 67	3,021 52
			4 92 *idem*...	156 71	771 02
			4 91 *idem*...	259 61	1,274 67
			3 19 *idem*...	6,673 05	21,287 04
			2 72 *idem*...	5,427 37	14,762 45
			1 98 *idem*...	16,391 70	32,455 58
			1 79 *idem*...	8,625 72	15,440 03
			1 66 *idem*...	10,382 10	17,234 28
			1 36 *idem*...	5,482 56	7,456 28
			1 15 *idem*...	8,793 42	10,112 44
			1 04 *idem*...	9,793 39	10,185 12
		6,000 à 10,000 *idem*.....	6 31 *idem*...	633 87	3,999 73
			6 19 *idem*...	804 32	4,978 76
			5 61 *idem*...	4 70	26 36
			4 76 *idem*...	"	"
			4 06 *idem*...	765 06	3,106 14
			4 05 *idem*...	"	"
			3 76 *idem*...	9,804 75	36,865 85
			2 94 *idem*...	"	"
			2 28 *idem*...	18,299 42	41,722 68
			2 23 *idem*...	15,146 89	33,777 58
			2 19 *idem*...	24,335 75	53,295 29
			2 13 *idem*...	13,476 20	28,704 31
			2 10 *idem*...	392 82	824 93
			2 00 *idem*...	10,408 81	20,817 62
			1 87 *idem*...	698 90	1,306 95
			1 74 *idem*...	13,085 36	22,768 53
			1 70 *idem*...	13,643 74	23,194 35
			1 57 *idem*...	18,069 68	28,369 39
		10,000 à 15,000 *idem*.....	9 64 *idem*...	1,816 91	17,515 02
			7 58 *idem*...	635 51	4,817 18
			5 69 *idem*...	1,243 86	7,077 55
			4 05 *idem*...	13,136 78	53,203 97
			3 80 *idem*...	16,172 94	61,457 17
			3 41 *idem*...	15,437 25	52,641 02
			2 57 *idem*...	29,420 47	75,610 62
			2 48 *idem*...	17,067 75	42,328 02

DÉSIGNATION DES DROITS.			QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
Suite de la TAXE EN REMPLACEMENT DES DROITS D'ENTRÉE, DE DÉTAIL, DE CIRCULATION ET DE LICENCE.				hect. lit.	fr. c.
VINS en cercles et vendanges....	dans les communes de	15,000 à 20,000 âmes.....	9f 20c par hect.	3,122 39	28,725 99
			8 52 *idem* ..	2,772 06	23,617 94
			6 22 *idem* ..	5,744 65	35,731 73
			5 82 *idem* ..	2,682 49	15,612 11
			5 76 *idem* ..	3,068 89	17,676 80
			5 44 *idem* ..	2,755 96	14,992 43
			3 18 *idem* ..	36,971 30	117,568 74
			2 82 *idem* ..	29,470 66	83,107 26
			2 67 *idem* ..	2,179 73	5,819 89
			2 64 *idem* ..	30,402 15	80,261 68
			2 58 *idem* ..	35,101 50	90,561 87
		20,000 à 30,000 *idem*	9 28 *idem* ..	9,857 00	91,472 96
			8 54 *idem* ..	4,202 55	35,889 79
			7 85 *idem* ..	3,584 55	28,138 71
			7 36 *idem* ..	4,131 54	30,408 14
			6 76 *idem* ..	32,543 30	219,992 71
			4 98 *idem* ..	32,148 15	160,097 80
			4 64 *idem* ..	36,170 77	167,832 38
			4 27 *idem* ..	58,837 17	251,234 73
			3 72 *idem* ..	75,689 73	281,565 80
			3 83 *idem* ..	41,697 51	159,701 48
			3 45 *idem* ..	42,723 15	147,394 88
		30,000 à 50,000 *idem*.....	8 24 *idem* ..	3,782 41	31,167 07
			5 04 *idem* ..	43,025 37	216,847 87
			4 74 *idem* ..	58,426 17	276,940 06
			3 48 *idem* ..	60,521 22	210,613 85
		50,000 âmes et au-dessus, Paris excepté.....	10 31 *idem* ..	18,200 39	187,646 02
			8 27 *idem* ..	7,798 98	64,497 55
			5 29 *idem* ..	33,264 06	175,966 89
			4 84 *idem* ..	245,400 32	1,187,737 56
			3 92 *idem* ..	197,594 41	774,570 08
			3 78 *idem* ..	149,603 88	565,502 67
ABONNEMENTS pour entrée de vendanges.....			.....	25,306 20	56,435 92
				1,647,027 90	6,595,199 83
CIDRES, poirés, hydromels et fruits réduits dans les proportions fixées	dans les communes de	4,000 à 6,000 âmes.....	10 24 *idem* ..	24 82	254 15
			9 29 *idem* ..	28 72	266 82
			6 98 *idem* ..	49 06	342 45
			6 91 *idem* ..	71 66	495 17
			5 20 *idem* ..	5 16	26 84
			3 50 *idem* ..	21 66	75 81
			1 50 *idem* ..	5 20	7 80
			0 50 *idem* ..	3 35	1 68
		6,000 à 10,000 *idem*.....	11 76 *idem* ..	48 26	567 53
			6 15 *idem* ..	7 32	45 02
			2 13 *idem* ..	63 14	134 49
			1 73 *idem* ..	5,819 63	10,067 95
			1 28 *idem* ..	73 54	94 13
			1 25 *idem* ..	4 50	5 64
			1 22 *idem* ..	6 90	8 41
			0 75 *idem* ..	1 08	81

DÉSIGNATION DES DROITS.			QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
Suite de la TAXE EN REMPLACEMENT DES DROITS D'ENTRÉE, DE DÉTAIL, DE CIRCULATION ET DE LICENCE.				hect. lit.	fr. c.
CIDRES, poirés, hydromels et fruits réduits dans les proportions fixées	dans les communes de	10,000 à 15,000 âmes	15f 45c par hect.	48 43	748 23
			2 39 *idem*	79 10	189 05
			2 35 *idem*	223 49	525 21
			2 00 *idem*	13 50	27 00
			1 41 *idem*	561 94	792 33
			1 31 *idem*	23,021 19	30,157 77
		15,000 à 20,000 *idem*	10 78 *idem*	140 06	1,509 84
			10 64 *idem*	80 58	857 37
			4 92 *idem*	172 35	847 98
			2 87 *idem*	79 89	229 30
			2 80 *idem*	17,995 15	50,386 42
			2 47 *idem*	15,184 03	37,504 55
			1 00 *idem*	22 00	22 00
		20,000 à 30,000 *idem*	11 12 *idem*	11 27	125 32
			5 95 *idem*	77 87	463 33
			2 85 *idem*	384 44	1,095 67
			2 59 *idem*	3,822 37	9,899 94
			2 51 *idem*	30,249 08	75,925 19
			2 00 *idem*	19 45	38 90
			1 75 *idem*	859 86	1,504 76
			1 50 *idem*	12	18
		30,000 à 50,000 *idem*	5 00 *idem*	7 32	36 60
			2 61 *idem*	2 12	5 54
			2 34 *idem*	61,626 66	144,206 39
		50,000 âmes et au-dessus, Paris excepté	14 68 *idem*	53 16	780 38
			2 77 *idem*	96,109 14	266,222 33
			2 82 *idem*	02	06
			2 00 *idem*	21 67	43 34
				257,100 26	636,539 68
ALCOOL pur, eaux-de-vie, esprits en bouteilles, fruits à l'eau-de-vie et liqueurs de toute espèce en cercles et en bouteilles	dans les communes de	4,000 à 6,000 âmes	44 43 *idem*	140 83	6,257 08
			43 25 *idem*	377 21	16,314 34
			41 75 *idem*	69 98	2,921 66
			41 44 *idem*	183 45	7,602 15
			40 80 *idem*	326 35	13,315 07
			40 65 *idem*	23 85	969 49
			40 07 *idem*	178 34	7,146 09
			39 94 *idem*	233 79	9,337 57
			39 82 *idem*	155 04	6,173 70
			39 76 *idem*	54 80	2,178 86
			39 42 *idem*	254 52	10,033 20
			39 20 *idem*	342 52	13,426 79
		6,000 à 10,000 *idem*	46 50 *idem*	14 15	657 98
			45 88 *idem*	36 11	1,656 74
			45 82 *idem*	9 93	455 00
			45 47 *idem*	29 49	1,340 89
			44 30 *idem*	4 48	198 46
			43 87 *idem*	61 73	2,708 10
			43 73 *idem*	144 99	6,340 42
			43 50 *idem*	203 28	8,842 68

DÉSIGNATION DES DROITS.			QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
Suite de la TAXE EN REMPLACEMENT DES DROITS D'ENTRÉE, DE DÉTAIL, DE CIRCULATION ET DE LICENCE.				hect. lit.	fr. c.
ALCOOL pur, eaux-de-vie, esprits en bouteilles, fruits à l'eau-de-vie et liqueurs de toute espèce en cercles et en bouteilles....	dans les communes de	6,000 à 10,000 âmes.....	43f 19c par hect.	180 67	7,803 13
			42 57 *idem* ..	474 96	20,219 07
			42 54 *idem* ..	314 87	13,394 57
			42 25 *idem* ..	188 84	7,978 50
			41 79 *idem* ..	723 72	30,244 25
			41 33 *idem* ..	550 94	22,770 36
			41 19 *idem* ..	475 27	19,576 36
		10,000 à 15,000 *idem*.....	45 41 *idem* ..	898 87	40,817 68
			45 03 *idem* ..	129 15	5,815 63
			44 24 *idem* ..	69 28	3,064 96
			44 08 *idem* ..	167 91	7,401 48
			43 83 *idem* ..	621 97	27,260 94
			43 52 *idem* ..	686 79	29,889 10
			43 34 *idem* ..	1,264 15	54,788 27
			42 15 *idem* ..	307 51	12,961 57
		15,000 à 20,000 *idem*.....	49 97 *idem* ..	61 35	3,065 67
			49 63 *idem* ..	494 25	24,529 66
			48 37 *idem* ..	498 44	24,109 55
			48 27 *idem* ..	1,108 38	53,501 49
			47 94 *idem* ..	103 74	4,973 31
			47 92 *idem* ..	104 53	5,009 07
			47 31 *idem* ..	1,109 80	52,504 65
			47 22 *idem* ..	1,314 06	62,049 91
			46 63 *idem* ..	139 40	6,500 22
			46 29 *idem* ..	2,372 03	109,801 28
			45 23 *idem* ..	980 35	44,341 24
		20,000 à 30,000 *idem*.....	53 44 *idem* ..	282 76	15,110 70
			50 75 *idem* ..	1,370 69	69,562 51
			49 81 *idem* ..	410 10	20,427 09
			49 78 *idem* ..	681 11	33,905 67
			49 72 *idem* ..	782 05	38,883 54
			49 59 *idem* ..	910 17	45,135 33
			49 55 *idem* ..	756 31	37,475 18
			48 30 *idem* ..	2,022 48	97,685 79
			47 53 *idem* ..	1,704 99	81,038 18
			47 52 *idem* ..	1,198 58	56,956 52
			47 37 *idem* ..	4,273 58	202,439 48
		30,000 à 50,000 *idem*.....	51 40 *idem* ..	133 27	6,850 08
			51 06 *idem* ..	1,762 11	89,973 35
			50 77 *idem* ..	1,547 58	78,570 65
			50 73 *idem* ..	1,300 50	65,974 39
		50,000 âmes et au-dessus, Paris excepté.....	55 80 *idem* ..	2,244 24	125,228 58
			55 60 *idem* ..	1,072 47	59,629 34
			55 35 *idem* ..	1,188 13	65,320 21
			53 78 *idem* ..	237 01	12,746 40
			53 72 *idem* ..	690 88	37,114 08
			52 21 *idem* ..	6,552 45	342,103 42
				49,299 53	2,394,378 68

DÉSIGNATION DES DROITS.	QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
RÉCAPITULATION DE LA TAXE EN REMPLACEMENT DES DROITS D'ENTRÉE, DE DÉTAIL, DE CIRCULATION ET DE LICENCE.			fr. c.
VINS en cercles et vendanges	.....	.....	6,595,199 83
CIDRES, poirés, hydromels et fruits réduits dans les proportions fixées	.....	.....	636,539 68
ALCOOL pur, eaux-de-vie, esprits en bouteilles, fruits à l'eau-de-vie et liqueurs de toute espèce	.....	.....	2,394,378 68
			9,626,118 19
DÉCIME et forts centimes	.....	.....	968,187 02
			10,594,305 21

RÉCAPITULATION DU DROIT D'ENTRÉE ET DE LA TAXE EN REMPLACEMENT DES DROITS D'ENTRÉE, DE DÉTAIL, DE CIRCULATION ET DE LICENCE.

	DROIT D'ENTRÉE.		TAXE UNIQUE.		TOTAL.	
	Quantités.	Droits.	Quantités.	Droits.	Quantités.	Droits.
	hect. lit.	fr. c.	hect. lit.	fr. c.	hect. lit.	fr. c.
Vins	3,453,162 09	5,411,299 31	1,647,027 90	6,595,199 83	5,100,189 99	12,006,499 14
Cidres	937,865 13	780,917 70	257,100 26	636,539 68	1,194,965 39	1,417,457 38
Alcool	100,369 36	760,773 34	49,299 53	2,394,378 68	149,668 89	3,155,152 02
		6,952,990 35		9,626,118 19		16,579,108 54
Décime et forts centimes		700,627 48	.....	968,187 02	.....	1,668,814 50
		7,653,617 83		10,594,305 21		18,247,923 04

Droit de fabrication sur les bières.	Bières fortes	2 40 par hect.	hect. lit. 3,361,753 20	8,068,207 68
	Petites bières	0 60 *idem*	876,482 19	525,889 31
	Bières fabriquées dans les hospices — 1re qualité	1 50 *idem*	196 16	294 24
	2e *idem*	1 25 *idem*	"	"
	3e *idem*	1 20 *idem*	1,238 08	1,485 70
	4e *idem*	1 00 *idem*	282 40	282 40
	5e *idem*	0 80 *idem*	511 20	408 96
	6e *idem*	0 50 *idem*	812 52	409 26
			4,241,275 75	8,596,977 55
DÉCIME et forts centimes		.....	.....	859,965 09
				9,456,942 64

IIe PARTIE. — DROITS DIVERS.

DROIT DE LICENCE.

Débitants de boissons d'achat.	Dans les communes au-dessous de 4,000 âmes	6f 00c p. licce	244,561 3/4 licces	1,467,370 50
	——— de 4,000 à 6,000 âmes	8 00 *idem*	10,900 3/4 *idem.*	87,206 00
	——— de 6,000 à 10,000 âmes	10 00 *idem*	13,053 *idem.*	130,530 00
	——— de 10,000 à 15,000 âmes	12 00 *idem*	6,576 *idem.*	78,912 00
	——— de 15,000 à 20,000 âmes	14 00 *idem*	3,053 2/4 *idem.*	42,749 00
	——— de 20,000 à 30,000 âmes	16 00 *idem*	3,960 1/4 *idem.*	63,364 00
	——— de 30,000 à 50,000 âmes	18 00 *idem*	2,366 2/4 *idem.*	42,597 00
	——— de 50,000 âmes et au-dessus, Paris excepté	20 00 *idem*	2,215 3/4 *idem.*	44,315 00
	A reporter	.....	286,687 2/4 *idem*	1,957,043 50

IIe Partie. — DROITS DIVERS.

DÉSIGNATION DES DROITS.	QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
SUITE DU DROIT DE LICENCE. *Report*	.....	286,687 2/4 licces	1,957,043f 50c
Colporteurs de boissons, à dos de bêtes de somme	6f 00c *idem*..	597 *idem*.	3,582 00
Débitants de boissons de cru. — Dans les communes au-dessous de 4,000 âmes	4 50 *idem*(1)	2,109 1/4 *idem*.	9,491 62
— de 4,000 à 6,000 âmes	6 00 *idem*..	872 3/4 *idem*.	5,236 50
— de 6,000 à 10,000 âmes	7 50 *idem*..	522 2/4 *idem*.	3,918 75
— de 10,000 à 15,000 âmes	9 00 *idem*..	250 1/4 *idem*.	2,252 25
— de 15,000 à 20,000 âmes	10 50 *idem*..	82 *idem*.	861 00
— de 20,000 à 30,000 âmes	12 00 *idem*..	95 *idem*.	1,140 00
— de 30,000 à 50,000 âmes	13 50 *idem*..	81 3/4 *idem*.	1,103 64
— de 50,000 âmes et au-dessus, Paris excepté	15 00 *idem*..	4 2/4 *idem*.	67 50
Bouilleurs et distillateurs	10 00 *idem*..	3,625 *idem*.	36,250 00
Marchands de boissons en gros	50 00 *idem*..	13,725 1/4 *idem*.	686,262 50
		308,652 3/4 *idem*.	2,707,209 26
Brasseurs — dans les départts de la 1re série établie par le tarif annexé à la loi du 28 avril 1816	50 00 *idem*..	2,094 2/4 *idem*.	104,725 00
Brasseurs — dans les départements de la seconde série	30 00 *idem*..	611 2 4 *idem*.	18,345 00
Brasseurs — dans tous les autres départements	20 00 *idem*..	289 1/4 *idem*.	7,785 00
		2,995 1/4 *idem*.	130,855 00
Fabricants de cartes	50 00 *idem*..	125 3/4 *idem*.	6,287 50
Salpêtriers	20 00 *idem*..	" *idem*.	"
Fabricants de sucre	50 00 *idem*..	444 *idem*.	22,200 00
Entrepreneurs de voitures publiques. — Voitures d'eau	5 00 *idem*..	355 *idem*.	1,775 00
Voitures de terre — à 4 roues	5 00 *idem*..	6,311 *idem*.	31,555 00
Voitures de terre — à 2 roues	2 00 *idem*..	3,035 *idem*.	6,070 00
		9,701 *idem*.	39,400 00
RÉCAPITULATION DU DROIT DE LICENCE.			
DÉBITANTS de boissons, bouilleurs, distillateurs et marchands en gros	308,652 3/4 licces	2,707,209f 26c	
BRASSEURS	2,995 1/4 *idem*	130,855 00	
FABRICANTS de cartes	125 3/4 *idem*	6,287 50	
SALPÊTRIERS	" *idem*	"	
FABRICANTS de sucre	444 *idem*	22,200 00	
ENTREPRENEURS de voitures publiques	9,701 *idem*	39,400 00	
	321,918 3/4 *idem*	2,905,951 76	
DÉCIME et forts centimes		290,732 81	
TOTAL		3,196,684 57	
DROIT SUR LES VOITURES PUBLIQUES.			
En service régulier et en service extraordinaire, exercées. — en raison du nombre de places (2) — Voitures de terre. — Routes ordinaires	1/10e du produit net	48,421,538f 24c	4,842,155 83
Voitures de terre. — Chemins de fer	1/10 du produit net	1,748,812 70	174,881 29
Voitures d'eau	1/10 du produit net	4,610,645 00	461,064 75
sur le transport des marchandises — Routes ordinaires	1/10 du produit net	10,484,618 60	1,048,462 80
Chemins de fer	1/10 du produit net	4,696 19	469 62
		65,270,310 73	6,527,034 29
En service régulier, abonnées. — Voitures de terre. — Routes ordinaires	.....	1,123 voitures	300,791 04
Chemins de fer	.....	"	"
Voitures d'eau	.....	161 *idem*.	13,085 14
		1,284 *idem*.	313,876 18
En service accidentel et journalier, en raison du nombre de places multiplié par celui des jours.	0f 15c p. plce	99,588 places.	14,938 20
D'occasion et à volonté — à 1 et 2 places	40 00 p. an.	3 678 voitures.	147120 00
à 3 *idem*	60 00 *idem*..	1,210 2/4 *idem*.	72,630 00
à 4 *idem*	80 00 *idem*..	2,824 1/4 *idem*.	225,940 00
à 5 *idem*	96 00 *idem*..	261 2/4 *idem*.	25,104 00
à 6 *idem*	110 00 *idem*..	587 1/4 *idem*.	64,597 50
au-dessus de ce nombre — pour 6 places	110 00 *idem*..	1,635 2/4 *idem*.	179,905 00
au-dessus de ce nombre — pour chaque place en sus	10 00 *idem*..	.....	100,422 50
		10,197 voitures	815,719 00

(1) Déduction faite de la remise de 25 p. 0/0 accordée sur la vente des boissons de cru, par l'article 85 de la loi du 28 avril 1816.

(2) Déduction faite du tiers pour les places vides (art. 4 de la loi du 17 juillet 1819).

DÉSIGNATION DES DROITS.	QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
Suite du DROIT SUR LES VOITURES PUBLIQUES.			
Estampilles apposées sur les voitures publiques	2f par estamp.	5,761 00	11,502f 00c
RÉCAPITULATION DU DROIT SUR LES VOITURES PUBLIQUES.			
En service régulier et extraordinaire, exercées 6,527,034f 29c			
En service régulier, abonnées 313,876 18			
En service accidentel et journalier 14,938 20			
D'occasion et à volonté 815,719 00			
Estampilles apposées sur les voitures 11,502 00			
7,683,069 67			
Décime et forts centimes (le produit des estampilles excepté) 767,446 13			
TOTAL 8,450,515 80			
DROIT SUR LES CARTES À JOUER.			
Jeux contrôlés ..... Portrait français pour l'intérieur	0f 15c par jeu.	3,724,095 jeux.	558,614 25
Jeux contrôlés ..... Portrait étranger pour l'intérieur	0 40 *idem*...	38,820 *idem.*	15,528 00
Jeux manquants ..... Passibles du double droit	0 30 *idem*...	2,087 *idem.*	626 10
		3,765,002 *idem.*	574,768 35
Décime et forts centimes	.....	.....	57,476 95
			632,245 30
DROIT SUR LES SELS.	(1)	kil. déc.	
Salines de l'Est exploitées .... par la compagnie des salines	0f 30c par kil.	22,800,817 00	6,840,245 10
Salines de l'Est exploitées .... par divers particuliers	0 30 *idem*...	1,975,781 50	592,734 45
Fontaine de Salies (Basses-Pyrénées)	0 30 *idem*...	2,766,578 90	829,973 69
——— d'Oraas ..... (*idem*)	0 30 *idem*...	346,976 00	104,092 80
Sels ..... provenant de salpêtre	0 30 *idem*...	7,734 73	2,320 47
Sels ..... ——— de saisie	0 30 *idem*...	"	"
Sels ..... vendus dans le pays de Gex	0 15 1/4 *idem*	223,377 50	34,065 44
	(2)	28,121,265 63	8,403,431 95
Prix de ferme des sources, puits ou salines affermés	0 30 *idem*...	2,778 00	833 50
		28,124,043 63	8,404,265 45
DROIT SUR LES SUCRES.		kil.	
Au premier type et toutes les nuances inférieures	10f les 100 kil.	2,466,026 00	246,602 60
	15 00 *idem*...	16,952,055 00	2,542,808 25
	25 00 *idem*...	6,147,082 00	1,536,770 50
Au-dessus du premier type jusqu'au deuxième inclusivement	27 75 *idem*...	121,618 00	33,749 00
Au-dessus du deuxième type jusqu'au troisième inclusivement	18 30 *idem*...	5,454 00	998 08
D'une nuance supérieure au troisième type, et sucres en pains inférieurs au mélis ou quatre cassons	20 00 *idem*...	6,187 00	1,237 40
En pains mélis, quatre cassons et candis	36 10 *idem*...	"	"
		25,698,422 00	4,362,165 83
Décime et forts centimes	.....	.....	436,228 55
			4,798,394 38
DROIT DE GARANTIE DES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.		hect. gr.	
Ouvrages ..... d'or	20f par hectog.	51,021 30	1,020,426 00
Ouvrages ..... d'argent	1 00 *idem*...	712,131 96	712,131 96
Lingots dits de tirage	0 82 par kil.	85,827 30	7,037 83
		848,980 56	1,739,595 79
Décime et forts centimes	.....	.....	174,041 02
			1,913,636 81
ARGUES ROYALES.		hect. gr.	
Lingots dorés avec filières	0f 50c par hect.	58,858 57	29,429 28
——— d'argent avec filières	0 12 *idem*....	26,705 30	3,204 63
Bâtons de cuivre doré	0 12 *idem*....	"	"
		85,563 87	32,633 91
Décime et forts centimes	.....	.....	3,266 22
			35,900 13
DROIT DE TIMBRE sur les expéditions et quittances délivrées	10c par timbre.	31,643,285 00 Expéditions délivrées.	3,164,328 50

(1) Déduction faite de 5 p. 0/0 alloués pour tous déchets par l'article 12 du décret du 11 juin 1806.
(2) Le taux de 15 1/4 représente la part réservée au Trésor dans la vente des sels qui s'opère dans le pays de Gex, en conformité de l'ordonnance royale du 4 juillet 1821.

DÉSIGNATION DES DROITS.		SOMMES REÇUES. PRINCIPAL.	DÉCIME et forts centimes.	TOTAL.
DROITS DE NAVIGATION ET DE PÉAGE.				
1° RIVIÈRES ET CANAUX NON SOUMISSIONNÉS.				
Bassin de l'Adour....	sur l'Adour	18,738f 01c	1,928f 50c	20,666f 51c
	la Midouze	2,908 18	292 67	3,200 85
	le Gave de Pau	230 78	26 61	257 39
	la Nive	1,336 03	144 27	1,480 30
Bassin de la Charente et de la Seudre....	sur la Charente	39,615 29	4,009 14	43,624 43
	la Boutonne	711 10	72 85	783 95
	le canal de Brouage	731 79	75 38	807 17
	la Seudre	4,398 20	440 76	4,838 96
Bassin de l'Escaut et de l'Aa	sur l'Escaut	251,506 56	25,239 97	276,746 53
	l'Aa	46,245 97	4,711 37	50,957 34
	la Scarpe	16,535 97	1,660 79	18,196 76
	la Lys	8,076 67	825 37	8,902 04
	la Lawe, ou canal de Béthune	2,639 82	267 82	2,907 64
	la Hayne, ou canal de Condé	28,914 39	2,928 43	31,842 82
	le canal de Neuffossé, d'Aire à Saint-Omer	28,690 32	2,895 10	31,585 42
	——— de Watten à Calais	20,711 47	2,161 94	22,873 41
	——— d'Ardres	749 14	82 60	831 74
	la Colme, de Watten à Bergues et à la frontière	3,058 14	320 10	3,378 24
	le canal de Bergues à Dunkerque	5,835 06	606 32	6,441 38
	——— de Bourbourg à Dunkerque	8,251 68	842 63	9,094 31
Bassin de la Gironde..	sur la Dordogne	33,628 46	3,400 36	37,028 82
	la Bayse	114 40	11 70	126 10
	la Vezère	788 10	83 12	871 22
	la Gironde, la Garonne et la Dordogne. (*Cabotage.*)	"	"	"
Bassin de l'Hérault...	sur l'Hérault	24 58	2 48	27 06
Bassin de la Loire....	sur la Loire	223,378 66	22,606 54	245,985 20
	le Cher	4,897 91	508 20	5,406 11
	la Vienne	2,595 06	267 11	2,862 17
	la Creuse	85 76	8 82	94 58
	le Thouet	207 05	22 61	229 66
	la Mayenne	6,898 77	736 30	7,635 07
	la Sarthe	6,278 28	641 89	6,920 17
	le Loir	3,206 64	324 23	3,530 87
	le Layon	2 74	0 28	3 02
	la Sèvre-Nantaise	327 70	54 39	382 09
	l'Acheneau	527 28	58 33	585 61
Bassin de la Meuse...	sur la Meuse	17,936 42	1,837 88	19,774 30
Bassin de la Moselle...	sur la Moselle	5,016 04	521 32	5,537 36
	la Meurthe	1,709 85	176 67	1,886 52
Bassin de l'Orne.....	sur l'Orne	11,281 80	1,136 42	12,418 22
	la Touques	515 54	53 01	568 55
Bassin du Rhin.....	sur le Rhin	7,956 95	"	7,956 95
Bassin du Rhône.....	sur le Rhône	225,451 87	22,626 44	248,078 31
	l'Ain	991 54	100 02	1,091 56
	la Saône	243,362 60	24,464 34	267,826 94
	le Doubs	1,030 53	106 61	1,137 14
	la Seille	1,789 59	181 24	1,970 83
	l'Isère	3,501 33	355 14	3,856 47
	la Durance	80 90	9 35	90 25
Bassin de la Vilaine, sur la Vilaine		5,293 79	547 37	5,841 16
Canal du Centre, joignant la Loire à la Saône		200,532 99	20,082 81	220,615 80
	A reporter	1,499,297 70	150,457 60	1,649,755 30

DÉSIGNATION DES DROITS.		SOMMES REÇUES. PRINCIPAL.	DÉCIME et forts centimes.	TOTAL.
Suite DES RIVIÈRES ET CANAUX NON SOUMISSIONNÉS.				
	Report.....	1,499,297f 70c	150,457f 60c	1,649,755f 30c
Bassin de la Seine....	sur la Seine.....	437,430 34	43,928 82	481,359 16
	— l'Aube.....	1,538 12	156 48	1,694 60
	— l'Yonne.....	82,210 19	8,256 31	90,466 50
	— la Marne.....	45,407 32	4,556 43	49,963 75
	— la Cure.....	13 97	1 48	15 45
	— l'Armançon.....	3 66	0 40	4 06
	— le Grand-Morin.....	89 66	9 13	98 79
	— l'Oise.....	976 02	98 43	1,074 45
	— l'Aisne.....	7,797 84	786 15	8,583 99
	— l'Eure.....	261 32	27 18	288 50
2° CANAUX SOUMISSIONNÉS ET RIVIÈRES CANALISÉES AVEC LES FONDS D'EMPRUNT. (Lois des 5 et 7 août 1821 et 14 août 1822) (1).		2,075,026 14	208,278 41	2,283,304 55
CANAL du Rhône au Rhin, depuis Strasbourg jusqu'à Saint-Jean-de-Losne.....		607,956 18	60,866 78	668,822 96
CANAL de Bourgogne, joignant la Saône à l'Yonne.....		601,828 35	60,214 14	662,042 49
CANAL de la Somme, depuis Abbeville jusqu'à sa jonction avec le canal de Crozat.....		264,337 64	26,521 60	290,859 24
CANAL de Manicamp, depuis Chauny jusqu'à Manicamp.....		89,681 95	8,979 10	98,661 05
CANAL d'Arles à Bouc (Bouches-du-Rhône).....		74,130 72	7,423 58	81,554 30
CANAL des Ardennes, joignant l'Aisne à la Meuse.....		47,443 21	4,758 80	52,202 01
CANAL latéral à l'Oise, depuis Manicamp jusqu'à l'embouchure de l'Aisne.....		161,406 98	16,157 55	177,564 53
CANAL latéral à la Loire.....		287,818 38	28,798 71	316,617 09
Canaux de Bretagne...	Canal du Blavet.....	1,320 38	134 45	1,454 83
	—— de Nantes à Brest.....	40,747 66	4,105 54	44,853 20
	—— d'Ille et Rance.....	24,279 20	2,456 57	26,735 77
RIVIÈRE canalisée de l'Oise, depuis l'embouchure de l'Aisne jusqu'à la Seine.....		228,543 32	22,877 84	251,421 16
———— de l'Isle, depuis Périgueux jusqu'à son embouchure dans la Dordogne..		7,524 29	780 50	8,304 79
		2,437,018 26	244,075 16	2,681,093 42
3° DROITS DE NAVIGATION CONVERTIS EN DROITS DE PÉAGE.				
Bassin de la Garonne..	sur la Garonne.....	149,967 01	15,150 29	165,117 30
	le Tarn.....	6,475 83	665 64	7,141 47
	la Bayse.....	1,287 29	139 11	1,426 40
	le Lot.....	7,380 10	759 34	8,139 44
Bassin de la Loire....	sur l'Allier.....	19,953 45	2,015 03	21,968 48
Bassin de la Seine....	sur la Basse-Seine (de Rouen à la mer).....	73,121 14	7,366 92	80,488 06
Bassin de la Sèvre-Niortaise.....	sur la Sèvre-Niortaise.....	34,079 87	3,476 06	37,555 93
	— la Vendée.....	552 28	74 22	626 50
		292,816 97	29,646 61	322,463 58

RÉCAPITULATION DU DROIT DE NAVIGATION ET DE PÉAGE SUR LES RIVIÈRES ET CANAUX.

Rivières et canaux non soumissionnés.....	2,283,304f 55c
Canaux soumissionnés et rivières canalisées.....	2,681,093 42
Droits de navigation convertis en droits de péage.....	322,463 58
TOTAL.....	5,286,861 55

DROITS DE PÉAGE SUR LES PONTS.

Ponts non soumissionnés.	Pont de Kehl sur le Rhin.....	46,151f 00c	105,480 58
	—— de Bonpas sur la Durance.....	59,283 15	
	—— d'Orchamps (Jura) (2).....	46 43	
Ponts soumissionnés (lois des 5 et 6 août 1821).	—— du Petit-Vey (Calvados).....	24,000 00	257,398 81
	—— de Coëmont (Sarthe).....	10,700 00	
	—— de la Roche-de-Glun (Drôme).....	55,445 06	
	—— de Montrejeau (Haute-Garonne).....	18,900 00	
	—— de Pinsaguel (Haute-Garonne).....	22,500 00	
	—— de Moissac (Tarn-et-Garonne).....	27,500 00	
	—— de Souillac (Lot).....	9,408 75	
	—— de Bergerac (Dordogne).....	37,000 00	
	—— d'Agen (Lot-et-Garonne).....	34,825 00	
	—— d'Aiguillon (Lot-et-Garonne).....	17,150 00	
	TOTAL des droits perçus sur les ponts.....		362,879 39

(2) Le produit de ce pont a figuré jusqu'en 1839 parmi les produits des bacs et passages d'eau compris dans la Ve partie de ce développement.

(1) Indépendamment de la somme de 2,681,093 fr. 42 cent. qui a été perçue pour droits de navigation, il a été recouvré, à titre de recettes accessoires, celle de 151,101 fr. 73 cent. (voir page 220), ce qui porte le total des recouvrements effectués à 2,832,195 f. 15 c.

IIIe Partie. — VENTE DES TABACS.

Développement des Ventes de Tabacs, par espèces, qualités et prix.

NATURE DES VENTES.	ESPÈCES DES TABACS VENDUS.			PRIX.	QUANTITÉS.	PRODUIT des VENTES.
					kil. déc.	
Ventes aux débitants et manquants.	Tabacs étrangers.	Poudres		11f 10c le kilog.	17,679 55	196,243f 01c
		Scaferlati		11 10 *idem*	35,950 25	399,047 78
		Cigares fabriqués	à la Havane. Régalia	43 50 *idem*	29,905 50	1,300,889 25
			à la Havane. Ordinaires	32 50 *idem*	61,225 50	1,989,828 75
			en France. 1re qualité	22 00 *idem*	22,155 52	487,421 36
			en France. 2e qualité	11 00 *idem*	237,876 33	2,616,639 68
		Rôles menu-filés et carottes à mâcher		9 80 *idem*	39,271 60	384,861 68
	Tabacs ordinaires.	Poudres		7 00 *idem*	5,865,083 90	41,055,587 30
		Scaferlati		7 00 *idem*	4,428,800 10	31,001,600 70
		Rôles		7 00 *idem*	231,263 49	1,618,844 43
		Carottes à fumer		7 00 *idem*	429,012 80	3,003,089 60
	Tabacs à prix réduits.	Poudres		5 55 *idem*	39,942 00	221,678 10
				3 40 *idem*	189,360 00	643,824 00
				2 55 *idem*	167,702 00	427,640 10
				2 15 *idem*	69,403 00	149,216 45
		Scaferlati		5 55 *idem*	58,135 00	322,649 25
				3 40 *idem*	263,958 80	897,459 92
				2 55 *idem*	738,863 00	1,884,100 65
				2 15 *idem*	673,135 00	1,447,240 25
				1 70 *idem*	2,311,369 00	3,929,327 30
				1 35 *idem*	//	//
		Rôles		5 55 *idem*	5,836 00	32,389 80
				3 40 *idem*	4,488 00	15,259 20
				2 55 *idem*	1,284 00	3,274 20
				2 15 *idem*	7,508 00	16,142 20
				1 70 *idem*	17,718 00	30,120 60
				1 35 *idem*	//	//
					15,946,926 34	94,074,375 56
		Forts centimes		.....	//	2 18
					15,946,926 34	94,074,377 74
Ventes aux consommateurs et manquants.	Tabacs étrangers.	Cigares fabriqués à la Havane. Régalia		48 50 *idem*	895 00	43,407 50
		Cigares fabriqués à la Havane. Ordinaires		36 50 *idem*	1,227 00	44,785 50
		Carottes à pulvériser		9 50 *idem*	5,574 70	52,959 67
					7,696 70	141,152 67
		Forts centimes		.....	//	0 19
					7,696 70	141,152 86
Ventes aux hôpitaux et à la marine.	Tabacs étrangers.	Rôles		9f 80c le kil.	285 00	2,793 00
	Tabacs ordinaires.	Poudre ordinaire		7 00 *idem*	7 00	49 00
		Scaferlati		7 00 *idem*	2,245 00	15,715 00
		Rôle		7 00 *idem*	905 00	6,335 00
		Carottes à fumer		7 00 *idem*	2,892 00	20,244 00
		Poudre		3 40 *idem*	846 00	2,876 40
		Feuilles		4 00 *idem*	58 00	232 00
		Feuilles Kentuky		180 les 100 kil.	300 00	540 00
		Feuilles indigènes		120 *idem*	930 00	1,116 00
					8,468 00	49,900 40

Suite de la *Vente des Tabacs.*

NATURE DES VENTES.	ESPÈCES DES TABACS VENDUS.		PRIX.	QUANTITÉS.	PRODUIT DES VENTES.
				kil. déc.	
Ventes pour l'exportation. (Avec allocation de prime.)	Tabacs étrangers..	Poudres	11f 10c le kil.	5,928 00	65,800f 80c
		Scaferlati	11 10 *idem*	169 00	1,875 90
		Cigares ordinaires, 2e qualité	11 00 *idem*	121 00	1,331 00
		Rôle	9 80 *idem*	330 00	3,234 00
			9 50 *idem*	10 00	95 00
	Tabacs ordinaires.	Poudre	7 00 *idem*	22,240 00	155,680 00
		Scaferlati	7 00 *idem*	2,025 00	14,175 00
		Rôle	7 00 *idem*	10 00	70 00
		Carottes à fumer	7 00 *idem*	62 00	434 00
				30,895 00	242,695 70
	A DÉDUIRE : pour primes accordées sur ces ventes			.....	69,352 44
					173,343 26
Ventes au pays de Gex (1).	Tabacs étrangers..	Poudres	8f 40c le kil.	8 00	67 20
		Scaferlati	8 40 *idem*	7 00	58 80
		Cigares régalia	32 50 *idem*	1 00	32 50
		Cigares ordinaires	6 75 *idem*	1,270 18	8,573 75
	Tabacs indigènes..	Poudres	5 25 *idem*	340 00	1,785 00
		Scaferlati	5 25 *idem*	264 00	1,386 00
				1,890 18	11,903 25
Tabacs avariés en cours de transport ayant donné lieu à payement (2)				22,619 12	138,191 71

RÉCAPITULATION.

Ventes aux débitants	15,946,926 34	94,074,377 74
—— aux consommateurs	7,696 70	141,152 86
—— à la marine et aux hôpitaux	8,468 00	49,900 40
—— pour l'exportation	30,895 00	173,343 26
—— au pays de Gex	1,890 18	11,903 25
Tabacs avariés en cours de transport	22,619 12	138,191 71
	16,018,495 34	94,588,869 22

Recettes diverses..	Manquants aux charges des planteurs				9,485f 89c	580,547 98
	Tabacs importés.	Tabacs ordinaires	698k 534	10f le kil.	6,985f 34c	91,830 48
		Poudres de Séville, etc.	35 864	15 *idem.*	537 96	
		Cigares de la Havane	564,912 cig.	90 le 1000.	50,842 08	
		Excédants de poids des cigares	929k 586	36 le kil.	33,465 10	
	Prix des colis livrés ou manquants, et autres recettes accessoires...	Par les receveurs des contributions indirectes			32,949 76	479,231 61
		Par virement de compte; indemnité pour non-exécution de marchés relatifs à des achats de tabacs et reliquat de comptes de transports.			446,281 85	

(1) Les prix auxquels sont vendus les tabacs dans le pays de Gex ont été fixés par une décision du ministre, en date du 28 avril 1828.
(2) La valeur des tabacs avariés est réglée par des décisions spéciales de l'administration des tabacs.

Le produit des ventes de tabacs, d'après le présent état, s'élève à la somme de	95,169,417f 20c
Ce produit figure dans le compte spécial des tabacs, en y comprenant la somme de 446,281 fr. 25 cent. versée à la caisse centrale du trésor public, en 1840, pour les motifs spécifiés ci-dessus	95,165,372 70
DIFFÉRENCE en plus au présent état	4,944 50

Cette différence s'explique, savoir :

1° Par la recette d'un produit constaté et reçu en 1840, par suite d'avaries et dont le montant a fait partie des recettes diverses dans le compte des tabacs de l'année 1839. (Voir le compte des finances de cette dernière année, page 265)	1,642f 20c	4,357 65
2° Et par le montant des réductions accordées sur des manquants à la charge des planteurs dans le département du Nord, après avoir été compris dans les produits constatés de cet état	2,715 45	
Au moyen de cette déduction, le compte des tabacs fait ressortir un excédant de produit de		313 15

lequel représente le montant d'avaries de 1840 qui ne seront constatées en recette extraordinaire que dans le compte des finances de l'exercice 1841.

Suite de la IIIe Partie. — FABRICATION ET VENTE DES TABACS.

État du mouvement des tabacs dans les divers établissements de la régie, pendant l'année 1840.

ESPÈCES DE FEUILLES.	TABACS existant en magasin ou en cours de transport, au 31 décembre 1839.	ENTRÉES DURANT LE COURS DE 1840. Achats provenant des livraisons des planteurs, ou du commerce et de saisies.	Réceptions, par suite d'expéditions faites entre les établissements.	Réfactions sur les tabacs de saisies, excédants de toute nature, et entrées extraordinaires.	TOTAL des quantités prises en charge.	MOUVEMENTS D'ATELIERS. Quantités à ajouter.	Quantités à déduire.	MONTANT réel des quantités prises en charge.	SORTIES DURANT LE COURS DE 1840. Expéditions des établissements entre eux.	Ventes de toute espèce. (Voir le développement qui précède.)	Avaries, pertes et soustractions, ayant donné lieu à une recette en deniers. (Voir le développement qui précède.)	Déchets de toutes sortes, destructions de rebuts et sorties extraordinaires.	TOTAL des quantités sorties.	TABACS restant en magasin ou en cours de transport, au 31 décembre 1840.
	kil. déc.	kil. déc.	kil. déc.	kil. déc.	kil. déc.	kil. déc.	kil. déc.	kil. déc.	kil. déc.	kil. déc.	kil. déc.	kil. déc.	kil. déc.	kil. déc.
Feuilles indigènes	9,499,834 00	8,490,095 00	12,819,764 00	22,825 00	30,832,518 00	"	8,568,055 00	22,264,463 00	12,819,831 00	931 00	635 00	1,015,544 00	13,836,941 00	8,427,522 00
Feuilles d'Europe	2,244,252 50	3,960,250 18	5,341,747 50	19,065 50	11,565,315 68	"	3,140,240 50	8,425,075 18	5,341,747 50	"	5,502 00	170,408 68	5,517,658 18	2,907,417 00
Feuilles d'Amérique	7,532,698 50	9,371,720 34	6,295,233 00	153,017 00	23,352,668 84	"	5,301,507 50	18,051,161 34	6,295,233 00	303 00	13,416 00	262,639 34	6,571,591 34	11,479,570 00
Matieres en cours de fabrication	12,383,656 50	300 00	695,921 00	5,384,417 89	18,464,295 39	(A) 16,793,848 56	17,319,477 12	17,938,666 83	695,921 00	"	5 90	4,461,705 93	5,157,632 83	12,781,034 00
Tabacs fabriqués	2,841,158 41	281 80	16,180,074 60	31,723 29	19,053,238 10	(B) 16,147,356 72	19,816 57	35,180,778 25	16,180,007 60	15,901,388 22	1,022 80	34,995 20	32,117,413 82	3,063,364 43
Cigares de la Havane	93,591 58	143,677 50	94,618 00	6 50	331,893 58	"	560 71	331,332 87	94,618 00	93,254 00	2,011 42	16 20	189,899 62	141,433 25
Tabacs de saisies ou repris des débitants	7,715 74	149,529 75	153,507 62	275 31	311,028 42	"	148,787 28	162,241 14	153,507 62	"	26 00	2,358 04	155,891 66	6,349 48
Côtes et caboches, poussières et balayures à détruire	380,506 00	"	88,502 00	7,052 00	476,060 00	(C) 1,557,239 40	"	2,033,299 40	88,502 00	"	"	1,616,429 50	1,704,931 50	328,367 90
	34,983,413 23	(*) 22,115,854 57	41,669,367 72	5,618,382 49	104,387,018 01	34,498,444 68	34,498,444 68	104,387,018 01	41,669,367 72	15,995,876 22	22,619 12	7,564,096 89	65,251,959 95	(*) 39,135,058 06
										16,018,495 34				

Résumé des entrées et des sorties de tabacs.

Quantités en magasin ou en cours de transport au 31 décembre 1839		34,983,413k 23d
Entrées de 1840, par achats	22,115,854k 57d	27,734,237 06
Entrées de 1840, par réfactions ou excédants de toute nature	5,618,382 49	
Ensemble		62,717,650 29
Sorties de 1840, par ventes	16,018,495 34	23,582,592 23
Sorties de 1840, par déchets de toute espèce	7,564,096 89	
Reste en magasin ou en cours de transport au 31 décembre 1840		39,135,058 06
Reste en magasin ou en cours de transport au 31 décembre 1839		34,983,413 23
Augmentation en 1840		4,151,644 83

(A) Cette quantité se compose de l'entrée dans les ateliers des tabacs en feuilles mis en fabrication, des tabacs provenant de saisies expédiés aux manufactures par les entrepôts, et des renvois par ces derniers établissements de quelques parties de tabacs fabriqués qu'il a fallu livrer à une nouvelle préparation.

Elle se divise ainsi qu'il suit :	
Feuilles indigènes	8,182,936k 00d
——— d'Europe	3,140,240 50
——— d'Amérique	5,301,507 50
Tabacs fabriqués	19,816 57
Cigares de la Havane	560 71
Tabacs provenant de saisies ou de renvois	148,787 28
Quantité égale	16,793,848 56

(B) L'entrée dans les magasins des tabacs fabriqués correspond à une partie de la déduction opérée sur les matières existant en cours de fabrication dans les manufactures, laquelle est de 17,319,477k 12d

Mais dans cette quantité figurent des côtes, caboches et des tabacs de rebut qui sont sortis des ateliers pour être portés à l'article particulier à cette nature de tabacs	1,172,120 40
Reste en tabacs fabriqués sortis des ateliers	16,147,356 72

(C) En ajoutant aux tabacs de rebut sortis des ateliers de la fabrication et dont il est fait mention à la note qui précède, ci 1,172,120k 40d

Les tabacs de même espèce dont il n'a pas été fait emploi pour la fabrication, sur les feuilles indigènes	"
Sur les tabacs de saisies	385,119 00
On retrouve la quantité entrée en 1840 au magasin des tabacs de rebut	1,557,239 40

(*) La quantité de 22,115,854 kilog. 57 décag. de tabacs pris en charge dans les établissements de la régie, en 1840, représente (déduction faite de 40f 88c frappés d'opposition) une somme de 22,370,410f 62c
sur laquelle il avait été payé par imputation, sur le budget de 1839 (Voir le tableau inséré au Compte des finances de 1840, pages 266 et 267), une somme de 6,593,752 42

La différence a été acquittée sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 1840, ci 15,776,658 20
Mais comme il a été en outre payé, sur ce dernier exercice, pour achats de tabacs qui ne seront livrés que pendant l'année 1841 ..... 2,769,304 71

La dépense qui figure au budget de 1840 est de 18,545,962 91

IVe Partie. — VENTE DES POUDRES.

Développement des Ventes par espèces et qualités de Poudres et par prix.

NATURE DES VENTES.	ESPÈCES DE POUDRES VENDUES.		PRIX.	QUANTITÉS.	PRODUIT DES VENTES.
				kil. déc.	
Poudres vendues aux débitants et aux consommateurs.	Poudre de chasse..	royale.....	12f 00c le kilogramme.....	146 00	1,752f 00c
			11 50 *idem*.....	25,440 00	292,560 00
			10 00 *idem*.....	17 50	175 00
		superfine.....	9 50 *idem*.....	40,817 50	387,766 25
			8 00 *idem*.....	87 83	702 64
		ordinaire.....	7 50 *idem*.....	327,768 44	2,458,263 30
			3 40 *idem*.....	7,221 00	24,551 40
	Poudre de guerre.....		2 00 *idem*.....	1,175,003 49	2,350,006 99
	Poudre de mine.....		4 50 *idem*.....	131 00	589 50
Ventes pour l'exportation...	Poudre de chasse..	royale.....	4 00 *idem*.....	2,402 00	9,608 00
			4 50 *idem*.....	118 00	531 00
		superfine.....	3 50 *idem*.....	5,890 0	20,615 00
			4 00 *idem*.....	259 00	1,036 00
		ordinaire.....	3 40 *idem*.....	1,211 00	4,117 40
	Poudre de guerre.....		2 00 *idem*.....	150 00	300 00
	Poudre de mine.....		1 45 *idem*.....	545 00	790 25
	Poudre de commerce extérieur.....		10 00 *idem*.....	25 00	250 00
			0 00 *idem*.....	30 97	85 00
Poudres perdues.....				(1) 1,587,263 73	5,553,699 73
——— sans distinction d'espèces.....					
Recettes extraordinaires...	Par les receveurs des contributions indirectes.....			4,043 27	62,216 15
	Par virement de compte. — Valeur de colis payés par la direction du service des poudres et salpêtres.....			58,172 88	
					5,615,915 88

(1) La différence en plus de 25 kilogrammes avec les quantités vendues qui ressortent de l'état ci-dessous provient d'un manquant dont le produit a figuré dans le compte de la recette principale de Mirande (Gers) soumis à la cour des comptes, pour la gestion de 1840; cette quantité a été retrouvée depuis et rétablie dans les établissements de la régie.

État du mouvement des Poudres dans les divers Établissements de la Régie pendant l'année 1840.

ESPÈCES DE POUDRES.	QUANTITÉS EXISTANT en magasin ou en cours de transport au 31 décembre 1839.	ENTRÉES DURANT LE COURS DE 1840. LIVRAISONS des poudreries.	POUDRES provenant de saisies.	RÉCEPTIONS par suite d'expéditions des établissements entre eux.	EXCÉDANTS et entrées extraordinaires.	TOTAL DES QUANTITÉS prises en charge.	SORTIES DURANT LE COURS DE 1840. QUANTITÉS vendues. (Voir le développement ci-dessus.)	RENVOIS aux poudreries.	EXPÉDITIONS des établissements entre eux.	DÉCHARGES accordées et sorties extraordinaires.	TOTAL DES SORTIES.	POUDRES RESTANT en magasin ou en cours de transport au 31 décembre 1840.
	kil. déc.	kil. déc.	kil. déc.	kil. déc.	kil. déc.	kil. déc.	kil. déc.	kil. déc.	kil. déc.	kil. déc.	kil. déc.	kil. déc.
Poudre de chasse.... fine.....	159,837 63	313,850 00	"	215,175 00	57 94	688,920 57	334,005 27	1,797 67	215,175 00	324 50	551,302 44	137,618 13
superfine.....	41,612 30	44,565 00	"	22,890 00	65 00	109,132 30	43,355 00	1,359 50	22,890 00	81 80	67,686 30	41,446 00
superfine royale...	23,938 00	26,120 00	"	16,612 00	"	66,670 00	25,717 00	32 00	16,612 00	14 00	42,375 00	24,295 00
Poudre de guerre.....	7,058 00	8,775 00	"	3,975 00	3 00	19,811 00	8,432 00	"	3,975 00	2 00	12,409 00	7,402 00
——— de mine.....	241,665 46	1,201,100 00	"	679,975 00	167 00	2,122,907 46	1,175,153 49	4,870 00	679,975 00	1,008 35	1,861,006 84	261,900 62
——— de commerce extérieur.....	4,598 00	"	"	1,100 00	"	5,698 00	545 00	"	1,100 00	"	1,645 00	4,053 00
——— sans distinction d'espèces.....	468 29	"	431 58	10 50	"	910 37	30 97	341 25	10 50	0 54	383 26	527 11
	479,177 68	(A) 1,594,410 00	431 58	939,737 50	292 94	3,014,049 70	(1) 1,587,238 73	(B) 8,400 42	939,737 50	1,431 19	2,536,807 84	477,241 86
		2,534,872 02					2,536,807 84					

(A) Cette quantité figure en sortie au tableau n° 5 du compte de la direction des poudres et salpêtres pour 1840, colonne *livraisons à la direction des contributions indirectes.*

(B) Cette quantité est portée, savoir :
8,059k 17d au même tableau, colonne *entrées par renvoi de la direction des contributions indirectes*,
et 341 25 au tableau n° 2, colonne *remise après saisie par la direction des contributions indirectes.*

Résumé des entrées et des sorties des poudres.

Quantités en magasin ou en cours de transport au 31 décembre 1839.....		479,177k 68d
Entrées de 1840 par achats....	1,594,841k 58d	1,595,134 52
Entrées de 1840 par excéd^s, etc.	292 94	
Ensemble.....		2,074,312 20
Sorties de 1840 par vente....	1,587,838 73	1,597,070 34
Sorties de 1840 par renvois et déchets.....	9,231 61	
Reste en magasin ou en cours de transport au 31 décembre 1840.....		477,241 86
Idem au 31 décembre 1839.....		479,177 68
Diminution en 1840...		1,935 82

Ve Partie. — PRODUITS DIVERS SOUMIS A DES RÈGLES SPÉCIALES ET RECOUVREMENTS D'AVANCES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET RECOUVREMENTS.	MONTANT DES PRODUITS. Sommes partielles.	MONTANT DES PRODUITS. Totaux.
PRODUITS DIVERS.		
Produits de bacs, droits de pêche, francs-bords et autres rec. diverses. 745,809f75c	897,080f 48c	
Droits de pêche, francs-bords, etc., concernant les canaux soumissés (1) 151,270 73(2)		
Dixième du produit des octrois	5,907,716 72	
Portion du Trésor dans la valeur des tabacs et des poudres provenant de saisies	11,130 25	7,968,255f41c
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,106,829 95	
Recettes extraordinaires	45,498 01	
RECOUVREMENTS D'AVANCES POUR DIVERS SERVICES.		
Sur les communes : Abonnements pour traitements des employés de l'octroi	473,315 59	
Sur les communes : Pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	275,345 51	
Sur les communes : Pour frais d'impressions	110,542 39	
Sur les fabricants de cartes	162,355 55	1,136,995 81
Sur les employés, pour prix d'instruments, etc	34,514 55	
Sur les cultivateurs de tabacs	80,922 22	
PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCATIONS.		
Amendes et confiscations	1,668,376 27	
Acquits-à-caution. (Doubles droits.)	129,123 15	1,814,061 73
Droits de navigation consignés	16,562 31	
(2) La différence de 169 francs qui existe entre les deux résultats provient de décharges accordées par suite d'erreur et portées aux déductions du tableau de la page 188.		10,919,312 95

OBSERVATIONS.

(1) Ce produit s'applique aux canaux et rivières dont le détail suit :

	Sommes recouvrées.	Sommes à recouvrer.
Canaux :		
De Manicamp	400f 00c	»
De la Somme	24,575 24	»
De Bourgogne	45,611 47	»
Du Rhône au Rhin	46,966 74	»
D'Arles à Bouc	1,673 34	»
Des Ardennes	7,197 77	»
Latéral à la Loire	6,770 27	»
De Bretagne	8,320 98	»
Latéral à l'Oise	2,409 00	»
Rivières canalisées		
De l'Isle	4,967 00	»
De l'Oise	2,210 00	»
	151,101 73 (2)	»

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE
Des Droits et Produits constatés sur l'Exercice 1840.

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.		MONTANT DES DROITS ET PRODUITS. Sommes partielles.	MONTANT DES DROITS ET PRODUITS. Totaux.
Ire Partie. Boissons	Droit de circulation	6,407,984f 26c	90,460,165f 43c
	— de 15 centimes par expédition	749,145 15	
	— de détail	40,656,408 66	
	— général de consommation	4,751,411 68	
	— perçu à Paris en remplacement du droit de détail	10,190,350 00	
	— d'entrée et taxe unique aux entrées	18,247,923 04	
	— de fabrication des bières	9,456,942 64	
IIe Partie. Droits divers	— de consommation des sels	8,404,265 45	36,245,711 88
	— de fabrication du sucre indigène	4,798,394 38	
	— de licence	3,196,684 57	
	— sur les voitures publiques	8,450,515 80	
	— sur les cartes	632,245 30	
	— de garantie des matières d'or et d'argent	1,913,636 81	
	Argues royales	35,900 13	
	Droit de timbre sur expéditions et quittances délivrées	3,164,328 50	
	— de navigation et de péage sur les rivières et canaux	5,286,861 55	
	— de péage sur les ponts	362,879 39	
IIIe Partie. Tabacs	Vente des tabacs	95,169,417 20	95,169,417 20
IVe Partie. Poudres	Vente des poudres	5,615,915 88	5,615,915 88
Ve Partie. Produits divers soumis à des règles spéciales et recouvremts d'avances	Produits divers. (Voir le détail ci-dessus.)	7,968,255 41	10,919,312 95
	Recouvrements d'avances pour divers services. (Voir le détail ci-dessus.)	1,136,995 81	
	Produits d'amendes et confiscations. (Voir ci-dessus.)	1,814,061 73	
			38,410,523 34

DÉVELOPPEMENTS

SUR

LES PRODUITS DES POSTES.

NOTE INDICATIVE

Des développements publiés sur les produits des postes.

Les développements sur les produits des postes, pour l'exercice 1840, se composent, savoir :

1° D'un tableau présentant, par nature, les droits et produits constatés à la charge des redevables de l'État; ceux de ces droits et produits reconnus irrécouvrables et admis en non-valeurs; ceux qui ont été recouvrés pendant l'exercice; enfin, ceux qui, n'ayant pas été recouvrés à sa clôture, ont été reportés à l'exercice 1841, pour que la rentrée en soit suivie contre les débiteurs (pages 224 et 225);

2° D'un état faisant connaître, par département et par nature, le montant des droits et produits réalisés pendant la durée de l'exercice (pages 226 et 227);

3° D'un état dont l'objet est de comparer, par nature, les droits et produits réalisés pour les exercices 1840 et 1839 (pages 228 et 229);

4° Et d'un tableau contenant le développement, par nature, des droits et produits constatés et perçus pendant l'exercice 1840 (pages 230 à 236).

Tableau des Droits constatés sur les Produits de l'exercice 1840.

D'après l'ordonnance royale du 10 décembre 1823, le compte général des finances doit faire connaître, pour chaque contribution, 1° les droits constatés à la charge des redevables de l'État; 2° les recouvrements effectués sur ces droits; 3° les recouvrements restant à faire.

Les produits des postes sont généralement payés comptant; dès lors, le montant des recouvrements effectués dans l'année est égal à celui des droits contatés. Il n'y a que deux exceptions à cette règle, l'une pour les produits des offices étrangers, l'autre pour les amendes de contraventions aux lois et règlements sur les postes, dont une partie ne peut se réaliser que dans la seconde année de l'exercice.

D'après le tableau qui suit, les droits et produits constatés pour l'exercice 1840 se sont élevés à	46,103,262f 09c
Ceux de ces droits et produits qui ont été reconnus irrécouvrables montent à	7,958 50
RESTE	46,095,303 59
Les recouvrements, pendant l'exercice 1840, ont été de	46,094,703 50
Il a été reporté à l'exercice 1841	600 00
SOMME PAREILLE	46,095,303 50

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS. Droits et produits constatés pendant l'exercice 1840.	À DÉDUIRE les droits et produits reconnus irrécouvrables.	RESTE en droits et produits constatés pour l'exercice 1840.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'exercice 1840.	RESTE A RECOUVRER REPORTÉ À L'EXERCICE 1841. Droits et produits constatés mis à la charge des comptables.	Droits et produits constatés à recouvrer sur les redevables.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
Produit de la taxe des lettres (service ordinaire)	38,307,218f 15c	"	38,307,218f 15c	38,307,218f 15c	"	"	"	
——— (service rural)	2,310,287 21	"	2,310,287 21	2,310,287 21	"	"	"	
Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent	970,262 92	"	970,262 92	970,262 92	"	"	"	
Produit du transport des matières d'or et d'argent sur les paquebots de la Méditerranée	87,354 50	"	87,354 50	87,354 50	"	"	"	
Produit des places dans les malles-postes	1,892,285 82	"	1,892,285 82	1,892,285 82	"	"	"	
——— dans les paquebots... de Calais à Douvres	58,861 55	"	58,861 55	58,861 55	"	"	"	
——— dans les paquebots... de Toulon au nord de l'Afrique	62,791 00	"	62,791 00	62,791 00	"	"	"	
——— dans les paquebots... de Marseille à Constantinople	1,081,049 06	"	1,081,049 06	1,081,049 06	"	"	"	
Produit des offices étrangers	1,293,292 06	"	1,293,292 06	1,293,292 06	"	"	"	
Recettes extraordinaires	39,859 82	7,958f 50c	31,901 32	31,301 32	"	600f	600f	
	46,103,262 09	7,958 50	46,095,303 59	46,094,703 59	"	600	600	

PRODUITS DES POSTES.

Développement des Recouvrements effectués pendant le cours de l'exercice 1840.

DÉPARTEMENTS.	PRODUIT DE LA TAXE des lettres.	PRODUIT DU SERVICE rural.	DROIT DE 5 p. 0/0 sur les articles d'argent.	DROIT DE TRANSPORT des matières d'or et d'argent par les paquebots de la Méditerranée.	PRODUIT DES PLACES dans les malles-postes et les paquebots	PRODUIT DES OFFICES étrangers.	RECETTES extraordinaires.	TOTAL.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.		fr.	fr.
Ain	175,543	20,943	9,306	"	131	"	603	206,527
Aisne	482,446	68,955	13,424	"	1,440	"	1,136	567,403
Allier	185,677	16,101	7,071	"	33,114	"	285	242,251
Alpes (Basses-)	77,569	8,314	3,703	"	"	"	546	90,134
Alpes (Hautes-)	64,101	6,178	2,760	"	"	"	32	73,073
Ardèche	191,616	16,704	9,692	"	333	"	91	218,438
Ardennes	317,021	37,181	8,202	"	11,425	"	240	374,071
Ariége	95,487	9,506	5,582	"	"	"	"	110,576
Aube	222,543	27,173	6,227	"	20,933	"	294	277,173
Aude	218,860	20,516	7,723	"	1,938	"	92	249,130
Aveyron	142,701	12,483	7,966	"	"	"	118	163,271
Bouches-du-Rhône	1,092,585	19,190	14,983	9,817	381,652	"	1,601	1,519,831
Calvados	563,127	60,771	13,474	"	19,524	"	222	657,120
Cantal	108,824	10,358	4,113	"	"	"	347	123,644
Charente	212,653	18,483	7,157	"	1,086	"	42	239,422
Charente-Inférieure	343,425	24,557	13,113	"	1,201	"	99	382,397
Cher	170,316	16,595	6,576	"	623	"	247	194,358
Corrèze	115,688	9,713	6,334	"	1,857	"	190	133,784
Corse	73,945	3,532	3,249	"	"	"	40	80,767
Côte-d'Or	410,401	52,075	11,899	"	4,380	"	91	478,848
Côtes-du-Nord	206,622	14,963	10,571	"	11,224	"	87	243,469
Creuse	106,437	11,112	4,298	"	"	"	69	121,917
Dordogne	201,194	19,836	10,534	"	1,312	"	269	233,147
Doubs	310,905	28,463	10,206	"	42,384	"	387	392,348
Drôme	244,350	24,169	9,173	"	1,693	"	62	279,449
Eure	384,638	59,205	9,967	"	2,313	"	12	456,137
Eure-et-Loir	227,522	36,043	7,448	"	762	"	95	271,872
Finistère	292,083	11,954	10,025	"	27,142	"	180	341,386
Gard	400,883	18,758	11,043	"	1,885	"	303	432,873
Garonne (Haute-)	555,025	21,213	13,788	"	86,174	"	737	676,940
Gers	149,247	14,918	7,990	"	2,531	"	19	174,707
Gironde	1,165,435	40,000	22,102	"	132,700	"	271	1,360,510
Hérault	519,860	23,645	9,810	"	5,987	"	586	559,889
Ille-et-Vilaine	351,135	19,449	12,513	"	12,372	"	183	395,655
Indre	153,485	14,340	5,189	"	2,666	"	250	175,932
Indre-et-Loire	285,925	23,507	7,360	"	1,597	"	57	318,447
Isère	393,616	41,214	15,164	"	"	"	64	450,059
Jura	241,193	27,034	9,659	"	2,524	"	"	280,412
Landes	116,977	11,945	7,088	"	2,602	"	38	138,653
Loir-et-Cher	182,679	19,088	5,424	"	699	"	414	208,305
Loire	380,235	22,281	10,061	"	5,247	"	425	418,251
Loire (Haute-)	111,244	9,226	5,965	"	"	"	483	126,919
Loire-Inférieure	485,436	24,188	12,869	"	35,841	"	397	558,733
Loiret	354,063	28,745	9,606	"	1,147	"	388	393,951
Lot	98,591	7,895	7,017	"	2,185	"	39	115,728
Lot-et-Garonne	225,505	15,307	10,245	"	2,139	"	78	253,276
Lozère	54,039	5,184	2,711	"	"	"	1	61,936

DÉPARTEMENTS.	PRODUIT DE LA TAXE des lettres.	PRODUIT DU SERVICE rural.	DROIT DE 5 p. 0/0 sur les articles d'argent.	DROIT DE TRANSPORT des matières d'or et d'argent par les paquebots de la Méditerranée.	PRODUIT DES PLACES dans les malles-postes et les paquebots	PRODUIT DES OFFICES étrangers.	RECETTES extraordinaires.	TOTAL.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Maine-et-Loire	342,180	29,896	12,081	"	5,517	"	156	389,831
Manche	390,624	37,146	16,370	"	13,036	"	66	457,243
Marne	449,113	46,969	9,688	"	16,039	"	143	521,954
Marne (Haute-)	206,110	30,571	5,283	"	321	"	159	242,446
Mayenne	153,269	15,012	6,770	"	4,694	"	22	179,769
Meurthe	403,570	30,146	16,575	"	6,898	"	71	457,262
Meuse	240,079	29,658	8,089	"	2,591	"	1,149	281,569
Morbihan	189,961	10,292	9,838	"	"	"	30	210,122
Moselle	366,777	31,705	14,168	"	14,153	"	756	427,562
Nièvre	226,197	23,666	9,015	"	975	"	221	260,076
Nord	1,073,118	64,290	22,367	"	24,697	"	1,124	1,185,598
Oise	336,600	52,844	8,165	"	207	"	263	398,082
Orne	287,352	34,927	7,716	"	5,449	"	706	336,154
Pas-de-Calais	564,827	36,396	13,001	"	71,900	"	653	686,779
Puy-de-Dôme	287,013	23,132	10,987	"	3,260	"	79	324,472
Pyrénées (Basses-)	422,635	18,350	11,094	"	48,851	"	47	500,979
Pyrénées (Hautes-)	121,933	10,081	5,031	"	1,324	"	165	138,537
Pyrénées-Orientales	140,012	7,550	5,973	"	"	"	109	153,644
Rhin (Bas-)	495,557	24,575	24,953	"	78,935	"	38	624,059
Rhin (Haut-)	474,511	25,156	17,734	"	14,362	"	552	532,318
Rhône	1,474,382	38,437	20,393	"	147,952	"	971	1,682,138
Saône (Haute-)	236,541	34,487	11,734	"	476	"	196	283,437
Saône-et-Loire	401,307	42,444	14,070	"	897	"	442	459,162
Sarthe	266,255	30,313	9,872	"	5,875	"	48	312,364
Seine... Bureaux extérieurs.. Bureaux de Paris... Agent comptable....	10,015,597	100,429	107,851	"	833,567	1,289,832	3,746	12,351,025
Seine-Inférieure	1,579,802	85,064	26,691	"	9,511	"	843	1,701,913
Seine-et-Marne	372,876	54,991	11,235	"	369	"	97	439,570
Seine-et-Oise	663,220	76,723	19,922	"	405	"	933	761,204
Sèvres (Deux-)	145,900	13,771	6,385	"	"	"	40	166,098
Somme	454,965	43,886	10,093	"	2,337	"	2,024	513,305
Tarn	164,052	12,006	6,988	"	"	"	1	183,049
Tarn-et-Garonne	131,882	6,783	6,423	"	1,393	"	165	146,648
Var	349,101	17,487	13,688	"	62,791	"	423	443,492
Vaucluse	244,467	14,474	7,661	"	5,559	"	229	272,393
Vendée	152,657	18,689	9,204	"	582	"	14	181,148
Vienne	187,727	15,231	6,185	"	1,900	"	577	211,621
Vienne (Haute-)	199,198	11,288	6,227	"	42,869	"	107	259,691
Vosges	236,839	24,769	11,073	"	"	"	20	272,702
Yonne	272,694	33,598	8,528	"	207	"	147	315,176
Paquebots de la Méditerranée..	123,423	"	717	77,537	800,290	3,459	1,524	1,006,951
TOTAUX	38,307,218	2,310,287	970,262	87,354	3,094,987	1,293,292	31,301	46,094,703

État comparatif des Produits des Postes pour les exercices 1840 et 1839.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1840.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1839.
	1840.	1839.	En plus.	En moins.	
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	38,307,218f 15c	37,101,621f 45c	1,205,596f 70c	"	Accroissement des relations commerciales.
——— (Service rural.)	2,310,287 21	2,236,900 12	73,387 09	"	Établissement du service journalier dans un plus grand nombre de communes.
Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent	970,262 92	873,544 24	96,718 68	"	Augmentation de l'effectif de l'armée d'Afrique.
Produit du transport des matières d'or et d'argent sur les paquebots de la Méditerranée	87,354 50	100,465 30	"	13,110f 80c	Lettres de change substituées aux envois en espèces.
Produit des places dans les malles-postes	1,892,285 82	1,597,476 88	294,808 94	"	Mise en activité des malles du nouveau modèle.
——— dans les paquebots — de Calais à Douvres	58,861 55	46,800 18	12,061 37	"	Augmentation du nombre des passagers de France en Angleterre.
——— dans les paquebots — de Toulon au nord de l'Afrique	62,791 00	72,830 00	"	10,039 00	Diminution du nombre des passagers de France en Algérie.
——— dans les paquebots — de Marseille à Constantinople	1,081,049 06	1,013,149 02	67,900 04	"	Accroissement du nombre des voyageurs.
Produit des offices étrangers	1,293,291 06	838,149 47	455,142 59	"	Transport des correspondances anglaises de et pour l'Inde.
Recettes extraordinaires	31,301 32	32,185 02	"	883 70	Moins d'amendes infligées aux courriers et postillons.
	46,094,703 59	(1)43,913,121 68	2,205,615 41	24,033 50	
			En plus... 2,181,581f 91c		

(1) Nota. Les produits des postes pour l'exercice 1839 s'élevaient à 44,159,096 francs 09 centimes; mais on a dû en distraire 245,974 francs 41 centimes pour les produits de cette nature effectués en Algérie, qui, à partir de 1840, ont été portés à un chapitre distinct du budget, avec les autres recettes faites dans cette colonie pour le compte du trésor.

Cette somme se divise ainsi qu'il suit :

Taxe des lettres. Service ordinaire	133,655f 36c
——— Service rural	692 50
Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent	7,072 55
Produit des paquebots	104,554 00
Total	245,974 41

PRODUITS DES POSTES.

Tableau de développement des Droits et Produits constatés et perçus pendant l'exercice 1840.

Les comptes des finances présentent sommairement dans la première partie, *Contributions et Revenus publics,* les produits des postes, divisés en sept articles. Il a paru utile d'en donner le développement dans un tableau qui en fît connaître l'origine et la consistance, avec les détails convenables, d'après les comptes présentés à la Cour et les renseignements existants à l'administration centrale.

Les articles 1er et 2 du tableau ont pour objet la taxe des lettres du service ordinaire et du service rural, créé par la loi du 3 juin 1829. On y présente le montant *brut* des taxes pour les lettres, journaux et imprimés confiés à la poste; celui des taxes qui sont tombées en non-valeurs par divers motifs, et le produit net réalisé. Ces résultats sont établis distinctement pour *Paris* et pour les *départements*, et ils indiquent les lettres dont le port a été acquitté par les destinataires, et celles pour lesquelles il a été payé d'avance.

L'article 3 concerne le droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent; il fait connaître les sommes sur lesquelles il a été perçu et le nombre de déposants.

L'article 4 présente, pour le produit des places dans les malles-postes, l'indication des malles à 4, 3, 2 et 1 place, celle des routes qu'elles parcourent, le nombre de myriamètres par course, aller et retour, le prix des places au *complet,* mises à la disposition du public, et le produit de celles qui ont été occupées.

L'article 5 fait connaître le produit des places dans les paquebots de l'administration de Calais à Douvres, dans les paquebots de la marine royale entre Toulon et les possessions françaises dans le nord de l'Afrique et dans les paquebots de la Méditerranée.

L'article 6 offre le résultat des décomptes arrêtés entre les postes françaises et chaque office étranger pour l'échange des correspondances.

Enfin l'article 7 indique la nature et le montant de chacune des diverses espèces de recettes extraordinaires ou accidentelles.

On va analyser les résultats de ce tableau pour l'exercice 1840, et les comparer à ceux de l'exercice 1839 qui ont été insérés dans le compte de 1839, pages 261 et suivantes.

Taxe des lettres. (Art. 1 et 2.)

Les comparaisons faites sur les produits de la taxe des lettres en 1840 et 1839 offrent les résultats ci-après :

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT DES PRODUITS		COMPARAISON.	
	en 1840.	en 1839.	Augmentation en 1840.	Diminution en 1840.
Taxe des lettres du service ordinaire, déduction faite des non-valeurs	36,260,688f	35,158,225f	1,102,463	"
Taxe des lettres du service rural, aussi sous la déduction des non-valeurs	2,293,581	2,220,042	73,539	"
Taxe des journaux et imprimés	2,063,236	1,960,254	102,982	"
TOTAUX	40,617,505	39,338,521	1,278,984	"
			Augmentation	1,278,984f

L'augmentation de 1,102463 francs sur le produit ordinaire de la taxe des lettres, dont 44,357 fr. portent sur les produits de Paris, est le résultat des progrès des relations commerciales et de l'extension du service journalier dans les communes rurales.

L'augmentation de 73,539 francs sur le produit de la taxe des lettres du service rural provient de l'établissement du service journalier, en exécution de l'article 47 de la loi du 21 avril 1832; ce service existait à la fin de 1840 dans 16,904 communes; il s'étend au fur et à mesure des demandes formées par les conseils municipaux, appuyées par les préfets, et en raison des crédits votés.

L'augmentation de 102,982 francs, sur la taxe des journaux et imprimés, est due à l'accroissement du nombre d'abonnés, résultant de la diminution de prix de plusieurs journaux.

Ces diverses augmentations sont réparties entre Paris et les départements ainsi qu'il suit :

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RÉSULTATS OBTENUS EN 1840 COMPARATIVEMENT À 1839.					
	Paris.		Départements.		Totaux.	
	Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Taxe ordinaire	44,357	"	1,058,106	"	1,102,463	"
Taxe supplémentaire	"	1,380	74,919	"	74,919	1,380
Taxe des journaux et imprimés	77,626	"	25,356	"	102,982	"
TOTAUX	121,983	1,380	1,158,381	"	1,280,364	1,380
	Augmentation 120,603		Augmentation 1,158,381		Augmentation 1,278,984	

Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent. (Art. 3.)

Ce droit représente le vingtième de la valeur des articles d'argent déposés dans les bureaux de poste pour être payés dans d'autres bureaux.

Le nombre des reconnaissances délivrées pendant 1840 a été de 959,817. Les sommes déposées s'élèvent à 19,386,467 fr. 91 cent., ce qui porte le terme moyen de chaque remise d'argent à 20 francs 21 centimes. Il était en 1839 de 21 francs 17 centimes.

Le droit de 5 p. 0/0 a donné en 1840	970,262f 92c
En 1839, il ne s'élevait qu'à	873,544 24
AUGMENTATION en 1839	96,718 68

Cet accroissement des produits porte sur les envois d'argent aux militaires, et a principalement pour cause l'augmentation de l'effectif de l'armée d'Afrique.

Produit du transport des matières d'or et d'argent sur les paquebots de la Méditerranée. (Art. 4.)

Ce produit s'est élevé en 1840 à	87,354f 50c
Il était en 1839 de	100,465 30
DIMINUTION en 1840	13,110 80

Cette diminution provient de ce que les relations commerciales ayant pris plus d'activité, la facilité d'obtenir des lettres de change a diminué les envois d'espèces.

Produit des Places dans les malles-postes. (Art. 5.)

Le produit des places dans les malles-postes s'est élevé en 1840 à	1,892,285f 82c
Il n'était en 1839 que de	1,597,476 88
AUGMENTATION en 1840	294,808 94

Cette augmentation dans les recettes du prix des places des malles-postes doit être attribuée à la mise en activité des voitures du nouveau modèle.

Produit des Places dans les paquebots. (Art. 6.)

Les recettes de 1840 se sont élevées à	1,202,701f 61c
Les recettes de 1839 étaient de	1,132,779 20
AUGMENTATION en 1840	69,922 41

Cette augmentation est due à un plus grand nombre de passagers de France en Angleterre, et sur les paquebots de la Méditerranée.

Produit des Offices étrangers. (Art. 7.)

Les décomptes réciproques entre les administrations française et étrangères, pour le remboursement des ports des correspondances échangées entre les pays respectifs, constatent au profit de la France un bénéfice en 1840 de 1,293,292f 06c

Il était en 1839 de	838,149 47
AUGMENTATION en 1840	455,142 59

Cette augmentation provient du transport, par paquebots français, de la correspondance anglaise *de* et *pour* l'Inde, qui avait commencé en août 1839.

Recettes extraordinaires. (Art. 8.)

Les recettes extraordinaires se sont élevées en 1840 à	31,301f 32c
Elles avaient produit en 1839	32,185 02
DIMINUTION en 1840	883 70

Cette diminution porte principalement sur les amendes imposées aux courriers et postillons pour des fautes de service.

ARTICLE 1er. *Produit de la taxe des lettres.*	RECETTES FAITES À PARIS. (*Seine.*)	RECETTES FAITES dans les DÉPARTEMENTS.	RECETTES FAITES TOTAL.	TOTAL DES RECETTES.
1° Produit de la taxe des lettres et chargements :				
Recette brute.				
Lettres dont la taxe est perçue dans les bureaux où elles sont distribuées.. — Lettres provenant de l'intérieur.....	5,224,604f 52c	25,060,811f 36c	30,285,415f 88c	
Lettres dont la taxe est perçue dans les bureaux où elles sont distribuées.. — Lettres venant de l'étranger ou des pays d'outre-mer.....	1,159,065 27	363,789 33	1,522,854 60	
Lettres dont la taxe est perçue dans les bureaux où elles sont distribuées.. — Lettres distribuables dans l'arrondissement des bureaux où elles ont pris naissance..	1,115,626 41	456,475 16	1,572,101 57	
Lettres dont la taxe est perçue dans les bureaux où elles sont distribuées.. — Erreurs — dans l'application des taxes, rectifications en plus.....	"	109,465 27	109,465 27	
Lettres dont la taxe est perçue dans les bureaux où elles sont distribuées.. — Erreurs — dans le comptage des taxes, rectifications en plus.....	5,531 77	102,207 13	107,738 90	
Lettres et journaux dont la taxe est payée d'avance au bureau d'où ils sont partis..... — Ports payés d'avance pour lettres et bijoux.	892,161 70	3,710,143 25	4,602,304 95	
Lettres et journaux dont la taxe est payée d'avance au bureau d'où ils sont partis..... — Ports payés d'avance pour journaux.....	1,513,143 51	231,472 45	1,744,615 96	
Lettres et journaux dont la taxe est payée d'avance au bureau d'où ils sont partis..... — Ports payés d'avance pour autres imprimés.	154,347 90	147,566 42	301,914 32	
Rectifications de comptes qui ont augmenté la charge des comptables.....	1,092 08	53,625 79	54,717 87	
TOTAUX de la recette brute....	10,065,573 16	30,235,556 16	40,301,129 32	
Rectifications et non-valeurs à déduire.				
Non-valeurs applicables aux lettres dont la taxe est à percevoir dans les bureaux de distribution..... — Lettres prises en charge par les directeurs, qui n'ont pu être placées et qui doivent être réexpédiées sur d'autres bureaux...	480,548 00	630,787 79	1,111,385 79	
Non-valeurs applicables aux lettres dont la taxe est à percevoir dans les bureaux de distribution..... — Lettres tombées en rebut.....	140,569 14	643,209 59	783,778 73	
Non-valeurs applicables aux lettres dont la taxe est à percevoir dans les bureaux de distribution..... — Erreurs — dans l'application des taxes, rectifications en moins.....	5,897 33	12,933 73	18,831 06	
Non-valeurs applicables aux lettres dont la taxe est à percevoir dans les bureaux de distribution..... — Erreurs — dans le comptage des taxes, rectifications en moins.....	1,256 32	69,686 57	70,942 89	
Rectifications de comptes, qui ont été portées à la décharge des comptables.....	146 64	8,876 06	9,022 70	
TOTAUX des non-valeurs.....	628,417 43	1,365,493 74	1,993,911 17	
Report des totaux de la recette brute.	10,065,573 16	30,235,556 16	40,301,129 32	
RESTE pour le produit *net*.....	9,437,155 73	28,870,062 42	38,307,218 15	
SAVOIR :				
1° Produit net de la taxe des lettres et chargements.....	7,769,664 32	28,491,023 55	36,260,687 87	38,307,218f 15c
2° Produit de la taxe des journaux, impressions et ouvrages périodiques.....	1,667,491 41	379,038 87	2,046,530 28	

	RECETTES FAITES À PARIS. (*Seine.*)	RECETTES FAITES dans les DÉPARTEMENTS.	RECETTES FAITES TOTAL.	TOTAL des recettes.
Report de l'article 1er	.....	.....	.....	38,307,218f 15c
ARTICLE 2.				
Produit du service rural.				
Recette brute.				
1° Lettres des communes de l'arrondissement pour le bureau, et de ces communes entre elles	"	55,254f 82c	55,254f 82c	
2° Droit fixe d'un décime sur les lettres venant des correspondances	98,591f 40c	1,509,008 66	1,607,600 06	
3° Lettres nées ou taxées au bureau pour l'arrondissement rural	"	473,764 53	473,764 53	
4° Journaux et imprimés affranchis de la commune pour l'arrondissement rural	"	16,705 92	16,705 92	
5° Produit des taxes de toute nature créées dans les distributions dépendant du bureau	"	333,800 27	333,800 27	
TOTAUX de la recette brute	98,591 40	2,388,534 20	2,487,125 60	
Non-valeurs à déduire.				
1° Déboursés... Lettres prises en charge par les directeurs, qui n'ont pu être placées, et qui ont été réexpédiées sur d'autres bureaux	9,419 30	38,448 94	47,868 24	
2° Lettres tombées en rebut	2,174 10	126,629 25	128,803 35	
3° Erreurs dans l'application des taxes	16 30	150 50	166 80	
TOTAUX des non-valeurs	11,609 70	165,228 69	176,838 39	
Report de la recette brute	98,591 40	2,388,534 20	2,487,125 60	
Reste pour le produit *net*	86,981 70	2,223,305 51	2,310,287 21	
SAVOIR :				
1° Produit net de la taxe des lettres	86,981 70	2,206,599 59	2,293,591 29	2,310,287 21
2° Produit de la taxe des journaux et imprimés affranchis dans la commune pour l'arrondissement rural	"	16,705 92	16,705 92	
TOTAL des recettes faites sur les produits (art. 1er et 2)				40,617,505 36

		RECETTES FAITES.
Report des articles 1er et 2 (d'autre part)....		40,617,505f 36c
ARTICLE 3.		
Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent.		
Remises en espèces qui ont donné lieu à la perception du droit.....	19,386,467f 91c	
Droit de 5 p. 0/0.....	969,323 39	
Appoints.....	939 53	
TOTAL du droit perçu.....	970,262 92 ci	970,262 92
ARTICLE 4.		
Produit du transport des matières d'or et d'argent sur les paquebots de la Méditerranée.....		87,354 50

ARTICLE 5.

Produit des places dans les malles-postes.

CLASSES.	MALLES.	DÉSIGNATION des ROUTES de	à	Nombre de places	NOMBRE de myriamètres à parcourir par course, aller et retour. myr.	kil.	PRIX des places, au complet, mises à la disposition du public. fr.	SOMMES PERÇUES pour les places occupées. fr. c.	TOTAUX par classes de malles. fr. c.
1re.	à 4 chevaux et à 4 places.	Paris.....	Limoges.....A.	4	156	//	167,076	66,850 10	362,294 33
			Lyon.....	4	192	8	493,954	242,506 03	
			Moulins.....A.	4	119	6	128,092	52,938 20	
2e.	à 4 chevaux et à 3 places.	Paris.....	Besançon.....	3	166	6	320,122	108,886 12	1,207,803 88
			Bordeaux.....	3	230	//	441,945	183,815 85	
			Brest.....	3	246	//	472,689	107,308 63	
			Caen.....D.	3	92	8	88,670	23,777 06	
			Cherbourg....B.	3	140	4	135,626	42,732 18	
			Forbac.....H.	3	154	4	197,786	65,625 86	
			Lille.....H.	3	98	4	126,050	42,923 37	
			Marseille.....E.	3	316	4	353,814	139,093 34	
			Nantes.....	3	163	6	314,321	82,200 13	
			Sedan.....	3	107	2	205,985	47,910 53	
			Strasbourg.....	3	188	4	362,011	135,301 56	
			Toulouse.....E.	3	276	4	309.084	102,416 54	
		Bordeaux...	Bayonne.....	3	92	4	177,547	58,383 09	
		Moulins....	Marseille.....A.	3	203	6	163.542	67,429 62	
3e.	à 4 chevaux et à 2 places.	Paris.....	Calais.....A.	2	111	6	59,762	23,983 19	216,202 48
			Forbach.....I.	2	156	4	66,783	25,877 08	
			Havre (Le)....A.	2	90	8	48,623	18,831 45	
			Lille.....I.	2	101	6	43,383	18,993 62	
		Bordeaux...	Nantes.....C.	2	140	//	59,780	15,124 79	
		Limoges...	Pau.....A.	2	162	8	87,179	21,219 42	
			Toulouse.....A.	2	125	2	67,045	25,483 43	
		Lyon.....	Strasbourg....F.	2	186	4	120,042	36,602 00	
		Toulouse...	Marseille.....F.	2	180	8	116,435	30,087 50	
4e.	à 2 chevaux et à 1 place.	Bordeaux...	Toulouse.....	1	104	4	66,868	20,877 38	105,985 13
		Lyon.....	Strasbourg....G.	1	184	4	58,731	18,052 67	
		Moulins....	Clermont.....	1	38	//	24,339	6,023 26	
		Toulouse...	Bayonne.....	1	117	6	75,323	20,616 47	
			Marselle.....G.	1	178	6	56,884	15,896 16	
		Troyes.....	Mulhausen.....	1	127	2	81,472	23,719 19	
					4,950	8	5,490,963	1,892,285 82	1,892,285 82
			TOTAL des recettes pour l'exercice 1840 (soit 34f 46c p. 0/0)..						1,892,285 82
			A reporter.....						43,567,408 60

A Services créés le 1er août 1840. — B Service créé le 1er juillet 1840. — C Service créé le 1er septembre 1840. — D Service supprimé le 1er juillet 1840. — E Services supprimés le 1er août 1840. — F Services commencés le 1er juillet 1840. — G Services terminés le 1er juillet 1840. (V. 3e classe). — H Services terminés le 1er septembre 1840. (V. 3e classe). — I Services commencés le 1er septembre 1840.

		RECETTES FAITES.
Report.....		43,567,408f 60c

ARTICLE 6.

Produit des places dans les paquebots.

Paquebots de Calais à Douvres.....	58,861f 55c	1,202,701 61
Paquebots entre Toulon et les possessions françaises du nord de l'Afrique.....	62,791 00	
Paquebots de Marseille à Constantinople.....	1,081,049 06	

ARTICLE 7.

Résultat des décomptes entre les postes françaises et les offices des postes étrangères, pour les remises réciproques de lettres à la frontière.

DÉSIGNATION DES OFFICES.	SOMMES.		
Office d'Angleterre.....	814,978f 38c		
—— d'Autriche (A).....	"		
—— de Bade.....	29,839 24		
—— de Bavière.....	23,603 93		
—— de Belgique.....	32,110 03		
—— de Grèce.....	19,416 97		
—— des Pays-Bas.....	25,136 75		
—— de Prusse.....	45,202 75		
—— de la Sardaigne (B).....	29,130 54		
—— de la Suisse.....	128,817 07		
—— de la Tour et Taxis.....	116,917 88		
—— de la Toscane.....	14,679 42		
—— des États pontificaux (C).....	3,459 10		
TOTAL.....	1,293,292 06	ci.....	1,293,292 06

(A) Les relations des postes françaises avec l'office d'Autriche ont constitué cette dernière puissance créancière, sur l'exercice 1840, d'une somme totale de 38,123 fr. 30 cent. qui a été remboursée à son mandataire à Paris, et dont la dépense figure au compte du ministère des finances, à l'article intitulé *Postes* (achat de lettres à l'étranger).

ARTICLE 8.

Recettes extraordinaires.

DÉSIGNATION DES RECETTES.	SOMMES.		
Amendes prononcées par les tribunaux contre les fraudeurs du transport des lettres.....	15,560f 10c		
Amendes prononcées par les tribunaux contre les fraudeurs du droit de 25 centimes.....	2,400 00		
Amendes imposées par les directeurs et courriers aux postillons.....	1,083 95		
Restitutions d'appointements trop perçus.....	2,022 89		
Forcements ordonnés par arrêts de la cour des comptes.....	"		
Recettes diverses.....	10,234 38		
TOTAL.....	31,301 32	ci.....	31,301 32
TOTAL des Recettes faites sur les produits des postes de l'exercice 1840.....			46,094,703 59

DÉVELOPPEMENTS

SUR LES PRODUITS UNIVERSITAIRES.

NOTE

Sur les Produits universitaires de l'Exercice 1840.

Les produits universitaires se composent :

1° De la rétribution due pour les élèves dans les colléges royaux, les colléges communaux, les institutions et les pensions;

2° Du droit annuel d'exercice dû par les chefs d'institution et par les maîtres de pension;

3° Des droits à percevoir dans les cinq ordres de facultés pour la collation des divers grades;

4° Et de la dotation en rentes et domaines appartenant à l'université.

Quatre tableaux placés à la suite de la présente note offrent tous les développements dont chacun de ces produits est susceptible. Le montant par nature est récapitulé dans un cinquième tableau. Enfin, ces documents sont complétés par un état comparatif des produits des exercices 1840 et 1839.

On va présenter successivement les résultats de ces divers tableaux pour les opposer à ceux de l'exercice 1839, en faire ressortir les différences et en expliquer les causes.

COMPARAISON DES PRODUITS DES EXERCICES 1840 ET 1839.

RÉTRIBUTION. (Tableau n° 1, pages 250 à 255.)

Ce tableau présente, par département et par ressort académique, le nombre des colléges royaux, des colléges communaux, des institutions et des pensions, celui de leurs élèves passibles de la rétribution, le montant des droits constatés et recouvrés dans chaque ordre d'établissements.

L'importance de ces droits s'accroît d'année en année. L'augmentation a été, en 1838, de 27,369 fr.

29 cent., et en 1839 de 27,902 fr. 91 cent. Elle est pour l'année 1840, de 10,147 fr. 02 cent., ainsi qu'il résulte du rapprochemeut ci-après :

Produits de l'exercice 1840.	Colléges royaux	417,630f 30c	1,573,593f 22c
	Colléges communaux	464,309 20	
	Institutions	242,376 92	
	Pensions	449,276 80	
Produits de l'exercice 1839.	Colléges royaux	404,791 96	1,563,445 20
	Colléges communaux	440,375 91	
	Institutions	254,393 16	
	Pensions	463,884 17	
Augmentation en 1840	Colléges royaux	12,838f 34c (en plus)	10,147 02
	Colléges communaux	23,933 29 (en plus 36,771 63)	
	Institutions	12,016 24 (en moins 26,623 61)	
	Pensions	14,607 37 (en moins 26,623 61)	

En 1839, les pensions seules avaient éprouvé une diminution de 9,889 francs 22 cent., et l'on prévoyait déjà qu'elle ne s'arrêterait pas là. Cette prévision s'est réalisée, la diminution de 1840 est supérieure à celle de 1839, et l'on ne peut toujours que l'attribuer à la concurrence des écoles primaires, où l'enseignement s'améliore et se complète, et dont le nombre s'accroît chaque année.

La même cause a contribué aussi en grande partie à la diminution que l'on remarque dans les produits des institutions; mais ces établissements ont en outre à lutter contre les colléges communaux, dont la plupart ont été réorganisés conformément à l'ordonnance du 29 janvier 1839, et dont le nombre des élèves s'est augmenté dans une forte proportion.

Quant à l'augmentation des produits des colléges royaux et communaux, elle est due à la supériorité de leur enseignement, à leur bonne administration, et à la confiance des familles, qui ne sauraient trouver les mêmes garanties dans les établissements privés.

En résumé, le montant des produits étant subordonné au nombre des élèves, c'est par leur mouvement dans chaque ordre d'établissement que s'expliquent les augmentations et les diminutions.

Nombre des élèves en 1840.	Colléges royaux	12,083	66,493
	Colléges communaux	23,945	
	Institutions	8,407	
	Pensions	22,058	
Nombre des élèves en 1839.	Colléges royaux	11,634	66,139
	Colléges communaux	22,784	
	Institutions	8,689	
	Pensions	23,012	
Augmentation en 1840	Colléges royaux	429 (en plus)	354
	Colléges communaux	1,161 (en plus 1,590)	
	Institutions	282 (en moins 1,236)	
	Pensions	954 (en moins 1,236)	

L'accroissement du nombre des élèves dans les colléges royaux et communaux est supérieur de 354

aux pertes éprouvées par les institutions et les pensions. Ce résultat est d'accord avec les augmentations et les diminutions de produits de ces établissements.

Toutefois l'accroissement du nombre des élèves ne tient pas à l'augmentation du nombre des colléges. Il n'y a eu en 1840 que 42 colléges royaux, comme en 1839.

Le nombre des colléges communaux était, en 1839, de 317; il a été en 1840 de 318. Augmentation, 1. — 3 ont cessé d'exister, mais 4 nouveaux ont été créés.

Dans les institutions et pensions, la diminution du nombre des élèves a occasionné celle des établissements.

En 1839, on comptait 109 institutions, il n'y en a eu que 103 en 1840. Diminution : 6. Il en a été fermé 8 au commencement de l'année, mais 2 nouvelles ont été postérieurement ouvertes.

Les pensions étaient, en 1839, au nombre de 961; elles ont été réduites à 917 en 1840. Diminution : 44. — 53 ont été fermées et 9 nouvelles ont été ouvertes.

Ces diminutions ne sont point arrivées à leur dernier terme. Les progrès toujours croissants de l'instruction primaire sont, ainsi qu'on l'a exposé plus haut, une cause incessante de décadence pour les pensionnats.

DROIT ANNUEL. (Tableau n° 2, pages 256 à 260.)

Le droit annuel étant une taxe personnelle aux chefs d'institution et aux maîtres de pension, le produit est nécessairement subordonné à leur nombre. Le tableau fait donc connaître, par département et par ressort académique, le nombre des chefs d'école de chaque ordre soumis aux droits et le montant de ces droits.

L'exercice 1839, comparé à l'exercice 1838, présentait une diminution de 1,847 fr. 85 cent., qui portait exclusivement sur les maîtres de pension. Celle de 1840 est de plus du double; elle se répartit entre les chefs d'institution et les maîtres de pension, mais dans une proportion plus forte pour ces derniers.

Exercice 1840.....	1,089	106 Chefs d'institution.....	11,825f 00c	62,667f 86c
		983 Maîtres de pension.....	50,842 86	
Exercice 1839.....	1,150	115 Chefs d'institution.....	12,483 31	66,035 50
		1,035 Maîtres de pension.....	53,552 19	
Diminution en 1840.....	61	9 Chefs d'institution.....	658 31	3,367 64
		52 Maîtres de pension.....	2,709 33	

On voit, par le rapprochement qui précède, que la diminution du produit est en rapport avec celle qu'a éprouvée le personnel des chefs d'école.

Cette diminution correspond à celle de la rétribution dans les institutions et pensions, et tient aux mêmes causes. Elle n'est point arrivée à son terme, car tout annonce que les produits de 1841 seront encore inférieurs à ceux de 1840.

En rapprochant les deux tableaux de la rétribution et du droit annuel, on peut remarquer qu'il y a eu

106 chefs d'institution et 983 maîtres de pension taxés pour le droit annuel, tandis que la rétribution n'a été payée que dans 103 institutions et dans 917 pensions.

Cette différence provient de ce que 3 chefs d'institution et 66 maîtres de pension n'ont pas eu d'élèves, et par conséquent point de rétribution à payer; mais, comme ils n'avaient point fermé leur établissement, ils ont été passibles du droit annuel, qui est dû pour toute l'année par les chefs d'école en exercice au 1er novembre, et, à partir du premier jour de la quinzaine de l'ouverture jusqu'à la fin de l'année, par ceux qui ouvrent une nouvelle école.

PRODUITS DES FACULTÉS. (Tableau n° 3, pages 261 à 263.)

Les produits des facultés se composent de droits d'inscriptions, d'examens et de diplômes; mais la quotité des droits pour les divers actes n'est pas la même dans les cinq ordres de facultés.

Les produits sont aussi subordonnés au nombre des élèves et des candidats qui se présentent pour obtenir les grades.

Le tableau est subdivisé en cinq parties dont chacune est spéciale à un ordre de facultés. On y fait connaître par faculté le nombre des élèves ou des candidats; celui des actes accomplis et le montant des droits constatés et recouvrés.

Cette subdivision est nécessaire afin de pouvoir établir séparément, pour chaque ordre de facultés, la comparaison des produits des exercices 1840 et 1839.

FACULTÉS DE DROIT.

Pendant les années 1837, 1838 et 1839, il y a eu diminution dans les produits de ces facultés. L'année 1840 présente une augmentation de 21,261 francs; mais elle est accidentelle et tient à une cause qui sera expliquée plus bas.

Exercice 1840.....	4,460 élèves.	Inscriptions.....		268,155f	1,095,851f
		Examens.....		732,540	
		Diplômes.....		95,156	
Exercice 1839.....	4,466 élèves.	Inscriptions.....		268,500	1,074,590
		Examens.....		712,450	
		Diplômes.....		93,640	
Différences à 1840.	6 élèves en moins.	Inscriptions (en moins).....	345	En plus.	21,261
		Examens... (en plus).....	20,090	21,606	
		Diplômes.. (en plus).....	1,516		

Ainsi, quoiqu'il y ait eu diminution dans le nombre des élèves, les produits de 1840 ont dépassé ceux de 1839; mais il convient de faire observer que l'augmentation porte presque exclusivement sur les droits d'examens, et que les droits d'inscriptions ont subi une diminution proportionnelle à celle du nombre des élèves.

Jusques et y compris 1839, les étudiants pouvaient différer l'époque des examens correspondant au nombre de leurs inscriptions, et la plupart d'entre eux usaient de cette latitude. On a dû la restreindre dans l'intérêt des études.

A partir de 1840, les retardataires ont été obligés de compléter le nombre d'examens en rapport avec celui de leurs inscriptions, avant d'être admis à en prendre de nouvelles. Telle est la cause de l'augmentation momentanée du produit des droits d'examen.

Les choses ont repris leur cours naturel en 1841, et les produits sont à peu près descendus au même chiffre qu'en 1839.

La diminution successive du nombre des élèves des facultés de droit, depuis 1837, s'est ralentie en 1840. Elle n'est, comparativement à 1839, que de 6.

Quatre facultés ont eu 52 élèves de moins, savoir : Dijon, 11 ; Poitiers, 22 ; Rennes, 17, et Paris, 2.

Les cinq autres en ont eu 46 de plus, savoir : Aix, 11; Caen, 18; Grenoble, 10; Strasbourg, 6, et Toulouse, 1.

Ainsi, les variations en plus et en moins se compensent, à peu de chose près, et, quoique le nombre des élèves soit encore en 1841 inférieur à celui de 1840, on est fondé, d'après le résultat des inscriptions de novembre 1841 à penser que la diminution est arrivée à son terme.

FACULTÉS DE MÉDECINE.

La diminution qu'éprouvent, depuis 1838, les produits et le nombre des élèves des facultés de médecine s'est continuée en 1840, ainsi qu'on l'avait annoncé dans la note de 1839.

Exercice 1840.....	1,239 élèves.	Inscriptions.....		279,498f 80c	515,098f 80c
		Examens.....		125,060 00	
		Diplômes.....		110,540 00	
Exercice 1839.....	1,526 élèves.	Inscriptions.....		359,374 00	603,974 00
		Examens.....		139,760 00	
		Diplômes.....		104,840 00	
Diminution en 1840..	287 élèves.	Inscriptions (en moins).	79,875f 20c	94,575 20	88,875 20
		Examens.. (en moins).	14,700 00		
		Diplômes.. (en plus).....		5,700 00	

La diminution des produits porte sur les droits d'inscriptions et d'examens, mais principalement sur les droits d'inscriptions. Elle est en rapport avec celle du nombre des étudiants.

La faculté de Paris a perdu 225 élèves, celle de Montpellier 60, et celle de Strasbourg, 2.

Les causes de cette diminution qui remonte à 1838, et qui n'est point encore arrivée à son terme, ont été expliquées dans les développements de 1837, 1838 et 1839.

L'abaissement successif des produits a été le résultat prévu des ordonnances des 12 avril 1835 et 9 août 1836, en vertu desquelles on précompte aux étudiants les frais du baccalauréat ès-sciences et les droits qu'ils ont payés dans les écoles secondaires de médecine; ce dernier avantage en retient un plus grand nombre dans les écoles où ils peuvent faire leurs deux premières années d'études.

L'obligation de justifier du diplôme de bachelier ès sciences pour se présenter aux examens des facultés

de médecine, n'ayant été imposée aux étudiants qu'à partir du 1er novembre 1837, tous ceux qui y avaient subi leur premier examen s'en sont trouvés affranchis. Dès lors la diminution n'a plus porté que sur les élèves nouvellement inscrits, et le nombre de ceux qui comptaient deux, trois et quatre années d'études est resté le même. C'est ce qui explique comment, avec une diminution sur le nombre total des élèves, il a pu y avoir, d'une année à l'autre, augmentation dans le produit des droits de diplôme; au surplus, cette anomalie a cessé en 1841. La diminution porte proportionnellement sur tous les droits et elle ne s'élèvera pas à moins de 100,000 francs.

L'année 1842 présentera très-probablement aussi une nouvelle diminution. Presque toutes les écoles secondaires sont réorganisées sous le titre d'*écoles préparatoires de médecine et de pharmacie*, conformément à l'ordonnance du 13 octobre 1840. Le taux des inscriptions dans ces écoles ne dépassait pas 20 francs: il a été porté à 35 francs; ce qui réduit d'autant le complément à payer dans les facultés, et attire un plus grand nombre d'élèves dans les écoles préparatoires où ils font leurs deux premières années d'études.

Une cause plus récente de diminution résulte encore de l'ordonnance du 16 mai 1841, qui accorde l'immunité de tous les droits aux officiers de santé qui contractent l'engagement de se vouer pendant quinze ans au service de santé militaire.

Ces mesures amoindrissent forcément les produits des facultés de médecine, mais il ne faut pas perdre de vue qu'elles ont pour objet l'intérêt de l'enseignement et celui de l'armée.

FACULTÉS DE THÉOLOGIE.

Les produits de ces facultés, notamment ceux des facultés de théologie catholique, sont toujours à peu près nuls.

Produits de 1840	Facultés de théologie catholique	25	735
	——— de théologie protestante	710	
Produits de 1839	Facultés de théologie catholique	135	760
	——— de théologie protestante	625	
Diminution en 1840	Facultés de théologie catholique. (moins)	110	25
	——— de théologie protestante (plus)	85	

Un seul candidat pour le grade de bachelier s'est présenté devant la faculté de théologie catholique de Bordeaux. Aucun examen ni réception n'a eu lieu dans les cinq autres facultés du même ordre.

Il n'y a eu à la faculté protestante de Montauban que six réceptions de bacheliers. Vingt-deux bacheliers et un docteur ont été reçus à celle de Strasbourg.

On ne peut que répéter ici ce qui a été dit dans les notes des années précédentes sur le peu d'importance des produits des facultés de théologie.

Les seuls aspirants au professorat en théologie se font recevoir dans les facultés catholiques. Il en sera de même tant que les grades ne seront pas exigés pour les diverses fonctions ecclésiastiques, ou du moins pour celles des degrés supérieurs.

La réorganisation de plusieurs de ces facultés attirera sans doute aux cours un plus grand nombre d'auditeurs, mais les aspirants aux grades y seront toujours rares.

Quoiqu'il n'y ait que deux facultés protestantes, les réceptions y sont plus nombreuses que dans les facultés catholiques, parce que les fonctions du ministère évangélique ne peuvent être remplies que par des gradués.

FACULTÉS DES SCIENCES.

Depuis 1837, les produits de ces facultés n'ont pas cessé d'être en progrès, et l'on peut déjà prévoir qu'ils ne sont pas arrivés à leur maximum

Produits de 1840	Inscriptions	429f	43,262f
	Examens	23,856	
	Diplômes	18,977	
Produits de 1839	Inscriptions	408	38,897
	Examens	22,536	
	Diplômes	15,953	
Augmentation en 1840	Inscriptions	21	4,365
	Examens	1,320	
	Diplômes	3,024	

Jusqu'en 1839, l'augmentation portait exclusivement sur les droits afférents au grade de bachelier, et était attribuée uniquement à l'obligation imposée aux étudiants en médecine, par l'ordonnance du 9 août 1836, de justifier du diplôme de bachelier ès sciences avant de subir leur premier examen.

En 1840, elle se répartit proportionnellement entre les trois grades, tant sur les examens que sur les diplômes. On se borne toutefois à établir la comparaison entre le nombre de diplômes de chaque grade, délivrés pendant les années 1840 et 1839.

Nombre de diplômes en 1840	de bachelier	452	508
	de licencié	37	
	de docteur	19	
Nombre de diplômes en 1839	de bachelier	407	433
	de licencié	16	
	de docteur	10	
En plus à 1840	Bacheliers	45	75
	Licenciés	21	
	Docteurs	9	

L'augmentation dans le nombre des bacheliers provient, en grande partie, mais non pas exclusivement de l'obligation imposée aux étudiants en médecine de se pourvoir du diplôme de ce grade. On ne peut prétendre au grade supérieur qu'en justifiant du diplôme du degré immédiatement inférieur. Or, les licenciés et les docteurs avaient dû préalablement se faire recevoir bacheliers, et dès lors ils ont contribué à l'augmentation du nombre des diplômes de ce grade.

Quant à celle qu'on remarque dans les grades de licencié et de docteur, elle est due à la forte impulsion donnée depuis quelques années à l'étude des sciences et à la création, soit dans les colléges, soit dans les facultés, de nouvelles chaires qui n'ont pu être occupées que par des professeurs pourvus de ces grades.

L'établissement de nouveaux colléges royaux, et la réorganisation successive de la plupart des colléges communaux, ne peuvent que maintenir cette progression, non-seulement dans les facultés des sciences, mais aussi dans celles des lettres.

FACULTÉS DES LETTRES

ET COMMISSIONS D'EXAMEN POUR LE BACCALAURÉAT ÈS LETTRES.

Les produits de 1839, comparés à ceux de 1838, présentaient une diminution de 19,389 francs, qui, comme celle des deux années années précédentes, avait pour cause une plus grande sévérité dans les examens et des conditions d'admission plus élevées. Cette sévérité est toujours la même, mais les élèves se sont mieux préparés à subir les épreuves, et l'année 1840 offre une augmentation à peu près égale à la diminution de 1839.

Produits de 1840	Inscriptions		1,095f	238,970f
	Examens		128,496	
	Diplômes		109,379	
Produits de 1839	Inscriptions		1,113	219,646
	Examens		119,376	
	Diplômes		99,157	
Augmentation en 1840	Inscriptions (en moins)		18	19,324
	Examens (en plus)	9,120f	19,342	
	Diplômes (en plus)	10,222		

Cette augmentation est la conséquence nécessaire de l'accroissement du nombre des candidats pour les trois grades. On va la faire ressortir pour chaque grade, en comparant le nombre des diplômes délivrés pendant les années 1840 et 1839.

Nombre de diplômes en 1840	De bachelier	2,934
	De licencié	41
	De docteur	13
		2,988
Nombre de diplômes en 1839	De bachelier	2,702
	De licencié	35
	De docteur	10
		2,747
En plus à 1840	Bacheliers	232
	Licenciés	6
	Docteurs	3
		241

L'accroissement du nombre des bacheliers a compensé la diminution qui avait eu lieu pendant les trois années précédentes. Il prouve que, si les épreuves sont devenues plus sévères, les élèves n'ont pas fait

d'inutiles efforts pour se mettre à leur niveau. Quant aux licenciés et aux docteurs l'augmentation est, comme dans les facultés des sciences, le résultat forcé de la création de nouveaux colléges royaux, de la réorganisation de la plupart des colléges communaux et de l'augmentation du nombre des chaires dont les titulaires doivent être nécessairement pourvus de ces grades.

Cette progression paraît devoir se soutenir, car les produits de 1841 sont supérieurs à ceux de 1840.

DOTATION. (Tableau n° 4, page 264.)

La dotation de l'université se compose :

1° De rentes 5 p. 0/0 sur l'État, dont les inscriptions sont déposées à la caisse des dépôts et consignations.

2° De rentes foncières sur divers particuliers et de propriétés immobilières qui forment ses domaines, et sont administrés par ses soins.

Le tableau indique les localités où elles sont situées, leur nature et leur produit annuel.

Il y a eu diminution dans ces produits pendant l'année 1840.

Produits de 1840	Rentes 5 p. 0/0	582,596f 00c	595,121f 70c
	Domaines	12,525 70	
Produits de 1839	Rentes 5 p. 0/0	581,806 00	607,974 31
	Domaines	26,168 31	
Diminution en 1840	Rentes 5 p. 0/0 (plus)	790 00	12,852 00
	Domaines (moins)	13,642 61	

L'accroissement des rentes 5 p. 0/0 provient du placement d'un capital de 17,600 fr., formant le prix de la vente des anciens bâtiments du collége de Limoux qui faisaient partie des domaines de l'université.

Quant à la diminution du produit des domaines, elle n'est qu'accidentelle.

Il y avait eu en 1839 deux coupes de bois dans la forêt de Bellebranche.

Il n'y en a eu qu'une en 1840.

RÉSUMÉ. (État comparatif, pages 266 et 267.)

Cet état présente, par article de recettes, la comparaison des divers produits des exercices 1840 et 1839, et se résume ainsi qu'il suit :

Les produits de l'exercice 1840 se sont élevés à	4,125,299f 58c
Et ceux de l'exercice 1839 à	4,175,322 01
Il y a eu par conséquent diminution, en 1840, de	50,022 43

Cette différence s'explique par le rapprochement des diminutions et des augmentations qu'ont éprouvées les divers produits de l'exercice 1840, savoir :

Diminutions	Rétribution des institutions	12,016f 24c	132,534f 06c
	——— des pensions	14,607 37	
	Droit annuel des chefs d'institution	658 31	
	——— des maîtres de pension	2,709 33	
	Produits des facultés de médecine	88,875 20	
	——— de théologie	25 00	
	Domaines	13,642 61	
Augmentations	Rétribution des colléges royaux	12,838 34	82,511 63
	——— des colléges communaux	23,933 29	
	Produits des facultés de droit	21,261 00	
	——— des sciences	4,365 00	
	——— des lettres	19,324 00	
	Rentes 5 p. 0/0	790 00	
	DIFFÉRENCE ÉGALE		50,022 43

TABLEAU N° 1. — *Développement des Recettes effectuées sur la Rétribution universitaire de l'exercice 1840.*

CHEFS-LIEUX des ACADÉMIES.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.					ÉLÈVES PASSIBLES DE LA RÉTRIBUTION					DROITS CONSTATÉS					OBSERVATIONS.
		COLLÉGES royaux.	COLLÉGES communaux.	INSTITUTIONS.	PENSIONS.	TOTAL.	dans les COLLÉGES royaux.	dans les COLLÉGES communaux.	dans les INSTITUTIONS.	dans les PENSIONS.	TOTAL.	dans LES COLLÉGES royaux.	dans LES COLLÉGES communaux.	dans LES INSTITUTIONS.	dans LES PENSIONS.	TOTAL.	
AIX	Basses-Alpes	"	5	"	6	11	"	201	"	103	304	"	2,820f 69c	"	1,531f 94c	4,352f 63c	
	Bouches-du-Rhône	1	3	2	28	34	327	238	92	479	1,136	12,088f 14c	5,695 90	2,757f 00c	9,650 30	30,191 34	
	Var	"	3	"	15	18	"	435	"	242	677	"	9,776 25	"	4,782 71	14,558 96	
		1	11	2	49	63	327	874	92	824	2,117	12,088 14	18,292 84	2,757 00	15,964 95	49,102 93	
AMIENS	Aisne	"	5	1	23	29	"	360	14	544	918	"	8,434 07	341 32	10,521 09	19,296 48	
	Oise	"	3	1	8	12	"	269	116	209	594	"	4,953 24	2,823 82	3,952 55	11,729 61	
	Somme	1	2	1	15	19	268	141	92	250	751	6,657 12	2,842 06	1,381 50	5,683 30	16,563 98	
		1	10	3	46	60	268	770	222	1,003	2,263	6,657 12	16,229 37	4,546 64	20,156 94	47,590 07	
ANGERS	Maine-et-Loire	1	5	"	4	10	250	279	"	159	688	8,167 15	5,207 55	"	2,728 97	16,103 67	
	Mayenne	"	4	"	2	6	"	404	"	38	442	"	7,294 91	"	577 50	7,872 41	
	Sarthe	"	7	1	5	13	"	530	86	80	696	"	10,499 96	1,449 81	1,183 50	13,133 27	
		1	16	1	11	29	250	1,213	86	277	1,826	8,167 15	23,002 42	1,449 81	4,489 97	37,109 35	
BESANÇON	Doubs	1	3	"	7	11	280	165	"	149	594	9,010 57	2,790 00	"	2,719 11	14,519 68	
	Jura	"	8	"	4	12	"	588	"	98	686	"	10,770 06	"	1,623 57	12,393 63	
	Haute-Saône	"	4	"	9	13	"	298	"	73	371	"	6,016 74	"	1,159 54	7,176 28	
		1	15	"	20	36	280	1,051	"	320	1,651	9,010 57	19,576 80	"	5,502 22	34,089 59	
BORDEAUX	Charente	"	3	2	19	24	"	219	99	376	694	"	4,904 77	2,615 68	6,718 31	14,238 76	
	Dordogne	"	3	1	13	17	"	408	56	291	755	"	8,641 98	1,048 34	4,748 31	14,438 63	
	Gironde	1	2	4	24	31	450	128	301	622	1,501	16,818 72	3,017 00	7,520 71	16,221 44	43,577 87	
		1	8	7	56	72	450	755	456	1,289	2,950	16,818 72	16,563 75	11,484 73	27,688 06	72,255 26	
BOURGES	Cher	1	2	2	5	10	249	22	104	61	436	8,081 12	440 74	3,080 85	1,451 00	13,053 71	
	Indre	"	4	"	4	8	"	142	"	24	166	"	2,695 00	"	357 00	3,052 00	
	Nièvre	"	4	"	7	11	"	269	"	74	343	"	5,926 55	"	1,140 75	7,067 30	
		1	10	2	16	29	249	433	104	159	945	8,081 12	9,062 29	3,080 85	2,948 75	23,173 01	
CAEN	Calvados	1	4	"	12	17	401	423	"	426	1,250	12,977 26	8,146 30	"	8,954 78	30,078 34	
	Manche	"	7	"	6	13	"	676	"	116	792	"	13,197 28	"	1,806 50	15,003 78	
	Orne	"	4	1	6	11	"	308	39	137	484	"	5,791 52	690 80	2,292 25	8,774 57	
		1	15	1	24	41	401	1,407	39	679	2,526	12,977 26	27,135 10	690 80	13,053 53	53,856 69	
CAHORS	Gers	1	2	"	10	13	179	161	"	93	433	5,299 50	2,735 04	"	1,369 42	9,403 96	
	Lot	1	2	"	8	11	289	160	"	105	554	8,622 00	2,577 94	"	1,574 25	12,774 19	
	Lot-et-Garonne	"	5	1	13	19	"	255	98	258	611	"	5,857 08	2,238 17	5,071 12	13,166 37	
		2	9	1	31	43	468	576	98	456	1,598	13,921 50	11,170 06	2,238 17	8,014 79	35,344 52	
CLERMONT	Allier	1	2	"	4	7	154	69	"	71	294	4,624 50	1,225 26	"	1,350 37	7,200 13	
	Cantal	"	3	"	1	4	"	345	"	131	476	"	5,169 75	"	1,955 25	7,125 00	
	Haute-Loire	1	1	"	1	3	196	110	"	3	309	5,845 50	1,619 25	"	36 00	7,500 75	
	Puy-de-Dôme	1	5	"	11	17	284	366	"	230	880	8,442 00	6,533 78	"	5,685 80	20,661 58	
		3	11	"	17	31	634	890	"	435	1,959	18,912 00	14,548 04	"	9,027 42	42,487 46	

Suite du TABLEAU N° 1. — *Développement des Recettes effectuées sur la Rétribution universitaire de l'exercice 1840.*

CHEFS-LIEUX des ACADÉMIES.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.					ÉLÈVES PASSIBLES DE LA RÉTRIBUTION					DROITS CONSTATÉS					OBSERVATIONS.
		COLLÉGES royaux.	COLLÉGES communaux.	INSTITUTIONS.	PENSIONS.	TOTAL.	dans les COLLÉGES royaux.	dans les COLLÉGES communaux.	dans les INSTITUTIONS.	dans les PENSIONS.	TOTAL.	dans LES COLLÉGES royaux.	dans LES COLLÉGES communaux.	dans LES INSTITUTIONS.	dans LES PENSIONS.	TOTAL.	
CORSE	Corse	"	3	"	"	3	"	336	"	"	336	"	1,667f 25c	"	"	1,667f 25c	
DIJON	Côte-d'Or	1	7	"	14	22	240	443	"	218	901	7,791f 89c	8,698 26	"	4,885f 97c	21,376 12	
	Haute-Marne	"	5	"	4	9	"	339	"	55	394	"	7,121 20	"	833 48	7,954 68	
	Saône-et-Loire	"	7	1	13	21	"	600	59	164	823	"	12,989 97	1,462f 50c	2,719 25	17,171 72	
		1	19	1	31	52	240	1,382	59	437	2,118	7,791 89	28,809 43	1,462 50	8,438 70	46,502 52	
DOUAI	Nord	1	17	2	24	44	240	1,180	80	460	1,960	7,826 00	25,210 55	1,997 50	9,574 55	44,608 60	
	Pas-de-Calais	"	6	2	14	22	"	553	272	558	1,383	"	11,741 88	5,199 25	10,926 21	27,867 34	
		1	23	4	38	66	240	1,733	352	1,018	3,343	7,826 00	36,952 43	7,196 75	20,500 76	72,475 94	
GRENOBLE	Hautes-Alpes	"	3	"	"	3	"	172	"	"	172	"	2,557 50	"	"	2,557 50	
	Drôme	"	3	1	9	13	"	155	75	150	380	"	2,334 00	1,128 75	2,246 55	5,709 30	
	Isère	1	2	2	12	17	189	151	122	288	750	6,139 25	2,545 27	2,814 00	4,706 70	16,205 22	
		1	8	3	21	33	189	478	197	438	1,302	6,139 25	7,436 77	3,942 75	6,953 25	24,472 02	
LIMOGES	Corrèze	"	5	"	3	8	"	451	"	52	503	"	7,645 19	"	768 19	8,413 38	
	Creuse	"	2	1	3	6	"	206	155	29	390	"	3,553 65	2,541 52	449 00	6,544 17	
	Haute-Vienne	1	3	1	10	15	249	124	57	280	710	7,417 50	2,022 14	1,076 55	5,103 25	15,619 44	
		1	10	2	16	29	249	781	212	361	1,603	7,417 50	13,220 98	3,618 07	6,320 44	30,576 99	
LYON	Ain	"	2	1	11	14	"	123	15	268	406	"	2,343 00	245 65	4,484 00	7,072 65	
	Loire	"	3	1	2	6	"	183	20	17	220	"	3,303 45	305 25	279 00	3,887 70	
	Rhône	1	1	8	24	34	615	27	319	402	1,363	22,951 85	532 00	8,874 60	8,420 08	40,778 53	
		1	6	10	37	54	615	333	354	687	1,989	22,951 85	6,178 45	9,425 50	13,183 08	51,738 88	
METZ	Ardennes	"	3	"	3	6	"	232	"	72	304	"	5,474 40	"	1,259 59	6,733 99	
	Moselle	1	2	1	10	14	443	190	113	283	1,029	14,303 31	3,775 00	1,824 32	5,704 57	25,607 20	
		1	5	1	13	20	443	422	113	355	1,333	14,303 31	9,249 40	1,824 32	6,964 16	32,341 19	
MONTPELLIER	Aude	"	2	1	11	14	"	197	101	234	532	"	4,432 10	2,114 64	4,094 37	10,641 11	
	Aveyron	1	5	"	2	8	167	362	"	76	605	4,975 50	5,704 43	"	1,106 25	11,786 18	
	Hérault	1	6	"	16	23	316	498	"	331	1,145	10,234 24	9,199 72	"	6,110 04	25,544 00	
	Pyrénées-Orientales	"	2	1	6	9	"	208	35	258	501	"	5,476 71	472 15	4,409 12	10,357 98	
		2	15	2	35	54	483	1,265	136	899	2,783	15,209 74	24,812 96	2,586 79	15,719 78	58,329 27	
NANCY	Meurthe	1	5	1	8	15	310	438	38	238	1,024	9,954 82	8,847 83	587 49	5,475 17	24,865 31	
	Meuse	"	5	"	4	9	"	377	"	66	443	"	7,689 04	"	1,083 01	8,772 05	
	Vosges	"	6	"	3	9	"	349	"	130	479	"	6,305 96	"	2,344 97	8,650 93	
		1	16	1	15	33	310	1,164	38	434	1,946	9,954 82	22,842 83	587 49	8,903 15	42,288 29	
NISMES	Ardèche	1	1	2	2	6	190	109	314	40	653	5,677 50	2,068 15	5,615 10	675 13	14,035 88	
	Gard	1	4	"	11	16	294	235	"	161	690	9,506 26	5,775 33	"	3,095 65	18,377 24	
	Lozère	"	1	1	2	4	"	33	8	36	77	"	520 50	46 50	488 25	1,055 25	
	Vaucluse	1	4	"	10	15	154	184	"	115	453	4,959 49	3,852 51	"	1,853 24	10,665 24	
		3	10	3	25	41	638	561	322	352	1,873	20,143 25	12,216 49	5,661 60	6,112 27	44,133 61	

Suite du TABLEAU N° 1. — *Développement des Recettes effectuées sur la Rétribution universitaire de l'exercice 1840.*

CHEFS-LIEUX des ACADÉMIES.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.					ÉLÈVES PASSIBLES DE LA RÉTRIBUTION					DROITS CONSTATÉS					OBSERVATIONS.
		COLLÉGES royaux.	COLLÉGES communaux.	INSTITUTIONS.	PENSIONS.	TOTAL.	dans les COLLÉGES royaux.	dans les COLLÉGES communaux.	dans les INSTITUTIONS.	dans les PENSIONS.	TOTAL.	dans LES COLLÉGES royaux.	dans LES COLLÉGES communaux.	dans LES INSTITUTIONS.	dans LES PENSIONS.	TOTAL.	
ORLÉANS	Indre-et-Loire	1	2	1	7	11	200	72	27	239	538	5,976f 00c	1,329f 43c	481f 50c	4,809f 60c	12,596f 53c	
	Loir-et-Cher	"	2	3	3	8	"	173	516	63	752	"	3,318 05	15,036 40	925 50	19,279 95	
	Loiret	1	1	"	12	14	232	44	"	465	741	7,439 29	984 41	"	10,229 29	18,652 99	
		2	5	4	22	33	432	289	543	767	2,031	13,415 29	5,631 89	15,517 90	15,964 39	50,529 47	
PARIS	Aube	"	1	"	10	11	"	225	"	274	499	"	5,051 89	"	4,496 11	9,548 00	
	Eure-et-Loir	"	3	2	6	11	"	189	140	126	455	"	3,891 18	2,302 50	2,657 31	8,850 99	
	Marne	1	4	"	13	18	229	278	"	277	784	7,461 99	5,267 96	"	5,680 98	18,410 93	
	Seine-et-Marne	"	4	2	11	17	"	180	231	188	599	"	3,566 06	7,723 52	3,006 83	14,296 41	
	Seine-et-Oise	1	2	2	34	39	278	63	60	1,132	1,533	10,389 35	1,491 81	2,590 00	22,777 41	37,248 57	
	Yonne	"	6	"	10	16	"	401	"	232	633	"	8,772 58	"	3,933 89	12,706 47	
		2	20	6	84	112	507	1,336	431	2,229	4,503	17,851 34	28,041 48	12,616 02	42,552 53	101,061 37	
	Seine. Paris	5	"	26	86	117	1,998	"	2,628	2,474	7,100	89,426 25	"	101,082 62	74,690 84	265,199 71	
	Seine. Banlieue	"	"	3	39	42	"	"	375	1,388	1,763	"	"	14,297 55	25,620 56	39,918 11	
		7	20	35	209	271	2,505	1,336	3,434	6,091	13,366	107,277 59	28,041 48	127,996 19	142,863 93	406,179 19	
PAU	Landes	"	4	"	3	7	"	363	"	44	407	"	6,656 22	"	667 50	7,323 72	
	Basses-Pyrénées	1	1	2	13	17	267	43	197	268	775	7,956 00	860 00	3,979 35	5,674 60	18,469 95	
	Hautes-Pyrénées	"	4	"	6	10	"	325	"	196	521	"	5,271 20	"	3,087 30	8,358 50	
		1	9	2	22	34	267	731	197	508	1,703	7,956 00	12,787 42	3,979 35	9,429 40	34,152 17	
POITIERS	Charente-Inférieure	"	4	1	16	21	"	458	263	495	1,216	"	11,458 63	5,108 79	9,569 18	26,136 60	
	Deux-Sèvres	"	4	2	7	13	"	216	166	197	579	"	4,468 49	2,848 23	3,754 91	11,071 63	
	Vendée	1	2	"	2	5	122	72	"	46	240	3,642 00	1,608 76	"	856 50	6,107 26	
	Vienne	1	3	"	8	12	429	164	"	168	761	12,814 50	3,262 31	"	3,310 57	19,387 38	
		2	13	3	33	51	551	910	429	906	2,796	16,456 50	20,798 19	7,957 02	17,491 16	62,702 87	
RENNES	Côtes-du-Nord	"	5	"	1	6	"	446	"	8	454	"	6,664 50	"	111 00	6,775 50	
	Finistère	"	6	"	2	8	"	830	"	22	852	"	16,247 95	"	303 75	16,551 70	
	Ille-et-Vilaine	1	4	1	5	11	346	210	103	369	1,028	11,321 38	3,049 50	1,927 53	6,350 76	22,649 17	
	Loire-Inférieure	1	1	"	13	15	280	29	"	558	867	9,031 77	444 00	"	11,366 14	20,841 91	
	Morbihan	1	5	"	7	13	102	542	"	185	829	3,051 00	11,499 00	"	2,955 52	17,505 52	
		3	21	1	28	53	728	2,057	103	1,142	4,030	23,404 15	37,904 95	1,927 53	21,087 17	84,323 80	
ROUEN	Eure	"	3	"	10	13	"	142	"	263	405	"	2,924 35	"	3,854 73	6,779 08	
	Seine-Inférieure	1	5	3	39	48	326	327	219	969	1,841	12,194 93	6,472 28	6,190 50	19,474 21	44,331 92	
		1	8	3	49	61	326	469	219	1,232	2,246	12,194 93	9,396 63	6,190 50	23,328 94	51,111 00	
STRASBOURG	Bas-Rhin	1	7	1	4	13	252	376	74	122	824	9,350 62	6,432 70	2,092 65	2,763 25	20,639 22	
	Haut-Rhin	"	6	"	5	11	"	516	"	75	591	"	9,385 15	"	1,440 25	10,825 40	
		1	13	1	9	24	252	892	74	197	1,415	9,350 62	15,817 85	2,092 65	4,203 50	31,464 62	
TOULOUSE	Ariége	"	3	"	2	5	"	319	"	37	356	"	5,677 00	"	535 50	6,212 50	
	Haute-Garonne	1	1	4	27	33	288	62	176	444	970	9,204 03	933 00	4,147 75	9,634 15	23,918 93	
	Tarn	"	2	4	9	15	"	207	248	261	716	"	4,220 64	7,668 75	3,983 84	15,873 23	
	Tarn-et-Garonne	"	3	2	6	11	"	249	104	50	403	"	4,132 49	2,645 51	812 60	7,590 60	
		1	9	10	44	64	288	837	528	792	2,445	9,204 03	14,963 13	14,462 01	14,966 09	53,595 26	

Suite du TABLEAU N° 1. — *RÉCAPITULATION du Développement des Recettes effectuées sur la Rétribution universitaire de l'exercice 1840.*

DÉSIGNATION DES ACADÉMIES.	NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.					ÉLÈVES PASSIBLES DE LA RÉTRIBUTION					DROITS CONSTATÉS					OBSERVATIONS.
	COLLÉGES royaux.	COLLÉGES communaux.	INSTITUTIONS.	PENSIONS.	TOTAL.	dans les COLLÉGES royaux.	dans les COLLÉGES communaux.	dans les INSTITUTIONS.	dans les PENSIONS.	TOTAL.	dans LES COLLÉGES royaux.	dans LES COLLÉGES communaux.	dans LES INSTITUTIONS.	dans LES PENSIONS.	TOTAL.	
AIX	1	11	2	49	63	327	874	92	824	2,117	12,088f 14c	18,292f 84c	2,757f 00c	15,964f 95c	49,102f 93c	
AMIENS	1	10	3	46	60	268	770	222	1,003	2,263	6,657 12	16,229 37	4,546 64	20,156 94	47,590 07	
ANGERS	1	16	1	11	29	250	1,213	86	277	1,826	8,167 15	23,002 42	1,449 81	4,489 97	37,109 35	
BESANÇON	1	15	"	20	36	280	1,051	"	320	1,651	9,010 57	19,576 80	"	5,502 22	34,089 59	
BORDEAUX	1	8	7	56	72	450	755	456	1,289	2,950	16,818 72	16,563 75	11,184 73	27,688 06	72,255 26	
BOURGES	1	10	2	16	29	249	433	104	159	945	8,081 12	9,062 29	3,080 85	2,948 75	23,173 01	
CAEN	1	15	1	24	41	401	1,407	39	679	2,526	12,977 26	27,135 10	690 80	13,053 53	53,856 69	
CAHORS	2	9	1	31	43	468	576	98	456	1,598	13,921 50	11,170 06	2,238 17	8,014 79	35,344 52	
CLERMONT	3	11	"	17	31	634	890	"	435	1,959	18,912 00	14,548 04	"	9,027 42	42,487 46	
CORSE	"	3	"	"	3	"	336	"	"	336	"	1,667 25	"	"	1,667 25	
DIJON	1	19	1	31	52	240	1,382	59	437	2,118	7,791 89	28,809 43	1,462 50	8,438 70	46,502 52	
DOUAI	1	23	4	38	66	240	1,733	352	1,018	3,343	7,826 00	36,952 43	7,196 75	20,500 76	72,475 94	
GRENOBLE	1	8	3	21	33	189	478	197	438	1,302	6,139 25	7,436 77	3,942 75	6,953 25	24,472 02	
LIMOGES	1	10	2	16	29	249	781	212	361	1,603	7,417 50	13,220 98	3,618 07	6,320 44	30,576 99	
LYON	1	6	10	37	54	615	333	354	687	1,989	22,951 85	6,178 45	9,425 50	13,183 08	51,738 88	
METZ	1	5	1	13	20	443	422	113	355	1,333	14,303 31	9,249 40	1,824 32	6,964 16	32,341 19	
MONTPELLIER	2	15	2	35	54	483	1,265	136	899	2,783	15,209 74	24,812 96	2,586 79	15,719 78	58,329 27	
NANCY	1	16	1	15	33	310	1,164	38	434	1,946	9,954 82	22,842 83	587 49	8,903 15	42,288 29	
NISMES	3	10	3	25	41	638	561	322	352	1,873	20,143 25	12,216 49	5,661 60	6,112 27	44,133 61	
ORLÉANS	2	5	4	22	33	432	289	543	767	2,031	13,415 29	5,631 89	15,517 90	15,964 39	50,529 47	
PAU	1	9	2	22	34	267	731	197	508	1,703	7,956 00	12,787 42	3,979 35	9,429 40	34,152 17	
POITIERS	2	13	3	33	51	551	910	429	906	2,796	16,456 50	20,798 19	7,957 02	17,491 16	62,702 87	
RENNES	3	21	1	28	53	728	2,057	103	1,142	4,030	23,404 15	37,904 95	1,927 53	21,087 17	84,323 80	
ROUEN	1	8	3	49	61	326	469	219	1,232	2,246	12,194 93	9,396 63	6,190 50	23,328 94	51,111 00	
STRASBOURG	1	13	1	9	24	252	892	74	197	1,415	9,350 62	15,817 85	2,092 65	4,203 50	31,464 62	
TOULOUSE	1	9	10	44	64	288	837	528	792	2,445	9,204 03	14,963 13	14,462 01	14,966 09	53,595 26	
	35	298	68	708	1,109	9,578	22,609	4,973	15,967	53,127	310,352 71	436,267 72	114,380 73	306,412 87	1,167,414 03	
PARIS — Départements du ressort	2	20	6	84	112	507	1,336	431	2,229	4,503	17,851 34	28,041 48	12,616 02	42,552 53	101,061 37	
PARIS — Seine — Paris	5	"	26	86	117	1,998	"	2,628	2,474	7,100	89,426 25	"	101,082 62	74,690 84	265,199 71	
PARIS — Seine — Banlieue	r	"	3	39	42	"	"	375	1,388	1,763	"	"	14,297 55	25,620 56	39,918 11	
TOTAUX	42	318	103	917	1,380	12,083	23,945	8,407	22,058	66,493	417,630 30	464,309 20	242,376 92	449,276 80	1,573,593 22	

TABLEAU N° 2. — *Développement des Recettes effectuées sur le Droit annuel universitaire pendant l'exercice 1840.*

CHEFS-LIEUX des ACADÉMIES.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE DES CHEFS D'ÉCOLE soumis aux droits. Chefs d'institution.	Maîtres de pension.	TOTAL.	MONTANT DES DROITS DUS par les chefs d'institution.	par les maîtres de pension.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
AIX	Basses-Alpes	"	6	6	"	360f 00c	300f 00c	
	Bouches-du-Rhône	2	30	32	200f 00c	1,508 35	1,708 35	
	Var	"	15	15	"	750 00	750 00	
		2	51	53	200 00	2,558 35	2,758 35	
AMIENS	Aisne	1	24	25	100 00	1,200 00	1,300 00	
	Oise	1	9	10	100 00	450 00	550 00	
	Somme	1	15	16	100 00	741 67	841 67	
		3	48	51	300 00	2,391 67	2,691 67	
ANGERS	Maine-et-Loire	"	5	5	"	241 67	241 67	
	Mayenne	"	2	2	"	100 00	100 00	
	Sarthe	1	5	6	100 00	237 50	337 50	
		1	12	13	100 00	579 17	679 17	
BESANÇON	Doubs	"	7	7	"	350 00	350 00	
	Jura	"	4	4	"	200 00	200 00	
	Haute-Saône	"	9	9	"	450 00	450 00	
		"	20	20	"	1,000 00	1,000 00	
BORDEAUX	Charente	2	20	22	200 00	1,000 00	1,200 00	
	Dordogne	1	14	15	100 00	700 00	800 00	
	Gironde	4	28	32	400 00	1,341 66	1,741 66	
		7	62	69	700 00	3,041 66	3,741 66	
BOURGES	Cher	2	5	7	200 00	250 00	450 00	
	Indre	"	5	5	"	250 00	250 00	
	Nièvre	"	7	7	"	350 00	350 00	
		2	17	19	200 00	850 00	1,050 00	
CAEN	Calvados	"	12	12	"	600 00	600 00	
	Manche	"	6	6	"	304 16	304 16	
	Orne	1	6	7	100 00	300 00	400 00	
		1	24	25	100 00	1,204 16	1,304 16	
CAHORS	Gers	1	13	14	100f 00c	633f 33c	733f 33c	
	Lot	"	8	8	"	400 00	400 00	
	Lot-et-Garonne	1	14	15	100 00	679 17	779 17	
		2	35	37	200 00	1,712 50	1,912 50	
CLERMONT	Allier	"	4	4	"	200 00	200 00	
	Cantal	"	1	1	"	50 00	50 00	
	Haute-Loire	"	1	1	"	50 00	50 00	
	Puy-de-Dôme	"	12	12	"	600 00	600 00	
		"	18	18	"	900 00	900 00	
CORSE	Corse	"	"	"	"	"	"	
DIJON	Côte-d'Or	"	16	16	"	800 00	800 00	
	Haute-Marne	"	5	5	"	233 35	233 35	
	Saône-et-Loire	1	14	15	100 00	697 91	797 91	
		1	35	36	100 00	1,731 26	1,831 26	
DOUAI	Nord	2	24	26	200 00	1,200 00	1,400 00	
	Pas-de-Calais	3	14	17	300 00	700 00	1,000 00	
		5	38	43	500 00	1,900 00	2,400 00	
GRENOBLE	Hautes-Alpes	"	"	"	"	"	"	
	Drôme	1	9	10	100 00	450 00	550 00	
	Isère	2	13	15	200 00	652 08	852 08	
		3	22	25	300 00	1,102 08	1,402 08	
LIMOGES	Corrèze	"	3	3	"	150 00	150 00	
	Creuse	1	3	4	100 00	150 00	250 00	
	Haute-Vienne	1	11	12	100 00	550 00	650 00	
		2	17	19	200 00	850 00	1,050 00	
LYON	Ain	1	12	13	100 00	600 00	700 00	
	Loire	1	3	4	100 00	150 00	250 00	
	Rhône	8	24	32	800 00	1,200 00	2,000 00	
		10	39	49	1,000 00	1,950 00	2,950 00	

Suite du TABLEAU N° 2. — *Développement des Recettes effectuées sur le Droit annuel universitaire pendant l'exercice 1840.*

CHEFS-LIEUX des ACADÉMIES.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE DES CHEFS D'ÉCOLE soumis aux droits. Chefs d'institution.	Maîtres de pension.	TOTAL.	MONTANT DES DROITS DUS par les chefs d'institution.	par les maîtres de pension.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
METZ	Ardennes	//	4	4	//	200f 00c	200f 00c	
	Moselle	1	11	12	100f 00c	522 92	622 92	
		1	15	16	100 00	722 92	822 92	
MONTPELLIER	Aude	1	12	13	100 00	577 10	677 10	
	Aveyron	//	3	3	//	125 00	125 00	
	Hérault	//	16	16	//	800 00	800 00	
	Pyrénées-Orientales	1	7	8	25 00	345 83	370 83	
		2	38	40	125 00	1,847 93	1,972 93	
NANCY	Meurthe	1	9	10	100 00	450 00	550 00	
	Meuse	//	4	4	//	200 00	200 00	
	Vosges	//	3	3	//	150 00	150 00	
		1	16	17	100 00	800 00	900 00	
NISMES	Ardèche	2	2	4	200 00	100 00	300 00	
	Gard	//	12	12	//	620 84	620 84	
	Lozère	1	3	4	100 00	116 67	216 67	
	Vaucluse	//	10	10	//	500 00	500 00	
		3	27	30	300 00	1,337 51	1,637 51	
ORLÉANS	Indre-et-Loire	1	7	8	100 00	350 00	450 00	
	Loir-et-Cher	3	3	6	300 00	150 00	450 00	
	Loiret	//	12	12	//	600 00	600 00	
		4	22	26	400 00	1,100 00	1,500 00	
PARIS	Aube	//	10	10	//	500 00	500 00	
	Eure-et-Loir	1	7	8	100 00	350 00	450 00	
	Marne	//	15	15	//	720 84	720 84	
	Seine-et-Marne	2	12	14	200 00	547 92	747 92	
	Seine-et-Oise	3	36	39	300 00	1,750 01	2,050 01	
	Yonne	//	11	11	//	550 00	550 00	
		6	91	97	600 00	4,418 77	5,018 77	
	Seine.. Paris	26	93	119	3,900 00	6,890 62	10,790 62	
	Seine.. Banlieue	4	40	44	400 00	1,977 14	2,377 14	
		36	224	260	4,900 00	13,286 53	18,186 53	
PAU	Landes	//	3	3	//	150f 00c	150f 00c	
	Basses-Pyrénées	2	15	17	200f 00c	750 00	950 00	
	Hautes-Pyrénées	//	6	6	//	295 84	285 84	
		2	24	26	200 00	1,195 84	1,395 84	
POITIERS	Charente-Inférieure	1	17	18	100 00	850 00	950 00	
	Deux-Sèvres	2	7	9	200 00	350 00	550 00	
	Vendée	//	2	2	//	100 00	100 00	
	Vienne	//	8	8	//	379 17	379 17	
		3	34	37	300 00	1,679 17	1,979 17	
RENNES	Côtes-du-Nord	//	1	1	//	50 00	50 00	
	Finistère	//	3	3	//	129 17	129 17	
	Ille-et-Vilaine	1	5	6	100 00	252 08	352 08	
	Loire-Inférieure	//	14	14	//	656 25	656 25	
	Morbihan	//	7	7	//	350 00	350 00	
		1	30	31	100 00	1,437 50	1,537 50	
ROUEN	Eure	//	10	10	//	487 50	487 50	
	Seine-Inférieure	3	43	46	300 00	2,150 00	2,450 00	
		3	53	56	300 00	2,637 50	2,937 50	
STRASBOURG	Bas-Rhin	1	4	5	100 00	200 00	300 00	
	Haut-Rhin	//	5	5	//	250 00	250 00	
		1	9	10	100 00	450 00	550 00	
TOULOUSE	Ariége	//	2	2	//	100 00	100 00	
	Haute-Garonne	4	33	37	400 00	1,618 76	2,018 76	
	Tarn	4	12	16	400 00	591 68	991 68	
	Tarn-et-Garonne	2	6	8	200 00	266 67	466 67	
		10	53	63	1,000 00	2,577 11	3,577 11	

Suite du TABLEAU N° 2. — *RÉCAPITULATION du Développement des Recettes effectuées sur le Droit annuel universitaire pendant l'exercice 1840.*

DÉSIGNATION DES ACADÉMIES.	NOMBRE DES CHEFS D'ÉCOLE soumis aux droits.			MONTANT DES DROITS DUS			OBSERVATIONS.
	Chefs d'institution.	Maîtres de pension.	TOTAL.	par les chefs d'institution.	par les maîtres de pension.	Total.	
Aix	2	51	53	200f 00c	2,558f 35c	2,758f 35c	
Amiens	3	48	51	300 00	2,391 67	2,691 67	
Angers	1	12	13	100 00	579 17	679 17	
Besançon	"	20	20	"	1,000 00	1,000 00	
Bordeaux	7	62	69	700 00	3,041 66	3,741 66	
Bourges	2	17	19	200 00	850 00	1,050 00	
Caen	1	24	25	100 00	1,204 16	1,304 16	
Cahors	2	35	37	200 00	1,712 50	1,912 50	
Clermont	"	18	18	"	900 00	900 00	
Corse	"	"	"	"	"	"	
Dijon	1	35	36	100 00	1,731 26	1,831 26	
Douai	5	38	43	500 00	1,900 00	2,400 00	
Grenoble	3	22	25	300 00	1,102 08	1,402 08	
Limoges	2	17	19	200 00	850 00	1,050 00	
Lyon	10	39	49	1,000 00	1,950 00	2,950 00	
Metz	1	15	16	100 00	722 92	822 92	
Montpellier	2	38	40	125 00	1,847 93	1,972 93	
Nancy	1	16	17	100 00	800 00	900 00	
Nismes	3	27	30	300 00	1,337 51	1,637 51	
Orléans	4	22	26	400 00	1,100 00	1,500 00	
Pau	2	24	26	200 00	1,195 84	1,395 84	
Poitiers	3	34	37	300 00	1,679 17	1,979 17	
Rennes	1	30	31	100 00	1,437 50	1,537 50	
Rouen	3	53	56	300 00	2,637 50	2,937 50	
Strasbourg	1	9	10	100 00	450 00	550 00	
Toulouse	10	53	63	1,000 00	2,577 11	3,577 11	
	70	759	829	6,925 00	37,556 33	44,481 33	
Paris. Départements du ressort	6	91	97	600 00	4,418 77	5,018 77	
Paris. Seine. Paris	26	93	119	3,900 00	6,890 62	10,790 62	
Paris. Seine. Banlieue	4	40	44	400 00	1,977 14	2,377 14	
TOTAUX	106	983	1,089	11,825 00	50,842 86	62,667 86	

TABLEAU N° 3. — *Développement des Recettes effectuées sur les Produits des Facultés pendant l'exercice 1840.*

FACULTÉS DE DROIT.	NOMBRE moyen des élèves inscrits.	NOMBRE de certificats de capacité.	NOMBRE DE CERTIFICATS d'aptitude aux grades			NOMBRE DE DIPLÔMES des grades			MONTANT DES DROITS			
			de bachelier.	de licencié.	de docteur.	de bachelier.	de licencié.	de docteur.	d'inscription.	d'examen.	de diplôme.	TOTAL.
Aix	187	7	62	34	3	47	48	//	11,220f	26,050f	3,996f	41,266f
Caen	164	25	47	27	//	31	40	//	9,900	19,860	3,036	32,796
Dijon	138	8	49	38	5	51	28	1	8,250	27,190	3,233	38,673
Grenoble	160	8	37	36	2	45	36	1	9,615	23,430	3,396	36,441
Poitiers	181	7	57	46	7	52	64	3	10,890	31,630	5,088	47,608
Rennes	184	3	53	44	1	70	37	1	11,040	29,520	4,344	44,904
Strasbourg	105	6	35	23	4	31	20	4	6,330	17,040	2,268	25,638
Toulouse	543	20	157	196	8	173	189	2	32,910	106,670	15,396	154,976
	1,662	84	497	444	30	500	462	12	100,155	280,390	40,757	422,302
Paris	2,798	56	676	607	19	676	607	19	168,000	451,150	54,399	673,549
Totaux	4,460	140	1,173	1,051	49	1,176	1,069	31	268,155	732,540	95,156	1,095,851

FACULTÉS DE MÉDECINE.	NOMBRE moyen des élèves inscrits.	NOMBRE		NOMBRE DE DIPLÔMES			MONTANT DES DROITS			
		d'examens.	de thèses.	de pharmacien.	d'officier de santé.	de docteur.	d'inscription.	d'examen.	de diplôme.	TOTAL.
Paris	949	2,022	399	202	164	505	203,091f00c	87,015f	78,030f	368,136f00c
Montpellier	205	725	154	126	140	140	56,501 00	31,760	27,310	115,571 00
Strasbourg	85	164	21	39	25	20	19,906 80	6,285	5,200	31,391 80
Totaux	1,239	2,911	574	367	329	665	279,498 80	125,060	110,540	515,098 80

FACULTÉS DE THÉOLOGIE.	NOMBRE D'EXAMENS			NOMBRE DE DIPLÔMES			MONTANT DES DROITS			
	de bachelier.	de licencié.	de docteur.	de bachelier.	de licencié.	de docteur.	d'inscription	d'examen.	de diplôme.	TOTAL.
Aix	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
Bordeaux	1	//	//	1	//	//	//	10f	15f	25f
Lyon	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
Paris	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
Rouen	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
Toulouse	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
	1	//	//	1	//	//	//	10	15	25
Montauban (protestante)	5	//	//	6	//	//	//	50	90	140
Strasbourg (protestante)	19	//	//	22	//	1	//	190	380	570
Totaux	25	//	//	29	//	1	//	250	485	735

Suite du TABLEAU N° 3. — *Développement des Recettes effectuées sur les Produits des Facultés pendant l'exercice 1840.*

	NOMBRE D'EXAMENS			NOMBRE DE DIPLÔMES			MONTANT DES DROITS			
	de bachelier.	de licencié.	de docteur.	de bachelier.	de licencié.	de docteur.	d'inscription.	d'examen.	de diplôme.	TOTAL.
FACULTÉS DES SCIENCES.										
BORDEAUX	30	1	1	12	1	1	12f	792f	540f	1,344f
CAEN	58	"	"	37	"	"	"	1,392	1,332	2,724
DIJON	32	"	"	21	"	"	"	768	756	1,524
GRENOBLE	12	5	"	9	3	"	24	408	432	864
LYON	35	3	"	37	4	"	36	912	1,476	2,424
MONTPELLIER	126	"	2	73	1	1	12	2,120	1,736	5,868
STRASBOURG	60	4	1	38	3	1	57	1,584	1,548	3,189
TOULOUSE	41	3	"	16	1	"	36	1,056	612	1,704
	394	16	4	243	13	3	177	10,032	9,432	19,641
PARIS	500	45	16	209	24	16	252	13,824	9,545	23,621
TOTAUX	894	61	20	452	37	19	429	23,856	18,977	43,262
FACULTÉS DES LETTRES.										
BESANÇON	129	2	"	72	2	"	24	3,144	2,669	5,837
BORDEAUX	178	3	"	69	3	"	36	4,344	2,592	6,972
CAEN	135	11	"	92	5	"	123	3,504	3,492	7,119
DIJON	178	7	"	146	5	"	69	4,440	5,436	9,945
LYON	179	8	2	95	4	1	87	4,584	3,672	8,343
MONTPELLIER	138	7	"	100	2	"	36	3,480	3,677	7,193
RENNES	299	16	"	202	4	"	141	7,560	7,416	15,117
STRASBOURG	84	5	2	25	1	1	135	2,232	1,008	3,375
TOULOUSE	313	18	"	165	8	"	192	7,944	6,253	14,389
	1,633	77	4	966	34	2	843	41,232	36,215	78,290
PARIS	1,475	39	12	680	7	11	252	36,912	25,539	62,703
TOTAUX	3,108	116	16	1,646	41	13	1,095	78,144	61,754	140,993
COMMISSIONS D'EXAMEN POUR LE BACCALAURÉAT ÈS-LETTRES.										
AMIENS	147	"	"	39	"	"	"	2,928	2,304	5,232
ANGERS	118	"	"	85	"	"	"	2,832	3,065	5,897
BOURGES	51	"	"	34	"	"	"	1,320	1,224	2,544

Suite du TABLEAU N° 3. — *Développement des Recettes effectuées sur les Produits des Facultés pendant l'exercice 1840.*

COMMISSIONS D'EXAMEN POUR LE BACCALAURÉAT ÈS-LETTRES. (Suite.)	NOMBRE D'EXAMENS			NOMBRE DE DIPLÔMES			MONTANT DES DROITS			
	de bachelier.	de licencié.	de docteur.	de bachelier.	de licencié.	de docteur.	d'inscription.	d'examen.	de diplôme.	TOTAL.
CAHORS	139	"	"	99	"	"	"	3,336f	3,569f	6,905f
CLERMONT	183	"	"	123	"	"	"	4,392	4,433	8,825
CORSE	19	"	"	16	"	"	"	456	576	1,032
DOUAI	177	"	"	126	"	"	"	4,248	4,541	8,789
GRENOBLE	136	"	"	81	"	"	"	3,264	2,844	6,108
LIMOGES	141	"	"	100	"	"	"	3,384	3,600	6,984
MARSEILLE	146	"	"	96	"	"	"	3,504	3,456	6,960
METZ	66	"	"	34	"	"	"	1,584	1,224	2,808
NANCY	122	"	"	80	"	"	"	2,928	2,885	5,813
NISMES	117	"	"	100	"	"	"	2,808	3,605	6,413
ORLÉANS	130	"	"	60	"	"	"	3,120	2,160	5,280
PAU	85	"	"	46	"	"	"	2,040	1,685	3,725
POITIERS	205	"	"	96	"	"	"	4,920	3,466	8,386
RODEZ	41	"	"	20	"	"	"	984	1,080	2,064
ROUEN	96	"	"	53	"	"	"	2,304	1,908	4,212
TOTAUX	2,119	"	"	1,288	"	"	"	50,352	47,625	97,977
REPORT des totaux des facultés	3,108	116	16	1,646	41	13	1,095f	78,144	61,754	140,993
TOTAUX pour les facultés et les commissions des lettres	5,227	116	16	2,934	41	13	1,095	128,496	109,379	238,970

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES PRODUITS DES FACULTÉS.

Facultés de droit	268,155f 00c	732,540f	95,156f	1,095,851f 00c
Facultés de médecine	279,498 80	125,060	110,540	515,098 80
Facultés de théologie	"	250	485	735 00
Facultés des sciences	429 00	23,856	18,977	43,262 00
Facultés des lettres	1,095 00	128,496	109,379	238,970 00
TOTAUX	549,177 80	1,010,202	334,537	1,893,916 80

TABLEAU N° 4. — *Développement des Recettes effectuées sur la Dotation de l'Université pendant l'exercice 1840.*

ACADÉMIES.	DÉPARTEMENTS.	NATURE DES RENTES ET DOMAINES.	RECETTES EFFECTUÉES.
ANGERS	Mayenne	Coupe de bois de la forêt de Bellebranche (ordinaire de 1840)	6,062f 98c
	Sarthe	Une rente foncière	15 80
BESANÇON	Jura	Une rente foncière	11 85
CAEN	Calvados	Quatre rentes foncières	111 10
CORSE	Corse	Une rente foncière	64 00
DIJON	Côte-d'Or	Loyer de caves dépendant de l'ancienne académie de Dijon	100 00
METZ	Moselle	Une rente foncière	1 42
MONTPELLIER	Hérault	Produit du jardin botanique de l'académie de Montpellier	1,500 00
NANCY	Meurthe	Loyer de caves dépendant des bâtiments de l'académie	90 00
NISMES	Vaucluse	Trois rentes foncières	21 75
PARIS	Seine	Loyer de dépendances du collége Louis-le-Grand et d'une maison attenante à la faculté de médecine	2,959 87
	Seine-et-Marne	Loyer d'un pré	23 75
PAU	Basses-Pyrénées	Loyer des bâtiments de l'ancien collége de Lescar	229 00
POITIERS	Vendée	Une rente foncière	94 80
	Vienne	Une rente foncière	4 38
TOULOUSE	Haute-Garonne	Loyer de deux maisons à Toulouse	1,235 00
			12,525 70
		Rente 5 p. 0/0 sur l'État	582,596 00
		TOTAL	595,121 70

Récapitulation des Droits constatés et recouvrés sur les Produits universitaires pendant l'exercice 1840.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			DROITS constatés à la charge des REDEVABLES de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES à recouvrer sur LES DROITS constatés.
Rétribution	Colléges royaux		417,630f 30c	417,630f 30c	"
	Colléges communaux		464,309 20	464,309 20	"
	Institutions		242,376 92	242,376 92	"
	Pensions		449,276 80	449,276 80	"
Droit annuel			62,667 86	62,667 86	"
Produits des facultés.	Facultés de droit	Inscriptions	268,155 00	268,155 00	"
		Examens	732,540 00	732,540 00	"
		Diplômes	95,156 00	95,156 00	"
	Facultés de médecine	Inscriptions	279,498 80	279,498 80	"
		Examens	125,060 00	125,060 00	"
		Diplômes	110,540 00	110,540 00	"
	Facultés de théologie, des sciences et des lettres	Inscriptions	1,524 00	1,524 00	"
		Examens	152,602 00	152,602 00	"
		Diplômes	128,841 00	128,841 00	"
Dotation	Produit d'arrérages de rentes		582,596 00	582,596 00	"
	——— de domaines		12,525 70	12,525 70	"
			4,125,299 58	4,125,299 58	"

RÉSUMÉ.

Rétribution	1,573,593f 22c	1,573,593f 22c	"
Droit annuel	62,667 86	62,667 86	"
Produits des facultés	1,893,916 80	1,893,916 80	"
Dotation	595,121 70	595,121 70	"
	4,125,299 58	4,125,299 58	"

Etat comparatif des Produits universitaires pour les exercices 1840 et 1839.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1840.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1839.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1840. En plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1840. En moins.	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES DE L'EXERCICE 1840.
RÉTRIBUTION	des colléges royaux	417,630f 30c	404,791f 96c	12,838f 34c	"	Accroissement dans le nombre des élèves, qui ne peut être attribué qu'à la supériorité de l'enseignement donné dans ces établissements et à leur bonne administration.
	des colléges communaux	464,309 20	440,375 91	23,933 29	"	
	des institutions	242,376 92	254,393 16	"	12,016f 24c	Diminution dans le nombre des établissements et dans celui des élèves. Elle provient de la double concurrence des colléges et des écoles primaires, dont le nombre s'accroît chaque année.
	des pensions	449,276 80	463,884 17	"	14,607 37	
DROIT ANNUEL	des chefs d'institution	11,825 00	12,483 31	"	658 31	Il y a eu, en 1840, neuf chefs d'institution et cinquante-deux maîtres de pension de moins qu'en 1839. Cette diminution tient aux mêmes causes que celle de la rétribution.
	des maîtres de pension	50,842 86	53,552 19	"	2,709 33	
PRODUITS DES FACULTÉS	de droit	1,095,851 00	1,074,590 00	21,261 00	"	Augmentation accidentelle produite par l'obligation imposée aux étudiants rétardataires de compléter le nombre d'examens en rapport avec celui de leurs inscriptions, avant d'être admis à en prendre de nouvelles.
	de médecine	515,098 80	603,974 00	"	88,875 20	Cette diminution est le résultat prévu de l'ordonnance du 12 avril 1835, en vertu de laquelle on précompte aux étudiants les droits qu'ils ont payés dans les écoles secondaires ou cet avantage attire un plus grand nombre d'élèves.
	de théologie	735 00	760 00	"	25 00	
	des sciences	43,262 00	38,897 00	4,365 00	"	Obligation pour les étudiants en médecine de justifier du diplôme de bachelier ès-sciences. Réceptions plus nombreuses dans les grades supérieurs indispensables pour occuper les nouvelles chaires créées dans les colléges et les facultés.
	des lettres	238,970 00	219,646 00	19,324 00	"	Une plus grande sévérité dans les épreuves du baccalauréat avait éloigné beaucoup de candidats. Ils se sont mieux préparés à les subir et les réceptions ont augmenté. Un plus grand nombre d'aspirants au professorat se sont aussi présentés pour prendre les grades supérieurs qui leur étaient nécessaires.
DOTATION DE L'UNIVERSITÉ	Rentes 5 p. 0/0	582,596 00	581,806 00	790 00	"	Placement d'un capital de 17,600 fr. produit net de la vente des anciens bâtiments du collége de Limoux (Aude).
	Domaines	12,525 70	26,168 31	"	13,642 61	Il y avait eu en 1839, deux coupes de bois dans la forêt de Bellebranche. Il n'y en a eu qu'une en 1840.
		4,125,299 58	4,175,322 01	82,511 63	132,534 06	
				En moins...	50,022 43	

RÉCAPITULATION SUIVANT LES DIVISIONS DU BUDGET.

RÉTRIBUTION	1,573,593 22	1,563,445 20	10,148 02	"
DROIT ANNUEL	62,667 86	66,035 50	"	3,367 64
PRODUITS DES FACULTÉS	1,893,916 80	1,937,867 00	"	43,950 20
DOTATION DE L'UNIVERSITÉ	595,121 70	607,974 31	"	12,852 61
	4,125,299 58	4,175,322 01	10,148 02	60,170 45
			En moins...	50,022 43

DÉVELOPPEMENTS

SUR LE PRODUIT DES SALINES

ET

MINES DE SEL DE L'EST.

NOTE

Sur le produit des Salines et Mines de sel de l'Est, pour l'exercice 1840.

Les opérations d'où résulte la ressource attribuée au budget de l'État pour les salines et mines de sel de l'Est sont annuelles et forment, à ce titre, l'objet d'une section distincte de la 1re partie du compte général des finances, où l'on trouve tous les développements relatifs à cette exploitation.

On a extrait de ces développements, pour le comprendre dans la présente partie dudit compte, le tableau de la recette réalisée par le trésor sur l'exercice 1840, et il se trouve suivi de la comparaison des recettes et des dépenses de l'exploitation des salines pour les années 1840 et 1839.

La recette de 1840 se compose:

1° Du prix annuel du bail fixé originairement à 1,800,000 francs, et réduit, depuis 1830, pour une période de dix années, à	1,200,000f 00c
2° De la portion revenant au trésor dans le bénéfice annuel de l'exploitation	738,079 50
TOTAL	1,938,079 50
La même recette n'avait été, pour l'exercice 1839, que de	1,702,557 44
Il ressort ainsi, à l'exercice 1840, une augmentation de	235,522 06

Cette augmentation provient des causes suivantes :

Les dépenses de 1840 ont été inférieures à celles de 1839, de	427,026 78
Il y a eu également diminution des recettes de 1840, comparativement à 1839, de	112,997 36
La diminution des dépenses ayant excédé celle des recettes, le bénéfice à répartir, pour l'année 1840, a, par conséquent, été plus élevé que celui de 1839, de la différence de	314,029 42
Sur cette somme, et conformément au traité de régie modifié par l'ordonnance royale du 17 janvier 1830, il a été attribué aux actionnaires	78,507 36
Le surplus représente l'augmentation ci-dessus de bénéfice dont le trésor a profité pour l'exercice 1840	235,522 06

SALINES ET MINES DE SEL DE L'EST.

Tableau de la Recette réalisée par le Trésor sur l'exercice 1840.

RECETTE.

Vente de sel fossile.	En blocs pour la saturation	194,902q 00k au prix moyen de 0f 50c	97,451f 00c	171,869f 95c
	Égrugé — à l'intérieur	13,826 00 ..... *idem* 3 48 72/100	48,214 20	
	Égrugé — à l'étranger	2,603 72 ..... *idem* 4 15	10,805 66	
	Recettes accessoires (valeur de tonneaux, sacs et objets divers)		15,399 09	
Vente de sel raffiné.	A l'intérieur	252,982k 60q au prix moyen de 11f 21c 29/100	2,836,684 30	3,985,540 13
	A l'étranger	90,515 12 .... *idem* 9 32 42/100	843,984 60	
	Recettes accessoires (valeur de tonneaux, sacs et objets divers)		304,871 23	
Recettes diverses			12,118 24	3,049,360 63
Recettes provenant de la fabrique de produits chimiques			2,102,281 50	
Recettes provenant de la fabrique d'acide sulfurique			699,137 75	
Intérêts et commissions reçus de divers			177,691 82	
Remise de 3/4 p. 0/0 du droit sur le sel, bonifiée à la compagnie par les contributions indirectes			51,301 81	
Bénéfice brut sur le sel de mer			6,829 51	
TOTAL de la Recette				7,206,770 71

DÉPENSE.

Frais généraux	Prix du bail de la compagnie (y compris 3,000 fr. à la charge des produits chimiques)	1,200,000f 00c	1,843,406 22
	Intérêts du fonds social à 4 p. 0/0 y compris 66,569f 65 à la charge des produits chimiques)	357,222 22	
	Dépenses administratives	156,977 90	
	Subvention à l'entretien des routes de la Meurthe et de la Moselle	80,958 00	
	Loyer, contributions et frais de garde des salines particulières	48,248 10	
Frais d'exploitation	Dépenses relatives au sel fossile	94,742 54	4,245,925 15
	Dépenses relatives au sel raffiné	1,520,271 50	
	Dépenses diverses	33,939 51	
	Dépenses de la fabrique de produits chimiques	1,851,083 65	
	Dépenses de la fabrique d'acide sulfurique	613,284 10	
	Intérêts et commissions payés à divers	132,603 85	
Prélèvement autorisé, au profit du capital social, par l'article 2 de l'ordonnance du 17 janvier 1830 (y compris 17,500 fr. à la charge des produits chimiques)			100,000 00
TOTAL de la Dépense			6,189,331 37

Répartition du bénéfice de l'exploitation de l'année 1840.	Trésor public	2/3 sur les premiers	300,000f 00c	200,000f 00c	738,079f 50c
		3/4 sur l'excédant de	717,439 34	538,079 50	
	Actionnaires	1/3 sur les premiers	300,000 00	100,000 00	279,359 84
		1/4 sur l'excédant de	717,439 34	179,359 84	
					1,017,439 34
TOTAL égal à celui de la Recette					7,206,770 71

RÉSULTAT POUR LE TRÉSOR.

Prix fixe du bail	1,200,000 00
Part dans le bénéfice de l'exploitation de 1840, suivant le décompte ci-dessus	738,079 50
MONTANT brut du produit acquis au Trésor pour l'année 1840	1,938,079 50

État comparatif des Recettes et des Dépenses de l'exploitation pour les années 1840 et 1839.

		EXPLOITATION de l'année 1840.	EXPLOITATION de l'année 1839.	RÉSULTAT POUR L'EXPLOITATION de l'année 1840. Augmentations.	Diminutions.
RECETTE.					
Vente de sel fossile	en blocs pour la saturation	97,451f 00c	75,905f 00c	21,546f 00c	"
	égrugé — à l'intérieur	48,214 20	21,419 45	26,794 75	"
	égrugé — à l'étranger	10,805 66	13,935 75	"	3,130f 09c
	Recettes accessoires (valeur de tonneaux, sacs et objets divers)	15,399 09	16,059 72	"	660 63
Vente de sel raffiné	à l'intérieur	2,836,684 30	2,935,953 20	"	99,268 90
	à l'étranger	843,984 60	869,511 01	"	25,526 41
	Recettes accessoires (valeur de tonneaux, sacs et objets divers)	304,871 23	119,970 85	184,900 38	"
Recettes diverses		12,118 24	12,095 51	22 73	"
Recettes provenant de la fabrique de produits chimiques		2,102,281 50	2,124,973 30	"	22,691 80
Recettes provenant de la fabrique d'acide sulfurique		699,137 75	869,653 75	"	170,516 00
Intérêts et commissions reçus de divers		177,691 82	198,123 07	"	20,431 25
Remise de 3/4 p. 0/0 du droit sur le sel, bonifiée à la compagnie par les contributions indirectes		51,301 81	51,310 68	"	8 87
Bénéfice brut sur le sel de mer		6,829 51	10,856 78	"	4,027 27
		7,206,770 71	7,319,768 07	233,263 86	346,261 22
RÉSULTAT en diminution à 1840				112,997 36	
DÉPENSE.					
Frais généraux.	Prix du bail de la compagnie	1,200,000f 00c	1,200,000f 00c	"	"
	Intérêts du fonds social à 4 p. 0/0	357,222 22	400,000 00	"	42,777f 78c
	Dépenses administratives	156,977 90	152,371 17	4,606f 73c	"
	Subvention à l'entretien des routes de la Meurthe et de la Moselle	80,958 00	75,516 84	5,441 16	"
	Loyer, contributions et frais de garde des salines particulières	48,248 10	48,008 21	239 89	"
Frais d'exploitation.	Dépenses relatives au sel fossile	94,742 54	87,758 37	6,984 17	"
	Dépenses relatives au sel raffiné	1,520,271 50	1,701,990 51	"	181,719 01
	Dépenses diverses	33,939 51	709 90	33,229 61	"
	Dépenses de la fabrique de produits chimiques	1,851,083 65	1,938,603 87	"	87,520 22
	Dépenses de la fabrique d'acide sulfurique	613,284 10	788,526 28	"	175,242 18
	Intérêts et commissions payés à divers	132,603 85	122,873 00	9,730 85	"
Prélèvement autorisé au profit du capital social		100,000 00	100,000 00	"	"
		6,189,331 37	6,616,358 15	60,232 41	487,259 19
RÉSULTAT en diminution à 1840				427,026 78	
RÉPARTITION DU BÉNÉFICE.					
Trésor public		738,079f 50c	502,557f 44c	235,722f 06c	"
Actionnaires		279,359 84	200,852 48	78,507 36	"
		1,017,439 34	703,409 92	314,029 42	"
RÉSULTAT en augmentation à 1840				314,029 42	

DÉVELOPPEMENTS

SUR LES PRODUITS ÉVENTUELS

AFFECTÉS

AUX DÉPENSES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

DES DÉPARTEMENTS.

NOTE

Sur les Produits éventuels affectés aux départements.

Les produits éventuels des départements se composent :

1° De diverses recettes locales affectées, par les articles 10, 13 et 17 de la loi du 10 mai 1838, aux dépenses ordinaires et aux dépenses facultatives du service départemental ;

2° De subventions consenties par des communes ou par des particuliers pour travaux de routes ;

3° D'emprunts contractés par des départements en vertu de lois spéciales ;

4° De contingents communaux et de souscriptions particulières pour travaux de chemins vicinaux de grande communication ;

5° Et, enfin, de divers produits accidentels et spéciaux.

Les recettes de ces différentes natures sont réalisées par les receveurs des finances, d'après les indications que leur fournissent les préfets ; le montant en est provisoirement porté au crédit du ministère de l'intérieur, à un compte intermédiaire ouvert pour ce ministère dans les écritures de la comptabilité générale des finances. D'après les informations qui lui sont fournies par les préfets, et les communications périodiques de la comptabilité générale des finances, le ministre de l'intérieur détermine, chaque trimestre, les recettes dont il doit, par ses ordonnances, mettre le montant à la disposition des préfets, et, sur l'avis qu'il en donne à la comptabilité générale des finances, celle-ci les retire du compte intermédiaire précité pour les appliquer au chapitre distinct ouvert au budget pour les produits de cette origine. Le solde de ces produits, non encore ordonnancé par le ministère de l'intérieur, demeure au crédit de son compte intermédiaire et fait, chaque année, partie des créances passives qui constituent la dette flottante du trésor.

Les tableaux publiés à la suite de la présente note font connaître les produits éventuels des départements qui ont été appliqués aux dépenses de l'exercice 1840, développent ces produits par départements, et les comparent avec ceux de l'exercice 1839.

Les produits de l'exercice 1840 se sont élevés à une somme totale de 17,287,008 francs 3 centimes, savoir :

Produits éventuels	1,282,080f 00c
Subventions communales et particulières pour travaux de routes.	890,952 10
Emprunts	7,058,229 81
A REPORTER	9,231,261 91

REPORT.....	9,231,261f 91c	
Contingents communaux et souscriptions particulières pour chemins vicinaux.....	7,887,459 92	
Produits spéciaux.....	168,286 20	
		17,287,008 03
Les mêmes produits n'avaient été appliqués au budget de l'exercice 1839 que pour.....		13,182,831 76
La différence en plus à l'exercice 1840 est de.....		4,104,176 27

Le tableau d'où ressort cette comparaison indique les produits sur lesquels elle porte et en explique les causes.

Jusques et y compris l'exercice 1839, les recettes dont on vient de présenter les résultats étaient classées parmi les *produits divers du budget,* mais depuis la loi de finances de 1840 elles forment un chapitre spécial dans le budget des voies et moyens.

Tableau des Produits éventuels des départements, qui ont été appliqués aux dépenses de l'Exercice 1840.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS appliqués aux dépenses de l'exercice 1840.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits éventuels { affectés aux dépenses ordinaires	570,290 63	570,290 63	"
Produits éventuels { affectés aux dépenses facultatives	711,789 37	711,789 37	"
Subventions communales et particulières pour travaux de routes	890,952 10	890,952 10	"
Emprunts autorisés par des lois spéciales	7,058 229 81	7,058,229 81	"
Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication	7,887,459 92	7,887,459 92	"
Produits spéciaux	168,286 20	168,286 20	"
	17,287,008 03	17,287,008 03	"

Développement, par département, des Produits éventuels qui ont été appliqués aux dépenses de l'Exercice 1840.

DÉPARTEMENTS.	PRODUITS ÉVENTUELS affectés aux dépenses ordinaires.	PRODUITS ÉVENTUELS affectés aux dépenses facultatives.	SUBVENTIONS communales et particulières pour travaux de routes.	EMPRUNTS autorisés par des lois spéciales.	CONTINGENTS COMMUNAUX et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux.	PRODUITS SPÉCIAUX.	TOTAL des RECOUVREMENTS appliqués aux dépenses de l'exercice 1840.
Ain	"	455 17	2,055 67	"	133,769 41	"	136,290 25
Aisne	625 00	21,916 10	15,700 00	232,800 00	289.235 83	"	560,276 93
Allier	508 20	"	5,000 00	120,000 00	88,426 99	6,363 00	220,298 19
Alpes (Basses-)	"	325 25	"	"	14,360 00	"	14,685 00
Alpes (Hautes-)	"	"	"	"	7,879 17	"	7,879 17
Ardèche	4,420 20	"	21,607 67	200,000 00	19,257 95	"	245,285 82
Ardennes	808 67	14 00	"	"	83,623 09	8,005 00	92,451 01
Ariége	4,147 92	"	"	"	19,840 87	956 57	24,945 36
Aube	737 09	"	6,835 48	112,000 00	83,280 02	451 00	203,303 59
Aude	5,856 10	"	"	"	48,000 00	6,048 00	59,904 10
Aveyron	46 53	"	"	"	31,497 28	"	31,543 81
Bouches-du-Rhône	17,238 55	15,273 52	10,000 00	60,000 00	203,986 95	1,248 00	307,747 02
Calvados	311 93	"	3,386 86	"	347,883 31	1,305 00	352,887 10
Cantal	2,993 54	"	"	"	14,000 00	"	16,993 54
Charente	562 56	323 50	16,929 55	"	106,702 07	386 00	124,903 68
Charente-Inférieure	695 20	2,644 50	1,117 19	180,810 00	33,239 04	"	218,505 93
Cher	154 87	4,665 63	19,949 70	"	66,842 17	"	91,612 37
Corrèze	24 54	"	"	"	86,699 71	"	86,724 25
Corse	40 00	5,819 92	"	"	10,483 45	"	16,343 37
Côte-d'Or	1,472 40	3,194 00	17,850 00	"	65,348 88	"	87,865 28
Côtes-du-Nord	"	3,573 00	"	"	9,220 10	"	12,793 10
Creuse	55 00	"	8,489 74	"	78,875 47	"	87,420 21
Dordogne	471 00	2,873 61	36,815 71	500,000 00	110,914 95	"	651,075 27
Doubs	900 27	1,000 00	"	"	89,000 00	"	90,900 27
Drôme	151 25	12,037 77	26,526 23	"	67,726 83	"	106,442 08
Eure	3,491 61	"	39,691 60	"	88,724 28	1,688 00	133,595 49
Eure-et-Loir	237 60	4,155 28	197 53	"	102,682 52	"	107,272 93
Finistère	979 18	2,077 14	"	150,000 00	83,766 23	3,584 62	240,407 17
Gard	3,955 41	"	12,000 00	"	82,760 92	"	98,716 33
Garonne (Haute-)	"	800 00	8,385 00	"	60,000 00	1,463 95	70,648 95
Gers	3,516 59	7,407 95	"	"	58,891 03	"	69,815 57
Gironde	6,625 66	1,400 00	1,868 33	315,000 00	93,000 83	6,287 45	424,182 27
Hérault	3,691 50	50 00	"	"	42,663 92	938 00	47,343 42
Ille-et-Vilaine	1,121 80	20,297 49	"	700,000 00	39,100 49	791 00	761,310 78
Indre	2,059 19	134 00	17,074 12	"	91,554 90	"	110,822 21
Indre-et-Loire	1,032 67	5,704 16	8,800 58	450,000 00	"	"	465,537 41
Isère	584 50	7,624 35	59,804 03	300,000 00	148,852 54	"	516,865 42
Jura	"	"	"	"	114,000 00	"	114,000 00
Landes	1,428 31	1,053 00	824 00	"	65,000 00	"	68,305 31
Loir-et-Cher	"	200 00	22,622 63	245,000 00	29,888 84	478 00	298,189 47
Loire	"	"	"	182,107 70	92,750 64	"	274,858 34
Loire (Haute-)	1,276 10	"	"	"	39,783 41	"	41,059 51
Loire-Inférieure	1,714 41	1,280 00	"	315,000 00	18,403 64	458 76	336,856 81
Loiret	1,269 25	"	36 00	"	73,116 83	887 00	75,309 08
Lot	4,396 50	337 50	"	135,000 00	72,932 29	833 45	213,499 74

DÉPARTEMENTS.	PRODUITS ÉVENTUELS affectés aux dépenses ordinaires.	PRODUITS ÉVENTUELS affectés aux dépenses facultatives.	SUBVENTIONS communales et particulières pour travaux de routes.	EMPRUNTS autorisés par des lois spéciales.	CONTINGENTS COMMUNAUX et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux.	PRODUITS SPÉCIAUX.	TOTAL des RECOUVREMENTS appliqués aux dépenses de l'exercice 1840.
Lot-et-Garonne	"	"	"	175,000 00	246,623 25	"	421,623 25
Lozère	"	5,000 00	1,050 00	"	22,471 68	1,320 25	29,841 93
Maine-et-Loire	3,200 00	"	"	250,000 00	110,000 00	"	363,200 00
Manche	1,693 67	4,210 19	7,865 94	500,000 00	180,287 61	2,140 00	696,197 41
Marne	16,125 00	"	53,280 83	"	214,070 31	1,318 50	284,794 64
Marne (Haute-)	159 65	1,081 70	26,197 49	"	86,473 43	"	113,912 27
Mayenne	33 34	17,075 44	"	"	58,623 61	"	75,732 39
Meurthe	73,797 17	"	"	"	97,285 37	680 00	171,762 54
Meuse	"	"	"	"	114,000 00	"	114,000 00
Morbihan	"	30 00	"	"	54,508 54	2,513 30	57,051 84
Moselle	22,402 47	5,049 92	2,710 00	60,000 00	98,583 30	546 00	189,291 69
Nièvre	6,052 80	"	20,000 00	467,000 00	100,000 00	"	593,052 80
Nord	525 64	8,750 00	7,650 00	"	149,079 66	19,114 00	185,119 30
Oise	3,350 29	96 00	3,600 00	"	74,922 43	2,291 50	84,260 22
Orne	425 01	"	3,260 00	"	234,005 87	983 43	238,674 31
Pas-de-Calais	1,309 25	885 00	"	"	135,810 10	5,693 50	143,697 85
Puy-de-Dôme	86 90	500 00	621 00	"	47,815 99	39,650 51	88,674 40
Pyrénées (Basses-)	11,955 60	"	"	195,000 00	25,000 00	"	231,955 60
Pyrénées (Hautes-)	"	"	"	"	137,455 96	998 00	138,453 96
Pyrénées-Orientales	513 00	"	"	"	15,183 34	3,470 00	19,166 34
Rhin (Bas-)	10,376 00	"	24,620 98	"	58,000 00	"	92,996 98
Rhin (Haut-)	155 84	"	63,081 00	"	123,211 56	547 30	186,995 70
Rhône	516 95	"	"	648,000 00	30,742 76	"	679,259 71
Saône (Haute-)	"	"	20,000 00	"	163,266 63	4,940 00	188,206 63
Saône-et-Loire	341 58	"	"	"	59,964 42	"	60,306 00
Sarthe	38,815 64	1,847 66	"	75,512 11	135,000 00	"	251,175 41
Seine	223,773 42	509,836 01	54,217 78	"	"	17,413 75	805,240 96
Seine-Inférieure	35,615 73	1,905 65	111,462 00	"	120,268 59	4,470 00	273,721 97
Seine-et-Marne	74 00	6,332 72	16,283 40	"	154,426 85	5,013 17	182,130 14
Seine-et-Oise	10,865 77	540 78	"	"	173,302 27	4,561 49	189,270 31
Sèvres (Deux-)	274 23	"	"	"	51,786 80	1,392 00	53,453 03
Somme	3,658 95	1,892 40	"	"	161,799 52	1,375 00	168,725 87
Tarn	266 77	"	"	250,000 00	149,774 85	"	400,041 62
Tarn-et-Garonne	"	"	24,224 56	"	50,000 00	200 00	74,424 56
Var	"	"	"	"	38,783 00	917 00	39,700 00
Vaucluse	14,378 24	2,704 50	11,600 00	"	54,502 91	868 80	84,054 45
Vendée	348 70	300 00	15,000 00	90,000 00	94,462 46	448 45	200,559 61
Vienne	241 65	6,739 17	"	150,000 00	30,000 00	500 00	187,480 82
Vienne (Haute-)	33 34	343 54	"	"	287,000 00	2,747 45	290,124 33
Vosges	9,322 93	10,031 85	"	"	96,000 00	"	115,354 78
Yonne	"	"	60,649 50	"	145,000 00	"	205,649 50
TOTAUX	570,290 63	711,789 37	890,952 10	7,058,229 81	7,887,459 92	168,286 20	17,287,008 03

État comparatif des Produits éventuels des départements qui ont été appliqués aux dépenses des Exercices 1840 et 1839.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES APPLIQUÉES AUX DÉPENSES des exercices		DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1840,		EXPLICATION DES DIFFÉRENCES.
	1840.	1839.	en plus.	en moins.	
Produits éventuels { affectés aux dépenses ordinaires	570,290 63	640,713 20	"	(A) 70,422 57	(A) Diminution de produits, motivée principalement sur ce que les départements ayant fait moins d'avances aux services généraux à la charge de l'État, il y a eu moins de remboursements à porter au compte des ressources éventuelles ordinaires.
Produits éventuels { affectés aux dépenses facultatives	711,789 37	162,452 22	(B) 549,337 15	"	(B) Cette augmentation provient de quelques aliénations d'immeubles dans les départements, et principalement, pour celui de la Seine, du versement de la première annuité de 500,000 fr. imputable sur les 2 millions accordés par la loi du 24 juillet 1839 pour le Palais de Justice à Paris.
Subventions communales et particulières pour travaux de routes	890,952 10	942,077 81	"	(C) 51,125 71	(C) Diminution de travaux exécutés de concert avec des communes et des intéressés.
Emprunts autorisés par des lois spéciales	7,058,229 81	4,554,382 93	(D) 2,503,846 88	"	(D) Plus grande activité dans les travaux exécutés aux routes et aux bâtiments départementaux, au moyen des emprunts autorisés à cet effet.
Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication	7,887,459 92	6,657,202 84	(E) 1,230,257 08	"	(E) *Idem* aux chemins vicinaux avec les ressources locales.
Produits spéciaux	168,286 20	226,002 76	"	(F) 57,716 56	(F) Affaiblissement dans la perception des droits d'examen des officiers de santé et des droits de visite des pharmacies et officines d'épiciers droguistes, etc.
	17,287,008 03	13,182,831 76	4,283,441 11	179,264 84	
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1840			4,104,176 27		

DÉVELOPPEMENTS

SUR

LES PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.

NOTE

Sur les Produits et Revenus de l'Algérie, pour l'Exercice 1840.

Les tableaux qui suivent sont destinés à présenter le développement, par nature et par localités, des recettes effectuées pendant l'exercice 1840, sur les produits et revenus de l'Algérie, et la comparaison de ces recettes avec celles de l'exercice précédent. La publication de ces résultats purement financiers, est complétée par les documents administratifs et statistiques que le département de la guerre met chaque année sous les yeux des Chambres, pour l'ensemble des services de l'Algérie.

Les revenus de ces possessions françaises formaient précédemment un sous-développement du chapitre des *Produits divers du budget;* mais, depuis l'exercice 1840, ils sont devenus l'objet d'un chapitre distinct dans les tableaux annexés à la loi de finances.

Comparés à ceux de 1839, les produits de l'exercice 1840 présentent, sur plusieurs natures de perceptions, des variations dont on explique les causes; mais, considérés dans leur ensemble, les résultats des deux exercices ont, à 235 francs près, procuré la même ressource au trésor.

Les recettes de l'exercice 1840 se sont élevées à la somme de 1,833,037 francs 92 centimes qui se subdivise ainsi qu'il suit :

Enregistrement, timbre et domaines	309,442f 08c
Douanes et contributions diverses	1,217,261 81
Produit des postes et des paquebots	293,393 03
Produit de la vente des poudres à feu	12,941 00
TOTAL	1,833,037 92

NOTE

Sur les Produits et Revenus de l'Algérie, pour l'Exercice 1840.

Les tableaux qui suivent sont destinés à présenter le développement, par nature et par localités, des recettes effectuées pendant l'exercice 1840, sur les produits et revenus de l'Algérie, et la comparaison de ces recettes avec celles de l'exercice précédent. La publication de ces résultats purement financiers, est complétée par les documents administratifs et statistiques que le département de la guerre met chaque année sous les yeux des Chambres, pour l'ensemble des services de l'Algérie.

Les revenus de ces possessions françaises formaient précédemment un sous développement du chapitre des Produits divers du budget; mais, depuis l'exercice 1840, ils sont devenus l'objet d'un chapitre distinct dans les tableaux annexés à la loi de finances.

Comparés à ceux de 1839, les produits de l'exercice 1840 présentent, sur plusieurs natures de perceptions, des variations dont on explique les causes; mais, considérés dans leur ensemble, les résultats des deux exercices ont, à 235 francs près, procuré la même ressource au trésor.

Les recettes de l'exercice 1840 se sont élevées à la somme de 1,833,037 francs 92 centimes qui se subdivise ainsi qu'il suit :

Enregistrement, timbre et domaines	309,412f 05c
Douanes et contributions diverses	1,217,901 81
Produit des postes et des paquebots	293,293 03
Produit de la vente des poudres à feu	12,011 00
TOTAL	1,833,037 92

Tableau des Produits et Revenus de l'Algérie, constatés et recouvrés pendant l'exercice 1840.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'exercice 1840.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.				
Enregistrement et timbre.	Droits d'enregistrement	179,138f 84c	179,138f 84c	"
	Droits de greffe. Mise au rôle	7,241 50	7,241 50	"
	Droits de greffe. Rédaction et expéditions	14,316 24	14,316 24	"
	Amendes de contravention aux lois sur l'enregistrement	665 00	665 00	"
Domaines.	Revenus de domaines. Biens urbains	7,101 75	7,101 75	"
	Revenus de domaines. Biens ruraux	7,185 92	7,185 92	"
	Prix de vente en rentes. Biens urbains	9,792 35	9,792 35	"
	Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant du ministère de la guerre	75,148 46	75,148 46	"
Perceptions diverses.	Amendes de condamnations autres que celles attribuées aux communes	2,325 00	2,325 00	"
	Recouvrement de frais de justice criminelle et militaire	6,380 44	6,380 44	"
	Recouvrement de frais de poursuites et d'instances	34 40	34 40	"
	Recettes provenant de vérification de régie des receveurs	108 70	108 70	"
	Recouvrement de frais de régie de successions vacantes	3 48	3 48	"
		309,442 08	309,442 08	"
DOUANES ET CONTRIBUTIONS DIVERSES.				
Droits de douanes.	à l'importation	708,191 29	708,191 29	"
	à l'exportation	8,180 25	8,180 25	"
Droits de navigation.	Droits de tonnage	389,187 55	389,187 55	"
	Droits de permis relatifs aux cargaisons	6,110 50	6,110 50	"
	Droits de passe-ports à la sortie des navires étrangers	998 50	998 50	"
Recettes accessoires.	Drois de magasinage et de dépôt	1,431 63	1,431 63	"
	Produit des ventes de marchandises abandonnées en douane	176 69	176 69	"
	Recettes accidentelles	417 00	417 00	"
Produits indirects.	Patentes pour la pêche du corail	102,524 40	102,524 40	"
	Quart revenant au trésor sur le produit des amendes et confiscations	44 00	44 00	"
		1,217,261 81	1,217,261 81	"
POSTES ET PAQUEBOTS À VAPEUR.				
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)		167,942 85	167,942 85	"
——— (Service rural.)		792 50	792 50	"
Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent		9,529 68	9,529 68	"
Prix des places dans les paquebots		115,103 00	115,103 00	"
Recettes accidentelles		25 00	25 00	"
		293,393 03	293,393 03	"
SERVICE DES POUDRES.				
Produit de la vente des poudres à feu par l'entreposeur à Alger		12,941 00	12,941 00	"
RÉCAPITULATION.				
Enregistrement, timbre et domaines		309,442 08	309,442 08	"
Douanes et contributions diverses		1,217,261 81	1,217,261 81	"
Postes et paquebots		293,393 03	293,393 03	"
Service des poudres		12,941 00	12,941 00	"
		1,833,037 92	1,833,037 92	"

ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.

Développement, par bureaux de perception, des Recouvrements effectués pendant l'exercice 1840.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			ALGER. Actes civils.	ALGER. Actes judiciaires.	ALGER. Domaines.	ALGER. Hypothèques.	BÔNE.	BOUGIE.	CHERCHELL.	MOSTAGANEM.	ORAN.	PHILIPPEVILLE	TOTAL.	OBSERVATIONS.
Enregistrement et timbre.	Droits d'enregistrement		102,770f 86c	30,929f 42c	"	"	25,085f 52c	"	"	"	19,119f 09c	1,233f 95c	179,138f 84c	
	Droits de greffe	Mise au rôle	"	4,506 50	"	"	1,045 50	"	"	"	1,689 50	"	7,241 50	
		Rédaction et expéditions	"	9,302 14	"	"	2,844 85	"	"	"	2,169 25	"	14,316 24	
	Amendes de contraventions aux lois sur l'enregistrement		75 00	430 00	"	"	145 00	"	"	"	15 00	"	665 00	
Domaines	Revenus de domaines	Biens urbains	"	"	5,801f 75	"	1,300 00	"	"	"	"	"	7,101 75	
		Biens ruraux	"	"	6,303 04	"	30 00	"	"	"	852 88	"	7,185 92	
	Prix de vente en rentes. — Biens urbains		"	"	"	"	2,970 00	"	"	"	6,822 35	"	9,792 35	
	Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant du ministère de la guerre		"	"	332,156 05	"	4,856 45	1,069f 12c	"	4,390f 37c	30,425 27	"	372,897 26	
Perceptions diverses.	Amendes de condamnations autres que celles attribuées aux communes		"	1,552 00	"	"	35 00	"	"	"	738 00	"	2,325 00	
	Recouvrement de frais de justice criminelle et militaire		"	3,985 42	"	"	1,497 99	"	"	"	897 03	"	6,380 44	
	Recouvrement de frais de poursuites et d'instances		"	"	"	"	"	"	"	"	34 40	"	34 40	
	Recettes provenant de vérification de régie des receveurs		100 20	"	"	"	"	"	"	"	8 50	"	108 70	
	Recouvrement de frais de régie de successions vacantes		"	"	"	"	"	"	"	"	3 48	"	3 48	
			102,946 06	50,705 48	344,260 84	"	39,810 31	1,069 12	"	4,390 37	62,764 75	1,233 95	607,190 88	
A DÉDUIRE : Recettes effectuées dans les caisses des receveurs des domaines, et dont le montant a été rétabli au crédit du ministère de la guerre													297,748 80	
									RESTE				309,442 08	

DOUANES ET CONTRIBUTIONS DIVERSES.

Développement, par bureaux de perception, des Recouvrements effectués pendant l'exercice 1840.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ALGER. (Douanes.)	ALGER. (Contributions diverses.)	ARZEW.	BÔNE.	BOUGIE.	CHERCHELL.	GIGELLI.	LA CALLE.	MERS-EL-KEBIR.	MOSTAGANEM.	ORAN.	PHILIPPEVILLE	TOTAL.
Droits de douanes	à l'importation	498,891f 46c	"	62f 23c	99,219f 55c	3,324f 27c	119f 82c	535f 35c	5f 00	4,984f 20c	65f 05c	82,825f 81c	18,158f 55c	708,191f 29c
	à l'exportation	3,602 73	"	3 75	2,262 16	13 00	4 00	6 60	"	26 50	292 55	1,306 58	662 38	8,180 25
	à la réexportation	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Droits de navigation.	Droit de tonnage	257,290 58	"	1,496 66	24,180 70	4,567 16	1,231 36	3,194 58	"	64,704 88	3,821 95	"	28,699 68	389,187 55
	—— de permis relatifs aux cargaisons	3,782 00	"	8 50	853 50	55 00	39 00	31 50	"	229 50	22 50	716 00	373 00	6,110 50
	—— de passe-ports à la sortie de navires étrangers	531 00	"	5 50	118 00	17 50	11 00	10 50	"	215 50	15 50	"	74 00	998 50
Recettes accessoires des douanes.	Droits de magasinage et de dépôt	1,206 08	"	"	"	"	"	1 00	"	"	"	224 55	"	1,431 63
	Ventes de marchandises abandonnées en douane	110 19	"	"	40 00	"	"	"	"	"	"	26 50	"	176 69
	Recettes accidentelles. Part de saisie attribuée au trésor	"	"	"	"	"	280 00	"	"	"	"	"	"	280 00
	Recettes accidentelles. Certificat de jauge	"	"	"	"	"	"	1 00	"	"	"	"	"	1 00
	Recettes accidentelles. Forcement en recette	"	"	136 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	136 00
Produits indirects.	Patentes pour la pêche du corail	"	"	"	102,524 40	"	"	"	"	"	"	"	"	102,524 40
	Quart revenant au trésor sur le produit des amendes et confiscations en matière de contributions diverses	"	"	"	44 00	"	"	"	"	"	"	"	"	44 00
	TOTAUX	765,414 04	"	1,712 64	229,242 31	7,976 93	1,685 18	3,780 53	5 00	70,160 58	4,217 55	85,099 44	47,967 61	1,217,261 81

PRODUIT DES POSTES ET DES PAQUEBOTS A VAPEUR.

Développement, par bureaux de perception, des Recouvrements effectués pendant l'exercice 1840.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ALGER.	ORAN.	BÔNE.	CONSTANTINE.	PHILIPPEVILLE	BOUGIE.	BLIDAH.	CHERCHELL.	MAHON.	MOSTAGANEM.	TOTAL.
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	99,480f 97c	22,981f 64c	16,230f 78c	13,437f 98c	10,268f 78c	2,917f 20c	"	1,225f 80c	842f 50c	557f 20c	167,942f 85c
——— (Service rural.)	476 80	145 00	86 40	33 20	27 70	12 80	"	4 70	0 50	5 40	792 50
Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent	4,680 40	1,345 05	1,029 85	1,147 30	771 37	264 15	"	174 71	70 50	46 35	9,529 68
Produit des places sur les paquebots	77,244 00	8,882 00	11,504 00	"	13,428 00	2,234 00	"	1,352 00	459 00	"	115,103 00
Recettes accidentelles	25 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	25 00
TOTAUX	181,907 17	33,353 69	28,851 03	14,618 48	24,495 85	5,428 15	"	2,757 21	1,372 50	608 95	293,393 03

Développement comparatif des recettes effectuées sur les produits et les revenus de l'Algérie, pour les exercices 1840 et 1839.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1840.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1839.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1840. En plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1840. En moins.	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1840.
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.						
Enregistrement et timbre.	Droits d'enregistrement	179,138f 84c	210,053f 98c	"	(A) 30,915f 14c	(A) Diminution des transactions hors des villes, par suite de l'état de guerre qui a reporté les entreprises et les capitaux sur la propriété bâtie.
	Droits de greffe. Mise au rôle	7,241 50	6,694 00	547f 50c	"	
	Droits de greffe. Rédactions et expéditions	14,316 24	14,966 44	"	650 20	
	Amendes de contraventions aux lois sur l'enregistrement	665 00	10,138 60	"	(B) 9,473 60	(B) Cette diminution témoigne des progrès obtenus dans l'observation des lois sur l'enregistrement.
Domaines	Revenus de domaines. Biens urbains	7,101 75	75,369 66	"	(C) 68,267 91	(C) Résultat de la nouvelle répartition du domaine entre le trésor et la colonie, en exécution de l'ordonnance du 21 août 1839.
	Revenus de domaines. Biens ruraux	7,185 92	8,614 12	"	1,458 20	
	Prix de ventes en rentes. Biens urbains	9,792 35	57,896 95	"	(C) 48,104 60	
	Prix de ventes d'objets mobiliers et immobiliers provenant du ministère de la guerre	75,148 46	26,202 43	48,946 03	"	
Perceptions diverses.	Amendes de condamnations autres que celles attribuées aux communes	2,325 00	435 00	1,890 00	"	
	Recouvrements de frais de justice criminelle et militaire	6,380 44	1,282 76	5,097 68	"	
	——— de poursuites et d'instances	34 40	"	34 40	"	
	Recette provenant de vérification de régie des receveurs	108 70	"	108 70	"	
	Recouvrement de frais de régie de successions vacantes	3 48	"	3 48	"	
	Produits divers	"	4,541 84	"	4,541 84	
		309,442 08	416,225 78	56,627 79	163,411 49	
				En moins...	106,783 70	
DOUANES ET CONTRIBUTIONS DIVERSES.						
Droits de douanes.	A l'importation	708,191 29	837,219 27	"	(D) 129,027 98	(D) Douanes. — Diminution provenant : 1° de l'attribution faite à la colonie par la même ordonnance, de divers produits versés jusqu'alors au trésor; 2° de l'affranchissement de tous droits de douanes pour les objets de consommation de première nécessité. (Arrêté du gouverneur général du 18 février 1840, approuvé par le ministre de la guerre.)
	A l'exportation	8,180 25	11,902 17	"	3,721 92	
Droits de navigation.	Droits de tonnage	389,187 55	165,500 40	(E) 223,687 15	"	(E) Développement du commerce extérieur, conséquence de l'interruption des relations avec les Arabes.
	Droits de permis relatifs aux cargaisons	6,110 50	3,966 00	2,144 50	"	
	Droits de passe-ports à la sortie des navires étrangers	998 50	435 50	563 00	"	
Recettes accessoires.	Droits de magasinage et de dépôt	1,431 63	779 11	652 52	"	
	Produit des ventes de marchandises abandonnées en douanes	176 69	"	176 69	"	
	Recettes accidentelles	417 00	897 00	"	480 00	
Produits indirects.	Patentes pour la pêche du corail	102,524 40	137,131 15	"	(F) 34,606 75	(F) Résultat de la décroissance du nombre des corailleurs.
	Quart revenant au trésor sur le produit des amendes et confiscations	44 00	115 25	"	71 25	
	Recette extraordinaire. (Forcement en recette par suite de vérification de comptes.)	"	3 16	"	3 16	
		1,217,261 81	1,157,949 01	227,223 86	167,911 06	
				En plus....	59,312 80	
POSTES ET PAQUEBOTS A VAPEUR.						
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)		167,942 85	133,655 36	(G) 34,287 49	"	(G) Augmentation de l'effectif de l'armée et de la population civile.
——— (Service rural.)		792 50	692 50	100 00	"	
Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent		9,529 68	7,072 55	2,457 13	"	
Prix des places dans les paquebots		115,103 00	104,554 00	(H) 10,549 00	"	(H) Accroissement dans le mouvement et le chiffre de la population. Communications plus rapides et plus fréquentes entre la France et l'Algérie.
Recettes accidentelles		25 00	"	25 00	"	
		293,393 03	245,974 41	47,418 62	"	
SERVICE DES POUDRES.						
Produit de la vente des poudres à feu		12,941 00	13,124 15	"	183 15	
RÉCAPITULATION.						
Enregistrement, timbre et domaines		309,442 08	416,225 78	56,627 79	163,411 49	NOTA. Les autres différences ont paru trop peu importantes pour en indiquer les causes qui, d'ailleurs, s'expliquent par la nature même des produits auxquels elles se rapportent.
Douanes et contributions diverses		1,217,261 81	1,157,949 01	227,223 86	167,911 06	
Postes et paquebots		293,393 03	245,974 41	47,418 62	"	
Service des poudres		12,941 00	13,124 15	"	183 15	
		1,833,037 92	1,833,273 35	331,270 27	331,505 70	
				En moins...	235 43	

DÉVELOPPEMENTS

SUR

LES PRODUITS DIVERS DU BUDGET.

NOTE

Sur les Produits divers du Budget de l'Exercice 1840.

Indépendamment des principales branches de contributions qui forment le revenu de l'État, les ressources des budgets s'accroissent encore de plusieurs natures de recettes, qu'on est dans l'usage de réunir sous la désignation générale de *Produits divers.*

On publie à la suite de la présente note deux tableaux qui développent, l'un par nature de recette, l'autre par département, les produits divers réalisés sur l'exercice 1840, jusqu'à la clôture de cet exercice, et dont on va faire connaître sommairement les principaux articles.

Recettes ordinaires.

Bénéfice sur la fabrication des monnaies et médailles. — La fabrication des monnaies et des médailles fait l'objet d'un compte spécial qui est publié dans la première partie du compte des finances de l'année 1841, et où l'on trouve sous leurs différents aspects les mouvements des ateliers monétaires. Le bénéfice acquis au trésor, classé dans le budget parmi les produits divers, résulte : 1° des tolérances en faible accordées sur le titre et le poids des monnaies, et qui établissent une différence entre la valeur réelle dont il est tenu compte aux directeurs de la fabrication et la valeur nominale pour laquelle les espèces sont mises en circulation; 2° de la vente des médailles et jetons qui sont livrés au public d'après un tarif supérieur au prix de fabrication. Lorsque dans un atelier monétaire, les tolérances en fort excèdent les tolérances en faible, la perte que cet excédant produit pour le trésor est portée en dépense au budget du ministère des finances, au moyen d'un crédit spécial demandé aux Chambres à cet effet.

Produits des mines.—Les redevances fixes et proportionnelles des mines, primitivement établies par la loi du 21 avril 1810, et qui constituent une contribution spéciale, indépendante de la contribution foncière dont se trouvent déjà frappés les terrains occupés par les mines, se perçoivent d'après les rôles dressés par les directeurs des contributions directes à la charge des propriétaires et concessionnaires des mines. Les produits extraordinaires proviennent de la taxe imposée pour droit de permission d'établissement d'usines propres à l'exploitation des mines.

Droit de vérification des poids et mesures. — Deux ordonnances royales des 18 décembre 1825 et 18 mai 1838 ont rattaché ce produit au budget de l'État. Il faisait autrefois partie des cotisations municipales affectées aux besoins particuliers des départements; la rentrée s'en opère actuellement sur des rôles dressés par les directeurs des contributions directes.

Produit de la taxe des brevets d'invention. — Les personnes qui font la demande de brevets d'invention sont assujetties à une *taxe* au profit de l'État, en exécution de la loi du 25 mai 1791. Le produit de cette taxe, qui s'augmente des *frais d'expédition des brevets,* des *droits de certificats d'addition et de perfectionnement* et des *droits de transports ou cessions de brevets,* était laissé autrefois à la disposition du ministère de l'intérieur; mais, depuis 1834, il fait partie des recettes des budgets.

Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires. Plusieurs ordonnances royales rendues pendant l'année 1833 ont réglé sur de nouvelles bases le service des chancelleries consulaires. Aux termes de ces ordonnances, particulièrement de celles des 23 et 24 août 1833, les recettes de chaque poste consulaire, excédant les frais et les remises qui lui sont allouées, forment un fonds commun, dont la destination est de subvenir à l'insuffisance des recettes que présentent les autres postes consulaires, et le solde de ce fonds commun, qui demeure en définitive disponible, est acquis au trésor, pour être porté en recette aux *Produits divers* du budget. L'éloignement des lieux ou s'exécutent les services n'a permis de déterminer, qu'en ce qui concerne le règlement de l'exercice 1838, la portion du fonds commun revenant au trésor, à l'époque de la clôture de l'exercice 1840. Les comptes définitifs des recettes et des dépenses des chancelleries consulaires sont publiés annuellement par le ministre des affaires étrangères.

Ressources extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires. — Ces produits se composent généralement de subventions fournies par les communes pour l'entretien des écoles normales; de prix de bourses créées par des communes, des associations ou des particuliers; de compléments de bourses à payer par les familles des élèves; de dons, legs, donations, etc. Ils sont portés au budget depuis l'année 1835, et viennent en augmentation des fonds alloués par l'État et les départements pour les dépenses des écoles normales primaires. On applique aux produits de cette origine les mêmes formes de comptabilité que celles qui sont observées pour les produits éventuels affectés aux services départementaux. (Voir la note préliminaire relative à ces derniers produits, page 277.)

Pensions des élèves des écoles militaires. — Depuis l'année 1831, les pensions des élèves des écoles militaires sont versées dans les caisses du trésor et figurent en recette au budget de l'État.

Moitié de la retenue de 3 p. 0/0 exercée au profit de la caisse des invalides sur les dépenses du matériel de la marine. — La retenue de 3 p. 0/0 afférente aux dépenses du matériel de la marine profitait autrefois tout entière à la caisse des invalides; mais la moitié en est actuellement versée au trésor et appliquée au budget, d'après le vœu qu'a émis à ce sujet la Chambre des Députés, en votant la loi des recettes de l'exercice 1830, où ce produit a été prévu pour la première fois. La suppression de cette retenue est au surplus proposée aux Chambres dans le projet de budget de 1843.

Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des invalides sur les dépenses du personnel de la guerre.

Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de la garde municipale et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris.

Pensions payées par la marine pour les marins admis à l'hôtel des invalides.

Ces trois natures de recettes, qui concouraient à former la dotation spéciale de l'hôtel des invalides de la guerre, ont été rattachées au budget général de l'État par la loi de finances du 21 avril 1832.

Revenus de divers établissements spéciaux. — La loi de finances de 1838 a supprimé le régime spécial sous lequel s'effectuaient précédemment les recettes et les dépenses des écoles vétérinaires, des bergeries royales, des haras et dépôts d'étalons, des écoles des arts et métiers, et des établissements thermaux; elle a, en conséquence, rattaché au budget de l'État, à partir dudit exercice, les opérations annuelles de ces différents établissements, qui ressortissent au ministère de l'agriculture et du commerce. Les dépenses sont l'objet de chapitres distincts ouverts dans le budget particulier de ce ministère, et les revenus sont classés parmi les *produits divers* du budget général des recettes. Les formes à observer pour la liquidation et la perception de ces revenus, par les agents et les comptables qui en

demeurent chargés, sont devenues l'objet de règlements spéciaux, portant la date du 28 novembre 1837, et arrêtés de concert entre le ministre des finances et celui de l'agriculture et du commerce. Enfin, un tableau publié ci-après, pages 310 et 311, présente les développements particuliers que comportent ces mêmes revenus.

Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques, reversements de fonds et autres recettes attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — L'ordonnance royale du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique, ayant interdit aux ministres d'accroître, par aucune recette particulière, le montant de leurs crédits législatifs, les rentrées qu'ils procurent au trésor sont appliquées, sous une désignation distincte, aux produits divers du budget. Outre les *compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques*, et les *reversements de fonds* effectués dans les caisses du trésor, pour cause de trop payé aux créanciers de l'État, mais dont les ministères n'ont pas réclamé le rétablissement au crédit de leurs budgets, cette catégorie de recettes comprend les *indemnités de remplacements de militaires*, les *remboursements de prix de journées d'hôpitaux*, les *remplacements d'effets perdus ou dégradés par des militaires, et de moins value de mobilier*, enfin les *prix de vente d'objets et de denrées sortant des magasins du Gouvernement*, recette particulière au service de l'Algérie. Le prix des objets mobiliers et immobiliers appartenant aux ministères, et vendus par l'entremise des receveurs de l'enregistrement, faisait aussi partie de ces recettes; mais il a été rattaché, en 1837, aux produits des domaines. Un tableau particulier donne, ci-après, page 313, le développement, par ministère, des produits de cette nature versés au trésor, en exécution de l'ordonnance précitée.

Produit de vente de cartes et plans des dépôts de la guerre et de la marine. — Les ventes de ces cartes et plans s'effectuent par l'entremise de libraires-géographes, et en vertu de traités qui n'expirent qu'en 1845 et 1847: c'est seulement alors qu'il pourra y avoir lieu d'examiner les observations faites par les commissions de finances de la Chambre des Députés, relativement aux taux des remises bonifiées aux libraires sur leurs opérations.

Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le ministère de la guerre aux départements de la marine et des finances. Cette recette, qui figure pour la première fois au budget, résulte du nouveau régime consacré par l'ordonnance royale du 26 février 1839, sur le service des poudres et salpêtres, et d'après lequel les ministères de la marine et des finances doivent, à partir de l'exercice 1840, ordonnancer au profit du trésor le prix des poudres qui leur sont livrées par le département de la guerre. Un tableau spécial (page 312) développe les quantités de poudres fournies aux ministères consommateurs pendant l'année 1840, et indique le prix des différentes espèces de ces poudres qui a servi à déterminer la recette revenant au budget.

Produit de la rente de l'Inde (année 1840). — La recette portée au budget sous ce titre est l'expression de l'indemnité annuelle de 4 lacks de roupies sicka, équivalant à un million, que la Compagnie anglaise s'est obligée à payer au gouvernement français, pour prix de l'abandon des droits qu'avait ce gouvernement, en vertu des traités : 1° d'exporter au Bengale l'excédant du produit des salines de Pondichéry, jusqu'à concurrence d'une quantité déterminée; 2° d'acheter à Patna et à Bénarès trois cents caisses d'opium qu'il faisait revendre pour son compte à Chandernagor et à Calcutta. Le produit de l'Inde, compris originairement parmi les recettes du budget, avait été ensuite laissé à la disposition immédiate du ministre de la marine, qui en faisait appliquer sur les lieux le montant aux besoins de la colonie; mais la loi du 21 avril 1832 l'a

définitivement rattaché au budget de l'État. Comme on l'a dit dans le compte de 1837, la rente d'une année, qui d'abord n'était portée en recette qu'au budget de l'année suivante, se trouve appliquée, depuis 1835, d'après les dispositions adoptées à cet effet, au budget de l'exercice auquel elle se rapporte. D'un autre côté, il était résulté du mode de réalisation de ladite rente, que la ressource n'en figurait chaque année au budget de l'État que pour une somme fixe d'un million, quel qu'eût été son produit réel d'après le cours des changes; mais, à la suite d'observations dont cette recette avait été plusieurs fois l'objet dans les discussions des Chambres, les départements de la marine et des finances se sont concertés pour qu'à partir de l'exercice 1836, l'administration de la colonie de Bourbon, chargée de réaliser dans l'Inde l'indemnité annuelle payée au Gouvernement français, comptât désormais intégralement du produit de cette réalisation. Ainsi les versements imputables sur la rente de l'année 1840 dépassent de 60,156 francs 64 centimes, le million prévu au budget; et cet appoint, étant entré dans les caisses du trésor, avant la clôture de l'exercice 1840, a pu être appliqué aux produits de l'exercice auquel il devait naturellement se rattacher.

Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations. Les bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations jusqu'au 31 décembre 1834 ont été l'objet de trois prélèvements montant ensemble à 19 millions, dont les lois de finances ont fait profiter le budget de 1823 pour 6 millions, le budget de 1831 pour 8 millions, et le budget de 1834 pour 5 millions; et le solde des bénéfices de cette période, montant à 2,586,164 francs 98 centimes, a ensuite été appliqué au budget de l'exercice 1836 : ces divers prélèvements se sont élevés à 21,586,164 francs 98 centimes. Depuis 1835, les bénéfices présumés devoir être obtenus par la caisse des dépôts et consignations pendant chaque année, ont été prévus en recette au budget de la même année, et cet établissement a eu à verser au trésor le montant de ceux qu'elle a déclaré avoir réellement effectués, savoir : pour 1835, la somme de 1,296,416 fr. 64 cent.; pour 1836, celle de 1,302,821 fr. 06 cent.; pour 1837, celle de 224,781 fr. 91 cent.; pour 1838, celle de 583,856 fr. 17 cent., et pour 1839, celle de 1,302,609 fr. 84 cent. Les bénéfices de l'année 1840 se sont élevés à la somme de 1,335,441 fr. 10 cent.

Recouvrements sur prêts au commerce.—Les prêts effectués aux divers négociants et manufacturiers, en exécution de la loi du 17 octobre 1830, ayant été alloués en dépense au budget de l'exercice 1830, les rentrées successives que le trésor réalise sur les prêts de cette nature sont ajoutées aux ressources des budgets des exercices courants. (Voir le compte spécial publié dans la première partie du compte des finances de 1841.)

Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses non compris dans l'actif de l'administration des finances.

Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire du trésor et non compris dans l'actif de l'administration des finances.

La situation de l'administration des finances présente à l'actif, comme créances à recouvrer, des débets de comptables et des créances litigieuses, qui résultent, soit d'avances de la part du trésor, soit de déficit dans les caisses de ses comptables; les recettes qui s'y appliquent sont portées en atténuation de l'actif du trésor. Mais les débets et créances que donnent lieu de constater les vérifications de régie, les liquidations d'intérêts ou les injonctions de la cour des comptes, ne mettant point le trésor à découvert, les recouvrements qui en proviennent forment une ressource pour le budget et sont portés en recette à l'exercice courant. Quant aux divers débets qui prennent naissance dans la gestion des agents des ministères ordonnateurs, comme ils n'altèrent point non plus la situation du trésor, la ressource que leur rentrée procure est également appliquée au budget de l'exercice courant.

Recouvrement d'obligations souscrites par diverses villes en remplacement de l'impôt sur les boissons. Ces obligations ont été souscrites par diverses villes pour le payement de droits mis à leur charge sur les boissons, par suite d'interruption dans la perception de ce produit, en 1830 et 1831. Comme elles ne sont recouvrables qu'à des époques postérieures à celles de la clôture des exercices auxquels les droits se rapportaient, leur réalisation forme une ressource pour l'exercice courant, où cette recette devient l'objet d'un article distinct au chapitre des Produits divers.

Dixième du produit net de l'octroi de l'île de Corse.—L'impôt sur les boissons n'ayant point été établi dans l'île de Corse, il a été remplacé par le prélèvement d'un dixième sur le produit des octrois des diverses communes de ce département.

Fonds avancés par divers pour opérations cadastrales. — Les communes et les propriétaires de biens-fonds ont été autorisés, par une ordonnance royale du 3 octobre 1821, à faire au trésor public l'avance des fonds nécessaires pour l'achèvement anticipé des travaux du cadastre parcellaire. Le versement de ces fonds, qui décroissent chaque année au fur et à mesure que les travaux du cadastre approchent de leur terme, est porté en recette au budget, et rattaché aux services spéciaux, dont les crédits se règlent, conformément à l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, d'après le montant des ressources réalisées.

Contingent du département de la Dordogne et de la ville de Bergerac dans le déficit du pont de cette ville. — Le conseil général du département de la Dordogne et le conseil municipal de la ville de Bergerac ont pris l'engagement, dans le cas où le produit du péage du pont de cette ville n'atteindrait pas annuellement la somme de 63,000 francs, de faire verser au trésor public la moitié de la différence pendant la durée du temps déterminé par la loi pour la concession de ce pont.

Produit des coupes de bois dépendant des forges de la Chaussade. — Le ministre de la marine ordonnance au profit du trésor, depuis l'exercice 1839, la valeur des coupes effectuées, pour le service des forges de la Chaussade, dans les bois dépendant de cet établissement : c'est le montant de cette ordonnance dont il a été fait recette sous la désignation ci-dessus au compte des Produits divers de l'exercice 1840.

Recouvrements d'avances faites à diverses villes. — Quelques villes ont reçu, en 1830, des avances de fonds sur les crédits ouverts au ministre de l'intérieur, par la loi du 8 septembre 1830, pour travaux publics et autres besoins urgents. Parmi ces avances, figure notamment celle qui a eu lieu, par l'intermédiaire du préfet de police, en faveur de divers négociants et manufacturiers de la ville de Paris. Les fonds qui y ont pourvu ayant été prélevés sur les recettes du budget de 1830, les sommes qui rentrent chaque année dans les caisses du trésor font ressource au profit des budgets des exercices courants.

Recettes extraordinaires.

Produit des valeurs et créances de l'ancienne régie des poudres et salpêtres remises au trésor, en exécution de l'ordonnance royale du 26 février 1839. — Cette ordonnance royale porte, article 32 : « Les caisses spéciales des établissements des poudres et salpêtres seront supprimées à dater du 1er janvier 1840. En conséquence, les valeurs dont les comptables seront dépositaires à cette époque seront

« versées dans les caisses du trésor. Les créances qui resteraient à recouvrer ou à payer à la même époque « seront liquidées et rattachés à l'actif et au passif de l'administration des finances. » La recette constatée aux *produits divers du budget* pour 660,136 francs 39 centimes est la conséquence de cette disposition.

Recette de capitaux de cautionnements d'anciens comptables rayés du grand-livre de la dette publique et faisant retour au trésor. — Cette recette résulte de l'application faite au budget, en vertu de décisions du ministre des finances, du montant de cautionnements d'anciens comptables qui n'ont plus paru susceptibles de remboursement de la part du trésor et qui pour ce motif ont été rayés du grand-livre de la dette inscrite.

Recette provenant de traites des receveurs généraux sur le trésor, échues antérieurement au 1er janvier 1830. — La situation générale de l'administration des finances comprenait dans son passif des traites des receveurs généraux sur le trésor, échues antérieurement au 1er janvier 1830, et qui n'avaient pas encore été présentées au remboursement à l'époque du 1er janvier 1840. Comme il est présumable que ces traites n'existent plus, et qu'elles profiteront au trésor, il a été décidé que le montant en serait transporté au budget, sauf à rembourser les porteurs desdites traites, s'ils se présentaient, sur le chapitre des remboursements et restitutions.

Versements de la caisse des dépôts et consignations pour liquidation opérée au profit du département du Haut-Rhin. — La caisse des dépôts et consignations ayant eu à restituer au département du Haut-Rhin une somme de 191,283 francs 66 centimes qui lui était due pour des avances de fournitures faites aux troupes étrangères en 1814 et 1815, en a fait verser le montant chez le receveur général de ce département, lequel a dû s'en charger en recette à titre de produits divers, attendu que le remboursement en a été effectué par le trésor sur le crédit ouvert au budget pour les remboursements et restitutions.

Recette de droits de ports d'armes de chasse dont les permis n'ont pas été réclamés. — Des versements ayant eu lieu par divers particuliers chez les receveurs des finances pour obtenir des permis de ports d'armes, et ces permis n'ayant pas été réclamés, il en est résulté une recette accidentelle pour le trésor.

Reliquat sans emploi sur les fonds de cotisations municipales. — Ce reliquat, dont la dénomination fait suffisamment connaître l'origine, a dû faire retour au trésor.

Fonds restés disponibles à l'époque de la clôture du service spécial créé par la loi du 27 juin 1833.

Fonds restés disponibles à l'époque de la clôture du service spécial des ponts, canaux et travaux divers pour lesquels des emprunts ont été contractés.

Ces recettes ont été constatées en exécution des articles 16 et 17 de la loi du 6 juin 1840, portant règlement définitif du budget de l'exercice 1838, lesquels articles ont fixé l'époque de la clôture des deux services ci-dessus relatés et décidé que les sommes restées disponibles sur les ressources spéciales qui y avaient été affectées seraient réunies aux fonds généraux du budget de l'exercice 1840.

Comparaison des recettes des exercices 1840 et 1839.

Un tableau qui se trouve aux pages 318 à 321 compare, pour chaque article de recette, les recouvrements effectués sur les produits divers des exercices 1840 et 1839, explique les causes des différences ressortant de cette comparaison, et se résume ainsi qu'il suit :

Les produits divers de l'exercice 1840 ont donné lieu à une recette de.....	13,979,836f 56c
Ceux de l'exercice 1839 s'étaient élevés à 26,439,805 francs 17 centimes, mais on a dû en déduire 14,757,006 francs 55 centimes représentant les produits éventuels affectés au service départemental (13,182,831 francs 76 centimes), et les revenus de l'Algérie (1,574,174 francs 79 centimes), lesquels, formant l'objet, à partir de 1840, de deux chapitres distincts au budget des recettes, doivent être reportés à ces chapitres, afin de pouvoir les comparer avec les mêmes recettes de ce dernier exercice.....	11,682,798 62
Il y a eu, par conséquent, augmentation en 1840, de.....	2,297,037 94

Ce dernier résultat provient des causes suivantes :

1° Plus-value des recettes de 1840, comparées aux recettes semblables de 1839.

	Produit de la taxe des brevets d'invention.....	49,406f 00c
	Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires....	28,829 42
	Produits spéciaux pour dépenses des écoles normales primaires.....	4,266 35
	Produit de la moitié de la retenue de 3 p. 0/0 exercée au profit de la caisse des invalides de la marine.....	70,590 65
	Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires.....	16,230 97
	Recettes applicables aux dépenses de l'Hôtel des Invalides de la guerre..	50,115 95
REVENUS de divers établissements spéciaux.	Haras et dépôts d'étalons.....	46,500 86
	Vacherie expérimentale établie au haras du Pin...	12,580 98
	Écoles des arts et métiers.....	86 95
	Établissements thermaux.....	1,952 03
	Reversements de fonds et autres produits provenant des ministères....	178,330 96
	Produit de la vente des cartes et plans du dépôt de la guerre.....	9,185 24
	Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations.....	32,831 26
	Recettes sur les débets et créances compris ou non compris dans l'actif de l'administration des finances.....	169,115 46
	Dixième du produit de l'octroi en Corse.....	6,556 09
	Contingent du département de la Dordogne et de la ville de Bergerac dans le déficit du pont de cette ville.....	245 63
	Produit des coupes de bois dépendant des forges de la Chaussade.	6,083 19
	Retenues sur traitements et pensions.....	671 82
	TOTAL.....	683,579 81

2° Moins value des recettes de 1840, comparées aux recettes semblables de 1839.

Bénéfice sur la fabrication des monnaies et médailles	1,804f 86c	
Produits des mines	23,827	50
Droits de vérification des poids et mesures	81,806	40
Revenus de divers établissements spéciaux. Écoles vétérinaires	17,256	25
Revenus de divers établissements spéciaux. Bergeries	26,794	02
Produit de compensations de valeurs données en payement de dépenses du budget	87,233	96
Produit de la vente des cartes du dépôt de la marine	1,811	60
Produit de la rente de l'Inde	102,900	46
Recouvrements sur prêts faits au commerce	109,336	52
Produit des expéditions délivrées aux archives du royaume	266	00
Fonds avancés par divers pour dépenses cadastrales	1,165	70
Fonds provenant d'ordonnances de non-valeurs restés sans emploi	2,450	59
Recouvrement d'avances faites à diverses villes	10,925	40
Intérêts, en faveur du trésor, résultant du décompte des bonifications sur contributions directes	2,739	33
Recettes de diverses origines	31,750	81
TOTAL	502,069	40

3° Recettes de 1840, qui n'ont pas eu lieu pendant l'exercice 1839.

Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le ministère de la guerre aux départements de la marine et des finances	2,845,579	56
Produit de valeurs et créances de l'ancienne régie des poudres et salpêtres remises au trésor, en exécution de l'article 32 de l'ordonnance royale du 26 février 1839	660,136	39
Recette de capitaux de cautionnements d'anciens comptables rayés du grand-livre de la dette publique, en vertu de décision ministérielle, et faisant retour au trésor	148,978	84
Recette provenant de l'application au budget du montant de traites des receveurs généraux sur le trésor, échues antérieurement au 1er janvier 1830, et non acquittées à l'époque du 1er janvier 1840	50,121	12
Versement de la caisse des dépôts et consignations pour liquidation opérée au profit du département du Haut-Rhin	191,283	66
Recette de droits de ports d'armes de chasse dont les permis n'ont pas été réclamés	7,022	00
Reliquat sans emploi sur les fonds de cotisations municipales	43,478	18
Fonds restés disponibles à l'époque de la clôture du service spécial, créé par la loi du 27 juin 1833	102,836	73
Fonds restés disponibles à l'époque de la clôture du service spécial des ponts, canaux et travaux divers pour lesquels des emprunts ont été contractés	150,188	28
Recettes sur les exercices clos	35,537	67
TOTAL	4,232,162	43

4° Recettes de 1839, qui n'ont pas eu lieu pendant l'exercice 1840.

Recouvrement de créances du trésor sur le gouvernement des États-Unis.	102,264f 54c
Contribution extraordinaire imposée à la ville de Constantine.....	14,698 65
——————— à diverses tribus de la province de Constantine.....	76,838 73
——————— à diverses tribus de la province de Bône....	25,746 08
Reliquat du fonds de réserve provenant de la réalisation de la rente de l'Inde, antérieurement à 1832.....	19,563 62
Prélèvement sur la créance des États-Unis pour indemnités dues à des Français.....	1,195,009 83
Reliquat sans emploi du fonds spécial des indemnités américaines. (Art. 3 de la loi du 14 juin 1835.).....	269,333 44
Produit du droit de 3 p. 0/0 versé par les adjudicataires des coupes de bois de l'exercice 1837, pour travaux d'entretien et d'amélioration dans les forêts.....	413,180 01
TOTAL.....	2,116,634 90

RÉSUMÉ.

Recettes de 1840 comparées aux recettes semblables de 1839.....	Plus-value.....	683,579f 81c	
	Moins-value.....	502,069 40	
			181,510f 41c
Recettes de 1840 qui n'ont pas eu lieu pendant l'exercice 1839.....		2,232,162 43	
Recettes de 1839 qui n'ont pas eu lieu pendant l'exercice 1840 (à déduire).		4,116,634 90	
			2,115,527 53
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1840.....			2,297,037 94

Tableau des Droits constatés et des Recouvrements effectués sur les Produits divers du Budget, pendant l'Exercice 1840.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'exercice 1840.	RESTE À RECOUVRER à la clôture de l'exercice.
RECETTES ORDINAIRES.				
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et des médailles. (Voir le développement à la première partie du compte des finances de l'année 1841.)		71,092f 50c	71,092f 50c	"
Produit des mines.	Redevances fixes et proportionnelles	289,737 42	289,737 42	"
	Produits extraordinaires	6,725 00	6,725 00	"
Droit de la vérification des poids et mesures		926,276 55	926,276 55	"
Produit de la taxe des brevets d'invention		640,972 00	640,972 00	"
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires pour l'exercice 1838.		64,025 53	64,025 53	"
Produits spéciaux pour dépenses des écoles normales primaires		356,526 25	356,526 25	"
Pensions des élèves des écoles militaires.	École polytechnique	238,702 90	238,702 90	"
	École spéciale militaire de Saint-Cyr	304,306 90	304,306 90	"
	Collége royal militaire de la Flèche	29,282 74	29,282 74	"
Moitié de la retenue de 3 p. 0/0 exercée au profit de la caisse des invalides sur les dépenses du matériel de la marine	Complément de l'exercice 1839	87,264 41	87,264 41	"
	A-compte sur l'exercice 1840	525,000 00	525,000 00	"
Recettes applicables aux dépenses de l'Hôtel des invalides de la guerre.	Retenue de 2 p. 0/0 pour l'Hôtel des invalides sur les dépenses du personnel de la guerre	854,077 96	854,077 96	"
	Retenue de 3 p. 0/0 sur la solde des officiers de la garde municipale et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris	7,714 69	7,714 69	"
	Pensions payées par la marine pour des marins admis à l'Hôtel des invalides de la guerre	44,925 48	44,925 48	"
Revenus de divers établissements spéciaux. (V. le développement, pages 310 et 311.)	Écoles vétérinaires	239,787 87	239,787 87	"
	Bergeries	84,228 54	84,228 54	"
	Vacherie expérimentale établie au haras du Pin	14,557 16	14,557 16	"
	Haras et dépôts d'étalons	328,899 10	328,899 10	"
	Écoles des arts et métiers	263,724 57	263,724 57	"
	Établissements thermaux	103,564 99	103,564 99	"
Recettes de diverses natures, attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. (V. le développement, page 313.)	Produit de compensations de valeurs données en payement de dépenses du budget	93,573 02	93,573 02	"
	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	333,667 06	333,667 06	"
	Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement	12,956 51	12,956 51	"
	Indemnités de remplacement de militaires	160,261 34	160,261 34	"
	Remboursement de prix de journées d'hôpitaux	23,810 07	23,810 07	"
	Remplacement d'effets perdus ou dégradés par des militaires	82,661 89	82,661 89	"
	Remplacement de moins value de mobilier	376 25	376 25	"
	Prix de vente de chevaux de réforme (Algérie)	41,337 89	41,337 89	"
Produit de vente de cartes et plans de dépôts.	de la guerre	20,862 20	20,862 20	"
	de la marine	20,222 13	20,222 13	"
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le ministère de la guerre. (V. l'état p. 312)	au département de la marine	532,448 77	532,448 77	"
	——— des finances	2,313,130 79	2,313,130 79	"
Produit de la rente de l'Inde		1,060,154 64	1,060,154 64	"
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations		1,335,441 10	1,335,441 10	"
	A REPORTER	11,512,296 22	11,512,296 22	"

Suite du *Tableau des Droits constatés et des Recouvrements effectués sur les Produits divers du Budget, pendant l'Exercice 1840.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'exercice 1840.	RESTE À RECOUVRER à la clôture de l'exercice.
REPORT	11,512,296f 22c	11,512,296f 22c	"
Suite des RECETTES ORDINAIRES.			
Recouvrements sur prêts faits en 1830 au commerce et à l'industrie	392,225 52	392,225 52	"
Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses non compris dans l'actif de l'administration des finances	138,626 48	138,626 48	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agent judiciaire, et non compris dans l'actif de l'administration des finances	292,061 91	292,061 91	"
Produit des expéditions délivrées aux archives du royaume	1,139 00	1,139 00	"
Recouvrements d'obligations souscrites par diverses villes, en remplacement de l'impôt sur les boissons	80,543 97	80,543 97	"
Dixième du produit de l'octroi dans l'île de Corse	15,693 49	15,693 49	"
Fonds avancés par divers pour dépenses cadastrales	1,662 00	1,662 00	"
Contingent du département de la Dordogne et de la ville de Bergerac dans le déficit du pont de cette ville	13,000 00	13,000 00	"
Produit de coupes de bois dépendant des forges de la Chaussade	82,080 49	82,080 49	"
Retenues sur traitements et pensions	10,768 03	10,768 03	"
Fonds de non-valeurs restés sans emploi	22,434 18	22,434 18	"
Redevance de la vallée d'Andore. (*Décret du 27 mars 1806.*)	960 00	960 00	"
Recouvrements d'avances faites à diverses villes	12,000 00	12,000 00	"
Intérêts en faveur du trésor résultant du décompte des bonifications sur les contributions directes	698 60	698 60	"
Recettes sur les exercices clos	35,537 67	35,537 67	"
Recettes à divers titres	17,063 80	17,063 80	"
RECETTES EXTRAORDINAIRES.			
Produits de valeurs et créances de l'ancienne régie des poudres et salpêtres, remis au trésor en exécution de l'article 32 de l'ordonnance royale du 26 février 1839	660,136 39	660,136 39	"
Recette de capitaux de cautionnement d'anciens comptables rayés du grand-livre de la dette publique en vertu de décisions ministérielles et faisant retour au Trésor	145,978 84	145,978 84	"
Recette provenant de l'application au budget du montant de traites des receveurs généraux sur le trésor, échues antérieurement au 1er janvier 1830, et non acquittées à l'époque du 1er janvier 1840	50,121 12	50,121 12	"
Versement de la caisse des dépôts et consignations pour liquidation opérée au profit du département du Haut-Rhin	191,283 66	191,283 66	"
Recette de droits de ports d'armes de chasse dont les permis n'ont pas été réclamés	7,022 00	7,022 00	"
Reliquat sans emploi sur les fonds de cotisations municipales	43,478 18	43,478 18	"
Fonds restés disponibles à l'époque de la clôture du service spécial des travaux publics créé par la loi du 27 juin 1833	102,836 73	102,836 73	"
Fonds restés disponibles à l'époque de la clôture du service spécial des ponts, canaux et travaux divers pour lesquels des emprunts ont été contractés	150,188 28	150,188 28	"
TOTAL	13,979,836 56	13,979,836 56	"

Développement sur les Recettes effectuées pour divers établissements spéciaux, pendant l'exercice 1840.

ÉCOLES VÉTÉRINAIRES.

		ALFORT.	LYON.	TOULOUSE.	TOTAL.	
Recettes effectuées par les receveurs généraux.	Pensions des élèves à leurs frais	65,980f 00c	34,700f 00c	52,740f 00c	153,420f 00c	210,595f 89c
	Pensions des animaux en traitement	29,646 80	9,959 79	5,559 30	45,165 89	
	Produit des diplômes	5,210 00	3,200 00	3,600 00	12,010 00	
Recettes effectuées par les receveurs de l'enregistrement.	Produit des troupeaux d'expérience	14,957 60	378 40	770 00	16,106 00	29,191 98
	Vente de fumiers	4,528 75	541 00	494 00	5,563 75	
	Produits consommés en nature	"	"	"	"	
	Vente d'objets mobiliers hors de service	6,102 30	436 03	983 90	7,522 23	
		126,425 45	49,215 22	64,147 20	239,787 87	239,787 87

BERGERIES.

		RAMBOUILLET.	PERPIGNAN.	LES VOSGES.	TOTAL.
Recettes effectuées par les receveurs de l'enregistrement.	Vente de béliers, brebis et laines	15,590f 00c	2,605f 00c	3,418f 15c	21,613f 15c
	Vente de produits ruraux	14,572 10	10,970 15	813 75	26,356 00
	Produits consommés en nature	27,245 89	6,513 50	2,500 00	36,259 39
	Vente d'objets mobiliers hors de service	"	"	"	"
		57,407 99	20,088 65	6,731 90	84,228 54

VACHERIE EXPÉRIMENTALE ÉTABLIE AU HARAS DU PIN.

Produits consommés en nature			14,557 16

HARAS ET DÉPÔTS D'ÉTALONS.

(Voir ci-après, page 312, le détail par établissement).

Recettes effectuées par les receveurs de l'enregistrement.	Produits des domaines...	Revenus de biens affermés	23,013f 70c	139,773f 31c
		Ventes de récoltes	39,170 20	
		Produits consommés en nature	77,589 41	
	Produit de la monte			126,300 50
	Vente de chevaux			51,301 00
	Vente de fumiers			11,346 59
	Vente d'objets mobiliers hors de service			177 70
				328,899 10

Suite du *Développement sur les Recettes effectuées pour divers établissements spéciaux, pendant l'exercice 1840.*

ÉCOLES DES ARTS ET MÉTIERS.

		CHÂLONS.	ANGERS.	TOTAL.	
Recettes effectuées par les receveurs généraux.	Pensions des élèves aux frais de leurs familles.....	77,625f 00c	37,176f 95c	114,801f 95c	157,641f 95c
	Trousseaux remboursés par les élèves.....	29,440 00	13,400 00	42,840 00	
Recettes effectuées par les receveurs de l'enregistrement.	Vente d'objets fabriqués et réparations de meubles et autres objets.....	61,700 06	43,553 16	105,253 22	106,082 62
	Vente d'objets mobiliers hors de service.....	635 20	194 20	829 40	
		169,400 26	94,324 31	263,724 57	263,724 57

ÉTABLISSEMENTS THERMAUX.

		BOURBON l'Archambault.	NÉRIS.	VICHY.	BOURBONNE.	PLOMBIÈRES.	PROVINS.	TOTAL.
Recettes effectuées par les receveurs de l'enregistrement.	Produits des établissements affermés.....	4,000f 00c	"	27,450f 00c	"	23,441f 09c	"	54,891f 09c
	Produits des établissements régis.	"	16,209f 10c	"	32,262f 55c	"	"	48,471 65
	Vente d'objets mobiliers hors de service.....	"	"	"	202 25	"	"	202 25
		4,000 00	16,209 10	27,450 00	32,464 80	23,441 09	"	103,564 99

RÉCAPITULATION.

Écoles vétérinaires.....	239,787f 87c
Bergeries.....	84,228 54
Vacherie expérimentale établie au haras du Pin.....	14,557 16
Haras et dépôts d'étalons.....	328,899 10
Écoles des arts et métiers.....	263,724 57
Établissements thermaux.....	103,564 99
	1,034,762 23

Développement, par établissement de Haras et dépôt d'étalons, des Recettes effectuées pendant l'exercice 1840.

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS.	PRODUIT DES DOMAINES. BAUX, vente de récoltes et coupes de bois.	PRODUITS consommés en nature.	TOTAL.	PRODUIT de LA MONTE.	VENTE de CHEVAUX.	VENTE de FUMIERS.	PRODUITS DIVERS.	TOTAL GÉNÉRAL des produits.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Abbeville	"	"	"	2,700 00	420 00	798 15	"	3,918 15
Angers	"	"	"	6,899 00	501 00	880 43	"	8,280 43
Arles	1,941 77	"	1,941 77	"	505 00	470 00	"	2,916 77
Aurillac	"	"	"	2,244 00	337 00	430 90	"	3,011 90
Blois	"	"	"	1,315 00	342 42	324 30	"	1,981 72
Braisnes	"	"	"	6,666 00	508 92	643 21	"	7,818 13
Cluni	18 00	"	18 00	2,854 00	325 00	693 24	"	3,890 24
Jussey	"	"	"	3,274 00	130 00	288 08	"	3,692 08
Langonnet	126 00	1,523 97	1,649 97	2,574 00	395 00	"	"	4,618 97
Libourne	"	"	"	4,587 00	900 00	807 00	21 00	6,315 00
Montier-en-Der	"	"	"	2,397 00	1,036 20	537 24	"	3,970 44
Pau	479 00	1,403 90	1,882 90	4,508 00	2,265 00	"	44 30	8,720 00
Pin (Le)	38,794 25	42,238 86	81,033 11	21,943 00	14,800 00	"	"	117,776 11
Pompadour	17,189 75	27,231 37	44,421 12	4,958 00	11,435 00	"	"	60,814 12
Rodez	"	608 21	608 21	2,352 00	293 00	405 86	"	3,659 07
Rosières	2,266 00	2,888 07	5,154 07	4,085 00	12,676 40	980 00	112 40	23,007 87
Saint-Lô	330 00	"	330 00	20,858 00	475 00	835 00	"	22,498 00
Saint-Maixent	"	"	"	7,335 00	960 00	416 19	"	8,711 19
Strasbourg	"	"	"	6,873 00	270 10	1,429 45	"	8,572 55
Tarbes	1,039 13	1,695 03	2,734 16	10,018 50	2,725 96	1,407 54	"	16,886 16
Dépôt des remontes	"	"	"	7,860 00	"	"	"	7,860 00
TOTAUX	62,183 90	77,589 41	139,773 31	126,350 00	51,301 00	11,346 59	177 70	328,899 10

Développement sur les Recettes comprises aux Produits divers du Budget de l'Exercice 1840, pour la valeur, au prix de revient, des Poudres livrées, pendant l'année 1840, par le ministère de la guerre, aux départements de la marine et des finances.

MINISTÈRES.	ESPÈCES DE POUDRES et de matières.	QUANTITÉS LIVRÉES pendant l'exercice 1840 aux ministères consommateurs.	PRIX DE REVIENT qui a servi de base aux remboursements effectués.	REMBOURSEMENTS CONSTATÉS en dépense au budget des ministères consommateurs.	RECETTE CORRESPONDANTE portée aux produits divers du budget de l'exercice 1840.
MARINE	Poudre de guerre	284,807k 90g	1f 57c	447,148f 30c	(1) 532,448f 77c
	——— de mine	63,400 00	1 31	83,054 00	
	——— de chasse fine	300 00	1 86	558 00	
	Salpêtre	1,320 00	1 27 1/2	1,683 00	
	Charbon de bois	60 00	09 1/8	5 47	
FINANCES	Poudre de guerre	8,775 00	1 57	13,776 75	2,313,130 79
	——— de mine	1,196,230 00	1 31	1,567,061 30	
	——— de chasse fine	312,052 33	1 86	580,417 33	
	——— de chasse superfine	43,205 50	2 06	89,003 33	
	——— royale	26,088 00	2 41	62,872 08	
		TOTAUX		2,845,579 56	2,845,579 56

(1) Non compris 16,467f 50c pour le 3 p. 0/0 revenant à la caisse des invalides de la marine.

Développement, par Ministère, des Produits divers versés au Trésor, pendant l'exercice 1840, en exécution de l'article 16 de l'ordonnance royale du 31 mai 1838, portant règlement général sur la Comptabilité publique.

MINISTÈRES.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT DES RECETTES EFFECTUÉES PENDANT L'EXERCICE 1840. Recettes.	Annulations de recettes.	Reste par nature de produit.	Reste par ministère.
Justice et cultes.	Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	16,695f 64c	14,282f 85c	2,412f 79c	2,412f 79c
Affaires étrangères.	Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	41,910 06	38,409 10	3,500 96	3,500 96
Instruction publique.	Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	18,094 24	5,254 49	12,839 75	12,839 75
Intérieur.	Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	12,026 04	9,615 82	2,410 22	2,410 22
Agriculture et commerce.	Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	17,590 40	15,883 88	1,706 52	1,706 52
Travaux publics.	Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	19,735 79	14,186 10	5,549 69	5,549 69
Guerre.	Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement.	71,786 79	59,520 28	12,266 51	
	Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	1,941,227 86	1,722,484 05	218,743 81	
	Remboursement de prix de journées d'hôpitaux	68,176 31	45,719 77	22,456 54	
	Remplacement d'effets perdus ou dégradés par des militaires	83,355 56	693 67	82,661 89	
	Remplacement de moins value de mobilier	41,347 18	9 29	41,337 89	618,153 75
	Produit de compensations de valeurs données en payement de dépenses du budget	80,049 52	"	80,049 52	
	Indemnités de remplacement de militaires	161,435 34	1,184 00	160,261 34	
	Prix de vente de chevaux de réforme	376 25	"	376 25	
		2,447,764 81	1,829,611 06	618,153 75	
Marine.	Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement.	690 00	"	690 00	
	Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	581,520 22	515,033 96	66,486 26	
	Remboursement de prix de journées d'hôpitaux	1,085 38	"	1,085 38	69,615 17
	Produit de compensations de valeurs données en payement de dépnses du budget	10,137 33	8,783 80	1,353 53	
		593,432 93	523,817 76	69,615 17	
Finances.	Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	99,188 12	79,171 06	20,017 06	
	Produit de compensations de valeurs données en payement de dépenses du budget	12,438 12	"	12,438 12	32,455 18
		111,626 24	79,171 06	32,455 18	
	TOTAL GÉNÉRAL	3,278,876 15	2,530,232 12	748,644 03	748,644 03

Développement, par département, des Recouvrements effectués sur les Produits divers du Budget, pendant l'Exercice 1840.

DÉPARTEMENTS.	RECETTES ORDINAIRES. Bénéfices sur la fabrication des monnaies et médailles.	Produits des mines.	Droits de la vérification des poids et mesures.	Produit de la taxe des brevets d'invention.	Produits spéciaux pour dépenses des écoles normales primaires.	Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires.	Recettes applicables aux dépenses de l'hôtel des invalides de la guerre.	Revenus de divers établissements spéciaux.	Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques, reversements de fonds et autres recettes attribuées au trésor.	Recettes sur divers débets de comptables et créances litigieuses compris ou non compris dans l'actif des finances.	Divers produits.	RECETTES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL DES RECETTES sur les produits divers du Budget.	OBSERVATIONS.
Ain	"	1,077f 96c	4,810f 63c	392f	5,420f 00c	"	1,497f 01c	"	456f 68c	"	179f 09c	15f 00c	13,848f 37c	
Aisne	"	773 82	22,620 84	3,150	10,325 00	"	7,360 19	7,818f 13c	4,312 61	142f 40c	2,231 25	225 00	58,959 24	
Allier	"	4,808 59	3,972 88	824	"	"	2,583 99	47,659 10	3,027 22	"	172 21	"	63,047 99	
Alpes (Basses-)	"	507 31	2,522 48	"	2,325 00	"	1,697 94	"	2,683 23	540 00	15 70	105 00	10,396 66	
Alpes (Hautes-)	"	627 11	2,144 66	"	"	"	5,660 85	"	2,011 38	"	183 48	25 00	10,652 48	
Ardèche	"	7,065 20	8,165 53	1,324	712 50	"	666 98	"	2,683 28	"	835 64	780 99	22,234 12	
Ardennes	"	1,100 00	8,000 44	5,922	5,587 50	"	11,510 81	"	18,203 13	21 75	205 20	"	50,550 83	
Ariége	"	469 10	6,268 34	450	"	"	1,459 01	"	2,847 78	128 60	1,071 11	15 00	12,708 94	
Aube	"	250 00	10,085 68	618	6,194 97	"	1,455 67	"	560 18	"	4,077 91	180 00	23,422 41	
Aude	"	1,550 53	4,705 88	1,268	3,725 00	"	5,251 04	"	8,708 89	12 57	24 89	30 00	25,276 80	
Aveyron	"	6,066 65	2,944 96	200	893 75	"	932 70	4,050 86	1,775 85	"	105 13	60 00	17,029 90	
Bouches-du-Rhône	"	5,787 09	15,754 27	4,916	2,990 55	"	12,621 76	2,916 77	71,314 62	4,081 35	147,489 22	150 00	268,021 63	
Calvados	"	14,541 42	2,619 70	800	"	"	4,868 82	"	14,426 55	"	131 59	105 00	37,493 08	
Cantal	"	328 25	1,497 10	"	"	"	733 60	3,011 90	2,339 07	"	10 01	135 00	8,054 93	
Charente	"	326 92	11,412 03	400	"	"	1,632 54	"	1,073 06	"	2,463 21	45 00	17,352 76	
Charente-Inférieure	"	"	15,295 58	992	"	"	10,503 64	"	21,407 94	1,200 00	1,706 49	135 00	51,240 65	
Cher	"	200 00	3,562 87	"	9,014 56	"	4,653 14	"	1,726 03	"	1,153 77	"	20,310 37	
Corrèze	"	1,667 04	5,032 30	"	4,173 98	"	1,382 35	57,582 75	309 08	"	6 95	160 00	70,314 45	
Corse	"	"	5,659 74	"	"	"	9,540 10	"	5,305 92	970 61	17,054 99	"	38,531 36	
Côte-d'Or	"	500 00	11,254 94	3,022	5,512 50	"	7,482 26	"	16,959 32	"	2,205 97	20,121 54	67,058 53	
Côtes-du-Nord	"	"	10,586 52	1,150	"	"	4,880 72	"	24,398 74	417 56	59 64	"	41,493 18	
Creuse	"	633 42	7,807 03	"	4,401 51	"	1,041 09	"	2,592 05	"	2,763 87	15 00	19,253 97	
Dordogne	"	1,215 73	15,674 59	2,600	5,421 00	"	2,578 61	"	3,660 61	106 67	13,176 19	60 00	44,493 40	
Doubs	"	117 95	10,899 36	4,824	12,212 11	"	13,514 30	"	10,933 46	473 67	1,245 16	2,149 16	56,369 17	
Drôme	"	116 84	11,376 85	350	"	"	4,389 49	"	3,642 00	"	30 28	30 00	19,935 46	
Eure	"	"	10,559 87	2,312	12,205 14	"	3,362 61	"	14,517 88	564 58	118 61	210 00	43,880 69	
Eure-et-Loir	"	"	8,644 39	1,250	3,250 00	"	2,251 50	"	1,097 97	"	413 86	90 00	16,997 72	
Finistère	"	1,124 85	9,397 46	2,600	"	"	6,491 33	"	90,826 60	"	81 70	60 00	110,581 94	
Gard	"	19,000 58	16,338 26	3,972	"	"	6,363 27	"	9,109 21	"	565 34	90 00	55,438 66	
Garonne (Haute-)	"	"	7,889 01	3,424	3,153 34	"	14,162 11	64,147 20	11,443 27	788 10	16,378 18	2,323 60	123,708 81	
Gers	"	"	4,940 56	450	"	"	2,658 48	"	4,955 39	"	8 10	150 00	13,162 53	
Gironde	1,808f 78	300 00	22,771 03	11,758	2,526 66	"	9,417 67	6,315 00	11,341 63	225 00	4,691 55	435 00	71,590 32	
Hérault	"	7,797 31	10,200 92	4,364	"	"	9,218 23	"	12,909 78	"	183 41	"	44,673 65	
Ille-et-Vilaine	"	97 81	9,577 61	1,250	27,639 71	"	12,285 32	"	5,535 01	"	2,640 44	45 00	59,070 90	
Indre	"	300 00	6,701 24	"	832 50	"	1,628 33	"	974 08	"	106 68	75 00	10,617 83	
Indre-et-Loire	"	"	5,779 96	750	"	"	5,341 41	"	5,920 14	"	9,966 41	75 00	27,832 92	
Isère	"	4,194 69	18,135 02	2,900	11,821 50	"	8,499 89	"	4,319 60	2,660 00	183 24	8,027 00	60,740 94	
Jura	"	46 29	7,886 91	2,524	7,126 37	"	2,956 30	"	1,217 36	4,676 70	441 51	90 00	26,965 44	
Landes	"	1,898 59	3,788 15	1,392	"	"	690 76	"	129 21	58 50	33 43	"	7,990 64	
Loir-et-Cher	"	"	6,227 85	92	1,120 00	"	3,903 41	1,981 72	5,733 94	"	247 32	45 00	19,351 24	
Loire	"	22,072 85	11,829 21	5,592	"	"	4,139 63	"	2,775 91	"	426 81	"	46,836 41	
Loire (Haute-)	"	3,288 04	4,060 89	"	"	"	510 51	"	1,891 64	"	19 06	"	9,770 14	
Loire-Inférieure	"	2,987 92	10,691 47	3,698	"	"	7,623 74	"	11,499 90	97 50	270 33	2,428 47	39,297 33	
Loiret	"	"	12,496 43	254	3,637 50	"	3,910 64	"	1,491 55	"	27,975 86	135 00	49,900 98	
Lot	"	"	5,152 97	"	"	"	1,184 73	"	1,473 80	"	0 70	75 00	7,887 20	
Lot-et-Garonne	"	100 00	7,298 95	450	2,432 48	"	1,798 27	"	283 91	"	123 45	165 00	12,652 06	
Lozère	"	1,585 87	2,690 62	1,174	2,845 00	"	527 25	"	411 16	"	6 04	"	9,239 94	
Maine-et-Loire	"	4,518 46	13,105 63	200	1,028 12	"	9,106 12	102,604 74	4,059 89	266 64	223 44	45 00	135,158 04	
Manche	"	590 81	16,345 07	18	"	"	6,972 34	22,498 00	28,743 45	"	114 41	90 00	75,372 08	
Marne	"	"	14,847 87	5,888	8,587 55	"	2,815 80	169,400 26	3,288 46	"	9,073 45	361 58	214,262 97	

Suite du *Développement, par département, des Recouvrements effectués sur les Produits divers du Budget, pendant l'Exercice 1840.*

DÉPARTEMENTS.	RECETTES ORDINAIRES. Bénéfices sur la fabrication des monnaies et médailles.	Produits des mines.	Droits de la vérification des poids et mesures.	Produit de la taxe des brevets d'invention.	Produits spéciaux pour dépenses des écoles normales primaires.	Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires.	Recettes applicables aux dépenses de l'hôtel des Invalides de la guerre.	Revenus de divers établissements spéciaux.	Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques, reversements de fonds et autres recettes attribuées au trésor	Recettes sur divers débets de comptables et créances litigieuses compris ou non compris dans l'actif des finances.	Divers produits. (A)	Recettes extraordinaires. (B)	Total des recettes sur les produits divers du Budget.
Marne (Haute-)	"	375f 00c	6,194f 31c	350f 00c	3,106f 25c	"	1,547f 11c	36,435f 24c	723f 96c	"	281f 41c	75f 00c	49,088f 28c
Mayenne	"	7,078 32	6,478 81	"	"	"	4,043 63	"	6,099 88	"	24 42	150 00	23,875 06
Meurthe	"	50 00	10,054 47	1,354 00	17,325 76	"	17,568 07	24,119 80	13,643 60	618f 90c	1,815 42	105 00	86,655 02
Meuse	"	450 00	7,148 22	824 00	"	"	14,310 68	"	10,172 83	491 20	750 98	"	34,147 91
Morbihan	"	33 44	6,948 49	"	"	"	10,373 17	6,095 00	25,561 24	117 77	209 90	45 00	49,384 01
Moselle	"	2,987 15	7,679 60	1,524 00	11,550 00	"	38,981 36	"	40,517 74	287 35	2,768 83	90 00	106,386 03
Nièvre	"	"	9,680 53	850 00	"	"	2,071 99	"	2,621 70	"	351 66	"	15,575 88
Nord	20f 64c	96,893 67	50,315 70	12,480 00	15,563 00	"	41,715 71	"	27,819 05	1 94	3,518 56	153 72	248,484 99
Oise	"	"	14,627 68	1,586 00	"	"	5,392 88	"	2,149 00	"	67 40	375 00	24,197 96
Orne	"	144 03	9,408 81	1,648 00	2,231 82	"	1,748 87	106,287 25	2,917 37	"	2,583 98	"	126,970 13
Pas-de-Calais	"	848 38	22,001 69	1,938 00	"	"	20,186 81	"	38,485 47	"	39,344 95	"	122,805 30
Puy-de-Dôme	"	3,335 01	9,060 82	150 00	"	"	5,487 62	"	4,843 24	181 60	237 43	255 00	23,550 72
Pyrénées (Basses-)	"	1,728 43	5,853 00	2,600 00	"	"	15,828 38	9,796 30	12,950 14	114 75	100 36	"	48,971 36
Pyrénées (Hautes-)	"	"	1,389 31	200 00	"	"	3,579 26	16,191 13	937 65	"	134 66	"	22,432 01
Pyrénées-Orientales	"	1,721 85	4,081 66	850 00	1,042 78	"	13,339 96	19,575 15	4,788 75	"	50 00	"	45,450 15
Rhin (Bas-)	1,506 17	5,286 01	11,850 40	1,098 00	9,540 73	"	28,411 89	8,572 55	54,297 07	116 60	1,437 97	15 00	122,132 39
Rhin (Haut-)	"	3,159 68	5,807 57	4,248 00	12,796 02	"	9,085 42	"	13,041 38	140 00	248 46	191,367 04	239,893 57
Rhône	82 51	3,528 53	21,041 16	16,370 00	4,517 50	"	24,651 22	49,215 22	17,261 30	1 00	132 16	"	136,800 60
Saône (Haute-)	"	2,559 85	8,465 67	824 00	7,071 28	"	2,706 76	3,692 08	3,438 60	22 95	83 17	5,415 50	34,279 86
Saône-et-Loire	"	18,521 31	15,300 11	4,096 00	2,625 00	"	3,734 49	3,890 24	6,640 80	491 19	226 58	90 00	55,615 72
Sarthe	"	11,395 64	11,701 35	18 00	2,036 10	29,282f 74c	3,642 72	"	1,142 99	669 95	109 98	135 00	60,134 47
Seine	66,517 72	"	71,726 97	471,384 00	"	238,702 90	"	"	239 22	75 00	9,663 62	"	858,309 43
Seine-Inférieure	1,156 68	"	31,311 45	12,262 00	12,720 00	"	10,487 77	134,285 45	12,379 72	18 60	1,293 34	295 00	216,210 01
Seine-et-Marne	"	"	14,465 13	150 00	348 34	"	10,314 85	"	14,261 05	40 00	164 71	225 00	39,969 08
Seine-et-Oise	"	"	20,752 79	2,748 00	37,397 64	304,306 90	19,724 55	"	15,482 09	6,027 55	1,298 36	2,348 04	410,085 92
Sèvres (Deux-)	"	"	6,212 89	400 00	500 00	"	6,250 51	43,662 10	4,057 29	"	123 22	"	61,206 01
Somme	"	"	15,034 91	1,228 00	12,201 79	"	5,934 72	8,711 19	2,420 69	"	282 27	270 00	46,083 60
Tarn	"	11,176 89	6,375 75	1,700 00	"	"	1,816 53	3,918 15	3,571 97	"	112 57	15 00	28,686 86
Tarn-et-Garonne	"	"	3,174 18	574 00	690 00	"	1,445 47	"	903 80	280 80	5 59	105 00	7,178 84
Var	"	831 02	8,407 84	150 00	6,500 00	"	13,458 42	"	41,246 77	228 00	871 70	140 00	71,833 75
Vaucluse	"	1,757 28	12,042 42	3,826 00	1,246 44	"	3,174 80	"	5,431 78	"	395 75	60 00	27,934 47
Vendée	"	326 98	6,134 77	"	1,707 00	"	4,856 34	"	1,042 51	106 25	3 11	60 00	14,236 96
Vienne	"	"	6,222 03	1,148 00	13,015 50	"	3,824 99	"	3,127 80	"	587 13	152 20	28,077 65
Vienne (Haute-)	"	50 00	6,975 42	150 00	"	"	2,962 21	"	1,884 78	"	885 34	210 00	13,117 75
Vosges	"	2,588 95	7,228 90	1,400 00	8,452 50	"	2,675 08	"	1,112 38	308 00	115 92	30 00	23,911 73
Yonne	"	"	13,089 16	1,300 00	5,225 00	"	3,417 37	30,172 99	3,118 15	274 32	443 75	45 00	57,085 74
Algérie	"	"	"	"	"	"	111,510 38	"	1,088,707 13	4,748 93	"	"	1,204,966 44
Trésor public	"	"	"	"	"	"	188,727 47	"	809,933 99	696,857 03	1,017,209 77	"	2,712,728 26
	71,092 50	296,462 42	926,276 55	640,972 00	356,526 25	572,292 54	906,707 72	994,606 27	2,762,284 30	729,654 88	1,360,826 71	241,783 84	9,859,485 98
Virements de comptes { à ajouter	"	"	"	"	"	"	10 41	40,155 96	"	"	5,283,529 61	1,109,261 36	4,120,350 58
Virements de comptes { à déduire	"	"	"	"	"	"	"	"	2,013,640 27	298,966 49	"	"	"
	71,092 50	296,462 42	926,276 55	640,972 00	356,526 25	572,292 54	906,718 13	1,034,762 23	748,644 03	430,688 39	6,644,356 32	1,351,045 20	13,979,836 56

OBSERVATIONS.	
(A) Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires pour l'exercice 1838	64,025f 55c
Moitié de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides sur les dépenses du matériel de la marine	612,264 41
Produit de vente de cartes et plans des dépôts de la guerre et de la marine	41,084 33
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le ministère de la guerre aux départements de la marine et des finances	2,845,579 56
Produit de la rente de l'Inde, année 1840	1,060,154 64
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations	1,335,441 10
Recouvrements sur prêts faits au commerce	392,225 52
Produit des expéditions délivrées aux archives du royaume	1,139 00
Recouvrement d'obligations souscrites par diverses villes en remplacement de l'impôt sur les boissons	80,543 97
Dixième du produit de l'octroi en Corse	15,693 49
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	1,662 00
Contingent du département de la Dordogne et de la ville de Bergerac dans le déficit du pont de cette ville	13,000 00
Produit de coupes de bois dépendant des forges de la Chaussade	82,080 49
Retenues sur traitements et pensions	10,768 03
Fonds provenant d'ordonnances de non-valeur sans emploi	22,434 18
Redevance de la vallée d'Andore	960 00
Recouvrement d'avances faites à diverses villes	12,000 00
Intérêts en faveur du Trésor résultant du décompte de bonification sur contributions directes	698 60
Recettes sur les exercices clos	35,537 67
Recettes à divers titres	17,063 80
Total égal	6,664,356 32
(B) Produit de valeurs et créances de l'ancienne régie des poudres et salpêtres remises au trésor en exécution de l'ordonnance royale du 26 février 1839	660,136 39
Recette de capitaux de cautionnements d'anciens comptables rayés du grand-livre de la dette publique en vertu de décision ministérielle et faisant retour au trésor	145,978 84
Recette provenant de l'application au budget du montant des traites des receveurs généraux sur le trésor, échues antérieurement au 1er janvier 1830, et non acquittées à l'époque du 1er janvier 1840	50,121 12
Versement de la caisse des dépôts et consignations pour liquidation opérée au profit du département du Haut-Rhin	191,283 66
Recettes de droits de ports d'armes de chasse dont les permis n'ont pas été réclamés	7,022 00
Reliquat sans emploi sur les fonds de cotisations municipales	43,478 18
Fonds restés disponibles à l'époque de la clôture du service spécial des travaux publics créé par la loi du 27 juin 1833 (art. 16 de la loi du 6 juin 1840)	102,836 73
Fonds restés disponibles à l'époque de la clôture du service spécial des ponts, canaux et travaux divers, pour lesquels des emprunts ont été contractés	150,188 28
Total égal	1,351,045 20

État comparatif des Produits divers du Budget pour les exercices 1840 *et* 1839.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1840.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1839.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1840, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1840, en moins.
Recettes ordinaires.				
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et des médailles	71,092f 50c	72,897f 36c	"	(a) 1,804f 80c
Produits des mines	296,462 42	320,289 92	"	(b) 23,827 50
Droit de vérification des poids et mesures	926,276 55	1,008,082 95	"	(c) 81,806 40
Produit de la taxe des brevets d'invention	640,972 00	591,566 00	(d) 49,406f 00c	"
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires. (Exercices 1838 et 1837.)	64,025 53	35,196 11	(e) 28,827 42	"
Produits spéciaux pour dépenses des écoles normales primaires	356,526 25	352,259 90	(f) 4,266 35	"
Pensions des élèves des écoles militaires	572,292 54	556,061 57	(g) 16,230 97	"
Moitié de la retenue de 3 p. 0/0 exercée au profit de la caisse des invalides sur les dépenses du matériel de la marine	612,264 41	541,673 76	(h) 70,590 65	"
Recettes applicables aux dépenses de l'hôtel des Invalides de la guerre	906,718 13	856,602 18	(i) 50,115 95	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles vétérinaires	239,787 87	257,044 12	"	(j) 17,256 25
Revenus de divers établissements spéciaux. — Bergeries	84,228 54	111,022 56	"	(k) 26,794 02
Revenus de divers établissements spéciaux. — Vacherie expérimentale établie au haras du Pin	14,557 16	1,976 18	(l) 12,580 98	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Haras et dépôts d'étalons	328,899 10	282,398 24	(m) 46,500 86	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — École des arts et métiers	263,724 57	263,637 62	(n) 86 95	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Établissements thermaux	103,564 99	101,612 96	(o) 1,952 03	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses du budget	93,573 02	180,806 98	"	(p) 87,233 96
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	333,667 06	296,273 34	(p) 37,393 72	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du gouvernement	12,956 51	3,740 23	(p) 9.216 28	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Indemnités de remplacement de militaires	160,261 34	82,805 00	(p) 77,456 34	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Remboursement de prix de journées d'hôpitaux	23,810 07	6,280 09	(p) 17,529 98	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Remplacement d'effets perdus ou dégradés par des militaires	82,661 89	81,406 98	(p) 1,254 91	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Prix de vente de chevaux de réforme. (Algérie.)	376 25	"	(p) 376 25	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Remplacement de moins value de mobilier	41,337 89	6,234 41	(p) 35,103 48	"
Produit de vente de cartes et plans des dépôts. — de la guerre	20,862 20	11,676 96	(p) 9,185 24	"
Produit de vente de cartes et plans des dépôts. — de la marine	20,222 13	22,033 73	"	(p) 1,811 60
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le ministère de la guerre — au département de la marine	532,448 77	"	(q) 532,448 77	"
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le ministère de la guerre — des finances	2,313,130 79	"	(q) 2,313,130 79	"
Produit de la rente de l'Inde	1,060,154 64	1,163,055 10	"	(r) 102,900 46
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations	1,335,441 10	1,302,609 84	(s) 32,831 26	"
A REPORTER	11,512,296 22	8,509 244 09	3,346,487 18	343,435 05

EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1839.

(a) Voir à la première partie du compte des finances, les développements sur la fabrication des monnaies et médailles.

(b) Cette diminution s'applique principalement aux départements de l'Ain, de la Nièvre et du Nord.

(c) Une ordonnance royale en date du 17 avril 1839, a de nouveau réglementé ce service.

(d) Les progrès industriels ont donné lieu, en 1840, à un plus grand nombre de demandes de brevets.

(e) Le produit des actes des chancelleries consulaires s'étant accru pendant l'année 1838, il en est résulté un excédant de fonds sans emploi, dont le budget de l'exercice 1840 a profité.

(f) Ces produits sont essentiellement variables.

(g) L'école de Saint-Cyr est comprise dans cette augmentation pour 19,565 fr. 73 cent. provenant d'un plus grand nombre d'élèves admis en 1840, mais cette différence en plus se trouve atténuée, par l'effet d'un moins grand nombre d'élèves reçus pendant la même année, de 391 fr. 82 cent. qui s'appliquent à l'école polytechnique, et de 2,942 fr. 94 cent., à celle de La Flèche.

(h) Les versements sur l'exercice 1840, ont été de 525,000 fr., auxquels ont été ajoutés 87,264 fr. 41 cent. pour le solde de l'exercice 1839. La recette de l'exercice 1839 s'étant formée de versements propres à cet exercice et montant à 450,000 fr.; plus de 91,673 fr. 76 cent. pour le solde de l'exercice 1838, il résulte de la comparaison de ces deux termes une différence en plus à l'exercice 1840, de 70,590 fr. 65 cent.

(i) Augmentation de l'effectif du personnel de la guerre et de la garde municipale de Paris passible de cette retenue.

(j) Diminution du nombre des élèves en 1840, et retard dans le payement de quelques pensions.

(k) Il a été vendu beaucoup moins d'animaux en 1840 qu'en 1839.

(l) Cette augmentation résulte d'une plus value des produits consommés en nature.

(m) Cette différence, qui porte principalement sur le produit des ventes de chevaux et sur ceux des domaines, provient : 1° de ce qu'en 1840, le nombre des chevaux réformés a été beaucoup plus considérable qu'en 1839; 2° des améliorations apportées dans la culture et l'exploitation des domaines.

(n) Résultat provenant de la vente des objets confectionnés.

(o) Cette augmentation ne porte que sur les établissements en régie, et résulte nécessairement de l'accroissement du nombre des personnes qui fréquentent les établissements d'eaux minérales.

(p) Les différences en plus et en moins sur les produits de cette nature, tiennent à beaucoup de causes qui n'ont aucun caractère de périodicité, et qui sont subordonnées tant aux besoins qu'à la convenance des services ministériels.

(q) Recettes effectuées en 1840, par suite du nouveau régime que l'ordonnance royale du 26 février 1839 a consacré pour le service des poudres et salpêtres.

(r) Le complément de la rente de 1838 dont il a été fait recette en 1839, entre dans cette différence pour 99,106 fr. 95 cent.

(s) Les comptes rendus annuellement par la caisse des dépôts et consignations présentent les éléments explicatifs de cette différence.

Suite de l'*État comparatif des Produits divers du Budget pour les exercices* 1840 *et* 1839.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1840.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1839.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1840, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1840, en moins.
REPORT.....	11,512,296f 22c	8,509,244f 09c	3,346,487f 18c	343,435f 05c
Suite des RECETTES ORDINAIRES.				
Recouvrements sur prêts faits au commerce et à l'industrie.....	392,225 52	501,562 04	"	(a) 109,336 52
Recettes sur les débets et créances compris ou non compris dans l'actif de l'administration des finances.....	430,688 39	261,572 93	(b) 169,115 46	"
Produits des expéditions délivrées aux archives du Royaume.....	1,139 00	1,405 00	"	(c) 266 00
Recouvrements d'obligations souscrites par diverses villes, en remplacement de l'impôt sur les boissons.....	80,543 97	80,544 00	"	0 03
Dixième du produit de l'octroi en Corse.....	15,693 49	9,137 40	(d) 6,556 09	"
Fonds avancés par divers pour dépenses cadastrales.....	1,662 00	2,827 70	"	(e) 1,165 70
Contingent du département de la Dordogne et de la ville de Bergerac dans le déficit du pont de cette ville.....	13,000 00	12,754 37	(f) 245 63	"
Produit de coupes de bois dépendant des forges de la Chaussade.....	82,080 49	75,997 30	(g) 6,083 19	"
Retenues sur traitements et pensions.....	10,768 03	10,096 21	(h) 671 82	"
Fonds provenant d'ordonnances de non-valeurs restés sans emploi.....	22,434 18	24,884 77	"	(h) 2,450 59
Redevance de la vallée d'Andore. (Décret du 27 mars 1806.).....	960 00	1,440 00	"	(h) 480 00
Recouvrements d'avances faites à diverses villes.....	12,000 00	22,925 40	"	(i) 10,925 40
Intérêts en faveur du trésor résultant du décompte de bonifications sur contributions directes.....	698 60	3,437 93	"	(j) 2,739 33
Recettes sur les exercices clos.....	35,737 67	"	(h) 35,537 67	"
Recettes à divers titres.....	17,063 80	48,334 58	"	(h) 31,270 78
RECETTES EXTRAORDINAIRES.				
Produit de valeurs et créances de l'ancienne régie des poudres et salpêtres remises au trésor, en exécution de l'art. 32 de l'ordonnce royale du 26 février 1839..	660,136 39	"	(k) 660,136 39	"
Recette de capitaux de cautionnements d'anciens comptables rayés du grand-livre de la dette publique, en vertu de décision ministérielle et faisant retour au trésor.....	145,978 84	"	(l) 145,978 84	"
Recette provenant de l'application au budget du montant de traites des receveurs généraux sur le trésor, échues antérieurement au 1er janvier 1830, et non acquittées à l'époque du 1er janvier 1840.....	50,121 12	"	(l) 50,121 12	"
Versement de la caisse des dépôts et consignations pour liquidation opérée au profit du département du Haut-Rhin.....	191,283 66	"	(l) 191,283 66	"
Recette de droits de ports d'armes de chasse dont les permis n'ont pas été réclamés.....	7,022 00	"	(l) 7,022 00	"
Reliquat sans emploi sur les fonds de cotisations municipales.....	43,478 18	"	(l) 43,478 18	"
Fonds restés disponibles à l'époque de la clôture du service spécial des travaux publics créé par la loi du 27 juin 1833.....	102,836 73	"	(l) 102,836 73	"
Fonds restés disponibles à l'époque de la clôture du service spécial des ponts, canaux et travaux divers, pour lesquels des emprunts ont été contractés...	150,188 28	"	(l) 150,188 28	"
Recouvrement de créances du trésor sur le gouvernement des États-Unis....	"	102,264 54	"	(m) 102,264 54
Contribution extraordinaire imposée à la ville de Constantine.....	"	14,698 65	"	(m) 14,698 65
Contribution extraordinaire imposée à diverses tribus dans la province de Constantine.....	"	76,838 73	"	(m) 76,838 73
Contribution extraordinaire imposée à diverses tribus dans la province de Bône.....	"	25,746 08	"	(m) 25,749 68
Reliquat du fonds de réserve provenant de la réalisation de la rente de l'Inde, antérieurement à 1832.....	"	19,563 62	"	(m) 19,563 62
Prélèvement sur la créance des États-Unis pour indemnités dues à des Français.	"	1,195,009 83	"	(m) 1,195,009 83
Reliquat sans emploi du fonds spécial des indemnités américaines. (Art. 3 de la loi du 14 juin 1835.).....	"	269,333 44	"	(m) 269,333 44
Produit du droit de 3 p. 0/0 versé par les adjudicataires des coupes de bois de l'exercice 1837, pour travaux d'entretien et d'amélioration dans les forêts..	"	413,180 01	"	(m) 413,180 01
TOTAUX.....	13,979,836 56	11,682,798 62	4,915,742 24	2,618,704 30
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1840.....			2,297,037 94	

EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1839.

(a) L'atténuation successive de la créance du trésor réduit nécessairement, d'année en année les recouvrements qu'il peut avoir à effectuer.

(b) Recette essentiellement variable.

(c) Cette diminution s'explique par un moins grand nombre d'expéditions délivrées en 1840.

(d) Cette recette est basée sur le produit de l'octroi en Corse.

(e) Ces avances varient selon le besoin d'activer les opérations cadastrales dans les départements où elles ne sont pas terminées.

(f) Ce contingent est subordonné au produit du droit de péage du pont de Bergerac.

(g) Les coupes effectuées en 1840, pour le service des forges de la Chaussade, dans les bois dépendant de cet établissement, ayant été plus considérables qu'en 1839, le ministère de la marine a dû tenir compte de cette différence en plus en ordonnançant, au profit du trésor, la valeur de ces coupes.

(h) Aucune cause précise ne peut être assignée à ces différences.

(i) Les recettes de chaque année lui sont spéciales.

(j) Résultat de la liquidation de ces bonifications.

(k) Voir la note préliminaire, page 303.

(l) Recettes spéciales à 1840.

(m) ——————— à 1839

NOTA. Les recettes de l'exercice 1839 s'élevaient d'après le même tableau, publié page 348 de la 2e partie du compte des finances de l'année 1840, à..... 26,439,805f 17c
Elles ne sont portées dans le présent tableau que pour..... 11,632,798 62

DIFFÉRENCE en moins..... 14,757,006 55

Qui provient de ce que les *produits éventuels affectés au service départemental* et les *revenus de l'Algérie* ayant fait l'objet, à partir de l'exercice 1840, de deux chapitres distincts de cet exercice, on a dû y reporter les recettes effectuées en 1839, et montant ensemble à 14,757,006f 05c, afin de les comparer aux mêmes recettes de l'exercice 1840. (Voir pages 282 et 294.)

TABLE.

Pages.

TABLE sommaire des matières 3

NOTE préliminaire 5

TABLEAUX GÉNÉRAUX SUR L'ENSEMBLE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS DE L'EXERCICE 1840.

TABLEAU modificatif des évaluations de recettes de la loi de finances de l'exercice 1840 . 8 et 9

TABLEAU général des recettes de l'exercice 1840, présentant les évaluations, les droits constatés et les recouvrements effectués . . . . . 10 et 11

ÉTAT général, par département et par branche de revenus, des recettes de l'exercice 1840 . . . . . 12 à 15

ÉTAT comparatif des recettes des exercices 1840 et 1839 16

COMPARAISON des impôts et revenus indirects recouvrés pendant les exercices 1840 et 1839 17

DÉVELOPPEMENTS SUR LES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

NOTE EXPLICATIVE . . . . . 21 à 25

TABLEAU général des rôles des contributions directes mis en recouvrement pour l'exercice 1840 . . . . . 26 et 27

TABLEAU indiquant l'affectation des contributions directes mises en recouvrement pour l'exercice 1840 . . . . . 28 et 29

COMPARAISON des contributions directes de l'exercice 1840, autorisées par la loi de finances, avec les rôles mis en recouvrement . . . . . 30 à 35

DÉVELOPPEMENT récapitulatif, par département, des rôles et des recouvrements pour les contributions directes de l'exercice 1840 . . . . . 36 et 37

DÉVELOPPEMENTS, par département, des rôles mis en recouvrement pour l'exercice 1840 :

Contribution foncière . . . . . 38 à 41

——— personnelle et mobilière . . . . . 42 à 45

——— des portes et fenêtres . . . . . 46 à 49

——— des patentes . . . . . 50 à 53

ÉTAT comparatif des contributions directes pour les exercices 1840 et 1839 . . . . . 54 et 55

TABLEAU destiné à faire connaître les causes des changements survenus dans les contingents, en principal, des contributions foncière et des portes et fenêtres pour 1840, comparés à ceux de 1839 . . . . . 56 à 59

TABLEAU indiquant, par département, les causes des remises et modérations accordées sur les fonds de non-valeurs de l'exercice 1840 . . . . . 60 à 63

ÉTAT indiquant, par département, le degré d'avancement des travaux du cadastre au 31 décembre 1840 . . . . . 64 et 65

ÉTAT présentant, par département et par année, le nombre des patentés, depuis 1830 jusqu'à 1840 inclusivement . . . . . 66 et 67

TABLEAU des centimes additionnels imposés, à divers titres, sur chacune des contributions directes pour l'exercice 1840 . . . . . 68 à 71

DÉVELOPPEMENTS SUR L'ENREGISTREMENT, LE TIMBRE ET LES DOMAINES.

Pages.

NOTE INDICATIVE des développements publiés sur l'enregistrement, le timbre et les domaines. . . . . 75 à 77

TABLEAU des droits et produits constatés sur l'enregistrement, le timbre et les domaines, pour l'exercice 1840 . . . . . 78 et 79

DÉVELOPPEMENT, par département, des recouvrements effectués sur l'enregistrement, le timbre et les domaines, pendant l'exercice 1840 . . . . . 80 à 83

ÉTAT comparatif des produits de l'enregistrement, du timbre et des domaines, pour les exercices 1840 et 1839. . . . . 84 et 85

TABLEAU de développement, par nature d'actes et de mutations, des droits d'enregistrement constatés pour l'exercice 1840. . . . . 86 à 99

TABLEAU de développement des droits de timbre et du produit des passe-ports et permis de port d'armes, constatés pour l'exercice 1840 . . . . . 100 et 101

TABLEAU de développement, par nature, des droits de sceau et des droits d'enregistrement y relatifs, constatés et recouvrés, et de ceux dont la remise a été faite aux impétrants, pendant l'exercice 1840. 102

DÉVELOPPEMENTS SUR LES PRODUITS DES FORÊTS ET DE LA PÊCHE.

NOTE EXPLICATIVE. . . . . 105 à 108

TABLEAU des produits des forêts et de la pêche, constatés et recouvrés pendant l'exercice 1840. 109

DÉVELOPPEMENT, par conservation et par département, des ventes de coupes de bois effectuées par les agents forestiers pendant l'ordinaire 1840 . . . . . 110 et 111

DÉVELOPPEMENT, par conservation et par département, des recouvrements effectués sur les produits des forêts et de la pêche, pendant l'exercice 1840 . . . . . 112 à 115

ÉTAT de comparaison, par conservation et par département, du prix principal des adjudications des coupes de bois pour les exercices 1840 et 1839 . . . . . 116 à 119

ÉTAT comparatif de l'ensemble des produits de coupes de bois pour les exercices 1840 et 1839. . . . . 120 et 121

DÉVELOPPEMENTS SUR LES DOUANES ET SELS.

NOTE INDICATIVE des développements publiés sur les douanes et sels 125

TABLEAU général des droits et produits constatés sur les douanes et sels pour l'exercice 1840. . . . . 126 à 129

DÉVELOPPEMENT, par principalité, des recouvrements effectués sur les douanes et sels pendant l'exercice 1840. . . . . 130 à 135

Pages.

ÉTAT comparatif des produits de douanes et sels pour les exercices 1840 et 1839 ..... 136 et 137

TABLEAUX de développement des droits constatés et perçus en matières de douanes et sels pendant l'exercice 1840 ..... 138 à 145

DROITS de douanes à l'importation.
- Développement et comparaison, par classe de marchandises, des valeurs et des droits perçus dans les années 1840 et 1839 ..... 146 à 155
- Développement, par pays de provenance, des valeurs mises en consommation et des droits perçus pendant l'année 1840 ..... 156 et 157

DROITS de douanes à l'exportation.
- Développement et comparaison, par classe de marchandises, des valeurs et des droits perçus dans les années 1840 et 1839 ..... 158 à 173
- Développement, par pays de destination, des valeurs exportées et des droits perçus pendant l'année 1840 ..... 174 et 175

TABLEAU de développement des droits de navigation (exercice 1840) ..... 176 à 178

——————— des droits accessoires et produits divers (exercice 1840).. 179 et 180

——————— de la taxe de consommation des sels (exercice 1840)... 180

RÉCAPITULATION générale des droits recouvrés pendant l'exercice 1840 181

DÉVELOPPEMENTS SUR LES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

(BOISSONS, DROITS DIVERS, TABACS ET POUDRES.)

NOTE INDICATIVE des développements publiés sur les contributions indirectes..... 184

TABLEAU des droits et produits constatés sur les boissons, les droits divers, la vente des tabacs et celle des poudres, pendant l'exercice 1840 ..... 185 à 189

DÉVELOPPEMENTS, par département, des recouvrements effectués sur les mêmes produits pour l'exercice 1840 ..... 190 à 193

ÉTAT comparatif des produits des contributions indirectes pour les exercices 1840 et 1839. 194 et 195

TABLEAU de développement des droits constatés sur les produits des contributions indirectes, sur la vente des tabacs et sur celle des poudres à feu, pour l'exercice 1840 :

- EXPLICATIONS préliminaires..... 196 à 202
- BOISSONS..... 203 à 209
- DROITS divers..... 210 à 213
- VENTE des tabacs..... 214 et 215
- ÉTAT du mouvement des tabacs dans les divers établissements de la régie..... 216 et 217
- VENTE des poudres..... 218 et 219
- ÉTAT du mouvement des poudres dans les divers établissements de la régie..... *Ibid.*
- PRODUITS divers, soumis à des règles spéciales et recouvrements d'avances..... 220

RÉCAPITULATION générale des droits et produits constatés sur l'exercice 1840 ..... *Ibid.*

DÉVELOPPEMENTS SUR LES PRODUITS DES POSTES.

Pages.

NOTE INDICATIVE des développements publiés sur les produits des postes..... 223
TABLEAU des droits constatés sur les produits des postes pour l'exercice 1840..... 224 et 225
DÉVELOPPEMENT, par département, des recouvrements effectués pendant le cours de l'exercice 1840..... 226 et 227
ÉTAT comparatif des produits des postes pour les exercices 1840 et 1839..... 228 et 229
TABLEAU de développement des droits et produits des postes constatés et perçus pendant l'exercice 1840..... 230 à 236

DÉVELOPPEMENTS SUR LES PRODUITS UNIVERSITAIRES.

NOTE EXPLICATIVE..... 238 à 247
DÉVELOPPEMENT, par académie et par département, des recettes effectuées sur la rétribution universitaire de l'exercice 1840..... 248 à 255
— sur le droit annuel universitaire..... 256 à 260
— sur les produits des facultés..... 261 à 263
— sur la dotation de l'Université..... 264
RÉCAPITULATION des droits constatés et recouvrés sur les produits universitaires pendant l'exercice 1840..... 265
ÉTAT comparatif des produits universitaires pour les exercices 1840 et 1839..... 266 et 267

DÉVELOPPEMENTS SUR LE PRODUIT DES SALINES ET MINES DE SEL DE L'EST.

NOTE EXPLICATIVE..... 271
TABLEAU de la recette réalisée par le trésor sur l'exercice 1840..... 272
ÉTAT comparatif des recettes et des dépenses de l'exploitation pour les années 1840 et 1839..... 273

DÉVELOPPEMENTS SUR LES PRODUITS ÉVENTUELS AFFECTÉS AUX DÉPENSES DES DÉPARTEMENTS.

NOTE EXPLICATIVE..... 277 et 278
TABLEAU des produits éventuels des départements qui ont été appliqués aux dépenses de l'exercice 1840..... 279
DEVELOPPEMENT, par département, des produits éventuels qui ont été appliqués aux dépenses de l'exercice 1840..... 280 et 281
ÉTAT comparatif des produits éventuels des départements qui ont été appliqués aux dépenses des exercices 1840 et 1839..... 282 et 283

DÉVELOPPEMENTS SUR LES PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.

Pages.

NOTE EXPLICATIVE 287

TABLEAU des droits constatés et des recouvrements effectués sur les produits et revenus de l'Algérie pendant l'exercice 1840 289

DÉVELOPPEMENT, par bureau de perception, des recettes effectuées sur l'enregistrement, le timbre et les domaines, pendant l'exercice 1840 . . . . . 290 et 291

——— sur les douanes et les contributions diverses . . . . . 292 et 293

——— sur les postes et les paquebots à vapeur . . . . . *Idem.*

ÉTAT comparatif des recettes effectuées sur les produits et revenus de l'Algérie pour les exercices 1840 et 1839 . . . . . 294 et 295

DÉVELOPPEMENTS SUR LES PRODUITS DIVERS DU BUDGET.

NOTE EXPLICATIVE . . . . . 299 à 307

TABLEAU des droits constatés et des recouvrements effectués sur les produits divers du budget pendant l'exercice 1840 . . . . . 308 et 309

DÉVELOPPEMENT sur les recettes effectuées pour divers établissements spéciaux, pendant l'exercice 1840 . . . . . 310 et 311

DÉVELOPPEMENT spécial sur le produit des haras 312

——————— sur le produit de la valeur des poudres . . . . . *Idem.*

DÉVELOPPEMENT, par ministère, des produits divers versés au trésor, pendant l'exercice 1840, en exécution de l'ordonnance royale du 13 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique 313

DÉVELOPPEMENT, par département, des recouvrements effectués sur les produits divers du budget, pendant l'exercice 1840 . . . . . 314 à 317

ÉTAT comparatif des produits divers du budget, pour les exercices 1840 et 1839 . . . . 318 à 321

FIN.